



LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

JANVIER.

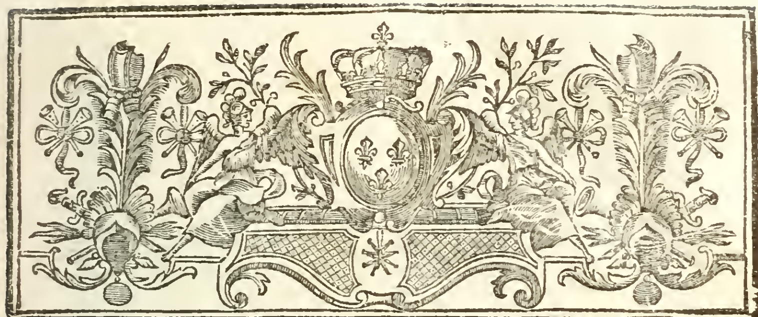


A PARIS,

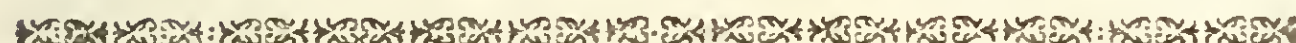
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JANVIER. M. DCC. L.

EXPOSITION DES D'ECOUVERTES PHILOSOPHIQUES de M. le Chevalier Newton, par M. MACLAURIN *, de la Société Royale de Londres ,* &c. *Ouvrage traduit de l'Anglois par M.* LAVIROTTE *, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, volume in-4°. pag.* 422. A Paris, chez Durand , rue S. Jacques , au Griffon ; Piſſot, Quay des Auguſtins , à la Sageſſe.

MONSIEUR Lavirotte a dédié la traduction qu'il vient de faire à M. de Mairan de l'Académie Royale des Sciences ; ſi cette Epitre Dédicatoire fait honneur au Traducteur par la maniére élégante dont elle eſt écrite, elle brille ençore par la vérité dont il

a sçu l'orner ; il nous peint M. de Mairan comme un Géométre profond, un Physicien habile, & qui joint à ces qualités rares celles d'un Sçavant aimable : nous acquiesçons avec plaisir au jugement de M. Lavirotte.

On trouve à la tête de cette traduction un court Avertissement dans lequel M. Lavirotte nous donne une idée du génie & des différentes connoissances de M. Maclaurin : il nous fait voir en peu de mots l'utilité d'un ouvrage tel que celui-ci.

On lit ensuite des mémoires qui concernent la vie & les écrits de M. Maclaurin : notre Auteur étoit d'une famille illustre qui avoit possédé autrefois des terres considérables sur les Côtes de la Province d'Argile : son pere étoit Ministre de Glenderule : sa mere qui étoit d'une ancienne maison eut trois garçons, le dernier qui est notre Auteur vint au monde au mois de Février 1698 à Kilmodda. Il se distingua dans tout le cours de ses études : mais il montra dès son enfance des talens supérieurs pour les sciences qui demandent une profonde méditation : M. Maclaurin n'avoit pas vingt ans lorsqu'il composa un ouvrage fort estimé des plus grands Géométres. *Geometrica organica*, où il traite de la description des Courbes par un mouvement continu.

Notre Auteur voyagea en France pendant quelques années, il fit la connoissance de plusieurs Sçavans & gagna leur estime par ses maniéres douces & affables, & par les qualités de son esprit : il étoit encore fort jeune lorsqu'il s'arréta à la Cour du Duc de Lorraine; il composa pendant le séjour qu'il y fit une Dissertation sur le choc des corps, qui remporta le prix de l'Académie des Sciences pour l'année 1724 : il étoit alors âgé environ de 25 ans. A son retour dans sa Patrie, il se présenta pour remplir les fonctions de M. Jacques Gregori, que l'âge & les infirmités avoient rendu incapable de professer. M. Maclaurin eut quelques Compétiteurs qui avoient un nom distingué parmi les Géométres, mais Newton avec qui notre Auteur avoit lié amitié, détermina les esprits qui étoient déja bien disposés ; Newton fit pancher la balance du côté de M. Maclaurin, tous les suffrages se réunirent en faveur de son ami & de son disciple. Notre Auteur s'acquit beaucoup de réputation dans son nouvel Auditoire par la méthode qu'il suivit dans ses leçons, & par les matiéres qu'il expliqua : le grand nombre de ses Auditeurs & les excellens ouvrages qu'il composa, lui attirérent l'estime de ses Compatriotes, & le firent placer chez les Etrangers au rang des plus grands Mathématiciens. Des Sçavans qui formoient une Société depuis quelques années à Edimbourg, engagérent M. Maclaurin de se mettre à leur tête pour diriger leurs travaux ; il ne se contenta pas d'en être le Chef, il apportoit aux assemblées un grand nombre de

mémoires sur differens sujets. M. Maclaurin donna différens projets pour perfectionner la Géographie, & surtout pour avoir une Carte plus exacte des Isles Orcades & de l'Ecosse ; nous espérons en retirer les fruits incessamment. Ses connoissances s'étendirent jusqu'à assurer que l'Océan étoit ouvert dans le trajet du Groenland par le Pole Septentrional, son mémoire sur cette matiére n'étoit pas encore fini lorsqu'on se détermina à tenter la découverte d'un passage au Nord-Ouest, telles étoient les vûes & le zèle de ce Philosophe. Il est assez rare qu'un homme de Lettres soit homme d'Etat, peut-être n'en faut-il accuser que le défaut d'occasion ; M. Maclaurin s'est trouvé dans des circonstances délicates, on a vû ce célébre Professeur pendant qu'Edimbourg étoit attaqué dans ces derniéres années, aider les premiers Magistrats de ses conseils ; on l'a vu au milieu des troubles qui agitoient l'Ecosse, rassurer ses Compatriotes contre les dangers & les malheurs d'une guerre intestine ; il fit plus, il imita Archiméde, il défendit Edimbourg sa Patrie, contre les vives attaques que lui portoit un Prince aussi courageux qu'illustre par sa naissance. Malgré les travaux & les emplois qui occupoient journellement M. Maclaurin, il ne cessoit de s'appliquer à ses sciences favorites ; sa santé s'altéra peu à peu & diminua au point qu'on commença à s'appercevoir d'un grand affoiblissement, il fut quelque temps malade & il mourut âgé de 48 ans 6 mois. La nature se plait souvent à abreger la vie de ceux qui mériteroient de vivre longtemps, seroit-ce pour attirer nos regrets & nous les rendre plus précieux. Personne n'étoit plus instruit du systême de Newton que notre Auteur, il s'en étoit souvent entretenu avec son Maitre : il regardoit ce systême comme le seul que la nature eut choisi de préférence pour conserver l'ordre & le parfait équilibre dans les mouvemens célestes. M. Maclaurin étoit de cœur & d'esprit Anti-Cartésien, comme il étoit Newtonien par goût & par réflexion : quelques disputes Littéraires l'engagérent à composer un ouvrage très-profond: intitulé *traité sur les Fluxions*, nous aurons occasion d'en parler incessamment. Ceux qui desireront sçavoir plus de détail, consulteront les mémoires de sa vie qu'on a insérés dans cette traduction. On doit l'ouvrage suivant aux désirs de M. Conduit neveu de Newton, qui souhaitant donner la vie de son Oncle, pria M. Maclaurin de travailler à cette Histoire, & de décrire les progrès de la Philosophie jusqu'au temps de M. Newton. La reconnoissance anima le zéle de M. Maclaurin qui ajouta à ce qu'on demandoit de lui, différens traités qui forment comme on le verra, un commentaire sur la Philosophie de son Maître.

Cet ouvrage intitulé *découvertes Philosophiques* sur le systême de Newton, que les amis de M. Maclaurin ont fait imprimer depuis

sa mort, est divisé en quatre livres, voici le plan du premier. On y traite en général de la méthode qu'on doit observer dans l'étude de la Philosophie : on y parle aussi des différens systêmes des Philosophes, tant anciens que modernes : entrons dans le détail. Le premier chapitre de ce Livre nous fait une exposition générale de la méthode de Newton & de sa doctrine sur le systême du monde.

Il n'est pas étonnant qu'un ami, qu'un disciple de Newton, qu'un compatriote enfin, regarde ce profond Géométre comme le restaurateur de la Philosophie nouvelle, & par conséquent de la Physique : après avoir étudié la nature, dit M. Maclaurin, Newton ne s'est proposé l'invention d'aucun systême, il ne reçoit point les objections qui sont déduites de réflexions Métaphysiques contre une expérience évidente, il ne précipite rien dans ses recherches, & il n'a garde de soumettre à ses idées les loix de la nature, il en étudie les effets pour en déduire les causes, mais il ne les prévient pas ; lorsqu'il ne pouvoit plus appeller à son secours les observations & les expériences, il a eu recours à la Géométrie la plus sublime. Il a donné à sa Philosophie le nom de *Philosophie expérimentale*, voulant exprimer par ce terme la différence essentielle qui est entr'elle & les systêmes qui ne sont que la production du génie & de l'imagination. Tous ces discours souvent répétés & qu'on attribue à Newton, sont ceux dont se parent tous les Philosophes, mais comment découvrir les secrets de la nature, si l'on ne joint l'esprit de raisonnement aux observations ; l'esprit de raisonnement est-il autre chose que celui de systême, autrement c'est entasser des faits sans discernement, sans en voir l'union & la dépendance ; l'esprit de systême est la réduction des expériences & des observations à des régles fixes & certaines. Newton lui-même n'a-t'il pas adopté pour principe général de tout son systême la *gravitation universelle*. C'est à ce sujet que quelques Philosophes l'ont accusé de faire renaître les qualités occultes, parce qu'il regardoit la *gravité* comme la cause générale de l'équilibre qui subsiste entre les mouvemens célestes : mais le pouvoir (dit M. Maclaurin) que la pesanteur exerce sur tout le systême Solaire, est-il équivoque, l'application que le Géométre Anglois en a faite, & les conséquences qu'il en a déduites sont-elles fausses : cependant elles n'ont point convaincu tous les Philosophes parce que Newton n'a pas assigné la cause méchanique de la pesanteur.

M. Maclaurin pense que nous ne pouvons concevoir de limites dans ce vaste espace où les merveilles de la nature s'opérent, que c'est perdre son temps que de chercher à pénétrer jusqu'aux élémens des choses, & à découvrir les bornes qui terminent les subdivisions de la matiére. Notre Auteur est persuadé que la Physique auroit fait plus de progrès si l'amour du

merveilleux & les préjugés des ſens ne s'en étoient point mêlés. Les diſputes qui s'élevérent parmi les ſectes, plus par deſir de la victoire que par amour de la vérité produiſirent une ſorte de Philoſophie qui ne conſiſtoit qu'en mots. On s'imagina n'être plus plongé dans l'ignorance parce qu'on écrivoit, qu'on diſputoit, qu'on commentoit, mais l'on négligeoit les connoiſſances réelles. M. Maclaurin croit que les parties élémentaires des corps ſont ſolides, & inaltérables, qu'elles ne varient point dans les opérations de la nature ni dans celles que l'art paroit leur apporter.

Le ſecond chapitre de ce premier Livre contient un abregé de la Philoſophie, qu'on pourroit appeller la Philoſophie Grecque. M. Maclaurin eſt porté à croire que les principes généraux ſur la Phyſique attribués aux anciens Philoſophes, ſont aſſez conformes aux loix par leſquelles la nature agit, mais que par la ſuite la vérité fut altérée, & par une eſpéce de dégradation on tomba dans une parfaite obſcurité, qu'il étoit d'autant plus difficile de diſſiper qu'elle étoit devenue un mérite, & qu'elle avoit paſſé en un jargon reſpectable à cauſe de ſon ancienneté.

Quant aux dogmes particuliers de chaque Philoſophe, ils étoient preſque tous en oppoſition, l'un détruiſoit ce que l'autre ſoutenoit: l'amour propre a de tout temps produit les mêmes effets, tel n'a pas voulu adopter une vérité, parce qu'il a cru en établir une autre qui cependant n'étoit qu'une erreur. Nous liſons que Socrate s'appliqua plus à la morale qu'à tout autre parrie. Platon s'addonna à la Phyſique, mais beaucoup plus à la Métaphyſique; il tacha d'élever les penſées des hommes au-deſſus des objets des ſens, & il ſoutint la prééminence des êtres incorporels & intellectuels. On aſſure que Pitagore a enſeigné le vrai mouvement des planétes, en établiſſant que la terre faiſoit ſon mouvement diurne d'Occident en Orient ſur ſon axe, & qu'elle faiſoit ſa révolution en un an autour du Soleil. Ses diſciples regardérent les Cométes comme des planétes. M. Maclaurin prétend que Pitagore eſt l'inventeur de pluſieurs autres connoiſſances qui s'accordent très-bien avec toutes les idées que nous avons aujourd'hui ſur le ſyſtême Solaire, & ſur celui des étoiles fixes.

Notre Auteur ne penſe pas ſi avantageuſement de la Philoſophie d'Ariſtote: M. Maclaurin regarde ce fameux Dialecticien comme un homme d'eſprit, mais comme n'ayant été d'aucune utilité pour augmenter les progrès de la Philoſophie. C'eſt au ſujet d'Ariſtote que l'on nous fait remarquer que la plus grande pénétration d'eſprit ſans d'autres ſecours, ſera toujours d'une moindre utilité dans l'étude de la nature, que dans la Métaphyſique & la Dialectique, où la force du génie peut produire des merveilles. On a ſuivi pendant un trop grand nombre de ſiécles la

Philosophie d'Aristote ; les observations de Ticho & de Galilée ont commencé par détruire tout ce qui appartenoit aux anciens Philosophes & que l'on répétoit avec une soumission aveugle.

Après la chute de l'Empire Romain un nuage épais obscurcit tellement les sciences, qu'elles restérent dans un oubli parfait; l'autorité ensuite usurpa les droits de la raison, sous le prétexte abusif de rendre un hommage plus soumis au Ciel. La vraye Philosophie fut dégradée & mise en esclavage. Les sciences méprisées & négligées en Europe, trouvérent un azile chez lesSarrazins auxquels nous sommes redevables d'un grand nombre d'observations. Plusieurs de leurs califs sont célébres dans l'histoire de l'Astronomie & méritent de l'être. Enfin les nuages se dissipérent peu à peu en Europe, l'amour des sciences se renouvella, & c'est aux Hommes illustres que les Rois de France appellérent & à ceux que leurs bienfaits encouragérent, que nous devons l'Etat florissant où nous voyons aujourd'hui les Lettres & toutes les autres sciences.

Le chapitre troisiéme nous entretient des Philosophes modernes qui ont paru avant Descartes; après un long intervalle, comme nous l'avons dit, le goût pour les sciences se ranima. On inventa dès le treiziéme siécle les verres convexes & concaves, quoi qu'on ne les employa aux Télescopes que quelques siécles après. On découvrit au quatorziéme siécle que l'aiguille aimantée avoit la propriété de se diriger vers les pôles du monde, & l'on s'en servit utilement dans la navigation; personne n'ignore l'avantage que les Sciences ont retiré de l'Art de l'Imprimerie que nous devons au même siécle. Ces découvertes & plusieurs autres produisirent un esprit de réforme qui se fit bientôt remarquer dans tout ce qui avoit quelque connexion avec les Arts & les Sciences.

Peurbach & Regiomontanus son disciple & quelques autres encore, firent revivre l'Astronomie dans le quinziéme siécle. Le célébre Copernic leur succéda : après que Copernic eut lû les ouvrages de Ptolomée, il trouva son systême si peu lié qu'il examina dans les écrits des Philosophes anciens, si l'on n'avoit pas donné quelqu'explication plus raisonnable pour les mouvemens des Cieux, il s'arrêta principalement à cette idée que la terre tournoit sur son axe, d'Occident en Orient; enfin il trouva que l'on avoit enseigné que la terre se mouvoit annuellement autour du Soleil. Copernic s'apperçut d'abord qu'en admettant ces deux mouvemens, toute l'obscurité, le désordre, & la confusion dont il s'étoit plaint au sujet des mouvemens Célestes s'évanouissoient & qu'à leur place il paroissoit une disposition simple & réguliére dans les orbites. Quoique Copernic fut persuadé intérieurement de ce qu'il falloit penser sur le systême du monde, il ne se détermina pas tout d'un coup à donner au public son explication

sur

sur les mouvemens Célestes : il en fit part à quelques amis, qui trente ans après cette découverte, obtinrent de l'Auteur la permission de publier ses écrits ; Copernic ne vécut précisément que le temps qu'il fallut pour voir un exemplaire de son Livre, qui fut imprimé en l'année 1543 : quelle consolation après de si grands travaux, s'il avoit pu prévoir que son nom seroit immortel en le donnant à son systême.

Ticho qui connoissoit si parfaitement les mouvemens des corps Célestes, n'adopta point le systême de Copernic. Il en inventa un autre qui porte son nom, & malgré son arrangement bizarre il a mérité d'être réfuté. Quoique ce systéme ait eu peu de succès, ce noble Danois a rendu de très-grands services à l'Astronomie, par son exactitude à faire des observations pendant une longue suite d'années; il a découvert les réfractions, & il a déterminé la position d'un très-grand nombre d'étoiles fixes. Ticho démontra que les Cométes étoient plus élevées que la Lune, parce qu'elles avoient une parallaxe très-petite contre l'opinion qui prévaloit alors ; il remarqua ce qu'on appelle la variation dans le mouvement de la Lune ; enfin ses observations sur les planétes ont servi beaucoup à perfectionner leur théorie.

Vers la fin du seiziéme siécle, & sur le commencement du dix-septiéme, Galilée & Kepler se distinguérent par la défense du systême de Copernic, & par un grand nombre de découvertes qu'ils firent dans les Cieux avec le secours de Télescopes. On doit àKépler la véritable figure des orbites, & le rapport des distances des planétes à leur centre de mouvement. Le célébre Newton en a fait l'application dans son systême de Physique. Lorsqu'on lit quelques-uns des ouvrages de Képler, on est surpris de voir qu'un génie si profond, qu'un esprit si indépendant des superstitions, se fut attaché à des recherches qui ne pouvoient jamais se terminer qu'à des conséquences puériles & frivoles. Si l'on envisage les plus grands hommes, on trouve toujours quelque côté qui diminue l'élévation où nous voulons les placer.

Kepler envoya à Ticobrahé un exemplaire de son Livre *mysterium Cosmographicum* ; celui-ci ne put gouter les spéculations chymériques que le premier vouloit attribuer au nombre des planétes, il écrivit à Képler qu'il falloit commencer par faire des observations, & qu'après il tâcheroit de s'élever jusqu'aux causes des phénoménes. C'est à cet excellent avis que nous devons les plus belles découvertes de Képler. Le génie de cet illustre Astronôme plut à Ticho qui l'engagea à rester avec lui près de Prague, & à l'aider dans ses observations. On n'ignore pas que c'est à Képler que l'on doit la destruction des orbites circulaires des planétes, & qu'il leur a substitué des orbites elliptiques. Après plusieurs décou-

vertes dont nous ne parlerons point, nous rapporterons qu'il trouva le 15 May 1618, cette fameuse analogie entre les temps des révolutions & les distances des planétes; sa joye fut si vive qu'il a poussé l'éxactitude jusqu'à marquer précisément le jour auquel il l'a trouvée Ces transports de joye nous rappellent ceux de Pitagore & d'Archiméde; ils montrent que la découverte d'une vérité la plus abstraite affecte plus l'ame que tout ce que l'imagination la plus fleurie peut produire.

Les réflexions continuelles que Képler fit sur le mouvement des planétes, lui firent naître quelques idées que Newton a depuis beaucoup augmentées. On lit dans la Préface des commentaires sur la planéte de Mars, que Képler regarde la *gravité* comme une puissance qui est réciproque entre les corps; il ajoute que la cause du flux & reflux de la mer, n'est autre chose que la gravité des eaux vers la Lune. Il est vrai que Képler paroit avoir changé de sentiment quelques années après, du moins il chercha à déduire les mouvemens des planétes de quelques autres principes. On peut lire ce que nous venons de dire dans son abregé d'Astronomie.

Dans le même temps que Képler faisoit de si grands progrès dans l'Astronomie, on vit Galilée faire des découvertes dans les Cieux avec les Télescopes. Il appliqua la Géométrie à la doctrine du mouvement: il rendit le systême de Copernic plus vraisemblable, lorsqu'il fit voir que les phases de Vénus étoient semblables à celles qui arrivent tous les mois à la Lune, & que Vénus faisoit sa révolution autour du Soleil: il prouva le mouvement du Soleil sur son axe par les taches qu'il apperçut sur son disque; par là on crut facilement la révolution diurne de la terre. Les quatre Satellites qu'on découvrit tourner autour de Jupiter comme autour de leur centre commun, représentérent à merveille le systême Solaire. Une infinité d'autres phénoménes que l'on remarqua dans les satellites & dans les planétes principales firent connoître qu'il n'y avoit pas une aussi grande différence entre les corps que l'on nomme célestes & ceux qui sont sublunaires. On sçait combien Galilée a perfectionné la théorie des mouvemens, & en cette partie, on peut dire qu'il a succédé à Archiméde qui a passé pour avoir été le plus grand Mécanicien de l'antiquité. Les disgraces, & la prison auxquelles ce sçavant Italien fut exposé, ont fait assez de bruit pour n'en point parler; la rétractation qu'il fit de son systême ne peut lui être reprochée; de quoi ne convient-on pas pour recouvrer sa liberté.

L'illustre Chancelier Bacon étoit Contemporain de Galilée & de Képler: c'est à juste titre qu'il est compté parmi les Restaurateurs des sciences, mais plus particuliérement parmi ceux qui se sont appliqués à la Philosophie expérimentale. La Géométrie & la Philosophie

se prêtent des secours mutuels, & se perfectionnent réciproquement. On se persuada enfin que l'on ne marcheroit point dans la Physique d'un pas assuré, si l'on n'étoit éclairé par la Géométrie & si les hypothéses ne cadroient avec les observations. La pesanteur de l'air & toutes les autres propriétés de ce fluide, ouvrirent un vaste champ à une infinité d'autres connoissances agréables à l'esprit, mais encore plus importantes à la Société par l'utilité qu'elle en a retiré. Les principaux Auteurs qui ont donné lieu à ces inventions tant célébrées, sont Toricelli, Pascal, Otto-Guérick, & Boile: ce grand Physicien vint au monde le jour même que le Chancelier Bacon mourut, comme si la nature eut voulu réparer la perte que venoit de faire le monde Sçavant.

A ces grands hommes succéda Huighens qui découvrit un satellite qui accompagnoit Saturne, il appliqua la Géométrie à la Mécanique, & fit un grand nombre de découvertes dans les sciences. Le célébre Descartes augmenta nos connoissances & enchérit par dessus ses Contemporains: il excella principalement dans la Géométrie & nous apprit la vraye maniére de Philosopher. Son systême embrassa toute la nature; il fut suivi presque universellement, mais peu à peu ceux même à qui il avoit frayé le chemin, le quittérent & voulurent devenir des modéles. Descartes est attaqué aujourd'hui plus vivement que jamais, & on lui porte des coups qui paroitroient renverser son systême, si l'on ne sçavoit pas que les siécles & les observations futures peuvent seules décider de la validité & de la force des objections.

Nous avons dit que M. Maclaurin étoit Newtonien, & par conséquent Anti-Cartésien, il se plaît ainsi que beaucoup d'autres, à revenir à la charge quand il s'agit du Philosophe François. Ses discours nous ont paru plutôt des déclamations véhémentes, que des objections dictées par l'amour pour la vérité. Un peu plus de retenue lui auroit fait honneur, & nous auroit persuadé que ce grand Géométre avoit lu les ouvrages de Descartes avec moins de partialité qu'il ne l'a fait; pourquoi s'imaginer que l'on fortifie un systême par des louanges souvent prodiguées, & que l'on en diminue un autre par des discours injurieux toujours déplacés.

M. Maclaurin rapporte dans le quatriéme chapitre la plus grande partie des principes de Descartes, avec les changemens que ses Sectateurs y ont fait. Descartes a commencé par déduire sa propre existence de son doute méthodique, & celle de l'Etre souverainement parfait, il a ensuite conclud la réalité des objets matériels: il a établi d'après les mêmes idées que l'essence de la matiére est dans l'étendue, il a soutenu en conséquence qu'il n'y a point de vuide, que la matiére étoit impénétrable, divi-

ſible & mobile. Ce Philoſophe veut que le mouvement ſoit réciproque, que la même quantité de mouvement ſoit conſervée dans l'Univers. Deſcartes a recherché les loix du mouvement, mais il n'a pas rencontré juſte dans toutes : il a expliqué la dureté des corps par le repos, & la fluidité par le mouvement. Deſcartes enfin a entrepris de faire voir comment l'Univers pouvoit être parvenu à la forme qu'il a préſentement, de quelle maniére il perſiſte, en n'admettant que des loix méchaniques, & en ſe contentant de la poſſibilité puiſque les obſervations qui nous manqueront encore pendant longtemps, ſont les ſeules qui peuvent nous aſſurer de la vérité. Deſcartes imagina l'Univers compoſé de différens tourbillons, plus pour donner une idée d'un mécaniſme qui doit s'obſerver dans les mouvemens céleſtes, que pour prétendre qu'il fut parvenu à découvrir la vraye cauſe. Il a embraſſé dans ſon ſyſtéme les diſtances, la denſité des planétes, leurs révolutions autour de leur centre, enfin la gravité des corps & quantité d'autres phénoménes que tous les autres Philoſophes depuis lui n'ont pu encore expliquer. Cependant M. Maclaurin dit à cette occaſion : » il n'y eût peut-» être jamais une entrepriſe plus » extravagante que celle de dé-» duire par des conſéquences né-» ceſſaires toute la ſtructure de » l'Univers, & une entiére expli-» cation des phénoménes de la na-» ture de quelques idées que nous » ſommes capables de former d'un » Etre infiniment parfait. » Ce ſeul trait ne déſigne-t'il pas aſſez la prévention du Géométre Anglois.

M. Maclaurin prétend que quand bien même on conviendroit des principes & de la méthode de Deſcartes, les conſéquences ſeroient mal déduites & hazardées : mais ſeroit-ce une réflexion nouvelle de dire que ce grand homme n'a prétendu détruire que les fictions ſuperſtitieuſes des anciens Philoſophes, renverſer *la ſolidité* des Cieux que quelques-uns avoient établi, montrer enfin que les effets n'arrivent point ſans cauſe. Avoit-on penſé avant lui à rechercher quel pouvoit être le méchaniſme qui régne dans l'Univers entier. S'il s'eſt quelquefois égaré, ne devons nous pas en accuſer la foibleſſe de l'eſprit humain qui ne peut prendre un certain effort ſans courir le riſque de s'écarter quelquefois du chemin qui conduit à la vérité.

Notre Auteur s'attache à combattre tous les ſentimens de Deſcartes & que nous venons de rapporter. Il reproche au Philoſophe François, de n'avoir point reconnu l'inertie de la matiére. Il ſeroit trop long de relever ici quelques conſéquences que M. Maclaurin regarde comme dépendantes du ſyſtême de Deſcartes, & auxquelles nous ſommes bien éloignés d'acquieſcer. Pourra-t'on ſe perſuader, par exemple, que parce qu'on admettra que l'étendue eſt l'eſſence

de la matiére, & qu'il n'y a point d'efpace fans matiére, on doive accorder à Spinofa tous les faux raifonnemens qu'il lui a plu de répandre dans fes ouvrages, fans aucune fuite ni fans aucun fondement. M. Maclaurin s'eft particuliérement attaché à montrer dans ce premier Livre, les erreurs auxquelles on s'expofe lorfqu'on abandonne les expériences pour fe livrer aux hypothéfes Métaphyfiques. Il ne pouvoit choifir d'exemple plus frappant que celui du fameux Léibnitz, qui avec le génie le plus étendu, a échoué plufieurs fois contre cet écueil fi difficile à éviter.

Préfentement que nous avons fait connoitre quel étoit le ton Philofophique de M. Maclaurin nous rendrons compte dans les autres Journaux de la maniére dont il a traité Géométriquement les découvertes que Newton a faites, ou plutôt l'application du calcul au mouvement des planétes.

FASTI ATTICI, IN QUIBUS ARCHONTUM ATHENIENSIUM feries, Philofophorum, aliorumque Virorum Illuftrium ætas, atque præcipua Atticæ Hiftoriæ capita per Olympicos annos difpofita defcribuntur, novifque obfervationibus illuftrantur. Auctore Eduardo Corfino, Cler. Regul. Scholarum Piarum in Pifana Academia Philofophiæ Profeffore. Tomus fecundus fex reliquas differtationes complectens. Florentiæ anno 1747, ex Typographio Jo. Pauli Giovanelli. C'EST-A-DIRE : *Les Faftes Attiques, dans lefquels on trouve la fuite des Archontes Athéniens, l'âge des Philofophes & des autres Hommes Illuftres, & les principaux points de l'Hiftoire Attique, rangés fuivant l'ordre des Années Olympiques, avec de nouveaux éclairciffemens. Par* EDOUARD CORSINI, *Clerc Régulier des Ecoles Pies, & Profeffeur de Philofophie dans l'Académie de Pife. Tome fecond, qui comprend les fix derniéres Differtations.* A Florence 1747, de l'Imprimerie de Jean Paul Giovanelli, *in*-14°. pp. 472.

SECOND EXTRAIT DU DEUXIEME VOLUME.

ON a vu dans notre Journal de Novembre de 1749, de quelle maniére M. Corfini a concilié les diverfes fuites des Archontes que Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnaffe, & les marbres d'Arundell nous ont confervées; nous allons rendre compte dans cet extrait, des recherches, que ce Sçavant a faites pour augmenter & perfectionner les Faftes Attiques, en y plaçant plufieurs Archontes; dont on trouve les noms dans les anciens monumens mais qui n'ont point encore été inférés dans les Faftes, que les Sçavans ont publiés jufqu'aujourd'hui. M. Corfini obferve, que, quoiqu'il n'y ait pas lieu d'efpérer de pouvoir jamais remplir entiérement les grandes Lacunes que le temps a faites aux Faftes Attiques, on peut cependant ren-

dre ces Lacunes moins considérables, & répandre beaucoup de lumiére sur l'histoire de la Gréce en recueillant tous les noms des Archontes, que fournissent les Auteurs Grecs & Latins, les Inscriptions & les autres monumens, & en les plaçant dans les années Olympiques, où ils sont censés avoir été en charge.

Scaliger & Sigonius furent les premiers qui entreprirent un travail si utile pour la connoissance de l'Histoire Ancienne; mais Meursius surpassa tous les Sçavans qui l'avoient précédé dans cette carriére. M. Corsini ne parle qu'avec la plus grande admiration des Fastes Attiques de Meursius. Ils ne pouvoient pas être plus parfaits, dit-il, pour le temps, auquel ils furent publiés. De tous les Archontes qu'on pouvoit connoître par les Auteurs & les monumens, qui existoient de son temps, aucun n'avoit échapé à ses recherches. Si Lydiat, Paulmier, & Dodwell ajoutérent depuis un grand nombre d'Archontes aux Fastes Attiques, ils ne firent que copier ceux dont les Marbres d'Oxford leur procurérent la connoissance. (Or la découverte de ces Marbres est postérieure à la mort de Meursius;) & ils recueillirent encore ceux qu'ils trouvérent sur quelques Inscriptions que Spon & Wheler apportérent de la Gréce.

M. Corsini ne loue pas moins le sçavant Dodwell; il regarde ses Fastes comme un ouvrage admirable. S'il se propose d'enchérir sur les recherches de Dodwell & d'augmenter les Fastes des noms de quelques Archontes, il ne prétend point établir sa réputation sur les ruines de celle du sçavant Anglois. Au contraire il parle de ses propres découvertes avec la plus grande modestie. » Il est vrai, dit-il, qu'en » examinant les mêmes monumens, » d'où Dodwell a tiré les noms « de plusieurs Archontes, j'en ai » remarqué, quelques-uns que ce » Sçavant avoit omis. Mais telle est » la nature de nos recherches & » de nos ouvrages, que quelque » soin que nous apportions, quel» qu'esprit & quelque sagacité que » nous ayons, il nous échappe tou» jours des fautes qu'il est réservé » à ceux qui travaillent après nous, » de réparer.

L'objet de la dixiéme Dissertation, qui est la deuxiéme du second volume, est d'exposer les Archontes que l'Auteur a découvert dans les Auteurs Grecs & Latins, & qu'il juge devoir être insérés dans les Fastes de Dodwell & de Meursius. Il avoue, que parmi les Archontes, dont il s'attribue la découverte, il y en a que Meursius a nommés, & qui pourroient paroître ne lui avoir pas été inconnus. Mais comme M. Corsini a remarqué que ce sçavant les avoit confondus avec des Archontes de même nom, il a cru qu'en les distinguant par les caractéres qui leur sont propres & en les plaçant dans les années Olympiques où ils ont gouverné, il pouvoit les annoncer comme de nouveaux Archon-

tes & les ranger au nombre des Eponymes. L'Auteur avertit encore, qu'entre les Archontes, qu'il propose, il y en a, dont la Magistrature est si bien attestée, qu'on ne sçauroit leur refuser une place dans les Fastes; mais qu'il y en a aussi, de l'existence desquels on n'a que de foibles indices, & à qui par conséquent on ne peut accorder sans quelque scrupule le rang d'Eponyme. A l'égard de ceux-ci l'Auteur s'est contenté de rapporter toutes les preuves, qui peuvent faire croire, qu'ils ont été de véritables Archontes, & il abandonne au jugement du Lecteur la décision de leur sort : sçavoir, si on doit les ranger au nombre des Eponymes ou non.

Après ces observations préliminaires, M. Corsini rapporte d'abord tous les noms des Archontes que Dodwell a tirés des Marbres d'Arundell & d'autres inscriptions. Ensuite il propose ceux qu'il a découvert lui-même dans les Auteurs anciens, & qui avoient été, ou omis dans les Fastes, qu'on a publiés jusqu'aujourd'hui, ou confondus mal à propos avec d'autres Archontes. Il commence par *Tlesias* dont Pausanias a fait mention à l'occasion de la seconde révolte des Messéniens contre Lacédémone. Cet Auteur dit, que *les Messéniens se révoltérent dans la trente-neuviéme année depuis la prise d'Itome, c'est-à-dire, la quatriéme de la vingt-troisiéme Olympiade, sous l'Archontat de Tlesias*, & il ajoute, que *dès ce temps-la les Archontes d'Athénes étoient déja annuels*. Malgré ce témoignage de Pausanias, Meursius & le P. Petau n'ont point voulu admettre *Tlesias* au nombre des Archontes annuels. Fondés sur un calcul de Denys d'Halicarnasse ils l'ont relégué dans la suite des Archontes décennaux dont *Erixias* étoit le chef. Pour éluder le témoignage formel de Pausanias, qui leur étoit contraire, ils ont fait un changement dans le texte de cet Auteur. M. Corsini réfute le sentiment de Meursius & prouve, que ce Sçavant a mal à propos changé le texte de Pausanias. Il réfute encore l'opinion de Prideaux & de Paulmier, qui voulant accorder les Marbres avec le texte de Pausanias, ont prétendu que l'Archonte *Lysias* mentionné sur les Marbres, étoit le même que le *Tlesias* de Pausanias. M. Corsini discute fort au long les opinions de ces Sçavans. Il prouve que *Lysias* & *Tlesias*, sont deux différens Archontes, & que le dernier n'a point succédé à *Lysias*, comme l'a prétendu Lydiat, mais qu'il doit etre plus ancien suivant le témoignage de Pausanias & suivant d'autres preuves tirées de l'Histoire.

Notre Auteur continue ses recherches sur les autres Archontes, que Meursius & Dodwell n'avoient pas connus. Guidé par un passage de l'Orateur Lysias cité par Harpocration, il place Mnasippe dans les Fastes, & il détermine l'année de son Archontat. Il rétablit les noms de *Socratide* & d'*Apollodore* dans la liste des Archontes, & il mon-

tre par des raiſons très-plauſibles, qu'il faut les diſtinguer d'autres Archontes de même nom. *Diphile* n'eſt pas le même ſelon lui, que *Philippe* comme l'ont aſſuré Meurſius & Dodwell, & on a mal à propos confondu *Diocles*, dont parle Plutarque, avec *Philoclés*, que Meurſius a placé dans la troiſiéme année de la CXIVe. Olympiade. Enfin M. Corſini propoſe encore dix autres Archontes ſur des témoignages d'anciens Auteurs. Nous ne le ſuivrons point dans toutes ces diſcuſſions. Les grands détails où il entre ne ſont pas ſuſceptibles d'extrait.

L'onziéme Diſſertation traite des Archontes, dont les noms ſont venus à la connoiſſance de l'Auteur par des Inſcriptions nouvellement découvertes. M. Corſini ne ſe contente pas de propoſer ſimplement les noms des nouveaux Archontes & de fixer les années de leur Magiſtrature; mais il accompagne encore le texte des Marbres d'un Sçavant commentaire, il explique les titres & les fonctions des différentes Charges dont les noms ſont gravés ſur les marbres; & pour traiter cette matiére avec plus de clarté, il partage ces Marbres en trois claſſes. La premiére comprend les Inſcriptions, qui ont été dreſſées à l'honneur d'un Empereur, ou de quelque Citoyen d'Athénes. La ſeconde contient celles, où il eſt fait mention des *Ephebes*, c'eſt-à-dire, des jeunes gens qui avoient atteint l'âge viril. Enfin la troiſiéme claſſe comprend les Marbres ou les Inſcriptions, qui parlent des Prytanes & des *ἀεισιτοι* ou *παρασιτοι* qui étoient nourris dans le Prytanée. M. Corſini rapporte le texte méme des Inſcriptions pour épargner à ſes Lecteurs la peine de conſulter les Recueils & les divers Livres où on les a raſſemblées. La verſion Latine & les ſçavantes notes dont il les a accompagnées, fourniſſent de nouvelles explications ſur pluſieurs termes, qu'on a juſqu'ici fort mal interprétés.

Nous ne nous arrêterons point aux Inſcriptions de la premiére claſſe. Nous n'avons rien remarqué dans le Commentaire de notre Auteur, qui puiſſe intéreſſer un Sçavant verſé dans la lecture des anciens monumens. Quant aux Inſcriptions de la ſeconde claſſe qui contiennent les noms des Ephébes, de leurs Gouverneurs, & de leurs maîtres d'exercice, qu'on appelloit *Coſmetes*, *Padotribes* ou *Gymneſiarques*, l'Auteur ne fait que répéter en peu de mots ce que Sigonius en a dit dans ſon excellent *traité de la République d'Athénes*. Lorſqu'un enfant avoit trois ans, on le mettoit au rang des φράτορες, c'eſt à-dire, des Parens, en Latin *Cognati*. Cette cérémonie ſe faiſoit le troiſiéme jour de la Fête des *Apaturies* dans le mois de *Puanepſion*; & tout de ſuite il étoit compté parmi les δημότας, c'eſt-à-dire, les Citoyens de la même Bourgade. Au ſortir de l'enfance il paſſoit au rang des παῖδες ou des *Adoleſcens*. Alors s'il étoit d'une famille riche, & d'une naiſſance

naissance honnête, il commençoit à apprendre les Lettres, la Philosophie & la Musique. On lui apprenoit aussi à monter à cheval, & tous les autres exercices propres à cet âge.

Il est à croire, dit M. Corsini, que la République avoit établi des Gouverneurs pour maintenir parmi ces jeunes gens l'ordre & la bonne discipline. Il n'ose cependant l'assurer; car, quoi qu'on lise sur les Marbres le nom de *Pædotribes*, il est douteux, si on doit le rapporter aux Maîtres des *Adolescens*, ou à ceux des *Ephebes*. Ce qui donne lieu à ce doute, c'est que les Auteurs confondent volontiers les fonctions des Pædotribes & des Gymnasiarques, & qu'ils se servent indifféremment de ces deux noms quand ils parlent en général de Maîtres d'exercice.

Lorsque les jeunes gens avoient atteint l'âge de 18 ans, on les inscrivoit dans la liste des *Ephebes*. Ils recevoient alors la pique & le bouclier dans l'assemblée du Peuple; & leur devoir étoit pendant deux ans de parcourir les divers postes de l'Attique, & de monter la garde dans la Ville. A vingt ans on les enrolloit, & s'il survenoit une guerre, ils marchoient avec les autres troupes, & ils partageoient avec elles toutes les fatigues & les dangers de la guerre.

Comme les Marbres font mention, non seulement des *Pædotribes* & des *Gymnasiarques*, mais aussi des *Cosmetes*, des *Hypocosmetes*, des *Anticosmetes* & des *Sophronistes*, notre Auteur a recherché quelles étoient les fonctions de chacun de ces Officiers. Les Cosmétes, comme on le voit par l'étymologie même du mot, étoient établis pour maintenir le bon orbre, & Hérotien dans son Lexique sur Hipocrate nous apprend, que leurs fonctions regardoient les Ephebes. Κοσμήτας, τοὺς τῶν Ἐφήβων εὐταξίας προεστῶτας. Ces sortes de Gouverneurs avoient des Officiers subalternes qu'on appelloit, *Hypocosmétes*, ou *Anticosmétes*. Les Marbres ne nomment jamais qu'un Chef, mais ils nomment quelquefois plusieurs Hypocosmétes.

Si les Cosmétes étoient destinés à veiller au maintien du bon ordre & de la discipline dans le Gymnase, les Sophronistes & les Hyposophronistes étoient chargés d'examiner les mœurs & la conduite des Ephebes, & de les châtier lorsqu'ils avoient commis quelques fautes. Le Lexique des Etymologies, dit que les Sophronistes étoient au nombre de dix, choisis dans chaque Tribu; M. Corsini remarque cependant qu'un des beaux Marbres que Spon nous a fait connoître, n'en nomme que six, qui même ne sont pas tous de Tribus différentes, & qu'on n'y voit que deux Hyposophronistes.

L'Auteur observe sur les Marbres de la troisiéme classe, que l'on appelloit ἀείσιτοι, ceux qui étoient nourris dans le Prytanée aux dépens de la République, soit qu'ils exerçassent pour lors une charge, ou un emploi public, qui

leur donnoit ce droit, soit qu'ils fussent descendus de Parens, qui avoient rendu de grands services à la Patrie, ou qu'ils eussent mérité cet honneur par eux-mémes. Le nombre des Prytanes qui mangeoient à la table publique étoient au nombre de cinquante, ils étoient tous de la Tribu, qu'on avoit choisie pour remplir les devoirs de la Prytanie. Le lieu où ils s'assembloient pour manger, s'appelloit θόλος, en Latin *Tholus*. Le Sénat méme tout entier quoique composé de 500 personnes, a mangé plus d'une fois dans ce lieu, si on en croit Hésychius. On nommoit les Prytanées ἀείσιτοι ou παράσιτοι; ce dernier mot n'avoit point encore alors la mauvaise acception, qu'on lui a donné depuis. Quoique suivant le témoignage des Auteurs, les Prytanes devoient être au nombre de cinquante, on en trouve tout au plus trente nommés dans les plus longues inscriptions, qui nous ont été transmises. Celle qui est rapportée dans l'ouvrage de M. Corsini sous le N°. 28, présente 40 noms; mais la plûpart des personnes qui y sont nommées n'étoient pas Prytanes: c'étoit des Officiers subalternes ou des παράσιτοι, dont on gravoit les noms dans les Inscriptions publiques. M. Corsini ne rend aucune raison de cette différence des Marbres d'avec les Auteurs. Il explique avec soin les noms & les fonctions des Ministres de la Religion, tels qu'étoient les *Hierophantes*, les *Dodouches*, les *Hérauts*, les *Hérauts sacrés*, les *Hieraules*, les Prêtres *Phosphores*, & ceux qui servoient à l'Autel. Il ne donne pas des idées moins justes des Scribes, des Secretaires, des Huissiers, qui assistoient aux Tribunaux, soit du Peuple, soit du Sénat, soit des Juges particuliers, & dont on lit les noms sur les Marbres. Viennent ensuite les Inscriptions, qui présentent des noms d'Archontes, que Meursius & Dodwell n'ont point connus, ou qu'ils n'ont du moins pas rapportés dans leurs Fastes. Ils sont au nombre de vingt. Dans le Commentaire, qui accompagne les Inscriptions, M. Corsini ne s'applique pas seulement à fixer l'année de l Archontat dont il est question dans le Marbre, mais il explique toutes les difficultés particuliéres, qui se rencontrent dans chaque Inscription, & il donne par-tout des preuves de la sagacité de son esprit, & de la parfaite connoissance qu'il a de la Littérature Grecque, & de tous les monumens de l'antiquité.

La douziéme Dissertation traite des secours, qu'on peut tirer des médailles d'Athénes, pour le rétablissement des Fastes. L'Auteur observe d'abord, qu'il n'est point de monumens plus stériles pour l'érudition, & qui répandent moins de lumiére sur l'Histoire ancienne que les monnoyes des Athéniens. Toutes les Villes Grecques ont marqué sur leurs monnoyes quelques rites ou quelques événemens particuliers; elles représentent, ou des Jeux, ou des Fêtes, ou des Vi-

ctoires, ou des Alliances avec des Villes voisines. Mais les médailles d'Athénes n'offrent rien de semblable, si on en excepte celle qui indique, quoique d'une maniére assez obscure, la bataille de Marathon ou celle de Salamine; car pour ce qui est des médailles, qui représentent l'alliance des Athéniens avec les habitans de Smyrne, M. Corsini juge que ce n'est point à Athénes comme Vaillant l'a prétendu, mais à Smyrne qu'elles ont été frappées. On ne voit point sur ces médailles, ni tête d'Empereurs, ni d'Hommes Illustres, dont les Athéniens ayent voulu consacrer la mémoire à la postérité. La partie antérieure représente toujours la tête de Pallas; s'il se trouve quelques autres têtes sur le revers, ce sont pour l'ordinaire celles de Thésée ou de Mars, ou de Cérès, ou de Neptune.

Le nom du premier Magistrat est communément marqué sur les médailles des Villes Grecques; mais l'Archonte d'Athénes est rarement désigné par le titre de sa Charge dans les médailles de cette Ville. On y trouve assez souvent les noms de deux ou trois Citoyens, mais il n'y paroît aucune marque, qui désigne expressément si l'Archonte Eponyme est de ce nombre. Les Antiquaires ont cru pour la plûpart que ces noms étoient ceux des Magistrats qui présidoient à la fabrique des Monnoyes. M. Corsini avoue qu'il n'a que des conjectures à proposer sur une matiére si obscure. Il croit que lorsqu'il y a plusieurs noms gravés sur les médailles Athéniennes, le premier doit être regardé comme étant le nom de l'Archonte Eponyme, & que les autres noms désignent des Citoyens revêtus de quelque Charge ou qui étoient du nombre des Novemvirs. Il fonde sa conjecture sur plusieurs indices tirés des médailles comparées les unes aux autres & particuliérement sur ce qu'il a remarqué dans trois differentes médailles, qui portent chacune trois noms. Dans la premiére on lit *Moschion*, *Epigénes*, *Sosander:* dans la seconde, *Callicrates*, *Epigénes*, *Sosander:* dans la troisiéme, *Métrodorus*, *Epigénes*, *Sosander*. Comme les deux derniers noms sont les mêmes sur ces trois médailles, & qu'il n'y a que le premier qui varie, M. Corsini croit qu'on ne peut rendre une meilleure raison de cette différence, qu'en disant que ces médailles ont été frappées dans trois années consécutives; que le premier nom est celui de l'Archonte Eponyme, qui changeoit tous les ans, & que les deux autres sont les noms des Questeurs ou des Préfets des Monnoyes qui étant en Charge plusieurs années de suite, ont été marqués sur les monnoyes conjointement avec différens Archontes Eponymes.

Il ne faut pas être étonné, dit M. Corsini, de ce que le nom de l'Archonte n'est pas toujours distingué sur les médailles par le titre de sa dignité. Il suffit qu'il y ait quelques médailles d'Athénes où ce titre se trouve; on doit expliquer

les médailles les plus obſcures par les plus claires, & celles qui expriment le nom de l'Archonte avec ſa dignité, nous montrent qu'on doit le ſuppléer où il n'eſt pas exprimé. On ſçait d'ailleurs que toutes les autres Villes de la Gréce étoient fort exactes à marquer le nom de leur Chef avec ſon titre honorifique. Nous avons cependant pluſieurs médailles de ces Villes, où le nom du Chef ſe lit ſans aucune marque de ſa dignité : & on ne doute pas que ce nom ne ſoit celui de l'Archonte, du Stratége, ou du chef de la Ville. On ſe diſpenſoit de graver le mot *Archonte* après le nom propre, parce que le peuple ne pouvoit pas s'y méprendre : on doit raiſonner de même à l'égard des médailles d'Athénes. Les Athéniens marquoient les noms de l'Archonte Eponyme & d'autres Magiſtrats ſans y joindre les titres de leur Charge, parce que la place ou le rang que ces noms occupoient ſur les médailles déſignoit ſuffiſamment l'emploi ou la dignité de chaque Magiſtrat, chez un Peuple accoutumé de tout temps à cet uſage.

On objecte à M. Corſini, que, comme les noms marqués ſur les médailles d'Athénes ne ſe trouvent point dans la partie des Faſtes qui a été conſervée, il y a lieu de croire que ces noms ne déſignent point les Archontes Eponymes; M. Corſini répond 1°. que les Faſtes & les Médailles ſont d'accord à l'égard de quelques Archontes, & que les noms de ces Magiſtrats ſe trouvent également marqués ſur ces deux eſpéces de monumens; 2°. que les Faſtes tels que nous les avons, ſont ſi mutilés & ſi remplis de lacunes, qu'on ne doit pas être étonné de n'y point trouver la plûpart des noms marqués ſur les médailles.

Certes, dit M. Corſini, ſi nous poſſédions des Faſtes entiers & ſans lacunes, ou ſi on pouvoit démontrer que les médailles d'Athénes qui nous reſtent, ont été frappées dans les temps dont les Faſtes nous ſont demeurés entiers, on auroit bientôt terminé cette diſpute. Mais comme les Faſtes nous abandonnent après la CXXX. Olympiade, & que la plûpart des médailles qui nous reſtent, paroiſſent avoir été frappées après cette Olympiade, on chercheroit en vain dans les Faſtes les noms gravés ſur les médailles, & on raiſonneroit fort mal, ſi, de ce qu'on ne trouve pas la plûpart de ces noms dans les Faſtes, en concluoit, qu'ils ne déſignent pas les Archontes Eponymes.

Après avoir montré avec beaucoup de vraiſemblance que le premier nom marqué ſur les médailles d'Athénes déſigne l'Archonte Eponyme, M. Corſini rapporte tous les noms de ces Magiſtrats, qu'il a pu trouver dans les médailles des différens Cabinets : il en dreſſe un Catalogue. La Diſſertation de M. Corſini n'eſt pas ſeulement propre à jetter du jour ſur les Faſtes Attiques, mais elle eſt remplie d'utiles obſervations ſur la matiére & la forme des médailles d'Athénes, &

ſur les lettres, les monogrammes, & les ſignes marqués ſur ces médailles.

Il reſte encore deux Diſſertations, ſçavoir la treiziéme ſur les Fêtes de l'Attique, & la quatorziéme ſur les mois des différens peuples de la Gréce; nous en aurions bien volontiers rendu compte dans notre Journal, ſi nous n'avions appréhendé de déplaire au Public en multipliant trop les extraits ſur un même ouvrage. Elles ne méritent cependant pas moins l'attention des Sçavans que les Précédentes. L'Auteur enchérit par-tout ſur ceux qui avant lui ont traité la même matiére; il donne de nouveaux éclairciſſemens, & il rétablit le ſens de pluſieurs paſſages d'Auteurs anciens, auxquels les ſçavans avoient donné de fauſſes interprétations pour les ajuſter à leurs idées & à leurs ſyſtêmes.

HISTOIRE GE'NE'RALE DES VOYAGES DEPUIS LE commencement du quinziéme ſiécle, &c. Tome VII. Voyages dans la Tartarie, le Tibet, la Bukkarie & à la Chine. Chez Didot, à la Bible d'Or, Quay des Auguſtins, 1749.

SECOND EXTRAIT DU SEPTIEME VOLUME.

APRÈS avoir donné une ample deſcription de la Tartarie, ſuivant les mémoires d'Abulghaſi-Kam, & des Ecrivains Chinois, les Auteurs de ce recueil rapportent tous les Voyages, que les Européens ont fait en différens temps dans ce vaſte Empire. Le nom de la Tartarie étoit à peine connu dans l'Europe, lorſque les prodigieuſes conquêtes des Mongols & des Tartares ſous le célébre JenghizKan le rendirent fameux par toute la terre. Dès-lors les Papes pleins de Zéle pour la propagation de la Foi, formérent le deſſein d'envoyer des Miſſionnaires en qualité d'Ambaſſadeurs aux ſucceſſeurs du Conquérant pour leur perſuader d'embraſſer la Religion Chrétienne & de renoncer à leurs cruelles invaſions. En 1246 Innocent IV. chargea Jean de *Plano Carpini* & *Benoît*, Polonois de nation, tous deux de l'Ordre de S. François de ſe rendre à la Cour de Kuiné-Khan ou KajuK-Kan troiſiéme Empereur des Mongols. Ce Pape fit partir encore l'année ſuivante, dans la même vûe, mais avec auſſi peu de ſuccès, *Aſcelin*, *Simon de S. Quentin*, *Alexandre & Albert*, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les deux Franciſcains publiérent une Relation de leurs Voyages, dont *Vincent de Beauvais*, leur Contemporain, nous a conſervé l'Extrait dans ſon *Miroir Hiſtorique*. Nos Auteurs l'ont encore beaucoup abregée dans leur Recueil. Ils n'ont rapporté dans un certain détail que le Journal de leur voyage, l'accueil que leur firent les Princes

Tartares & les fatigues d'une si longue route. Comme ils avoient d'ailleurs des mémoires plus exacts sur les coutumes du Pays, les mœurs des Habitans, leurs conquêtes & leur Religion, ils n'ont eu garde d'emprunter de ces premiers Voyageurs tout ce qu'ils ont dit sur ces différens points. Ils n'ont conservé de leur Relation que ce qui concerne la Géographie & l'Histoire.

S. Louis imita le zéle des Souverains Pontifes: comme ce Monarque attendoit à Nicosie en Chypre un temps favorable pour passer en Syrie, il reçut deux Ambassadeurs de la part d'un Prince Tartare qui se nommoit *Erkaltay*, & qui résidoit alors sur les frontiéres Orientales de la Perse. Ces Ambassadeurs informérent le Roy, que depuis trois mois le Grand Kan avoit embrassé le Christianisme à la persuasion de sa mere qui étoit Chrétienne, & que tous les Seigneurs de l'armée avoient été baptisés comme lui; qu'*Erkaltay* ayant reçu aussi le Baptême, avoit été envoyé avec de grandes forces pour s'employer au progrès de la Religion, protéger les adorateurs de la Croix & détruire ses ennemis; enfin, que le Grand Kan désiroit avec beaucoup d'ardeur l'amitié du Roy de France. Sur ce discours des Ambassadeurs Tartares, nos Auteurs font les réflexions suivantes: » s'il y a quelque réalité dans » cette Ambassade, disent ils, qu'on » suppose envoyée à S. Louis, c'est » apparemment qu'*Erkaltay*, trom» pé par la ressemblance du culte » des Chrétiens avec celui des La» mas & des Bonzes, qui avoient » commencé à prévaloir du temps » de Kajuk, prit le Christianisme » pour sa propre Religion, ou que » par des vûes politiques il feignit » de le croire pour se procurer » quelque secours de la part des » Chrétiens. Il paroit du moins que » l'objet particulier de cette Am» bassade étoit d'engager S. Louis à » tourner ses armes contre le Sou» dan d'Egypte pour occuper les » forces de ce Prince Mahométan, » tandis qu'*Erkaltay* se proposoit » d'attaquer le Kalife.

Quelque jugement qu'on en porte, l'Histoire nous apprend que S. Louis envoya des Ambassadeurs au Khan des Tartares, & que quelque temps après, son zéle l'engagea à dépêcher, dans la vûe de convertir ce Prince ou de l'affermir dans la pratique de la Religion, Guillaume de Rubruquis, Franciscain, avec un autre Religieux du même Ordre.

La Relation du voyage de ce Missionnaire fut d'abord écrite en Latin, dans plusieurs Lettres adressées au Roy. Hakluit en publia une partie traduite en Anglois. Mais Purchas en a donné une traduction entiére sur un manuscrit de Cambridge. *Bergeron* traduisit ces Lettres en François sur la version Angloise, vers le milieu du dernier siécle, après les avoir collationnées sur deux manuscrits Latins.

Bentink déclare que de tous les

Ecrivains de ces anciens temps, Rubruquis eſt celui, qui a donné la deſcription la plus exacte des Tartares & du Pays qu'ils habitent. Tout ce qu'il rapporte, dit-il, de leur figure, de leurs uſages, de leurs alimens & meme de leurs habits, eſt ſi conforme aux uſages préſens des Kalmucks, qu'on y reconnoît parfaitement ceux de leurs ancêtres. C'eſt pour cette raiſon que nos Auteurs en rendant compte de la relation de Rubruquis, n'ont pas jugé à propos de répéter des détails qui ont déja trouvé place dans les articles précédens. Ils ſe ſont bornés aux circonſtances de ſon voyage juſqu'à ſon arrivée en Tartarie, & ils ont renvoyé ſes obſervations ſur d'autres Pays aux articles reſpectifs.

En 1250, *Nicolas* & *Maffio* ou Mathieu, deux freres de l'illuſtre famille de *Polo*, entreprirent le voyage de Tartarie par des vues de commerce. L'Empereur *Kublay* les reçut avec bonté, & leur fit diverſes queſtions ſur les loix & la Religion des pays Chrétiens. Après les avoir retenus quelque temps, il les renvoya avec un Ambaſſadeur pour demander au Pape cent hommes inſtruits dans les ſciences, qui fuſſent capables de convaincre les Prêtres Tartares, que la Religion Chrétienne étoit non ſeulement la meilleure, mais la ſeule par laquelle les hommes puſſent être ſauvés, & que les Divinités de la Tartarie n'étoient que des Démons qui avoient aveuglé les Nations Orientales juſqu'à s'en faire adorer. Nicolas Polo employa dix-neuf ans à ce voyage, il ne fut de retour à Veniſe, qu'en 1269. Il y trouva un fils nommé Marc, qui lui étoit né peu de temps après ſon départ. Les grands profits, que les deux freres avoient retirés de leur premier voyage, les engagérent à en entreprendre un ſecond. Ils partirent deux ans après avec le jeune Marc, chargés des Lettres du Pape Grégoire pour le Khan des Tartares. Ils emmenérent avec eux deux Freres Prêcheurs, nommés Nicolas & Guillaume. Le Khan informé de leur approche, envoya au-devant d'eux un corps de quarante mille hommes pour leur ſervir d'eſcorte juſqu'à ſa Cour. L'accueil, qu'ils y reçurent, fut ſi honorable, & les careſſes du Khan ſi diſtinguées, que les Courtiſans Mongols en conçurent de la jalouſie. Le jeune Marc ſe rendit en peu de temps capable de parler & d'écrire en quatre différentes langues Tartares. Il acquit tant de faveur auprès de *Kublay*, par les éclairciſſemens qu'il lui donna ſur les Pays, qu'il avoit traverſés, que malgré ſa jeuneſſe le Khan l'employa aux affaires les plus importantes. Il le chargea de diverſes commiſſions à Karakharum & dans d'autres parties de l'Empire. La méthode de ce jeune Voyageur étoit de commencer par l'exécution des ordres de l'Empereur, & de donner le reſte du temps à s'inſtruire de tout ce qu'il y avoit de curieux dans les Provinces & les Villes. Il écrivit ſes obſervations

telles qu'on les lit au ſecond Livre de ſes voyages.

Nos Auteurs comparent dans leur introduction les voyages de Rubruquis & de Marco-Polo. Les Relations de ces deux Voyageurs, diſent-ils, » ont répandu des lu» miéres d'autant plus grandes ſur » la Géographie, que ſi l'un a fait » connoître les parties Septentrio» nales de la Tartarie, l'autre nous » a donné la connoiſſance des par» ties Méridionales. *Rubruquis* nous » a inſtruit très-exactement des » uſages & des mœurs des Mon» gols; mais il n'a voyagé que dans » les déſerts, au lieu que *Polo* a » traverſé des Régions fertiles, » remplies de Villes & d'Habitans. » Rubruquis n'avoit pas pénétré » plus loin que *Karakorum*; Polo » s'avança par différentes routes » juſqu'à l'extrémité Orientale du » continent. Il décrit avec ordre les » Provinces & les Villes de la pe» tite Bukkarie, de Tangut, du » Katay, & des contrées voiſines » de la Tartarie, tandis que l'au» tre ne nous en donne que des » idées imparfaites & très-confu» ſes. Polo ne ſe borne pas au Con» tinent: on le voit entrer dans » l'Océan Oriental, & faire voile » autour de l'Inde, courſe ſans » exemple parmi les Grecs & les » Romains. Il reprend terre, & » continue ſon voyage autour de » la Perſe & de la Turquie. Aux » connoiſſances qu'il ne doit qu'à » ſes propres yeux, il joint celles » qu'il s'eſt procurées par ſes in» formations. Enfin il rapporta » dans ſa Patrie de grandes lumié» res ſur des Régions inconnues la » plûpart juſqu'alors; telles étoient » toutes les Contrées maritimes de » l'Aſie & de l'Afrique, depuis le » Japon, juſqu'au Cap de Bonne» Eſpérance.

C'eſt aux mémoires de ce fameux Voyageur, que les Portugais eurent l'obligation de la découverte des Pays immenſes qu'ils conquirent à la fin du quinziéme-ſiécle & au commencement du ſeiziéme. Ces mêmes mémoires ſervirent auſſi de guide aux Européens, qui au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle pénétrérent dans la Tartarie. Ceux-ci marchérent ſur les traces de Marco-Polo, mais d'un pas ſi lent, que depuis ſon voyage juſqu'à ceux des derniers Miſſionnaires Jéſuites, à peine avoient-ils viſité la troiſiéme partie du pays dont Polo donne la deſcription.

Il eſt vrai que Polo voyageant par l'ordre du Khan, ou dans les armées des Mongols avoit un grand avantage ſur les Miſſionnaires qui l'ont ſuivi. Après avoir donné à cet Illuſtre Voyageur les éloges qu'il a ſi juſtement mérités, nos Auteurs font une critique fort ſenſée de ſa Relation. Ils y trouvent pluſieurs défauts. 1°. Les noms propres y ſont écrits avec ſi peu d'exactitude, qu'il eſt ſouvent impoſſible de ſçavoir à quelles places ils appartiennent. Les difficultés augmentent par l'affectation qu'il a ſouvent de donner les noms Mongols aux Provinces & aux Villes Chinoiſes: noms,

noms, dont la plûpart ne sont peut-être pas connus aujourd'hui des Mongols mêmes. 2°. Il n'a pris la latitude d'aucune place, & on ne sçauroit faire beaucoup de fond sur les distances & les gissemens qu'il a marqués. A l'égard de la partie historique de sa Relation, elle est mélée d'erreurs & de fables. Qui pourra croire, par exemple, ce qu'il raconte des Magiciens Tartares qui excitent, dit-il, des tempêtes au milieu desquelles ils garantissent le Palais Impérial de toutes sortes de vents, & qui font sauter les plats d'eux-mêmes, du buffet sur la table du Khan ? Il donne cependant ces fables sur le témoignage de ses propres yeux.

Nos Auteurs soupçonnent qu'il n'avoit pas vu la Tartarie Orientale, ni le Katay ; en effet la description qu'il en donne n'est pas exacte. Dailleurs il n'a pas dit un mot de la grande muraille, qui est ce que la Chine & peut-être le monde entier contiennent de plus remarquable. En un mot ce qu'on peut croire de plus favorable pour Marco-Polo c'est que s'il avoit effectivement parcouru toutes les Régions dont il parle comme témoin oculaire, il n'avoit jamais fait un Journal régulier de ses voyages, mais qu'après son retour à Venise il composa sa Relation, comptant sur les forces de sa mémoire qui le trompa en plusieurs occasions, & qu'il mit par écrit comme ses propres remarques, des récits fabuleux, auxquels il avoit ajouté foi trop légérement.

Le Journal de Marco-Polo est suivi de la Relation de l'Ambassade que Schah-Rockh envoya à l'Empereur du Katay en 1419 ; Relation que Thevenot dit avoir été traduite du Persan, & qu'il nous a conservée dans sa collection des Voyages. On y trouve une grande variété de remarques sur la magnificence des Chinois & sur le cérémonial qu'ils observent dans les audiences des Ambassadeurs.

Vient ensuite le voyage de Jenkinson, Négociant fort éclairé qu'une Compagnie Angloise envoya par la voye de Russie dans la grande Bukkarie pour y jetter les fondemens d'un commerce durable s'il le jugeoit avantageux. Cette voye parut impraticale à ce Voyageur, lorsqu'il eut reconnu le caractére des Usbeks, qui ne vivent que de brigandage & qui dépouillent toutes les Caravanes qui leur tombent entre les mains. Cependant Johnson qui l'accompagnoit dans ce voyage recueillit soigneusement toutes les lumiéres qu'il put se procurer sur les routes qui conduisent à la Chine, & ne rendit pas peu de service à la Géographie. On trouvera dans ce recueil les observations de ce Voyageur, jointes au Journal de Jenkinson.

En 1603. les Jésuites Missionnaires, qui travailloient dans l'Inde au progrès de la Religion, chargérent le P. Goés de la même Compagnie, de trouver un chemin qui conduisît par terre à la Chine. Il exécuta heureusement cette com-

miſſion, en ſe joignant aux Caravanes Marchandes, qui paſſoient par la petite Bukkarie. Enſuite le P. *Andrada* Jéſuite, & le P. *Chéſaud* tentérent en 1624 de trouver une route plus courte par le Tibet. Mais ils n'eurent pas le bonheur de réuſſir dans leur entrepriſe, & le deſſein qu'ils avoient manqué fut exécuté en 1661 par les Peres Dorville & Grueber deux autres Miſſionnaires de la même Compagnie.

On pouvoit s'attendre que les difficultés ayant été une fois ſurmontées par ces deux Jéſuites & par le P. Goés, l'ardeur des Miſſionnaires auroit été très-vive à profiter de cette ouverture. Cependant on n'entend plus parler de ces religieuſes expéditions juſqu'en 1714, que le P. *Deſideri* Jéſuite, fit de nouveaux efforts pour découvrir une autre route par le Tibet. Ses deux Prédéceſſeurs avoient pris au Midi par le Bengale. Il prit du côté du Nord par *Kachemir*, entre les routes des Peres Dorville & Grueber & celle de Goés, qui avoient été moins droites. Enfin le P. Horace de la Penna & quelques autres Capucins, envoyés au Tibet en 1742 pour y prêcher l'Evangile, ont donné une relation de leur voyage qui a paru très-ſuſpecte aux Auteurs de ce recueil. Ils croyent que ces Miſſionnaires ont exagéré les ſuccès de leur miſſion, pour ſe procurer de nouveaux ſecours par une peinture avantageuſe de leurs eſpérances. C'eſt la ſeule explication, diſent-ils, qu'on puiſſe donner à quantité de recits, qui bleſſent abſolument la vraiſemblance.

Tous les Journaux de ces différens voyages, quoiqu'abregés & réduits aux circonſtances les plus néceſſaires, occupent une place conſidérable dans ce recueil. Ils ſont ſuivis de la relation de deux voyages que le Pere Verbieſt fit en 1682, à la ſuite de l'Empereur de la Chine, l'un dans la Tartarie Orientale, & l'autre dans la Tartarie Occidentale, & de huit autres voyages que le P. Gerbillon fit dix ans après dans la Tartarie Occidentale, quelques-uns par le grand déſert qui eſt vers la Sibérie, les autres par les Pays, qui touchent à la grande muraille de la Chine, tantôt à la ſuite de l'Empereur, & tantôt en d'autres occaſions.

C'eſt de la deſcription de la Chine & de la Tartarie par le P. du Halde que nos Auteurs ont tiré les extraits de ces Journaux; mais ils ne ſe ſont point aſſujettis à ſuivre l'ordre de l'Editeur, ni à donner la même étendue à leurs récits. Ils ont rapproché les matiéres qui ſont de la même nature & qui ſe trouvent diſperſées dans les différens Journaux, & ils les ont réduites ſous un même article

Outre les ſituations & les diſtances des places que le P. Gerbillon a eu grand ſoin de marquer & outre la deſcription de toutes les choſes qui appartiennent à l'Hiſtoire Naturelle, ce qu'il y a de plus remarquable dans ſes relations, ce ſont les chaſſes que l'Em-

pereur Kanghi entreprit pour exercer ſes troupes, contenir les Tartares Orientaux dans la ſoumiſſion, prévenir les embarras qu'ils pouvoient cauſer à l'Empire & conſerver ſa ſanté, ayant appris par l'expérience qu'un trop long ſéjour à Peking l'expoſoit à de fâcheuſes maladies. Ces chaſſes en effet reſſemblent plutôt à des expéditions militaires qu'à des parties de plaiſir. Les Tartares, qui compoſent le cortége de l'Empereur, ſont armés d'Arcs & de Cimeterres, & diviſés en Compagnies, qui marchent en ordre de bataille ſous leurs étendarts au ſon des Tambours & des Trompettes. Ils forment autour des Montagnes & des Forêts des cordons qui les environnent comme s'ils aſſiégeoient réguliérement des Villes à la maniére des Tartares Orientaux. Cette armée qui conſiſte quelquefois en ſoixante mille hommes & cent mille chevaux, a ſon avant-garde, ſon corps de bataille, ſon arriére-garde avec ſon aîle droite & ſon aile gauche, commandées par un grand nombre de Chefs & de Régules. L'Empereur marche à leur tête au travers des Régions déſertes & des Montagnes eſcarpées, expoſé pendant tout le jour aux ardeurs du Soleil, à la pluye & à toutes les injures de l'air. Pluſieurs Officiers qui avoient ſervi dans les derniéres guerres aſſurérent le P. Verbieſt, qu'ils y avoient beaucoup moins ſouffert que dans ces chaſſes.

Telle eſt l'idée que le P. Verbieſt nous donne des exercices que l'Empereur de la Chine fait prendre à ſes troupes pour les tenir en haleine en temps de paix. Nous renvoyons le Lecteur au Livre même pour y voir une infinité d'autres choſes également dignes de ſa curioſité.

TRAITE' DES CRIE'ES, VENTES DES IMMEUBLES & des Offices par Décret, principalement ſuivant l'uſage du Duché de Bourgogne : avec des obſervations ſur les Décrets volontaires, les Directions, la vente Judicielle, la vente des Lettres de Barbiers & Perruquiers, celle des Rentes fonciéres & conſtituées; & un Recueil d'Edits, Déclarations du Roy, Coutumes, Réglemens, Certificats d'uſage & formules ſur cette matiére. Nouvelle édition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée, par M. Jean Alexis THIBAULT, *Procureur au Parlement de Dijon.* A Dijon, chez François Deſventes, Libraire & Imprimeur en Tailles-Douces, rue de Condé à l'Image de la Vierge, 1746. deux vol. *in*-4°. le premier de 423 pp. y compris la table alphabétique des matiéres, & non compris environ 18 pp. pour la table des chapitres & des formules, l'Epitre Dédicatoire à M. le Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, un avant-propos, un avertiſſement, diverſes additions & explications & une liſte alphabétique des Auteurs cités dans l'ouvrage. Le ſecond vol. de 358. pp. non compris un court avertiſſement

& une table des observations & des formules en 6 pag. quelques Certificats de différens Greffes de Dijon en 2 pages, & une table chronologique fort sommaire (en 12 pages) des Ordonnances, Edits, Déclarations du Roy, Coutumes, Arrêts de Réglement, Délibérations, & Certificats d'Usage rapportés en entier, ou par extrait, ou simplement indiqués dans ce second volume, avec des renvois sur chaque article à la page de ce volume où la piéce est disposée dans l'ordre du traité.

LA matiére des Décrets étant purement de Droit François & d'un usage aussi fréquent que nécessaire & important, avoit sans doute besoin des éclaircissemens que divers Auteurs ont publiés sur ce sujet en différens temps.

Nous ne rappellerons point ici les traités anciens & modernes, Latins & François qui ont déja paru sur cette matiére. On les trouvera presque tous cités dans notre trentre-septiéme Journal de l'année 1705 au sujet du traité des Criées par Bruneau, dont la troisiéme édition parut en 1704, & nous donna lieu de tracer alors une espéce de précis & d'Histoire de cette matiére. Nous avons même caractérisé dans notre Journal du mois d'Avril 1727, les principaux & les derniers ouvrages faits en François sur ce sujet, en rendant compte du dernier en date & du meilleur qu'on ait vu dans ce genre, c'est-à dire, du traité fait par M. de Héricourt qui a été longtemps l'un des Auteurs de ce Journal & dont l'érudition aussi profonde que variée, est assez connue de tous ceux qui sont à portée d'en voir les preuves & d'en éprouver les utiles effets.

Entre tous ces ouvrages ceux que l'Auteur du traité ci-dessus annoncé, déclare dans son avant-propos, avoir principalement consultés, sont » celui de M. le Président le Maître qui parut en 1572, » dix années après sa mort; celui » de Me. Forget Avocat à Evreux, » imprimé en 1604. Celui donné » en 1616 par Nicolas Bergereau, » en forme de Dissertation sur l'Edit » de 1551. Celui de M. Nicolas » Goujet en 1619. Celui de M. » Bruneau troisiéme édition en » 1704, & enfin celui de M. de » Héricourt en 1727.

Il paroît par ce détail que M. Thibault, Auteur du dernier traité des Criées, a connu presque tous les ouvrages François faits précédemment sur cette matiére, ou du moins le plus grand nombre & les meilleurs de ces ouvrages. On pourroit croire d'abord qu'il n'a pas vu les derniéres éditions de tous ces traités; car à l'égard du traité des Criées de M. le P. Lemaître, il y en a eu à Paris en 1673 une seconde édition annoncée avec quatre autres traités du même Auteur, comme revue, corrigée & augmentée par M. Bernard, Avocat: & l'ouvrage de M. de Héricourt a été encore réimprimé

aussi à Paris en 1739, avec diverses corrections & augmentations. On voit cependant, du moins par rapport au traité de M. de Héricourt, que M. Thibault en a connu la derniére édition, car il la cite dans le cours de son ouvrage.

Au surplus nous n'avions pas mis dans nos précédens Journaux, le Livre de Forget au rang des traités sur les Criées, le regardant plutôt comme un commentaire particulier sur le titre de la Coutume de Normandie qui concerne les Décrets, que comme un traité général sur la matiére, quoiqu'il porte le titre de traité des Criées.

On sera peut-être étonné que M. Thibault n'ait pas cité deux ouvrages manuscrits sur les Criées, qui sont de M. Taisand, Commentateur de la Coutume de Bourgogne. On trouve ces deux Traités énoncés dans la vie de ce Jurisconsulte, donnée par son fils & imprimée en 1737 chez Prault, à la tête des vies des Jurisconsultes. Le premier de ces manuscrits paroît même avoir dû être d'autant plus connu de M. Thibault que l'Auteur annonce y traiter les Décrets selon l'usage de la Bourgogne, & que M. le Président Bouhier en fait ainsi mention dans la vie qu'il a donnée de ce Jurisconsulte en 1717 & en 1742, au commencement de ses observations sur la Coutume de Bourgogne. Ne connoissant que le titre de cet ouvrage de M. Taisand, nous n'avons pu voir de quelle utilité il auroit pu être à M. Thibault: mais si M. Thibault n'a pas connu cet ouvrage, nous l'exhortons à le consulter, & s'il l'a vu il nous semble qu'il devoit marquer l'usage qu'il en a pu faire. On avoit paru d'abord vouloir le rendre public, mais comme il n'a point encore été publié, il n'y a pas d'apparence qu'on veuille le produire aujourd'hui, surtout depuis le traité de M. Thibault.

Nous observerons encore que nous avons été surpris de voir au nombre des Auteurs cités par M. Thibault, *Denanzoutil, sur la Coutume de Bourgogne.* Si la citation est juste, la connoissance de ce Commentateur ou Annotateur de la Coutume de Bourgogne, aura apparemment échapé à M. le Président Bouhier, dans l'Histoire qu'il a donnée de tous les Auteurs qui ont écrit sur cette Coutume, & dont il a publié en 1714 une seconde édition augmentée de plusieurs articles: ou bien il faudroit dire que l'ouvrage de M. *Denanzoutil* seroit postérieur à celui de M. le Président Bouhier, ce qui nous étonneroit encore.

Pour venir à ce qui concerne particuliérement le traité de M. Thibault dont il s'agit, l'approbation qui y a été donnée, nous apprend que cet ouvrage avoit paru d'abord sous le titre d'*Essai sur la vente des Immeubles par décret.* Mais nous ne sçavons de quelle année est cette édition, l'Auteur ni l'Approbateur n'en disent rien. Nous voyons seulement que c'est ici une seconde édition, corrigée & augmentée sur

une premiére qui n'eſt pas venue à notre connoiſſance & que cette ſeconde édition a été approuvée à la cenſure dès le 16 Mars 1741.

Quelle qu'ait été la cauſe du retardement de l'impreſſion de cette nouvelle édition, l'ouvrage tel qu'il eſt aujourd'hui publié nous a paru vraiment utile, & travaillé avec autant de ſoin que de ſageſſe. L'exactitude, la préciſion & la modération avec leſquelles l'Auteur l'annonce, tant dans ſon avant-propos que dans l'avertiſſement mis à la tête de chaque volume, nous ont paru auſſi propres à faire honneur à l'Auteur & à ſervir de modéle, qu'à caractériſer ſon traité.

» Il n'eſt (dit l'Auteur) ni de » mon état, ni de mes talens, de » traiter ambitieuſement ce qui ap» partient à la profeſſion du Juriſ» conſulte; je me borne à ce qui » doit être l'objet de l'attention du » Praticien; le détail en eſt d'une » aſſez grande étendue, pour ne » point me partager entre des étu» des, dont une ſeule ſuffit pour » m'occuper tout entier. Je m'at» tacherai donc principalement à » expliquer le grand nombre de » formalités qu'on a introduites » (pour les Décrets) ..... ces for» malités étant de droit étroit; l'o» miſſion d'une ſeule influe ſur tout » le reſte, & ne pouvant être répa» rée elle entraîne la nullité de la » procédure entiére. Il ſeroit à ſou» haiter que cette procédure dé» crétale fût plus ſimple, que les » régles fuſſent générales, & qu'on » n'eût par tout qu'un même mo» déle à ſuivre; ..... mais chaque » Pays a ſes Loix & ſes uſages; le » Duché de Bourgogne ſurtout en » a qui lui ſont propres; & quand » pour m'inſtruire j'ai voulu con» ſulter des perſonnes habiles, j'ai » remarqué ..... *qu'on s'en tient ſou» vent à une ſimple pratique, ſans » remonter plus haut, & qu'on dit » ſeulement cela ſe fait, cela ne ſe » fait point.* J'ai tâché de péné» trer plus avant; j'ai raſſemblé » autant qu'il m'a été poſſible, tout » ce qui eſt particulier à notre Pro» vince ſur cette matiére: & lorſ» que j'ai eu recours aux Loix, aux » Arrêts & aux Auteurs des autres » Pays, ce n'a été qu'autant qu'il » a fallu les ramener à ce que nous » devons obſerver dans notre Pro» vince .... Mon ambition n'eſt » point de m'ériger en Auteur, ni » de faire des leçons à perſonne, » mais ayant rédigé ce que j'ai trou» vé dans les Auteurs, & m'en » étant fait une régle ... je rends » à ceux qui ſeroient curieux des » mêmes recherches, celles que » j'ai faites moi-même. D'autres » enchériront ſur mes premiéres » idées, & j'eſpére à mon tour re» cevoir un jour d'eux, plus que » je ne leur aurai donné.

» Depuis la premiére édition ..... » j'ai diviſé mon Livre en deux par» ties (dont chacune forme un vo» lume) ...... Parmi les additions » (faites pour cette ſeconde édi» tion) il y en a quelques-unes qui » ne ſont point de moi, telles que » ſont quelques obſervations à la » ſuite du traité de la vente Judi-

„ cielle, & les obſervations ſur les „ formalités par leſquelles le Roy „ purge les hypothéques des biens „ qu'il acquiert. Je tiens les pre- „ miéres d'un ſçavant Magiſtrat qui „ s'eſt acquis la plus haute réputa- „ tation, &c. (M. le Préſident Bou- „ hier)..... je ſuis redevable des „ ſecondes à un Avocat qui a fait „ l'honneur du Barreau, &c. (M. „ Melenez.)

Pour faire connoître à préſent avec quelque détail les deux volumes qui renferment les deux parties principales de cet ouvrage; chacun de ces volumes comprend diverſes autres parties qui ont chacune auſſi différentes ſubdiviſions; & tout l'ouvrage nous a paru redigé avec beaucoup d'ordre & d'exactitude.

Nous croyons cependant que l'Errata auroit beſoin de quelques additions, du moins pour quelques dates de loix. De plus nous aurions deſiré que l'Auteur eût compris dans ſon Recueil de loix, ou du moins dans la table Chronologique qui eſt à la fin du ſecond volume, toutes les piéces rapportées ou citées dans le premier ou dans le ſecond volume au ſujet des Décrets, & il nous a paru qu'il n'y en a miſes que les principales ou du moins que toutes n'y ſont pas.

Le premier volume eſt compoſé de deux parties. La premiére qui eſt proprement le fonds de tout l'ouvrage comprend en 322 pag. le traité des Criées, ventes & adjudications des immeubles & des offices par Décret, principalement ſuivant l'uſage du Duché de Bourgogne. La ſeconde partie qui n'eſt qu'une ſuite de la premiére & qui occupe le ſurplus du premier volume, conſiſte dans les formules des diverſes procédures, qui ont lieu pour l'inſtruction des Décrets forcés & volontaires, & elle paroît ajoutée en entier dans cette ſeconde édition.

Les ſeize chapitres qui forment le corps du traité des Criées, ſont chacun ſubdiviſés en un grand nombre d'articles dont les ſommaires ſont marqués à la tête de chaque chapitre. Ceux même d'entre ces chapitres qui contiennent le plus de détail, tels que les chap. 1, 8, & 15e. ſont ſubdiviſés de plus en paragraphes, dont chacun porte en tête le ſommaire de ſes articles.

L'Auteur explique dans le premier de ces chapitres d'abord en général ce que c'eſt qu'un Décret & enſuite en particulier par cinq paragraphes, quels ſont les titres néceſſaires pour ſaiſir réellement, pour quelles ſommes ces ſaiſies peuvent ſe faire, quels biens y peuvent être compris, quelles précautions on doit prendre pour la diſcuſſion des biens des mineurs, des femmes ſans puiſſance de maris & des hoiries abandonnées, & enfin quels Juges connoiſſent des Décrets.

Les chap. 2, 3, 4, & 5, concernent le commandement qui doit précéder ou accompagner la ſaiſie réelle, les formalités de cette ſaiſie, les pannonceaux & affiches qui

doivent la ſuivre, & les Commiſſaires qui y ſont prépoſés.

Les Criées & leur vérification ſont l'objet des chap. 6 & 7, le huitiéme regarde d'abord les oppoſitions en général, & enſuite particuliérement les oppoſitions à fin d'annuller, à fin de diſtraire, à fin de charges, à fin de collocation & en ſous ordre qui forment cinq paragraphes.

Les droits & priviléges du Procureur plus ancien des oppoſans, la ſubrogation dans les Décrets, le congé d'adjuger & les formalités à obſerver juſqu'à la délivrance verbale excluſivement, la délivrance verbale & les formalités qui doivent ſuivre pour parvenir à la délivrance réelle; les enchéres & la délivrance réelle ſont traités dans les chap 9, 10, 11, 12, 13 & 14. Enfin l'ordre & la diſtribution du prix des immeubles, les frais privilégiés, les créanciers privilégiés, les créanciers hypothécaires & chirographaires, forment la matiére du chap. 15, qui eſt après le premier chapitre le plus étendu de tous & qui fournit outre ſon préambule trois paragraphes. Et le chap. 16 & dernier a pour objet, l'appel, le retrait & la leſion en matiére de Décret.

A la ſuite de ces 16 chap. ſont ſur le Décret volontaire quelques obſervations qui paroiſſent avoir été encore ajoutées dans cette nouvelle édition.

L'Auteur remarque au commencement des formules qui forment la ſeconde partie du premier volume, que ces formules ne ſont pas de lui, qu'il les a tirées de quelques procédures conduites par les plus habiles Praticiens (de Dijon) & qu'il a eu ſoin d'obſerver les différentes formes de la procédure ſelon la diverſité des Tribunaux. Ainſi par exemple ſur les premiéres de ces formules & au ſujet des Criées de biens ſitués en divers Bailliages ou en diverſes Paroiſſes du même Bailliage, l'Auteur obſerve 1°. » que ſi les biens qu'on » veut mettre en décret ou *amplier*, » ſont ſitués en divers Bailliages; » il eſt néceſſaire d'obtenir Arrêt » d'attribution en faveur du Bailliage, où la plus grande partie » des biens eſt ſituée; 2°. que ſi » les biens ſont en diverſes Paroiſſes dans l'étendue du même Bailliage, le Parlement permet de » ne faire les criées que dans la » principale de ces Paroiſſes; mais » que ſi les biens ſont en différens » Bailliages, il eſt néceſſaire de » faire les criées dans le principal » lieu de chaque Bailliage, après » en avoir obtenu du Parlement le » pouvoir par un Arrêt dont il » donne le modéle; 3°. qu'outre » cet Arrêt d'attribution il faut encore des Lettres du Sceau; 4°. » que cet Arrêt & ces Lettres ne » diſpenſent point de vérifier les » Criées au Bailliage où ſont ſitués » les biens qu'on fait vendre dans » un autre Bailliage en conſéquence » de l'attribution.

Les formules rapportées par l'Auteur ſont au nombre de 60, & occupent près de 60 pages; il ſemble

ſemble qu'il auroit pu y en joindre pluſieurs autres qu'on trouve dans l'ouvrage de M. de Héricourt ſur cette matiére. Apparemment M. Thibault a plus ſongé à marquer l'eſſentiel, & quant au ſurplus à ajouter ſur l'objet de ſon traité ce qu'il a penſé manquer dans les ouvrages précédens, qu'à raſſembler exactement tout ce qui avoit déja paru & qu'on peut trouver dans les ouvrages qu'il a cités. Mais nous aurions deſiré que l'Auteur eût un peu plus expliqué ſes vûes à ce ſujet.

Le ſecond volume comprend trois parties, dont la première conſiſte principalement en obſervations, la ſeconde ne contient que des formules, & la troiſiéme eſt un Recueil de toutes les loix & uſages que l'Auteur a pu raſſembler ſur les Décrets.

Les obſervations contenues dans la premiére partie en 93 pages & en huit articles, concernent 1°. la vente judicielle, (c'eſt-à-dire, la vente qui ſe fait devant le Juge des lieux des fonds trop peu conſidérables pour donner lieu à un Décret ordinaire;) 2°. les formalités par leſquelles le Roy purge les hypothéques qui ſont ſur les biens dont Sa Majeſté fait l'acquiſition; 3°. la vente des Offices par décret; 4°. pluſieurs Diſſertations ſur la queſtion de ſçavoir, ſi l'oppoſition au Sceau rend exigibles les rentes conſtituées, dues par un Officier pourvu d'une Charge héréditaire; 5°. divers Arrêts du Parlement de Dijon ſur cette queſtion; 6°. la vente des Lettres des Barbiers & Perruquiers, dont les places ſont conſidérées en Bourgogne comme meubles; 7°. la vente des rentes conſtituées qui ſont encore réputées meubles en Bourgogne, & pour leſquelles on y obſerve à peu près les mêmes formes que pour les ventes judicielles; 8°. les directions.

Chacun de ces articles à l'exception du ſecond qui eſt le plus court, du quatriéme qui eſt le plus long, & du cinquiéme eſt ſubdiviſé en différens nombres dont les ſommaires ſont en tête de l'article.

Les Diſſertations qui forment le quatriéme article & y occupent 40 pages, ſont au nombre de cinq. La premiére donnée en forme de conſultation le 19 Juillet 1731, par MM. Duhamel & Aubert, Avocats du Parlement de Paris, a pour objet de faire voir que l'oppoſition au Sceau rend exigibles les principaux des rentes dûes par l'Officier qui a vendu ſon Office. La ſeconde Diſſertation donnée encore en forme de conſultation par MM. Bronod & Godefroy, Avocats aux Conſeils, le 10 Novembre 1731, tend au même but. La troiſiéme Diſſertation qui eſt après la cinquiéme la plus étendue, eſt attribuée à M. Eſpiard, Préſident au Parlement de Beſançon, & tend à prouver le contraire. La quatriéme ſans nom d'Auteur, a pour objet de réfuter la précédente & la cinquiéme qu'on dit de M. Clugny, Conſeiller au Parlement de Dijon, ſe réduit à peu près à con-

firmer l'avis attribué à M. Espiard.

A l'égard des trois Arrêts rapportés sur l'art. 5 le premier rendu à l'audience le 16 Mars 1734, conformément aux conclusions de M. Thierry, Avocat Général a jugé que l'opposition au Sceau ne rend pas éxigibles les principaux de rentes affectés sur l'Office vendu volontairement & sans deniers déboursés. L'Auteur marque devoir cet Arrêt à M. Cocquard Avocat, qui le tenoit de M. le Président Espiard rédacteur de l'Arrêt, auquel ont été jointes diverses observations & la citation de plusieurs autres Arrêts récens comme y étant conformes.

Les deux autres Arrêts, intervenus les 7 Août 1733, & 19 Avril 1736, ont jugé qu'un Créancier opposant au Sceau pouvoit forcer l'Acquéreur de l'Office à lui payer les intérêts, tels qu'ils ont été stipulés dans le dernier Contrat de vente de cet Office, quoique ceux qui lui étoient dus par le vendeur de cet Office, eussent été réglés à un moindre denier.

Nous nous sommes arrêtés davantage sur ce qui concerne ces derniers articles, parce que les questions qu'ils ont pour objet sont devenus aussi fréquentes qu'intéressantes dans ces derniers temps, où la Jurisprudence du Parlement de Paris paroît encore plus assurée & plus favorable aux Créanciers opposans au Sceau que celle du Parlement de Dijon.

Pour revenir au second volume du traité des Criées dont il s'agit, les formules qui composent la seconde partie de ce volume & qui y occupent environ trente pages y concernent; 1°. la vente judicielle; 2°. la vente des Offices par Décret; & 3°. les directions sur lesquelles l'Auteur se contente d'observer la forme d'un Contrat de direction & celle de la vente des biens mis en direction.

La troisiéme & derniére partie de ce second volume & de tout l'ouvrage dans lequel elle occupe plus de 220 pages, consiste dans un Recueil de tout ce que l'Auteur a pu rassembler d'intéressant, surtout pour le Parlement de Dijon, dans les Ordonnances, Edits, Déclarations du Roy, Coutumes, Réglemens des Cours Souveraines, Délibérations & Certificats d'usages sur les Décrets.

L'Auteur ne donne pas toutes ces loix en entier: il se contente de rapporter les principales & d'indiquer seulement les dates & les objets des autres, en marquant sur plusieurs les ouvrages dans lesquels on peut les consulter aisément dans leur entier. Cet exemple de sagesse est encore un des modéles que nous croyons devoir proposer à notre siécle, où il est trop rarement imité surtout en matiére de Jurisprudence: & les Auteurs des recueils modernes devroient sans doute en profiter, pour ne pas grossir inutilement leurs volumes d'une infinité de loix, dont on a déja plusieurs textes dans différens ouvrages précédens assez répandus.

A l'égard du Recueil donné par

M. Thibault étant rédigé par ordre des matiéres, & suivi d'une table Chronologique qui en réunit selon l'ordre des temps, toutes les différentes piéces rapportées en entier ou par extrait, ou simplement citées; il nous a paru, que fait sur le modéle du Recueil donné précédemment par M. de Héricourt, ce dernier réunissoit tous les avantages des meilleures méthodes.

Ce Recueil de M. Thibault est divisé en douze chapitres qui sont encore tous subdivisés en différens articles, dont les sommaires sont presque toujours mis à la tête du chapitre, si ce n'est sur quelques chapitres trop courts pour rendre cette précaution vraiment utile & commode.

Le premier & l'un des plus considérables de ces douze chapitres, expose les réglemens généraux faits sur les Décrets. Le second comprend les dispositions de la Coutume de Paris, & les Arrêts de réglement du Parlement de Paris, sur les décrets, sur les hypothéques & sur les subrogations. Il y a dans l'intitulé de ce chapitre une équivoque qui pourroit faire croire que l'Auteur y expose toutes les dispositions des Coutumes de France sur cette matiére, quoi qu'il n'y cite que celle de Paris. Le troisiéme Chapitre qui est le plus étendu de tous, concerne les Réglemens du Parlement de Dijon & les Certificats donnés dans le même Parlement par les Avocats, par les Procureurs, par les Greffiers, & par les Huissiers, tant des Requêtes du Palais que du Parlement. La simple citation de tous les articles que l'Auteur a pu découvrir sur les Décrets dans plus de 40 des Coutumes de France, forme le chap. 4. Le cinquiéme n'est composé que de trois citations d'Ordonnances rendues pour le Comté de Bourgogne sur les Décrets, & d'un renvoi aux pages de l'ouvrage de M. de Héricourt, où ces loix sont rapportées. La citation des Déclarations du Roy & des Réglemens faits par le Parlement de Dijon, pour les Pays de Bresse, Bugey, Valromey & Gée, au sujet des subhastations, discussions & bénéfices d'inventaire, remplit tout le chapitre sixiéme. On voit dans le septiéme chapitre l'Edit de 1683, & les Déclarations des 17 Juin 1703 & 15 Mars 1741, suivies de la citation de plusieurs autres Edits, Déclarations & Arrêts à consulter par rapport aux hypothéques sur les Offices, à leur vente & aux oppositions au Sceau. Il en est à peu près de même du chap. 8. concernant les hypothéques & les subrogations: l'Auteur n'y ayant rapporté que l'Edit du mois de May 1609, & l'Arrêt du Conseil du 13 Décembre 1695, se contente de citer les autres loix faites à ce sujet. Le chapitre neuviéme ne consiste qu'en citations de divers Edits concernant les hypothéques du Roy, la vente des biens des comptables, & les formalités pour purger les hypothéques des biens que le Roy acquiert. L'Auteur après avoir rapporté dans le dixiéme

chapitre, divers Edits & Arrêts concernant les Commiſſaires aux Saiſies-Réelles, en cite un beaucoup plus grand nombre d'autres & finit par citer ſix Edits & Déclarations intervenus depuis le mois de Janvier 1708, juſqu'au mois d'Août 1716, ſur l'établiſſement & la ſuppreſſion des Offices de Commiſſaires, Conſervateurs généraux des Décrets volontaires, & de Contrôleurs des Commiſſaires. Les chap. 11. & 12. concernant les Certificateurs des Criées & les Receveurs des Conſignations, ſont dans le même goût.

En comparant la table Chronologique du recueil fait par M. de Héricourt, avec celle du recueil de M. Thibault, on voit que la premiére ne contient guére qu'environ 130 piéces, mais qui ſont rapportées preſque toutes en entier; au lieu que la ſeconde énonce environ le double de piéces dont la plus grande partie n'eſt que citée. Il faut encore obſerver 1°. que toutes les piéces rapportées par M. de Héricourt ne ſont pas même citées par M. Thibault, qui paroît avoir regardé, ſurtout comme étrangéres à ſon objet, les loix particuliéres à certaines Provinces autres que la Bourgogne & la Franche-Comté; 2°. qu'outre ce qui peut-être particulier au Parlement de Dijon, M. Thibault rapporte en entier par extrait & par ſimple citation, diverſes loix générales ſur la matiére des Décrets qui ne ſont point dans l'ouvrage de M. de Héricourt: ainſi aucun des deux derniers ouvrages faits ſur cette matiére ne diſpenſe de conſulter l'autre. Si la capacité reconnue du Juriſconſulte qui a donné l'avant dernier traité, rend ſon ouvrage digne de toute l'eſtime que le Public y a attachée; les ſoins qu'a pris l'Auteur du dernier pour profiter de ce qui avoit été fait de mieux ſur cette matiére, paroiſſent auſſi devoir mériter une reconnoiſſance & une confiance proportionnée à ſon travail & au nouveau ſervice qu'il rend au public. Il paroît même que cette matiére étant à preſent approfondie & traitée par un Praticien, ainſi que par un Juriſconſulte, il n'y reſte plus rien à déſirer tant que la forme des Décrets ne changera point, & qu'en joignant à ces deux derniers traités les loix nouvelles qui pourront ſurvenir: on doit avoir ſur cette matiére des recueils aſſez complets.



HISTOIRE CIVILE, ECCLESIASTIQUE ET LITTERAIRE de la Ville de Nismes, avec des Notes & les Preuves, suivie de Dissertations Historiques & Critiques sur ses Antiquités, & de diverses Observations sur son Histoire Naturelle; par M. Ménard, Conseiller au Présidial de la même Ville, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Chaubert, MDCCL. Tome I. *in*-4°. de 468. pp. sans y comprendre la Préface de 10. pp. les Notes de 112. pp. & les Preuves de 226. pp.

SI la Géographie générale d'un Royaume ne peut être perfectionnée que par le détail Géographique, & même Topographique des Provinces & des Pays qui le composent; l'Histoire Générale de la France ne sera conduite à sa perfection, que d'après les Histoires exactes des Provinces & des Villes qu'elle renferme. Depuis le commencement du 17. siécle, on a publié des collections d'Historiens de France, des Conciles, des Capitulaires, des Ordonnances de nos Rois, des Chartes & d'une infinité d'Actes. Plusieurs Sçavans ont travaillé sur ces matériaux, & ont composé une Histoire Générale de France, où se sont bornés à des morceaux de la même Histoire; si on lit avec attention leurs Ouvrages, on reconnoît que souvent ils se sont trompés dans les détails, pour n'avoir pas assez connu l'Histoire particuliére & locale.

Les Sçavans Bénédictins, qui ont donné l'excellente Histoire de la Province de Languedoc, ont travaillé pour la perfection de notre Histoire Générale; M. Ménard en écrivant l'Histoire de la Ville de Nismes entre dans les mêmes vûes, il traite dans toute son étendue l'Histoire d'une Ville célébre, que les Historiens du Languedoc n'ont pu approfondir; l'histoite suivie & détaillée d'une Ville particuliére n'entroit pas dans leur plan.

La Ville de Nismes, l'une des plus anciennes des Gaules, dans les premiers temps libre & très-puissante, passa successivement sous la domination des Romains, des Visigots & des François; elle éprouva différentes révolutions. Sous les Romains, elle perdit son indépendance absolue, mais elle en fut dédommagée par les graces & les faveurs dont les Empereurs la comblérent; une Colonie célébre, le privilége d'être gouvernée par ses propres Magistrats, le droit de battre monnoye, de magnifiques édifices, la rendirent une des plus illustres de la Province Romaine des Gaules; elle eut le bonheur de recevoir la lumiére de l'Evangile dans les premiers siécles de l'Eglise. La décadence & la chûte de l'Empire Romain en Occident, occasionnérent la ruine ou la désolation des Villes. Les Visigots, nation d'origine Germanique, après avoir couru les Provinces Orientales de

l'Europe, pénétrérent au cinquiéme siécle en Italie, & ensuite dans la Gaule, où ils établirent avec leur domination le régne de l'ignorance, du mauvais goût & de la barbarie; la Ville de Nismes asservie à ces Etrangers, perdit son ancienne splendeur, & conserva à peine ces vastes & magnifiques édifices dont les Romains l'avoient décorée. Elle parut renaître sous les François, qui la délivrérent de la domination des Visigots; les maux qu'elle avoit soufferts ne purent être réparés que par le cours de plusieurs siécles; nos premiers Rois contribuérent à son rétablissement; elle doit à leurs glorieux Successeurs la dignité & la splendeur qu'elle a recouvrée dans ces derniers siécles.

M. Ménard, excité par l'amour & par la reconnoissance que tout Citoyen doit à sa Patrie, forma le dessein de composer l'Histoire de la Ville de Nismes, & d'y décrire les Antiquités, l'ancien Gouvernement, les différentes révolutions de cette Ville célébre. Pour conduire l'Ouvrage à sa perfection, il n'a épargné ni peines, ni travaux, ni même la dépense que des recherches immenses lui ont occasionnée.

Nous croyons devoir tracer le plan de cet Ouvrage, qui sera composé de cinq volumes *in*-4°. L'Auteur dans toute l'Histoire a suivi l'ordre chronologique, qui est le plus naturel, & a distribué la matiére en trois parties principales, sçavoir le *corps de l'Histoire*, les *Notes* & les *Preuves*; il renvoye à la fin de l'Ouvrage la description & l'explication des *Monumens antiques* de Nismes; il le finira par différentes recherches sur l'Histoire naturelle du Pays, & par quelques observations météorologiques qui ont été faites & suivies à Nismes pendant plusieurs années.

Le corps de l'Histoire, dit notre Auteur, comprend l'origine primitive de Nismes & ses accroissemens; l'établissement de sa Colonie; son Gouvernement civil & politique dans tous les siécles, depuis son origine connue jusqu'à present; une courte description des édifices que les Romains y ont construits; l'établissement, & les progrès de la Religion Chrétienne dans cette Ville; la succession de ses Evêques; leurs principaux réglemens sur la discipline & sur les mœurs; les Conciles qui se sont tenus, soit dans la Ville, soit dans le Diocèse, avec leurs Décrets; la fondation & les accroissemens des Abbayes & des anciens Monastéres; l'établissement des autres Maisons Religieuses & des Hôpitaux; les troubles funestes, qui agitérent cette Ville dès la naissance du Calvinisme, dont elle eut le malheur d'être un des plus forts remparts; les nouveaux troubles que les Fanatiques ont excités, de nos jours, dans son territoire; l'institution des Comtes, des Vicomtes, des Viguiers; celle des Tribunaux de Justice; la suite des Sénéchaux dont plusieurs ont été distingués par leur naissance & par leurs services, & dont les noms entrent souvent

dans l'hiſtoire des plus anciennes Maiſons du Royaume ; l'introduction des Lettres dans Niſmes, leurs progrès, leur décadence, leur renouvellement ; enfin les Hommes illuſtres qui y ſont nés, ou qui en ont tiré leur origine. Ce ſimple expoſé démontre l'étendue & l'importance de l'Ouvrage, qui mérite bien d'être intitulé : *Hiſtoire Civile, Eccléſiaſtique & Littéraire de la Ville de Niſmes.*

Les *Notes* que l'Auteur donne à la fin de chaque Volume, ſont intéreſſantes ; elles contiennent des éclairciſſemens, & ſouvent meme des diſcuſſions de quelques points importans, qui n'auroient pu entrer dans le corps de l'Hiſtoire, ſans rompre le fil de la narration. On trouve de meme à la fin de chaque Volume, après les Notes, les Piéces juſtificatives ou les *Preuves* de l'Hiſtoire; cette partie n'eſt pas la moins intéreſſante. Outre les Auteurs anciens, les Ecrivains du moyen âge, & les Chroniques, M. Ménard a conſulté pluſieurs dépôts, d'où il a tiré un très-grand nombre de Chartes, & de Piéces qui n'avoient point été publiées. Il a choiſi celles qui lui ont paru les plus intéreſſantes pour l'Hiſtoire de Niſmes ou qui peuvent éclaircir quelques Points de l'Hiſtoire générale de France. Les Piéces qui lui ont été le plus utiles ſont un Catalogue des Evéques de Niſmes depuis l'an 509. juſqu'en 1497; une ancienne Chronique de Niſmes depuis l'an 815. juſqu'à l'an 1177. & un Cartulaire de l'Egliſe de Niſmes, écrit au treiziéme ſiécle. M. Ménard n'a fait imprimer parmi les Preuves que les Piéces qui n'ont point été publiées; il donne un Gloſſaire, ou l'explication des termes de la Baſſe Latinité, du vieux François & du Languedocien, qui s'y trouvent employés.

La partie Hiſtorique ſera terminée par un Pouillé du Diocèſe de Niſmes, & par une Notice de tous les lieux qui compoſent la Sénéchauſſée de Beaucaire ; on y trouvera les principaux événemens qui ont illuſtré chaque lieu, la ſuite des Seigneurs qui ont poſſédé les grandes Terres ; enfin M. Ménard y joindra une Carte détaillée de la Sénéchauſſée entiére.

Tel eſt le plan général de l'Ouvrage, qui fait aſſez connoître l'importance & l'utilité de l'Hiſtoire de Niſmes ; l'Auteur a trouvé peu de ſecours dans les Ecrivains, qui avant lui avoient traité de la même matiére. Leurs eſſais étoient imparfaits, ſuperficiels & ſouvent défectueux. M. Ménard a remonté aux ſources les plus pures, & a recouvré, autant qu'il lui a été poſſible, les piéces originales. Après avoir raſſemblé avec beaucoup de peines & de recherches tous les matériaux, il les a diſpoſés avec ordre, ne donnant aux événemens que l'étendue qu'ils méritoient, paſſant légérement ſur ceux qui ſont moins intéreſſans ; partout ſon ſtile eſt ſimple, clair & précis. Nous pouvons ajouter que ſon Ouvrage peut ſervir de modéle pour écrire les Hiſtoires particuliéres des gran-

des Villes du Royaume.

Le premier Volume, dédié à M. le Maréchal Duc de Richelieu, Commandant en chef de la Province de Languedoc, est divisé en quatre Livres, qui contiennent l'Histoire de Nismes depuis sa premiére origine connue jusqu'à l'an 1312. On trouve à la tête de ce Volume deux Vûes de la Ville, l'une prise du côté de l'Esplanade, qui est celui du Midi, & l'autre du côté de la Tour Magne, qui est au Nord. On y donne aussi le *Plan de la Ville de Nismes ancienne & moderne.* On voit à la fin du Volume une *Table des Matiéres* très-ample, que l'Auteur a dressée avec la plus grande exactitude; ce Volume est imprimé en beaux caractéres, & sur de beau papier; on a tiré un petit nombre d'exemplaires en grand papier.

Nous rendrons compte dans cet Extrait de l'Histoire de la Ville jusqu'à la décadence de l'Empire en Occident. Il ne nous est pas possible d'entrer dans tous les détails, nous nous bornerons aux événemens principaux & aux grandes révolutions que la Ville a éprouvées.

La Ville de Nismes est située dans l'ancien Pays des *Volces Arecomiques*, c'est-à-dire des Volces habitans de la Plaine & des Vallées, qui étoient ainsi distingués des *Volces Tectosages*, qui habitoient le Pays haut. C'est encore la division naturelle du Languedoc, les Tectosages habitoient le Pays que nous nommons *le Haut Languedoc*, & les Arecomiques *le Bas Languedoc.* Le Pays des Arecomiques dans les plus anciens temps connus étoit habité par les Ibériens, sortis d'Espagne; les Liguriens établis entre le Rhône & les Alpes pénétrérent aussi dans ce Pays, & y étoient mêlés avec les Ibériens dans le quatriéme siécle avant l'Ere-Chrétienne; enfin les Liguriens, fortifiés de nouvelles Colonies des Celtes, chassérent entiérement les Ibériens; ils possédoient le pays des Arecomiques, dans le temps qu'Annibal traversa la Gaule pour entrer en Italie. Ces Peuples, qui étoient maîtres des deux rives du Rhône, disputérent au Général Carthaginois le passage de ce Fleuve; ses ruses l'emportérent sur leur courage; Hannon qui avoit remonté le Rhône & l'avoit passé avec un corps de troupes, attaqua les Arécomiques, qui s'étoient postés sur la rive gauche, & les mit en fuite; Annibal traversa le fleuve, & continua sa route vers l'Italie.

Quelque temps après le passage d'Annibal, le pays des Arecomiques fut soumis aux *Arverni* (*peuples de l'Auvergne*) qui avoient étendu leur puissance sur une grande partie de la Gaule; mais leur domination sur les Volces Arecomiques ne fut pas de longue durée; ceux-ci n'étoient plus leurs Sujets, ni même leurs Alliés, lorsque les Romains entrérent dans la Gaule & y firent leurs premiéres conquêtes.

La Ville de Marseille avoit été fondée vers l'an 600. avant l'Ere-Vulgaire

Vulgaire, par une colonie de Phocéens d'Asie; elle devint par son commerce une Ville riche & florissante, & établit ses propres Colonies sur les côtes de la Méditerrannée, dans la Gaule & même en Espagne. Les Marseillois pour les avantages de leur Commerce avoient fait alliance avec les Romains dont la puissance s'étoit élevée en Italie; mais ils étoient continuellement vexés & inquiétés par les Liguriens leurs voisins; enfin l'an 600. de Rome (154. avant Jesus-Christ) ces Liguriens assiégérent Nice & Antibe, villes de la dépendance de Marseille; les Romains envoyérent un prompt secours à leurs Alliés, les Liguriens furent battus & défaits; quelques années après, les Saliens, autres Peuples Liguriens, recommencérent les hostilités contre les Marseillois, ils furent encore vaincus, C. Sextius Calvinus, Général Romain, fonda en 631. de Rome dans leur territoire une Ville, qui fut nommée de son nom *Aquæ Sextiæ*, c'est la ville d'Aix en Provence; Teutomal leur Roi, se réfugia chez les Allobroges, (peuples du Dauphiné & de la Savoye) qui lui accordérent des Troupes, & engagérent à la défense de la Cause commune Bituit, Roi des *Arverni;* ce Prince l'an 633. commença par ravager les terres des Peuples *Aedui* (d'Autun) anciens Alliés de Rome, & marcha à la tête d'une armée nombreuse contre les Romains; il fut défait par le Proconsul Domitius, vers l'embouchure de la Sorgue dans le Rhône (au Comtat d'Avignon) & obligé de prendre la fuite. Bituit rassembla bientôt une Armée encore plus nombreuse, de deux cens mille hommes; le Consul Q. Fabius Maximus, qui prit le commandement de l'Armée Romaine, alla le chercher jusques dans le Pays des Allobroges, l'attaqua dans une Plaine située au confluent du Rhône & de l'Isere, lui défit cent mille hommes & l'obligea de se retirer chez les Allobroges; mais Bituit fut arrêté & envoyé prisonnier à Rome; les Généraux Romains, Fabius & Domitius, pour perpétuer la mémoire d'un événement aussi glorieux, firent ériger des Trophées sur le champ de bataille. Les Liguriens & les Allobroges furent entiérement subjugués & leur pays réduit en Province. Les peuples Arecomiques, qui ne paroissent pas avoir pris aucune part à cette guerre, se soumirent aussi aux Romains; M. Ménard pense, que *leur soumission fut volontaire*, & qu'elle se fit par la médiation des Marseillois; quoiqu'il en soit, tout le pays qui est compris entre les Alpes, les Cévennes, la Garonne & la mer Méditerranée, fut assujetti à la domination Romaine, sous le nom de Province de la Gaule, qui fut dans la suite nommée Province Narbonoise. Le Sénat pour contenir ces nouveaux Sujets, envoya une Colonie Romaine à Narbonne l'an de Rome 636.

Cette nouvelle Province ne fut pas long-temps tranquille, les Cim-

bres & les Teutons, après avoir battu des Consuls & des Armées entiéres, la désolérent par leurs courses & leurs ravages; enfin Marius la délivra de tant de maux, ayant détruit dans un combat sanglant, près la Ville d'Aix, en 652. les Teutons & les Ambrons, qui depuis la révolte des Cimbres, continuoient le ravage du pays.

Les Arecomiques, par reconnoissance envers leur Libérateur, prirent le parti de Marius, dans la guerre civile qui s'éleva entre ce Grand Général & Sylla, ils se déclarérent en faveur de Sertorius, Partisan de Marius, mais ils furent punis, Pompée passa en 678. de Rome, dans la Narbonoise, réduisit les Arecomiques, les dépouilla des Terres qu'ils possédoient sur la rive gauche du Rhône & les donna aux Marseillois, fidéles Alliés de la République, qui les perdirent eux-mêmes pour avoir pris le parti de Pompée contre Jule-César.

La Province resta toujours fidéle aux Romains, dans le temps que Jule-César, sous prétexte de défendre les Peuples *Aedui* (d'Autun) anciens Alliés de la République, entreprit & exécuta heureusement la conquête de la Gaule qui étoit restée libre & indépendante; la Province résista aux vives sollicitations de Vercingetorix, qui avoit soulevé toutes les Gaules pour la défense de leur commune liberté; elle resta attachée au parti de César, pendant la Guerre Civile, il n'y eut que la Ville de Marseille & quelques Peuples particuliers, qui se déclarérent en faveur de Pompée.

Tel est le précis de l'Histoire que M. Ménard a décrite des Peuples Arecomiques, jusqu'à l'Empire d'Auguste. Jusqu'à cette époque on ne trouve aucun monument de la Ville de Nismes. Polybe, César, Cicéron, Tite-Live, ne disent rien de cette Ville; il n'en est fait aucune mention ni à l'occasion du passage d'Annibal, qui traversa son territoire, ni pendant les guerres que les Romains firent aux Liguriens, aux Cimbres, & aux Teutons, & contre Sertorius. Cependant Etienne de Byzance fait remonter la fondation de Nismes, jusqu'à *Nemausus*, l'un des descendans d'Hercule, & dont le nom se trouve même sur des monumens de la Ville; M. Ménard observe que les Villes, qui cherchoient à s'illustrer, ont souvent adopté des origines fabuleuses; il pense avec raison que la fondation de Nismes est bien postérieure à l'établissement de la Colonie de Marseille, qu'elle n'est point une Colonie Grecque, puisque son nom est Celtique, que Nismes, comme toutes les autres Villes des Gaules, n'étoit originairement qu'une Bourgade, qu'un amas de maisons sans enceinte; qu'enfin ayant été fermée de murs, elle devint assez considérable pour recevoir une Colonie Romaine.

César-Octavien, ayant vaincu M. Antoine & Cléopatre Reine d'Egypte, à la Bataille d'Actium l'an 723. de Rome, devint le maî-

tre de l'Empire Romain ; il reçut au commencement de l'an 727. de Rome (27. avant l'Ere-Chrétienne) le titre d'Auguste, il partagea avec le Sénat les Provinces, passa dans la Gaule, & dans une Assemblée convoquée à Narbonne, il régla la Police & le Gouvernement des Gaules ; la Province Romaine de la Gaule commença dès-lors a être nommée Narbonoise ; M. Ménard pense qu'Auguste pendant ce séjour dans la Gaule établit la Colonie de Nismes, qui fut composée des Vétérans qui avoient servi à la conquête de l'Egypte, comme le prouve le Crocodile enchaîné à un palmier avec l'inscription COL. NEM. c'est-à-dire *COLonia NEMausus ou NEMausensis*, qui se voit sur les médailles de Nismes avec la tête d'Auguste, & quelquefois avec la tête d'Auguste & celle d'Agrippa. En effet, le titre de COLONIA NEMAUSENSIS AUGUSTA qui se lit dans les anciennes Inscriptions de la Ville, montre que la Colonie n'est pas antérieure à l'an 727. de Rome, auquel Octavien reçut le titre suprême d'Auguste.

Cette époque est la plus célébre dans l'Histoire de Nismes. La Ville devenue Colonie prit une forme nouvelle, elle reçut la Religion Romaine, eut des Pontifes & des Ministres inférieurs ; son Gouvernement fut confié à un Sénat, qui avoit pour chefs les Duumvirs ; la justice y étoit administrée par un Collége ou Tribunal de six Magistrats IIIIII VIR JVRI DICVND. ; la Ville avoit encore d'autres Colleges ; des *Ediles* qui avoient l'intendance des bâtimens publics, des Aqueducs & des grands chemins ; des Officiers préposés à la direction de l'Arsenal PRAEF ARM. ; d'autres Commandans des Soldats du guet pour la sureté de la Ville, PRAEF VIGIL, & d'autres enfin qui avoient inspection sur la Fabrique des Armes, PRAEF. FABR. La Colonie de Nismes avoit ses revenus & un Tresor particulier, les Officiers qui étoient chargés du recouvrement & de la garde étoient nommés *Questeurs* AB AERario, *Quartumvirs* AB AERario. On trouve les titres de ces différens Officiers dans les anciennes Inscriptions.

La Ville de Nismes dès l'établissement de la Colonie devint une Ville très-considérable ; formée sur le modéle de Rome sa Métropole, elle avoit à peu-près les mêmes Pontifes & les mêmes Magistrats, elle fut ornée d'édifices magnifiques ; plutôt alliée que sujette de Rome, elle jouissoit du Droit que les Jurisconsultes Romains nommoient *Jus Latii Veteris* ; ses habitans, en passant par les Charges de la Ville, devenoient Citoyens Romains ; la Ville enfin qui commandoit à ving-quatre Bourgades ; gouvernée par ses Magistrats, & suivant ses propres Loix, n'étoit point soumise au Magistrat Romain qui gouvernoit la Province ; elle conservoit l'*Autonomie* & une espéce de liberté au milieu d'un Pays asservi à la domination Ro-

maine; cette Ville comblée de tant de faveurs de la part du Gouvernement, fut ornée de magnifiques édifices, de Thermes ou de Bains publics, de Temples, &c. & fut renfermée dans une vaste enceinte de murs, dont on voit encore les vestiges, & dans une étendue de terrein dont la Ville de Nismes n'occupe maintenant qu'une petite portion. Les dehors de la Ville étoient remplis d'édifices & de maisons de Campagne, & ce fut pour la commodité des maisons de la Ville & de la Campagne, que fut construit l'admirable Pont du Gard, à trois rangs d'arches posés l'un sur l'autre, sur lequel passoit un Aqueduc qui conduisoit les eaux de la Fontaine d'Eure, près d'Uzès, à Nismes & dans les Campagnes voisines; M. Ménard attribue cet édifice à M. Agrippa, gendre & favori d'Auguste, qui fut envoyé l'an 735. de Rome dans les Gaules, pour pacifier les troubles qui s'y étoient élevés; vers le même temps furent construits au bord de la fontaine de Nismes ces magnifiques Bains, dont on voit encore les précieux restes; il paroît par les Inscriptions qu'on y a trouvées, que l'ouvrage avoit été fait aux dépens de la Ville & sous la protection d'Agrippa.

Auguste, le Fondateur de la Colonie & le Bienfaicteur de la Ville, méritoit toute sa reconnoissance; la Ville après avoir érigé à ses Divinités tutelaires, & en particulier au Dieu *Nemausus*, un Temple superbe, qui suivant M. Ménard est faussement attribué à la Déesse Diane; par une basse & honteuse flaterie, elle décerna à Auguste, encore vivant, les honneurs divins, lui bâtit un Temple, & l'associa aux principales divinités, comme il paroît par un ancien monument, sur lequel on lit: SANCTITATI JOVIS ET AVGVSTI SACRVM. Le culte qu'elle rendoit à Auguste continua après la mort de cet Empereur, elle fit frapper sur ses monnoyes la tête rayonnée du Prince, avec l'inscription DIVVS AVGVSTVS, & lorsque Tibére eut institué en l'honneur d'Auguste les Flamines ou Prêtres *Augustaux*, la Ville de Nismes établit un Collége de ces Prêtres: comme on le voit dans les Inscriptions.

Nous nous sommes un peu étendus sur ces premiers temps de la Colonie de Nismes; nous passerons legérement sur la suite de son Histoire. La Ville de Nismes étoit située sur une ancienne voye Romaine, qui conduisoit d'Italie en Espagne; les Empereurs Auguste, Tibére & Claude la firent réparer, suivant les Inscriptions gravées sur les Colones milliaires qui ont été découvertes aux environs de Nismes.

La Colonie de Nismes, illustre par ses priviléges & par sa puissance, donna naissance à des personnes célébres dans l'Histoire du haut Empire. L'Orateur Domitius Afer né à Nismes, & élevé dans les écoles de cette Ville, alla à Rome fréquenter le Barreau, ses talens lui acquirent bientôt une

haute réputation, mais il en fit un étrange abus, il employa son éloquence à calomnier & accuser les Personnes les plus vertueuses & du plus haut rang; sous le régne de Tibére il s'éleva à la dignité de Préteur, par la voye odieuse des délations. Cet homme détestable & ennemi de la société pensa périr sous Caligula, mais il gagna les bonnes graces de cet Empereur qui l'éleva au Consulat. Il fut considéré de l'Empereur Claude, & mourut sous le régne de Néron. Domitius déja avancé en âge forma dans l'éloquence le célébre Quintilien, qui faisoit gloire d'être son disciple.

La Ville de Nismes donna aussi naissance aux deux Titus Aurelius Fulvius; le pere servit avec distinction & obtint le Consulat sous l'Empire d'Othon; sous le régne de Domitien il fut Préteur & deux fois Consul; le fils, qui portoit le même nom, parvint aussi au Consulat & fut pere de l'Empereur Antonin Pie:

L'Empereur Trajan par la douceur de son gouvernement & par les prospérités de son régne, avoit gagné l'estime & l'affection de tout l'Empire Romain, les Provinces marquoient à cet excellent Empereur leur vénération & leur attachement, & faisoient des vœux pour sa conservation; la Ville de Nismes éleva aussi un monument en son honneur. Hadrien qui lui succéda, orna la Ville de deux Edifices magnifiques, qu'il érigea en l'honneur de Plotine, à laquelle il devoit l'Empire; l'un qui est détruit étoit une Basilique qui fut construite avant la mort de Plotine, & l'autre étoit un Temple qu'il fit bâtir après la mort de cette Princesse; ce dernier édifice subsiste encore, & est connû à Nismes sous le nom de *Maison quarrée* à cause de sa figure. C'est un chef-d'œuvre de sculpture & d'architecture; M. Ménard en donne la description. L'Empereur Antonin Pie, dont la famille étoit originaire de Nismes, contribua aussi à l'ornement de la Ville; M. Ménard pense que ce Prince donna des sommes considérables pour la construction du magnifique Amphithéâtre, l'un des plus grands, des plus entiers & des mieux conservés qu'il y ait au monde, on l'appelle *les Arenes*. Il est de forme ovale, » composé de deux étages » & terminé par une attique; chaque étage soutenu de soixante » arcades qui forment autour quatre portiques ou galeries couvertes, dont deux au rez-de-chaussées, une au second étage, & » une autre en demie arcade sous » les plus hauts siéges. On y entroit par quatre portes qui répondoient aux quatre points du » monde. Sur celle qui faisoit face » au Nord sont deux Taureaux » en saillie, dont il ne paroit » qu'une partie des épaules. (Symboles de la Colonie de Nismes.) » L'Edifice est bâti de grandes » pierres de taille jointes avec la » derniére justesse, sans mortier » ni ciment. Il est fini dans tout le » corps de la maçonnerie; mais il

„ ne l'eſt pas par tout dans les ornemens d'Architecture. « Telle eſt l'idée que M. Ménard donne de ce Monument, dont la beauté & la ſimétrie ſont admirables. Pluſieurs Sçavans ont donné la deſcription de ce ſuperbe Edifice ; on peut voir la vingt-troiſiéme Lettre du Marquis Maffei (*Galliæ Antiquit. p.* 113.) M. Ménard en donnera les plans & une deſcription complete dans le dernier volume.

La conſtruction de l'Amphithéâtre de Niſmes eſt attribuée à l'Empereur Antonin Pie, à cauſe des circonſtances qui ſe tirent de l'Hiſtoire ; du moins il eſt certain que ce Prince fit réparer la voye militaire, depuis Niſmes juſqu'à *Sextantio*, du côté de Montpellier ; comme il eſt démontré par les Colonnes milliaires, dont une reſte encore en place à un quart de lieue de Niſmes ; elle porte la date de la huitiéme année de ſa puiſſance Tribunitienne, avec la Note numérale I. qui marque qu'on commençoit à Niſmes une nouvelle ſuite de milles ſur la voye qui conduiſoit de cette Ville à Narbonne.

Les Habitans de Niſmes durent marquer à l'Empereur leur reconnoiſſance pour tant de bienfaits, le temps a détruit les monumens qu'ils érigérent en ſon honneur ; de ſon vivant ils dreſſérent une Statue à Fauſtine ſa fille, femme de Marc-Auréle ; il n'en reſte que l'Inſcription qui fut gravée ſur la baſe.

La ville de Niſmes, célébre Colonie, décorée de priviléges, l'une des plus grandes & des plus magnifiques de la Gaule, la Métropole du Pays, tint toujours un rang diſtingué dans ſa Province, ſous le Gouvernement des Empereurs ; elle reçut des graces de l'Empereur Dioclétien ; du moins elle lui conſacra une Statuë avec l'Inſcription. IMP. CAESAR: C. VALERIO DIOCLETIANO. Dans les ſiécles du bas Empire, on établit en cette Ville un Tréſor Impérial pour la perception des revenus de l'Empereur, comme on voit dans la Notice des dignités de l'Empire, *Præpoſitus Theſaurorum Nemauſenſium.* Les autres Treſors dans l'étenduë des Gaules étoient établis dans les Villes de Lyon, d'Arles & de Tréves.

Une Ville auſſi célébre que l'étoit la ville de Niſmes, dut exciter le zéle des premiers Prédicateurs de l'Evangile dans la Narboniſe. La Foi fut annoncée dans la ville de Niſmes, vers le milieu du troiſiéme ſiécle ; S. Honeſte, Prêtre, né à Niſmes, alla prêcher l'Evangile dans la Navarre, où il mourut. Mais ce ne fut que ſous l'Empire de Dioclétien & de Maximien Hercule, que la Religion Chrétienne prit des accroiſſemens dans la Ville ; il y avoit dès-lors un nombre de Chrétiens, qui furent encouragés par le Martyre de S. Bauzile qu'ils virent ſouffrir courageuſement la mort pour la Foi de Jeſus-Chriſt.

Conſtantin le Grand ayant donné la Paix à l'Egliſe, la Religion Chrétienne devint bientôt la do-

minante dans l'Empire Romain; elle fit des progrès si rapides dans la Narbonoise, que vers le milieu du quatriéme siécle, l'Idolatrie étoit presque éteinte dans la ville de Nismes, qui fut décorée d'un Siége Episcopal. La Jurisdiction de son Evêque étoit alors fort étendue. Les Diocèses de Maguelonne ou de Montpellier, d'Uzès & de Lodéve, ont été démembrés du Diocèse de Nismes; comme nous le verrons dans le second extrait, où nous rapporterons sommairement la suite des révolutions de cette Ville, depuis la décadence de l'Empire en Occident.

ASTRONOMIÆ PHYSICÆ JUXTA NEWTONII PRINCIPIA breviarium methodo scholasticâ ad usum studiosæ juventutis.

Est quodam prodire tenus.... Horat.

Parisiis apud Jacobum-Franciscum Quillau, filium Bibliopolam, via Jacobæa ad insignia Universalitatis, vol. *in*-12. pag. 102, 1749. C'EST-A-DIRE: *Abregé de l'Astronomie Physique suivant les principes de Newton, traité suivant la méthode scholastique, a l'usage de la Jeunesse.* A Paris, chez Jacques-François Quillau, fils, rue S. Jacques.

IL est assez agréable de voir d'un coup d'œil en quoi consiste le systême de Newton, quelques Géométres l'ont réduit avant notre Auteur en un petit nombre de propositions élémentaires, celui-ci y ajoute une forme différente; l'ouvrage de M. Newton est de longue haleine, & il faut faire beaucoup de chemin avant que de parvenir au but, c'est-à-dire, avant que de découvrir où ce grand Géométre veut vous conduire; les abregés sur cette matiére seront donc toujours utiles, surtout pour ceux qui ne sont pas assez Géométres pour entreprendre la lecture de ce profond Ouvrage.

Il ne s'étoit encore trouvé personne qui eut mis le systême de Newton à la portée des jeunes gens qui étudient dans les Colléges ou qui font leur cours de philosophie; les Géométres écrivent souvent pour les Sçavans, & peut-être pour se faire honneur; il y a cependant un mérite à ranger des propositions de détail, afin qu'un écolier puisse se les rappeller facilement lorsqu'on lui fait quelques objections; c'est l'usage dans les classes de Philosophie d'admettre l'argumentation, & il faut la conserver. C'est ainsi que l'esprit s'exerce & acquére de la sagacité; il est souvent obligé de recueillir ses forces pour répondre à des objections quelquefois réelles, souvent embarrassantes, du moins qui ont une apparence d'être contraires au principe que l'on adopte.

Le petit abregé que l'Auteur

nous présente est composé suivant la méthode Scholastique. On pose la thése, on l'a prouvé, on fait quelques objections, on y répond, on replique, on léve les nouvelles difficultés & l'on conclut. Cette méthode a de grands avantages, & si elle n'est pas aussi agréable à la lecture que les autres maniéres d'écrire, elle est préférable quand il s'agit d'instruire, c'est sans doute la raison pour laquelle elle a été conservée par les maîtres de la Scholastique, toutes les fois qu'il s'agit de présenter à leurs disciples des vérités un peu abstraites.

Newton avoit eu dessein de composer son Ouvrage dans cette forme, mais il s'en dégouta insensiblement après y avoir réfléchi; cet homme si illustre auroit été entendu d'un plus grand nombre de Lecteurs; y auroit-il gagné? c'est ce que nous ignorons; il se seroit élevé encore plus de critiques contre son systême, du moins ceux qui parlent des principes de Newton doivent l'avoir étudié, & ils n'osent l'attaquer sans l'avoir médité, il n'y a donc qu'un petit nombre de personnes qui puisse s'en rendre juges: le défaut de connoissance doit nous imposer silence.

L'Auteur de cet abrégé a déja donné au Public un Ouvrage assez étendu sur la même matiére, il est intitulé *Institutions Newtoniennes*, & nous en avons parlé dans le temps. Ces *Institutions* ne peuvent guéres convenir qu'à des jeunes gens avancés dans la Géométrie, dans la Mécanique & dans le Calcul, au lieu que ce petit Abrégé ne suppose qu'une teinture légére de Géométrie. Voici le nombre de propositions que l'Auteur a établies, & l'ordre dans lequel il les a mises.

L'Auteur commence par expliquer ce qu'on doit entendre par l'Astronomie physique; c'est la Science qui doit rendre raison des différens mouvemens que nous attribuons aux Corps célestes. Les Philosophes ont toujours été partagés sur la cause, il ne faut point s'étonner si parmi ceux qui ont prétendu etudier la nature, les anciens ne sont point parvenus à en connoître le vrai arrangement, il faut encore moins leur reprocher leur ignorance; les observations leur ont manqué, ils ont par conséquent substitué à leur place tout ce que l'imagination pouvoit leur suggérer. Il y a cependant dans plusieurs de leurs hypothéses beaucoup de génie & de sagacité. Les Physiciens modernes ont cru mieux réussir en imaginant des tourbillons fluides, & ils ont pensé que les Planétes nageoient dans un immense tourbillon de matiére capable de les soutenir, & de les faire circuler autour du Soleil, qu'ils plaçoient au centre du mouvement.

Notre Auteur voulant détruire cette derniére supposition dûe au célébre Descartes, commence par rapporter tout ce qui favorise le vuide, c'est-à-dire, tout ce qui peut prouver que ces espaces immenses où les Corps célestes sont placés,

placés, ne ſont remplis d'aucune matiére réſiſtante ; l'argument principal ſe déduit de ce qu'on voit les Cométes parcourir ces eſpaces immenſes en tout ſens, comme d'Occident en Orient, & d'Orient en Occident, &c. elles ſe meuvent avec différentes viteſſes, les unes plus grandes, les autres plus petites que les Planétes mêmes qu'elles accompagnent pendant quelque temps. Or peut-on concevoir que des tourbillons dans les mêmes plans ont divers degrés de viteſſe? Les loix de la méchanique apprennent, qu'ils ſeroient bientôt obligés de ſatisfaire au mouvement commun, c'eſt-à-dire de prendre une viteſſe moyenne & de parvenir enſuite à un repos parfait ; c'eſt ce qui fait dire à l'Auteur : *Sicut enim impoſſible eſt, ut ſine remis & vento contra fluminis impetum navis aliqua progrediatur, ſic Cometa qui contra directionem verticis moveretur, ſtatim motum amitteret, & communi cœlorum impetui obſecundaret.* Les nouvelles obſervations nous font connoître que les Cométes ſont ſituées dans différens plans, & que ces mêmes plans ſe coupent. On ſçait auſſi que les Planétes qui ſont placées à différentes diſtances ont différentes viteſſes. Il paroît donc certain, conclut notre Auteur, qu'il faut rejetter les tourbillons. On ne peut pas objecter que les Cométes n'entrent point dans notre tourbillon, on ſçait le contraire par l'obſervation & la nature de la courbe qu'elles décrivent.

Les raiſonnemens qu'on vient de faire ſur les Cométes peuvent s'appliquer aux Planétes. On a démontré que les Planétes décrivoient des ellipſes, & cependant ceux qu'on nomme Cartéſiens, ſuppoſent que les tourbillons ſont ſphériques.

Or comment des tourbillons ſphériques pourront-ils faire décrire à un corps des ellipſes? Cela eſt, dit l'Auteur, inconcevable ; ce mouvement de *libration* ou de balancement qui ſe fera tantôt en haut tantôt en bas, n'eſt pas admiſſible, il eſt contredit par les obſervations. On connoît la viteſſe néceſſaire à un corps afin qu'il décrive une ellipſe ; or le plein, ou un milieu réſiſtant s'oppoſe à donner à la Planéte une viteſſe telle que les obſervations la demandent dans les différens points de l'orbite qu'elle parcourt. Il eſt aiſé de démontrer que des tourbillons elliptiques ne peuvent conſerver leur figure, & par conſéquent ſubſiſter.

Notre Auteur rapporte, mais en peu de mots, beaucoup d'autres raiſons qui ont engagé les Newtoniens à rejetter le plein : on n'a pas oublié par exemple l'objection qui ſe tire des loix de Kepler, qui ſont régardées avec raiſon comme fixes & invariables dans l'Aſtronomie. De ces loix on en déduit la viteſſe des Planétes, le temps qu'elles mettent à parcourir leurs orbites, & le rapport que ces eſpaces ont entr'eux.

Les Newtoniens prétendent que ces mêmes loix ne peuvent cadrer

avec le tourbillon de quelque maniére qu'on les imagine, & jusqu'à présent les Cartésiens n'ont point trouvé de solution à cette objection, c'est sans doute ce qui a attiré d'une part beaucoup de Sectateurs à Newton, & qui de l'autre, a beaucoup diminué les partisans de Descartes.

Lorsqu'on rejette les tourbillons, que faut-il donc admettre pour trouver la cause de cet équilibre, qui est entre tous les corps célestes? C'est de supposer que tous les corps sont pesans, & que par cette action de la pesanteur ils tendent vers un certain point; chacun séparément tend vers un centre particulier, & tous ensemble vers un centre commun: il faut encore supposer qu'ils ont été poussés dans ces espaces libres de toute matiére par la volonté du Créateur dès le premier instant, suivant une ligne droite; de ces deux mouvemens, c'est-à-dire, de celui de la pesanteur qui agit dans un certain rapport, & de celui de projectile, il en naît un autre qui se fait dans une ligne courbe, qui est telle, qu'elle satisfait aux excentricités des Planétes, à leurs vitesses, & aux temps qu'elles mettent à parcourir leurs orbites. Tout cela fait dire à notre Auteur:

Satius ergo est Curvilineum Planetarum motum repetere à combinatione motûs gravitatis Planetas in Solem continuo urgentis, & motûs projectilis secundùm rectam semel impressi in medio non resistente. Hoc pacto simplicitatem, qualis in affectibus naturæ cæteris observatur, retinebimus, & analogiam cum vulgatissimis Phænomenis.

Notre Auteur a commencé par établir une proposition qu'on doit regarder comme fondamentale dans le systême qu'il embrasse; cette proposition est que tout corps poussé par la pesanteur & par le mouvement de projectile décrit une courbe; cette courbe est différente suivant les différens degrés de l'action de la pesanteur, & il n'y a point de courbe qui ne puisse être décrite par ces deux mouvemens combinés ensemble, l'un supposé uniforme, l'autre variable, suivant une certaine *fonction*. Ce Théorême est démontré fort clairement; ceux qui suivent & dont nous allons parler, ne le sont pas moins que celui-ci, car avec quelques conditions accordées ou données, comme parlent les Mathématiciens, le systême de Newton n'est plus qu'une affaire de Géométrie, ou de calcul; c'est ce qu'il y a de plus séduisant pour ceux qui l'ont adopté.

L'Auteur démontre dans la seconde proposition, que quelque courbe que décrive un corps, il décrit 1°. des aires proportionnelles au temps: 2°. Les vitesses de ce corps dans chaque point de l'orbite, sont réciproquement comme les perpendiculaires abbaissées du centre des forces sur la tangente menée au point où le corps est situé.

De cette proposition on en déduit une autre, c'est que tout corps qui décrit la circonférence d'un

cercle, a une viteſſe uniforme dans tous ſes points. On démontre dans cette courbe que la force centrifuge eſt égale à la force centripéte, ou à la force de la peſanteur, & que cette force eſt égale au quarré de la viteſſe diviſé par le rayon. On peut remarquer que l'Auteur n'a eu ici, comme dans les propoſitions qui ſuivent, que la peine de donner cette expreſſion ſcholaſtique, qui doit étre délivrée, autant qu'il eſt poſſible, de l'attirail géométrique qui épouvante ceux qui ne ſont que Métaphyſiciens. Les démonſtrations ainſi que l'ordre des propoſitions, ſont pour ainſi dire dictées depuis le temps que l'on écrit ſur ces matiéres, enſorte qu'il faut convenir qu'on ne peut preſque point dire quelque choſe de nouveau ſur ces queſtions, qui deviennent d'autant plus aiſées qu'elles ſont plus communes. Nous ne prétendons pas par ceci diminuer le mérite de l'Auteur, il a traité les matiéres comme elles devoient l'être, avec clarté & netteté, c'eſt tout ce qu'il pouvoit & ce qu'il devoit faire, il y a réuſſi; la variation de la loi de peſanteur, n'empêche point que le corps ne décrive un cercle, pourvu que cette loi ſubſiſte également dans tous les points du cercle; ſi la loi de la peſanteur ſuit le rapport inverſe du quarré des diſtances, alors les viteſſes ſeront dans la raiſon réciproque des racines des diſtances ou des rayons. Enfin les quarrés des temps ſeront comme les cubes des diſtances.

Si le cercle eſt décrit par une loi quelconque, mais uniforme & égale dans ſes points, on ſera décrire à un corps une ellipſe, en ſuppoſant que la loi de la peſanteur agit dans la raiſon renverſée des quarrés des diſtances priſes d'un point qui eſt le centre des forces. Comme cette propoſition eſt plus importante pour le cours des Planétes que toutes celles qui ont précédé, l'Auteur a tâché de la prouver en diverſes maniéres, il s'eſt retourné de différentes façons pour faire connoître d'où provenoit cette courbure elliptique, comment il arrivoit que la viteſſe de la Planéte va tantôt en augmentant, lorſqu'elle approche de ſon périhelie, & que cette viteſſe eſt retardée lorſque la Planéte remonte à l'aphélie.

Quand on a démontré quelle eſt la loi ſuivant laquelle un corps décrit une ellipſe, il ne faut plus que faire voir que les obſervations s'accordent avec le calcul, c'eſt-à-dire, montrer que tous les phénoménes prouvent que les Planétes décrivent des ellipſes, & des ellipſes qui ſuivent la loi indiquée ci-deſſus.

Les obſervations apprennent, par exemple, que les aires ſont proportionnelles aux temps, que les quarrés des temps ſont comme les cubes des diſtances, que les viteſſes ſont entr'elles réciproquement comme les racines des diſtances moyennes priſes du centre : or il n'y a qu'en adoptant cette courbe ou cette hypothéſe, qu'on ſatisfait aux obſervations; mais les

Planétes ne peuvent décrire cette courbe qu'en supposant un milieu non résistant, une force accélérée, suivant la loi de la pesanteur, une force projectile, &c. donc, concluent les Newtoniens, & par conséquent notre Auteur, le systême Newtonien est le systême de la nature, les observations parlent en sa faveur. Il y a cependant des phénoménes que l'on ne sçauroit expliquer dans ce systême comme dans celui de Descartes: on ne connoît point de cause méchanique capable de le produire, il faut recourir à la seule volonté du Créateur.

Il nous reste quelques propositions que nous nous contenterons d'énoncer, on pourroit dire que ce que nous venons de rapporter regarde le systême général de notre tourbillon; cette même hypothése, ou plutôt cette même loi de la gravitation ne convient pas seulement aux Planétes secondaires.

La Lune, par exemple, agit sur la Terre, & décrit autour d'elle une ellipse géométrique. Elle circule autour de la Terre qui est placée au foyer, elle se soutient par cette même force qui agit sur tous les corps & par le mouvement projectile; il faut raisonner de la même maniére de tous les Satellites des autres Planétes.

On déduit les inégalités & les anomalies de ces Satellites de la rencontre, du voisinage, du rapport des distances, de la situation de ces mêmes corps; c'est ici que le Géométre Anglois a fait connoître toute la profondeur de son génie; les inégalités, ou plutôt les irrégularités, de la Lune, le mouvement de ses nœuds, son apogée dépendent selon lui entiérement de la diversité de l'attraction de ces deux corps, l'un sur l'autre, & souvent de la réunion des deux actions par rapport au Soleil, auquel toutes les Planétes tendent comme à leur centre commun.

Notre Auteur a séparé ces questions en divers articles. Il fait dépendre des mêmes principes la précession des équinoxes. Nous nous étendrons peu sur cet endroit; nous parlerons incessamment d'un Ouvrage qui vient de paroître sur cette matiére; ce n'est plus une chose nouvelle que de dire que les Newtoniens prétendent que le flux & reflux de la mer doit être attribué à la même cause, nous voulons dire à l'attraction réciproque de la Terre, de la Lune & du Soleil.

C'est par cette Théorie, établie suivant la même méthode, que notre Auteur finit son Abregé sur le systême de Newton.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE LUCQUES.

ANNALES *Ecclesiastici ab anno* 1198. *ubi desinit Cardinalius Baronius.* Autore Odorico Raynaldo, Congregationis Oratorii Presbytero. Accedunt in hac editione notæ Chronologicæ, Criticæ, Historicæ, quibus Raynaldi Annales illustrantur, supplentur, emendantur, auctore Joanne Dominico Mansi Lucensi Congregationis Matris Dei. Tom. quartus. Lucæ, typis Leonardi Venturini, 1749. *in-fol.* Ce volume qui commence à l'année 1286, & va jusqu'à la fin de 1312, est le vingt-quatriéme des Annales Ecclésiastiques, en comptant l'apparat pour le premier; & le quatriéme de la continuation des mêmes Annales par Odoric Raynald.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN.

Le sujet du prix proposé par l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse pour l'année 1751. Sera la question suivante, tirée de la Morale : *les Evénemens de la bonne & de la mauvaise fortune, dépendans incontestablement de la volonté, ou du moins de la permission de Dieu, à l'égard duquel ce que nous appellons fortune n'est qu'un vain nom denué de réalité :* on demande *si ces Evénemens obligent les hommes à la pratique de certains devoirs, & quelle est la nature & l'étendue de ces devoirs ?* » On invite les Sçavans de tout Pays, » excepté les Membres ordinaires » de l'Académie, à travailler sur » cette question. Le prix qui consiste en une médaille d'or du » poids de cinquante ducats, sera » donné à celui qui au jugement » de l'Académie, aura le mieux » réussi. Les piéces (écrites d'un » caractéres lisibles) seront adressées à M. Formey, Secretaire » perpétuel de l'Académie. Le terme pour les recevoir est fixé jusqu'au premier Janvier 1751, » après quoi on n'en recevra absolument aucune. On prie aussi les » Auteurs de ne point se nommer, » mais de mettre simplement une » devise, à laquelle ils joindront » un Billet cacheté qui contiendra » avec la devise, leur nom & leur » demeure, le jugement de l'Académie sera publié dans l'assemblée publique du 31 May 1751.

Essai de Philosophie Morale. Risum reputavi errorem, & gaudio dixi : quid frustra deciperis ? *Eccl. c.* 11. à Berlin. 1749. *in-8°.* Cet essai roule sur le bonheur & le malheur, sur les moyens de rendre notre condition meilleure, & sur les moyens que le Christianisme propose pour être heureux.

D'HANOVER.

Il paroît ici un projet de souscription pour un ouvrage intitulé : *Bibliothéque curieuse, Historique & Critique, ou Catalogue raisonné des Livres difficiles à trouver*; par David Clément, tome premier. Chez Jean-Guillaume Schmid, 1750. l'Editeur soutient qu'on n'a point encore donné de Catalogue capable de faire connoître les Livres rares & curieux ; & que ce qui a paru en ce genre jusqu'à present est insuffisant ; il promet que par l'ouvrage qu'il annonce aujourd'hui, il épargnera aux amateurs de cette espéce de Livres une infinité de recherches, & qu'il satisfera leur curiosité sur quantité d'articles qu'ils chercheroient inutilement ailleurs. Il joint à son projet de souscription un essai de son ouvrage & de la maniére dont il compte l'exécuter. On voit par cet échantillon, qu'il ajoutera au bas des pages des remarques dont le but sera de faire connoître dans un certain détail les Livres dont il dresse le Catalogue, les éditions qu'on en a données, & surtout les raisons pour lesquelles ces Livres sont réputés rares & curieux. Cet ouvrage sera imprimé *in*-4°. sur de bon papier & avec de beaux caractéres. Le prix de la souscription est d'un écu & un florin (7 liv. 10 s. environ monnoye de France) pour le premier vol. on trouvera des souscriptions jusqu'au mois d'Août prochain, chez Briasson à Paris, chez Dulsecker à Strasbourg, & chez les principaux Libraires de l'Europe. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront le premier vol. un demi-louis-d'or.

DE HALLE.

Tractatio critica de variis lectionibus Novi Testamenti cauté colligendis, & adijudicandis, in qua cùm de illarum causis, speciebus fontibusque, cùm de cautelis, ex quibus dijudicari, & vel approbari, vel reprobari debeant, agitur, simulque de Codicibus sive Græcis, sive Græco-Latinis, de versionibus item antiquis, & de Patribus, ex quibus illæ colliguntur, multa partim curiosa, partim utilia, & scitu necessaria adferuntur, *in*-4°.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

On va réimprimer le nouveau Testament en François, *in*-4°. de la derniére version de Genêve, sur de bon papier avec de beaux caractéres. On nous marque que cette » version qu'on vante beaucoup » pour la correction Grammaticale, est due au zéle du Marquis » du Quene & au travail d'une » douzaine de personnes, la plûpart gens de Lettres; qu'on n'a » point ajouté de notes au texte, » mais qu'on a mis à la tête des » chapitres des argumens qui y répandent beaucoup de lumiére, » & qu'ayant été approuvée par les » Pasteurs & les Professeurs de » Genêve, elle fut mise sous la » presse, & parut en 1726. C'est

» cette même traduction qu'on va » donner ici ; « M. Durand Ministre de la Savoye & de la Société Royale prend soin de revoir & de corriger les épreuves.

Le premier vol. du traité de morale de M. Foster, dont nons avons annoncé la souscription au mois de Septembre dernier, paroit depuis peu chez Noon & Knapton, Libraires.

M. Th. Sherlock vient de publier un *Appendix* à son traité de la Prophétie, lequel roule sur les circonstances de la chute d'Adam & d'Eve. Le mérite du traité de la Prophétie ne peut manquer de prévenir avantageusement le Public pour cette derniére production que nous annonçons.

A Dissertation on prophecy... c'est-à-dire : *Dissertation sur la Prophétie où l'on examine la liaison & la connexion des Prophéties du vieux & du nouveau Testament, avec une explication de l'Apocalypse*, par M. l'Evêque de Clogher, *in*-8°. L'Auteur dans son explication des Prophéties de l'Apocalypse attaque & combat M. Bossuet & le P. Calmet, parce qu'ils en restreignoient l'accomplissement à l'ancienne Rome.

M. Birch de la Société Royale, donnera incessamment un second volume des Grands Personnages Anglois avec leurs portraits, du burin de Houbraken, l'ouvrage entier formera deux vol. *in-fol.*

Description des plus belles maisons de Campagne d'Angleterre, en Anglois, & en François. On n'y a pas oublié avec raison, celle de Mylord Cobham, dont les Etrangers vont voir l'original par curiosité.

Ὀφιομάχης, &c. c'est-à-dire : *le Champion des Serpens*, ou *le Deisme dévoilé*, *in*-8°. 2. vol.

A Geographical History of nova Scotia... ou : *Histoire Géographique de la nouvelle Ecosse* ; où l'on traite de sa situation, de son étendue & de ses limites ; comme aussi des diverses disputes des Cours d'Angleterre & de France, au sujet de la possession de cette Province : où l'on montre son importance tant à l'égard du Commerce, que par rapport à la sureté des autres établissemens des Anglois dans l'Amérique Septentrionale ; à quoi on a ajouté une description exacte des Bayes, Lacs & Riviéres, de la nature du terroir & du produit du Pays, avec les mœurs & les usages des Habitans Indiens, *in*-8°.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Dialogues entre Hylas & Philonoüs, dont le but est de démontrer clairement la réalité & la perfection de l'entendement humain : la nature incorporelle de l'ame : & la Providence immédiate de la Divinité contre les Sceptiques & les Athées, & d'ouvrir une méthode pour rendre les Sciences plus aisées, plus utiles & plus abregées. par George Berkelay, associé au Collége de la Trinité à Dublin ; & pourvu depuis peu par S. M. B. de l'Evéché de Cloane, traduit

de l'Anglois. Amsterdam, 1750. *in*-8°.

De Geneve.

On a publié une nouvelle partie du *traité de la vérité de la Religion*, par M. le Professeur Vernet, dans laquelle on traite l'importante question *des Miracles*.

Le même Auteur a fait réimprimer le premier volume de cet ouvrage, avec quelques changemens qui regardent principalement la nécessité de la révélation.

De Zurich.

On a publié ici une Critique sur le grand recueil d'Inscriptions de M. Muratori; elle consiste dans des remarques que l'Auteur a faites sur diverses Inscriptions en vers Grecs que M. Muratori a rassemblées, en voici le titre: *J. Casp. Hagembuchii Prof. Ling. Gr. & Lat. De Græcis Thesauri novi Muratoriani quibusdam metricis diatriba*, 1749. *in*-4°.

Eclogæ ex optimis Græcis scriptoribus, ad vitam studiosæ juventutis informandam cum interpretandi subsidio, quam potuit emendate propositæ, 1749. *in*-8°. Cet ouvrage est bien exécuté, soit pour le choix des piéces, soit pour la correction du texte & pour l'impression. On y a fait entrer le songe de Lucien, le tableau de Cebes, le caractére de Théophraste, & quelques petits ouvrages de Plutarque; d'Isocrates, &c. Il comprend 24 feuilles d'impression.

L'ouvrage périodique, connu sous le nom de *Museum Helveticum*, de M. le Professeur Zimmermann, se continue toujours avec succès. On est au quatorziéme tome: Nous avons déja averti dans ce Journal que le caractére de cet ouvrage consiste toujours à rassembler diverses piéces fugitives, souvent intéressantes & curieuses sur tous les objets de la Littérature, qu'on est bien aise de trouver réunies, & dont on chercheroit inutilement la plupart ailleurs.

De antiquissimo Turicensis Bibliothecæ Græco Psalmorum libro in membrana purpurea, titulis aureis, ac litteris argenteis exarato, Epistola ad Eminentiss. Card. Ang. M. Quirinum perscripta à Jo. Jac. Breittingero ling. Grec. Prof. 1748, *in*-4°.

FRANCE.

De Tulle.

Pierre le Roy, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a publié les *Sermons & Panégyriques de M. l'Abbé de la Tour*, 1749. *in*-8°. deux vol. Ce même Libraire donne avis au Public qu'il donnera dans peu encore deux volumes de Sermons & de Panégyriques de cet Auteur, & qu'il n'épargnera rien pour la correction ni pour la beauté de l'impression. Il nous promet pour l'année prochaine, l'Avent & le Carême du même, qu'il imprimera *in*-12. en petit caractére & sur de beau papier; & pour empêcher qu'on ne soit trompé dans l'emplette qu'on fera de ce recueil de Sermons, il avertit qu'il signera au

au bas du Privilége tous les exemplaires qu'il délivrera.

De Rennes.

Prones de M. Symon, Curé de S. Germain de la Ville de Rennes, pour les Dimanches de l'année; avec quelques Sermons & Panégyriques par le même Auteur. A Rennes, chez Jul. Vatar, Imprimeur-Libraire, 1749. *in*-12. deux vol.

De Montpellier.

Assemblée publique de la Société Royale des Sciences, tenue dans la grande sale de l'Hôtel de Ville de Montpellier, le huit May 1749. De l'Imprimerie de Jean Martel, Imprimeur du Roy & des Etats Généraux de Languedoc, & de la Société Royale des Sciences, 1749. *in*-4°. Voici les titres des piéces qui ont été lûes à cette assemblée: 1°. *Eloge de M. de la Croix de Castries, Archevêque d'Alby*, par M. de Ratte, Secretaire perpétuel de l'Académie. 2°. *Eloge de M. de la Peyronie*, par le même. 3°. *Examen des eaux minérales de Pomuret*, par M. Montet. 4°. *Nouvelles experiences sur la décoloration du vin rouge*, par M Peyre. 5°. *Projet d'un ouvrage sur la maniére d'élever les Vers à Soye*, par M. l'Abbé de Sauvages. *Essai sur les maladies des Vers à Soye appellés* Muscadins. *Recherches sur la cause qui produit les* Muscadins. Par le mme.

Il a paru aussi dans le même temps en cette Ville un *Mémoire* de M. de Sauvages Docteur en Médecine *sur les Vers a Soye, & la maniére la plus sure de les élever*, *in*-4°.

De Montauban.

Académie des Belles-Lettres de Montauban.

» M. l'Evêque de Montauban » ayant destiné la somme de deux » cens cinquante livres, pour donner un prix de pareille valeur » à celui qui, au jugement de l'Académie des Belles-Lettres de » cette Ville, se trouvera avoir » fait le meilleur Discours sur un » sujet relatif à quelque point de » Morale tiré des Livres Saints; » l'Académie distribuera ce Prix le » 25 Août prochain, Fête de S. » Louis, Roy de France. Le sujet » de ce Discours sera pour l'année 1750:

» Il y auroit plus d'amitié parmi » les Hommes, s'il y avoit plus de » Vertu: conformément à ces paroles de l'Ecriture: *Qui timet* » *Deum, æquè habebit amicitiam* » *bonam*. Eccli. VI. 17.

» Les Discours ne seront tout au » plus que de demi-heure de lecture, & finiront toujours par » une courte priére à *Jesus-Christ*. » On n'en recevra aucun qui n'ait » une approbation signée de deux » Docteurs en Théologie.

» L'Académie ayant réservé le » prix de l'année 1749. elle se pro-

„ poſe de le diſtribuer à une Ode „ ou à un Poëme.

„ Les Poétes auront la liberté „ d'aller juſqu'à cent cinquante „ Vers.

„ L'Académie donne pour ſujet „ de cette Ode ou de ce Poëme : „ *la deſtruction des Monumens Pu-* „ *blics par les Barbares.*

„ Il y aura ainſi deux prix à di- „ ſtribuer le 25 Août prochain ; „ un prix de Diſcours, & un prix „ d'Ode ou de Poëme.

„ Les Auteurs ne mettront point „ leur nom à leurs Ouvrages, mais „ ſeulement une marque ou para- „ phe, avec un paſſage de l'Ecri- „ ture Sainte, ou d'un Pere de „ l'Egliſe, qu'on écrira auſſi ſur le „ Regître du Secretaire de l'Aca- „ démie.

„ Toute ſorte de perſonnes, de „ quelque qualité qu'elles ſoient, „ ſeront reçues à prétendre au prix, „ hors les Membres de l'Acadé- „ mie, qui en doivent être les „ Juges.

„ Les Auteurs feront remettre „ leurs Ouvrages par tout le mois „ de May prochain, entre les mains „ de M. de Bernoy, Secrétaire „ perpétuel de l'Académie, en ſa „ maiſon rue Montmurat, ou en „ ſon abſence, à M. l'Abbé Bellet, „ en ſa maiſon rue Cour-de-Tou- „ louſe.

„ Le prix ne ſera délivré à aucun „ qu'il ne ſe nomme, & qu'il ne „ ſe préſente en perſonne, ou par „ Procureur pour le recevoir, & „ pour ſigner le Diſcours.

„ Les Auteurs ſont priés d'adreſ- „ ſer à M. le Secretaire trois co- „ pies bien liſibles de leurs Ouvra- „ ges, & d'affranchir les paquets „ qui ſeront envoyés par la poſte. „ Sans ces deux conditions, les „ Ouvrages ne ſeront point admis „ au concours.

DE LYON.

Le triomphe de la foi Catholique, ſur les erreurs des Proteſtans, contenues dans les Œuvres Polémiques de feu M. Benedict Pictet, Miniſtre & Profeſſeur en Théologie à Genéve in-12. 4. vol. A Lyon, chez Regnault, Libraire, rue Merciére. A Paris, chez Jean-Thomas Hériſſant, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire. A Avignon, chez François Girard, Libraire, place S. Didier.

„ Cet ouvrage eſt un abregé des „ controverſes les plus célébres qui „ ont paru ſur les matiéres conte- „ ſtées entre les Catholiques & les „ Proteſtans. L'Auteur y a réuni „ avec autant d'érudition & de ſo- „ lidité, que de netteté & de pré- „ ciſion, tout ce qui a été dit de „ part & d'autre de plus eſſentiel „ & de plus intéreſſant. On trou- „ vera donc ici, ſous un ſeul point „ de vûe un précis des erreurs des „ Proteſtans & des Dogmes Catho- „ liques. On y prouve les vérités „ que l'Egliſe enſeigne, & que les „ Calviniſtes combattent. On ré- „ pond aux objections qu'oppo- „ ſent ceux-ci, & on n'omet rien „ de ce qui peut découvrir leurs

» illusions. L'Auteur doit les con- » noître, puisqu'elles l'avoient sé- » duit lui-même. Eclairé par les » lumiéres de la Grace, désabusé » par des personnes habiles, & dé- » trompé par une étude sérieuse & » constante des matiéres qui con- » cernent la Religion, il a renon- » cé par une abjuration solemnelle » à la prétendue réforme. C'est » pour engager ses anciens freres » à imiter son exemple qu'il a com- » posé cet ouvrage, où il a recueilli » tout ce qu'il y a de plus propre » à les remettre dans la bonne » voye. M. Vernet, leur donne » les moyens d'y entrer. C'est un » guide qui montre le chemin où » il s'est égaré. Il en fait connoître » les dangers, il ne peut les igno- » rer, puisqu'il a suivi longtemps » ce chemin, avec autant de sécu- » rité & d'obstination que peuvent » faire ceux que l'erreur a le plus » aveuglé. Il découvre l'unique » voye de leur salut; il prouve par » des raisons sans réplique, qu'il » est d'une nécessité indispensable » de la suivre. Tout ce qu'il dit » pour en convaincre les Prote- » stans, est très-capable de les ra- » mener dans cette voye. Il est » pour eux de la derniére consé- » quence, d'examiner au moins, » s'ils doivent la suivre. On espére » que l'exemple & l'ouvrage de » l'Auteur pourront faire sur eux » quelques impressions.

DE PARIS.

On travaille actuellement ici à une nouvelle édition du Dictionnaire de Morery. Elle embrassera non seulement les VI. volumes de l'édition de 1732. & les Supplémens de 1735. & de 1749. mais encore toutes les observations qu'on a faites sur ce grand Ouvrage depuis qu'il est sorti pour la premiére fois des mains de son Auteur, & qui avoient été ou omises, ou mal rendues dans les différentes éditions qu'on en a données jusqu'à présent; le nouvel Editeur ne se contente pas de refondre en un seul corps d'ouvrage suivi toutes ces différentes parties; il y a fait un très-grand nombre de corrections, & il y insére beaucoup de nouvelles observations également intéressantes & propres à enrichir l'Ouvrage, & à le rendre plus instructif en tout genre. Nous ne manquerons pas de faire connoître en son temps plus en détail à nos Lecteurs les avantages de cette édition.

Aristoméne, Tragédie, par M. Marmontel, représentée pour la premiére fois par les Comédiens ordinaires du Roi, le 30. Avril 1749. avec cette Sentence au frontispice: *Prima officia debentur Diis immortalibus, secunda Patriæ, tertia Parentibus.* Cic. 2. Offi. A Paris, chez Sebastien Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, 1750. *in*-12.

On trouve chez le même Libraire des *Réflexions sur la Tragédie d'Aristomene*, par le même Auteur. Ces réflexions forment une petite brochure qu'on a jointe à la Piéce.

Histoire de l'Académie Royale

des Sciences année 1745, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année, tirés des Registres de cette Académie. De l'Imprimerie Royale, 1749. *in*-4°.

L'art de vérifier les dates des faits Historiques, des Chartes, des Chroniques, & autres anciens monumens depuis la naissance de Notre Seigneur, par le moyen d'une table Chronologique, où l'on trouve les années de J. C. & de l'Ere d'Espagne, les Indictions, le Cycle Paschal, les Pâques de chaque année, les Cycles Solaires & Lunaires, &c. avec un Calendrier perpétuel, l'Histoire abregée des Conciles, des Papes, des Empereurs Romains, Grecs, François, Allemands & Turcs, des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse, de Lombardie, de Sicile, de Jérusalem, &c. des Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne; des Comtes de Toulouse, de Champagne, & de Blois. Ouvrage nécessaire à ceux qui veulent avoir une parfaite connoissance de l'Histoire; par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, chez Guillaume Desprez, Imprimeur-Libraire, & Pierre Guillaume Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-4°. 2. part. On ne manquera pas de rendre compte avec soin de cet important Ouvrage dans un des Journaux suivans.

Prault, Imprimeur-Libraire de cette Ville, Quay de Gêvres, au Paradis, a mis au jour depuis peu un Ouvrage, contenant un Abregé de toutes les régles que l'on doit observer pour la Police & l'administration des Héritages de Campagne; à quoi on a joint les principaux Réglemens intervenus sur cette matiére: le titre est: *Code Rural*, ou Maximes & Réglemens concernant les biens de Campagne, notamment les Fiefs, Franc-Aleux, Censives, droits de Justice Seigneuriaux & Honorifiques; la Chasse & la Pêche, les Bannalités, Corvées, la Taille Royale & Seigneuriale, les dixmes Ecclésiastiques & inféodées, les Baux à loyer, à ferme, à cheptel, à rente, emphytéotiques, les troupeaux & bestiaux, l'exploitation des Terres labourables, Bois, Vignes & Prés. Par M..... Avocat au Parlement, 1749. *in*-12. 2. vol.

Le Loup, Libraire, Quay des Augustins, fait imprimer un Ouvrage intitulé: *Nouvel abregé chronologique de l'histoire de l'Europe.*

Dissertation sur la Glace; ou explication Physique de la formation de la Glace & de ses divers phénoménes. Par M. Dortous de Mairan, l'un des quarante de l'Académie Françoise, de l'Académie Royale des Sciences, &c. De l'Imprimerie Royale, 1749. *in*-12. La préface qui est à la tête du Livre, a été lûe dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, du 13 Novembre 1748.

Table Alphabétique & Chronologique des piéces représentées sur l'ancien théâtre Italien, depuis son établissement jusqu'en 1697 qu'il

a été fermé, avec des remarques ſur ces Piéces, & une table alphabétique des Auteurs qui ont travaillé pour ce Théâtre. A Paris, chez Prault, pere, Imprimeur-Libraire, Quay de Geſvres, au Paradis, 1750. *in*-8°.

Démonſtration de l'exiſtence de la Médecine Univerſelle, ou du Secret de prolonger la Vie au-delà des bornes ordinaires. Chez Saugrain fils, au Palais, 1749. *in*-8°.

Elixir d'Or, & Elixir blanc de M. le Général de la Mothe. Chez C. F. Simon, fils, Imprimeur. 1749. *in*-8°. Cet Ouvrage ne comprend qu'un mémoire ſur les uſages, les doſes, & les effets de l'Elixir d'Or & de l'Elixir blanc de M. le Général de la Mothe, avec un grand nombre d'atteſtations des ſuccès ſurprenans qu'a eu ce reméde en différentes occaſions.

Hiſtoire de France ſous les Régnes de S. Louis, de Philippe de Valois, du Roi Jean, de Charles V. & de Charles VI. par M. l'Abbé de Choiſy. Chez Didot, Nyon, Damonneville & Savoye, Libraires, 1750. *in*-12. 4. vol.

Les Ornemens de la mémoire, ou les Traits brillans des Poétes François les plus célébres, avec des diſſertations ſur chaque genre de ſtyle, pour perfectionner l'éducation de la Jeuneſſe, tant de l'un que de l'autre Sexe. Chez Didot, Nyon, Damonneville & Savoye, Libraires, 1749. *in*-12.

Calendrier Hiſtorique, Chronologique & Moral de la très-Sainte & très-Glorieuſe Vierge Marie, Mere de Dieu; contenant les louanges que les Saints Peres lui ont données, les Fêtes établies & les Egliſes bâties en ſon honneur & dédiées ſous ſon invocation, les Ordres, Inſtituts Religieux, Confréries, qui lui ſont dévoués, les Décrets des Conciles qui autoriſent ſon Culte, les miracles opérés par ſon interceſſion, les Saints & les perſonnes pieuſes qui ſe ſont diſtinguées par leur dévotion envers elle; avec des remarques hiſtoriques ſur l'antiquité du Culte que l'Egliſe rend à la Sainte Mere de Dieu; le tout extrait des Auteurs les plus anciens & les plus autentiques. Ouvrage curieux & utile aux Curés, aux Prédicateurs, aux Religieux, &c. Chez Cl. Hériſſant, fils, rue Notre-Dame, 1749. *in*-12.

On trouve chez le même Libraire un Ouvrage de Piété, dont le titre eſt: *Retraite de quelques jours pour une perſonne du Monde*; par M. P. Laffitau, Evêque de Siſteron, 1750, *in*-12.

On vient de publier la Table des matiéres contenues dans le premier tome du Dictionnaire des Maréchauſſées. Nous avons rendu compte de ce premier tome dans le Journal du mois d'Octobre 1748. & nous avons averti en même tems, que l'Ouvrage entier formeroit IV. Tomes *in*-4°. diviſés chacun en 2. part. Quoique cet Ouvrage ſoit diſpoſé en forme de Dictionnaire, néanmoins l'Auteur n'a pas laiſſé

d'y garder un certain ordre de matiére ; enforte que chaque tome contient en effet une matiére particuliére. Et pour faciliter & l'intelligence & l'usage de la méthode qu'il a observée dans son Dictionnaire, il a jugé à propos de joindre à chaque Tome, à mesure qu'il le donne, une Table des matiéres qui y sont contenues. On trouve la Table du I. Tome, ainsi que ce Tome même, chez Prault, Pere & Fils; Quillau, Pere & Fils; Chaubert ; de Nully; de Bats; Boudet; Bauche, &c. Le second Tome de cet Ouvrage, divisé, ainsi que le premier, en deux parties, paroîtra incessamment avec sa table particuliére.

Histoire des Révolutions de Gênes depuis son établissement jusqu'à la conclusion de la Paix de 1748. Chez Nyon & Robustel, Libraires, Quay des Augustins, 1750. *in*-12. 3. vol. Cet Ouvrage suivant le plan de l'Auteur, sembloit ne devoir pas aller plus loin qu'à la levée du siége de Gênes; parce que c'étoit le terme des Révolutions de cette République : cependant comme la guerre n'étoit pas encore finie, l'Auteur a ajouté un Supplément, par lequel il continue son Histoire jusqu'à la conclusion de la Paix en 1748. Il a encore enrichi son Livre de trois Cartes géographiques. La premiére est le plan de l'état de Gênes; la seconde est une nouvelle Carte de l'Isle de Corse ; la troisiéme est le plan de la Ville de Gênes & de ses environs. Ces trois Cartes qui sont très-bien gravées, ont été dressées pour cette Histoire par M. Belin, Ingénieur ordinaire de la Marine, qui a cru devoir y joindre des remarques pour rendre raison des différences qu'on y trouvera d'avec celles qui ont paru jusqu'à présent.

L'Ecole du Jardin potager, qui comprend la description exacte de toutes les plantes potagéres, les qualités de terre, les situations & les climats qui leur sont propres, la culture qu'elles demandent, leurs propriétés pour la vie, & leurs vertus pour la santé, les différens moyens de les multiplier, le temps de recueillir les graines, leur durée, &c. La maniére de dresser & de conduire les couches, d'élever des Champignons en toutes saisons, &c. par l'Auteur du traité des Pêchers. Chez Boudet, & le Prieur, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, 1749. *in*-12. 2. vol.

Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions Etrangéres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, trente-septiéme Recueil. A Paris, chez les freres Guérin, Libraires, rue S. Jacques, 1749. *in*-12.

Panégyrique de M. Cochin, Avocat au Parlement de Paris, dédié à la Postérité. A Paris, chez la Veuve Pissot, Libraire, Quay de Conty, 1749. *in*-8°.

Calendrier des Princes & de la Noblesse, pour l'année 1750. Chez Delaguette, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-16.

Après le Calendrier pour les mois, on trouve une liste Chronologique & Généalogique des Rois & des Reines de France, ensuite une liste alphabétique des Maisons du Royaume, honorées par les Charges de la Couronne.

Le Calendrier des Dames, contenant les portraits des Femmes illustres à chaque mois, un ordre Chronologique de la Monarchie Françoise, &c. Chez J. B. Langlois, rue S. Jacques, à la Couronne d'Or, 1750. *in-16.*

Sermons de Morale prêchés devant le Roy, par M. Flechier Evêque de Nismes, avec ses Discours Synodaux, & autres Sermons prêchés à l'ouverture des Etats de Languedoc, & dans sa Cathédrale : nouvelle édition augmentée. Chez G. Cavelier, pere, rue S. Jacques, 1750. *in-12.* 2. vol.

On trouve chez le même Libraire une nouvelle édition de l'ouvrage de controverse, qui a pour titre : *Réponse aux raisons qui ont obligé les prétendus Réformés de se séparer de l'Eglise Catholique, & qui les empêchent maintenant de s'y réunir.* Ouvrage propre à détromper les Hérétiques, & à confirmer les Catholiques dans leur foi. par Mademoiselle de B.... 1749. *in-12°.*

Le Pharmacien moderne : ou nouvelle maniére de préparer les drogues, traduit de l'Anglois par M. Eidous. *Expériences de Médecine sur des animaux, pour découvrir une méthode sûre & aisée de dissoudre la pierre par injections ;* avec une suite d'expériences sur les effets du Laurier-Cerise, & sur ceux des vapeurs du soufre, lûes aux Assemblées de la Société Royale, par M. Browne Langrish du Collége des Médecins de Londres, traduites de l'Anglois. *Dissertation sur la quantité de la transpiration & des autres excrétions du corps humain ;* par M. Bryan Robinson, Docteur Médecin, traduite de l'Anglois. Ces trois ouvrages qu'on a rassemblés & qui forment un juste vol. *in-12.* se débitent chez Jean-Noel le Loup, Quay des Augustins, & chez Jean-Baptiste Langlois, rue S. Jacques, 1749 & 1750.

Bauche, Libraire, Quay des Augustins, à Sainte Génevieve, vient de mettre en vente une nouvelle description de Paris, & de ce que cette Ville renferme de plus curieux, avec ce titre : *Mémorial de Paris & de ses environs ;* nouvelle édition considérablement augmentée, 1749. *in-12.* 2. vol.

Notice des ouvrages manuscrits de M. du Cange. A Paris, chez Quillau, pere, 1750. *in-4°.* 23 pages. Cette Notice est imprimée dans les deux volumes du Journal des Sçavans du mois de Décembre 1749. L'Imprimeur a cru devoir, pour la commodité du Public, tirer séparément un nombre d'exemplaires de cet ouvrage, qui est intéressant pour l'histoire de France, & particuliérement pour la Province & les Familles de Picardie.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JANVIER, 1750.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-4°. du mois de Décemb. 2 vol. 1749.

PAge 840. col. 2. lig. 1. *Themidis ex*, lisez *Themidis &*.
Ibid. lig. 26. Mestre, *lis.* Mestres.
841. *col.* 1. *lig.* 35. des Duc, *lis.* des Ducs.
859. *col.* 1. *lig.* pénultiéme, Pontebac, *lis.* Ponteba.
860. *col.* 1. *lig.* 29. des gîtres, *lis.* des goîtres.

LE

JOURNAL

DES

SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

FEVRIER.

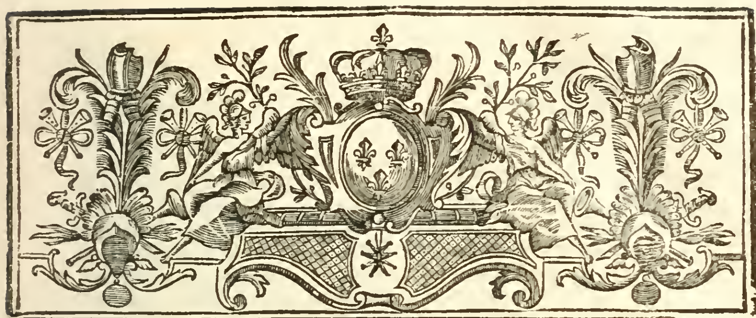


A PARIS,

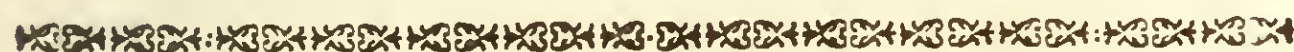
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



FEVRIER. M. DCC. L.

ACTA SANCTORUM MARTYRUM ORIENTALIUM & Occidentalium in duas Partes distributa, accedunt Acta S. Simeonis Stylitæ. Omnia nunc primùm sub auspiciis Johannis V. Lusitanorum Regis è Bibliothecâ Apostolicâ Vaticanâ prodeunt; Stephanus Evodius Assemanus Archiepiscopus Apamensis Chaldaïcum Textum recensuit, Notis Vocalibus animavit, Latinè vertit, Admonitionibus, perpetuisque Adnotationibus illustravit. Pars 1. Romæ 1748. Typis Josephi Collini. C'EST-A-DIRE: *Les Actes des Saints Martyrs Orientaux & Occidentaux, divisés en deux Parties, auxquels on a joint les Actes de S. Simeon Stylite; le tout publié pour la premiére fois de la Bibliothéque du Vatican, sous les auspices de Jean V. Roi de Portugal, par les soins d'Etienne Evode Assemani,*

Archevêque d'Apamée, &c. Première Partie. A Rome 1748, de l'Imprimerie de Joseph Collini, vol. *in-fol.* de 301 pag. sans y comprendre l'Epitre Dédicatoire & la Préface de 96 pp. Cet Ouvrage se trouve à Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul.

L'Orient, où le Christianisme a pris naissance, & dont l'Eglise a été florissante pendant plusieurs siécles, ne conserve plus qu'un petit nombre de Catholiques, au milieu d'une multitude de Sectaires, qui sont tous asservis à la domination des Infidéles. Mais cette Région, d'où la lumiére de l'Evangile s'est répandue dans toutes les Parties du Monde, fournit encore à l'Eglise Catholique des armes victorieuses pour combattre l'Irréligion & l'Hérésie; on y trouve dans les Eglises & dans les Monastéres, des monumens autentiques de la Foi & de la discipline des premiers Chrétiens. Tels sont les Actes des Martyrs, qui sont publiés dans l'Ouvrage que nous annonçons.

Ces Actes tirés des Manuscrits Orientaux, vénérables par leur antiquité, nous représentent les glorieux combats que des Chrétiens de tout âge, de tout sexe & de toutes conditions, soutinrent pour la défense de la Foi pendant les cruelles persécutions de Sapor II. & de Vararanes V. Rois de Perse, & sous plusieurs Empereurs Romains; quelques-uns de ces Actes étoient inconnus, les autres avoient été altérés par l'ignorance ou par la négligence des Traducteurs. M. Assemani, Sçavant dans les langues Orientales, & d'une érudition connue par plusieurs ouvrages, & en particulier par l'édition Syriaque & Latine des Œuvres de S. Ephrem, qu'il a achevée, a revû les Actes sur les originaux, & a orné la traduction Latine qu'il en a faite, d'avertissemens & de notes pour l'intelligence & l'éclaircissement de l'Histoire, & pour la correction des fautes & des fables qui s'y étoient glissées. Il divise tout l'ouvrage en deux parties; la premiére comprend les Actes des Martyrs Orientaux, c'est-à-dire, des Provinces qui sont à l'Orient de la Mésopotamie; la seconde renferme les Actes des Martyrs Occidentaux, c'est-à-dire, des Provinces qui sont à l'Occident du Tigre & de la Chaldée. C'est ainsi que les Syriens distinguent l'Orient de l'Occident, eu égard à la situation de leur Pays.

Notre Auteur, avant que de donner les Actes qu'il publie en Langue Chaldaïque avec la traduction Latine, constate l'autenticité des manuscrits d'où il les a tirés, il rend compte de la méthode de son travail, & donne le plan général de l'ouvrage.

Le Pape Clément XI. desirant, pour l'avantage de l'Eglise, d'enrichir la Bibliothéque du Vatican, de Manuscrits Orientaux, chargea en 1706, Elie, Archiprêtre d'Antioche, député d'Estienne Patriar-

che des Maronites, qui partoit de Rome pour retourner en Syrie, de passer en Egypte, de parcourir les anciens Monastéres, d'y acheter les bons manuscrits qu'il pourroit découvrir & de les envoyer à Rome. Elie se rendit en Egypte, & quoique muni des Lettres de recommandation de Jean Patriarche d'Alexandrie, pour les Moines de la basse Egypte, il ne put, même pour une grosse somme d'argent, obtenir que quarante manuscrits sur le grand nombre qui étoit conservé dans les Monastéres. Le Pontife animé par cette premiére acquisition, & excité par le sçavant Charles Majelli, Garde de la Bibliothéque du Vatican, résolut d'envoyer en Egypte Joseph Simoni Assemani, oncle de notre Auteur, qui arriva au Caire au mois d'Août 1715; ayant parcouru avec beaucoup de peines & de difficultés le Désert de Nitrie il parvint enfin au Monastére de Sceté, nommé *Sainte Marie des Syriens*. On lui permit de visiter & examiner toute la Bibliothéque qui étoit en mauvais ordre; sur deux cens anciens manuscrits qu'il y trouva, il en mit à part cent qu'il jugea les plus précieux, & résolut de les acheter à quelque prix que ce fut; mais il ne put en obtenir qu'un petit nombre, parmi lesquels étoient deux manuscrits, d'où notre Auteur a tiré les Actes des Saints Martyrs. Assemani ne perdit point courage, il résolut de passer en Syrie, parcourut tout le Pays, & appuyé de la protection & des conseils de Jacques Pierre Evode, Patriarche Maronite d'Antioche, il fit une ample moisson, il acquit un grand nombre de manuscrits, sur lesquels il a composé à Rome un excellent ouvrage connu sous le titre de *Bibliothéque Orientale*. Le P. Thomas Orsi, Dominicain, qui travaille à une nouvelle Histoire Ecclésiastique, a tiré de grands secours de cette immense collection.

Mais il étoit important de donner une traduction entiére des meilleurs manuscrits, & en particulier des deux manuscrits Chaldaïques de Nitrie numérotés I. II. qui contiennent les Actes des Martyrs; le Cardinal Querini, Bibliothécaire du Vatican, en chargea M. Assemani, Archevêque d'Apamée, qui prit pour base de son travail les deux manuscrits de Nitrie, & ayant examiné les autres manuscrits Orientaux de la Bibliothéque du Vatican, il en composa la collection des Actes des Martyrs en deux volumes *in-fol.* dont nous rendons compte.

Les deux manuscrits de Nitrie, dit l'Editeur, sont écrits d'un style simple & noble qui ressent l'antiquité, ils sont en caractéres Chaldaïques, qu'on appelle *Estranghe-les*, les plus anciens qui ayent été en usage chez les Syriens; M. Assemani estime que le premier de ces Manuscrits est du cinquiéme siécle; les Actes de S. Simeon Stylite, qui y sont insérés, portent la date de l'an 521 de l'Ere d'Antioche, qui répond à

l'an 474 de l'Ere Chrétienne; notre Auteur juge que le second Manuſcrit eſt poſtérieur de trois cens ans, & qu'il peut être du huitiéme ſiécle.

M. Aſſemani a diviſé ſon ouvrage en deux Parties; dans la premiére il décrit l'Hiſtoire de la cruelle perſécution de Sapor II. Roi de Perſe, qui dura quarante ans, depuis la trente-uniéme année de ſon régne juſqu'à la ſoixante-dixiéme dans laquelle il mourut. Ces Actes ſont au nombre de dix-huit. Il y joint par forme d'*Appendix*, quatre Actes d'autres Martyrs qui ſouffrirent la dixhuitiéme & la trentiéme année du régne du même Sapor II. & la ſeconde année du Roi Vararanes V. fils d'Iſdegerdes. Cette Hiſtoire a pour titre *Acta Martyrum Orientalium qui in Perſide paſſi ſunt.*

La Religion Chrétienne avoit été connue en Perſe dès le temps des Apôtres; pluſieurs Auteurs Eccléſiaſtiques rapportent que S. Mathieu, S. Barthélemi, & S. Jude, prêchérent l'Evangile dans ces vaſtes contrées de l'Orient, mais les Perſes & les Chaldéens regardoient comme leurs Apôtres S. Thomas & le diſciple Adée ou Thadée; ils leur attribuoient l'établiſſement de la Chaire Epiſcopale à Seleucie & à Cteſiphon, dont l'Evêque prit enſuite le titre d'Archevêque & de Patriarche. Le Chriſtianiſme fit des progrès en Perſe; dès le ſecond ſiécle on y comptoit un nombre conſidérable de Chrétiens; dans le ſiécle ſuivant, l'Egliſe y eut des Martyrs; au commencement du quatriéme ſiécle, on y voyoit des Monaſtéres de filles, & un grand nombre de Monaſtéres d'hommes, établis par Eugéne diſciple de S. Antoine, que les Orientaux appelloient *Abun* ou *Avun*, c'eſt-à-dire, *Notre Pere.* On avoit bâti des Egliſes dans les Villes & dans les Campagnes, la Perſe avoit des Evêques & des Prêtres & une multitude de Chrétiens; l'Empereur Conſtantin écrivit en leur faveur au Roi Sapor une belle Lettre qui eſt rapportée par Euſébe. L'Egliſe de Perſe députa un de ſes Evêques au premier Concile général de Nicée.

Cette Egliſe floriſſante fut cruellement perſécutée dans le quatriéme & cinquiéme ſiécle, par les Rois Sapor, Iſdegerdes & Vararanes. Sapor II. du nom & le neuviéme de la Dynaſtie des Saſanides, commença la premiére perſécution qui fut la plus longue & la plus ſanglante. Ce Prince couronné Roi avant ſa naiſſance, eut tout l'orgueil & l'ambition des anciens Rois de Perſe, il prit le titre de *Roi des Rois*, de *frere du Soleil & de la Lune*, & voulut étendre ſa domination juſqu'aux extrémités de l'Aſie ſur les bords de la mer Egée. Les Chrétiens lui étoient ſuſpects & odieux, à cauſe de leur Religion qui étoit celle des Grecs & des Romains; il commença à les perſécuter la dix-huitiéme année de ſon régne; il fit mourir onze Chrétiens, & la trentiéme année deux Evêques & trois autres Chré-

tiens; mais la grande persécution commença la trente-uniéme, à l'instigation des Mages & des Juifs, elle dura quarante ans, & fit périr dans les plus cruels supplices une multitude innombrable de personnes; quelques Historiens comptent jusqu'à cent quatre-vingt-dix mille Martyrs.

Le commencement de cette persécution est une époque importante pour l'histoire Ecclésiastique, & n'étant pas décidée entre les Auteurs Latins, Grecs & Syriens, M. Assemani la détermine ainsi par le premier Manuscrit de Nitrie. Tous les Historiens conviennent que la persécution commença par le Martyre de S. Simeon Bar-Saboë, Evêque de Seleucie & de Ctesiphon qui souffrit la mort pour la Foi; or on lit dans le Manuscrit que S. Simeon fut arrêté & emprisonné la cent dix-septiéme année du Royaume de Perse, qui étoit la trente-uniéme du Roi Sapor, que la persécution dura quarante ans jusqu'à la mort du Roi, qui mourut la soixante-dixiéme année de son régne & de sa vie. D'ailleurs il est certain que Sapor mourut l'an 380 de l'Ere Chrétienne; d'où il conclut que la persécution commença l'an 340 de Jesus-Christ, & que l'époque du Royaume des Perses, ou de la Dynastie des Sasanides, doit être fixée à l'année 223 de Jesus-Christ, à la fin de laquelle Artaxerxès, Auteur de la Dynastie, vainquit & tua Artaban, Roi des Parthes, & s'empara du Royaume des Perses. M. Assemani réfute les opinions d'Abulpharage, d'Agathias, & de plusieurs Ecrivains anciens & modernes sur ces époques Chronologiques.

M. Assemani prouve que la Collection des Actes des Martyrs qui souffrirent pendant la grande persécution de Sapor, est l'ouvrage de S. Maruthas Evêque de Maipherkin, Ville située à l'Orient du Tigre à 240 stades (ou dix lieues) d'Amide ou de Diarbekir; ce Saint Evêque vivoit à la fin du quatriéme siécle & a pu voir les derniers temps de cette cruelle persécution, d'ailleurs il sçavoit parfaitement les langues de l'Orient; étant Contemporain & écrivant dans le Pays même, où s'étoit passée cette cruelle scéne, son témoignage sur l'histoire de la persécution doit être préféré à celui des Ecrivains Orientaux qui ont vécu après lui, & aux relations données par les Auteurs Grecs & Latins, qui n'ont pû être également instruits des faits.

Maruthas ayant rendu à la Religion de grands services par la Collection des Actes, M. Assemani a cru devoir donner un précis de la vie de ce S. Evêque. Sa Ville Episcopale, comme nous l'avons déja observé, étoit *Maipherkin*, nommée aussi *Tecrit*, *Maiphercat*, *Maipheracta*, & enfin *Medinat Sohdé*, c'est-à-dire, la Ville des Martyrs; c'est pourquoi Procope (L. 1. de Bell. Pers.) la nomme *Martyropolis*. Cette Ville étoit la Capitale de la Sophene & dépendoit de l'Archevêque d'Amide; mais

depuis que les Arabes Mahométans eurent occupé la Mésopotamie, Martyropolis devint si considérable sous les Khalifes Abassides que les Jacobites y établirent le siége du *Catholicos*, qui après le Patriarche tient le premier rang dans leur Secte. Quelques Auteurs prétendent que Maruthas assista au premier Concile de Constantinople assemblé l'an 380 contre Macédonius, & au Concile d'Antioche de l'an 390 contre les Messaliens; ce S. Evêque fit un voyage à Constantinople en 403, pour engager l'Empereur Arcadius à écrire au Roi Isdegerdes en faveur de l'Eglise de Perse, mais ayant trouvé l'Empereur embarrassé par les troubles que la haine de l'Impératrice Eudoxie avoit excités contre S. Jean Chrysostôme, il s'en retourna en Mésopotamie sans avoir obtenu de Lettres; ayant appris que S. Jean Chrysostôme avoit été chassé de son Siége & exilé par la faction de Théophile Patriarche d'Alexandrie, il retourna à Constantinople l'an 404 pour y défendre la cause du S. Patriarche & solliciter les affaires de l'Eglise de Perse; l'Empereur Théodose le jeune qui venoit de succéder à Arcadius, nomma Maruthas Chef de l'Ambassade qu'il envoya au Roi Isdegerdes pour conclure un traité d'alliance, & pour obtenir en faveur des Chrétiens le libre exercice de leur Religion dans la Perse. Le Roi le reçut favorablement & lui accorda la permission de bâtir des Eglises, dans toute l'étendue de ses Etats. Maruthas retourna à Constantinople pour rendre compte de sa négociation; il fut encore plus heureux dans une seconde Ambassade qu'il fit en Perse, il obtint du Roi la conclusion d'un traité de paix & d'alliance avec les Romains, & d'amples priviléges pour les Chrétiens; on répara les Eglises qui avoient été ruinées, on en construisit de nouvelles dans toute la Perse; comme la discipline Ecclésiastique s'étoit relâchée pendant la longue & cruelle persécution de Sapor, Maruthas assembla deux Conciles à Ctesiphon pour la rétablir; on y renouvella la profession solemnelle de la Foi du Concile de Nicée. Maruthas profitant de sa faveur auprès d'Isdegerdes, obtint la permission de rassembler les Reliques des SS. Martyrs de Perse, il les fit transporter dans sa Ville Episcopale, qui dans la suite fut nommée *Martyropolis*, la ville des Martyrs; M. Assemani pense que Maruthas recercha en même temps les Actes des Martyrs, dont il fit une ample Collection; en comparant les Actes qui sont dans le Manuscrit de Nitrie, avec les autres ouvrages de Maruthas, on retrouve, dit notre Auteur, la même pureté de style, un même tour de phrase, & partout la même élegance; d'où il conclut qu'en reunissant les circonstances des temps, des lieux & la ressemblance de style, Maruthas est indubitablement l'Auteur des Actes des Martyrs de la persécution de Sapor.

On

On ignore le temps de la mort de ce grand Evêque ; on ſçait ſeulement que ſon corps fut tranſporté en Egypte, à cauſe des courſes des Arabes dans la Méſopotamie, & qu'il eſt conſervé dans le Monaſtére des Syriens de Sceté. Il eſt bien probable qu'on y porta en même temps ſes ouvrages, du nombre deſquels étoit le manuſcrit que M. Aſſémani a publié.

Notre Auteur rend compte des difficultés qu'il a eu à ſurmonter dans l'édition de ſon ouvrage. Les anciens manuſcrits Chaldaïques & Syriaques ſont écrits ſans *points voyelles*, il a fallu les ajouter au texte pour en déterminer le ſens. M. Aſſemani a mis des Avertiſſemens à la tête de chaque Acte pour en fixer l'époque & l'autenticité ; & à la fin de chaque Acte il a ajouté des notes pour en réformer les fautes, pour éclaircir les paſſages obſcurs, & ſuppléer les lacunes ; il a donné un ſoin particulier aux Actes des Martyrs qui ne ſe trouvent point dans les Martyrologes anciens & modernes ; en un mot il a remarqué avec attention & avec un travail infatigable, tout ce qui peut être utile à la certitude de la Foi Chrétienne, & pour l'intelligence de l'Hiſtoire.

Cet ouvrage eſt non ſeulement intéreſſant pour la Religion, il eſt utile pour les Sciences & les Lettres. Nous ne pouvons donner un extrait détaillé de chacun des Actes en particulier ; mais nous avons raſſemblé ſous des chefs généraux les articles qui regardent la Foi Catholique, la diſcipline Eccléſiaſtique, l'hiſtoire de l'Egliſe ; d'un autre côté nous indiquons les points qui appartiennent à la Géographie, à la Chronologie & à l'hiſtoire Profane.

1°. M. Aſſemani remarque avec raiſon que ces Actes originaux & autentiques, conſervés avec ſoin depuis treize ſiécles, ſont bien propres à établir la tradition conſtante des Dogmes Catholiques, dont la croyance & la profeſſion étoit commune, générale, & même populaire dans le quatriéme ſiécle de l'Ere Chrétienne. Les Chrétiens de tout ordre, de tout âge, & de tout ſexe, croyoient alors & confeſſoient devant les Puiſſances du ſiécle, qu'il y a un ſeul Dieu, en trois Perſonnes, Créateur du Ciel & de la Terre, Créateur *du Soleil* adoré par les Perſes comme une Divinité ; que le Fils de Dieu, vrai Dieu, s'eſt incarné, qu'il eſt mort pour tous les hommes, & qu'il n'y a point de Salut à eſpérer qu'au nom & par les mérites de Jeſus-Chriſt ; que tous les hommes reſſuſciteront, & que Jeſus-Chriſt exercera ſur eux un jugement dernier pour la récompenſe des Saints & pour la punition des méchans ; que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt *réellement* préſent dans la Sainte Euchariſtie ; que le Martyre eſt un Baptême qui efface tous les péchés ; que l'obéiſſance eſt dûe aux Puiſſances Temporelles, ſuivant l'exemple de Jeſus-Chriſt & la tradition Apoſtolique ; ces Chrétiens Orientaux reconnoiſſoient

que l'invocation des Saints eſt bonne & utile ; ils avoient une vénération particuliére pour leurs Reliques.

2°. La Diſcipline Eccléſiaſtique eſt également conſacrée dans les Actes, on y voit la ſanctification des Dimanches, dans leſquels ſe faiſoient les Aſſemblées où *Collectes* des Chrétiens ; l'obſervation exacte du jeûne du Carême, pratiqué dans toute l'Egliſe, & obſervé rigoureuſement dans toutes les Egliſes de l'Orient ; les Orientaux outre le grand jeûne, ont encore trois jeûnes particuliers, le jeûne de la Nativité de Notre-Seigneur, celui de l'Aſſomption (*Migrationis*) de la Sainte Vierge, & le jeûne des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Les Orientaux jeûnent encore & s'abſtiennent de Poiſſon les Mercredis & les Vendredis de chaque ſemaine. Cyrille, Patriarche des Grecs Melchites, ayant voulu réformer ces trois jeûnes, le Pape Benoît XIV. qui remplit ſi dignement le S. Siége, lui en fit une vive réprimande, & ordonna par ſa Conſtitution du 24 Décembre 1743, que ces jeûnes ſeroient rétablis, & que l'ancienne pratique de l'Egliſe Orientale ſeroit obſervée. Les Actes des Martyrs atteſtent encore que l'Ordination des Evêques, des Prêtres & des Diacres, ſe faiſoit par l'impoſition des mains ; que les Evêques étoient ordonnés par trois Evêques, & dans le cas de néceſſité par un ſeul ; que le célibat étoit commandé aux Miniſtres conſtitués dans les Ordres Majeurs, & aux Vierges conſacrées à Dieu, & que leur mariage étoit regardé comme une déſertion du Chriſtianiſme, & comme une véritable Apoſtaſie. Les Orientaux s'abſtiennent encore de manger du ſang des animaux, conformément à l'Ordonnance des Apôtres dans le Concile de Jéruſalem ; uſage qui a été ſuivi pendant pluſieurs ſiécles dans l'Egliſe d'Occident, & qui n'a été révoqué par aucun Décret de l'Egliſe Univerſelle.

3°. Les Actes des Martyrs donnent des éclairciſſemens & répandent beaucoup de lumiére ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ; outre l'établiſſement de la Religion Chrétienne en Perſe, on y voit l'inſtitution & la Juriſdiction des grandes Egliſes, la Notice de pluſieurs Egliſes qui leur étoient ſubordonnées ; mais ce qui a dans tous les ſiécles édifié & ſoutenu l'Egliſe, on y trouve les Actes autentiques d'une multitude de SS. Martyrs, qui à l'exemple & par la Grace de Jeſus-Chriſt, ont courageuſement ſouffert la mort pour la défenſe de la Religion ; pluſieurs de ces Actes avoient été connus des Grecs & des Latins, mais ils avoient été pour la plûpart altérés & *interpolés* ; M. Aſſemani a examiné les Actes de quarante Martyrs, dans leſquels il y a eu des changemens & des altérations conſidérables. Dans le ſeul volume, dont nous rendons compte, ce ſçavant Archevêque a publié les Actes de dix-ſept Martyrs, qui ont été inconnus, même aux Ecrivains Grecs ; les plus re-

marquables sont les Actes de Dausas Evêque de Bethzabde, de Miles Evêque de Suses, de Barbasime Evêque de Seleucie, de Marjab Chorevêque, de Daniel Prêtre, de Jacques Prêtre, de Sinas Diacre, outre les Actes de plusieurs Moines, de Vierges, & de simples Laïcs. Notre sçavant Editeur a relevé plusieurs fautes dans le Martyrologe Romain & dans le Ménologe des Grecs; il a réfuté en plusieurs points S. Jérôme, Théodoret, Sozoméne, Théophane, & Adon, & parmi les modernes Baronius & les Bollandistes. Nous ne pouvons entrer dans les détails, il faut consulter l'ouvrage même.

4°. La publication de ces Actes qui présente de si grands avantages pour la Religion, peut aussi servir au progrès des Sciences. La Géographie de la Mésopotamie, de la Chaldée, & de la Perse sous les Rois Sasanides, est peu exacte dans nos meilleurs Auteurs Grecs & Latins. M. Assemani, pour donner l'explication des Pays & des lieux mentionnés dans les Actes, a consulté Abulfeda, & les autres Ecrivains Arabes & Syriens, & a orné son ouvrage d'un grand nombre de notes Géographiques: en voici quelques exemples. Le Pays d'Elam, dont il est parlé dans l'Écriture Sainte, avoit pour Métropole la Ville d'*Ilam* ou *Elam*, nommée par les Grecs & par les Latins *Elymaïs*; ce Pays étoit au couchant de la Perse proprement dite, entre le Golfe Persique au Midi & la Médie au Septentrion, étoit voisin de la Susiane, des Uziens ou Oxiens, & des Chuséens; ces quatre Peuples sont compris aujourd'hui dans la Province de Perse nommée *Chusistan*. Les *Oxii* ou *Uxii*, habitoient le Pays d'Ahuaz, voisin du Tigre; leur Métropole est nommée par les Syriens, Lapeta ou Beth-Lapet, & par les Arabes Suk-Ahuaz, c'est-à-dire, *Vicus Huzitarum*; elle a été le siége du premier Métropolitain des Néstoriens; le célébre Martyr S. Jacques l'*Intercis*, y avoit pris naissance. Nous remarquerons que M. Assemani n'est pas exact dans la position qu'il assigne aux Peuples *Oxii* ou *Uxii* des Anciens; ces Peuples étoient limitrophes de la Perse proprement dite, & environnés de montagnes, leur Pays se nomme encore *Asciac*, & est éloigné d'environ 30 lieues du Pays d'Ahuaz, canton bas & marécageux, qui étoit nommé *Cissia* par les Anciens. Suses, le séjour des anciens Rois de Perse, la Capitale de la Susiane, célébre dans l'Histoire Sainte & Profane, étoit située sur le fleuve Eulæus, & avoit pris son nom des Lys qui croissent en abondance dans son terroir agréable & délicieux; les Habitans appelloient les Lys *Susan*; cette Ville est encore nommée *Susan* par les Syriens, *Sus* ou *Sous* par les Arabes; elle fut détruite par Sapor II. Roi de Perse; elle étoit le siége d'un Evêque dont dépendoit la ville de *Ledan*; le Martyr S. Miles étoit Evêque de Suses; la ville ayant été rétablie, les Nestoriens y ont eu

un Evêque pendant plusieurs siécles. M. Assemani réfute Abulpharage, Herbelot & Baudrand qui confondent la ville de Suses, avec celle de *Sustra*, ou Toster qui n'en est pas éloignée; Abulfeda distingue expressément ces deux Villes dont il donne la description; & de plus suivant la table des Métropoles donnée par Elie de Damas, la Ville de *Sous* étoit un siége Episcopal différent de celui de la Ville de *Sustra*. Suivant une très-ancienne tradition, le Tombeau du Prophéte Daniel étoit dans la ville de Sous. Le Pays d'Adiabene, fort connu dans l'histoire de l'Empire Romain, faisoit partie de l'Assyrie & étoit situé à l'Orient du Tygre; il est nommé par les Syriens *Hadiab*, & par les Arabes *Hazam*. Sa Capitale étoit la Ville d'Arbelles, célébre par la victoire qu'Alexandre le Grand remporta sur Darius, Roi de Perse. La Ville a été le siége d'un Evêque, & ensuite d'un Métropolitain Nestorien; elle est à deux journées de Mosul, située entre les riviéres de *Lycus* & de *Caprus* des Anciens, qu'on nomme aussi les deux *Zab*; elle fut rétablie vers l'an 1200 de l'Ere Chrétienne, on la nomme encore *Irbil*, & c'est une Ville considérable. Herbelot, a placé cette Ville dans la Mésopotamie. La ville de Séleucie située sur la rive Occidentale du Tigre, bâtie par Séleucus Nicator Roi de Syrie, a été une des plus grandes & des plus célébres Villes de l'Orient; après la ruine de Babylone, elle devint la Métropole de la Chaldée ou de la Babylonie, & fut décorée d'un siége Episcopal dès le premier siécle de l'Eglise; Ctesiphon, ville Royale des Rois Parthes où Arsacides, étoit située sur la rive Orientale du Tygre à trois milles (une lieue) de Séleucie. Les deux Eglises furent unies & étoient gouvernées par un seul Evêque, qui fut élevé à la dignité de Primat; les Orientaux prétendent, que la Primatie de la Perse fut accordée à l'Evêque de Séleucie par le premier Concile général de Nicée, & que cet Evêque tenoit le premier rang après les quatre Patriarches d'Orient; du moins il est certain que suivant la très-ancienne discipline de l'Orient, le Siége de Séleucie avoit jurisdiction sur les Eglises de la Perse. Son Evêque eut le titre de *Catholicos*; les Nestoriens y établirent le Patriarche de leur Secte. Les Villes de Séleucie & de Ctesiphon ayant été ruinées par les Arabes Mahométans, le Siége Patriarchal fut transféré à Bagdad, Ville bâtie sur le Tigre par Abugiafar, Almansor, second Khalife de la Race des Abbassides, l'an 762. de Jesus-Christ, à environ dix lieues au-dessus des ruines de Séleucie & de Ctesiphon que les Arabes nomment encore *Modain*, c'est-à-dire, les deux Villes. M. Assemani donne des notes sur plusieurs autres points curieux & intéressans, il reléve souvent les fautes des Géographes.

5°. Le Sçavant Archevêque a observé avec soin les *dates* des différentes Eres qui sont marquées dans les Actes. L'Ere d'Alexandre,

ou des Grecs, qu'on nomme aussi l'Ere des Séleucides, étoit employée dans les Actes publics par les Orientaux, elle est encore d'usage dans les Actes Ecclésiastiques; les uns faisoient commencer cette Ere l'an 312 avant l'Ere Chrétienne, les autres une année plus tard, c'est-à-dire, l'an 311. Tous ces Peuples avoient fixé le commencement de leur année Civile à l'Automne, mais les Syriens la commençoient au premier d'Octobre, & les Grecs d'Orient au premier de Septembre. L'année Solaire étoit établie de toute antiquité dans la Perse, cependant les Chrétiens y suivoient le Calendrier Lunaire, pour se conformer aux plus anciens Calendriers de l'Eglise, qui a toujours déterminé par les périodes Lunaires la célébration de Pâque & des autres Fêtes mobiles. L'Ere des Perses ou des Sasanides, se trouvant marquée dans les Actes, M. Assemani en a fixé, comme nous l'avons vû, le commencement à l'an 223 de l'Ere Chrétienne; & par là il détermine le commencement de la grande persécution du Roi Sapor à l'an 340 de Jesus-Christ, & celle qui finit sous Vararanes à l'an 418.

6°. On trouve dans les Actes plusieurs traits qui éclaircissent la suite & l'histoire des Rois de Perse de la derniére Dynastie, sur laquelle l'Historien Agathias s'est souvent trompé. On y lit aussi plusieurs points de l'ancienne Religion des Perses. Les Mages, qui reconnoissoient Zoroastre pour l'Auteur de leur Religion, admettoient deux principes, Hormisdates, Auteur du bien, & Arimanes le principe du mal; ils adoroient le Soleil, la Lune, le Feu & l'Eau, & Venus sous le nom de *Nahitis*; la Communauté des femmes étoit établie entr'eux; ils ne donnoient point la sépulture aux morts, mais ils exposoient aux bêtes les cadavres. Les Mages ont été les plus cruels ennemis du Christianisme; les Arabes Mahométans ayant conquis la Perse, persécutérent le Magisme comme contraire à l'unité de Dieu; les Mages furent proscrits par le Khalife Abugiaphar Almansor; le Khalife Motadhed les exclud des Charges publiques, les chassa des Villes, & entreprit de les exterminer. Les Persans qui persévérérent dans leur Religion se réfugiérent dans les Indes; il en reste un grand nombre en Perse qui sont retirés sur les montagnes, principalement dans le Kerman, on les appelle *Ghebres*. Schah Abbas Roi de Perse en transporta plusieurs dans un Fauxbourg d'Hispaham, où ils habitent encore aujourd'hui.

Nous avons tracé un leger crayon des avantages que la Religion & les Lettres reçoivent de la publication des Actes des *Martys Orientaux*, & des notes sçavantes que l'Editeur y a jointes; nous rendrons compte dans l'extrait suivant des Actes des *Martyrs Occidentaux*, qui sont contenus dans le second volume de cet important ouvrage.

EXPOSITION DES DE'COUVERTES PHILOSOPHIQUES de M. le Chevalier Newton, par M. MACLAURIN, *de la Société Royale de Londres. Ouvrage traduit de l'Anglois par M.* LAVIROTTE, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.* A Paris, chez Durand, rue S. Jacques, au Griffon; Pissot, Quay des Augustins, à la Sagesse. *Volume in-4°. pag.* 422 *&* 4 *Planches.*

NOTRE premier extrait * renfermoit d'après M. Maclaurin une analyse assez exacte de ce qu'ont pensé les Philosophes anciens & modernes, sur l'arrangement de l'Univers, & de ce qu'ils ont découvert dans la Physique; celui-ci roulera sur un systême qui a aujourd'hui beaucoup de partisans, c'est le systême Newtonien; M. Maclaurin le met dans son plus grand jour, les trois derniers Livres de son ouvrage sont entiérement employés à en donner une explication fort étendue. Le premier Livre n'étant qu'une espéce d'exorde dans lequel on a tâché de montrer l'absurdité de quelques hypothéses, & le peu d'exactitude des autres : ç'a été sans doute dans la vûe de préparer les esprits à saisir avec plus de facilité les idées de l'Auteur, & à se rendre fidéles sectateurs d'un systême que M. Maclaurin regarde comme démontré.

Le second Livre par lequel nous commençons, ne traite guéres que de ces questions générales dont nous avons souvent parlé dans nos Journaux, comme de l'*espace* que les Newtoniens distinguent de la matiére, de l'*inertie* des corps ou de leur résistance au mouvement, enfin de la force des corps qu'on regarde proportionnelle à la masse multipliée par sa vitesse, c'est un préambule nécessaire pour le systême de Newton.

Nous ne nous arrêterons point à parler des loix du mouvement, du choc des corps, & de leur accélération le long de différens plans, soit rectilignes, soit curvilignes : on s'est fort étendu sur la question des forces vives qu'il rejette, mais n'ayant point trouvé de preuves ni d'objections nouvelles, nous craindrions de tomber dans des rédites, ainsi nous renvoyons à l'ouvrage même; nous ne parlerons point encore des *machines simples*, ce sujet ayant été traité trop de fois pour n'être pas connu, ce n'est pas qu'on ne distingue ici la main d'un habile homme, & on lit quelques observations qui feront plaisir à ceux qui aiment la mécanique. Voila en abregé ce que contient le second Livre.

Avant que de parler du troisiéme dans lequel on entre en matiére, nous voulons dire dans lequel on traite du Newtonisme, il faut rapporter une remarque essentielle de M. Maclaurin au sujet de la gravitation. Nous ne prétendons

* *Journal de Janvier*, 1750.

pas adopter toutes les idées de notre Auteur ſur cette matiére, mais nous ne devons rien négliger pour développer les idées d'un ſi habile Commentateur; il eſt très-important de ſçavoir ce qu'ont pensé, & l'Inventeur du ſyſtême, & le Diſciple, dont nous deſirons rendre les penſées avec exactitude. » Le pouvoir de la gravité (dit » M. Maclaurin) ſe montre à cha» que inſtant dans tous les phéno» ménes de la nature, où les corps » paroiſſent agir les uns ſur les au» tres quoi qu'éloignés, & tendre » réciproquement à s'approcher » ſans aucune cauſe apparente qui » les pouſſe : cette force a été com» munément appellée *attraction* & » ce terme eſt ſouvent employé » par M. Newton. Mais il a eu ſoin » d'avertir qu'il ne prétendoit pas » en faiſant uſage de ce terme dé» terminer la nature de la puiſſance, » ou la maniére dont elle agit, & » même il aſſure ou inſinue tou» jours qu'un corps ne peut agir » ſur un autre qui n'eſt éloigné que » par l'intervention d'autres corps.

Le terme d'attraction eſt infiniment commode pour éviter toute circonlocution, mais il faut bien prendre garde de s'en ſervir dans un autre ſens que M. Newton lui-même ne l'a employé ; on a eu tort ſi l'on s'eſt imaginé que les corps pouvoient s'attirer les uns les autres par quelque charme ou par quelque vertu inconnue, ſans être pouſſés par d'autres corps qui agiſſent ſur eux, ou par aucune puiſſance de quelqu'eſpéce qu'elle ſoit : d'autres Philoſophes paroiſſent avoir penſé qu'une tendance mutuelle étoit eſſentielle à la matiére ; ce ſentiment cependant ne peut s'accorder avec l'inertie des corps, & il y aura toujours une raiſon pour laquelle un corps tend plutôt vers un côté que vers un autre.

Nous avons cru devoir inſiſter ſur cet article quoique nous en ayons ſouvent parlé ; mais M. Maclaurin nous en fournit une nouvelle occaſion. On ne peut douter que cet Auteur ne ſoit un partiſan zélé de la doctrine Newtonienne, cependant il nous dit poſitivement que l'attraction eſt un effet cauſé par une puiſſance quelconque, & que de penſer autrement c'eſt attribuer à M. Newton des opinions qu'il n'a point eûes. » Cet illuſtre » Géométre penſoit que ces puiſ» ſances venoient de l'impulſion » d'un milieu ſubtil éthéré qui eſt » répandu dans l'Univers, & qui pé» nétre les pores des corps groſſiers. Il n'y a perſonne après ce diſcours qui n'admette le ſyſtême de Newton avec toutes les conſéquences qu'il en a déduites par le calcul. Avec cette précaution on pourra dire que la terre attire les corps peſans puiſqu'ils deſcendent tous vers ce globe avec des forces proportionnées à leur quantité de matiére à diſtances égales, & cette puiſſance s'étend à différentes diſtances ſuivant une certaine loi que l'on a déterminée, & dont nous parlerons.

Avant que d'en venir à ce détail,

il falloit apprendre à ses Lecteurs quel étoit l'état du Ciel, & rapporter ce que les observations nous ont appris sur l'arrangement constant de l'univers. M. Maclaurin commence par démontrer que la terre est sphérique, qu'elle tourne autour de son axe, que c'est par le mouvement progressif, & par le mouvement de la lumiére combinés ensemble, que l'on explique l'aberration des fixes; enfin c'est par son parallelisme que l'on rend raison de l'inégalité des jours, & de la variété des saisons. L'Auteur a fait encore précéder toutes ces questions de l'explication de plusieurs phénoménes qu'on peut appeller phénoménes optiques. Après ces diverses théories qu'on ne doit point regarder comme des digressions mal placées puisqu'elles reviennent, & sont nécessaires au sujet, l'Auteur explique de quelle maniére la Lune gravite sur la terre.

Newton a démontré que la puissance de la gravité s'étendoit à la Lune & que cette planéte elle-même étoit pesante: en conséquence il nous a appris que la Lune étoit retenue dans son orbite par la même cause qu'un corps décrit une courbe dans l'air lorsqu'il est poussé par une force uniforme, & qu'il est obligé de céder à sa pesanteur: il s'ensuit donc que si quelque corps étoit porté de notre terre à la distance de la Lune, & qu'il fût jetté dans la même direction & avec la même vitesse, il parcourroit la même orbite que cette planéte. Ces problêmes sont déduits des loix de la pesanteur: & une infinité d'expériences démontrent que la gravité s'étend non seulement sur la surface de la terre, & jusqu'à la Lune; mais à toutes les distances. Newton a établi sur ce principe tous les mouvemens curvilignes du systême solaire.

Toutes les planétes supérieures & inférieures décrivent des orbites elliptiques au foyer desquelles on a placé le Soleil; elles tendent toutes vers cet Astre comme à un centre commun; & comme la gravitation est réciproque parce qu'il ne peut y avoir d'action sans réaction, le Soleil à son tour pese ou gravite sur chacune de ces planétes. Il est même aisé d'assigner le rapport de la gravité si l'on compare le mouvement des planétes dans les différentes parties de leurs orbites.

C'est par la gravité que notre globe conserve l'union de ses parties, & que malgré les différens mouvemens auquel la terre doit satisfaire: les parties de sa masse ne sont point désunies ou dissipées: c'est une puissance semblable qui retient les parties du Soleil ensemble malgré la révolution de cet Astre lumineux autour de son centre.

Ce que l'on vient de dire du systême solaire, doit s'entendre des systêmes particuliers de Jupiter & de Saturne dans lesquels les mêmes loix de la pesanteur sont observées. Il y a pareillement une puissance qui conserve la substance de ces planétes secondaires, & qui s'étend autour d'elles, c'est la pesanteur

teur qui diminue de la même maniére ſuivant leurs éloignemens à leur centre commun. Ces planétes ſécondaires gravitent auſſi vers le Soleil, & ont un mouvement régulier autour de leurs planétes centrales, parce qu'elles ſont aſſujetties à l'action des mêmes puiſſances : ainſi les mouvemens dans le grand ſyſtéme ſolaire, & dans les ſyſtémes particuliers de chaque planéte, s'accordent à merveille les uns avec les autres & s'exécutent avec régularité.

Les Cométes ſont ſujettes ainſi que tous les Aſtres à la même loi : leur mouvement eſt plus accéléré à meſure qu'elles approchent du Soleil : » des effets ſi ſemblables (dit » notre Auteur) doivent être attribués à la même cauſe, & il eſt » à peine plus évident que c'eſt la » même puiſſance de gravité qui » agit ſur les corps terreſtres en » Europe & en Amérique, ſous » l'Equateur & ſous les Pôles, » qu'il ne l'eſt que c'eſt le même » principe qui agit ſur tout le ſy» ſtême de l'Univers, depuis le cen» tre du Soleil juſqu'à l'orbe éloi» gné de Saturne, ou à la plus gran» de hauteur de la Cométe la plus » excentrique. «

M. Maclaurin ajoute, » nous » pouvons enfin conclure par tant » de raiſons que dans le ſyſtême » ſolaire tous les corps gravitent » les uns vers les autres, & quoi» que nous ne puiſſions pas conſi» dérer *la gravitation comme eſſen» tielle à la matiére*, *nous devons » cependant convenir que les phéno» ménes ne rendent pas moins évi» dente ſon univerſalité que celle de » toute autre affection des corps quelle » qu'elle ſoit.*

Il eſt certain que l'action de la gravité vient de la gravitation mutuelle de ſes parties ; ainſi la peſanteur d'un corps vers la terre réſulte de la gravité des parties de ce corps : de même chaque partie de notre globe gravite vers chacune de ſes parties en particulier, & chaque partie de matiére dans le ſyſtême ſolaire gravite vers toutes les autres parties de ce même ſyſtême : mais quelle eſt la loi ſuivant laquelle les parties d'un corps gravitent les unes vers les autres ?

M. Newton a démontré par des calculs très-ſublimes quelle étoit la loi de la gravitation des petites parties de la matiére les unes vers les autres : cette attraction agit par des loix très-différentes de celle qui maintient l'Univers en équilibre, & par laquelle les planétes conſervent leurs mouvemens : nous n'entrerons pas dans ce détail, c'eſt une affaire de calcul ; ceux qui ne ſont pas en état d'entendre Newton ſur cette matiére peuvent conſulter notre Auteur dont les calculs ſont ici plus acceſſibles que dans le Livre *des principes Mathématiques*.

Newton n'a pas ſeulement déterminé l'action de la peſanteur réciproque dans le ſyſtême ſolaire, il a pouſſé plus loin ſes découvertes : il déduit de ſes principes la denſité des planétes, & celle du Soleil. Quoiqu'il paroiſſe impoſſible à la premiére inſpection, de

mesurer la quantité de matiére contenue dans le volume du Soleil & des planétes, cependant il suffit pour le concevoir de se rappeller que la force de la gravité est en même raison que la quantité de matiére contenue dans chacun de ces corps, lorsqu'elle agit à des distances égales. Il est vrai que nous n'avons point d'expérience qui puisse nous faire connoître quelle est la vitesse des corps pesans qui tombent vers le Soleil; mais nous connoissons la force de la gravité vers notre terre par la descente des corps pesans; on pourra donc calculer combien la Lune s'écarte de la tangente de son orbite pendant un temps quelconque: de même on examinera combien les planétes du premier ordre font leurs révolutions autour du Soleil, & de combien elles s'écartent de leur tangente dans le même temps désigné: si l'on compare ensuite la gravité qu'une planéte du premier ordre a vers le Soleil, avec celle d'un Satellite vers sa planéte principale, on assignera les forces qui agissent à distances égales du corps central; or ces forces attractives suivent la proportion de la matiére qui est contenue dans ces différens corps placés au centre: de plus les densités sont connues lorsqu'on sçait les volumes & les quantités de matiére; c'est ainsi qu'on est parvenu à la solution d'un probléme qui paroissoit d'abord insoluble, c'est la route que Newton & ses disciples ont suivie pour déterminer les densités des planétes.

M. Maclaurin déduit par la synthése dans son quatriéme & dernier Livre les effets de la gravitation universelle. Après que Newton eut découvert son systême par l'analyse, il voulut remonter des effets aux causes, & déterminer d'une maniére générale quelle étoit la puissance par laquelle tout l'Univers conservoit son mouvement, & se maintenoit dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. Car c'est avec raison que l'on admire le méchanisme qui empêche tous ces corps immenses de se dissiper; or c'est cette action mutuelle & réciproque de la pesanteur qui n'est jamais troublée, & qui conserve à l'Univers cette forme & cet ordre admirable, sans lequel ce ne seroit qu'un cahos. Il faut encore penser que le centre du systême solaire ne change point ou très-peu; il faut aussi imaginer que les mouvemens des corps célestes du systeme solaire sont proportionnels aux différentes parties qui composent notre globe terrestre, car comme ces parties gravitent les unes vers les autres, & se meuvent autour de leur centre commun de gravité, de même les planétes circulent autour du centre commun du tourbillon dans lequel elles ont été placées. Il y a seulement cette différence que les corps du grand systême ont été projettés à de grandes distances avec des densités proportionnelles à leurs éloignemens, & avec des forces centrales relatives à leurs temps de révolution.

On peut avec l'Auteur supposer

que toute la matiére dont le systême de l'Univers est composé fut d'abord créé en une seule masse, où se trouve actuellement le centre de gravité de tout le systême. Le Créateur forma différens corps de cette masse : ils furent séparés les uns des autres, par la Toute-Puissance, & placés à des distances convenables ; c'est-là qu'ils reçurent leurs mouvemens progressifs, & que les forces qui les séparérent les mirent aussi en mouvement en leur faisant observer cette loi de la nature qui exige une égalité entre l'action & la réaction. C'est de cette maniére que l'on peut concevoir que les mouvemens ont commencé, & continueront jusqu'à ce qu'il plaise à l'Auteur de l'Univers d'en ordonner autrement; il faut supposer que pendant cet intervalle il n'arrive aucun mouvement sensible au centre de gravité du systême solaire. C'est le même raisonnement pour les systêmes particuliers d'un ordre inférieur, tels que ceux de Saturne & de Jupiter; leur centre commun de gravité est immobile & leurs Satellites suivent les mêmes loix par rapport à leurs planétes principales. Quant au principe du mouvement c'est le Créateur de l'Univers qui l'a distribué à la matiére.

La gravité produit cependant quelques petites irrégularités dans les mouvemens des corps célestes. Si les planétes étoient assujetties à l'action d'une seule puissance dirigée vers le centre du Soleil, & si le centre de cet Astre étoit dans un repos parfait, & que ses variations suivissent la loi générale de la gravité, alors le mouvement de ces planétes autour de ce centre seroit parfaitement régulier; mais chaque planéte est obligée d'obéir à l'action d'une puissance dirigée à tous les corps en particulier qui composent le systeme du monde : ce qu'on peut faire concevoir en imaginant trois corps, ou un plus grand nombre qui s'attirent mutuellement les uns les autres, dans ce cas la gravitation de chacun d'eux produite par les actions de tous les autres, ne sera pas toujours dirigée vers un point fixe, mais un peu en deçà ou en delà de l'un ou de l'autre côté ; dès-là il en résulte différentes irrégularités dans les mouvemens des corps ; cependant si l'on suppose l'un de ces corps beaucoup plus grand que les autres, ensorte que les actions de ces derniers puissent être négligées, & que son centre de gravité ne s'éloigne jamais beaucoup de la situation qu'il occupe ; alors les irrégularités dans les mouvemens des corps qui composent ce systême, seront peu considérables. Voilà ce qui arrive dans notre systême solaire : on remarque que les effets des différens corps qui gravitent, dérangent un peu leurs mouvemens, par là l'on voit que la même cause qui produit la régularité, qui la conserve, qui l'entretient, est celle cependant à laquelle on doit attribuer l'irrégularité. S'il est vrai que les planétes soient attirées par le Soleil, & qu'en même temps le

Soleil ne ſoit pas réciproquement attiré par elles, il arrivera néceſſairement que le centre de gravité du ſyſtême général recevra un mouvement par le défaut de cette réaction, ce qui feroit naître pluſieurs irrégularités; cependant on n'apperçoit rien de ſemblable. On doit donc conclure l'action & la réaction mutuelle des parties qui forment l'Univers.

Ceux qui n'ont fait qu'entrevoir le ſyſtême Newtonien, ont quelque peine à concevoir comment une planéte, après s'être approchée du Soleil par la loi de la gravitation peut s'en éloigner, quoique ſa gravité ſoit augmentée à proportion que ſa diſtance diminue; il ſeroit naturel de penſer que la planéte devroit continuer de s'approcher du Soleil & à la fin tomber ſur ce globe, comme les corps peſans tombent ſur notre terre. La difficulté mérite d'être éclaircie.

On ſçait que lorſqu'un corps eſt projetté, il continue ſa route en ligne droite; s'il eſt détourné par quelque puiſſance, il décrit un cercle en ſuppoſant que la puiſſance qui le retient tend toujours vers le même point, & que cette force ſoit égale dans tous les points de ſon orbite. Cette force attractive eſt aiſée à déterminer, elle augmente lorſque le cercle eſt plus petit, & diminue lorſque le cercle eſt plus grand. Cette force ſuit le rapport inverſe des quarrés des diſtances, & les viteſſes ſont dans le rapport inverſe des racines des diſtances: tout ceci ſuppoſé, il s'enſuit qu'un corps projetté avec une viteſſe moindre que celle qui eſt néceſſaire pour décrire un cercle, doit tomber en deçà de la circonférence parce que la force centrifuge eſt plus petite que celle que le corps auroit dans le cercle, par conſéquent la planéte doit s'approcher du centre par l'excès de ſa gravité ſur ſa force centrifuge, & ſa viteſſe doit augmenter dans la raiſon réciproque des racines des diſtances. Mais lorſque le corps eſt arrivé par cette accélération à la partie la plus baſſe de ſon orbite, il acquiert dans cet inſtant la plus grande viteſſe poſſible: alors cette viteſſe eſt dans ce point plus grande qu'il ne faut pour l'emporter dans la circonférence d'un cercle qui auroit pour centre la diſtance du foyer de la courbe à cette circonférence qu'il devroit parcourir; il s'enſuit donc que la planéte doit être emportée au-delà de ce cercle, ou s'éloigner de ce point pris pour centre, car la planéte a acquis une force centrifuge qui excéde celle de la gravité. Enfin la gravité prévaut dans l'apſide ſupérieure ſur la force centrifuge, & fait approcher la planéte du foyer de la courbe qu'elle décrit, la force centrifuge à ſon tour l'emporte ſur elle dans l'apſide inférieure, & fait éloigner la planéte du même centre: ainſi par une action tantôt moindre, tantôt plus grande, la planéte fait continuellement ſa révolution de l'une à l'autre de ſes apſides: voilà en peu de mots l'ex-

plication de la rotation d'une planéte autour du centre d'attraction, ou comment elle fait sa révolution autour du centre commun des forces. Nous remarquerons seulement que dans ce calcul on suppose que l'attraction agit dans la raison renversée des quarrés des distances; car si une planéte étoit attirée dans tout autre rapport, il en seroit autrement, c'est ce que plusieurs Auteurs ont très-bien démontré, ainsi que M. Maclaurin. Il n'est point de notre sujet d'examiner ce qui arriveroit, si le corps étoit attiré par différentes loix de la gravité. Il est certain qu'un très-petit changement dans le cours de la gravité produit un mouvement sensible dans les apsides; mais la pesanteur observe assez exactement la loi des quarrés des distances, puisque les Astronômes n'ont remarqué qu'un très-petit mouvement dans les apsides des planétes.

Nous venons d'expliquer le mouvement des corps dans le systéme solaire par la pesanteur; les variations même dans les mouvemens ont été déduites de ce principe; mais soit que les Satellites des autres planétes y soient moins exposés, soit que nous soyons moins en état de les observer, on ne remarque des inégalités sensibles que dans le mouvement de la Lune. Les faits ou les principales observations se réduisent à quatre ou cinq chefs.

M. Newton a fait voir dans son grand ouvrage que le mouvement des nœuds de la Lune, ou l'intersection de l'orbite lunaire & de l'écliptique dans différens points, vient de l'action du Soleil sur la Lune. L'inclinaison de l'orbite de la Lune à l'écliptique est aussi sujette à plusieurs variations par la même raison. Une autre irrégularité remarquable dans le mouvement de la Lune, sçavoir le mouvement progressif des apsides qui fait sa révolution autour du centre de la terre dans l'espace d'environ neuf ans, dépend de l'action du Soleil. Enfin le mouvement des étoiles fixes que l'on suppose tourner d'un mouvement très-lent sur les pôles de l'écliptique, doit être attribué à l'attraction: ajoutons que si les mouvemens des corps célestes sont subordonnés aux effets de la gravitation, il y en a plusieurs qui se passent sur notre globe, qui en sont dépendans; le flux & reflux de la mer en est un des principaux.

Pour donner quelque idée de la maniére dont le Philosophe Anglois a pensé sur tous ces différens articles, il faut observer que si le Soleil agissoit également sur la Terre & sur la Lune, & toujours par des directions paralléles, cette action serviroit seulement à produire les mouvemens annuels de ces deux planétes autour du Soleil, d'une maniére réguliére; mais de ce que la Lune pendant la moitié de son orbite est plus près du Soleil que de la terre, & de ce que dans l'autre moitié elle en est plus éloignée, il suit que dans

le premier cas la Lune eſt plus attirée vers le Soleil que la terre, & dans l'autre moitié elle en eſt moins attirée. L'excès d'attraction dans la premiére ſuppoſition, & le défaut dans le ſecond produit néceſſairement des irrégularités. N'oublions pas de dire que ce n'eſt pas l'action totale du Soleil ſur la terre & ſur la Lune qui trouble leurs mouvemens, ç'en eſt ſeulement une certaine partie qui tend tantôt à diminuer leur gravité réciproque, & tantôt à l'augmenter; le premier cas arrive, l'un dans la conjonction & l'oppoſition, & l'autre dans les quadratures: une partie de la force n'a d'autre effet que de retenir la terre & ſon ſatellite, dans la révolution annuelle qu'ils font enſemble autour du Soleil.

On appelle les nœuds de la Lune, ces points où ſon orbite coupe le plan dans lequel la terre fait ſa révolution autour du Soleil, & la ligne qui joint ces points eſt appellée la ligne des nœuds. Il eſt certain que ſi le Soleil agiſſoit toujours également ſur la terre & ſur la Lune, ces nœuds deſcendroient également vers le Soleil, mais les inégalités dans l'action du Soleil, emportent la Lune du côté où eſt le Soleil, dans la moitié de ſon orbite qui eſt la plus près de ce globe, & vers l'autre côté dans la moitié de ſon orbite la plus éloignée du Soleil. De-là on peut aſſigner la régle pour juger de l'effet du Soleil ſur les nœuds, car tandis que la Lune eſt dans la moitié de ſon orbite qui eſt la plus près du Soleil, le nœud duquel elle s'approche ſe meut vers la conjonction avec le Soleil, & tandis que la Lune eſt dans l'autre moitié de ſon orbite la plus éloignée du Soleil, le nœud vers lequel elle s'avance a ſon mouvement du côté de l'oppoſition; mais lorſque les nœuds ſont en conjonction avec le Soleil, ſon action ne produit point d'effet ſur eux, parce que la ligne des nœuds prolongée paſſe par le Soleil; alors ce globe étant dans le plan du mouvement de la Lune n'a point d'action pour l'emporter plutôt d'un côté que d'un autre: les nœuds ne doivent donc avoir aucun mouvement.

La préciſion des équinoxes s'explique de la même maniére que le mouvement rétrograde des nœuds de la Lune; car ſi l'on imagine une grande quantité de planétes, enſorte qu'on puiſſe les regarder comme formant un anneau dans le plan de l'équateur; les nœuds de cet anneau rétrograderont de la même maniére que les nœuds de l'orbite de chacune de ces planétes conſidérées en particulier. La Lune a une plus grande force ſur cet anneau que le Soleil, parce qu'elle eſt beaucoup moins éloignée de la terre que cet Aſtre. Le mouvement des points équinoxiaux eſt ſi lent, qu'il employe 25000 ans à faire ſa révolution.

Le phénoméne du flux & reflux

de la mer n'eſt devenu intelligible qu'à ceux qui ont admis le principe de la gravitation : l'inégalité des actions de la Lune ſur différentes parties de la terre en eſt la cauſe ; car ſuivant la loi générale, établie dans le ſyſtême Newtonien, les parties les plus proches de la Lune ſont les plus attirées, & celles qui en ſont les plus éloignées éprouvent moins l'action de cette planéte. Les Newtoniens regardent donc l'attraction de la Lune comme la cauſe qui produit les marées, mais ils attribuent certaines inégalités à l'action du Soleil ſur les parties de la terre. Le volume immenſe de cet Aſtre lumineux malgré ſa grande diſtance produit un effet ſenſible ; l'on remarque que les marées ſont plus grandes dans les nouvelles & pleines Lunes, & que l'action du Soleil diminue celle de la Lune dans les quadratures ; lorſque le Soleil & la Lune ſont dans le plan de l'équateur, les marées ſont les plus grandes qu'il eſt poſſible, parce que les actions ſimultanées ſe réuniſſent & concourent à augmenter leur effet. Les autres variétés ſe déduiſent des différentes diſtances de la Lune & de quelqu'autres circonſtances.

M. Maclaurin n'a eu garde de ne pas traiter des Cométes. Le cours de ces planétes que l'on obſerve parcourir les Cieux en différens ſens, a été une des plus fortes raiſons qui ont ſervi à abandonner le ſyſtême des tourbillons, Le nombre des Cométes eſt bien éloigné d'être connu, cependant on ne peut douter qu'il n'y en ait une grande quantité. Leurs périodes, leurs grandeurs, & les dimenſions de leurs orbites ſont incertaines. Il eſt très bien prouvé que les Cométes ſont au-deſſus de la Lune : elles paroiſſent ainſi que les planétes tantôt directes tantôt rétrogrades, elles occupent donc les régions des planétes. Il ſuit de la loi générale de la peſanteur que les Cométes doivent ſe mouvoir dans des ellipſes fort excentriques ; elles ont le foyer au centre du Soleil ; cependant pour la facilité du calcul on peut regarder ces ellipſes fort allongées comme des paraboles. Newton démontre la méthode de déterminer la trajectoire parabolique que décrit une Cométe à l'aide de trois obſervations ; ſa théorie a reçu une nouvelle évidence en faiſant voir qu'elle étoit d'accord avec les obſervations : la plupart des Cométes s'approchent dans leur périhélie beaucoup plus près du Soleil que notre terre, & elles s'échauffent alors conſidérablement.

Il y a un phénoméne qui accompagne toujours chaque Cométe & qui leur eſt particulier ; on remarque à l'oppoſite du Soleil une longue trainée qu'on appelle la queue de la Cométe : cette queue eſt formée (ſelon Newton) d'une vapeur qui s'éléve continuellement du Soleil, c'eſt ainſi que les vapeurs ou la fumée s'élévent de la terre dans l'atmoſphére,

M. Maclaurin a mis dans ſon ouvrage à peu près tout ce que M. Newton a penſé ſur la nature des Cométes, ſur leurs retours, & ſur l'uſage dont elles peuvent être au ſyſtême ſolaire, dont le Soleil occupe le centre. Après avoir décrit les merveilles de la nature, & fait connoître le méchaniſme par lequel le Soleil & les planétes ſe conſervent dans un équilibre ſi conſtant & ſi parfait. L'Auteur ne pouvoit mieux terminer ſon ouvrage qu'en rapportant ce qu'on doit penſer de l'immenſité de Dieu, & du pouvoir abſolu qu'on doit attribuer au Conſervateur de l'Univers.

On peut regarder les deux derniers Livres de cet ouvrage, comme une excellente interprétation de la Philoſophie de Newton. Les Phyſiciens l'auroient reçue avec plus d'empreſſement, ſi elle étoit venue plutôt ; ſon mérite ſera moins d'impreſſion par le grand nombre de Commentateurs qui l'ont précédée. Cet ouvrage ſera toujours recommandable par ſa netteté, & par tous les moyens que M. Maclaurin a pris pour ſe rendre clair. M. de la Virotte qui en eſt le Traducteur, a imité ſon original par ſon exactitude & la préciſion dans le ſtyle qu'il a ſçu y mettre.

L'ART DE FAIRE ECLORRE ET D'ELEVER EN TOUTE ſaiſon des Oiſeaux Domeſtiques de toute eſpéce, ſoit par le moyen de la chaleur du fumier, ſoit par le moyen du feu ordinaire. Par M. DE REAUMUR, *de l'Académie Royale des Sciences, &c. Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, deux tomes in-12. premier 342 pp. ſecond 340 pp. avec Figures.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1749.

MONSIEUR de Réaumur avoit lû dans l'Aſſemblée publique de l'Académie des Sciences d'après la S. Martin 1747, un Mémoire ſur la maniére de faire éclorre les poulets par la chaleur du fumier. Ce Mémoire fut généralement applaudi, & tous ceux qui en avoient eu connoiſſance attendoient avec impatience qu'il fût imprimé. Mais ce célébre & grand Phyſicien accoutumé à ſe contenter difficilement lui-même, & qui vouloit ſans doute ſe maintenir dans la poſſeſſion, où il eſt, de donner toujours au-delà de ce qu'il promet, ne crut pas devoir aller ſi vite. Il voulut s'aſſurer par lui-même, ſi les principes qu'il avoit ſuivis, ne lui avoient rien fait eſpérer de trop. » Car il reſte toujours, dit-il, lieu » de ſe défier des conſéquences » qui étendent les effets des prin» cipes au-delà de ce qu'on a vû. « Il ſoumit donc ſa nouvelle méthode à toutes ſortes d'épreuves ; il l'eſſaya pendant deux hyvers conſécutifs, & ce n'eſt qu'après s'être inſtruit à force d'expériences des accidens qui en pouvoient empê-

cher le ſuccès, & des moyens de les prévenir ou d'y remédier, qu'il s'eſt enfin déterminé à communiquer les différentes méthodes qu'il a trouvées pour faire éclorre par la chaleur du fumier, ou par celle du feu ordinaire, toutes ſortes d'oiſeaux domeſtiques.

De ces différentes méthodes réſulte un art qui a deux parties, dont chacune peut elle-même être regardée comme un art à part. La premiére, qu'il traite dans le premier Tome, a pour objet de faire naître des oiſeaux domeſtiques & même des oiſeaux de toutes les claſſes, & de tous les genres. La ſeconde, qu'il renvoye au Tome ſuivant, apprend » à élever ſans le » ſecours d'aucune mere ces oi- » ſeaux qui ſont nés, ſans qu'au- » cune mere ait couvé leurs œufs. «

Nous rendrons aujourd'hui compte du premier Tome; il eſt diviſé en ſix mémoires. Le premier tend à montrer, que nous avons parmi nous des fours tout faits, au moyen deſquels nous pouvons faire naître plus de poulets, qu'il n'en naît dans ces fours d'Egypte ſi renommés. Pour le prouver, il donne d'après Manconis, Thévenot, le P. Sicard, M. Granger, Paul Lucas, & autres Voyageurs la deſcription des fours, & le détail des moyens par leſquels on fait éclorre en Egypte des poulets ſans faire couver les poules.

Il s'étonne avec raiſon que les tentatives qu'on a faites en France & en Italie, pour mettre cet Art en pratique, n'ayent pas eu plus de ſuccès. Il ne s'agiſſoit, comme notre illuſtre Académicien l'obſerve, que de conſtater par le ſecours du Thermométre le dégré de chaleur néceſſaire pour faire éclorre des poulets. Rien de plus naturel que de penſer qu'il devoit être à peu près auſſi fort que celui de la peau de la poule, qui eſt à peu près au même dégré, comme il le remarque, que celui de la peau des oiſeaux domeſtiques de toutes les eſpéces connues. Il ajoute que ce dégré de chaleur eſt à peu près celui des Quadrupédes, & même de la peau des hommes; auſſi rapporte-t'il d'après Pline, que Livie ayant eu la patience de tenir dans ſon ſein un œuf pendant autant de temps qu'il eut dû reſter ſous la poule, cette Princeſſe ſe procura le plaiſir d'en voir éclorre un poulet.

Ainſi tout ce qui peut produire un dégré de chaleur ſemblable à celui de la poule, ſoit que cette chaleur ſoit cauſée par le feu ordinaire, ou par la fermentation de différentes matiéres aura toujours les mêmes effets ſur l'œuf. Comme les oiſeaux domeſtiques & ſurtout les œufs des poules ſont un de nos principaux alimens, & qu'il s'en fait une conſommation qui effraye l'imagination, on ne peut douter que ce ne ſoit un fond qu'il importe à la Société d'étendre & de multiplier.

Mais il ſoutient en même temps que tant qu'on ſe contentera de faire couver les œufs par les poules, il ne faut pas eſpérer que la multiplication de leur eſpéce ſoit

portée aussi loin qu'il seroit à désirer; que la dépense pour faire éclorre les poulets par les poules est supérieure à celle qu'il en couteroit pour y parvenir en suivant la maniére des Egyptiens; mais il montre en même temps qu'il ne seroit guéres possible de faire usage de leurs fours dans nos Campagnes. Il en apporte plusieurs raisons prises, soit de la différence du climat, soit de la difficulté de rassembler 45, ou 50 mille œufs, qui est le nombre ordinaire que les Egyptiens en mettent dans leurs fours.

Mais il montre que nous pouvons les imiter; qu'il est pour y réussir plusieurs expédiens équivalens à ces fours, que ces expédiens conviennent mieux à notre situation, & que les personnes même les plus grossiéres de la Campagne sont capables de les mettre en pratique.

On ne compte en Egypte que 386 fours à poulets, qui selon le calcul de M. de Réaumur, donnent plus de quatre-vingt-douze millions de poulets, quoi qu'on ne les chauffe que pendant six mois de l'année. Or il entreprend de faire voir qu'en mettant à profit le feu de nos Verreries, des étuves des Boulangers, des Pâtissiers, & d'autres ouvriers que leur profession oblige d'avoir des fours, on pourroit sans faire aucune dépense en matiére combustible, faire éclorre en France beaucoup plus de poulets qu'en Egypte; & plus qu'on n'en pourroit consommer.

En effet il en a vû des expériences très-heureuses, qui ont été faites à la Communauté de l'Enfant-Jesus, & chez trois Boulangers. M. de Réaumur a suivi exactement toutes ces épreuves, & s'est assuré comme on le verra dans cet ouvrage, que la seule chaleur du four conservée & répandue dans ces petites chambres qu'on bâtit ordinairement au-dessus des fours, pour les défendre des injures de l'air, s'est trouvée suffisante pour y entretenir le Thermométre au trente-deuxiéme dégré, qui est celui où l'air approche le plus de la chaleur de la poule.

Il décrit ces sortes d'étuves, & les met sous les yeux par des planches exactes qu'il en a fait graver, & rapporte toutes les précautions qui ont été prises sous sa direction pour les mettre en état de répondre au succès qu'il s'en promettoit. Il a été si heureux, qu'il dit expressément, que dans les cas, où les facilités seroient égales à établir des fours à poulets chauffés par le fumier, ou a en avoir qui seroient échauffés par un four à pain, il donneroit toujours la préférence aux derniers, & qu'ils sont d'un usage aussi sûr que commode.

Il ne faut pas appréhender que cette maniére de faire éclorre les poulets puisse être jamais d'un grand embarras pour les Pâtissiers & les Boulangers de Paris, ou quelle exige des logemens plus considérables qu'ils n'en ont communément. Car 1°. dit M. de Réaumur, leurs femmes se chargeront aisément de ce soin; 2°.

tant que les poulets seront petits, ils n'occuperont pas beaucoup de place. Deviendront-ils plus grands, les Rotisseurs & les gens de la Campagne seront bientôt déterminés par le bon marché à les acheter pour les élever.

Il fait voir encore comment dans les Campagnes en se servant des fours bannaux, ou d'un petit poële, ou d'autres moyens qu'il enseigne, on pourroit avoir sans frais des fours à poulets.

On trouvera dans le second mémoire une idée générale des moyens de faire éclorre des poulets & des oiseaux domestiques de toutes les espéces dans des couches de fumier.

M. de Réaumur déclare d'abord, que quand il eut recours à cette voye, il n'avoit pas encore pensé au parti qu'on peut tirer de la chaleur des fours des Pâtissiers & des Boulangers. Cependant comme on ne trouve pas toujours dans les Bourgs & les Villages, des fours qu'on chauffe assez souvent, pour y conserver le dégré de chaleur que demande une étuve, ou un four à poulets; que néanmoins il convient que ceux qui habitent les Campagnes ayent des moyens faciles pour multiplier les poulets & qu'il est bon d'ailleurs qu'ils puissent choisir entre ces moyens, il a cru avec raison travailler pour leur utilité en leur enseignant la maniére d'y réussir sans fours de maçonnerie, sans bruler du bois & en faisant seulement agir la fermentation qui naît de la chaleur du fumier.

Gesner, Aldrovande & plusieurs autres en avoient déja parlé d'après les Anciens, comme d'une chose très-possible, mais non comme d'une chose qui eût été mise en pratique. Aussi M. de Réaumur ose-t'il assurer qu'aucun d'eux n'est parvenu à faire éclorre un poulet par cette voye, qu'oiqu'à les entendre, il semble que rien n'eût été plus facile. Cependant quelque versé que soit M. de Réaumur dans la Physique spéculative & pratique, il avoue qu'après bien des expériences répétées sans interruption, & avec assiduité, il n'a pu parvenir à voir éclorre le premier poulet dans le fumier, qu'après une année presque révolue.

Il rapporte ici avec l'exactitude qu'on lui connoit, toutes ces expériences, & comment après diverses tentatives infructueuses, il parvint enfin à diminuer ou à augmenter à son gré la chaleur du fumier; mais il avertit que ce ne sont pas les accidens qui sont arrivés par le trop ou le trop peu de chaleur qui l'ont le plus arrêté; ce sont principalement ceux qui étoient causés par la vapeur du fumier, ou par l'humidité de l'air qui environnoient ses couches; le détail de ces différens accidens, des causes qui les ont produites, & des remédes qu'il y a apportés doit être lû en entier dans l'Auteur même.

Nous nous contenterons de di-

re, qu'un des fours à fumier sur lequel après en avoir essayé de quelques autres, il a fait presque toutes ses expériences, est un tonneau ordinaire placé debout, & enfoncé dans une couche de fumier, de maniére que ses bords soient élevés de trois ou quatre pouces au-dessus de la couche. Pour le mieux garantir de l'humidité, il le fait enduire de plâtre. Outre une ouverture d'environ quatre pouces de chaque côté en quarré qu'il fait faire au couvercle du tonneau, on y pratique encore huit trous qui peuvent être bouchés par de gros bouchons de Liége. Ces trous sont les registres qui servent à modérer la chaleur. On peut de même par le moyen d'une petite plaque de bois, selon le besoin, ouvrir totalement ou en partie le grand trou du couvercle. Il est facile de placer dans ce four jusqu'à trois panniers d'osier, & d'y mettre trois cens œufs ou même davantage.

Comme M. de Réaumur ne donne ici qu'une idée générale de la construction de ce tonneau, il y revient dans le troisiéme mémoire auquel nous renvoyons : mais il avertit qu'elle n'a rien d'aussi important que le choix du lieu dans lequel il doit être établi. Il marque les précautions nécessaires pour le défendre des irrégularités du temps & pour y entretenir un courant d'air. Tout ce qu'il y enseigne se réduit à des précéptes très-simples; mais les faits sur lesquels ces précéptes sont fondés & qu'il a exposés jusqu'ici, demandoient les plus sérieuses réflexions, & cette profondeur de connoissance avec laquelle il a enrichi toutes les parties de la Physique.

Il explique dans le quatriéme mémoire tout ce qui concerne l'arrangement des fours, & s'étend sur les attentions nécessaires pour les entretenir dans une chaleur propre à en faire éclorre les poulets. Dans la crainte que le commun du Peuple n'eût quelque peine à se servir des Thermométres ordinaires, notre ingénieux Auteur en a fait construire de très-simples & à bon marché, où sont marqués les seuls termes qu'on a besoin de connoître, pour l'opération dont il s'agit, & comme on en vend sous son nom dans les Campagnes qui sont très-fautifs, il donne un moyen très-facile pour les reconnoître & pour les rectifier.

Mais ayant fait réflexion que non seulement un Thermométre ordinaire peut se casser, mais que tout ce qui a l'air d'un instrument de Physique pourroit étonner les Paysans, il leur apprend à le suppléer facilement & à vil prix, par un mélange de beure & de suif, dont les différens dégrés de liquéfaction leur indiqueront les différens dégrés de la chaleur de leurs fours.

Par rapport au choix des œufs qu'on veut faire éclorre, il assure que l'expérience lui a appris, que ceux du jour, du moment même,

où ils ont été pondus, réussissent aussi bien que ceux qui ont environ dix jours, quoique Pline assure qu'il ne faut rien attendre des œufs qu'avant ce terme on met sous la poule.

Ce mémoire est rempli d'excellentes remarques Physiques, que M. de Réaumur ne pouvoit se dispenser de faire, mais qui ne sont cependant nécessaires qu'à ceux qui voudront se rendre raison à eux-mêmes & aux autres de l'influence que cette théorie à sur la pratique; mais il avertit les personnes qui ne font éclorre des poulets que pour leur utilité, de s'arrêter seulement à ce qui regarde la forme des panniers, la maniére de les placer dans le four, de les remplir d'œufs, & d'y disposer des Thermométres.

Il avertit qu'il y a plus à craindre de pécher par trop que par trop peu de chaleur; que cependant une chaleur de 38 & même de 40 dégrés ne seroit pas funeste à des poulets encore éloignés d'être à terme, & que quand on est obligé de tenir la plûpart des registres fermés pour conserver une chaleur de 32 dégrés, il est temps de donner un réchaud au four, ce qui ne consiste qu'en quelques fourchées de fumier. Mais il ne faut pas, dit-il, oublier, après que le réchaud a été donné, de faire plus souvent la visite du four, pour n'être pas surpris par une augmentation de chaleur très-subite, & trop vive.

Il enseigne dans le cinquiéme mémoire, les précautions indispensables contre des vapeurs imperceptibles, & une certaine humidité, qui sans se manifester aux yeux, font périr les poulets dans leur coquille, les uns de bonne heure, & beaucoup davantage lorsqu'ils sont près d'éclorre.

Au reste les soins & les attentions que demande cette méthode ne doivent effrayer personne. Si l'on avoit entendu, dit M. de Réaumur, faire l'énumération de tous les accidens, qui peuvent empêcher une récolte d'etre heureuse, peut-être n'oseroit-on entreprendre de labourer la terre, ni risquer d'y semer chaque année une grande quantité de bled & de grain, avant que d'avoir été rassuré par des expériences journaliéres; aussi ajoute-t'il, que c'est sur les siennes propres, & sur celles de plusieurs autres personnes, qu'il garantit le succès & la facilité des opérations qui sont l'objet de cet ouvrage.

L'impossibilité, où il a été jusqu'ici, de sçavoir au juste la quantité moyenne des poulets que donnent les œufs couvés sous les poules, ne lui permet pas d'assigner précisément le rapport que peut avoir le nombre des poulets éclos dans les fours à celui des œufs qu'on se propose d'y faire éclorre. Il pense cependant qu'en général, on ne le mettra pas trop bas, en le regardant comme égal à la moitié de la quantité des œufs, & par conséquent, que le nombre en est supérieur à celui des œufs couvés par les poules, où ils sont exposés

à une infinité d'accidens qu'ils n'éprouvent pas dans les fours, & dont on trouve ici un fidéle exposé.

Nous souhaiterions que les bornes qui nous sont prescrites, nous permissent de nous arrêter sur une autre espéce de four, qu'il appelle *four à caisse*, & qui a l'avantage d'être inaccessible aux vapeurs du fumier, quoiqu'il soit échauffé comme le précédent par le fumier seul. La construction en est si naturelle, qu'il n'y a, dit-il, que la simplicité & le bon marché des fours faits d'un seul tonneau, qui ait pu l'empêcher d'abord d'imaginer les avantages de cette nouvelle invention, & de voir qu'elle satisferoit à toutes ses vûes.

Enfin dans le sixiéme & dernier mémoire qui termine ce volume, M. de Réaumur a rassemblé ce qui concerne la naissance des poulets. Il y apprend comment le poulet renfermé dans sa coquille, & dans le plus grand état de foiblesse, fait diverses opérations qui montrent le désir qu'il a de naître; comment il est instruit à exécuter certaines manœuvres, qui paroitroient demander des connoissances, une force, & une adresse qu'on ne lui croiroit pas, & qu'il n'a pu acquérir par des actes répétés. On doit lui avoir d'autant plus d'obligation de nous avoir dévoilé toutes ces merveilles, que ce qui se passe dans le temps de la naissance du poulet, n'a été écrit par aucun des habiles Observateurs, qui ont suivi l'incubation des œufs pendant toute sa durée.

Le reste du mémoire, est pour ceux qui cherchent principalement à multiplier le nombre de leurs poulets. Il leur apprend le moyen de les aider à se débarasser de leur coquille. Mais il avertit, qu'il ne faut y recourir que lorsque les poulets ont resté près de vingt-quatre heures sans avancer leur ouvrage, & qu'autrement les secours qu'on voudroit leur donner, les feroient périr. Il ajoute qu'il n'est pas vrai comme bien des gens le croyent, que la poule travaille avec son bec à ouvrir la prison des poulets, & qu'au contraire il s'est assuré qu'elle n'y contribue absolument en rien.

Nous donnerons dans le Journal suivant l'extrait du second tome; indépendamment des excellens morceaux de Physique & d'Histoire Naturelle, dont cet ouvrage est rempli, l'art qu'on y enseigne, peut être d'une si grande utilité au public & aux particuliers, qu'on ne peut trop l'annoncer.



LES COUTUMES DU DUCHE' DE BOURGOGNE, avec les anciennes Coutumes, tant générales, que locales de la même Province, non encore imprimées. Et les observations de M. BOUHIER, *Président à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoise, in-fol. tome premier en* 1742. A Dijon, chez Arnauld-Jean-Baptiste Augé, seul Imprimeur du Roy & du Parlement, 902 pages y compris la table alphabétique des matiéres, & non compris 38 pp. tant pour la Préface que pour l'histoire des Commentateurs de la Coutume, & pour une table des Titres. *Tome second* en 1746, chez Pierre Desaint, seul Imprimeur du Roy & du Parlement, Place des Jésuites 704 pages, y compris la table alphabétique des matiéres, & non compris un très-court Avertissement suivi de la table des Chapitres.

PREMIER EXTRAIT.

L'ILLUSTRE Auteur de l'ouvrage que nous annonçons, s'est tellement distingué dans la Magistrature, dans l'Académie Françoise, & dans toute la République des Lettres, par son mérite personnel & par un grand nombre de productions de différens genres, qu'il suffit de l'avoir nommé pour avoir fait sentir en général l'utilité que doit procurer au Public ce dernier fruit de ses veilles.

L'érudition & la sagacité qui caractérisent toutes les productions qu'on a vûes de ce sçavant Homme, nous ont rappellé en lui avec tant d'avantage pour la France, les Budés, les Brissons, les Bignons & les autres grands Magistrats, qui ont le plus fait d'honneur à leurs Places, à leur Patrie, & à leur siécle, qu'on ne pourra plus s'acquitter du tribut d'estime & d'admiration dues à leur mémoire, sans marquer en même temps ce qu'a mérité M. le Président Bouhier. Ainsi ceux qui ne sépareront point des époques intéressantes, de chaque siécle, les noms des personnages qui s'y sont le plus illustrés, n'oublieront jamais dans le siécle présent, un Magistrat, un Sçavant & un Citoyen, qui s'est rendu digne, d'une maniére si éminente & à tant de titres différens, de l'estime publique due aux mérites rares & les plus utiles. C'est avec peine que nous ne disons à présent rien de plus sur la personne de ce grand Magistrat. Mais nous avons déja eu occasion d'en rappeller le souvenir depuis sa mort plus d'une fois, & surtout dans le Journal du mois de Mars 1747, au sujet du Mémoire Latin que nous a laissé sur sa vie & ses écrits, le célébre Pere Oudin son ami.

L'ouvrage que nous nous proposons aujourd'hui de faire connoître, avoit déja été comme ébau-

ché par M. le Président Bouhier dès 1717, & nous annonçâmes alors, dès le 24 May dans notre vingt-uniéme Journal, ce volume *in*-4°. qui contenoit cet essai, dans lequel on n'a repris qu'une chose: c'est la trop grande modestie de l'Auteur qui ne s'y est pas nommé. (V. Bretonnier Quest. de Droit *in*-12. 1718. pag. 60 de sa Préface.) Ce fut ce qui nous empêcha de faire connoître en 1717 un Auteur si digne de l'être. Mais si nous ne pûmes nous acquitter dès-lors envers la personne de l'Auteur, de tout ce qui lui étoit dû; nous nous dédommageâmes sur son ouvrage, en traçant une Histoire abregée de la matiére, suffisante pour faire voir l'utilité de la nouvelle production. Ainsi nous supposerons à present nos Lecteurs instruits de ce que nous avons dès-lors observé, & que nous souhaiterions qu'on pût consulter. Cependant ce que nous remarquerons sans nous répéter, suffira pour ceux qui ne pourroient recourir à notre précédent exposé & présentera même une idée plus complette de ce qui en faisoit l'objet.

L'estime que les Connoisseurs ont témoigné pour l'essai de 1717, ayant engagé son Auteur à le perfectionner & à mettre les autres observations & matériaux, qu'il avoit rassemblés sur la Coutume de Bourgogne en état de paroître; il ne perdit point ce grand objet de vûe. Presque tout le temps dont il put disposer pendant le reste de sa vie y a été consacré, & sans ses occupations ordinaires & extraordinaires, sans ses infirmités presque continuelles, qui ont retardé l'exécution d'un projet si digne de lui & qui avoit tant de besoin de lui, il y a lieu de croire que le Public en auroit vu plutôt l'exécution. Il témoigne à la vérité dans sa Préface avoir été beaucoup arrêté dans cet ouvrage, par la peine qu'il ressentoit de voir le discrédit, dans lequel notre Jurisprudence lui paroissoit tombée depuis un demi-siécle. Les regrets, les conseils qu'il adresse à ce sujet à tous les bons François, & surtout aux Juges, expriment bien les sentimens d'un Citoyen & d'un Magistrat aussi zélé pour la gloire de sa Patrie que pour l'honneur de la Magistrature, pour le bien Public & l'avantage de tous les particuliers. Mais il paroît que ces regrets loin de le décourager, n'ont fait que ranimer son ardeur & qu'exciter son zéle. S'il n'a pu voir ses vœux assez exaucés, les peines qu'il a prises pour suppléer à ce qu'il desiroit si justement, ont eu l'effet de produire en lui & par lui seul, ce qui auroit pu procurer à plusieurs une estime aussi distinguée que bien acquise.

Avant que d'entrer dans le détail de cet ouvrage, qui occupera plusieurs extraits, & dont nous n'avons pu, vu l'importance & l'étendue de ce qu'il contient, rendre compte aussi promptement que nous l'aurions désiré: nous croyons devoir commencer par donner une idée générale du tout.

L'ouvrage

L'ouvrage contient ; 1°. une Préface de l'Auteur, dans laquelle après avoir fait voir la néceſſité de l'étude du Droit & ſurtout des Loix Romaines pour les Juges, il explique ſon deſſein & l'ordre qu'il a ſuivi.

2°. L'hiſtoire des Commentateurs de la Coutume de Bourgogne, que l'Auteur a augmentée depuis 1717, des vies de quatre Commentateurs dont il n'avoit rien dit alors, & de quelques autres additions & qu'il a même corrigée.

3°. Le texte de la Coutume de Bourgogne, ſelon la rédaction faite en 1459, de l'autorité du Duc Philippe le Bon, avec les Lettres Patentes données par ce Prince pour cette rédaction, ſon approbation, le Procès Verbal de l'addition faite à cette Coutume en 1570, ſous Charles IX. & confirmée en 1575, par Henry III. toutes piéces rapportées dans le volume *in*-4°. déja donné par l'Auteur en 1717; dans le Commentaire de Taiſand & dans le Coutumier général de Richebourg, ainſi que dans celui de Dumoulin, mais dont M. le Préſident Bouhier a encore revû & corrigé le texte ſur pluſieurs anciens manuſcrits.

4°. Le Procès Verbal des conférences, tenues par les Commiſſaires députés par le Roy Charles IX. pour la réformation de la Coutume du Duché de Bourgogne projettée dès 1560, & à laquelle ces Commiſſaires ont travaillé en 1568 & en 1569. Ce Procès Verbal eſt ſuivi des cahiers dreſſés par les Commiſſaires députés pour cette réformation, en 391 articles & rangés ſous 15 titres: de deux Arrets rendus par le Parlement de Dijon pour l'enregiſtrement des Lettres Patentes concernant la même réformation & d'une Enquête par turbes du 21 Août 1581, ſur l'interprétation des art. 6. & 8. de cette Coutume. Toutes ces piéces dont le nouveau Coutumier général & Taiſand ne rapportent peut-être pas la dixiéme partie, étoient dans le volume *in*-4°. de 1717. Ces articles arrêtés en 1569, ſont d'une grande autorité en Bourgogne, quoiqu'ils n'y ayent point été reçus comme loi formelle, ni par les trois Etats, ni par le Parlement. Il faut ſeulement excepter de l'autorité donnée à cette rédaction de 1569, ce qu'elle a de contraire aux articles ajoutés en 1570, au titre des ſucceſſions de la même Coutume.

5°. Diverſes anciennes Coutumes du Duché de Bourgogne antérieures à la rédaction de 1459, & dont la plus grande partie n'avoit point encore été imprimée.

6°. Les obſervations de l'Auteur ſur les Coutumes actuellement en vigueur dans le Duché de Bourgogne.

Ces obſervations preſque toutes entiérement nouvelles, ſont diſtribuées en 77 Chapitres, dont les 50 premiers forment la plus grande partie du premier volume, & les 27 ſuivans rempliſſent tout le ſecond tome. Elles ſont chacune comme autant de Diſſertations ſé-

parées, dans lesquelles l'Auteur sans s'astreindre à l'ordre observé par les Rédacteurs de ces Coutumes, discute, selon la méthode qui lui a paru la plus naturelle, les points généraux & particuliers qu'il a cru avoir le plus besoin d'éclaircissemens.

En comparant ce nouvel ouvrage avec le volume *in*-4°. publié en 1717, on voit que M. le Président Bouhier n'a inséré dans les deux volumes dont il s'agit, qu'une très-petite partie & environ un cinquiéme ou sixiéme de ce qu'il avoit publié en 1717. Ainsi le volume de 1717 contient encore divers morceaux qui ne sont point dans le present ouvrage de 1742 & 1746. Tels sont 1°. le Commentaire Latin de Philippe de Villers, & de celui de Jean Despringles écrit en François; 2°. les questions Latines de Jean Guillaume; 3°. les traités du Retrait Lignager & du Cens, & les 88 decisions de M. le Président Régat, tous écrits en Latin; 4°. quelques-unes des sept observations de M. le Président Bouhier, qui nous ont parues n'avoir pas été toutes retouchées & ajoutées aux nouvelles; 5°, un Plaidoyé Latin de Jean Guillaume pour le Chapitre d'Autun, au sujet de ce que ce Chapitre pouvoit devoir au Roy pour un fief qu'il avoit acquis du Roy. A l'égard de ce que M. le Président Bouhier a donné encore en 1742, après l'avoir déja publié en 1717, ce n'a été qu'après en avoir revu, corrigé & augmenté la plus grande partie, & parce qu'il a cru sans doute qu'on ne pouvoit le séparer de ses observations.

Ces notions générales présupposées, il s'agit de faire connoître encore en général, mais avec un peu plus de détail, chacun des objets du nouvel ouvrage qui n'ont pas été assez expliqués.

Commençons suivant les vûes de l'Auteur, par ce qui concerne sa Préface. Les vûes générales & particuliéres qu'il y exprime par rapport à son ouvrage, & les remarques que nous y joindrons d'après l'exécution de l'ouvrage, suffiront pour donner une idée assez exacte du tout dans sa généralité, & pour faire même connoître avec assez de détail, toutes les piéces dont M. le Président Bouhier n'est qu'Editeur.

Le zéle qu'il témoigne dans sa Préface pour voir l'étude du Droit se renouveller, surtout parmi les Juges, est sans doute aussi juste que bien placé dans un Magistrat qui a si bien pratiqué les leçons qu'il donne. Cette belle science du Droit, dit l'Auteur, dans laquelle notre Nation a excellé autrefois, au point de faire avouer aux Etrangers, *que si elle pouvoit se perdre parmi eux, elle se retrouveroit en France*, semble à présent toute reléguée dans les écoles, où la teinture qu'on en prend est même si légére, qu'à peine l'esprit des étudians peut en conserver quelques traces. Cependant soit qu'on considére la connoissance des loix par leur beauté, soit qu'on envisage leur utilité & le besoin qu'en

ont les Juges ; on est également surpris de voir une science si belle, si utile & si nécessaire, abandonnée même par les Magistrats.

Envain objectent-ils contre cette étude son immensité. Il suffit que l'étude du Droit soit nécessaire pour que tout Juge qui l'omet soit inexcusable, & ceux qui ne se sentent pas assez de force pour entreprendre ce qui n'a point arrêté quantité de grands personnages, peuvent se dispenser de se charger d'un fardeau qui leur paroit trop lourd. Mais ils cherchent des titres honorables & ils se trompent *lourdement : car rien ne deshonore plus que d'exercer une fonction, qu'on est incapable de bien faire.*

D'ailleurs en écartant dans les loix Romaines, qui sont comme le principal fonds de cette étude, ce qui n'est plus d'usage ; en s'instruisant du reste avec méthode, à peu près selon le plan de l'Auteur, des Loix Civiles & joignant à cette étude la lecture des Livres, qui enseignent l'usage des Cours où l'on se propose de prendre quelqu'emploi, on reconnoîtra *qu'en deux ou trois ans d'une étude sérieuse & réfléchie, un homme de bon jugement sçaura tout ce qui est nécessaire, pour décider la plûpart des questions qui pourront se présenter..... le reste s'apprend aisément par l'expérience* & par l'étude des questions difficiles, dans les meilleurs Auteurs. La discussion même de ces questions, *loin d'être pénible est infiniment agréable quand on est une fois imbu des grands principes.*

Vainement encore quelques autres prétendent-ils que les Loix étant *fondées sur les notions invariables de l'équité naturelle*, & la raison gravant ces notions dans tous les cœurs, il ne faut pas tant d'étude, & *qu'avec un peu de sens commun on peut décider presque toutes les plus grandes difficultés, aussi bien que le Jurisconsulte le plus profond & le plus laborieux.* M. le Président Bouhier répond encore à cette objection, malheureusement trop commune, en faisant voir 1°. combien l'équité qui est le fondement des Loix & qui n'est le fruit que d'une méditation profonde, est supérieure à cette équité qui se présente d'abord à l'esprit & que les Jurisconsultes rejettent comme *Cérébrine*; 2°. que ce prétendu sens commun, quand il suffiroit à un Juge pour se déterminer surement, seroit insuffisant pour ramener à son avis un autre Juge qui prétendant avoir le sens aussi droit que le premier, seroit cependant d'un avis contraire ; 3°. enfin que l'esprit le plus sensé & le mieux instruit des loix & de l'usage pouvant s'égarer ; ce n'est qu'en confrontant son sentiment avec les Loix & les meilleurs Interprétes qu'il peut s'assurer qu'il est dans le vrai chemin.

L'Auteur rend ces vérités encore bien plus sensibles dans ses observations, & singuliérement au chapitre second. Mais pour nous renfermer à présent dans l'exposition de sa Préface, qui est à cet égard comme un abregé de l'ouvrage,

il y propose une comparaison qui nous a parue aussi frappante que juste, & qui peut s'appliquer à toutes les sciences. ,, J'ai souvent, dit-,, il, comparé un homme qui vou-,, droit exercer les fonctions de ,, Judicature avec le seul secours ,, du sens commun, à un Archi-,, tecte qui voudroit élever un mur ,, avec le secours de ses yeux seuls. ,, Quelqu'excellente que fût sa vue ,, il se flateroit vainement de met-,, tre ce mur parfaitement à plomb, ,, s'il n'y employoit les instrumens ,, qui sont d'usage en pareil cas. ,, On n'hésiteroit pas (ajoute l'Au-,, teur) à reconnoître la même ,, chose de la profession de Juge, ,, si les effets des mauvais jugemens ,, se faisoient sentir aussi aisément ,, que ceux d'une mauvaise maçon-,, nerie.

L'Auteur s'attache ensuite à combattre une opinion assez commune dans les pays Coutumiers, & qui consiste à n'y donner aux loix Romaines qu'une autorité dont chacun soit en droit de fixer le dégré, selon la conformité qu'il reconnoîtra dans ces Loix avec la raison. Cette opinion flate également l'orgueil & la paresse, en ce qu'elle constitue chaque Juge au-dessus de ces Loix, & en ce qu'elle ne dispense que trop d'étudier. M. le Président Bouhier observe que cette opinion est moins recevable dans la Bourgogne que par-tout ailleurs, parce que les Lettres Patentes qui autorisent la rédaction des Coutumes de ce Duché, renvoyent formellement au Droit Ecrit, pour la résolution de toutes les questions que cette Coutume n'a pas décidées. Il ajoute avoir été surpris de voir un Ecrivain moderne entreprendre de soutenir le contraire & sapper ainsi les fondemens les plus inébranlables de la Jurisprudence du Duché de Bourgogne.

Cet étonnement de l'Auteur étoit sans doute très-juste ; mais il auroit cessé s'il avoit sçu, lorsqu'il a écrit sa Préface, que l'Ecrivain moderne qui avançoit une erreur pareille, n'étoit qu'un défenseur partial d'une cause importante que la maxime par lui combattue proscrivoit, & que c'étoit par cette raison que l'Ecrivain moderne n'avoit osé se nommer. C'est ce que nous avons appris de l'Avocat qui défendoit la cause contraire, & à qui M. le Président Bouhier avoit écrit à ce sujet.

Mais pour revenir à l'ouvrage dont il s'agit, c'est pour arrêter les conséquences de l'erreur dont il ignoroit encore le principe en 1742, que M. le Président Bouhier s'est cru obligé de s'étendre plus qu'il ne l'avoit d'abord résolu, à prouver deux propositions (qui sont l'objet des premiers chapitres de ses observations.) ,, La premiére ,, de ces propositions est que le ,, Droit Romain a de tout temps ,, fait Loi dans toute l'étendue de ,, ce Royaume, pour tous les cas ,, où il n'y a pas été dérogé par les ,, Ordonnances, ou par les Cou-,, tumes : la seconde que cela est ,, encore moins douteux pour (la ,, Province du Duché de Bourgo-

» gne) . . . . . . Je sçais bien, ajou-
» te l'Auteur, que les Loix n'ont
» pas tout prévu ni tout décidé
» avec l'exactitude ou la précision
» qui seroient à desirer : mais les
» Interprétes y ont suppléé ; &
» quand ils se sont trouvés d'avis
» différens il y a été pourvu soit
» par des Statuts particuliers, soit
» par la Jurisprudence des Tribu-
» naux. Que s'il survient d'autres
» questions, qui n'ayent point en-
» core été résolues, c'est le cas où
» les Juges ont la liberté de pren-
» dre le parti qui leur paroît le
» plus équitable. Mais cette excep-
» tion unique à la régle générale,
» outre qu'elle se présente rare-
» ment, la confirme pour tous les
» autres cas.

L'Auteur après avoir ainsi affermi (dans ses 9 premiers chap.) les fondemens du droit de sa Province, a cru devoir marquer l'origine de plusieurs dérogations au Droit Romain que l'usage a introduites en Bourgogne pour des choses essentielles, telles que la tutelle des Mineurs, la puissance paternelle, l'autorité maritale, les Testamens & donations à cause de mort des fils de famille, & quelques autres points que ces objets lui ont donné occasion d'éclaircir. (Toutes ces matiéres sont le sujet des chap. 10. 11. & suivans de ses observations jusqu'au vingtiéme inclusivement).

La difficulté de déterminer les cas où les Statuts des Coutumes doivent être regardés comme réels, d'avec les circonstances qui doivent faire envisager leurs dispositions comme personnelles, a paru ensuite à l'Auteur digne d'une attention d'autant plus sérieuse, que cette matiére extrémement épineuse ne nous fournit pas encore des principes bien assurés. Elle a donné lieu autrefois à de grandes controverses entre Dumoulin & Dargentré, & depuis entre plusieurs autres Auteurs de grand mérite ; elle a même été assez récemment l'objet du travail de plusieurs Sçavans Avocats du Parlement de Paris, dont deux surtout nous ont donné à ce sujet des ouvrages que M. le Président Bouhier convient être dignes des plus grands éloges. Cependant leurs systemes étant différens sur plusieurs choses, & laissant encore beaucoup d'éclaircissemens à y désirer, M. le P. Bouhier après avoir longtemps & murement réflechi sur cette matiére, a cru devoir faire part au Public de ses nouvelles observations. Ce qui l'a surtout persuadé de la vérité des principes fixes qu'il y a découverts, est la facilité qu'il a trouvée à les appliquer *avec justice* & avec équité à tous les différens cas proposés à ce sujet. Mais l'étendue prodigieuse des questions qu'il s'est cru obligé de traiter à cette occasion, & la réfutation des objections auxquelles il a voulu satisfaire, ne lui ont pas permis d'être à cet égard aussi succinct qu'il auroit désiré. (Cette matiére remplit dans ses observations, les chap. 21, 22, & suivans jusqu'au trente-sixiéme inclusivement).

Le premier volume eſt terminé par un traité des Fiefs, dans lequel l'Auteur s'eſt propoſé de renfermer en 14 chapitres (qui ſont les 37, 38 & ſuivans, juſqu'au cinquantiéme incluſivement) tout ce qu'il y a de plus important & de plus d'uſage ſur cette vaſte matiére.

L'Auteur n'a pas marqué dans ſa Préface le deſſein général des obſervations ſuivantes, contenues dans ſon ſecond volume dont il n'a pas été l'Editeur, & ſur lequel il ſe propoſoit ſans doute d'indiquer à ce ſujet ſes vûes. Il ſemble qu'on auroit pu ſuppléer à ce ſilence dans l'Avis mis à la tête de ce tome poſthume. Mais quoi qu'on ne l'ait point fait nous croyons devoir, pour achever le tableau général de l'ouvrage, marquer encore les objets principaux des 27 chapitres qui rempliſſent ce volume. Ces objets ſont 1°. les Juſtices Seigneuriales, leurs Officiers, les Droits Honorifiques & utiles des Seigneurs, dont l'Auteur traite dans les 13 premiers chap. de ce ſecond volume, depuis & compris le chap. cinquante & uniéme, juſqu'au ſoixante-troiſiéme incluſivement. 2°. Les Droits de Main-morte autoriſés par la Coutume de Bourgogne, & diſcutés par l'Auteur dans les chapitres 64 & ſuivans, juſqu'au ſoixante-douziéme incluſivement. 3°. Le Douaire des femmes en Bourgogne, les droits des meres dans la ſucceſſion de leurs enfans, & les partages des fruits exiſtans ſur pied par rapport aux Uſufruitiers, aux Douaires, & dans les autres cas ſemblables. Ce qui eſt diſcuté dans les chap. 74, 75 & 76. 5°. Enfin le Retrait, tant lignager que conventionnel, par lequel l'Auteur termine ſes obſervations dans le chap. ſoixante-dix-ſeptiéme & dernier.

Pour revenir à l'expoſition que M. le Préſident Bouhier fait dans ſa Préface du deſſein de ſon ouvrage ; » on ſera peut-être étonné » (ajoute ce Magiſtrat) que je m'y » ſois écarté de l'uſage vulgaire des » Interprétes des Coutumes, qui » eſt d'en expliquer les articles dans » l'ordre qu'ils ont été rédigés. Si » je ne m'y ſuis pas conformé ce » n'eſt pas que je le déſapprouve » entiérement. Il peut être utile » quand il ne s'agit que d'interpréter le texte de ces Statuts par » des notes courtes & ſimples deſtinées à en faciliter l'intelligence. » Mais il me paroît très-vicieux, » quand il s'agit de diſcuter à fond » chaque matiére. Car on ne ſçauroit y réuſſir, qu'en deſcendant » inſenſiblement de principes en » principes, & de conſéquences en » conſéquences, à peu près ſuivant » la méthode des Géométres & des » Philoſophes.

L'Auteur obſerve enſuite les inconvéniens des Commentaires faits ſur les coutumes ſelon l'ordre de leurs articles, les redites & les longueurs qui y ſont inévitables & dont le célébre Dumoulin, le premier qui nous ait donné *l'idée d'une explication analytique de nos loix municipales*, ne s'eſt pas garanti. L'Auteur ajoute avoir à peu près ſuivi

l'ordre de Duplessis sur la Coutume de Paris, comme applaudi par les Connoisseurs & s'être proposé; 1°. d'expliquer chaque article de sa Coutume le plus clairement qui lui a été possible ; 2°. de résoudre toutes les difficultés qui peuvent naître à ce sujet ou du moins toutes celles qu'il a pu prévoir : ce qui l'a obligé de remonter aux origines des dispositions coutumiéres, d'en suivre les progrès, d'en faire voir les principes, d'en déduire les conséquences, de remarquer les usages des Tribunaux, & ce qui par conséquent a entraîné bien des détails qui n'ont pu être courts ; 3°. *de ne pas avancer la moindre proposition sans en apporter la preuve*, *suivant la méthode des meilleurs Interprétes des Loix*, citant par-tout ses garands & renvoyant seulement ses citations au bas des pages pour ne pas embarasser son texte.

L'examen des différens Arrêts rapportés par les Auteurs, dont la plupart n'en ont point assez connu les motifs & les circonstances, est ce que M. le Président Bouhier marque lui avoir couté le plus de peine dans son ouvrage : & quand un Magistrat, aussi laborieux & aussi exact que lui, dit n'avoir rien oublié, pour en être bien instruit, il paroit juste de le croire. Ce travail lui a été facile pour les Arrêts rendus de son temps : mais quant aux Arrêts des temps antérieurs, ce n'a été qu'en n'épargnant rien pour recouvrer divers recueils, manuscrits d'Auteurs contemporains, & surtout ceux de quelques célébres Magistrats ; ce n'a été qu'en recourant dans le doute aux Registres de la Cour, qu'il est parvenu à en avoir des connoissances exactes. Aussi est-il venu à bout par ce moyen, de découvrir une infinité d'erreurs essentielles, qui s'étoient glissées dans les Auteurs, d'éclaircir même sa Coutume par un grand nombre d'Arrêts qu'on ne connoissoit plus, & d'assurer ainsi sur plusieurs points une tradition, qui *quand elle est ancienne & bien établie*, *est certainement d'un grand poids & fait même Loi en quelque maniére*, en suppléant au silence de la Loi, ou en fixant son véritable sens. Tels sont surtout les Arrêts *intervenus les Chambres assemblées ou consultées.* A l'égard des Arrêts singuliers & rendus par une seule Chambre, quoi qu'ils puissent mériter beaucoup de considération, *à cause du mérite & de l'intégrité des Juges dont ils sont l'ouvrage*, M. le Président Bouhier observe qu'il faut bien prendre garde *de déférer trop legérement à leur autorité*, & il fonde cet avis sur plusieurs raisons. 1°. *Ces Arrêts sont souvent fondés sur des circonstances particuliéres qui ne sont connues que des Juges.* 2°. *Ils sont quelquefois rendus sur des Procès mal instruits... & où la matiére n'a pas été*, assez *éclaircie ; & quoique les Juges ayent droit de suppléer aux raisons de Droit, qui n'ont pas été dites, il peut arriver qu'ils n'ayent pas toujours le loisir nécessaire pour entrer par eux-mêmes dans la discussion de certaines questions épineu-*

ses. 3°. Enfin l'opinion *qui prévault*, *ne l'emporte souvent que de deux voix sur l'opinion contraire*; *& l'on sçait que dans les compagnies les suffrages se comptent & ne se pésent pas.* Ainsi c'est par la confrontation de ces sortes de préjugés avec les saines maximes de la Jurisprudence qu'un Juge doit se déterminer à déférer aux Arrêts particuliers ou à s'en écarter. Telle est la régle que M. le Président Bouhier marque avoir suivie, & dont il fait voir les fondemens & la juste étendue avec assez de détail, dans ses observations surtout au chapitre 13.

Ce grand Magistrat après avoir ainsi exposé ce qui caractérise ses observations sur la Coutume qu'il a commentée, passe à ce qui regarde les autres morceaux anciens & nouveaux qu'il a compris dans son ouvrage.

A l'égard du texte de cette Coutume il marque s'être attaché à le donner encore plus correct que dans l'édition de 1717, par le moyen d'une révision plus exacte, tant des quatre manuscrits qu'il avoit alors conférés que de trois anciennes éditions imprimées en lettres Gothiques & qu'il a recouvrées depuis. La premiére de ces éditions qui est un *in*-8°. sans date & sans nom de lieu, porte seulement le nom de P. Reberget comme Imprimeur, & contient les Ordonnances publiées au Parlement de Dijon le 6 Juillet 1499; elle paroît être à peu près de ce temps. Elle n'est nullement correcte & il semble que c'est celle que M. Chasseneux à toujours suivie. La seconde imprimée *in*-12. à Lyon en 1528, chez *Claude Noury*, paroît faite sur la précédente. Mais la troisiéme qui est de 1531 à Dijon en un vol. *in*-12. chez Pierre Grangier, est beaucoup plus conforme aux manuscrits. On ne trouve dans aucune de ces éditions les sommaires, mis depuis à la tête de chaque article, & que Jean Desplanches de Dijon marque dans une édition imprimée chez lui en 1550, *in*-12. y avoir alors ajoutés. Ainsi il faut bien se donner de garde de s'en rapporter à ce qui a été dit de contraire par l'Auteur du Factum des Pivert inséré à la suite de la même Coutume dans l'édition de 1652: & si M. le Président Bouhier a conservé ces sommaires dans son ouvrage, ce n'a été que pour ne pas mécontenter ceux qui n'aiment point qu'on retranche rien des éditions antérieures.

Chaque article est encore numéroté dans cette derniére édition, en marge comme il l'étoit dans celle de 1717, pour la plus grande commodité des citations faites par l'Auteur dont d'autres pourront suivre l'usage.

Nous ne sçavons pas pourquoi M. le Président Bouhier, qui paroît s'être attaché à comprendre dans son ouvrage tout ce qui intéresse le texte de la Coutume de Bourgogne, n'a joint à ce texte ni dans l'édition de 1717, ni dans celle de 1742, l'ancienne assiéte de

de Bourgogne, que nous trouvons à la fin de ce texte dans la derniére édition du Coutumier général, en 4 vol. *in-fol.* & même dans l'édition donnée auparavant par Dumoulin en deux volumes. Cependant cette piéce paroit aussi autentique qu'intéressante. Il est dit dans le Coutumier général qu'elle a été extraite de la Chambre des Comptes, c'est-à-dire, sans doute de celle de Dijon: & elle fait connoître 1o. sur quel pied s'estimoient autrefois en Bourgogne, les Justices, les Seigneuries, les diverses espéces de droits Seigneuriaux, les Prés, les Eaux en général, les Etangs, les Riviéres, les Bois, les Rentes, les Terres, les Grains, les Légumes, les Vignes, les Vins, les Bestiaux & autres animaux. 2°. Quelles étoient les diverses mesures de grains à Dijon & dans les diverses autres Villes & Châtellenies de la Bourgogne, & comment elles s'y régloient. On y voit même quels lieux étoient alors regardés comme faisant partie du Duché de Bourgogne, & la différence de cet ancien Etat avec l'Etat actuel, suffit pour rendre la piéce curieuse. Il est vrai que nous ne voyons point de quelle année est cette ancienne assiéte, & que l'omission qu'en a faite M. le Président Bouhier, si à portée de la bien connoître, peut donner lieu à quelques doutes sur son autenticité. Cependant M. le Président Bouhier, n'ayant fait aucune observation sur cette piéce qui paroissoit mériter du moins quelque mention dans ses Avertissemens, il sembleroit qu'il l'a plutôt, où regardée comme étrangére à la Coutume de Bourgogne, ou oubliée, qu'il n'a voulu proscrire. Ce qui nous reste à désirer à cet égard, est que si la piéce n'est pas exacte, le Public en soit averti & que si elle est vraiment autentique, on puisse être instruit de sa date. Il semble par son style & par ses estimations qu'elle doit être du quinziéme siécle, si elle n'est pas du quatorziéme.

Le Procès Verbal des conférences, tenues en 1568 & 1569, par les Magistrats alors députés pour la réformation de la Coutume de Dijon, a été aussi revu de nouveau, par M. le Président Bouhier, sur le manuscrit original qui étoit entre ses mains & purgé de quelques fautes échapées dans l'édition de 1717, qui nous a donné lieu d'en faire remarquer l'importance.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à observer l'utilité de la découverte des anciennes Coutumes antérieures à la rédaction de 1459, & qui paroissent aujourd'hui du moins pour la plus grande partie la premiére fois. Cette utilité fait l'objet d'un Avertissement particulier que l'Auteur a mis à la tête de ces anciennes rédactions, & elle est aussi sensible qu'elle fait honneur à M. le Président Bouhier, auquel on en est redevable. Mais nous croyons devoir donner du moins quelqu'idée de ces rédactions, & des principales remarques dont leur Editeur les a

accompagnées.

M. le Préſident Bouhier ne les donne au Public qu'après en avoir corrigé le texte ſur quatre manuſcrits, dont le plus ancien écrit ſur du Vélin lui a paru du commencement du quatorziéme ſiécle, & s'eſt trouvé bien conſervé. „ Il y a tout „ lieu de préſumer que ces Recueils „ étoient originellement depoſés „ dans les différens Tribunaux de „ la Province ; pour ſervir d'in- „ ſtruction aux Juges dans les affai- „ res qui ſe préſentoient devant „ eux, & qu'ils ont été rédigés ſur „ les déciſions formées dans le Con- „ ſeil des Ducs ou par leurs prin- „ cipaux Officiers. " On voit par les Lettres Patentes qui précédent la rédaction de 1459, que ces anciens Recueils déſignés ſous le nom de *Regiſtres & de papiers de Coutumes*, furent alors conſultés. Mais il paroît que les Commiſſaires pour abreger leur travail, ne retinrent que les principaux articles de ces Regiſtres & qu'ils rédigérent même ces articles avec aſſez de négligence.

M. le Préſident Bouhier ayant trouvé dans les quatre manuſcrits qu'il a conſultés des termes différens, qui ne revenoient qu'au même ſens, a cru devoir les réduire à un ſeul texte. Il a même été obligé de les mettre en ordre, parce qu'ils étoient pour la plûpart diſpoſés comme au hazard. Il les a diſtribués ſous trente-trois titres, qui compoſent en tout 403 articles, auxquels il a conſervé l'ancien langage, & qu'il a accompagnés de ſommaires mis à la marge ; & d'une table des titres à la fin du texte.

Cette compilation eſt ſuivie de deux autres qui paroiſſent plus anciennes, car les articles en ſont en plus petit nombre, & leur ſtyle eſt à peu près celui du temps du Roy S. Louis.

La premiére de ces rédactions eſt en Latin, & conſiſte en 110 articles. M. le Préſident Bouhier ne l'a trouvée que dans le plus ancien & dans le plus récent de ſes manuſcrits, & elle n'avoit pas encore été imprimée.

La ſeconde écrite en François en cinquante-ſept articles, avoit été publiée en 1664, par M. Pérard dans le grand recueil des Chartres du Duché de Bourgogne, mais avec bien des fautes, que M. le Préſident Bouhier a corrigées ſur deux anciens manuſcrits de ſa Bibliothéque.

Ces trois anciennes rédactions ſont ſuivies d'une quatriéme, contenue en cent-vingt articles, d'un ſtyle aſſez ancien & dont le Compilateur a mêlé les Coutumes générales du Duché de Bourgogne, avec les Coutumes locales de Dijon. Les 52 premiers articles de cette compilation avoient déja été publiés dans le recueil de M. Pérard en 1664. Mais M. le Préſident Bouhier les a revus & corrigés ſur trois manuſcrits, dont deux étoient de ſa Bibliothéque. Le troiſiéme, daté de 1294, & appartenant à l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, lui a fourni de plus les ſoixante-

huit articles suivans, qu'il n'a pu trouver ailleurs.

Le public concevra aisément que la publication de toutes ces anciennes éditions, dont on n'avoit qu'une legére partie & avec peu d'exactitude, sera d'un très-grand avantage; 1°. pour suppléer surtout, quant aux matiéres de Droit Coutumier, au silence qu'ont gardé les Rédacteurs postérieurs sur plusieurs points importans, dont la seule précipitation, avec laquelle leur rédaction a été faite, a causé l'omission. Tels sont singuliérement les art. 79, 122 & 258, des anciennes rédactions, portant en substance, que qui dénie le Fief le perd, que *donner & retenir ne vault rien*, & que *li meubles suiguent la personne.* 2°. Pour fixer le sens de plusieurs anciens articles conservés dans la derniére rédaction, mais avec changement ou suppression de quelques termes, sans intention d'en faire dans le sens de la Loi. 3°. Enfin pour mieux faire concevoir le véritable sens des nouveaux articles, dans lesquels on a voulu changer & réformer la Loi. M. le Président Bouhier cite à ce sujet diverses autorités & différens exemples, sur lesquels nous ne pouvons que renvoyer à son ouvrage. Mais nous croyons n'avoir besoin d'aucune autorité pour observer qu'une pareille publication n'a pas rendu M. le Président Bouhier moins utile à la Bourgogne que les Pithous, les Brodeaus, les Galands, les la Thaumessieres, les Ducanges, & les Lauriéres l'ont été aux autres Provinces dont ils ont fait connoître l'ancien Droit. Quand de pareilles productions ne serviroient méme qu'à nous instruire des mœurs de nos Ayeux & des progrès de notre Jurisprudence, elles seroient toujours très-précieuses, du moins pour notre Histoire.

M. le Président Bouhier termine sa Préface par quelques observations sur son style & sur les sentimens qu'il a cru devoir combatre dans plusieurs ouvrages d'Auteurs vivans. A l'égard de son style il nous a paru bien caractériser un Sçavant, qui quoique poli, réservant sa principale attention pour le fonds des choses est peu occupé des termes, & dont l'élocution exacte, pure & claire, est plutôt serrée & nerveuse, que coulante, ornée & fleurie: mais l'art Oratoire est, ainsi que l'Auteur l'observe, difficilement compatible avec l'étude & la discussion des points épineux de la Jurisprudence.

Quant aux Auteurs vivans dont M. le Président Bouhier a cru devoir relever les sentimens qui lui ont paru erronés; il observe que les plus sçavans Hommes peuvent se tromper, que d'ailleurs ce n'est que par la critique que la vérité se découvre & qu'il se flate de n'avoir mèlé dans ses discussions, ni aigreur, ni malignité ce qui sans doute suffit. Il seroit à désirer que tous les Critiques pussent en dire autant avec la même vérité.

Quoiqu'il soit juste de s'étendre plus sur des ouvrages aussi distingués, aussi vastes & aussi utiles que

ſur des productions d'un mérite, d'une étendue, & d'une utilité inférieures ; cependant nous avons tellement franchi nos bornes ordinaires ſur celui dont il s'agit, que nous nous voyons obligés de renvoyer à de nouveaux expoſés, ce qu'il nous reſte à en faire connoître. Ce reſte de détail ſe réduira à l'hiſtoire des Commentateurs de la Coutume de Bourgogne & aux 77 chapitres qui contiennent tout le Commentaire de M. le Préſident Bouhier ſur cette Coutume. Mais il eſt aiſé de preſſentir qu'un pareil détail embraſſant preſque tout ce qui eſt le propre ouvrage de l'Auteur doit être très-conſidérable, & que vu le mérite de l'ouvrage ce ne ſera qu'avec regret que nous en reſſerrerons les extraits : ainſi nous y donnerons d'autant plus d'étendue, que les autres ouvrages nous en laiſſeront plus la liberté.

DI UNA MONETA SINGOLARE DEL TIRANNO GIOVANNI Lettera di Franceſco Maria Pratilli. Napoli nella Stamperia di Giovanni di Simone, M. DCC. XLVIII. C'EST-A-DIRE : *Lettre de François Marie Pratilli ſur une Monnoye ſinguliére du Tyran Johannès.* A Naples, à l'Imprimerie de Jean de Simoné, 1748. vol. *in*-8°. de 87 pp.

LES Antiquaires ne connoiſſoient juſqu'à preſent que quelques monnoyes d'or & un moindre nombre de monnoyes d'argent du Tyran Jean ou *Johannès.* On a découvert depuis quelques années une monnoye de bronze de ce Tyran, avec un revers qui ne ſe voit point ſur ſes autres monnoyes. Elle fut trouvée avec d'autres monnoyes près des ruines de la Ville de *Trebula* qu'on appelle maintenant Tregghia, à cinq milles de l'ancienne Capoue. Tous les Connoiſſeurs de la Ville de Naples l'ont jugée véritable antique. M. Pratilli regardant cette monnoye comme unique & ſinguliére, a entrepris de l'expliquer. C'eſt un petit bronze, dont nous donnons la deſcription d'après le deſſein qui eſt à la tête de la Diſſertation.

D. N. IOHANNES P. F. AVG. c'eſt-à-dire, *Dominus Noſter Iohannes Pius Felix Auguſtus*, la tête du Tyran, ceinte d'un Diadême orné d'un double rang de perles, tournée de droit à gauche ; le Buſte paroit juſqu'à la poitrine couvert du *paludament* attaché ſur l'épaule droite avec une roſe de diamans.

Au revers on lit ; SALVS REIPVBLICAE, & à l'exergue on voit deux lettres R. M. une Victoire tournée de droit à gauche, aſſiſe ſur pluſieurs boucliers à ſix pans, ſoutient de la main gauche un bouclier rond, ſur lequel elle écrit de la droite le Monogramme de Jeſus-Chriſt. M. Pratilli avant que de donner l'explication de la Médaille, décrit l'Hiſtoire de Johannès, à laquelle il joint des notes & des éclairciſſemens ; nous croyons

devoir en donner le précis.

L'Empereur Honorius mourut d'hydropisie à Ravenne au mois d'Août de l'an 423, âgé de 39 ans, & dans la trentiéme année de son Empire; comme ce Prince n'avoit point laissé d'enfans & qu'il n'avoit fait aucune disposition testamentaire, l'Empire d'Occident suivant les Loix, revenoit de droit à son neveu, à Théodose le jeune, Empereur d'Orient, fils d'Arcadius. Honorius auroit pu laisser l'Empire à Valentinien, fils de sa sœur Galla Placidia & de l'Empereur Constantius; mais quelque temps avant sa mort il avoit relégué cette Princesse avec ses enfans à Constantinople, à cause de ses intrigues & de ses liaisons avec le Général Aëtius, qui favorisoit les Huns ennemis de l'Empire; elle fut même soupçonnée d'avoir fomenté la révolte des Tyrans Maxime & Jovin.

La nouvelle de la mort de l'Empereur étant arrivée à Constantinople, Théodose la tint secrette pendant quelques jours, & envoya en diligence une Armée & une Flotte en Dalmatie, sous le commandement du Général Artabure, pour veiller à la sureté & à la défense de l'Italie. Cependant Johannès qui d'une basse extraction avoit été élevé par son mérite aux plus grandes Dignités, & qui à la mort d'Honorius étoit *Primicerius Notariorum*, c'est-à-dire, premier Secretaire d'Etat, pensa à monter sur le Trône Impérial, avec le secours de Gastin, Général de la Cavalerie, & d'Aëtius Maitre du Palais; il ménagea si adroitement les Officiers & les Principaux de la Cour, qu'il fut élû & ensuite proclamé Empereur à Rome par les Prétoriens vers la fin du mois d'Octobre, & reconnu en Italie, dans les Gaules & en Espagne; il envoya des Ambassadeurs à Constantinople pour demander la confirmation & l'association à l'Empire. Théodose irrité des attentats de l'Usurpateur, relégua ses Ambassadeurs sur les Côtes de la Propontide. Johannès, qui avoit rassemblé une armée, attendoit la réponse de Théodose; mais ayant appris que ses Ambassadeurs avoient été maltraités, il s'avança vers le fond du Golfe Hadriatique. Théodose fit partir l'année suivante 424 de Constantinople, l'Impératrice Galla Placidia, avec le jeune Valentinien qui étoit alors âgé de cinq ans, pour les envoyer en Italie sous la conduite d'Aspar fils d'Artabure; & comme il destinoit l'Empire d'Occident à Valentinien, il lui donna le titre de César, dont les Ornemens lui furent portés à Thessalonique; ce jeune Prince & sa mere arrivérent en Dalmatie. Artabure s'étant avancé avec sa flotte jusqu'à Aquilée, il fut arrêté par les vents contraires & tomba entre les mains de Johannès: cet événement affligea beaucoup Placidia, mais le Général Candidien, qui avoit soumis plusieurs Villes en Italie, ranima ses espérances. D'un autre côté l'Usurpateur avoit diminué ses forces; son ambition n'étoit pas satisfaite de la possession de l'Italie, &

des Provinces que l'Empire conſervoit encore dans les Gaules & en Eſpagne, il voulut étendre ſa domination en Afrique, & y envoya un gros détachement de ſes meilleures troupes ſous le commandement de Sigiſvilde; mais le Comte Boniface, qui commandoit en ce Pays, après avoir réſiſté aux ſollicitations & aux menaces du Tyran, reſta fidéle à la Maiſon Impériale, & lui conſerva l'Afrique, qu'il livra quelques années après aux Vandales. Cependant Johannès s'étant ainſi affoibli reſta expoſé à tout le reſſentiment & à la vengeance de l'Empereur Théodoſe, & ne prit aucune précaution pour ſa défenſe & ſa propre ſureté. Ce Prince ébloui de l'éclat de la Pourpre ne connut point les dangers qui le menaçoient; au lieu de lever de nouvelles troupes, & de mettre les Places d'Italie en état de defenſe, il ſe retira à Ravenne, où il ſe livra à l'indolence, à la molleſſe & aux plaiſirs; Aſpar paſſa en Italie à la tête d'une nouvelle Armée, forma le blocus de Ravenne, & jetta la terreur dans l'eſprit des Rebelles; Artabure, que Johannès tenoit priſonnier auprès de lui, étoit un ennemi encore plus redoutable; il forma des liaiſons ſecrettes avec les principaux Miniſtres & Officiers du Tyran, & ſçut exciter entr'eux de la défiance & de la diviſion; il donnoit tous les jours avis à Aſpar ſon fils de tout ce qui ſe paſſoit dans la Ville.

Aſpar étant informé que Johannès attendoit de puiſſans ſecours des Gaules & des Huns, qui étoient conduits par le Général Aëtius, réſolut d'aſſiéger Ravenne dans les formes, & de preſſer la Ville. Artabure qui avoit formé un parti, & connoiſſoit les poſtes de la Place qui étoient les plus foibles, en donna avis à ſon fils; celui-ci à la tête d'un petit nombre de Soldats ſuivit une route qui lui fut indiquée au travers d'un marais qui environnoit la Ville, arriva au milieu de la nuit à une porte qui étoit la moins gardée, entra dans la Ville & s'étant joint à Artabure & à ceux de ſon parti, s'empara des poſtes les plus importans, fit entrer ſon armée, occupa toute la Ville, fit priſonnier le Tyran & ſes Partiſans, & tailla en piéces tout ce qui oſa réſiſter.

Ainſi le Tyran fut pris ſur la fin du mois d'Avril de l'an 425, & ne conſerva l'Empire qu'environ dix-huit mois: auſſitôt qu'il fut arrêté, Artabure dépecha des Courriers à Galla Placidia en Dalmatie, & à l'Empereur Théodoſe à Conſtantinople, pour recevoir des ordres ſur le ſort de cet illuſtre Priſonnier. Théodoſe apprit cette nouvelle importante le 13 de Mai, pendant la célébration des jeux du Cirque; il fit auſſitôt ceſſer les Spectacles, marcha à l'Egliſe avec toute ſa Cour pour rendre à Dieu de ſolemnelles actions de Graces d'une Victoire autant éclatante qu'elle étoit imprévuë. Les ordres furent envoyés à Artabure pour la punition de l'infortuné Johannès, qui fut décapité à Aquilée, après avoir eu le

poing coupé pour avoir violé le ferment de fidélité qu'il avoit prêté à l'Empereur. Toute l'Italie se soumit; les Généraux qui avoient fomenté la rebellion, obtinrent grace, Aëtius prêta un nouveau serment de fidélité; Gastin, plus coupable, fut condamné à une grosse amende & banni des terres de l'Empire. L'Impératrice Galla Placidia & Valentinien qui étoient restés en Dalmatie pendant les troubles, passérent en Italie. Le jeune César fut salué Empereur à Ravenne par l'armée; Théodose voulut passer en Italie pour y dissiper toutes les semences de discorde & de rebellion, & y faire couronner Empereur en sa présence Valentinien son cousin; mais il tomba malade à Thessalonique, & envoya par Elien son premier Ministre le Diadême Impérial à Valentinien; après une maladie de deux mois il retourna à Constantinople. Elien arriva en Italie, marcha à Rome à la tête de l'Armée, où il fit proclamer & couronner Auguste le jeune Valentinien le 10 d'Octobre de la même année 425 Tel est le précis de l'histoire du Tyran Johannès; M. Pratilli fait voir, d'après le P. Pagi, qu'il n'a régné qu'environ dix-huit mois, sçavoir depuis le mois d'Octobre de l'an 423, jusqu'au mois d'Avril 425. Procope lui donne cinq ans de régne; Baronius & le P. Banduri assurent qu'il a régné deux ans complets.

M. Pratilli avant que de passer à l'explication de la Médaille, examine les différens revers qui se trouvent sur les monnoyes d'or & d'argent du Tyran Johannès, & qui sont rapportés par Mezzabarbe & par le P. Banduri. On voit sur les unes l'Empereur en habit de guerre, tenant d'une main le *Labarum*, de l'autre un globe qui soutient une Victoire, & foulant du pied gauche un Captif; sur d'autres, une Victoire assise sur une Cuirasse soutient des deux mains un bouclier sur lequel est écrit le Monogramme de Jesus-Christ, où une Victoire marche, tenant de la main droite une couronne de Laurier, & de la gauche un Globe surmonté d'une Croix; on lit sur ces Médailles VICTORIA AVGVSTORUM. ou par abréviation VICTORIA. AVGG. & VICTORIA AVGGG. Ces abréviations désignent deux ou trois Empereurs qui régnoient en même temps. M. Pratilli observe que le Tyran Johannès pendant son régne n'a point fait la guerre aux ennemis de l'Empire, & qu'ainsi il n'a pu faire graver sur ses monnoyes le type ou l'inscription d'une Victoire, que Théodose ne l'a jamais reconnu, & que de son temps il n'y avoit en le comptant que deux Empereurs, & qu'il n'a pu mettre sur ses monnoyes l'inscription de trois Empereurs AVGGG.

M. Pratilli sent la difficulté de l'explication; il pense que ces inscriptions ont été gravées par la flaterie des Peuples & de l'Armée d'Italie qui avoient proclamé Johannès. Ce ne pouvoit être à cause de l'avantage rempor-

té ſur Artabure qui fut fait priſonnier ; Johannès auroit irrité Théodoſe qu'il avoit intérêt de ménager ; d'ailleurs il n'auroit pu employer le nom des Empereurs au pluriel. Enfin la meilleure explication que donne M. Pratilli, eſt que Johannès ſe voyant le maître de preſque tout l'Occident, & ſe flatant d'être reconnu Empereur par Théodoſe, affecta de faire graver ſur ſes monnoyes les mêmes légendes, qui étoient employées ſous les Empereurs qui avoient gouverné l'Empire en commun & comme Collégues, & dont on voit pluſieurs exemples ſur les monnoyes. Nous ajouterons que les Empereurs, & principalement les Uſurpateurs, s'empreſſoient de faire frapper des monnoyes à leur coin pour exercer des actes de Souveraineté & pour payer aux Légions qui les avoient élûs la gratification qu'on appelloit *Donativum*, & que les Monetaires ſe ſervoient ordinairement des coins des derniers Empereurs, ſur leſquels ils n'avoient à changer que la tête & la légende du côté de la tête. C'eſt ainſi qu'une Médaille d'or du Tyran Johannès a été frappée avec le revers d'une Médaille d'or de l'Empereur Conſtantius, mari de Galla Placidia, qui étoit mort l'an 421. Le type, la légende VICTORIA AVGGG ; dans le champ les lettres R. V. & à l'exergue COMOB. ſont les mêmes, comme on peut en faire la vérification, en comparant la Médaille d'or de Johannès qui eſt au Cabinet du Roy, avec la Médaille d'or de Conſtantius, qui eſt unique & conſervée dans le Cabinet de M. de Cléves ; au reſte nous ne pouvons approuver la note que le P. Banduri (Tom. II. p. 564) a donnée ſur cette Médaille d'or de Johannès ; il ſuppoſe qu'il y avoit alors trois Empereurs, ce qui eſt contraire à l'Hiſtoire, puiſque Valentinien ne fut proclamé Empereur qu'après la priſe du Tyran ; l'explication que nous propoſons tirée de l'uſage où étoient les Monetaires de ce temps-là, d'employer les coins des derniers Empereurs, léve les difficultés qui naiſſent des Légendes de pluſieurs Médailles du Tyran Eugéne, du Tyran Conſtantin, & de Conſtans ſon fils, &c. D'ailleurs on reconnoît encore ſur les Médailles de Johannès quelques autres revers des Empereurs, de Honorius & de Théodoſe le jeune.

Le revers de la petite Médaille de bronze que M. Pratilli explique dans ſa Diſſertation ſe trouve le même ſur une médaille de petit bronze d'Eudoxia, femme de Théodoſe le jeune. Une Victoire aſſiſe ſur des boucliers, écrit le Monogramme de Jeſus-Chriſt ſur un bouclier. Johannès voulut marquer par ce type ſon attachement au Chriſtianiſme, qui étoit la Religion dominante en Occident. Depuis Conſtantin le Grand les Empereurs avoient fait repréſenter ſur les enſeignes Romaines le Monogrammes de Jeſus-Chriſt ; ils attribuoient à l'efficace de ce nom glorieux le ſalut de l'Etat & les Victoires

res remportées sur les ennemis de l'Empire.

M. Pratilli reléve avec raison le prix de cette petite monnoye du Tyran Johannès, qu'il regarde comme unique ; nous avons en France une petite monnoye de bronze du même Tyran, qui est conservée dans le Cabinet de M. le Beau, Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris, Associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres ; elle fait partie du riche & nombreux Cabinet de petit bronze que M. l'Abbé de Rothelin a donné à M. le Beau. Nous croyons devoir en faveur des Amateurs de l'Antiquité donner la description de cette Médaille qui est du plus petit module, de la grandeur des *Quinaires.*

La tête est la même avec la même Inscription que celle dont nous venons de parler. Le revers représente une Victoire, marchant de gauche à droit, qui saisit de la main gauche un Captif courbé & qui semble la regarder avec effroi ; dans le champ au côté droit, on voit le Monogramme de Jesus-Christ, & à l'exergue S. M. AQ. il ne reste de la Légende que les Lettres ORVM ; on peut la rétablir : VICTORIA AVGVSTORVM, ou GLORIA ROMANORVM. On trouve le même Type sur des Médailles de petit bronze de Honorius & de Théodose le jeune (Band. Tom. II. p. 546. 561.) avec la Légende SALVS. REIPVBLICAE. La Médaille, dont nous donnons la description, a été frappée à Aquilée qui étoit sous la domination de Johannès ; nous avons observé que ce Tyran étoit à Aquilée lorsqu'Artabure Général de l'Empereur Théodose lui fut amené prisonnier.

Outre l'explication de la Médaille de Johannès, M. Pratilli rapporte une Inscription qui fut découverte à Naples en l'année 1746, dans une Chapelle de la famille de Tocco ; elle fut gravée quelques années après la mort de Johannès, sous le régne de Valentinien III. en mémoire de ce que cet Empereur avoit fait rétablir les murs & les tours de la Ville de Naples ; la voici telle qu'elle est donnée par M. Pratilli.

D. N. PLACIDVS VALENTINIANVS AVG. FOR
TISSIMVS OMNIVM RETRO PRINCIPVM
SALVO ADQVE CONCORDI D. N. FL. THEO
DOSIO INVICTISSIMO AVG. AD DECVS NO
MINIS SVI NEAPOLITANAM CIVITATEM
AD OMNES TERRA MARIQVE INCVRSVS
EXPOSITAM ET NVLLA SECVRITATE
GAVDENTEM INGENTI STVDIO ADQVE
SVMPTV MVRIS TVRRIBVSQVE MVNIVIT.

Cette Inſcription avoit été publiée dans le Journal de Florence par le P. Louis Sabbatini, qui penſoit que cette réparation s'étoit faite dans le temps qui s'écoula depuis que Valentinien fut déclaré Céſar, juſqu'à ce qu'il fût proclamé Auguſte; M. Pratilli montre qu'un tel ouvrage n'a pû ſe faire dans l'eſpace de 15 mois, & ayant rétabli l'Inſcription dans les endroits où le Marbre étoit briſé, il penſe que la réparation des murs de Naples a été faite entre le 23 Octobre de l'an 425, jour auquel Valentinien fut proclamé Auguſte, & le 29 Juillet de l'an 450, temps de la mort de Théodoſe le jeune, & qu'elle s'eſt faite probablement vers l'an 444. Suivant M. Pratilli, les murs de la Ville de Naples avoient été abbatus par un horrible tremblement de terre qui à la fin du quatriéme ſiécle renverſa pluſieurs Villes de la Romagne, de la Campanie & du Samnium; ainſi la Ville reſta ouverte & expoſée au pillage de la part des Gots, qui après avoir pris Rome ſous la conduite d'Alaric, coururent & ſaccagérent en l'année 410, la Campanie, la Lucanie & la Calabre. Valentinien pour mettre la Ville de Naples à couvert de pareils malheurs, fit relever les murs & les tours de l'enceinte; l'Inſcription, que nous venons de rapporter fut gravée ſur le marbre, pour perpétuer la mémoire d'un bienfait auſſi ſignalé envers une des plus célébres Villes d'Italie.

DESCRIPTION DU MAL DE GORGE ACCOMPAGNE' d'ulceres, qui a paru ces dernieres années à Londres, ainſi qu'en differentes contrées d'Angleterre, maladie qui regne actuellement en France, & principalement à Paris, traduite de l'Anglois de JEAN FOTHERGILL, *Docteur en Medecine, par M.* DE LA CHAPELLE, *Membre de la Société Royale de Londres, ſur la ſeconde edition.* A Paris, chez Jacques-François Quillau fils, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, aux Armes de l'Univerſité, 1749. Brochure *in*-12. de 140 pp. ſans compter la Préface qui en contient 16.

NOus donnâmes au mois de Mai dernier l'extrait de la Diſſertation de M. Chomel ſur l'eſpece de mal de Gorge gangreneux qui a regné ici parmi les enfans en 1748, & qui a fait des ravages dans pluſieurs villes du Royaume; mais ce n'eſt pas ſeulement dans ces endroits que cette maladie s'eſt repandue; l'Angleterre n'en a pas eté exempte, & nous apprenons de M. Fothergill que la ville de Londres en fut attaquée en 1739, 1742 & 1746, ou du moins d'une maladie qui ne differoit de celle-ci que bien peu, & qu'enfin elle y eſt devenue totalement epidemique en 1747 & 1748. C'eſt ſurtout les enfans, & parmi eux les filles, qui en ont eté attaqués; & lorſque les adultes en

ont eté atteints, le ſexe feminin y a eté plus ſujet. Eſt-ce l'effet d'une plus grande foibleſſe dans un ſexe que dans l'autre? L'affirmative paroît vraiſemblable, puiſque les perſonnes d'un temperament delicat y ont eté plus expoſées que les autres. C'etoit ſurtout en Automne & dans le commencement de l'Hiver que cette maladie a regné avec plus de violence.

Si les obſervateurs ont remarqué des différences entre les accidens des mêmes maladies qui ont regné dans differentes conſtitutions, il n'eſt pas etonnant que la diverſité des climats y en cauſe d'aſſez conſiderables. Nous allons decrire d'après M. Fothergill les accidens de l'aphthe gangreneuſe de Londres.

Ordinairement la maladie commence par un etourdiſſement & un friſſon tel que celui qui precede un accès de fievre, & qui eſt bientôt après ſuivi de chaleur. Ces deux accidens ſe ſuccedent alternativement juſqu'à ce que la chaleur l'emporte entierement. Le malade ſe plaint d'un grand mal de tête, d'une chaleur dans la gorge, de tenſion dans le col, de grandes inquiétudes. Il y a en même tems vomiſſement ou diarrhée, ou même ces deux accidens à la fois. Bientôt après le viſage devient rouge, les yeux s'enflamment & ſe baignent de larmes. Pendant ce temps le malade eſt languiſſant & abbattu, & perd le ſommeil.

En examinant la bouche & le goſier immédiatement après la premiere attaque, on s'apperçoit que la luette & les amigdales ſont enflées & d'un rouge eclatant, couleur qui s'etend ſur le voile du palais, & ſur toute la partie du goſier qu'on peut voir. Quelquefois au lieu de cette marque on y remarque une large tache blanche de figure irreguliere.

Ordinairement le deux de la maladie le viſage, le nez, la poitrine, & les mains juſqu'aux extrêmités des doigts, s'enflent ſenſiblement, & prennent une couleur éryſipelateuſe. Ces accidens ſont ſurtout remarquables aux doigts.

Cette enflure eſt ſuivie de l'eruption d'une grande quantité de petites taches d'un rouge foncé, qui ſe fait ſous les bras, & ſur d'autres parties; taches d'autant plus larges & plus elevées que les parties ſont moins rouges; ce qui arrive communement au bras, à la poitrine, & aux extrêmités inferieures.

Le vomiſſement & la diarrhée diſparoiſſent alors, mais le fond de la gorge eſt toujours le même, avec cette difference que ce qui d'abord ne paroiſſoit qu'une croute ſuperficielle devient communement un ulcere profond; qui, bien que toutes les parties du goſier y ſoient ſujettes, ſe fait principalement remarquer aux angles qui ſont au-deſſus des amygdales, ou ſur les amygdales mêmes. On a obſervé quelquefois que la baſe de la langue en etoit couverte comme d'une peau epaiſſe.

L'inflammation du goſier ne s'y borne pas uniquement, on a vu les glandes parotides s'enfler, devenir dures & douloureuſes; & même,

lorſque la maladie etoit violente, une tumeur ædemateuſe conſiderable ſe repandre ſur le col & le goſier, & même s'etendre juſques ſur la poitrine.

Ces ſymptomes augmentoient à l'approche de la nuit, & ſouvent le delire ſe mettoit de la partie; ordinairement il ſurvenoit le matin une ſueur qui procuroit du ſoulagement pendant quelques heures.

Certains malades, en petit nombre, ſe trouvoient mieux dès le ſecond jour de la maladie, mais le plus ſouvent ce n'etoit que le trois, le quatre, ou même le cinq, qu'on voyoit des ſignes de retabliſſement. Voici l'ordre dans lequel ils paroiſſoient. D'abord la peau perdoit ſa rougeur, la chaleur diminuoit, & le pouls devenoit plus lent, les tumeurs de l'exterieur du col diſparoiſſoient, la cavité de l'ulcere ſe rempliſſoit, le malade reprenoit le ſommeil, & l'appetit revenoit peu à peu.

Pendant tout le cours de la maladie le pouls etoit très-fréquent; car il battoit cent vingt fois dans une minute; chez quelques malades il etoit dur & petit, chez d'autres mol & plein; mais il n'avoit jamais cette force qu'on lui remarque ordinairement dans les maladies inflammatoires.

Quoique la luette & les amygdales fuſſent enflées, les malades avaloient pourtant avec aſſez de facilité. Ils ſe plaignoient ſouvent d'un goût putride dans le goſier, & d'une odeur ſemblable dans le nez; ce qui n'a rien de ſurprenant, puiſque dans ceux qui etoient le plus vivement atteints de la maladie, on voyoit, autant qu'il etoit poſſible à la vuë de penetrer, que l'interieur des narines etoit d'un rouge foncé, ou même livide; & qu'un ou deux jours après l'apparition de ce ſymptome il en ſortoit une ſanie corroſive très-fluide, à laquelle ſe joignoit quelquefois une matiere purulente qui rongeoit les parties ſur leſquelles elle s'arrêtoit pendant quelque temps. Il ſortoit auſſi dans l'interieur des levres, ſurtout aux enfans, des puſtules pleines d'une ſanie fluide, qui rongeoit les angles de la bouche & les joues mêmes lorſqu'elle venoit à les toucher.

Il y a tout lieu de croire que la même matiere paſſoit dans l'eſtomac avec la nourriture, ſurtout chez les enfans, & qu'elle corrodoit egalement l'eſtomac & les inteſtins; ce qui produiſoit des diarrhées accompagnées des ſymptomes des ulceres des inteſtins. Ces ſortes de malades avoient le deſagrement de ſouffrir cruellement pendant quelques ſemaines, & de mourir enſuite de conſomption.

M. Fothergill parle auſſi d'hémorrhagies du nez, de la bouche, ou même des oreilles, qu'il attribue, comme M. Chomel, à l'éroſion de quelques rameaux d'arteres; mais on n'en a point remarqué ici d'auſſi conſiderables qu'en Angleterre, où elles ont cauſé aux malades une mort très-prompte.

Quelque malignité qu'on ait remarqué en France à l'aphthe gangreneuſe, il eſt fort aiſé de voir par

la comparaiſon de ſes ſymptomes avec ceux qui l'ont caractériſée en Angleterre que celle-ci etoit bien plus maligne : en conſequence il n'eſt pas etonnant que les remedes qui ont eu ici du ſuccès n'ayent pas reuſſi de même en Angleterre.

M. Chomel a remarqué qu'ici la ſaignée reuſſiſſoit rarement paſſé le trois de la maladie ; en Angleterre elle n'a produit que de mauvais effets. La chaleur, le delire, la difficulté de reſpirer, augmentoient en conſequence ; ſouvent les taches devenoient d'une couleur livide & noirâtre ; l'enflure exterieure s'elevoit davantage, les crachats diminuoient ; quelquefois même la ſaignée étoit ſuivie d'une difficulté de reſpirer ſi violente que le malade expiroit ſubitement noyé d'une ſueur froide.

La purgation n'a pas mieux réuſſi. Les purgatifs les plus doux, comme la manne, faiſoient diſparoître la rougeur de la peau, augmentoient la tumeur du col, rendoient le goſier ſec & livide, & conduiſoient le malade à la mort en peu d'heures.

Les rafraichiſſans produiſoient ſouvent les mêmes effets. Ils augmentoient la foibleſſe ordinaire à cette maladie, & cauſoient ou des ſueurs abondantes, ou des diarrhées exceſſives, qui epuiſoient les malades.

Les acides vegetaux, comme le ſuc de limons, l'oſeille, le vinaigre &c. paroiſſoient bien indiqués, à raiſon de la proprieté qu'ils ont de reſiſter à la putrefaction; cependant, comme ils occaſionnent la diarrhée, ou des ſueurs abondantes, on ne pouvoit les employer avec trop de circonſpection.

Après ces obſervations ſur les remedes qui paroiſſoient les plus appropriés, M. Fothergill nous decrit la methode qui a le mieux réuſſi.

Lorſqu'on eſt appellé dans les premiers momens de la maladie, & que le malade eſt dans le temps du vomiſſement, il faut aider cette evacution au moyen d'une legere infuſion de thé verd, de fleurs de camomille, ou même de quelques grains d'ipecacuanha. Souvent cette methode a diſſipé beaucoup plus aiſement qu'on ne penſoit une maladie qui ſembloit devoir être très-grave. Si le vomiſſement ne calme pas les ſymptomes, il faut donner ſouvent de l'infuſion de menthe en maniere de thé avec une ſixieme partie de vin d'Eſpagne ; & de quatre en quatre heures faire prendre au malade quelque cordial aromatique, comme la poudre de contrayerva, la confection de Raleigh &c.

La diarrhée eſt un accident qui merite toutes ſortes d'attentions. Si elle ne ceſſe pas avec le vomiſſement au bout de douze heures de la premiere attaque, il faut l'arrêter, ſans quoi les malades ſont expoſés à un epuiſement dont les ſuites ſont très-dangereuſes. On a communément réuſſi à ſurmonter ce dangereux ſymptome au moyen des cordiaux aromatiques donnés à une doſe un peu forte ; & au deffaut de

ſon efficacité on a eu avec ſuccès recours aux aſtringens & aux anodins. On doit appliquer aux vomiſſemens ce que nous venons de dire du cours du ventre. Mais ce qui prouve dans ces circonſtances l'utilité des remedes echauffans, quoique la chaleur & les autres ſymptomes ſemblent fournir une indication contraire, c'eſt que la rougeur de la peau ſurvient ſouvent après que ces ſymptomes ont diſparu.

Le vin etant un excellent cordial & antiſeptique, M. Fothergill ne penſe pas qu'on doive en interdire l'uſage dans la maladie dont il s'agit; auſſi l'a-t'il donné avec ſuccès mêlé avec de l'eau d'orge, du miel, du gruau, dans une panade &c.

On a fait grand uſage des veſicatoires en Angleterre comme en France; mais on ne l'a pas fait auſſi ſobrement. On les appliquoit de chaque côté du col depuis les oreilles juſqu'aux clavicules, & l'on a quelquefois remarqué que dans cette maladie ils procuroient une evacuation plus abondante que dans toute autre.

MM. Fothergill & Chomel ſont bien d'accord ſur le dommage que cauſe aux malades la ſeparation artificielle de l'eſcarre, ſoit qu'on y emploie ſimplement les doigts, ou qu'on ait recours aux inſtrumens. L'augmentation des ſymptomes qui ſuit cette operation cauſe ſouvent la mort au malade, ſuivant l'obſervation du Docteur Anglois. Il ne faut pourtant pas s'en prendre à la difficulté de ſeparer ces croutes, car il n'y en a aucune; mais elles ne tardent pas à être remplacées par d'autres, ou bien l'ulcere devient profond de ſuperficiel qu'il etoit.

Les gargariſmes appropriés emploiés conſtamment ont auſſi bien réuſſi en Angleterre qu'en France. On les a compoſés de medicamens legerement irritans & aromatiques, & on y a mêlé des antiſeptiques & des deterſifs. Lorſque les ulceres etoient ſuperficiels une infuſion de feuilles de ſauge & de fleurs de roſes animée de quelques cueillerées de vinaigre avec un peu de miel, a fait un gargariſme ſuffiſamment efficace. Dans les ulceres profonds il a fallu les rendre plus actifs, & pour cet effet on s'eſt ſervi de la decoction de contrayerva, animée de la teinture de myrrhe, de vinaigre, & adoucie avec le miel. Il eſt aiſé de voir comment les gargariſmes ont eté avantageux. Ils favoriſent l'excretion de la matiere pituiteuſe hors du goſier, en même temps qu'ils entraînent quelques parties du fluide corroſif qui ſuinte de l'ulcere.

Lorſque la douleur empêche qu'on ne puiſſe ſe gargariſer comme il faut, ou que le deffaut de raiſon, ce qui eſt propre aux enfans, fait le même effet, on ſubſtitue aux gargariſmes l'injection de quelqu'une de ces liqueurs avec une petite ſeringue. Ces injections detergent les ulceres, en arrêtent les progrès, & empêchent la matiere ichoreuſe de couler dans l'eſtomac.

Quand les eſcarres ſont larges, & ſe ſeparent lentement, on les touche avec une ſonde dont l'ex-

tremité eſt chargée de miel egyptiac ; ou l'on diſſout un gros de ce miel dans deux onces de gargariſme ordinaire, ſi l'etat du goſier empêche qu'on n'ait recours au premier moyen.

Telle eſt, ajoute M. Fothergill, la methode la plus ſure qu'on ait miſe en uſage pour combattre la maladie dont il s'agit; & il aſſure que, pourvu que le malade ſe tienne chaudement, qu'il ne ſoit pas d'un mauvais temperament, & que la maladie n'ait pas le dernier degré de malignité, il arrivera très-rarement qu'elle ſe termine par la mort.

L'Auteur finit ſon ouvrage par les conſequences ſuivantes.

1°. Cet ulcere gangreneux a un caractere particulier qui lui fait principalement affecter le goſier & les parties contigues.

2°. On a lieu de croire qu'il eſt cauſé par un virus putride qui ſe communique par contagion, ſurtout en reſpirant l'air qui ſort de la bouche des malades.

3°. Ce virus produit des effets plus ou moins pernicieux ſuivant la quantité & la nature des parties qui ont penetré dans le ſang, & la diſpoſition du malade.

4°. La maniere la plus efficace, & la plus ſure, de procurer du ſoulagement dans les maladies putrides & malignes en general, eſt d'evacuer la matiere morbifique par la peau, ou par quelque partie determinée du corps.

5°. La rougeur eryſipelateuſe, & les effloreſcences de la peau, doivent être regardées dans la maladie en queſtion comme des evacuations de la nature de celles dont on vient de parler ; d'où il ſuit qu'on doit les aider par les moyens qu'on met avec ſuccès en uſage dans de ſemblables maladies.

6°. Un regime cordial & alexipharmaque eſt, ſuivant une experience conſtante, le plus propre à diſſiper le virus qui produit l'aphthe gangreneuſe; la même experience fait voir que la ſaignée, les purgatifs, les antiphlogiſtiques emploiés en quantité, retardent, ou même empêchent totalement, ces évacuations ſalutaires.

Nous avons cru rendre ſervice au public en mettant ſous ſes yeux l'extrait de l'ouvrage de M. Fothergill. Quoique ſa methode differe en des points eſſentiels de celle qu'on a ſuivie ici, il faut ſe garder de blâmer ni les Medecins Anglois, ni ceux de notre pays. La differente diſpoſition des ſujets, & de l'air, qui eſt probablement le vehicule du virus epidemique, rend dans differens pays & différens climats, nuiſibles, ou même meurtriers, des remedes très-ſalutaires dans d'autres circonſtances.

Nous ne pouvons nous diſpenſer d'ajouter quelques reflexions, dont l'une regardera les Auteurs, & en particulier M. Fothergill, & une autre les Traducteurs.

Le Docteur Anglois attaque fort mal à propos un de nos illuſtres Compatriotes, M. de Tournefort, & lui reproche ſon inexactitude dans la deſcription qu'il donne

d'une maladie ſemblable à l'Angloiſe, qui attaquoit les enfans, & etoit fort meurtriere pour eux, dans le temps que ce celebre Naturaliſte etoit dans l'Iſle de Milo. Le fondement du reproche eſt qu'il dit que cette maladie eſt occaſionnée par une eſpece *d'eau forte* qui ſe decharge ſur les parties affectées. Quoi ! parce que M. Fothergill n'a rien vu de pareil à Londres, il s'enſuit qu'il n'eſt point arrivé à Milo ? M. Chomel, qui ne fait mention de rien de ſemblable dans l'hiſtoire qu'il nous a donnée de la même maladie, a pourtant vu un malade, qui avoit avalé de la matiere ichoreuſe de ſon ulcere, ſe plaindre non ſeulement qu'elle avoit fait ſur l'orifice ſuperieur de l'eſtomac dans le moment du contact, mais dans ce même moment ſur l'anus, tout eloigné qu'il en eſt, la même impreſſion que l'eau forte y auroit faite. Il ne faut donc point juger ſi legerement. On ſeroit beaucoup mieux fondé à reprocher au Docteur Anglois la contradiction où il eſt tombé en diſant dans un endroit que preſque perſonne ne meurt de la maladie, & dans un autre qu'elle eſt très-meurtriere en Angleterre. Voila pour les Auteurs, voici pour les Traducteurs.

Rien n'eſt plus ſingulier que la manie qu'ont tous les hommes de ſe méler de tout, de ce qu'ils ſçavent & de ce qu'ils ignorent. Aujourd'hui tout le monde ſe mêle de traduire des traités de Medecine, ſans entendre méme les termes de l'Art. Il eſt aiſé de juger qu'on en a encore moins le langage ; & le deffaut de ce ſtyle familier à chaque profeſſion eſt ſi ſenſible à ceux qui la connoiſſent, qu'il les met en etat de s'appercevoir à la ſimple lecture que ce qu'ils ont devant les yeux ne vient point d'un homme du métier. En eſt-il par exemple quelqu'un qui diroit avec notre Traducteur, *une ſaignée du nez* pour *un ſaignement du nez ?* On pourroit relever nombre de fautes ſemblables, qui cependant ne rendent point inintelligible la traduction dont nous parlons ; mais nous ſommes bien aiſes de profiter de l'occaſion pour tâcher d'empêcher les progrès d'une manie plus prejudiciable aux Auteurs qu'au public, & que l'avidité du gain rend encore plus condamnable.

Notre derniere reflexion regardera les Medecins. N'eſt-il pas honteux que, dans le temps que la maladie, loin de ſe calmer, continue ſes ravages, & qu'elle s'etend dans les Provinces, puiſqu'actuellement elle regne avec fureur en Brie, les ouvrages qui mettent en etat de la traiter avec ſuccès pourriſſent dans les magaſins des Libraires. Il devroit s'être diſtribué pluſieurs éditions de celui de M. Chomel, & à peine la premiere eſt-elle entamée. Il y a plus ; des Medecins qui connoiſſent ſon exiſtence ont la temerité de traiter la maladie ſans avoir lu cet ouvrage. *O tempora ! O mores !* Puiſſe notre remarque faire impreſſion ſur des perſonnes qui par etat, & par

par serment, sont obligés de ne rien negliger pour procurer le salut des hommes ! Nous ne sçavons pas le sort de la traduction de l'ouvrage de M. Fothergill; mais nous ne doutons pas qu'il ne soit le même à plus forte raison. En consequence nous avertissons que le bien public demande qu'on le consulte, ainsi que celui de M. Chomel.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

On a imprimé dans le courant de l'année derniére trois volumes, sçavoir les IV. V. & VIIe. de la nouvelle édition de l'ouvrage du Pape de la Canonisation des Saints, dont on a parlé plusieurs fois dans ce Journal. Comme ces trois nouveaux volumes embrassent des matiéres qui avoient été différemment arrangées dans les précédentes éditions, ou même qui n'avoient pas encore été données; nous avons cru qu'il ne seroit pas inutile d'en donner ici les titres : *Benedicti XIV. Pont. Opt. Max. olim Prosperi Cardinalis de Lambertinis, primum Anconitanæ Ecclesiæ Episcopi, deinde Bononiensis Archiepiscopi de servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canonisatione, liber quartus.* Editio tertia auctior & castigatior, ad usum Academiæ Liturgicæ Conimbricensis. Romæ excudebant Nicolaus & Marcus Palearini, 1749. *in-fol.* Tom. IV. Ejusdem... *Acta Canonisationis Sanctorum Fidelis à Sigmaringa, Camilli de Lellis, Petri Regalati, Josephi à Leonissa, & Catharinæ de Ricciis; una cum Apostolicis Litteris S. D. nostri Benedicti XIV. & Vaticanæ Basilicæ ornatûs descriptione;* ibid. *in-fol.* Tom. V. Ejusd.... *Appendices ad quatuor libros de servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canonisatione, quæ in calce quatuor priorum voluminum hactenus continebantur. Accedunt documenta aliis editionibus præposita, quæque ibidem desiderabantur.* &c. cum fig. Tom. VII. *in-fol.*

Les mêmes Libraires ont achevé d'imprimer & débitent les IV. & V^e^. Tomes de l'histoire Ecclésiastique du P. Joseph-Augustin Orsi, de l'Ordre de S. Dominique, écrite en Italien, 1748, & 1749. *in-4°.*

DE TURIN.

Codices manuscripti Bibliothecæ Regii Taurinensis Athenæi, per linguas digesti, & binas in partes distributi, in quarum prima Hebræi & Græci; in altera Latini, Italici & Gallici. Recensuerunt & animadversionibus illustrarunt Josephus Pasinus Regi à Consiliis, Bibliothecæ Præses & moderator, Anton. Rivautella, & Franciscus Berta, ejusdem Bibliothecæ Custodes. Insertis parvis quibusdam opusculis hactenus ineditis; adjectoque in fine Auctorum & eorum operum indice, præ-

ter Caracterum specimina, & varia Codicum ornamenta, partim ære, partim ligno incisa. Taurini, ex typographia Regia, 1749. *in-fol.* 2 vol. Nous ferons connoître plus particuliérement les trois ouvrages précédens, aussitôt qu'il sera possible.

MOSCOVIE.

DE PETERSBOURG.

L'Académie Impériale des Sciences de Petersbourg propose pour le sujet du prix qu'elle distribuera en 1751, la question suivante: *An omnes inæqualitates, quæ in motu lunæ observantur, Theoriæ Newtonianæ sint consentaneæ, & quænam sit vera Theoria omnium harum inæqualitatum, unde locus lunæ ad quodvis tempus quàm exactissimè possit definiri?* On invite tous les Sçavans de tous les Pays à la résolution de cette question; on n'en excepte que les Membres de cette Académie. Les piéces destinées au concours pourront être écrites en Russe, ou en Allemand, ou en François, ou en Latin; & elles doivent être envoyées à M. le Comte de Rasumowski, Président de l'Académie, & reçues avant le premier Janvier 1751. Celles qui n'arriveroient qu'après ce terme, ne seront point admises au concours. Les Auteurs éviteront soigneusement de se faire connoître; ils se contenteront de joindre à leurs piéces un papier cacheté contenant leur nom, & la devise ou sentence écrite à la fin ou au commencement de chaque piéce; & ce papier ne sera ouvert qu'au cas que la piéce remporte le prix. La distribution du prix qui est de cent ducats, ou d'une médaille de la même valeur, se fera en son temps (le programme n'indique pas le jour) dans une assemblée solemnelle de l'Académie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Nous avons reçu il y a quelques jours le projet d'un nouvel ouvrage périodique, qui paroîtra tous les mois sous le titre de *Journal Britannique*, par M. Maty, Docteur en Philosophie & en Médecine, en cette Ville, chez Brindley, Nourse, Vaillant, &c. à la Haye chez Scheurleer, à Paris chez Jombert, Giffart, Pissot, Briasson, & en plusieurs autres Villes de l'Europe. *in-12*. On voit dans ce projet qui est écrit avec beaucoup d'esprit, que M. Maty embrasse dans le plan de son Journal, toutes les branches de la Littérature; ainsi les ouvrages de Physique, de Théologie, de Belles-Lettres, de Géométrie, d'Histoire, seront sans distinction ni préférence l'objet de son travail. Les Brochures si abondantes en cette Ville, & dont plusieurs sont assez intéressantes pour être conservées à la postérité, fourniront amplement aux nouvelles qu'il joindra à son Journal. Il déclare qu'il » n'abandonnera point » sa plume à l'esprit de parti, de » secte, ou de systême; qu'il se

» déféra de lui-même ; qu'il désavoue d'avance les décisions précipitées, qui pourroient lui échapper ; & il prie ses Lecteurs de ne jamais oublier la délicatesse de l'équilibre, & la foiblesse des mains qui soutiendront la balance. « Loin d'exclure qui que ce soit de la carriére où il entre, il invite tous les Sçavans à l'aider à la fournir. C'est en profitant de leurs avis, qu'il se flatte de mériter leurs secours ; & peut-être, ajoute-t'il, toujours avec la même modestie, nous pardonnera-t'on nos fautes en faveur de leurs présens. Mais il avertit qu'il lira les piéces, qu'on lui enverra, avant que de les employer, parce qu'il se rend responsable de ce qui paroîtra sous son nom, & qu'il n'admettra que celles dont l'humanité ne puisse rougir ni s'offenser.

Lettres sur l'esprit de Patriotisme ; sur l'idée d'un Roy Patriote ; & sur l'état des partis qui divisoient l'Angleterre, lors de l'avenement de Géorges I. ouvrage traduit de l'Anglois. A Londres, 1750. *in*-8°.

FRANCE.

De Paris.

Les richesses du Sieur Julien, demeurant toujours rue de Braque, augmentent tous les jours. Il nous prie d'avertir le Public qu'il a reçu de Berlin l'*Almanach Astronomique pour l'an de grace* 1750, *au Méridien de Berlin, publié par l'ordre & avec privilége de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse*. C'est un volume *in*-8°. imprimé à Berlin, chez Chrêtien Louis Kunste, qui contient bien des détails Astronomiques, qui ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui ont du goût pour cette partie des Sciences. Il se vend un écu.

Il a aussi reçu de Londres, *le plan de la ville de Berlin, Capitale de l'Electorat de Brandebourg, & la résidence ordinaire du Roy de Prusse, réduit très-exactement d'après le plan en quatre feuilles, levé & dessiné par ordre & privilége privatif du Roy, sous la direction de M. le Feld-Maréchal Comte de Schmettau, approuvé par l'Académie Royale des Sciences.* Ce plan est réduit à l'échelle du plan de Paris, publié en 1749, par M. l'Abbé de la Grive. Il se vend 40 s. L'Auteur se propose de donner sur la même échelle les plans des principales Villes de l'Europe, si cet ouvrage peut mériter l'approbation du Public. Comme l'exécution nous a paru fort belle, nous ne faisons aucun doute que le Public ne l'approuve.

Un troisiéme article que nous avons à annoncer, est la Carte du Canada en deux feuilles, gravée en 1745, par M. Bellin, Ingénieur du Roy & de la Marine, dont le Sieur Julien a un nombre d'exemplaires. Elle est fort bien gravée, & se vend 50 s.

Notre Journal étant trop avancé lorsque le Sieur Julien fut en état de faire paroître la *Figure représentant l'éclipse de Soleil du* 8 *Janvier dernier, comme elle devoit pa-*

roître à Paris a l'egard du vertical du centre du Soleil, par M. de Liſle, nous ne pumes en donner l'annonce. Nous le faiſons aujourd'hui, afin que les curieux puiſſent avoir une ſuite complette en ce genre; elle ſe vend 12 ſ.

Briaſſon & Chaubert, Libraires de cette Ville, donne avis au public qu'ils vont débiter par ſouſcrition la Collection complette des *mémoires pour l'hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, connus ſous le nom de mémoires ou Journal de Trévoux*, depuis 1701 qu'ils ont commencé, juſques & compris 1750, en 206 vol. *in*-12. Le public eſt inſtruit de l'utilité de cet ouvrage pour la connoiſſance & ſurtout pour le choix des Livres, ſelon les divers genres de Sciences auxquels chacun juge à propos de s'appliquer, & par conſéquent que la Collection complette qu'on en promet ne peut manquer d'être d'un grand ſecours pour les gens de Lettres. Nous ſommes perſuadés que c'eſt leur faire plaiſir de contribuer à faire connoître dans le public par la voie de ce Journal, & le deſſein des deux Libraires qui ſe ſont chargés de cette entrepriſe, & les conditions de la ſouſcription qu'ils offrent.

CONDITION.

» Les Libraires s'engagent à fournir le recueil entier des Mémoires » de Trévoux, depuis 1701, juſques & compris la prochaine année 1750. à 300 livres l'exemplaire complet, en feuilles, en » 206 Tomes, preſque tous de » trois mois ou volumes chacun, à » ceux qui aſſureront les exemplaires par avance.

» Cette ſomme ſera payable; » ſçavoir :

» En aſſurant l'exemplai-
» re d'ici au premier Avril
» 1750. - - - - 60. liv.
» En recevant les années
» 1701. à 1705. en 20.
» Tomes, en May 1750. 30.
» En recevant les années
» 1706. à 1710. en 20.
» Tomes, en Juillet 1750. 30.
» En recevant les années
» 1711. à 1715. en 20.
» Tomes, en Sept. 1750. 30.
» En recevant les années
» 1716. à 1720. en 18.
» Tomes, en Nov. 1750. 30.
» En recevant les années
» 1721. à 1725. en 20.
» Tomes, en Janv. 1751. 20.
» En recevant les années
» 1726. à 1730. en 20.
» Tomes, en Mars 1751. 20.
» En recevant les années
» 1731. à 1735. en 21.
» Tomes, en May 1751. 20.
» En recevant les années
» 1736. à 1740. en 23.
» Tomes, en Août 1751. 20.
» En recevant les années
» 1741. à 1745. en 20.
» Tomes, en Oct. 1751. 20.
» En recevant les années
» 1746. à 1750. en 24.
» Tomes, en Déc. 1751. 20.

Total, 206. Tomes, 300. liv.

» Dans le cas où il se trouveroit quelqu'un qui eût besoin de » mois séparément pour completer quelques exemplaires, il pourra promptement envoyer la note » des mois dont il aura besoin, & » les Libraires se feront un plaisir » de fournir ceux qu'ils auront séparément, à raison de douze » sols le mois, pendant le temps » seulement des conditions ci-» dessus.

» Ceux qui desireront profiter » de l'avantage de ces conditions, » sont priés de faire assurer sans retard les exemplaires qu'ils souhaiteront, parce qu'il n'y a que » peu d'exemplaires qu'on puisse » completer, & s'il en reste aux » Libraires, ils se réservent de les » vendre après le premier May » 1750. 463 liv. 10 s. à raison de » quinze sols le mois, qui est le » prix ordinaire.

» Ceux qui auront assuré les » exemplaires seront tenus de les » retirer dans toute l'année 1752 » au plus tard, sans quoi les avances qu'ils auront faites seront perdues pour eux. Condition ex-» presse, sans laquelle on n'accor-» deroit pas un si grand rabais.

» On travaille à une Tables des » matiéres des 206 volumes, qui » sera imprimée par les memes Li-» braires; elle sera annoncée au » Public lorsqu'elle sera achevée.

» Les mêmes Libraires ont en-» core quelques exemplaires en-» tiers de la Collection du Journal » des Sçavans *in*-4°. en 70 volu-» mes, à vendre.

Nous avons donné l'extrait dans notre Journal du mois de Fevrier 1749, d'un ouvrage intitulé: *Systême moderne de Cosmographie.* Nous fîmes voir en quoi l'Auteur différoit du systême de Ticobrahé, de Ptolomée & de Copernic. Il vient de paroître un ouvrage du même Auteur, qui se vend chez Ch. Ant. Jombert, Quay des Augustins. Il est intitulé *explication du flux & reflux dans leurs véritables circonstances.* C'est un volume *in*-4°. composé de 489 pages. L'Auteur entreprend de démontrer d'une maniére nouvelle & qui est dépendante des principes qu'il a établis dans son systême, tous les différens phénoménes qui appartiennent aux flux & reflux. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'ouvrage à présent, nous remettons à en parler aussitôt qu'il nous sera possible.

Il vient de paroître deux Cartes, qui ont été dressées & rectifiées par M. Bellin, Ingénieur de la marine: la premiére, qui est celle du Golphe du Mexique, est fort différente des autres par le grand nombre d'observations que M. Bellin a tirées du dépôt des Cartes & des Journaux de la marine. L'Auteur a joint à cette Carte plusieurs remarques qui font connoître les raisons qu'il a eües de s'éloigner des autres Géographes; il appuye ses changemens sur des observations très-utiles pour la navigation. Les Marins doivent donc regarder cette Carte comme beaucoup plus exacte & plus fidelle que toutes

les autres, & l'on ne doit point craindre d'y mettre sa confiance après les soins que M. Bellin s'est donnés, pour satisfaire aux ordres de M. le Comte de Maurepas, pui l'avoit chargé de dresser cette Carte pour le service des Vaisseaux du Roy : on la débite chez l'Auteur, rue Dauphine, avec un imprimé qui contient les principales observations dont l'on s'est servi pour sa construction,

Voici en peu de mots l'analyse de cette Carte. Le Golphe du Mexique renferme cette étendue de mer, qui contient les Côtes & les Isles comprises entre la *Vera-Crux* aux Côtes du Mexique, & la Barbade qui est la plus Orientale des Isles du vent ; ce qui comprend trente-huit degrés de longitude, & on les borne du côté du Nord par le trent-deuxiéme dégré, & du côté du Sud par le huitiéme dégré de latitude Septentrionale, ce qui renferme dans cet espace toutes les Isles antilles, Portorico, S. Domingue, Cuba, la Jamaïque, & les Lucayes & autres, la presqu'Isle de la Floride, la Côte de la Louisiane, les Côtes du Mexique & de la nouvelle Espagne, & celle de Terre-Ferme, jusqu'à l'embouchure de la rivi re d'Orénoque.

La seconde Carte qui vient d'être corrigée par le même Auteur, est une Carte de la Manche. Rien ne paroîtroit devoir être plus connu & mieux déterminé que les Côtes d'une mer où nous navigeons tous les jours : cependant M. Bellin montre que les Cartes dont on a coutume de se servir sont remplies d'erreurs qui peuvent être très-préjudiciables à la sureté de la navigation. Les diverses corrections qu'il falloit faire aux autres Cartes, ont engagé M. Bellin à en dresser une nouvelle suivant les Cartes, Plans & Journaux de la marine, elle vient d'être publiée par les ordres de M. Rouillé, Ministre de la marine. L'usage qu'on fait des Journaux des Navigateurs doit les exciter à les faire avec soin ; ils acquérent la gloire d'être véritablement utiles à leurs Compatriotes & à tout le genre humain. Personne ne peut douter que l'Hydrographie ne soit une connoissance infiniment utile, & dont le progrès intéresse toutes les Nations commerçantes. On trouve chez l'Auteur l'une & l'autre Carte dont nous venons de parler. M. Bellin travaille avec trop d'exactitude pour n'être pas invité à continuer ses travaux avec le même zéle & la même assiduité.

On a publié une Dissertation sur les effets de la lumiére & sur la nature des couleurs, sous ce titre : *Chroa-genesie ; ou génération des Couleurs, contre le systême de Newton, présentée au Roy par Gautier, Pensionnaire de Sa Majesté, Inventeur de l'art de graver & d'imprimer les Tableaux à quatre couleurs*, avec des figures & leur explication pour la démonstration des expériences Newtoniennes, & Anti-Newtoniennes, 1749. *in*-8°. Cette Dissertation a été lûe à l'Assemblée de l'Académie des Scien-

ces à Paris, le Samedi 22 Novembre, & Mercredi 26 du même mois 1749. Mais cette Compagnie n'en a point porté de jugement, comme on le voit par la piéce suivante qu'on nous a priés d'insérer dans les Nouvelles de ce Journal.

» Extrait des Registres de l'Aca» démie Royale des Sciences des » 22 & 26 Novembre 1749.

» Monsieur Gautier est entré & » a lu un Mémoire sur les effets » de la lumiére, & de la nature » des couleurs; pour l'examen du» quel on a nommé Messieurs Bou» quer & l'Abbé Nollet.

» Je certifie l'extrait ci-dessus » conforme à son original, & en » outre que l'Académie ayant ap» pris cinq jours après la lecture » ci-dessus, que M. Gautier avoit » fait imprimer cette piéce sous le » titre de Chroa genesie, ou géné» ration des couleurs contre le sy» stême de Newton, il n'en a été » fait aucun examen, ni rapport, » conformément à l'usage de l'A» cadémie de ne point porter de » jugement des ouvrages imprimés. » A Paris ce 21 Janvier 1750. » *Signé* Grand-Jean de Fouchy, » Secretaire perpétuel de l'Acadé» mie Royale des Sciences.

La Clef des Sciences & des beaux Arts, où la Logique, dédiée à Monseigneur le Dauphin, par M. Cochet, Ex-Recteur de l'Université de Paris, & Professeur-Emérite de Philosophie. Chez Jean Desaint & Ch. Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, & Jean Thomas Hérissant, rue S. Jacques, 1750. *in*-8°.

Deux Discours, l'un sur la convalescence & sur les conquêtes du Roy, l'autre sur la paix, traduits du Latin de M. le Beau, Professeur de Rhétorique au Collége des Grassins, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, par M. Masson, Trésorier de France; chez Thiboust, Imprimeur-Libraire, Place de Cambray, & Saillant, Libraire, rue S. Jean de Beauvais, 1750. *in*-12.

L'Art du Théâtre, par François Riccoboni, chez Simon, fils, Imprimeur de la Reine & de l'Archevêché, Giffart, fils, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-8°.

On trouve chez C. J. B. Bauche, fils, Libraire, Quay des Augustins, les Livres suivans, *Théâtre des Grecs*, par le P. Brumoy, Jésuite, 1749. *in*-12. 6. vol.

Essai sur l'intérêt des Nations en général & de l'homme en particulier; où l'on traite de l'homme, de son esprit, de sa folie, de sa pensée & de ses sentimens, de ses bonnes ou mauvaises qualités, de ses devoirs, depuis ceux du Souverain jusqu'à ceux du particulier, des Loix, des Finances, du Commerce, de la Religion, de la Paix & de la Guerre, 1749. *in*-12.

Le Théâtre Anglois, par M. de la Place, *in*-12. 8 vol. Les deux derniers paroissent depuis peu.

Histoire d'Angleterre, par M. Rapin Thoyras, nouvelle édition, *in*-4°. 16 vol.

Les Œuvres de la Marquise de Lambert. in-12. 2 vol.

Les Lettres du Baron de Busbec, traduites avec des remarques. *in-12.* 3 vol.

L'abregé de l'Histoire de France, par le P. Daniel, Jésuite ; nouvelle édition augmentée des Vies de Louis XIII. & de Louis XIV. 1750. *in-12.* 12 vol.

Commentaire sur la Coutume d'Auxerre, par M. Née de la Rochelle. *in-4°.*

Babuty, Libraire, rue S. Jacques, & Quillau, pere, Imprimeur-Libraire, rue Gallande, débitent actuellement le sixiéme & dernier vol. de l'*Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique*; c'est-à-dire, des Papes, des Cardinaux, des Prélats, éminens en Science & en Sainteté ; des célébres Docteurs, & des autres grands Personnages, qui ont le plus illustré cet Ordre, depuis la mort du S. Fondateur, jusqu'au Pontificat de Benoît XIII. Dédiée à Notre Saint Pere le Pape Benoît XIV. par le R. P. Touron, du même Ordre. Cet ouvrage qui contient VI. Vol. *in-4°.* est imprimé sur de bon papier, avec de beaux caractéres. On continuera à rendre compte de cet ouvrage dans les Journaux suivans.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE FEVRIER 1750.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

MARS.



A PARIS,

Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

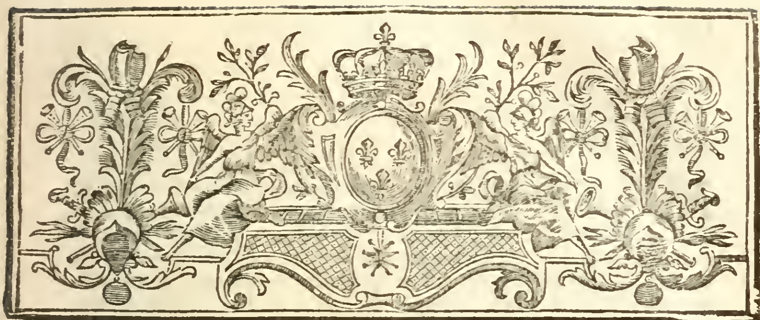
M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

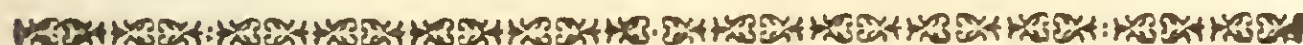
JOURNAL

SCAVANS





LE JOURNAL DES SÇAVANS.



MARS. M. DCC. L.

ACTA SANCTORUM MARTYRUM ORIENTALIUM & Occidentalium in duas Partes distributa, adcedunt Acta S. Simeonis Stylitæ. Omnia nunc primùm sub auspiciis Johannis V. Lusitanorum Regis è Bibliothecâ Apostolicâ Vaticanâ prodeunt; Stephanus Evodius Assemanus Archiepiscopus Apamensis Chaldaïcum Textum recensuit, Notis Vocalibus animavit, Latinè vertit, Admonitionibus, perpetuisque Adnotationibus illustravit. Pars II. Romæ 1748. Typis Josephi Collini. C'EST-A-DIRE: *Les Actes des Saints Martyrs Orientaux & Occidentaux, divisés en deux Parties, auxquels on a joint les Actes de S. Simeon Stylite; le tout publié pour la premiére fois de la Bibliothéque du Vatican, sous les auspices de*

Jean V. Roi de Portugal, par les soins d'Etienne Evode Assemani; Archevêque d'Apamée, &c. Seconde Partie. A Rome 1748, de l'Imprimerie de Joseph Collini, vol. *in-fol.* de 445 pag. se trouve à Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul.

MONSIEUR Assemani, Archevêque d'Apamée, donne dans ce volume la seconde partie des deux manuscrits Chaldaïques de Nitrie, qui contient les Actes des Martyrs d'Occident; les Syriens, comme nous l'avons déja observé, comprennent sous le nom d'*Occident* la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, & les autres Provinces & Royaumes qui sont au couchant du Tygre & de la Chaldée. Cette seconde partie des manuscrits contient quarante Actes; l'Editeur n'en publie que quatorze qui étoient inconnus, ou totalement différens des éditions; il réserve les vingt-cinq autres pour la grande collection des Actes des Martyrs & des Vies des Saints, tirée des Manuscrits Orientaux de la Bibliothéque du Vatican; ouvrage immense, dont notre illustre Archevêque est occupé, pour l'instruction & l'édification de l'Eglise.

Après ces quatorze Actes des Martyrs, l'Editeur donne les Actes de S. Simeon Stylite, écrits en Syriaque par le Prêtre Côme, qui n'avoient point été publiés.

M. Assemani suit dans ce volume la méthode qu'il a employée dans le premier; chaque Acte est précédé d'un Avertissement, & suivi de notes curieuses & importantes. Nous suivrons aussi le plan du premier extrait; après avoir donné la Notice des Actes des Martyrs & des Actes de S. Simeon, nous présenterons les avantages que la Religion & les Lettres doivent retirer de la publication de l'ouvrage.

M. Charles Majelli, mort Archevêque d'Emese, étant Garde de la Bibliothéque Vaticane avoit engagé en 1715 le Pape Clément XI. à envoyer en Orient M. Simoni Assemani pour la recherche des Manuscrits Orientaux; le Sçavant Editeur des deux manuscrits de Nitrie a cru devoir par reconnoissance donner l'abregé de la vie de M. Majelli, dont les lumiéres & le zéle ont procuré de si grands avantages à l'Eglise. Charles Majelli naquit à Naples le 19 de Mars 1669; il fut formé aux Lettres & à la piété dès son enfance, son mérite lui procura un Canonicat dans l'Eglise Métropolitaine de Naples; comme il excelloit dans les Sciences & dans la connoissance des Langues il fut choisi pour être Supérieur du Séminaire de la même Ville; sur sa réputation, le Pape Clément XI. l'appella à Rome, lui donna la Garde de la Bibliothéque du Vatican & un Canonicat de l'Eglise de S. Pierre; enfin le Pape Benoît XIII. lui conféra le

Titre d'Archevêque d'Emese & le fit Secretaire des Brefs. M. Majelli s'acquit beaucoup d'honneur dans l'exercice de cette Charge. La continuité du travail & l'austérité de sa vie ayant affoibli sa santé, il se retira dans sa Patrie, où il mourut le 30 du mois de Décembre 1738. M. Majelli avoit composé plusieurs ouvrages; entr'autres, trois Dissertations que M. Assemani a publiées dans ce volume, l'une *de Eusebianâ Actorum veterum Martyrum Collectione*, l'autre *de Stylitis*, & la troisiéme *de Epocha Martyrii Sanctæ Theodotæ*.

La premiére de ces Dissertations est placée à la tête des Actes; l'Auteur y examine l'opinion de plusieurs Ecrivains qui, depuis le sixiéme siécle jusqu'à présent, ont cru qu'Eusébe de Césarée avoit écrit l'Histoire des Anciens Martyrs, & que cet Ouvrage est perdu; M. Majelli prouve au contraire que l'Evêque de Césarée n'a point composé d'Histoire des Martyrs, mais qu'il a seulement rassemblé quelques Actes qu'on appelloit *Martyria*, *Passiones*, comme les Actes des Martyrs de Palestine, qui sont insérés dans son Histoire Ecclésiastique. La Dissertation est sçavante, elle mérite d'être lue par tous ceux qui aiment à approfondir l'Histoire de l'Eglise.

M. Assemani observe que huit Actes des Martyrs de Palestine, qui sont abregés dans le Livre huitiéme de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusébe, se trouvent entiers dans le premier manuscrit de Nitrie; ces Actes sont publiés dans ce volume depuis la page 166 jusqu'à la page 210. Sçavoir les Actes, 1°. de S. Procope, le premier Martyr de Palestine pendant la grande persécution de Dioclétien, qui souffrit à Césarée l'an 303 de Jesus-Christ. 2°. Des Saints Alphée & Zachée à Césarée, & Romain à Antioche, la même année 303. 3°. De S. Timothée de Gaza, la seconde année de la persécution, l'an 304. 4°. De S. Apien à Césarée, sous l'Empire de Maximin, l'an 306. 5°. De S. Hedesius, frere de S. Apien, sous le même régne, l'an 306, à Alexandrie. 6°. de S. Agapius à Césarée, la quatriéme année de la persécution, l'an 306 sous Maximin. 7°. De Sainte Théodosie Vierge à Césarée, la cinquiéme année de la Persécution, l'an 307 sous Maximin. 8°. De S. Pierre Abselam à Cesarée, la septiéme année de la persécution, l'an 310 sous l'Empire de Maximin.

Outre ces huit Actes, M. Assemani a publié dans le même volume, six autres Actes tirés des deux manuscrits de Nitrie. Les Actes; 1°. des Saints Lucien & Marcien, à Nicomédie, pendant la persécution de Déce, l'an 249 de l'Ere Chrétienne. 2°. Des Saints Victorin, Victor & leurs Compagnons, en Egypte sous l'Empire de Numerien, l'an 284; ces Actes tirés du premier manuscrit de Nitrie, étoient inconnus à tous les Hagiographes. 3°. Les Actes de Sainte Stratonice & de S. Seleucus son mari à Cyzique, sous Maximien

Galére l'an 297, tirés du deuxiéme manuſcrit de Nitrie, qui n'avoient point encore été publiés. 4°. Des ſept Martyrs de Samoſate, Hipparque, Philothée, &c. ſous le même Galére, l'an 297. La mémoire de ces Martyrs ne ſe trouve ni dans les Faſtes de l'Egliſe d'Orient, ni dans ceux de l'Egliſe Latine. 5°. De Sainte Agnès Vierge à Rome, vers l'an 304 pendant la perſécution de Dioclétien; ces Actes tirés du premier manuſcrit de Nitrie ſont plus exacts & plus entiers, que ceux qui ont été publiés ſous le nom de S. Ambroiſe. 6°. Enfin les Actes de Sainte Théodote, qui après avoir vécu dans la débauche, ſouffrit différens tourmens pour la Religion Chrétienne, & fut lapidée pendant une perſécution qui s'éleva dans la Ville de Philippes, un Vendredi du mois de Septembre de l'an *ſix cent quarante-deux*, d'une Ere qui n'eſt point déſignée. La mémoire de cette Sainte ne ſe trouve dans aucun autre monument que dans ces Actes tirés du premier manuſcrit de Nitrie. M. Majelli dans la Diſſertation dont nous avons parlé, examine ſous quel Empereur eſt arrivée cette perſécution, & quelle eſt l'Ere dont la date ſe trouve marquée dans les Actes; il fait voir par une ſuite d'autorités & de raiſonnemens que cette perſécution ne peut être attribuée, ni à l'Empereur Julien, ni à Dioclétien, ni à Galére, ni à Maximin; il conclut qu'elle s'éleva par les ordres de l'Empereur Licinius qui perſécuta les Chrétiens l'an 318; & par là il détermine l'Ere qui n'eſt pas déſignée, il penſe que c'eſt l'Ere de Philippe qui commença à la mort d'Alexandre le Grand, l'an 324 avant l'Ere Chrétienne. Comme en l'an 318 de Jeſus-Chriſt Licinius étoit maître de la Thrace, & Conſtantin de la Macédoine, M. Majelli croit que la Ville de Philippes, dans laquelle Sainte Théodote fut martyriſée, eſt Philippopoli de Thrace, & non Philippes Ville célébre de la Macédoine. Ces diſcuſſions ſont curieuſes & ſçavantes, & méritent l'attention de tous les Amateurs des Antiquités Eccléſiaſtiques.

Après les Actes des Martyrs, M. Aſſemani donne les Actes de S. Simeon Stylite, rédigés par le Prêtre Côme, & qui ſont placés à la tête du premier manuſcrit de Nitrie. La Vie ſinguliére & extraordinaire de ce Saint eſt remplie de faits ſi ſurprenans, que ſon Hiſtoire paroit d'abord incroyable & fabuleuſe; cependant il n'y en a aucune dans toute l'Antiquité Eccléſiaſtique & Profâne qui ſoit plus conſtante. Siméon a été vu & viſité ſur ſa Colomne pendant près de quarante ans par toute la Province de Syrie, les Evêques des Provinces voiſines lui envoyoient des Députés, les Empereurs même lui écrivoient & le conſultoient; ſon Hiſtoire a été écrite de ſon vivant par Théodoret Evêque de Cyr, l'un des plus graves & des plus judicieux Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui l'avoit vû lui-même & entretenu pluſieurs fois. L'abregé

de la Vie de Siméon fut écrite après sa mort par Antoine, l'un de ses Disciples. On peut voir dans Bollandus (au cinquiéme jour de Janvier) tout ce que les Ecrivains Grecs & Latins, anciens & modernes, ont rapporté de la Vie du Saint.

Mais on a découvert dans le manuscrit Syriaque de Nitrie les Actes de S. Siméon plus amples & plus exacts que tous les abregés qui avoient été publiés ; Cosme Prêtre de Phanire en Syrie les écrivit pour l'édification de son Peuple ; il vivoit au temps de Siméon, auquel il écrivit au nom du Clergé & du Peuple de Phanire une Lettre qui est rapportée après les Actes ; il avoit vécu familiérement avec le Saint, il assure avoir vu la plûpart des faits qu'il rapporte.

On peut donc regarder ces Actes comme autentiques. M. Assemani observe qu'Evagrius, Ecrivain Ecclesiastique les a connus. Mais ce qui est encore plus remarquable, on lit à la fin des Actes que *ce Livre des Triomphes du Bienheureux Simeon fut achevé un Mercredi (Feria IV.) dix-sept du mois de Nisan, de l'année* 521. *de l'Ere d'Antioche*; c'est-à-dire, le 17 du mois d'Avril de l'an 474 de l'Ere Chrétienne; dans lequel la Lettre Dominicale étoit F. & le 17 d'Avril arriva un Mercredi. On voit dans les Actes & par la Chronique d'Edesse que Siméon mourut le Mercredi deux de Septembre de l'an 459. de Jesus-Christ; d'où il résulte que les Actes ont été rédigés quinze ans après la mort du Saint par un Auteur qui avoit été témoin oculaire de la plupart des faits. Les Centuriateurs de Magdebourg avoient attaqué l'Histoire de la Vie de Siméon ; Baronius, Bellarmin & Alain Copus, ont répondu à leurs invectives & à leurs calomnies; plusieurs Ecrivains Grecs & Latins ont célébré les louanges du S. Stylite ; S. Jacques Evêque de Batnes en Mesopotamie, sur la fin du cinquiéme siécle, composa en son honneur une belle Homélie en vers Syriaques, que M. Assemani a publiée (pag. 230) dans ce Volume, avec la traduction Latine, d'après le Manuscrit Syriaque de Nitrie, numéroté V.

Nous ne donnerons point l'extrait suivi des Actes de S. Siméon, il faut les lire dans l'ouvrage même; on y verra sa naissance, dans le Bourg de Sisan sur les confins de la Syrie & de la Cilicie, son éducation, sa vocation à une piété parfaite; son entrée dans deux Monastéres, comment il en sortit à cause de ses abstinences & de ses macérations extraordinaires ; sa retraite dans une cabane où il passoit les quarante jours du Carême sans manger; son séjour sur le haut d'une montagne, où exposé à l'air il pratiqua des austérités singuliéres, & Dieu opéra plusieurs merveilles par son intercession ; comment pour se soustraire à l'affluence des Peuples qui l'abordoient de tous côtés, il prit le parti de se placer sur une Colomne; il en fit faire plusieurs de différentes hauteurs depuis onze

coudées jusqu'à quarante coudées (60 pieds) d'où il fut surnommé Stylite, du mot Grec Στύλος, qui signifie Colomne. Le haut de cette Colomne étoit environné d'une espéce de balcon à hauteur d'apui. Notre sçavant Editeur donne (pag. 246) le dessein d'une mignature tirée du Ménologe de Basile Porphyrogénete, qui représente S. Siméon placé sur la Colomne, il y passa trente-sept ans. Sa renommée se répandit de tous côtés & jusques dans les Pays éloignés, on venoit en foule pour le voir, le consulter, & participer aux merveilles que Dieu opéroit par son intercession; délivrance des plus grands dangers, guérison de maladies, conversion des Infidéles, tout étoit accordé à ses priéres. Les Empereurs même lui écrivoient ou lui envoyoient leurs Officiers pour demander sa bénédiction & le secours de ses priéres pour la conservation de leurs personnes & la prospérité de l'Empire. Le Saint passoit les jours & les nuits en priéres, debout ou incliné; après avoir mené un genre de vie si extraordinaire, son corps exténué d'austérités & de fatigues, tomba enfin dans une langueur totale; le vénérable Vieillard mourut un mercredi 2 de septembre de l'an 459. son corps porté en grande pompe à Antioche, fut déposé dans la Basilique de Constantin; Ardabure Gouverneur des Provinces de l'Orient, plusieurs Officiers de l'Empereur, un grand nombre d'Evêques, & une multitude de peuples assistérent au Convoi, le Patriarche d'Antioche fit la cérémonie des Funérailles & celébra les Saints Mystéres. L'Empereur Léon ayant appris la mort de Siméon donna des ordres pour faire transporter le corps à Constantinople; cette nouvelle jetta la consternation dans la Ville d'Antioche, les Habitans demandérent instamment que ce Sacré dépôt restat dans leur Ville, l'Empereur se rendit à leurs priéres.

M. Assemani a donné des Notes sur les Actes de S. Siméon, dans lesquelles il remarque les différences qui se trouvent entre ces Actes & les abregés écrits par Théodoret & par Antoine. Les Actes joints à la Chronique d'Edesse donnent le jour précis de la mort de S. Siméon, le 2 de Septembre de l'an 459; les Chronologistes la plaçoient à l'année 460 ou 461.

S. Siméon peut être compté au nombre des Ecrivains Ecclésiastiques; il écrivit à Théodose le jeune une Lettre pour empêcher qu'on ne rendit aux Juifs leurs Synagogues, on en trouve le contenu à la fin des Actes; il écrivit aussi pour la défense du Concile de Chalcédoine deux Lettres, dont une est rapportée par Evagre.

La vie de S. Siméon, qui paroit incroyable, & qui de son temps même éprouva des contradictions, trouva des imitateurs en Orient. Son exemple forma une espéce d'Institut qui a subsisté pendant plusieurs siécles. M. Majelli dans la Dissertation *de Stylitis* qui est placée à la tête des Actes (p. 246 & suiv.)

suiv.) prouve que S. Siméon a été le premier Stylite. Le second fut Daniel, qui ayant visité Siméon, alla à Constantinople, où il monta sur une Colomne & y resta quarante ans, il mourut en 489. La Syrie continua d'avoir des Stylites. Outre Josué qui vivoit à la fin du cinquiéme siécle, Jean le Stylite eut pour Disciple Simeon le jeune, surnommé *Thaumastorite*, qui vécut depuis le régne de Justin l'ancien jusqu'à celui de Maurice, & passa 45 ans sur une Colomne près d'Antioche. Dans le temps même de Siméon le jeune, Vulfilaicus voulut, au rapport de Grégoire de Tours, pratiquer en Occident l'Institut des Stylites; il avoit fait élever sur une Montagne près de Tréves une Colomne sur laquelle il monta, mais le climat ne permettoit pas un pareil établissement; le Stylite, pendant un hyver, perdit les ongles des pieds par la rigueur du froid: les Evéques condamnérent son entreprise & lui ordonnérent de descendre. Un jour qu'il étoit absent, l'Evéque de Tréves fit abbatre & mettre en piéces la Colomne, Vulfilaicus en fut affligé, mais par respect pour l'Evêque il ne la fit point relever.

Le sixiéme siécle eut encore d'autres Stylites en Orient, un Julien, un troisiéme Siméon, un Anonyme qui vivoit du temps d'Athénogéne Evêque de Petra. On vit même des Stylites dans la Secte des Severiens. Les Stylites se multipliérent dans le septiéme siécle. On compte du siécle suivant plusieurs Sectateurs de cet Institut, un Thomas *Telensis*, Théodote Evêque d'Amide qui quitta son siége pour monter sur une Colomne; la Ville d'Edesse fit descendre de la Colomne Zacharie pour l'élever à l'Episcopat; les Arabes Mahométans persécutérent les Stylites sous le Khalife Abdalla, & en firent descendre plusieurs de leurs Colomnes. Dans le neuf & le dixiéme siécles, on vit des Stylites, même dans la secte des Jacobites; les Stylites ont continué dans la Syrie jusqu'au douziéme siécle; on voyoit encore en Palestine l'an 1185, Ibere placé sur une Colomne près du Jourdain. La Tyrannie & la superstition des Mahométans détruisirent alors cet Institut, dont on retrouve encore quelques traces en Mésopotamie, au quinziéme siécle; la Chronique Syriaque de *Bar-ebræus* fait mention de Raban-Jacques Moine & Stylite, qui avoit été Précepteur de Basile *Catholicos* ou Primat de l'Orient, & ensuite Patriarche, l'an 1723 de l'Ere des Grecs, 1412 de Jesus-Christ.

Au reste l'institut des Stylites étoit honoré dans l'Eglise d'Orient, on n'y étoit admis qu'avec les cérémonies Ecclésiastiques; M. Majelli cite un ancien Lectionnaire Syriaque, dans lequel est marqué l'Evangile qu'on récitoit en cette cérémonie, *Quum quis in columnam ascendit.*

L'Auteur de la Dissertation

épuiſe la matiére, il traite de la forme de la Colomne de S. Siméon, & des Colomnes des autres Stylites, des *Mandres* ou enclos qui environnoient les Colomnes. On peut voir ces articles dans le Livre même. Nous remarquerons ſeulement qu'on aſſure comme un fait conſtant que la Colomne de Siméon ſubſiſtoit encore à Tel-Neſcin au commencement de ce ſiécle.

Le ſecond volume des Actes des Martyrs préſente à la Religion & aux Lettres les mêmes avantages que nous avons remarqués dans le premier. Il fournit un grand nombre de témoignages en faveur des Dogmes de l'Egliſe Catholique. On y voit des uſages & des pratiques de l'ancienne diſcipline. Les Chrétiens avoient une vénération particuliére pour le Signe de la Croix; dans leurs priéres ils ſe tournoient du côté de l'Orient, même dans les Pays qui étoient au Levant de Jéruſalem & de la Paleſtine. L'eau du Baptême étoit conſacrée avec cérémonie. On liſoit en Grec l'Ecriture Sainte dans les Egliſes de Syrie, & enſuite l'Interpréte la traduiſoit en Syriaque, &c. On trouve dans cet ouvrage une multitude d'éclairciſſemens ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, les dates de la mort des Martyrs, les époques des perſécutions, la célébration de pluſieurs Conciles. Souvent les Martyrologes, les *Menées* & les Menologes des Grecs, y ſont corrigés, Bede, Adon, & les Hagiographes modernes réfutés. Notre ſçavant Editeur, dans une longue Note, ou Diſſertation, entreprend de prouver que S. Maron, Abbé d'un Monaſtére près la Ville d'Apamée en Syrie, & qui a donné le nom aux Maronites, étoit Catholique; il défend l'Orthodoxie des Maronites contre pluſieurs Sçavans, & en particulier contre l'Abbé Renaudot.

Les Lettres & les Sciences retirent auſſi de grands avantages de la publication de ces Actes. La Géographie y eſt enrichie par le détail & par l'explication de pluſieurs lieux ou Pays de l'Orient; dans le nombre, nous prendrons quelques exemples. Avant la découverte des manuſcrits Syriaques, les Géographes modernes ignoroient la poſition de Germanicie, Ville célébre de Syrie dans laquelle Neſtorius prit naiſſance; les plus habiles la plaçoient au Midi du Mont Amanus; Etienne d'Eden, Patriarche des Maronites, obſerve (*in Expoſitione Miſſæ Syriacæ T. I. Cap. 7.*) que le nom de *Germanicia* a été altéré & changé en celui de *Banicia*, & que la Ville eſt nommée par les Arabes & par les Syriens Marhas. Abulfeda place Marhas au Nord des Montagnes à 12 milles (5 lieuës) du Fleuve Gihon qui eſt le *Pyramus* des Anciens. Nous ajouterons d'après le Géographe Turc, dont l'ouvrage a été traduit en François pour la Bibliothéque du Roi, que la Ville de Marhas eſt une des plus conſidérables du Levant; elle eſt la Capitale d'un Gouverne-

ment, la résidence du Pacha, & d'un Moulla ou grand Kadi; on y voit un grand nombre de Mosquées, de Colléges, de Bains publics, plusieurs Bazars ou Marchés, & des maisons magnifiques. Le Palais du Pacha est dans le Château bâti sur une éminence. Les environs de la Ville sont agréables, étant arrosés d'une grande quantité de ruisseaux & de fontaines, qui fertilisent les terres labourables & les Prairies : on y cultive beaucoup d'arbres fruitiers. *Tel-Nescin* étoit un Château du territoire d'Antioche, nommé par les Syriens *Tel-Nesce* ou *Tala-Nesce*, c'est-à-dire, *Collis mulierum.* Ce lieu est célébre dans l'Histoire par le séjour & par la Colomne de S. Siméon. Le Château est détruit. Il étoit à trois ou quatre milles (1 lieuë) du Château de Scihon, qui subsiste encore à 12 ou 13 lieues d'Antioche vers le Sud-Est. On peut voir les articles de Besan ou Scythopolis, d'Amide, &c. Les Actes font mention des mines de cuivre, qui étoient en Palestine.

Dans le premier extrait nous avons parlé des différentes Eres Chronologiques qui se trouvent dans le premier volume des Actes; le second volume les rappelle presque toutes. M. Assemani prétend y avoir découvert l'Ere de Philippe Aridée, qui précédoit de douze ans l'Ere des Séleucides ou des Syro-Macédoniens ; il traite avec soin de l'Ere d'Antioche, qui est marquée dans les Actes de S. Siméon Stylite par le Prêtre Cosme, avec la date de l'an 521. il prouve par les Actes que cette Ere avoit commencé à l'Automne de l'an 706 de Rome, 47 ans & trois mois avant l'Ere Chrétienne ; mais le Cardinal Norris a fixé (Dissert. III. de Anno & Epochis Syro Macedonum cap. 6.) le commencement de l'Ere d'Antioche à l'Automne de l'an 705, d'après les Historiens & les Médailles. De plus nous connoissons des Médailles de Galba & d'Othon frappées à Antioche avec la date 117 (ZIP) de l'Ere de la Ville ; or ces deux Empereurs moururent pendant l'année Syrienne, qui s'écoula depuis l'Automne de l'an de Rome 821, jusqu'à l'Automne de l'an 822. Il est évident par le calcul que le commencement de l'Ere d'Antioche remonte, suivant les Monumens, à l'Automne de l'an 705. de Rome, comme l'a établi le Cardinal Norris. Et alors les dates des Médailles & celles des Actes différent entr'elles d'une année. Il n'est peut-être pas impossible de les concilier ; cette solution mérite l'attention des Antiquaires & des Chronologistes.

Monsieur Assemani rend presque toujours par les noms des mois Romains les noms des mois qui se trouvent dans le Syriaque ; il seroit à désirer pour la commodité de ceux qui n'entendent pas cette Langue, qu'il eût conservé dans la Version le nom du mois Syrien, à côté du nom Romain qui l'explique.

Enfin l'Hiſtoire peut tirer des éclairciſſemens de la publication des Actes. On voit par les Actes de Sainte Stratonice que les Habitans de Cyzique adoroient le Dieu *Nabus*, c'eſt-à-dire Mercure; c'eſt le nom que les Syriens donnoient à ce Dieu, comme l'obſerve Selden (*L. de Diis Syror. cap.* 11.) Les Actes de S. Siméon Stylite font mention de *Naamanes*, Prince des Arabes, de la dépendance des Rois de Perſes, qui en conſidération des mérites du Saint, permit à ſes Sujets d'embraſſer le Chriſtianiſme. Ce Prince portoit le même nom que Naamanes fils d'Almundar qui vivoit au temps de l'Empereur Maurice; nous penſons qu'ils étoient Princes ou Chefs de la même Tribu; ils faiſoient leur réſidence dans le Château de Hira, peu éloigné de l'Euphrate, à 25 lieuës au-deſſous de Hella ou des Ruines de Babylone. On trouve dans ce volume pluſieurs traits de l'Hiſtoire des Empereurs Romains. La ſolemnité des *Quinquennales*, des *Decennales*, des *Quindecennales*, & *des Vicennales* du régne des Empereurs étoit célébrée avec magnificence dans tout l'Empire, le Gouvernement accordoit la liberté aux Priſonniers détenus pour les fautes qui n'étoient pas capitales. Ces jours de Fêtes ſe changeoient ſouvent en jours de deuil & d'affliction pour les Chrétiens, on en prenoit occaſion de les perſécuter & de les tourmenter; comme il eſt arrivé ſous le régne de pluſieurs Empereurs Payens. Il faut lire avec attention les obſervations de M. Majelli ſur le régne de Licinius; ce Prince fut toujours attaché à l'Idolatrie: quoiqu'il fît repréſenter la Croix & le Monogramme de Jeſus-Chriſt ſur les Enſeignes & ſur les Monnoyes, il perſécuta les Chrétiens, & ordonna trois perſécutions en des temps différens; enfin Conſtantin le vainquit, & donna la paix à l'Egliſe dans tout l'Empire.

Le précis très-ſommaire que nous avons donné de l'ouvrage de M. Aſſémani, fait aſſez connoître le travail & l'érudition de l'Auteur, & ſon zéle pour la Religion, & pour le progrès des Lettres; il eſt bien à déſirer que ce ſçavant Archevêque puiſſe achever la grande collection des Vies des Saints qu'il a entrepris de donner ſur les Manuſcrits Orientaux.



RECHERCHES SUR LE MOUVEMENT DE L'APOGE'E LUNAIRE. Par M. l'Abbé JURAIN.

LE systême de l'attraction Newtonienne qui satisfait si exactement à tous les phénoménes de l'Astronomie, semble présenter quelques difficultés dans l'explication du mouvement des apsides de la Lune. On sçait que M. Newton dans les principes de sa Philosophie Naturelle, ne trouve selon les loix de l'attraction, que la moitié du mouvement que nous donnent les observations Astronomiques. Ainsi voyons si en suivant des voyes plus directes que les siennes, nous ne pourrions pas davantage nous rapprocher de la réalité de ce phénoméne.

La Lune fait sa révolution à l'entour de la Terre en vingt-sept jours six heures environ : en parcourant son orbite, une force centrale l'attire vers la Terre qui agit (dans l'hyp. Newtonienne) en raison inverse du quarré des distances. Si il n'y avoit que cette seule force qui agit, la courbe que la Lune décriroit à l'entour de la Terre feroit une ellipse, ainsi que l'a démontré M. Newton. Mais outre la force centrale qui attire la Lune vers la Terre, il y a une autre force centrale qui l'attire vers le Soleil & qui suit la même loi des distances que la premiére; c'est-à-dire, que comme la Lune est attirée vers la Terre par une force qui est en raison de la masse de la Terre, & inverse du quarré de la distance de la Terre à la Lune; de même elle est attirée vers le Soleil par une force qui est en raison directe de la masse du Soleil, & en raison inverse du quarré de la distance de la Lune au Soleil.

La Lune en tournant à l'entour de la Terre s'en approche plus ou moins; les points de son orbite, où elle s'éloigne ou s'approche le plus de la Terre, se nomment ses apsides. Ces points ne sont point fixes; mais selon les observations astronomiques se meuvent pendant une révolution de la Lune d'une apside à l'autre d'environ 1 degré 32 minutes.

LEMME.

Dans l'hypothése de l'attraction en raison directe des masses & réciproque des distances élevées à une puissance quelconque dont l'exposant est (n); les forces qui tirent la Lune vers la Terre sont de deux espéces; sçavoir, l'une en raison directe des masses de la Terre & de la Lune, & réciproque des distances élevées à une puissance quelconque d'un exposant (n); l'autre en raison directe de la masse du Soleil & de la distance simple de la Lune à la Terre, & en raison inverse de la distance du Soleil à la Terre élevée à une puissance quelconque d'un exposant ($n+1$). Il y a encore une

force laquelle est toujours en raison directe de la masse du Soleil, du sinus de l'angle compris entre les quadratures & le lieu actuel de la Lune dans son orbite, en raison de l'exposant ($n+1$), & en raison réciproque de la distance de la Lune au Soleil, élevée à une puissance dont l'exposant est $n+1$.

Soient S le Soleil, T la Terre, L la Lune, ABL*a* l'orbite lunaire à l'entour de la Terre, A & *a* les sizigies, B & *o* les quadratures. (*figure* 1.) Soient encore ST (*a*), LQ (*s*) & LT (*r*). La force avec laquelle le Soleil tire la Lune est (hyp.) $\frac{S}{SL^n}$, celle avec laquelle il tire la terre est $\frac{S}{ST^n}$. La force SL se décompose en celle suivant ST & en celle suivant TL; celle suivant ST est $\frac{S \times ST}{SL^{n+1}}$; celle suivant LT est $\frac{S \times LT}{SL^{n+1}}$ pour avoir la force avec laquelle L est retirée de Q parallélement à ST, il faut en retrancher celle avec laquelle elle est tirée vers S suivant TS, & on aura pour différence des forces qui tirent la Terre T & la Lune L vers S, c'est-à-dire, pour la force même qui retire la Lune L du point Q, suivant LQ perpendiculaire à TB tangente de l'orbite de la Terre à l'entour du Soleil, la quantité $\frac{S \times ST}{SL^{n+1}} - \frac{S}{ST^n}$.

Or comme S est prodigieusement éloignée de L, on peut regarder LS comme paralléle à ST, & LV comme se confondant avec LQ infiniment petit en comparaison de ST. Ainsi on pourra prendre $SL = ST - LQ$, lorsque la Lune est entre ses quadratures & sa conjonction avec le Soleil, ou $SL = ST + LQ$, lorsqu'elle est entre ses quadratures & son opposition.

Considérons-la entre les quadratures & la conjonction; on aura $SL^{n+1} = \overline{ST - LQ}^{\,n+1} =$ (en négligeant les grandeurs infiniment petites du second ordre) $ST^{n+1} - (n+1) \times ST^n \times LQ$. Donc $\frac{S \times ST}{SL^{n+1}} - \frac{S}{ST^n} = \frac{S \times ST^{n+1} - S \times SL^{n+1}}{ST^n \times SL^{n+1}}$, deviendra simplement - - - $\frac{S \times ST^{n \pm 1}\; S \times ST^{n+1} + (n+1)}{STL^{n+1}} \times \frac{ST^n \times LQ \times S}{ST^{n+1}} = \frac{(n+1) \times S \times LQ}{ST^{n+1}}$. Par conséquent la force du Soleil qui pousse la Lune L vers la Terre T sera $\frac{S \times LT}{ST^{n+1}}$, (à cause de ST qui ne différe que d'une quantité très-petite de SL); & celle qui la tire vers S parallélement à ST, ou qui la retire de Q sera - - $\frac{(n+1) \times S \times LQ}{ST^{n+1}}$. Pour celles avec lesquelles la Terre & la Lune s'approchent mutuellement l'une de l'autre, elles seront $\frac{L+T}{LT^n}$. Substituons en place de ST, LQ, & LT leurs valeurs algébriques (*a*) (*s*) (*r*), & qu'on nomme (M) la masse

du Soleil, (R) celles de la Lune & de la Terre; on aura pour la force du Soleil qui retire la Lune de Q la quantité $(n+1)\times\frac{MS}{a^{n+1}}$; pour celle qui la tire vers la Terre, la quantité $\frac{Mr}{a^{n+1}}$, & pour celles avec lesquelles la Lune & la Terre s'attirent mutuellement la quantité $\frac{R}{r^{n}}$. Ce qu'il &c.

Corollaire. Que l'attraction soit en raison inverse du quarré des distances, la force qui retire la Lune de Q devient $\frac{3MS}{a^{3}}$, celle qui la tire vers la Terre devient $\frac{Mr}{a^{3}}$, & celles avec lesquelles ces deux Planétes s'attirent deviennent $\frac{R}{rr}$.

PROBLEME.

TROUVER l'orbite Lunaire dans l'hypothése de l'attraction Newtonienne.

Premiere Solution.

Fig. 2. Soit AMBZ l'orbite Lunaire, dont A marque l'apogée, & L le périgée. Que du centre T & de l'intervalle TA (1) on décrive le cercle AOMQ; si l'on nomme encore Tm, Tb (r) & OM, Bo (z), on aura $r = 1 - z$; donc z parce que l'orbite AMBL différe très-peu du cercle AOBQ sera toujours très petit & négligeable au troisiéme degré; soit encore $\frac{M}{Ra^{3}} = e$. Tout cela supposé, cherchons la vîtesse de la Lune selon l'élément Mm de sa courbe, & ensuite selon l'élément Mv de son rayon vecteur, & nommons (n) le rapport des temps périodiques aux synodiques de la Lune. Décomposons les forces du Lemme précédent selon l'élément Mm ($d'z$), & elles deviendront $\frac{dr\times Mr}{dz'\times a^{3}} + \frac{Rdr}{r^{2}dz'} + \frac{3MS}{ra^{3}}\times\sqrt{rr-ss}$ dont les deux premiéres sont faciles à trouver; pour la derniére, on voit que TM étant presque perpendiculaire à Mm, si l'on prend sur Gm (s) perpendiculaire à la tangente de l'orbite de la Terre à l'entour du Soleil, que nous pouvons sans erreur sensible supposer être un cercle; si l'on prend, dis-je, sur Gm une petite quantité mi proportionnelle à $\frac{3MS}{a^{3}}$, on aura à cause des triangles semblables imu, TMm, cette proportion Tm (r), TG $(\sqrt{rr-ss}) :: mi \left(\frac{3MS}{a^{3}}\right)$. $mu \left(\frac{3MS\times\sqrt{rr-ss}}{ra^{3}}\right)$ force suivant la tangente; la ligne iu est tirée perpendiculairement du point i sur Mm. Qu'on multiplie toutes ces forces par le petit tems (dt) $= \frac{dz'}{v}$ (v) marquant la vîtesse de la Lune suivant Mm, les deux premiéres forces seront dégagées par cette multiplication de Mm ($d'z$),

mais la derniére ne fera pas ainſi. Au lieu donc de la multiplier par $\frac{dz}{v}$; multiplions-là par une quantité qui en différe très-peu $\frac{rds}{\sqrt{rr-ss}}$ à cauſe que le mouvement de la Lune ne différant guére de l'uniforme, l'élément (dz) eſt à très-peu près en raiſon donnée avec l'arc $\frac{rds}{\sqrt{rr-ss}}$ qui expriment les différentielles des révolutions ſynodiques, laquelle raiſon eſt exprimée par (n). On aura dans l'accroiſſement $dv = \frac{3Mnsds}{a^3} - \frac{Mrdr}{a^3} - \frac{Rdr}{rr}$ (en prenant dr négativement, parce que les (v) croiſſant les r diminuent). De-là on tire $vdv = R\left(3nesds - erdr - \frac{dr}{rr}\right)$. & $vv = R \times 3ness - err + \frac{2}{r} + Q)$ dont Q ſert à compléter l'intégrale.

Au lieu du quarré $3ness$ prenons le quarré moyen entre tous ceux que l'on devroit prendre depuis les quadratures de la Lune juſqu'à ſes ſizigies : il eſt viſible que l'on devroit prendre autant de ces quarrés $3ness$ qu'il y a de points le long du quart de cercle du rayon (r) compris entre les quadratures & les ſizigies ; ainſi (x) marquant le co-ſinus GT du rayon (r) on aura $3nersdx$ pour les quarrés que l'on devroit prendre le long d'un arc élémentaire ; dont l'intégrale eſt le produit de $3ne$ par toute l'aire du quart de cercle du rayon (r). Que l'on nomme donc (C) l'arc du quart de cercle, cette intégrale ſera $\frac{Crr}{2} \times 3ne$, & diviſant par l'arc du quart de cercle, on aura un quarré moyen $\frac{3nerr}{2}$ entre tous ceux $3ness$ qui devroient être pris le long du quart du cercle du rayon (r) ; ce qui étant ſubſtitué dans la vîteſſe vv ci-deſſus, on a $vv = R\left(\frac{3nerrr}{2} - err + \frac{2}{r} + Q\right)$. Faiſons $r = 1$, & qu'en même temps la Lune ſe trouve dans ſes octans, où elle a ſa vîteſſe moyenne $= 1$, égale à celle qu'il lui faudroit pour décrire un cercle du rayon 1, ſi elle n'étoit point troublée par les forces du Soleil ; on aura alors $\frac{3ne}{2} - e + 2 + Q = 1$; d'où l'on tire $Q = -\frac{3ne}{2} + e - 1$. Subſtituant cette valeur de Q dans vv, on a $vv = R\left(\frac{3nerr}{2} - err + \frac{2}{r} - \frac{3ne}{2} + e - 1\right)$. Subſtituons en place de r ſa valeur $1 - z$, & dans ces diviſions négligeons les quantités où z monte au troiſiéme degré, à cauſe que l'orbite différe très-peu du cercle ; & on aura $vv = R\left(\frac{3ne}{2} - 3nez + \frac{3nezz}{2} - ezz - e + 2ez + 2 + 2z + 2zz - \frac{3ne}{2} + e - 1\right) = R\left(\frac{3nezz}{2} - ezz + 2zz - 3nez + 2ez + 2z + 1\right)$.

Les forces ſelon le rayon vecteur (r) ſont 1°. la force $3Res$ décompoſée ſuivant ce rayon, c'eſt-à-dire $\frac{3Ress}{r}$; 2°. la force $R \times er$; 3°. la force

force $\frac{R}{r}$. Réduisons la force $\frac{3Rer}{r}$ à sa moyenne, comme nous avons fait ci-dessus la vîtesse, & elle deviendra $\frac{3Rer}{2}$. Comme cette force est opposée $\frac{Rer}{2}$, retranchons l'une de l'autre, & le reste encore de la force $\frac{R}{rr}$, & on aura la force moyenne selon le rayon vecteur $= \frac{R}{rr} - \frac{Rer}{2}$. Retranchons la force centrifuge $\frac{vv}{r} = R\left(\frac{3nerr}{2rr} - \frac{err}{r} + \frac{2}{rr} - \frac{3ne}{2r} + \frac{e-1}{r}\right)$, & on aura la force totale qui tire suivant le rayon vecteur $= R\left(\frac{1}{rr} - \frac{er}{2} - \frac{3ner}{2} + er - \frac{2}{rr} + \frac{3ne}{2r} - \frac{e+1}{r}\right) = R\left(1 + 2z + \frac{e}{2} - \frac{ez}{2} - \frac{3ne}{2} + \frac{3nez}{2} - 2 - 4z + \frac{3ne}{2} + \frac{3nez}{2} - e - ez + 1 + z = R\left(-z - \frac{3ez}{2} - \frac{e}{2} + 3nez\right)\right.$, & multipliant par $\frac{dz}{u}$ (dont u marque la vîtesse suivant le rayon vecteur) il vient $udu = R\left(-zdz - \frac{edz}{2} - \frac{3ezdz}{2} + 3nezdz\right)$ dont l'intégrale est $\frac{uu}{2} = R\left(-\frac{zz}{2} - \frac{ez}{2} - \frac{3ezz}{4} + \frac{3nezz}{2}\right)$, ou $uu = R\left(-zz - ez - \frac{3ezz}{2} + 3nezz\right)$.

Maintenant ((n) exprimant le rapport des temps périodiques aux synodiques) on aura $(n) = \frac{29 \text{ jours} + \frac{1}{2} + \frac{1}{32}}{27 \text{ jours} + \frac{1}{4} + \frac{1}{32}} = 1 + \frac{1}{12 + \frac{1}{9}} = 1 + \frac{1}{12}$; car la différence de $\frac{1}{12 + \frac{1}{9}}$ à $\frac{1}{12}$ ne va guére qu'à $\frac{1}{1305}$. Substituons donc dans notre expression de la vîtesse $1 + \frac{1}{12}$ en place de (n), & on aura $uu = R\left(-zz - ez + \frac{1}{7} ezz\right)$.

Comme dans la force centrifuge nous n'avons employé que le quarré de la vitesse vv, au lieu du quarré $vv - uu$, servons-nous de celle que nous venons de trouver pour corriger cette force centrifuge. Surquoi je remarque que le quarré étant déja négatif nous pouvons nous servir de son expression sans en changer les signes, & nous n'employerons que le terme $-ez$, en négligeant même le terme $-zz$ qui dans la suite monteroit au troisiéme degré, on aura donc la force centrifuge $= R\left(\frac{3ner}{2} - er + \frac{2}{rr} - \frac{3ne}{2r} + \frac{e-1-ez}{r}\right) = R\left(\frac{3ne}{2} - \frac{3nez}{2} - e + ez + 2 + 4z - \frac{3ne}{2} - \frac{3nez}{2} + e + ez - 1 - z - ez\right) = R(1 + 3z - 3nez + ez)$ laquelle étant retranchée des forces $R\left(\frac{1}{rr} - \frac{er}{2}\right)$ ou de $R\left(1 - 2z - \frac{e}{2} + \frac{ez}{2}\right)$ devient $R\left(-z + 3nez - \frac{ez}{2} - \frac{e}{2}\right)$, laquelle multipliée par $\frac{dz}{2}$, donne $udu = \left(-zdz + 3nez - \frac{ezdz}{2} - \frac{edz}{2}\right)R$, intégrée $\frac{uu}{2} = -\frac{zz}{2} + \frac{3nezz}{2} - \frac{ezz}{4} - \frac{ez}{2}$, ou $uu = \left(-zz + 3nezz - \frac{ezz}{2} - ez\right)R$, & substituant $1 + \frac{1}{12}$ en place de (n), on a $uu = R\left(-zz - ez + \frac{11}{4} ezz\right)$.

Par le moyen des deux vîtesses v & u, il nous sera facile d'avoir une équation à l'orbite de la Lune ; car nous aurons $Mm^2 \frac{(dz^2)}{\frac{5}{8}ezz - 2zz - \frac{5}{4}ez + 2z + 1} = \frac{dz^2}{-zz - ez + \frac{11}{4}ezz}$. D'où

l'on tire (en nommant dx le petit mv) $dx = dz$ - - - -

$$\times \frac{\sqrt{1 + zz - \frac{ez}{4} - zz - \frac{17}{8}ezz}}{\sqrt{1 - \frac{11e}{4}} \times \sqrt{\frac{-e}{1 - \frac{11e}{4}} \times z - zz}}.$$

Tirons la racine quarrée du numérateur, en négligeant même les infiniment petits du second ordre, & on aura $\frac{dx}{1-z} =$ -

$$\frac{\frac{1+z}{1+z} \times dz}{\sqrt{1 - \frac{11e}{4}} \times \sqrt{\frac{-e}{1 - \frac{11e}{4}} \times z - zz}}$$

égale à la différentielle angulaire MTm. Ce qu'il falloit trouver.

Coroll. 1. Pour trouver la valeur de z, lorsque la Lune est dans une de ses apsides, égalons à zero $\sqrt{\frac{-e}{1 - \frac{11e}{4}} \times z - z}$, & il vient $z = 0$, & $z = \frac{-e}{1 - \frac{11e}{4}}$. Par conséquent $r = 1 - z = 1 + \frac{e}{1 - \frac{11e}{4}}$, lorsque la Lune est dans son apogée, & $z = 0$, lorsqu'elle est dans son périgée ; d'où l'on voit que la Lune descendant de son apogée à son périgée les (r) décroissent, non en retranchant les (z) de l'unité, mais parce que les (z) ajoutés à cette unité décroissent eux-mêmes. Au lieu de prendre $r = 1 - z$, prenons $la = 1 + z$, & changeons par-tout les signes où z est élevée à une puissance d'un exposant impair, & notre équation angulaire deviendra

$$\frac{dx}{1+z} = \frac{dz \times \overline{1 - z} \times \frac{1}{\sqrt{1 - \frac{11e}{4}}}}{1 + z \times \sqrt{\frac{e}{1 - \frac{11e}{4}} \times z - zz}}$$

N.

Coroll. 2. Pour trouver l'angle entre les apsides, intégrons l'équation N ci-dessus qui (en nommant $2t$ la quantité $\frac{e}{1 - \frac{11e}{4}}$) se change en $\frac{dx}{1+z} = \frac{dz \times \frac{\sqrt{2t}}{\sqrt{e}}}{(1+z) \times \sqrt{2tz - zz}}$ $- \frac{2dz \times \frac{\sqrt{2t}}{\sqrt{e}}}{\sqrt{2tz - zz}} + \frac{2zdz \frac{\sqrt{2t}}{\sqrt{e}}}{\sqrt{2tz - zz}}$ (en divisant $-z$ par $1 + z$, ou le multipliant par $1 - z$).

Fig. 3. Je vois que le premier terme du second membre de cette équation est la différentielle angulaire d'une ellipse polaire, dont A seroit le sommet, T le foyer, $2t = z - \frac{e}{1 - \frac{11e}{4}}$ le grand axe, laquelle différentielle angulaire seroit multipliée par $\frac{1}{\sqrt{1 - \frac{15e}{4}}}$: Quant au second terme (en faisant $z = t - x$) il se change en $- \frac{tdx \times \frac{\sqrt{2t}}{\sqrt{e}}}{\sqrt{tt - xx}} + \frac{xdx}{\sqrt{tt - xx}}$: nous laissons $dx = dz$ au lieu de $= - dz$, à cause que ce terme étant d'un signe contraire au premier, il faudroit faire la même substitution dans ce premier, pour faire paroître l'opposition qui est entre ces deux termes. Pour le troisiéme terme, nous le négligerons entiére-

ment à cause de zz au second degré. Prenant l'intégrale du troisiéme terme $\frac{xdx\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{e}}}}{\sqrt{tt - xx}}$, elle est $\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{e}}} \times \sqrt{tt - xx}$. Or la Lune étant dans son apogée, nous avons vû que $zz = 2t$. Ainsi on a $-2t = t - x$, ou $x = t$, & lorsqu'elle est dans son périgée, on a $z = 0$, $t - x = 0$, & $t = x$. Dans ces deux cas, l'intégrale $\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{e}}} \times \sqrt{tt - xx} = 0$; ainsi pendant la révolution de la Lune de son apogée à son périgée cette intégrale est nulle. Le second terme $-\frac{tdx}{\sqrt{tt - xx}} \times \sqrt{\frac{2t}{\sqrt{e}}}$ est la différentielle angulaire d'un cercle qui auroit pour rayon t, & qui seroit multipliée par ce rayon; ainsi son intégrale est -180 degrés $\times t \sqrt{\frac{2t}{\sqrt{e}}}$. Celle du premier terme est $\frac{7}{\sqrt{1 - \frac{15e}{4}}} \times 180$; l'intégrale totole sera donc $\frac{180}{\sqrt{1 - \frac{15e}{4}}} - t \times \sqrt{\frac{2t}{\sqrt{e}}} \times 180$, ou tirant la racine quarrée de $\sqrt{1 - \frac{15e}{4}} = -\frac{15e}{8}$, & faisant la division de 1 par $1 - \frac{15e}{8}$, dont le produit est $1 + \frac{15e}{8}$, & substituant encore en place de $-t\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{e}}}$ sa valeur $-\frac{\frac{e}{2}}{(1 - \frac{11e}{4}) \times \sqrt{1 - \frac{11e}{4}}} = -\frac{e}{2})$ on aura pour l'intégrale cherchée $180 + 180 \times \frac{15e}{8} - 180 \times \frac{4}{8} = 180 + 180 \times \frac{11e}{8}$. Mais $e = \frac{1}{\frac{1}{2} + 178}$ environ. Ainsi on aura pour l'angle entre les apsides 181 degrés 27 minutes environ. Mais comme nous avons négligé le quarré de $\frac{15e}{8}$ qui devoit entrer dans la division de $\frac{1}{1 - \frac{15e}{8}}$ qui monteroit à environ une minute, on auroit pour l'angle entre les apsides environ 181 degrés 28 minutes, que l'on voit ne différer de celui des observations que d'environ 3 ou 4 minutes ce qui ne doit pas paroître étonnant, à cause des petites quantités que l'on est obligé de négliger, & principalement parce que nous avons supposé que la vîtesse moyenne de la Lune dans ses octans, & lorsqu'elle est dans son apogée, est égale à celle qu'il lui faudroit pour décrire un cercle si elle n'étoit point troublée par le Soleil. Au lieu qu'il est très-probable que cette vitesse différe un peu de celle là : cette petite différence est cause que notre calcul s'écarte, quoique très-peu, de ce que donnent les observations Astronomiques : nous verrons plus bas que si on augmentoit la vitesse 1 de la Lune seulement de $\frac{1}{1800}$, on auroit le mouvement entre les apsides de 181 degrés 32 minutes environ.

SECONDE SOLUTION.

La force normale que je nomme f est à peu près égale à celle suivant le rayon vecteur, r que nous avons vû (*premiére solution*)

être $= \frac{R}{rr} - \frac{Rer}{2} = R(1 + 2z + \frac{ez}{2} - zz - \frac{e}{2}) =$ (à cause que l'on peut regarder $\frac{ez}{2} - zz$ comme une quantité très-petite du 3ᵉ ordre) $R \times (1 + 2z - \frac{1e}{2})$. Le rayon de la développée $(P) = \frac{vv}{f}$; & $\frac{1}{P} = \frac{f}{vv} = R$

$$\frac{(1 + 2z - \frac{e}{2})}{(1 + 2z + 2ez - 3nez + 2zz - ezz - \frac{3nezz}{2})}$$

$= (1 + 2z - \frac{e}{2}) \times (1 - 2z - 2ez + 3nez - 2zz + ezz - \frac{3nezz}{2}) = 3nez - ez - \frac{e}{2} + 1$. Multiplions cette quantité par $1 - z$, elle devient $3nez - ez - \frac{e}{2} + 1 + \frac{ez}{2} - z = 3nez - \frac{ez}{2} - \frac{e}{2} + 1 - z$ laquelle multipliée par $-dz$ & intégrée, donne $- \frac{3nezz}{2} + \frac{ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} - \frac{1}{z} = S(\frac{1-z}{1}) \times dz = S\frac{rdr}{P} =$ (comme l'on sçait, en nommant (dz) l'élément de la courbe, & dx le petit arc décrit du centre T & du rayon (r)) $\frac{rdx}{dz} - Q$. Mais lorsque $r = 1$, ou $z = 0$, on a $\frac{dx}{dz} \times r = 1$. Donc alors $Q = 1$. Ainsi $S(\frac{1-z}{R}) \times -dz = 1 + z - \frac{3nezz}{2} + \frac{ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} = \frac{rdx}{dz}$: ou (divisant par r) on a $1 - z + z - \frac{3nezz}{2} + \frac{ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} - zz + \frac{ezz}{2} + zz = 1 - \frac{3nezz}{2} + \frac{3ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} = \frac{dx}{dz}$; ou quarrant chaque membre $1 - 3nezz + \frac{3ezz}{2} + ez + zz = \frac{dx^2}{dz^2}$; d'où l'on tire $dx^2 \times (1 - 1 + \frac{3nezz}{-zz} - \frac{3ezz}{2} - ez) = dz^2 \times 1 - 3nezz + \frac{3ezz}{2} + ez + zz$, & en substituant la valeur de (n), on a $dx =$

$$\frac{dz \times \sqrt{-\frac{7}{4}ezz + ez + zz}}{(1 \frac{7e}{4}) \times \sqrt{\frac{-e}{\sqrt{1 - \frac{7e}{4}}} \times z - zz}}.$$

Ou en négligeant les quantités très-petites $= \frac{7}{4}ezz + ez + zz$ dans le numérateur, on a simplement

$$dx = \frac{dz}{\sqrt{1 - \frac{7e}{4}} \times \sqrt{\frac{-e}{1 - \frac{7e}{4}} \times z - zz}}.$$

Ce qu'il falloit, &c.

Coroll. Pour avoir l'angle entre les apsides divisons les deux membres de cette équation par $1 - z$; ou (à cause que $r = 1 + z$, selon la remarque de la prēmiére solution) par $1 + z$, & changeons les signes de (z) par tout où son exposant est impair, & on aura

$$\frac{dx}{1 + z} = \frac{dz \times \sqrt{\left(\frac{1}{1 - \frac{7e}{4}}\right)}}{(1 + z) \times \sqrt{\frac{e}{1 - \frac{7e}{4}} \times z - zz}}.$$

Or on voit que le second membre est la différentielle angulaire d'une ellipse polaire, qui auroit comme ci-dessus A pour sommet, T pour foyer, $2t = +2 - \frac{e}{1 - \frac{7e}{4}}$ pour grand axe, & qui seroit multipliée par $\frac{1}{\sqrt{1 - \frac{11e}{4}}}$. Prenant donc l'intégrale, on aura pour l'angle entre les apsides $180 \times \frac{1}{\sqrt{1 - \frac{11e}{4}}} = 180 + \frac{11e}{8}$.

D'où l'on tirera à peu près, comme dans la premiére solution, l'angle entre les apsides $= 181$ degrés 28 minutes environ.

REMARQUES.

Si dans les deux précédentes solutions on eût pris la vîtesse de la Lune à ses octans égale à la quantité $1 + \frac{1}{18000}$, on auroit trouvé précisément le mouvement de l'apogée entre les deux apsides égal à 1 degré 32 minutes & quelques secondes, comme le donne les observations.

1°. Dans la premiére solution, la force suivant le rayon vecteur étant corrigée, est $= R(-2 - \frac{ez}{2} + 3nez + yz - \frac{e}{2} - y)$ (en nommant y la petite quantité à ajouter à l'unité) laquelle multipliée par $\frac{dz}{u}$ on a (en intégrant) $\frac{uu}{2} = (\frac{zz}{2} - \frac{ez}{2} - \frac{ezz}{4} + \frac{3nezz}{2} + \frac{yzz}{2} - yz)R$, & $uu = R(-zz - \frac{ezz}{2} + 3nezz + yzz - ez - 2yz) = R(-zz - \frac{11}{4}ezz + yzz - 2yz - ez)$. D'où l'on a $\frac{dx}{1-z} = \frac{dz}{1-z} \times$ - -

$$\frac{\frac{1}{(1+\frac{y}{2}+z)\times\sqrt{1-\frac{11e}{4}-2y}}}{\sqrt{\frac{-e-2y}{1-\frac{11e}{4}}\times z - zz}}.$$

Donc l'angle entre les apsides sera $= 180 \times (1 + \frac{15e}{8} + \frac{3y}{2}) + + 180\frac{y}{2} \times (1 \frac{15e}{8} + \frac{3y}{2}) - (4\frac{e}{8} + y) = 180 + 180 \times \frac{15e}{8} + 180 + 2y - 180 \times (4\frac{e}{8} + y) = 180 + 180 \times \frac{11e}{8} + 180 \times y = 181 + \frac{1}{2} + \frac{1}{30}$. D'où l'on tirera la valeur de $y = \frac{1}{1800}$ environ.

L'on voit donc que l'on a tort de négliger absolument la petite quantité y; puisque malgré sa petitesse elle ne laisse point d'augmenter le mouvement de l'apogée d'environ quatre minutes.

2°. Dans la seconde, (en nommant y cette petite quantité $\frac{1}{1800}$) on auroit $P = \frac{vv}{f}$ & $\frac{1}{r} = vv \times f = (1 - 2z + \frac{5}{4}ez + y) \times 1 + 2z - \frac{e}{2} = 1 + 2yz + \frac{9}{4}ez$ $ez + y - \frac{e}{2}$; $\frac{1}{r} \times 1 - 2 = 1 + yz + \frac{ez}{2} - z + \frac{9e}{4} + y - \frac{e}{2}$, & (multipliant par $-dz$ & intégrant) $= -2 - y\frac{zz}{2} - \frac{11ezz}{8} + \frac{zz}{2} - yz + \frac{ez}{2}$, & (divisant par $-z$, ou multipliant par sa réciproque $1 + z$) $= -\frac{7ez}{8} + \frac{zz}{2} - \frac{yzz}{2} + \frac{z^3}{2} =$ (à cause de $\frac{yzz}{2}$ qui ne différe que très-peu de $\frac{z^3}{2}$) $1 - \frac{7ez}{8} + \frac{zz}{2} - yzz - yz + \frac{ez}{2}$. Enfin en quarrant on a $1 - \frac{7ez}{8} + zz - 2yzz - 2yz + ez = \frac{dx^2}{ds^2}$. D'où l'on tire $dx = dz \times$

$$\frac{\sqrt{1 - \frac{7}{4}ezz - 2yzz - zz - 2yz + ez}}{\sqrt{\frac{7}{4}ezz - zz + 2yzz + 2yz - ez}}$$

$=$ (en tirant la racine quarré du numérateur & négligeant les infiniment petits du second ordre)

$$dz \times \frac{\frac{1}{\sqrt{1 - \frac{7e}{4} - 2y}}}{\sqrt{(\frac{-e+2y}{1 - \frac{7e}{2} - 2y}) \times z - zz}}.$$ D'où

l'on tirera $2t$ (grand axe de l'ellipse) $= \frac{2-e+2y}{1-\frac{7e}{4}-2y}$, & la quantité qui doit multiplier l'angle elliptique $= \frac{1}{\sqrt{1-\frac{11e}{4}-2y}}$: de sorte que l'on aura $(1+\frac{11e}{8}+\frac{2y}{2}) \times 180 = 181 + \frac{1}{2} + \frac{1}{30}$. Ce qui donne encore $y = \frac{1}{1800}$ environ.

SECONDE LETTRE DE M. DE L'ISLE, PROFESSEUR Royal & de l'Academie des Sciences, à M..... sur les Tables Astronomiques de M. HALLEY, ci-devant Directeur de l'Observatoire Royal de Greenwich.

J'AI oublié, Monsieur, de vous dire dans ma précédente, au sujet de la période de 18 ans, qui raméne la Lune à peu près dans la même situation à l'égard de son apogée & de son nœud, comme aussi à l'égard du Soleil, que M. Halley après l'usage qu'il en avoit fait pour prédire l'éclipse du Soleil de 1684 par celle de 1666, il proposa la meme chose pour toutes les éclipses de Soleil & de Lune; voyant qu'il ne falloit pour cela que déterminer par les tables Astronomiques, toutes celles qui devoient arriver dans une de ces périodes & les rectifier par les observations; puisque ces éclipses ainsi rectifiées pour une période pouvoient servir à déterminer celles des autres périodes, tant précédentes que suivantes.

Ce fut en 1714 que M. Halley choisit la période qui commence avec notre siécle, & il calcula toutes les éclipses de cette période, qui consistent en 46 de Soleil & 29 de Lune. Les élémens de toutes les éclipses de Lune de cette période furent rectifiées par les observations; mais il n'y eut que 17 éclipses du Soleil qu'il put rectifier de même. Ce fut dans une feuille volante que M. Halley publia à Londres le résultat de ses calculs, renfermés dans une table qui ne contenoit que le temps vrai du milieu de chaque éclipse de Lune, & le milieu de l'éclipse générale de celle du Soleil, avec les anomalies du Soleil & de la Lune & la latitude de la Lune pour chacune de ces sizygies écliptiques; mais cela suffisoit pour trouver, à moins d'une demi-heure près, à ce qu'assure M. Halley, le temps de toutes les autres éclipses des périodes suivantes, en ajoutant seulement la durée de la période moyenne au temps de chacune des éclipses calculées.

M. Halley avoit établi cette période de 223 lunaisons ou révolutions synodiques de la Lune, qui s'achevoient, suivant lui, en 18 ans, 10 ou 11 jours, 7 heur. 43 min. 45 second. Je dis en 10 ou 11 jours, parce que dans ce nombre d'années il peut y en avoir 4 ou 5 de Bissextiles; mais à l'égard

de ce que M. Halley ne fait eſpérer que la préciſion d'une demi-heure dans le temps des éclipſes ſuivantes déterminées par cette méthode, cela vient de ce que ces éclipſes arrivant à la fin de chaque période 10 ou 11 jours plus tard, le Soleil ne ſe trouve plus dans la même ſituation, non plus que la Lune à l'égard de ſon apogée & de ſon nœud.

Comme le Soleil fait environ un dégré par jour, par ſon mouvement propre, il ſe trouve 10 à 11 degrés environ plus avancé après chaque période qu'auparavant. L'apogée de la Lune eſt auſſi à la fin de chaque période plus avancé de 13 degrés, & les nœuds moins avancés de 11 degrés. Ce ſont ces différences qui empêchent que l'on ne puiſſe déterminer à moins d'une demi-heure près les éclipſes à venir par la ſeule addition de la durée de la ſuſdite période; mais on y peut remédier ayant égard à la variation qui doit arriver dans les lieux apparens du Soleil & de la Lune, ſuivant leurs diverſes ſituations à l'égard de leurs apogées & du nœud de la Lune; comme ces ſituations ſe peuvent toujours déterminer pour un temps donné, on peut calculer la correction qu'il y auroit à faire dans chaque éclipſe à la fin d'une ou de pluſieurs périodes.

Lorſque M. Halley publia en 1714 toutes les éclipſes de la premiére période de ce ſiecle, il n'avoit pas encore calculé les corrections qu'il falloit faire pour toutes les périodes ſuivantes; il n'avoit, dit-il, calculé les proſtaphéréſes que de 10 en 10 degrés d'anomalie; c'eſt pourquoi ſans donner ſes calculs pour ces dix dégrés, il promet de les publier bientôt auſſi amples qu'il ſeroit néceſſaire.

C'eſt ce que M. Halley a exécuté dans ſes tables Aſtronomiques, où l'on trouve à la ſuite de celles de la Lune, les calculs de toutes les éclipſes de la premiére période de ce ſiécle, tels qu'il les avoit donnés en 1714, à quelques legéres différences près, & outre cela la table des équations qu'il y faut faire pour les périodes ſuivantes; cette table étant calculée de 5 en 5 degrés d'anomalie moyenne, & de 5 en 5 degrés d'argument annuel; c'eſt à-dire, de la diſtance du Soleil à l'apogée de la Lune, par cette table l'on voit le nombre de minutes & de ſecondes, le temps qu'il faut ajouter ou ſouſtraire du temps des ſizygies écliptiques de la premiére période pour avoir les ſuivantes; l'on y voit auſſi quel eſt le changement qui doit arriver dans la latitude de la Lune; ainſi, quoique M. Halley n'ait pas donné de précepte pour l'uſage de cette table, il eſt aiſé à tout Aſtronôme d'y ſuppléer.

Il y auroit encore, Monſieur, bien des choſes à vous dire, ſur les tables Aſtronomiques du Soleil & de la Lune de M. Halley, pour vous expoſer les expédiens que ſon génie, & la profonde connoiſſance qu'il avoit de l'Aſtronomie lui ont ſuggerés pour rendre ſes

tables les plus ſimples & les plus exactes qu'il étoit poſſible, & par conſéquent les plus utiles que l'on pouvoit les ſouhaiter pour la perfection de l'Aſtronomie & des autres ſciences qui en dépendent; mais ce ſont des détails que vous me permettrez de réſerver pour les explications particuliéres de ces tables que je joindrai aux additions que j'y ai faites, lorſque ces tables ſeront arrivées en France: en attendant, comme je crois que vous pouvez être curieux de ſçavoir ce que les autres Aſtronômes ont fait d'approchant au travail de M. Halley, je vais vous dire ce que j'en ai pu apprendre.

Vous ſçavez, Monſieur, que ç'a été David Grégori qui dans ſes ſçavans élémens d'Aſtronomie Géométrique & Phyſique, publiés à Oxford l'an 1702, a donné la premiére connoiſſance des nombres de la théorie de la Lune de M. Newton. M. Whiſton ayant expliqué l'année ſuivante à Cambridge la même théorie dans ſes leçons d'Aſtronomie, la fit imprimer quatre ans après, & il ajouta aux tables qu'il avoit compilées de différens Auteurs, les corrections qu'il falloit faire aux équations de la Lune pour les rendre conformes aux déterminations de M. Newton.

Je vous ai dit dans ma précédente que dès l'année 1673, M. Flamſted avoit publié des tables de la Lune conformes à la théorie d'Horroxius, ſur laquelle celle de M. Newton eſt en partie fondée; M. Flamſted a fait réimprimer ces tables conſidérablement augmentées dans le cours de Mathématiques du célébre Jonas More publié à Londres l'an 1681. Mais comme M. Flamſted ignoroit alors les déterminations particuliéres de M. Newton, il n'a pu s'y conformer. Il auroit bien pu en être informé dans la ſuite par les traités de Grégori & de Whiſton dont j'ai parlé ci-deſſus, & par la deuxiéme édition du Livre des principes de M. Newton; mais M. Flamſted n'ayant rien publié ſur cela depuis la ſeconde édition de ſes tables juſqu'à ſa mort arrivée en 1719, on ne peut avoir une connoiſſance certaine de ce qu'il y a fait, que par l'édition que M. Hodgſon prépare de toutes les tables de M. Flamſted, qu'il a trouvées dans ſes papiers.

Ç'a été principalement depuis que M. Newton a donné lui-même les élémens de ſa théorie de la Lune dans la ſeconde édition de ſes principes publiée en 1713, que l'on a calculé des tables ſur cette théorie; mais je crois être le premier qui l'ait fait, m'étant donné la peine de calculer il y a 33 ou 34 ans de nouvelles tables de la Lune entiérement conformes à cette théorie. Il y a dans la Bibliothéque de M. le Maréchal Duc de Noailles, un exemplaire manuſcrit de ces tables que j'y ai mis de ce temps-là & qui pourra ſervir de garant de ce que j'avance.

L'on peut voir dans le Journal littéraire intitulé *Bibliotheca noviſſima*, publié à Halle en Magdebourg

bourg en 1718. quelques tables de la Lune que M. Horrebow a assujetties autant qu'il a pu à la théorie de M. Newton. Cet Astronôme assure qu'ayant calculé sur ces tables plus de 30 observations de la Lune, il n'y avoit pas trouvé de différences sensibles ; & il promet que s'il en trouve dans la suite, il les corrigera & les publiera de nouveau dans son Astronomie Danoise ; ce qu'il n'a pourtant pas exécuté jusqu'à présent.

Le R. P. Grammatici Jésuite, a aussi publié à Ingolstad en 1726, des petites tables abrégées de la Lune conformes à la théorie de M. Newton, & ayant calculé sur ces tables plus de 60 observations choisies, il assure n'y avoir trouvé que de fort petites différences que l'on peut plutôt attribuer à l'erreur des observations & à l'incertitude de quelques-uns des nombres que l'on est obligé d'employer dans cette théorie, qu'au défaut de la théorie en elle-même.

M. Léadbetter, Maître de Mathématiques à Londres, y ayant publié en 1728 de nouvelles tables Astronomiques de tous les corps Célestes, a donné l'année suivante des tables particuliéres de la Lune conformes à la théorie de M. Newton ; mais il ne les a pas comparées avec les observations, comme a fait le nommé Robert Wright, qui ayant publié la même année une adresse aux Lords Commissaires préposés pour examiner les mémoires présentés sur la longitude, a fait voir par plusieurs observations calculées sur la théorie de M. Newton, que cette théorie étoit suffisante pour la découverte des longitudes, tant sur terre que sur mer, & il a publié ses tables quatre ans après avec le détail du calcul de 30 observations différentes, dont la plûpart sont des éclipses de Lune qui s'accordent très-près avec le calcul des tables.

Ce n'a été qu'après l'Angleterre, la France, & l'Allemagne que l'on a commencé à suivre en Italie le systême de M. Newton pour la théorie de la Lune. A Parme, le Chanoine Ange-Capelli s'est approché le plus qu'il a pu de cette théorie dans les tables de la Lune qu'il a données dans son Astroscopie numérique publiée à Venise l'an 1733, & il a calculé sur ces tables une Ephéméride du lieu de la Lune pour l'année 1736, qui a été insérée à la fin du second tome du commerce Astronomique de M. Adelbulner, publié à Nuremberg en 1735. Le dessein de M. Capelli étoit de donner occasion d'éprouver par les observations l'exactitude de cette théorie & des tables fondées dessus ; mais je n'ai pas appris que l'on en eut fait usage, le commerce Littéraire Astronomique de M. Adelbulner par lequel on pouvoit en sçavoir des nouvelles, ayant cessé dès le mois de May 1736.

Quoi que j'aye été le premier, comme j'ai dit ci-dessus, qui ait calculé des tables de la Lune exactement conformes à la théorie de M. Newton, mes autres occupa-

tions ne m'ont pas cependant permis d'en faire beaucoup d'usage. Je me suis contenté de recueillir le plus que j'ai pu d'observations exactes de cette planéte, entr'autres celles de M. Halley, & d'en faire moi-même pendant 12 années de suite, depuis que j'ai pu établir à Péterſbourg dans le Méridien un ſextant de 5 à 6 pieds de rayon, dont j'ai commencé à me ſervir au mois de Septembre 1734. Pendant cet intervalle, j'ai pû obſerver près de 1200 fois la Lune au Méridien. Ces obſervations peuvent ſervir de ſupplément & de confirmation à celles de M. Halley, & donner en même temps les meilleurs fondemens que l'on puiſſe avoir de la théorie de cette planéte, pour reconnoître ce qu'il y auroit à ajouter ou à corriger.

Mais à quelles tables faudra-t'il comparer toutes les obſervations que l'on a faites juſqu'ici ? Je crois qu'il n'y aura pas de différent ſentiment ſur cela, lorſque les tables de M. Halley ſeront entre les mains de tous les Aſtronômes. Comme il s'eſt donné la peine de calculer lui-même ſur ſes tables toutes ſes obſervations qui ſont les plus nombreuſes que l'on ait eûes juſqu'à préſent, & qu'il a marqué exactement la différence du calcul à l'obſervation, il convient de comparer aux mêmes tables toutes les autres obſervations lorſqu'elles ſeront aſſez exactes pour ſervir à rectifier la théorie ſur laquelle ces tables ſont calculées.

Pour ce qui eſt des différences qui ſe trouveront entre le calcul & l'obſervation, il ſemble qu'il n'y aura pas de meilleur parti à prendre que de ſuivre le projet de M. Halley, qui conſiſtoit à conſtater par la ſuite des obſervations, ſi les erreurs des tables reviennent exactement les mêmes après la période de 18 ans, avec la ſeule différence qui doit réſulter de la diverſe ſituation de la Lune & du Soleil entr'eux, & à l'égard de leurs apogées & du nœud de la Lune, à la fin d'une ou de deux périodes de 18 ans; car les erreurs des tables étant par ce moyen certainement connues dans tous les points du cours de la Lune, pendant la durée d'une ou de pluſieurs périodes, il ne reſtera plus qu'à rechercher la cauſe de ces différences qui ne pourra provenir que du défaut de la théorie ou de celui des tables.

En comparant la quantité de l'erreur répondante à chaque différente ſituation de la Lune & du Soleil, ſoit entr'eux ou à l'égard de leurs apogées & du nœud de la Lune, l'on pourra reconnoître ce qui appartient à chacune de ces ſituations, & par conſéquent recorriger les élémens des tables, ſoit dans les époques, ou dans la grandeur des équations, ou enfin dans la loi de leur diſtribution. Mais pour ſe conduire avec méthode dans cette recherche, il ſeroit avantageux de ſuivre l'avis donné par M. Newton, qui eſt de commencer par examiner la Lune dans ſes ſizygies; puis dans ſes quadratures, & enfin dans ſes octans, &c. L'on pourroit auſſi s'attacher à

déterminer immédiatement par observation quelques-uns des élémens particuliers de la Lune indépendamment des autres, comme par exemple les mouvemens de ses nœuds, dans les éclipses & ailleurs, ses plus grandes latitudes, les mouvemens de son apogée par ses diamétres apparens, observés assiduement & exactement dans toutes les différentes situations, &c.

Il faudroit enfin pour tirer plus d'avantage de toutes ces recherches particuliéres, constater avec la plus grande exactitude qu'il seroit possible, le rapport de la parallaxe horisontale de la Lune avec son diamétre apparent; ce que M. Newton semble aussi avoir désiré, & surquoi les Astronômes ne sont point encore d'accord. M. Halley m'a dit s'en être assuré avec une grande précision, par une méthode particuliére que je vous communiquerai, Monsieur, dans une autre occasion.

En s'appliquant à perfectionner de la maniére que je viens de dire, la théorie de la Lune par les observations, l'on pourra peut-être y découvrir de nouvelles inégalités, & déterminer la quantité de quelques moindres équations que M. Newton a laissé à trouver par les observations; M. Halley n'a point eu égard à quelques-unes de ces petites équations dans la construction de ses tables; s'étant reservé, à ce qu'il m'a dit, à les ajouter à ses tables lorsqu'il en auroit reconnu, par les observations, la nécessité & déterminé la quantité. D'un autre côté M. Newton m'a assuré que si M. Halley avoit eu égard aux moindres équations dont il a fait mention dans sa théorie, & qu'il eût ajouté une minute & demie à la longitude de la Lune pour son accélération Physique dans notre temps, il n'auroit trouvé aucune différence sensible entre ses observations & le calcul.

Au sujet de l'accélération où retardement Physique des corps Célestes, qui produit une inégalité dans leurs moyens mouvemens, je vous ai dit, Monsieur, dans ma précédente, ce que M. Halley avoit trouvé sur l'accélération de Jupiter & le rallentissement de Saturne. Il espéra dès l'année 1693, pouvoir déterminer de même l'inégalité des moyens mouvemens du Soleil, par la comparaison des observations d'Albategnius, avec les plus anciennes & celles de notre temps, comme on peut voir dans ses sçavantes notes & corrections sur les observations d'Albategnius, insérées au N°. 204 des transf. Philos. d'Angl.

M. Halley se flatta de même de pouvoir déterminer & démontrer en quelle proportion le mouvement de la Lune s'étoit accéléré depuis les observations d'Albategnius jusqu'à notre temps; pourvû que quelque curieux voulût bien faire des observations pour la longitude à Bagdad, à Alep, ou à Alexandrie (de Syrie) puisqu'il auroit-pu réduire à ces endroits, ceux ou l'on avoit réglé les moyens mouvemens de la Lune & du Soleil.

Ce fut en 1695 que M. Halley témoigna ce desir dans les remarques qu'il fit sur la relation des ruines de Palmyre au N°. 218 des transf. Philos. d'Anglet. M. Halley ignoroit alors les observations qui avoient été faites à Alexandrette, par M. Chazelles en Janvier 1694, pour la longitude de ce lieu; mais en ayant eu apparemment connoissance dans la suite, ou ayant déduit par quelqu'autre moyen la situation des lieux, où a observé Albategnius, il en a conclu une accélération certaine dans le mouvement de la Lune, par la comparaison des éclipses observées par les Babyloniens, par Albategnius & par les modernes; ainsi que le rapporte M. Newton dans la seconde édition de ses principes à la fin de la propos. 42. probl. 22. du troisiéme Livre.

Voilà apparemment pourquoi M. Newton m'a dit en 1724, lorsqu'il étoit occupé à la troisiéme édition du Livre de ses principes, qu'il falloit, à cause de l'accélération Physique de la Lune, ajouter une minute & demie à son lieu marqué dans les tables de M. Halley.

Comme cette recherche de l'accélération & du rallentissement Physique du moyen mouvement des planétes, est d'une grande conséquence pour l'Astronomie & la Physique Céleste, il seroit à souhaiter que les Astronômes s'appliquassent à le constater par les observations. Il est aisé de le déterminer pour Saturne & Jupiter, étant aussi sensible & manifeste que je vous l'ai dit ci-dessus, puisque M. Halley n'a pu s'empêcher de le reconnoître, comme avoit fait auparavant Kepler dès l'année 1625, & comme l'ont ensuite fortement soupçonné M. Cassini, & feu M. Maraldi; mais à l'égard de l'inégalité des moyens mouvemens du Soleil & de ceux de la Lune, je n'ai pas appris que M. Halley y eut fait davantage que ce que je vous ai dit ci-dessus; & comme je me borne à vous mander ce qui concerne cet Astronôme, je ne vous parlerai pas de ce que M. Euler y a fait, ni de tout ce qu'il y auroit encore à faire sur ce sujet; ainsi pour finir ce qui concerne les tables de M. Halley, il me faut passer à celles des Satellites de Jupiter & de Saturne & aux Cométes.

Les tables des Satellites de Jupiter & de Saturne que M. Halley a inférées dans sa collection, sont du célébre Jacques Bradley, Professeur d'Astronomie à Oxford, & successeur de M. Halley à l'Observatoire Royal de Gréenwich. Feu M. Jacques Pound, Recteur de Wansted près de Londres, & oncle de M. Bradley, dans les intervalles que lui laissoit son ministére, s'étoit appliqué à faire des observations Astronomiques, auxquelles M. Bradley qui demeuroit avec lui, assistoit & l'aidoit le plus souvent. MM. Pound & Bradley eurent entr'autres la curiosité d'observer Jupiter & Saturne avec leurs Satellites.

L'on sçait que les Astronômes

Anglois ont été longtemps avant de reconnoître l'existence des Satellites de Saturne, excepté de celui qui avoit été découvert par M. Hughens; mais pour les quatre autres découverts par feu M. Cassini, ils ne les crurent que lorsqu'ils eurent pu surmonter les difficultés qui les avoient empêché de se servir de l'excellent objectif de 123 pieds de foyer, dont M. Hughens avoit fait présent à la Société Royale. Ce fut M. Pound qui en vint le premier à bout, ayant élevé en 1718 ce verre au haut du clocher de sa Paroisse; mais ayant ensuite obtenu de l'Amirauté d'Angleterre un mât de cent pieds de hauteur qu'il fit élever au milieu d'une place vuide, il put s'en servir plus commodément sans tuyau, de la maniére que M. Hughens avoit proposé dans son Astroscopie. C'est dans cette seconde situation de la Lunette de M. Hughens que j'eûs l'avantage de voir & d'observer aussi Saturne avec ses Satellites, lorsque j'étois en Angleterre en Août 1724.

M. Pound sur les observations qu'il fit des Satellites de Saturne en 1718, & qui sont rapportées au N°. 355. des transf. Philos. d'Anglet. rectifia les moyens mouvemens & les époques de ces Satellites & en dressa de nouvelles tables qu'il publia au N°. 356. Vers le même temps l'Illustre Georges Hadley, Vice Président de la Société Royale, avoit trouvé le moyen de mettre en éxécution l'invention de M. Newton pour les Lunettes à réflexion, & en avoit pu faire de si parfaites que, quoiqu'elles ne fussent que de 5 pieds de longueur, elles faisoient cependant autant d'effet que la Lunette de 123 pieds de M Hughens.

Ce fut principalement avec cette Lunette catadioptrique de 5 pieds, qui étoit bien plus commode à manier que le grand verre de M. Hughens, que MM. Pound & Bradley continuérent leurs observations sur les Satellites & principalement sur ceux de Jupiter, que M. Flamsted avoit déja commencé à observer avec des Lunettes ordinaires de 15 à 18 pieds dès l'année 1671. M. Derham, Chanoine de Windsor & Recteur d Upminster, observa aussi ces Satellites depuis 1700, avec une Lunette ordinaire de 16 pieds & ce fut par le secours de toutes ces observations jusqu'en 1719, que M. Bradley composa ses tables des Satellites de Jupiter que M. Halley a insérées dans sa collection.

M. Bradley eut l'avantage de pouvoir se servir dans la construction de ses tables des Satellites de Jupiter & de Saturne, de la théorie exacte de ces deux planétes principales que M. Halley avoit si bien réglée, comme je vous l'ai marqué dans ma premiére Lettre. Il régla les moyens mouvemens des Satellites de Jupiter par les plus anciennes & les plus exactes observations qu'il put comparer avec celles qu'il avoit faites lui-méme à Wansted,

Jupiter étant revenu dans la même ſituation ſur ſon orbe, après avoir fait quatre révolutions autour du Soleil. Comparant enſuite comme l'on a coutume de faire toutes les obſervations intermédiaires avec le calcul, il en marqua les différences qui lui firent appercevoir de grandes inégalités dans les mouvemens des trois premiers Satellites, & principalement dans ceux du ſecond.

M. Bradley ne put pas alors reconnoître, ſi ces inégalités provenoient de quelque excentricité qu'euſſent les orbes de ces Satellites, & du mouvement de leurs aphélies; mais il trouva que le ſecond ſouffroit ſi ſubitement ſes grandes inégalités, que cela auroit du provenir d'une trop grande variété dans ſon excentricité; il lui parut donc qu'il falloit chercher ailleurs la cauſe des grandes & ſubtiles inégalités de ce Satellite. Pour la trouver il chercha la période de ces inégalités qu'il reconnut être de près de 14 mois & demi ou de 437 jours, pendant lequel intervalle le ſecond Satellite faiſoit 123 révolutions, & les trois premiers Satellites revenoient dans la même ſituation qu'ils avoient entr'eux, & à l'égard de l'axe de l'ombre de Jupiter: ainſi il ne fut pas difficile à M. Bradley de reconnoître que la principale cauſe des inégalités du ſecond Satellite, provenoit de l'action des Satellites les uns ſur les autres. Il jugea auſſi par ſes derniéres obſervations que l'orbite de ce Satellite étoit excentrique à Jupiter, ce qui devoit rendre ſon mouvement encore plus compliqué.

M. Bradley ſe contenta de faire ces remarques ſur la théorie du ſecond Satellite, ſans y avoir égard dans la conſtruction de ſes tables; mais ces remarques auroient été inconnues juſqu'au temps de la publication des tables de M. Halley, où elles ſont inſérées, ſi M. Bradley n'en eût parlé en 1726, au N°. 394 des tranſ. Philoſ. d'Anglet. à l'occaſion de la différence des Méridiens qu'il avoit cherché à déduire des obſervations du premier Satellite de Jupiter faites à la nouvelle York, dans les terres Angloiſes de l'Amérique Septentrionale, & à Liſbone. Il dit donc dans cet endroit que les principales inégalités dans le mouvement des Satellites, & entr'autres celles du ſecond qui étoient les plus conſidérables, lui avoient paru provenir de la peſanteur des Satellites entr'eux & que le mouvement du ſecond étoit quelquefois accéléré & retardé juſqu'à 30 & 40 minute de temps, dans l'eſpace d'environ ſept mois, pendant lequel temps les trois Satellites intérieurs retournoient à la même ſituation les uns à l'égard des autres, & à l'égard de l'ombre de Jupiter; d'où il conclud que vraiſemblablement le mouvement du premier Satellite devoit être affecté de ſemblables inégalités provenant de la même cauſe, &c.

M. Bradley ne trouva pas les inégalités des autres Satellites si grandes que celles du second ; & il jugea de même qu'elles ne dépendoient pas de la seule excentricité de l'orbite de ces Satellites ; mais principalement de l'attraction des Satellites entr'eux ; & pour ce qui est du premier, il rapporte avoir observé que la durée de ses éclipses dans les nœuds étoit alternativement, tantôt plus grande & tantôt plus petite, la plus grande demeure de ce Satellite dans l'ombre se faisant au nœud ascendant qui est dans le Lion, où il l'avoit trouvée de deux heures vingt minutes, au commencement des années 1683, 1695 & en 1718 : au lieu que dans le passage des Satellites à l'autre nœud qui est dans le Verseau, où les Satellites ont passé en 1677 & 1689, la demeure du premier dans l'ombre n'a été que de deux heures quatorze minutes.

L'on conçoit bien que comme l'on ne peut pas observer en meme temps l'Immersion & l'Emersion du premier Satellite pour en conclure immédiatement sa demeure dans l'ombre, M. Bradley aura du se servir des temps voisins de l'opposition de Jupiter au Soleil, dans lesquels il aura comparé les derniéres Immersions avec les premiéres Emersions ; mais pour ce qui est de la cause de cette différence de six minutes entiéres, dans la plus grande demeure de ce Satellite dans l'ombre, aux différens nœuds, M. Bradley avoue qu'il ne la peut pas deviner ; étant manifeste, ajoute-t'il, que quand même on supposeroit l'orbe de ce Satellite excentrique à Jupiter, cela ne suffiroit pas pour expliquer toute la variété susmentionnée dans la durée de ses éclipses aux différens nœuds.

Il n'y a que le quatriéme Satellite dans lequel M. Bradley ait reconnu évidemment, & employé dans ses tables, une équation qui provient de l'excentricité de son orbite & d'un mouvement assez prompt dans le point de sa plus grande distance de Jupiter. Il a trouvé, dit-il, moyen de bien représenter toutes les observations de ce Satellite, en supposant sa plus grande équation provenant de son excentricité, égale à la plus grande équation de Vénus, que l'on sçait être la plus petite de toutes celles des planétes principales : cette plus grande équation de Vénus n'est suivant M. Halley que de 48′ 0″ ; & c'est celle que M. Bradley attribue au quatriéme Satellite.

Quoique cette équation du quatriéme Satellite soit aussi petite que je viens de dire, l'on conçoit bien cependant quel effet considérable, elle doit produire dans les temps des éclipses de ce Satellite à cause de la lenteur de son mouvement. Ces 48 minutes de degré répondent à plus de 53′ $\frac{1}{2}$ de temps dont les éclipses de ce Satellite doivent arriver plutôt ou plûtard, dans les moyennes distances de ce Satellite à Jupiter, que lorsque ce Satellite se trouve dans les extrémités

du grand axe de son orbite.

De si grandes différences n'ont pu échapper à la sagacité de M. Maraldi, digne héritier du génie & successeur aux travaux de M. son oncle, sur les Satellites de Jupiter. L'on peut voir dans les mémoires de l'Académie de 1732, pag. 109, comment M. Maraldi, sans avoir eu connoissance de ce qu'avoit fait M. Bradley sur le quatriéme Satellite, a jugé que l'orbite de ce Satellite étoit excentrique à Jupiter, la plus grande équation étant de 50 minutes de dégré. Pour ce qui est du point de l'orbite de ce Satellite le plus éloigné de Jupiter, M. Bradley l'ayant trouvé au huitiéme dégré des Poissons au commencement de l'année 1717, il n'a pu, dit-il, bien représenter toutes les observations de ce Satellite, depuis les plus anciennes qui sont de l'an 1671, jusqu'aux siennes, qu'en attribuant au point du plus grand éloignement de ce Satellite à Jupiter, un mouvement fort prompt. Il le fait de 36 minutes par an, suivant la suite des signes; au lieu que M. Maraldi a supposé le grand axe de l'orbite du quatriéme Satellite, paralléle au grand axe de l'orbite de Jupiter autour du Soleil, & par conséquent dirigé au commencement de la Balance, avec le seul mouvement lent que l'on donne aux aphélies des planétes principales.

Voila de grandes différences dans les hypothéses de deux habiles Astronômes, qui supposent tous deux l'orbite du quatriéme Satellite excentrique à Jupiter, & à peu près de la même quantité; mais qui donnent une situation & un mouvement bien différent au grand axe de cette orbite. Je n'entrerai pas dans un plus grand détail du reste de la théorie de M. Bradley, sur les Satellites de Jupiter & de la comparaison que l'on en peut faire avec la théorie & les hypothéses des autres Astronômes qui ont travaillé sur le même sujet. Comme M. Maraldi & M. Vargentin, Secretaires de l'Académie de Stokholm, ne cessent pas de rechercher les inégalités de ces Satellites sur lesquelles ils ont déja fait de très-utiles découvertes, l'on doit espérer que cette théorie ne tardera pas à être perfectionnée, autant que les observations que l'on a faites jusqu'à présent sur ces Satellites le pourront permettre. Je ne dois pas cependant omettre ici que M. Pound ayant, comme on sçait, facilité le calcul des éclipses du premier Satellite par une nouvelle construction de tables, M. Bradley s'y est conformé en donnant ses tables du premier Satellite sous deux formes différentes.

Feu M. Cassini avoit déja donné autrefois une forme plus aisée aux tables du premier Satellite qu'à celles des trois autres, au moins pour calculer leurs éclipses; & il rapporte ce qui l'avoit empêché de faciliter de même les calculs des éclipses des trois derniers Satellites, à sçavoir que leurs mouvemens n'étoient pas encore assez connus, ni leurs éclipses d'un si fréquent usage pour les longitudes que celles du premier;

mier; mais comme ces raisons ne subsistent plus en partie, & qu'il m'a paru avantageux d'avoir les tables de tous les Satellites de Jupiter, sous la meme forme que M. Pound a donné à celles du premier, j'ai pris cette peine sur les tables de M. Bradley aussitôt que je les ai eues.

Ces nouvelles tables dressées sur les fondemens de M. Bradley, m'ont servi à calculer d'avance depuis 25 ans, toutes les éclipses des quatre Satellites qui devoient arriver par toute la terre, pour me préparer à les observer, & pour en avertir les autres Astronômes, avant que l'on publiât ces calculs dans la connoissance des temps.

Quoique les tables & les Hypothéses de M. Bradley sur les Satellites de Jupiter ayent déja 30 ans d'ancienneté, & soient par là susceptibles de correction par les nouvelles découvertes que l'on a faites depuis ; je crois cependant que les tables très-détaillées que j'ai calculé sur ces hypothéses mériteroient d'être imprimées, parce que je me suis donné la peine de calculer sur ces tables toutes les éclipses des 4 Satellites observées par toute la terre, que j'ai pû recueillir jusqu'à présent ; par où l'on pourra voir ce qui manque à ces tables, ou aux hypothéses de M. Bradley, & déterminer plus aisément ce qu'il y faudroit ajouter suivant les nouvelles découvertes d'à présent, pour rendre ces tables entiérement conformes aux observations. L'on feroit en cela sur ces tables, en les publiant avec toutes les observations & les résultats de mes calculs, ce que M. Halley s'étoit proposé de faire sur la Lune en publiant ses tables avec ses observations & le resultat de ses calculs qui en marquoit l'erreur, ainsi que j'ai dit ci-dessus.

Il ne me reste plus qu'à vous parler, Monsieur, des tables des Cométes que M. Halley a insérées dans sa collection. Vous sçavez, Monsieur, que c'est principalement à M. Halley que l'on est redevable de ce que l'on sçait de plus certain sur le cours des Cométes, par la peine qu'il s'est donnée de calculer sur la meilleure théorie les plus exactes observations que l'on ait des Cométes qui ont parues jusqu'à présent. L'on peut voir au N°. 325. des transf. Philos. d'Anglet. le résultat de tout ce que M. Halley avoit achevé sur cela dès l'année 1705. Il y a marqué le cours de 24 Cométes, traitées comme celui d'autant de nouvelles planétes, & si bien désignées qu'elles ne pourroient être méconnoissables, lorsqu'elles seroient venues à reparoître ; M. Halley n'a fait qu'imiter en cela ce qui arrive aux planétes de notre systeme, lorsqu'elles viennent à reparoitre après avoir été cachées dans les rayons du Soleil ; l'on ne manque pas de les reconnoître par leur situation, suivant la connoissance que l'on a de leurs mouvemens. Il en est de même des Cométes, qui suivant la théorie employée par M. Halley, ont de même que nos planétes, des caractéres

distinctifs qui servent à les reconnoître, quoi que l'on ignore pour la plûpart le temps de leur révolution; ainsi M. Halley avoit fait pour ces 24 Cométes un travail singulier en Astronomie, & plus difficile que celui de la théorie de nos planétes, dont on peut connoître immédiatement par des observations fréquentes la durée de leurs révolutions. Aussi M. Halley eut-il l'avantage de pouvoir reconnoître le premier, par le meilleur moyen qu'il y avoit de s'assurer du retour des Cométes, qu'il y en avoit quelques-unes des 24 dont il avoit déterminé le cours, qui étoient revenues plusieurs fois.

Il en découvrit d'abord deux dont l'une achevoit sa période en 75 ou 76 ans, & l'autre seulement après 129 ans. La Cométe de la plus courte période avoit déja été vue trois fois & l'autre deux fois seulement; de sorte que le nombre des 24 Cométes différentes que M. Halley avoit calculé étoit diminué de trois. M. Halley trouva encore dans la suite une Cométe, dont la période étoit de plus longue durée, sçavoir de 575 ans. C'est la fameuse Cométe qui parut en 1680 & 81. L'on juge bien que dans les précédentes apparitions de cette Cométe avant l'an 1680, M. Halley ne put pas trouver des observations assez précises pour en calculer la théorie, comme il avoit fait pour l'apparition de 1680. Ainsi ce ne fut que par des indices particuliers, ou par des descriptions un peu vagues des Historiens, mais qui ne parurent pas équivoques à M. Halley, qu'il détermina la longue période de cette Cométe, & par conséquent elle ne diminua point le nombre des 21 Cométes différentes que M. Halley avoit calculées.

Vous sçavez, Monsieur, que depuis l'ouvrage de M. Halley sur les Cométes, le nombre de ces corps Célestes s'est trouvé bien augmenté, principalement par les Cométes qui ont été observées dans ces derniers temps, que l'on a reconnues toutes différentes des 21 de M. Halley. Outre cela, il y a encore quelques Cométes observées de notre temps, que M. Halley n'a pu, dit-il, mettre dans sa table, n'en ayant pas trouvé les observations assez exactes pour en déduire les élémens de leurs théories. Mais pour ne parler ici que de ce que M. Halley a publié sur cela dans ses tables, il a jugé à propos d'y répéter la théorie qu'il avoit donnée en 1705, avec les élémens des 24 Cométes & les tables générales qu'il avoit déja calculées dès ce temps-là pour servir au calcul de toutes les Cométes quelconques, dans l'hypothése qu'elles décrivent des paraboles.

Ce qu'il a ajouté de particulier dans la seconde édition de cette théorie publiée avec ses tables Astronomiques, est qu'il s'est plus étendu sur la Cométe, qui suivant lui, a reparue trois fois de suite, & dont la période est de 75 ou 76 ans. M. Halley a comparé avec les observations les élémens de la théorie de cette Cométe dans ses trois derniéres apparitions, afin de convaincre davantage que ce n'est qu'une

même Cométe, & ce qu'il y a de plus intéressant c'est que l'on parvient par là à espérer de revoir cette Cométe dans 8 ans d'ici; ce qui sera la plus grande preuve que l'on puisse avoir de la certitude de la théorie de M. Halley sur les Cométes.

Pour faciliter le calcul de toutes sortes de Cométes dont les périodes sont connues, & qui par conséquent décrivent des ellipses fort excentriques au Soleil, M. Halley a construit des tables générales qui peuvent servir à les calculer dans l'hypothése elliptique, de même que ses premiéres tables le faisoient dans l'hypothése parabolique; & il a donné en particulier sur les deux Cometes dont les retours lui étoient plus particuliérement connus, les calculs de leurs observations dans l'hypothése elliptique.

Il auroit pu suivant la même hypothése déterminer par ses tables, toutes les circonstances du prochain retour de la Cométe que l'on attend dans 8 ans; mais s'étant contenté d'en marquer l'année, je me suis proposé d'en prédire plus particuliérement le temps & le lieu, autant que les petits changemens qui ont paru arriver dans les élémens de cette Cométe à ses différentes apparitions, & que M Halley a exposés & expliqués, le pourront permettre. Par ce moyen les Astronômes seront mieux préparés à l'observer dans la prochaine apparition pour confirmer par leurs observations une des plus belles parties de nos connoissances sur les mouvemens Célestes.

Je vous ai exposé jusqu'ici, Monsieur, ce qu'il y a de principal à remarquer sur les tables Astronomiques de M. Halley dans l'état qu'il les a fait imprimer en 1719, & qu'il a toujours eu dessein de les publier; si l'on y a ajouté ou retranché quelques tables, ou éclaircissemens dans la publication que l'on en vient de faire, j'aurai l'honneur de vous en informer, outre ce que vous en pourrez appercevoir vous-même lorsque vous recevrez ces tables, & que vous vous donnerez la peine de les comparer avec la description que je vous ai faite dans mes deux Lettres de l'état dans lequel M. Halley les avoit mises.

Je suis, Monsieur, votre, &c.



LES COUTUMES DU DUCHE' DE BOURGOGNE, AVEC LES anciennes Coutumes, tant générales que locales de la même Province, non encore imprimées : & les obſervations de M. BOUHIER, *Préſident à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoiſe*, en deux volumes *in-fol.* A Dijon, en 1742 & 1746.

SECOND EXTRAIT.

L'IDÉE générale que nous avons préſentée de cet ouvrage, dans le Journal du mois précédent : & le détail dans lequel nous y ſommes entrés ſur les piéces dont M. le Préſident Bouhier n'eſt qu'Editeur, auront fait déſirer, ſans doute, à nos Lecteurs un détail plus conſidérable, par rapport à l'ouvrage même dont ce grand Magiſtrat eſt l'Auteur. Nous avons obſervé que cet ouvrage conſiſtoit en deux parties principales, ſçavoir l'hiſtoire des Commentateurs de la Coutume du Duché de Bourgogne, & le Commentaire nouveau qu'offre M. le Préſident Bouhier ſur cette Coutume, dans les 77 Chapitres que contiennent ſes obſervations.

La premiére de ces deux parties ſemble d'abord la moins intéreſſante, la moins étendue, & la moins nouvelle : elle avoit même déja été publiée, du moins pour la plus grande partie en 1717. Mais avec plus d'examen, elle nous a parue plus curieuſe que ſon titre ne l'annonce. D'ailleurs les corrections, les augmentations que M. le P. Bouhier y a faites depuis 1717, la rendent aujourd'hui plus conſidérable & plus exacte. Enfin cette partie eſt encore nouvelle pour notre Journal : car en 1717, nous ne ſommes entrés dans aucun détail ſur ce qui la concernoit. Ainſi nous en ferons d'autant plus volontiers l'objet de ce ſecond extrait, qu'un pareil objet intéreſſe autant l'hiſtoire de la Bourgogne que celle de ſa Coutume.

Les Auteurs que cette Hiſtoire nous fait connoître ſont au nombre de vingt-deux, & compoſent 17 articles.

Ne pouvant expoſer, pour donner une idée de cet ouvrage, qu'une petite partie du détail conſidérable que chaque article y renferme, nous nous arrêterons principalement aux premiers comme à ceux qui peuvent mieux faire juger du travail & des recherches de M. le Préſident Bouhier. A l'égard des autres articles, quoique nous ſoyons forcés de les abreger, nous eſpérons cependant y faire connoître aſſez les Auteurs qui l'ont le plus mérité. Mais ce ne ſera que par la lecture de l'ouvrage même de M. le Préſident Bouhier, & en comparant ce qu'il a dit de ceux dont il donne l'Hiſtoire, avec ce qui avoit été obſervé avant lui ſur quelques-unes, qu'on pourra juger de l'éten-

due & de l'exactitude des recherches de cet Auteur, dont l'attention nous a paru y avoir été portée jusqu'au scrupule, même dans les plus petits détails.

Article premier. PIERRE BONFÉAL, JEAN THIERRY, & CELSE HUGUES DESCOUSU.

Le premier & le second de ces Auteurs sont les seuls qui ayent eu part avec Chasseneux aux plus anciennes observations qu'ait connues M. le Président Bouhier sur la Coutume de Bourgogne, & qui imprimées d'abord en 1516, à Lyon chez Pierre Ballet, furent ensuite réimprimées à Genéve en 1632, avec le Commentaire de Job Bouvot. Cependant ces observations ne sont point annoncées sous le nom de ces deux Auteurs. Elles portent au contraire celui d'*Hugues Descousu* que Jean Thierry paroit y avoir mis. Du reste cet ouvrage, qui ne consiste presque qu'en citations d'anciens Docteurs Ultramontains, est d'un mérite si mince, surtout pour le temps présent, que M. le Président Bouhier n'en parle sans doute que pour ne rien omettre & pour avoir occasion de faire connoître ses Auteurs, ainsi que celui auquel il a été attribué.

PIERRE BONFÉAL après avoir exercé la Profession d'Avocat avec réputation à Dijon sa Patrie, y fut choisi par le Duc Philippe le Bon, » pour *Conseiller en ses Conseils & » en ses Parlemens*, & Maître des » Requêtes de son Hôtel....(avant) » 1461... En 1470, il exerçoit » aussi la Charge de Lieutenant du » Gouverneur de la Chancellerie » de Bourgogne. En 1475 le Duc » Charles le fit son Avocat en ses » Parlemens de Beaune & de S. » Laurent; & après la mort de ce » Prince, le Roy Louis XI. ayant » réuni la Bourgogne à sa Couron» ne, conserva à Pierre Bonféal la » qualité d'Avocat Général au Par» lement qu'il établit à Dijon. En » 1482 il lui donna encore la Char» ge de Maître des Requêtes de » son Hôtel, qu'il exerça sans quit» ter celle d'Avocat Général. « Ce Magistrat qui n'avoit point eu intention de publier ses remarques sur la Coutume de Bourgogne mourut en 1493, & Chasseneux qui devint possesseur de ces remarques, étant encore Ecolier, les augmenta par la suite sur le même plan.

JEAN THIERRY étoit de la ville de Langres, outre ce qu'il y a eu de lui dans le Commentaire de 1516, il a commenté & annoté divers ouvrages de Droit Canonique & Civil, dont M. le Président Bouhier donne la liste, en observant que c'étoit un fort mince Auteur *qui ne travailloit guères que pour vivre.*

CELSE HUGUES DESCOUSU méritoit mieux qu'on recherchât les circonstances de sa vie. Aussi M. le Président Bouhier s'est-il beaucoup plus étendu sur ce qui regarde sa personne & ses ouvrages. Cet Auteur né à Châlons sur Sône, à peu près dans la même année que Chasseneux, c'est-à-dire, en 1480,

avoit aussi étudié le Droit en Italie sous les mêmes Maîtres. Après avoir professé le Droit Canon à Montpellier, il exerça en Espagne la Profession d'Avocat consultant. Il a laissé divers ouvrages de Droit dont M. le Président Bouhier donne une liste beaucoup plus longue que celle de l'édition de 1717.

Art. 2. BARTHELEMI DE CHASSENEUX occupe seul l'art. 2. qui est le plus détaillé de tous dans cette Histoire, & cet homme illustre que son mérite éleva aux premiéres Magistratures, étoit bien digne d'une pareille distinction.

M. le Président Bouhier a rectifié le nom de Chasseneux, d'après le Contrat de mariage & d'après divers ouvrages de cet Auteur où son nom est écrit ainsi, & non *Chassanée* comme on l'écrit communément.

B. de Chasseneux naquit à ce qu'il paroît au mois d'Août 1480 à Issy-l'Evêque, Bourg voisin de la Ville d'Autun. Il n'avoit guéres que 15 ans lorsqu'il fut envoyé pour étudier en Droit dans l'Université de Dôle; il passa peu après à Poitiers, dont l'Université étoit alors fort fameuse. Non content de ces premiéres études il alla ensuite, selon l'usage du temps, vers l'an 1499, prendre encore d'autres leçons de Droit en Italie, d'abord à Turin & ensuite à Pavie. Louis XII. ayant fait en 1499 la conquête du Milanès, Charles d'Amboise envoyé par ce Prince en 1501 pour y commander, y établit Chasseneux en cette année pour Assesseur du premier Magistrat de Milan: Chasseneux devint ensuite Maître des Requetes de Charles d'Amboise, & il conserva ces deux emplois tant qu'il fut en Italie.

Cependant il ne quitta point les écoles de Droit & même après avoir pris le bonnet de Docteur à Pavie en 1502; il continua encore ses études dans cet Université pendant plusieurs années. On lui déféra aussi l'honneur d'être aggregé au corps des Jurisconsultes de ce lieu, qui y jouissoient de plusieurs priviléges: mais il n'en profita pas longtemps.

Ayant accompagné Charles Damboise au siége de Boulogne, & cette Ville ayant été prise en 1506, Chasseneux fut obligé d'y rester trois ou quatre mois à la Cour du Pape Jules II. tant pour les affaires de Charles Damboise, que pour obtenir à Louis Damboise, frere de Charles Damboise, le Chapeau de Cardinal qui lui fut donné peu à près.

La peste qui désoloit alors l'Italie, & un mariage avantageux proposé à Chasseneux, lui firent quitter l'Italie dès 1506 pour se fixer à Autun.

Guy de Rochefort alors Chancelier de France, avoit fait expédier à Chasseneux, peu à près ce mariage, des Lettres de Maître des Requêtes, & lui avoit promis une Charge de Conseiller au Grand Conseil. Mais cette espérance s'étant évanouie par la mort de Guy de Rochefort en 1507, Chasseneux retourna à Autun où il fit d'a-

bord la Profession d'Avocat.

Guy de Moreau un des plus sçavans hommes de ce temps, & qui parvint ensuite aux premiéres Charges du Parlement de Dijon, étoit alors pourvû de la Charge d'Avocat du Roy aux Baillages d'Autun & de Mont-Cénis, ayant connu le mérite de Chasseneux, il le choisit dès 1508 pour son Substitut dans cette Charge, & lui résigna ensuite cet Office dans la même année. Chasseneux joignit à cette Charge celle de Baillif de l'Abbaye S. Martin d'Autun, & il profita du loisir que lui laissoit alors la stérilité des affaires, pour éclaircir la Coutume de sa Province, non plus par de simples remarques, comme il avoit fait d'abord, mais par un véritable Commentaire qu'il publia dès 1517. Il donna depuis trois autres éditions de son ouvrage, toujours avec de nouvelles remarques & il y en a eu, peu après sa mort, diverses autres éditions.

Quelques questions de presséances agitées de son temps, lui fournirent ensuite sur cette matiére le sujet d'un Traité Latin, qui étant devenu par dégrés aussi ample que son Commentaire sur la Coutume de Bourgogne, fut imprimé à Lyon en 1529, sous le titre de *Catalogus gloriæ mundi*, & lui acquit une grande réputation. Ayant encore revû alors ses consultations, il donna en 1531 un recueil des plus importantes, en un autre volume imprimé à Lyon & fort célebré par Pancirole.

Chasseneux ayant harangué à Autun François I. en 1521, & ayant refusé par goût pour la vie tranquille une Charge de Conseiller au Grand Conseil, que ce Prince lui fit offrir, fut proposé au même Roy en 1524 avec deux autres, suivant l'usage, par le Parlement de Dijon, pour remplir une place de Conseiller vacante en cette Compagnie, mais ce fut alors sans succès.

Cependant François I. ne l'oublia pas. Il lui donna en 1531, au mois d'Août, dans le Parlement de Paris une Charge de Conseiller, dont il fut à peine en possession, qu'il fut nommé, au mois d'Août de l'année suivante, Premier ou plutôt seul Président du Parlement de Provence. Car alors il n'y en avoit point d'autres. Le mois d'Août étoit remarquable pour Chasseneux, étant celui de sa naissance, de son Doctorat, & de sa nomination aux trois Charges qu'il avoit eues en France.

Chasseneux remplaça en Provence Thomas Cusenier, auparavant son Professeur à Poitiers, & qui a été un des grands Personnages de son siécle. Chasseneux auquel ses vertus attirérent alors différentes traverses, ayant été d'abord accusé de malversations par Honorat de Laugier, Avocat Général au même Parlement, fut pleinement justifié par le jugement que rendirent le 10 Octobre 1535, les Commissaires nommés par François I. & qui étoient quatre Présidens tirés de quatre différens Parlemens. François I. l'appella même

dans ce mois d'Octobre 1535, à son Conseil pour y travailler à l'Ordonnance faite à Is-sur-Tille, sur la réformation de la Justice en Provence, & peu de temps après le même Roy l'envoya à Marseille réformer quelques autres abus dans l'exercice de la Justice Chasseneux revenu à Aix y remplit dignement les fonctions de sa Charge. On dit qu'il mourut comme son Prédécesseur empoisonné, & que le poison lui fut préparé dans un bouquet de fleurs. Le temps de sa mort n'est marqué précisément nulle part. Mais il paroît certain qu'elle est du commencement de l'année 1541. M. le Président Bouhier la fixe au 15 d'Avril.

Nous ne pouvons suivre M. le Président Bouhier dans le détail qu'il ajoute sur la postérité de ce grand homme, sur tous ses ouvrages publiés ou simplement projettés, sur le cas qu'en ont fait, sur tout le sçavant Nicolas Boyer, le célébre Dumoulin, & l'illustre Président de Thoû, sur ses démêlés avec Tiraqueau, sur quelques Critiques générales de ces mêmes ouvrages, & sur les divers Auteurs qui ont écrit sa Vie. Nous nous contenterons d'observer qu'il ne reste plus aujourd'hui de postérité masculine de *Chasseneux*, mais que M. Darlai, encore Conseiller au Parlement de Dijon, & M. Desplaces Lieutenant en la Chancellerie d'Autun, lorsque cette Histoire a été faite, étoient issus de ses deux filles. Du reste il paroit que tous ceux qui avoient écrit sa Vie avant M. le Président Bouhier en avoient été peu instruits, & que si le P. Niceron l'a donnée avec plus d'exactitude dans ses mémoires, ce n'a été qu'en y profitant des recherches de M. le Président Bouhier.

On peut faire à peu près la même observation sur la Vie de Jean Bégat qui forme l'article suivant, & sur lequel M le Président Bouhier s'étend encore assez.

Art. 3. JEAN BEGAT qui a fait tant d'honneur à la Bourgogne, étoit né à Dijon en 1523 de Nicolas Bégat, Avocat du Roy au Bailliage de Châtillon sur Seine, & l'un des Sujets proposés en 1522 au Roy par le Parlement de Dijon, pour remplir une place d'Avocat Général.

Jean Bégat après avoir acquis une connoissance exacte des Langues Grecques & Latines & des Belles-Lettres, s'attacha principalement à la Jurisprudence. Ne s'étant fait recevoir Avocat au Parlement de Dijon qu'en 1547, il ne fut pas longtemps sans s'y faire admirer. Charles Fevret dans son Dialogue, *de Claris fori Burgundici Oratoribus*, assure que Jean Begat sçut le premier dans cette Province joindre à une érudition profonde la politesse & les graces de l'élocution, du moins autant que son siécle pouvoit les fournir. Il fut député en 1552 à la Cour par les Etats de Bourgogne, pour un grand nombre d'affaires importantes, & surtout pour la révocation d'une Déclaration du Roy, par laquelle les Francs-Comtois étoient réputés

Aubains

'Aubains en France & après avoir été entendue à ce ſujet dans le Conſeil du Roy ; il y obtint le 18 Avril 1553 un Arrêt portant qu'il ne ſeroit rien innové ſur ce point. Son Diſcours ſur cette queſtion lui fit beaucoup d'honneur, & a été conſervé dans les Archives des Etats de la Province. Baquet en a inſéré le précis dans ſon Traité du Droit d'Aubaine (Part. 1. ch. 9.)

Jean Bégat quoique marié ayant été pourvû en cette même année, mais avec diſpenſe d'une Charge de Conſeiller Clerc au Parlement de Dijon, eut depuis ce temps-là plus grande part à toutes les affaires importantes de ce Parlement & y fut chargé par ſes Confreres de preſque toutes les Commiſſions difficiles. Les exemples les plus remarquables que M. le Préſident Bouhier a cités à cet égard concernent 1°. les démêlés qu'eut en 1554, le Parlement de Dijon avec Lazare Morin ſon Procureur Général, homme dont la Religion étoit ſuſpect. 2°. L'affaire qu'eut le même Parlement en 1558, avec les Elûs des Etats de la Province qui vouloient alors ſe ſouſtraire à l'autorité du Parlement. 3°. L'oppoſition de ce Parlement aux fameux Edits obtenus par les Calviniſtes au mois de Janvier 1561, & au mois de Mars 1563. Quoique le Parlement de Dijon n'ait pas auſſi bien réuſſi dans ces derniéres affaires que dans les premiéres, il paroît que Jean Bégat s'y fit également honneur. M. le Préſident Bouhier reléve au ſujet de la derniére affaire une erreur très-légére qui s'eſt gliſſée dans l'hiſtoire de M. de Thou & une autre plus conſidérable qu'il reproche à Bayle d'avoir commiſe par malice.

Jean Bégat s'acquitta encore avec la même diſtinction en 1566, de la commiſſion que M. de la Gueſle, alors Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, partagea avec lui & avec un autre Conſeiller, pour procéder à la réformation de la Coutume de cette Province. Il dreſſa auſſitôt ſur chaque titre de la Coutume, de ſçavans mémoires, dont M. le Préſident Bouhier a donné en 1717 quelques échantillons dans les traités *de Retractu Gentilitio, & de Cenſu*, &c. & ſes ſentimens furent tellement ſuivis dans les conférences tenues à ce ſujet en 1568 & 1569, que ces conférences imprimées, d'abord ſans nom, ſe citoient peu après ſa mort comme ſon ouvrage.

Sa réputation s'étendit dans les Pays étrangers de la maniére la plus flateuſe. Le Roy d'Eſpagne & les Suiſſes ayant en 1570 quelques différends ſur les limites de la Franche Comté ; Jean Bégat fut un des arbitres que ces Puiſſances nommérent pour régler leurs différends ; & les Regiſtres du Parlement qui font foi de cette nomination, prouvent en même temps que Jean Bégat s'en rapporta ſur l'acceptation de cet illuſtre arbitrage, à ſa Compagnie qui le renvoya au Roy pour en décider. M. le Préſident Bouhier n'a pu ſçavoir ce qui ſuivit

à cet égard. Il paroît que peu après le Roy pour récompenser Jean Bégat de ses grands services, rétablit en sa faveur par Edit du mois de Mars 1571, la Charge de quatriéme Président au Parlement de Dijon supprimée depuis quelques années, & que le Parlement quoique souffrant d'ailleurs avec peine ces sortes de rétablissemens, vit alors avec joye récompenser un de ses illustres Membres. Mais Jean Bégat ne jouit pas longtemps de ce nouvel Office, étant mort à l'âge de 49 ans le 21 Juin 1572. Aucun de ses trois fils n'a laissé de postérité.

Art. 4. CLAUDE DE RUBYS. M. le Président Bouhier rapporte la liste des ouvrages de cet Auteur, d'après les Bibliothéques de la Croix Dumaine, de Duverdier & du P. le Long. Le premier de ces ouvrages est de 1566 & le dernier de 1614. Ce que Rubys a fait sur la Coutume de Bourgogne, est selon M. le Président Bouhier, si peu estimable & si peu d'usage qu'il seroit bien superflu de s'y arrêter. Il suffira d'observer qu'il ne le fit que par complaisance pour le Baron de Senecey son ami, son allié, & un des Députés de la Noblesse, lors de la réformation d'une partie de la Coutume de Bourgogne en 1570, & qu'il ne s'y proposa que de faire voir le rapport des articles alors ajoutés avec le Droit Ecrit, & de fixer le sens de ces articles sur lesquels il n'a écrit que des choses très-vulgaires.

Art. 5. Il n'en est pas de même des ouvrages de PHILIPPE DE VILLERS, dont M. le Président Bouhier a fait imprimer en 1717 le Commentaire du moins par extrait. Cet Auteur dont Févret fait le plus grand éloge (dans son Dialogue *de Clar. Burgund. Orator.*) mourut en 1622 Doyen des Avocats de Dijon. Pierre de Villers son fils est mort avec la même qualité vers l'an 1650. Le fils & le petit fils de ce Pierre de Villers ont été successivement Conseillers au Parlement de Dijon, & la fille du dernier avoit épousé M. Fourchi de Chessy, Maître des Requêtes.

Art. 6. Cet article concernant JEAN DE PRINGLES & NICOLAS CANAT est plus étendu, du moins à l'égard du premier de ces deux Auteurs. *Jean des Pringles* étoit né à Nuys en 1550, d'un Notaire de cette Ville qui étoit par extraction Noble Ecossois. Il fut reçu Avocat à Dijon en 1573, & fut pourvû en 1576 de la Charge de Procureur Général de la Chambre des Comptes de cette Ville N'ayant point quitté l'exercice de sa profession d'Avocat, dans laquelle Févret assure qu'il se distingua beaucoup, il mourut en 1629 Doyen des Avocats. Ce qu'il a fait sur la Coutume de Bourgogne est de 1617, & forme son unique ouvrage imprimé. M le Président Bouhier l'a fait réimprimer en 1717, tel qu'il étoit sorti des mains de l'Auteur & purgé des additions étrangéres qui l'avoient fait supprimer en 1661.

A l'égard de *Nicolas Canat*, n'é-

tant connu que par des remarques ſur la Coutume de Bourgogne, publiées avec pluſieurs autres en 1652 ſupprimées en 1661, & qui méritoient bien ce traitement, ſelon M. le Préſident Bouhier, c'eſt ſans doute uniquement par exactitude qu'on voit ici obſervé qu'il étoit Avocat à Châlons & qu'il vivoit en 1651.

Art. 7. JOB BOUVOT, étoit né à Châlons en 1558, & avoit étudié le Droit ſous le célébre Cujas. Ayant été reçu Avocat au Parlement de Dijon en 1580, il avoit auſſi fréquenté depuis le Barreau de Paris & celui du Grand Conſeil. Revenu dans ſa patrie il s'y occupa a recueillir les Arrêts du Parlement de Dijon & a y éclaircir ſa Coutume par divers volumes, qui dénotent dans leur Auteur plus de travail, que de diſcernement & d'exactitude, quant au fonds des choſes & de netteté dans le ſtyle. Il mourut à Châlons au mois de Juillet 1936, profeſſant la Religion Proteſtante & y étant auſſi conſidéré que modéré. Son Commentaire ſur la Coutume de Bourgogne eſt un *in*-4°. imprimé à Genéve en 1632, & qui n'eſt pas plus exact que ſon recueil d'Arrêts. Cependant M. le P. Bouhier penſe qu'on en peut tirer quelque utilité en le conſultant avec précaution.

Art. 8. BERNARD & JOSEPH DURAND. *Bernard Durand* né à Châlons ſur Saone, avoit profeſſé quelque temps les Belles-Lettres à Clermont en Auvergne. Ayant joint la ſcience du Droit aux connoiſſances qu'il avoit dans la Littérature, & même dans les Langues Hébraïques & Grecques; il fut reçu en 1586 Avocat au Parlement de Bourgogne, & il y exerça cette profeſſion pendant longtemps avec honneur. Il mourut en 1621 à Châlons, où il avoit rempli en 1616 la Charge de Maire. Cet Auteur avoit commencé dès qu'il fut reçu Avocat à réduire la Coutume de Bourgogne en tables méthodiques. Il s'occupa encore à pluſieurs autres ouvrages qui ſont reſtés manuſcrits, & dont M. le Préſident Bouhier donne la Liſte. Ses tables méthodiques ſur la Coutume de Bourgogne, lui ſervirent dans la ſuite à compoſer *les Inſtituts au droit Coutumier du Duché de Bourgogne*; cet ouvrage dont ont fait cas a été imprimé à Dijon en 1697 *in*-8°. par les ſoins de Joſeph Durand, Avocat Général, ſon petit fils, qui y joignit une Préface, des Remarques & des Notes.

Joſeph Durand n'avoit été pourvu en 1680 de la Charge d'Avocat Général au Parlement de Dijon, qu'après avoir exercé la profeſſion d'Avocat dans ce Parlement avec diſtinction, pendant près de 15 ans. Il remplit la charge d'Avocat Général pendant plus de 28 ans, & s'étant enſuite retiré, le Roy le récompenſa de ſes longs ſervices en 1709 par des Lettres de Conſeiller d'honneur en la même Compagnie, qui fit d'abord quelque difficulté de les enregiſtrer à cauſe des conſéquences qu'on craignoit pour d'autres. M. Durand ne jouit pas

longtemps de cette place. Il mourut en 1710 sans enfans. Selon le portrait que M. le Président Bouhier a fait de ce Magistrat, il étoit né avec de grands talens qu'il auroit pu rendre encore plus utiles, & singuliérement dans ce qu'il a fait sur les Instituts de son grand pere, s'il y eut apporté plus d'exactitude. M. le Président Bouhier en relevant le mérite de cet ouvrage & de ses deux Auteurs, joint à l'éloge qu'il en fait, l'observation de quelques méprises dans lesquelles y est tombé Joseph Durand. Ce Magistrat n'a laissé de plus que quelques Plaidoyers imprimés ou manuscrits, & un petit écrit destiné à justifier que tous les héritages du Duché de Bourgogne doivent être présumés en franc aleu. Cet écrit imprimé d'abord en 1692 a été réimprimé en 1698, dans le Commentaire de Taisand, où il est suivi de l'Arrêt du Conseil du 4 Juillet 1693, qui a maintenu la Bourgogne dans son Privilége de franc aleu.

Les Articles 9, 10, 11 & 12 qui suivent, sont entiérement ajoutés dans l'édition de 1742. La nouveauté de ces articles sembleroit devoir nous engager à les faire encore mieux connoître que les autres. Mais c'est ce qui ne nous est plus permis après ce que nous avons déja observé sur les précédens. Ainsi nous nous bornerons à leur égard, & par rapport aux articles suivans à quelques notes sommaires.

Art. 9. Bernard Martin, né en 1574 à Dijon, où il a été Maire de la Ville pendant plusieurs années, & où il s'est extrémement distingué dans la profession d'Avocat, y mourut en 1639, & laissa sa Bibliothéque au Collége des Jésuites de cette Ville. Il a laissé sur l'explication de divers bons Auteurs Latins & Grecs un vol. *in*-8°. imprimé à Paris en 1605, & sur la Coutume de Bourgogne cinq petits vol. *in-fol.* manuscrits, dont M. le P. Bouhier dit avoir tiré beaucoup d'utilité, & dont il n'y a eu qu'un très-petit essai d'imprimé.

Art. 10. François Bretagne né en 1608 & reçu en 1633, Conseiller au Parlement de Bourgogne, s'est acquis dans ce Parlement une très-grande réputation. Après avoir résigné sa Charge à son fils en 1672, il composa depuis ce temps, pour l'instruction de ce fils, quelques observations qui ont été imprimées en 1736, à Dijon en un vol. *in*-4°. & auxquelles on a joint quelques remarques attribuées à M. de Clugny, Conseiller au même Parlement mort en 1741. M. Bretagne étoit mort dès 1687, & ses observations toutes très-judicieuses font regréter qu'il n'ait pas approfondi davantage une Coutume, que M. le Président Bouhier le croyoit si capable de bien expliquer.

Art. 11. Philibert de la Mare né à Beaune d'une famille Noble, fut reçu Avocat à Dijon en 1624, & s'y distingua par ses plaidoiries & par ses consultations. Il y mourut en 1680, & laissa une Collection d'Arrêts de son temps

fort estimée & que M. le Président a conservé dans sa Bibliothéque. On n'a de M. de la Marre sur la Coutume de Bourgogne, que quelques remarques imprimées en 1736, avec celles de M. de Bretagne.

Art. 12. FRANÇOIS CLAUDE JEHANNIN, reçu Avocat au Parlement de Dijon en 1649 & mort en 1698, a été un des Avocats de ce Parlement qui s'est le plus distingué, tant dans la consultation que dans la plaidoirie. Il a aussi exercé avec éclat la Charge de Substitut du Procureur Général de ce Parlement, surtout pendant une absence des Gens du Roy qui furent pendant plusieurs années occupés à faire régler au Conseil privé les fonctions de leurs Charges. Feu M. de la Monnoye appelloit cet Avocat le *Papinien* de la Bourgogne. François-Claude Jehannin a eu deux fils Conseillers dans ce Parlement où ils se sont fait honneur, & dont le second a laissé une posterité qui y est encore avec distinction. Les Notes de F. Cl. Jehannin sur la Coutume de Bourgogne, imprimées en 1736, avec plusieurs autres, sont indignes de lui & paroissent n'en point être ou n'être qu'un travail de jeunesse. On trouve de lui dans le Commentaire de M. Taisand, pag. 150 & 807, un petit écrit au sujet du franc aleu dans la Province de Bourgogne, avec les additions & corrections qu'il a faites sur ce Commentaire. M. le Président Bouhier ajoute s'être servi utilement du Recueil manuscrit que cet Auteur a laissé des Arrêts de son temps.

Art. 13. JEAN GUILLAUME dont M. le Président Bouhier a publié en 1717 le Recueil d'Arrêts & un Plaidoyer, avoit été reçu Avocat à Dijon en 1595, & y est mort en 1626 âgé de 56 ans. Il s'est surtout distingué par son éloquence. M. le Président Bouhier rapporte les éloges qui ont été faits de cet Auteur en Latin par Fevret & par Barthélemi Morisot, & observe qu'il n'y a point de famille qui ait fourni au Parlement de Dijon autant de célébres Avocats que celle des Guillaumes. Claire Guillaume, fille unique de Jean Guillaume, étoit, selon ce qui nous a paru, Bisayeule de M. le Président Bouhier, & avoit épousé Philippe Fyot, alors Conseiller & depuis Président à Mortier au Parlement de Bourgogne. Philippe Fyot a été un des plus grands Magistrats de son temps, & sa postérité remplit encore les premiéres Charges du même Parlement.

Art. 14. JACQUES AUGUSTE DE CHEVANNE, est celui qui a donné en 1665 en un vol. *in*-4°. (imprimé à Châlons, avec les remarques de M. Bégat sur la Coutume de Bourgogne) des Notes qui furent mises sous le nom de M. Despringles, dont ce volume ne contient rien. M. Chevanne s'est surtout distingué au Barreau de Dijon, dans les matiéres Ecclésiastiques & dans la connoissance des anciens titres; il a exercé sa Profession pendant 45 ans & est mort

en 1690. Il a laissé quelques manuscrits dont un concerne la Vie & les Ecrits de Fevret. M. le Président Bouhier reléve dans les Notes de cet Auteur, sur sa Coutume, diverses méprises & erreurs & témoigne le desir qu'il auroit eu de voir une nouvelle édition de ces Notes bien corrigées.

Art. 15. NICOLAS PERRIER né en 1628 & mort en 1694 à Dijon, étoit un Avocat fameux dans cette Ville pour la consultation. On a de lui 12 observations sur la Coutume de Bourgogne assez estimées, & dont il y a eu trois éditions à Dijon, la premiére en 1688, la seconde en 1691, & la troisiéme en 1736 dans le vol *in*-4°. qui contient l'ouvrage de M. Bretagne. Nicolas Perrier a aussi laissé sur les Arrêts les plus notables de son temps un ample manuscrit qui est entre les mains de M. Mélenet célébre Avocat de Dijon.

Art. 16. ANNE JOSEPH DAZINCOURT & BLAISE PARIZE, tous deux Avocats au Parlement de Dijon, n'ont presque rien écrit sur la Coutume de cette Province. Le premier mort en 1689, n'a laissé sur cette Coutume que quelques Notes auxquelles il a joint des Tables qui comprennent les articles de cette Coutume, les remarques de Dumoulin, de M. Bégat, de M. Despringles & de M. Chevannes. Ces Notes ont été imprimées à Dijon en 1677 *in*-24. avec les Tables & en 1697 *in*-8°. sans les Tables, mais avec d'autres Notes sur le réglement des Criées & qui sont de M. Parise. Aucun de ces Auteurs ne s'est nommé dans ces éditions.

Art. 17. *& dernier*, PIERRE TAISAND né à Dijon en 1644, d'un Conseiller au Baillage de cette Ville, y avoit été reçu Avocat au Parlement en 1665, & y avoit dès-lors plaidé sa premiére cause qui fut suivie de plusieurs autres, tant à Dijon qu'à Paris où il vint en 1672, & où il fut lié avec plusieurs personnes Sçavantes. Il fut choisi en 1674 par M. Daligre, pour présenter ses Lettres de Chancelier au Parlement de Dijon, & en 1675 par le Comte de Roussillon pour la présentation de ses provisions de Lieutenant Général au Duché de Bourgogne, & il s'acquitta de ces deux actions avec de grands applaudissemens. En 1678, il dédia au grand Bossuet une petite Histoire du Droit Romain. En 1680, s'étant trouvé hors d'état par la foiblesse de sa poitrine de continuer la Profession d'Avocat, il acquit à Dijon une Charge de Trésorier de France, & se proposa dès lors de profiter de son loisir pour composer un nouveau Commentaire sur la Coutume de Bourgogne. Il fut aidé dans cet ouvrage par plusieurs personnes, & surtout par M. de Mucie, Président à Mortier à Dijon qui lui fournit, outre les Arrêts de son temps, ceux recueillis par Philibert de la Marre son beau-pere. Ce Commentaire parut en 1698, en un vol. *in-fol.* à Dijon, avec de grands éloges donnés à l'Auteur.

qu'on dit cependant n'avoir pas été satisfait de cette premiére édition, & avoir songé à en donner une nouvelle, mais ce projet est resté sans effet. Depuis ce temps l'Auteur ne donna au Puplic que quelques petits Livres de Dévotion. Il mourut le 12 Mars 1715, honoré par Louis XIV. d'un beau Médaillon d'or, par lequel ce Prince avoit récompensé, quelques ouvrages manuscrits que l'Auteur lui avoit fait présenter au commencement de la même année.

Il avoit eu douze enfans, dont dix sont morts avant lui sans postérité & les deux autres ont embrassé l'état Religieux. Claude Taisand l'un de ces derniers & auquel il avoit laissé sa Bibliothéque avec ses manuscrits, a fait imprimer à Dijon en 1715 *in*-4°. la Vie de son pere, avec un fort long Catalogue de ses ouvrages imprimés & manuscrits. Cette Vie a été réimprimée en 1737, à Paris chez Prault pere *in* 4°. dans la seconde édition des Vies des Jurisconsultes que M. Taisand avoit commencées & auxquelles un Anonyme a ajouté plusieurs articles.

M. le Président Bouhier observe que le Commentaire entrepris par M. Taisand, avoit besoin d'un homme plus consommé dans le Barreau, plus versé dans la consultation & qui eût plus approfondi les sources du Droit municipal de la Province; que toutes les additions & corrections faites à cet ouvrage par MM. Jehannin & Morisot, n'ont pu empecher qu'il n'y soit resté bien des choses à retrancher & à ajouter, & qu'il eut été à désirer que ces deux célébres Avocats eussent eu le loisir de faire à ce sujet un nouvel ouvrage en refondant celui de M. Taisand. Mais ce nouvel ouvrage ayant été exécuté par M. le Président Bouhier lui-même, il paroît que les vœux du Public doivent être à cet égard bien remplis, & c'est ce que nous nous promettons de faire connoître dans les extraits suivans qui ne pourront être si détaillés.

LETTRE DE MONSIEUR D'ANVILLE A MESSIEURS du Journal des Sçavans, sur une Carte de l'Amérique Méridionale qu'il vient de publier.

MESSIEURS,

Je vous serai très-redevable de vouloir bien admettre dans le Journal des Sçavans, l'analyse succinte de la composition d'une Carte de l'Amérique Méridionale, que j'ai mise au jour en trois feuilles depuis peu de temps. En écrivant cette analyse, je me conformerai à la volonté d'un grand Prince, * dont les bienfaits donnent lieu à la publication de cet ouvrage, & de plusieurs autres du même genre; & je croirai servir en même temps le Public, qui doit être informé de ce

* *Monseigneur le Duc d'Orléans.*

qui peut autoriser les changemens que de nouvelles productions apportent aux ouvrages précédens, & des avantages qui en résultent pour la Géographie.

La Carte dont il est question présente beaucoup de choses nouvelles, & en contient peu d'autres qui n'ayent reçu quelque amélioration. Une partie considérable des moyens qui sont le mérite de cette Carte est dûe aux Académiciens François, qui ont employé plusieurs années à la mesure des degrés du Méridien dans l'étendue du Pérou ; & cet écrit ne servira pas moins à spécifier les secours que j'ai eus, qu'à rendre raison des principaux fondemens de l'ouvrage, & à développer ce qu'il renferme de plus singulier dans le détail.

Ce qu'il y a de plus parfait dans cette Carte consiste dans la partie des environs de Quito, qui a servi de champ aux opérations de MM. les Académiciens ; & quelque travaillée que fut la Géographie de tout autre Pays que celui-là, elle tireroit encore un avantage signalé de pareilles opérations. Mais, on connoîtra par l'exposé qui doit suivre, que le mérite en cette partie ne se borne pas à des points donnés sur un espace d'environ trois degrés dans le sens de la Latitude, ce qui paroîtroit de peu d'effet dans l'étendue d'une Carte qui embrasse 69 dégrés du Nord au Sud. Avant que d'entrer en quelque détail sur ce sujet, je parlerai de la Longitude de Quito, qui m'a été indiquée sur le pied de 5 heures 21 ou 22 minutes de Paris ; & j'ai même cette note de la main de M. de la Condamine : *on peut placer Quito a 5 heures 22 minutes, ou 80 dégrés & demi a l'Ouest de Paris. Cette détermination est bonne a une minute d'heure près, & on ne peut avoir mieux que par une très-pénible discussion.* Dans la Carte de l'Amérique Méridionale, Quito est rangé à 60 degrés 20 & quelques minutes de Longitude Occidentale du premier Méridien, étant convenu de fixer la Longitude de Paris à 20 dégrés de compte rond du même Méridien. Cette discussion sur la Longitude de Quito m'est devenue nécessaire, depuis qu'on m'a fait remarquer qu'elle étoit indiquée récemment de 5 heures 21 minutes justes, ou 8 dégrés & un quart dans la Connoissance des temps. Car, il est évident que la Longitude attribuée à Quito dans la Carte, se renferme dans les limites des indications qui m'ent sont données, & je ne pense pas que 7 à 8 minutes de dégré soient un objet sur lequel on doive insister bien affirmativement.

L'espace mesuré en Latitude aux environs de Quito est fort agrandi par les Observations Géographiques qui ont été faites dans les entours. Je suis obligé de me borner aux circonstances principales, pour ne point donner trop d'étendue à ce mémoire. La Côte de la Mer du Sud a été liée à des points déterminés dans l'espace mesuré. Car la distance entre l'embouchure de la riviére d'Esmeraldas & Quito a été reconnue ; & le relévement de Chimborasso,

Chimboraſſo, compris dans les triangles de la Méridienne, ayant été fait à Guayaquil fixé dans ſa Latitude, il en réſulte une détermination de la même Côte en un autre parage. La Côte elle-même a été relevée, depuis la riviére d'Eſmeraldas juſqu'au Cap de S. Laurent d'une part, & de l'autre juſqu'aux bouches de Patia. C'eſt en opérant ainſi ſur cette Côte, que M. de la Condamine a déterminé qu'elle étoit coupée par l'Equateur à l'endroit précisément qui porte le nom de Punta Palmar. Le Golfe de Guayaquil eſt le ſujet d'une Carte particuliére, & l'ouvrage d'un Pilote pratique de cette Côte. Feu M. Maldonado, Gouverneur de la Province d'Eſmeraldas, a eu part aux travaux faits ſur les lieux, en viſitant la Côte & les entrées des riviéres dans la partie de l'Eſt de la riviére d'Eſmeraldas. La reconnoiſſance m'engage à publier ici, que j'ai principalement obligation de ce détail de connoiſſances à M. de la Condamine, qui m'a fourni bien d'autres ſujets de m'acquitter du même devoir à ſon égard dans l'étendue de ce mémoire.

Je partirai des environs de Quito pour m'étendre vers le Nord & vers le Sud, en parcourant la partie de l'Eſt intermédiairement. M. Bouguer, à qui je dois pareillement un témoignage public des ſecours que j'en ai reçus, ayant pris la route de Carthagéne dans ſon retour du Pérou, a fixé Popayan, & ſes opérations m'ont guidé juſqu'à la Plata. Il a ajouté à ce qu'il m'a communiqué de ce côté-là, les Latitudes de Honda, de Mompox, & de la jonction de Cauca avec la riviére de la Madelaine. Quant au grand détail que fournit la Carte ſur les riviéres que je viens de nommer, outre ce que la lecture des Auteurs Eſpagnols m'avoit appris, une Carte du cours de la riviére de la Madeleine, envoyée par M. Godin à M. de Mairan, m'a été très-utile. Mais le plus grand ſecours que j'aye eu pour cette partie, eſt un routier de M. de S. Iſtevan, que je tiens de M. de la Condamine, & par lequel j'ai été conduit de Quito à Honda par terre, & de là par la navigation de la riviére de la Madeleine juſqu'à la hauteur de Carthagéne, ou à peu près. Ce n'eſt pas même à ce ſeul objet que ſe borne le routier dont je parle. L'entrepriſe des Anglois ſur Carthagéne obligeant M. de S. Iſtevan à prendre une autre voie, il remonte la même riviére de la Madeleine, & de Honda ſe rend à Santa-Fè de Bogotà, d'où il prend la route de Caracas, par Tunja, Pamplona, Merida, Baraquicimeto. Pour peu qu'on connoiſſe l'état de la Géographie à l'égard de ces pays, on concevra de quel prix eſt un Itinéraire tellement circonſtancié, que la Carte de l'Amérique Méridionale n'eſt en cette partie que la réduction d'une Carte particuliére, que l'Itinéraire m'a donné occaſion de dreſſer ſur une échelle quadruple en longueur. Il eſt vrai néanmoins, que dans l'uſage de ce routier il m'a été avantageux d'être éclairé par quelques autres connoiſſances, qui concouroient à déterminer certains points principaux. Un extrait fait depuis longtemps de l'ouvrage du P. Simon, Franciſcain, *Noticias hiſtoriales de Tierra-firme*, ce que j'avois tiré en même-temps de Florez de Ocariz, *Genealogias del Nuevo-Reyno de Granada*, & quelques autres mémoires, m'ont fourni diverſes circonſtances locales, dont pluſieurs ſe combinoient avec le dé-

tail de l'Itinéraire. Mais ce qui m'a paru de plus grande conséquence, est d'avoir trouvé des liaisons par des positions communes de lieu, avec l'*Orinoco ilustrado* du P. Gumilla, Jésuite. La lecture de l'ouvrage de ce Pere faisant trouver des omissions & autres défauts dans la Carte qu'il y a insérée, cette Carte demande d'être perfectionnée par l'étude de l'ouvrage même. Et je conviens volontiers, que si je l'ai fait avec quelque succès, c'est au moyen de ce que divers lieux cités par le P. Gumilla, vers les sources de Rio Meta & de Cassanaré, se rencontroient sur la route de M. de S. Istevan, ou dans le voisinage.

La détermination de Carthagéne à 70 degrés moins environ 10 min. à l'égard de Paris, sert à fixer la partie inférieure du cours de la riviére de la Madeleine. Le détail de la Côte à droite & à gauche de Carthagéne, & depuis Rio de la Hacha, jusques vers le Golfe de Darien, est tiré de Cartes manuscrites Espagnoles, dont étoit pourvu Don Blas de Lezo, Commandant des forces de Mer du Roi d'Espagne en ces parages. Avec ces Cartes M. Bouguer m'en a communiqué une autre du Golfe de Darien en particulier, qu'un Ingénieur Espagnol avoit eu ordre de lever. Les connoissances acquises sur l'Isthme de Panama, un des plus importans quartiers du Nouveau-monde, m'ont engagé à en faire le sujet d'une Carte spéciale très-ample, que je garde dans mes papiers. Beaucoup de piéces ont concouru à la composition de ce morceau. Je tiens de M. Bouguer une Carte tirée de l'Audience de Panama, & qui s'étend depuis le Golfe de Darien jusqu'à l'Escudo de Veragua sur la Mer du Nord, avec l'étendue correspondante sur la Mer du Sud. M. de la Condamine m'a permis de réduire une grande Carte qu'il a levée de la riviére de Chagre en remontant jusqu'à Cruzes. Il l'a accompagnée d'une Carte fort circonstanciée de l'intervalle de Cruzes à Panama, dont la Cour d'Espagne avoit chargé l'Ingénieur Nicolao Rodriguez, disciple de Don Juan de Herrera. Je dois aussi à M. de la Condamine le relévement de la Côte & des Isles aux environs de Panama; & l'usage d'une Carte qu'il tient du P. Magnin, Jésuite, que j'aurai occasion de citer encore par la suite; dans laquelle Carte le Golfe de S. Miguel, & la riviére de Darien dans tout son cours, sont en très-grand détail. Je crois même pouvoir omettre ici quelques autres articles moins considérables, dont je ne ferois mention que dans le cas qu'il put être question de publier cette Carte, & d'en discuter la construction. Le détail du Choco, dont on connoissoit à peine le nom, & qui fait aujourd'hui un Gouvernement particulier distrait de celui de Popayan, est tiré d'un morceau qui me vient de M. de la Condamine. Au-reste, qu'il me soit permis de dire, que la combinaison de tant de diverses piéces, inégales entr'elles par le mérite, & indépendamment des autres mémoires que je ne cite point pour être plus court, n'a pas été un médiocre travail.

Passons maintenant vers un autre côté à l'égard de Quito. Plusieurs routes nous conduiront à la riviére des Amazones. M. Maldonado déterminé à faire le voyage de l'Europe en même temps que M. de la Condamine y revenoit, s'est rendu à la Laguna, Mission principale de la Pro-

vince de Maynas, par une route différente de celle qu'entreprenoit M. de la Condamine, dont le motif digne d'éloge, étoit de multiplier les connoiſſances par ce moyen. Partant de Baños, lieu ſitué au pied du Cerro de Tunguragua, qui a été lié aux triangles de la Méridienne meſurée, M. Maldonado s'eſt rendu par terre à Canelos, dont il a cherché à déterminer la diſtance de Baños, non-ſeulement par l'étude qu'il a faite de la meſure du chemin, mais encore par le relévement du ſommet de pluſieurs montagnes de poſition connue. Une riviére nommée Bobonaça, l'a conduit de Canelos dans celle de Paſtaça, en relevant à la Bouſſole tous les contours de cette riviére, & meſurant avec la Quadra la longueur de chaque direction dans ſes contours. La Quadra ſe compoſe de 100 Varas, & la Vara eſt de trois pieds Eſpagnols. La meſure de Vara qui ſervoit à Don Pedro Peralta, habile Mathématicien établi à Lima, revient à 367 lignes & 29 centiémes de ligne du pied François, comme le Journal de M. de la Condamine m'en a inſtruit. D'où il ſuit, que la Quadra compoſée de 100 Varas revient à 42 toiſes 3 pieds. Quoique M. Maldonado ne comptât la Quadra que ſur le pied de 41 toiſes, comme il a pris ſoin de l'écrire dans le mémoire de ſa navigation, néanmoins pour éviter le raccourciſſement dans l'eſpace, j'ai employé cette meſure ſelon la définition précédente.

Nonobſtant que le cours de Bobonaça fût partagé en 560 changemens de rumb, conſumant 3582 Quadras, je ne me ſuis point épargné le travail de tracer ſon cours ſur le papier, en prenant plus de 3 pieds d'échelle pour un dégré, au moyen de quoi la meſure d'une ſeule Quadra valoit environ un tiers de ligne, ce qui eſt aſſez ſenſible au compas. Le cours de Paſtaça ayant ſuccédé à celui de Bobonaça, je ne l'ai trouvé coupé qu'en 86 rumbs de vent, quoique fourniſſant 4373 Quadras; & il n'eſt pas étonnant qu'une riviére beaucoup plus conſidérable faſſe moins de replis, & qu'elle prenne beaucoup plus de meſure en chaque direction des obliquités de ſon cours. L'emploi des rumbs particuliers donnés par la Bouſſole, a été rectifié en conſéquence d'une obſervation de l'amplitude ortive, de laquelle la déclinaiſon de l'aimant ſe concluoit de 8 dégrés Eſt; cette amplitude étant trouvée le 3 Juin de 58 dégrés du Nord à l'Eſt, ou de 32 de l'Eſt au Nord. Et tel eſt en effet le côté, & la quantité même, ou à peu près, de déclinaiſon propre à cette contrée, ſelon les diverſes obſervations qui en ont été faites vers le même temps. Le rumb général de Canelos tendant à l'entrée de Paſtaça dans le Marañon ou la riviére des Amazones, s'eſt rencontré de 23 degrés & demi du Sud à l'Eſt; & pour ne point affecter une délicateſſe de fraction, & donner plus que moins d'obliquité au giſement reſpectif des deux points, en admettant (quoique gratuitement) que le défaut de précision à ſuppoſer dans ce giſement, conſiſte plutôt à ne pas chaſſer ſuffiſamment dans l'Eſt le point de l'entrée de Paſtaça, que dans le ſens contraire, je n'ai point fait difficulté d'aller à 24 dég. de compte rond. J'avois cherché à conclure la Latitude du point de partance ou de Canelos, en combinant le relévement de Tunguragua fait en ce lieu, avec la diſtance évaluée entre l'un & l'au-

tre de ces lieux. Car par une grande Carte manuscrite de la Méridienne, communiquée par M. de la Condamine, j'étois assuré de la Latitude de Tunguragua, d'un dég. 28 min. & un quart Sud, & la Latitude conséquente de Canelos m'étoit donnée d'un dég. 31 min. D'un autre côté, j'avois lieu d'estimer l'entrée de Pastaça dans le Marañon par 4 deg. environ 51 min. en conséquence de la hauteur observée par M. de la Condamine de 5 deg. 2 min. à l'embouchure de Guallaga, distante de 11 à 12 lieues de 20 au dégré, mesure réduite en droite ligne, & vers l'Est 20 dégrés Sud, à l'égard de Pastaça, selon les élémens que les mémoires de M. de la Condamine me fournissoient. Donc, entre Canelos & l'entrée de Pastaça 3 dég. 20 min. de différence en Latitude. Or, l'usage que je viens d'exposer de la route de M. Maldonado m'a donné 3 dég. 22 min. selon la valeur précise des dégrés du Méridien vers l'Equateur. Et comme il ne sçauroit être question d'une minute ou deux de plus ou de moins en pareille combinaison Géographique, la convenance est assez marquée pour inspirer quelque confiance à l'égard des moyens qui la produisent. J'observerai même qu'en maintenant la Quadra sur le pied que M. Maldonado l'indique dans son mémoire de route, la différence entre Canelos & le point de Pastaça ne revient qu'à 3 dégrés environ 15 minutes.

Mais, mon opinion sur ce qui résultoit de la route de M. Maldonado a dû être déterminée par la convenance qui s'y est rencontrée avec le résultat de la route de M. de la Condamine. Il s'est assuré du point de Loxa rélativement au terme austral de la Méridienne près de Cuenca. De Loxa à Jaen de Bracamoros par Valladolid, si la difficulté du chemin étoit un obstacle à déterminer en toute rigueur la différence de position, je crois avoir satisfait à l'intention que j'avois de chasser plus que moins vers l'Est, puisque les aires-de-vent de la route, marquées dans les papiers de M. de la Condamine, étant combinées avec la différence des Latitudes par lui observées, pouvoient mettre moins de divergeance entre Loxa & Jaen. De Jaen à San-Juan de las Montañas, l'estime des distances, la direction des diverses parties de la route, la différence des hauteurs, ne m'ont paru consumer qu'environ 35 lieues de 20 au dégré en droite-ligne. Entre San-Juan & l'embouchure de Pastaça, M. de la Condamine dans ses mémoires ajoutant un tiers, ou la moitié en sus, à une premiére estime qu'il a cru trop rigide ou resserrée, je n'ai point hésité d'y avoir pleinement égard. Tout combiné, le point de Pastaça par cette voie s'est rencontré distant du Méridien de Quito vers l'Est d'environ 45 lieues de 20 au dégré, lorsque par la voie de M. Maldonado d'arriver à Pastaça j'avois lieu d'en compter 46. M'accusera-t'on d'avoir concerté ce qui pouvoit résulter de deux routes faites par des chemins si différens? Cependant, on ne pourroit exiger une convenance plus parfaite eu égard à la qualité des moyens qui la procurent.

Après Pastaça vient la riviére de Guallaga, dans la distance & position marquées ci-dessus, distance de 10 à 11 lieues au moyen de l'augmentation d'une moitié en sus sur une premiére estime d'environ 7 lieues. De Guallaga jusqu'à Napo, j'ai conféré le

résultat des routes de M. de la Condamine avec une grande Carte manuscrite, dont le P. Magnin qui l'a dressée, lui fit présent à Borja, capitale de Maynas, où ce Pere résidoit. Cette Carte embrasse une très-grande étendue de pays, & depuis Mocoa vers le Nord jusqu'à Moyobamba & Lamas vers le Sud, le détail de la Carte de l'Amérique Méridionale en est tiré en partie. Nonobstant le mérite de ce morceau de Géographie, le défaut presque universel des Cartes qui ne sont pas assujetties à toute la rigueur Géométrique; défaut qui consiste à exagérer l'étendue des espaces, s'y fait sentir notablement en différens endroits. L'original de la Carte que le P. Samuel Fritz avoit dressée de la riviére des Amazones, & qui est entre les mains de M. de la Condamine, peut pareillement être consulté en cette partie. L'intervalle de Guallaga à S. Joachim d'Omaguas étant prolongé jusqu'à 50 lieues de 20 au dégré dans la Carte de l'Amérique Méridionale, j'ai lieu de croire cet espace aussi étendu qu'il se puisse présumer, ne l'ayant trouvé que d'environ 47 dans la Carte du P. Magnin, quoique la mesure des espaces n'y soit pas assez épargnée généralement parlant. De S. Joachim à l'embouchure de Napo, M. de la Condamine indique l'aire-de-vent Nord 35 dégrés Est, & la Carte du P. Fritz, auquel ce quartier devoit être connu plus qu'aucun autre, n'en différe pas sensiblement. La différence des hauteurs observées par M. de la Condamine en chacun de ces lieux, jointe à l'aire-de-vent, devient un grand moyen de fixation pour ces deux points l'un à l'égard de l'autre. Je ne l'ai peut-être pas saisi assez rigoureusement, puisque le point de Napo décline d'environ 40 dégrés du Nord à l'Est dans la Carte de l'Amérique Méridionale, ce que j'ai lieu d'attribuer au désir constant que jai eu en la composant, de donner plus que moins à l'étendue des espaces.

J'ai cru reconnoître par la voie de Napo même, que l'intervalle qui se rencontroit entre le lieu de son embouchure & les lieux de position plus immédiate à l'égard de Quito, ne pouvoit se présumer susceptible d'agrandissement sensible & marqué. M. Maldonado m'ayant communiqué divers mémoires, pour servir à la composition d'une grande Carte de la partie Septentrionale du Pérou; la distance en laquelle se trouve le Puerto ou Embarcadere de la riviére de Napo à l'égard de Quito, sçavoir environ 30 lieues de 20 au dégré en ligne directe, étoit estimée dans notre travail plus que suffisante. Et j'ai conservé un Itinéraire circonstancié de la main de M. Maldonado, par lequel nonobstant le passage de la Cordelliére, & les autres difficultés d'un chemin presque désert, on ne compte que 41 lieues en suivant la route depuis Quito jusqu'à ce Puerto de Napo. Pour qu'on soit en état de porter son jugement sur cette distance, comme sur plusieurs autres que le sujet que nous traitons doit faire rencontrer, j'entrerai en quelque discussion de la Lieue, tant Espagnole proprement dite que de celle d'usage, ce qui peut avoir son utilité indépendamment même de l'objet actuel.

La Lieue d'Espagne selon la définition ordinaire sur le pied de 17 & demie au dégré, ne porte sur aucun principe de mesure, & cette définition n'a d'autre fondement que celui d'être une mesure moyenne entre la Lieue

Hollandoise estimée de 15 au dégré, & la Lieue marine Françoise & Angloise établie sur le pied de 20. Les Tribunaux de Castille ont une mesure juridique de la Lieue, qu'ils appellent *del Cordel de la Corte*, fixée à 5000 Varas, ou à 3000 Pas selon la Loi d'Alphonse X. surnommé le Sage. J'ai trouvé quelque diversité entre les Auteurs qui ont donné la mesure de la Vara. On a vu ci-dessus celle qui existoit au Pérou entre les mains de Péralta. Don Jorje Juan, dans la Relation Espagnole des opérations faites au Pérou pour la mesure des dégrés du Méridien, compare la *Vara de Castilla* à 3710 parties du Pied de Paris divisé en 1440; & sur cet étalon la Lieue Espagnole de 5000 Varas revient à 2147 Toises, moins quelques lignes qui se peuvent négliger. Mais, il faut convenir que cette Lieue *Légale* n'est point d'usage pour l'estime commune des distances. Sépulveda & Moralez dans la Castille, Resendius dans le Portugal, ont observé que cette estime commune de la Lieue répond généralement parlant à 4 Milles, selon la mesure de Mille qui paroit avoir été propre aux grands chemins de l'Espagne, du temps de la domination Romaine: & ce qu'il y a de plus singulier à remarquer sur ce sujet consiste en ce que cette mesure de Mille se rapporte à celle du Pied Castillan subsistant, & non au Pied Romain, comme on le peut voir dans Moralez, *Antiguedades de las Ciudades de Castilla*, fol. 33, où il cite des mesures actuelles prises par Antonio de Lebrixa & par Esquivel. Cela étant, le moyen d'avoir une évaluation commune de la Lieue d'usage en Espagne, est d'ajouter un tiers en sus à cette Lieue légale définie ci-dessus; & le calcul fera trouver 2863 Toises. De sorte que la plus juste idée qu'on puisse se faire en général de la Lieue Espagnole est de l'estimer sur le pied de 20 au dégré.

Il y a tel quartier dans les pays Espagnols de l'Amérique, où le terrain étant à peu près égal, peuplé en même temps & cultivé, on pourroit croire que les lieues seroient conformes à celles de l'Espagne. Entre Quito & Riobamba, en un pays comme je viens de le supposer, on compte 36 lieues, & par les Triangles de la Méridienne cet espace est déterminé en droite ligne à 85000 Toises. Quand pour satisfaire à quelques détours dans la route on ajouteroit cinq ou six mille Toises, l'évaluation de la Lieue n'allant qu'à 2500 Toises ou peu au-delà, n'est point au pair de celle de 20 au dégré. Mais, dans les pays sauvages, remplis de montagnes, ou couverts de bois épais & de marécages, le Voyageur compte autant de Lieues qu'il a employé d'*heures* à cheminer, il estime la longueur du chemin en proportion de ce qu'il lui en a couté d'ennui & de fatigue. Alors, ce que la relation d'un pareil voyage appelle 35 ou 40 lieues, suffit à peine à remplir l'espace d'un dégré sur une Carte. Je pourrois appuyer cette observation de beaucoup d'exemples particuliers, & néanmoins je me bornerai à citer une Lettte du P. Chomé Jésuite, dans le XXVe. volume des Lettres Edifiantes, où l'intervalle de 4 degrés entre la réduction de S. Xavier chez les Chiquitres, & celle de S. Ignace des Zamucos, qui se range à peu près au même méridien que la premiére, est compté 170 lieues en mesure de chemin, ce qui donne 42 ou 43 lieues par dégré.

Quand on voudroit ſuppoſer, que les 41 lieues qui ſe comptent entre Quito & le Puerto de Napo excéderoient en meſure celles qui ont été évaluées entre Quito & Riobamba, quoi qu'en pays plus ouvert & plus commode, & qu'on les voudroit rigidement de 20 au dégré; il ne s'enſuivroit pas pour cela que l'eſpace de 30 de ces Lieues plus que moins en ligne aërienne & directe, ne put renfermer environ 40 Lieues de chemin, & je m'en rapporte à ceux auxquels le paſſage de la Cordelliére & les autres circonſtances locales du pays ſont connues par expérience. L'intervalle du Puerto de Napo à la jonction de Rio Coca n'eſt pas aſſez étendu pour donner lieu à une erreur conſidérable, & on a pu en juger par analogie avec d'autres diſtances. La partie inférieure de Napo, depuis Coca juſqu'à la riviére des Amazones, avec ce détail de riviéres affluantes & de peuplades Chrétiennes qui paroit dans la Carte de l'Amérique Méridionale, eſt tiré d'une Carte particuliére dont M. de la Condamine m'a fait part, dreſſée par le P. Paul Maroni Jéſuite, qui avoit viſité toute cette partie. Suivant l'échelle que porte cette Carte, on meſure 79 ou 80 Lieues (*Leguas Caſtellanas*) entre la bouche de Coca dans Napo, & l'entrée de Napo dans la riviére des Amazones. Or, quelle eſt la meſure du même eſpace dans la Carte de l'Amérique Méridionale? 85 Lieues plus que moins ſur le pied de 20 au dégré. De-ſorte que l'on peut admettre, que les Lieues de l'échelle de la Carte ſont de telle grandeur, que 18 & demie ſuffiſent pour remplir un dégré; & il eſt naturel d'en inférer, que l'eſpace qui donne lieu à une pareille eſtimation doit plutôt abonder en meſure que d'en manquer.

Une repréſentation idéale de la riviére de Napo & de partie du Marañon, dans les papiers de M. de la Condamine, eſt accompagnée de cette note; que depuis le Napo-puerto juſqu'au Marañon, la navigation du Napo dans le temps des eaux baſſes ſe fait en 15 jours, & qu'elle ſe fait même en moins de jours quand la riviére eſt plus groſſe; *aunque quando eſtà crecido (el Rio Napo) ſ'n menos dias*. La Carte de l'Amérique Méridionale fournit à l'ouverture du compas 100 Lieues de 20 au dégré & 3 à 4 Lieues par delà, dans la diſtance de Napo puerto juſqu'à l'entrée de Napo dans le Marañon. Pour eſtimer un chemin de riviére (ſi je puis m'exprimer ainſi) il convient de faire une addition ſenſible à la meſure directe, & un quart en ſus n'aura rien de trop. C'eſt à peu près la proportion que la navigation de Paſtaça, qui n'eſt guéres inférieur au Napo, & qui eſt peu tortueux & même direct en pluſieurs grandes parties, m'a fait obſerver. Ainſi, nous pouvons évaluer la navigation du Napo à environ 130 lieues de 20 au dégré. Si les difficultés qui retardent la navigation au temps des baſſes-eaux, n'ont point lieu lorſque la riviére eſt plus forte, & qu'au lieu de 15 jours il n'en faille que 10 par ſuppoſition, chaque jour de navigation comportant également environ 13 Lieues de 20 au dégré, ne paroîtra pas foible d'eſtime. Il y a toute apparence que ce n'eſt pas ſur ce pied de 20 au dégré que les lieues de navigation s'évaluent en ces pays; & la navigation de Chagre depuis l'entrée de cette riviére juſqu'à Cruzes, que l'on eſtime de 18 lieues dans le pays, fournit au plus 4000 Toiſes, comme

j'en ai trouvé la remarque dans le Journal de M. de la Condamine. Il en résultera des lieues de 2200 Toises, ou d'environ 26 au dégré. Et conséquemment au lieu de 130 lieues de navigation dans Napo, on en comptera près de 170, & les journées de 13 lieues seront réputées d'environ 17. De cette discussion n'ait la plus forte présomption, que l'espace du cours du Napo, s'il n'est pas censé déterminé dans la plus grande rigueur, au moins ne se peut-il juger défectueux par faute d'étendue. Et on doit conclure du développement des circonstances qui m'ont conduit au point de Napo par les différentes voies exposées ci-dessus, que bien loin d'agir arbitrairement en cette partie, je n'ai rien fait qui ne fut exigé par des instructions d'une espéce à paroître dépendantes immédiatement de la connoissance directe & positive du local.

De Napo en descendant le grand fleuve des Amazones jusqu'à la Mer, la distance des lieux se rapporte à des indications que les papiers de M. de la Condamine m'ont fournies, & entre autres le modéle à fort grand point de la Carte qu'il a rendue publique. Ce long cours est soutenu en plusieurs endroits par les observations que M. de la Condamine a faites de la Latitude. Sa curiosité ne s'est point bornée au fil de sa navigation, & il a ramassé autant de connoissances à droite & à gauche qu'il étoit possible chemin faisant. Sur ce qu'il a pû recueillir par ses informations dans l'établissement Portugais de Rio Negro, j'ai tracé un cours de riviére, que le nombre de riviéres affluantes & de peuplades établies sur la rive, fera paroître d'autant plus circonstancié qu'on n'en avoit aucune connoissance. Le fait le plus singulier, & que les preuves sur lesquelles M. de la Condamine l'a établi ne permettent point de regarder comme équivoque, est la communication de Rio Negro avec l'Orinoque, qui en cette partie est appellé Paragua. Ce nom m'a rappellé que dans les anciennes relations qui ont été faites de l'Orinoque, *Barraqua* est un des noms qui lui est donné, nom qui n'a d'autre différence de celui de *Paragua* que de n'être pas aussi conforme à l'idiome Indien. S'il reste quelque incertitude sur la communication dont je viens de parler, c'est à l'égard du lieu précisément & de la maniére dont elle se fait. Car, il ne faut point avoir honte de convenir que nous ne sommes pas encore suffisament instruits de ces circonstances. Il est naturel de présumer, que si cette communication est une division de l'Orinoque, de la même maniére que l'Iupura sort de Caqueta, qui n'est autre que l'Orinoque supérieur, elle se fera plutôt vers le haut de la riviére que plus bas vers la Mer. D'un autre côté, si la femme Indienne de la peuplade de Pararuma, que les Portugais de Rio Negro ont fait passer au Parà, selon le recit de M. de la Condamine, avoit été enlevée par les Portugais dans le voisinage de cette peuplade nommée Nuestra-Señora de los Angeles dans le P. Gumilla; en ce cas, la communication se jugeroit plus bas que la Carte de l'Amérique Méridionale ne le marque. Ce fait nous ayant transportés sur l'Orinoque, j'en prendrai occasion de dire que la lecture de l'ouvrage du P. Gumilla a répandu quelque détail sur son cours. On distinguera aisément la partie de ce Fleuve la plus voisine de la marine comme donnée avec plus de précision

précision que le reste. Quant au grand nombre de bras qu'il forme en se rendant à la Mer, il m'a suffi d'en mettre une note par écrit sur la Carte, sans prendre la liberté de figurer d'imagination, comme on a fait dans d'autres Cartes. La Côte de Cumana, qui suit les bouches de l'Orinoque, la Marquetite & la Trinidad, sont tirées d'une belle Carte particuliére de Piéter-Goos, que sur quelques indices je soupçonne avoir été dressée sur des Plans Espagnols faits avec soin, du temps que la pêche des Perles avoit rendu la Marguerite très-puissante.

Mais, avant de descendre plus bas en reprenant la riviére des Amazones, il ne faut pas omettre une communication presque entiérement pratiquée par des cours de riviéres entre Rio Negro & Essequebé. Le voyage d'un Chirurgien, qui du service des Hollandois dans leur Colonie d'Essequebé a passé chez les Portugais par Rio Negro, a procuré cette connoissance. M. de la Condamine m'a communiqué sur ce sujet, non seulement un dessein en forme de Carte, mais encore un mémoire, qui a donné lieu à remarquer des défauts dans ce dessein, & d'y faire des corrections. Le nom de Rupununi propre à une des riviéres qui ont servi à faire cette traverse, & la proximité d'un Lac, m'ont paru remarquables en ce qu'il y a d'anciennes Cartes qui disent que le Lac Parimé est appellé par les Indiens Rupunuwini. On en conclura ce qu'on jugera à propos touchant ce fameux Lac, dont le nom de Parima est actuellement celui d'une autre riviére de ce quartier, qui tombe dans Rio Negro.

Une des principales riviéres que reçoit celles des Amazones est sans contredit la Madeira ou Madera. M. de la Condamine en a rapporté une Carte dressée par les Portugais, en remontant jusqu'aux premiéres *Cachoeiras* ou cataractes qu'on rencontre dans son cours. L'échelle de cette Carte a consisté en des indications de journées de navigation, soit en montant soit en descendant, par conséquent fort inégales entr'elles. Il a fallu quelque étude pour démêler ce que ces indications pouvoient signifier. Je souhaite avoir rencontré juste ou à peu près dans l'estimation que j'en ai faite, & que la maniére d'évaluer le cours de plusieurs autres riviéres de ce continent, m'ait bien fait juger de celle-ci. Au-delà de ce que j'ai pu tracer de positif sur le cours de la Madere, on est assuré que les Portugais se sont rencontrés par sa navigation dans le district des Missions Espagnoles de la province de Sant - Crux de la Sierra, ce qui manifeste que c'est le même fleuve connu dans le quartier de Mojos sous le nom de Mamoté. Il faut conclure de cette découverte, qu'une autre riviére considérable reçue dans l'Amazone au-dessus de la Madere & du même côté, sous le nom de Puruz, est l'Amarumayu ou Riviére serpent, qui coule immédiatement à l'Est des Andes de Cusco.

J'ai trouvé quelques crayons d'autres riviéres reçues par celle des Amazones dans les papiers de M. de la Condamine. J'y ai joint ce que m'a fourni une Carte que j'avois dressée en 1729 du cours de la riviere des Amazones, en remontant du Parà jusqu'à Rio Negro, sur les instructions du P. Ignacio dos Reys, de l'Ordre de la Merci, qui avoit habité douze ans les bords de cette riviére, & dont M. Couvai, Chevalier de Christ, m'avoit procuré la connoissance. Il est à présumer que le quartier des Missions de la Merci avec ses entours, depuis Matari jusqu'à Jamondas dans la partie du Nord de l'Amazone, n'est pas la plus foible partie de détail aux environs de l'Amazone. En passant à l'autre bord, & en approchant de la Mer, la maniére dont j'ai dessiné le cours de Xingù dans sa partie connue, est l'usage que j'ai fait d'un mémoire donné dans le pays à M. de la Condamine. Les Hollandois établis autrefois sur cette riviére, qu'ils avoient vraisemblablement prise pour la principale branche du fleuve en remontant de la Mer, en avoient tracé le cours dans leurs Cartes jusqu'à la premiére Cachoeire.

Les bouches de l'Amazone ſont exprimées plus en détail qu'on ne devroit ce ſemble l'attendre d'une Carte, qui par l'étendue de ſon objet en général reſſerre néceſſairement en petit eſpace les objets particuliers. Je dois rapporter une partie de ce qui regarde l'entrée du Parà aux connoiſſances que le P. Ignacio en avoit ſpécialement. Il m'avoit fait connoître le Tagipurù, canal de communication, & par lequel M. de la Condamine a paſſé de la riviére des Amazones dans le Parà. Je réſerve à parler ailleurs de la riviére des Tocantins, qui avec celle dos Bocas forme l'entrée du Parà. La navigation terre à terre de M. de la Condamine, du Parà à Cayenne, nous a procuré une connoiſſance exacte de la Côte en gagnant le Cap de Nord, qui eſt réputé fermer d'un côté l'embouchure de la riviére des Amazones.

La Côte de Guïane, depuis l'Orinoque juſqu'au Cap de Nord, & par laquelle je terminerai cette Lettre, remettant à une ſeconde ce qui reſte à traiter de mon ſujet, eſt l'extrait d'un travail particulier, en ayant dreſſé une Carte à fort grand point, dont la Carte de l'Amérique Méridionale n'eſt ſur cet article que la réduction. Pour dreſſer la Carte de Guiane, je ſuis parti de la Longitude de la Martinique. Dans l'année 1704 des Mémoires de l'Académie, pluſieurs obſervations du P. Feuillée au fort S. Pierre, donnent la différence à l'égard de Paris de 4 heures, & au-delà depuis 12 minutes 23 ſecondes juſqu'à 13 minutes 41 ſecondes. Mais, M. Caſſini préférant deux de ces obſervations qui ont eu leurs correſpondantes, & prenant le milieu entre 13 minutes 16 ſecondes & 13 minutes 41 ſecondes, conclut 4 heures 13 minutes 28 ſecondes, dont il réſulte 63 dégrés 22 minutes. MM. Deglos & Deshayes, & le P. Laval, ont auſſi obſervé à la Martinique; & comme de leurs obſervations il réſulteroit 15 ou 18 minutes de dégré de plus grande différence à l'égard de Paris, & qu'en partant de la Martinique pour me rendre vers l'embouchure de la riviére des Amazones, j'avois le déſir de chaſſer dans l'Eſt & d'y pouſſer cette embouchure le plus qu'il me paroitroit poſſible de le faire, j'ai trouvé la détermination du P. Feuillée favorable à ce deſſein.

De la poſition de la Martinique ſe conclut celle de la Grenade par le giſement reſpectif de ces Iles, ſelon que les Cartes les plus particuliéres l'indiquent, ſçavoir Sud quart à Oueſt, & Nord quart à Eſt, il faudroit être autoriſé par des obſervations qui démentiroient cette poſition, pour être en liberté de s'en écarter. La poſition de la Grenade à l'égard de Boca del Drago & de la Trinidad, eſt dans un cas pareil, & ſe trouve conforme à une Carte de Pieter-Goos dont j'ai parlé, la plus recommandable que je connoiſſe pour ce quartier-là, & à laquelle d'anciennes Cartes Eſpagnoles m'ont paru ſe rapporter exactement. L'entrée de l'Orinoque ſe lie à la Trinidad, & outre l'autorité des Cartes que je cite, les inſtructions de marine déterminent la pointe Eſt de la Trinidad au Nord quart d'Oueſt à l'égard d'Amacura, qui fait angle à l'entrée de l'Orinoque. D'Amacura à Eſſequebé, la côte prend beaucoup du Sud, & en participeroit même davantage ſelon diverſes inſtructions de Mer. Car, ſelon un routier Flamand, que Laet cite avec confiance, liv. 17 ch. 25, la partie de cette Côte qui tient à Eſſequebé immédiatement, court au Nord avant que d'incliner vers le Nord-Oueſt; & ſelon le Flambeau de Mer de Van-Keulen, la courſe depuis Poumaron juſqu'à la pointe d'entrée de l'Orinoque, eſt Nord-Oueſt quart Nord. De ces rumbs on concluroit le giſement général de cette pointe à celle d'Eſſequebé le Sud-Sud-Eſt, ou 22 à 23 dégrés du Sud à l'Eſt; au lieu que la Carte dont je diſcute la compoſition s'écarte à 30 dégrés du Sud dans le même giſement; d'où il ſuit que l'entrée d'Eſſequebé en eſt plus reculée dans l'Eſt, en procédant comme on fait ici d'Occident en Orient.

Il y a une très-belle Carte particuliére de l'entrée d'Essequebé & Demerari, & qui comprend aussi Poumaron. Quoiqu'elle soit gravée & publique depuis longtemps, aucune des Cartes qui ont été faites de l'Amérique ne la représente. La Carte d'Essequebé se lie à une autre qui concerne Berbice en particulier. Cette Carte de Berbice est un véritable arpentage, & l'ouvrage d'un Ingénieur nommé Knapp. Elle porte une Echelle définie en *Roedes* ou Verges. La Verge est composée de 12 Pieds du Rhin, & par la comparaison de ce Pied à celui de Paris, revient à 11 Pieds 7 Pouces 2 Lignes. Entre Berbice & Suriname la distance s'évalue 39 à 40 lieues, & le détail des diverses indications que j'en ai trouvées est exposé dans un écrit, que la Carte que j'ai dressée de la Guïane m'a donné occasion de faire, & dont je me borne ici à l'extrait. Mais, il m'a été très-avantageux de connoître une définition positive de la mesure de Lieue qui est propre à ce pays. Les Hollandois ont l'arpentage le plus précis du quartier de Suriname, fait par un Ingénieur nommé Lavaux. Chaque possession, & ce que chacune de ces possessions contient d'acre de terre, est donné par cet arpentage. L'échelle qu'il porte définit la Lieue du pays, *Schaal van agt Surinaamse Mylen*, à 200 *Kettingen* ou Chaines, dont la mesure est de *66 Voeten Rhynlands* ou Pieds du Rhin. Le Pied du Rhin mesuré sur son étalon à Leyde par M. Picard, contient 1392 parties du Pied de Paris divisé en 1440, ou 11 Pouces 7 Lignes & un cinquiéme de Ligne. La Chaine de 66 Pieds du Rhin se réduit donc à 63 Pieds 9 Pouces 7 Lignes & un cinquiéme de Ligne de notre mesure de Pied, & les 200 Chaines reviennent à 2126 Toises 4 Pieds. L'affinité qu'on peut remarquer entre cette Lieue & la Lieue juridique d'Espagne, donneroit lieu de ne la pas juger arbitraire, puisque la Hollande a été soumise à la domination Espagnole, & qu'il est vrai que le Pied de Bruxelles est conforme au Pied Castillan. Quoi-qu'il en soit, en même temps que l'on compte environ 40 lieues entre Suriname & Berbice, j'ai trouvé une autre évaluation de la distance sur le pied de 29 à 30 lieues de 20 au degré. Or, les 40 lieues de l'espéce définie ci-dessus donneront 85067 Toises, & le calcul de 30 lieues de 20 au dégré donnera 85500 Toises. Et je pense qu'on doit être satisfait d'un tel dég.é de convenance entre ces décomptes.

Le quartier de Suriname est borné par la riviére de Maroni. On compte 26 lieues dans cet intervalle, & quoique la Carte de l'arpentage put autoriser à n'en mesurer que 25, le désir d'employer plus que moins d'espace m'a fait admettre les 26. Je n'ai pas plus épargné l'espace entre Maroni & Caïenne. Le P. de la Neuville, Jésuite, me procura en 1727 beaucoup de connoissances de détail sur cette Côte, par le moyen d'un homme qui l'avoit fréquentée plusieurs années ; & le calcul que ce pratique faisoit des distances entre Courou & Maroni, se montoit à 48 lieues. Entre Courou & Caïenne on en compte 10, & cet espace déterminé par M. de la Condamine a environ 20300 Toises par l'expérience du son, fait évaluer ces 10 lieues à 2000 Toises ou peu au-delà. Les 48 que j'ai dit être comptées entre Courou & Maroni, occupant dans la Carte l'espace de 100000 Toises à l'ouverture du compas, donc chacune de ces lieues s'évalue 2100 Toises ou à peu près, sans ce que le cabotage de la côte peut y ajouter dans les distances particuliéres. On remarquera la convenance qui se rencontre entre ces lieues & celle qui a été définie avec précision dans le quartier de Suriname. Et comme elles s'évaluent au-delà de ce que donne l'intervalle déterminé entre Caïenne & Courou, il n'y a pas lieu de soupçonner qu'elles soient trop foibles d'estime. Selon une Carte que M. de

la Condamine a rapportée de Caïenne, la distance de Courou à Maroni est à celle de Caïenne à Courou comme 3 est à 1. Si cette Carte ne fait pas autorité, au moins fait elle présumer, que ces espaces étant entre eux comme 5 ou à peu près est à 1. dans la Carte de l'Amérique Méridionale, cette Carte ne s'estime pas foible de proportion en cette partie. On estime à Caïenne que la distance de Suriname est de 80 lieues, & une Lettre du P. Fauque Jésuite, écrite de Caienne même en 1744, & qui est insérée dans le XXVII. & dernier Recueil des Lettres édifiantees, le dit formellement. Or, ce qu'il y a de distance entre Suriname & Maroni vallant 26 lieues, & l'intervalle de Caïenne à Courou étant réputé de 10, reste 44; au lieu que la Carte en admet 48, & conséquemment ne paroît pas altérér la distance convenable entre Suriname & Caïenne.

J'ai profité du relévement & de la détermination de plusieurs points aux environs de Caïenne par M. de la Condamine. Sa navigation pour se rendre du Parà à Caïenne, concourt avec diverses Cartes particuliéres à décrire & ranger la côte jusqu'au point du Cap de Nord. La différence entre Caïenne & ce Cap s'est trouvée à peu près la même que la donnoit une Carte particuliére de ce quartier de l'Amérique, que j'ai dressée en 1729 & qui a été rendue publique. C'est par cet endroit qui nous fait rejoindre la riviére des Amazones, que je mettrai fin à cette Lettre. Je vous supplie, Messieurs, de me permettre de vous en adresser une seconde, pour rendre plus complette l'analyse de la Carte de l'Amérique Méridionale.

Je suis, &c.

A Paris, ce 4 Février 1750.

L'Auteur de cette Lettre a fait précéder la Carte de l'Amérique Méridionale, d'une pareille Carte de l'Amérique Septentrionale.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE MARS 1750.

Fin de la Table.

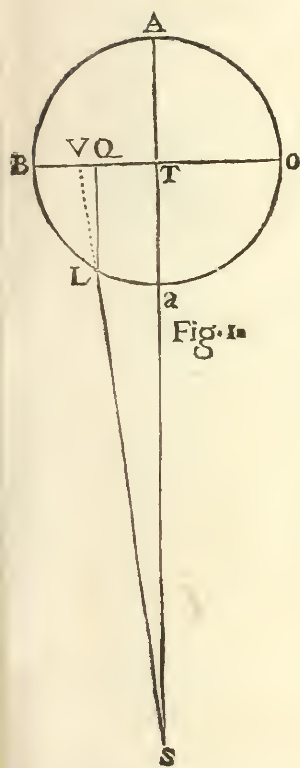


Fig. 1.

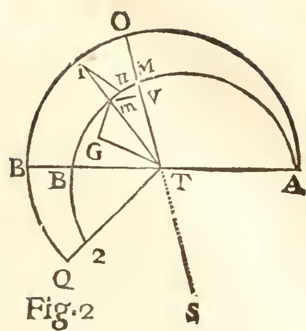


Fig. 2

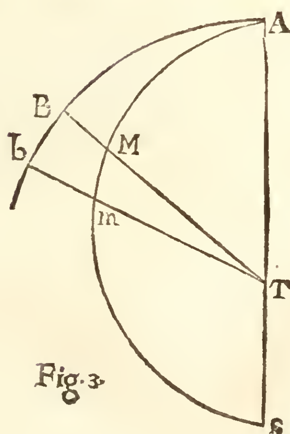


Fig. 3.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

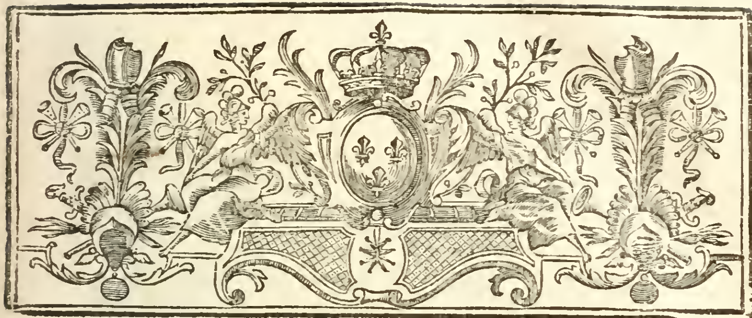
AVRIL.



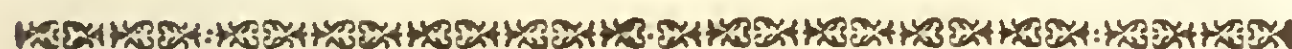
A PARIS,
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



AVRIL M. DCC. L.

VENERABILIS VIRI JOSEPHI MARIÆ THOMASII S. R. E. Cardinalis Opera omnia. Tomus primus continens Sacrorum Bibliorum Veteros Titulos, Sectiones, &c. Ad MSſ. Codices recensuit, notiſque auxit Antonius-Franciſcus VEZZOSI, Clericus Regularis. Romæ, 1747. Ex Typographia Palladis. Excudebant Nicolaus & Marcus Palearini, ſupériorum facultate. C'EST-A-DIRE: *Tous les ouvrages du Vénérable Joſeph-Marie* THOMASI, *Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine. Tome premier contenant les anciens Titres des Livres Saints, les ſections, & diviſions par Chapitres & Verſets; le tout a été collationné avec les Manuſcrits & augmenté de*

Notes par Antoine-François VEZZOSI, *Clerc Régulier.* A Rome, 1747. De l'imprimerie de la Minerve, Chez les Freres Palearini, trois volumes *in*-4°. le premier eſt de 500 pp. ſans les Préfaces, le ſecond, de 588, & le troiſiéme de 624.

LE Cardinal Thomaſi ne s'eſt pas moins diſtingué dans l'Egliſe par la ſainteté de ſa vie, que dans la République des Lettres par ſon érudition & par la grande connoiſſance qu'il avoit acquiſe des Antiquités Sacrées & Eccléſiaſtiques. Né à Palerme en 1649, de parens Nobles & très-riches, il renonça à tous les avantages de ſa naiſſance pour ſe conſacrer à Dieu & ſe donner tout entier à la pratique des vertus Chrétiennes. Il entra à l'âge de 17 ans dans la Congrégation des Théatins. Là il partagea ſon temps entre les exercices de piété & l'étude des matiéres, qui avoient également rapport & à ſon goût & à ſon état. Il avoit déja fait pendant le cours de ſes Claſſes de grands progrès dans les Belles-Lettres. Il ne ceſſa depuis de les cultiver, & il joignit à cette étude celle des Langues ſçavantes dont il crut que la connoiſſance lui étoit néceſſaire pour executer le projet, qu'il avoit formé dès ſa jeuneſſe de rechercher dans les ſources les plus pures les anciens monumens concernant la lecture des Livres Saints. Etant allé à Rome par l'ordre de ſes Supérieurs il fréquenta aſſidument les Bibliothéques & les Archives de cette Ville. Il conſulta avec ſoin les plus anciens Manuſcrits de la Bible, où il trouva pluſieurs choſes dignes de remarque qu'on avoit négligé juſqu'alors de tranſmettre à la poſtérité. Il les fit copier dans le deſſein de les publier. Il s'attacha ſurtout à recueillir les anciens Titres, les Prologues, & les argumens des différens Livres de l'Ecriture, les ſections, les ſommaires des chapitres & les Enumérations des Verſets contenus dans chaque Livre.

Ces monumens qui au premier coup d'œil pourroient paroître peu importans, ſont cependant extrêmement dignes de notre attention. Ils nous retracent une image de la piété des premiers Fidéles. Ils nous repréſentent le zéle ardent que nos Peres avoient pour l'étude & l'intelligence des Saintes Ecritures. On ſçait d'ailleurs quels ont été les efforts & les recherches, que les hommes les plus verſés dans la connoiſſance des antiquités Eccléſiaſtiques ont faites pour découvrir les ſections de la Bible, qui étoient en uſage dans les premiers ſiécles de l'Egliſe; nous les trouvons ici ſans aucune peine. Nous en voyons le nombre, le commencement, & la fin. Avec le ſecours de ce Livre nous pouvons vérifier ſur le champ les citations de l'Ecriture que l'on trouve dans les Peres de l'Egliſe & les Auteurs Eccléſiaſtiques, qui ont fleuri depuis le cinquiéme ſiécle.

Une autre utilité non moins confidérable, que nous préfente le recueil de ces anciens monumens, c'eft qu'ayant eu le malheur de perdre l'ancienne verfion Latine des Septante, nous en retrouvons des fragmens affez étendus dans les titres & les fommaires des Chapitres que le Cardinal Thomafi nous a mis fous les yeux ; car il n'eft pas douteux, que ces titres n'ayent été faits fur l'ancienne verfion Latine. Ces titres d'ailleurs peuvent fervir de Commentaire pour les endroits les plus difficiles de la Sainte Ecriture. Ils feront certainement d'une utilité particuliére pour l'intelligence des Prophéties, en ce qu'ils indiquent les paffages, où les Prophêtes nous repréfentent Jefus-Chrift, l'Eglife & les Sacremens de la nouvelle Loi fous le voile des figures. Ayant eu à parler de l'antiquité de ces titres, le Cardinal Thomafi n'a pas jugé à propos de remonter jufqu'à l'origine de la diftinction du texte Hébreu & du texte Grec, par Chapitres & par verfets. Comme cette matiére a déja été traitée par le P. Morin dans fes exercitations fur la Bible, par M. Huet dans fes notes fur Origéne, & plus amplement encore par Georges Hennius Goezius, dans une Differtation fur le Rite de la lecture de la Bible, imprimée à Vittemberg en l'année 1685. Il renvoye le Lecteur aux ouvrages de ces Sçavans. Son objet eft de rechercher feulement en quel temps on a commencé à mettre une certaine diftinction dans le texte des verfions Latines. Il paroît, dit notre fçavant Auteur, par les Ecrits des SS. PP. de l'Eglife Latine, qu'avant le cinquiéme fiécle on ne connoiffoit point en Occident l'ufage de diftribuer les Livres Saints par Chapitres & par Verfets, ou du moins que fi on l'avoit fuivi, ce ne fut qu'à l'égard des quatre Livres de l'Evangile qu'Eufébe de Cæfarée avoit diftingué par Chapitres, & dont S. Jérôme traduifit enfuite les Canons en Latin. Mais il eft certain par le témoignage de Caffiodore, que dans le cinquiéme fiécle on avoit déja commencé à mettre des Titres à quelques Livres de l'Ecriture. Cet Auteur qui vivoit encore peu de temps après le milieu du fixiéme fiécle, & qui mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, dit en termes formels, que de fon temps l'Octateuque (c'eft-à-dire les cinq Livres de la Loi, ceux de Jofué, des Juges, & de Ruth) étoient accompagnés de Titres, qui avoient été appofés par fes Ancêtres. S'il eft vrai qu'avant le fixiéme fiécle il y avoit déja des Titres aux marges des Livres Saints, il y a apparence que l'endroit du texte, qui répondoit à ces Titres, étoit diftingué par quelque marque qui le rendit facile à trouver.

C'eft ainfi, fuivant le Cardinal Thomafi, que dans le cinquiéme fiécle les Titres ont donné occafion à la divifion des premiers Livres de l'Ecriture Sainte, par Se-

ctions & par Chapitres. Dans le sixiéme Cassiodore créa de nouveaux Titres pour plusieurs Livres, qui n'en avoient point; il en composa, comme il le dit dans son traité de l'Institution des Divines Ecritures pour les deux Livres des Paralippoménes, & pour les cinq Livres qu'on attribue communément à Salomon, sçavoir les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, & l'Eclésiastique, afin de *faciliter, dit-il, l'intelligence des importantes maximes contenues dans ces Livres, à ceux qui ne sont pas versés dans la lecture de la Bible.* Le sçavant Cardinal observe cependant que ces paroles de Cassiodore, ne doivent pas être entendues de tous les Titres qui accompagnent les Livres Sapientiaux; comme on trouve, dit-il, dans l'*Eclésiastique* plusieurs petits Argumens & Titres, qui sont les mêmes que ceux qu'on lit dans les exemplaires Grecs de la version des Septante, il est plus raisonnable de croire qu'ils ont passé de l'édition Grecque dans la Latine, que de la Latine dans la Grecque. Il pense de même que c'est des Peres Grecs, qu'on a emprunté l'explication du Cantique des Cantiques, qui distingue plusieurs Interlocuteurs. Il en apporte pour preuve l'explication Grecque de ce Livre que Meursius a fait imprimer. Ce Commentaire porte à la vérité le nom d'Eusébe de Cæsarée, mais il est visible qu'il a été composé des expressions de plusieurs Peres. Il est fait mention aussi de ces Interlocuteurs dans les Commentaires de Beda. Mais le Cardinal Thomasi est persuadé que Béda n'en étoit point l'Inventeur, & qu'au contraire il l'avoit empruntée de Commentateurs plus anciens. Le Cardinal Thomasi fonde ce jugement sur le caractére même de tous les ouvrages de ce pieux Ecrivain, qui par humilité & par un sentiment de dévotion envers les SS. PP. s'étoit assujetti à ne se servir que de leurs expressions, & qui en effet avoit réussi à les enchasser avec un art admirable dans le tissu de ses discours.

Quant aux Livres de Tobie, d'Esther, de Judith, & des Machabées, nous en devons les Titres à Cassiodore. Cet Auteur s'en attribue la composition dans le sixiéme Chapitre de l'institution des Divines Ecritures. Mais il ne fait aucune mention de ceux qui accompagnent les Livres des Prophêtes. Il ne dit point, ni qu'il ait recueilli les Titres que ses Prédécesseurs avoient composés, ni qu'il en ait fait de nouveaux lui-même. Si cependant il y avoit quelques Livres de l'Ecriture Sainte, pour l'intelligence desquels ces Titres fussent utiles, on peut dire qu'ils étoient pour ainsi dire néceßaires dans ceux des Prophêtes, tant à cause de l'obscurité des pensées & de l'interruption de l'ordre du discours, que pour indiquer les Mystéres de la Loi nouvelle, qui y sont cachés sous l'emblême des

Figures. Auſſi notre ſçavant Auteur a-t'il cru reconnoître par pluſieurs expreſſions, que les Titres & les Sommaires qu'il a trouvés dans les anciens Manuſcrits à côté des Prophéties, & dont il nous donne une fidelle copie dans ſon Livre, ſont plus anciens que Caſſiodore, & qu'ils ont été compoſés pour l'édition Latine de la verſion des Septante.

Cet ancien uſage des titres & des diſtinctions de Chapitres, a duré juſqu'à l'onziéme ſiécle; c'eſt ce qui paroit clairement par l'état même des Manuſcrits, que notre Auteur a conſultés, & par le témoignage de Fulbert, Evêque de Chartres, Auteur de l'onziéme ſiécle, qui cite ces paroles: *nondum erant abyſſi*, &c. comme étant tirées du vingt-deuxiéme chap. des Proverbes. Or ce paſſage ſe trouve rapporté ſous le même nombre dans l'ouvrage que nous annonçons au Public: preuve certaine que le nouvel arrangement des ſections dont nous nous ſervons aujourd'hui, n'étoit pas encore établi.

Au reſte l'Auteur n'a épargné, ni ſoins, ni travail pour rendre cette édition parfaite. Il proteſte dans ſa Preface, 1°. qu'il préſente les Manuſcrits tels qu'il les a trouvés, & qu'il n'a corrigé qu'un petit nombre de fautes. Il a jugé à propos d'abandonner ce ſoin à ſes Lecteurs, ne croyant pas qu'il y eut de l'équité à préférer ſes propres corrections à celles que les autres pourroient imaginer, particuliérement ſur des endroits qui peuvent être reſtitués de différentes maniéres.

2°. Il a remis dans leur ordre les chiffres qui diſtinguent les Chapitres, excepté dans les endroits, où il a pu ſoupçonner qu'il y avoit une lacune; il eſt ſurprenant, dit il, de voir quelle a été ſur ce point la négligence & l'inattention des Copiſtes, il n'eſt preſque point de Manuſcrit où la ſuite des nombres ſoit exactement obſervée.

3°. La plus grande peine qu'il ait eûe, ç'a été de déſigner & ſouvent même de rétablir les commencemens des Chapitres dans le texte. Car outre que les chiffres qui devoient diſtinguer les Chapitres, étoient ou omis dans le texte, ou fauſſement marqués, les grandes Lettres écrites en rouge, par leſquelles on a coutume de déſigner les commencemens des Chapitres, ſe trouvoient ſouvent en plus grand ou en plus petit nombre que les Titres. Elles étoient même quelquefois abſolument omiſes. Pour remédier à ces défauts l'Editeur a été obligé de collationner pluſieurs Manuſcrits & d'examiner avec attention & les Titres, & les Matiéres qui y répondent. Il a rétabli & marqué de leurs chiffres les endroits, ſur leſquels il étoit ſûr de ne pas ſe tromper, & il a omis tout ce qui lui a paru incertain; s'il a ſuppléé par lui-même quelques chiffres & quelques commencemens de Chapitres, il a renfermé ces ſupplémens entre deux [ ],

afin qu'on ne prît pas pour copie de Manuscrits, ce qu'il a ajouté du sien.

4°. Il n'a rapporté du commencement de chaque ancien Chapitre, qu'autant de mots qu'il en falloit pour le désigner d'une maniére non douteuse, & afin qu'on puisse voir d'un coup d'œil la différence de l'ancien arrangement des Chapitres de la Bible d'avec le nouveau, il a marqué à côté de chaque ancien titre, le nombre du Chapitre & du Verset des Bibles imprimées, qui y répond.

Le Cardinal Thomasi avoit fait imprimer de son vivant une partie de ses ouvrages, mais on n'en avoit point une collection complete, avant que M. Antoine Vezzosi Clerc Régulier de la Congrégation des Théatins publiât celle que nous annonçons. Cet Editeur ne s'est pas contenté de revoir tout le travail du sçavant Cardinal & de collationner de nouveau le texte avec les Manuscrits, mais il l'a enrichi de notes tirées en partie des ouvrages, que divers Sçavans ont donnés sur la même matiére, & en partie des observations que l'Auteur lui-même a faites depuis la publication de ses ouvrages, & qui se sont trouvées dans la Bibliothéque de M. le Cardinal Passionei. On trouvera dans les Notes de M. Vezzosi les variantes des Titres recueillies par le Cardinal Thomasi, dans les divers Manuscrits que ce Sçavant avoit consultés; on y verra aussi la différence qui est entre ces Titres employés dans cette édition, & ceux que le P. Martianay a rapportés dans le premier Tome des Œuvres de S. Jérôme, & dans l'édition de l'ancienne version de l'Evangile selon S. Matthieu. Et afin qu'il ne manquât rien de tout ce qui pouvoit rendre cette édition parfaite, M. Vezzosi a ajouté au premier Tome par maniére d'Appendice, les Titres des Evangiles & les Canons des Epitres de Saint Paul, que M. le Cardinal Passionei avoit fait copier d'après un ancien Manuscrit de l'Abbaye de Morbac.

Les Manuscrits dont l'Auteur s'est servi, sont indiqués à chaque page; ils sont tous recommandables par leur antiquité. Nous donnerons dans le mois prochain une notice du second & du troisiéme Volume.



LA

LA VOIX LIBRE DU CITOYEN, OU OBSERVATIONS sur le Gouvernement de Pologne, 1749. *in*-12. *deux Parties, la première de* 196. *pages, sans l'Avis du Traducteur, & la Préface de* 33. *pages; la seconde de* 167. *pages, sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur.* Mais se trouve à Paris, chez J. Thomas Hérissant, Libraire, rue S. Jacques.

CET ouvrage, annoncé dans nos *Nouvelles Littéraires* du Journal de Novembre 1749. nous a paru mériter un examen plus approfondi, eu égard à l'importance du sujet, & à la manière dont il y est traité. Nous avons expressément averti nos Lecteurs *de ne pas oublier que ce Livre a été composé par un Polonois, uniquement pour la Pologne.* Nous ne pouvons trop répéter cet avertissement, & nous les prions de ne pas s'écarter de ce point de vûë, sans lequel ils courroient risque de s'égarer. C'est un remède singulier pour un genre unique de maladie; si on l'applique indifféremment à toute espèce d'infirmité, loin de procurer la guérison du malade, il est à craindre qu'il ne lui devienne funeste.

Le Traducteur nous apprend que cet ouvrage, originairement écrit en Polonois, lui étant tombé entre les mains, il s'est fait une sérieuse occupation de le traduire en notre Langue. Le mérite de ce Livre ne lui permet pas de douter que ce ne soit *l'ouvrage d'un des premiers Sénateurs de cet Etat, qui, accoutumé à en manier les ressorts, en connoit les moindres intérêts, & qui ne pouvant lui seul y faire la loi, s'efforce du moins d'y répandre des leçons utiles.*

Quoiqu'il en soit du nom & de la qualité de l'Auteur, il est certain que cette production ne peut être que le fruit de son zèle pour sa Patrie. Vivement touché des maux qui l'affligent, il pénètre jusqu'à leur source, & il y apporte tous les remèdes, qu'une prudence consommée, & une longue expérience lui peuvent suggérer. Quelque peu de succès qu'il se promette de son travail, l'amour de la Patrie ne lui permet pas de garder le silence.

Ce Livre est divisé en 14. Chapitres: le Clergé, le Roi, les Ministres d'Etat, le Sénat, l'Ordre Equestre, la forme des Conseils, la grande Diette, l'interstice entre les Diettes, le Peuple, l'Armée, le Trésor, la Justice, la Police, l'élection des Rois.

Le Clergé. L'Auteur observe, dans le premier chapitre, que la Religion doit nous conduire dans la Morale, & dans la Politique, autant que dans tout ce qui concerne le culte de Dieu; & il pose pour principe, qu'on ne sçauroit être bon Citoyen, sans être bon Chrétien. Dans le dessein qu'il se propose d'examiner toutes les playes de

la République, il commence par celles qui la défigurent davantage, & il ne craint pas d'assurer que la gloire de Dieu & notre sainte Religion, ne seront jamais portées au point où elles doivent être, si les Ecclésiastiques qui sont destinés à en être les promoteurs, ne conforment leur conduite à leur caractère sacré.

Si l'on parcourt l'Histoire des différens Etats, on trouvera que les révolutions qu'on y a vû naître, ont tiré leur source ou de l'ambition ou de l'avarice. Ces deux passions si naturelles à l'homme, paroissent encore plus particulières à une Nation qui se croit tout permis, parce qu'elle est libre; & c'est aussi ce qui se voit plus communément en Pologne, où la plûpart ne s'appliquent qu'à s'élever au-dessus de leur condition, & croyant ne pouvoir se distinguer que par un luxe ruineux, amassent de toutes mains pour satisfaire à leurs dépenses. Comment mettre un frein à ces deux passions, si ce n'est par la Religion qui abhorre l'orgueil & l'avidité des richesses? Et comment la Religion produira-t-elle cet effet, si les Docteurs de la loi divine ne nous apprennent à user en Chrétiens, des biens temporels, & si par leurs exemples ils ne nous animent à la pratique des vertus opposées à ces vices?

La condition des gens d'Eglise en Pologne est bien différente de celle des Ecclésiastiques dans les autres pays Chrétiens. Outre l'entrée du haut Clergé au Sénat, ils possèdent la plus grande partie des biens du Royaume, & ils ne contribuent que foiblement aux charges de la République. C'est ce qui oblige l'Etat à mettre chez eux des troupes en quartier, & elles y vivent ordinairement comme en pays de conquête. Les Ecclésiastiques donnant trop peu à la République, pour soudoyer les troupes, elle en fait subsister le plus qu'elle peut à leurs dépens; & ils perdent beaucoup plus par le pillage, & la violence où ils sont exposés, qu'il ne leur en auroit couté, si, s'exécutant eux-mémes, ils avoient offert de bonne grace, ce qu'ils pourroient fournir à proportion de leurs revenus. Mais par là même, la République se trouve étrangement lésée; les contributions du Clergé étant si modiques, elles lui sont d'un foible secours, & elle est contrainte de ravager des biens qui sont de son Domaine, & de ruiner des habitans qui sont ses sujets. D'où vient d'ailleurs cette contribution des gens d'Eglise, qu'on pourroit appeller volontaire, s'il ne falloit pas la leur arracher? Elle est le fruit de la sueur des peuples qui cultivent leurs terres. Ils chargent ces misérables de tous les impôts qu'ils se font gloire de payer.

Comme les biens des gens d'Eglise sont une portion des biens de l'Etat, l'Auteur croit pouvoir soutenir que l'Etat a droit de remédier à l'abus qui s'en fait, & de les faire retourner à leur véritable usage. Il

lui paroît, que, sans blesser leur caractère, on peut leur demander compte de l'administration de leurs revenus, & les obliger à n'en user que suivant l'intention de ceux de qui ils les tiennent. Ce qu'il avance sur ce sujet, n'est cependant que par manière de représentation. » Comme aucune Puissance, dit-» il, ne peut contraindre le Clergé à se dessaisir de ses richesses, » persuadons-lui de s'assembler de » son propre mouvement, de se » faire des loix pour l'administration de ses revenus, & de répartir sagement ses revenus entre » l'Eglise en général, & les particuliers qui la desservent «.

Cet extrait deviendroit trop long, si nous voulions rapporter tous les moyens que l'Auteur propose pour la réformation du Clergé. Nous renvoyons nos Lecteurs au Livre même, où ils les trouveront beaucoup mieux exposés que nous ne pourrions le faire, & nous nous hâtons de venir aux autres chapitres, que nous parcourrerons avec la plus grande briéveté qu'il nous sera possible.

Le Roi. Trois Ordres différens composent la République de Pologne. Le Roi lui seul forme le premier; le Sénat, & l'Ordre Equestre, les deux autres. L'Auteur développe les devoirs réciproques du Roi & des Sujets. Cette matière, si délicate par elle-même, est traitée ici avec beaucoup de sagacité. Il exige de ceux-ci pour le Prince le même attachement qu'une juste obéïssance inspire ailleurs pour des Souverains plus absolus, ou plus redoutables. Mais il veut que le Roi connoisse tout le prix de la soumission, qui est l'effet d'un amour libre & désintéressé, plutôt que d'un respect forcé. Il faut qu'il n'oublie jamais que sa naissance ne lui ayant donné aucun droit à la Couronne, il ne la doit qu'à l'affection de ses Peuples, & qu'il s'applique à s'en rendre digne par autant de vertus, s'il est possible, qu'il y a eu de suffrages & de cœurs empressés à la lui déférer. Nous voudrions pouvoir détailler les différentes voyes que l'Auteur découvre pour maintenir cet heureux & difficile équilibre; mais nous sommes forcés de les passer sous silence.

Les Ministres d'Etat. Le Gouvernement de tous les Etats, tant Monarchiques que Républicains, se partage en quatre classes; la Justice, la Guerre, les Finances, & la Police. Tout ce qui concerne le maniement des affaires publiques, se rapporte nécessairement à l'un de ces quatre chefs. Les Ministres sont le Grand Général, qui est le Chef de la Guerre; le Grand-Chancelier, qui préside à la Justice; le Grand-Trésorier, qui dirige les Finances; & le Grand-Maréchal qui a le soin de la Police. Ces quatre branches du Gouvernement, qui consistent à bien conduire les Armées, à rendre à chacun dans les Tribunaux la justice qui lui est dûe, à dispenser fidélement les revenus publics, à entretenir l'abondance & la paix parmi les peuples, étoient sans doute,

originairement des droits attachés à la Royauté. Mais la République a jugé à propos de les attribuer à quatre de ses Ministres, afin de resserrer d'autant plus le pouvoir de ses Rois, & qu'au cas que ces Chefs vinssent à concevoir quelque projet funeste, ils n'eussent point de bras pour l'exécuter. Car c'est ainsi qu'on appelle communément les Ministres dont nous parlons: *Brachia Regalia.*

» C'est sur l'autorité qui est annexée à leurs Charges, dit l'Auteur, que la République a voulu poser, comme sur un pivot inébranlable, un juste équilibre entre la Majesté & la Liberté, afin que l'une ne prévalût jamais sur l'autre. Je veux dire, afin qu'un Roi juste & modéré n'eût jamais rien à souffrir de notre indépendance, & que notre indépendance n'eût point à craindre d'être opprimée par l'ambition de nos Rois. Telle est, en effet, la fonction de nos Ministres d'Etat. Ils doivent user de leur pouvoir, de manière que le Roi le plus hardi à attaquer nos Privilèges, échouë toujours dans ses mauvais desseins, & que la Liberté la plus immodérée rentre au plutôt dans les bornes où elle doit se contenir «.

Le Sénat. Il n'est point de République sans Sénat. Autrefois le Sénat, composé de douze Palatins, a long-tems lui seul gouverné tout le Royaume. A présent il en constituë le second ordre. Sa prééminence sur l'Ordre Equestre, & ses autres prérogatives, doivent le rendre respectable à la Nation. Ceux qui le composent, sont appellés, à la manière des Romains, *Patres Conscripti.* On leur donne aussi le nom de *Fidèle Conseil*, d'*Interprète des Loix*, d'*Ordre Intermédiaire* entre la Majesté & la Liberté. Chaque Sénateur s'engage à défendre & à protéger la Nation par le serment qu'il fait : *Quidquid nocivi videro avertam.*

Les Sénateurs sont libres d'exercer leurs emplois, & personne ne peut les contraindre d'en remplir les devoirs. L'Etat ne fournit rien à leur entretien, & plusieurs d'entr'eux n'ayant ni émolumens, ni récompenses à espérer, ils ne se font point de scrupule de ne pas s'acquitter de leurs fonctions. Ils commettent des concussions d'autant plus librement, qu'ils ne craignent point d'en être punis comme ils le méritent.

Pour remédier à cet abus, l'Auteur propose de pourvoir au soutien de leur dignité, & de leur ôter le prétexte, qui leur fait dire quelquefois, qu'ils servent comme on les paye. Il faut faire en sorte que l'indigence ne leur soit pas un motif qui les porte à trahir les intérêts de l'Etat. C'est alors qu'on seroit en droit de les punir de leurs prévarications. Un honnête revenu, qu'on leur assigneroit, assureroit leur fidélité. L'espoir de la récompense, la crainte du châtiment, seroient caution de leur sagesse, & les engageroient à devenir tels qu'ils doivent être, à servir d'appui à la

puissance de l'Empire, & à ménager la douceur de la Liberté.

L'Ordre Equestre, ou l'Ordre Militaire. On n'a jamais douté que le corps de la Noblesse, qu'on appelle l'Ordre Equestre, ne soit le plus ferme appui de l'Etat, la gloire de la Nation, & le rempart le plus assuré de la République. Les Chevaliers Romains ne furent créés que pour servir à l'Armée, & ils en composèrent d'abord toute la Cavalerie. Ceux de Pologne sont tous obligés de monter à cheval, lorsque le Roi convoque l'Arriére-Ban de la Noblesse. Il seroit à souhaiter qu'on ne les y forçât point, & qu'il fût libre à chacun de s'exempter de la guerre, si son penchant ne l'y porte point. On en trouveroit encore assez pour qui ce métier auroit des charmes. Et que ne devroit-on pas attendre de ces Soldats d'inclination, préférablement à ceux qui ne le seroient que par contrainte !

Rien n'est plus pernicieux pour l'Etat, que l'obligation où l'on met toute la Nation de marcher aux Ennemis. C'est l'exposer à une ruine totale, & il ne faudroit qu'un événement malheureux pour la voir ensévelir dans un même champ de bataille. Il importe de ménager ce troisiéme ordre de la République. L'Arriére-Ban, qu'on appelle *Pospolite*, ne fut institué, que parce qu'on n'avoit point de troupes qu'on pût soudoyer. Il falloit alors que tous les Citoyens fussent Soldats ; ils n'avoient d'autres demeures que leurs tentes, ni d'autres possessions que celles qu'ils acquéroient l'épée à la main. C'est ainsi que les premières Nations conquirent les Provinces où elles s'établirent. C'est ainsi que les Romains, qui n'étoient d'abord qu'une poignée de Pâtres, ou d'Esclaves fugitifs, étendirent leur domination sur leurs voisins, & se rendirent insensiblement les maîtres de toute la terre.

Cet usage ne dura point : on loua des affranchis, ou des étrangers, à la place des Citoyens Légionnaires. Le besoin de conserver les établissemens déja faits, donna naissance aux troupes mercenaires, & les Citoyens s'obligèrent de fournir à leur entretien. C'est ce qui oblige les Soldats de veiller à la sureté du Citoyen qui les nourrit, & les Citoyens de pourvoir à la subsistance du Soldat qui les défend & qui les protège.

Déja depuis long-tems, la République a suivi en cela la méthode des autres Nations, & forme une Armée d'hommes empruntés & gagés pour soutenir ses querelles. Elle a seulement réservé l'Arriére-Ban pour des cas extrêmes. Mais, on le répète, rien n'est plus dangereux que cette réserve, qui met l'Etat en risque de périr en un seul jour.

La Forme des Conseils. Ces Assemblées, qui par un air de Majesté, devroient imprimer du respect à ceux-mêmes qui les composent, ne respirent ordinairement que l'horreur & la confusion. Chacun se croyant en droit d'opiner le premier, ou de contredire du moins

les premiers qui opinent, un bruit confus de voix s'y élève tout-à-coup, & ceux qui tâchent de l'étouffer, ne font que l'augmenter par de nouvelles clameurs. C'eſt dans ce trouble affreux qu'on propoſe les matières d'Etat, c'eſt au milieu de ces déſordres qu'on délibère, & c'eſt à force de débat & de querelles, qu'à peine réünis, on eſt contraint de ſe ſéparer ſans rien conclure.

» Voilà, dit l'Auteur, une image naturelle de nos Diétines & de » nos Diettes. On y voit notre malheureuſe Patrie ſe préſenter à » nous, & nous montrer toutes ſes » playes. Mais en vain elle implore » notre ſecours; inſenſibles à ſes » maux, nous n'y apportons aucun » remède; & par nos haines, nos » animoſités, nos emportemens, » nous les empirons au point de » les rendre preſque incurables. » Ainſi, elle pourroit dire avec rai» ſon : *Heu ! patior telis vulnera » facta meis* «. On peut voir dans le Livre même, la ſuite de cette deſcription auſſi fidelle que pathétique.

Quelles ſont les ſources de ces déſordres? L'Auteur nous les indique. Les Sujets, qui compoſent ordinairement ces ſortes de Congrès, conſiſtent dans la jeune Nobleſſe des Palatinats; & c'eſt un des premiers abus qu'il faut corriger pour remettre le bon ordre dans ces Aſſemblées. La République Romaine penſoit bien plus ſainement à cet égard. On n'y exerçoit la Magiſtrature, qu'après avoir ſervi dix ans dans les Légions; &, comme on ne pouvoit être enrôlé qu'à 17 ans, perſonne n'étoit admis à aucune Charge, qu'il n'eut atteint ſa vingtſeptiéme année. Eh ! comment un jeune homme peut-il opiner ſur des marières qu'il ne connoît point! Plein d'ambition & d'arrogance, entêté d'une égalité de naiſſance, qu'il croira emporter avec elle une égalité de mérite, il ne voudra céder à perſonne; & par ſa pétulante vivacité il eſſayera d'en impoſer, & ſûrement il en impoſera à la modeſte gravité de quiconque moins jeune, & moins bouillant, voudra propoſer un avis ſage & raiſonnable.

Mais, s'il eſt de la dernière conſéquence de ne choiſir pour Députés aux Diettes, que des perſonnes, dont l'âge & l'expérience ayent meuri la raiſon; il n'eſt pas moins important, que tous ceux qui ſont au timon des affaires, ſuivent l'uſage ordinaire des autres Royaumes, où le Civil & le Militaire ſont entièrement diſtingués. L'Auteur inſiſte ſur la néceſſité d'exclure des Conſeils tout Officier d'Armée, & de ne ſouffrir dans le Service Militaire aucune des perſonnes qui ont droit d'entrer dans les Conſeils. Il faut que chacun s'attache uniquement à ſa profeſſion, & n'en exerce point d'autre, malgré l'abus qui permet à des Officiers Civils, aux Sénateurs, comme aux Evêques, d'avoir des Compagnies ou des Régimens.

Une autre ſource des déſordres qui règnent dans les Aſſemblées,

c'eſt le droit qu'a chaque Nonce de s'oppoſer aux réſolutions des Diettes. Un ſeul mot ſuffit pour cela, & ce mot eſt le même *veto*, dont ſe ſervoient les Tribuns de Rome. Ce mot prononcé, la Diette perd ſon activité, & elle eſt contrainte de ſe ſéparer ſans rien conclure. Les Polonois tiennent ce droit auſſi cher que la prunelle de leurs yeux, ce ſont leurs propres termes; ils croyent, qu'une fois aboli, toute leur République ſeroit bientôt détruite.

A Dieu ne plaiſe, dit l'Auteur, qu'en touchant ici un article auſſi délicat que celui du *Liberum veto*, je veuille donner atteinte à cette auguſte prérogative de notre liberté! Je prétends ſeulement faire en ſorte qu'elle ne ſoit point préjudiciable à la République, comme elle ne l'eſt que trop ſouvent. Car je penſe à ce ſujet comme un des grands hommes qui prononça un jour ces belles paroles dans le Sénat: *Malo periculoſam libertatem, quam quietum ſervitium*. C'eſt-à-dire: *J'aime encore mieux une liberté douteuſe, qu'un eſclavage tranquille*. Ces paroles ſont de Raphaël Leſczynſki, Grand-Général de la Grande-Pologne, père du Roi Staniſlas.

L'Auteur propoſe les moyens d'empêcher que le *Liberum veto* ne ſoit contraire aux intérêts de la République, auſſi bien que la déciſion des affaires, *nemine contradicente*, & la formule, *ſiſto activitatem*. Nous ſommes fâchés de ne pouvoir entrer dans ce détail, qui nous paroît rempli de ſageſſe.

La Grande Diette. Tous les Membres de l'Etat ne pouvant le gouverner par eux-mêmes, il eſt néceſſaire d'en remettre l'adminiſtration à quelques-uns d'entre eux. Telle eſt l'origine des Diettes. Elles ſont compoſées de tous les Commiſſaires de la Nation qui leur confie ſes intérêts, & qui les revêt de tout le pouvoir dont ils ont beſoin pour la ſoutenir, ou pour la défendre.

Cela ſuppoſé, il eſt juſte que chacun des trois Etats, & chaque Province du Royaume ayent part à ces Congrès; & puiſque les Edits, qui en émanent, n'ont de force qu'autant qu'ils ſont faits, *nemine contradicente*, il eſt raiſonnable auſſi qu'ils ſoyent faits, *nemine abſente*, & que tous ceux, qui doivent aider à les créer, y concourrent. Autrement, ce ſeroit faire brèche à l'égalité qui fait l'eſſence de la République, & priver une partie de l'Etat de la liberté qui en eſt l'ame. Il faut, dès l'ouverture d'une Diette, commencer par lui donner la forme qui lui eſt propre, & d'où dépend ſa validité.

On y procède d'abord par l'élection d'un Maréchal. C'eſt le premier pas pour lui donner l'activité néceſſaire; mais ç'en eſt auſſi le plus ſouvent le premier écueil. Les intrigues de ceux qui aſpirent à cette Charge, y répandent le déſordre & la confuſion, & y donnent un ébranlement dont elle ſe reſſent tout le temps de ſa durée, ſi toutefois ces mêmes troubles

ne la font avorter. On saisit avidement ces conjonctures, & l'on en prend sujet d'arracher à la Chambre des Nonces, le consentement à quelques projets équivoques qu'on veut faire passer. Rien n'est plus ordinaire que d'entendre dire à un Député, qu'il ne consent point à l'élection d'un Maréchal, à moins qu'on ne donne les mains aux avis qu'il propose. C'est une espèce de marché, & un trafic d'autant plus injuste, qu'il n'est pas permis de rien proposer avant l'élection du Maréchal; car ce n'est que du moment qu'il entre en fonction, que la Diette prend sa forme, & qu'elle jouït de son activité.

Il importe d'abolir cet usage; & avant qu'il soit question d'aucune affaire concernant l'Etat, on ne doit s'attacher simplement qu'à recueillir les voix par le choix de celui qui doit présider à la Diette. Or ce choix devant se faire à la pluralité des suffrages, il doit n'être sujet à aucune contradiction.

Le Maréchal élû, on va dans la Salle du Sénat saluer le Roi, qui se trouve à la tête de tous ceux qui composent cet Auguste Corps. De-là, tous les Nonces qui sont tirés de l'Ordre Equestre, & qui le représentent, retournent dans leur Chambre, où l'on commence provisionnellement les projets des constitutions, que toute la République doit agréer, lors de la jonction du Sénat avec les Nonces. Ceux, qui voyent pour la première fois la manière dont on y traite les affaires, ne croiroient jamais qu'on pût parvenir à les décider, pas même à les connoître. Tout Citoyen, tout Etranger, peut se mêler dans l'Assemblée, pénétrer dans tous les mystères de la République, qu'on y dévoile sans précaution, & augmenter par une bruyante conversation, le bruit tumultueux d'une foule de voix qui éclatent toutes à la fois. Nulle attention, nul ordre, nul concert parmi les Nonces, nul rapport dans leurs sentimens. Chacun ne pense que suivant ses intérêts.

C'est dans cet affreux tumulte que s'écoulent les six semaines, qui sont le temps prescrit pour la tenuë du Congrès. Et seroit-il naturel d'attendre une bonne issuë d'un commencement si vicieux!

Cependant, pour ne pas laisser passer en vain les derniers jours du terme marqué, on va se joindre au Sénat. Là se trouvent de nouveaux intérêts particuliers, qui veulent prévaloir sur tous les autres. Le choc augmente, les nuages crèvent & s'enflamment, les éclairs brillent de toutes parts; mais on se lasse de l'orage, on forme précipitamment quelques Loix, où l'on n'a aucun égard aux intérêts de la République. On n'établit ces Loix sur aucun raisonnement solide, qui puisse du moins en marquer les vûës & les motifs. On n'écoute ni remontrances,

ni

ni oppositions, jusqu'à ce que quelqu'un de ceux, qui ose les contredire, sorte de l'Assemblée, en protestant contre tout ce qu'elle a décidé, & la force à se séparer, sans avoir rien conclu qui puisse subsister pour le bien du Royaume.

Ce portrait de nos Diettes, dit l'Auteur, n'est point chargé; & celui d'entre nous, qui n'y verra point la peinture de nos malheurs, doit sans doute être comparé à ce fou de Stoïcien, qui, accablé de maux, ne laissoit pas de soutenir, qu'il n'en étoit point, qui pût affecter l'ame du Sage.

L'Auteur présente à ses Compatriotes quatre moyens d'éviter de si funestes dissensions. Il y montre le même zèle & la même sagacité, qui régnent dans tout le cours de son ouvrage.

L'interstice entre les Diettes. Rien n'est plus pernicieux, que le long intervalle de temps que les Loix obligent de garder d'une Diette à l'autre. Est-il, en effet, quelque Etat policé dans le monde, où l'on se relâche de temps-en-temps des soins utiles d'une sage administration? On peut comparer le bien public à un enfant chéri, qu'on ne doit jamais perdre de vuë, si l'on ne veut l'exposer à toutes sortes d'accidens. C'est en vain que la prudence humaine se croit à l'abri des plus funestes révolutions. Il en est, que les mesures les plus justes ne peuvent empêcher; & la prévoyance la plus raffinée est souvent mise en désordre par de fatales conjonctures, qui ne dépendent que du hazard.

L'Auteur voudroit, qu'au lieu de six semaines, chaque Diette durât six mois; qu'elles commençassent le premier jour d'Octobre, & qu'elles finissent le dernier de Mars; que pendant les six mois d'intervalle, il y eût un Conseil toujours permanent dans l'Etat, toujours attentif à ses besoins, toujours prêt à les prévenir dans les occasions pressantes. Il prouve la nécessité de ce Conseil, dont il établit la forme & l'arrangement; & c'est par là qu'il termine la premiére Partie de son ouvrage.

La piéce suivante qu'on nous a priés d'insérer dans ce Journal, a été luë avec satisfaction par plusieurs personnes instruites dans l'Art de Chirurgie; & nous nous sommes portés d'autant plus volontiers à l'insérer, qu'elle est accompagnée d'un Certificat honorable pour l'Auteur, qu'on trouvera à la suite de cette même piéce, & qu'elle peut encore donner lieu à d'utiles réflexions sur l'importante matiére qui en fait l'objet.



OBSERVATIONS SUR LA SITUATION LA PLUS FAVORABLE qu'on puisse donner aux Malades dans l'opération de la taille.

LA facilité de tailler le malade couché à plat sur un lit ou sur une table garnie, avec le nouveau Lithotome caché, a donné lieu à des observations très-essentielles pour le succès de la taille en général.

L'Anonyme qui a donné la description de cet instrument, rapportée dans les Journaux des Sçavans Décembre 1748, & Verdun Novembre même année, a dit qu'il falloit donner au malade la même situation que pour le grand appareil, pour le tailler; mais ayant observé depuis, tant par la pratique plusieurs fois réïtérée, que par des réflexions bien méditées, que cette situation est la cause de la mort d'une grande partie de ceux qui périssent de cette opération, par les accidens auxquels elle peut donner lieu, il a jugé très-nécessaire de le prouver par les observations suivantes.

Presque tous les Lithotomistes font coucher leur malade sur le dos, d'une façon oblique, qui approche plus de la ligne verticale que de l'horisontale; & ceux qui avoient pensé d'abord de le laisser entiérement couché à plat sur le dos, sont revenus à la position oblique, à cause de la difficulté qu'ils trouvoient à manœuvrer avec les instrumens ordinaires, & aussi parce que le malade ne leur sembloit pas assez assujetti; ils ne paroissent pas du moins en avoir donné d'autres raisons.

Cependant c'est cette situation dont il s'agit ici. On n'entrera point dans la description anatomique de la vessie, ni du reste du corps, supposant les Lecteurs suffisamment instruits de tout le surplus de cette matiére, & on se bornera à faire remarquer, que la situation presque verticale du malade, quand il est sur la table pour y être taillé, joint au raccourcissement du tronc par la jonction des mains avec les pieds, & à la pression du diaphragme surtout le bas ventre, contribuent à repousser le fond de la vessie contre son col par tout le volume des intestins.

De ce méchanisme, il résulte, qu'aussitôt que la vessie est vuide d'urine, son fond se présente, même avec effort à l'entrée de son col, & que dans cet état si elle est un peu grande, elle forme des goussets ou replis, sur toute la circonférence de son ventre en s'applatissant; ces goussets sont plus ou moins profonds, suivant que la vessie est plus ou moins ample, & ainsi disposés, ils servent souvent de retraite aux pierres que la vessie contient; ce qui les éloigne plus ou moins de la ligne droite de son col, suivant la profondeur plus ou moins grande que la largeur de la vessie leur peut fournir. Une, ou plusieurs pierres ainsi logées au

fond d'un de ces gouſſets ou replis, y eſt fermement aſſujettie par le fond de la veſſie comprimé contre ſon col. Dans cet état on y introduit ſucceſſivement les inſtrumens de la taille, dont la tenette eſt le dernier, & celui qui trouve preſque toujours la veſſie vuide d'urine. Elle ne peut donc alors trouver de place pour s'enſoncer, que celle qu'elle fait en repouſſant le fond de la veſſie contre les inteſtins qui le preſſent avec élaſticité, de ſorte qu'ils ne cédent qu'à la pulſion de la Tenette; mais qui la ſuivent toujours dans ſes mouvemens; & comme leur volume forme une eſpéce de matelas très-flexible, ils ne laiſſent point de vuide autour de cet inſtrument; il y eſt toujours comme dans une gaine qui tend à ſe remplir, ſi elle ſe retire; & même à y entrer par des replis lorſqu'elle s'ouvre. Dans cet état, qu'elle aille de côté & d'autre, en avant ou en arriére, elle ne gagne rien ſur la réſiſtance du fond de la veſſie devenu élaſtique par le volume des inteſtins qui revient toujours contre ſon col. Si la pierre ne s'eſt pas trouvée vis-à-vis du fond de la veſſie lorſqu'elle s'eſt vuidée de ſon urine, elle ſe trouve néceſſairement cantonnée dans un des replis de ſa circonférence, & elle n'en peut ſortir, étant preſque toujours devancée par le fond de la veſſie, retenu contre ſon col par le volume inteſtinal. L'opérateur alors la cherche vainement avec ſa Tenette, elle n'y ſçauroit atteindre, ſurtout ſi cette Tenette eſt mûe directement, & que la veſſie ſoit aſſez ample pour fournir un gouſſet fort profond, qui éloigne totalement la pierre de la ligne droite que la Tenette peut parcourir; & il l'en éloigne d'autant plus ſûrement, que la Tenette étant dans une gaine, la pierre eſt dans une autre par un repli en forme de cloiſon, que la flexibilité de la veſſie forme entre ces deux corps, qui les empêche de ſe toucher immédiatement, quand même la pierre ſe trouveroit à la portée de l'extrémité latérale de la ligne droite qui peut être parcourue.

Il arrive encore un autre accident, qui eſt que la pierre fait ſouvent boſſe du côté de la Tenette, mais toujours devancée d'un replis de la veſſie: l'Opérateur alors ſent une réſiſtance peſante qui lui fait préſumer que c'eſt la pierre; il ouvre plus ou moins ſa Tenette pour la ſaiſir, & il la prend effectivement, mais quand il veut la tirer, le malade ſe plaint ſi vivement qu'il l'épouvante; alors, ou il améne tout ce qu'il tient, & dans ce cas, quel malheur! ou il quitte priſe, ce qui l'oblige à continuer de nouveau les recherches de la pierre. Enfin après avoir cherché inutilement & très-péniblement pendant longtemps, ou il la tire, ou il retire l'inſtrument ſeul.

Ceux qui entendent cette matiére & qui ont été pluſieurs fois les triſtes ſpectateurs de ces opérations, ſentent bien qu'après un pareil travail, il en doit réſulter un déluge de maux. La Tenette n'aura

presque jamais été ouverte dans la vessie sans qu'elle y ait fait quelque contusion plus ou moins grande ; mais si elle a pincé la pierre revétue d'un repli, ou bien un redoublement de ce même organe, que le matelas flexible des intestins aura forcé d'y entrer quand elle se sera ouverte, & dans lequel eux-mémes peuvent étre pincés, alors les suites sont toujours funestes.

Mais un inconvénient fréquent de cette situation du malade, c'est, que l'Opérateur ne pourra jamais tirer la pierre du premier coup, si elle ne se trouve vis-à-vis du fond de la vessie, quand ce fond est poussé contre son col, en se vuidant de son urine, ou bien qu'elle ne soit fort petite ; & dans cet état même, la vessie qui se présente fortement avec la pierre, peut être pincée par ses redoublemens qui forment comme une enveloppe à la pierre. Il peut aussi arriver, qu'y ayant plusieurs pierres, une peut être trouvée & que les autres le soient très-difficilement ou point du tout, surtout si la vessie est fort ample. On a vû dans ce dernier cas, qu'une pierre du poids de 6 à 7 onces a été très-difficile à trouver à nud, & dans ces sortes de cas, il y a eu très-peu de malades qui n'en ayent péri.

Il n'y a donc que deux circonstances ou l'Opérateur trouvera promptement la pierre dans la situation oblique du malade ; ou lorsque la vessie est racornie, ou naturellement petite, ou bien lorsque la pierre se rencontrera vis-à-vis du fond de la vessie quand elle se vuide de son urine dans l'instant de son ouverture par l'opération. Dans tous les autres cas quelque habile & prudent que soit l'Opérateur, il sera rarement à l'abri d'une recherche plus ou moins longue, suivant que la vessie sera plus ou moins ample, & il évitera difficilement les contusions, ou les tiraillemens en quelque dégré, qui causeront des accidens proportionnés. D'ailleurs c'est toujours un inconvénient fâcheux & très-douloureux, d'être obligé d'introduire & retirer plusieurs fois la Tenette, aussi bien que le doigt, après les douleurs excessives que le malade a déja souffertes par l'opération du grand appareil.

Ne pourroit-on pas ajouter à cette démonstration, qu'on a réputé bien souvent une pierre devenue adhérante ou renfermée dans un Kiste, lorsqu'elle n'étoit que dans un repli latéral de la vessie ? Et même avancer que les adhérances d'aucune autre façon sont très-rares, quoi qu'il y en ait des exemples, excepté celles des pierres qui se sont trouvées en partie dans les urétéres, ou qui ont cru entre les lames de la vessie, que l'extrémité de ce canal parcourt.

Au surplus, les exemples des pierres qu'on a tirées tant de fois avec des Tenettes courbes, logées ou retenuës derriére les os pubis, viennent à l'appui de ce qui vient d'être démontré.

De toute cette exposition, il ré-

ſulte évidemment, que la ſituation preſque verticale du malade qu'on taille, peut être mortelle pour un grand nombre, & qu'elle eſt au moins très-dangereuſe pour tous. Pour remédier à cet inconvénient, il falloit trouver un moyen d'entrer auſſi ſurement, ou même plus, dans la veſſie du malade, quoique couché à plat ſur le dos & ſans craindre de faire de fauſſes routes, qu'on le faiſoit dans la ſituation ordinaire. Cette reſſource ſe trouve parfaitement dans le nouveau Lithotome caché, parce que l'Opérateur qui s'en ſert n'a point d'autre embarras, que celui de faire ſon inciſion aux tégumens & graiſſes, pour parvenir à la partie de la ſonde la plus ſaillante, pour y introduire ledit inſtrument, & à la faveur d'icelle, le gliſſer dans la veſſie ſans aucune difficulté, quelle que ſoit la ſituation du malade, reconnoître la pierre & inciſer tout le trajet en ſe retirant. Toute cette manœuvre ſe fait ſans la moindre gêne pour l'Opérateur, & avec la plus grande ſûreté pour le malade.

Les avantages de la ſituation du malade couché à plat, ſur les dangers de la poſition contraire, ſont inconteſtables; parce que les inteſtins reſtent tout naturellement ſur la partie poſtérieure de la capacité du ventre & laiſſent la veſſie libre dans ſa place, & ſon fond ſe trouve éloigné de ſon col à proportion de ſa grandeur, ſurtout, ſi l'on a eu ſoin de vuider les inteſtins, par une ou pluſieurs purgations & lavemens antécédens; auſſi bien que de les y entretenir par un régime liquide qui aura dû être obſervé entre ces évacuations, & l'inſtant de l'opération. Alors, quoiqu'on ouvre la veſſie & qu'elle ſe vuide de ſon urine, ſon fond ne vient point heurter le bout des inſtrumens, la pierre ſe préſente d'elle-même à la Tenette, parce qu'elle tombe librement à la partie la plus baſſe de la veſſie, n'étant retenuë par aucun de ſes replis.

Voilà ce qui a été obſervé avec beaucoup de ſatisfaction dans ceux qui ont été taillés à plat, & avec le nouveau Lithotome caché; auſſi ont-ils été exempts des accidens ordinaires que l'ancien uſage produit, n'ayant pas même eu beſoin de ſe ſervir de fomentations, ni d'embrocations.

D'ailleurs cette ſituation a l'avantage de n'être point effrayante pour le malade, ce qui eſt d'une très-grande conſéquence. Il peut être taillé ſur ſon lit ſans y rien changer, s'il ſe trouve bien éclairé; ou bien on en conſtruira un ſur une table avec un matelas, devant une porte ou une fenêtre. Les liens dans cette ſituation ne peuvent point favoriſer non plus l'approche du fond de la veſſie ſur ſon col. L'on peut ſe ſervir des 8 de chiffre de M. le Dran, qui ſuffiſent très-bien & qui n'effrayent point. On s'en eſt toujours ſervi à ceux qui ont déja été taillés, & des trois premiers deſquels je vais donner les indications, avec les noms des Chirurgiens qui les ont taillés. Ce ſera un moyen de donner aux malades de la pierre,

& aux Chirurgiens, la juste confiance qu'ils devront avoir dans l'avantage de ce nouvel instrument. Depuis la guérison de M. le Roy de Melun, qui fut taillé le premier avec cet instrument, par M. Laroche, Maître en Chirurgie à Paris, le 8 Octobre 1748. Ce même Chirurgien a taillé le nommé André Juré, du Bourg de Champigni en Franche-Comté, le 21 May 1749, & avec le même succès. M. Tardy, Chirurgien Major dans la Marine, au Département de Rochefort, a taillé le 28 Août 1749, Jacques François, âgé de neuf ans, natif de la Paroisse Notre-Dame, Fauxbourg de Rochefort, & avec le même succès. Louis Clermon, ci-devant Laquais de M. le Comte de Tovianski, Grand Chambellan de Pologne, a été taillé à Paris, rue Daguesseau, Fauxbourg S. Honoré, par M. la Roche, avec le Lithotome caché, le 18 Février 1750, & est guéri *. Il y en a encore d'autres dont on donnera l'indication dans la suite, s'il est nécessaire.

Approbation de M. Hevin, premier Chirurgien de Madame la Dauphine.

J'ay lu avec attention un Manuscrit qui a pour titre : *Observations sur la situation la plus favorable qu'on puisse donner aux malades dans l'opération de la Taille :* j'y ai trouvé beaucoup de réflexions judicieuses & intéressantes, tant pour les malades que pour les Opérateurs ; & j'estime que l'impression en doit être fort utile. A Versailles le 10 Février 1750. *Signé* HEVIN, premier Chirurgien de Madame la Dauphine.

* *Cet exemple, comme on voit, est postérieur à la date du Certificat de M. Hevin.*

SECONDE LETTRE DE M. D'ANVILLE A MESSIEURS du Journal des Sçavans, sur la Carte qu'il a publiée de l'Amérique Méridionale.

MESSIEURS,

Après avoir parcouru dans ma premiére Lettre les parties du continent de l'Amérique Méridionale, qui s'étendent depuis le Nord jusqu'à l'Orient de Quito, je m'étendrai maintenant dans la partie du Sud. Le voyage fait à Lima par M. de la Condamine, m'a servi de guide jusqu'à cette capitale du Pérou, & les hauteurs observées en différens lieux par M. Don Jorge Juan dans tout cet espace, ont beaucoup contribué à mettre de la précision dans la Carte. Les indications que j'ai recueillies de la Longitude de Lima ne sont pas sans variation assez sensible. Elles roulent au-delà de 5 heures à l'égard de Paris, depuis environ 13 min. jusqu'à 19. La Connoissance des Temps marque 16 min. 38 sec. & le lieu de Longitude dans la Carte de l'Amérique Méridionale étant de 59

dégrés environ 10 minutes à l'égard du premier Méridien vers l'Oueſt, lorſque la Longitude de Paris à l'Eſt de ce Méridien y ajoute 20 dégrés juſtes ; cette Carte ſe trouve conforme à l'indication de la Connoiſſance des Temps. Il eſt ordinaire que le réſultat des obſervations Aſtronomiques de Longitude faſſe rencontrer de pareilles diverſités ; & dans un nombre d'obſervations faites à Quito durant le ſéjour des Académiciens François, il y en a dont le réſultat paſſe de 4 & 5 minutes de temps, l'indication donnée dans la Connoiſſance des Temps, d'autres obſervations auſſi qui font la différence moindre d'autant & même davantage. La différence de calcul dans les Tables de révolution des Satellites de Jupiter, peut contribuer à cette diverſité ; & ſur pluſieurs obſervations qui ont leurs correſpondantes, il ne faut pas exiger qu'on en conclue le même point de Longitude en toute rigueur.

Pour diſtinguer les lieux dont la poſition peut être appuyée ſur la route faite par M. de la Condamine juſqu'à Lima, il faut être prévenu que de Loxa il s'eſt rendu à Piura, & que de Piura il a traverſé ce qu'on appelle *los Valles*, en ſuivant à peu près le bord de la mer. J'avois recueilli pluſieurs morceaux particuliers & manuſcrits, dreſſés par des Navigateurs qui ont fréquenté cette côte, à commencer depuis Payta incluſivement. Quant à l'intérieur des terres, le détail de la partie ſupérieure du Marañon eſt dû au P. Fritz. Et ce qui eſt plus avant aux environs de Gualaga eſt tiré du P. Magnin, & de quelques inſtructions que M. Maldonado avoit priſes à la Laguna, & par leſquelles il a ajouté au P. Magnin entre autres circonſtances, tout ce qui a ſervi à compoſer la partie qui eſt au-deſſus de Moyobamba juſqu'à Guanuco. Je n'ai pas épargné les recherches, pour faire enſorte que la Carte ſe ſoutînt au même dégré de détail ou à peu près, dans la repréſentation du local en s'éloignant de Lima. Mais, je ne ferai point difficulté d'obſerver, qu'au-delà de Guamanga, en tirant vers Cuſco & Arequipa, on doit s'appercevoir que cette repréſentation eſt plus vague & moins chargée de circonſtances, ce qui eſt un indice du défaut de connoiſſance. Je penſe néanmoins que cette partie de la Carte ſatisfait à peu près à ce que la relation Eſpagnole du Voyage du Pérou, dreſſée par M. Don Antonio de Ulloa, expoſe ſur ce quartier-là. C'eſt par cette relation que les limites qui ſéparent l'Audience de Lima de celles de Quito & de Charcas ou Chuquiſaca, m'ont été connues autrement que les Cartes précédentes ne les marquent. Dans la maniére de repréſenter le Lac Titicaca & ſon Deſaguadero, il y a plus de détail qu'on n'en avoit auparavant. L'établiſſement des Miſſions chez les Mojos & Chiquitos par les Jéſuites, a procuré la connoiſſance de ces parties plus

reculées dans l'intérieur du continent. C'est sur les différentes Cartes que ces Peres ont données du Paraguay, & dont la premiére dédiée au Général Vincent Caraffa il y a environ un siécle, n'est pas à négliger nonobstant les plus récentes, que toute l'étendue de Chichas & du Tucuman a été composée dans la Carte de l'Amérique Méridionale. La côte qui répond à cette longueur de pays depuis la hauteur d'Arica, est tirée d'une suite de Cartes manuscrites, qui comprend aussi la principale partie maritime du Chili. La Carte que le P. Ovalle Jésuite, a publiée de cette province en particulier, & qui embrasse plusieurs feuilles, a fourni le détail des riviéres & des positions de lieu jusqu'à Valdivia.

Je me suis conformé sur la Longitude de la Côte du Chili au résultat des observations du P. Feuillée, selon qu'il est marqué dans la Connoissance des Temps, n'ayant ce semble rien de plus positif sur cet article. J'ai été instruit depuis, qu'en vertu de l'occultation d'Antarés par la Lune, observée à la Conception par le meme Astronome, M. le Monnier appliquant la théorie de la Lune à cette observation, concluoit la différence moindre à l'égard de Paris d'environ deux tiers de dégré. Mais, quoique j'aye lieu de témoigner du regret de n'avoir pas été informé plutôt de la détermination ainsi conclue par M. le Monnier; quand on considérera qu'entre plusieurs places principales de l'Europe, & dans lesquelles les Astronomes de la plus grande réputation se sont communiqué de fréquentes observations pendant une longue suite d'années, il se rencontre néanmoins des diversités sensibles dans le résultat de ces observations, & dont l'écart prend quelquefois environ un tiers ou un demi dégré, on ne trouvera pas fort étrange qu'un point de l'Amérique Méridionale offre quelque chose de semblable; sans compter que l'étendue d'un aussi vaste continent en absorbe pour ainsi dire les conséquences, & qu'on se croit d'autant moins écarté du but en pareil sujet, que la précision absolue y est moins exigible.

Dans la construction de la Carte de l'Amérique Méridionale, la position de Buenos-ayres est une suite ou dépendance de celle de Valparayso, sur la même Côte du Chili que la Conception. Une observation du P. Feuillée à Val-parayso, en rapproche la Longitude de près d'un dégré eu égard à la Conception, & la connoissance qu'on a de la Côte est à peu près d'accord sur cette différence entre Val-parayso & la Conception. Le changement ci-dessus rapporté sur la Longitude de la Conception, s'il est communiqué à celle de Valparayso, au lieu de 74 dégrés & environ deux tiers de différence Occidentale entre Paris & Val-parayso, il faut s'en tenir à 74 dégrés de compte rond. Il y a correspondance ou liaison entre Val-parayso & Buenos-ayres par le moyen de deux points intermédiaires, Sant-

Yago

Yago du Chili & San-Juan de la Frontera ; & je crois essentiel à mon sujet d'entrer en discussion sur cet article.

De Val-paraySo à Sant-Yago, M. Frézier, qui a fait preuve d'habileté comme d'exactitude dans son Voyage de la Mer du Sud, compte 28 lieues. Le chemin traverse un pays inculte & désert, coupé de montagnes & de vallées, par conséquent propre à mettre une différence sensible entre la mesure du chemin & la ligne directe. L'intervalle sur la Carte vaut à l'ouverture du compas 23 lieues de 20 au dégré, il est égal à 26 des lieues qui ont été vérifiées dans la Lettre précédente entre Quito & Riobamba, en un pays peuplé & cultivé. Et comme les 26 lieues de mesure directe en consumeroient évidemment plus de 28 sur un chemin tel que celui de Val-paraySo à Sant-Yago, il s'ensuit que l'intervalle dont il s'agit admet si l'on veut des lieues de plus forte mesure, & approchantes de celles de 20 au dégré. Cet intervalle ne s'estimera pas raccourci, si on en juge par le compte de 15 lieues qu'Herrera donne entre Sant-Yago & la Mer. Car, quand on voudroit que la distance ne se rapportât pas au port de Sant-Yago, qui est Val-paraySo, quoi qu'il n'en soit mention dans Herrera qu'en cette qualité, mais au lieu quelconque du rivage le plus prochain de Sant-Yago, notre Carte y laisse au moins 19 lieues de 20 au dégré ; de sorte qu'on est libre de supposer, qu'Herrera n'employe pas des lieues moindres que les Hollandoises, ou d'environ 15 au dégré, en cette distance. Au-reste, l'obliquité de position entre Val-paraySo & Sant-Yago, qui en rapproche la Longitude, n'est pas arbitraire, puisque la différence observée dans la Latitude en décide.

De Sant-Yago passons à San-Juan de la Frontera. Ce lieu est autrement surnommé *de la Cordillera*, à raison de sa situation au pied de la Cordelliére, qui remplit cet intervalle. Car, ainsi que Sant-Yago est au pied occidental de cette Cordelliére, selon que M. Frézier s'explique sur cette capitale du Chili, de meme le San-Juan compris dans les dépendances du Chili, est au pied oriental. Et la Carte particuliére du Chili, dressée par le P. Ovalle, est conforme à cette situation de San-Juan. De plus, cette Carte ne donne pas un autre angle de position pour ce point à l'égard de l'emplacement de Sant-Yago, que dans la Carte de l'Amérique Méridionale. Et observez qu'un peu plus ou moins d'élévation dans la hauteur de San-Juan, ne mettra pas une diversité sensible dans la distance de ce point à l'égard de Buenos-ayres, où nous tendons, vu l'obliquité de position de Buenos-ayres à l'égard de San-Juan. Si l'on remarque que notre Carte donne environ 15 lieues majeures en droite ligne, depuis chacune des positions de Sant-Yago & de San-Juan, jusqu'à la crête de la Cordelliére qui répond de plus près à ces positions ; que par conséquent

c'eſt ſuppoſer 30 lieues d'aſſiette ou de baſe à la Cordelliére; on aura tout lieu de conclure, que ces poſitions ſont pour le moins auſſi divergeantes l'une de l'autre qu'il ſoit probable de le préſumer. Car, ſans alléguer les montagnes de l'Europe, que l'on voudroit croire inférieures à la Cordelliére des Andes; cette Cordelliére, nonobſtant qu'elle ſoit double dans la province de Quito, renfermant une ſpacieuſe vallée entre deux ſommets fort élevés, ne prend pas un plus grand eſpace, ſelon la connoiſſance locale & poſitive que le ſéjour des Académiciens François en cette province nous a procurée.

Entre San-Juan de la Frontera & Buenos-ayres, l'intervalle en droite-ligne meſuré ſur la graduation de Latitude, équivaut 8 dégrés & trois cinquiémes. La Carte originale du Paraguay, que les Jéſuites ont renouvellée en 1732, eſt peu différente en cet eſpace, n'excédant la valeur des 8 dégrés que d'environ trois quarts. Mais nous ne courons point le riſque d'avoir affoibli la diſtance. Laet, auteur exact & judicieux, nous apprend, qu'un homme du Pays-bas qui avoit fait le chemin, n'y comptoit pas plus de 110 lieues; & ce qu'il dit ainſi liv. 12, chap. 12, il le répete au liv. 14, chap. 12; de maniére qu'aucun ſoupçon d'incertitude ne peut avoir lieu ſur le nombre, qui eſt même tranſcrit, & non pas chiffres, dans l'un & dans l'autre endroit. Or, la meſure de 8 dégrés & trois cinquiémes de la graduation de Latitude, ou de 172 lieues de 20 au degré, eſt tellement étendue par rapport au compte de 110 lieues, que l'eſpace du dégré eſt compenſé par 12 lieues & trois quarts, ce qui fait la plus forte meſure de lieue dont on puiſſe oſer faire emploi. Il faut recourir à la Lieue Germanique, ſelon ce qui la compoſe rigoureuſement, ſçavoir 2 Raſtes ou Lieues Françoiſes, 4 Lieues Gauloiſes ou 6 Milles Romains, ſans en rien rabbatre, pour avoir un objet de comparaiſon à l'uſage qui ſe fait ici de la Lieue. Cette Lieue Germanique s'évaluant ſur ces élémens 4533 Toiſes, il en faut 12 & demi & davantage pour remplir le Dégré, ce qui ne ſera pas réputé différent de ce que peuvent valoir dans notre Carte les lieues du Flamand ou Hollandois qui a inſtruit Laet. Ayons même égard à une circonſtance propre à faire ſentir tout l'excès de l'eſpace dont il eſt queſtion, ſçavoir, qu'en uſant de la meſure de lieue la plus forte, le nombre des lieues eſt par deſſus cela employé à l'ouverture du compas, bien qu'il réſulte d'une meſure de chemin, non d'une ligne tracée directement ou conclue de cette maniére. D'où il eſt naturel d'inférer, que l'étendue de l'eſpace eſt bien plutôt outrée en cette partie, que ſuſpecte dans le ſens contraire. Et quoique l'intervalle qui précéde entre Val-parayſo & San-Juan, ne paroiſſe pas demander de ſupplément, on pourroit au beſoin lui en trouver dans celui-ci.

La relation du Voyage de l'Amiral Anſon fournit un fait, dont les conſéquences font bien juger que l'eſpace n'eſt point épargné dans la Carte de l'Amérique Méridionale, entre Sant-Yago du Chili & Buenos-ayres. Le fait eſt qu'un Indien n'a mis que 13 jours à faire le chemin de l'une de ces villes à l'autre. Or, ſi l'on conſidére, qu'après le paſſage de la Cordelliére en partant de Sant-Yago, il faut néceſſairement (n'y ayant point d'autre voie qui ſoit ouverte) ſe rendre à Cordoue du Tucuman, pour rabbattre enſuite ſur Buenos-ayres, on ne pourra moins eſtimer le chemin que près de 300 lieues d'environ 25 au dégré; de-ſorte qu'il n'y a point de journée dans la route de l'Indien qui ne s'évalue 22 ou 23 lieues. Quoique je ſois inſtruit par M. Maldonado, que les Indiens ſont propres à faire diligence dans leurs courſes, cependant en réfléchiſſant qu'il s'agit ici d'une courſe de 13 jours conſécutifs, la ſupputation paroit excéder la vraiſemblance. Que conclura-t'on de là par rapport aux Cartes qui ajoutent plus de 80 des mêmes lieues de 25 au dégré, à l'intervalle que celle de l'Amérique Méridionale donne entre Val-parayſo & Buenos-ayres?

Cet intervalle revient en graduation de Longitude, ſelon l'hypothéſe ordinaire ou ſphérique, à 12 dégrés & environ un cinquiéme. Et poſant la Longitude de Valparayſo à 74 dégrés environ deux tiers à l'égard de Paris, ou à 74 de compte rond, celle de Buenos-ayres ſera conſéquemment de 62 & près de demi, ou de 61 & environ quatre cinquiémes. Les obſervations de l'occultation des Fixes par la Lune, faites à Buenos-ayres par le P. Feuillée, ont été employées à en déterminer la Longitude. C'eſt en conſéquence que M. Halley, dans ſa Carte Nautique, range Buenos-ayres à environ 60 dégrés à l'égard de Londres. Et vu qu'il y a 2 dégrés & demi, ou à peu près, à ajouter entre Londres & Paris, cette détermination s'accorderoit avec le premier réſultat des deux ci-deſſus donnés. Mais, comme la théorie dont la détermination dépendoit, a pu donner du plus ou du moins, j'ai appris que M. Chabert, Officier de Marine François, ayant travaillé de nouveau ſur les obſervations du P. Feuillée, concluoit 61 dégrés & environ un quart. Le milieu entre ce lieu de Longitude & le précédent, ſçavoir 61 dégrés & environ 7 huitiémes, ne différera preſque point du ſecond réſultat à 61 dégrés & environ 4 cinquiémes.

Pour avoir la largeur complette du continent en cette partie, il ne reſte que la diſtance de Buenos-ayres au Cap de Sainte-Marie, qui fait l'entrée du Rio de la Plata. Dans une grande Carte manuſcrite, levée fort en détail par un Navigateur François en 1708, cette diſtance eſt de 73 lieues plus que moins, ſur le pied de lieues Marines ou de 20 au dégré. La Carte inſérée par le P. Feuillée dans ſon

voyage de la Mer du Sud, s'accorde précisément sur le nombre des lieues, mais sans les définir: & je tiens que l'évaluation ne peut étre plus forte que dans la Carte manuscrite. Les Portugais établis à Sacramento, vis-à-vis de Buenos-ayres, ont pris soin de lever une Carte de la riviére, & celle que j'ai manuscrite donne 66 lieues dans l'espace en question. En prenant ces lieues sur l'évaluation que Pimentel, Cosmographe Portugais, en a donnée dans son Livre intitulé *Arte de navegar*, sçavoir de 18 au dégré; les 66 font le juste équivalent de 73 de bonne mesure à 20 au dégré. Il y a même lieu de présumer, que c'est tout ce que les Portugais admettront de plus étendu dans cet espace, puisqu'en consultant une Table de Longitudes & de Latitudes comprise dans l'ouvrage de Pimentel, on conclura 3 ou 4 lieues de moins. Les Espagnols, au rapport de Laet, liv. 14, chap 6, comptent 64 lieues; & en effet selon l'évaluation commune des Lieues d'Espagne à 17 & demie au dégré, les 64 valent les 66 Portugaises sur le pied de 18, & les 73 Françoises sur le pied de 20. Outre que cet accord ne peut être attribué à des moyens concertés, la mesure d'espace ne sera pas jugée foible, non seulement par rapport à ce que la Table de Pimentel que j'ai citée en rabbattroit, mais encore sur l'estime que Laet, au même livre, chap. 4, donne de quelques Navigateurs de son pays, selon laquelle on ne compte que 42 lieues. Car, quand on voudroit prendre ces lieues sur le pied de la Lieue Germanique, ou de 12 & demie au dégré, les 42 de cette espéce n'en produiront que 67 de 20 au dégré. En adoptant les 73 plus que moins, nous n'affecterons pas plus de resserrer l'espace en cet intervalle, que dans le précédent depuis la Côte de la Mer du Sud jusqu'à Buenos-ayres. Et nous ajouterons 4 dégrés 27 minutes de la graduation ordinaire de Longitude, aux 12 dégrés & environ un cinquiéme trouvés entre Val-parayso & Buenos-ayres.

Il est naturel que le gisement de la Côte au-delà du Cap de Sainte Marie, serve à limiter le continent de l'Amérique Méridionale: & par la maniére d'y procéder, je crois pouvoir mettre en évidence, que bien loin de chercher à resserrer ce continent, je me suis au contraire étudié de l'étendre; autant du moins que l'ont pu permettre les instructions qui m'ont été données, & auxquelles un ouvrage de ce genre est plus assujetti qu'à la volonté de celui qui le compose. La pointe de Castillos, au large du Cap de Sainte Marie, est comprise dans toutes les Cartes particuliéres de Rio de la Plata. La distance du point de Buenos-ayres est donnée à peu près de 89 lieues de 20 au dégré, & court sur la même hauteur ou peu s'en faut. Une Carte Portugaise manuscrite & des mieux circonstanciées, levée sur le lieu en 1737, par les soins du Brigadier Joze da Silva-Paez, & que je tiens

de M. Don Luis da Cunha, Ambassadeur de Portugal, nous conduit de Castilhos au port de Saõ-Pedro inclusivement. Dans la relation du Voyage de l'Amiral Anson, il est parlé de M. de Silva-Paez comme d'un Ingénieur habile, résidant en qualité de Gouverneur dans l'Isle de Sainte-Catherine. C'est à cette Carte que je dois la connoissance d'un grand Lac, jusqu'à présent ignoré en ce quartier de l'Amérique, quoiqu'il n'ait pas moins de 50 lieues marines de longueur, & que par une telle étendue il puisse se comparer aux plus grands qui nous fussent connus en ce continent, si même il ne l'emporte.

Selon la Carte, dont le public trouve une réduction fidelle dans celle de l'Amérique Méridionale, l'aire-de-vent qui court de la pointe de Castilhos jusqu'à l'entrée du port de Saõ-Pedro, est le Nord Nord-Est moins environ un dégré, ou bien il y a déclinaison du Nord à l'Est de 21 à 22 dégrés. Mais, à ce rumb je ne fais point difficulté d'ajouter la variation de l'Aiguille, qui est Orientale sur cette Côte, & même de 15 à 16 dégrés selon quelques observations. Indépendamment de celles que j'avois recueillies, je trouve dans une Carte de la navigation de l'Amiral Anson, qu'en ce parage, & par 33 à 34 dégrés, la Boussole décline vers l'Est de 15 dégrés, ce qui ayant été observé au commencement de l'année 41, différe peu du temps où la Carte Portugaise a été levée. Ainsi, je n'ai pas donné moins de 37 dégrés de déclinaison du Nord à l'Est au rayon qui tend du point de Castilhos à celui de Saõ-Pedro. Quant à la distance, elle est de 52 lieues par la même Carte; & la mesure des lieues je la prends sur celle que Pimentel dit être prescrite au Brésil, sçavoir 30000 *Palmos craveiros* de Portugal. Comme la mesure du Dégré se remplit par 507000 ou environ de ces Palmes, dont 16 & environ 9 dixiémes de ces lieues suffisent à remplir l'espace d'un dégré.

Sur ces élémens, que l'on ne peut disconvenir être très-propres à consumer plus que moins d'espace, l'entrée du port de Saõ-Pedro s'établit au 32 dégré de Latitude australe, & le même point se trouve écarté du Cap de Sainte-Marie en Longitude de 3 dégrés & quelques 9 minutes. De-sorte que depuis Buenos-ayres on comptera 7 dégrés environ 36 minutes. La Table de Pimentel ne fournit que 7, 19. Il est vrai que la même Table se borne à 4 dégrés 14 minutes entre Buenos-ayres & le Cap de Sainte Marie, où nous prenons 4, 27. Mais, quand les 13 minutes d'abondance en cette partie seroient ajoutées à Pimentel, il restera toujours plus foible de quelques minutes que notre espace n'en consume. Les 7 dégrés 36 minutes de la graduation ordinaire ou sphérique, étant ajoutés aux 12 dégrés & un cinquiéme conclus entre Val-parayso & Buenos-ayres, donc 19 dégrés & 4 cinquiémes entre Val-

parayso & le point d'entrée du port de Saõ-Pedro.

Du port de Saõ-Pedro jusqu'au parallele de 29 dégrés ou environ, le gisement de la Côte paroît en général une continuation du précédent, supposé néanmoins que l'obliquité ne soit pas un peu moins grande, parce que la direction vers le Nord que la même Côte prend ensuite, n'est pas l'effet d'une conversion subite. Et il m'a paru qu'au pis-aller, le passage de la Côte à cette hauteur ne s'écartoit de la Longitude de Buenos-ayres que d'environ 10 dégrés de la Longitude ordinaire. C'est jusqu'à la Baye de Paranagua, par 25 dégrés 30 & quelques minutes de Latitude, que la Côte court du Sud au Nord; & selon les indications de Longitude que donne la Table de Pimentel, il faudroit ranger précisément cette Côte sur un même Méridien. Les meilleures Cartes, dont une entr'autres m'a été communiquée manuscrite par M. Don Gonzalo de la Cerda, Envoyé de Portugal, sont même très-conformes en ce point à la Table de Pimentel. Dans la résolution où j'ai été constamment en dressant la Carte de l'Amérique Méridionale, de faire ensorte que ce continent y prit plutôt trop d'espace que de n'en pas prendre assez; j'ai cru pouvoir profiter de cet endroit de la Côte, où par quelque déclinaison de ce gisement peut-être trop rigoureux du Sud au Nord, on trouvoit moyen de gagner du terrain. Ainsi, je ne dissimule pas, qu'environ 6 dégrés de déclinaison vers l'Est, ont consumé plus d'un tiers de dégré en Longitude. Ce n'est pas prendre à tâche de resserrer l'espace que d'en agir ainsi; & le motif me fera excuser sur le fait. Dans une Carte du Paraguay par M. Sanson, cette Côte ne court pas vers le Nord directement, mais elle décline vers l'Ouest d'environ 15 dégrés. Donc, plus de 20 dégrés de différence par rapport à notre gisement. Il est vrai que ce Géographe n'épargnoit pas d'ailleurs sur la largeur de l'Amérique Méridionale.

De Paranagua à Santos près de Saõ-Vicente, différence de Longitude, selon la Table de Pimentel, 2 dégrés 23 minutes, & de Santos au Cap de Saõ-Thomé 4 dégrés 46 minutes: ensemble 7 dégrés 9 minutes. Et je ne sçache rien qui contredise ici l'autorité de Pimentel, comme des meilleures Cartes Portugaises, dont il est naturel de juger favorablement dans une partie de la Côte du Brésil des plus fréquentées. Bien loin qu'il m'ait été permis de soupçonner que le compte de Pimentel ne fut pas suffisant, quelques morceaux particuliers, & fort circonstanciés même comme on en peut juger par leur emploi dans la Carte de l'Amérique Méridionale, entre Saõ-Vicente & Rio-Janeiro, m'ont paru plus resserrés dans l'espace que je ne l'ai peut-être été moi-même, quoi qu'en cette différence de Paranagua au Cap de Saõ-Thomé je ne passe 7 dégrés que d'environ 6 minutes, selon la graduation ordinaire. Cette

quantité de Longitude ajoutée à 10 dégrés comptés entre Buenos-ayres & Paranagua, & à 12 & un cinquiéme entre Val-parayso & Buenos-ayres, le total de Longitude entre Val-parayso & le Cap de Saõ-Thomé est 29 dégrés & environ un tiers.

Ce qui suit le Cap de Saõ-Thomé jusqu'à la Cidade da Bahia ou Saõ-Salvador, est l'endroit le plus difficile à déterminer sans équivoque. Une Carte du Brésil, recommendable par le détail de la Côte, & qui a été publiée par Jean Blaeu, n'écarte la Baye du méridien de Saõ-Thomé, que d'environ un demi dégré vers l'Est. On trouve dans la Table de Pimentel un dégré 4 minutes. La Carte manuscrite dont j'ai parlé admet un dégré environ un quart. Le gisement plus ou moins oblique de la Côte dans un espace de plus de 8 dégrés du Sud au Nord, est précisément ce qui donne lieu à la difficulté.

Il est à présumer, que dans la Carte de Blaeu, la déclinaison de l'Aiguille, que l'on sçait être Orientale, aura été négligée ou insuffisante. Et cette opinion tire avantage de ce que j'ai vu dans des Cartes, qui ont appartenu à M. de Guénégaud, Ambassadeur en Portugal, un morceau particulier où la Côte entre le Cap de Saõ-Thomé & les Abrolhos paroissoit un peu inclinée, au lieu de tendre rigidement au Nord. Il est vrai qu'à cela on peut répondre, que la Table de Pimentel & la Carte manuscrite Portugaise, en donnant plus d'inclinaison à cette Côte, ont probablement pourvu & satisfait à cette circonstance. Et j'adopterois ce raisonnement, si j'avois moins à cœur d'étendre plutôt la largeur de l'Amérique au-delà de ses bornes, que de la trop resserrer. Je conviens que cet objet plus qu'aucune autre raison positive, m'a porté à incliner vers l'Est le rayon tendant du Cap de Saõ-Thomé à la Ville de la Baye de 11 à 12 dégrés : & que la différence de Longitude qui résulte de la Table & de la Carte Portugaise, ne demandant que 6 ou 7 dégrés d'inclinaison, c'est conséquemment à peu près 5 dégrés que j'ai osé y ajouter, ce qui aura lieu de paroître violent. Aussi trouvera-t'on que le point de la Baye se fait plus oriental que le Cap de Saõ-Thomé d'un dégré environ 54 minutes de la graduation ordinaire. Dans la Carte de M. de L'Isle, intitulée Terre-ferme, Perou, & Brésil, la Baye est au contraire plus occidentale que le Cap d'environ un demi dégré.

Nous touchons à la partie du Brésil qui a le plus de saillie dans la mer, & où l'Amérique Méridionale prend sa plus grande largeur. Ce que nous avons de plus précis sans contredit comme de très-ample sur ce quartier-là, est une grande Carte de 9 feuilles, levée par George Margrave, sous les ordres de Jean-Maurice, Comte de Nassau, dans le temps que les Hollandois y faisoient des conquêtes. Ce qui manque à cette Carte depuis la Baye jusqu'à l'entrée de

Vazabarris, sera supplée par la Carte de Blaeu, lui donnant la préférence, sans en avoir pourtant d'autre raison que d'y trouver l'espace plus grand qu'ailleurs, sçavoir un dégré 50 minutes de différence en Longitude. De Vazabarris à Olinde la différence est de 3 dégrés environ 3 minutes par la Carte de Margrave, ce qui semblera d'autant plus considérable, que dans la Table de Pimentel on ne compte que 3 dégrés 10 minutes dans tout l'intervalle de la Baye à Olinde, en quoi la Carte manuscrite est même très-conforme à cette Table. Comme je n'ai point balancé entre le fort & le foible, la différence d'Olinde à l'égard de la Baye est admise de 4 dégrés 50 & quelques minutes. Je ne connois point de Carte de l'Amérique qui consume autant de Longitude en ces derniéres parties. Et depuis le Cap de Saõ-Thomé jusqu'à Olinde, la Carte que j'ai citée de M. de L'Isle ne donne qu'un dégré environ 50 minutes, lorsque nous y consumons 6 dégrés & près de quatre cinquiémes. L'affectation la plus marquée de s'étendre plus que moins dans le sens de la Longitude ne peut aller plus loin. Et quelque longue que puisse paroître cette discussion, dont l'enchainement est suivi depuis les points déterminés sur la Côte du Chili, la Conception & Val-parayso, elle étoit essentielle en cette analyse de la Carte de l'Amérique Méridionale. Elle met le public à portée de juger, s'il a dépendu de moi de faire entrer plus de 36 dégrés & quelques minutes de la graduation ordinaire de Longitude entre Valparayso & Olinde.

Le résultat de cette discussion est dans une entiére indépendance de toute convenance avec quelque détermination Astronomique. Les Eclipses de Lune du 21 Décembre 1638, & du 14 Avril 1642, observées par Margrave dans l'isle d'Antonio Vaz ou dos Cedros près d'Olinde, donnent 36 dégrés environ 20 minutes de différence par les observations correspondantes qui en furent faites à Paris, selon un Mémoire de M. de L'Isle inséré dans l'année 1720, de l'Académie Royale des Sciences. La Connoissance des Temps donne une indication d'Olinde à 37 dégrés & demi; & à quelques 10 minutes près qu'il en faut rabbattre, on conclut la même chose de la Table que Harris a mise à la suite de son Dictionnaire Technique. La graduation de la Carte de l'Amérique Méridionale ne différe que d'environ un tiers de dégré du milieu de ces indications, en se rapprochant des observations de Margrave.

Après avoir couru la Côte du Brésil jusqu'à Olinde, il est à propos d'en achever la suite jusqu'à son terme, qui est l'entrée du Parà. La belle & grande Carte de Margrave nous porte jusqu'au Rio-Grande, & près du Cap de S. Roch, duquel la Côte commence à tourner pour courir vers l'Ouest. S'étendant en cette partie dans le sens de la Longitude, il est plus difficile

d'en

d'en fixer la longueur avec précision. La Table de Pimentel fournit 18 dégrés & un quart entre le Cap de S. Roch & la pointe de Tigioca, qui fait l'entrée du Parà, & la Carte manuscrite de la Côte du Brésil y est conforme. Mais, je ne doute pas qu'il n'y ait de l'excès dans cette mesure d'étendue, comme il n'est que trop ordinaire sur les espaces qui courent en Longitude, où l'on n'est point arrêté ou redressé par la différence de hauteur, comme dans le sens de la Latitude. La Carte de Blaeu est plus modérée, & ne donne que 14 dégrés & environ un quart. Mais, je n'aurois pu même embrasser cet espace sans reculer l'entrée du Parà dans l'Ouest, & il ne vaut que 13 & demi de la graduation sphérique dans la Carte de l'Amérique Méridionale. Au-reste, l'ouvrage de Pimentel contient des routiers & instructions locales sur cette Côte, & je crois en avoir tiré grand avantage, ayant trouvé moyen avec le secours de quelques morceaux particuliers manuscrits, de dresser une Carte plus précise qu'aucune autre de cette partie de la Côte du Brésil, que j'ai réduite dans la composition de l'Amérique Méridionale.

Revenus par la Côte du Brésil au Parà, où le cours de la riviére des Amazones nous avoit conduits dans la Lettre qui a précédé celle-ci, il faut maintenant s'enfoncer dans l'intérieur du Brésil. La riviére des Tocantins, dont l'embouchure forme le Parà, nous conduira dans cet intérieur. Quoique la nouvelle Carte de l'Amérique Méridionale présente beaucoup d'objets nouveaux en cette partie, & qui remplissent un espace valant au moins cinquante mille lieues Françoises quarrées; cependant le vuide réel de nos connoissances dans les endroits totalement nus, s'y fait mieux reconnoître que dans les Cartes précédentes, où l'on a cherché à répandre dans la vaste étendue de ce continent des choses vagues & purement de présomption. MM. de la Condamine & Maldonado ont rapporté du Parà une longue Carte manuscrite du cours de la riviére des Tocantins, dont un pays riche en mines d'or a fait découvrir la partie supérieure. D'un autre côté, j'ai trouvé chez feu M. Don Luis da Cunha, une Carte idéale tracée par M. Don Antonio Alves da Cunha son neveu, & actuellement Gouverneur de Mazagan sur la côte d'Afrique, selon les notions qu'un séjour de plusieurs années en cette partie du Brésil qui s'étend depuis Villa-rica, capitale du district des Mines d'Or, jusqu'à la riviére de Paraguay, lui avoit acquises. J'ai été assez heureux pour qu'une position d'*Arrayal de Meya-ponte*, qui se voit tout au haut de la riviére des Tocantins, fût comprise dans cette Carte; sans quoi il eût fallu deviner, non-seulement l'emplacement convenable aux sources de cette riviére dans l'intérieur du Brésil, mais encore leur correspondance ou liaison avec la partie représentée dans la Carte de M. da Cunha. La Carte de la

riviére des Tocantins fournit une indication de 367 lieues, entre la Cachoeira Itabóca & Saõ-Joze, dans le district des Mines de Guayazas, & des notes de quelques distances particuliéres en divers endroits du cours de la riviére, qui m'ont à peu près tenu lieu d'Échelle. Et pour faire connoître ce que l'on doit à l'autre Carte, tout ce qui est au-dessus de Rio Anhembi du côté du Parana, & au-dessus de Rio Mbotetei du côté du Paraguay, en est tiré, de même qu'une partie des riviéres qui composent le Rio de Saõ-Francisco.

Mais, les secours que j'ai eus pour l'intérieur du Brésil ne se sont point bornés à ces deux morceaux. La Carte qui m'a été communiquée par M. de la Cerda, représente les environs de Villa-rica: & de deux Lettres adressées en 1732 à M. Couvai, Chev. de Christ, par un de ses amis (Don Antonio Blem) qui avoit demeuré quelques années en ce pays-là, la premiére m'a donné une description du district des Mines d'Or de Villa-rica, avec l'indication de sa Latitude, la seconde une description particuliére du district des Mines de Diamans. A ces piéces s'est joint un mémoire particulier, écrit pareillement en Portugais, par trois freres nommés Nunés, qui depuis l'année 1709, avoient employé 10 années & davantage en divers voyages dans cette partie du Brésil, à commencer depuis la Baye de Tous-les-Saints, jusqu'à Villa rica; & la route principale qui est tracée par des points sur la Carte, se tire de ce mémoire qui est très-circonstancié, & par le moyen duquel j'ai fixé de même le Cerro das Esmeraldas. La maniére de représenter les environs de Saõ-Paulo, & l'intervalle jusqu'à Villa-rica, sont des choses neuves dans la Carte.

De cette partie-là si l'on passe au district des Missions Espagnoles du Paraguay, le détail en est entiérement dû à plusieurs Cartes que les Jésuites en ont données, par la combinaison de ces Cartes entr'elles. Aux peuplades existantes j'ai joint l'emplacement de celles qui n'existent plus, le désignant par une petite croix. Trois positions principales en partant de celle de Buenos-ayres, & qui se succédent l'une à l'autre, Santa-Fé, Corrientes, & Assuncion, ont fait l'objet d'une étude particuliére, dont je ne me permets point de donner les circonstances, dans la vûe d'abréger cet écrit. Et selon que j'en ai pu juger, ces positions ont paru convenir à une détermination de la Longitude d'une réduction ou peuplade nommée San-Miguel, sur les observations du P. Bonaventure Suarez.

Il me reste à parler de la partie du continent de l'Amérique Méridionale la plus reculée vers le Sud. Une Lettre fort ample du P. Pedro Lozano, Jésuite, écrite de Cordoue du Tucuman, & datée du 1 Novembre 1746, m'a instruit de la situation des principales nations qui habitent les vastes plaines appellées Pampas, à l'Ouest

& au Sud-Oueſt de Buenos-ayres; & de quelques autres points du local de ce quartier-là. Mais, ce que cette Lettre renferme de plus conſidérable, conſiſte dans une relation très-circonſtanciée de la viſite qu'un bâtiment Eſpagnol a faite par ordre de la Cour d'Eſpagne en 1746, d'une partie de la côte qui ſuit l'embouchure du Rio de la Plata, & depuis la Baye des Camarones juſques vers l'entrée du Détroit de Magellan. Le P. Joſeph de Quiroga, Jéſuite, étoit chargé par le Conſeil des Indes des obſervations qui ont été faites en cette navigation. L'objet principal a été de reconnoître une prétendue communication de la Baye de S. Julien, par le moyen d'une riviére appellée Campana, avec la Mer du Sud. Outre qu'il y a des Cartes & des écrits qui en font mention, j'ai la copie d'une Carte manuſcrite particuliére, où la communication eſt repréſentée de la maniére la plus circonſtanciée, & par le moyen d'une grande Lagune appellée del Guaſo, ſituée dans l'intervalle des deux Mers, & de laquelle il ſort des riviéres qui ſe rendent en chacune de ces Mers. Cette Carte a été inſérée dans un recueil de pluſieurs volumes *in-fol.* de divers mémoires, dreſſés par un Officier Eſpagnol pour le feu Roi, peu après l'avénement de Philippe V. au Trône d'Eſpagne. Cependant, non-ſeulement on n'a point vu de riviére aboutiſſante à la Baye de St. Julien; mais encore une marche de quatre journées, eſtimée d'environ 25 lieues, en un pays plat, nud, & déſert, en s'enfonçant dans l'Oueſt, n'a fait découvrir aucun cours de riviére; enſorte qu'on eſt demeuré convaincu que cette communication n'étoit qu'une chimére.

C'eſt une queſtion aſſez agitée en Géographie que la Longitude qui convient à cette partie de la Côte, comme à l'entrée du Détroit de Magellan. M. Halley a cherché à la déterminer par le moyen d'une Eclipſe de Lune, qui fut obſervée en cette Baye de S. Julien dans le voyage du Chevalier Narborough, ſous le régne de Charles II. Il en conclut 76 dégrés & demi de différence à l'égard de Londres, dans un mémoire des Tranſactions Philoſophiques; & néanmoins dans ſa Carte Nautique, la même Baye n'eſt reculée qu'entre 74 & 75 du même Méridien. Le Lieutenant de Narborough, nommé Wood, qui a publié la relation du voyage de ce Capitaine, n'a même établi cette Longitude qu'à 73 dégrés. Et vu que Londres eſt à environ 17 & demie de Longitude Orientale du premier Méridien, donc la Baye de S. Julien ſeroit à 55 & demi de Longitude Occidentale du même Méridien. Une autre Eclipſe de Lune à citer eſt celle que Barros, liv. 5 de ſa troiſiéme Décade, rapporte ſur les papiers originaux d'un Pilote qu'il cite comme habile, & nommé S. Martin, qui hiverna en cette Baye avec Magellan en 1520. L'obſervation faiſoit conclure 60 dégrés entre la Baye & Séville; & la différence d'environ 8 dégrés &

demi entre Séville & Paris, rangeant Séville à 11 & demi du premier Méridien, si on en fait la déduction sur 60, reste 48 & demi pour la différence de Longitude entre ce Méridien & la Baye. On dira sans doute, qu'une observation dont le temps précéde l'usage des grandes Lunettes & des Pendules, peut être fort éloignée de la précision. Cependant, ce qui en résulte ne s'écarte pas plus du lieu probable de Longitude, que ce qui a été conclu sur l'autre observation.

Selon la route du bâtiment Espagnol qui a visité la Baye de S. Julien en 1746, & par l'estime du P. Quiroga & des Pilotes qui montoient ce bâtiment, le Port Désiré est de 12 dégrés 44 minutes plus Ouest que l'isle de Lobos à l'entrée de Rio de la Plata, d'où ces Navigateurs avoient compté leur point. Et l'entrée de la Baye de S. Julien ne s'écarte davantage que d'environ deux tiers de dégré. Donc, cette Baye se juge de 13 dégrés & environ deux cinquiémes plus occidentale que l'isle de Lobos. Or, cette isle est plus orientale que Buenos-ayres de 4 dégrés & quelques 5 ou 6 minutes, à raison de l'analyse qui a été faite de l'étendue du Rio de la Plata. Et si on prend le lieu moyen des déterminations qui ont été rapportées de Buenos-ayres, sçavoir 61 dégrés & environ sept huitiémes à l'égard de Paris, la Longitude de Lobos sera 57 dégrés à peu près quatre cinquiémes. A cette Longitude ajoutant les 13 dégrés & deux cinquiémes trouvés entre Lobos & la Baye de S. Julien, donc on a la Longitude de cette Baye à 71 dégrés & environ un cinquiéme; surquoi défalquant les 20 dégrés dont Paris différe du premier Méridien, reste 51 & une fraction de dégré entre ce Méridien & la Baye de S. Julien. Ce lieu de Longitude se trouve à peu près moyen entre ce qui résulte de la détermination du Lieutenant de Narborough, & le résultat de l'observation du Pilote S. Martin, sçavoir 48 & demi de la part de celui-ci, & 55 & demi de l'autre.

Dans la navigation de l'Amiral Anson, la route à compter de l'isle de Sainte-Catherine sur la côte du Brésil, jusqu'au Cap des Vierges à l'entrée du Détroit de Magellan, a donné 21 à 22 dégrés; & ce Cap étant plus occidental que la Baye de S. Julien d'environ 2 dégrés, comme il résulte de la Carte du voyage de Narborough, il en reste 19 à 20 entre l'isle de Sainte Catherine & la Baye. Cette isle est plus orientale que Buenos-ayres d'environ 10 dégrés, selon la discussion faite le long de la côte du Brésil; & la Longirude de Buenos-ayres fera conclure celle de Sainte Catherine de 32 dégrés moins quelque fraction à l'égard du premier Méridien. En y ajoutant 19 dégrés plus que moins, donc environ 51 dégrés pour la Longitude de la Baye de S. Julien. Ainsi, voila deux navigations toutes récentes, & néanmoins distinctes l'une de l'autre, qui concourent à donner le même point, avec autant d'appro-

ximation qu'on en puiſſe attendre de leurs moyens.

Mais, il y a une objection à me faire, ſur ce qu'en comptant ci-deſſus 15 dégrés & environ deux cinquiémes entre l'iſle de Lobos & la Baye de S. Julien, la Carte de l'Amérique Méridionale ne prend que 12 dégrés & environ trois quarts de la graduation ordinaire en cet intervalle de Longitude. Je réponds à cela, qu'outre qu'il eſt naturel d'uſer de réſerve quand il s'agit de corrections conſidérables, je ne pouvois aller plus loin ſans rétrécir encore plus que je n'ai fait cette partie du continent ſerrée entre les deux Mers. La Carte dont je diſcute la compoſition n'admet que 70 lieues de 20 au dégré entre la riviére des Camarones & le fond de l'ance de Chiloë, lorſque la Carte du Chili & Paraguay de M. de L'Iſle en donne environ 130.

Il paroît conſtant en général, que l'obliquité de la Côte au-delà du Rio de la Plata, chaſſe dans l'Oueſt le Détroit de Magellan au-delà de ce qu'il eſt marqué en quelques ouvrages de Géographie. Et ce qui doit contribuer à nous convaincre ſur ce ſujet, c'eſt que de nouvelles connoiſſances qu'on a acquiſes par le côté oppoſé, ou celui de la Mer du Sud, concourent à opérer la même choſe. La côte dont on étoit peu inſtruit, & qu'on faiſoit courir preſque Nord & Sud au midi de l'ance de Chiloë, court dans un eſpace d'environ 4 dégrés au Sud-Oueſt quart-Sud. Des pilotes Eſpagnols & pratiques de la Mer du Sud, jettés préciſément en cet endroit de la côte, & l'ayant reconnue, ont informé de cette particularité MM. Jorge Juan & Antonio de Vlloa, Officiers de marine, qui ont partagé le travail de la meſure des dégrés du Méridien près de l'Equateur avec les Académiciens François. M. Don Jorge m'avoit fait part de cette circonſtance, avant qu'elle fût expoſée dans un mémoire, dont il a accompagné une Carte des Côtes de l'Amérique ſur la Mer du Sud, dreſſée en 1747; & dans cette Carte la côte eſt repréſentée en conformité. Or, cette côte ne peut prendre le rumb qui approche du Sud-Oueſt, ſans entraîner le Détroit de Magellan: d'où il réſulte, qu'on a dû en-effet trouver ce Détroit plus reculé dans l'Oueſt, en y arrivant par le côté de l'Eſt.

Au reculement de l'entrée du Détroit, ſi on joint l'obſervation particuliére que la navigation de l'Amiral Anſon a donné lieu de faire, que l'iſle des Etats git bien moins obliquement à l'égard du Cap des Vierges qui forme l'entrée du Détroit, que les Cartes ne l'ont marqué; on ne ſera point ſurpris que le Détroit de le Maire ſe rencontre par environ 51 dégrés de Longitude occidentale du premier Méridien dans la Carte de l'Amérique Méridionale, au lieu de 43 que l'on trouve dans les Cartes précédentes les plus accréditées. Le rapport qu'on a ſuppoſé connu entre la Vallée de Bucaleña au Chili, & la riviére de Gallego près du Cap

des Vierges, est l'argument frivole sur lequel cette Longitude a été appuyée. Je pourrois faire suivre cette remarque de plusieurs autres, touchant divers points de détail, comme est celui du Cap de Horn, que les Cartes représentent comme tenant à la Terre de Feu, quoiqu'il en soit isolé. Mais, l'analyse deviendroit un juste volume, s'il étoit question de développer ce que la nouvelle Carte peut fournir dans cette espéce de circonstances particuliéres. Et je terminerai cet écrit par dire, que l'agrément que la Carte emprunte de la maniére dont elle a été exécutée en gravure, se doit rapporter à la magnificence du Prince, dont les lumiéres autant que les bienfaits font en même temps toute l'émulation qui m'anime à la composition des ouvrages de ce genre.

Je suis, &c.

Ce 4 Mars, 1750.

LA VIE DE PIERRE ARE'TIN, PAR M. DE BOISPRE'AUX. A la Haye, chez Jean Neaulme, 1750. *in*-16. pp. 232. sans l'Epitre Dédicatoire à Madame de la V...... de 10. pp.

SI l'Histoire ne transmettoit à la postérité que les noms des hommes qui se sont illustrés par leurs vertus, ou par les avantages qu'ils ont procurés à la Société; celui de Pierre Arétin seroit enséveli depuis longtemps dans un profond oubli. Mais cette même Histoire, qu'on peut justement appeller la Maitresse perpétuelle du genre humain, ne tire pas des leçons moins utiles de la vie des Tibères, des Caligulas, & des Nérons, que de celle des Augustes, des Tites, & des Trajans.

C'est sans doute dans cet esprit que M. de Boispréaux, à l'exemple d'un Sçavant d'Italie, vient de ressusciter en France la mémoire de l'Arétin, afin d'inspirer de l'horreur pour le vice, & du mépris pour ses talens, par l'abus qu'en a fait ce pernicieux Ecrivain.

La Vie de Pierre Arétin, composée en Italien, avec toute la décence possible, par le Comte Mazzuchelli, a été imprimée en 1741. à Padouë, chez Joseph Comino *. C'est dans cette source que M. de Boispréaux, Traducteur & Abbréviateur de ce Livre, a puisé les matériaux qu'il a mis en œuvre pour la composition de son ouvrage.

PIERRE ARÉTIN, ainsi appellé d'Arezzo, sa Patrie, vint au monde la nuit du 19. au 20. d'Avril 1492. Il étoit fils naturel de Luïgi Bacci, Gentilhomme d'Arezzo. Sa mère se nommoit Tita.

Laurenzo Crasso, Biographe peu exact, prétend que l'Arétin étudia la Rhétorique & la Philosophie, & qu'il s'appliqua avec soin à la lecture des Poétes Grecs & Latins. Mais l'Arétin avouë lui-même,

* *La Vita di Pietro Aretino, scritta dal Conte Giammaria Mazzuchelli, Bresciano:* in-8°.

qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ces deux Langues.

Son eſprit libertin & impie ſe décela de bonne heure. Un Sonnet qu'il fit, dans ſa première jeuneſſe, contre les Indulgences, l'obligea de quitter ſa Patrie. Il ſe retira à Pérouſe, où il exerça longtemps la profeſſion de Relieur, & où il ne témoigna pas plus de reſpect pour la Religion. Car ayant vû, dans une place publique très-fréquentée, un Tableau, où la Madeleine, les bras étendus & dans l'affliction, étoit repréſentée aux pieds du Sauveur, il y retourna ſecrettement, & peignit un Luth entre ſes mains.

Ennuyé du ſéjour de Pérouſe, il partit à pied pour Rome, & entra d'abord, on ne ſçait ſous quel titre, chez Nicolas Chigi, Marchand, connu par ſa magnificence, & par ſes richeſſes. Il quitta cette maiſon, & paſſa ſucceſſivement au ſervice de Léon X. & du Cardinal Jules de Médicis ſon couſin, * qui dans la ſuite devint Pape ſous le nom de Clément VII.

Sa préſomption lui avoit fait imaginer que les biens & les dignités alloient fondre ſur ſa téte. Les lenteurs de la Cour de Rome laſſérent ſa patience. Les marques de libéralité qu'il reçut de Léon, ne purent aſſouvir ſa cupidité, & il n'en conſerva pas longtemps le fruit, grace à ſon inclination pour la dépenſe.

Seize Sonnets licencieux, qu'il compoſa pour ſeize attitudes de la dernière obſcénité, deſſinées par Jules Romain, & gravées par Marc Raymondi, lui firent appréhender un juſte châtiment, & quitter Rome vers le milieu de l'an 1524. Il ſe retira dans ſa Patrie, où il ne fit pas un long ſéjour, Jean de Médicis l'ayant appellé auprès de lui à Florence: Médicis, qui venoit de paſſer au ſervice de la France, le fit connoître à François I. qui l'honora de ſes bonnes graces. Il obtint ſon rappel à Rome, où ſa plume ſatyrique lui attira cinq coups de poignard. A peine fut-il guéri, qu'il quitta cette Ville, avec promeſſe de n'y jamais rentrer, parce que le Pape négligeoit la punition de cet aſſaſſinat; promeſſe, que ſon ambition lui fit violer, comme nous le dirons dans la ſuite. Il retourna auprès de Jean de Médicis, dont il gagna de plus en plus la confiance. Mais ce Seigneur ayant été bleſſé mortellement ſur la fin de 1526. l'Arétin, qui ne l'abandonnoit ni le jour ni la nuit, eut la douleur de le voir expirer entre ſes bras, le 30. Novembre de la même année.

Ce revers le dégoûta du ſervice des Grands. Réſolu de vivre du fruit de ſa plume, il choiſit Veniſe pour ſon ſéjour. Il s'y établit ſur la fin de 1527. & s'acquit la protection du Doge André Gritti. Le reſſentiment des injures, qu'il croyoit avoir reçues de la Cour Romaine, lui fit mettre la plume à la main contre le Pape. Clément VII. s'en plaignit au Doge, qui lui

* *L'Auteur dit*, ſon neveu; *mais il ſe trompe.*

fit une févère réprimende, & lui ordonna de parler avec plus de retenue & de respect du Souverain Pontife. L'Arétin obéït ; le Pape fut si content de sa soûmission, qu'il lui écrivit un Bref très-honorable, auquel notre Poéte répondit d'une maniére qui satisfit encore davantage Sa Sainteté.

Sa réputation, alors répanduë dans toute l'Europe, commençoit à lui attirer des graces qu'il n'auroit osé espérer. On lui offrit des Lettres de Chevalier qu'il refusa ; mais il accepta un collier d'or, & fut très-sensible à une promesse de 500. écus, que le Pape lui fit pour marier une de ses sœurs, qui résidoit à Florence.

Les bienfaits, qu'il recevoit continuellement de ses protecteurs, ne suffisoient pas à son avidité. Il feignit en 1533. de vouloir quitter l'Italie, & de passer à Constantinople. Mais, comme c'étoit uniquement dans le dessein d'obtenir de nouvelles faveurs, il n'abandonna point Venise. Il y composoit en secret des ouvrages obscènes & satyriques; la corruption, jointe à la malignité du cœur humain, leur donna cours: ses écrits étoient enlevés aussitôt qu'ils paroissoient. On raconte même, qu'un Prince Espagnol entretenoit un courrier pour avoir le premier ce qui sortoit de sa plume. Sans compter les pensions, il se vantoit d'avoir sçû, avec une bouteille d'encre, & une main de papier, se créer deux mille écus de rente, dont les fonds étoient assignés sur la sottise d'autrui. Il recevoit continuellement des visites d'une infinité de personnes de toutes conditions & de tous pays; ce qui lui inspira un orgueil si ridicule & si arrogant, qu'il prenoit leur curiosité pour un hommage, & qu'il n'en parloit qu'avec le dernier mépris.

Rien ne prouve mieux la lâcheté de ses Contemporains, que la foiblesse des plus grands Princes à son égard. Charles-Quint lui assigna une pension de 200. écus sur le Duché de Milan, & François I. fit ses efforts pour le ranger de son parti. Ces deux Souverains avoient été en concurrence pour l'Empire, & la rivalité de gloire nourrissoit dans leur cœur une jalousie qui éclata par des guerres sanglantes. L'Arétin partagea d'abord ses éloges entre ces Monarques; la pension décida sa plume, il ne chanta plus que son bienfaiteur. Le Duc d'Atri l'exhortant à continuer l'égale distribution de son encens, il lui répondit : » Je suis & serai » toujours serviteur de votre Maî- » tre. Mes écrits ont annoncé ses » vertus à toute la terre ; mais je » ne vis pas de fumée, & Sa Ma- » jesté n'a pas daigné s'informer si » je mange. La chaîne, qu'elle m'a- » voit promise, a été trois ans en » chemin ; il y en a quatre qu'elle » ne m'a donné le bon jour. Je me » suis rangé du côté de celui qui » donne sans promettre. François » fut longtemps l'idole de mon » cœur : le feu, qui brûloit sur son » autel, s'est éteint faute d'ali- » mens. «

Le plus zélé de ses protecteurs fut le Duc de Parme, qui n'eut pas honte de demander pour lui à Jules III. un Chapeau de Cardinal. Ce dernier étant monté sur la Chaire de S. Pierre, l'Arétin l'avoit complimenté par Lettre, & lui avoit envoyé un Sonnet qui fut fort bien reçu. Peu après, le Souverain Pontife l'avoit gratifié de cent écus d'or, & créé Chevalier de Latran le 17. de Mai 1550. L'Arétin fut si flaté de ces faveurs, qu'il ne désespéra point de parvenir un jour au Cardinalat. Plein de cette idée, il suivit en 1553. le Duc d'Urbin qui alloit à Rome. Le Saint Père reçut l'Arétin avec de grandes marques de distinction, & lui fit l'honneur de l'embrasser. Ces démonstrations de bienveillance ne le contentèrent pas pleinement; il avoit compté sur des biens plus solides: il quitta Rome à la fin de Septembre de la même année, pour retourner à Venise, où il se vanta d'avoir refusé le Chapeau, & qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort arrivée en 1557.

Telle fut la vie de cet homme fameux, si loué des Libertins, & si méprisable aux yeux des Honnêtes-Gens, comme le prouvent sa conduite, & ses écrits, dont M. de Boispréaux donne une liste exacte & raisonnée. » S'il eut quelque réputation, dit cet Ecrivain, ce » fut peu après la renaissance des » Lettres, temps où le seul nom » d'Auteur imprimoit du respect. » Les yeux long-temps aveuglés par » les ténèbres de l'ignorance, » étoient éblouïs de la moindre » lueur. Aujourd'hui, cet homme, » qui se nommoit *Divin* * est com» pté au rang des Ecrivains pitoya» bles..... Mais, pour sçavoir ce » que pensoient les Connoisseurs, il » suffira de lire ce que Lambin écrit » à Maladano, au sujet d'un Sça» vant qui s'étoit abbaissé jusqu'à » répondre ** à l'Arétin. *J'avois » déja lû le Discours de Périon con» tre Pierre Arétin, & je n'avois » pû m'empêcher d'en rire. Que peut» on imaginer de plus ridicule, que » de voir un Bénédictin, un Philo» sophe, un Théologien, entrer en » lice avec Pierre Arétin? Cet hom» me a sans doute oublié ce qu'il se » devoit. Il lui reproche son impu» dence, sa scélératesse, son impiété. » Qu'avancera-t-il? Ce n'est ni par » les paroles, ni par les écrits, qu'on » peut corriger de pareils personna» ges; c'est par les loix, c'est par » les peines qu'on doit les réfréner* «.

L'Auteur des *Remarques Critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, trouve ce jugement de Lambin tout-à-fait bizarre. » C'est ce que » Périon souhaitoit, dit-il; comme » il n'avoit pas la puissance du glai-

* On lui donna ce titre, dont toute l'antiquité honora le mérite de Platon: *Il divino Aretino*; mais il se prodiguoit aisément chez les Italiens dans le XVIe. siécle. Voyez les *Remarques Critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, imprimées en 1748. *in-folio*, p. 141. col. 2.

** L'Invective de Périon contre l'Arétin, ne nous paroît pas devoir être traitée de *Réponse*.

» ve, il se servit de sa plume pour » exhorter vivement les Princes à » punir l'Arétin, qu'il prétend » avoir été un infâme & un scélé- » rat dès sa plus tendre jeunesse. » *Nisi vos*, ce sont les paroles que » Périon leur adresse, *supplicium*, » *quod leges in tales homines consti-* » *tuunt, quàm primùm de illo suma-* » *tis, nec legum Christi, nec vestra,* » *nec vestrorum vobis salus ac digni-* » *tas curæ esse videbitur* «. On peut lire dans ce Livre plusieurs autres passages de cette invective de Périon contre l'Arétin ; Piéce peu commune, quoi qu'elle ait été imprimée deux fois ; la première à Paris en 1551. *in*-8°. & la seconde dans la même forme en 1561. à Cologne.

Nous finirons cet extrait par une remarque de M. de Boispréaux, qui nous paroît manquer d'exactitude. » On lui attribue, dit-il, *(à* » *l'Arétin)* le Livre exécrable, *de* » *tribus Impostoribus*, quoique ce » Livre fût connu long-temps avant » lui, & qu'on le donne avec beau- » coup de vraisemblance à Pierre » des Vignes, Secretaire de l'Em- » pereur Frédéric II. par l'ordre du » quel il fut composé pendant les » Guerres entre le Sacerdoce & » l'Empire. M. de la Monnoye ju- » stifie Arétin, en niant l'existence » du Livre, qui cependant se trou- » ve en Allemagne dans plusieurs » Bibliothèques, & qui a été im- » primé en Hollande, sans nom de » Ville, ni d'Imprimeur, & sans » date d'année, sur un ancien ma- » nuscrit, qui fut volé dans la Bi- » bliothèque de Munich, après la » bataille d'Hoechstet, lorsque les » Impériaux s'emparèrent de la » Bavière «.

Quoiqu'en dise M. de Boispréaux, on n'a pas encore répondu aux preuves de M. de la Monnoye, qui prétend avec raison, que ce Livre n'a jamais existé. C'est en vain qu'on allègue qu'il se trouve dans plusieurs Bibliothèques d'Allemagne, & qu'il a été imprimé en Hollande. Tant qu'on ne citera pas, en particulier, quelque Bibliothèque qui le renferme, & qu'on n'en produira aucun exemplaire, l'histoire du manuscrit volé dans la Bibliothèque de Munich, sera mise au rang des fables, & le manuscrit passera toûjours pour une chimère qu'il sera impossible de réaliser.



LE PHARMACIEN MODERNE OU NOUVELLE maniere de preparer les Drogues (par M. Lewis, *Docteur en Medecine) traduite de l'Anglois par M.* Eidous ; *avec des experiences de Medecine sur des animaux, par M.* Langrish, *Docteur en Medecine, de la Societé Royale de Londres, & une Dissertation sur la transpiration, par M.* Robinson, *Docteur en Medecine.* A Paris, chez Jean-Noël le Loup, à S. Jean Chrysostôme 1750, volume *in*-12 de 369 pages, avec 18 tables statiques.

Quoique la préparation des remedes soit de la plus grande importance dans la Médecine, il s'y est cependant glissé bien des abus. L'Auteur du premier ouvrage que contient ce recueil, se propose surtout de réformer ceux qui sont occasionnés par une fausse denomination des drogues, & d'apprendre à les préparer d'une maniere plus conforme aux regles de l'art; en sorte que leurs propriétés ne puissent pas en être altérées. Il est effectivement si necessaire de connoître exactement les preparations qui conviennent à chaque simple, que sans cela ils ne produiroient pas les effets qu'on se croiroit en droit d'en attendre. L'Auteur paroit n'avoir publié cet essai que pour donner une idée de la methode qu'il voudroit qu'on suivît; & il a choisi pour exemple la composition de l'élixir de propriété de Paracelse. M. Lewis parle d'abord des variations qui se trouvent dans les Auteurs qui en ont donné le procédé, & des difficultés qu'il y a à les entendre. Il cherche ensuite à determiner la nature des trois substances, qui entrent dans la composition de cet élixir, la myrrhe, l'aloës & le safran, afin d'en deduire la maniere de les preparer. Pour y parvenir plus surement il commence par établir quatre classes de gommes & de resines. La premiere renferme les gommes simples qui ne sont que mucilagineuses; la seconde les gommes oléagineuses, produites par le melange d'un mucilage avec quelque matiére sulfureuse, soit huile ou résine. La troisiéme, les résines vegetales qui sont des huiles unies à quelque acide vegetal. La quatriéme enfin, comprend les résines ou Baumes fossiles, qui sont probablement formés d'un acide minéral uni à quelque substance oléagineuse. Il prouve que ses definitions sont bien fondées en donnant des procedés fort ingénieux pour imiter ces differentes productions de la nature. Il fait, par exemple, une gomme oléagineuse avec un mucilage quelconque & de la térébenthine ordinaire, & ainsi des autres.

La myrrhe se dissout en partie dans les menstrues sulfureux & en partie dans l'eau ; d'où il suit qu'on doit la ranger parmi les gommes oléagineuses de la seconde classe. Il résulte d'un grand nombre d'ex-

périences que l'Auteur a faites ſur cette ſubſtance, que les ſels alkalis ajoutés à l'eſprit de vin nuiſent à la diſſolution de la myrrhe en l'amoliſſant, & en detruiſant l'acide qui lui eſt uni, dont elle tire, ſuivant Boerhaave, une partie de ſes vertus; en ſorte que le meilleur moyen de la diſſoudre eſt de la reduire en émulſion en la pilant & l'agitant dans un mortier avec de l'eau. Elle n'éprouve parlà aucune des alterations auxquelles elle eſt ſujette dans la plûpart des autres procédés. Ce n'eſt pas à la verité une vraie diſſolution, puiſque le mucilage diſſout par l'eau ne fait qu'entraîner avec lui la partie oléagineuſe, qui reſtant ſuſpendue fait perdre à la liqueur ſa tranſparence; mais il eſt impoſſible d'en avoir une diſſolution plus parfaite. Il en ſera de même de toutes les gommes de la même claſſe, parmi leſquelles on doit compter l'oliban, qu'on a mal à propos regardé comme une réſine.

Quant à l'aloës on en diſtingue principalement de trois ſortes, celui d'Amerique ou le veritable aloës hépatique, qui eſt d'une couleur rougeâtre comme celle du foye crud; l'aloës ſoccotrin qui eſt d'un rouge jaunâtre, & enfin l'aloës caballin que quelques-uns appellent auſſi hépatique, parce qu'il imite la couleur du foye cuit. L'Auteur a preferé ce dernier pour la plûpart de ſes experiences, parce que c'eſt celui dont on ſe ſert le plus ſouvent & qui eſt à meilleur marché. Cette ſubſtance ne ſe diſſout pas parfaitement dans l'eau froide, il reſte au fond un peu de matiere friable & inflammable, environ 37 grains par once, qui eſt indiſſoluble. On en vient cependant à bout par le moyen du feu, mais il dépouille l'aloës d'une partie de ſa vertu purgative. L'eſprit de vin rectifié diſſout ce ſuc entierement, pourvû qu'on le renouvelle juſqu'à ce qu'il reſte limpide. C'eſt une erreur de croire qu'il ne diſſout que les parties réſineuſes qui ne ſont aſſurément que la moindre partie de l'aloës. Comme les pilules d'Anderſon ſont preferées communément aux autres preparations d'aloës, l'Auteur a voulu ſçavoir ſi les avantages qu'on y trouvoit ne viendroient pas de ce que l'aloës y ſeroit privé de ſa tenacité. Et en effet ayant mis ces pillules dans de l'eau, il les a trouvées diſſoutes au bout de 24 heures. Il a decouvert enſuite que le ſel de tartre étoit la ſubſtance la plus propre à déſunir les parties de l'aloës, enſuite l'œuf, le fiel de mouton, le ſavon d'Eſpagne, le ſafran, &c. d'où il ſuit qu'il eſt plus à propos de prendre les preparations d'aloës avant le repas, parce que ſa tenacité ſe detruit bien plutôt pendant la digeſtion, par l'action de la bile & du fiel. Une diſſolution d'aloës dans de l'eau par la ſimple macération, ne donne, au bout de pluſieurs mois, aucun ſigne de corruption, ce qui favoriſe le ſentiment de ceux qui attribuent à cette drogue une vertu antiſeptique. On eſt d'abord porté à croire que l'aloës eſt une ſubſtance ſavoneuſe, mais lorſqu'on conſide-

re toutes ses proprietés, on ne sçait à qu'elle classe le rapporter.

Il nous reste maintenant à examiner le safran, qui, comme on le sçait, n'est que le pistille de la fleur qui porte ce nom. Notre Auteur fait voir par plusieurs experiences qu'il ne se dissout qu'imparfaitement dans l'eau, le vinaigre, &c. & surtout dans le vin de Canaries, quoi qu'on s'en serve souvent dans cette vûe; les filamens n'y perdent qu'en partie leur couleur, & il reste une grande quantité de matiere farineuse indissoluble, & même la teinture qu'on a tirée avec ces liqueurs s'affoiblit bientôt. Mais la dissolution s'en fait parfaitement dans un menstrue composé de trois parties d'esprit de vin sur une d'eau commune; elle est un peu moins parfaite dans l'esprit de vin rectifié, mais elle merite d'être preferée par la beauté de sa couleur. Il est fort difficile de determiner la nature de cet extrait, cependant on a lieu de conjecturer que c'est une espece de savon qui a une qualité volatile & aromatique.

Il resulte de toutes ces experiences dont nous n'avons pu indiquer qu'une partie, que pour avoir un bon elixir de propriété, il faut faire digérer la myrrhe à petit feu dans de l'esprit de vin rectifié en la remuant de temps en temps, & y joindre ensuite l'aloës après l'avoir de même fait digerer à petit feu; en sorte que les parties balsamiques de la myrrhe ne puissent se dissiper, & que la chaleur n'affoiblisse pas les vertus de l'aloës. Pour le safran il faudra seulement le faire digérer à froid à cause de la volatilité de ses parties. Si on vouloit avoir toute la substance de ces drogues, il n'y auroit qu'à triturer d'abord ensemble, dans de l'eau commune, l'aloës & le safran qui se convertiront aisement en pulpe, le safran detruisant la tenacité de l'aloës, & y ajouter ensuite la myrrhe qu'on auroit reduite en émulsion.

On voit, par tout ce que nous venons de dire, l'utilité qu'on peut tirer des judicieuses reflexions de l'Auteur & de sa maniére de procéder. Examinons maintenant le traité du Docteur Langrish.

Je ne crois pas qu'il soit necessaire de prouver ici l'avantage que retireroit la Medecine d'une suite d'experiences sur des animaux, pour decouvrir la vertu des remedes, & la force des poisons; il n'est que trop évident que l'esprit humain n'est pas capable de pénétrer assez avant dans la nature des choses, pour prévoir tous les effets qu'elles peuvent produire, ce n'est que par le secours de l'expérience que nous parvenons à les connoître. Le Docteur Langrish, deja connu par un excellent traité des fievres, en a fait de fort intéressantes sur differens sujets. Il a d'abord tourné ses vûes du côté de la dissolution de la pierre dans la vessie; probléme que nous sommes encore si éloignés de pouvoir résoudre d'une maniere générale.

On a éprouvé plusieurs fois que l'eau de chaux & la lessive de Savon, prises intérieurement, con-

tribuoient beaucoup à la dissolution de la pierre ; il étoit donc naturel de rechercher si l'on pourroit sans danger injecter ces liqueurs immediatement dans la vessie, où il semble qu'elles devroient alors agir avec beaucoup plus d'avantage. C'est ce que notre Auteur a tenté ; & il a trouvé par differentes experiences qu'il a faites sur des chiens, que l'eau de chaux ordinaire ou celle d'écaille d'huitre injectée dans la vessie de ces animaux, deux fois par jour, à la quantité de deux onces, ne produisoit aucun mauvais effet : cependant lorsque l'eau de chaux étoit trop forte elle causoit quelques irritations, mais on y remedioit aisement en ajoutant six gros d'amidon sur une pinte de cette liqueur. MM. Hales & Rutty ont trouvé que vingt-six gouttes de la lessive acre dont on fait le savon, suffisoient pour dissoudre une pierre molle, & M. Langrish a éprouvé qu'on pouvoit injecter dans la vessie d'un chien, sans aucun inconvenient, depuis 136 jusqu'à 170 gouttes de cette même lessive, mêlées avec deux onces d'eau d'orge & un peu d'amidon. Cent gouttes dans deux onces d'eau de chaux ne produisirent non plus aucun mauvais effet ; mais si l'eau de chaux est très-forte ou qu'on se serve de celle d'ecaille d'huitre, la vessie ne pourra supporter que 30 ou 40 gouttes de lessive. Deux scrupules de savon d'Alicante dissous dans deux onces d'eau de chaux, irriterent considerablement la vessie ; d'où il suit qu'il est plus à craindre pour cet organe que la lessive dont nous avons parlé. Enfin il résulte de toutes les expériences de notre Auteur, qu'on peut injecter, en toute sureté, dans la vessie d'un chien, de l'eau de chaux ordinaire, ou de celle d'écaille d'huitre & de la lessive de Savon, en se fixant à la dose que nous avons determinée ; car si on l'augmentoit de beaucoup, il en arriveroit des irritations considerables, & même une excrétion de matiere muqueuse mélée de sang. Il y a tout lieu de croire qu'il en seroit de même de la vessie de l'homme, & le Docteur Langrish souhaiteroit fort qu'on repetât cette experience sur des criminels, ce seroit effectivement un moyen de les rendre utiles au genre humain. Il rapporte ensuite des experiences de M. Hales pour faire voir qu'il seroit fort avantageux dans les cas de gravier ou de fragmens de calcul, d'injecter dans la vessie quelque liqueur mucilagineuse qui les entraîneroit avec elle, en même temps qu'elle lubréfieroit le col de la vessie & les parois de l'uretre. Cette pratique est fort simple & il est aisé de voir qu'on en tireroit de l'utilité dans bien des circonstances.

M. Langrish voyant qu'on avoit demontré par plusieurs experiences que l'eau de laurier-cerise étoit mortelle aux animaux, voulut sçavoir les effets qu'elle produiroit, si on la leur faisoit prendre à petites doses ; & il rapporte à ce sujet une suite d'experiences qui peu-

vent servir de modéle pour decouvrir dans les plantes des vertus qui sont encore ignorées. C'est le seul moyen assuré de les connoître; & on sçait le peu de lumieres que peuvent fournir à cet égard l'Analyse chymique, les mélanges faits immediatement avec le sang, &c. Notre Observateur fit prendre à un chien quatre onces d'eau de laurier-cerise qui le jetterent dans de terribles convulsions, & lui causerent de grandes difficultés de respirer, qui terminérent sa vie dans une heure. Une pareille dose injectée dans la cavité du bas ventre, causa la mort à un autre chien en 22 minutes. Trois chopines de cette même eau ont eté suffisantes pour faire mourir un vieux cheval auquel on les avoit fait prendre interieurement. Il paroît par les effets subits qu'elle produit, qu'elle porte immediatement son action sur le genre nerveux. Donnée à un chien depuis un gros jusqu'à deux, en la mêlant avec une pareille quantité d'eau, elle ne produisit pas de mauvais effets. Si on la met dans du lait, ou dans quelque substance mucilagineuse, on peut la faire prendre à hautes doses, sans qu'elle incommode beaucoup. Si on la méle avec du sang extravasé elle le coagule, ce qui prouve bien le peu de fond qu'on doit faire sur cette derniere sorte d'experiences; car prise interieurement elle rend le pouls beaucoup plus frequent, divise le sang & augmente considerablement la serosité. Notre Auteur s'en est assuré en faisant toujours tirer du sang avant & après l'action de l'eau de laurier, afin d'observer le rapport qui se trouvoit alors entre la partie rouge & la serosité. Il faut avoir recours au Livre même pour bien voir la suite de ces experiences, dont nous ne pouvons donner ici qu'une idée imparfaite. Nous ajouterons que si après avoir fendu les intestins en long, à la maniere de M. Hales, on injecte de l'eau de laurier dans l'aorte descendante, on verra par les différens temps qu'elle mettra à s'ecouler, qu'elle resserre considerablement les fibres des intestins. Elle doit par consequent être fort astringente dans les animaux vivans. Il termine ce qu'il avoit à dire sur ce sujet, en remarquant que la poudre de feuilles de laurier-cerise est regardée parmi le peuple comme un remede sur pour une espéce de fiévre, & qu'une decoction de maroute dans de la bierre a souvent gueri des Rhûmatismes d'une maniere surprenante.

Ces expériences sont suivies de plusieurs autres sur les vapeurs du soufre allumé, appliquées à differentes parties du corps des animaux. M. Langrish s'y est pris d'une maniere fort ingenieuse, & il a observé que ces vapeurs portées sur les yeux rendoient l'animal aveugle en crispant les tuniques & troublant les humeurs de cet organe. Ces mêmes vapeurs introduites dans les intestins, dans la cavité du bas ventre, dans celle de la poitrine, &c. irriterent considerablement ces parties, & causerent quelquefois au chien des douleurs horribles;

mais elles ne deviennent mortelles que lorſqu'elles ſont admiſes immédiatement dans les Poulmons. A l'ouverture du cadavre on ne trouve point de ſang coagulé dans ce viſcere ni par tout ailleurs ; d'où l'Auteur conclut que ces exhalaiſons ſulfureuſes ne doivent cauſer la mort qu'en détruiſant quelque matiere vitale très-ſubtile repandue dans l'air , laquelle eſt eſſentiellement neceſſaire pour la conſervation du mouvement animal. Il ne paroit pas que ces vapeurs agiſſent immediatement ſur les nerfs, puiſqu'elles ne produiſent pas de funeſtes effets, étant appliquées à des parties qui en ſont abondamment pourvues. Cette opinion au reſte a beaucoup de rapport à celle du Docteur Hales qui prétend que le ſoufre a une puiſſante vertu attractive, par laquelle ſes vapeurs ſont en état de détruire l'élaſticité de l'air.

Toutes ces expériences ont été lues aux aſſemblées de la Societé Royale. Il ſeroit fort à ſouhaiter qu'on en fît ſouvent de pareilles pour perfectionner la matiere médicale ; que ne nous reſte-t-il pas encore à decouvrir dans les plantes même qui nous environnent ?

Le volume dont nous rendons compte eſt terminé par une Diſſertation du Docteur Robinſon , ſur la quantité de la tranſpiration & des autres excretions du corps humain. Perſonne n'ignore que nous ſommes redevables à Sanctorius d'une infinité d'excellentes obſervations ſur ce ſujet , mais il ne faut pas s'attendre qu'un ſeul homme, quelque habile qu'il ſoit , conduiſe à la perfection ce qu'il a lui-même inventé , ce ſeroit peu connoître les bornes de l'eſprit humain. Auſſi notre Auteur fait-il voir que ce célebre Medecin s'eſt trompé à quelques égards , comme nous le dirons ci-après. Avant que d'entrer en matiere, il a cru qu'il étoit à propos de parler du mouvement du ſang. Il rapporte à ce ſujet l'énoncé de pluſieurs propoſitions qu'il a demontrées dans ſon œconomie animale , ouvrage qui ſera traduit dans quelque temps & dont nous nous empreſſerons de rendre compte. Il en reſulte que dans un homme de ſix pieds de haut , le ſang eſt pouſſé du cœur dans l'aorte avec une viteſſe qui lui feroit parcourir 15 pieds par ſeconde ; ce mouvement paroit d'abord fort ſuperieur à celui que donnent les autres calculs , mais nous reſervons l'examen de cette queſtion pour une autre occaſion. Il donne enſuite une Table fort curieuſe où il a calculé , ſuivant ſes principes , la viteſſe du ſang , le nombre des pulſations , & la quantité d'alimens convenable , pour des perſonnes de differentes grandeurs , pourvû qu'elles ſoient bien conſtituées , & qu'aucune cauſe extraordinaire, phyſique ou morale , ne vienne à les affecter. On voit dans une autre table la comparaiſon d'un enfant nouveau-né avec un adulte pour le poids du corps , celui du cœur, la viteſſe , la quantité du ſang , &c. d'où il reſulte que le poids du cœur,

la viteſſe & la quantité du ſang ſont reſpectivement plus grands dans les enfans que dans les adultes : enſorte que quoique le ſang des premiers ſe meuve plus lentement que celui des adultes, il a neanmoins une plus grande viteſſe, eu égard à ſa quantité, & à la hauteur du corps, & paſſe beaucoup plus ſouvent par le cœur & par les poulmons. On tire encore pluſieurs autres conſéquences de ces deux tables, qu'il ſeroit trop long de rapporter ici. L'Auteur fait enſuite quelques réflexions ſur l'ordre des couleurs, dont il déduit la groſſeur des globules du ſang & la viteſſe de la circulation dans les vaiſſeaux capillaires; mais pour voir ce ſujet traité avec quelque étendue, il faudroit avoir recours à ſon œconomie animale, & à la Diſſertation de Newton ſur l'éther ; ainſi nous ne nous y arréterons pas.

M. Robinſon traite enſuite de la tranſpiration, & quoiqu'il le faſſe d'une maniere ſi conciſe qu'il eſt difficile de bien faire connoître ſon ouvrage par un extrait, nous allons cependant tâcher d'en donner quelque idée. Il établit d'abord que la ſomme des évacuations dans un temps donné, eſt égale à la quantité d'alimens, priſe durant cet eſpace de temps, moins la difference du poids du corps s'il eſt plus peſant, & augmentée de cette même difference s'il eſt plus léger, à la fin du temps qu'au commencement. D'où il ſuit que ſi on connoit la quantité des alimens, celle de l'urine & des ſelles, & la difference du poids du corps dans un temps donné, ce qui eſt fort aiſé, on en deduira la quantité de la tranſpiration pour cet eſpace de temps. On tire facilement de-là pluſieurs corollaires que nous nous diſpenſerons de rapporter ici. Il fait voir enſuite que la ſomme des évacuations, dans un temps quelconque, eſt à peu près proportionnelle à la quantité moyenne du ſang, qui durant cet eſpace de temps eſt pouſſé du cœur dans l'aorte en une ſyſtole, & au nombre des ſyſtoles ou des pulſations priſes enſemble ; & cela eſt fondé ſur ce que la quantité de la tranſpiration & celle de l'urine, doivent étre à peu près proportionnelles à celle du ſang. Il ſuit évidemment des deux propoſitions précédentes que la quantité de nourriture priſe dans un jour naturel, augmentée de la différence du poids du corps, lorſqu'il eſt plus leger à la fin de ce jour, & diminuée de cette même différence lorſqu'il eſt plus peſant qu'au commencement, eſt à peu près proportionnelle à la quantité de ſang qui eſt pouſſée du cœur dans l'aorte durant cet eſpace de temps. Il en réſulte que ſi au bout d'un certain temps le poids du corps ſe trouve toujours le même, la quantité d'alimens priſe dans cet intervalle, ſera à peu près proportionnelle au nombre des battemens du pouls. Après avoir fait quelques autres obſervations, l'Auteur nous donne dix Tables ſtatiques qui paroiſſent faites avec toute l'exactitude poſſible. La premiere contient

des expériences du Docteur Robinſon ſur la quantité de ſa nourriture & de ſes évacuations par jour, en prenant un terme moyen pour chacun des huit mois que durerent ces obſervations en 1721. La deuxiéme a été faite d'après les expériences d'une année entiére en 1744 & 1745. La troiſiéme table, qui a été conſtruite ſur les deux premiéres, renferme la quantité moyenne de nourriture priſe chaque jour dans les differens mois de l'année, & celles de l'urine & de la tranſpiration qui furent ſéparées du ſang dans une heure, pendant le jour & la nuit. La quatriéme & la cinquiéme, contiennent des obſervations ſur les quantités moyennes de tranſpiration & d'urine, qui ont été évacuées dans une heure par deux perſonnes, dans quatre jours des plus chauds de l'été. La ſixiéme eſt tirée de la ſeconde & fait voir les principaux changemens de poids que l'Auteur éprouva, avec la quantité de ſes alimens & de ſes excrétions le jour que ces changemens arriverent. La ſeptiéme, la huitiéme, & la neuviéme, ſont les Tables annuelles du Docteur Keill en Angleterre, de M. Rye en Irlande, & du Docteur Lining dans la Caroline Méridionale. Enfin la dixiéme contient la quantité de nourriture, & les rapports de la tranſpiration à l'urine dans les quatre ſaiſons de l'année, en Italie, en Angleterre, en Irlande & dans la Caroline Méridionale. On déduit de ces tables un grand nombre d'obſervations dont nous ne rapporterons que les principales. Le poids du corps eſt ordinairement moindre en été qu'en hyver parce que la tranſpiration eſt plus augmentée que l'urine n'eſt diminuée. C'eſt le contraire en hyver. Un adulte bien conſtitué eſt fort peu affecté des viciſſitudes de l'air, lorſqu'il ne fait guères d'exercice, qu'il ne prend que de bonne nourriture & que ſes alimens ſolides ſont à ſa boiſſon comme 1 eſt à 2. Sanctorius croyoit que la quantité de l'urine étoit fort peu de choſe, reſpectivement à celle de la tranſpiration; cepedant ces deux excrétions ſont à peu près égales pendant une année entiere, ſurtout ſi l'on prend de bonne nourriture & que les alimens ſolides ayent une grande proportion à la boiſſon; c'eſt en obſervant un pareil regime depuis l'âge de 40 ans que le fameux Cornaro Noble Venitien vecut en parfaite ſanté juſqu'au-delà de 100 ans. Ses alimens ſolides étoient à ſa boiſſon comme 6 à 7. C'eſt auſſi par là que notre Auteur s'eſt garanti de pluſieurs maladies, telles que l'eſquinancie, la paralyſie, &c. auxquelles il étoit ſujet auparavant: s'étant fait ſaigner il trouva que la partie rouge de ſon ſang avoit alors un plus grand rapport à la ſéroſité; en ſorte que ce rapport dépend beaucoup de celui des alimens ſolides à la boiſſon. Tout étant égal on eſt plus peſant dans un temps humide que dans un temps ſec. Le Docteur Robinſon a toujours remarqué que lorſque ſa nourriture étoit plus abondante & qu'il faiſoit beaucoup

d'éxercice, la quantité d'urine & celle de la tranſpiration étoient conſiderablement plus grandes le jour que la nuit. Ce qui eſt bien contraire à ce que nous dit Sanctorius. On en ſera cependant moins ſurpris ſi on fait attention que pendant le jour, la chaleur & le mouvement du ſang ſont toujours plus conſidérables, que le pouls s'éleve conſtamment après le repas & ſur le ſoir, &c. Mais il y aura peu de difference dans ces deux évacuations, ſi on obſerve le régime dont nous avons parlé. On voit par la troiſiéme table que la quantité moyenne de la tranſpiration d'une heure pendant le jour, excéde celle d'une heure de la nuit, & toujours plus ſenſiblement lorſque la boiſſon eſt en plus grande quantité; l'Auteur le fait voir très-clairement par 2 autres tables, l'une deſquelles eſt calculée ſur celle du Docteur Keill. Il a remarqué que la peſanteur ſpécifique de ſon urine étoit plus grande la nuit que le jour, ce qui prouve l'utilité du ſommeil dans les maladies: les urines entraînant alors une plus grande quantité de matiere nuiſible. Suivant la 3e. Table & celles des Docteurs Keill & Lining, la ſomme de la tranſpiration & de l'urine eſt plus grande pendant le jour que pendant la nuit; d'où il ſuit que ceux qui dorment beaucoup gagnent davantage en poids, ce qui eſt conforme à l'experience: en ſorte que l'augmentation de la nourriture & du ſommeil, & la diminution de l'exercice doivent donner de l'embonpoint & reciproquement. On voit enfin par tout ce que nous avons dit, combien il importe pour la conſervation de la ſanté de déterminer éxactement la quantité de nourriture qu'on doit prendre. Si on en croit notre ingenieux Auteur, on s'en rapportera à la quantité qu'il détermine, pour les perſonnes de differentes grandeurs, dans la premiere table dont nous avons parlé.

Il termine ſon ouvrage par des expériences ſur des animaux qu'il a reduites en quatre tables. On y voit le poids moyen du corps, du cœur & du foye (avec les rapports qu'ils ont entr'eux) des différentes eſpeces d'oiſeaux & de poiſſons dont ces tables ſont formées. Il en reſulte que le poids du cœur reſpectivement à celui du corps eſt plus grand dans les oiſeaux ſauvages que dans les privés, dans les petits oiſeaux que dans les gros; de là vient que les premiers ſont plus vifs & plus actifs. Il en eſt de même des autres animaux; les maigres ſont auſſi dans le même cas, par rapport à ceux qui ont beaucoup de graiſſe, & les mâles reſpectivement aux femelles. On en ſent aiſément la raiſon. Cette proportion du cœur eſt auſſi plus grande dans les oiſeaux que dans les poiſſons, & même dans les poiſſons ronds que dans ceux qui ſont plats. La différence vient peut être dans ce dernier cas de ce que les poiſſons ronds s'élevent ſouvent à la ſurface de l'eau pour reſpirer l'air, au lieu que les poiſſons plats

ſe tiennent la plupart du temps au fonds de l'eau. Le rapport du poids du foye à celui du cœur eſt moindre dans les oiſeaux ſauvages que dans les privés, dans les poiſſons ronds que dans ceux qui ſont plats, dans les animaux maigres que dans ceux qui ſont engraiſſés; c'eſt le contraire de ce que nous avons dit pour le cœur. Les enfans Rachitiques, par exemple, ont le foye plus grand, le cœur plus petit, & une moindre quantité de ſang que ceux qui ſont bien conſtitués.

Nous croyons maintenant avoir mis le Lecteur à portée de juger du merite de cet ouvrage. On peut dire qu'il n'y en a point ſur cette matiere qui ſoit écrit avec tant de préciſion, & où l'on trouve reunies un ſi grand nombre d'expériences & d'obſervations nouvelles. Ce traité & celui du Docteur Langrish, nous ont paru traduits avec tout le ſoin poſſible. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on continuât à nous donner d'auſſi bons ouvrages; c'eſt s'acquérir un droit à la reconnoiſſance du public, que de contribuer à lever les obſtacles que la diverſité des langues met à l'avancement des ſciences.

LES COUTUMES DU DUCHE' DE BOURGOGNE, AVEC les anciennes Coutumes, tant générales que locales de la même Province, non encore imprimées: & les obſervations de M. BOUHIER, *Préſident à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoiſe*, en deux volumes *in-fol.* A Dijon, en 1742 & 1746.

TROISIEME EXTRAIT.

CE que nous avons obſervé ſur cet ouvrage dans les deux précédens mois, n'a pu faire connoître encore en détail, que les divers morceaux dont M. le Préſident Bouhier n'eſt qu'Editeur, & la premiére partie de ce qu'il a publié ſur la Coutume de Bourgogne comme Auteur: c'eſt-à-dire, l'Hiſtoire de ceux qui avoient travaillé avant lui ſur ces loix municipales. Il nous reſte à préſenter l'idée la plus détaillée qu'il nous ſera poſſible de la ſeconde partie de l'ouvrage propre de l'Auteur, c'eſt-à-dire, de cette partie qui eſt en même temps la plus importante, la plus étendue, la plus variée, la plus neuve, & dont on a déja vu le plan général dans notre premier extrait.

Nos Lecteurs ſe ſouviennent que cette ſeconde partie contient 77 chapitres dont les 50 premiers rempliſſent le premier volume, & les 27 derniers forment tout le ſecond tome. Chacun de ces chapitres eſt ſubdiviſé par différens nombres aſſez multipliés & dont les ſommaires ſont en marge de l'ouvrage. Ces ſommaires deſtinés à indiquer les divers points auxquels l'Auteur s'eſt arrêté, ne ménent pas au-delà. Ainſi bien différens de ceux qui

contiennent une espéce d'extrait de l'ouvrage, ils sont plus propres à exciter & à piquer, qu'à satisfaire la curiosité de ceux qui aiment à parcourir légérement de gros Livres; & ce n'est qu'en lisant l'ouvrage même qu'on peut le plus souvent connoître son avis sur la multitude presque infinie de questions, qu'il y discute sur tous les sujets qu'il traite.

Ne pouvant embrasser à la fois un si grand nombre de chapitres qui sont chacun comme une espéce de Dissertation particuliére, & comme autant de différens traités dont plusieurs ont cependant un objet commun; nous nous bornerons dans cet exposé aux 20 premiers chapitres, dont le Droit Romain est le principal objet, & qui concernent la maniére dont ce Droit doit être suivi & modifié en général dans toute la France, & en particulier dans le Duché de Bourgogne. Ces 20 premiers chapitres occupent dans le premier volume 382 pages; les 30 chapitres suivans qui terminent le premier volume, & y remplissent près de 500 pages dans environ 700, nous fourniront la matiére d'un autre exposé, & les 27 derniers chapitres qui forment tout le second volume, seront le sujet de deux autres, si nous ne pouvons nous étendre plus, comme nous le craignons. Car cet ouvrage nous a paru si approfondi & si curieux, tant pour la Bourgogne que pour plusieurs autres Provinces du Royaume, surtout pour celles qui ont le plus conservé l'esprit du Droit Romain & même pour toute la France, que nous croyons devoir le faire connoître le plus parfaitement qu'il sera en nous: ce qui ne se peut sans un détail proportionné à l'importance, à l'étendue & à la variété des différens articles qu'il renferme.

Les raisonnemens des Jurisconsultes sur les diverses espéces de *Droit Ecrit* ou *non Ecrit*, *Commun*, *Civil*, *François*, *Coutumier*, *Statutaire*, supposent que tous leurs Lecteurs attachent à ces termes les mêmes idées, & cependant rien de plus rare qu'un parfait accord sur la signification de ces termes. C'est ce qui a fait employer par M. le Président Bouhier le premier chapitre de ses observations à définir chacune de ces sortes de Droit, à expliquer ses définitions par des exemples, à les appuyer même sur diverses preuves, & à réfuter les sentimens contraires de plusieurs bons Auteurs. Ainsi il regarde comme *Loix Ecrites*, toutes celles rédigées par autorité publique, & comme *Loix non Ecrites* toutes celles qui ne tirent leur force que d'un long usage & du consentement tacite des peuples. Il explique quelles sont les diverses espéces de *Droit Commun*, & s'attache à faire voir que ce nom, ainsi que ceux de *Droit Ecrit* & de *Droit Civil*, appartiennent éminemment au Droit Romain. A l'égard du *Droit François* l'Auteur n'entend par ce Droit, que celui qui est particulier à la nation Françoise, & qui s'observe dans la plus grande partie de la

France. Ainsi l'Auteur ne comprend sous ce nom, ni le Droit de Censive, ni celui du Déguerpissement, ni le Douaire Coutumier, si ce n'est quant à son origine, ni la distinction des biens paternels & maternels, ni en quelque sorte les Droits de préciput & d'aînesse, ni la Communauté conjugale, ni la Garde Noble ou Bourgeoise, ni les Dons mutuels, ni le Retrait lignager ou féodal, tous Droits dont l'Auteur veut qu'on puise les principes dans le Droit Romain. Ce en quoi M. le Président Bouhier fait consister le Droit François, se réduit à ce qui est réglé par les Ordonnances générales de nos Rois, à divers Droits Royaux, tels que ceux d'Aubaine, de Régale, d'Amortissemens & autres pareils, aux Droits de Justice, à une partie des Droits Seigneuriaux, & à un petit nombre de maximes particuliéres à la France, où elles sont observées par tout telles que les régles, le mort saisit le vif, les fiefs sont patrimoniaux, &c. L'Auteur termine ce chapitre en faisant voir l'importance de distinguer le *Droit François*, qui lie généralement presque toute la France d'avec le *Droit Coutumier*, dont l'autorité est bornée en chaque Province au district des lieux que comprend chaque Coutume, & il ne distingue le *Droit Statutaire* du *Droit Coutumier*, qu'en ce que le premier a été rédigé par écrit de son principe. Presque toutes ces idées sont si bien présentées, & si opposées à celles de la plûpart des Auteurs, que si elles ne doivent pas réunir tous les suffrages, elles méritent du moins l'attention & l'examen des Jurisconsultes.

Le chapitre second a pour objet de faire voir combien le Droit Romain est supérieur par son excellence au Droit Coutumier, & combien est peu fondé le recours que la plûpart des Auteurs prescrivent; 1°. aux Coutumes voisines qui sont sans autorité hors de leur ressort & sympatisent rarement ensemble; 2°. à l'esprit général du Droit Coutumier que l'Auteur prétend être une chimére; 3°. à l'équité naturelle qu'il croit très-dangereuse lorsqu'elle est opposée à l'équité civile, que le Droit Romain nous fait connoître. En parlant du danger de suivre l'équité naturelle par préférence aux décisions des Loix Romaines, l'Auteur cite deux traits Historiques assez singuliers. Le premier trait est de Caligula, qui (selon Suétone) ne put imaginer de plus grande menace contre les Jurisconsultes de son temps, que de les forcer à ne plus donner d'avis que selon l'équité, ce que M. le P. Bouhier prétend signifier l'abolition des loix. » Le second trait est des peuples de Savoye, qui (selon Connan Comment. jur. Civ. lib. 1. chap. 11) » après avoir été conquis par François I. lui demandérent par grace *de n'être point jugés d'équité*: » Requête qui parut d'abord assez » étrange, mais que dans la suite » on trouva fort sensée, & qui donna peut-être lieu à cet ancien

» Proverbe que Carondas nous a » conſervé (Reſp. liv. 4. chap. 77.) » *Dieu nous garde de l'équité du* » *Parlement.*

Les chapitres 3 & 4 tendent à prouver ; 1°. qu'aujourd'hui tous les Pays appellés *Pays de Droit Ecrit*, peuvent à certains égards être nommés *Coutumiers* ; 2°. que de tout temps & preſque juſqu'au temps préſent, le Droit Romain a été regardé comme le Droit Commun de toute la France & même des pays qui y ſont dits *Coutumiers*. On peut aiſément preſſentir que les preuves d'une pareille théſe doivent être ſçavantes & curieuſes, de la part d'un Auteur tel que M. le Préſident Bouhier, qui trace à ce ſujet une Hiſtoire de notre Droit François, telle qu'on pouvoit l'attendre de lui. Il obſerve à la fin de ce précis hiſtorique du Droit François, que le même eſprit d'innovation qui s'eſt introduit depuis quelque temps dans preſque toutes les Sciences, & qui a fait naître dans la France Coutumiére tant de doutes & de queſtions, ſur l'étendue de l'obſervation du Droit Romain, s'eſt auſſi répandu en Allemagne depuis quelques ſiécles : mais que les gens ſages y ſont demeurés fermes dans l'ancienne ſoumiſſion au Droit Romain, & que telle y eſt la régle des Cours de Juſtice. Telle étoit auſſi, ajoute l'Auteur, » la régle inviolablement » ſuivie en France par tous nos Juriſconſultes, même dans les pays » Coutumiers, juſques à Dumoulin qui en introduiſant une Doctrine contraire, a cauſé une » grande confuſion dans beaucoup » de matiéres, où ſans cela il n'y » auroit eu aucun doute. Ceux qui » ſe ſont laiſſés aller à cette nouveauté, n'ont pas fait aſſez de réflexion au tort qu'ils faiſoient à » leur Patrie, en ſubſtituant un » Droit incertain & mal digéré, à » des Loix méditées avec ſoin par » les plus grands génies & ſçavamment interprétées, comme l'a » très bien obſervé Heineccius, &c.

Les marques qui peuvent ſervir à diſtinguer les Pays de Droit Ecrit des Pays Coutumiers, ſont l'objet du chapitre 5. L'Auteur y ſoutient que cette diſtinction n'étoit pas connue avant la fin du douziéme ſiécle, & après avoir réfuté diverſes opinions de Paſquier, de Charondas, de Caſeneuve, &c. il ſoutient que pour trouver ſurement & commodément cette diſtinction, il ſuffit d'examiner d'après les Lettres Patentes addreſſées en 1312, par Philippe-le-Bel à l'Univerſité d'Orléans, quelles ſont les Provinces qui obſervent preſqu'en tout le Droit Romain par la permiſſion de nos Rois, & quelles ſont celles qui n'ayant pas obtenu de pareille permiſſion n'ont recours au Droit Romain, qu'au défaut des Ordonnances de leurs Coutumes & de leurs uſages. C'eſt d'après cette régle qu'il donne ſur chacune de ces deux claſſes de Province une liſte raiſonnée qu'il faut voir dans ſon ouvrage, & qu'il s'attache à prouver dans les chapitres 6, 7 & 8, que le Duché & le Comté de

Bourgogne ſont Pays de Droit Ecrit, ce qu'il appuye ſur trois preuves. La premiére eſt tirée de l'hiſtoire du Droit de ces deux Provinces, depuis que les Bourguignons les eurent conquiſes ſur les Romains; la ſeconde & la troiſiéme preuves reſultantes des témoignages des Auteurs Bourguignons & Etrangers, concernent particuliérement le Duché de Bourgogne. Il eſt encore aiſé de voir que la premiére de ces preuves ſurtout, doit être intéreſſante pour notre Hiſtoire. Il en eſt de même de la matiére du chapitre 9, concernant l'origine des Coutumes de France & en particulier de la Coutume du Duché de Bourgogne, l'Auteur commence encore par y réfuter ſur ce point les différentes opinions de divers Auteurs avant que d'établir la ſienne.

Ces 9 chapitres conſacrés particuliérement à la connoiſſance des principes généraux du Droit en France, & ſurtout en Bourgogne, ſont ſuivis d'onze autres chapitres, contenant diverſes remarques ſur l'origine de pluſieurs dérogations au Droit Romain & au Droit Commun, introduites en général dans la France, & en particulier dans la Bourgogne par différentes cauſes.

Le chapitre dixiéme concerne les dérogations non compriſes dans les Coutumes, & qui viennent des erreurs des Interprétes du Droit, erreurs dont l'Auteur ne donne pour exemple que les clauſes dérogatoires, qu'il ſoutient très-oppoſées aux principes des Loix Romaines.

D'autres dérogations au Droit Romain introduites en Bourgogne par le Droit Canonique, contre la diſpoſition de la Coutume, ſont le ſujet du chapitre onze, & telles ſont, ſelon l'Auteur, les peines contre les ſecondes nôces & contre les Veuves remariées dans l'an du deuil, la permiſſion du mariage entre diverſes perſonnes, auxquelles le Droit Romain interdiſoit de s'unir enſemble par un tel lien, la détraction de la légitime & de la trébellianique permiſe aux enfans chargés de fidei-commis, la proſcription de la plûpart des Loix Romaines ſur le prêt à intérêt, ainſi que la plus grande partie de nos procédures judiciaires, & des formules de nos Actes.

On voit au chapitre douze quelques autres dérogations au Droit Romain, établies en Bourgogne par nos Ordonnances à l'égard du Senatus-Conſulte Velleien.

Les dérogations que l'uſage a introduites en Bourgogne contre le Droit Commun, depuis la réformation de la Coutume, forment l'objet du chapitre treize. L'Auteur y expoſe la maniére ancienne & nouvelle de prouver ces dérogations par les Arrêts, par le témoignage des Juriſconſultes & par les enquêtes par turbes, par écrit & par témoins, par actes de notoriété, par les certificats d'uſages du Parlement & de leurs gens du Roy, des Bailliages des Avocats & des Praticiens. L'Auteur fait voir à ce

ſujet

ſujet les inconvéniens de ces Certificats, comment ils ſe donnent en divers lieux, & la réforme qu'il y déſireroit pour en retrancher les abus. Au ſujet du don de bagues & joyaux qui n'a point lieu en Bourgogne ſans ſtipulation, l'Auteur obſerve en ce chapitre, avoir vu dans un contrat de mariage de 1538, *que la Future ſera jouellée juſqu'a la ſomme de trois cent écus d'or*, & dans d'autres contrats au lieu du terme de joueller, ceux d'*enjoueller* ou d'*enjouailler*; l'Auteur a préſumé que de ces termes de *joueller*, *enjoueller*, s'eſt formé le mot *engeoller*, & que nos Etimologiſtes n'en ont pas bien connu l'origine.

Les deux chapitres ſuivans traitent de la durée des Tutelles en Bourgogne, des cas auxquels le Juge qui y nomme les Tuteurs, ou les Curateurs, & les parens qui ont aſſiſté à ces nominations peuvent être garands de cette adminiſtration, & des raiſons qui y font donner un Curateur pour Adjoint au Tuteur. L'Auteur obſerve à ce ſujet, qu'anciennement la Tutelle finiſſoit en Bourgogne à l'âge de la puberté, & que ſi la Tutelle y dure à préſent & même preſque depuis la derniére réformation de la Coutume juſqu'à la majorité, ce changement qui ne s'eſt fait que peu à peu, ne vient point du Droit Coutumier, mais plutôt de ce que la Curatelle s'eſt inſenſiblement convertie en Tutelle. Il remarque les inconvéniens qu'a produits cette confuſion de deux qualités ſi différentes. Enfin il fait voir pourquoi on y donne un Curateur pour Adjoint au Tuteur, comment ce Curateur répond au Tuteur honoraire des Romains, & comment il eſt garand de la conduite du Tuteur.

Les chapitres 16, 17 & 18, concernent la puiſſance paternelle telle qu'elle a lieu en France, & ſurtout en Bourgogne.

Le chapitre ſeiziéme a pour objet cette puiſſance conſidérée dans ſes effets les plus généraux. L'Auteur ſoutient dans ce chapitre, contre l'avis de M. l'Avocat Général Durand, que la puiſſance Paternelle, dont il reléve fort les avantages, a toujours ſubſiſté en Bourgogne, & il ajoute qu'on doit la regarder comme reçue dans toutes les Provinces qui ont conſervé l'uſage de l'émancipation. Il diſtingue les anciens effets de cette puiſſance uſités chez les Romains mais abolis en France, d'avec les effets encore ſubſiſtans en Bourgogne. Ces derniers effets, ſelon ce qu'il en expoſe, concernent ſurtout les droits de propriété & d'uſufruit appartenans aux peres ſur les biens acquis par leurs enfans, l'identité de perſonne qui empêche les obligations civiles entre un pere & ſon fils, le beſoin qu'a tout fils de famille de l'autoriſation de ſon pere pour comparoître en Juſtice en matiére Civile, la ſubſtitution pupillaire reçûe en Bourgogne, & l'obſervation du Senatus-Conſulte

Macédonien, qui eſt encore inviolable en cette Province : enfin la néceſſité du conſentement du pere pour la validité du mariage de ſon fils, & pour que ce fils puiſſe donner à cauſe de mort. Ce dernier objet concernant les donations à cauſe de mort ayant été controverſé depuis peu en Bourgogne; l'Auteur a cru devoir le diſcuter avec plus d'étendue & en a fait par cette raiſon la matiére du chapitre 17 qui ſuit. Mais avant que d'en venir à ce détail particulier, il employe encore la plus grande partie du chapitre ſeiziéme à faire voir que les émancipations expreſſes ne peuvent être faites en France qu'en Juſtice & non par devant Notaires, & comment s'opérent les émancipations tacites, c'eſt-à-dire, celle qui provient dans le reſſort des Parlemens de Paris & de Bourgogne du mariage du fils de famille, celle qui naît d'une habitation ſéparée ſur laquelle M. le Préſident Bouhier exige pour cet effet en Bourgogne dix ans de durée, & les autres qui ſont rejettées ou admiſes ſelon la diverſité des uſages de chaque Province.

L'Auteur diſcutant dans le chapitre dix-ſeptiéme ce qui lui a paru de plus intéreſſant dans les effets de la puiſſance paternelle, relativement aux donations à cauſe de mort faites par un fils de famille, expoſe dabord à ce ſujet différens ſyſtêmes qu'il réfute pour établir le ſien. Il fait voir pourquoi le fils de famille a beſoin de la permiſſion de ſon pere dans ces donations, & il déduit de ſes principes la réſolution de diverſes queſtions qu'il traite à ce ſujet.

L'Auteur ſuit à peu près la même méthode dans le Chapitre dix-huitiéme. Après avoir examiné ce qui avoit fait refuſer aux fils de famille chez les Romains le pouvoir de teſter ; il fait voir qu'en Bourgogne les fils de famille ne peuvent à la vérité faire de Teſtament ſans le conſentement de leurs peres; mais qu'ils peuvent teſter avec ce conſentement, quoique cela ne leur fut point permis par le Droit Romain : & il réfute ſur ces deux points les avis contraires.

La puiſſance maritale & ce qui la diſtingue de la puiſſance paternelle, forme l'objet du chapitre dix-neuviéme, qui eſt un des plus étendus. L'Auteur y entre au ſujet de la puiſſance maritale dans le plus grand détail, ſur les cas pour leſquels l'autoriſation du mari eſt néceſſaire à la femme, ſur la maniére dont cette autoriſation doit être faite, ſur les motifs de la loi qui preſcrit cette formalité & ſur les obligations naturelles qui obligent les femmes & intéreſſent leur conſcience, quoique le défaut d'autoriſation les exempte de toute pourſuite en Juſtice.

Enfin l'Auteur examine dans le chapitre vingtiéme, ſi en Bourgogne les Teſtamens des fils de famille, faits ſans l'autorité de leurs peres, peuvent révoquer des diſpoſitions antérieures & parfaites, &

cet examen qui l'engage dans un grand nombre de diſtinctions, lui donne lieu d'examiner diverſes queſtions plus générales ſur la révocation d'un premier Teſtament par un ſecond.

La néceſſité préſente d'abreger nous a fait abſtenir d'entrer dans un plus grand détail ſur ces vingt premiers chapitres, dont pluſieurs ſurtout nous ont paru dignes d'être beaucoup plus connus. Nous nous dédommagerons ſi le temps nous le permet ſur quelques-uns des Chapitres ſuivans, qui ne ſeront pas ſans doute moins intéreſſans : & quelque ſoit l'abondance des autres nouveaux ouvrages, nous eſpérons achever ſur celui-ci, l'analyſe abregée que nous avons entrepris d'en donner.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Rome.

Fr. Thomæ Mariæ Mamachi Ordinis Prædicatorum Theologi Caſanatenſis Originum & antiquitatum Chriſtianarum, lib. XX. tomus primus. Romæ, excudebant Nicolaus & Marcus Palearini, 1749. *in*-4°. Cet ouvrage qui contiendra pluſieurs volumes, embraſſera ſous le nom d'Origines & d'Antiquités Chrétiennes, tout ce qui regarde la Religion Chrétienne dans ſon établiſſement : on y verra les noms qu'on a donnés aux Chrétiens & à la Religion Chrétienne ; la vie & les mœurs des premiers Chrétiens : le Gouvernement & la Police extérieure de l'Egliſe ; la propagation de la Religion, & les moyens qu'on y a employés, avec un très-grand nombre de planches en cuivre, qui repréſenteront les monumens anciens des premiers établiſſemens du Chriſtianiſme.

De Nummo argenteo Benedicti III. Pontificis Max. Diſſertatio; in qua plura ad Pontificiam Hiſtoriam illuſtrandam, & Joannæ Papiſſæ fabulam refellendam proferuntur. Accedunt nummi aliquot Romanorum Pontificum hactenus inediti, & appendix veterum monumentorum. Romæ, excudebant N. & M. Palearini, 1748, *in*-4°.

De Venise.

Deſcrizione delle prime ſcoperte dell' antica Citta d'Ercolano, ritrovata vicino a Portici, Villa della Maeſta del Re delle due Sicilie, diſteſa dal Cavaliere Marcheſe Don Marcello de Venuti, e conſecrata all' Alteſſa Reale del ſereniſſ. Frederigo Chriſtiano Principe Reale di Polonia, ed Elettorale di Saſſonia, in Venezia, appreſſo Lorenzo Baſeggio, 1749. *in*-8°. Outre

les nouvelles découvertes qui ont été faites dans la Ville d'*Ercolano*, que M. Venuti a décrites dans cet ouvrage, il y traite encore de l'origine & de l'établissement de cette Ville & de la suite de son histoire.

Liturgia Romana vetus tria sacramentaria complectens: Leonianum scilicet, Gelascanum, & antiquum Gregorianum; Edente Lud. Ant. Muratorio Serenissimi Ducis Mutinæ Bibliothecæ præfecto, qui & ipsam cum aliarum gentium liturgiis contulit ad confirmandam præ cæteris Catholicæ Ecclesiæ de Eucharistia doctrinam. Denique accedunt Missale Gothicum, Missale Francorum, duo Gallicana, & duo omnium vetustissimi Romanæ Ecclesiæ Rituales libri. Venetiis, typis Joannis-Baptistæ Pasquali, 1748. *in-fol.* 2. vol.

De Naples.

Riflessioni su le nuove scoperte di Lod. Ant. Muratori per gli annali d'Italia, dedicate à l'Excell. Rev. Monsignor Lodovico Gualterio Arcivescovo de Mira, Nuncio della S. Sede presso la Maesta del Re delle due Sicilie. N. S. in Napoli per Giovanni de Simone, 1746. *in*-4°. Nous avons annoncé, dans les nouvelles de ce Journal, les Annales d'Italie en IX. volumes *in*-4°. & nous comptons en parler avec l'étendue convenable dans les Journaux suivans. C'est à l'occasion de ce grand ouvrage de M. Muratori qu'on a publié ce Livre qui en contient une sorte de Critique; nous en entretiendrons pareillement nos Lecteurs, après que nous aurons parlé des Annales mêmes qui en sont l'objet.

De Palerme.

L'Ebraismo della Sicilia, ricercato ed esposto da Giovanni de Giovanni, Canonico della santa Metropolitana Chiesa di Palermo, ed Inquisitor fiscale della suprema Inquisitione di Sicilia. In Palermo, nella stamperia di Giuseppe Gramignani, 1748. *in*-4°. Cet ouvrage est une histoire des Juifs en Sicile. On y traite de leurs premiers établissemens dans ce Royaume; de leur nombre, de leurs mœurs, de leurs usages tant religieux que civiles; & des priviléges qu'ils ont obtenus à ces deux égards en différens temps; de leurs Synagogues, de leurs Docteurs, des lieux destinés à leurs purifications, &c. tel est l'objet de la premiére partie de cet ouvrage. Dans la seconde, l'Auteur entre dans le détail des différentes communautés des Juifs, qui sont établies dans les Villes particuliéres de la Sicile.

ANGLETERRE.

De Londres.

On va publier ici tous les mois un ouvrage périodique sous le titre de *Nouveau Magazin François*, ou *Bibliothéque instructive & amusante*, en cinq feuilles d'impression *in*-8°. L'Auteur se propose d'y

rassembler diverses piéces fugitives, principalement d'Ecrivains François, qu'il jugera dignes d'amuser utilement ou d'instruire ses Lecteurs ; ce Recueil périodique doit servir, dit-il, à former le cœur & l'esprit, & ainsi il aura soin d'en bannir ces Ecrits satyriques & licencieux, qui sont capables de les corrompre l'un & l'autre. Mais pour faire encore mieux connoître le caractére de cet ouvrage, & le genre des piéces que son Auteur y fera entrer, autant qu'une Nouvelle Littéraire le permet ; nous joindrons ici les titres de celles qui sont employées dans le Journal de Janvier. I. *Dissertation sur les Polypes d'eau douce*, par M. le Cat, prononcée dans une des Séances de l'Académie Royale des Sciences de Rouen. II. *Observation d'une nouvelle membrane qui ferme la prunelle de l'œil du fœtus* ; par M. Haller, Conseiller Aulique, Médecin du Roy, Professeur ordinaire à Gottingue, & Membre de la Société Royale de Londres. III. *Aristoméne, Tragédie*, par M. de Marmontel, avec des réflexions critiques sur cette Tragédie. IV. *Dialogue entre Minette & son Maître*, au sujet d'un Livre intitulé : l'art de plaire à tout le monde. V. *La force de l'amitié*, par Madame de Beaumont. VI. *Mémoire Historique sur l'origine des Huns & des Turcs*, addressée à M. Tanevot, par de Guigues. VII. *Nouvelles Littéraires, où l'on rend compte des Livres Anglois publiés dans le cours du mois de Janvier* 1750.

A natural and Historical account of the Isles of Scilly. To Which is added a general account of Cornwal. C'est-à-dire, description naturelle & historique des Isles de Scilly ; à quoi on a joint un détail circonstancié de la Province de Cornouaille. Par Robert Heat, Officier Militaire de S. M. ci-devant en garnison dans Scilly ; avec une Carte des Isles de Scilly, un plan des Côtes, &c. pag. 456, sans la Dédicace, la Préface, & la Table des matiéres. Chez Mamby & Cox dans Ludgate hill, 1750, *in*-8°. L'exactitude de l'Auteur dans cette Histoire, les directions qu'il donne aux Pilotes pour éviter les dangers de ces Isles, & des rochers inombrables qui les environnent, rendent cet ouvrage intéressant & utile.

The philosophical transactions... c'est-à-dire : les transactions philosophiques de la S. R. pour les mois d'Avril, de May, & d'une partie de Juin de 1748. On y trouve un projet pour arrêter en partie les progrès du feu, en couvrant les étages des maisons prochaines avec de la terre, *in*-4°.

Il paroit une nouvelle édition Angloise du Paradis perdu de Milton, en 2 vol. *in*-4°. avec de nouvelles figures dessinées par Hayman, & gravées par Grignon & Ravenet. Chez Tonson & Draper, Libraires. Cette édition qui est très-belle, & dont le prix est d'une Guinée & demie, est dédiée au Comte de Bath qui a bien voulu faire les

frais des tailles douces, l'Editeur est le Docteur Newton.

A Critical inquiry into the present state of surgery. C'est-à-dire: recherches critiques sur l'état présent de la Chirurgie, par Samuel Sharp, Membre de la Société Royale, & Chirurgien de l'Hôpital de Guy. A Londres, chez J. & R. Tonson & S. Draper dans le Strand, 1750. *in*-8°.

Satyres du Prince Cantemir, traduites du Russe en François; avec l'histoire de sa Vie. A Londres, chez Jean Nourse, 1750. *in*-12. 2 vol. nouvelle édition, où l'on a corrigé quelques négligences qui s'étoient glissées dans celle de l'année derniére, & où l'on a fait des additions, & en particulier celle d'une Ode Pendarique Italienne à la louange du Prince Cantemir, qui n'avoit point encore paru.

FRANCE.

DE PARIS.

Nous croyons devoir avertir ici le Public, qu'en relisant l'article de notre Journal du mois de Février dernier, où il s'agit du Livre intitulé, *Description du mal de gorge accompagné d'ulcéres*, &c. *traduite de l'Anglois de Jean Fothergill par M. de la Chapelle*, &c. Nous avons été surpris de voir qu'il s'y étoit glissé des expressions très-éloignées de nos sentimens, dans l'endroit de la page 120, qui commence par ces paroles: *Rien n'est plus singulier que la manie*, &c. & qui finit par celles-ci, *nous sommes bien aises de profiter de l'occasion pour tâcher d'empêcher le progrès d'une manie plus préjudiciable aux Auteurs qu'au Public, & que l'avidité du gain rend encore plus condamnable.*

Il seroit fort inutile d'examiner comment ces termes ont été insérés dans ce Journal, mais nous ne sçaurions nous dispenser de déclarer au moins, qu'ils sont fort contraires à la justice que nous rendons aux travaux de ceux, qui, par leurs traductions, nous mettent en état de profiter des Livres écrits en Langue étrangére, & à l'opinion, que nous avons en particulier du mérite de M. l'Abbé de la Chapelle, & de l'utilité du Livre qu'il a traduit.

La Veuve Etienne & Fils, Libraires, rue S. Jacques, à la Vertu, Viennent de publier le Tome VIII. du *Spectacle de la Nature*, contenant ce qui regarde l'Homme en société avec Dieu, en deux parties 1750. *in*12. deux vol.

On vient de publier deux projets de souscription, l'un pour l'*Histoire Ecclésiastique* de M. l'Abbé Fleury en 36 volumes *in*-4°. & *in*-12. L'autre pour l'*Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament* du P. Calmet, en deux volumes *in*-4°. & en cinq vol. *in*-12.

Les Libraires associés qui ont acheté le Privilége & le fond de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury, se proposent d'en former 500 exemplaires complets; & pour faciliter l'acquisition de

ce Livre, ils réduisent le prix ordinaire qui est de 180 liv. pour les 36 volumes *in*-4°. à 120 liv. en faveur de ceux qui voudront s'en assurer des exemplaires aux conditions suivantes.

En souscrivant on payera.. 30 liv.
En recevant les tom. I. à VI. au 1 Septemb. 1750.... 24
En recevant les tom. VII. à XII. au 1. Janv. 1751.. 18
En recevant les tom. XIII. à XVIII. au 1. Avr. 1751. 18
En recevant les tom. XIX. à XXIV. au 1. Juin 1751. 18
En recevant les tom. XXV. à XXX. au 1. Juil. 1751. 12
Total 120. liv.

Les tom. XXXI. à XXXVI. dont le payement est compris dans les payemens précédens, se délivreront au 1. Août 1751.

A l'égard de la même Histoire *in*-12. qui comprend pareillement 36 vol. dont le prix ordinaire est de 90 liv. Les mêmes Libraires le réduisent à 63 liv. en stipulant les conditions suivantes.

En souscrivant on payera.. 15 liv.
En recevant les tom. I. à VI. au 1. May 1750...... 12
En recevant les tom. VII. à XII. au 1. Juin 1750... 9
En recevant les tom. XIII. à XVIII. au 1. Juil. 1750. 9
En recevant les tom. XIX. à XXIV. au 1. Août 1750. 9
En recevant les tom. XXV. à XXX. au 1. Sept. 1750, 9
Total 63 liv.

Les tom. XXXI. à XXXVI. seront délivrés *gratis* aux Souscripteurs le 1 Octobre 1750. On ne sera admis à souscrire que jusqu'au 1 May, pour cette Histoire, dans la forme *in*-12. & jusqu'au 1 Septembre pour la même Histoire *in*-4°.

Les Souscripteurs auront soin de retirer les exemplaires dans les temps marqués, ou au plûtard dans le courant de l'année qui suivra la publication entiére du Livre, sans quoi ils perdront leurs avances.

Les 500 exemplaires qu'on propose par souscription, étant consommés, cette Histoire sera remise à son prix ordinaire. Ceux qui voudront se la procurer dès à présent, jouiront du bénéfice de la souscription. Pour avoir des assurances on pourra s'adresser à Paris, chez P. G. le Mercier, Desaint & Saillant, J. Th. Hérissant, Durand, & le Prieur, Libraires de cette Ville.

L'autre projet de souscription regarde l'Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament du P. Calmet, soit de l'édition en 2 vol. *in*-4°. soit de l'édition en 5 vol. *in*-12. l'une & l'autre enrichie de Cartes & de Figures. Le prix ordinaire de l'*in*-4°. est de 20. liv. on le réduira à 15 liv. Celui de l'*in*-12. qui est de 12 liv. 10 s. sera réduit à 7 liv. 10 s. en faveur de ceux qui voudront s'en assurer des exemplaires jusqu'au 1 Avril prochain. Ce temps étant passé, on ne sera plus admis à souscrire.

Discours touchant les merveilleux effets de la Pierre divine, qui explique ses propriétés contre la pierre, la gravelle, rétention d'urine, & colique néphrétique, seconde édition. Chez Hérissant, fils, Libraire, rue Notre-Dame, 1750. *in*-12. La Demoiselle de Sain qui posséde cette pierre divine (dite de Jade) à laquelle ce Livre attribue une vertu fort singuliére contre la pierre, la gravelle, & la colique néphrétique, demeure rue S. Antoine, vis-à-vis les Filles de Sainte-Marie.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS D'AVRIL 1750.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-4°. du mois de Février, 1750.

PAge 72. *col.* 1. *ligne* 11. l'an 380, *lisez* l'an 381.
Ibid. lig. 33. qui venoit de succéder à Arcadius, *lis.* qui succéda l'an 408 à Arcadius.
99. *col.* 1. *lig.* 25. après le mot *Auteur*, effacez la virgule.
102. *col.* 2. *lign.* 37. après le mot 3°. ajoutez *la Représentation en matiére de succession en Bourgogne dans le Chap.* 73. 4°. Le Douaire, &c.
103. *col.* 1. *lig.* 40. après le mot *recueils*, effacez la virgule.
107. *col.* 1. *lig.* 41. au lieu de *la Thaumessieres*, lis. *la Thaumassieres*.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

MAY.

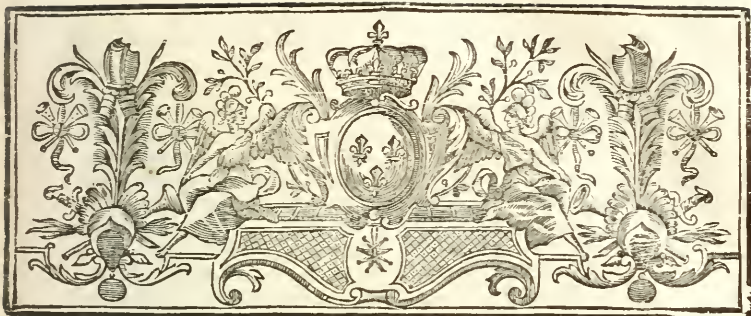


A PARIS,

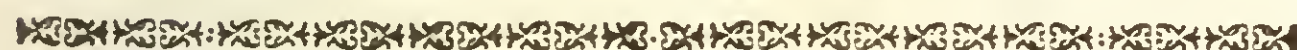
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



MAY M. DCC. L.

PLAN POUR REFORMER LA JUSTICE, QUE LE ROY de Prusse a dressé par ses propres lumiéres, & par lequel la Procédure est réglée d'une maniére que dans le terme d'un an tous les Procès sont jugés en premiére, seconde & troisiéme instance. A Halle, de l'Imprimerie de la maison des Orphelins 1749, avec Privilége, Brochure de 47 pages, grand *in*-4°. *Exposition abregée du Plan du Roy pour la réformation de la Justice, par M.* FORMEY. A Berlin, chez Haude & Spesser 1748. Autre Brochure *in*-4°. de 16 pages. On pourra trouver quelques exemplaires de l'exposition abrégée, &c. Chez Laguette, Libraire, rue S. Jacques.

Nous réunissons ces deux brochures comme ayant le même objet. Leur rareté nous a fait penser que nous devions nous éten-

dre sur ce qu'elle contiennent, beaucoup plus que nous ne l'aurions fait, sans cette circonstance. On ne verra dans notre exposé aucune réflexion, ni aucun trait qui ne soit tiré de l'une ou de l'autre de ces deux piéces, dont nous laisserons le jugement à ceux qui seront en état de le porter. Nous nous contenterons de faire connoître ces piéces telles qu'elles sont.

Pour y mieux parvenir nous emprunterons autant qu'il nous sera possible, les propres expressions de l'Auteur du Plan & de son Abbréviateur, en distinguant par des guillemets ce qui est de l'Abbréviateur, & par le caractére italique le texte de l'Auteur même du Plan. Tout ce qui ne sera point ainsi distingué n'en sera pas moins tiré presque mot pour mot de ces deux piéces, dont nous avons seulement resserré, indiqué, & abregé le détail, sans même en déranger l'ordre que fort rarement.

Nous commencerons par l'analyse de l'exposition faite par M. Formey, parce que cette seconde piéce, destinée à servir d'introduction à la premiére, paroît bien remplir cette destination.

„ Il n'y a point d'objets plus di„ gnes d'attention que ceux qui in„ téressent le bonheur de la Socié„ té..... Or ce bonheur consiste „ principalement dans la jouissance „ paisible des avantages.. acquis „ par des voyes légitimes. Mais „ c'est le bon ordre de la Justice... „ qui [fait] la base de ce bon„ heur.. « Rien n'étoit donc plus avantageux que d'assurer ce bon ordre. „ L'amour des Peuples & „ la sagesse en ont conçu le plan [en Prusse à l'exemple de ce qui avoit été fait en France] „ & l'exé„ cution [de ce projet] a été con„ fiée à des personnes qui réunis„ sent toutes les qualités du cœur „ propres à cet important travail.

Pour acquérir une juste idée du plan du Roy de Prusse, M. Formey remarque avoir eu recours à deux amis, Philosophes & Jurisconsultes, qui ayant été employés à le faire exécuter, lui ont fourni tous les matériaux de son petit ouvrage, auquel il déclare n'avoir fourni que l'ordre & la forme. Mais cet ordre, cette forme & l'expression qui les accompagne suffisent pour faire reconnoître dans M. Formey l'Auteur des diverses productions que l'on a déja vûes de lui, & dont nous avons fait connoître une partie dans ce Journal, en y rendant compte des mémoires de l'Académie de Berlin.

„ L'homme (dit M. Formey dans l'exposition dont il s'agit) „ est né pour la société, « c'est ce qui l'éléve au-dessus des animaux. „ Mais la société ne sçauroit se „ maintenir si l'ordre n'y régne. „ C'est cet ordre qui..... met les „ Nations policées autant au-des„ sus des Sauvages, que ceux-ci „ sont au-dessus des brutes « : & dans les sociétés les mieux policées cet ordre est exposé à divers troubles, dont les trois principales espéces sont les guerres, les crimes & les procès. Les guerres sont ré-

glées par le Droit des Gens. Les crimes & procès sont l'objet des Loix Civiles.

Pour se réduire à ce qui concerne les procès, ils „ peuvent-être „ terminés par trois voyes principales ; l'accommodement volontaire entre les intéressés, l'arbitrage & la procédure judiciaire .... „ Les deux premiéres voyes étant „ rarement suffisantes, il faut qu'il „ y ait dans tout Etat bien réglé „ des Tribunaux & un ordre judiciaire..... Le mal consiste en „ ce qu'au lieu de s'en tenir à ce „ qu'il y a d'essentiel dans l'ordre „ judiciaire on y a mélé beaucoup „ de choses vicieuses & superflues, „ qui laissent le champ libre à la „ malignité, au mensonge, à toutes les espéces d'injustice qu'on „ voit se multiplier dans les procès. De là l'horreur que les gens sensés ont des procès & le préjudice qu'ils causent aux Citoyens & à tout l'Etat. Delà les inquiétudes, l'animosité, les frais ruineux, les établissemens manqués : enfin l'extrême peine que les Etrangers „ ont à venir s'établir dans des contrées où les procès sont fréquens „ & traînent en longueur.

„ Tant de maux réunis, & procédant d'une méme source méritoient assurément.. des remédes " & ces remédes ne pouvant se trouver dans l'abolition des procès, ne devoient se chercher que dans l'abbréviation & dans l'uniformité des procédures, qui varioient en Prusse dans chaque Province. C'est aussi ce qu'a fait le Roy de Prusse, à l'exemple de Louis le Grand, & ce qui a procuré le plan dont il s'agit.

„ Le Roy de Prusse après avoir „ communiqué ce plan à son grand „ Chancelier, voulut qu'il en fit „ l'essai [& que cet essai commençât] par la Poméranie, vaste Province, qui a été nommée anciennement *terra litigiosa*... L'exécution ayant parfaitement répondu aux espérances [ce Prince] „ ordonna à son Grand Chancelier de dresser un ample projet „ d'Ordonnance, & de le faire pratiquer, provisionnellement dans „ tous ses Etats, par tous les Tribunaux & Cours de Justice, en „ leur enjoignant de faire ensuite „ leurs observations & leurs remontrances sur les difficultés qui pourroient se rencontrer dans l'exécution de ce plan, afin qu'il y „ fût pourvû, avant que de mettre „ la derniére main à l'Ordonnance.

M. Formey annonce cette Ordonnance comme ayant embrassé, „ tout ce qui est essentiel à l'instruction des affaires Civiles, de quelque nature qu'elles soient.... de „ sorte qu'elle n'aura pas besoin „ d'être étendue & interprétée par „ le secours du Droit Romain & „ du Droit Canon.

Du reste, M. Formey se bornant sur ce plan du Roy de Prusse à un exposé général qui puisse en faire sentir la justesse à ceux même qui n'ont aucune teinture de Jurisprudence ; observe que ce Plan commence la réformation de la Justice par ce qui concerne les Avocats.

L'établissement des Avocats étant

néceſſaire pour éclairer, conduire & défendre les perſonnes qui plaident ; il falloit ſe contenter de remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'exercice de cette profeſſion, en retranchant du nombre des Avocats, tous ceux que le défaut de probité, de lumiéres & de talens, rendoient indignes & incapables de pareilles fonctions. C'eſt auſſi ce dont le Roy de Pruſſe a chargé la commiſſion qu'il a établie pour la réformation de la Juſtice. Mais ce Prince a fait plus, il a cru devoir prévenir le retour de tels inconvéniens, en fixant dans chaque Cour de Juſtice le nombre des Avocats, en ordonnant diverſes preuves de leur capacité, en réglant leur rétribution, & en ſupprimant leur miniſtére dans les petits lieux, où il ſuffit qu'il y ait un Juge intégre, dont la capacité ſoit convenable à la nature des affaires qui s'y préſentent.

C'eſt ce qui conduit l'Auteur à parler des Juges, de la néceſſité des appels & de la maniére dont le Roy de Pruſſe a cru devoir déterminer les régles de procédures qui doivent être ſuivies ſur les appels & dans les premiéres inſtances. » Ceux » qui ne connoiſſent pas bien les » hommes pourroient aiſément s'i» maginer que la déciſion du Juge » inférieur ſuffit.... « Mais quand on penſe combien il eſt difficile qu'un homme ait aſſez de capacité pour ne ſe pas tromper dans la variété infinie des affaires, combien d'ailleurs les bons Juges ſont rares, & de quel danger il ſeroit de rendre leur pouvoir tyrannique, ſi on n'y mettoit pas certaines bornes ; on conçoit aiſément la néceſſité des appels. Cependant afin que ce reméde ne devienne pas pire que le mal, il faut auſſi que les appels ayent leur borne pour le temps d'appeller, pour le nombre des dégrés de Juriſdiction qu'on peut ſuivre ſelon la nature des affaires & pour le temps, ainſi que pour la forme néceſſaires à leur inſtruction. C'eſt encore ce qui a été réglé par le plan dont il s'agit.

Selon ces réglemens le Juge inférieur doit au bas de ſa Sentence dont il explique les motifs, marquer aux parties le temps qu'elles ont pour en appeller, recevoir la déclaration de l'appel & la faire ſignifier. Il doit auſſitôt après envoyer au Tribunal ſupérieur tous les actes du procès. Si ſur le vu des griefs des Appellans ce Tribunal ne juge pas l'appel ſoutenable, la premiére Sentence ſera confirmée ſans entendre l'intimé. S'il paroit matiére à doute ou à éclairciſſement, les deux parties ſeront entendues & fourniront leurs écritures bornées à quatre, qu'on nomme *Déduction*, *Exception*, *Réplique & Duplique*. Du ſecond Tribunal on paſſe ainſi au troiſiéme, qui eſt toujours le dernier & qui n'a pas même lieu pour toutes ſortes de cauſes. Si il paroit à ce troiſiéme Tribunal que la ſeconde Sentence, quoique conforme à la premiére, peut être infirmée, alors chaque Membre de ce dernier Tri-

bunal opine séparément & envoye d'abord au Président son avis, sans le communiquer aux autres, » afin » qu'après avoir conté les voix & » discuté de nouveau l'affaire dans » l'assemblée, on rende conformément à la pluralité des voix un » Arrêt bien motivé, qui réfute les » raisons contenues dans les Jugemens précédens.

Sans doute avec toutes ces précautions, & quelqu'intégres, quelqu'éclairés que soient les Juges de ce troisiéme Tribunal; ils pourront encore se tromper. Mais ces inconvéniens attachés à l'humanité subsisteront toujours, quand on multiplieroit à l'infini les dégrés de Jurisdiction : & le bien public exige que le nombre de ces dégrés soit borné.

Chaque Tribunal supérieur est ordinairement composé d'un Chef ou Président, & d'un certain nombre de Conseillers ou Assesseurs. Le Président a l'inspection sur les autres Membres, & doit régler tout de concert avec eux. Les Conseillers doivent se charger du travail qu'il leur impose. La connoissance exacte des Loix naturelles & Civiles, la pureté des vûes, & l'application infatigable au travail, sont les principales qualités qu'on requierre dans ces Juges. On exige meme d'eux une conduite bien réglée dans leurs affaires domestiques : » & tout Conseiller dont les » biens en viendroient à un con» cours seroit cassé *ipso facto*.....«

Plus les fonctions des Juges sont importantes pour le bon ordre de la justice, & conséquemment pour le bonheur des peuples, plus il semble que les Juges ont besoin d'être soutenus par l'autorité du Prince. C'est encore ce que le Roy de Prusse s'est proposé. Mais en même temps pour empêcher l'abus de cette autorité, il a cru devoir purger d'abord les Chambres de Justice de tous les sujets qui les deshonorent & réduire les Juges à des gens d'élite. M. Formey expose ensuite les devoirs & les fonctions du Président, & des Conseillers de chaque Chambre. Ce détail est suivi de celui des procédures ainsi qu'elles ont été abregées dans la nouvelle ordonnance de Prusse. M. Formey observe qu'on a établi en Prusse (apparemment dans chaque Tribunal) un Avocat à part pour les pauvres & que le Roy y a supprimé tous les Procureurs, voulant que leurs fonctions ne soient exercées que par les Avocats. On a aussi pourvu à l'intérêt des absens pour lesquels il sera accordé un délai convenable. Les rapports des Procès se feront dans quinze jours au plus, après leur distribution & ce terme ne pourra être passé sans que le Président ait jugé qu'il en faut un plus long. Enfin on a abrogé l'usage d'envoyer aux Universités les actes d'un procès tout instruit pour être décidé par leurs avis. Cet usage outre les longueurs excessives auxquels il donnoit lieu, avoit encore l'inconvénient de faire juger les affaires les plus compliquées par des Professeurs fort peu au fait de

la pratique, & souvent même peu instruits des Coutumes des lieux.

Pour venir à present à ce qui concerne le plan même dont il s'agit nous en suivrons l'ordre sans rien répéter de ce que l'introduction faite par M. Formey, nous a déja donné lieu d'en observer. On y voit d'abord le soin que l'Académie de Berlin a pris, de perpétuer la mémoire de la réforme que le Roy de Prusse a commencé à introduire dans l'administration de la Justice. A l'exemple de ce qui avoit été fait à Paris en 1667 & en 1688, par l'Académie des Inscriptions, l'Académie des Sciences de Berlin a témoigné son zéle, *par une belle médaille, où l'on voit d'un côté la tête du Roy, & de l'autre la Justice tenant une balance dont les bassins sont suspendus fort inégalement, & le Roy portant son Sceptre sur l'un des bassins, pour les mettre dans un parfait équilibre, avec cette inscription :* EMENDATO JURE.

Afin que les jeunes gens qui étudient en Droit puissent aussi apprendre la Pratique, & se mettre ainsi en état d'exercer un jour des Charges de Judicature, le Roy a trouvé bon d'établir dans tous les Colléges de Justice, un certain nombre d'Ecoutans & de Référendaires. Les derniers qui ne seront reçus, qu'après avoir été dument examinés, font l'office de Corrapporteurs, sans avoir cependant aucune voix décisive. On les employe aussi dans des Commissions pour les former insensiblement à l'administration de la Justice. » *C'est* » *de cette espéce de pépiniére que l'on* » *tirera ensuite des sujets pour remplir* » *les Charges de Judicature qui vien-* » *dront à vaquer dans les Provin-* » *ces.*

... *Aucun Conseiller ne pourra être revêtu en même temps d'un autre emploi, ni chargé de quelque commission hors du lieu où le Tribunal est établi.*

Les Conseillers ne participent point aux épices quelque nom qu'elles puissent avoir. Il leur *est expressément défendu de recevoir des Parties aucun present .... ni directement ni indirectement, ni avant ni après la Sentence .... il est libre de* les *poursuivre en Justice devant le Conseil privé de Justice qui est établi à Berlin....*

Les Avocats doivent être d'une honnête famille & avoir *travaillé au moins pendant quatre ans, ou dans les Justices inférieures, ou auprès de quelque célébre Avocat;.... il a été défendu* [à tous *Procureurs & Solliciteurs*] *sous peine d'être mis à la brouette, de se mêler à l'avenir d'aucun procès.*

Les Officiers du fisc ne peuvent, sous peine d'etre cassés, ni entreprendre aucune information, sans y être autorisés par les Ordres du *Département de* la Justice, ni fouler par des procès aucuns des sujets du Roy. » Le Roy a fait déclarer en » même temps à tous les Colléges » de la Justice *que ceux qui jouis-* » *soient dans le temps de son avéne-* » *ment au Trône, de quelqu'un de* » *ces Droits qui appartiennent à la* » *Couronne, & qui sont connus en* » *Allemagne sous le nom de* REGALIA,

doivent

doivent être maintenus dans leur possession.... [&] *que toutes les fois qu'il s'agira de choses de peu d'importance* [il] *aime mieux relâcher & perdre quelque chose de ses droits que de voir tourmenter ses bons & fidéles sujets par des procès.....*

Avant qu'une action soit intentée l'Avocat doit examiner avec un grand soin, dont le détail est ici marqué, si elle est juste, ce qui est nécessaire pour la soutenir, dans quel Tribunal elle doit être portée, quelles sont toutes les parties & s'il y en a qui ayent besoin de Tuteurs, &c. il doit de plus dresser un Protocole de toutes ces informations, se munir de Procurations suffisantes & dresser après ces préalables, la Requete introductive conformément à ses examens. L'Avocat du Défendeur est chargé de fournir ses exceptions d'une maniére solide & circonstanciée. Si faute d'avoir satisfait à tout ce qui est prescrit il survient quelqu'incident que les Protocoles des Avocats prouvent, n'être dus qu'à leur négligence, le Président est en droit de les punir. Avec ces précautions on compte avoir coupé la racine de la plûpart des incidens, & avoir bien abregé les procédures de la seconde & de la troisiéme instance.

.... *Dès le premier terme que l'on fixera aux parties, un Conseiller du Collége doit être chargé de tenter un accommodement amiable entre les Parties...* auxquelles on donne un délai de quelques jours, afin qu'elles puissent réfléchir plus murement sur ce qu'on leur a représenté & se porter d'elles-mêmes à l'accommodement : *lors même que le Conseiller ne réussit point dans sa commission, les Parties & leurs Avocats doivent être renvoyés jusqu'à l'audience prochaine pour voir si dans cet intervalle ils pourront s'accommoder entr'eux.* Les Tribunaux & les Avocats de Poméranie sont ici cités comme se distinguans „ *sur tous les autres, par les* „ *peines qu'ils se donnent pour accom-* „ *moder les parties, & par la dexté-* „ *rité avec laquelle ils s'y employent.* On renvoye dans le plan au Code Frédéric, sur la maniére dont les Juges doivent tenter ces accommodemens & sur les récompenses promises aux Avocats qui y réussissent.

Il est défendu aux Avocats *sous peine de perdre leur emploi, d'exiger, ni de recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, leurs droits & vacations avant que la cause ait été jugée définitivement dans chaque instance & que les droits des Avocats n'ayent été modérés & réglés par la Sentence.* Les Avocats qui défendent une mauvaise cause, ceux qui trainent les affaires en longueur, ou qui y multiplient inutilement les procédures, doivent être condamnés à perdre leurs vacations & même à d'autres peines arbitraires suivant l'exigence du cas.

Toutes les épices entrent dans une caisse, sur laquelle on assigne à chaque Conseiller & aux autres Officiers une somme fixe indé-

pendante du plus ou du moins qui forme la caiſſe. Les frais même des commiſſions ſe prennent ſur cette caiſſe à laquelle ils ſont enſuite rembourſés par les Parties. Les Avocats ſont obligés d'avancer à la caiſſe des épices les droits ordinaires qui y ſont dus, juſqu'à la *définitive* de chaque inſtance. Mais quand ces avances ont été allouées à l'Avocat par la Sentence, il ſe les fait rembourſer ſans aucuns frais, par voye d'exécution contre les refuſans.

Dans tous les Colléges de Juſtice les expéditions ſe ſont d'office, & les Parties qui en ont beſoin les prennent au Greffe ſans en rien payer.

Les demandes concernant l'inſtruction des procès ne ſe font que verbalement à l'Audience, par les Avocats en perſonne, ou par leurs Subſtituts. L'Avocat du Défendeur doit propoſer ſur le champ ou au plutard à l'Audience prochaine, ſa défenſe s'il y a lieu & dupliquer après la réplique. Le Tribunal prononce ſon Décret. Si la demande ou l'exception ſont contraires aux régles ou aux Actes; l'Avocat en faute eſt condamné à une amende *de 2 juſqu'à 5 Riſdales* (qui valent chacun environ 3 liv. de notre monnoye de France). L'Avocat condamné peut faire ſa remontrance *immédiatement après la publication du Décret. Mais ce qui eſt enſuite ordonné ſur ces repréſentations, a force de choſe jugée.*

Quant aux Requêtes, qui intéreſſent le fonds des procès, elles doivent être remiſes au Greffier, envoyées au Préſident, diſtribuées aux Conſeillers, par lui propoſées au Tribunal, *répondues & décrétées dans l'eſpace de quatre jours au plus; il n'en coute plus rien pour les faire ſolliciter, ou ſignifier.*

Tous les appels *& remédes de droit* ſont reçus indiſtinctement, tant en ſeconde qu'en troiſiéme inſtance. Ainſi les ſermens autrefois requis pour cet effet, *les Lettres rogatoires, compulſoires*, & autres connues ſous le nom d'*Apôtres* deviennent inutiles; & on évite des diſcuſſions très-longues employées auparavant à ſçavoir ſi on ſeroit reçu appellant ou non.

Les Cours de Juſtice établies par le nouveau plan *ſont dans quelques endroits .... partagées en trois Chambres ou Senats; & les Procès y paſſent par les trois inſtances, ſans qu'il en coute beaucoup de frais ni de formalités: dans d'autres endroits le Roy* [de Pruſſe] *n'a formé que deux Sénats, & dans ce cas la troiſiéme inſtance eſt portée au Tribunal Suprême établi à Berlin.* A l'égard des petites Provinces qui n'ont qu'un ſeul Sénat, l'appel des jugemens qui y ſont rendus eſt porté à la Cour de Juſtice la plus voiſine, & le ſecond appel, nommé demande en réviſion, ſe fait ou à la ſeconde Chambre de cette Cour, ou au Tribunal Suprême de Berlin, au choix du Demandeur en réviſion.

Ces détails & autres ſemblables,

dont nous n'avons pu présenter qu'un précis très-succinct, sont suivis dans le Plan dont il s'agit d'un abregé de la premiére partie du nouveau Corps de Droit que le Roy de Prusse a projetté sous ce titre. CORPS DE DROIT POUR TOUS LES ETATS DE SA MAJESTÉ LE ROY DE PRUSSE, *dont les Loix sont fondées sur la raison & sur les constitutions du Pays.*

Dans ce projet on commence par poser certains principes généraux qui découlent des lumiéres naturelles, & qui sont en quelque maniére cachés dans le Droit Romain; *& on se sert ensuite de ces principes, pour ranger les Loix Romaines dans un ordre naturel, & pour les réduire en forme de systême*; *on tire de ces principes les conséquences qui en résultent naturellement*; *on éloigne les subtilités, les fictions du Code Justinien, qui ne sont pas applicables à la constitution de l'Allemagne*; *on décide les questions problématiques & les droits douteux qui se rencontrent dans les Loix Romaines, & on établit de cette maniére un Droit certain & universel pour toutes les Provinces de la domination du Roy.*

Tels sont du moins les objets qu'on s'est proposé ; & pour assurer à ce nouveau Droit l'exécution la mieux affermie, *il a été arrêté sous le bon plaisir du Roy* [de Prusse] *que de trois ans en trois ans, on chargeroit un Ministre d'Etat de faire la visite de toutes les Cours de Justice, d'examiner si le Plan du Roy y est exactement suivi, & si on observe dans les procès l'ordre prescrit par ce Plan :* d'y connoître des abus commis par les Juges sur les plaintes qui en pourront être faites & de redresser ces abus. Cette annonce est suivie de l'abregé des principaux chefs du nouveau *Code Frédéric*, dont nous ne pouvons observer que quelques traits.

Toute la seconde partie de ce Code paroit se réduire à *une Ordonnance particuliére, qui détermine la maniére dont les affaires doivent être proposées & traitées dans les Cours de Justice :* & on observe que *le Roy* [de Prusse] *a distingué par un autre Réglement, les matiéres qui sont du ressort des Cours de Justice, des cas dont les Chambres de Guerre & de Domaine doivent prendre connoissance.*

On voit dans la troisiéme partie du même Code, au tit. 4. une procédure plus abregée pour les Juges inférieurs, & dans d'autres titres divers réglemens particuliers sur différens cas dont le Plan que nous exposons fournit les exemples. On y voit entr'autres plusieurs cas auxquels on est dispensé des trois dégrés ordinaires de Jurisdiction & de la multiplication de contestations auparavant si ordinaires. Ainsi selon ce Plan il est libre aux parties de joindre, soit en demandant, ou en défendant le Pétitoire, au Possessoire ordinaire. L'exception de *cause finie* doit être jugée *dans un brief délai* ; & si celui qui la forme en est débouté le jugement est sans appel...

Tous les différens sermens connus au Barreau sous le nom de *juramentum calumniæ, appellationis, revisionis, malitiæ* ont été abolis, à moins que le Juge n'eut des raisons particuliéres de déférer quelqu'un de ces sermens à l'une des Parties; & en ce cas la décision sera sans appel... Toutes les Sentences par défaut, en cause principale, ont la force de chose jugée contradictoirement & ne peuvent être détruites que par la voye d'appel. Mais sur l'appel l'Appellant peut proposer son exoine & être déchargé des frais du défaut. Les délais accordés par le Code du Prince pour les répliques & dupliques & pour faire les preuves par enquêtes, &c. ne se prolongent point & les preuves doivent être faites de part & d'autre nonobstant l'appel: mais elles doivent être tenues secrettes jusqu'après le jugement de l'appel. On a spécifié les causes où l'appel n'a point lieu, celles sur lesquelles il n'a qu'un effet dévolutif, & enfin celles pour lesquelles la troisiéme instance est refusée. On a retranché une infinité de procès qui naissoient lors des exécutions des jugemens en réglant le terme dans lequel ces exécutions devoient être faites, en obligeant le Juge qui les ordonne de spécifier dans son décret en détail, tout ce que le Débiteur est obligé de faire, de tenir, ou de restituer & en réglant la maniére de procéder à ces exécutions sur les meubles & sur les immeubles. Le terme prescrit à l'exécution des Sentences est celui de quatre semaines, à compter du jour auquel elles auront été rendues.

Enfin on a traité séparément dans le Livre quatriéme, c'est-à-dire, dans la quatriéme partie *du Code des affaires qui..... demandent une méthode de procédure particuliére & abregée....* telles sont celles *qui ne montent pas à la valeur de* 50 *Risd. Les procès pour le possessoire très-sommaire, pour injures*, ceux *poursuivis par le fisc.... les procès entre les Seigneurs & leurs Sujets, entre les Propriétaires... & leurs Fermiers, entre des Mineurs & leurs Curateurs..... les procès de concours.. ceux qui naissent au sujet des bornes & limites, &c.*

La fin de ce plan est employée à en justifier le titre, en faisant voir comment on se flate que les procès peuvent être terminés dans un an, sans que personne ait le moindre sujet de se plaindre & comment se fait la répartition de cette année.

On ne comprend point dans ce terme, ni le temps employé par le Demandeur à préparer son action, de la maniére expliquée par le Code Frédéric, ce temps étant tout-à-fait à la discretion du Demandeur, ni les trois mois accordés au Défendeur pour fournir ses exceptions. Ainsi le procès n'est censé commencé que du jour des exceptions qui forment ce que nous appellons la contestation en cause & on ne compte pour la premiére instance que le temps qu'exigent les répliques & les dupliques, pour

chacune desquelles on accorde au plus deux mois. *Au moyen de ces arrangemens une cause peut être suffisamment instruite en premiére instance dans un terme de quatre mois....*

Le Roy [de Prusse] *a accordé pour la seconde instance 4 à 5 mois dont voici la répartition. Il faut que l'appel soit interjetté dans le terme de dix jours, & justifié dans l'espace de quatre semaines. On accorde trois mois aux Parties pour fournir leurs réponses, répliques & dupliques, & en supposant que l'on accorde à chaque Partie une huitaine de prorogation de délai, tout cela pris ensemble ne fait que cinq mois. Au reste ...... la Procédure est beaucoup plus abregée dans les lieux où il y a deux Sénats, comme en Poméranie, dans la marche Electorale, à Magdebourg, en Silésie, à Cleves.....* & quand on suppose qu'un *procès peut durer 4 ou 5 mois en seconde instance on met les choses au pis aller, la plûpart des Avocats n'ayant pas besoin de si longs termes*, vu les éclaircissemens qui ont du être donnés en premiére instance.

On accorde aux Parties trois mois pour l'instance de révision qui est la troisiéme & derniére : & voici comment ce temps est réparti. *Le Demandeur en révision a dix jours pour déclarer qu'il veut se pourvoir en troisiéme instance ; & quatre semaines pour fournir ses moyens de révision. Le Défendeur en révision est tenu de répondre en quatre autres semaines, après quoi les actes sont clos, aucune piéce ne pouvant être admise après la réponse aux moyens de révision.*

Ce Plan *suppose nécessairement... que les Avocats soient des gens d'honneur & de probité..... qui donnent... tout leur temps & toute leur attention aux affaires qui leur sont confiées.....* [&] *que les Conseillers soient des gens entendus & diligens.... en état de dresser leurs rapports dans l'espace de 8 à 15 jours, & de les munir de raisons pour & contre.* Mais on observe que *les Cours de Justice* [de Prusse] *ont si bien pris l'esprit de ce Plan, que les procès sont parfaitement conduits & terminés en conformité, jusques-là qu'il ne survient à cet égard ni doute ni plainte.*

On convient cependant *qu'il peut se présenter des cas.... où il est de toute impossibilité de finir un procès dans un an, par exemple s'il falloit faire entendre des témoins à Batavia*, &c. Mais on observe que *la Loi ne s'étend jamais à ces cas où il est impossible de remplir les conditions qu'elle prescrit :* & que *ces cas* étant *extrêmement rares n'empêchent pas que la Régle générale ne demeure dans toute sa force...* Enfin on avertit *en finissant que l'exécution de ce Plan dépend principalement d'une dextérité & d'un certain sçavoir faire, que l'on n'acquiert que difficilement, si on ne voit de ses propres yeux la maniére dont il est exécuté, & si on ne s'y exerce en mettant soi-même la main à l'œuvre.*

NOUVEAUX MEMOIRES D'HISTOIRE, DE CRITIQUE & de Littérature, par M. l'Abbé D'ARTIGNY. *Tome second.* A Paris, chez de Bure l'aîné, Quay des Auguſtins, à l'Image S. Paul, 1749. *in*-12. pp. 498.

LE promt débit du premier volume de ces Mémoires a fait voir, que ce genre d'ouvrage, & la maniére dont M. l'Abbé d'Artigny l'exécute, ſont également agréables au Public. Nous avons lieu de croire, que le ſecond ne trouvera pas un accueil moins favorable. Il eſt même plus fait pour plaire au commun des Lecteurs que le premier, en ce que les 15 articles, dont il eſt composé, roulent tous ſur l'Hiſtoire moderne, & préſentent des faits intéreſſans par leur ſingularité ; au lieu que le premier ne contenoit dans ſa plus grande partie que des diſcuſſions & des critiques ſur des faits éloignés, & ſur des points qui appartiennent à l'Hiſtoire & à la Littérature ancienne. L'Auteur déclare ici pour la ſeconde fois qu'il ne compte point écrire pour les Sçavans ; il lui ſuffit, dit-il, de ſatisfaire les Curieux, qui *ſans aſpirer au période de la ſcience*, ſont bien aiſes de s'inſtruire & de s'amuſer en même temps. Dans cette vûe il a eu attention de choiſir des matiéres qu'on ne rencontre point dans le cours des lectures ordinaires, & de mettre à profit pluſieurs reſtes écartés de la Littérature, qui feroient languir un ouvrage ſuivi, ſi on les y inſéroit, & qui font cependant le mérite des recueils ſemblables à celui qu'il publie.

Tels ſont les éclairciſſemens qu'il donne dans le premier article ſur le ſort, qu'ont eu les ouvrages Latins de M. Boiſſat de l'Académie Françoiſe. Nicolas Chorier avoit écrit la Vie de ce ſçavant Académicien, ſon ami. Il ſe plaignoit dans cet ouvrage, qu'on n'eût pas mis en lumiére les productions de M. Boiſſat, & qu'on eût privé la République des Lettres d'un tréſor qui étoit à elle. Le P. Niceron a dit dans ſes Mémoires, Tom. XIII. que les compoſitions Latines de Boiſſat, tant en Proſe qu'en Vers, avoient été imprimées *in-fol.* mais qu'on n'en connoiſſoit qu'un exemplaire qui eſt dans la Bibliothéque du Collége des Jéſuites de Lyon, & où il manquoit par-ci par-là quelques feuillets, à la place deſquels on a mis du papier blanc.

M. l'Abbé d'Artigny fait voir que ces Sçavans n'ont pas été heureux dans leurs conjectures. Il nous apprend, que „ Boiſſat fit imprimer à ſes dépens le recueil de „ ſes ouvrages Latins & en tira „ douze cent exemplaires, que, „ comme il étoit alors dans la plus „ haute dévotion, en quoi il a perſévéré juſqu'à ſa mort, il ſe les „ fit tous apporter chez lui, & „ empêcha par un principe d'hu-

„ milité, qu'ils ne viſſent le jour; „ qu'il les légua par ſon teſtament „ à l'Hôtel-Dieu de Vienne, & or- „ donna qu'ils ſeroient vendus au „ profit des pauvres : que Made- „ moiſelle de Boiſſat ſa fille (ma- „ riée dans la ſuite en Savoye au „ Comte de S. Maurice) mécon- „ tente de cette diſpoſition fit mu- „ tiler tous les exemplaires; de ſor- „ te qu'aucun Libraire n'ayant „ voulu s'en charger dans l'état où „ ils étoient, l'édition entiére re- „ ſta dans l'Hôtel-Dieu juſqu'en „ 1720, que feu M. Didier, „ Doyen de l'Egliſe de Vienne, „ propoſa à MM. les Adminiſtra- „ teurs de ſe défaire des exemplai- „ res en queſtion; qu'on fit venir „ des Libraires de Lyon & de „ Grenoble, qui refuſérent de les „ acheter quoi qu'à un prix très- „ modique; qu'alors M. Didier en „ fit brocher 150, qui furent di- „ ſtribués à différens particuliers, „ ou placés dans les Archives de „ l'Egliſe de Vienne, & des Mai- „ ſons Religieuſes, & que ce qui „ reſtoit des douze cent exemplai- „ res fut vendu à des Marchands „ Epiciers.

Après avoir inſtruit ſon Lecteur du ſort de l'édition, que Boiſſat avoit publiée de ſes propres ouvrages, M. l'Abbé d'Artigny décrit l'état, où ils ſont actuellement, & il donne une idée de chaque piéce, & préſente des morceaux de Poëſie pour faire connoître le caractére de la verſification du Poéte. Il conclut cet article par un jugement ſur les Poëſies de Boiſſat, où il remarque, d'après un habile Critique, plus de facilité que d'élégance & plus de fécondité que de choix.

Comme il ne nous eſt pas poſſible de rendre compte de chaque article en particulier, nous ne parlerons que de ceux qui nous ont paru les plus intéreſſans. L'article quarantiéme où M l'Abbé d'Artigny fournit de nouveaux Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Michel Servet, eſt un de ceux que nous choiſiſſons par préférence. Le public a toujours reçu avec empreſſement les ouvrages, qui peuvent faire connoître cet homme fameux par ſes erreurs en matiére de Religion & par ſa fin tragique. Indépendamment d'un grand nombre d'Auteurs, qui ont parlé de lui par occaſion, ſa Vie a été écrite *ex profeſſo*, par M. de la Roche. Le Sçavant & laborieux Abbé de Mosheim, Allemand en a donné une autre en Latin. Mais quoique tout ce qui regarde cet infortuné Médecin ait été diſcuté par des perſonnes très-habiles, la matiére n'eſt cependant pas épuiſée; le procès de Servet, que M. l'Abbé d'Artigny a tiré des Archives de l'Archevêché de Vienne en Dauphiné, lui fournit des Anecdotes qui donnent à cet article un air de nouveauté.

Au reſte notre Auteur ne ſe borne point à rapporter les nouvelles circonſtances qu'il a découvertes. Non moins occupé de l'amuſement de ſes Lecteurs que de leur inſtruction, il reprend la vie de Servet dès ſon commencement; il déve-

loppe le caractére de cet Hérétique, il remonte à la source de ses erreurs, il fait connoître son amour pour les nouvelles opinions, l'inquiétude de son esprit & son entêtement à les soutenir même au péril de sa vie. Il le suit dans ses voyages. Il rapporte les disputes Théologiques qu'il eut avec Calvin, & qui donnérent occasion à la publication du fameux Livre intitulé *Restitutio Christianismi*, où Servet mit au jour toutes ses erreurs, qui fut cause de son emprisonnement & de sa condamnation à Vienne, & qui servit de prétexte à Calvin pour le faire bruler vif à Genéve. Le récit de la détention de Servet dans les prisons de Vienne, & des perquisitions qui furent faites pour découvrir le dépôt des exemplaires du traité *Restitutio Christianismi* & le Libraire qui l'avoit imprimé, l'exposé des interrogatoires & des réponses de Servet à ses Juges, & de la Sentence qui fut portée pour le condamner à mort, sont des piéces d'autant plus remarquables & plus dignes de foi, que M. l'Abbé d'Artigny les a copiées sur les originaux mêmes. Enfin il paroit avoir employé les couleurs les plus vrayes pour nous peindre dans Servet, l'homme le plus orgueilleux, le plus remuant, & le plus entêté de ses opinions erronées, & dans Calvin la malice la plus consommée & la vengeance la plus outrée, cachée cependant sous le manteau du zéle & de l'amour de la Religion. Il termine cet article par cette réflexion : sçavoir que Calvin & Théodore de Béze qui étoient les deux colomnes du Parti prétendu Réformé, autorisérent la punition des Hérétiques, dans le temps même, que les Protestans faisoient retentir toute l'Europe de leurs lamentations au sujet des peines rigoureuses, qu'on décernoit alors contr'eux en France ; & que nos Controversistes du dernier siécle sçurent bien se prévaloir du supplice de Servet & du traité de *Hæreticis puniendis*, composé par Théodore de Béze ; car dès que les Calvinistes se plaignoient qu'on les traitoit trop rudement, on leur alléguoit le droit que Calvin & Beze ont reconnu à cet effet dans les Magistrats.

La Chronique scandaleuse des Sçavans occupe une place considérable dans ce volume, elle est divisée en trois articles. L'Auteur observe d'abord, que, si le rétablissement des Sciences & des Arts a fait disparoître la barbarie, l'ignorance, & le mauvais goût, il semble, que les modernes, rivaux des anciens, ont perdu par les mauvaises qualités du cœur, ce qu'ils ont acquis du côté de l'Esprit. „ On „ diroit, ajoute-t'il, que la médi- „ sance, la calomnie, l'emporte- „ ment & la fureur sont insépara- „ bles de la profession d'Ecrivain. „ Ce vice scandaleux est devenu si „ commun, qu'à la honte des Bel- „ les-Lettres, pour exprimer des „ maniéres impolies, grossiéres, „ brutales, on dit que ce sont *des* „ *injures de Sçavant*. Si quelques „ Auteurs ont pu se préserver de

„ la

» la contagion générale, le nombre en est presque réduit à rien. » L'esprit de parti, l'amour propre, le mauvais exemple ont entraîné tous les autres.

C'est à ces trois motifs, que notre Auteur croit pouvoir attribuer les excès dont il donne un détail bien humiliant pour l'humanité. Il commence par Luther comme celui de tous les modernes, à qui est due la premiére place dans la Chronique scandaleuse, tant par droit d'ancienneté, qu'à cause de la fougue & de la violence de son caractére, auquel il se livra sans aucun ménagement. Il rapporte les injures grossiéres, que cet Hérésiarque a vomi contre le Pape, les Cardinaux & contre Henry VIII. Roy d'Angleterre; on ne peut les lire sans frémir d'horreur. Il passe ensuite à Calvin dont l'humeur farouche & satyrique n'épargnoit ni Catholiques ni Luthériens, & le rendoit insupportable à ses amis méme. » Ses adversaires, dit-il, ne » sont jamais que des fripons, des » fols, des méchans, des yvrognes, » des furieux, des enragés, des » bêtes, des Taureaux, des ânes, » des chiens, des pourceaux; le » beau style de ce second Patriarche de la nouvelle réforme est » souillé de ces ordures à chaque » page. « Martin Bucer ne craignit pas de lui représenter dans une de ses Lettres, qu'il ressembloit plus à un chien enragé, qu'à un homme, qu'il étoit aussi médisant & outrageux, que poli dans ses ouvrages pleins d'injures atroces exprimées en très-beaux termes. Ce qu'il y a de singulier est qu'au milieu de ces invectives, il vantoit encore sa douceur.

Théodore de Beze, disciple & confident de Calvin, quoi qu'en général plus modéré que son Maître, l'a cependant pris pour modéle dans quelques-uns de ses écrits. Au reste M. l'Abbé d'Artigny ne dissimule pas que les Théologiens Catholiques, qui écrivirent contre les Sectaires, ne se soient la plûpart livrés aux plus grands excès. » Les Novateurs, dit-il, tâchoient » de séduire la multitude par des » invectives sanglantes contre la » Communion Romaine. Sans cesse » ils déclamoient avec fureur contre les Papes, les Evêques, les » Ecclésiastiques, les Religieux & » généralement contre tous les Catholiques. Ceux-ci à leur tour » peignoient les Ministres avec les » plus affreuses couleurs. Telle » étoit alors la maniére de traiter » la Controverse. Sous prétexte de » défendre la vérité, on cherchoit » mutuellement à se rendre odieux » & méprisable.

M. l'Abbé d'Artigny continuant sa Chronique scandaleuse fait voir que les autres Sçavans n'ont pas été plus modérés dans leurs disputes littéraires, que les Théologiens ne l'étoient dans leurs Controverses. Il peint les caractéres de Joseph Scaliger, de Saumaise, & de Scioppius. Il représente le premier comme un homme bouffi d'orgueil, qui s'imaginoit que la nature s'étoit surpassée en sa faveur, & que les

autres hommes comparés à lui n'avoient reçu en partage qu'une profonde ignorance. Il reléve la maniére indigne dont ce Sçavant avoit coutume de parler, non seulement des Ecrivains de son temps, mais encore des Saints Peres & des Ecrivains Ecclésiastiques, qu'il traitoit d'ignorans, de rêveurs, de pauvres esprits, & de pédans, &c. Il représente Scioppius comme un frénétique, qui débitoit avec un sang-froid inconcevable les calomnies les plus atroces, qui attaqua jusques sur le Trône les têtes couronnées, & qui inonda le public de libelles diffamatoires contre les Jésuites, & différens particuliers.

A la suite de ces Sçavans orgueilleux & méchans, on voit paroître sur la scêne Antoine Arnaud, Docteur de Sorbonne. Notre Auteur dit d'abord, qu'on ne peut entendre parler de ce grand homme, sans qu'on se rappelle l'idée d'un des plus vastes & des plus beaux génies, qui ayent paru jusqu'ici; mais en même temps il le juge digne d'une place distinguée dans sa Chronique pour avoir semé ses écrits d'injures & d'invectives contre ses adversaires. M. Arnaud avoit bien senti l'indécence qu'il y a à user d'invectives dans les ouvrages polémiques; mais emporté par son tempérament naturellement vif & colérique, il ne pouvoit retenir sa plume; les termes d'*extravagance*, de *manque de sens commun*, d'*impertinence*, d'*illusion*, de *supercherie*, de *mauvaise foi*, d'*imposture*, de *calomnie*, d'*impiété*, d'*irréligion*, lui échapoient à chaque instant, & comme il ne pouvoit surmonter la violence de son caractére, il prit le parti de justifier sa conduite dans un ouvrage qu'il publia sous le titre de *Dissertation selon la méthode des Géométres pour la justification de ceux qui employent en écrivant dans de certaines rencontres, des termes que le monde estime durs.*

Après avoir ainsi prouvé Géométriquement, qu'il est permis d'user d'invectives, M. Arnaud prit encore le soin de recueillir tous les passages de l'Ecriture & des SS. PP. propres selon lui à autoriser la liberté qu'il se donnoit d'injurier, & de railler cruellement ses adversaires.

M. l'Abbé d'Artigny continue de rapporter les querelles des Sçavans qui lui ont paru fournir des particularités propres à soutenir l'attention de ses Lecteurs. Il fait mention des différens de Balzac avec le P. Goulu, & avec Voiture, de Girac avec Costar, du P. Bouhours avec Ménage, & avec l'Auteur des *sentimens de Cléanthe*, de Fabretti avec Gronovius, de Baudelot avec l'Abbé de Vallemont; enfin il conduit sa Chronique jusqu'aux démêlés de l'Abbé Desfontaines avec M. de Voltaire, tâchant par tout de peindre les Sçavans & les gens de Lettres de mauvaise humeur avec les couleurs qui leur sont propres. La Lecture de cette Chronique peut être fort utile à ceux qui se mêlant d'écrire, s'engagent dans des disputes Littéraires. Les tableaux qu'elle présente, étant rap-

prochés, ſont capables de donner de l'horreur pour les indécences où ſont tombés certains Sçavans, & d'inſpirer de la modération dans le ſtyle à ceux même, que leur naturel porteroit à s'en écarter.

Les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettant pas de rendre compte de toutes les matiéres qui entrent dans la compoſition de ce volume, nous ne pouvons cependant nous empêcher de dire un mot de l'apologie du Sieur de Pybrac, accuſé par la Reine Marguerite de Navarre de lui avoir rendu de mauvais offices. Cette piéce, forme le quarante-huitiéme article; elle ne peut manquer d'intéreſſer tous les Lecteurs qui ne l'auront pas encore lûe. On voit dans les deux Lettres de la Reine beaucoup de prévention & d'affectation à chercher des prétextes pour diſgracier dans la perſonne de Pibrac un fidel ſerviteur, mais qui avoit eu le malheur de lui déplaire; la réponſe de Pibrac pleine de reſpect pour la Reine, mais en même temps remplie des ſentimens nobles, qu'inſpire & l'innocence & la vérité, donne l'idée la plus avantageuſe du caractére & du mérite de ce grand homme.

EXPLICATION DU FLUX ET REFLUX DANS LEURS véritables circonſtances, qui manifeſte avec leur exacte expoſition d'après les Mémoires Académiques, combien ce phénoméne inexplicable, dans tout autre ſyſtême Coſmographique & Phyſique que le moderne, en prouve l'exactitude & l'univerſalité.

Aſtrorum motus, maris æſtus, ſolis ab æſtu;
Sicut motatus, movet, aſtraque, luce.

Volume in-4°. *pag.* 489. A Paris, Quay des Auguſtins, chez C. A. Jombert, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue Gille-Cœur à l'Image Notre-Dame, 1749.

DEPUIS long temps on a regardé l'explication du flux & reflux de la mer comme l'écueil de la Phyſique; les anciens Philoſophes l'ont tentée & l'ont abandonnée à cauſe de ſon extrême difficulté; ils n'ont rien dit ſur cette matiére qui mérite d'être rapporté; ils ne connoiſſoient pas exactement toutes les variations de ce Phénoméne. Les Phyſiciens modernes ſe ſont partagés entre deux ſyſtêmes; l'un eſt du au célébre Deſcartes; l'autre au ſçavant Newton; le plus grand nombre a abandonné le premier pour ſe tourner du côté du Philoſophe Anglois. Un autre Phyſicien vient attaquer l'un & l'autre ſyſtême, & nous en propoſe un nouveau; ſi l'on doit juger de la ſolidité de ſes raiſons par l'ardeur qu'il a pour le progrès des Sciences, il n'y a pas lieu de douter que le public ne reçoive ſes idées avan-

tageusement: d'un autre côté notre Auteur ne dissimule pas que c'est être bien hardi de vouloir établir un systême opposé à celui de ces deux grands hommes, dont l'un a été choisi par l'Angleterre pour être mis en parallele avec celui qui fait tant d'honneur à la France.

Pour examiner quel systême doit avoir la préférence, il est nécessaire de rapporter d'abord toutes les circonstances du flux & reflux de la mer, d'exposer ensuite le sentiment de Descartes & de Newton, enfin de terminer notre extrait par l'explication que M. l'Abbé de B*. veut substituer à l'un & à l'autre.

On entend par le flux & reflux, un certain mouvement des eaux de la mer qui a une période réglée; les eaux de la mer s'enflent peu-à-peu, & s'élévent pendant l'espace de six heures, elles prennent leur cours du Midi au Septentrion: après ces six heures que dure le flux, ces mêmes eaux prennent un mouvement contraire au premier, & retournent pendant un temps égal du Septentrion au midi, puis elles recommencent. Voila le principal phénoméne & le plus frappant, mais il faut y joindre beaucoup d'autres particularités. Il est vrai que la mer hausse & baisse deux fois par jour, mais ce mouvement est retardé tous les jours de 50 minutes environ. On remarque que les crues des eaux sont d'autant plus grandes que la Lune approche de sa conjonction & de son opposition, & elles sont d'autant moindres que la Lune approche de ses quadratures; cependant la plus basse marée n'arrive pas le jour même des quadratures, mais quelques jours après. On a observé que les plus hautes marées de toute l'année, arrivent au temps des nouvelles & pleines Lunes les plus proches de l'équinoxe, & les plus petites à leurs quadratures. On a remarqué encore que la plus haute marée de l'équinoxe du Printemps précédoit de quelques jours l'équinoxe du Printemps, & au contraire les plus hautes marées de l'équinoxe d'Automne arrivent quelques jours après. On a reconnu par l'observation que (toutes choses égales d'ailleurs) les marées sont plus grandes en Hyver qu'en Eté. En général les marées sont d'autant plus grandes que la Lune est plus voisine de la Terre, & d'autant plus petites que cet Astre en est plus éloigné. Nous avons dit que le flux retardoit tous les jours de 50 minutes environ, après le passage de la Lune par le méridien du lieu d'observation, mais ce n'est que quelques heures après ce passage que l'on trouve le plus haut point de la marée. On remarque que les marées ne sont guéres sensibles au-delà du soixante-cinquiéme dégré de latitude, qu'elles arrivent à des endroits plus éloignés des tropiques avant d'autres lieux qui en sont plus voisins, & qu'elles ne s'élévent pas en même temps, ni également haut dans tous les Ports qui ont la même latitude. Enfin la mer employe un peu moins de temps à s'approcher de nos Cô-

tes qu'à s'en éloigner. Voila à quoi se réduisent les phénoménes que l'on a remarqués sur le flux & reflux de la mer; notre Auteur y en ajoute quelqu'autres, nous aurons soin d'en parler dans leur lieu : il faut présentement rapporter comment Descartes a expliqué le phénoméne dont il s'agit.

Ce célébre Philosophe imagine la Terre placée au centre de l'orbite que décrit la Lune, il faut ensuite concevoir que toute la matiére fluide qui entoure la Terre, s'étend depuis sa surface jusqu'au-delà du Ciel de la Lune; or plus cette matiére fluide est voisine de la Terre, & plus elle fait promptement sa révolution; au contraire celle qui est plus proche de la Lune doit employer plus de temps puis qu'elle a plus de chemin à parcourir; il faut ajouter que la vitesse de ces couches est retardée par l'interposition du corps même de la Lune : il s'ensuit dans cette hypothése, que la Lune est emportée par une matiére fluide dont les couches circulent avec des vitesses inégales, ainsi cette planéte doit prendre un mouvement moyen entre la plus grande & la plus petite vitesse des couches : il est aisé d'appercevoir que le passage de cette matiére en circulant est rétréci, lorsqu'elle se trouve correspondre sous le corps de la Lune; donc la partie de la superficie de la Terre qui y répond dans cet instant est plus pressée que les autres. Dans cette hypothése les Cartésiens prétendent qu'à cause de la réaction, l'hémisphére opposé est comprimé par la même matiére contre laquelle la Terre fait une espéce d'effort; c'est de cette pression qui retarde le passage de la Lune au Méridien de 50 minutes, que Descartes a déduit l'abbaissement ou le flux des eaux de la mer, & le reflux qui n'est que la pente des eaux, parce qu'elles cherchent à reprendre leur niveau. Mais cette hypothése a été attaquée par des raisons trop solides pour n'être pas abandonnée : premiérement cette explication est trop générale pour satisfaire à tous les phénoménes particuliers que nous avons rapportés; secondement les grands tourbillons s'ils peuvent encore conserver quelque existence ne peuvent garder la forme que les Cartésiens leur ont attribuée. Mais il suffit pour rejetter entiérement cette hypothése, de penser que la pression devroit être égale dans tous les endroits de la surface de la terre, car il est nécessaire par la propriété des fluides (tout étant plein) que la pression soit égale dans tous les points du corps comprimé, la pression devroit être aussi sensible vers les pôles que vers l'Equateur, & par conséquent il ne se feroit aucun mouvement, ainsi les eaux de l'hémisphére opposé s'éléveroient plutôt qu'elles ne s'abbaisseroient.

Il faut prendre garde que ceux qui attaquent l'hypothése Cartésienne, ne disconviennent pas que ce ne soit à la Lune qu'il faille attribuer la cause du flux & reflux de la mer, ils rejettent seulement l'explication que les Cartésiens en don-

nent, ou la maniére dont ils font agir cette planéte: au contraire les Newtoniens prétendent aſſigner une cauſe mécanique, en déduiſant le flux & reflux de la mer du mouvement de la Lune; la voici en peu de mots.

La gravitation univerſelle eſt un principe reconnu de tout Newtonien; nous le ſuppoſerons ici afin d'expliquer le ſyſtême du Philoſophe Anglois ſur le flux & reflux de la mer. Il eſt évident que la terre par ſon mouvement diurne, doit emporter les eaux de la mer avec elle; la force centrifuge qui eſt à l'Equateur, étant plus grande que par tout ailleurs, la peſanteur par conſéquent y eſt moindre; il ſuit de là que les eaux de la mer dont toutes les parties mobiles cherchent à ſe mettre en équilibre & à le conſerver, s'amaſſeront ou s'éléveront vers l'Equateur Terreſtre: c'eſt par la même raiſon que les obſervations nous ont appris que les terres s'y ſont amoncelées pour faire l'équilibre avec celles qui avoiſinent les Pôles où la peſanteur eſt plus grande: ainſi cette moindre quantité de matiére étant plus voiſine du centre devient plus peſante, & doit être compenſée par une plus grande quantité, dont la peſanteur eſt moindre parce qu'elle eſt plus éloignée de ce même centre: on voit comment par le ſeul mouvement de la Terre ſur ſon axe les eaux de la mer doivent s'élever autour de l'Equateur; mais cette élévation, ou cette ſuſpenſion des eaux ſera beaucoup plus grande, ſi l'on joint à cette théorie l'attraction de la Lune. Lorſque cette planéte correſpondra directement ſur les eaux de la mer, ou que ſon action ſera perpendiculaire, les eaux ſeront attirées avec une plus grande force; mais celles qui ſont placées à 90 dégrés de cette poſition ſeront moins attirées, & par la deviennent plus peſantes; or pour faire équilibre avec les eaux qui répondent au corps de la Lune, elles doivent s'amaſſer vers le lieu où ſe fait le plus grand effort, c'eſt-à-dire, à l'endroit où la peſanteur eſt moindre, car alors la quantité compenſera cette diminution de peſanteur: par la même raiſon les eaux de l'hémiſphére inférieur ſont contraintes de s'élever vers l'Equateur pour contrebalancer la maſſe des eaux de la mer qui ſe ſont amaſſées dans l'hémiſphére ſupérieur. On doit donc entendre par le reflux le temps ou les eaux s'amoncélent, & par le flux le moment ou les eaux étant amaſſées, ſont contraintes par leur propre peſanteur à reprendre leur pente naturelle. Ce retour périodique de ſix en ſix heures n'eſt qu'un effet de l'équilibre, qui tantôt eſt dérangé par l'attraction de la Lune, & tantôt eſt reproduit par ſon éloignement. Ce n'eſt point par une preſſion alternative de la Lune que l'on explique dans le ſyſtême Newtonien, le principal phénoméne du flux & reflux de la mer, c'eſt par l'attraction de cet aſtre, qui ſuivant ſon éloignement & ſa poſition par rapport aux eaux de la mer

fait plus ou moins d'effet, ou attire plus ou moins.

Pour donner à ce ſyſtême plus de probabilité, qu'il nous ſoit permis d'étendre cette explication & d'entrer dans quelques détails qui regardent le flux & reflux de la mer. Lorſque la terre par ſon mouvement journalier ſur ſon axe vient à s'écarter du Meridien où ſe trouve la Lune; les lieux de la terre qui répondent à cet Aſtre, en ſont éloignés ſix heures après de quatre-vingts-dix dégrés, & par conſéquent la peſanteur de ces eaux qui y correſpondoient, n'étant plus attirées qu'obliquement, ſont augmentées en peſanteur, elles doivent par conſéquent retomber & former ce qu'on appelle le flux : il eſt clair par ce que nous avons dit, que ce flux doit arriver à la même heure dans le Méridien de l'hemiſphére oppoſé. Ce flux & reflux doit retarder tous les jours de 50 minutes parce que le jour Lunaire excéde le jour naturel de cette quantité. Comme la Lune ne décline que de quelques dégrés des tropiques, les eaux qui ſont voiſines des Pôles ne participent preſque point à cette élévation parce qu'elles ſont médiocrement attirées ; auſſi nous avons dit que le flux & reflux n'eſt point ſenſible au-delà du ſoixante-cinquiéme dégré de latitude.

Il eſt important de ſçavoir que le Soleil eſt un agent puiſſant pour l'élévation des eaux de la mer : ainſi lorſque la Lune eſt en oppoſition avec cet Aſtre, l'action de la Lune & du Soleil concourent enſemble, & ces forces réunies augmentent conſidérablement les marées dans les ſyſigies ; mais lorſque la Lune eſt dans ſes quadratures, les eaux maritimes ne ſont plus attirées que par la différence des deux forces qui vont en diminuant, depuis les ſyſigies juſqu'aux quadratures, d'où il ſuit que les marées doivent aller en diminuant vers le temps des quadratures. En général lorſque l'action du Soleil ſera unie avec celle de la Lune, les marées ſeront toujours plus grandes, & elles ſeront toujours moindres lorſque cette action ſera partagée. Si les plus hautes marées n'arrivent qu'après les ſyſigies, c'eſt que les eaux qui ont reçu l'impreſſion la plus forte au temps de la conjonction ne peuvent parvenir au plus haut point que quelque temps après, parce que l'effet ne peut obéir ſur le champ à la cauſe qui le produit. C'eſt ainſi qu'on ne reſſent la force d'un coup, ou ſon effet que quelques inſtans après qu'il a été reçu.

Si les marées qui arrivent vers les Equinoxes, ſoit dans la conjonction, ſoit dans l'oppoſition, ſont les plus grandes de l'année, & ſi celles des quadratures après l'Equinoxe, ſont les plus baſſes, c'eſt que dans le premier cas l'attraction du Soleil qui eſt peu éloigné de l'Equateur eſt réunie avec celle de la Lune, & devient par conſéquent plus forte que dans tout autre temps ; au contraire dans le ſecond cas la Lune eſt à 90 dégrés

du Soleil, & l'action résultante n'est plus égale qu'à la différence de ces deux forces. Nous avons dit que l'on avoit observé que la plus haute marée précédoit de quelques jours l'équinoxe du Printemps; on a remarqué au contraire que la plus haute marée arrive quelques jours après l'équinoxe d'Automne: cet effet provient de ce que l'action du Soleil étant ajoutée dans le temps des Equinoxes à celle de la Lune, elle doit être plus forte avant l'Equinoxe du Printemps qu'après, puisque la Terre est alors dans son périhélie, & par conséquent plus voisine du Soleil, de même nous sommes plus proches du Soleil après l'Equinoxe d'Automne qu'auparavant. Ces effets sont donc dépendans du temps où la Terre est plus ou moins éloignée du Soleil & de la Lune: ces deux actions doivent toujours être combinées ensemble de maniére que tantôt leurs actions soient unies, & tantôt séparées, ce qui apporte des différences assez considérables. Si l'on objecte que cette théorie ne quadre pas avec quelques faits tirés des observations, cela provient des circonstances particuliéres & locales: mais ils ne détruisent point le systéme général de la pesanteur. Présentement que nous avons mis au fait nos Lecteurs des deux plus fameux systêmes que l'on a imaginés jusqu'ici, sur le flux & reflux de la mer, il faut rapporter les nouvelles idées de notre Auteur qui est d'un sentiment entiérement contraire à ceux que nous venons d'exposer.

M l'Abbé de B*. proposa il y a déja quelques années, un autre systême du monde que celui de Copernic, de Ptolomée, de Descartes, & de Newton. Les planétes, selon lui, ne décrivent point des ellipses, Képler n'a point connu le vrai arrangement de la nature; notre Auteur substitue aux orbites elliptiques des courbes feuillées, des espéces d'épicycloides; nous avons rendu compte avec assez de détail de toutes les opinions particuliéres de l'Auteur, dans notre Journal du mois de Février 1749. Comme il est naturel de ne pas juger avantageusement du systême des autres, lorsqu'on veut s'établir sur leurs ruines; on ne doit point être surpris que notre Auteur parle avec peu d'éloge de tous les Physiciens qui ont voulu expliquer avant lui le flux & reflux de la mer: ils ont, selon M. l'Abbé de B*. supprimé les principales circonstances, & cela à dessein, parce que, dit-il, leurs explications ne peuvent s'accorder avec les faits; il qualifie les hypothéses qu'ils ont établies de Romans ingénieusement imaginés: au contraire, notre Auteur nous assure que son systême est celui de la nature, parce qu'il est le seul qui soit conforme aux observations, & qui convienne avec les Loix mécaniques. Après plusieurs discours fort étendus qui ne tendent tous qu'à tâcher de persuader le Lecteur qu'il doit rejetter tous les systémes de ceux qui ont écrit sur le flux & reflux; notre Auteur rapporte différens faits qu'il nous dit avoir tirés des

des mémoires de l'Académie des Sciences, du Neptune François, de la connoiſſance des temps, & de pluſieurs relations; nous laiſſons aux Lecteurs à les comparer, & à les diſcuter.

Tout l'ouvrage eſt diviſé en quatre parties. Les premiers chapitres de la premiére, ne s'étendent guéres que ſur la néceſſité où M. l'Abbé de B*. a été d'inventer un nouveau ſyſtême pour parvenir à l'intelligence d'un très-grand nombre d'effets, que l'on prétend n'avoir point encore été expliqués; l'Auteur fait enſuite quelques réflexions ſur l'heure moyenne de la haute mer dans les Ports de l'Europe aux temps des ſyſigies; il s'étend beaucoup ſur la compreſſion verticale & latérale de l'atmoſphére, occaſionnée par les couches de l'Ether. Enfin il parle de la cauſe la plus eſſentielle qui eſt celle qui regarde le flux & reflux. En voici la ſubſtance, c'eſt l'Auteur qui va s'expliquer lui-même.

» Le flux provient dans chaque » diviſion de mer, qu'on peut di» ſtinguer par la différence de ſon » heure de pleine mer, & pour la » hauteur de la marée, de ce que » le niveau convexe des eaux eſt » obligé de s'élever & de s'abbaiſ» ſer alternativement par une ſuite » de la rotation de la terre pendant » une période de temps, d'une » lame de 6 ou 12 pieds au plus. » Ce niveau s'abbaiſſant en haute » mer d'une telle lame, ou en de» venant moins convexe, il y a flux » parce que les eaux gagnent ſur » les côtes en étendue l'eſpace » qu'elles perdent en hauteur: par » le reflux au contraire les eaux » abandonnent les côtes pour rele» ver leur niveau dans le large, & » le rendre plus convexe d'une » lame de quelques pieds, enſorte » qu'elles regagnent en hauteur » l'eſpace qu'elles abandonnent en » largeur. Mais pourquoi cette vi» ciſſitude de variation dans le Si» nus de la convexité du niveau » marin, c'eſt parce que l'air qui » compoſe l'atmoſphére entraînant » la terre dans une rotation à cauſe » de la compreſſion verticale ou la» térale qu'il éprouve par la couche » d'Ether ambiant ſous différens » côtés, en ſubit ainſi une inégali» té de compreſſion en tournant » au-deſſous de cet Ether, qui eſt » inégalement comprimant ſuivant » que dans ſes différens volumes & » ſegmens, il eſt diverſement raré» fié, ou condenſé, ou pour mieux » dire activement électriſé, tant » par les rayons directs du Soleil, » que par ceux que la terre y ré» fléchit, & en certains temps par » ceux que la Lune y réfléchit auſſi: » du côté oppoſé dans l'ombre de » la terre il eſt condenſé & réacti» vement électriſé, mais plus ou » moins en différens temps ſelon » qu'il eſt traverſé directement ou » obliquement, ou point du tout » par les rayons de la Terre. On » conçoit donc que le Soleil eſt le » principal organe du mouvement » des mers, comme de la terre par » la même voye que de ſa ſplen» deur & de ſon ombre, & que la

„ Terre & la Lune n'influent ſur „ la marée que par la même voie, „ en rendant l'Ether intermoyen „ inégalement comprimant en dif- „ férens ſegmens plus ou moins en „ différens temps, parce que d'un „ côté elles produiſent avec leur „ ombre ſur cet Ether une électri- „ ſation réactive, & de l'autre avec „ leurs raiſons une électriſation „ active, dont réſulte une inégalité „ périodique en différens ſegmens „ d'Ether ſur l'air qui tourne au „ deſſous par la rotation & l'incli- „ naiſon de la Terre, & par cet „ air que l'Ether comprime inéga- „ lement ſur les diviſions de mer: „ on ne doit pas reſſentir cette iné- „ galité en terre ferme, ou dans le „ continent parce qu'il ne peut pas „ céder à la moindre inégalité du „ poids de l'air, comme ce niveau „ des mers qui en chaque inſtant en „ reçoit ſa détermination.

Voila ſuivant l'indication qui nous en a été faite par l'Auteur lui-même, le précis de tout ſon ſyſtême: notre deſſein n'eſt pas d'approuver ce ſyſtême ni de réfuter un homme qui par ſa naiſſance & par ſon amour pour les Sciences mérite toutes ſortes d'égards.

Ce n'eſt pas ſeulement l'explication du flux & reflux de la mer que notre Auteur a eu en vue, c'eſt l'inégalité périodique de la compreſſion de l'air par l'Ether, qui ne produit aucune variation dans les pompes, les barométres, & la rotation de la terre; il s'agit encore des effets de la peſanteur de l'air ſur les barométres & les pendules, des rapports de la peſanteur & du pendule: ce ſont par toutes ces queſtions que l'Auteur termine ſon ouvrage: mais pour juger de la maniére dont il a traité toutes ces matiéres, il faut conſulter l'ouvrage même.

LA RHETORIQUE DU PREDICATEUR, TRADUITE DU Latin d'Auguſtin VALERIO, *Evêque de Verone, & Cardinal. Compoſée par l'ordre de S. Charles Borromée, pour être enſeignée aux jeunes Clercs dans les Séminaires. Par M. l'Abbé* DINOUART. A Paris, Quay des Auguſtins, chez Nyon fils, à l'Occaſion; Guillyn, au Lys d'Or, du côté du Pont S. Michel, *in*-12. 1750. pp. 476. ſans l'Épitre Dédicatoire, la Préface du Traducteur, & la Table des Chapitres, qui rempliſſent 52. pp.

CET ouvrage eſt dédié à M. le Cardinal Querini *, Bibliothécaire du Vatican, qui joint aux talens des Bembes & des Sadolets, les vertus des Polus & des Charles Borromées. Son zèle pour les Sciences qu'il cultive avec tant de ſuccès, & ſon amour pour les Gens de Lettres, ſont bien dignes de la reconnoiſſance & des éloges de ceux-ci. Tels ſont les motifs qui ont engagé M. l'Abbé Dinouart à faire hom-

* Le Traducteur écrit *Queriny*; c'eſt une mépriſe.

mage de sa Traduction à ce sçavant & pieux Cardinal.

Avant que de commencer l'analyse de ce Livre, nous ferons quelques remarques qui ne déplairont pas peut-être à quelques-uns de nos Lecteurs, surtout aux amateurs de l'histoire Littéraire.

Nous observons d'abord, que l'original est intitulé : *De Rhetorica Ecclesiastica Libri tres.* On peut voir à la page XV. de la Préface du Traducteur, les raisons qui l'ont porté à changer le titre que l'Auteur avoit jugé à propos de donner à son ouvrage.

Il nous semble qu'il ne s'exprime pas avec assez d'exactitude, quand il ajoute : *Composée par l'ordre de S. Charles Borromée :* paroles qui certainement ne se trouvent pas dans l'original, & qui designent une infériorité trop marquée. Si Valerio n'étoit pas encore Cardinal, lorsqu'il composa sa Rhétorique, il étoit l'ami & le Collègue de S. Charles Borromée dans l'Episcopat. Aussi se contente-t-il de dire qu'il l'a entreprise par le conseil du S. Archevêque de Milan, & du P. François Adorni, Jésuite *.

La Rhétorique Ecclésiastique a été imprimée huit fois pendant la vie de l'Auteur, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même **. Comme le Traducteur n'en cite aucune édition, & que le P. Niceron ne parle que de la première, nous donnerons la liste de celles qui sont venuës à notre connoissance ; sçavoir, six du vivant de l'Auteur (nous ne connoissons pas les deux autres) & deux après sa mort. 1°. A Venise, en 1574. *in*-8°. 2°. A Cologne, en 1575. 3°. A Paris, la même année, *in*8°. 4°. Dans la même Ville, en 1576. *in* 8°. 5°. A Venise, en 1578. avec la Rhétorique de Louis de Grenade, *in*-4°. 6°. A Vérone, en 1583. *in*-4°. 7°. A Iène, en 1668. *in*-8°. 8°. A Padoue, en 1672. *in*-8°. *** Nous avons entre les mains cette dernière qui porte au frontispice : *Octava editio.* Mais c'est tout au moins la dixième, l'Auteur, qui en a vû huit, étant mort en 1606.

Le Traducteur, à la page XXIV. de sa Préface, rend compte des changemens qu'il a faits, & des libertés qu'il a crû devoir prendre dans la composition de cet ouvrage. Nous ne pouvons nous empêcher de dire, que dans la comparaison que nous avons faite de l'original & de la copie, nous ne voyons pas toujours les raisons de ces changemens qui sont très-considérables, & qu'il nous semble qu'il a supprimé bien des morceaux qui méritoient d'être conservés. Nous ne sçavons pas non plus si les Gens de Lettres approuveront qu'il renvoye les Professeurs qui seront chargés du soin d'enseigner cette

* Voyez la Traduction de son second *Discours*, p. 24. & l'ouvrage du même Auteur, qui a pour titre : *De Cautione adhibenda in edendis Libris*, p. 27.

** *De Cautione adhibenda in edendis Libris*, p. 28.

*** Voyez le Catalogue des ouvrages de Valerio, à la tête du Livre cité dans la Note précédente.

Rhétorique, à *la Traduction des Livres de l'Orateur de Cicéron*, à *celle de l'Institution de Quintilien par M. l'Abbé Gedoyn*, &c. Pourquoi s'en tenir aux copies, quand on peut se servir des originaux ? D'ailleurs, tous ces ruisseaux sont ils toujours assez purs, pour se dispenser de puiser dans les sources ?

Quoiqu'il en soit, il est temps d'entrer dans le détail de cette Traduction, qui nous paroît écrite d'un stile à se faire lire par ceux-même qui cherchent plus dans leur lecture les agrémens, que l'utilité qu'on en peut retirer. Comme le nombre des Ecrits qui ont été composés sur la Rhétorique, est prodigieux, nous ne nous arrêterons, dans l'extrait de celui-ci, qu'aux traits qui le caractérisent, & qui le distinguent des ouvrages profanes de cette espèce.

La Rhétorique Ecclésiastique *est l'art de trouver, ranger & énoncer les moyens de persuader les Chrétiens de ce qu'ils doivent croire & pratiquer pour être sauvés*. L'Auteur ne reconnoit pas de véritables Orateurs hors de la Religion Chrétienne, dépositaire de la vérité & de la vertu. Loin des visions bizarres de ceux qui voudroient bannir l'éloquence de la Chaire, il en établit la nécessité & la prouve sans peine ; puisque l'éloquence Sacrée est l'art de traiter des choses du Salut, que son devoir est d'inspirer la Religion & la piété, que sa fin est de conduire l'homme à la Béatitude Céleste. Il soutient avec raison que la perfection de l'Orateur Sacré ne dépend pas du succès. En effet, le grand succès du Prédicateur, est que ceux qui l'entendent, disent, comme les Juifs qui avoient entendu les Apôtres : *Que faut-il que nous fassions ?* Et c'est l'ouvrage du Saint-Esprit. Le travail & l'exercice sont néanmoins nécessaires au Prédicateur, aussi bien que la prière.

Dans le premier Livre, il défend de suivre sans réserve ce que les Payens ont écrit touchant l'amplification, quoiqu'à les bien prendre, ils n'en disent que ce qu'il en dit lui-même. Il explique la Dialectique par l'exemple de l'Ecriture & des Pères. Il ne veut, comme Aristote, que l'enthymême & l'exemple dans les preuves de son Orateur. On ne peut nier que tout ce qu'il dit sur tous ces points, ne soit très-utile au Prédicateur, & pour le fond & pour la forme de ses discours, & ne lui indique la source où il doit puiser, qui sont en général les connoissances Divines & Humaines, & plus particuliérement l'Ecriture, la Tradition, les Conciles, les Pères, & tous les bons Ecrivains Catholiques.

Les mouvemens ou les passions sont la matière du second Livre. L'Auteur y suit la doctrine d'Aristote, de Cicéron, de S. Augustin. Il veut que le Prédicateur soit intérieurement touché, & pour cela qu'il soit plein de son sujet, qu'il lise des discours forts & pathétiques, tels que sont les Livres des Prophètes, & qu'il invoque l'Esprit-Saint, l'Auteur de tout don. Il réfute les

Stoïciens qui ne vouloient pas de passions, & établit que la source de tous les bons mouvemens dans le discours, ne peut être que l'amour de Dieu, l'amour règlé de soi-même, & l'amour du prochain qui comprend l'amour réciproque des parens, des enfans, des époux, de tous les hommes qui sont frères.

Dans le troisième Livre il s'agit de l'élocution. Il en montre l'importance, ensuite les défauts où les Prédicateurs peuvent tomber, faute d'esprit, de prudence, ou d'habileté. Il en veut surtout à la présomption qui fait oublier l'invocation du Saint-Esprit. Il en veut au défaut d'action qui rend l'Orateur insupportable. Il conseille d'avoir un maître pour s'y former, & en général de consulter d'habiles gens, pour ne rien dire qu'à propos. Il demande la pureté du langage, & encore plus la clarté, un usage prudent des métaphores & des autres figures, sans cependant trop s'assujettir au nombre du discours. Il ne fait pas le dénombrement de toutes les figures qu'il veut qu'on apprenne par l'usage. Il ne laisse pas d'en fournir des exemples qu'il tire de l'Ecriture & des Pères. Il propose l'imitation des discours éloquens, comme un moyen de devenir Orateur. Il demande les mœurs oratoires, mais il les fait trop consister dans un extérieur qui réponde à la doctrine. C'est dans le discours même que ces mœurs doivent paroître. Il veut un grand jugement pour ne rien dire de faux, pour ne point flater, pour ne choquer personne, pour traiter chaque genre d'instruction selon son caractère. Il recommande au Prédicateur de bien connoître les mœurs du Pays, & de garder beaucoup d'ordre dans ses discours, suivant les principes d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, & de Cornificius dans sa Rhétorique à Hérennius. Enfin, il touche en maître, tout ce qui est capable d'orner, de fortifier la diction, & il le touche toujours d'une manière convenable au Ministre de l'Evangile.

Il entreprend de prouver dans le premier chapitre du Livre premier, qu'*il est une éloquence propre à la Chaire.* » L'Orateur digne de ce » nom respectable, *dit-il*, unit la » probité à l'éloquence. Les Payens » éloquens & vertueux qu'a pro- » duit l'Antiquité, n'ont jamais eu » pour but de former des proselytes de la Religion, d'enseigner la » vérité, de conduire à la félicité » du Ciel qu'ils ne connoissoient » pas. Nous pouvons leur appli- » quer ce qu'un Philosophe disoit » dans un sens différent, qu'il avoit » entendu des hommes qui par- » loient avec discernement, qui » s'exprimoient avec facilité, mais » qu'il n'en avoit trouvé aucun qui » fût vraiment éloquent. Cette qua- » lité n'appartient avec justice qu'à » ces Orateurs, qui connoissant le » vrai Dieu, éclairés par ses lumiè- » res, employent cet art respecta- » ble à étendre son nom & sa Re- » ligion parmi les peuples. Ce sont » les préceptes qui enseignent cette

„ Divine éloquence, que je réünis „ dans cet ouvrage “.

Le second Chapitre traite de l'utilité de la Rhétorique Ecclésiastique. On y montre la noblesse & la grandeur de cette science céleste, si nécessaire à tous ceux qui sont chargés du soin d'enseigner aux peuples les Mystères de la Religion Chrétienne, & les préceptes qui conduisent au but pour lequel ils ont été créés.

Dans le huitième chapitre du second Livre, on recommende *l'amour de la Patrie.* „ Il est quelque- „ fois nécessaire, *y est-il dit*, de „ porter ses Auditeurs à l'amour de „ la Patrie. La plupart des hom- „ mes préfèrent leurs intérets par- „ ticuliers au bien public, & ne „ cherchent dans leurs actions que „ leur propre avantage. Aimer sa „ Patrie, c'est contribuer à son bon- „ heur & à sa gloire, souhaiter y „ voir regner la Religion, la justi- „ ce, & la sagesse des loix. Ces „ Citoyens orgueilleux, qui pré- „ tendent se distinguer par un luxe „ fastueux qui confond l'ordre, dé- „ truit l'égalité; ces lâches Adula- „ teurs qui flatent les passions des „ Grands pour mériter leur bien- „ veillance, sont autant d'ennemis „ de la Patrie..... Le Prédicateur „ doit... montrer qu'on reconnoit „ l'amour d'un homme pour la Vil- „ le qui lui a donné la naissance, „ ou pour le lieu qu'il habite, „ quand il recherche les avantages „ & le bien de ses Concitoyens „ comme le sien propre, quand il „ fréquente sa Paroisse, & contri- „ buë à son ornement; quand il „ prend soin des enfans orphelins, „ qu'il cherche à former en eux, „ comme dans ceux qui lui appar- „ tiennent, des amis constans, des „ Citoyens fidèles; quand il gou- „ verne avec sagesse, & qu'il traite „ avec équité les affaires que le Pu- „ blic lui confie. Si les Romains re- „ gardoient comme un devoir de „ mourir pour leur Patrie, des „ Chrétiens nés pour le Ciel, ne „ doivent ils pas être toujours dis- „ posés à répandre leur sang pour „ la Religion qu'ils professent? „ Quelle cause plus juste & plus „ glorieuse “?

On prouve dans le chapitre onziéme, qu'*on ne doit jamais faire naître la haine ou l'indignation dans les Auditeurs.* „ Convient-il, en „ effet, je ne dis pas à un Chrétien, „ mais à l'Homme méme de porter „ les autres à haïr leur prochain? „ N'est-il pas, comme nous, l'Ima- „ ge de Dieu, le fils du même père, „ & l'héritier du méme bien? Ai- „ mons le Pécheur, haïssons en lui „ le péché. Dieu ne peut-il pas lui „ rendre la justice qu'il a perduë, „ & se servir de lui pour ramener „ les autres à la Pénitence? L'état „ du Pécheur doit plutôt exciter en „ nous la douleur que la peine. Gé- „ missons sur son aveuglement, „ prions pour son salut, parce qu'il „ est notre frère, & craignons de „ faire une chute encore plus fune- „ ste, si Dieu nous abandonnoit „ également à nous-mêmes.

Dans le vingt-quatrième chapitre, l'Auteur fait voir que *toute*

Puissance vient de Dieu. D'où résulte la conséquence nécessaire, que les peuples ne sçauroient marquer trop de soumission pour leurs Souverains, & qu'ils sont extrêmement condamnables quand ils s'écartent de l'obéïssance qu'ils leur doivent.

Il enseigne dans le trente-huitiéme de quelle manière les Prédicateurs doivent parler devant les Rois. S'il ne veut pas qu'ils profanent cette auguste fonction par le vil & honteux personnage de flateur, il ne leur défend pas moins de les reprendre en présence de leurs Sujets. Ce n'est ni la crainte, ni l'ambition, qui doit leur imposer ce silence, mais c'est pour empêcher qu'on ne les soupçonne de porter le peuple à la révolte, ou de rechercher ses faveurs aux dépens de l'autorité du Prince. Il veut cependant qu'un Prédicateur de l'Evangile annonce aux Puissances la parole de Dieu avec toute la force qu'exige la sainteté de son ministère, & qu'il les éclaire sur leurs devoirs qui sont encore plus grands que ceux des peuples confiés à leurs soins. L'Auteur traite la même matière dans le trente-septiéme chapitre du troisième Livre.

Il y a un chapitre pour les Gens de Lettres, c'est le trente-troisiéme du Livre second, & il n'est pas peut-être le moins utile. Le Prédicateur doit les engager à communiquer les connoissances qu'ils ont acquises. Ils tiennent de Dieu leurs talens, ils doivent donc les lui rapporter, & en faire part aux autres. Il faut les détourner de disputer avec trop de curiosité sur l'éternité du monde, & sur l'immortalité de l'ame, suivant les principes des anciens Philosophes. La curiosité imprudente dans ces sortes de matières, est souvent suivie de l'incrédulité.

Dans le troisième chapitre du Livre troisiéme, *on reprend les défauts qui rendent le discours froid & languissant.* Le défaut de feu & de vigueur dans un discours, vient quelquefois du ridicule de l'esprit. Les plus sujets à ce défaut, sont ces Orateurs hardis à forger des mots, à charger leurs discours d'une bizarre variété de figures. Tel étoit ce Prédicateur, qui, au rapport de l'Auteur, ne citoit jamais S. Paul, que sous la qualité de *Citoyen de Tharse.*

Le septième chapitre du même Livre doit passer pour excellent, quoi qu'il ne remplisse pas une page. Il a pour titre : *De la clarté dans le Discours.* « La clarté, *dit l'Auteur*, » est nécessaire à l'Orateur ; il ne » peut, en effet, persuader ses Au» diteurs, s'ils ne comprennent pas » ce qu'il leur annonce. La clarté » consiste dans le choix des mots » propres, des pensées judicieuses. » Plus le choix sera simple & natu» rel, moins il paroîtra d'art dans » le discours. Il faut se servir des » termes communs & usités qui ex» priment ce que l'on veut faire en» tendre, si ce n'est quand il s'agit » de représenter des choses capa» bles d'effrayer ou de blesser la » pudeur. On doit se servir alors de » périphrases, & ne jamais appeller

» ces péchés infames, ces actions lubriques, par leurs propres noms «. Comme on ne peut trop insister sur la nécessité de ce précepte, nous prenons la liberté de renvoyer nos Lecteurs, à une Dissertation, où cette matière délicate est beaucoup plus approfondie, & qui se trouve dans les *Remarques Critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, imprimées en 1748. *in-fol.* à l'article de *Thomas* SANCHEZ.

De tous les changemens que le Traducteur a faits dans son original, nous n'en avons point trouvé de si singuliers, que ceux, où faisant disparoitre l'Auteur Latin, il parle lui-même en Ecrivain François.

» Les mots, *dit-il au chap. 9. du » troisiéme Livre*, qui finissant par » la même syllabe, forment un » même son, donnent quelquefois » de l'agrément au discours; mais » il faut admettre rarement cette » figure *dans la Langue Françoise*; » elle peut à peine se souffrir *dans » le Latin.*

Ayant eu la curiosité de consulter l'original, voici tout ce que nous avons trouvé sur ce sujet: *Verba similiter cadentia jucundam interdum efficiunt orationem, sed rarò Clericis usurpenda sunt, ne in affectationis suspicionem incidant.*

Le Traducteur commence le vingt-cinquième chapitre par ces paroles: » Rien n'est plus commun » que d'interroger ou de questionner. Ces deux termes s'expriment » indifféremment *dans notre Langue.* L'un marque une simple envie de sçavoir quelque chose, & » l'autre un dessein formé d'embarrasser une personne. En ce dernier sens, l'interrogation n'est » plus figurée, parce qu'elle ne se » propose pas tant d'interroger, » que de presser celui à qui elle s'adresse. *Les Latins* lui donnent le » nom de *Percunctatio* «.

Le Latin dit uniquement: *Percunctationis exemplum est illud Gregorii Nazianzeni, in Cæsarii cum Imperatore congressi laudibus.*

On lit à la fin du chapitre suivant: » L'allusion, qui consiste dans » un certain jeu de mots, donne » de la grace au discours, quand » elle n'est ni puérile, ni trop recherchée. Mais, comme cette figure n'a de beauté que *dans le » Latin*, & qu'il est peu d'occasions, » où l'on puisse s'en servir *dans la » Langue Françoise*, nous n'en proposerons pas d'exemple «. Inutilement chercheroit-on quelque chose d'approchant dans l'original.

Nous doutons qu'un Traducteur soit en droit de substituer ainsi ses pensées à celles de son original. Que doit penser un Lecteur qui, après avoir entendu raconter à un Ecrivain Latin du seizième siècle, plusieurs faits arrivés dans le même siècle, le trouve tout-à-coup, & sans sçavoir comment, métamorphosé en Ecrivain François du dix-huitiéme? Si l'original demandoit quelques éclaircissemens, il falloit les placer dans des notes insérées au bas des pages, & ne pas mêler & confondre ses idées avec celles de son Auteur.

Nous

Nous ne reprochons pas à M. l'Abbé Dinouart une faute tout-à-fait singulière, qui dépouille nos Rois de la glorieuse prérogative de *Fils aînés de l'Eglise*, pour en revétir S. Thomas d'Aquin ; nous ne lui reprochons pas, dis-je, cette faute, parce qu'elle doit être imputée à l'Imprimeur.

» Ayez soin, *lit-on à la page* » 412. de ne rien prononcer en » public de ce que vous aurez ex- » trait de ces différens Pères, que » vous ne l'examiniez auparavant, » & le compariez avec le sentiment » de quelque habile Scholastique, » tel entre tous, que S. Thomas » d'Aquin, *ce fils aîné de l'Eglise*, » dont il a si exactement expliqué » la doctrine «.

Au lieu de *fils* aîné *de l'Eglise*, il faut lire, *fils* aimé *de l'Eglise*, conformément à l'original : *Sanctæ Ecclesiæ Filium dilectum.*

On a publié pour la première fois en 1719. un autre ouvrage du Cardinal Valerio, qui mériteroit peut-être d'être traduit en notre Langue. Il est intitulé : *De cautione adhibenda in edendis Libris. Patavii, in* 4°. C'est une espèce d'Histoire de sa vie qui nous a paru assez bien faite, à quelques répétitions près qui la défigurent un peu. Ce Livre contient sur la composition des ouvrages d'esprit plusieurs excellens préceptes, dont l'usage seroit surtout nécessaire dans notre siècle qu'il semble presque avoir eu pour objet. Cet Ecrit nous présente une grande idée de la noblesse des sentimens de l'Auteur. Il s'y peint avec grace ; &, sans vouloir faire son éloge, il sçait se rendre aimable à ses Lecteurs. Nous présumons que la Traduction de ce Livre seroit bien reçue du Public, si elle étoit entreprise par un homme de goût, & accompagnée de quelques notes qui facilitassent l'intelligence de l'Histoire de ce tems-là. On y pourroit joindre celle de la Vie du Cardinal Navagerio, son oncle, réimprimée à la suite de cet ouvrage. M. l'Abbé Dinouart paroit avoir plus de droit que personne à ce nouveau travail.

Il ne faut pas chercher dans le stile du Cardinal Valerio, la pureté & l'élégance des Bembes & des Sadolets. Il avouë lui-même qu'il n'entendoit pas assez bien la langue Latine. *Cautus ipse fui*, dit-il, *in permittendo ut scriptiones ederentur, quia non satis doctum me esse scio, quia non callere optimè linguam in qua præcipuè ausus sum scribere plurima, Latinam nimirum ; in qua imitatione potiùs bonorum præceptorum quos nactus sum, & assidua exercitatione, quantulamcumque hanc quam habeo scribendi facultatem sum consecutus* (1) ..... *Veteres scriptores imitari habui semper in animo, verborum lenocinia minimè sum aucupatus, pondere potiùs sententiarum conatus sum meum sensum exprimere, nec unquam studui haberi Ciceronianus* (2)... *Agnosces tu*, dit-il ailleurs (3), *stilum meum minimè politum, fluentem cum luto aliquo*, &c.

(1) *De Cautione adhibenda in edendis Libris*, p. 51.

(2) *Ibidem*, p. 55. (3) *Ibid.* p. 58.

M. l'Abbé Dinouart dit, d'après le P. Niceron, que Valerio *naquit le* 7. *Avril* 1531. & qu'*il mourut le* 24. *Mai* 1606. *âgé de* 75. *ans*. L'inscription qui est au bas de son Portrait, à la tête de son Livre : *De Cautione adhibenda in edendis Libris*, porte : *Vixit A. LXXVI. M. I. D. XVI. Obiit Romæ* CIƆIƆCVI. X. *Kal. Junii*. Ce qui signifie qu'il a *vécu* 76. *ans*, *un mois*, 16. *jours*. D'où il résulteroit qu'il *naquit le* 7. *Avril* 1530. & qu'*il mourut le* 23. *Mai* 1606. L'Auteur du Livre intitulé : *Episcopalium curarum caracteres* (1), lui donne 77. *ans de vie*. Ughelli, dans ses *Episcopi Veronenses*, dit qu'*il mourut le* 24. *Mai* 1606. *en sa soixante-quinzième année*. Dans son Epitaphe composée par François Pola, on le dit *mort le* 24. *Mai* 1606. *à l'âge de* 75. *ans*. Nous croyons qu'il faut s'arrêter à ce dernier témoignage, en y joignant *un mois*, & 16. *jours*.

(1) Voyez son éloge, depuis la page 239. jusqu'à la pag. 246. de ce Livre imprimé en 1630.

L'ART DE VERIFIER LES DATES DES FAITS HISTORIQUES, des Chartes, des Chroniques & autres anciens Monumens depuis la naissance de Notre-Seigneur ; par le moyen d'une Table Chronologique, où l'on trouve les années de Jesus-Christ & de l'Ere d'Espagne, les Indictions, le Cycle Paschal, les Pâques de chaque année, les Cycles Solaires & Lunaires, &c. avec un Calendrier Perpétuel, l'Histoire abrégée des Conciles, des Papes, des Empereurs Romains, Grecs, François, Allemands & Turcs ; des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse, de Lombardie, de Sicile, de Jérusalem, &c. *Des Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne ; des Comtes de Toulouse, de Champagne & de Blois. Ouvrage nécessaire a ceux qui veulent avoir une parfaite connoissance de l'Histoire. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur.* A Paris, chez Desprez & Cavelier, M. DCC. L. Volume *in*-4°. de 710. pp. sans y comprendre la Préface & une Dissertation préliminaire de 47. pages.

PLUSIEURS Sçavans depuis plus d'un siécle s'étant appliqués à l'étude de l'Histoire des anciens Monumens, ont heureusement déterminé les principaux points de la Chronologie, & ont fixé l'ordre & la suite des événemens historiques. L'Histoire Ecclésiastique & Profane, depuis la naissance de Jesus-Christ, méritoit une attention particuliére ; elle a été examinée & discutée avec soin par de célébres Chronologistes ; cependant malgré le travail & les découvertes de ces Sçavans, il reste encore des nuages & de grandes difficultés dans cette partie de l'Histoire Universelle, qui est la plus intéressante ;

d'ailleurs les Ouvrages de Chronologie, par leur grand nombre, par la maniére dont ils ſont écrits, ne ſont pas ordinairement à la portée de tout le monde; il étoit donc important de donner une Méthode facile pour lever les difficultés Chronologiques, concilier les Ecrivains, vérifier les dates des Monumens & des Chartes, & de réunir les *Moyens* de cette méthode dans un ſeul Ouvrage qui fût d'un uſage général & commode. C'eſt ce que les Sçavans Bénédictins ont heureuſement exécuté dans l'*Art de vérifier les Dates.*

Les Auteurs ont diviſé l'Ouvrage en deux parties. Dans la premiére ils donnent le *technique*, c'eſt-à-dire, le méchaniſme de la Chronologie; après avoir examiné les différentes maniéres de compter les années en Occident, ils expliquent les caractéres Chronologiques dont on s'eſt ſervi pour les dater, dans les Livres, ſur les Monumens & dans les Chartes; ils donnent la définition & l'uſage de l'Ere vulgaire, de l'Ere d'Eſpagne, des Indictions, du Cycle Paſchal, du Cycle Solaire, des Concurrens, des Réguliers, du Cycle Lunaire, des Epactes, des Clefs des Fêtes mobiles, du terme Paſchal, & des Eclipſes. Tous ces différens caractéres Chronologiques ſont expliqués dans la Diſſertation préliminaire, & ſe trouvent réunis & appliqués à chaque année, dans la *Table Chronologique* qui repréſente la ſuite des années & des *Notes* Chronologiques, depuis la premiére année de l'Ere vulgaire de Jeſus-Chriſt juſqu'à l'an 1800. On ſent d'abord l'uſage & la commodité de cette Table, qui préſente ſous un coup d'œil les caractéres Chronologiques qui répondent à chaque année.

Outre ces Notes Chronologiques, les jours de la ſemaine & du mois ſont quelquefois marqués dans les Ecrivains, ſur les Monumens & dans les Chartes; ces indications ſont très-propres à vérifier & à conſtater les dates des années. Nos Auteurs ont dreſſé un Calendrier Perpétuel, dans lequel on voit facilement à quel jour de la ſemaine tombe tel jour d'un tel mois d'une année propoſée. On cherche dans la table Chronologique la date d'une année, & on examine enſuite dans le Calendrier Perpétuel, ſi dans cette année le jour de tel mois tombe tel jour de la ſemaine.

Nos Auteurs après avoir diſcuté tous les caractéres Chronologiques qui peuvent ſervir à découvrir & à fixer les dates des faits & des événemens, préſentent dans la ſeconde Partie le réſultat de tous les Problêmes Chronologiques, ils donnent un Abregé Chronologique des principaux Evénemens depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à notre temps. On y voit la liſte des Conciles, & la ſuite des Papes; ces deux articles donnent une notion exacte, quoique ſuccinte, de l'hiſtoire de l'Egliſe, de ſes dogmes, de ſa morale, de ſa diſcipline, de ſes combats & de ſes victoires. On trouve enſuite un Précis de l'Hiſtoire Civile d'Occident, qui préſente l'établiſſement » des

„ différentes Monarchies, leurs ré„ volutions, leur décadence, la ſui„ te des Souverains qui les ont gou„ vernées, la durée de leur régne, „ leurs exploits les plus remarqua„ bles, leurs alliances, &c. " On y marque autant qu'il eſt poſſible, les mois & les jours, ſoit des événemens, ſoit du commencement & de la fin des régnes.

Tel eſt le plan général de l'Ouvrage que nous annonçons; ce ſimple expoſé fait aſſez connoître ſon utilité & la difficulté de l'exécution. Nous examinerons premiérement les différens caractéres Chronologiques, qui ſervent à vérifier & à conſtater les dates; dans le ſecond extrait nous donnerons une idée de l'Abbregé Chronologique. Mais avant que d'entrer dans les détails, ils convient de parler des Auteurs de cet important Ouvrage. D. Maur (François) d'Antine Religieux Prêtre de la Congrégation de S. Maur, également chéri & reſpecté de ſes Confréres à cauſe de ſa douceur, de ſa politeſſe, & de ſa régularité, mérita par ſes talens & par ſon application à l'étude, de tenir un rang diſtingué dans la Littérature. Il profeſſoit la Philoſophie dans l'Abbaye de S. Nicaiſe de Reims, lorſque ſes Supérieurs l'appellérent à Paris pour l'occuper à quelque ouvrage important. Pendant quelque temps il travailla au grand ouvrage des Décretales, qui avoit été interrompu par la mort de D. Couſtant & de D. Mopinot; on le chargea de la nouvelle édition du Gloſſaire de M. du Cange, à laquelle pluſieurs Religieux de la Congrégation avoient travaillé ſucceſſivement. D. Maur avec M. l'Abbé Carpentier, alors ſon aſſocié, ſe livra à ce travail avec tant d'application & de ſuccès que dès l'année 1733, les quatre premiers volumes parurent. Ils furent reçus avec un applaudiſſement général du public, qui fit le même accueil l'année ſuivante au cinquiéme. Cette même année 1734, D. Maur fut obligé de quitter Paris & de ſe retirer à Pontoiſe; ſon Aſſocié fit imprimer le ſixiéme & dernier volume du Gloſſaire. D. Maur dans ſa retraite à Pontoiſe ſe livra tout entier à la méditation des Livres Saints, & principalement des Pſeaumes; il fit une traduction de ces Saints Cantiques ſur le texte original. Ayant été rappellé de Pontoiſe à Paris l'an 1737, pour travailler avec D. Bouquet au grand ouvrage de la Collection des Hiſtoriens de France, il fit imprimer en 1738 ſa traduction des Pſeaumes ſur l'Hébreu, avec des notes tirées de l'Ecriture & des Peres, pour en faciliter l'intelligence. Cette traduction fut tellement goutée du public, que trois éditions conſécutives furent rapidement enlevées. D. Maur conſervant un goût dominant pour l'étude de l'Ecriture Sainte, travailla foiblement à la Collection des Hiſtoriens, il fit des recherches & raſſembla des matériaux pour l'hiſtoire des Croiſades, qui lui paroiſſoit avoir un rapport plus direct à la Religion & à l'Egliſe. Pendant ce travail & dans le cours de ſes

autres études D. Maur avoit ſenti les difficultés qui ſe rencontrent dans la Chronologie & dans les dates des anciens monumens; il crut que ce ſeroit rendre un grand ſervice aux Lettres que de donner une méthode facile pour applanir ces difficultés qui arrêtent ſouvent les Sçavans dans leurs recherches & dans la compoſition des ouvrages. Il commença donc par dreſſer pour ſon uſage particulier une *Table Chronologique*, à laquelle il joignit enſuite un *Calendrier Perpétuel*; il réſolut vers l'an 1743, de les faire imprimer, & compoſa la belle Diſſertation, dans laquelle il donne la définition & l'uſage des caractéres ou notes Chronologiques; cette premiere partie de *l'Art de vérifier les Dates*, étoit preſque entiérement imprimée lorſque la mort enleva ce ſçavant Religieux le 3 de Novembre 1746, dans la cinquante-neuviéme année de ſon âge. Il avoit réſolu d'y ajouter des tables Chronologiques & Hiſtoriques des Conciles, des Papes, &c. & de puiſer dans les ſources mêmes, pour former une Chronologie depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à notre temps, la plus exacte qu'il ſeroit poſſible. Cette ſeconde partie qui n'eſt pas la moins intéreſſante, a été ſoigneuſement travaillée & heureuſement achevée par Dom Urſin Durand, & par Dom Charles Clémencet, Religieux de la même Congrégation.

La matiére des Dates n'avoit point encore été traitée à fonds & dans toute ſon étenduë. Le P. Mabillon dans ſa Diplomatique & M. du Cange, en différens endroits de ſon Gloſſaire, avoient dit d'excellentes choſes ſur les années de Jeſus-Chriſt, ſur l'Ere d'Eſpagne, ſur les Indictions, & ſur pluſieurs autres points, qui regardent les Dates & la Chronologie; mais ces Sçavans n'ont point diſtingué le Cycle de la Lune ſelon les Romains, du Cycle de 19 ans ſelon les Hébreux, quoique nos Auteurs & les Chartes les diſtinguent; ils n'ont rien dit, ou ils ont parlé ſuperficiellement, des Concurrens, des Réguliers, des Epactes, des clefs des Fêtes mobiles, des nouvelles Lunes, &c. quoi qu'ils ayent trouvé toutes ces notes Chronologiques dans des Chartes, ils n'en ont point fait d'uſage pour fixer le temps de ces Chartes. D. Maur explique dans la Diſſertation préliminaire toutes ces notes, ſuivant le rang qu'elles tiennent dans la Table Chronologique, nous tâcherons d'en donner une idée autant que les bornes d'un extrait peuvent le permettre.

L'Ere vulgaire de Jeſus-Chriſt eſt en uſage dans les Etats Chrétiens de l'Europe. Tous les ſçavans Chronologiſtes conviennent que la véritable époque de la naiſſance de Notre-Seigneur a précédé de quatre ans le commencement de cette Ere, puiſque Jeſus-Chriſt naquit le 25 de Décembre de l'an 749, de Rome (de l'époque de Varron) & que l'Ere vulgaire commença le premier de Janvier de l'an 754, Cette erreur doit être attribuée à Denys le Petit, qui introduiſit l'Ere

vulgaire en Italie dans le ſixiéme ſiécle de Jeſus-Chriſt, d'où elle fut admiſe en France; mais ſon uſage n'y a été conſtamment établi que ſous Pepin & Charlemagne. Avant Denys, les années ſe comptoient par les Conſulats, ou par les dates des régnes des Empereurs ou des Souverains. Jules-Céſar ayant réformé le Calendrier l'an 708. de Rome, régla l'année Civile ſur le cours du Soleil qui fait ſa révolution en 365 jours & environ ſix heures, & ordonna que l'année ſeroit de 365 jours, que tous les quatre ans on ajouteroit un jour pour les années qu'on appelle Biſſextiles. L'uſage de l'année Julienne fut ſucceſſivement établi dans toutes les Provinces de l'Empire Romain en Occident; nous voyons par les Monumens qu'elle étoit en uſage dans les Gaules ſous les Empereurs, & qu'elle y commençoit, comme à Rome, le premier du mois de Janvier.

Mais dans le moyen âge, & ſurtout depuis Charlemagne, on trouve dans les Ecrivains & dans les Actes différens commencemens d'année. Les pays Méridionaux de la France continuérent à commencer l'année au premier de Janvier; dans les parties Septentrionales l'année commençoit à Pâque, la grande Fête des Chrétiens, de laquelle dépend l'ordre & la ſuite des Fêtes mobiles & des Dimanches de l'année. Comme la Bénédiction du Cierge Paſchal ſe faiſoit anciennement vers le milieu de la nuit qui précéde le jour de Pâque, l'année commençoit avec, ou immédiatement après la Bénédiction du Cierge Paſchal. Ces uſages généraux n'étoient pas ſans exception; quelques Auteurs commençoient l'année le 25 de Décembre, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur, d'autres remontoient au 25 de Mars, jour de ſon Incarnation, & alors l'année commençoit plus de neuf mois avant l'année Julienne; quelques-uns commençoient l'année le premier de Mars, les autres le 25 de Mars, deux mois & 25 jours après l'année Julienne; d'autres enfin, en petit nombre, ont remonté l'Ere Chrétienne d'un an entier avant l'Ere Vulgaire, & comptoient l'an *onze cent-trois* au mois de Janvier de l'an onze cent-deux. D. Maur donne dans ſa Diſſertation les exemples & les Preuves de ces différens uſages, qu'il faut connoître, pour concilier les dates des Actes ou Monumens qui paroiſſent ſe contredire. On ſçait que l'uſage de commencer l'année à Pâque fut abrogé par l'Edit de Charles IX. en 1564, par lequel ce Prince ordonna de dater les Actes publics & particuliers, en commençant l'année avec le mois de Janvier. Cette Ordonnance ne fut pleinement exécutée en France que quelques années après.

L'Ere d'Eſpagne, qui a été longtemps en uſage dans toutes les Provinces qui compoſent maintenant les Royaumes d'Eſpagne & de Portugal, précédoit de trente-huit ans l'Ere vulgaire Chrétienne, & commençoit le premier de Janvier de

l'an 716 de Rome. L'uſage de cette Ere fut aboli en Catalogne par le Concile de Tarragone de l'an 1180, où il fut ordonné qu'on employeroit dans les dates les années de l'Incarnation. Le même réglement fut fait dans le Royaume de Valence en 1358, dans celui d'Arragon en 1359, dans la Caſtille en 1383, & enfin en Portugal l'an 1415. L'Ere d'Eſpagne a été quelquefois employée dans le Rouſſillon & dans la Septimanie, lorſque ces Pays étoient ſous la domination des anciens Rois d'Eſpagne.

Les Indictions ſont une révolution de quinze années, qu'on recommence toujours par *une*, lorſque le nombre de quinze eſt fini. On attribuë ordinairement au Grand Conſtantin l'établiſſement des Indictions, dont l'uſage ne paroît que ſous l'Empereur Conſtantius; elles ſont ſouvent marquées dans les Ecrivains du moyen âge, dans les Chroniques & dans les Actes publics. Les Indictions, ſuivant l'opinion la plus commune, commencérent à l'Automne de l'an 312, & en remontant au commencement de l'Ere vulgaire, on trouve par le calcul que le premier de Janvier de la premiére année de cette Ere auroit été la quatriéme Indiction, ſi les Indictions avoient été alors en uſage. On diſtingue trois ſortes d'Indictions; celle de Conſtantinople, *Indictio Conſtantinopolitana*, dont les Empereurs Grecs ſe ſont ſervis, commençoit le premier de Septembre, quatre mois avant l'Indiction Romaine, qui commence avec le mois de Janvier. Cette Indiction Grecque ou de Conſtantinople a été quelquefois d'uſage en France. La ſeconde eſpéce d'Indiction commençoit le vingt-quatre de Septembre, trois mois & huit jours avant l'Indiction Romaine; on l'appelle *Imperiale*, *Ceſaréenne*, ou *Conſtantinienne*, parce qu'on en attribue l'établiſſement à Conſtantin; elle a été d'un uſage commun en France; les Empereurs d'Occident s'en ſont ſervis; elle eſt encore d'uſage en Allemagne. Enfin la troiſiéme ſorte d'Indiction eſt la Romaine, nommée auſſi *Pontificia*, parce que les Papes s'en ſont ſervis, ſurtout depuis Grégoire VII. elle a été d'un uſage ordinaire en France depuis le onziéme ſiécle. Elle commence au premier de Janvier comme notre année Julienne.

Nous paſſerons legérement ſur les autres notes Chronologiques. Le *Cycle Paſchal* eſt une période de 532 années, compoſée du Cycle du Soleil de 28 ans & du Cycle de la Lune de 19, multipliés l'un par l'autre. C'eſt une révolution de 532 années, après laquelle le Cycle Solaire, les Lettres Dominicales, les Concurrens, les Réguliers, les deux Cycles de la Lune, les Epactes, les clefs des Fêtes mobiles, le terme Paſchal & la Pâque avec les nouvelles Lunes, recommencent & continuent dans le même ordre pendant toute la période, enſorte que la ſeconde révolution eſt toute ſemblable à la premiére, & la troiſiéme aux deux

autres. Ce Cycle composé pour indiquer la Pâque, fut inventé par Victorius natif d'Aquitaine au milieu du cinquiéme siécle: Denys le Petit le corrigea, & fit remonter la premiére année de cette période à l'année qui précéda l'Ere vulgaire, ensorte que la seconde periode commença l'an 532 de l'Ere vulgaire, la troisiéme l'an 1064, la quatriéme l'an 1596, comme on peut le voir dans la table Chronologique. Mais depuis la réformation du Calendrier en 1582, le Cycle Paschal n'est plus d'usage dans l'Eglise Catholique; il ne peut servir qu'aux Eglises Protestantes qui suivent le *vieux style*.

Le Cycle Solaire est une révolution de 28 années, après lesquelles les Lettres Dominicales recommencent dans le même ordre. Ce Cycle est ainsi nommé parce que le Dimanche des Chrétiens étoit nommé anciennement *dies Solis* le jour du Soleil, comme les autres jours de la semaine portoient le nom d'une autre planéte: ce Cycle est assez connu.

On ne connoit pas de même les *Concurrens*. Il faut se rappeller que l'année Julienne commune est composée de 365 jours, qui font 52 semaines & un jour, & que la Bissextile est composée de 366 jours qui font 52 semaines & deux jours. Ce jour où ces deux jours surnuméraires sont appellés *Concurrens*, parce qu'ils concourrent avec le Cycle Solaire, ou qu'ils en suivent le cours. La premiére année du Cycle Solaire, on compte un Concurrent, la seconde deux, la troisiéme trois, la quatriéme quatre, la cinquiéme six au lieu de cinq, parce que cette année est Bissextile, la sixiéme sept, la septiéme un, la huitiéme deux, & la neuviéme quatre au lieu de trois, parce que cette année est encore Bissextile, & ainsi des autres années en ajoutant toujours un dans les années communes, & deux dans les années Bissextiles, & en recommençant toujours par un, après avoir compté sept, parce qu'il n'y a que sept Concurrens, autant qu'il y a de jours dans la semaine, & autant qu'il y a de Lettres Dominicales auxquels les Concurrens répondent. Notre Auteur a marqué dans la table Chronologique les Concurrens, parce qu'ils se trouvent souvent compris dans les dates de Chartes; ils ne sont plus d'usage depuis la réformation du Calendrier sous le Pontificat de Grégoire XIII.

Notre Auteur parle aussi des *Réguliers Solaires* & *des Réguliers Lunaires*, qui étoient des nombres invariables attachés à chaque mois. Les anciens Computistes se servoient de Réguliers Solaires ajoutés aux Concurrens pour connoître quel jour de la semaine tomboit le premier jour de chaque mois; ils ajoutoient les Réguliers Lunaires aux Epactes, pour sçavoir quel étoit le jour de la Lune le premier du mois. Comme ces *Réguliers* ne se trouvent point dans les Chartes, il suffit d'en avoir indiqué l'usage qui est plus curieux qu'intéressant. Mais il y avoit une autre sorte de

Réguliers

Réguliers Lunaires, attachés aux années, qui servoient à connoître quel jour de la semaine tomboit le premier de la Lune Paschale. Ces Réguliers suivoient le cours du Cycle de 19 ans; la premiére année de ce Cycle on comptoit cinq Réguliers, la seconde un, la troisiéme six, & ainsi jusqu'à la fin du Cycle, & on recommençoit de même avec le Cycle, comme on peut le voïr dans la *Table Chronologique*. On ajoutoit ensemble les Concurrens & les Réguliers d'une année, si la somme ne surpassoit point le nombre de sept, cette somme marquoit le jour de la semaine qui précédoit le premier jour de la Lune Paschale: si la somme surpassoit le nombre de sept, on retranchoit sept, le restant indiquoit le jour de la semaine qui précédoit le premier jour de la Lune Paschale. Notre Auteur en rapporte des exemples; comme ces Réguliers se trouvent quelquefois dans les dates des Chartes, ils sont marqués pour chaque année à la colomne septiéme de la Table Chronologique. Mais ils ne sont plus d'usage depuis la réformation du Calendrier.

L'article du Cycle Lunaire & du Cycle de 19 ans est plus intéressant. Plusieurs Auteurs ont confondu ces deux Cycles, les anciens Computistes les distinguoient, ils sont en effet distingués dans plusieurs Chartes. Chacun de ces deux Cycles étoit une période de 19 ans, avec cette différence que le Cycle Lunaire commençoit trois ans après le commencement du Cycle de 19 ans; c'est-à-dire, que la premiére année du Cycle Lunaire commençoit la quatriéme année du Cycle de 19 ans. Le premier Cycle, suivant D. Maur, étoit en usage chez les Romains, ils le commençoient avec le mois de Janvier; le second étoit suivi par les Juifs, ils le commençoient avec le mois de Mars. Les Chrétiens se sont servis de l'un & de l'autre Cycle dans les premiers siécles. En dressant le vieux Calendrier de l'Eglise au temps du Concile de Nicée, on changea les nombres du Cycle Lunaire qui étoient vis-à-vis des jours de chaque mois dans le Calendrier de Jule-César, & on mit à leur place les nombres du Cycle de dix-neuf ans qui venoit des Hébreux; ce Cycle de dix neuf ans que nous appellons proprement le *Nombre d'Or* a tellement prévalu, & nos Auteurs modernes ont tellement oublié l'ancien Cycle Lunaire des Romains, qu'aucun n'en a fait usage pour expliquer les Chartes qui sont datées de ce Cycle Lunaire. Mais nous remarquerons que ce Cycle Lunaire a été inconnu aux premiers Chrétiens; les Latins se servoient encore à la fin du quatriéme siécle du Cycle de 84 ans pour trouver la Fête de Pâque; les Orientaux qui suivoient l'usage de l'Eglise d'Alexandrie, se servoient du Cycle de dix-neuf ans. Meton célébre Astronome avoit établi ce Cycle à Athénes l'an 432 avant l'Ere Chrétienne, pour ramener l'année Lunaire à l'année Solaire. L'Eglise d'Alexandrie l'adopta pour dé-

terminer les Lunes Paſchales; le Concile de Nicée qui ordonna que la Pâque ſeroit célébrée le Dimanche après le quatorziéme de la Lune de Mars, confia à l'Evêque d'Alexandrie le ſoin d'indiquer le jour de la Fête de Pâque. Ainſi les Chrétiens n'ont point reçu des Hébreux l'uſage de ce Cycle. Victorius d'Aquitaine, le premier des Latins fit uſage de ce Cycle vers l'an 457 de Jeſus-Chriſt, lorſqu'il compoſa le Cycle Paſchal de 532 ans, en multipliant le Cycle Solaire de 28 ans par le Cycle Alexandrin de 19 ans. Cette période raprocha les Latins de l'uſage des Orientaux dans la célébration de la Pâque; cependant il reſtoit encore quelque différence. Denys le Petit l'an 523 de Jeſus-Chriſt corrigea la période Victorine en établiſſant les termes de la Pâque entre le 22 Mars & le 25 d'Avril incluſivement, conformément à l'uſage de l'Egliſe d'Alexandrie. La période Victorine corrigée par Denys fut adoptée par l'Egliſe Romaine, & enſuite reçue en Italie & dans tout l'Occident; l'ancien Cycle des Latins de 84 ans fut aboli, il ne ſubſiſta que dans la Grande-Bretagne. Le Cycle Paſchal corrigé par Denys, n'étoit pas ſans défaut, il retardoit par le calcul les nouvelles Lunes Paſchales, qui après une révolution de 532 ans anticipoient d'un jour, 16 heures & 51 minutes le temps donné par le Cycle. Cependant il fut en uſage dans l'Egliſe Latine juſqu'à la réformation Grégorienne en 1582. Nous avons cru devoir donner ces éclairciſſemens ſur l'établiſſement & ſur l'uſage du Cycle de dix-neuf ans; on peut conſulter la Diſſertation du Cardinal Noris *de Paſchali Latinorum Cyclo*; ce ſçavant Cardinal a prouvé dans une autre Diſſertation *de Cyclo Paſchali Ravennate*, que le Cycle Lunaire de 19 ans n'a point été marqué dans le Calendrier de Jule-Céſar, qu'il n'a été d'aucun uſage chez les Latins dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, & qu'il a été inventé pour trouver le quantiéme de la Lune le premier jour de Janvier de chaque année.

Au reſte D. Maur a eu grande raiſon de marquer dans *la Table Chronologique* le Cycle Lunaire & le Cycle de dix-neuf ans, puiſque ces Cycles ſe trouvent quelquefois dans les dates des Chartes. Nous n'examinerons point comment le Cycle de dix-neuf années Lunaires répondoit, ſuivant l'opinion des anciens, à dix-neuf années Solaires; ce détail nous méneroit trop loin. Le ſujet a été traité dans pluſieurs ouvrages; nous renvoyons à la Diſſertation de notre Auteur. Ce Cycle étoit appellé le *Nombre d'Or*, parce que les anciens l'écrivoient, dit-on, en Lettres d'Or ſur les Calendriers.

Les Epactes ont toujours ſuivi le *Nombre d'Or*. Epacte eſt un mot Grec qui ſignifie *ajoûté*, *ſurajouté*, on ſçait que l'année Solaire eſt de 365 jours, & l'année Lunaire de 354 jours, la différence entre ces deux années eſt de onze jours; pour égaler l'année Lunaire à la Solaire,

il faut ajouter onze jours à chaque année Lunaire; la seconde année aura donc 22 d'Epacte, & la troisiéme 33; mais dans cette troisiéme année on ne compte que trois d'Epacte, parce qu'on retranche 30 jours pour en composer un mois Lunaire, qui ajouté aux douze mois ordinaires, forme une année Lunaire de treize mois; & cette année est nommée par les Computistes année *Embolimique*, c'est-à-dire, intercalaire. L'ordre des Epactes suit l'ordre des années du Nombre d'Or ou du Cycle de dix-neuf ans. La réformation Grégorienne a apporté des changemens dans l'ordre & la suite des Epactes. On connoit l'usage qu'on en fait pour trouver les Lunaisons de chaque mois de l'année. Comme les Epactes se trouvent quelquefois dans les Chartes, elles sont marquées à la dixiéme colonne de la table Chronologique.

D. Maur a placé dans la même Table les Clefs des Fêtes mobiles, que les anciens appelloient *Claves Terminorum*; parce qu'elles sont marquées dans quelques Chartes. *Les Termes* des Fêtes mobiles étoient des jours fixes, d'où l'on commençoit à compter pour trouver les Fêtes mobiles. Le Terme de la Septuagésime étoit le septiéme de Janvier, celui du premier Dimanche de Carême le 28 du même mois, celui de Pâque le onziéme de Mars, celui de la Pentecôte le 29 du mois d'Avril. Les *Clefs des Termes* étoient des Nombres qui comme les Epactes suivoient les années du Nombre d'Or, & ces Nombres ajoutés au jour du Terme marquoient le jour de la Septuagésime, du premier Dimanche de Carême, de Pâque & de la Pentecôte. Notre Auteur rend la chose sensible par des exemples. Mais ce calcul n'est plus d'usage depuis la réformation du Calendrier.

Le Terme Paschal, *Terminus Paschalis*, se trouve aussi marqué, dans les Chartes. Le Concile de Nicée pour empecher que les Chrétiens ne célébrassent la Pâque le même jour que les Juifs, ordonna que la Pâque seroit célébrée à perpétuité le Dimanche qui suit immédiatement le quatorziéme de la Lune du premier mois, c'est-à-dire, de la Lune dont le quatorziéme jour tombe à l'Equinoxe du Printemps, ou immédiatement après l'Equinoxe. Ce quatorziéme de la Lune fut appellé le *Terme Paschal*. L'Equinoxe étant fixé au 21 de Mars, le Dimanche de Pâque peut tomber au plutôt le 22 du même mois, & au plûtard le 25 d'Avril. L'Auteur a marqué non seulement le terme Paschal, mais encore la Pâque de chaque année; & depuis l'an 1582, il y place de même le Terme Paschal & la Pâque suivant le nouveau Calendrier.

L'Auteur pour rendre son Ouvrage plus utile & plus commode, a marqué toutes les nouvelles Lunes depuis la premiére année de l'Ere vulgaire jusqu'à l'an 1800. Enfin il a ajouté à la Table Chronologique toutes les Eclipses du Soleil & de la Lune, visibles en Europe pen-

dant le même cours de 1800 ans. Comme les anciens Ecrivains & les Chroniques ont souvent marqué les Eclipses & le jour du mois où elles sont arrivées, on conçoit qu'une Table exacte des Eclipses est très-utile pour fixer & constater les dates des événemens ; les Sçavans en ont tiré de grands secours pour la réformation de la Chronologie. Le calcul de ces Eclipses a été fait pour le Méridien de Paris, sur les tables Astronomiques de M. Cassini, par M. l'Abbé de la Caille, de l'Académie Royale des Sciences.

Ce précis fait assez connoître la vaste étenduë, l'importance & l'utilité du travail de D. Maur. Ce sçavant Religieux après avoir discuté dans sa Dissertation les différentes notes Chronologiques, les réunit toutes sous *un point de vuë* dans la table Chronologique, pour en faire sentir les rapports & les convenances & en faciliter l'usage & l'application aux faits particuliers. En un mot, on ne trouve dans aucun Livre, ni ancien, ni moderne, une table qui soit d'un usage aussi général & aussi facile pour fixer les dates des Faits & des Chartes, pour corriger les dates qui seroient fausses, & pour empêcher les Copistes de faire de nouvelles fautes.

Mais outre cette Table qui suffit pour vérifier & constater les dates, notre Auteur donne un Calendrier Perpétuel. Comme les Monumens & les Actes marquent quelquefois dans les dates les jours de la semaine & les jours du mois, il est nécessaire de sçavoir quel jour de la semaine tombe tel jour du mois d'une telle année, & on ne peut le connoître que par le Calendrier de cette année, ou par un calcul difficile & désagréable. D. Maur a dressé un Calendrier Perpétuel qui peut servir pour toutes les années depuis le commencement de l'Ere Chrétienne, il est composé de trente-cinq Calendriers. Nous croyons devoir en présenter les principes & l'usage. On sçait que l'ordre des Dimanches, des Fêtes de l'année, & l'ordre des jours de chaque semaine, dépendent du jour auquel la Fête de Pâque est célébrée ; d'ailleurs il est ordonné par les Loix de l'Eglise que la Pâque soit célébrée depuis le 22 de Mars jusqu'au 25 d'Avril inclusivement ; ces deux Termes contiennent trente-cinq jours. En dressant un Calendrier rélativement à chacun des trente-cinq jours dans lesquels la Fête de Pâque peut tomber, on aura l'ordre & la suite des Dimanches, des Fêtes, & des jours de la semaine de toutes les années, & par conséquent ces trente-cinq Calendriers formeront un Calendrier Perpétuel. C'est le plan que D. Maur a exécuté. Ce Calendrier perpétuel est d'un usage facile pour la vérification des dates. Quand on veut sçavoir si un événement, si un fait arrivé tel jour de la semaine & tel jour du mois est d'une telle année ; il faut 1°. trouver dans la table Chronologique le jour du mois de Mars ou du mois d'Avril, auquel tombe Pâque dans l'année proposée ; 2°. il faut chercher dans le

Calendrier dreſſé rélativement à ce jour de la Paque, le jour de la ſemaine & du mois qui ſont marqués ſur les Actes ou ſur les Monumens. Si le Calendrier donne les mêmes jours de la ſemaine & du mois, la date ſera vérifiée, & le fait eſt indubitablement de l'année propoſée : en voici un exemple. On place ordinairement la mort de Robert Roi de France à l'an 1031 de l'Ére vulgaire, un Ecrivain la met en 1032 ; il eſt certain que ce Prince mourut un Mardi vingtiéme du mois de Juillet. Il eſt facile de conſtater l'année de ſa mort. Suivant la table Chronologique, la Pâque fut célébrée l'an 1032 le deux d'Avril ; dans le Calendrier dreſſé pour les années où Pâque tombe le 2 d'Avril, le 20 de Juillet eſt un Jeudi ; ainſi on doit aſſurer que le Roi Robert n'eſt point mort l'an 1032. En remontant à l'an 1031, on trouve dans la table Chronologique que Paque arriva cette année le 11 d'Avril, & dans le Calendrier dreſſé pour les années où Pâque tombe le 11 d'Avril on trouve que, le 20 de Juillet eſt un Mardi ; par-là il devient conſtant que le Roi Robert mourut le Mardi 20 de Juillet de l'an 1031. Cet exemple indique l'uſage du Calendrier Perpétuel pour vérifier les dates des années.

Comme les jours du mois ſont indiqués ordinairement dans les anciens Actes ſuivant l'uſage des Romains, on a marqué dans le Calendrier les *Calendes*, les *Nones* & les *Ides* de chaque mois ; on a placé au-deſſous du Calendrier une notice alphabétique des noms des Dimanches, de Fêtes & des jours de la ſemaine qui ne ſont plus en uſage. On y a ajouté le Catalogue des Saints de France & de ceux dont l'Egliſe fait la Fête ou du moins Mémoire dans ſes Offices, en marquant autant qu'il eſt poſſible, le jour de leur mort & celui de leur Fête quand il en eſt diſtingué.

L'Ouvrage a été imprimé avec ſoin, en beaux caractéres & ſur de bon papier. Il n'eſt pas poſſible que dans ce nombre prodigieux de dates, de caractéres & de chiffres, il ne ſe ſoit gliſſé des fautes d'impreſſion & même d'inattention. Les Auteurs eux-mêmes l'ont prévû, ils en avertiſſent, ils ont corrigé pluſieurs fautes & donnent les moyens de corriger celles qui ſe trouvent dans la Table Chronologique ; nous en avons remarqué quelques-unes, par exemple, pag. XXXVII. de la Diſſertation lig. 2. étoient la *ſeconde*, la cinquiéme, &c. il faut lire étoient *la troiſiéme*, la cinquiéme, &c. mais ces taches ne terniſſent point l'éclat & la beauté de cet excellent ouvrage qui eſt utile & même néceſſaire à ceux qui veulent avoir une parfaite connoiſſance de l'Hiſtoire, & fixer par les Monumens & par les titres originaux les dates des faits Hiſtoriques. Dans le ſecond Extrait nous rendrons compte de l'Abregé Chronologique, qui eſt la ſeconde partie de l'Ouvrage.

DISSERTATION SUR LA GLACE, OU EXPLICATION Physique de la formation de la Glace, & de ses divers phénoménes. Par M. DORTOUS DE MAIRAN, *l'un des Quarante de l'Académie Françoise, de l'Académie Royale des Sciences, &c.* A Paris, de l'Imprimerie Royale 1749; & se vend chez *Durand*, rue S. Jacques, au Grifon. *in*-12. pp. 384, sans compter la Préface & la Table des matiéres.

C'EST pour la quatriéme fois que cette Dissertation paroît dans le Public; toujours sur le même plan, & d'après les mémes principes. Cependant elle pourroit être regardée aujourd'hui comme un nouvel ouvrage, par le nombre d'expériences, d'observations, & de nouvelles vûes que l'Auteur y a ajoutées, & qui l'augmentent de près du triple. On y trouvera donc plusieurs questions qu'il n'avoit point traitées dans les éditions précédentes, & quantité de celles dont il avoit parlé, plus approfondies. Mais afin que la lecture n'en fut pas moins facile, l'Auteur a renvoyé dans des notes séparées du texte tout ce qui étoit d'un certain détail de Géométrie, ou de calcul, ou historique, & dont le Lecteur peut se passer, sans préjudice à l'objet principal. Il a eu la même attention par rapport aux figures de six planches qu'il a ajoutées à cette édition, & sur la plûpart desquelles il suffit de jetter les yeux. Celle du frontispice est de ce nombre, & n'y a pas été placée pour le simple ornement.

Cette Dissertation fut d'abord composée en 1716, dans le fond d'une Province, à cent-cinquante lieues de Paris, & deux ans avant que M. de Mairan entrât à l'Académie des Sciences. Destinée à concourir pour le prix proposé par l'Académie de Bordeaux, elle y fut couronnée, & imprimée. Les deux éditions qui suivirent, l'une à Beziers, en 1717, l'autre à Paris, en 1730, ne différent pas sensiblement de la premiére. Nous avons fait connoître la seconde par deux extraits, que nous en donnâmes dans le Journal de Mars, 1719. C'est pourquoi nous nous attacherons principalement aujourd'hui à rendre compte des additions.

Depuis que M. de Mairan mit la premiére main à sa Dissertation sur la Glace, les idées Philosophiques semblent avoir si fort changé, qu'il n'a pas cru devoir la laisser reparoître avec son aveu, sans la faire précéder d'un Discours en forme de Préface sur ce sujet. Il croit cependant que le langage Philosophique a encore plus changé que le fonds des idées & de la méthode, que le Cartésianisme, & le Newtonianisme bien entendus, ne différent pas autant qu'on le pense, ou que quelques Sçavans affectent de le penser, qu'il „ n'y a pas deux „ maniéres de philosopher pour

„ ceux qui ſont équitables & véri-„ tablement Philoſophes ; en un „ mot, qu'il s'agira toujours de ra-„ mener nos recherches aux no-„ tions les plus claires & les plus „ ſimples, d'après les faits, & l'inſ-„ pection réfléchie de la nature.

Comme cette Préface fait une des plus importantes additions, & qu'elle eſt d'ailleurs remplie de préceptes & de remarques dont l'utilité ne ſe borne pas à cet ouvrage, nous allons tâcher d'en donner une juſte idée.

M. de Mairan entre en matiére par un court préambule ſur la hardieſſe qu'il avoit eüe, de traiter une queſtion auſſi vaſte que celle de la Glace, & *qui tient*, dit-il, *aux premiers reſſorts de la machine du monde*. Il paroît en effet par le commencement de ſa Diſſertation, que le jeune Philoſophe voyoit déja aſſez bien toute l'étendue, & toute la difficulté de ſon ſujet; mais, Académicien depuis trente ans, il fait plus que de les voir, il les ſent vivement, & il déclare que s'il en étoit à donner ſon ouvrage, il n'oſeroit l'entreprendre, & qu'il le donneroit encore moins ſous cette forme de traité complet & ſyſtématique, qui ſuppoſe tant de connoiſſances qui nous manquent ou que nous n'avons qu'imparfaitement.

C'eſt cette forme, & pour le dire ſans détour, ce ſyſtême ſuivi, qui lui valut peut-être autrefois le ſuffrage d'une illuſtre Académie, & qui fait préſentement le ſujet de ſa crainte. „ Car, ſyſtême ou chi-„ mére ſemblent, dit-il, être au-„ jourd'hui termes ſynonymes.... „ *C'eſt un ſyſtême*, fait ſouvent la „ critique entiére d'un Livre ; ſe „ déclarer contre les ſyſtêmes, & „ aſſurer que ce qu'on va donner „ au public n'en eſt pas un, eſt de-„ venu un lieu commun des Pré-„ faces. “ Il oſe cependant après cela, employer une partie de celle-ci à montrer qu'on a porté là-deſſus le préjugé au-delà de ſes juſtes bornes.

Voilà le premier ſujet qu'il y traite, l'utilité des ſyſtêmes, malgré l'abus qu'on en peut faire.

Le ſecond & le dernier roule ſur ce fluide ſubtil, actif & élaſtique qu'il a mis en œuvre dans ſa Diſſertation, ſous le nom générique de *matiére ſubtile*, & qui fait la baſe de toutes ſes explications.

C'eſt ſous ces deux points de vûe, qu'eſt renfermé tout ce qu'il nous dit de la conduite de l'eſprit dans les recherches philoſophiques.

Il fait d'abord obſerver l'inſuffiſance des raiſons qu'on a coûtume d'alléguer contre les ſyſtêmes, fondées pour la plûpart ſur des exemples, tant anciens que modernes, des extravagances philoſophiques que la licence des ſyſtêmes a enfantées; „ comme, dit-il, „ ſi la Philoſophie, ainſi que l'Hi-„ ſtoire, n'avoit pas dû avoir ſes „ temps fabuleux qui ne tirent „ point à conſéquence pour les ſié-„ cles éclairés, & ſi dans ces ſiécles „ même les plus éclairés une infi-„ nité de rêveries ſtériles ne de-„ voient pas toujours l'emporter

» sur le petit nombre d'idées sai» nes dont les Sciences pourront » profiter ; « & après ce préliminaire sur les systemes, il croit encore devoir écarter la fausse idée qu'on n'attache que trop souvent à l'esprit systématique, en le confondant avec le penchant désordonné de forger des systêmes sans nécessité & sans examen. Il le définit, cet esprit, *une disposition naturelle tournee en habitude à nous faire un plan raisonné de notre objet, un tout de ce qui le compose, d'après ce qui nous en est connu, pour arriver de là par dégrès à ce que nous en ignorons, & qu'il nous est important d'en connoître ;* & il le regarde comme ce qu'il y a en nous de plus précieux, de plus nécessaire pour arriver aux connoissances les plus sublimes, & pour exécuter les plus grandes choses.

Enfin M. de Mairan en vient à son tour aux exemples & aux raisons, en faveur des systêmes.

Nous remarquerons, en suivant les mêmes idées, que l'esprit systématique ainsi conçu, n'étant par lui-même, qu'une lumiére sans chaleur, qui éclaire, qui dispose, mais qui ne produit pas, si l'esprit d'invention ne vient à son secours, il ne sçauroit s'exercer plus utilement en matiére de Philosophie, que sur les systêmes. De plus, le génie de l'invention, selon M. de Mairan, voulant aussi être échauffé, ayant souvent besoin d'une espéce de verve qui l'anime & qui le développe, c'est-là encore ce que font merveilleusement les systêmes, quelquefois même les plus défectueux. On en trouve ici un exemple frappant dans la personne de Képler, homme vraiment inventif & de la plus grande sagacité.

Cet Astronôme célébre, & à qui l'Astronomie doit de si brillantes découvertes, ne s'appliqua sérieusement à cette science, que pour établir & mettre dans son jour l'idée qui lui étoit venue dès sa premiére jeunesse, d'un *systême Harmonique des Cieux*, ou, comme il l'appelle lui même, de son *Mystére Cosmographique*, Systême d'ailleurs peu digne de son Auteur, & tout fondé sur des visions Pythagoriciennes, sur des perfections de nombre, de figures & de consonances ; mais auquel nous sommes redevables, & de la fameuse régle des distances & des temps périodiques des planétes, & des ellipses qu'il substitua à leurs orbes circulaires & à leurs épicycles ; en un mot, de presque tout ce que Képler nous a laissé d'observations & d'écrits.

Que dirons nous donc des systêmes que la nature a constamment avoués, de ces vérités de fait précieuses dont personne ne doute aujourd'hui ? On voudroit bien les ranger sous une autre classe, leur donner un autre nom, & les bannir de la question présente : mais ces vérités de fait n'avoient-elles pas été auparavant susceptibles de doute, & exposées à mille contradictions ? Notre Auteur cite là-dessus la circulation du sang, & le systéme de Copernic, l'une opiniatrément contredite, l'autre persécutée,

persécutée, presque de nos jours.

Un autre exemple, & qui vient parfaitement au but de cette Préface, c'est celui de la gravitation universelle, quelle qu'en soit la cause. On croiroit ce systéme tout-à-fait moderne; mais il a été bien certainement connu de Copernic, & annoncé dans le neuviéme chapitre de son premier Livre, *De revolutionibus orbium Cœlestium.* Ce grand Homme attribuoit donc à tous les corps Célestes, aux Planètes, au Soleil & aux Fixes, ni plus ni moins qu'à la Terre, & indépendamment de la Terre, une gravitation intrinséque, une force centrale quelconque qui en assujettissoit les parties. Autre systéme qui n'eut pas une meilleure fortune, & qui ne parut pas alors moins scandaleux, ni moins ridicule, que celui dont il n'étoit qu'une suite nécessaire. C'est la gravitation universelle proprement dite, c'est, si l'on veut, l'attraction même, si célébrée aujourd'hui, & » qui, de quelque » maniére qu'on l'entende, est de» venue le fondement de toute la » Physique céleste Newtonienne, » l'un des chef-d'œuvres de notre » siécle.

M. de Mairan ne veut donc pas qu'on refroidisse, qu'on décourage, par de vaines déclamations contre les systémes, ceux que leur génie & leurs talens invitent à cette maniére de philosopher; il croit qu'une hypothése heureusement hasardée en Physique, est comme une régle de fausse position dans le calcul; qu'elle nous découvre, si ce n'est le vrai, du moins quelque circonstance qui s'y rapporte; & qu'enfin il ne faut que parcourir l'Histoire de l'esprit humain dans ce qui tient aux sciences naturelles, pour se convaincre que les systémes ont toujours été une source féconde de découvertes ou d'observations, dont on ne se seroit peut-être jamais avisé, s'ils n'en avoient fait naitre l'idée. Que si les systémes nous exposent quelquefois à prendre de fausses lueurs pour la lumiére, tel a été le sort des plus grands hommes, de ces hommes nés pour instruire & pour redresser leur siécle; » ils n'ont pas » toujours évité eux-mêmes de s'é» garer, ils n'ont pu arracher la » verité du milieu des ténébres, » sans entrainer avec elle quelques » erreurs; mais les vérités nous de» meurent, & les temps dissiperont » les erreurs.

De ces réflexions sur les systêmes en général, M. de Mairan passe à son second point, au systême particulier de la matiére subtile.

Il a eu encore ici à débrouiller, à concilier des idées prétendues incompatibles, ou qui ne le sont que dans une spéculation infructueuse, & de nul usage pour son sujet. Plus Newtonien peut-être que ceux dont il combat les préjugés, à ne prendre ce titre que selon ce qu'il doit signifier dans la bouche d'un Philosophe, il ne cite, il ne rapporte, pour la justification des faits qu'il avance, que les témoignages de Newton, de

Boyle, de Locke, de Boerhaave, tous Auteurs non suspects à ses adversaires.

On a déja vu qu'il n'entendoit par la *matiére subtile* employée dans ses explications sur la Glace, que *ce fluide actif, infiniment subtil, cet Ether répandu dans les Cieux & sur la Terre par son élasticité, & traversant librement les pores de tous les corps :* en un mot, ce même fluide que Newton a ainsi qualifié, & dont il s'est servi dans son Optique, toutes les fois qu'il a mêlé un peu de Physique à ses expériences sur la lumiére & les couleurs. Ce n'est donc point ici le premier élément de Descartes, & encore moins ces globules durs & inflexibles dont il remplissoit l'Univers, & que notre Auteur croit insoûtenables.

Du reste M. de Mairan ne prétend point décider, s'il y a du vuide entre les interstices de cette matiére, comme le prétend M. Newton, ou si, subdivisée à l'infini, elle forme un plein absolu, comme l'ont cru Descartes & le P. Malebranche. Cette question lui paroit plus Métaphysique que Physique, ainsi que plusieurs autres qu'on fait quelquefois intervenir dans ces recherches. Il lui suffit, que lorsque les plus grands Philosophes ont tant fait, que de vouloir expliquer certains effets généraux de la nature par une cause intelligible, *& ils l'ont tous voulu*, ils ont été obligés d'admettre ce fluide.

Par un semblable raisonnement il s'est dispensé, en écrivant sa Dissertation sur la Glace, d'entrer dans aucun détail sur la cause de la dureté & de la cohésion primitive des parties des corps. » Il pense que la Physique proprement » dite, & l'infini renferment des » idées contradictoires ; qu'on ne » sçauroit approfondir ces questions abstraites, du vuide & du » plein, de l'espace, de la cohésion » primitive de la matiére, de l'origine du mouvement, sans remonter jusqu'à la cause des causes, » à la cause vraiment active & efficiente, en un mot jusqu'au premier être, & qu'on peut dire en » ce sens, que toute la Physique, » tout ce qu'en embrasse l'objet » soûmis à nos recherches, n'est » qu'un corollaire de la nature.

D'où il suit, que le Physicien qui ne veut point passer les bornes qui lui sont prescrites, en tant que tel, peut hardiment regarder le vuide hypothétique, le mouvement, la cohésion des parties intégrantes des corps, comme autant de données, à raison du sujet qu'il traite. » Le Méchanicien, l'Horloger de qui nous attendions l'explication d'une Horloge, est censé s'être acquité envers nous, lorsqu'en passant de l'aiguille ou du » balancier à tout le reste de la » machine, il nous a conduits jusqu'au poids ou jusqu'au ressort » qui en est le premier moteur ; » sans s'embarrasser autrement de » la cause de la pesanteur ou de » celle du ressort «. Excellent principe en toute espéce de science & de discussion polémique, ne pas

embrasser plus de terrein qu'on n'en a à défendre.

Mais M. de Mairan qui ne veut point en imposer, avertit, que si l'on lui accorde ce fluide actif & élastique, cause invisible de tant de phénoménes, &, selon lui, de la congélation & de la fusion, on lui accordera peut-être plus qu'on ne pense. C'est-à-dire, que dès qu'on voudra attacher une idée claire & distincte à ce fluide, on tombera nécessairement dans l'hypothèse des petits tourbillons dont le P. Malebranche a composé sa matiére éthérée. Quoi le redoutable ennemi des tourbillons Cartésiens, le sage, le solide Newton, auroit-il pu admettre les petits tourbillons du P. Malebranche!

Pour faire entendre ce paradoxe, à l'évidence duquel nous ne voyons pourtant pas qu'il y ait moyen de se refuser, nous devons rappeller ce que l'Auteur avoit dit un peu plus haut de l'attraction & des qualités inhérentes de la matiére.

Que Newton n'ait jamais avoué ces qualités, cette attraction Physique, ou plutôt Métaphysique, qui semble caractériser sa Philosophie, & désigner le plus chéri de ses dogmes, sera peut-être un autre paradoxe, pour les personnes qui n'ont point lu Newton dans Newton même. Il est certain cependant qu'il s'en est toujours défendu. M. de Mairan s'est contenté de rapporter là-dessus ce qu'on en trouve à la tête de l'Optique, & qui suffisoit en effet pour l'induction qu'il en vouloit tirer; mais il est bon qu'on sçache jusqu'à quel point le Philosophe Anglois a porté ses précautions, pour prévenir ce reproche, ou pour s'en laver, & nous allons encore le montrer par son fameux Livre des Principes. Il y déclare dès l'entrée, & en cent endroits, qu'il n'a jamais entendu autre chose par les mots d'*Attraction, ou de propension quelconque vers un centre*, qu'un simple effet conçu ou donné à la maniere des Géométres; & » qu'on n'aille pas s'imaginer, ajoute-t-il, qu'il ait voulu indiquer par-là une cause réelle, » en attribuant à ce centre une force » Physique: *Unde caveat Lector ne per hujusmodi voces, &c.* » Que ne » prétendant s'adresser qu'aux Mathématiciens, il a considéré les » forces centripétes comme des Attractions, quoique peut-être, » Physiquement parlant, & plus » conformément au vrai, ce ne » soient que des impulsions, « *Quamvis fortasse, si Physicè loquamur, veriùs dicantur impulsus*; » soit par l'action de l'Ether, « comme il le dit ailleurs, » soit par » celle de l'air, ou d'un milieu » quelconque, soit par quelque » émanation de corpuscules, soit » par telle autre cause qu'on voudra «. Mais ce n'est pas tout. Il lui étoit revenu sans doute, qu'on ne laissoit pas encore d'abuser de ses termes; il renouvelle donc encore sa protestation, & c'est alors qu'il ajoûte à la seconde édition de son Optique, faite en 1719, huit années avant sa mort, un Avertissement, où il fixe pour toujours

sa véritable doctrine sur ce sujet; il va la réduire en pratique. *J'ai inséré*, dit-il, *quelques nouvelles questions à la fin de mon troisiéme Livre. Et de peur que quelqu'un ne pense que je mets la Pesanteur au nombre des propriétés essentielles des corps, j'en ai ajouté une en particulier sur la cause de ce phénoméne.*

Il ne s'agit point ici d'examiner plus particuliérement l'explication que M. Newton nous a donnée de la Pesanteur; c'est assez qu'elle soit fondée sur l'hypothése d'un fluide actif, élastique & *comprimant*; &, cela posé, voici comment raisonne M. de Mairan par rapport aux petits tourbillons; ce sont ses propres paroles qu'on va lire.

» Quand ce Philosophe a voulu » nous donner une explication mé» chanique de la Pesanteur, il n'a » pas prétendu sans doute que le » moyen qu'il y employoit, que » son fluide élastique fût exempt de » méchanisme: il n'a pas voulu » expliquer une chose obscure par » une autre aussi obscure, admet» tre l'élasticité essentielle de la ma» tiére, pour faire voir qu'il n'ad» mettoit pas la Pesanteur essen» tielle de la matiére. Il a donc » tacitement admis les petits tour» billons: car j'ose avancer, « c'est toujours M. de Mairan qui parle, » j'ose avancer, dit-il, que tout au» tre principe d'élasticité ou de res» sort dans un fluide est inintelli» gible. La force primitive du res» sort ne peut-être qu'une force » centrifuge: la force centrifuge ne » peut exister que par le mouve» ment de la matiére autour d'un » centre ou autour d'un axe, & de » ce mouvement naissent les tour» billons. Donc il est inconcevable » qu'il y ait dans la nature un flui» de primitivement & méchanique» ment élastique, s'il n'est composé » de petits tourbillons. Donc M. » Newton, en admettant un fluide » primitivement élastique, a taci» tement admis les petits tourbil» lons.

Telle est la Préface de M. de Mairan. Passons à l'ouvrage, ou à la nouvelle édition qui l'a occasionnée, & dont nous ne toucherons aujourd'hui que la premiére partie.

La Dissertation sur la Glace consistoit, & consiste encore en deux parties qui en font la principale division. La premiére sur la formation de la Glace en général, dans tous les liquides susceptibles de congélation. La seconde sur les phénoménes de la Glace restrainte à la congélation de l'eau. Chacune de ces parties ne contenoit que quatre ou cinq chapitres; la premiére en a aujourd'hui dix-huit.

Nous avons assez fait observer dans notre premier extrait de la seconde édition, comment l'idée de la Glace peut tomber sur tous les corps de la Terre, tous, ou presque tous, pouvant devenir successivement durs & liquides, susceptibles de congélation & de fusion: Car c'est sous cet aspect général que notre Auteur a d'abord considéré son sujet. Nous avons

dit auſſi comment il expliquoit tout le méchaniſme de ces deux états réciproques, l'un par l'affoibliſſement de la matiére ſubtile ou éthérée qui ſe meut entre les interſtices des parties intégrantes des liquides, l'autre par le redoublement de viteſſe ou de reſſort de cette même matiére dans les corps durs ou durcis par la congélation; de maniére qu'après quelques préliminaires ſur la nature des fluides & des liquides, & ſur les loix du mouvement de la matiére ſubtile, il réduit preſque toute ſa théorie de la Glace à un chapitre de quelques lignes.

Le froid & le chaud, qualités ſenſibles, qui, dans ce qu'elles ont de méchanique, répondent parfaitement à la cauſe générale de la congélation & de la fuſion, ſont expliqués dans le chapitre ſuivant. On y détermine l'idée qu'il faut s'en faire rélativement à la queſtion de la Glace. La viciſſitude des ſaiſons, les cauſes particuliéres, accidentelles & locales, la différence des congélations, ſelon la différence des liquides, la coagulation, ſont le ſujet d'autant ou de pluſieurs autres chapitres, ou nouveaux, ou remplis d'obſervations, d'expériences, & de vûes nouvelles.

Les bornes de cet extrait ne nous permettent qu'à peine d'indiquer tant d'objets différens. C'eſt pourquoi nous nous contenterons d'en ſpécifier ſuccintement deux des principaux, & qui ſont en effet comme la clef d'une infinité de phénoménes & d'explications Phyſiques; ſçavoir, le mouvement inteſtin des liquides, & le feu central ou intérieur quelconque de la Terre.

Parmi les définitions, les principes, & les remarques ſur la nature des fluides & des liquides, qui ſont la matiére des trois premiers chapitres de cette Partie, M. de Mairan n'avoit pas oublié de parler de ce mouvement intérieur & en tous ſens, qui conſtitue une des principales propriétés des liquides, & il en avoit apporté les raiſons qu'on en donne communément, la diſſolution des corps durs qui y ſont plongés, comme, par exemple, dans les eaux fortes, l'efferveſcence à l'égard de quelques-uns, & l'évaporation plus ou moins grande à l'égard de tous. Mais il revient aujourd'hui ſur cette derniére preuve, qui n'avoit été juſqu'ici que vaguement conçue, & il la tourne en démonſtration, par la comparaiſon qu'il en fait entre deux liquides.

Après avoir raſſemblé les principes d'évaporation qu'on peut imaginer dans un liquide, tant en lui-même, que par rapport au choc de l'air où il eſt expoſé: M. de Mairan les réduit à trois, ſous cette forme. *L'Evaporation ou la volatilité des liquides eſt; 1°. en raiſon composée inverſe de leurs peſanteurs ſpécifiques*, comprenant ſous cette circonſtance la groſſeur des parties, 2°. *en raiſon directe de leurs dégrés de fluidité*, 3°. *& encore en raiſon directe de leur mouvement inteſtin*,

s'il est vrai qu'ils soient doués de ce mouvement. C'est une espéce de supposition, ou comme on dit, de *fausse position*, d'où la vérité du fait, ou sa fausseté, doivent sortir, selon que l'expérience manifestera l'une ou l'autre. Cette expérience, ou ces expériences, car il ne s'en est pas tenu à une seule, donnent toutes choses d'ailleurs égales, environ 8 d'évaporation à l'esprit de vin, pris ici pour exemple, & 1 seulement à l'eau.

Cela posé M. de Mairan trouve par un calcul très-simple, & d'après les Tables de MM. Musschenbroek & le Monnier, que les évaporations de l'esprit de vin & de l'eau, en tant qu'elles résultent de la complication des deux premiéres circonstances, c'est-à-dire, de leurs pesanteurs spécifiques & de leurs fluidités, ne peuvent-être entr'elles qu'en raison de 5 à 4, l'esprit de vin ayant toujours le dessus. Mais nous avons vu que les évaporations absolues de ces deux liqueurs sont entr'elles dans la raison de 8 à 1, qui surpasse la précédente comme 32 surpasse 5 : Donc, conclut M. de Mairan, la troisiéme cause de l'évaporation ou de la volatilité des liquides, leur mouvement intestin existe. Conclusion qu'il fortifie encore par les inductions qu'il tire des autres liquides, & par leurs évaporations dans la machine du vuide, où elles sont aussi grandes que dans l'air. Venons au feu central.

A toutes les causes occasionnelles & secondaires que l'Auteur avoit assignées de la congélation & de la fusion, des grandes gelées & du dégel, telles que le nitre subtil plus ou moins abondant, qui se répand quelquefois dans la partie inférieure de l'Atmosphére, les vents plus ou moins froids, &c. il ajoute les vapeurs plus ou moins chaudes qui s'élévent du sein de la Terre, en vertu d'un feu central, ou d'un feu quelconque très-profond, inné, ou acquis ; soit qu'on l'attribue à une espéce de Soleil, qui occupe en effet le centre & la partie creuse de notre globe, comme Descartes l'imaginoit de toutes les Planétes, soit à quelque fermentation violente & continuelle, soit à telle autre cause qu'on voudra. Car notre Auteur a grand soin de ne pas compliquer les questions qu'il traite, avec celles dont il peut se passer. C'est une discussion particuliére, une petite Dissertation sur le feu intérieur du globe terrestre, accommodée au sujet. Mais comment prouve-t-il la réalité de ce feu ?

M. de Mairan fait usage pour cela d'un Mémoire qu'il lut à l'Académie des Sciences en 1719, *sur la cause générale du froid en Hiver, & de la chaleur en Eté*. Or il résulte de ce Mémoire, & en mettant les élémens du calcul sur le plus bas pied, que la chaleur de l'Eté, & le froid ou la chaleur moindre de l'Hiver, en tant qu'elles ne seroient produites que par cette cause générale, devroient etre communément dans le climat de Paris, en raison de 66 à 1 ; tandis que

par les expériences de M. Amontons, inventeur du premier Thermométre où le chaud & le froid ayent été ramenés à des points fixes, & l'un des hommes du monde le plus exercé en ces matiéres, *le chaud qu'il fait aux rayons du Soleil à midi dans le solstice d'Eté, ne différe du froid qu'il fait en Hiver quand l'eau se glace, qu'environ comme 60 différe de 51 $\frac{1}{2}$, ou 8 de 7*. D'où viendroit donc cet excès, cette discordance énorme entre le calcul & l'expérience, si ce n'est de ce que dans le calcul, il n'est question que de la cause générale de la vicissitude des saisons, qui est le Soleil, & que dans l'expérience il s'agit de la chaleur totale & absolue provenant de toutes les causes, tant internes qu'externes qui produisent la chaleur dans l'une & l'autre saison? Mais quelles seroient encore ces causes internes dont l'effet surpasse si prodigieusement l'action journaliére & annuelle des rayons du Soleil, si ce n'est un feu central ou très-profond? Il faut donc reconnoître dans notre globe un fond de chaleur indépendant de la loi des saisons, & qui se manifeste, toutes proportions gardées, dans tous les climats de la Terre, dont celui de Paris n'est qu'un cas particulier. Mais imagineroit-on, que ce fond de chaleur, permanent & sensiblement invariable, tel qu'il se fait sentir à Paris, surpasse près de 400 fois le dégré de chaleur de l'Hiver, en tant que celui-ci ne seroit produit que par la cause générale des saisons? C'est pourtant ce qui résulte des calculs ci-dessus, mis sur le plus bas pied, & fondés sur des expériences où il est moralement impossible qu'un Observateur habile, & qui ignoroit d'ailleurs l'usage qu'on en feroit un jour, se soit trompé jusqu'au point nécessaire, pour donner un excédant aussi marqué & aussi décisif que celui qu'on vient de voir. Les calculs, il est vrai, & les démonstrations en matiére de Physique, portent presque toujours sur des faits dont la certitude est conditionnelle, ou le dénombrement imparfait. Le meilleur moyen de se mettre à couvert de cet inconvénient, est non seulement de choisir des faits qui y soient les moins sujets qu'il est possible, mais tels encore, que la grandeur du résultat absorbe, pour ainsi dire, toutes les petites défectuosités de l'observation; & il nous a paru que les faits employés par M. de Mairan, avoient ce double avantage. Quoiqu'il en soit, il ajoute ici des preuves d'induction sur ce feu central ou intérieur quelconque qui seroient seules capables de nous en persuader l'existance, indépendamment de la démonstration du Mémoire. Ces preuves sont tirées de la chaleur constante & invariable que nous appellons tempérée, & qu'on éprouve dans les lieux profonds, tels que les caves de l'Observatoire; de cette même chaleur qui se soutient dans les mines jusqu'à 60 ou 80 toises de profondeur, & qui va ensuite en augmen-

tant, ſelon qu'elles ſont plus profondes ; de la température du fond des mers ; & de pluſieurs autres phénoménes auxquels il l'applique, & dont ce principe fournit le dénoûment. Principe fécond par la liaiſon intime qu'il a avec la plûpart de nos météores, & avec toute la partie inférieure de notre atmoſphere ; connu, & adopté par quelques Auteurs, mais que perſonne n'avoit établi & développé de la maniére qu'on le verra ici, & qu'il faut lire dans l'ouvrage même.

Nous parlerons des additions faites à la ſeconde partie dans le Journal prochain.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

EN annonçant dans les nouvelles du dernier Journal le Tom. I. *Originum & Antiquitatum Chriſtianarum*, du P. Mamachi, Dominicain, nous n'étions pas informés, comme nous l'avons été depuis, que cet ouvrage qui contiendra XII. Vol. s'imprime par ſouſcription, avec les mêmes caractéres & ſur le même papier que l'Hiſtoire Eccl. du P. Orſi dont les IV. premiers Vol. ſont entre les mains du Public ; que ceux qui voudront s'en aſſurer des exemplaires, ſont encore reçus à payer 22 Jules (12 liv. environ monnoye de France) pour les deux premiers Vol. qui paroiſſent, & en même temps à payer 11. Jules pour le troiſiéme Vol. qu'on imprime actuellement ; & que ceux qui n'auront pas pris d'aſſurances, payeront l'ouvrage entier à raiſon de XV. Jules par Vol. Comme la matiére qui fait l'objet de cet ouvrage, regarde particuliérement les commencemens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ; & que par cette raiſon elle eſt intéreſſante, nous avons cru devoir ajouter ici cet avertiſſement.

Evangeliarium quadruplex Latinæ Verſionis antiquæ, ſeu Veteris Italicæ, nunc primum in lucem editum ex Codicibus manuſcriptis aureis, argenteis, purpureis, aliiſque pluſquam millenariæ antiquitatis, ſub auſpiciis Joannis V. Regis fideliſſimi Luſitaniæ, Algarbiorum, &c. à Joſepho Blanchino Veronenſi Preſbytero Congregationis Oratorii Sancti Philippi Nerii de Urbe. Romæ, typis Antonii de Rubeis apud Pantheon, in via Semmarii Romani, 1748. *in-fol.* 4. volumes.

Venerabilis viri Joſephi Mariæ Thomaſii Cler. Reg. S. R. E. Cardinalis opera omnia ; tomus quartus, in quo Reſponſorialia, & Antiphonaria Romanæ Eccleſiæ ad manuſcriptos codices recenſuit, notiſque auxit Antonius Franciſcus Vezzoſi, C. R. excudebant Nicolaus & Marcus Palearini, 1749. *in-4°.* Les trois tomes précédens regardent

regardent les partages que les anciens faisoient de l'Ecriture, des titres qu'ils y mettoient, des diverses éditions des Pseaumes, des Hymnes, des Oraisons.... rélativement à l'office de la Liturgie. Le quatriéme tom. dont nous avons donné le titre, a pour objet les Réponds & les Antiennes suivant l'ancien usage des Grecs, que S. Grégoire a reçu & autorisé dans l'Eglise Latine.

Ragionamento cantro la Volgare opinione di non potere Venire à Roma nella Estate. All' Em. Card. Orsini. In Roma, nella stamperia di Ant. de Rossi, 1749. *in*-4°.

De Naples.

Giov. di Simone, Imprimeur de cette Ville, se propose d'imprimer par souscription une nouvelle édition de l'Histoire des Princes Lombards de Camil. Peregrinus. Cet Auteur n'avoit donné que le premier Livre & la premiére partie du second; un recueil de Dissertations qu'il promettoit, devoit faire la seconde partie; la troisiéme auroit contenu ses Canons Chronologiques des Ducs & Princes de Bénevent, de Salerne, & des Princes Lombards & Normands. M. Fr. Marie Pratilli qui travaille à cette nouvelle édition, y rassemblera toutes ces parties & y joindra de nouvelles Dissertations, & d'autres opuscules sur l'histoire des Lombards, une ancienne Chronique de Bénevent, & divers Diplômes qui n'ont point encore paru. Il y ajoutera des notes, & la vie de Camil. Peregrinus. Toutes ces piéces dont M. Pratilli donnera le Catalogue, formeront IV. vol. *in*-4°. avec quelques figures, dont le prix (pour les Souscripteurs) sera de vingt-quatre Carlins (10 liv. environ monnoye de France). On en payera six d'avance, six en recevant le premier volume, six en recevant le second, & les six autres, en recevant le troisiéme, le quatriéme sera délivré gratis aux Souscripteurs.

De Milan.

Sancro-Sanctus Evangeliorum Codex S. Eusebii Magni Episcopi & Martyris manu exaratus, ex autographo Basilicæ Vercellensis ad unguem exhibitus, nunc primum in lucem prodit, opera & studio Jo. Andreæ Irici Tridinensis.... cum ejusdem præfatione notis & concordantibus aliorum Codicem, & SS. PP. Lectionibus. Mediolani in Regia Curia, 1748. *in*-4°. Cette édition est la premiére qu'on ait donnée de ce célébre Mss. de S. Eusébe de Verceil; nous espérons que dans la suite nous la ferons connoître plus en détail à nos Lecteurs, ainsi que l'original sur lequel elle a été faite.

Instituzioni Analitiche ad uso della Gioventu Italiana, di *donna Maria Gaetana* Agnesi Milanese dell' Académia delle Scienze di Bologna. In Milano, nella Regia Du-

cal Corte, 1749. *in*-4°. 2. vol. avec 35 Planches pour le premier, & 24 pour le second.

A l'occasion de cette analyse nous rapporterons une anecdote, que nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici. Aussitôt que l'impression de cet ouvrage fut achevée, le premier soin de Madame Agnesi fut d'engager le Cardinal Rufo à en présenter de sa part un exemplaire au Pape. Sa Sainteté lui répondit par un Bref très-obligeant en date du 21 Juin de l'année derniére, dans lequel le S. Pere lui marque qu'il a étudié l'analyse dans sa jeunesse, mais qu'il avoit quitté cette étude, parce qu'il s'étoit consacré à celles qui sont propres à l'état auquel la Providence l'avoit appellé; que cependant par la lecture que son peu de loisir lui avoit permis de faire de son analyse, & surtout des quantités finies, il étoit en état de déclarer avec certitude que Madame Agnesi étoit au rang des plus célébres Professeurs de l'Analyse, que son ouvrage seroit très-utile, & qu'il contribueroit beaucoup à la gloire littéraire de l'Italie, & en particulier, ajoute le Saint Pere, à celle de notre Académie des Sciences de Boulogne, à laquelle nous vous avons aggregée avec la plus grande satisfaction.

De Lucques.

Léonard Venturini, Imprimeur-Libraire de cette Ville, imprime actuellement une nouvelle édition de l'Histoire Ecclésiastique du P. Alexandre de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Nous apprenons que les trois premiers volumes sont actuellement achevés; qu'outre le corps de l'Histoire auquel on ne change rien, la nouvelle édition embrassera non seulement les observations qu'on avoit ajoutées à la premiére édition de Lucques, & les remarques ou annotations du P. Roncalia; mais encore les nouvelles animadversions du P. Jean Dominique Mansi, de la Congrégation de la Mere de Dieu, dans lesquelles ce Religieux justifie les endroits de l'Histoire du P. Alexandre, que Banage avoit injustement critiqués. Cette édition sera en IX. Vol. plus fournis que ceux de la précédente: & pour faire connoître au Public que l'édition ne tardera pas à être publiée, l'Imprimeur avertit qu'il y a trois Imprimeries actuellement occupées à cette Edition, la premiére à Lucques, la seconde à Naples, & la troisiéme à Venise.

Le même Libraire a publié le troisiéme volume du supplément de la Collection des Conciles du P. Labbe. Ce volume va depuis l'année 1272 où finit le second volume jusqu'en 1415.

De Venise.

Biblia Sacra Vulgatæ editionis Sixti V. Pont. Max. jussu recognita, & Clementis VIII. auctoritate edita, cum selectissimis litteralibus

commentariis Joannis Gagnaci... Tom. VII. complectens duos posteriores libros Regum; Tom. VIII. complectens libros Esdræ, Nehemiæ, Tobiæ, Judith, & Esther. Tom. IX. complectens librum Job. Tom. X. complectens priores quinquaginta ex Psalmis. Excudit Modestus Fentius. Venetiis, 1748, 1749, 1750. *in*-4°. Nous avons donné dans les Journaux de l'année 1748, le titre entier de cette nouvelle édition de la Bible, qui est assez étendu pour en faire connoître les avantages.

On a traduit en Italien, & imprimé les quatre premiers volumes de l'Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique : on les trouve chez Simon Occhi, Imprimeur de cette Ville, 1749. *in*-4°. 4. vol.

HOLLANDE.

DE LEYDE.

Elie Luzac, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a publié un projet de souscription pour une édition Arabe & Latine de l'Histoire des Musulmans, depuis 622. jusqu'en 1330. écrite en Arabe par Abulfeda. M. Reiske, Professeur en Langue Arabe à Leipsick, est celui qui donne cette édition. Elle sera en 7 vol. *in*-4°. dont 3 en Arabe, avec des notes critiques & grammaticales sur la Langue, & sur les corrections que M. Reiske a faites au texte, ou de génie, ou d'après les manuscrits. Les quatre autres volumes contiendront la version Latine avec des notes où l'on verra une comparaison exacte des Auteurs de l'Histoire Bysantine, & de ceux de l'Histoire Mahométane, anciens & modernes, avec Abulfeda; les Tables Chronologiques du Calife Hagi, & près de soixante Tables Généalogiques des principales familles dont il est parlé dans cette Histoire; une introduction à l'Histoire Universelle Orientale, où l'on trouvera un jugement critique sur les Auteurs de cette Histoire, soit imprimés, où non encore imprimés On y joindra des Tables très-détaillées & très-exactes. L'Imprimeur promet qu'il ne négligera rien pour rendre son édition aussi belle qu'il lui sera possible, soit pour l'impression, soit pour la correction. Et pour la faire encore avec plus de gout, il fondra des caractéres Arabes plus petits pour les notes que ceux du texte. A l'égard des conditions & du prix de la souscription, après avoir averti qu'il se contentera de retirer ses frais, & que dans cette entreprise il n'ambitionne que la gloire d'être un utile Citoyen Littéraire, il déclare que le plus ou le moins de Souscripteurs fixeront le prix de la souscription. En supposant donc que le nombre des Souscripteurs aille à 300 pour l'ouvrage entier, & à 300 pour la version, nombre sans lequel il abandonnera l'entreprise; alors suivant le calcul des dépenses qu'il sera obligé de faire, chaque Souscrip-

teur aura ſon exemplaire de l'édition entiére pour 31 fl. 7 ſ. & de la verſion Latine, pour 10 fl. belg. On payera en ſouſcrivant un quart de cette ſomme ; un autre quart en recevant le premier vol. Arabe, & le premier & deuxiéme vol. Lat. Le troiſiéme quart, en recevant le deuxiéme vol. Arabe, & le troiſiéme vol. Lat. Le dernier quart, en recevant le reſte de l'ouvrage, tant Arabe que Latin. Et ſi le nombre des Souſcripteurs eſt plus grand, il diminuera le prix de la ſouſcription, & rendra aux Souſcripteurs, lors du ſecond payement, ce qu'ils auroient donné de trop dans le premier. Il joindra au premier vol. les noms des Souſcripteurs avec un tableau contenant leur nombre, les dépenſes faites, & le prix de l'ouvrage rélativement au nombre des Souſcripteurs, & par ce moyen chacun ſera en état de juger par ſoi-même, de la fidélité de la promeſſe de l'Imprimeur. Le bénéfice de la ſouſcription ſera le quart du prix de l'ouvrage. Cette ſouſcription devoit être fermée au mois de Mars dernier ; nous n'avons pu cependant en informer plutôt nos Lecteurs ; parce que le programme qui l'annonce, n'eſt venu que depuis peu à notre connoiſſance ; au reſte nous ne laiſſons pas d'annoncer ce programme de ſouſcription parce que d'un côté ce même programme reſpire partout le déſintéreſſement & l'équité, & qu'il peut ſervir de modéle pour les ſouſcriptions, & que d'un autre côté nous ſommes perſuadés que l'Imprimeur voudra bien prolonger le terme indiqué, & qu'il ne privera pas les Sçavans de l'excellente édition qu'il promet d'un ouvrage important, parce qu'ils n'ont pas eu connoiſſance de ſon entrepriſe.

FRANCE.

D'EVREUX.

On a publié en cette Ville un *Calendrier Hiſtorique & Aſtronomique pour l'année* 1749. par M. Durand, Profeſſeur d'Humanités au Collége de la même Ville, petit *in*-12. On y trouve pour la partie Aſtronomique, le nom & la grandeur des Etoiles du ſigne du Belier, leurs dégrés de longitude & de latitude; & pour l'Hiſtoire, un abregé de l'Hiſtoire d'Evreux.

Le même Auteur en a donné un nouveau pour l'année 1750, où il ſuit le même plan & la même méthode. On y voit le nom & la grandeur des vingt principales Etoiles qui compoſent le ſigne du Toreau, avec leurs dégrés de longitude & de latitude: & pour la partie Hiſtorique, la deſcription de la Cité d'Evreux. L'Auteur ſe propoſe de joindre à ſon Calendrier pour chaque année, la deſcription d'un des ſignes du Zodiaque, & quelque partie de l'hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique d'Evreux, pourvû que l'on continuë à lui fournir les mémoires dont il a beſoin; & loin de trouver mauvais que l'on critique ſes eſſais, au contraire

il proteste qu'il sçaura gré à ceux qui voudront bien se donner la peine de l'aider de leurs conseils.

On trouve à Paris ces deux Calendriers, chez Babuty, Libraire, rue S. Jacques, à S. Chrysostôme.

DE LYON.

M. l'Abbé Pernetti, Chevalier de l'Eglise de Lyon, & Membre des Académies de la même Ville, qui s'est chargé de composer une *nouvelle Histoire de Lyon*, a fait imprimer une Lettre, par laquelle il informe le public de son entreprise, & des moyens qu'il prend pour la conduire au point de perfection dont elle est susceptible. Cette Histoire, ainsi que toute autre Histoire, est un tissu de faits dont on ne peut acquérir la connoissance que par la communication des actes originaux, & en général de toutes les piéces qui les contiennent; c'est aussi le secours qu'il demande aux Sçavans, qui en lui faisant part de leurs lumiéres, partageront en quelque sorte avec lui le succès de son travail. M. Racine, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, recevra à Paris, & fera tenir à l'Auteur les mémoires & les documens qu'on voudra bien lui fournir.

DE MARSEILLE.

L'antiquité de l'Eglise de Marseille, & la succession de ses Evèques. Par M. l'Evéque de Marseille, adressée au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidéles de son Diocèse, pour leur instruction. A Marseille, chez la Veuve de J. P. Brebion, Imprimeur du Roy, de M. l'Evêque, de la Ville, & du Collége de Belsunce, 1747. *in*-4°.

DE DIJON.

Traité des Péremptions des Instances. Par feu M^e^. Jean Menelet, ancien Avocat au Parlement de Dijon; revu & augmenté par M^e^. J. T. Bridon, aussi Avocat au même Parlement. Chez de Fay, Libraire, 1750. *in*-8°.

D'AMIENS.

Les Rudimens de la Langue Latine, avec la méthode pour traduire le François en Latin, par J. V. P. Chez la Veuve Godart, Imprimeur du Roy, rue du Beau-Puits, 1750. *in*-8°.

DE PARIS.

Lettre sur l'électricité Médicale, qui contient des expériences singuliéres d'électricité rélatives à la Médecine & les essais surprenant d'une nouvelle méthode d'administrer des remédes par le moyen de l'électricité; écrite de Venise par M. Pivati, Membre de l'Académie de Boulogne, à M. Zenotti, Secretaire de la même Académie. Chez de Bure l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, 1750. *in*-8°.

Conduites des Ames dans la voie du Salut, pour servir de supplément à la conduite des Confesseurs dans le Tribunal de la Pénitence, par le même Auteur. Ouvrage utile aux personnes de tout état, avec cette Sentence de S. Paul au fron-

tiſpice du Livre : *Vult Deus omnes homines ſalvos fieri & ad agnitionem veritatis venire.* 1. Tim. 3. Chez G. C. le Berton, Libraire, rue S. Victor, 1750. *in*-12.

Dictionnaire des alimens, vins & liqueurs; leurs qualités, leurs effets, rélativement aux différens âges, & aux différens tempéramens; avec la maniére de les apprêter ancienne & moderne, ſuivant la méthode des plus habiles chefs d'Office, & chefs de Cuiſine de la Cour & de la Ville. Chez Giſſey & Bordelet, 1750. *in*-12. 3. vol.

Hiſtoire des révolutions de l'Empire de Conſtantinople, depuis la fondation de cette Ville juſqu'à l'an 1453, que les Turcs s'en rendirent maîtres. Par M. de Burigny. Chez de Bure l'aîné, Quay des Auguſtins, 1749. *in*-12. 3. vol.

Le Chrétien parfait honnête Homme, ou l'art d'allier la piété avec la politeſſe & les autres devoirs de la vie Civile : ouvrage qui intéreſſe tout le monde, où l'utile eſt revêtu de l'agréable, & où la fiction poëtique ſert de canal à la vérité. Par M. l'Abbé du Préaux, Gradué en Théologie. Chez Langlois, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. 2. vol.

Ephémérides Coſmographiques, où le cours apparent des planétes eſt déſigné par des Tables, & repréſenté par des Planches, d'après les obſervations & les calculs Aſtronomiques, pour l'année 1750. Chez Durand, Libraire, rue S. Jacques.

On trouve un projet de ſouſcription pour une nouvelle édition corrigée & conſidérablement augmentée, du Dictionnaire Univerſel, François & Latin, connu ſous le nom de *Dictionnaire de Trévoux*; chez la Veuve Gandouin, le Gras, Cavelier pere, Vincent pere, Coignard & Boudet, Mariette, Giffart pere, Guérin l'aîné, le Mercier, Rollin fils, Ganeau, Bauche, d'Houry fils. Ce projet contient le plan de la ſouſcription, & un modéle de la nouvelle édition de ce Dictionnaire, pour le papier, & pour l'impreſſion & le caractére : le prix de cette édition qui contiendra ſept vol. *in-fol.* ſera de 140 liv. que les Libraires Aſſociés réduiront à 108 liv. payables, la moitié en ſouſcrivant, l'autre moitié en retirant les exemplaires, en faveur des Souſcripteurs. On pourra ſouſcrire pour ces ſept vol. juſqu'à la fin de Juillet prochain. A l'égard du ſupplément qui formera un vol. d'environ 1200 pages, le prix ſera de 30 liv. que les Libraires modéreront à 21 liv. auſſi en faveur des Souſcripteurs. On payera 12 liv. en ſouſcrivant, & 9 liv. en retirant les exemplaires. Les Libraires invitent le public à retenir les exemplaires d'ici à la fin de May; & avertiſſent en même temps les Souſcripteurs de retirer leurs exemplaires dans le cours de ſix mois après la publication, ſoit du Dictionnaire, ſoit du ſupplément; paſſé lequel temps, ils perdront leurs avances. La nouvelle édition ſera achevée dans le courant de 1751.

Diſſertationes de præcipuis Religionis fondamentis, ſcilicet de exi-

ſtentia Dei, *ſpiritualitate animæ humanæ*, *exiſtentia alterius poſt mortem vitæ*, *neceſſitate Religionis in genere*, *& de pœnis inferorum æternis.* Ab uno è Magiſtris Sacræ Facultatis Pariſienſis è Regia Societate Doctore Theologo, Eccleſiæ Metropolitanæ Theologo. Apud Claudium Heriſſant, via nova Beatæ Mariæ, 1750. *in*-4°.

Hiſtoire générale du douziéme ſiécle, comprenant toutes les Monarchies d'Europe, d'Aſie, & d'Afrique; les Héréſies, les Conciles, les Papes & les Sçavans de ce ſiécle. Par M. A... de Marigni. Chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Severin, 1750. *in*-12. 5 vol. On trouve à la fin du dernier volume, outre les Tables des Ecrivains, des Grands Hommes, & des Hérétiques qui ont paru pendant le douziéme ſiécle, une Table fort détaillée des matiéres contenuës dans cette Hiſtoire générale. Cette Table ne peut manquer d'être d'un grand ſecours, ſurtout à cauſe de la méthode que l'Auteur a gardée dans ſon ouvrage, laquelle conſiſte à prendre chaque Monarchie de l'Europe en particulier, & d'en écrire l'Hiſtoire de ſuite & ſans interruption pendant tout le cours du douziéme ſiécle, & ainſi des autres Monarchies.

M. Saverien, Ingénieur de la Marine, vient de donner un ouvrage intitulé : *l'art de meſurer ſur mer le ſillage du Vaiſſeau*; il y joint une idée de l'état d'armement des Vaiſſeaux de France, avec un autre morceau qu'il s'étoit engagé de donner lorſqu'il mit au jour ſon ouvrage qui a pour titre : *la mâture diſcutée & ſoumiſe à de nouvelles loix.* Ce morceau eſt *le manége du Navire*, ou l'art de faire mouvoir le Navire en tout ſens, avec des fig. Chez Ch. Ant. Jombert, Libraire, rue Gille-Cœur, 1750. *in*-8°. M. Saverien fait imprimer actuellement chez le même Libraire, un Dictionnaire de Mathématique & de Phyſique en deux vol. *in*-4°. enrichis de cent planches, dont il donna le proſpectus l'année derniére.

Traité de la culture des terres, avec la deſcription des nouvelles Charues & du Semoir, ſuivant les principes de M. Tull, Anglois; par M. du Hamel du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, Inſpecteur de la Marine dans tous les Ports & Havres de France; avec des figures en Taille-douce. Chez Hyppolite-Louis Guérin, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12.

Enchiridion, *ſeu Manuale Chriſtianum.* Apud Deſaint & Saillant è regione Collegii Bellovacenſis, Jo. Thom. Hériſſant, & le Prieur via Jacobæa, 1750. *in*-8°. Ce Manuel Chrétien qui eſt imprimé en Latin ſur deux colomnes, avec de fort petits caractéres, mais beaux, contient 1°. l'Ordinaire de la Meſſe; 2°. le Livre des Pſeaumes, avec les Cantiques qu'on a inſérés dans les nouveaux Bréviaires, pour être chantés à Laudes; 3°. le nouveau Teſtament, avec les Actes des Apôtres, les Epitres de S. Paul,

les Epitres Canoniques & l'Apocalypse; 4°. le Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Ce recueil ne peut manquer d'être bien reçu d'un grand nombre de Chrétiens & des jeunes Clercs en particulier, qui seront bien aises d'y trouver rassemblé dans un seul volume d'une forme très-commode, ce qu'ils peuvent désirer de plus utile pour leur instruction.

Histoire générale de Pologne, par M. le Chevalier de Solignac, Secretaire du Cabinet & des Commandemens du Roy de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Chez J. Thomas Hérissant, Libraire, rue S. Jacques, 1750. 5 vol. *in*-12. On en rendra compte dans le Journal dès que la place nous le permettra.

Le même Libraire vient de mettre au jour le traité de *la fonte des Mines, des Fonderies & de ce qui en dépend*; traduit de l'Allemand de Christophe-André Schlutter. Tome premier qui traite des essais des mines & métaux, de l'affinage & raffinage de l'argent, du départ de l'or, &c. le tout augmenté de plusieurs procédés & observations, & publié par M. Hellot, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres, 1750. *in*-4°.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE MAY 1750.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

JUIN. *I. Vol.*

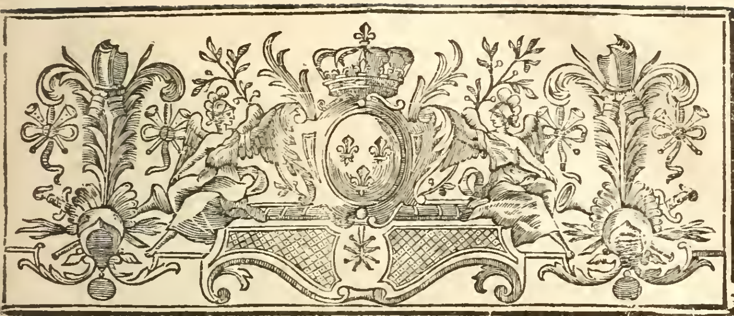


A PARIS,

Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE

JOURNAL

DES

SÇAVANS.

JUIN M. DCC. L. *I. Vol.*

RERUM GALLICARUM ET FRANCICARUM SCRIPTORES. Tomus Sextus. C'EST-A-DIRE : *Recueil des Historiens des Gaules & de la France. Tome Sixiéme. Contenant les Gestes de Louis le Débonnaire, d'abord Roi d'Aquitaine, & ensuite Empereur, depuis l'an DCC. LXXXI. jusques à l'an DCCC. XL. avec les Loix, les Ordonnances & les Diplômes de ce Prince, & autres Monumens Historiques. Par Dom* MARTIN BOUQUET, *Prêtre & Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.* A Paris, chez les Libraires Associés. M. DCC. XLIX. Vol. *in-fol.* de 756. pp. sans y comprendre la Préface & la Table Chronologique de 96. pp.

LEs précédens Volumes de la Grande Collection des Historiens de France ont mérité les éloges des Sçavans, non seulement

de la France, mais encore des Pays Etrangers. Le Sçavant & laborieux Auteur de cet Ouvrage si nécessaire pour la perfection de notre Histoire, semble acquérir de nouvelles forces à mesure qu'il avance dans cette longue & pénible carriére; l'abondance des Monumens, la multitude des événemens augmentent son zéle & son ardeur. D. Bouquet vient de publier dans le même temps le sixiéme & le septiéme Volume du *Recueil des Historiens de France*; l'un ne renferme que les Monumens du Régne de Loüis le Débonnaire, l'autre contient *les Gestes des Fils & des Petits Fils de* ce Prince. Nous rendrons compte du sixiéme Volume dans cet Extrait.

L'Auteur suit à peu près le Plan des précédens Volumes; il donne dans la Préface un Précis de la Vie de Louis le Débonnaire, & la Notice des Histoires, des Chroniques, des Annales, des Lettres, des Ordonnances, des Diplômes, des Chartes, & de tous les Monumens qui sont imprimés en entier ou par extrait pour servir à l'Histoire du régne de cet Empereur Roi de France. On trouve ensuite une Table Chronologique, *Index Chronologicus*, dans laquelle sont rassemblés par ordre des temps les principaux Faits épars çà & là dans le Volume, avec l'indication des pages où les Faits se trouvent; cette Table dressée avec beaucoup de travail & d'exactitude, est très-utile pour faire usage du Volume. Vient ensuite le Corps ou le Recueil des Monumens rédigés & publiés sous LXIV. Articles. A la fin du Recueil se trouvent trois Tables Générales très-amples, sçavoir une Table Géographique, *Index Geographicus*, de tous les noms de Pays & de lieux dont il est fait mention dans le Recueil; une Table des Noms propres d'hommes, *Index Onomasticus*; enfin une Table des Matiéres, *Index Rerum*. A la vuë de ces Tables, on en sent toute l'utilité; mais on est surpris du travail & de la patience de l'Auteur qui a pris la peine de les dresser. Enfin D. Bouquet pour ne laisser rien à desirer, donne un Glossaire, ou l'explication de tous les mots *barbares* & de la basse Latinité qui sont employés dans les Monumens.

Il ne nous est pas possible de parler de tous les Monumens ni de faire le Précis de ce Recueil; nous donnerons seulement une idée du Régne de Louis le Débonnaire, des Observations sur quelques-uns des Monumens qui servent à son Histoire, des Remarques sur quelques usages de son temps; nous tracerons enfin le Tableau de la vaste étenduë de la Monarchie Françoise, à la mort de ce Prince.

» Louis le Débonnaire, fils de » Charlemagne, naquit en 778. Il » fut sacré Roi d'Aquitaine en » 781. par le Pape Adrien : en » 813 dans l'Assemblée d'Aix-la-» Chapelle il fut associé à l'Empire » par Charlemagne son Pére; il » mourut en 840. « Ce Prince d'un caractére doux & pacifique, qui lui

mérita le nom de *Débonnaire*, eut un grand zéle pour la Religion & pour l'Eglise. A l'exemple de son Pere il ordonna dans les Eglises de son Empire une étude suivie & aprofondie des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament & des Ecrits des Saints Peres pour réfuter *les dogmes empoisonnés des Hérétiques*; il fit dresser des Réglemens pour les Colléges de Chanoines & pour les Monastéres de Filles. Dans toutes les Provinces il fonda ou fit réparer plusieurs Monastéres, & dota richement un grand nombre d'Eglises. Son zéle ne se borna pas aux limites de l'Empire; tout occupé de la conversion des Infidéles & des Payens, il envoya Ebbon Archevêque de Reims & ensuite Anscaire, prêcher l'Evangile aux Danois & aux Suédois; il établit un Siége Archiépiscopal à Hambourg, dont Anscaire fut sacré le premier Archevéque, afin qu'il ordonnât des Evéques & des Prêtres chez les Peuples du Nord nouvellement convertis. Enfin outre les Réglemens qu'il fit pour le soutien & l'honneur de la Religion, pour la régularité des Ministres, & pour la décence des Eglises, il protégea & encouragea partout l'étude des Sciences & des beaux Arts. Tant d'excellentes qualités de ce Prince pieux & religieux furent un peu obscurcies par sa trop grande indulgence pour ses Fils; son amour & sa complaisance pour l'Impératrice Judith sa seconde Femme, furent la source des chagrins qu'il éprouva dans les dernières années de sa vie; sa négligence à prévenir les conspirations & trop de foiblesse pour punir les Rebelles & leurs Complices, occasionnérent les troubles qui agitérent ce régne. Loüis auroit régné avec plus de gloire & de tranquillité, si aux sentimens de piété il avoit joint le courage, la fermeté & l'esprit de gouvernement. Il faut remarquer deux époques dans les Chartes de Loüis le Débonnaire. La premiére se compte du commencement de son régne en Aquitaine, du 25 Avril 781, jour auquel il fut sacré à Rome par le Pape Adrien: la seconde de son Empire, commence le 28 de Janvier 814, à la mort de Charlemagne.

Un régne aussi long fournit un grand nombre de Monumens de toute espéce. D. Bouquet met à la tête du Recueil le Poëme Elegiaque d'Ermoldus Nigellus touchant les Gestes de Loüis le Débonnaire depuis l'an 781, jusqu'à l'an 826. Ce Poéme a été découvert dans la Bibliothéque de l'Empereur à Vienne, & publié pour la premiére fois par M. Muratori au Tome second de sa Collection. D. Bouquet a fait imprimer ce Poëme avec la Préface & les Notes de M. Muratori. Nous ne pouvons parcourir tous les autres Monumens; nous indiquerons seulement les morceaux les plus considérables & les piéces nouvellement découvertes. Notre Auteur a ajouté à l'Ouvrage de Thegan un Suplément de deux années que Lambece

a tiré d'un Manuſcrit de la Bibliothéque Impériale ; il reléve pluſieurs fautes de l'Auteur Anonyme *de la Vie de Louis le Débonnaire*, & a revû l'Edition que Du Cheſne en a donnée, ſur trois Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi. La Partie des Chroniques Françoiſes de S. Denis, qui regarde la Vie de Loüis le Débonnaire, eſt tirée du Manuſcrit de Sainte Géneviéve. La derniére Partie des Annales d'Eginhard, concernant le même Régne, a été collationnée avec les Annales de S. Bertin qui la copient mot à mot, avec l'exemplaire du Cardinal George d'Armagnac & avec le Manuſcrit de M. le Baron de Craſſier. D. Bouquet donne une Notice des Annales de S. Bertin. La premiére Partie depuis l'an 741 juſqu'en 814, eſt conforme aux Annales de Loiſel : la ſeconde depuis 814 juſqu'en 830, ne différe point des Annales d'Eginhard. La ſuite des Annales Bertiniennes paroit être de différens Auteurs ; la partie depuis 830 juſqu'en 836, a pour Auteur un Anonyme ; l'autre depuis 836 juſqu'en 861, eſt attribuée à Prudence Evêque de Troyes, & la derniére à Hincmar Archevêque de Reims. D. Bouquet a revû l'édition que Du Cheſne a donnée de ces Annales, ſur un Manuſcrit conſervé en l'Abbaye de S. Bertin, & qui eſt différent de celui que le P. Roſweid avoit fait copier. La Chronique de Saxe, qui eſt continuée depuis l'an 741 juſqu'en 1139, eſt conſervée en original dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Germain-des-Prez ; le P. Mabillon à la priére du Cardinal de Furſtemberg en avoit envoyé une Copie à Leibnits, qui avoit promis de ne la jamais publier. Après la mort de Leibnits, le célébre George Eccard publia cette Chronique à Leipſic en 1723, & par-là rendit inutile l'édition que D. Martene en avoit préparée avec des Notes & des Remarques. Cette Chronique a plus d'un Auteur. Le premier vivoit à la fin du dixiéme ſiécle, D. Martene penſe qu'il étoit Moine de Corwey en Saxe. L'Anonyme avoit tiré beaucoup de choſes de Reginon, Abbé de Prum, d'Eginhard, & de différens Auteurs ; il n'eſt pas toujours exact, ſurtout depuis l'an 853 juſqu'en 904. La Chronographie composée par ordre de Conſtantin Porphyrogénete ne donne qu'un ſeul Fait, ſçavoir, que l'Empereur Theophile envoya le Patrice Théodoſe en Ambaſſade à Loüis le Débonnaire pour lui demander du ſecours contre les Sarraſins ; D. Bouquet a auſſi donné d'après un Manuſcrit de l'Abbaye de S. Victor de Paris, un Abregé Hiſtorique qui commence à l'origine des François & finit en 1137. On voit enſuite un Extrait de différentes Chroniques diſpoſé par ordre Chronologique ; les Actes de la Dépoſition de Loüis le Débonnaire ; Ebbon Archevêque de Reims & les autres Evêques attachés au Parti de Lothaire, fabriquérent ces Actes dans l'Aſſemblée de Compiégne de l'an 833, pour autoriſer l'impie & de-

testable déposition de Loüis le Débonnaire. D. Bouquet remarque que l'Annotation placée à la tête de ces Actes par le P. Sirmond est de Pierre Pithou, qui le premier a publié ces Actes. On trouve à la suite les Apologies, Lettres, Narrations concernant la déposition d'Ebbon. D. Bouquet place ensuite la Préface de la Bible que l'Empereur fit traduire en Langue Tudesque afin que tout le Peuple soumis à sa domination qui parloit cette Langue, eut la connoissance des Livres Sacrés, & que la lecture des préceptes Divins fut ouverte non seulement aux Sçavans mais encore aux ignorans, *quatenùs non solùm litteratis, verùm etiam illitteratis sacra divinorum præceptorum lectio panderetur.* Ensuite sont placées des Poësies de Theodulfe Evêque d'Orléans, de Flore Diacre de l'Eglise de Lyon, & de Walafride Strabon Abbé de Richenaw, & de quelques autres Auteurs, qui toutes éclaircissent l'Histoire de ce Régne. Les Vies des Saints fournissent souvent des lumiéres pour l'Histoire; D. Bouquet dans les Tomes précédens en a fait usage; dans celui-ci, il a fait imprimer la Vie de Wala Abbé de Corbie composée en deux Livres par Pascase Radbert. Il donne ensuite douze Lettres de Loüis le Débonnaire; les Lettres écrites à l'Empereur par différentes Personnes; les Lettres d'Eginhard; on remarque sur la trente-quatriéme que le nom de *Neptitas* signifie *Principauté*, *Souveraineté*, suivant l'explication de M. l'Abbé le Beuf; les Lettres de Frothaire Abbé de S. Evre ensuite Evêque de Toul; trois Lettres que Du Chesne appelle *Reclamatoriæ*, écrites à l'Empereur pour *reclamer* sa protection; & enfin quelques Lettres de Loup Abbé de Ferriéres.

On trouve ensuite quatre Ordonnances Impériales. Par la premiére de l'an 817, Loüis le Débonnaire partage ses Etats entre ses Fils Lothaire, Pepin & Louis. La quatriéme Ordonnance contient un autre partage fait par Loüis le Débonnaire entre ses Fils Pepin, Louis & Charles; D. Bouquet pense que ce Partage fut fait en l'Assemblée de Cremieu près de Lyon, en l'an 835.

A la suite des Ordonnances notre Auteur a fait imprimer les Capitulaires de Louis le Débonnaire, qui comprennent les Edits, Décrets, Ordonnances & Loix faites dans les Assemblées Générales, où assistoient les Evêques, les Abbés, les Ducs, les Comtes & les autres Grands du Royaume. Nos Rois commettoient aux Evêques & aux Comtes la promulgation & l'exécution de leurs Capitulaires. Les Archevêques & les grands Comtes les recevoient du Chancelier du Palais & les envoyoient ensuite aux Evêques, aux petits Comtes & aux autres Magistrats qui devoient les lire & les publier dans les Diocèses & dans les différens Districts des Provinces. Les Capitulaires régloient non seulement la Police Civile, mais encore le Gouvernement Ecclésiastique.

Les Commissaires Royaux, *Missi Dominici*, qui étoient envoyés dans les Provinces, étoient chargés surtout de veiller à l'exécution des Capitulaires & des Loix Publiques, & de réformer les abus qui pouvoient arriver par la négligence des Evéques & des Comtes. Les Eglises de France, d'Allemagne & d'Italie doivent à ces sages Réglemens la bonne discipline qu'elles ont longtemps conservée. On a omis les Capitulaires qui sont purement Ecclésiastiques. D. Bouquet donne la Formule de Liberté, *Formula Ingenuitatis*, pour l'affranchissement des Serfs attachés aux Eglises; la Formule des *Lettres Formées*, accordées aux Ecclésiastiques qui passoient dans un autre Diocèse; l'*Allocution*, c'est-à-dire, l'Annonce des Commissaires Royaux, envoyés pour assister à l'Election des Evêques; le Rit de l'Epreuve par l'Eau Froide établie par le Pape Eugéne II.

D. Bouquet donne ensuite trois Diplômes de Loüis Roi d'Aquitaine, & deux cens quarante-trois Diplômes du même Prince après qu'il fut parvenu à l'Empire; quelques-uns de ces Diplômes sont au nom de Loüis & de Lothaire son fils associé à l'Empire l'an 817 & confirmé dans cette Dignité à l'Assemblée de Nimégue de l'an 821. Notre Auteur regarde comme supposé le Diplôme de l'an 817, par lequel Loüis le Débonnaire est dit avoir confirmé les Donations faites à l'Eglise Romaine par le Roi Pepin & par Charlemagne; il apporte plusieurs raisons de son opinion. Après les Diplômes on trouve cinquante Chartes ou Formules, écrites en Notes de Tiron dans un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi. M. l'Abbé Carpentier qui le premier a publié ces Chartes, non seulement les a lues avec une merveilleuse sagacité, & les a ornées de sçavantes Notes, mais encore il a trouvé une méthode facile & aisée pour lire cette sorte d'écriture. Son Ouvrage est intitulé, *Alphabetum Tironianum*, Alphabet de Tiron. D. Bouquet donne enfin une Charte de Berthe Sœur de Louis le Débonnaire, Femme du Comte Engilbert, & vingt-deux Diplômes de Pepin Fils de cet Empereur, proclamé Roi d'Aquitaine en 814, mort à la fin de l'an 838.

Tel est l'état des principaux Monumens que D. Bouquet à fait imprimer dans le sixiéme Volume; il les a tirés des meilleures Editions, il les a revûs autant qu'il lui a été possible sur les Manuscrits, & y a joint un grand nombre de Notes sçavantes & judicieuses. Cette multitude de Monumens fournit sur les usages de ce Régne des détails & des Faits intéressans pour l'Eglise & pour l'Etat; nous en présenterons quelques-uns, que nous avons rassemblés de tout le Volume.

Louis le Débonnaire fit une Ordonnance pour l'observation exacte du saint jour du Dimanche; il confia à des Sçavans le soin de revoir les quatre Livres des Evangiles sur le Grec & sur le Syriaque, & fit traduire, comme nous l'avons

vû

vû la Bible en langue Teutone en faveur des Peuples qui parloient cette Langue. A la sollicitation du Pape & du consentement des Evêques, il ordonna l'an 835 que dans la Gaule & dans la Germanie, on célébreroit le premier de Novembre la Fête de *Tous les Saints*, qui avoit été établie à Rome par le Pape Boniface IV. Ce Prince ordonnoit des jours de jeûne extraordinaire dans toute l'étenduë de l'Empire. *L'épreuve de l'Eau Froide* fut prohibée par les Capitulaires de Wormes de l'an 829. Cette Epreuve judiciaire pour découvrir les Coupables de quelque crime, établie par le Pape Eugéne II. se faisoit avec les cérémonies religieuses & avec l'aspersion de l'Eau Benite. Agobard Archevêque de Lyon écrivit contre cette Epreuve qu'il rejetta comme superstitieuse & injurieuse à Dieu; Hincmar Archevêque de Reims en prit la défense; elle étoit encore pratiquée sous le régne de Charles le Chauve. Les Laïques étoient alors dans l'usage d'offrir à l'Autel le Pain qui devoit être consacré. Les Evêques ne pouvoient être élûs ni ordonnés sans le consentement du Prince.

Les *Serfs* ne pouvoient être ordonnés sans la permission du Roi; l'affranchissement étoit une condition nécessaire avant l'Ordination. On ne bâtissoit point d'Eglises qu'elles ne fussent dotées, & qu'elles n'eussent les fonds nécessaires pour l'entretien des Ministres, des Ornemens & de la Fabrique. Quelques Eglises étoient d'une magnificence extraordinaire; on admiroit les belles peintures de l'Eglise d'Ingelheim près de Mayence; Loüis le Débonnaire donna à l'Eglise de S. Médard de Soissons un Livre des Evangiles écrit en Lettres d'Or & couvert de plaques d'Or, un Calice d'Or & un Encensoir, *Thymiamaterium*, de même métal. La prise de possession des Eglises se faisoit, comme de notre temps, en présence de témoins & en touchant les Portes de l'Eglise & au son des Cloches, *per Cloccas & ostia*. Lorsqu'un Bénéficier n'avoit aucun bien à son entrée dans un Bénéfice, sa dépoüille, le bien qu'il laissoit en mourant, appartenoit à l'Eglise. Les Evêques, les Abbés & les Abbesses, choisissoient des Laïques pour avoir le soin & prendre la défense des Biens Ecclésiastiques; on nommoit ces Officiers *Advocati*, Avoués; l'Avoué ne pouvoit être choisi entre les Officiers dépendans des Comtes.

Loüis le Débonnaire étoit qualifié *Empereur des François*, par les Empereurs Grecs qui prenoient le Titre d'Empereurs des *Romains*; cependant Loüis étoit véritablement Empereur des Romains, le Pape, le Clergé & le Peuple Romain, lui prêtoient serment de fidélité; il étoit Souverain de presque toute l'Italie. Le Prince convoquoit dans l'année trois Assemblées Générales, composées des Evêques, des Seigneurs & des Grands Officiers. On lui offroit le premier de Janvier & le premier de Mars

des présens considérables ; le Roi étoit dans l'usage de faire des présens d'Armes & de Chevaux aux Chefs des Peuples qui se soumettoient volontairement à son Empire.

Sous le régne de Loüis le Débonnaire, la Gaule étoit encore partagée entre trois Nations qui n'étoient pas confonduës, les François, les Romains & les Bourguignons. Chaque Nation étoit gouvernée par ses Loix particuliéres ; les François par la Loi Salique ; les Romains qui habitoient l'Aquitaine & la Septimanie, par le Code Théodosien, rédigé par ordre de Théodose le jeune ; les Bourguignons dans l'étenduë de l'ancien Royaume de Bourgogne, par la Loi de Gondebaud nommée Loi *Gombette*. Ces Loix avoient reçu des interprétations, des additions & des changemens de la part des Rois de France. Les trois Nations étoient soumises aux Capitulaires & aux Ordonnances générales de l'Empire. Agobard dans sa Lettre à l'Empereur contre la Loi de Gondebaud, demandoit à ce Prince la révocation des Loix Nationales, qui souvent occasionnoient des difficultés & causoient des troubles, *cupio per pietatem vestram nosse, si non huic tantæ divinæ operationis unitati aliquid obsistat tanta diversitas Legum, quanta non solùm in singulis regionibus aut civitatibus, sed etiam in multis domibus habetur* ; ainsi ces Loix étoient affectées, non à certains Pays, mais aux Personnes mêmes ; Agobard désiroit ardemment qu'il n'y eût qu'une Loi commune & générale pour tous les Sujets de l'Empire ; *utinam placeret omnipotenti Deo, ut sub uno piissimo Rege unâ omnes regerentur Lege... Valeret profectò multùm ad concordiam civitatis Dei & æquitatem populorum.* La Loi de Gondebaud n'admettoit point la preuve par témoins, quand le Defendeur ou l'Accusé demandoit à être reçu à prêter serment ; cette disposition occasionnoit les parjures & les injustices ; mais ce qui étoit plus repréhensible, cette Loi autorisoit le Duel, pour les intérets les plus vils, *certamen & pugnam pro vilissimis rebus*, les Malades & les Vieillards n'en étoient pas dispensés. On demandoit l'abolition de cette Loi cruelle & injuste, que les Peuples qui lui étoient assujettis passassent sous la Loi des Francs, & que leur condition fut ainsi relevée & annoblie, *ut eos transferret ad Legem Francorum, & ipsi nobiliores efficerentur.* Ce trait nous montre que la Nation des Francs conservoit un grade d'honneur & de distinction au-dessus des autres Nations de la Gaule.

Les Comtes avoient l'administration de la Justice dans les Villes, dans les Districts dépendans des Villes, ou dans les *Pagi* ou Cantons particuliers ; ils avoient aussi la direction de la Police, des Finances, & de la Guerre. Les Commissions des Comtes étoient révocables à la volonté du Prince. Le Comte avoit le droit d'établir des Vicomtes, *Vice-Comites*, ou des

Viguiers ; *Vicarios*, en différens lieux de son Département ; il étoit assisté à son Tribunal d'un nombre de Conseillers ou Assesseurs qu'on nommoit *Scabini*, d'où vient le nom d'Echevins ; ce Tribunal se tenoit dans une Assemblée publique, le Comte étoit obligé de tenir l'Assemblée, *Mallum tenere*, dans un Bâtiment, où le Public fut à couvert de la pluye & du Soleil ; il lui étoit défendu de la tenir dans les Eglises ou dans les Vestibules des Eglises, pour ne pas troubler l'Office Divin. Les Capitulaires & les autres Ordonnances des Rois, donnent des réglemens très-intéressans sur les devoirs des Comtes, & sur la maniére dont la Justice devoit être renduë. Les Comtes tenoient un rang distingué dans l'Etat ; ils paroissoient dans les Cérémonies publiques la Couronne en tête. Les Ducs avoient un Département plus étendu que celui des Comtes ; comme les Ducs de Bénevent, de Frioul, de Pannonie, de Baviére, de Saxe, &c.

Outre les Juges ordinaires qui étoient chargés de rendre la justice, le Prince envoyoit dans les Provinces des Commissaires Extraordinaires, pour publier les Capitulaires & les Ordonnances Impériales, pour examiner & corriger les abus qui pouvoient se commettre dans l'administration de la Justice, pour prononcer sur les délits & sur les affaires majeures. On les nommoit *Missi Dominici*. Ces Commissaires étoient choisis dans l'Ordre Ecclésiastique & entre les Laïques ; il étoient défrayés aux dépens des Provinces qui leur fournissoient des vivres & des fourages, cette Fourniture étoit appellée *Conjectus* ; mais les Evêques & les Abbés ne pouvoient la recevoir dans le voisinage de leurs Bénéfices, non plus que les Comtes dans l'étenduë ou dans le voisinage de leur Département. Les Commissaires tenoient Tribunal, *Placitum*, dans les grandes Villes, Roüen, Sens, Reims, Tréves, Besançon, &c. Les Evêques, les Abbés, les Comtes étoient obligés de se rendre à l'Assemblée indiquée par les Commissaires, qui étant tirés des deux Ordres avoient droit par leur Commission de prononcer sur les affaires Ecclésiastiques & Civiles.

La Police dépendoit des Comtes & des Officiers qui leur étoient subordonnés. Ils veilloient sur la sureté des Citoyens, sur l'entretien des ruës dans les Villes, des chemins publics, des Ponts & Chaussées, &c. La grande Police s'étendoit sur les Personnes ; le Comte empêchoit que les conditions ne fussent confonduës. Les Serfs ne pouvoient être affranchis qu'avec certaines cérémonies. Le Serf étoit affranchi suivant la *Loi Salique*, en se présentant devant le Prince & tenant à la main un denier ; le Prince lui frappoit sur la main, faisoit tomber le denier, & lui accordoit des Lettres de Liberté, *Chartam Ingenuitatis*. Les Serfs, qui étoient affranchis dans les Eglises devant l'Autel, acquéroient le droit de Citoyens Romains, & la liberté

la plus compléte. Nous avons déja obſervé que les Serfs des Egliſes ne pouvoient être affranchis ſans la permiſſion du Prince ; & même les Affranchis, qui devoient quelque ſervice à leurs Patrons, ne pouvoient être ordonnés ſans le conſentement de ces mêmes Patrons.

Pour abreger, nous omettons pluſieurs autres uſages qu'on peut voir dans l'Ouvrage même. Nous remarquerons que le Prince avoit droit de convoquer à la Guerre tous les Sujets obligés au ſervice militaire, qui étoient tenus de ſe fournir de chevaux, d'armes, d'habillemens, de voitures & de vivres, de ſe rendre au lieu de la Convocation ſans aucun délai, & de ſervir pendant tout le temps qui ſeroit jugé néceſſaire. Nous décrirons dans un autre Journal l'étenduë de l'Empire François, à la mort de Loüis le Débonnaire.

DISSERTATION SUR LA GLACE, &c. *SECONDE PARTIE*, *des Phénoménes de la Glace.* Suite de l'Extrait du mois précédent, pag. 298.

POUR garder quelqu'ordre dans l'expoſition de ces phénoménes, M. de Mairan conſidére la Glace proprement dite, la Glace de l'eau, à laquelle il ſe bornera déſormais ; 1°. dans ſes commencemens & dans tout le cours de ſa formation ; 2°. dans ſa formation rélativement à l'état & aux circonſtances où ſe trouve l'eau qui ſe géle ; 3°. dans ſa perfection ou lorſqu'elle eſt toute formée ; 4°. dans ſa fonte & dans le dégel ; 5°. & enfin dans ſa formation artificielle, par le moyen des ſels. Et comme chacun de ces points de vûe fournit grand nombre de détails, d'obſervations & d'expériences, il diviſe cette ſeconde Partie en autant de Sections. Ces 5 Sections contiennent en tout 50 Chapitres, dont pluſieurs ne faiſoient ci-devant que de ſimples articles, & les autres ſont remplis aujourd'hui de nouveaux ſujets. C'eſt, comme nous l'annonçâmes dans le mois dernier, à ces nouveaux ſujets, & aux principaux ſeulement, que nous nous arrêterons encore aujourd'hui.

Après avoir décrit les premiers traits de la Glace, & expliqué comment elle ſe forme d'abord par des filets, comment ces filets ſe joignent par un de leurs bouts aux parois du Vaiſſeau, & entr'eux, comment il en réſulte une pellicule de glace, & diverſes figures légérement tracées, & comme ciſelées ſur la ſuperficie ; d'où naiſſent les bulles d'air qui ſe forment dans l'eau, quand elle approche de la congélation, & pendant la congélation, &c. M. de Mairan paſſe à celui de tous les phénoménes qui caractériſent le plus particuliérement la Glace de l'eau, ſçavoir, l'augmentation de volume. Effet très-

connu par la rupture des Vaiſſeaux où l'eau étoit enfermée, mais qui n'en eſt pas moins difficile à comprendre; car l'eau diminue continuellement de volume à meſure qu'elle ſe refroidit, & elle n'en augmente préciſément que lorſqu'elle va ſe glacer, c'eſt-à-dire, au moment où elle devient encore plus froide, & où il en ſort une aſſez grande quantité d'air.

D'habiles Phyſiciens avoient donné une raiſon plauſible de ce Phénoméne, & M. de Mairan l'avoit adoptée. Elle étoit priſe de l'état où ſe trouve l'air engagé dans les interſtices d'un liquide, en petits filets, comme ceux de la laine & du crin, ou, ce qui fait ici le point de la queſtion, en petites bulles imperceptibles logées dans ces interſtices mèmes, & de l'état de l'air en groſſes maſſes, & tel qu'il eſt dans les bulles viſibles qui ſe forment dans l'eau pendant qu'elle ſe géle. L'explication qu'on tiroit de ces deux états différens, pour l'augmentation de volume dans la Glace, étoit fondée ſur ce que, ſuivant une propoſition élémentaire de Géométrie, tout corps de figure ſemblable à un autre, tout globule, par exemple, a d'autant plus de ſolidité, rélativement à ſa ſurface, & en raiſon inverſe de ſon diamétre, qu'il eſt plus grand. D'où l'on concluoit directement que mille petites bulles d'air, par exemple, n'ayant en tout qu'autant de ſolidité & autant de reſſorts ou de parties élaſtiques, qu'une bulle de diamétre décuple, & préſentant dix fois autant de ſurface au liquide qui les environne & les comprime, elles devoient en être d'autant plus comprimées, & avoir d'autant moins de force pour l'écarter & pour ſe dilater. Mais M. de Mairan fait ſentir l'inſuffiſance de cette explication, par cette propoſition de Méchanique, non moins certaine, que pluſieurs reſſorts de même force, appuyés les uns ſur les autres, ne ſoutiennent pas un plus grand poids, ne ſont pas plus capables de le repouſſer & de ſe dilater, qu'un ſeul qui leur eſt égal. Cependant il admet toujours la raiſon des groſſes bulles d'air pour la dilatation du liquide pendant qu'il ſe géle: mais ce n'eſt qu'après l'avoir ramenée à ſon vrai principe. Principe de plus haute Géométrie que le précédent, ou de Méchanique tranſcendante, dont il s'eſt contenté de donner l'eſprit dans le texte, & dont il a renvoyé le détail & la démonſtration dans une note, où nous renvoyons auſſi le Lecteur. C'eſt la même théorie que celle de feu M. Jean Bernoulli, ſur le gonflement des muſcles par l'introduction d'un fluide, & ſur la courbure des Voiles par l'impulſion du vent.

Mais ce n'eſt pas tout; M. de Mairan prétend que le gonflement de l'eau dans ſa congélation eſt dûe encore en partie, & en très-grande partie, à deux autres cauſes. Sçavoir au dérangement des parties intégrantes de l'eau, occaſionné par la ſortie ou par le mouvement de l'air qui s'en dégage, qui en

change tout le tissu, & y produit une espéce d'ébullition ; & de plus à une direction angulaire ou convergente que les particules oblongues de l'eau & ces filets de glace dont nous avons parlé affectent entr'eux, & qu'il croit y avoir découverte, sous un angle exactement déterminé à 60 dégrés. Du reste M. de Mairan ne prétend nullement entrer en discussion sur la cause primitive de cette tendance qui s'exerce pendant la congélation ; il l'ignore, & ne la cherche même pas. Il ne donne le fait que comme fait, ou plutôt comme conjecture. Ce qui lui suffit, en rigueur, pour la question présente. C'est comme le ressort ou le poids dont le Méchanicien, dont l'Horloger n'a que faire de s'embarasser, quant à la cause Physique, pour rendre raison du mouvement de l'horloge qu'il s'est engagé d'expliquer. Mais on sera surpris de voir le nombre, la force & la simplicité des preuves que l'Auteur apporte d'un fait si peu soupçonné, quoique visible, & surtout de la justesse de cet angle constant de 60 dégrés, dont on peut s'assurer par la régle & le compas, & que la main la plus exercée dans la Géométrie pratique ne peut qu'imiter, & ne sçauroit surpasser. Or on voit assez que des filets d'eau ou de glace qui se redressent ou tendent à se redresser les uns sur les autres, qui sont pour ainsi dire autant de chevrons, doivent former un tout plus rare, occuper un plus grand espace, que lorsqu'ils étoient uniformément appliqués les uns sur les autres. Quoi qu'il en soit, une propriété si essentielle à la connoissance de l'eau, à la nature d'un liquide, d'un élément si nécessaire à la vie, & dont tant d'autres Phénoménes curieux doivent dépendre, ne pouvoit être trop discutée ni trop approfondie. M. de Mairan y emploie presque entiérement les six derniers chapitres de cette Section.

Passons à la seconde. Elle est tout-à-fait neuve, & roule, comme nous l'avons dit, sur les phénoménes de la congélation rélativement à l'état accidentel & à certaines circonstances où peut se trouver l'eau qu'on expose à la gelée, & sur quelques questions particuliéres, telles que celles-ci ; si l'eau qu'on a fait bouillir a une disposition plus prochaine à se glacer ? Si les grandes riviéres commencent à geler par leur superficie & par leurs bords, ou par le fond de leur lit ? Et autres semblables, sur lesquelles il s'est débité bien des rêveries, tant chez les Sçavans, que parmi le Peuple. Mais la principale partie de cette Section a pour objet un Phénoméne peu connu, &, jusqu'à ces derniers temps, bien paradoxe. C'est que de l'eau très-pure exposée à la gelée, y peut acquérir une froideur plus grande que celle de la congélation, de 5, 10, 15 dégrés du Thermométre de M. de Réaumur, & apparemment beaucoup au-delà, sans se géler, & en y conservant sensiblement toute sa fluidité. Une secousse, la moindre

agitation qui lui ſurvient en cet état, la fait glacer en quelques ſecondes, depuis ſa ſuperficie juſqu'au fond du vaiſſeau ; un brin de glace ou de neige avec lequel on la touche, y produit encore plus ſubitement le même effet; c'eſt une étincelle de feu qui tombe ſur de la poudre à canon. Et, ce qui n'eſt pas moins ſurprenant, cette eau, en ſe glaçant ainſi, devient moins froide, & ſe rapproche ſenſiblement du dégré de froideur de la congélation ordinaire.

Ces effets, dont la premiére connoiſſance n'a été dûe qu'au haſard, & pluſieurs années après que M. de Mairan eut compoſé ſa Diſſertation ſur la Glace, méritoient bien tout ce qu'il s'eſt donné de ſoins, tant pour les décrire d'après les Auteurs qui en ont parlé, que pour les conſtater par ſes propres expériences, & pour en démeler la cauſe. Celle qu'il en aſſigne eſt priſe du fond de ſa théorie, & s'y ajuſte de maniére, qu'il ſembleroit avoir connu le phénoméne dès la premiére édition de ſon ouvrage, & en avoir voulu préparer d'avance l'explication.

M. de Mairan examine encore dans cette Section un fait légérement avancé par quelques Auteurs, & qui ſeroit comme l'inverſe du Phénoméne précédent. Sçavoir, que l'eau pouvoit quelquefois ſe geler dans tout un pays, par un air moins froid que celui de la congélation ordinaire. M. Cyrillo, Médecin à Naples, prétendoit l'y avoir obſervé pluſieurs fois, & il en avoit envoyé le détail à la Société Royale de Londres; les Tranſactions Philoſophiques, les Journaux, & pluſieurs Livres de Phyſique en ont fait mention honorable; mais M. de Mairan ſe détermine pour la négative en général, par toutes les expériences qui lui ſont connues, & il montre en particulier, que M. Cyrillo s'étoit trompé, par le fait mieux examiné, & par d'autres obſervations plus exactes faites à Naples même. On avoit voulu inférer de là l'exiſtence d'une *matiére frigorifique* imaginée dans l'air, ou qui s'y répandoit quelquefois, indépendamment des cauſes connues du froid & du chaud, de la gelée & du dégel, & l'on y amenoit en preuve certaines irrégularités du Thermométre, où cet inſtrument ſemble marquer quelque choſe de plus ou de moins que la température actuelle de l'air ne le comporte. M. de Mairan fait voir encore ici, tant par raiſon que par expérience, combien de pareilles obſervations, & les inductions qu'on en tire ſont équivoques. Enfin il examine, ſi l'eau peut être refroidie par une violente agitation de ſa maſſe, ou par l'impulſion redoublée d'un nouvel air. C'eſt une eſpéce de corollaire au nouveau Phénoméne, & qui confirme l'explication qu'il en a donnée, par le *repos de maſſe* de l'eau, & par l'équilibre que ce repos y occaſionne, entre les parties intégrantes qui la compoſent, & la matiere éthérée qui ſe meut dans leurs interſtices. Et il montre par ſes ex-

périences, & par le fait, que la chose est possible. Tout cela doit être vu dans l'ouvrage même. Ce que nous en dirions de plus ici seroit défectueux, ou nous conduiroit au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites. Nous ne faisons qu'indiquer, & nous passerons encore plus rapidement sur les Sections suivantes.

La troisiéme, qui traite de la Glace toute formée ou dans son état de perfection, de son volume en cet état, de l'augmentation dont ce volume est susceptible, de la force de la Glace pour soûtenir les poids dont elle est chargée & de sa consistance, de son dégré de froideur, de son goût, de sa transparence & de sa couleur, de sa réfraction ou de sa force refractive, des figures qu'elle prend ou qu'elle montre sur sa surface extérieure, de la *palingénésie*, ou de la prétendue régénération de certaines substances dissoutes dans l'eau, en tant qu'elle semble se manifester sur la superficie de la Glace, de son évaporation, & enfin de sa forme dans la neige; tout cela ne renferme que peu de sujets qui n'eussent pas été traités dans les éditions précédentes. Mais on les trouvera refondus dans celle-ci, mieux développés, mieux constatés quant au fait, & accompagnés de plusieurs observations nouvelles & curieuses. Les découvertes qu'on vient de voir dans la deuxiéme Section, y répandent un nouveau jour, & principalement sur l'article de la froideur propre de la Glace. On croiroit, par l'idée que le mot de Glace a coutume de réveiller dans l'esprit, que c'est tout ce qu'il y a de plus froid dans la nature; mais outre cette eau que nous avons dit qui la surpasse en froideur de plusieurs dégrés, & qui, en se glaçant, revient au dégré ordinaire où l'eau commence à se geler, on sçait par un très-grand nombre d'expériences faites en différens pays, que le dégré de la congélation initiale est toujours & par tout sensiblement le même: quoique après cela la Glace, ainsi que tous les autres corps, puisse être successivement & indéfiniment refroidie par le contact d'un air, d'un liquide, ou d'un solide quelconque plus froid. Et c'est sur ce point fixe & constant de la congélation, que sont construits aujourd'hui nos meilleurs Thermométres.

Les figures de la neige, en forme d'étoiles, si régulières & si façonnées, dont M. de Mairan avoit déja fait usage, pour prouver la tendance qu'ont les parties de l'eau & les filets de glace, à s'assembler sous un angle de 60 dégrés, sont rappellées ici, & plus particuliérement décrites.

La destruction de la Glace par sa fonte, & le dégel, Section quatriéme, donnent en un sens des Phénoménes tout contraires à ceux qu'on vient de voir, & fournissent à l'Auteur de nouvelles lumiéres, pour découvrir l'artifice dont se sert la Nature dans la congélation de l'eau. C'est le même objet vu par une autre face, par la face opposée;

opposée ; il doit être par-là d'autant mieux connu, ou plus aisé à connoître. La composition & la décomposition sont des effets réciproques qui s'éclairent mutuellement.

L'ordre dans lequel les parties de la Glace se détruisent, & le dégel, cet adoucissement général qui résout les Glaces de tout un pays, sont donc le principal sujet de cette Section. M. de Mairan y ajoute aujourd'hui l'examen & l'explication de quelques Phénoménes particuliers qui en sont la suite. Telle est, par exemple, cette espéce de Glace brisée ou de neige qui s'attache aux parois des maisons, pendant le dégel & après de fortes gelées ; & telles sont encore ces figures curvilignes semblables à de la broderie, qui se trouvent quelquefois tracées sur les vitres par plusieurs brins de Glace. Non que ces figures ne s'y voyent aussi quelquefois pendant la gelée ; mais c'est à des commencemens de dégel que M. de Mairan les y a observées, & il veut toujours raisonner par préférence sur ce qu'il a vu. Sans compter qu'il ne sçait pas qu'aucun Physicien ait décrit ce Phénoméne, & encore moins, qu'aucun en ait tenté l'explication. Cependant rien n'étoit plus important à connoitre pour lui, que la cause d'un tel arrangement si contraire, du moins en apparence, à cette direction rectiligne & convergente sous l'angle de 60 dégrés, qu'il attribue constamment aux particules de Glace, toutes les fois qu'elles sont en pleine liberté de la suivre ; & rien ne paroissoit ici s'y opposer. Mais M. de Mairan en assigne l'exception & une cause bien simples. Elles sont prises de la fabrique même du verre, & de la manœuvre du Vitrier.

Il a ajouté encore dans cette Section quelques remarques sur l'utilité des observations météorologiques, par rapport aux gelées & aux dégels, qu'il avoit insérées d'avance dans son Histoire de l'Académie des Sciences, année 1743. Car il est porté à croire que le retour périodique & annuel des gelées & des dégels, eu égard à chaque climat & à tous les climats de la Terre, pourroit bien n'être pas aussi irrégulier qu'on le pense, & il sent dans cette occasion combien de pareilles observations suivies, pendant le cours d'un ou de plusieurs siécles, lui seroient nécessaires. Il propose là dessus un nouveau plan, une espéce de Cannevas d'observation, représenté par une double courbe tracée sur le globe terrestre : il décrit cette courbe, & il en explique la génération & l'usage dans une de ses Notes.

Venons enfin à la cinquiéme & derniére Section, à la Glace artificielle par le moyen de sels.

Nous avons parcouru la composition, & la décomposition de la Glace, voici sa récomposition. Autre maniére de considérer le même objet, autre ressource pour dévoiler la Nature, faire venir l'art à son secours, imiter la Nature.

Les fels de toute efpéce, acides, alkalis, fixes, volatils, naturels & artificiels, leurs différentes préparations, les efprits qu'on en retire, font autant de fubftances qui, étant mêlées avec l'eau la refroidiffent plus ou moins, fondent la Glace, forment ce mélange connu dont on environne l'eau ou la liqueur qu'on veut glacer, & dont il réfulte autant de congélations différentes par la force ou par la promptitude, qu'ils font doués de différentes propriétés, ou employés en différentes dofes. Ce feroit, dit M. de Mairan, la matiére d'un ample & beau traité de Chimie. Auffi a-t-il voulu s'y renfermer dans des bornes étroites, par cela même que le fujet étoit trop étendu. Il n'a prefque fait là-deffus que tranfcrire ce qui s'en trouve dans les autres éditions, à la réferve de quelques articles rélatifs aux additions que nous venons d'indiquer. Ses premiéres expériences en Languedoc, avoient été faites de maniére, qu'il n'a pas cru devoir y rien changer, ni ajoûter. De ces expériences fuivent ces effets, qui font la matiére d'autant de chapitres : les fels appliqués fur la Glace la fondent, & ne font géler l'eau qu'en fondant la Glace qu'on met autour ; mêlés avec l'eau ils la refroidiffent, & cependant ils l'empêchent de fe géler ou en retardent la congélation. Ces contradictions apparentes conciliées, & réduites à une même caufe, conduifent M. de Mairan à la formation de la Glace artificielle, à fes différences d'avec la glace ordinaire, au dégel artificiel & à la maniére dont ont fait dégeler les fruits, & les membres gelés, à l'efficacité de différens fels dans l'opération de la Glace artificielle, à la congélation artificielle par les fels tout feuls & fans Glace, découverte moderne qui n'eft pas moins utile que curieufe ; & enfin à la Glace artificielle, fans glace & fans fels que M. de Mairan ne croit pas impoffible. Il examine en paffant la queftion qui fe préfente, fi les fels fondent la glace avant que de commencer eux-mêmes à fe liquefier, ou s'ils ne la fondent que par leur propre diffolution, d'après cette efpéce d'Axione de chimie, que *les fels n'agiffent qu'entant qu'ils font diffous ?* Et les expériences qu'il avoit faites là-deffus il y a plufieurs années avec d'habiles Phyficiens de l'Académie, lui perfuadent que la régle n'eft pas fans exception.

Enfin M. de Mairan termine fon ouvrage par de courtes réflexions fur la maniére de philofopher qu'il y a fuivie, toûjours fondée fur un méchanifme fuppofé ou apperçu, & dont nous avons donné une idée d'après fa Préface, dans notre premier extrait. C'eft, felon lui, de toutes les méthodes la plus épineufe, la plus tardive, &, en un fens, la plus hardie & la plus périlleufe, mais en même temps la plus légitime, & où les moindres fuccès nous dédommageront amplement d'une infinité de tentatives inutiles ou téméraires.

HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE S. Dominique, c'est-à-dire, des Papes, des Cardinaux, des Prélats Eminens en Science & en Sainteté, des célébres Docteurs, & des autres Grands Personnages qui ont le plus illustré cet Ordre depuis la mort du S. Fondateur, jusqu'au Pontificat de Benoit XIII. Ouvrage dédié à Sa Sainteté par le R. P. A. TOURON, *Religieux du même Ordre, Tome V. in-4°. pp. 872, y compris la table des Matiéres.* A Paris, chez Babuty rue S. Jacques, & Quillau pere, rue Gallande, 1749.

A Ne consulter que le titre de cet ouvrage, on pourroit croire d'abord qu'il ne seroit intéressant que pour les seules personnes consacrées à Dieu dans l'Ordre de S. Dominique; mais plusieurs des Grands Personnages, dont il contient les Vies, ayant occupé les premiers rangs dans l'Eglise, & quelques-uns même dans l'Etat, presque tous ayant éclairé leur siécle par leurs écrits, ou l'ayant réformé par leur zéle pour la gloire de Dieu, & d'autres ayant porté le flambeau de la Foi chez les Infidéles de l'ancien & du nouveau monde, on sent bientôt qu'un pareil ouvrage doit intéresser tous ceux qui aiment la Religion, de quelque nation, & de quelque profession qu'ils soient.

C'est ce que nous avions déja remarqué dans les extraits qui ont été donnés des quatre premiers volumes, & qu'il sera aisé d'appercevoir dans celui que nous annonçons; il est partagé comme les précédens en huit Livres. Le trente-troisiéme qui devient ici le premier, entr'autres Vies, renferme celle de Sebastien Michaelis, & de Nicolas Coeffeteau, sur lesquelles nous nous arrêterons d'autant plus volontiers, que ces deux grands Personnages n'ont pas fait moins d'honneur à la France, qu'à l'Ordre de S. Dominique.

Le premier est célébre pour avoir été le Restaurateur de la discipline réguliére dans plusieurs Maisons de son Ordre, & surtout dans la Province de Toulouse. Le P. Touron raconte toutes les traverses que ce zélé Religieux eut à essuyer pour l'exécution de ce pieux dessein; ses propres Confreres l'accusérent auprès du Général de vouloir introduire un nouvel ordre dans l'Ordre même de S. Dominique.

Le P. Michaelis en qualité d'Inquisiteur d'Avignon, ne signala pas moins son zéle pour la conversion des Calvinistes, & les attaqua avec succès dans plusieurs ouvrages qui ont été imprimés. On en connoit encore un de lui dans un autre genre, & sous ce titre: *Histoire admirable de la possession & conversion d'une Pénitente séduite par un Magicien*, &c. Ce qu'il allégua pour prouver la possession de deux Religieuses Urselines du Couvent

d'Aix, parut si convaincant, qu'il fut nommé pour les exorciser. Par une suite de cette affaire, Louis Gaufridi un des Curés de Marseille, accusé d'avoir employé le secours de l'Enfer, le Maléfice, & le Sortilége pour séduire une de ces Religieuses, & pour se venger de l'autre, fut condamné en 1611 par Arrêt du Parlement de Provence, à être brûlé.

L'autre illustre François dont la Vie se trouve dans le même Livre, est Nicolas Coeffeteau, né dans la Province du Maine, & appellé de son temps le pere de l'Eloquence Françoise. Il fut Prédicateur du Roy Henry IV. & nommé par ce Prince à l'Evéché de Marseille : dignité dont Coeffeteau ne prit cependant jamais possession. Il ne se distingua pas moins des autres Théologiens de son temps par la solidité des ouvrages qu'il composa contre les Protestans, que de la plupart des gens de Lettres, par son Histoire Romaine, & par l'élegance avec laquelle il traduisit en François divers anciens Auteurs Latins.

Le trente-quatriéme Livre commence par la Vie de Thomas de Lemos, illustre Théologien, & un des principaux de ceux qui en cette qualité assistérent aux fameuses Congrégations de *Auxiliis* sur les matiéres de la Grace. » Le simple récit de ces disputes, dit notre Historien, les plus célébres » & les plus importantes à tous » égards qui ayent jamais été, entre des Théologiens Catholiques, » sous les yeux du premier Juge » de la Doctrine, suffiroit pour faire l'éloge de Lemos, comme il » fait la plus belle partie de son » Histoire. Mais ce détail quelque » exact & quelque mesuré qu'il fût, » ne plairoit pas à tout le monde, » & notre intention est de n'offenser personne. Nous abrégerons » donc ce que la liberté Historique nous permettroit d'écrire à » la louange de ce grand Homme. » Les Curieux peuvent lire ce qu'en » rapportent différens Auteurs. » Dans le recit que nous en ferons, » nous suivrons l'Auteur de l'Histoire Ecclésiastique du dix-septiéme siécle, parce que dans le » fonds il n'appartient à aucune » des deux Ecoles.

Le P. Touron avoit déja déclaré dans sa Préface, que toutes les fois qu'il seroit question de ces matiéres, c'est-à dire, du systême des Thomistes sur la Grace, & ces matiéres reviennent assez souvent dans le cours de ce Volume, il se feroit un devoir d'être très-attentif à ne rien dire qui pût aller contre le décret de Paul V. ou contre la défense qu'il a faite aux Théologiens des deux Ecoles de se censurer.

Si la vie de Manuel Louis de Sousa, même Livre, peut satisfaire la curiosité du Lecteur par plusieurs traits particuliers, elle n'est pas moins propre à édifier sa piété & à faire admirer la force de la Grace sur le cœur de l'homme. Manuel qui étoit d'une des plus grandes Maisons de Portugal, fut d'abord Chevalier de Malthe; après

avoir porté les armes en différens Pays, & s'y être fait autant estimer par la beauté de son esprit que par la grandeur de son courage, il épousa comme Veuve une jeune Dame de la Maison de Vilhena. Dix années d'informations l'avoient persuadée & toute sa famille, que son mari qui étoit du Sang Royal, avoit péri à la journée d'Alcacer, si fatale au Roy Sébastien, & à la Noblesse Portugaise; Dieu parut benir ce mariage par la naissance d'une fille, qui mourut cependant peu de temps après.

Mais quelle fut la surprise des deux époux, lorsqu'après avoir vécu près de 20 ans dans la plus grande union, ils apprirent de maniére à n'en pouvoir douter, comme on le verra dans l'ouvrage, que le Prince Dom Louis, mari de la Dame, étoit vivant & Captif dans l'intérieur de l'Afrique. Elle crut n'avoir d'autre parti à prendre que de se jetter aussitôt dans le Couvent des Religieuses de S. Dominique de Lisbonne. » Sa Profession » & sa persévérance dans ce nou» vel état, sont une preuve, qu'elle » ne réussit point à retirer son ma» ri de la captivité, & qu'elle en » avoit reçu la permission de con» sacrer au Seigneur le reste de ses » jours.

Sousa suivit son exemple, il entra dans le même Ordre, & y vécut depuis encore dix-huit ans. » Mais quelque grande qu'eût été » son union avec sa prétendue épou» se pendant tant d'années qu'ils » avoient passé ensemble, & quoi» que depuis leur séparation, ils » vécussent dans le même Ordre, » & sous les mêmes Supérieurs, ils » demeurérent l'un & l'autre si ar» rétés dans la résolution d'oublier » le passé, pour ne penser qu'à se » revêtir de Jesus Christ, qu'ils ne » se permirent jamais à eux-mêmes, » ni le plaisir de se parler une fois, » ni même la consolation de s'é» crire.

Le fervent Religieux dans sa retraite consacra sa plume à la gloire de son Ordre & à l'édification du Public, & se distingua surtout par l'Histoire de Dom Barthélemy des Martyrs qu'il écrivit en Portugais. Cet ouvrage a été traduit en Castillan & en François; il fit d'autant plus d'honneur à l'illustre Auteur, qu'il n'avoit épargné ni recherches ni voyages pour s'assurer de la vérité des faits, il mourut en 1632.

La Vie du Pere de Sousa est suivie de celle de Bzovius, connu par un grand nombre d'ouvrages, & surtout par la continuation des Annales de Baronius. Quoique le P. Touron ne s'assujettisse pas à nous donner le Catalogue & moins encore l'analyse de tous les écrits des Auteurs de son Ordre dont il écrit la Vie, & qu'il renvoye souvent sur cet article au P. Echard, il s'étend cependant assez au long sur les ouvrages de Bzovius, sur l'occasion à laquelle ils ont été publiés, & sur les différens jugemens que les Critiques en ont porté; il le fait comme partout ailleurs, en homme qui respecte la vérité, mais qui en même temps se croit obligé

de soutenir la réputation de son Ordre.

C'est ce qu'on appercevra encore aisément dans la maniére dont il parle (*Liv.* 35) de Thomas Campanella. Ce morceau est d'autant plus intéressant pour nous, qu'après la longue prison & les tragiques aventures que l'inconsidération, la témérité des sentimens, & peut-être l'attachement à l'Astrologie Judiciaire de cet homme si fameux lui attirérent, il trouva un asyle en France, où le Cardinal de Richelieu qui le consultoit quelquefois, surtout lorsqu'il s'agissoit des affaires d'Italie, lui procura une pension de 2000 liv.

Campanella finit ses jours à Paris parmi ses Freres dans le Couvent de la ruë S. Honoré, visité quelquefois, dit le P. Touron, par les Grands du siécle, plus souvent par les gens de Lettres, & partageant tous ses momens entre la priére, l'étude & la conversation des Sçavans. Les Auteurs de l'aveu de notre Historien, » ont été extrê» mement partagés sur l'estime » qu'on en devoit faire. Les uns » n'ayant considéré Campanella, » que par ses bons endroits, l'ont » loué avec excès. Les autres ne » faisant attention, qu'à ce qu'ils » ne pouvoient approuver en lui, » ont outré la censure. Il n'est pas » ordinaire, ajoute-t'il, à tous les » Ecrivains de garder le milieu, & » nous conviendrons sans peine que » Campanella s'en est trop écarté » dans ses écrits, aussi bien que » dans sa conduite. Il a eu, pour» suit-il, des sentimens fort singu» liers ou fort hardis ; plus ordi» nairement il s'est trop abandon» né à son génie & à son imagina» tion. Le nombre de ses ouvrages » est prodigieux, comme on peut » le voir par le long Catalogue » qu'en a donné le P. Echard. Il » paroit, dit le P. Touron, que » Campanella pensoit moins à bien » écrire, qu'à beaucoup écrire.

On lira encore avec plaisir (*Liv.* 35.) la vie de Michel Mazarin, frere du Cardinal de ce nom. Cette Vie n'est pas à la vérité aussi curieuse que celle de ce grand Ministre, mais on la trouvera beaucoup plus édifiante. Michel Mazarin s'étant distingué dans son Ordre, remplit avec distinction la place de Maître du Sacré Palais. Il fut ensuite nommé Archevêque d'Aix, bientôt après honoré de la Pourpre, & eut l'honneur singulier de succéder au Prince de Condé dans la Viceroyauté de Catalogne.

Le P. Touron attentif à semer sa narration de tout ce qui lui paroit propre à l'éclaircir, ou à l'orner, nous développe à cette occasion l'origine & la suite de la révolte des Catalans, puis revenant à Michel Mazarin, comme il ne gouverna ces peuples que pendant six mois, & qu'au bout de ce temps il partit pour Rome avec la qualité d'Ambassadeur de France, notre Historien se contente de dire, que le nouveau Viceroy » ne parut pas » au-dessous de la Charge dont on » l'avoit revetu. « On louë continue-t'il, » la douceur & la généro-

» sité de ce Cardinal. Et on assu» re que dans les différens emplois » qu'il remplit dans son Ordre, » dans l'Eglise, & dans l'Etat, il » se comporta toujours avec cir» conspection & sans reproche. » Homme droit, équitable, modé» ré, & ami sincére, il n'eut ni les » grands défauts, ni les grandes » qualités de son frere.

Notre Historien remarque (*Liv. 36.*) dans la Vie du P. Carré, Fondateur du Noviciat général de Paris, que le Cardinal de Richelieu qui avoit une estime particuliére pour ce saint Religieux, aussi bien que pour tout son Ordre, étant tombé dangereusement malade le pria d'ordonner pour lui des priéres dans sa Communauté, & d'aller lui-même faire à son intention une Neuvaine à S. Fiacre en Brie. Le Cardinal à son retour se trouvant un peu soulagé, lui dit qu'il avoit formé trois résolutions, sçavoir de travailler fortement à l'entiére réduction des Calvinistes, de procurer la paix générale & de soulager les peuples; mais sa maladie s'étant trouvée mortelle, il ne put exécuter des projets également avantageux à l'Eglise & à l'Etat.

Une des Vies de ce volume qui présente le plus de traits singuliers, & où le doigt de la Providence paroisse le plus marqué, est celle de Dominique de S. Thomas Prince Ottoman, & fils aîné d'Ibrahim Empereur des Turcs.

On y verra de quelle maniére ce jeune Prince âgé pour lors d'environ trois ans, tomba avec la Sultane sa mere & une suite nombreuse, entre les mains des Chevaliers de Malthe, & avec quelle générosité ils refusérent constamment de grosses sommes qui leur furent offertes pour sa rançon; plus touchés du désir de faire servir sa captivité à son salut qu'aux intérêts de l'Ordre, ils confiérent l'éducation de cet illustre Esclave aux Dominicains de Malthe. Dieu bénit tellement les soins de ces Religieux, que quoique les préjugés de sa naissance fussent si forts, qu'un mot dit contre l'Alcoran, l'affligeoit au point de lui faire perdre l'appétit & le sommeil, il se désabusa peu à peu des superstitions Mahométanes, & que pour mieux s'affermir dans la Foi, il demanda à entrer dans l'Ordre de S. Dominique; il y fut reçu en 1658, étant pour lors âgé de seize ans.

L'idée où l'on étoit, que le Roy avoit formé le dessein de déclarer la guerre au Turc, & que dans une pareille circonstance le Cardinal Mazarin ne manqueroit pas de se servir du P. Osman pour mettre la division parmi les Mahométans, engagea le Cardinal Chigi à amener avec lui le jeune Osman en France. Le Roy le traita d'Altesse, & il y fut reçu avec de très grands honneurs, où la politique, selon le P. Touron, eut autant de part que l'estime qu'on faisoit de sa personne & de sa vertu. Mais la Porte ayant accordé au Roy les satisfactions qu'il demandoit, ce Prince occupé d'ailleurs de la guerre d'Espagne, ne pensa plus à la dé-

clarer aux Turcs; il n'en étoit pas de même des Vénitiens, allarmés de l'opiniâtreté avec laquelle les Infidéles pressérent le siége de Candie, ils obtinrent du Général de l'Ordre qu'il rappelleroit le P. Osman en Italie. Leur dessein étoit de l'opposer au Sultan Mahomet son frere, & de profiter des offres du Prince de Valaquie & des Chrétiens du Levant qui paroissoient prêts à prendre les armes en sa faveur. Ce grand projet manqua encore ; la Ville de Candie fut obligée de capituler, & les Vénitiens de faire la paix avec les Turcs. Ainsi les raisons d'Etat & de Politique qui avoient déterminé les Supérieurs du P. Osman à ne pas l'engager dans les Ordres Sacrés, ne subsistant plus, il les reçut à l'âge de 28 ans, prit même le bonnet de Docteur, & fut envoyé à Malthe avec la qualité de Vicaire Général de tous les Couvens de son Ordre, établis dans cette Isle. Il y mourut très-saintement dans la trente-cinquiéme année de son âge.

„ Parmi toutes les épreuves par „ lesquelles il passa, nous ne regar„ dons pas, dit le P. Touron, com„ me la plus petite, celle où ce Re„ ligieux Prince s'étoit trouvé par „ la malignité ou l'avarice de quel„ ques Ecrivains Protestans, qui, „ pour paroître plus sages que les „ autres, ou gagnés peut-être par „ l'argent des Turcs, avoient mê„ me de son vivant entrepris d'atta„ quer sa naissance. Ce fut pour „ réfuter ces Auteurs que le Che„ valier de Jant écrivit la Vie du „ P. Osman. On peut voir, ajou„ te-t'il, avec quelle facilité ce Che„ valier détruit les frivoles conje„ ctures, & les pitoyables raison„ nemens de ses Adversaires, & si „ ce n'étoit pas sur les preuves les „ plus évidentes que l'Ordre de „ Malthe, quatre Papes, les Rois „ de France, & d'Angleterre, & „ tous les Princes d'Italie, le trai„ térent toujours comme tel.

Nous n'avons garde d'oublier, que comme les Enfans de S. Dominique se sont également signalés pour ramener les Hérétiques à la Foi, ou pour l'annoncer aux Infidéles : on trouve ici les Vies de plusieurs grands Hommes qui se sont consacrés à porter la lumiére de l'Evangile aux Nations, & dont quelques uns même ont eu la gloire de répandre leur sang pour le nom de Jesus-Christ.

Outre plusieurs particularités sur la nature du Pays & le caractére des différens Peuples, parmi lesquels ces hommes Apostoliques se sont répandus; presque toutes ces Vies contiennent les plus grands exemples de vertu, de patience & de courage.

On verra dans celle de Christophle de Torrés, d'abord Prédicateur des Rois Catholiques Philippe III. & Philippe IV. & qui mourut Archevêque de Sainte Foy dans la nouvelle Grenade, que ce zélé Prelat fut le premier, qui de l'avis de ses Suffragans, & après avoir fait examiner murement la matiére dans une assemblée, composée

posée de tout ce qu'il y avoit de gens éclairés dans son Diocèse, décida que dans la suite il devoit être permis aux Confesseurs & aux Pasteurs, d'admettre à la Sainte Table tous ceux d'entre les Indiens qu'ils trouveroient dignes d'y participer : jusques-là, c'est-à-dire, jusqu'en 1633, quoique plusieurs des Missionnaires fussent d'un sentiment contraire, le plus grand nombre frappé du naturel barbare, de l'ignorance, & de la grossiéreté de ces peuples sauvages, avoit cru devoir les exclure de la participation des Saints Mystéres, & on avoit eu pour maxime de ne leur administrer que le Baptême, lorsqu'on avoit lieu de les croire suffisamment instruits pour le recevoir.

La Vie de Grégoire Lopés (*Liv.* 38.) Chinois, & le premier de sa Nation qui ait été élevé à la dignité d'Evêque, & même à celle de Vicaire Apostolique dans la Chine, est surtout remarquable par le compte qu'on y rend des cérémonies Chinoises, & des honneurs rendus à la mémoire de Confucius & des Ancêtres. Il y est fait mention de l'écrit dans lequel Lopés après en avoir donné le détail, se contente, pour me servir des termes du P. Touron, de dire, *que tout cela paroit d'abord passer les honneurs civils, & semble être superstitieux.* » Le S. Siége, ajoute notre Histo-» rien, ne s'étant pas alors expli-» qué aussi expressément qu'il l'a » fait dans la suite, l'opinion de » Lopés qui ne considéroit ces cé-» rémonies que comme des hon-» neurs purement civils, rendus à » la mémoire d'un grand Philoso-» phe & des Ancêtres, ne faisoit » point de tort à sa Religion, & » n'obscurcissoit point l'éclat de ses » vertus. Avant que l'Eglise eut » prononcé sur l'opinion des Mil-» lénaires, ce sentiment, qu'il faut » regarder aujourd hui comme une » hérésie, a été soutenu sans crime » par de Saints Evêques & par des » Martyrs.

Lopés mourut aussi saintement qu'il avoit vécu, vers le commencement de 1687, dans la Ville de Nanquin, généralement regretté des Missionnaires de tous les Ordres, & de tous les nouveaux Chrétiens parmi lesquels sa mémoire est encore en bénédiction.

Nous observerons en passant que l'Auteur, même Livre, dans la Vie d'Hyacinte Libelli, Maître du Sacré Palais. & depuis Archevêque & Vice-Légat d'Avignon, après avoir dit que ce Prélat » avoit une » imagination vive, la répartie » prompte, beaucoup de facilité » à s'énoncer qui faisoit admirer » ses bons mots, soutient que dans » le recueil de ceux qu'on lui attri-» bue, il y en a une partie qu'on » peut regarder comme supposés » gratuitement à cet Archevêque.

Nous finirons l'extrait de ce volume en avertissant que le quarantiéme & dernier Livre, renferme la Vie de deux célébres Théologiens que la France a donnés à l'Ordre de S. Dominique. Le premier est le P. Massoulié, Docteur de Casanate à Rome & mort dans

la même Ville en 1706, avec la qualité de Consulteur du S. Office. Le deuxiéme qui a vécu jusqu'en 1721, est le P. Alexandre Docteur de la Faculté de Paris. Comme l'Histoire des Sçavans du premier ordre n'est pour l'ordinaire que celle de leurs ouvrages, & des occasions dans lesquelles ils les ont composés, on ne trouve guéres autre chose dans la Vie de ceux-ci, mais la lecture n'en sera pas moins agréable à tous ceux qui sont assez heureux pour avoir le goût de la science & de la piété.

Le P. Touron observe par rapport au P. Massoulié, » que si dans » ses écrits on lit en passant quelques endroits obscurs, ou susceptibles de plusieurs sens, il est de » l'équité de les entendre conformément aux principes de S. Thomas, que l'Auteur a établis & répandus dans tous ses ouvrages. « Pour ce qui regarde le second, il termine sa Vie par ces paroles, » aussi modeste que Sçavant le P. » Alexandre n'étoit pas assez prévenu en sa faveur, pour croire, » qu'il ne se trompoit jamais, & » son appel qui dément ses propres principes, fait voir qu'il s'est » trompé en effet.

Nos Lecteurs apprendront avec plaisir, que quoïque la premiére intention de notre pieux & Sçavant Historien, fût de renfermer l'Histoire des Hommes Illustres de son Ordre, dans cinq Volumes, il ne peut se dispenser d'en donner un sixiéme, ayant à écrire la Vie du S. Pape Benoît XIII. du P. Cloche, & de quelques autres grands Personnages.

TRAITE' D'OPTIQUE MECHANIQUE, DANS LEQUEL on donne les régles & les proportions qu'il faut observer pour faire toutes sortes de Lunettes d'approche, Microscopes simples & composés & autres ouvrages qui dépendent de l'Art; avec une instruction sur l'usage des Lunettes ou Conserves pour toutes sortes de vûe; par M. THOMIN, *Ingénieur en Optique, de la Société des Arts, volume in-8°. pag.* 372. *Planche* 4. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, & Antoine Boudet, rue S. Jacques, 1749.

NOUS avons donné dans notre Journal du mois d'Avril de l'année 1747, l'extrait d'un essai sur l'usage des Lunettes, composé par M. Thomin, Ingénieur en Optique. Le même Auteur vient de faire paroître un nouvel ouvrage sur cette matiére; le premier n'étoit qu'une légére esquisse de celui-ci; M. Thomin y a ajouté tout ce qui regarde la maniére de travailler les différens instrumens qui appartiennent à la science de l'Optique dont l'Auteur exerce la profession depuis plusieurs années. Dans l'essai dont nous avons rendu compte, M. Thomin avoit voulu pressentir le goût du public, il tâche aujourd'hui de le satisfaire. On sçait le secours que l'Optique

tire de la Géométrie, & de la connoiſſance que l'on a de la conſtruction de l'œil; on peut aſſurer que l'Optique pratique peut être auſſi bien démontrée, & auſſi bien traitée que toutes les parties de Mathématiques mixtes. M. Thomin a eu en vûe d'éclairer les autres Artiſtes ſes Confreres, & pour arriver au but qu'il s'eſt propoſé, il falloit éviter les méthodes trop ſcientifiques toujours exactes, mais ordinairement trop relevées pour des ouvriers plus accoutumés à opérer de la main, qu'à examiner les principes & les raiſons qui devroient les conduire. Pluſieurs Auteurs, & les plus célébres Phyſiciens, ont donné différentes méthodes théoriques & pratiques: mais M. Thomin s'eſt propoſé quelque choſe de plus ſimple, & qui fut plus à la portée des ouvriers moins inſtruits & moins Géométres. L'ouvrage dont nous parlons eſt dédié à M. le Chancelier, l'Epitre eſt bien écrite & remplie de vérités.

M. Thomin a employé quelques figures pour faire ſes démonſtrations, cependant elles ſont en petit nombre, & il auroit été néceſſaire qu'elles fuſſent beaucoup augmentées, mais il nous dit à ce ſujet; „ j'ai cru devoir épargner à mes „ Lecteurs la peine & le dégoût de „ comparer ſans ceſſe les figures „ avec le diſcours, & de parcourir „ les Lettres alphabétiques qui les „ accompagnent: exercice qui demande un génie d'application, „ dont quelque-uns ne ſont pas capables. “ Cette réflexion de l'Auteur montre pour quelle ſorte de perſonnes il a travaillé.

Après quelques notions préliminaires qui appartiennent à l'Optique, & qu'on doit regarder comme des définitions; l'Auteur commence par la deſcription des baſſins dans leſquels on polit les verres concaves & convexes; M. Thomin donne la méthode de trouver le foyer de ces baſſins, leurs calibres, leurs diamétres & leurs profondeurs. Ces méthodes dépendent entiérement de la Géométrie; on trouve enſuite pluſieurs articles qui regardent la ſcience de celui qui s'applique à l'Optique pratique, par exemple, l'Auteur donne la méthode de travailler les verres, il indique les marques qui caractériſent ceux qui ſont d'une bonne ou d'une mauvaiſe matiére. C'eſt un art qui tient plus de l'adreſſe que du génie, de ſçavoir tailler les verres ſans les endommager; la principale difficulté provient de ce qu'on recontre aſſez ſouvent dans les verres ce que les ouvriers appellent *des langues*, or il faut les éviter. Il eſt encore difficile de donner aux verres une certaine courbure: les formes dans leſquelles on les cimente demandent un ſoin particulier, afin de pouvoir les dégroſſir & les arrondir. L'Auteur fait à ce ſujet pluſieurs remarques qui nous ont paru intéreſſantes pour ceux qui travaillent aux Lunettes.

On peut regarder ceci comme des préparations néceſſaires pour parvenir au *douci* & au *poli*, des

verres ; c'eſt cette opération qui rend les verres nets & propres à laiſſer paſſer une grande quantité de rayons de lumiére. On trouvera dans l'ouvrage pluſieurs remarques qui regardent la méthode de donner le parfait *poli* aux verres ; elles peuvent être fort utiles aux Artiſtes qui cherchent à perfectionner leurs ouvrages.

A la ſuite de cet article l'Auteur a ajouté une table qui fait connoître dans quel rapport les objets augmentent ou diminuent ſuivant la convexité & la concavité des verres. On traite après cela des miroirs ardens, des verres convexes & concaves & de leurs effets; toutes ces queſtions ou tous ces problémes ſont traités comme il convient qu'ils le ſoient pour des Artiſtes. Il s'agit enſuite de la méthode qu'il faut mettre en pratique pour conſtruire des Lunettes d'approche ; la premiére eſt compoſée de deux verres, l'un concave c'eſt l'oculaire, l'autre convexe c'eſt l'objectif; la ſeconde a quatre verres convexes, & la troiſiéme en a deux : M. Thomin aſſigne quelles doivent être les proportions de chacune de ces eſpéces, ſuivant les différens foyers des verres concaves & convexes.

Les Lunettes d'approche qui ont quatre verres ſont compoſées de pluſieurs tuyaux ſelon la longueur qu'on veut leur donner : les verres qui forment cette Lunette ſont tous quatre convexes : le premier eſt nommé l'objectif & eſt convexe des deux côtés, ou d'un ſeul côté ſi l'on veut, mais les trois autres que l'on nomme oculaires doivent être convexes des deux côtés : les différentes réfractions que les rayons de lumiére ſouffrent en paſſant par tous ces verres rendent l'objet moins clair, mais en récompenſe ils le groſſiſſent beaucoup. Si l'on retire deux verres oculaires de ces Lunettes d'approche, on voit pour lors les objets renverſés : au contraire les quatre verres redreſſent les objets, & on les voit comme avec ſes yeux. L'Auteur rapporte les proportions que doivent avoir les verres, ſuivant la différence des longueurs des Lunettes d'approche, & il a aſſigné l'ouverture que doivent avoir les diaphragmes des objectifs ſelon les différens foyers : la plûpart de ceux qui ont traité de l'Optique, & tous les Auteurs Artiſtes, ne ſuivent pas préciſément les mêmes proportions dans les foyers & dans les diamétres, c'eſt ce qui a engagé M. Thomin à rapporter une table dans laquelle on trouve tous ces différens rapports.

Lorſque les proportions des verres des Lunettes ſont déterminées, il eſt à propos d'éprouver entre pluſieurs objectifs ceux qui ſont les meilleurs, afin de rejetter ceux qui font paroître l'objet confus : M. Thomin donne à ce ſujet différens moyens de découvrir ces défauts, il rapporte auſſi cette régle fort aiſée pour trouver combien une Lunette groſſit les objets ; on diviſe la longueur du foyer de l'objectif par le foyer de l'oculaire, le

quotient indique le nombre de fois que la Lunette grossit.

Après les Lunettes d'approche on parle du Microscope : lorsque nos yeux ont de la peine à appercevoir les objets à cause de leur extrême petitesse, on a recours au Microscope. La grande convexité qu'on donne aux verres qui composent le Microscope, sont la cause de la quantité de rayons de lumiére qui se réunissent ; ils nous font appercevoir un objet invisible à nos yeux parce qu'ils nous le grossissent jusqu'à dix mille fois plus que dans son état naturel. Il y a deux sortes de Microscope, l'un simple, & l'autre composé ; le Microscope simple est d'une seule lentille ; le Microscope composé est de trois sortes, l'un a deux verres, sçavoir un oculaire & une lentille, l'autre a trois verres, sçavoir deux oculaires & une lentille, le troisiéme est composé de deux oculaires & de plusieurs lentilles de rechange qui grossissent par dégrés les objets ; ce dernier Microscope est celui dont on se sert pour voir le mouvement des fluides & ce qu'ils peuvent contenir.

Notre Auteur parle de ces verres qui trompent notre vûe en nous faisant voir des objets tout à fait différens de ce qu'ils sont en eux-mêmes : cette maniére d'appercevoir les objets peut être nommée *perspective illusoire* : ce sont des verres taillés à facettes angulaires ; lorsqu'on veut se procurer le plaisir de cette perspective, il faut mettre un ou plusieurs tableaux dans une boéte quarrée, au bout de laquelle on éléve un verre angulaire taillé en pyramide : l'arrangement le plus parfait de ces tableaux consiste à les disposer de maniére qu'ils puissent causer beaucoup de surprise par la différence des objets vûs dans leur état naturel, & par celle où on les voit à travers ces verres. Il y a une seconde sorte de verres à facette qui multiplient les objets au travers desquels on apperçoit un objet en autant de lieux différens, qu'il y a de facettes sur le verre.

La méchanique de l'œil a donné l'idée de la chambre noire, les humeurs de l'œil, & le crystallin font l'office des verres convexes ; ainsi le verre objectif qu'on met à l'extrémité du tuyau de la chambre noire, réunit & rassemble les rayons de lumiére qui partent de chaque point des objets extérieurs ; si l'on ne met qu'un seul verre les objets paroîtront renversés, il en faut deux pour les voir dans la situation droite. On peut avec la chambre noire représenter sur le papier les images des objets que l'on voit dans une plaine ; ces images se trouvent tracées avec régularité, ou selon les loix de la perspective. C'est par l'explication de cette boéte utile dans plusieurs occasions, & par la maniére de s'en servir, que notre Auteur finit la premiére partie de son ouvrage.

Dans la seconde M. Thomin détaille plusieurs choses qui avoient été traitées avec moins d'étendue dans son essai sur l'usage des Lu-

nettes : nous choisirons les endroits qui peuvent contenir quelques nouvelles remarques. On commence par une courte description de l'œil; ensuite l'Auteur examine quelle est la matiére la plus avantageuse pour la construction des verres optiques; il ne faut employer que des morceaux de glace, il préfére les verres d'une belle couleur d'eau pour l'usage de ceux qui ont les yeux gris, mais il conseille ceux qui tirent un peu sur le jaune à ceux qui ont la vûe foible : c'est à ce sujet que M. Thomin traite des différentes espéces de vûe & les précautions qu'il faut prendre, soit pour soulager les yeux foibles, & les conserver, soit pour éviter certains accidens.

L'Auteur rapporte les diverses marques par lesquelles on peut examiner si l'on a besoin d'avoir recours à des Lunettes : il n'y a point d'âge fixe où l'on doive précisément faire usage des Lunettes; il est quelquefois utile de s'en servir quoi qu'on soit fort jeune, & dans d'autres circonstances on doit en retarder l'usage quoi qu'on soit avancé en âge; il faut avant que d'avoir recours à des conserves ou à des Lunettes, examiner par des régles que l'on donne ici le besoin que l'on en a. On trouvera sur cet article plusieurs choses qu'il est à propos de lire dans l'ouvrage même : mais dans quelque âge qu'on les prenne il faut avoir soin de choisir des Lunettes dont le foyer & la bonté soient rélatifs à notre point de vûe. Notre Auteur traite en particulier de ceux qui ont la vûe longue, de ceux qui l'ont courte, basse, & il parle de ceux qui sont louches. M. Thomin propose quelques moyens pour redresser la vûe aux personnes qui sont devenues louches; il examine quel effet doit produire l'opération de la cataracte, & quels sont les verres dont on a besoin; il conseille d'être quelque temps après l'opération sans que l'on s'en serve à cause des différens accidens qui peuvent survenir.

M. Thomin termine son ouvrage par plusieurs difficultés d'Optiques qu'il propose aux Sçavans, en voici quelques-unes. Un Phénoméne qui lui paroît surprenant, c'est qu'il arrive quelquefois que la vûe des Vieillards se rétablit & reprend presqu'entiérement sa premiére vigueur, ensorte que l'on trouve des personnes qui après s'être servi de Lunettes n'en ont plus de besoin, parce que leur vûe a la même force qu'auparavant; notre Auteur tâche d'expliquer ce jeu de la nature qui semble tenir du prodige; il croit que l'âge peut diminuer la convexité de l'œil par le dessechement de la cornée, & par le relâchement des fibres; il peut donc arriver que ceux qui ont la vûe courte se passeront de Lunettes, après en avoir fait usage. Lorsque le même effet arrive à ceux qui ont la vûe longue le phénoméne est plus difficile à expliquer; cependant M. Thomin croit que dans certains tempéramens une trop grande chaleur pourroit em-

pêcher que les membranes, les muscles optiques, & tous les autres organes nécessaires à la vûe ne fussent pas assez abbreuvés des liqueurs propres au jeu & au mouvement du crystallin, mais lorsque ce feu qui diminue de jour en jour par la vieillesse permet à ces mêmes liqueurs d'affluer, le crystallin reprendra sa convexité & les humeurs auront leur premiére transparence, le ressort des parties aura une nouvelle force, alors la vûe se rétablira & reviendra pour ainsi dire dans son premier état, de sorte qu'on n'aura plus besoin de Lunettes.

Une seconde difficulté c'est que le même verre convexe ou concave d'un certain foyer produit des effets différens sur des personnes dont l'organe semble à tous égards demander la même courbure : ainsi l'Auteur a remarqué que de deux personnes, dont l'une voyoit distinctement un objet avec un verre d'un pied de foyer, l'autre qui paroissoit être dans le même état & exiger la même courbure de verre, voyoit cependant très-bien le même objet à douze pieds de distance. Il est vrai que les indications extérieures sont des preuves très-équivoques, & ne font pas entiérement connoître les dispositions internes & insensibles : ce qui fait dire à notre Auteur que deux personnes peuvent à la simple vûe voir un objet distinctement à la même distance, & avoir cependant une configuration interne différente dans l'organe ; l'un par exemple aura le crystallin d'une certaine courbure qui lui fera voir à une distance marquée ; l'autre aura le cristallin d'une courbure plus ou moins grande que la premiére, mais en récompense la rétine sera plus ou moins distante du cristallin ; les humeurs plus ou moins restringentes, ces choses quoique différentes peuvent se compenser. Il s'ensuivra donc que si l'on donne à ces deux personnes un verre d'une égale courbure, il produira sur elles des effets différens. M. Thomin soumet ses pensées au Jugement des Physiciens, & sans vouloir les adopter comme des réponses exactes, on ne peut s'empêcher de regarder M. Thomin comme un excellent Artiste qui a étudié sa profession & tout ce qui y a rapport d'une maniére qui lui fait honneur & qui est utile au public.

On trouve chez M. Thomin toutes les marchandises qui concernent la vûe ; on peut s'adresser avec confiance à un homme qui pense assez noblement pour dévoiler une infinité de choses dont ses Confreres faisoient mal à propos des mystéres.



HISTOIRE DU THEATRE FRANÇOIS, DEPUIS SON origine jusqu'a présent, avec la Vie des plus célébres Poëtes Dramatiques, un Catalogue exact de leurs piéces, & des notes Historiques & Critiques, Tome quatorziéme. A Paris, chez P. G. *le Mercier*, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, au Livre d'Or, & *Saillant*, Libraire, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1748. *in*-12. de 572 pages, y compris les 4 Tables ordinaires & non compris la Préface qui n'est que de 7 pages.

C*E nouveau volume* (selon l'annonce que MM. Parfait en font dans leur Préface) *commence en* 1696, *& finit en* 1708 *inclusivement.* Il *contient les extraits de cent-huit Poëmes Dramatiques* (ou du moins les Titres de ces piéces, avec des notes plus ou moins étendues sur chacune.) On y trouve de plus, *les Vies de dix Auteurs & celles de quatorze Acteurs & Actrices, morts ou retirés depuis* 1698, *jusques & compris* 1708. *Ces derniers articles rassemblent des faits curieux & absolument ignorés jusqu'à présent.* Du moins les Auteurs de cet ouvrage marquent avoir apporté tant de soins pour ce volume, qu'ils croyent pouvoir *espérer sans trop se flater qu'il achévera de décider du succès de l'ouvrage.* Ils déclarent s'être attachés particuliérement à y éclaircir l'article de la Champmeslé, dont la vie est à la fin de ce volume: & nous avons déja fait connoître, au mois de Fevrier, ce qui les a intéressés comme personnellement à ces éclaircissemens, vis-à-vis de M. Racine.

Nous ne connoissons point les observations critiques que MM. Parfait ajoutent leur avoir été adressées sur leur ouvrage, par un Anonyme. Mais MM. Parfait les annoncent comme *de petite conséquence*, & à en juger par la maniére dont ils y répondent, il faut qu'elles soient en effet peu importantes; ils n'en rappellent aucun détail dans leur réponse. Toute celle qu'ils font aujourd'hui à l'observateur Anonyme, est qu'ils *seroient trop satisfaits, si c'étoient les seules & les plus fortes objections qu'on pût leur proposer;* qu'ils ne se sont point flatés qu'un ouvrage aussi neuf & aussi difficile que le leur *fût sans défauts, & du goût de tout le monde:* & que voyant le public leur demander avec empressement la continuation de leur Histoire, ils croyent devoir se rendre à ce dernier témoignage comme au suffrage le moins equivoque.

Sans prétendre combattre un tel témoignage nous croyons qu'on pourroit faire à MM Parfait quelques observations qui nous ont paru, surtout à la lecture de ce quatorziéme volume, dignes de leur attention & qui concernent assez en général l'œconomie de leur ouvrage.

Il semble que cet ouvrage seroit beaucoup plus exact, plus agréable

&

& plus intéressant, si chacune des parties qui le compose y étoit plus entiére, mieux liée & appuyée d'un plus grand nombre de jugemens & de morceaux propres aux Auteurs qui y font fonction d'Historiens & de Juges : rendons ces remarques plus sensibles par quelque explication. Que sur un grand nombre de piéces non imprimées & qu'on ne connoit que par les Registres du Théâtre François MM. Parfait ne nous donnent que les titres de ces piéces & le nombre de leurs représentations ; nous n'en sommes pas surpris, la plûpart de ces piéces ne mériteroient pas même qu'on en dit tant & qu'on se souvint de leur nom, si on n'en devoit le souvenir à l'exactitude qu'exige une Histoire. Qu'à l'égard des piéces d'Auteurs célébres dont on a ce qu'on appelle le Théâtre, tels que Corneille, Racine, Regnard, &c. nos Auteurs ne nous les fassent pas connoître par des extraits ; c'est encore ce dont nous ne sommes point étonnés, ces piéces sont si connues & si faciles à connoître, qu'un tel travail y peut être regardé comme superflu, quoiqu'il ne fût point étranger à une Histoire du Théâtre. Mais que sur un grand nombre de piéces, qui, quoi qu'imprimées, sont peu connues de ceux qui lisent aujourd'hui l'histoire du Théâtre François, nos Auteurs n'ayent pas entrepris d'en donner du moins une legére idée à ces Lecteurs ; que sur celles qu'ils éclaircissent par diverses anecdotes, ils ne se soient rendus pour ainsi dire que les Copistes de diverses Préfaces d'Auteurs, de divers fragmens de Mercure & autres ouvrages du temps ou répertoires de pareils faits ; qu'ils ne se soient pas servi de ces matériaux pour en composer un tout lié & suivi, appuyé de la simple citation de leurs garands, & s'ils avoient voulu, de quelques propres termes de ces garands, mais seulement dans les points plus intéressans : qu'ils n'ayent pas toujours joint aux piéces qu'ils ont pu connoître un jugement qui puisse fixer le Lecteur ; c'est ce qui pourroit avoir surpris plusieurs personnes, & peut-être par préférence celles qui rendent le plus de justice aux peines que MM. Parfait se sont données pour la composition de leur ouvrage, & qui s'intéressent le plus à leur réputation. Nous concevons que le désir d'une exactitude plus parfaite à pu engager nos Auteurs à moins juger & à moins méler leur style à celui de leurs garands. Mais il nous semble que l'ouvrage exécuté dans le plan que nous venons de tracer, seroit plus dans le goût d'une véritable Histoire, & que la méthode suivie par MM. Parfait du moins dans leurs derniers volumes, est plutôt dans un goût de Mémoires, goût qui est fort différent de celui d'une Histoire. L'idée qui nous est restée, d'après un Auteur célébre, d'une véritable Histoire est celle d'un ouvrage dans lequel l'Historien prenant pour lui toute la peine ne laisse à ses Lecteurs que l'utile & l'agréable. Semblable, dit cet Au-

teur, à un Architecte qui dès que l'édifice est tout élevé a grand soin de dérober à la vûe des spectateurs, les échafaudages & les préparatifs qui ont servi à le former ; l'Historien après avoir rassemblé dans les sources les plus sures & les plus propres à son sujet, tout ce qui lui a été nécessaire & utile pour son ouvrage ; après avoir fait tous les examens qui doivent précéder un bon choix, ne doit plus présenter à son Lecteur que ce choix tout fait & disposé, de la maniére la plus propre à intéresser son Lecteur & à lui plaire par le récit le mieux lié & le plus agréable. Il doit donc écarter tous les échafaudages & préparatifs, qui n'étant nécessaires que pour l'élévation de l'édifice, doivent disparoître dès qu'il est construit. Du reste ne prétendant point ici prescrire une régle générale, parce qu'il n'y en a presque point qui n'ait un grand nombre d'exceptions ; nous nous contenterons d'avoir effleuré ces observations, dont nous abandonnerons volontiers l'application & le jugement aux lumiéres, aux réflexions & au discernement des Auteurs & des Lecteurs.

Pour revenir au volume quatorziéme dont il s'agit, on y retrouve encore une partie des Auteurs dont on a vu des piéces dans le tome précédent. Tels sont MM. Devisé, Dancourt, Pradon, Boursault, Riuperous, l'Abbé de Brueys, l'Abbé Genest, Péchantré, Baron, Regnard & Rousseau. Le seul Dancourt après avoir déja fourni 19 Comédies dans le volume précédent, offre encore dans celui-ci au moins le même nombre de piéces, dont la médiocrité est aussi à peu près la même.

On y voit l'histoire du Théâtre de Regnard, dont toutes les piéces, à l'exception de la premiére, ont paru dans les temps que renferme ce volume. Il en est à peu près de même de Rousseau, dont ce volume annonce les deux derniéres Comédies, qui n'ont pas eu plus de succès que sa premiére piéce.

Les autres Auteurs des piéces comprises dans ce volume, sont MM. de la Fosse, Dufreny, de Brie, Chancel de la Grange, Belin, Guérin le fils, Champmélé, S. Gilles, Boindin, le Sage, Ferrier, l'Abbé Pellegrin, Mademoiselle Barbier, & MM. la Motte, Dussé de Valentiné, l'Abbé Nadal, Crébillon, Danchet, le Grand & la Font, nous les disposons toujours à peu près selon l'ordre des piéces qui les ont annoncés comme Auteurs.

Ceux dont ce volume contient la vie, ou du moins sur lesquels il fournit des éclaircissemens plus ou moins détaillés, sont M. l'Abbé Brueys, & MM. Belin, de Brie, de S. Gille, Guérin, Péchantré, de Riuperous, de la Fosse, Regnard & Rousseau.

Ne pouvant entrer dans tous les détails exposés à ce sujet par MM. Parfait, nous nous bornerons à de courtes notes sur la plûpart des premiers Auteurs dont nous venons de citer les noms, & nous nous

contenterons de faire un peu mieux connoître le premier & les trois derniers, sur lesquels nos Auteurs se sont aussi bien plus étendus.

Tout ce que nos Auteurs observent sur l'Abbé Brueys étant tiré de la vie qu'on a mise à la tête de son Théâtre, édition de 1735, à Paris, du P. Niceron Tom. XXXII. & du Parnasse François, *in-fol.* p. 592. & suiv. il pourroit suffire de renvoyer nos Lecteurs à ces ouvrages assez connus. Mais pour en dire quelque chose, nous observerons que l'Abbé Brueys, né à Aix ou à Narbonne dans les erreurs de la R. P. R. après avoir été détrompé de ces erreurs, par les instructions du grand Bossuet, Evêque de Meaux, qui lui donna la Tonsure en 1685, avoit mérité par divers ouvrages de Théologie faits pour la défense de la Religion Catholique contre les Protestans, les pensions dont Louis XIV. l'honora en 1700, quoique le Clergé lui en eût déja accordé une autre. On n'auroit pas sans doute attendu d'un Théologien controversiste des ouvrages aussi frivoles & aussi badins que ceux qu'offrent les piéces de l'Abbé de Brueys. Aussi ne s'est-il livré que comme furtivement à une occupation qui répondoit si peu à son état, à son sçavoir, & à sa position, dont il semble qu'il auroit pu profiter pour travailler plus longtemps à la défense & aux progrès de la Religion Catholique. La fréquentation du Théâtre François & les liaisons de l'Abbé de Brueys avec M. Palaprat (que nous avons suffisamment fait connoître dans le deuxiéme Journal du mois de Juin dernier au sujet du précédent vol. de l'Histoire du Théâtre) furent les principales causes qui engagérent l'Abbé de Brueys à travailler pour le Théâtre, où l'on n'a pas fait grand cas de ses piéces. Après avoir donné avec M. Palaprat 4 Comédies, il en a donné à lui seul 4 autres dont la derniére est de 1722. Il y a encore de lui une Tragédie intitulée Gabinie qui est de 1699. Cet Auteur qu'on dit avoir été d'un commerce fort agréable, s'étant retiré à Montpellier vers l'année 1720, y est mort à la fin de l'année 1723 âgé de 83 à 84 ans.

Le Sieur *Belin* ou *Blein* de Marseille, étoit Bibliothécaire de Madame la Duchesse de Bouillon, & est Auteur de 3 Tragédies qu'il a données au Théâtre en 1699, 1701 & 1705. Les titres de ces trois piéces sont *la mort d'Othon*, *Vononès*, & *Mustapha & Zeangir*, les deux premiéres n'ont eu que peu de représentations & n'ont point été imprimées. Nos Auteurs entrent dans quelque détail sur la derniére qui quoiqu'apparemment la moins médiocre paroît l'etre encore assez.

N. *De Brie*, fils d'un Chapelier de Paris, & Auteur du petit Roman du Duc de Guise, a donné en 1695. la Tragédie des *Héraclides*, & en 1797 la Comédie du *Lourdaut*. Aucune de ces piéces n'a été imprimée, & on ne les connoitroit peut-

être pas aujourd'hui plus que leur Auteur, si son nom inscrit dans les Registres de la Comédie, n'avoit été d'ailleurs célébre par 4 Epigrammes attribuées à Rousseau, & dont les trois derniéres attaquent De Brie comme un Maître Usurier. Nous ne citerons qu'en 6 vers la premiére qui ne le critiquent qu'en qualité d'Auteur.

» Pour disculper ses œuvres insipides,
» De Brie accuse & le froid & le chaud.
» Le froid, dit-il, fait choir mes *Héra-*
» *clides*
» Et la chaleur fit tomber mon *Lour-*
» *dault.*
» Mais le public [dont l'avis est le
» nôtre]
» Dit, c'est le froid qui fit choir l'un
» & l'autre.

La Tragédie d'Ariathe représentée quatre fois en 1699, & non imprimée, est tout ce qui a donné lieu à MM. Parfait de parler de M. *Lenfant de S. Gilles*, son Auteur mort en 1745, âgé d'environ 86 ans sans avoir donné aucune autre piéce de Théâtre.

Guérin le fils, n'a été Auteur que d'une Pastorale & d'une Comédie à peu près également médiocres.

N. *Pechantrés*, fils d'un Chirurgien de Toulouse, après avoir professé d'abord l'état de Médecin en cette Ville, y remporta ensuite quelques prix aux Jeux Floraux. Etant venu depuis à Paris en 1687, en 1692 & en 1703, il y donna trois Tragédies dont la premiére intitulée *Geta*, paroît y avoir eu du succès.

Théodore de *Rieuperoux* ou *Riuperoux*, né à Montauban en 1664, a donné 4 Tragédies depuis 1688 jusqu'en 1704, il n'y a eu que la seconde & la derniére intitulées *Valerien* & *Hypermnestre*, dont on ait vu quelques représentations suivies. Son éloge & sa vie se trouvent dans le recueil de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban *in*-8°. Toulouse 1745. C'est de là que nos Auteurs ont tiré presque tout ce qu'ils en ont dit, en observant que c'est un éloge.

Antoine *de la Fosse*, *Seigneur Daubigny*, né à Paris vers l'an 1653 étoit fils d'un Orphêvre. Il fut d'abord Secretaire de M. Foucher, Envoyé du Roy à Florence & fut admis dans cette Ville à l'Académie des *Apatistes*. Il devint ensuite successivement Secretaire de M. le Marquis de Créquy mort en 1702, de M. le Duc d'Aumont, & Secretaire général du Boulonnois; il mourut en 1708 universellement regretté de ses bienfaicteurs, de ses amis particuliers, & de tous les amateurs des Belles-Lettres. Les 4 Tragédies qu'il a données en 1696, 1698, 1701, & 1703, sont *Polyxene*, *Manlius Capitolinus*, *Thésée*, *Coresus & Callirhoé.* Chacune de ces piéces, hors la derniére, a eu un grand nombre de représentations; & suivant MM. Parfait, cet Auteur a été reconnu comme le premier Poëte Tragique de son temps. Selon divers témoignages que MM. Parfait citent à

son sujet, „ il avoit toutes les bonnes qualités d'un Sçavant sans en „ avoir les défauts. Son érudition „ qui étoit des plus profondes ne „ l'empêchoit point de consulter „ quelquefois ceux qui en avoient „ moins que lui, & de se rendre à „ leurs sentimens après en avoir reconnu la justesse. Il étoit grand „ partisan des anciens, mais plutôt par reconnoissance des lumiéres qu'il avoit puisées chez eux „ que par entêtement. Ses vers „ étoient fort travaillés & l'expression lui coutoit beaucoup plus „ que la pensée ‹‹. C'étoit un Philosophe détaché des biens de la fortune, remplissant ses devoirs en honnête homme & que son application rendoit assez souvent distrait. Ses piéces sont plus exactes & plus châtiées que celles de ses Contemporains, mais on auroit désiré qu'il eût préféré une plus noble hardiesse à une exactitude trop scrupuleuse.

Jean-François *Regnard* naquit à Paris en 1656 d'une très-bonne famille. Sa curiosité l'ayant porté d'abord à parcourir l'Italie, il y fit deux voyages ; le premier lui fit faire au jeu une fortune assez considérable qu'il rapporta en France où il l'accrut encore : son second voyage donna dans son cœur naissance à une passion qui lui procura une assez dure captivité à Alger. Ce fut principalement pour guérir cette passion excitée à Boulogne par une jeune Provençale, que Regnard délivré de la captivité d'Alger, sans avoir encore brisé ses autres fers, passa successivement à Amsterdam, à Hambourg, à Coppenhague & à Stockolm. Pendant qu'il étoit en cette derniére Ville, le Roy de Suéde l'engagea à faire un voyage en Lapponie. S'étant embarqué pour ce voyage avec les Sieurs de Fercourt & de Corberon, Gentilshommes François, il alla jusqu'à *Torno*, Ville située à l'extrémité du Golfe de Bothnie : il remonta le fleuve de Torno : il pénétra jusqu'à la mer Glaciale, & il posa sur une montagne de ce Pays une Inscription en 4 vers Latins datée du 22 Août 1681, & portant que s'il s'étoit arrêté en cet endroit, ce n'étoit que parce que l'Univers lui avoit manqué. Revenu de-là à Stockolm, après y avoir rendu au Roy un compte exact de son voyage, il passa toute la mer Baltique & vint débarquer à Dantzic d'où il alla en Pologne & y fut très-bien reçu du Roy. Ce fut après ces différentes courses que guéri tout à la fois de son amour, de la passion du jeu & de sa curiosité de tout voir, il vint fixer son séjour à Paris, où il avoit un Patrimoine honnête. Il y acheta une Charge de Trésorier de France qu'il a exercée pendant 20 ans. Dès lors il ne songea plus qu'à se livrer à des plaisirs plus tranquilles & il les rechercha avec délicatesse. Honoré de l'amitié de plusieurs personnes illustres, qu'il recevoit assez souvent à sa terre de Grillon près de Dourdan ; ce fut dans cette retraite qu'il composa la meilleure partie des piéces qu'il a données au Théâtre, il y mourut le 5 Septem-

bre 1710, *fort regretté de ses amis, des gens de Lettres, & des amateurs de la Scène Françoise.* Ses 10 Comédies sont assez connues pour nous dispenser d'en parler. Nos Auteurs observent que la Comédie d'*Attendez-moi sous l'orme*, quoiqu'imprimée dans ses œuvres, est de M. du *Fresny*, & ils remettent à l'article de Dufresny l'Histoire de ses liaisons & de ses querelles avec M. Regnard. Ils ajoutent que Regnard fut longtemps ennemi de Despreaux. Ils doutent que le raccommodement prétendu fait entr'eux en 1705 & appuyé sur l'Epitre qui précéde la Comédie des Ménechmes ait été bien sincére. Regnard, selon nos Auteurs, avoit naturellement l'esprit assez caustique & il n'a pas tenu à lui qu'il ne nous ait laissé des Satyres aussi bonnes que celles de son adversaire. Mais sa Versification étoit si foible qu'il n'a jamais pu composer des Vers passables.

„ Jean-Baptiste *Rousseau* naquit „ à Paris en 1669, & étoit (comme tout le monde sçait) fils d'un „ Maître Cordonnier de cette Ville. Son pere assez aisé pour lui „ donner une éducation au-dessus „ de son état, le mit au Collége „ où le jeune Rousseau fit ses études avec succès, & donna des „ marques de son talent pour la „ poësie Françoise. Ce talent se „ développa en peu d'années; & „ dès l'âge de 20 ans, M. Rousseau fit paroître divers petits ouvrages, pleins d'esprit & d'images vives & agréables, qui lui „ acquirent de la réputation & le „ firent rechercher par plusieurs „ personnes du premier rang & „ d'un goût délicat.. Une indolence Philosophique lui fit négliger des emplois que le crédit de „ plusieurs personnes de considération lui auroit fait obtenir de „ M. de Chamillart, Ministre de „ la Guerre & des Finances.

Content d'une fortune bornée, lié avec les personnes les plus distinguées à la Cour & à la Ville, devenu par son mérite en 1701, éléve de l'Académie des Belles-Lettres dont il fut vétéran dès 1705, il paroît que les premiéres années de sa vie furent assez tranquilles. La Comédie du *Capricieux* qu'il donna en 1700, fut (selon nos Auteurs) l'origine de ses malheurs. Cette piéce & d'autres poësie d'un genre différent attribuées depuis à Rousseau donnérent lieu à une Epigramme de De Brie dont nous venons de faire mention, & que MM. Parfait rapportent comme non encore imprimée. La voici.

Quand le Public judicieux,
Eut proscrit le *Capricieux*,
Rousseau trop foible pour le Drame,
Se retrancha dans l'Epigramme.
C'est ainsi qu'un Conte ébauché
Dans quelqu'ennuyeuse chronique,
Souvent moins fin que débauché,
Et mis en style marotique,
L'a fait Poéte Satyrique,
Ce bel esprit à bon marché.

Rousseau qui n'avoit garde de

rester court en pareille occasion, se vengea de De Brie par une Epigramme où il lui promet de le payer *avec usure*, terme que Rousseau prétendoit fort significatif vis-à-vis de De Brie. » On prétend que » Rousseau piqué du foible succès » de sa piéce (du Capricieux) dont » il attribua la cause aux caballes » de différentes personnes de sa » connoissance, composa contr'eux » des couplets satyriques & même » diffamans.

Nos Auteurs entrent à ce sujet dans un détail que nous ne pouvons suivre, & qui est tiré du Factum que feu M. Saurin fit en 1710 contre Rousseau, auquel ils joignent quelques anecdotes & quelques petites piéces non-encore imprimées.

» Tous ces faits, ajoutent nos » Auteurs, ne formoient point de » preuves complettes contre M. » Rousseau, & il auroit du s'en te- » nir au désaveu qu'il avoit tou- » jours fait des couplets satyriques » qu'on lui imputoit. Par malheur » pour lui il crut devoir prouver » que non seulement il n'y avoit » aucune part, mais qu'ils étoient » de M. Saurin, de l'Académie » des Sciences. Sur les dépositions » de cinq témoins, M. Saurin fut » arrêté & conduit au grand Châ- » telet le 24 Septembre 1710. M. » Saurin se defendit & prouva non » seulement, qu'il n'étoit point » l'Auteur des couplets en que- » stion, mais encore que les Té- » moins avoient été subornés..... » à l'instigation du Sieur Rousseau... » Par une Sentence du Châtelet du » 12 Décembre 1710, confirmée » par un Arrêt du 27 Mars 1711, » M. Saurin fut *déchargé des plain-* » *tes, demandes & accusations con-* » *tre lui faites..... l'écrou fait de* » *sa personne, rayé & biffé*; & le » Sieur Rousseau fut condamné en » 4 mille liv. de dommages & inté- » rêts envers le Sieur Saurin, &c.

Cet Arrêt fut suivi d'un autre rendu au Parlement le 7 Avril 1712, dont nos Auteurs énoncent le dispositif, & par lequel Rousseau jugé alors par coutumace fût banni à perpétuité du Royaume.

Rousseau s'étant retiré à Soleure en Suisse, y trouva un Protecteur dans la personne de feu M. le Comte du Luc, alors Ambassadeur du Roy auprès de la République. M. le Comte du Luc ayant été nommé par le Roy son Plénipotentaire au Congrès de Bade en 1714, & Rousseau l'y ayant suivi, le Prince Eugéne y gouta si fort cet Auteur qu'il engagea M. le Comte du Luc à le lui laisser. Dès que la paix fut conclue, le Prince Eugéne emmena Rousseau à Vienne. Il le fit connoître à la Cour de l'Empereur, où Rousseau s'étant bientôt distingué par son esprit & par ses talens pour la poësie, demeura environ trois ans.

Une contestation un peu vive qui s'éleva alors, entre le Marquis de Prié protégé par le Prince Eugéne, & le Comte de Bonneval un des protecteurs de Rousseau, obligea Rousseau à se retirer à Bruxelles, où l'on prétend que M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume

lui fit écrire en 1717, par M. le Marquis de la Farre, qu'il pouvoit revenir à Paris & qu'il y seroit en toute sureté. On ajoute que » Rousseau piqué de son bannissement » qu'il croyoit injuste, demanda, » avant de venir à Paris, qu'on lui » donnât de nouveaux Juges pour » examiner une seconde fois l'affaire pour laquelle il avoit été » condamné, ce que le Prince, qui » l'auroit accommodé tacitement, » ne jugea pas à propos de faire.

Quoi qu'il en soit, il paroit que Rousseau passa en 1721 à Londres, où il fit imprimer ses Œuvres en deux volumes *in* 4°. & d'où il revint à Bruxelles. Ayant eu besoin de secours à Bruxelles, il y éprouva la générosité de feu M. Boutet ci-devant Notaire de Paris son ancien ami, & ensuite celle de M. Boutet son fils, aujourd'hui Conseiller au Châtelet & Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville. Il trouva encore de grandes ressources dans les protections que lui accordérent le Duc d'Aremberg, le Comte de Launoy, & le Prince de la Tour-Taxis.

L'espérance de terminer avec honneur l'affaire de son bannissement ayant attiré Rousseau à Paris, vers la fin de l'année 1738; il y demeura quelque temps caché sous le nom de M. Richer, chez le célébre Peintre M. Aved. Mais ayant appris au bout de trois mois que son affaire alloit de plus mal en plus mal, & n'ayant pu meme obtenir un sauf-conduit pour un an, il fut contraint de s'en retourner à Bruxelles. L'Auteur du supplément au Parnasse François, dont est tiré tout le détail de cet vie de Rousseau depuis son bannissement: dit que » Rousseau partit le 3 Février 1739, *ayant les larmes aux* » *yeux, étant plaint & regretté d'un* » *grand nombre d'honnêtes gens* «. Rousseau étant ainsi retourné à Bruxelles, avoit quitté cette Ville dans l'été de 1740, selon son usage pour se rendre à la Haye. Revenant de la Haye au mois d'Octobre 1740, dans une barque qui alloit à Anvers, il fut attaqué d'une appoplexie violente, qui ne permit qu'à peine de le transporter jusqu'à Anvers, où il arriva sans connoissance & à demi mort. Les grands soins qu'on eut de lui le mirent cependant encore en état d'être ramené au mois de Décembre à Bruxelles » où sa raison lui étant » revenue en entier, il eut le temps » de remercier tous ses bienfaicteurs & ses amis de leurs soins, » & de se préparer à la mort en bon » Chrétien. Il y vécut encore trois » mois & mourut le 17 Mars 1741 » (âgé de 72 ans) dans de grands » sentimens de Religion, après » avoir reçu ses Sacremens, & » ayant protesté avant que de les » recevoir (soit dans cette derniere » maladie ou dans une précédente, » car cette époque paroit douteuse) » *qu'il n'etoit point Auteur des cou-* » *plets de chansons, pour lesquels il* » *avoit été condamné.*

Le seul morceau que nos Auteurs rapportent de toutes les piéces faites sur cet Auteur, comme

étant

étant le seul passable, est l'Epitaphe suivante, tirée des amusemens du cœur & de l'esprit, tome 10. p. 236.

Cy gît l'illustre & malheureux Rousseau,
Le Brabant fut sa tombe & Paris son berceau.
Voici l'abregé de sa vie,
Qui fut trop longue de moitié:
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.

Cet Auteur a mérité sans doute parmi les Poétes François un rang distingué. Les divers morceaux de Poësie Lyrique & autre qui lui ont justement acquis sa réputation sont assez connus: & il seroit à désirer qu'on n'en eût vu que de pareils sous son nom. MM. Parfait ne le considérant que comme Poéte Dramatique observent qu'en cette qualité ils ne peuvent le mettre qu'au rang des foibles Auteurs du dernier siécle. Les trois Comédies qu'il a données au Théâtre, sont, comme on le sçait, quoi qu'on eût été en droit de l'oublier, *la Caffé*, *le Flateur*, & *le Capricieux*; elles ont paru en 1694, 1696 & 1700. Il n'y a que la derniére qui soit en vers, & sans doute aucune des trois n'a répondu à ses talens; on en peut dire à peu près autant de plusieurs autres poësies d'un autre genre qui lui ont été attribuées & qui s'accordent peu avec les sentimens dans lesquels il paroît avoir eu l'avantage de mourir. Nous avons cru devoir profiter de l'occasion pour faire connoître avec quelque détail un Auteur dont la vie, ainsi que ses Poësies, peut servir d'exemple en différens genres pour ce qu'on peut imiter, & pour ce qu'il faut éviter.

Tout ce que nos Auteurs observent sur 7. Acteurs & 7. Actrices, *morts ou retirés* depuis 1693, jusqu'en 1708, a été par eux renvoyé à la fin de ce volume, dans lequel il n'occupe que 40 pages. Quelques courtes notes sur les principaux suffiront pour donner une idée des recherches de nos Auteurs.

La Champmêlé née à Rouen en 1641, après avoir joué quelques années en Province, n'avoit été admise au Théâtre du Marais à Paris en 1669, qu'en considération des talens de son mari. Les leçons qu'elle reçut alors, d'abord de la Roque un des Acteurs de cette Troupe & ensuite de Racine, dans les Tragédies duquel elle remplit avec la plus éclatante distinction les premiers rôles, surtout dans la piéce de Phédre, lui acquirent sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne & sur celui du Fauxbourg S. Germain une grande réputation & même la premiére place de son temps. Le dérangement de sa santé lui fit quitter le Théâtre en 1698, & elle mourut la même année. Selon le portrait que nos Auteurs tracent de cette Actrice, » elle n'étoit pas » douée d'un esprit supérieur, mais » un grand usage du monde, beau» coup de douceur dans la conver» sation & une certaine naïveté

„ aimable lui tenoient lieu de gé„ nie “. Sa maison étoit le rendez-vous de plusieurs personnes de distinction & des plus célébres Auteurs de son temps, tels que Despréaux, Racine, MM. De la Chapelle, Valincourt, &c. La Fontaine lui adressa son Conte de Belphegor, dont nos Auteurs rapportent ici à ce sujet le commencement.

Ce seul article de la Champmêlé occupe environ le quart des Anecdotes de nos Auteurs sur les Acteurs & Actrices, dont ils donnent la vie dans ce volume. MM. Parfait représentent Champmêlé comme homme d'esprit & de goût, & comme seul Auteur de 6 Comédies jouées depuis 1671 jusqu'en 1699, indépendamment de la part qu'il a eu à 4 Comédies attribuées à la Fontaine & dont ils donnent les titres & les dates.

Ils s'étendent encore assez sur l'article de la Beauval, autre Actrice des plus fameuses du Théâtre François, sur lequel Moliére l'attira & sur lequel elle a été remplacée par la Desmare. Le caractére de la Bauval étoit haut & dominant. Sa figure & sa voix peu prévenantes, & son assiduité au Théâtre assez singuliére pour une femme qui avoit eu en exerçant l'état de Comédienne 28 enfans. Il n'y a eu qu'un seul de ces enfans qui ait pris le parti du Théâtre. La Beauval quitta dès 1704 par pique contre la Desmare, & elle n'est morte qu'en 1720.

Son mari homme de petit génie, mais assez aimé de ses camarades, y étoit presque borné aux rôles de Niais.

Ce qu'ils ajoutent sur les autres Acteurs & Actrices & singuliérement sur Sallé qui, quoique fils d'un Avocat de Troyes, avoit été d'abord Frere Lay dans un Convent de Capucins, pourra intéresser encore la curiosité de quelques Lecteurs.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sur les Auteurs, Acteurs & Actrices que ce volume fait connoître, ne nous permettent plus que quelques observations très-courtes sur les 108 Poëmes Dramatiques donnés au Théâtre pendant l'espace de temps que ce volume renferme.

La plûpart de ces piéces ne sont que des Comédies ou du moins des Dialogues donnés sous ce titre. Les Tragédies n'y sont qu'au nombre de 33, & on n'y voit qu'une piéce donnée sous le titre de Pastorale. Sur chacune de toutes ces piéces, rangées toujours selon l'ordre de leur premiére représentation, MM. Parfait observent, comme à leur ordinaire, le nombre de leurs représentations & les divers éclaircissemens, éloges ou critiques qu'ont pu leur fournir le Mercure, les autres ouvrages périodiques, les préfaces des Auteurs, les critiques faites sur leurs ouvrages & autres répertoires pareils; auxquels ils joignent quelquefois de courts morceaux des piéces avec leur jugement.

Ils remarquent sur l'année 1701,

que le grand Jubilé y fit interrompre les Spectacles, depuis le Samedi 14 May, jusqu'au Dimanche 29 du même mois, & que la mort de Monsieur, frere unique du Roy, causa au mois de Juin une autre interruption de dix jours. Ils observent encore en quel temps on a remis sur le Théâtre différentes piéces anciennes. Mais cette observation est si rare qu'apparemment ils n'ont point prétendu marquer toutes les différentes piéces anciennes remises au Théâtre, ou bien l'usage de cette remise auroit été alors aussi rare qu'il est à présent fréquent depuis bien des années.

La Comédie de l'Opérateur Barry que Dancourt fit représenter à la fin de l'année 1702, donne lieu à nos Auteurs de tracer sur cet Avanturier une longue Histoire qui a l'air assez romanesque. Ils entrent aussi à ce sujet, d'après l'Auteur du Mercure de ce temps, dans un grand détail sur un divertissement que Madame la Chanceliére de Pontchartrain donna alors à Madame la Duchesse de Bourgogne, qui avoit témoigné le désirer.

Du reste ce volume ressemble assez aux précédens, & ce que nous avons observé sur les Auteurs des piéces qu'il renferme, peut assez faire connoître la valeur des piéces qui ont été données au public dans les années dont il trace l'Histoire.

ANTIQUA NUMISMATA MAXIMI MODULI AUREA, Argentea, Ærea ex Museo Alexandri S. R. E. Card. Albani in Vaticanam Bibliothecam à Clemente XII. Pont. Opt. Max. translata & à Rodulphino Venuto Cortonensi Notis illustrata, Volumen II. Romæ impensis Calcographei Cameralis. Typis Bernabò, & Lazzarini, M. DCC. XLIV. C'EST-A-DIRE, *Médaillons Antiques d'Or, d'Argent & de Bronze du Cabinet du Cardinal Alexandre Albani, acquis par ordre du Pape Clément XII. pour la Bibliothéque du Vatican, & expliqués par Rodulphin Venuti de Cortone. Second Volume, in-fol. de* 141. *pp.* A Rome, aux dépens de la *Calcographie* de la Chambre, chez Bernabò & Lazzarini, M. DCC. XLIV.

LE titre de ce Livre fait assez connoître le sujet & l'importance de la matiére; nous avons rendu compte du premier Volume dans notre Journal du mois de Septembre de l'année 1740. Le second n'est pas moins intéressant; le Sçavant Editeur suit toujours le même plan, il explique chaque Médaillon par des Notes courtes & précises, qu'il a tirées des Ecrivains Anciens; il renvoye souvent le Lecteur aux Ouvrages des Antiquaires Modernes; partout il montre une érudition vaste & une connoissance profonde des Antiquités; il donne à la fin une Table générale & fort ample des deux Volumes. L'Ouvrage, comme nous l'avons déja remarqué sur le pre-

mier Volume, est exécuté avec la plus grande attention. La bonté du papier, la beauté des caractéres, les Vignétes qui représentent souvent divers Monumens de l'Ancienne Rome, les Médaillons dessinés & gravés avec précision & élégance, montrent qu'on n'a épargné ni soins ni dépense pour donner une édition magnifique.

Ces ornemens extérieurs ne sont pas comparables à la grandeur & à la dignité des sujets que le Livre renferme. Il présente des Médailles des trois métaux, & du plus grand *module*, qui étoient distribués au Peuple dans les occasions éclatantes, comme à l'avénement des Princes à l'Empire, aux Dédicaces des Temples & des Basiliques, pendant la célébration des Jeux publics, &c.

Les Médaillons du Cabinet d'Albani, sont, suivant l'Editeur, de la plus belle conservation. Il y en a plusieurs de deux métaux, ou de deux cuivres de différente couleur, la bordure ou le cercle étant de cuivre jaune, & le champ de cuivre rouge; M. Venuti rapporte dans ce Volume quelques Médailles de deux métaux, de la grandeur du moyen bronze, avec la marque S. C. qui sont extrêmement rares. Le Pape Clément XII. pour fixer à Rome ce Cabinet précieux, & le rendre utile au Public, en fit l'acquisition pour la Bibliothéque du Vatican. Le Pape Benoît XIV. l'a encore enrichie d'autres Médaillons, qui ont été acquis du Cabinet du Cardinal Carpegna, par les soins du Cardinal Passionei. Le Trésor des Médaillons du Vatican est un des plus nombreux & des plus complets de l'Europe.

Ce second volume, représente la suite de cent cinquante-deux Médaillons gravés en cinquante-huit planches. Ils commencent à Sevére Alexandre & finissent à Anthemius. Nous ne distinguerons point ici les Médaillons rares de ceux qui sont communs; ce détail nous méneroit trop loin; mais pour faire plaisir à nos Lecteurs, nous décrirons les Médaillons qui n'avoient point été encore publiés; ensuite nous rassemblerons de tout ce volume plusieurs points d'Histoire intéressans, qu'on ne trouve point dans les Ecrivains anciens, & qui se tirent des Médailles ou des Inscriptions antiques.

I. On voit à la Planche 70. n°. 1. un Médaillon Grec frappé par les Habitans de Perinthe en Thrace en l'honneur de Gordien Pie, on lit au Revers, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, c'est-à-dire, *Perinthiorum iterùm Neocororum*, Hercule, nud, paroit attaqué par trois oiseaux, il porte la main sur la tête, & tient de la gauche un arc. Ce Type, suivant M. Venuti, n'avoit point encore paru; il représente un des *Travaux* d'Hercule, le combat de ce Héros contre les Oiseaux Stymphalides; quelques Antiquaires, en expliquant une Médaille de la Famille *Valeria*, avoient prétendu que ces Oiseaux avoient un visage de femme; mais ce Médaillon & plusieurs Pierres

gravées antiques représentent des Oiseaux avec un bec recourbé, le col allongé & de grandes aîles, semblables à l'Ibis ou au Héron.

La Planche 82. n°. 2. présente un Médaillon de Valerien le Pere, frappé par les Habitans de Métropolis. Le Type du revers est un Temple à quatre colomnes, dans lequel paroit le Dieu Mars appuyé de la main droite sur une Haste & de la gauche sur un bouclier, avec la Légende ΕΠΙ СΤΡ. ΑΥΡ. ΕΥΠΟΡΟΥ. Β. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ, *Sub Aurelie Euporo Pratore iterùm Metropolitarum.*

Ce Médaillon de Valerien ne se trouve dans aucune Collection. Etienne de Byzance parle de dix Villes qui portoient le nom de *Metropolis;* les deux plus distinguées étoient l'une en Phrygie & l'autre en Ionie. M. Venuti assigne ce Médaillon à la *Metropolis* de Phrygie, ainsi nommée de Cybèle, *Mere* des Dieux, qui y avoit un Temple. Cette Ville fit frapper des Médailles sous le même Magistrat en l'honneur de Gallien & de Salonine; elle célébra les jeux *Augustaux* sous les Empereurs Philippe, Valérien & Gallien.

Les Médaillons de Probus ne sont pas rares; on en voit cependant un (Pl. 90. n°. 3.) qui est très-rare & peut-être unique. La Tête de Probus couverte d'une peau de Lion, avec la Légende, VIRTUS PROBI AVG. le Revers qui représente les *Trois Monnoyes* est commun. La Tête représentée sur ce Médaillon rappelle les *acclamations* qui sont exprimées sur les autres Médailles de cet Empereur, HERCVLI PACIFERO, HERCVLI ROMANO AVG. En effet ce Prince, simple particulier, & depuis qu'il fut parvenu au Trône, fit des exploits admirables pour le salut & la conservation de l'Empire: *Probe Auguste*, s'écrioient les Romains, *Dii te servent*, *Adsertor Reipublicæ, felix imperes. Tuere nos, Tuere Rempublicam. Bene tibi committimus, quos ante servasti. Tu Francicus, tu Gothicus, tu Sarmaticus, tu Parthicus, tu Omnia.*

A la Planche 91. n°. 1. on voit du même Prince un autre Médaillon qui n'avoit point été publié. On lit au Revers, SOLI INVIC. COMITI AVG. COS. IIII. Le Soleil, représenté par un jeune homme qui a la tête rayonnée, monté sur un *Quadrige*, tient de la main droite les guides; la Victoire portant une Couronne & une branche de Palmier, marche devant le char. Le Soleil fut regardé pour plusieurs Empereurs comme le Dieu Tutelaire & le Protecteur de l'Empire Romain; on connoit la célébre Médaille d'Aurelien, avec la Légende: SOL DOMINUS IMPERII ROMANI. Ce Prince fit élever à Rome en l'honneur du Soleil un Temple magnifique, qui fut orné d'or & de pierreries, & honoré de Jeux publics. Elagabale, le premier de tous, adora à Rome le Soleil sous le titre de SOL INVICTUS; on lit sur une Médaille de Gallien, SOL CONSERVATOR AVG. L'Empereur

Probus ne rendit pas moins d'honneur à cette prétenduë Divinité ; il ſemble attribuer à ſa puiſſance & à ſon ſecours le ſuccès des Victoires éclatantes qu'il remporta. Au reſte le quatriéme Conſulat de Probus eſt de l'an 281. de l'Ere Vulgaire, il eut pour Collégue *C. Junus Tiberianus*; pendant cette année il vainquit Proculus & Bonoſus, qui avoient pris la Pourpre dans les Gaules.

Le Cabinet d'Albani renferme un quatriéme Médaillon de Probus (Pl. 92. n°. 3.) qui ne ſe trouve point dans les Collections de Mezzabarbe & de Banduri. Le Revers repréſente Quatre Enfans, avec des attributs qui déſignent les Quatre Saiſons de l'année, on lit autour SAECVLI FELICITAS, on voit ſur les Médailles différens Types pour déſigner le *Bonheur*, *la Félicité* du Siécle, FELICIA TEMPORA, TEMPORVM FELICITAS, SAECVLI FELICITAS ; on a employé ſouvent le Type des *Quatre Enfans*, dont trois ſont nuds, l'un porte une Corbeille de fleurs, l'autre tient une Faux, le troiſiéme ſoutient une Corbeille remplie de fruits, le quatriéme eſt vétu, a un coqueluchon ſur la tête, & tient à la main un Oiſeau ; ces attributs ſont viſiblement les ſymboles des quatre Saiſons de l'année. Au reſte l'Inſcription du Médaillon convient parfaitement au régne de Probus. Ce Prince outre les vertus militaires, poſſédoit dans un dégré éminent l'art de gouverner; il fit renaître le régne d'Auguſte ; la ſageſſe de ſes Loix & de ſes Ordonnances procura partout l'abondance & le bonheur des Peuples ; il permit aux Gaulois, aux Eſpagnols, & aux Pannoniens de planter & de cultiver des vignes ; c'eſt peut-être aux Réglemens de ce Prince que la France doit les premiers *Plants* des vignes de Bourgogne.

Un des monumens les plus précieux de ce Cabinet, eſt un Médaillon de bronze (Pl. 104. n°. 1.) de Maximien Hercule ; d'un côté on voit le Buſte de l'Empereur avec la cuiraſſe & le bouclier, arrêtant de la main droite un cheval enharnaché; la Légende, VIRTVS MAXIMIANI AVG. de l'autre côté paroiſſent trois Déeſſes, au milieu la Monnoye avec ſa balance, la corne d'abondance & à ſes pieds un tas de piéces de monnoye ; à droit, la Ville de Rome porte de la main droite un globe qui ſoutient une Victoire, & tient de la gauche une Haſte, le Bouclier paroit à ſes pieds ; à gauche, une femme porte à la main droite des épis & des pavots de la gauche. On voit autour cette belle Légende SALVIS AUGG ET CAESS. FEL. ORBIS TERR. Les deux Auguſtes ſont Dioclétien & Maximien, les deux Céſars, Galere Maximien & Conſtantius Chlorus. Tous les Ecrivains de ce ſiécle ont célébré l'union des quatre Princes dont la concorde contribuoit à la félicité des Peuples. Cette Inſcription rappelle la flatterie d'un Monétaire Grec qui n'a pas eu honte

de graver sur la Monnoye cette Légende ΚΟΜΟΔΟΥ ΒΑCΙΛΕΥΟΝΤΟC Ο ΚΟCΜΟC ΕΥΤΥΧΕΙ, *Commodo Imperante Felix Orbis Terrarum.* Au reste les trois Femmes, sur le revers du Médaillon de Maximien, paroissent représenter les Vertus du Prince, ses Exploits Militaires, ses Libéralités, & le soin qu'il prenoit des Vivres & de la subsistance des Peuples.

Enfin on voit (Pl. 109. n°. 3.) un Médaillon de Bronze de l'Empereur Constans, qui ne se trouve dans aucun autre Recueil. La Tête du Prince porte une Couronne de Laurier ornée de rosettes de perles, avec la Légende CONSTANS P. F. AVG.; au Revers, l'Empereur à cheval marche la main droite élevée, précédé de la Victoire qui porte une Couronne. On lit autour la Légende VICTORIA AVGG. qui paroit devoir se rapporter à la Victoire de l'Empereur Constans sur les Francs dans la Gaule, en l'année 342. Les deux Augustes désignés sur le Médaillon, sont Constans & Constantius; Constantin leur Frere étoit mort l'an 340.

II. M. Venuti a remarqué dans ce second Volume plusieurs traits Historiques, qui se tirent des Médailles, & qu'on ne trouve point dans les Ecrivains.

Lampridius rapporte dans la vie de Sévére Alexandre, que ce Prince donna trois fois au Peuple *le Congiaire*; c'étoit une distribution extraordinaire faite au Peuple Romain en argent ou en denrées. Un Médaillon de cet Empereur (Pl. 64. n°. 1.) fait mention d'un quatriéme Congiaire; LIBERALITAS AVGVSTI IIII. un cinquiéme Congiaire est marqué sur d'autres Médailles du méme Prince.

Les Historiens ne nomment point la Princesse que Gordien Pie épousa l'an 241 avant son Expédition de Perse; les Médailles & les Inscriptions nous apprennent que le nom de cette Impératrice étoit *Furia Sabinia Tranquillina*, dont le Pere eut tant de part au sage gouvernement & aux Exploits militaires de l'Empereur.

Ce n'est aussi que par le secours des Médailles qu'on a découvert le nom de l'Impératrice femme de Trajan Déce; les Antiquaires ont reconnu qu'elle se nommoit *Herennia Etruscilla.* Mais on trouve sur les Monumens un troisiéme nom, par abréviation, ΚΟΥΠ, qu'on a expliqué par CVPIENNIA. Une Inscription qui a été découverte aux environs de Rome, depuis quelques années, léve la difficulté, & donne les trois noms de l'Impératrice, *Herennia Cupressenia Etruscilla*, voici l'Inscription rapportée par M. Muratori (Inscript. Tom. 2. pag. 1036.)

.... ERENNIAE
CVPRESSENIAE
ETRVSCILLAE. AVG.
CONIVGI. D. N. DEC I.
AVG. MATRI. AVGG.
N. N. ET CASTROR.
S. P. Q. *Carseolanus.*

Ce Monument précieux léve encore une autre difficulté sur les En-

fans d'Etrufcille. Le Baron de Spanheim a prétendu que cette Princeffe n'a eu de Trajan Déce qu'un Fils *Herennius Etrufcus*, qui fut tué avec fon Pere dans un combat, & que Hoftilien avoit été plutôt le Gendre que le Fils de Déce. Triftan & Vaillant avoient été du même fentiment. Le P. Hardoüin convient que Déce a eu deux enfans, mais de deux Femmes, d'Etrufcille Herennius Etrufcus, & Valens Hoftilien d'une prétenduë *Hoftiliana*, qui eft une pure fiction du fçavant Antiquaire. Le P. Banduri a penfé que Déce a eu deux Enfans d'Etrufcille, Herennius Etrufcus & Hoftilien, qui furent tous deux Auguftes, du vivant de leur Pere, comme il eft prouvé par une belle Médaille d'argent du Cabinet du Roi, fur laquelle on voit d'un côté la tête de Trajan Déce, & de l'autre la tête d'Etrufcille & celles des deux Princes fes Enfans. Cette explication eft pleinement confirmée par le Monument érigé en l'honneur d'Etrufcille femme de l'Empereur Dece & Mere de deux Auguftes, MATRI AVGG. N.N. On ne doit plus rejetter le témoignage de l'Hiftorien Zozime qui affure qu'àprès la mort de Déce, un de fes enfans (Hoftilien) qui lui furvéquit, fut auffitôt adopté par Trébonien Galle.

Les Antiquaires ont auffi fuivi des opinions différentes fur le mari de l'Impératrice *Magnia Urbica*, dont le nom n'eft connu que par les Médailles; Triftan, Patin & Mezzabarbe ont penfé qu'elle étoit femme de Maxence fils de Maximien Hercule; le P. Hardoüin, en confidérant la fabrique des Médailles à cru qu'elle étoit d'un temps antérieur à Maxence, & qu'elle avoit époufé Carinus; M. Genebrier dans une Differtation imprimée à Paris en 1704; ayant examiné la fabrique des médailles, les lettres qui fe lifent à l'exergue, & en particulier une Médaille au revers de laquelle Magnia Urbica eft affife ayant derrière elle la Félicité avec fes attributs, & devant elle deux jeunes enfans, prouva que cette Princeffe étoit femme de Carus & mere de Carinus & de Numérien; le P. Hardoüin dans la derniére édition de fes ouvrages (Select. Oper. pag. 879) eft revenu à cette opinion, avec cette différence, que Carus n'a eu de Magnia Urbica que Numérien. Le Baron de Spanheim (*de Præftant. & ufu Numifm.* Tom. II. *p*, 311.) combat l'opinion de M. Genebrier, fur ce que le Type des *deux enfans* fur la Médaille ne peut convenir à Carinus & à Numérien qui étoient parvenus ou touchoient à l'âge viril, lorfque Carus leur Pere fut élevé à l'Empire, & parce que ces trois Princes moururent dans l'efpace de trois ans; il conclut qu'on ne peut décider quel Empereur époufa *Magnia Urbica*, jufqu'à ce qu'on ait découvert quelque nouveau Monument.

La difficulté qui arrétoit M. de Spanheim eft levée par un beau Médaillon de deux cuivres, (Pl.

98.)

98.) au revers duquel, Magnia Urbica ſous la forme d'une Déeſſe eſt aſſiſe, la tête voilée, tirant de la main droite le voile ſur ſon viſage, & tenant de la main gauche une *Haſte*; devant elle paroiſſent deux jeunes hommes d'âge différent, avec la *toge* ou robe virile. Sur le dos du ſiége eſt appuyée la Félicité qui tient d'une main le Caducée & de l'autre une Corne d'abondance; on lit au tour PVDICITIA AVG. M. Venuti penſe que le Type de ces deux jeunes Hommes repréſente Carinus & Numérien, & que Magnia Urbica a été femme de Carus Pere des deux Princes. Ce Médaillon précieux, de la plus belle conſervation, indubitablement antique, a été trouvé dans les Catacombes de Rome. M. Venuti avertit qu'il connoît deux ou trois Médaillons de Magnia Urbica, qui ſont faux & de coin moderne, & que le Baron de Stoſch a recouvré un des moules dont les Fauſſaires ſe ſont ſervis pour la fabrique de ces prétenduës Médailles.

Nous pourrions tirer du ſecond Volume pluſieurs autres obſervations intéreſſantes pour la Géographie, la Chronologie, & pour l'Hiſtoire des Empereurs. Il faut voir le Livre même; nous finirons par une Remarque ſur le Titre de *Nobiliſſimus Cæſar*, donné aux Princes qui étoient deſtinés à l'Empire. M. Venuti (11. Vol. p. 33.) après tous les Antiquaires, a cru que ce Titre n'a commencé à paroître ſur les Médailles que ſous le régne de l'Empereur Philippe, *Hunc ſibi Titulum primus aſſumpſit Philippus Junior, priùs quam Auguſtus renunciaretur.* Nous avons vû à Paris dans le Cabinet de M. Pellerin une Médaille de Diaduménien, de grand bronze, de la plus belle conſervation, & juſqu'à préſent unique, dont voici la deſcription. M. OP. ANTONINOS NOB. CAES. C'eſt-à-dire, *Marcus OPelius NOBiliſſimus CAESar.* Le Buſte de Diaduménien, la tête nuë tournée de droit à gauche, avec le *paludamentum* ſur les épaules. Le Type du Revers repréſente la Louve qui allaite Romulus & Remus, avec la Légende ROMAE FEL. On connoît ce Revers avec la même Légende ſur des Médailles de Caracalle & de Macrin; ce précieux Monument eſt expliqué dans un Mémoire lû depuis peu à l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, dans lequel on prouve 1°. que la Ville de Sidon avoit reçu une Colonie Romaine dès le régne de Caracalle; 2°. que les Médailles de Caracalle, de Macrin & de Diaduménien, qui ont au revers le Type de la Louve & des deux Enfans avec la Légende ROMAE FEL., ont été frappées par les Habitans de cette Colonie; 3°. que le Titre de *Nobiliſſimus Cæſar* ne commence point à paroître ſur les Médailles ſous le régne de Philippe, puiſque ce Titre eſt donné à Diaduménien ſur une Médaille indubitablement antique.

LES COUTUMES DU DUCHÉ DE BOURGOGNE, AVEC les anciennes Coutumes, tant générales que locales de la même Province, non encore imprimées: & les observations de M. BOUHIER, *Président à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoise*, en deux volumes *in-fol.* A Dijon.

QUATRIEME EXTRAIT.

NOUS avons remarqué dans le Journal du précédent mois, que les observations contenues dans le premier volume de cet ouvrage, remplissoient cinquante chapitres. Nous y avons même déja exposé le plan, l'ordre & les objets particuliers de chacun des 20 premiers chapitres, dont le Droit Romain est le principal sujet, & qui occupent 210 pages.

Les 30 autres chapitres contenus dans ce premier volume, composent près de 500 pages & peuvent être réduits à deux objets généraux. Le premier de ces objets consistant dans l'autorité qui appartient à tous les Statuts, & dans ce qui distingue les Statuts réels des Statuts personnels, comprend en 218 pages, seize chapitres qui sont les chapitres 21, 22, &c. jusqu'au trente-sixiéme inclusivement. L'autre objet concernant les Fiefs, embrasse en 268 pages les 14 chapitres suivans, &c. jusques & compris le cinquantiéme.

Tout le monde sçait que nos Statuts Coutumiers ne consistent que dans les rédactions d'usages qui ayant varié en France selon les différens lieux, ont ainsi introduit en divers Pays ou Cantons des loix & des dispositions fort différentes. Parmi ces Statuts, les uns ont pour objet direct les personnes même dont ils réglent l'état & la capacité: les autres concernent directement les biens, meubles & immeubles, dont ils déterminent la nature & sur lesquels ces Statuts marquent comment ils permettent d'en disposer. Il n'est pas douteux en général, que ce qui concerne la personne & les biens mobiliers de chaque Citoyen, doit être réglé par les Status du lieu de son domicile, & que ce qui regarde les biens immobiliers, est régi par les Statuts du lieu dans lequel chaque immeuble est situé. Mais comme le domicile est de bien des sortes & se considére très-différemment, selon la diversité des objets dont il doit décider; comme d'ailleurs il se trouve plusieurs Statuts dont les dispositions semblent convenir en même temps aux personnes & aux biens; enfin comme les régles les plus générales, singuliérement sur cette matiére, sont presque toutes sujettes à plusieurs exceptions; il est difficile en bien des cas de déterminer entre divers Statuts, qui réglent différemment le sort des prétendans, quelle est la Loi qui

doit prévaloir. Cette matiére eſt même regardée dans notre Droit François comme une des plus épineuſes & des moins éclaircies : & c'eſt ſans doute ce qui a fait redoubler à M. le Préſident Bouhier ſes efforts, pour y découvrir des principes ſurs & ſimples, & pour bien expliquer ceux qu'il ſe flate d'avoir connus par ſes recherches & par ſes méditations. On peut conſulter à ce ſujet ce que nous en avons déja obſervé dans notre premier extrait, d'après la Préface de l'Auteur.

Dans les ſeize chapitres d'obſervations que ce volume nous fournit ſur les Statuts réels & perſonnels, les trois premiers contiennent ce qu'il y a de plus général ſur cette matiére : les cinq ſuivans concernent les Statuts que l'Auteur regarde comme perſonnels, les ſept poſtérieurs embraſſent les Statuts qu'il a enviſagé comme réels, & le dernier explique la régle qu'il croit devoir être ſuivie dans le doute ſur la qualité des Statuts.

Le chapitre 21 étant deſtiné à expliquer quels ſont en général les Statuts réels & perſonnels, & leur effet, donne lieu à l'Auteur de traiter ; 1°. des diverſes eſpéces de domicile & de leurs différens effets ſelon la diverſité des cas qui ſont à régler ; 2°. des diſpoſitions légales que la volonté contraire de l'homme peut faire ceſſer : ce qui l'engage dans une infinité de détails dont il ſeroit trop long de donner l'analyſe ; mais que les Juriſconſultes pourront aſſez préſumer. Nous obſerverons ſeulement que l'Auteur y diſcute avec étendue (n. 49 & ſuiv.) la différence entre les Statuts excluſifs de certaines choſes ou ſimplement négatifs, & les Statuts prohibitifs dont la Loi eſt beaucoup plus génante & dont il diſtingue pluſieurs eſpéces qui ont des effets très differens.

Le chapitre 22 qui eſt encore très-détaillé, a pour objet l'autorité des Statuts ſur ceux qui ont transféré leur domicile en d'autres Provinces ; l'Auteur y revient encore à l'explication des différentes ſortes de domicile & des effets du changement de demeure à l'égard des Teſtamens, de la puiſſance paternelle & maritale, de la condition des femmes ſéparées ou communes, douairiéres, donataires, &c. Il explique ſurtout ce qui concerne, à l'égard des conjoints, les uſages de la Normandie. Le grand principe par lequel l'Auteur décide toutes les queſtions ſur les droits reſpectifs des conjoints de tout Pays, eſt (n. 89.) que ces droits doivent être réglés par la loi du Domicile du mari, lors du mariage, d'une maniére ſtable & indépendante de tous les changemens de domicile qui pourroient ſuivre le mariage. Il obſerve cependant (n. 142. & ſuiv.) que cette régle générale peut ſouffrir pluſieurs exceptions ; les exemples qu'il en donne ſont dans des cas qui intéreſſent des tiers, lorſque ces tiers ont contracté avec des femmes, dans des Coutumes différentes de celles du domicile matrimonial, par rapport

aux obligations des femmes. L'Auteur traite aussi dans ce chapitre des changemens que la translation de domicile peut causer dans la nature des rentes constituées qui sont censées meubles, dans une partie du Royaume & immeubles dans une autre. Et il finit (n. 169. & suiv.) par l'exposition des régles qui doivent faire distinguer le domicile de chaque Citoyen, selon son état, & selon les circonstances.

Toutes ces notions présupposées l'Auteur explique dans le chapitre 23, ce qu'on doit entendre par Statuts réels & par Statuts personnels, & les principes généraux qui servent à les distinguer. Le nombre infini de questions qu'embrasse un pareil sujet, la contrariété des sentimens des Jurisconsultes qui ont agité ces questions, la subtilité des raisonnemens qu'ils y ont mis en usage, enfin le peu de secours que présentent à cet égard les Loix & les décisions des Tribunaux, tout semble contribuer à rendre la matiére extrêmement difficile. Quoiqu'anciennement Du Moulin & Dargentré eussent déja répandu quelques lumiéres sur ce point; quoique M. Froland & M. Boullenois l'eussent mis depuis peu dans un nouveau jour; il y restoit encore à désirer une infinité d'éclaircissemens qui avoient besoin de toute la science, de toute la sagacité & de tout le travail que M. le Président Bouhier y a employés. L'Auteur après avoir tracé une espéce d'Histoire abregée de la matiére, expose les sources de ses difficultés qu'il réduit à trois principales; 1°. l'ancien préjugé de la réalité des Coutumes; 2°. La trop grande déférence pour les Arrêts; 3°. les défauts des régles proposées jusqu'à présent sur ce point. Ainsi pour examiner la matiére, indépendamment de ces préjugés, il s'y propose la régle de Descartes, & après avoir distingué les Statuts en personnels, réels & mixtes; il soutient que s'agissant moins en cette matiére de l'essence des choses que de leur effet, tous les Statuts mixtes, dont Dargentré a fait le premier la distinction, doivent être mis au rang des personnels ou des réels.

Il remarque ensuite divers systêmes généraux, & différentes définitions dont il reléve les défauts & préférant la définition de Paul Voet à toutes les autres parce qu'elle est tirée *ab effectu:* il s'en tient à regarder comme Statut *réel*, *celui dont le pouvoir ne s'étend pas au-delà de son territoire*; & comme *personnel celui, qui étend son empire sur les biens de ceux qui lui sont soumis, en quelques lieux qu'ils soient situés.* Il observe » qu'encore que la régle » étroite soit pour la restriction des » Coutumes dans leurs limites, l'ex- » tension en a été néanmoins admi- » se en faveur de l'utilité publique » & souvent même par une espéce » de néceſſité...... & que cette » extension est fondée sur une espé- » ce de Droit des gens & de bien- » séance, en vertu duquel les dif- » férens peuples sont tacitement » demeurés d'accord, de souffrir

„ cette extenſion de Coutume à „ Coutume, toutes les fois que l'é„ quité & l'utilité commune le de„ manderoient; à moins que celle „ où l'extenſion ſeroit demandée, „ ne contînt en ce cas une diſpo„ ſition prohibitive.

Cela poſé, l'Auteur réduit les principes de cette matiére à quatre régles principales qu'il explique avec aſſez de détail, & auxquelles il joint une obſervation & deux autres régles tirées des ouvrages de M. Boullenois. Comme ces régles peuvent faire juger de l'ouvrage de M. le Préſident Bouhier, nous croyons devoir en inſérer ici le précis & voici à quoi elles ſe réduiſent. On doit tenir *pour perſonnel*; 1°. *tout Statut qui concerne des droits incorporels, & indiviſibles*; 2°. *tout Statut qui eſt fondé ſur une convention tacite & préſumée des contractans*; 3°. *tout Statut qui renferme une prohibition aux perſonnes qui lui ſont ſoumiſes, pour quelque cauſe publique*; 4°. *tout Statut, qui concerne les formalités extrinſéques des actes & leur authenticité... enſorte que quand l'acte eſt paſſé dans les formes uſitées au lieu où il eſt rédigé, il a partout ſon exécution.* „ Tout „ Statut qui n'eſt pas perſonnel eſt „ réel ‟. Enfin *le Statut perſonnel qui permet une choſe, céde au Statut réel qui la défend*: Et *quand le Statut perſonnel du domicile eſt en concurrence avec le Statut perſonnel de la ſituation des biens, celui du domicile doit l'emporter ſur celui de la ſituation des biens.*

Les cinq chapitres ſuivans expliquent le détail qui regarde les diverſes eſpéces de Statuts perſonnels que l'Auteur réduit à cinq claſſes principales. La premiére de ces claſſes embraſſe dans le chap. 24, les Statuts qui réglent en général l'état, la condition des perſonnes, & leur capacité ou incapacité, tels que ceux concernant la puiſſance tutelaire & paternelle, le bénéfice d'âge, l'état des Fiancés & des gens Mariés, celui des Majeurs, des Emancipés & des Mineurs, la garde appartenante au Pere ou à l'Ayeul, la capacité de teſter, l'état & la filiation des enfans, la Nobleſſe, les qualités d'homme Franc ou main mortable, les taches qui réſultent d'une condamnation infamante, les qualités d'Héritier & des autres Succeſſeurs à titre univerſel, celle réſultante du bénéfice d'inventaire.

La ſeconde claſſe traitée dans le chapitre 25, renferme les Satuts qui regardent les droits & devoirs perſonnels, ou les choſes attachées aux perſonnes. Tels ſont, ſelon l'Auteur, ceux qui concernent les meubles, les actions perſonnelles & obligations pour deniers, les rentes conſtituées, les Offices, l'hommage dû par le Vaſſal à ſon Seigneur, la collation des Bénéfices, le privilége accordé aux femmes de renoncer à la communauté, la néceſſité d'inſtituer ſes enfans héritiers, les ſubventions ſur les Bénéfices, le Bénéfice de reſtitution, le préciput légal de ſurvie entre Conjoints Nobles, ſelon la Coutume de Paris.

Les Statuts fondés sur les conventions présumées des contractans, composent la troisiéme classe & le chapitre 27. L'Auteur observe que la personnalité de ces Statuts est fondée sur ce qu'ils doivent avoir autant d'étendue que si les conventions étoient expresses. Il range dans cette troisiéme classe les Statuts qui ont pour objet la communauté conjugale, sur laquelle l'Auteur discute encore ce qui intéresse la Coutume de Normandie, les sociétés tacites, l'action de remploi & d'indemnité, l'augment des bagues & joyaux & gains de survie, le douaire conventionnel & même le coutumier, le droit de viduité usité en Normandie pour les maris, la renonciation des filles dotées, l'engagement des cautions, l'action contre les Nominateurs d'un Tuteur, l'action solidaire contre les Cohéritiers, les hypothéques tacites, la saisine des assignaux de la dot & du douaire, la commise du fief, l'engagement imposé aux Peres & aux Maris de répondre des dettes de leurs Enfans & de leurs Femmes, les droits du Conjoint survivant sur les biens du Prédécédé.

La quatriéme classe est formée des Statuts qui pour quelque cause publique contiennent des prohibitions aux personnes qui leur sont soumises, & occupe le chap. 27. Cette classe comprend les Statuts qui restreignent le douaire conventionnel, ceux qui autorisent les Sénatus-Consultes Macédonien ou Velleïen, ceux qui défendent l'aliénation des fonds dotaux, ceux qui interdisent les avantages entre Conjoints & les Statuts prohibitifs émanés de nos Rois dans leurs Ordonnances.

Enfin la cinquiéme classe contient dans le chap. 28, les Statuts qui regardent les formalités & l'authenticité des actes; les exemples que l'Auteur donne concernent les donations, les mariages, les renonciations des Veuves, les séparations de biens entre Conjoints, le bénéfice d'inventaire, la création d'un Curateur à une succession vacante, l'acceptation de la garde, les émancipations, les actes des Commissaires délégués, ceux qui sont destinés à assurer la possession des fonds, les partages des Peres entre enfans en Bretagne, & le contrôle des actes.

On peut de même considérer chacun des sept chapitres suivans, qui traitent des diverses sortes de Statuts réels, comme formant autant de classes séparées sous lesquelles l'Auteur a rangé tous ces Statuts.

Le chapitre 29 traite des Statuts qui réglent la nature & la qualité des immeubles, & les droits qui les concernent. Tels sont, selon l'Auteur, les Statuts qui ont pour objet les biens dont l'assiéte est fixe & leurs charges; tels sont les Statuts qui concernent les fiefs, la majorité féodale, les droits Seigneuriaux, la qualité de main mortable pour les fonds, les dixmes, les servitudes réelles, les actions & dettes immobiliaires, les

propres, les immeubles fictifs sujets au retrait & au douaire, les gardes Royales ou Seigneuriales, la maniére de recouvrer la possession des fonds, le recours accordé en Normandie à la femme qui a vendu ses fonds dotaux, la saisine des Héritiers & les autres saisines qui ont lieu, soit en cas d'écheute de main morte, soit dans le cas de succession mutuelle entre associés.

Les Statuts qui regardent les successions légitimes & qui tendent à la conservation des biens dans les familles, remplissent le chap. 30. L'Auteur place dans cette classe les Statuts concernans les droits d'aînesse, les prohibitions de vente de propres sans le consentement des Héritiers, les restrictions de dispositions entre vifs, la survie des Donateurs ou Testateurs surtout en Normandie & en Bourgogne, le Retrait lignager, les partages des Peres entre Enfans, les contributions aux dettes entre Héritiers, l'incompatibilité des qualités d'Héritier & de Légataire, &c. L'Auteur termine ce chapitre par l'observation de quelques Statuts qui quoique concernant les successions ne sont pas réels. Tels sont ceux qui se rapportent aux successions anomales, dont il donne pour exemples la Veuve Normande qui hérite de son mari pour une certaine portion des conquêts, le survivant des Conjoints lorsqu'il succéde au Prémourant, & les successions entre mains mortables.

Le chapitre 31 a pour objet les Statuts qui ont introduit des précautions en faveur des personnes tierces. Tels sont ceux qui réglent la tradition des choses données, les formalités des donations, les constitutions d'hypothéque, le contrôle des actes, & les autres formalités dont l'observation intéresse des tiers.

Le chapitre 32 traite des Statuts qui regardent l'exécution des contrats & des jugemens sur les fonds, tels que ceux concernans le Retrait, l'action en déclaration d'hypothéque que l'Auteur soutient dérivée du Droit Romain, la matiére des Décrets & la vente des immeubles de Mineurs.

Les Statuts qui intéressent la Police remplissent le chapitre 33, & l'Auteur y comprend ceux concernans les défenses de transports de grains, ou de vente de fonds au profit d'Etrangers, les mesures des fonds & des choses mobiliaires, les jours fêtés & fériés, les honoraires des Avocats & le recours contre les peres & meres pour les délits de leurs enfans.

Les Loix Pénales sont l'objet du chapitre 34. L'Auteur y discute, non seulement ce qui concerne les peines & confiscations résultantes des délits, mais encore ce qui intéresse les peines civiles, telles que la commise féodale ou censiére, & les Loix contre les secondes nôces ou contre les Veuves remariées dans l'an de deüil.

Le chapitre 35 est réservé pour les Loix qui sont ou exorbitantes du Droit Commun, ou manifestement injustes. Les exemples que

l'Auteur donne de ces Loix se réduisent à celles qui concernent les prescriptions, la Garde Noble ou Bourgeoise accordée à d'autres qu'aux peres, aux Loix qui gênent les derniéres dispositions, à celles qui déchargent la Veuve renonçante des dettes auxquelles elle s'est engagée, à celles qui donnent la Noblesse ou du moins quelques effets de la Noblesse aux enfans des femmes Nobles, à l'Edit de S. Maur sur la succession des meres, aux Loix qui rendent certaines personnes responsables des dettes ou délits d'autrui, aux pouvoirs donnés par le Pape à ses Légats, & à la fameuse Loi *assiduis* 12 *Cod. Qui potior. in pign.*

Enfin toute ces discussions sont terminées dans le chapitre 36, par l'exposition des régles que l'Auteur croit devoir déterminer, dans le doute, la réalité ou la personnalité de tout Statut. M. Boullenois décide qu'en ce cas, le Statut doit être regardé comme réel. M. Froland paroît penser de même, & c'est ce qui a engagé M. le Président Bouhier à proposer ses vûes qui sont fort différentes. Il observe d'abord que le doute dont il s'agit ne peut tomber sur une Loi exorbitante du Droit Romain, parce que cette seule circonstance suffit pour rendre son Statut réel. Mais à l'égard des autres Statuts qui ont quelque fondement dans le Droit naturel ou dans le Droit Commun; il soutient qu'on doit ordinairement les regarder comme personnels, selon le principe de Dumoulin, que *ratio & æquitas simul juncta, sunt medium, per quod fit extentio*, & selon l'axiome d'Accurse qu'en concurrence de la personne & de la chose, la personne doit prévaloir. L'Auteur y appuye son systême sur ce que le bien public exige l'extension de la personnalité des Coutumes, le plus qu'il est possible, rien n'étant plus propre à simplifier les affaires & à en retrancher les embarras & les procès que la réalité des Coutumes fait naître dans les partages des successions, surtout dans les grandes maisons dont les biens sont répandus en différentes Coutumes. Il applique ensuite ce principe aux renonciations des filles dotées, & il finit en le confirmant par une observation générale, c'est qu'on doit regarder comme exprimé, dans un Statut, tout ce que le Rédacteur y auroit vraisemblablement ajouté, si on lui avoit demandé de s'en expliquer.

Dans chacun de ces 16 chapitres sur les Statuts réels & personnels & surtout dans les 8 premiers qui sont les plus étendus, l'Auteur suit sa méthode ordinaire de discuter avec le plus grand détail tous les sentimens contraires au systême qu'il établit & de répondre à tout. Il nous a paru qu'un peu plus d'ordre dans l'exécution de ce détail de chaque chapitre, auroit ajouté à l'ouvrage de nouvelles perfections, en rendant la lecture tout à la fois plus courte, plus aisée & plus satisfaisante. Du reste si le nouveau jour dans lequel M. le Président Bouhier a mis cette matiére, ne

ne produit pas l'effet de réunir tous les suffrages sur tant de questions différentes: du moins il y a lieu d'espérer qu'il écartera plusieurs questions que la seule obscurité de la matiére faisoit auparavant regarder comme problématiques, & le petit nombre de principes assez simples sur lesquels porte tout le systême de M. le Président Bouhier, est un préjugé avantageux pour sa solidité.

Le détail auquel nous nous sommes livrés, sur cette seconde partie des observations contenues dans le premier volume, ne nous permet plus de nous étendre de même sur la troisiéme, mais ce détail de la seconde partie nous a paru nécessaire sur une matiére aussi intéressante que peu éclaircie. D'ailleurs l'avantage que cette matiére nous a offert d'y pouvoir présenter plus aisément tout le fonds d'un systême nouveau de l'Auteur, nous y a fait donner la préférence sur les autres. Nous aurions à la vérité bien d'autres motifs assez pressans pour faire connoître de meme la troisiéme partie des observations de ce premier volume: car la maniére dont l'Auteur l'a approfondie, la rend encore aussi curieuse qu'utile. Mais puisqu'il ne nous est plus permis de nous y arrêter; il faut malgré nous nous résoudre à n'en tracer que l'idée la plus abregée.

Cette troisiéme partie qui concerne les fiefs comprend 14 chapitres. Le trois premiers de ces chapitres concernent cette matiére plus en général. Les droits respectifs & réciproques du Vassal & du Seigneur Féodal, considérés d'abord séparément & ensuite vis-à-vis l'un de l'autre, sont l'objet particulier des six chapitres suivans; les deux postérieurs traitent des diverses maniéres dont peuvent être réunis les Fiefs dominant & servant. Enfin les Dixmes, le Franc-aleu & les droits de Guet & Garde, sont la matiére des trois derniers chapitres: pour rendre cette idée plus exacte, voici succinctement à quoi se réduit l'objet de chacun de ces chapitres, dont le détail se présumera encore aisément par leurs seuls titres & par ce que nous observerons en deux mots sur le premier. Ce chapitre qui est le trente septiéme de ce premier volume explique l'origine, la nature & la définition des Fiefs, & le droit par lequel ils sont régis. L'origine des Fiefs est une de celles qui partage le plus les Sçavans, & qu'il seroit le plus important de bien connoître pour distinguer avec une plus juste précision la vraye nature de cette espéce de biens, & conséquemment les principes qu'on y doit appliquer. Les uns attribuent cette origine au Droit Romain, d'autres aux anciens Gaulois, d'autres aux Conquérans du Nord qui formérent leurs états des débris de l'Empire Romain, & cette derniére opinion adoptée dans un nouvel ouvrage sur les Loix semble être aujourd'hui la plus commune. Cependant nous n'avons point été étonnés de voir M. le Président Bouhier s'attacher par préférence à l'opinion

qui fait dériver le droit des Fiefs, des uſages des Romains ſur le modéle des Emphytéoſes. Il s'attache ſurtout à établir que les Livres des Fiefs doivent ſervir de régle en France pour tous les points non réformés par nos uſages ou par les Coutumes des Lieux. Ce n'eſt pas que l'Auteur regarde les Compilateurs de ces Livres des Fiefs comme Légiſlateurs. Mais il enviſage leur rédaction comme embraſſant ce qu'il y avoit de meilleur dans les uſages de leur temps. Il obſerve les conformités de notre ancien Droit des Fiefs avec ce Droit des Lombards, qui avoit été porté en Italie par les François; & il applique ſinguliérement ſon ſyſtême au Duché de Bourgogne, dont la Coutume lui paroit l'autoriſer plus particuliérement.

La diſtinction des diverſes eſpéces de Fiefs, & ſinguliérement de ceux connus dans le Duché de Bourgogne, eſt le ſujet du chapitre trente-huitiéme. Le trente-neuviéme concerne les érections des Fiefs, & explique quelles perſonnes peuvent les poſſéder.

Le droit que le Vaſſal a ſur ſon Fief, le droit que le Seigneur Féodal a dans le Fief de ſon Vaſſal, & les devoirs réciproques qui ont lieu entre le Seigneur & ſon Vaſſal, ſont les objets des chapitres 40, 41 & 42. Les chapitres 43, 44 & 45 traitent de la foi & hommage que le Vaſſal doit à ſon Seigneur Féodal, de l'aveu & dénombrement dû au même Seigneur & du droit qu'il a de ſaiſir Féodalement le Fief de ſon Vaſſal, ſi ce Vaſſal a manqué aux devoirs de fief. La réverſion & la réunion du Fief ſervant au Fief dominant, ſont diſcutées dans les chapitres 46 & 47, dont le dernier traite auſſi de la réunion de la Cenſive au Domaine direct.

L'origine des Dixmes inféodées, & l'expoſition des principes qui les concernent, occupent le chapitre 48. Le quarante-neuviéme concerne les Fiefs de franc-aleux, c'eſt-à-dire, le Franc-aleu Noble, dont l'Auteur trace auſſi une Hiſtoire, abregée ſurtout pour le Duché de Bourgogne. Enfin le cinquantiéme & dernier de ce volume explique l'origine la nature & les régles du droit de Guet & Garde, tant réel que perſonnel, ſinguliérement pour la Breſſe & le Duché de Bourgogne; l'Auteur ſoutient qu'en Bourgogne ce Droit eſt purement perſonnel & même proviſionnel, & non Royal, ni Seigneurial.

Quoique ces obſervations ſoient deſtinées particuliérement à éclaircir le droit du Duché de Bourgogne; cependant on verra aiſément par ce que nous en avons fait connoître, que la plus grande partie de l'ouvrage convient en général à tout le Droit François: & l'utilité dont il peut être ſur preſque toutes ſortes de matiéres Civiles, ſe reconnoîtroit ſans doute beaucoup mieux, ſi l'étendue de l'ouvrage ne diminuoit pas le nombre de ſes Lecteurs.

Nous achéverons au mois prochain l'extrait de ces obſervations, en y rendant compte du ſecond volume,

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

D'ANGERS.

ESSAI sur le progrès des beaux Arts, troisiéme édition avec des additions & des changemens considérables ; prix 12 s. A Angers, chez Louis-Charles Barriére, Imprimeur & Libraire juré de l'Université, rue S. Laud, à la Science, 1750. Brochure *in*-4°. de 12 pages.

Cet ouvrage est de M. de la Soriniére dont le nom est connu, & comme en bonne part de tous ceux qui lisent les ouvrages Périodiques, qu'il enrichit souvent de ses productions. Un ouvrage de cette nature n'étant point susceptible d'extrait, nous nous contenterons, pour en faire connoître le mérite d'en rapporter un morceau. Si nous avons choisi, nous n'avons donné la préférence qu'au morceau le plus étendu. Voici une partie de ce que dit l'Auteur au sujet des décorations, musiques, & machines de l'Opéra.

Sur ces bords où la Seine, en miracles féconde,
Rassemblent tous les Arts qui décorent le monde,
Il est un Sanctuaire aux Graces consacré,
Séjour des Amadis, & des Dieux révéré.
C'est un temple lyrique, où l'enfant de Cithére
Vient entendre des airs inspirés par sa mere,
Et verser à longs traits ce dangereux poison
Qui dévore le cœur, & trouble la raison.
Le Dieu s'en applaudit, & doublement perfide,
Blesse le Spectateur du même trait qu'Armide.
Il rit de voir Ismene en proie à ses douleurs
Aux soupirs qu'elle exhale entremêler des pleurs,
Et pour de faux Rolands réalisant ses peines
Se forger dans son cœur de véritables chaînes.
Dans ces lieux enchantés tout prend une ame, un corps ;
Tout s'y personnifie, & ressent des transports.
Les graces du Pinceau, la noble Architecture,
Y forment mille objets plus beaux que la nature.
J'y vois dans des lointains avec art ménagés
De superbes Palais dans l'instant érigés,

Et Neptune en courroux commandant
aux orages
Sur ses flots entr'ouverts produire des
naufrages.

Nous renvoyons à l'ouvrage même ceux qui seront curieux du reste de la description, & des divers autres sujets que l'Auteur a traités.

De Paris.

Nous avons annoncé dans les nouvelles du Journal de May 1749, un Mémoire où l'on proposoit deux projets sur la maniére dont on pouvoit achever le Louvre ; le premier étoit de continuer tout au tour de l'intérieur de la Cour le troisiéme ordre qui est élevé sur la façade adossée à la Colonnade ; l'autre projet étoit de démolir ce qui existe de ce troisiéme ordre, & de faire régner tout au tour de la Cour un petit attique pareil à l'ancien. Il paroit un nouveau projet qui mérite d'autant plus d'attention, qu'avec tous les avantages qu'on trouve dans les deux autres, il a encore celui d'être beaucoup moins dispendieux, sans que l'exécution en soit cependant, ni moins agréable, ni moins magnifique. Voici en peu de mots les vûes de l'Auteur.

Le bâtiment où est la Colonnade, est achevé en dehors & du côté de la Cour; il ne reste qu'à le couvrir en partie ainsi que les deux pavillons qui terminent la Colonnade, par un toit brisé dont la plus grande portion se trouvera cachée par les balustrades extérieures & intérieures. Le fronton de la Colonnade est suffisant, il n'en faut point aux pavillons, soit pour faire dominer le milieu, soit pour éviter l'uniformité & la répétition. Telle est l'idée de l'Auteur à l'égard de ce premier corps de bâtiment : c'étoit celle de M. Perrault. Le corps de bâtiment qui est du côté de la riviére, contenoit trois Pavillons ; deux aux deux encoignures, & un au milieu avec deux corps de logis moins exhaussés ; la façade du même côté qui est d'une très-belle architecture, étoit peut être suffisante, selon l'Auteur. Mais M. Perrault voulant que cette aîle fût double, & que les entablemens de la façade qui regarderoit la riviére, fussent de même alignement que ceux de la Colonnade, se détermina à élever de ce même côté la façade qu'on y voit présentement, & qui se raccorde en effet avec la Colonnade.

Notre Auteur dont le but est toujours de profiter, autant qu'il est possible, de ce qui est commencé, pense avec M. Perrault qu'on doit démolir les combles des trois Pavillons, & les mettre au niveau de ceux qui terminent la nouvelle façade ; & par ce moyen l'extérieur devient d'accord avec l'intérieur. Mais il demande qu'on démolisse le mur de l'ancienne façade, qui lui paroit inutile, & même nuisible, à cause de son énorme épaisseur. Si on lui objecte que les appartemens qui avoient déja au moins

30 pieds de largeur en dedans d'œuvre, en auront plus de soixante, qu'ils seront d'une largeur excessive & incommode, n'ayant point de dégagement. Ces inconvéniens ne l'arrêtent point; on n'aura, dit-il, qu'à pratiquer un Corridor qui régne sur la Cour dans toute la longueur de cette aîle, alors les appartemens auront en tout sens telle grandeur qu'on voudra leur donner & joüiront de la vuë de la riviére.

Il vient ensuite à la façade extérieure qui regarde la ruë S. Honoré. Il pense que comme l'architecture en est fort estimée des Connoisseurs & qu'elle fait variété, il faut bien se garder de la doubler, comme celle du côté de la riviére; les inconvéniens seroient les mêmes & peut-être encore plus grands. Il convient qu'un Palais de cette importance soit isolé, que l'accès en soit aisé de toute part, & qu'on en puisse faire le tour facilement. Si on vouloit doubler cette partie, on se trouveroit gêné par l'Eglise de l'Oratoire qui mérite d'être conservée; il ne resteroit plus d'espace pour le libre passage des voitures. Il est vrai que le Pavillon qui termine la Colonnade du côté de la rue S. Honoré, est saillant sur la façade dont nous parlons, mais il se raccorde avec cette même façade, & en le conservant, & en le répétant à l'autre extrémité de cette façade, tout est d'accord & de symétrie.

A l'égard de la façade qui donne sur la place de la rue Froidmanteau, l'Auteur pense qu'on peut la laisser telle qu'elle est, à moins qu'on ne jugeât à propos dans la suite, ou si l'on veut dès à présent, raser les combles des Pavillons, & les rendre semblables aux autres. L'Auteur sera satisfait, pourvû que les quatre façades extérieures du Louvre soient d'accord & de symétrie dans toutes les parties qui composent chacune de ces façades.

Pour ce qui regarde la décoration des quatres façades intérieures qui forment la Cour du Louvre, l'Auteur pense que le troisiéme ordre qui régne le long de la façade adossée à la Colonnade, & qui continue en retour jusqu'au delà du Pavillon de l'aile du côté des PP. de l'Oratoire, doit être achevé jusqu'au même Pavillon inclusivement; & qu'on doit élever un troisiéme ordre pareil le long de l'autre aile, jusqu'au Pavillon inclusivement. A l'égard de la partie de ces deux aîles qui s'étend depuis ces deux Pavillons jusqu'au bâtiment qui donne sur la place Froidmanteau, il faut se contenter d'y construire un petit attique où il en manque, ou laisser subsister celui qui y est déja construit. L'Auteur ne touche point à la façade du corps de bâtiment qui est du côté de la place Froidmanteau; il la laisse telle qu'elle est, à moins qu'on ne voulut démolir le Pavillon du milieu pour le mettre au niveau des autres.

Il étend aussi son projet jusques

ſur le bâtiment qu'occupoit feu M. le Cardinal de Rohan, & qu'on regarde comme une dépendance du Louvre. Ce morceau d'Architecture, dit l'Auteur, eſt précieux à beaucoup d'égards : mais comme il eſt comme iſolé du Louvre, & qu'il n'y communique que par les dedans, il ſuffiroit pour l'achever, d'élever l'attique qui y manque depuis le Pavillon du milieu, juſqu'au gros Pavillon qui fait l'encoignure du Louvre de ce côté-là, & de rendre cet Attique pareil à l'ancien qui ſubſiſte.

Voila en ſubſtance ce que contient le Mémoire ; nulle vuë d'intérêt ne l'a dicté ; il ne doit le jour qu'au ſeul zéle de ſon Auteur pour l'embelliſſement & la décoration de la Ville Capitale, & pour la conſervation d'un ſuperbe Palais, qui reſtant expoſé aux injures des ſaiſons, ne peut ſubſiſter longtemps.

Guillaume Deſprez, Imprimeur-Libraire, & Pierre Guillaume Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, ont donné un *Avis au Public au ſujet du nouveau traité de Diplomatique* ; où l'on examine les fondemens de cet Art : on établit des régles ſur le diſcernement des titres, & l'on expoſe hiſtoriquement les caractéres des Bulles Pontificales, & des Diplômes donnés en chaque ſiécle : avec des éclairciſſemens ſur un nombre conſidérable de points d'Hiſtoire, de Chronologie, de Critique, & de Diſcipline ; & la réfutation de diverſes accuſations intentées contre beaucoup d'Archives célébres, & ſurtout celles des anciennes Egliſes. Par deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Tom. I. avec Fig. 1750. *in*-4°. 18 liv. relié. Cet avis eſt une analyſe du premier vol. du nouveau *Traité de Diplomatique* que nous annonçons, & dont nous rendrons compte avec l'étenduë convenable dans un des Journaux ſuivans.

On vient de publier à l'Imprimerie Royale, deux vol. du Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothéque du Roy : ces deux volumes regardent les Belles-Lettres. Ainſi on a déja neuf volumes *in-folio* du Catalogue de cette Bibliothéque, ſçavoir ; 1°. un vol. pour les Mſſ. Hébreux, Samaritains, Syriaques, Coptes, Ethiopiens, Arméniens, Arabes, Perſiens, Turcs, Tartares, Siamois, Indiens & les Livres Chinois ; 2°. un vol. pour les Mſſ. Grecs ; 3°. deux vol. pour les Mſſ. Latins ; 4°. un vol. pour les Livres imprimés de la premiére partie de la Théologie, lequel comprend l'Ecriture Sainte, & ſes Commentateurs, les Liturgies, les Conciles & les Peres ; 5°. deux vol. pour les Livres imprimés de la ſeconde partie de la Théologie, où l'on a placé les Théologiens Orthodoxes, & Hétérodoxes. Tous ces volumes, en comptant les deux nouveaux, font neuf volumes *in-fol.* Le dixiéme qui eſt le Catalogue des Livres de Droit, eſt actuellement ſous la preſſe ; il ſera bientôt ſuivi du Catalogue des Mſſ. Fran-

çois, Italiens, Espagnols, &c. lequel aura au moins trois volumes.

Le sieur Isaac Bruckner, Géographe de Sa Majesté Très-Chrétienne, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, a donné depuis peu un nouvel Atlas de Marine, composé d'une Carte genérale, & de douze Cartes particuliéres qui représente le Globe terrestre jusqu'au quatre-vingt-deuxiéme dégré du côté du Nord, & jusqu'au soixantiéme du côté du Sud. Le tout dressé sur les observations les plus nouvelles, & les plus approuvées; dédié à Son Excellence Monseigneur le Comte de Schmettau, Général Feldt Maréchal, Grand Maître d'Artillerie, & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir, &c. qui a fourni pour cet Atlas toutes les Cartes & tous les Mémoires nécessaires, approuvé par l'Académie Royale des Sciences de Berlin en l'année 1749. La Carte générale qui représente en petit le Globe, & qui contient les XII. Cartes particuliéres, est divisée en XII. compartimens numérotés, dont chacun répond à une de ces Cartes particuliéres, laquelle est marquée du même numero. L'Auteur a encore mis au bas de la Carte générale une table où il marque l'heure du lever du Soleil pour le Printemps & l'Eté, & l'heure de son coucher pour l'Automne & l'Hyver, pour tous les dégrés de sa déclinaison, & pour les latitudes depuis l'équateur jusqu'à 60 dégrés. Dans un avertissement imprimé joint à une planche gravée contenant quatre Roses de 32 & de 64 vents, qu'on fournit avec les Cartes, M. Bruckner enseigne une maniére plus facile & plus sure de pointer ces Cartes, que celle qu'on a suivie jusqu'à présent; on en trouve les raisons dans l'avertissement même & dans les six problemes qu'il y a ajoutés avec leurs résolutions. L'approbation de l'Académie de Prusse est conçue en des termes trop propres à faire connoître la bonté de l'ouvrage, & la capacité de l'Auteur pour ne la pas transcrire ici en entier. Elle porte que » l'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres de Prusse, » ayant chargé la Classe de Mathématiciens d'examiner des Cartes » Marines qui lui ont été présentées par M. Bruckner, Géographe de S. M. T. C. & déja connu par quantité d'autres ouvrages qui ont eu une grande approbation; ladite classe a fait rapport que ces Cartes étoient très-» recommandables par leur précision, par leur conformité, avec » les meilleures Cartes qui ayent » été dressées jusqu'à présent, par » l'avantage de renfermer toutes » les nouvelles observations & dé-» couvertes rassemblées de toutes » parts par les soins de S. Excellence M. le Feldt Maréchal Comte de Schmettau, sous la direction & les soins duquel M. Bruckner a travaillé; & enfin par » divers usages importans qu'on » peut en tirer, en particulier pour

„ la maniére de pointer & estimer „ le voyage d'un Vaisseau, dont „ M. Bruckner a donné une mé- „ thode nouvelle, & préférable à „ toutes les précédentes, en foi de- „ quoi j'ai délivré le présent Cer- „ tificat, à Berlin ce 19 Juin 1749, „ *signé* Formey, Secretaire Perpé- „ tuel. « On trouve cette Carte à Paris, chez le Sieur Julien, à l'Hôtel de Soubise; au Havre, à Dunkerque, à S. Malo, la Rochelle, Bordeaux, Marseille, Berlin, &c.

Description complette, ou second avertissement sur les grands Globes Célestes & Terres, auxquels la Société Cosmographique établie à Nuremberg fait travailler actuellement par M. George Maurice Lowiz, de la Société Cosmographique, & dessinateur des susdits Globes. Au Bureau Typographique d'Homann, 1748. *in*-4°. Il ne nous est pas possible de donner dans ce Journal que cette simple annonce; mais nous parlerons en détail de la construction de ces globes dans le Journal prochain. Les Curieux pourront en attendant voir chez le Sieur Julien, à l'Hôtel de Soubise, l'écrit dont nous donnons le titre, & les conditions de la Souscription.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JUIN 1750. *I. Vol.*

Fin de la Table.

Le second Volume du Journal de Juin paroîtra le quinze.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

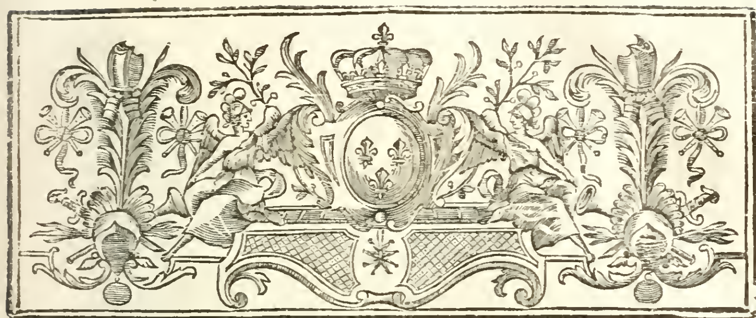
JUIN. *II. Vol.*



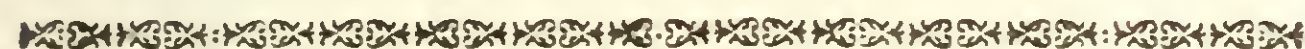
A PARIS,
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JUIN M. DCC. L. *II. Vol.*

RERUM GALLICARUM ET FRANCICARUM SCRIPTORES. Tomus Sextus, &c. C'EST-A-DIRE : *Recueil des Historiens des Gaules & de la France. Tome Sixieme*, &c.

SUITE DE L'EXTRAIT.

LEs Tables & les Notes Géographiques que D. Bouquet a insérées dans la Collection des Historiens de France, sont très-utiles pour perfectionner la Géographie de la Gaule du moyen âge. Le Sixiéme volume nous donne dans les Histoires, dans les Chroniques & principalement dans les Chartes de partage entre les Princes fils de Loüis le Débonnaire, des détails qui font connoître toute la grandeur de l'Empire François. Nos Historiens modernes les plus célé-

bres ont négligé de rassembler ces détails & d'en tracer un Tableau général. Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs de leur présenter dans une description sommaire la vaste étenduë de la Monarchie Françoise, à la mort de l'Empereur Loüis le Débonnaire. C'est l'époque de la plus grande élévation de l'Empire des François; après la mort de cet Empereur, les Princes ses Enfans se firent une guerre cruelle, partagérent la Monarchie, démembrérent les Provinces, facilitérent les courses & les ravages des Normands. L'Empire ébranlé tomba en décadence; dans l'espace de soixante & dix ans, il passa de la Maison de Charlemagne entre les mains des Princes Etrangers. Pour représenter l'accroissement & la grandeur de la Monarchie Françoise, nous remontons à la mort du Roi Pepin. Ce Prince mourut le 24 de Septembre de l'an 768; & possédoit alors la partie de la Gaule qui est renfermée entre le Rhin, la Loire, l'Océan & la mer Méditerranée, c'est-à-dire, une partie du Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Savoye, le Lyonois, la Suisse, & toutes les Provinces qui sont entre le Rhin & la Loire jusqu'à l'Océan; le reste de la Gaule depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, dépendoit des Ducs d'Aquitaine & de Gascogne; les Ducs de Bretagne dominoient sur la partie occidentale de cette Province. Au-delà du Rhin le Roi Pépin possédoit la Frise, l'ancienne France sur les bords du Rhin, la Thuringe qui étoit séparée de la Saxe par la Riviére d'Unstrud & des Sorabes Sclavons par la Riviére de Sala, la France Orientale ou Franconie, la Souabe qui comprenoit le Pays des Suéves *Suevia*, & le Pays des Allemans *Alamannia*; Pepin avoit la Souveraineté de la Baviére *Bajoaria*, dont les Ducs devoient hommage & tribut aux Rois de France.

Charles, fils de Pepin, mérita le nom de Grand, par une suite continuelle de grandes actions, de victoires & de conquêtes sur différentes Nations; il étendit les frontiéres du Royaume en Germanie, en Pannonie, dans l'Italie & en Espagne; après tant d'exploits & de conquêtes, il rétablit l'Empire d'Occident & fut proclamé Empereur à Rome. Nous n'avons pas dessein de tracer l'Histoire de ce régne glorieux qui fit fleurir la Religion & les Sciences dans l'Empire François; nous indiquerons seulement les différens Peuples qui furent soumis par ce Prince.

Les premiers exploits de Charles commencérent par son expédition contre Hunald, Duc d'Aquitaine, qui étoit Souverain de tous les Pays situés entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées & la Septimanie. Le Roi Pepin avoit fait de longues guerres aux Ducs d'Aquitaine, qui, suivant D. Vaissette, descendoient de Charibert, Fils de Clotaire II. de la maison de Clovis, Hunald après la mort de Vaifre son fils, Duc d'Aquitaine, ayant voulu recommencer la guerre, fut

vivement poursuivi par Charles; obligé d'abandonner l'Aquitaine, il se réfugia chez Loup son neveu, Gouverneur de la Gascogne, qui fut obligé de le livrer entre les mains du Vainqueur. L'Aquitaine & la Gascogne furent réunies à la Couronne de France.

Les Saxons habitoient une grande Region de la Germanie depuis la Frise & le voisinage du Rhin jusqu'au-delà de l'Elbe & sur les Frontiéres des Danois. Ces Peuples courageux & guerriers avoient souvent infesté les Provinces Françoises de la Germanie; les Rois de France leur avoient fait la guerre & avoient pénétré dans leur Pays. Mais les Saxons quelquefois vaincus, étoient toujours rebelles & ennemis. Charles forma le dessein de les subjuguer; il les attaqua l'an 772, s'avança jusqu'au Veser, & prit Eresbourg où étoit la fameuse Idole d'Irmensul le Dieu de la guerre. Son temple étoit rempli de richesses, Charles les enleva & fit abatre le Temple & l'Idole. Deux ans après les Saxons firent des courses sur les terres des François, le Roi Charles les vainquit en 775; les deux années suivantes, un grand nombre de Saxons se fit baptiser, mais ces Peuples se révoltoient & abandonnoient la Religion, dès qu'ils voyoient le Roi éloigné & occupé par quelque guerre; cette alternative de révoltes & de soumissions dura plus de trente ans. Enfin l'an 804, Charles pour ôter la source des révoltes, fit transférer dix mille des Saxons qui habitoient au-delà de l'Elbe avec leurs femmes & leurs enfans, & les distribua en divers lieux de la Gaule & de la Germanie. A l'égard de ceux qui demeurérent dans le Pays les conditions de la paix furent, qu'ils renonceroient à l'idolatrie, embrasseroient la Religion Chrétienne, & ne feroient qu'un Peuple avec les François. Pour faciliter leur conversion, le Roi fonda dans la Saxe plusieurs Eglises, & fit mettre dans des Monastéres de France les Saxons qui lui étoient donnés en ôtage ou qui étoient prisonniers de guerre. Ce Prince avoit déja établi plusieurs Evêchés en Saxe, ceux de Verden & de Minden en 786, de Brême en 787, d'Osnabruc en 788, de Paderborn en 795; en 802. S. Ludger fut sacré premier Evêque du lieu de Mimigerneford en Westphalie, qui fut nommé *Munster* à cause d'un Monastére que S. Ludger y avoit établi. La Saxe domptée devint une Province du Royaume de France.

Le Roi Charles avoit quitté en 773. la premiére guerre contre les Saxons pour passer en Italie, à la priere du Pape Adrien qui avoit imploré son secours contre Didier Roi des Lombards. Charles après avoir envoyé inutilement des Ambassades à ce Prince pour l'engager à rendre à l'Eglise Romaine les Villes qu'il avoit prises dans l'Exarchat de Ravenne, passa les Alpes à la tête d'une grande armée, mit les Lombards en fuite, obligea Didier de se renfermer dans Pavie &

forma le siége de cette Place. Pendant le siége qui dura six mois, Charles marcha à la poursuite d'Adalgise fils de Didier, qui s'étoit enfui à Vérone & se réfugia ensuite à Constantinople. Le Roi se rendit à Rome à la fin du carême, & y fut reçu par le Pape avec de grands honneurs ; il y célébra la Fête de Pâque, & confirma par un Acte solennel la Donation que le Roi Pepin avoit faite au S. Siége. Charles retourna au siége de Pavie; Didier obligé de se rendre, fut envoyé en France & renfermé dans le Monastére de Corbie où il mourut. Ainsi finit le Royaume des Lombards en Italie après avoir duré un peu plus de deux cens ans. Charles devint le Maître de tout le Royaume de Lombardie, vers le mois de Juin de l'an 774, & prit depuis ce temps le titre de Roi des François & des Lombards.

Les Sarrasins d'Espagne avoient possédé Narbonne & une partie de la Septimanie pendant plusieurs années; Pepin les chassa entiérement de la Septimanie en 759. Charles son fils devenu puissant par la conquête du Royaume de Lombardie, résolut d'attaquer les Infidéles dans l'Espagne; il passa les Pyrenées l'an 778, prit Pampelune & reçut les ôtages de plusieurs Villes situées en deçà de l'Ebre; à son retour il perdit une partie de son arriére-garde & plusieurs Officiers de distinction, dans une embuscade que les Gascons lui dressérent au passage des Montagnes près de Roncevaux; Charles ne put en tirer vengeance, les Gascons s'étant réfugiés dans les Montagnes; il rentra en France à cause de la révolte des Saxons; mais dans la suite il envoya une Armée en Espagne, & soumit les Villes de Girone, de Barcelone & de Tortose, & presque tout le Pays qui est situé entre l'Ebre & les Pyrenées.

La Baviére, *Bajoaria*, étoit feudataire & tributaire de la France dès le temps des Enfans de Clovis. Ce Pays qui a porté quelquefois le titre de Royaume, comprenoit alors outre le Duché de Baviére, la Rhétie ou Pays des Grisons, le Tirol & une partie de l'Autriche. Tassillon, Duc de Baviére étoit resté fidéle aux Rois Pepin & Charles: mais par les conseils de Ludberge sa femme, fille de Didier Roi des Lombards, il tenta de secouër le joug, se révolta hautement & déclara la guerre au Roi. Charles irrité de cet attentat leva une grande armée l'an 787, alla camper sur les bords du Lech qui séparoit la Baviére des Terres de France; voulant encore ménager Tassillon, son neveu, il fit sonder ses dispositions. Le Duc voyant qu'il n'étoit pas en état de résister, demanda grace & se soumit, donna Theudon son fils pour ôtage, & promit avec serment de ne jamais écouter aucune proposition contre l'obéissance qu'il devoit à Charles. Ainsi fut terminée en peu de jours cette guerre qui sembloit devoir être vive. Mais l'année suivante Tassillon ayant voulu rompre le Traité fut mandé à l'Assem-

blée Générale tenuë à Ingelheim près de Mayence, il fut convaincu de perfidie & condamné à mort; Charles lui ſauva la vie, le fit raſer & enfermer avec Theudon dans le Monaſtére de Jumiége. La Baviére fut réduite en Province, & confiée à l'adminiſtration des Comtes.

Les Huns ou les Avares, Nation voiſine de la Baviére, avoient pris part à la révolte de Taſſillon & lui avoient envoyé des ſecours. Le Roi Charles leur déclara la guerre, qui fut après les guerres de Saxe, la plus longue & la plus ſanglante. Avant que d'en rapporter les ſuccès, nous croyons devoir donner quelque notion de ces Peuples qui occupoient alors les deux Pannonies, c'eſt-à-dire, une partie d'Autriche depuis la Riviére d'Ens & la partie de la Hongrie, qui s'étend à la droite du Danube juſqu'à Belgrade. Les Huns, qui ſous la conduite d'Attila firent des courſes dans la Pannonie, dans la Germanie & juſque dans la Gaule, furent affoiblis par les guerres civiles qui s'élevérent entre les enfans de ce Roi Barbare après ſa mort. Une partie de cette Nation reſta dans la Pannonie, forma un Etat dans le ſixiéme ſiécle, & fit alliance avec les François & avec les Lombards; dans le ſiécle ſuivant ces Huns remportérent des avantages ſur les Lombards; ils s'emparérent même de la Croatie. On leur donna le nom d'Avares; leur puiſſance s'affoiblit encore, mais ils reprirent des forces à l'arrivée d'une nouvelle Peuplade de Huns qui ſortit de la Scythie Aſiatique au commencement du huitiéme ſiécle, paſſa le Danube & ſe joignit aux Huns de la Pannonie. Ces deux Nations réunies formérent un Etat puiſſant gouverné par un Prince qu'ils nommoient Cagan dans leur langue, c'eſt-à-dire, Chef, *Dux*, *Imperator*. Les Tartares donnent encore le nom de Chan à leurs Princes. Les Huns-Avares, établis dans un Pays rempli de Villes & de Bourgades, conſervoient encore les uſages de la Scythie d'où ils étoient ſortis. Ces Peuples n'étoient point renfermés dans les Villes, mais ils habitoient dans de vaſtes Camps de forme circulaire qui étoient défendus par un foſſé large & profond, par des paliſſades, des hayes & des arbres; les *baraques* où ils logeoient étoient diſtribuées par quartiers & allignées; ils raſſembloient leurs tréſors & leurs richeſſes dans ces Camps qu'ils appelloient *Rings*, c'eſt-à-dire Cercles. Les Villes & les Bourgades de la Pannonie étoient habitées par les Naturels du Pays ou par les Sclavons. Tel étoit l'état des Huns, lorſque le Roi Charles les attaqua. Ce Prince à la tête d'une armée nombreuſe paſſa l'Ens en 791, entra ſur les Terres des Avares, fit avancer en même temps un corps d'Armée ſur la rive gauche du Danube, & une flotte de bateaux ſur le Fleuve; on s'empara de deux Camps ou *Cercles*, l'un au confluent du Danube & de la Riviére de Kamb, & l'autre ſur la montagne de *Cu-*

miberg (entre Zéizelmaur & Vienne en Autriche.) Les Huns-Avares effrayés prirent la fuite, le Roi fit tout mettre à feu & à sang jusqu'à la Riviére de Raab, retourna passer l'hyver à Ratisbonne, & laissa la conduite de cette guerre à ses Généraux. Ils la poussérent avec vigueur; Thudun l'un des Chefs des Avares envoya des Ambassadeurs l'an 795, promit de se soumettre & de reçevoir le Baptéme. L'année suivante le Cagan & un autre Chef nommé Jugurre, ayant été tués dans une sédition, le Camp où étoit le Palais du Cagan fut pillé; on y trouva des trésors immenses, dont Charles envoya une partie à Rome & distribua l'autre aux Seigneurs de sa Cour. Cependant Pepin, fils de Charles, Roi d'Italie, poursuivit les Avares jusqu'au-delà du Danube sur les bords de la Teisse, & s'empara des richesses qu'ils y avoient transportées. Enfin la guerre contre ces Peuples fut entiérement terminée l'an 799; elle avoit duré huit ans; il y eut tant de sang répandu que la Pannonie resta presque déserte; toute la Noblesse des Huns y périt, & leurs richesses passérent entre les mains des François. Thudun tint sa parole, se soumit à Charles & embrassa le Christianisme avec ses Sujets; ce Prince dans la suite étant troublé dans ses Possessions par les Sclaves de Moravie, demanda d'autres Habitations; Charles lui accorda l'an 805, des Terres près de la Carinthie; ces Princes furent conservés dans leur Souveraineté, sauf la foi & l'hommage envers la Couronne de France.

Tel est le précis Historique des conquêtes de Charlemagne. Ce Prince ajouta aux Etats du Roi Pepin son Pere:

1°. L'Aquitaine & la Gascogne, les Monts Pyrénées, & presque toute la partie d'Espagne qui est située entre ces Montagnes & l'Ebre.

2°. Toute l'Italie depuis les Alpes jusqu'à l'Apouille & à la Calabre, dont une partie étoit possédée par les Empereurs Grecs de Constantinople. Les Grecs tenoient encore quelques Places aux environs de Naples.

3°. Toute la Saxe qui s'étend depuis la Frise & le voisinage du Rhin jusqu'au-delà de l'Elbe.

4°. Le Duché de Baviére situé entre les Riviéres de Lech & d'Ens, qui comprenoit le Duché des Peuples *Carantani*, c'est-à-dire, la Carinthie & la Stirie.

5°. Les deux Pannonies ou le Royaume des *Huns-Avares*, qui s'étendoit depuis la Riviére d'Ens en Autriche, jusqu'à la Riviére de Save dans l'Esclavonie.

6°. Les Pays situés entre l'Italie & la Pannonie, c'est-à-dire, l'Istrie, la Liburnie & une partie de la Dalmatie; les Villes maritimes de Dalmatie restérent au pouvoir des Grecs, suivant les Traités conclus entre Charlemagne & les Empereurs de Constantinople.

Tous ces Pays conquis furent réduits en Province; Charles en confia le gouvernement à des Ducs ou à des Comtes.

Ce Prince vainquit encore plusieurs autres Nations, qu'il soumit à la France comme feudataires ou tributaires.

Les Bretons, qui s'étoient établis dans le cinquiéme & le sixiéme siécle à l'extrémité occidentale de la Gaule, avoient été presque toujours soumis aux Rois de France; mais ces Peuples s'étant révoltés, Charles envoya l'an 786 une armée qui les obligea de donner des ôtages pour sureté de leur obéïssance.

Il fit aussi la guerre aux Nations Sclavones de la Germanie, aux *Wilses* qui habitoient une partie du Duché de Meckelbourg & de la Poméranie, aux *Sorabes* établis entre la Riviére de Sala & l'Elbe, aux *Abodrites*, qui habitoient une partie du Holstein & du Duché de Meckelbourg, aux Sclaves *Leinons* établis dans la Marche de Brandebourg, & aux Bohémiens; tous ces Peuples vaincus promirent de respecter la Majesté des Rois de France, de ne plus infester les Frontiéres; & quelques-uns s'engagérent à payer tribut.

A tant de victoires & de conquêtes, Charles joignit le glorieux avantage d'être aimé & respecté des Princes & des Nations. Alphonse Roi de Galice & d'Asturies dans ses Lettres & par ses Ambassadeurs, l'appelloit *son Seigneur*. Les Rois d'Ecosse le traitoient de *Seigneur*, se disoient ses Sujets & ses Serviteurs, *Servos*; Eardulse Roi des Nordumbres (en Angleterre) chassé de son Trône, se réfugia en France, la protection de Charles le rétablit dans ses Etats. Les Nations éloignées respectoient la grandeur & les vertus de l'Empereur des François. Haroun, surnommé *Al Raschid*, c'est-à-dire, le Juste, Khalife, ou Empereur des Arabes, dont la domination s'étendoit depuis le Détroit de Gibraltar sur les Côtes d'Afrique, & dans l'Orient jusque dans les Indes, envoya à Charles une Ambassade avec des présens magnifiques. Les Empereurs Grecs, quoique jaloux de la puissance de Charlemagne & de la Dignité Impériale qu'il avoit méritée par ses exploits, ménagérent son amitié, lui envoyérent des Ambassadeurs & terminérent par des Traités de Paix les différends qui s'étoient élevés entre les deux Empires.

Après la mort de Charles, Loüis le Débonnaire, malgré les divisions intestines qui agitérent son régne, sçut conserver la Splendeur, la Puissance & les Frontiéres de l'Empire. Sa prudence prévint les surprises de la part des Grecs; par de sages dispositions il arrêta les courses des Sarrasins d'Espagne, & suspendit les entreprises des Danois ou des Normands qui menaçoient les Païs Maritimes. Louis non-seulement conserva les Conquêtes de Charlemagne, il y en ajouta de nouvelles.

Les Bretons de la Gaule, qui habitoient le Pays que nous appellons la Basse-Bretagne, avoient été soumis par Charlemagne; après sa mort ils se révoltérent, Murman leur Duc prit le titre de Roi; Loüis

passa en Bretagne à la tête d'une Armée, conquit tout le Pays, & en confia le gouvernement au Duc Nominoé. Les Lombards établis à l'extrémité de l'Italie, s'étoient maintenus dans une sorte d'indépendance; le Duc de Bénevent, qui étoit le plus puissant, se soumit à Loüis, & s'engagea à payer tous les ans un tribut considérable. Sur les Frontiéres de la Pannonie, au-delà de la Riviére de Save, les Abotrites *Prédénécentes*, Nation Sclavone, établie dans la Dace sur les bords du Danube, *Dacia Danubio adjacens*, étoient sous la protection de Loüis; ils lui envoyérent en 824 des Députés pour demander du secours contre le Roi des Bulgares. D'autres Peuples du même Pays les Timotiens & les Guduscans avec Borna leur Duc, s'étoient soumis aux François dès l'an 818, après avoir abandonné l'alliance des Bulgares. Les Timotiens, *Timotiani*, habitoient sur la Riviére de Timok nommée *Timacus* par les Anciens, qui se décharge dans le Danube au-dessus de Vidin; les Guduscans, *Guduscani*, étoient établis aux environs de la Ville de Nissa sur la Riviére de *Mhauna* qui tombe du côté de l'Orient dans la Morava de Bulgarie. Le Bourg ou Village de *Guduscа* y conserve encore le nom de ces Peuples. Nous avons cru devoir donner cette explication, qui ne se trouve dans aucun de nos Historiens François. Ainsi l'Empire des François s'étendoit alors jusqu'aux Frontiéres de la Bulgarie. Omortag Roi des Bulgares, envoya en 825.* des Ambassadeurs à Loüis le Débonnaire pour le réglement des limites des deux Etats.

Charlemagne avoit réduit par la force des Armes les Nations Sclavones de la Germanie; elles furent encore plus dépendantes de Loüis le Débonnaire, du moins ce Prince par le partage qu'il fit entre ses Fils, donna ces Nations à Loüis: (ex Chron. S. Benign. p. 236.) *Barbaras quoque gentes, quas tributarias fecerat, qui sunt Veletabi (idest Wilsi.) Sorabi, Abodriti, Boëmani*, nommés aussi *Beheimi*. Elles envoyérent leurs Députés à l'Assemblée Générale tenuë à Francfort l'an 822; elles reconnoissoient l'Empereur comme arbitre Souverain dans les différends qu'elles avoient avec leurs Rois ou Ducs; mais comme ces Nations n'étoient pas soumises à l'autorité immédiate de l'Empereur, on peut ne les pas comprendre dans l'étenduë de l'Empire. Après la description que nous avons donnée des Pays conquis par Charlemagne, & de ceux qui furent soumis par son Fils Loüis le Débonnaire, on peut désigner les Limites de l'Empire François dans toute l'étenduë qu'il occupoit à la mort de cet Empereur.

Les limites de l'Empire suivoient les Côtes de l'Océan, depuis l'extrémité des Pyrénées près de Fontarabie, jusqu'à l'embouchure de

* *Journal des Sçavans du mois de Novembre* 1749, p. 704. col. 2. *envoya des Ambassadeurs en* 841. *à Loüis le Débonnaire* : lisez *en* 825.

l'Eyder, *Egidora*, Riviére qui séparoit le Pays des Danois de la Saxe. La Riviére de Zwentin, qui se décharge dans la mer Baltique près de Kiel, & une ligne tirée depuis les sources de cette Riviére jusqu'à l'Elbe, ensuite le cours de l'Elbe jusqu'à son confluent avec la Riviére de Sala, séparoient la Saxe du Pays des Abotrites & de quelques autres Nations Sclavones. Le cours de la Sala depuis sa source faisoit la séparation entre les Terres de l'Empire & le Pays des Sorabes. Ces Peuples habitoient entre la Sala & l'Elbe. Ils étoient Sclavons d'origine; dans le sixiéme siécle étant sortis de la Dalmatie, ils occupérent la Thuringe, & y prirent des établissemens. Souvent ils firent la guerre aux François, mais Sigebert Roi d'Austrasie arrêta leurs courses. Dans le huitiéme siécle ils donnérent des secours aux François contre les Saxons, & à Charlemagne contre les Wilses, il se soumirent à ce Prince en 805. plusieurs Familles des Sorabes étoient établies dans l'Empire en deça de la Riviére de Sala; vers le milieu du huitiéme siécle on leur céda des terres à cultiver sous la redevance d'un cens ou tribut. Ces Sorabes étoient établis sur les Riviéres, & particuliérement sur le Mein & sur la Riviére de Rednitz, d'où ils furent nommés *Moin-Winidi* & *Radanz-Winidi*, c'est-à-dire, les Venedes du Mein, les Venedes du Rednitz. *Winidi*, *Slavi*, étoit le nom général de la Nation, *Serbi*, *Sorabi*, *Surbi*, étoit le nom particulier des Peuples. Suivant une Charte publiée par M. l'Abbé Carpentier, Loüis le Débonnaire dota quinze Eglises que Charlemagne avoit fait bâtir sur les terres des Sclaves établis entre le Mein & le Rednitz, elles étoient sous la jurisdiction de l'Evêque de Wurtzbourg. Depuis la source de la Sala, les Montagnes de Boheme, les Riviéres de Teya & de Morawa bornoient l'Empire, ensuite les limites suivoient le cours du Danube jusqu'à l'embouchure du Timok vers les Frontiéres de Bulgarie.

Les limites du côté de la Dalmatie ne sont pas aussi certaines. La Dalmatie étoit partagée entre les François & les Grecs. La Liburnie, qui est la Croatie, dépendoit de la France. On peut prendre pour limites du côté des Bulgares & des Grecs, le cours de la Riviére de Timok & une ligne tirée depuis Nissa jusqu'à Zara sur le Golfe Hadriatique.

Toute l'Italie depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité du Duché de Bénevent, étoit soumise aux François. Ainsi l'Empire étoit borné en Italie d'une part par les côtes du Golfe Hadriatique, & de l'autre par les côtes de la mer Méditerranée; les limites vers l'extrémité de l'Italie entre les François & les Grecs, étoient les mêmes que les confins du Duché de Bénevent qui s'étendoit alors dans l'Apouille, dans la Lucanie ou Basilicate & dans la Calabre. Les Grecs possédoient la Terre d'Otrante, la Calabre inférieure, & la *Liburie* aux

environs de la Ville de Naples. L'Isle de Corse avoit été prise l'an 806 sur les Sarrasins; Loüis le Débonnaire la conserva & y envoya des Commandans. L'Isle de Sardaigne étoit sous la protection de Loüis, les Sardes lui envoyoient des présens. *Légati Sardorum de Calari civitate venerunt dona ferentes*, Eginhard ad ann. D. CCC. XV. Les Sarrasins ayant attaqué cette Isle, le Comte Boniface qui commandoit dans la Corse passa l'an 828 dans la Sardaigne, & delà sur la côte d'Afrique, où il débarqua entre Carthage & Utique, battit les Sarrasins, & jetta la terreur dans tout le Pays. Cependant il ne paroit pas que la Sardaigne ait été sous la domination de Loüis le Débonnaire. La Sicile n'a point été soumise à Charlemagne ni à aucun des Princes de sa Maison.

L'Italie étoit alors séparée de la Gaule, non par la Riviére du Var, mais par la chaine des Alpes qui aboutit à la Méditerranée au-dessus de Monaco dans le lieu qu'on nomme *La Turbie*. Les Limites de l'Empire suivoient les côtes de la Provence, de la Gothie ou Septimanie, de la Marche d'Espagne, jusqu'à l'embouchure du Lobregat, *Rubricatus*. Cette Riviére, à la mort de Loüis, bornoit les Terres de France du côté de l'Espagne. Les Sarrasins ou Maures avoient repris les Villes de Tarragone, de Tortose & de Lerida. Les Pays situés au Nord de la Ségre entre l'Ebre & les Pyrénées, qui avoient été presque entiérement soumis à Charlemagne, dépendoient des Sarrasins ou des Seigneurs particuliers, qui fondérent alors le Royaume de Navarre & dans la suite le Royaume d'Arragon. Le Comté de Barcelone resta soumis à la France pendant plusieurs siécles. Alfonse Comte de Barcelone, devenu Roi d'Arragon du chef de la Reine Pétronille sa mere, refusa l'an 1180, de reconnoître la souveraineté des Rois de France sur la Catalogne.

D'après cette description sommaire, il est facile de tracer les Limites de l'Empire François sur une Carte générale de l'Europe. On pourroit prendre dans l'Histoire de France douze ou quinze époques, dresser pour chaque époque une description exacte & précise de l'étenduë de la domination Françoise & de ses Provinces, tracer & enluminer sur des Cartes Géographiques les divisions principales & les Frontiéres. Ce travail, qui n'a point encore été fait, seroit agréable & très-utile pour l'intelligence de l'Histoire.

Dans la suite nous rendrons compte du Septiéme Volume du Recueil de Dom Bouquet.



TRAITE' DES FLUXIONS, PAR M. COLIN MACLAURIN, Professeur de Mathématique dans l'Université d'Edimbourg de la Société Royale de Londres, traduit de l'Anglois par le R. P. PEZENAS; *Jésuite, Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille, de l'Académie des beaux Arts de Lyon. Deux volumes in-4°. Tome premier, pag.* 344, *sans compter l'introduction qui en a* 51. A Paris, Quay des Augustins, chez C. A. Jombert, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue Gille-Cœur.

CEUX qui veulent se rendre habiles dans les nouvelles méthodes tant vantées par les Géométres du premier ordre, sont obligés d'aller fouiller dans les écrits de differens Auteurs. On peut mettre à la tête MM Bernoulli, de l'Hopital, & y joindre plusieurs Géométres célébres qui ont travaillé sur la même matiére comme le P. Reynauld, Cheine. Outre cela il faut étudier differens morceaux épars dans les Journaux de Leipsick, & des Sçavans, & surtout les Mémoires de l'Académie des Sciences; il ne faut pas oublier d'y joindre quelques endroits tirés des transactions Philosophiques: on doit ensuite se tracer une méthode pour marcher d'un pas sur & certain dans cette espéce de labyrinte. Les inventeurs du calcul intégral & differentiel, MM. Newton & Leibnitz, n'en ont donné que l'esprit, & ils ont laissé aux autres le mérite de le mettre en ordre, persuadés qu'il y avoit assez de gloire à acquérir dans un pareil travail. Ceux qui ont entrepris de traiter ces théories sublimes ne l'ont point encore fait d'une maniére assez étendue ni assez profonde. Le calcul intégral a de grandes obscurités, & si on peut parler ainsi, ses caprices; on doit même l'avouer on y va quelquefois à tâtons. Chez les Anglois on comprend sous le titre de la *méthode des fluxions* & des *fluentes*, ce que nous appellons le *calcul différentiel & intégral :* quelques-uns d'entr'eux ont poussé assez loin l'un & l'autre calcul; mais il n'a point encore paru un ouvrage si achevé ni si complet que celui-ci, & dans lequel les principes soient détaillés d'une maniére si lumineuse & si démonstrative. M. Colin Maclaurin qui en est l'Auteur est un des plus grands Géométres que l'Angleterre ait fourni au monde Sçavant. On doit être fort obligé au R. P. Pezenas, très en état de faire par lui - même des découvertes, d'occuper les heures de son loisir à traduire des ouvrages qui feront augmenter le nombre des bons Mathématiciens. L'utilité que le public retirera d'une pareille traduction & de quelques autres qu'il a faites, doit lui attirer beaucoup de remercimens de la part de ceux qui desirent se rendre profonds dans une science si utile.

M. Colin Maclaurin nous rapporte lui-même ce qui a donné occasion à l'ouvrage dont il s'agit. „ Une Lettre intitulée l'Analyste & „ qui parut en 1734, fut la pre- „ miére occasion du traité suivant, „ & plusieurs raisons m'ont engagé „ à m'étendre autant que je l'ai „ fait sur cette matiére. L'Auteur „ de cette Lettre a représenté la „ méthode des fluxions comme „ pleine de mystéres, & comme „ fondée sur de faux raisonnemens. „ Le style concis qu'on a employé „ communément dans les élémens „ de cette méthode, a vraisembla- „ blement occasionné la plûpart „ de ses objections, &c.

Effectivement l'hypothése des quantités infiniment petites n'est point recevable, si elle n'est démontrée exactement: la supposition des grandeurs de différens ordres, & leur évanouissement l'un par rapport à l'autre n'est point admissible, si on ne l'a déduit de principes qu'on ne puisse révoquer en doute. C'est ce qui a engagé notre Auteur à chercher d'autres démonstrations que celles que les Géométres modernes ont employé pour prouver d'une maniére incontestable les principes dont ils sont partis, & avec lesquels ils ont fait tant de sublimes découvertes. Qu'a fait M. Maclaurin? Il va nous l'apprendre. „ J'ai toujours représenté les flu- „ xions de tous les ordres par des „ quantités finies, parce que la „ supposition d'une grandeur infi- „ niment petite m'a paru trop har- „ die pour une science aussi exacte „ que la Géométrie. Mais comme „ la méthode des infinimens petits „ est fort en usage, & qu'on en fait „ beaucoup de cas à cause de sa „ précision: j'ai cru qu'il étoit à „ propos d'en rendre compte pour „ démontrer la vérité, & l'exacti- „ tude des conclusions que l'on en „ tire, d'autant plus que je ne sçaû- „ rois approuver la raison que nous „ donnent les auteurs qui ont écrit „ sur cette méthode, lorsqu'ils veu- „ lent déterminer *la différence*, (ou „ plus exactement *la fluxion*) d'une „ quantité; car ils nous disent qu'on „ doit rejetter certaines parties d'un „ élément, dès qu'elles sont infini- „ ment plus petites que les autres. „ Outre qu'une preuve de cette „ nature nous laisse toujours quel- „ que doute sur l'exactitude de la „ conclusion; on peut démontrer „ que ces parties doivent être re- „ jettées absolument, & que ce se- „ roit une erreur que de les rete- „ nir, &c.

La certitude de la Géométrie sublime ayant été revoquée en doute par quelques Mathématiciens distingués; le moyen le plus efficace de mettre la vérité dans tout son jour, & de prévenir toutes les disputes, se réduit à la déduire de principes les plus évidens, & à n'y employer que les démonstrations les plus rigoureuses à la maniére des anciens Géométres. Car il faut convenir que quoi qu'il n'y ait point de comparaison entre l'étendue & l'utilité des découvertes anciennes & modernes en Mathématiques; cependant on ne peut refu-

ſer aux anciens d'avoir été plus attentifs que nous à conſerver à cette ſcience toute ſon évidence. Le deſſein de l'Auteur dans le traité ſuivant, n'eſt pas de changer l'idée *des fluxions* que nous a donné M. Newton dans ſon traité de la quadrature des courbes, mais ſeulement de développer, & de démontrer ſa méthode par les démonſtrations les plus rigoureuſes. » C'eſt » pourquoi (ajoute M. Colin Ma» claurin) dès que cette Lettre * fut » tombée entre mes mains, je for» mai le deſſein de démontrer ces » élémens à la maniére des anciens, » & de ne les appuyer que ſur un » petit nombre de principes incon» teſtables. « Ainſi au lieu de ſe ſervir d'une idée auſſi abſtraite que celle des infinimens petits, (car on a imaginé dans cette Géométrie une infinité d'eſpéce d'infinis, & d'infiniment petits qui montent & qui deſcendent par dégrés) M. Colin Maclaurin conſidére les grandeurs comme formées par *l'écoulement* ou le mouvement. Il fait voir de qu'elle maniére on doit comparer les viteſſes des mouvemens qui produiſent ces quantités comparées les unes aux autres. Notre Auteur a évité tous les principes & toutes les hypothéſes qui font conſidérer d'autres quantités que celles que l'on conçoit avoir une exiſtence réelle. Il ne prend aucune partie du temps ou d'un eſpace comme indiviſible, ou comme infiniment petite, mais il regarde le *point* comme l'extrémité d'une ligne, & le *moment* comme la limite *du temps*, M. Maclaurin ne ſuppoſe point que les lignes courbes & les eſpaces curvilignes ſoient diviſés en élémens rectilignes, il évite cette hypothéſe: il établit enſuite les principes de ſa méthode en mettant un certain nombre d'axiomes qui peuvent être comparés aux *poſtulates* d'Euclide; puis il en déduit quelques Théorémes, ſoit ſur le mouvement, ſoit ſur les eſpaces, ſoit ſur les viteſſes; on peut regarder ces Théorémes comme autant de *lemmes* ou de propoſitions préparatoires à tout ce que l'on démontre ſur les figures, ſur les plans rectilignes & curvilignes, & ſur les ſolides terminés par différentes ſurfaces.

Cette entrepriſe qui tend à rectifier les principes de la ſublime Géométrie, & de lui rendre toute ſa certitude eſt grande & belle, mais il ne ſuffiſoit pas d'en avoir conçu le projet, il falloit en venir à l'exécution. Voici, à ce qu'il nous a paru, la marche qu'a tenu M. Colin Maclaurin. Il a conſidéré les traces que les anciens ont ſuivies pour meſurer toutes les figures, & comment ils ont fait pour paſſer de là aux figures curvilignes, car encore une fois les anciens n'ont point multiplié le nombre de leurs principes, ils n'ont point voulu conſidérer les élémens des courbes comme formés de petites lignes droites. Les anciens ont pris une autre route. C'étoit un principe fondamental parmi eux, que *la différence de deux quantités* inégales, peut s'ajouter *pluſieurs fois à elle-même*, en telle ſorte qu'elle ſurpaſſe

une quantité finie proposée de la même espéce. Ils ont pareillement admis que la différence de deux lignes peut être plus petite qu'une grandeur donnée. De là ils ont prouvé que les poligones semblables inscrits approchent continuellement de l'aire des cercles, à mesure que l'on augmente le nombre de leurs côtés, ensorte que les différences décroissantes entre le cercle & son polygone inscrit, deviennent plus petites qu'aucune grandeur donnée : pendant cette division & subdivision, les polygones inscrits gardent toujours entr'eux la même propotion invariable qui est celle des quarrés des diamétres : c'est ainsi qu'ils ont démontré que les aires des cercles suivent le même rapport que celle des polygones semblables qui leur sont inscrits.

Pour remettre le Lecteur dans la route lumineuse des anciens, M. Colin Maclaurin commence par donner un extrait de leurs démonstrations afin de faire connoître quelle a été leur méthode pour passer des figures rectilignes aux figures curvilignes. L'Auteur a mis dans une introduction qui est à la tête de son ouvrage un très-grand nombre de propositions qu'Archiméde a démontrées, sur les cônes, les pyramides, les sphéres & sphéroïdes inscrits dans un cylindre : enfin les conoïdes paraboliques & hyperboliques sont comparés aux cubes de même hauteur, &c. On doit regarder cette introduction comme un excellent essai de la méthode que les anciens ont employé pour mesurer les figures curvilignes. C'est un langage commun parmi les Géométres modernes de dire que les anciens ont considéré les lignes courbes comme des polygones d'une infinité de côtés ; mais ce n'est pas parler exactement, ce principe n'a jamais été établi dans leurs ouvrages, ils ne l'ont point employé dans leurs propositions, ils sont arrivés au même but, il est vrai, mais sans se servir de ce langage. Nous ne les voyons point diviser une ligne, une surface, un solide en une infinité de petits élémens : au contraire ils ont évité de telles suppositions comme si elles n'étoient pas recevables en Géométrie ; ils ont regardé les aires curvilignes comme les limites entre les figures les plus simples inscrites & circonscrites. On sçait que ces polygones approchent de leurs limites par une continuelle bisection des angles & des lignes continuées à volonté, ensorte que la différence entr'eux & ces limites devient plus petite qu'aucune grandeur donnée ou assignable ; ces poligones ne différent donc plus de la courbe, & par conséquent ces figures sont entiérement égales. Lorsque les anciens n'ont pu parvenir à une démonstration directe, ils l'ont déduite de l'absurde ou de l'impossible ; ils en ont usé ainsi dans plusieurs propositions des élémens, dont il seroit à souhaiter de continuer l'usage, bien plutôt que de chercher des Auteurs modernes qui ont traité ces Théorêmes si à la légére, qu'on peut à juste titre leur

leur refuser le nom de démonstration.

On a souvent représenté la méthode d'Archiméde, & par conséquent celle des anciens comme longue & fort embarrassante; voici, à ce que nous croyons, ce qui a fait porter ce jugement. Ce grand Géométre a établi plusieurs propositions qui étoient nécessaires pour préparer à la démonstration des principaux Théorêmes, c'étoit plusieurs lemmes qui devoient précéder & dont il faisoit l'application. Cette démarche qui entraîne avec elle beaucoup de temps, semble toujours ennuyeuse à ceux qui ne courent pas après la rigueur Géométrique; mais il faut penser que ce n'est pas le nombre de pas, c'est-à-dire, le nombre de lemmes qui fait le défaut d'une démonstration; on doit examiner s'ils sont nécessaires pour rendre la démonstration parfaite & concluante: de plus ces propositions préliminaires sont bonnes en elles-mêmes, & donnent une idée plus parfaite de la matiére qu'on veut traiter.

Combien de fois est-il arrivé que des Géométres ont suivi des démonstrations de différens Auteurs, & cependant en ont été si peu satisfaits, qu'ils ont cherché quelqu'autre tour pour se rendre la chose plus évidente ou plus lumineuse: d'autres n'ont-ils pas découvert ce qu'ils ne se proposoient pas directement de découvrir, ou ce qu'ils ne cherchoient point, le calcul leur présentant sous la plume des rapports dont on s'est fait honneur, quoique l'esprit & la méditation n'y eussent aucune part. On a du remarquer plusieurs Mathématiciens qui en croyant abreger les démonstrations des anciens, n'ont réellement exprimé les Théorèmes que par analyse: une démonstration ne doit pas seulement nous convaincre, elle doit nous éclairer. La méthode des anciens étoit fort différente; le hazard n'entroit pour rien dans leurs recherches; ils arrivoient à établir une vérité pas à pas, & leur méthode en éclairant les Lecteurs, les instruisoit eux-mêmes; si leur vol n'étoit pas si rapide, que celui des modernes, il étoit plus uniforme, plus égal, & parcouroit toutes les parties intermédiaires de l'espace.

D'un autre côté l'on s'est ennuyé d'aller d'un pas si lent, & on a voulu donner plus d'étendue & plus de facilité aux recherches Géométriques; on a commencé par substituer aux figures finies & déterminables les élémens indivisibles, ou infiniment petits; on a supposé que leur somme infinie égaloit l'aire curviligne, ou le sphéroïde dans lesquels le polygone ou le solide rectilignes étoient inscrits. On ne peut douter que cette méthode ne soit d'un usage immense & d'une application aisée; mais les Inventeurs n'ont eu garde de supposer que la quantité fut composée de parties indivisibles; ils ont fait abstraction de leur nombre infini. On a substitué aux indivisibles les élémens infiniment petits; la forme a donc été changée, & les Mathé-

maticiens qui s'y sont attachés ont fait des progrès qui méritent des éloges. L'harmonie qui régne entre les conclusions trouvées par les anciennes méthodes & celles qui sont déduites des nouvelles, n'a pas peu contribué à accréditer ces derniéres, ensorte qu'elles ont été généralement reçues, & qu'elles ont mérité avec raison un accueil favorable de la part des Géométres par le grand avantage qu'on en retire tous les jours pour la résolution des problémes les plus difficiles.

Pendant que les modernes ont admis des quantités de différentes espéces qui n'étoient pas déterminables, & qu'ils se sont jettés dans l'idée des infinis d'une infinité d'ordres, toutes les opérations de Géométrie ont été traitées avec la même liberté, que s'il s'étoit agi de quantités finies & réelles. Voici comme M. Colin Maclaurin s'exprime à ce sujet.

„ Ces suppositions qui furent „ d'abord proposées avec défiance „ comme fort utiles pour décou- „ vrir de nouveaux Théorêmes en „ Géométrie avec grande facilité, „ & qui ne furent souffertes que „ pour arriver à ce but, se sont „ étendues jusques au point de „ s'envelopper d'idées abstraites „ qui aboutissent à embarrasser la „ Géométrie & les Sciences qui „ en dépendent.

Tous les raisonnemens de notre Auteur se réduisent à prouver que l'on a eu tort de supposer l'infini dont on ne sçauroit prouver l'existence; si l'on s'en sert, il ne faut point vouloir expliquer sa nature & ses propriétés, on ne doit en approcher (dit un célébre Ecrivain) qu'*avec une sainte horreur*. Les anciens Géométres ont supposé que toute ligne donnée peut être prolongée, & avoir ses parties subdivisées à volonté; mais ils n'ont jamais supposé qu'elle fût prolongée jusqu'à devenir infiniment grande, ou qu'elle fût divisée ensorte que ses parties devinssent infiniment petites. „ En effet il ne suit „ pas de ce qu'on peut prolonger „ une ligne, que l'on puisse la pro- „ longer, ensorte qu'elle devienne „ actuellement infinie, ou que nous „ puissions concevoir une telle li- „ gne jusqu'à l'admettre en Géo- „ métrie. Il est vrai en général que „ la grandeur est capable d'aug- „ mentation sans fin; mais on peut „ ne pas conclure de là que nous „ soyons capable de concevoir, ou „ de supposer une grandeur réelle- „ ment infinie; ou si nous pouvons „ joindre l'idée de l'infini avec celle „ d'une quantité déterminée, & „ raisonner sur la grandeur actuel- „ lement infinie, ce n'est pas cer- „ tainement avec la clarté qui est „ requise en Géométrie. De même „ on ne peut pas concevoir une „ quantité si petite que nous n'en „ concevions une autre plus petite; „ mais nous ne sommes pas pour „ cela capables de concevoir des „ quantités infiniment petites. On „ peut supposer qu'une grandeur „ donnée soit divisée en un nom- „ bre déterminé de parties, mais

» on ne peut pas pour cela concevoir que ce nombre ſoit indéterminable. On peut ſuppoſer une ligne donnée, diviſée continuellement par le milieu, en ſorte qu'elle devienne plus petite qu'une autre ligne donnée, & cela ſuffit pour la démonſtration que faiſoient les anciens Géométres. Ceux qui ont le mieux traité la ſcience de l'infini, reconnoiſſent qu'il y a quelque choſe d'inconcevable dans la ſuppoſition d'un nombre infiniment grand ou infiniment petit, & que le paſſage du fini à l'infini eſt obſcur, & incompréhenſible : il vaut donc beaucoup mieux dans une ſcience auſſi exacte que la Géométrie éloigner ces ſortes de ſuppoſitions.

L'intention de M. Colin Maclaurin n'eſt pas de ſoutenir l'impoſſibilité de la grandeur infinie, mais de faire voir que cette théorie n'eſt pas une conſéquence néceſſaire des principes reçus en Géométrie, & qu'il ne faut pas l'admettre comme le fondement de la haute Géométrie, s'y elle n'eſt auparavant déduite des axiomes & des démonſtrations les plus évidentes. Nous n'avons pas prétendu par tous ces raiſonnemens, ni M. Colin Maclaurin, donner atteinte à la méthode des indiviſibles, & des infiniment petits, ni faire entendre qu'elle ne ſoit pas fondée, mais ſeulement faire voir qu'elle a des obſcurités, qu'elle peut conduire à l'erreur, ſi elle n'eſt pas appliquée avec précaution, & que dans la rigueur Géométrique elle n'eſt pas admiſſible à tous égards; M. Colin Maclaurin ſent à merveille en quoi péche une ſi excellente méthode, en même temps qu'il en connoit mieux qu'un autre tous les avantages. » La méthode des infinis, dit-il, a quelque choſe de ſurprenant, & qui nous tranſporte par les découvertes qu'elle nous a fait faire; mais la Géométrie eſt mieux établie ſur des principes clairs & ſimples, & ces ſortes de ſpéculations ſeront toujours expoſées à quelques difficultés. Si l'on a toujours exigé de cette ſcience l'exactitude la plus parfaite en traitant des quantités finies, il paroît que les Géométres ne peuvent être trop ſcrupuleux en traitant des quantités infinies, dont ils n'ont que des idées ſi imparfaites.

Après que l'on a fait connoître l'objet de l'Auteur, & ſes remarques ſur les nouvelles méthodes, donnons une idée de celle qu'il a ſuivie, & tâchons dans une matiére ſi abſtraite de nous mettre à la portée du plus grand nombre de nos Lecteurs.

En Géométrie, il y a pluſieurs maniéres de découvrir les relations des grandeurs. Dans la Géométrie élémentaire, on ſuppoſe les grandeurs déja formées, & on les compare entr'elles, ou avec leurs parties. Dans la Géométrie plus élevée, on a recours à la génération des quantités, & l'on déduit les rapports en conſidérant les puiſſances que l'on conçoit les engen-

drer : la puiſſance que l'on imagine former les grandeurs, eſt le mouvement. Il n'y a point de quantité que nous concevions plus clairement que les parties limitées de l'eſpace & du temps. Celles de l'eſpace exiſtent toutes enſemble, celles du temps coulent continuellement, mais par le mouvement elles ſe meſurent les unes les autres réciproquement. Les parties de l'eſpace ſont permanentes ; comme elles ſont décrites ſucceſſivement par le mouvement, on peut concevoir l'eſpace s'écoulant de la même maniére que le temps. Il n'eſt pas néceſſaire de rechercher quelle eſt la nature du mouvement, & de ce qu'on appelle viteſſe : nous avons l'idée d'un temps écoulé, d'un eſpace parcouru, comme nous avons celle de l'étendue, cela ſuffit.

Dans la Géométrie on peut produire tous les dégrés de grandeur en concevant que les quantités ſont augmentées, ou diminuées, ou produites par le mouvement. La quantité ainſi engendrée de cette maniére eſt nommée *fluente* ou *intégrale* : ainſi on dira que les lignes ſont engendrées par le mouvement des points, les ſurfaces par le mouvement des lignes, les ſolides par le mouvement des ſurfaces ; leurs angles par la rotation de leurs côtés. Les viteſſes des mouvemens qui ſont ſuppoſées les produire ſeront repréſentées par les viteſſes des points, ou des lignes, ou des ſurfaces qui engendrent chaque partie de l'étendue. Le temps eſt exprimé par une ligne droite qui coule ou *flue* uniformement, & le *moment* où le terme du temps eſt repréſenté par un *point*, ou par l'extrémité de cette ligne. On exprime encore une viteſſe quelconque par une ligne droite que cette même viteſſe auroit parcourue dans le temps aſſigné. La viteſſe accélérée ou retardée ſera repréſentée par une ligne qui croît ou qui décroît dans le même rapport.

Toute cette théorie conſiſte à trouver les relations des quantités, car en Mathématiques ce ſont plutôt les rapports que les eſſences mêmes des grandeurs que l'on conſidére : on compare pour cela les mouvemens par leſquels on conçoit que ces quantités ſont produites ; rien n'eſt plus dans l'exactitude Géométrique que de déduire les propriétés des figures des mêmes principes qui ſervent à les décrire. L'idée d'une *fluxion*, convient mieux aux grandeurs Géométriques que nous conſidérons comme formées par le mouvement qu'elle ne convient aux quantités conſidérées d'une maniére abſtraite, & exprimée par les ſignes algébriques ; ainſi les *fluxions* du premier ordre ſeront repréſentées par les mouvemens uniformes, mais plus ou moins grands : ſi un mouvement eſt accéléré ou retardé continuellement, on peut en conſidérer la viteſſe comme une quantité variable, & la repréſenter par une ligne qui croît & décroît continuellement : lorſqu'une viteſſe croît continuellement, en ſorte qu'elle acquiért des incrémens égaux en

temps égaux, on mesure sa *fluxion* par l'augmentation qui est produite dans un temps donné. La *fluxion* n'est autre chose que l'augmentation ou la diminution d'une ligne, d'une surface, d'une grandeur quelconque que l'on conçoit croître ou décroître continuellement; or une pareille grandeur a tantôt des accroissemens égaux, & tantôt des décrémens & des incrémens variables dans un certain rapport, ce qui engendre différens ordres de fluxions. Ainsi lorsque la fluxion d'une quantité est variable, on peut la considérer elle-même, comme une *fluente* qui peut avoir sa fluxion, laquelle se nomme *seconde fluxion* de cette quantité. Celle-ci peut avoir sa fluxion qui se nomme la *troisiéme fluxion* de la première *fluente*; ainsi de suite. On voit donc que les mouvemens peuvent varier en telle maniére qu'ils donnent lieu aux secondes, troisiémes fluxions, & à celles d'un ordre plus élevé.

La méthode des fluxions est parfaitement analogue à celle des infiniment petits; dans la premiére on a supposé, comme l'on vient de voir, que les grandeurs étoient formées par le mouvement, & l'on compare les incrémens produits dans les parties égales & successives du temps, puis on examine si le mouvement est uniforme, accéléré ou retardé; lorsque le mouvement est uniforme, la fluxion d'une grandeur est mesurée par l'incrément qu'elle acquierre dans un temps donné; lorsque le mouvement est accéléré, cet incrément est composé de deux parties, l'une qui auroit été produite si le mouvement n'avoit pas été accéléré, mais continué uniformement depuis le commencement du temps, & l'autre qui auroit été produite en conséquence de l'accélération continuelle du mouvement pendant ce même temps; cette seconde partie est rejettée, & on ne retient que la premiére pour mesurer le mouvement au commencement de ce temps. Si le mouvement est retardé, la quantité qui se trouve manquer en conséquence de ce retardement est rejettée, ensorte que le mouvement à chaque terme proposé est mesuré exactement.

Dans la méthode des infiniment petits, l'élément par lequel une quantité croît ou décroît est supposé infiniment petit, & on l'exprime par deux ou plusieurs termes, dont quelques-uns sont infiniment plus petits que les autres, lesquels étant négligés comme peu importans, les termes qui restent, forment ce qu'on appelle la différence de la quantité proposée; car c'est un *postulatum* de cette méthode qu'on puisse descendre aux infiniment petits d'autant d'ordres qu'on les trouve nécessaires. Les termes que l'on néglige de cette maniére, comme infiniment plus petits que les autres, sont les mêmes qui résultent de l'accélération ou du retardement du mouvement générateur, pendant le temps infiniment petit de la production de cet élément, ensorte que les termes res-

tans expriment l'élément qui auroit été produit dans ce temps-là, si le mouvement générateur avoit été continué uniformement. Il s'ensuit donc que *ces différences* sont exactement l'une à l'autre en même raison que les mouvemens générateurs, ou fluxions; ainsi quoique dans la méthode que les Géométres modernes ont adoptée, on néglige les parties infiniment petites des élémens, il n'est plus surprenant que les conclusions qu'on en tire soient exactement vrayes, & qu'elles s'accordent parfaitement avec celles qui sont déduites de la méthode des fluxions.

Nous n'entrerons point dans les différentes maniéres d'exprimer les fluxions: le nombre des points sert à marquer l'ordre de la fluxion eu égard à la fluente. M. Léibnitz a représenté *les différences* par la caractéristique (*d*) ce qui est infiniment commode, les Anglois cependant ne l'ont point suivie; mais où la mode n'exerce-t'elle pas son empire? En voila assez pour faire connoître au Lecteur le principe de la méthode des fluxions sur laquelle nous avons été obligés de nous étendre, vû la grande application que les Géométres en font tous les jours, & le peu d'auteurs qui en ont traité jusqu'ici: peut-être que nos réflexions, & encore plus celles du sçavant Auteur dont nous rendons compte, seront utiles aux amateurs de la sublime Géométrie. Nous réservons pour les Journaux suivans à parler du corps même de l'ouvrage.

*LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES, ECRITES DES Missions Etrangéres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, vingt-septiéme recueil in-*12. *pp.* 480. A Paris, chez les Freres Guérin, ruë S. Jacques 1749.

IL y avoit long-temps, que la continuation d'un recueil si digne du titre qu'il porte, étoit attendue avec impatience de tous ceux, qui s'intéressent au progrès de la Religion, & même à celui des Sciences & des Arts. Deux raisons comme nous l'apprend le P. Patouillet, chargé aujourd hui de le continuer, en ont retardé la publication. La premiére, l'interruption du commerce avec les régions éloignées, d'où nous viennent les Lettres des Missionnaires, & la seconde la mort du P. du Halde arrivée en 1743.

Dix-huit tomes de ce recueil qu'il a publiés, la description générale de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise en 4 Vol. *in-fol.* seront un monument éternel de l'étendue de son génie, & de la profondeur de ses connoissances. Mais il se distingua encore plus, dit le P. Patouillet, par les qualités de son cœur. „ C'étoit un homme „ doux, obligeant, plein de pro- „ bité & de droiture, caractére so- „ lide, qui lui concilia une estime „ universelle, & qu'il sçut rehaus- „ ser par toutes les qualités qui

„ font le Religieux régulier & „ parfait.

La fenfibilité avec laquelle le P. Patouillet rend juftice aux talens & aux vertus de ce pieux & fçavant Auteur, les traits de génie, & les fentimens de piété qui brillent dans l'Epitre par laquelle il adreffe, felon l'ufage, ce recueil aux Jéfuites de France, nous donnent lieu d'efpérer que le P. du Halde aura trouvé en lui un fucceffeur qui le fera revivre.

Ce recueil eft compofé de fix piéces, non compris l'Epitre dont nous venons de parler, & qui à tous égards mérite d'être lue, comme on en pourra juger par différens endroits que nous en rapporterons bientôt.

La premiére piéce datée de Peking, du 1 Novembre 1743, contient une defcription de la maifon de plaifance de l'Empereur de la Chine. On reconnoitra aifément que ce morceau vient d'une main habile. Auffi eft-il d'un Frere Jéfuite qui n'eft entré dans la Compagnie de Jefus, qu'après avoir parcouru l'Italie, & s'y être perfectionné, dans la partie des beaux Arts & furtout de la Peinture.

Cette defcription plaira d'autant plus qu'on peut dire fans exagération, que nous n'avons rien dans les Poétes, les Romanciers, & même les ouvrages de Féeries qui approche de la fingularité, de la magnificence, & de la variété qui régne dans ce fuperbe lieu. Tout y eft grand & véritablement beau, dit le F. Attiret, c'eft le nom de l'Auteur de la Lettre, foit pour le deffein foit pour l'exécution, & ce qui furprendra fans doute, c'eft qu'il n'y a rien cependant dans les différentes parties qui forment cette maifon de plaifance, qui ait du rapport à toute notre Architecture, à notre maniére de bâtir, & à celle dont nous difpofons nos Jardins.

Nous nous contenterons de dire que ce qui forme proprement le Palais de l'Empereur, confifte dans une grande quantité de corps de logis, détachés les uns des autres, mis dans une belle fymmetrie, & féparés par de vaftes cours, par des parterres & par des jardins. La façade de tous ces corps de logis eft brillante par la dorure, le vernis, les peintures. Il n'y a pas même jufqu'au toit qui n'attire les yeux par la diverfité des couleurs dont les tuiles en font peintes: les appartemens y font meublés de tout ce que la Chine, les Indes, & l'Europe ont de plus rare & de plus précieux.

Outre ce Palais, & dans différens Vallons formés par de petites montagnes faites à la main, hautes depuis 20 jufqu'à 50 & 60 pieds, & qui font toutes couvertes de différens arbres à fleur, on compte dans le vâfte enclos qui le renferme, plus de deux cens autres maifons qui ne fervent guéres à l'Empereur que pour s'y repofer après une promenade, pour y faire un dîner ou un fouper. Ces maifons font petites, eu égard à l'étendue de l'enclos, mais cependant affez confidérables pour loger, dit le F. Attiret,

les plus grands de nos Seigneurs d'Europe avec toute leur ſuite, à quoi il faut encore ajouter un pareil nombre de logemens auſſi iſolés comme tous les autres & deſtinés aux Eunuques qui ont la garde de chaque Palais.

Rien n'eſt ſymmétriſé dans ces Palais, rien non plus n'eſt en ligne droite dans les allées, les étangs, les canaux & même dans les ponts qui coupent ces canaux; on arrive à tout par des circuits, par des zigzacs, & en ſerpentant, en un mot on a tâché partout d'imiter cette admirable diverſité que la Nature ſe plaît à répandre dans ſes ouvrages.

Ces canaux vont ſe décharger dans de grans baſſins auſſi de forme irréguliére. Il y en a un entr'autres à qui on a donné le nom de mer, & qui a près d'une demi lieue de diamétre. Les bords de ce baſſin ſont variés à l'infini, & rien n'eſt plus riant, ni plus ſingulier que la deſcription qu'en fait le F. Attiret.

On y trouve entr'autres quantité de cages & de pavillons, dont une moitié eſt dans l'eau, & l'autre ſur les bords du baſſin, pour toutes ſortes d'oiſeaux aquatiques, comme en parcourant tout l'enclos on rencontre de temps en temps de petites ménageries & de petits parcs remplis d'un grand nombre d'animaux & ſurtout de bétes ſauves.

Je voudrois, dit l'Auteur, pouvoir vous tranſporter ſur le baſſin, lorſqu'il eſt couvert de barques dorées, & vernies, tantôt pour la promenade, tantôt pour la pêche, tantôt pour le combat, la joûte & autres jeux; mais ſurtout, continue t'il, dans une belle nuit, lorſqu'on y tire des feux d'artifice, qu'on illumine les différens Palais dont il eſt bordé, toutes les barques, & preſque tous les arbres qui l'environnent: car en illuminations, & en feux d'artifice, il prétend que les Chinois ſurpaſſent infiniment tous les peuples de l'Europe.

Rien encore n'eſt plus curieux, que la deſcription qu'il fait d'une petite Ville bâtie au milieu de tout l'enclos; elle a environ un quart de lieue d'étendue; & tout ce qui ſe trouve en grand dans la Capitale, s'y trouve en petit. L'uſage que l'Empereur en fait, & les raiſons pour leſquelles elle a été conſtruite ne ſont pas moins ſinguliéres.

Nous voudrions que le temps nous permît de rapporter ce que notre Auteur raconte de l'art prodigieux avec lequel les Chinois ſçavent diverſifier la forme, la matiére & la grandeur de leur lanternes, dont quelques-unes iroient juſqu'à mille écus de notre monnoye; c'eſt en cela principalement & dans la grande variété que ces Peuples donnent à leurs bâtimens, qu'il admire la fécondité de leur eſprit, & qu'il ſeroit tenté de croire que nous ſommes pauvres & ſtériles en comparaiſon. Car cette variété ſe remarque, non ſeulement dans le total, mais encore dans les parties différentes dont une

une maiſon eſt compoſée ; on y voit des portes & des fenêtres en forme d'éventail, de fleurs, de vaſes, d'oiſeaux, de poiſſons, d'animaux enfin de toutes les formes réguliéres.

» Quand on leur parle de nos » bâtimens, ou qu'on leur montre » des Eſtampes qui les repréſen- » tent, ces grands corps de logis, » ces hauts pavillons les épouvan- » tent. Ils regardent nos ruës com- » me des chemins creuſés dans d'af- » freuſes montagnes, & nos mai- » ſons comme des rochers à perte » de vuë percées de trous, ainſi » que des habitations d'ours, & » d'autres bêtes féroces. Nos éta- » ges ſurtout accumulés les uns » ſur les autres, leur paroiſſent » inſupportables. Ils ne compren- » nent pas, comment on peut riſ- » quer de ſe caſſer le cou cent fois » le jour en montant nos dégrés » pour ſe rendre à un quatriéme » ou un cinquiéme étage.

» Il faut, diſoit l'Empereur Cang- » hi, en voyant le plan de nos mai- » ſons Européenes, il faut que l'Eu- » rope ſoit un pays bien petit & » bien miſérable, puiſqu'il n'y a » pas aſſez de terrain pour éten- » dre les Villes, & qu'on eſt obli- » gé d'y habiter en l'air « pour nous, dit le Frere Attirer, nous en tirons une concluſion toute différente, & avec raiſon. Ce qui lui donne en même temps occaſion de faire des reflexions très-judicieuſes ſur l'oppoſition qui ſe trouve entre l'architecture des Européens & celle des Chinois.

Ces derniers n'aiment la ſymmétrie que dans leurs Palais, & leurs maiſons de Ville, mais dans leurs maiſons de Plaiſance, ils veulent que preſque partout il régne un beau déſordre, une *antyſimmétrie*. C'eſt, diſent-ils, une Campagne ruſtique, une ſolitude qu'ils veulent repréſenter.

Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que quelque magnifique que ſoit la maiſon de l'Empereur dont nous venons de parler, elle n'eſt guéres vûe que de lui ſeul, de ſes Femmes & de ſes Eunuques. Il n'y a à la Chine, dit le Frere Attiret, qu'un homme, & c'eſt l'Empereur ; tous les plaiſirs ſont faits pour lui ſeul, de tous les Etrangers qui y ſont, il n'y a que les Peintres & les Horlogers qui ayent accès partout où eſt l'Empereur ; mais ils rachétent bien ce privilége par la vie laborieuſe qu'ils ménent à ſa Cour. En qualité de Peintre, le Frere Attiret eſt obligé d'avoir tous les jours le pinceau à la main d'un Soleil à l'autre, à l'exception cependant des Fêtes & des Dimanches ; de forcer ſon génie & de changer ſa maniére, pour ſe conformer au goût de la Nation, ou plutôt de l'Empereur, qui ordonne & qui réforme ſelon que bon lui ſemble. Car ici, dit-il, » l'Empereur ſçait » tout, ou du moins la flatterie le » lui dit-elle fort haut ; & peut- » être le croit-il ; toujours agit-il, » comme s'il en étoit perſuadé.

Auſſi quoiqu'il en ſoit traité avec bonté, il déclare qu'il reprendroit bientôt le chemin de l'Europe, s'il

ne croyoit ſon pinceau utile pour le bien de la Religion, s'il ne regardoit ſon travail comme un moyen de rendre l'Empereur favorable aux Miſſionnaires qui la prechent, & s'il ne voyoit le Paradis au bout de ſes peines.

Nous nous étendrions ſur l'article de ſa Lettre, où il traite de l'état de la Religion à la Chine, ſans la néceſſité, où nous ſommes de rendre compte d'une des piéces de ce recueil qui roule uniquement ſur ce ſujet, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il y donne autant de preuves de ſon zéle pour la Religion, qu'il en a d'abord donné de ſon bon goût, & de ſon habileté dans tout ce qui regarde la Peinture, l'Architecture & les Arts qui en dépendent.

La deuxiéme piéce eſt une Lettre du feu Pere Margat, écrite au Cap le 20 Juillet 1743. C'eſt une Hiſtoire détaillée de l'établiſſement, du progrès & de la ſituation préſente des Miſſions des Jéſuites dans Liſle de S. Domingue, depuis 1704 qu'ils y ſont établis. La Colonie s'y étant fort accrue, les Jéſuites y ſont chargés de dix-neuf Paroiſſes dans leur diſtrict qui eſt de plus de cent lieues d'étendue. Ces Paroiſſes ſont toutes dépendantes du Cap, qui eſt comme on ſçait la Capitale de la Colonie Françoiſe, & en même temps le chef-lieu de la Miſſion.

Il paroît par le détail qu'on trouvera ici, qu'il s'en faut beaucoup qu'ils puiſſent avoir aſſez de Miſſionnaires pour pouvoir en mettre dans chacune de leurs Paroiſſes. Mais comment faire, dit le P. Margat? Cette Iſle devore ſes habitans, les premiéres maladies ſont terribles à eſſuyer, & la plupart y ſuccombent: voilà cinquante-ſix Jéſuites morts depuis la fondation de cette Miſſion, c'eſt-à-dire, depuis 1703, & ce qui reſte de Miſſionnaires ſont preſque tous gens âgés, infirmes, & proches de leur fin.

Le P. Margat rend aux zéle & aux talens de ceux d'entr'eux qui s'y ſont diſtingués, les éloges qu'ils ont mérités à ſi juſte titre. On remarquera, ſurtout dans celui du P. Boutin, tous les caractéres d'un zéle vraiment Apoſtolique: il eſt mort après avoir paſſé 25 ans à S. Domingue, où il fut long temps Curé du Cap. Cette Ville lui eſt redevable de tous les établiſſemens qui y ſubſiſtent aujourd'hui, ſoit pour le ſecours des pauvres & des malades, ſoit pour l'inſtruction de la jeuneſſe. On verra dans la Lettre même, que ce ne fut pas ſans eſſuyer les plus fortes contradictions qu'il réuſſit dans ſes pieux deſſeins; mais ſa charité vint à bout de tout & le rendit enfin maître de tous les cœurs & de tous les eſprits.

Ce zélé Miſſionnaire s'étoit ſurtout conſacré à l'inſtruction des Négres; il y travailloit avec d'autant plus de ſuccès, qu'il s'étoit rendu leurs langues très-familiéres, quoi qu'elles n'ayent aucune affinité avec les Langues connues, & qu'elles ſoient ſi différentes entr'elles, qu'un Sénégalois, par

exemple, n'entend point un Négre du Congo.

Mais ce que nous n'avons garde d'oublier, c'eſt que malgré une union intime & continuelle avec Dieu, il ne laiſſa pas de cultiver à quelques momens perdus les plus hautes ſciences, & particuliérement celle du mouvement des corps Céleſtes. » Le tout, dit le P. Margat, pour l'utilité que cette étude peut avoir pour la Religion. » Il obſervoit exactement toutes » les éclipſes, & les autres phénoménes Céleſtes. Les mémoires de » Trévoux ſont remplis de ſes obſervations.

La quatriéme piéce eſt une Lettre datée de Cayenne le 17 Décembre 1744, elle eſt du P. Fauque, Chef de la Miſſion d'Oyapoc, petite Colonie Françoiſe dans la Louiſiane. On y voit un recit ſimple & naïf de la priſe de ce poſte par un Corſaire Anglois, & combien un zélé Paſteur qui ne craint que Dieu, & qui n'aime que les peuples qui lui ſont confiés, eſt au deſſus de toutes les craintes que l'image de la captivité & de la mort même inſpirent naturellement.

Nous paſſerons d'autant plus rapidement ſur cette Lettre, qu'elle eſt ſuivie d'une relation très intéreſſante,& dont les bornes qui nous ſont preſcrites, ne nous permettent de donner qu'une legére idée. Cette relation contient l'Hiſtoire de la perſécution, qui s'eſt élevée dans l'Empire de la Chine en 1746. Elle a été envoyée de Macao par le Pere Anſeaume, Jéſuite, & adreſſée à Madame de Sauveterre de S. Hyacinte, Religieuſe Urſeline, & inſigne bienfaictrice des Miſſions.

Cet Ecrit rappellera le ſouvenir de ces premiers âges de l'Egliſe, où les Fidéles ſous les Empereurs Payens ſcellérent de leur ſang les vérités de la Foi. On croit lire les anciens Actes des Martyrs, quand on voit les réponſes pleines de ſageſſe & de courage, que l'Evêque de Mauricaſtre, Dominicain Eſpagnol, & quatre autres de ſes Confreres de la même Nation & du même Ordre, firent aux Mandarins Chinois qui les condamnérent à la mort, en vertu de l'Edit ſecret par lequel l'Empereur régnant a proſcrit la Religion Chrétienne dans ſes Etats. On admirera la confiance avec laquelle ils ſoutinrent la queſtion & toutes les autres épreuves par leſquelles ils paſſérent avant que de ſubir le dernier ſupplice; on y verra un Saint Evêque après trente ans d'Apoſtolat dans la Chine, marcher à l'échafaut avec un avant goût du Ciel qui conſole les Chrétiens, qui remplit d'admiration les Chinois & les Infidéles, & qui agit ſur le cœur même du Bourreau qui lui tranche la tête. Ses quatre Confréres ſont morts avec la même fermeté, mais non du même ſupplice, ayant été étranglés dans la priſon, peine que les Chinois regardent comme moindre, que celle d'être décapité.

Le témoignage que le P. Anſeaume rend ici aux grands exem-

ples que les généreux Martyrs ont donné eſt confirmé dans les termes les plus forts par toutes les Lettres que les Jéſuites Miſſionnaires à la Chine en ont écrites ici. » Rien ne » prouve mieux, pour emprunter ici les paroles du P. Patouillet, » combien ſa Compagnie mérite » peu le reproche que leurs Enne- » mis qui aiment à ſuppoſer en » eux les vices qu'ils voudroient y » trouver, lui font, qu'unique- » ment occupés des intérets de leur » Compagnie, ils ferment les yeux » ſur ce que les autres ont de ta- » lens & de vertus.

La perſécution qui avoit commencé dans la Province de Fo-Kien où les Dominicains avoient leur Miſſion, s'eſt étendue enſuite dans le reſte de l'Empire, & elle y a été plus ou moins violente, ſelon la différence du caractére de ceux qui étoient à la tête de ces Provinces. Dans quelques-unes les Chrétiens ont été empriſonnés, condamnés à la torture & à la baſtonade; dans d'autres on a pillé leurs maiſons, détruit les Egliſes & tout ce qui ſervoit au culte des Autels.

Parmi ceux qui ont été traînés devant les Tribunaux, il s'en eſt trouvé dans toutes les Chrétientés qui ſe ſont montrés fermes & inébranlables dans leur foi, & qui ont ſoutenu conſtamment la perte de leurs biens, de leurs emplois, ou la ruine de leurs familles. La ferveur en a porté même quelques-uns à ſe préſenter d'eux-mêmes aux Mandarins. Auſſi la Sentence rendue contre les cinq Dominicains porte-t'elle, que les Chrétiens tenoient à leur Religion avec un ſi grand entêtement, que la mort même n'étoit pas capable de les faire changer, & que lorſqu'on conduiſoit ces généreux Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt à la Capitale, on avoit vu des milliers de perſonnes des deux ſexes & de tout âge venir à leur rencontre, & ſe faire honneur de leur ſervir de cortége, & jetter de ſi haut cris de douleur que les échos des montagnes voiſines en retentiſſoient.

On ne diſſimule pas cependant que tous les Chrétiens de la Chine n'ont pas, à beaucoup près, montré le même attachement & le même zéle pour la Foi. La plûpart des Miſſionnaires ſe ſont vûs ſans aſyle pour ſe dérober aux recherches des Perſécuteurs. Les uns ont pris le parti de courir dans des barques, les Lacs & les Riviéres, & d'autres ont été réduits à la néceſſité de ſe retirer à Macao.

De ce nombre a été le P. Beuth qui y eſt mort avec le titre glorieux de Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, & qui mérite même en un ſens celui de Martyr, puiſqu'on ne peut douter que les mauvais traitemens qu'il a ſoufferts pour la Foi, n'ayent avancé ſa mort. Le P. Patouillet dans l'Epitre dont nous avons déja parlé, fait l'éloge de ce grand Miſſionnaire, & ajoute que ſes Confreres ſeront bien aiſe d'apprendre que dans les derniers momens de ſa vie, » il a renouvellé » les aſſurances de ſon obéiſſance » parfaite, & de ſon entiére ſou-

» mission au dernier décret du S. » Siége sur les cérémonies de la Chi- » ne. Les Lettres de nos Mission- » naires nous assurent, dit-il, qu'il » n'en est aucun parmi eux qui ne » se conforme scrupuleusement » aux intentions du S. Pere. En- » fans d'une Compagnie qui prê- » che par toute la Terre l'obéis- » sance à l'autorité légitime, ils ne » tiennent point dans le nouveau » monde un autre langage & une » autre conduite que dans celui-ci.

Mais pour revenir à l'Histoire de la persécution, elle ne s'est point fait sentir dans la Capitale. L'Empereur y protége les Européens comme gens utiles à l'Etat par les Mathématiques, les Sciences & les Arts. De vingt-deux Jésuites, tant François, Portugais, Italiens, Allemans qui sont à Pekin, il y en a sept qui ne sont pas Prêtres, & qui comme le Frere Attiret dont nous venons de parler, sont continuellement occupés au service de ce Prince, pour la Peinture, l'Horlogerie, & les autres Arts; mais quoique le besoin qu'il en a l'oblige d'avoir de grands égards pour eux, comme on le verra, entr'autres par les attentions dont il honora le P. Chalier, Supérieur de la Mission Françoise, pendant la derniére maladie de cet illustre & habile Missionnaire; cependant toutes les fois que les Jésuites se sont jettés à ses pieds pour le solliciter en faveur des Chrétientés répandues dans les Provinces de sa domination, & surtout pour empêcher qu'il ne signât la Sentence de mort rendue contre l'Evêque de Mauricastre & ses illustres Compagnons, ils l'ont toujours trouvé inflexible, aussi bien que les Agens des Tribunaux auxquels le P. Chalier alla même jusqu'à offrir de grosses sommes d'argent, moyen qui agit à la Chine encore plus puissamment que partout ailleurs. Ce Prince croit beaucoup faire pour les Jésuites qui sont à sa Cour, de permettre à leurs Confréres de demeurer à Pekin, d'empêcher qu'on n'y maltraite les Chrétiens; mais obsédé par son premier Ministre qui les hait mortellement, il ne veut en souffrir aucun dans les Provinces & encore moins de Missionnaires. On apprend même par les derniéres Lettres de la Chine, que dans la Province de Kiang-nan, deux Jésuites l'un Italien, & l'autre Portugais, ont depuis ce temps-là, c'est-à-dire en 1747, encore reçu la Couronne du Martyre.

Mais loin qu'il y ait lieu de craindre qu'une persécution si vive n'abbatte le courage des Missionnaires, le P. Chanseaume est persuadé qu'elle sera regardée comme un heureux présage des miséricordes du Seigneur sur l'Empire de la Chine, plutôt que comme un coup terrible capable d'avancer la ruine de la Mission. Les progrès que fait l'Evangile dans le Tong-King & dans la Cochin-Chine, sont un exemple bien consolant pour eux. Le Tong-King, surtout où elle est le plus rigoureusement traitée, & » dont la terre a été arrosée du » sang de sept Missionnaires, & d'un

„ nombre considérable de Chré-„ tiens, est aujourd'hui, dit-il, fé-„ cond en prodiges de toutes sor-„ tes. Dans la Chine même depuis „ vingt ans que les Chrétiens y „ sont persécutés, notre Mission „ Françoise a fait des progrès „ étonnans, & je puis assurer qu'elle „ est trois fois plus nombreuse „ qu'elle ne l'étoit dans les temps „ florissans de l'Empereur Cang-hi.« Il ajoute que pendant l'année 1746, dans Pekin, c'est à-dire, dans le district de leur Eglise Françoise, les Jésuites ont baptisé, ou fait baptiser 1766 enfans idolâtres qui étoient sur le point de périr, & qu'il y a eu 7500 Confessions & près de 7000 Communions.

Cette relation respire par tout la gloire de Dieu, le salut des ames, & le désir du Matyre. Ce n'est qu'à regret que nous la quittons, mais il nous reste encore à parler des deux derniéres piéces de ce recueil.

La premiére est écrite de Pondichéry, par le Pere Cœurdoux; on nous la donne ici comme une suite d'une autre Lettre du même Jésuite, imprimée dans le vingt-sixiéme recueil. Elle traite de la maniére dont les Malabares peignent les toiles, & renferme des réflexions sur les moyens par lesquels nous pourrions les imiter & suppléer aux drogues, & aux couleurs qui paroissent nous manquer en Europe pour y réussir parfaitement.

Enfin la derniére piéce est l'extrait d'une Lettre d'un Jésuite du Paraguay; on y trouvera la relation du tremblement de terre, qui en 1746, a renversé Lima & abimé Callao; on ne peut la lire, comme le remarque le P. Patouillet, » sans adorer cette Puissance » Suprême qui d'un souffle ébranle » la terre, jusque dans ses fonde-» mens, souléve les flots, & leur » fait engloutir les Villes entiéres. » Puissent, ajoute-t'il, tous ceux » qui liront ce volume être engagés » ainsi par les différens objets qu'il » présente, à payer au Seigneur le » tribut de crainte, & d'amour qui » lui est dû!

Aussi déclare-t'il qu'il se gardera bien d'imiter un Anonyme qui s'est approprié les vingt-six Tomes de ces Lettres, & qui tout récemment les ayant fait imprimer sous le titre *de recueil d'observations curieuses*, &c. n'a pas craint dans cette édition tronquée, de supprimer généralement tout ce qui regarde la Religion, tout ce qui a rapport à l'édification & à la piété. » Pour nous, » dit-il, loin d'adopter ce nouveau » systeme, nous nous ferons tou-» jours un devoir de mêler telle-» ment dans cet ouvrage l'agréable » à l'utile, que les choses édifiantes » en soient vraiment l'ame, & que » ce qu'il y aura de curieux n'en » soit pour ainsi dire que l'accessoi-» re, & comme un simple accom-» pagnement.« Toutes les personnes auxquelles seules il est glorieux & permis de plaire, approuveront une pareille résolution, & il y a tout lieu de croire qu'on la trouvera très-heureusement exécutée dans ce volume même.

LA VOIX LIBRE DU CITOYEN, OU OBSERVATIONS sur le Gouvernement de Pologne. 1749. *in*-12. *seconde Partie, pagg.* 167.

DANS le Journal du mois d'Avril dernier, nous avons rendu compte de la première partie de cet ouvrage; dans celui-ci nous donnerons l'abbregé de la seconde.

Le Peuple. Tout état est composé de la partie qui gouverne, & de celle qui est gouvernée. L'objet de la Politique, est de maintenir un parfait accord entre ces deux parties, afin que la première, n'abusant point de son autorité, n'opprime pas la seconde; & que l'obéïssance de cette dernière, conforme aux loix, produise le bien général de la société. L'Auteur a exposé, dans le premier volume, ses vûës pour la réformation des abus, qu'une longue suite de siècles a introduits dans le Gouvernement du Royaume de Pologne. Il propose dans ce dernier ses réflexions sur le Peuple, qui ne lui paroît pas moins mériter l'attention des Législateurs.

Les violences, que les Patriciens de Rome exerçoient sur le Peuple de cette Ville, avant qu'il eût eu recours à la force ouverte, & que par l'autorité de ses Tribuns il eût balancé le pouvoir de la Noblesse, sont une image sensible de la dureté avec laquelle les Plébéïens sont traités en Pologne. Encore cette portion de l'Etat y est-elle plus avilie, qu'elle ne l'étoit chez les Romains, où elle jouïssoit d'une espèce de liberté, même dans les tems, où elle étoit le plus asservie au premier ordre de la République.

La Loi, qui n'impose qu'une amende de quinze livres à tout Gentilhomme qui aura tué un Paysan, peut donner une idée de l'oppression sous laquelle le Peuple vit en Pologne. On observe sagement ici, qu'il est non seulement de l'humanité, mais de la bonne politique, de le traiter avec plus de douceur; & on le prouve par des raisons, ausquelles il est impossible de se refuser.

L'Armée. Dans les quatre chapitres suivans, l'Auteur traite quatre points; la Guerre, la Justice, les Finances, & la Police. Dans celui-ci il parle de l'Etat Militaire qui a pour objet de veiller à la défense, à la sûreté, & à la gloire de la Nation.

Il y a si peu de proportion entre le nombre des Troupes, & l'étenduë de la Pologne, qu'il ne lui est pas possible de se garantir de toute insulte. Il n'y a même aucun Etat voisin, dont les forces ne soient supérieures aux siennes. La Pologne est ouverte de toutes parts; & l'Armée, qui devroit être du moins en état d'arrêter l'Ennemi, ne peut, ni le repousser en rase campagne, ni lui faire tête dans l'enceinte de

ses murs. Les Polonois se flatent, que, comme il importe à leurs voisins de ne pas souffrir l'agrandissement d'une Puissance aux dépens d'une autre, quelques-uns d'entr'eux se croiront obligés de veiller à leur défense. L'Auteur fait voir l'illusion de ce préjugé, par des motifs également tirés de l'expérience & de la raison.

L'unique moyen, qu'ait la Pologne, de se mettre à l'abri de toutes attaques imprévûës, de conserver une paix durable, & de devenir, en quelque manière, la seule arbitre de son sort, c'est d'avoir toujours sur pied une Armée, uniquement attentive à la sûreté de l'Etat, & dont le service soit aussi supérieur par sa régularité, à celui que ses troupes ont fait jusqu'à présent, que le courage discipliné est au-dessus d'une valeur qui combat au hazard, sans précaution & sans règle.

Trois Grands Généraux, & par conséquent trois Armées seroient nécessaires à la République. Supposé que le Trésor pût toujours entretenir une Armée de 90000. hommes de troupes règlées, sans compter les Troupes Polonoises; l'Armée des trois Provinces sera chacune de 30000. hommes durant la guerre; & pendant la paix on pourroit la réduire à 15000. en laissant toujours subsister les fonds pour la paye, dont on seroit convenu.

C'est ainsi que les Armées des trois Provinces seroient ensemble 45000. hommes pendant la paix, & que la République, à l'abri de tout événement, auroit d'ailleurs des sommes toujours prêtes à les augmenter du double dans un besoin.

Mais où trouver des fonds toujours subsistans, & toujours assurés pour des dépenses aussi considérables? Dans le bon ordre des Finances. C'est ce que l'Auteur examine dans le chapitre qui suit.

Le Trésor. La puissance d'un Etat ne consiste principalement que dans une sage administration de ses Finances. Avec de l'ordre, la médiocrité peut faire ce que ne peut point l'abondance qui n'a pas de règle.

On ne doit point attendre d'heureux succès en aucun genre d'entreprise; on ne peut même se flater de pouvoir remédier à aucun désordre de l'Etat, si l'on ne pourvoit auparavant au Trésor, qui est l'ame du Royaume.

La Pologne n'a d'autre avantage que l'immensité du Pays qu'elle occupe. Encore, à proportion de ses vastes contrées, n'est-elle pas aussi peuplée qu'elle devroit l'etre naturellement. Aussi, n'est elle pas à comparer en ressources à tant d'autres Puissances, dont la domination plus resserrée ne peut égaler l'étenduë de ses possessions.

Quoique peu de Pays soient aussi fertiles que la Pologne, il en est peu cependant où l'argent soit aussi rare. Le Peuple qui auroit intérêt à faire fleurir le Commerce, le néglige faute de protection & de liberté. Les Marchands languissent dans les Villes, & n'osent rien

rien entreprendre, faute d'une consommation assez abondante des denrées dont ils pourroient trafiquer ; & les Habitans sont tous réduits, ou à consommer eux-memes, tout ce que produit la Pologne, ou à le laisser périr sans pouvoir en profiter. Si l'on veut accroître les Trésors de l'Etat (& rien n'est plus nécessaire) on doit commencer par lui établir un fonds solide, & proportionné aux besoins. L'ordre, que l'Auteur a proposé pour chaque partie du Gouvernement, contribuera à ce dessein. En le suivant avec exactitude, les moyens se présenteront d'eux-mêmes ; il ne s'agira plus que de les employer avec prudence & avec fidélite. Il ne nous est pas possible d'entrer dans un plus grand détail des vuës sages qu'il propose, pour la réformation des Finances.

La Justice. A prendre la Justice dans le sens le plus étendu, on peut dire avec vérité, qu'elle pourroit elle seule, maintenir l'ordre dans un Etat, & le mettre en situation de se passer de tout autre règlement utile. En effet, si les hommes, dociles à la voix de la raison, se faisoient un devoir de la suivre, auroient-ils besoin de Loix, ni d'aucun des ressorts, que la Politique fait mouvoir tous les jours pour les attacher au bien public, & les contenir dans une parfaite union ?

Cicéron reconnoissoit une Justice universelle, dont celle des Nations n'étoit, suivant lui, qu'une ombre & un léger crayon. Il la regardoit comme la source du droit que nous suivons ; & il est certain, que, si elle règnoit sur la terre, elle suffiroit pour nous gouverner. Mais comme nos passions, & le penchant naturel, qui nous porte au mal, ne nous permettent pas toûjours de la connoître, & de suivre ses préceptes, il a été nécessaire d'établir des Loix formées sur des principes qui doivent règler tous nos sentimens. C'est ici comme une nouvelle Justice, moins étenduë à la vérité, mais qui par les récompenses qu'elle promet, ou par les châtimens qu'elle impose, peut nous engager plus surement à ne rien omettre de ce que la première nous prescrit. Tristes & honteux moyens qu'il a fallu mettre en usage ; comme, si pour nous porter à la vertu, il ne suffisoit pas d'envisager le bonheur qu'elle procure, ou de chercher du moins à se soustraire aux remords qui assiègent un cœur qui ne la pratique pas.

Il n'est point d'Etat qui ne doive cette Justice à ses Sujets, ni de Sujets qui ne doivent plier sous les règles de cette Justice. L'Auteur examine si le Tribunal établi pour la rendre, a les trois attributs nécessaires ; l'autorité, l'intégrité, la capacité.

Loin de se plaindre que les Juges qui composent ce Tribunal, n'ayent point assez de pouvoir dans l'exercice de la Jurisdiction qui leur est propre, il prétend, au contraire, qu'ils en ont plus qu'il ne convient à l'Etat. En effet, leur pouvoir, qui devroit être subordonné

à celui de la République, eſt au-deſſus du pouvoir même, que la République eſt en droit d'exercer ſur chacun de ſes Sujets. C'eſt à elle ſeule qu'appartient la Souveraineté; & une des principales parties de la Souveraineté, c'eſt l'adminiſtration de la Juſtice. Or le Tribunal juge indépendamment de la République; elle n'a aucune autorité dans ce Tribunal; & elle ne peut caſſer les Arrêts qu'on y prononce. Cet uſage, qui n'eſt pas fort ancien, eſt très condamnable. La ſuprême autorité n'appartenant qu'à la République, il n'en eſt point qui n'émane de la ſienne, il n'en eſt point qui ne doive en dépendre néceſſairement. Il faut donc que toute Juriſdiction ſubalterne ſoit ſoumiſe à celle de l'Etat, & que la République évoque à ſon Jugement les Décrets du Tribunal, ou pour les ratifier, ou pour les annuller. Car c'eſt preſque en cela ſeul qu'elle peut montrer ſon indépendance, & cette eſpèce de Monarchie, qui ne doit reconnoître d'autre ſupériorité que celle de Dieu même.

La ſeconde qualité néceſſaire pour l'adminiſtration de la Juſtice, eſt l'intégrité & l'incorruptibilité des Juges. Il eſt vrai que les Loix ont décerné des punitions, & contre ceux qui entreprendroient de ſurprendre la Religion de leurs Juges, & contre les Juges mêmes qui ſeroient capables de ſe laiſſer corrompre. Mais à quoi ſervent ces Loix, dès qu'il eſt ſi difficile de découvrir ceux qui les violent? Des marchés ſi honteux ſe font ordinairement ſans témoins; & les coupables ont trop d'intérêt à ſe cacher, pour qu'on puiſſe eſpérer de leur faire porter la peine de leurs crimes.

La troiſiéme qualité, eſſentielle aux Juges, c'eſt la capacité. Elle renferme trois parties, dont une ſeule venant à leur manquer, ils ne pourroient s'acquitter dignement de leur emploi. Il faut, 1°. Qu'ils ayent une connoiſſance parfaite des Loix de la Nation, & de la forme de la Procédure. 2°. Qu'ils ayent des ſentimens & des entrailles, du moins par vertu, & une tendreſſe de conſcience, qui les porte à garantir l'innocence de toute oppreſſion. 3°. Qu'ils aiment l'application & le travail.

Il n'eſt point de Pays où l'on ne s'applique au Droit. » Nous » ſeuls, dit l'Auteur, nous négligeons cette étude. Nous n'avons » pas même des écoles pour nous » y former. Il eſt aſſez de gens parmi nous, qui ſçauront former » un Décret, ſelon la forme uſitée » dans nos Chancelleries; mais il » n'en eſt preſque point qui ſçachent les prononcer ſelon les règles d'une exacte équité. Ceux-» mêmes, qui les *minutent*, ne ſuivent qu'au hazard, & ſans principes, ce qu'une longue pratique leur a enſeigné. Nos Avo» cats, chargés de ce ſoin, ne ſçavent preſque rien au-delà, & nous » nous imaginons qu'il n'appartient qu'à eux ſeuls d'interpréter » les Loix qu'ils connoiſſent à peine,

„ & que nous nous faisons une „ gloire d'ignorer.

„ Dans tous les Etats policés, „ les Baillifs mêmes, ou les Prévôts „ qui ne jugent qu'en première in- „ ſtance, doivent néceſſairement „ être gradués dans quelque Uni- „ verſité. Et notre Tribunal, le „ ſeul Parlement du Royaume, „ qui juge toute la Nation en der- „ nier reſſort ; ce Tribunal, de „ quels Sujets eſt-il composé ? Tout „ le monde le voit, tout l'Etat en „ gémit, & ce Tribunal ſubſiſte „ encore. Du moins, ſi, au défaut „ de l'étude, nous avions l'expé- „ rience, qui peut en quelque ſorte „ tenir lieu de ſçavoir ! Mais cette „ reſſource même nous manque. „ On change tous les ans les Dé- „ putés du Tribunal, & ceux qui „ en ſortent, ſont auſſi novices que „ ceux qui y entrent «.

L'unique remède à l'ignorance des Juges, c'eſt de les rendre perpétuels, comme ils le ſont dans preſque toutes les Nations. „ Lorſ- „ que leur état, dit l'Auteur, ſera „ ſtable & déterminé, lorſqu'il ſe- „ ra ſoutenu par des honneurs, des „ prérogatives, des appointemens „ convenables, il eſt à préſumer „ qu'on s'appliquera dès la jeuneſſe „ à s'en rendre digne, & que l'e- „ xercice aſſidu d'une fonction per- „ manente augmentera les lumiè- „ res déja acquiſes, & nous don- „ nera des Juges tels que nous de- „ vons les deſirer. Leurs Charges „ ſeroient un degré pour monter „ au Sénat, qui dans la ſuite ne „ ſeroit rempli que de ce qu'il y „ auroit parmi nous de gens les „ mieux inſtruits dans la ſcience de „ nos Loix & de nos Coutumes «.

L'Auteur finit ce Chapitre, ſans entrer dans aucun détail ſur la réformation des Loix. „ J'avouë in- „ génûment, dit-il, que la Juriſ- „ prudence m'eſt auſſi étrangère, „ qu'elle l'eſt à mes Concitoyens. „ Je laiſſe à de plus habiles que „ moi le ſoin de corriger nos con- „ ſtitutions, de les changer, de les „ renouveller, de leur donner une „ meilleure forme. Je ſçais qu'on „ y travaille depuis long-tems, & „ ſurtout aux moyens d'empêcher „ que les Parties ne ſe ruïnent en „ plaidant, & que ceux qui ga- „ gnent leurs procès par la juſtice „ de leur cauſe, ne ſe trouvent abî- „ més par la longueur des procé- „ dures. Puiſſe-t-on réüſſir à faire „ un Code de tous nos anciens „ Statuts, & à introduire pour tou- „ jours dans l'Etat une exacte ad- „ miniſtration de la Juſtice « !

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer ici la rare modeſtie de l'Auteur. Nous ſommes perſuadés qu'il eſt également capable de propoſer d'excellentes vûës ſur l'adminiſtration de la Juſtice ; & les Lecteurs doivent regretter avec nous, qu'il ait négligé de traiter une matière, ſur laquelle il auroit éclairé, & ſes Compatriotes, & le Public.

La Police. Que ſeroit une République, qu'un corps inanimé, ſi toutes ſes parties ne ſe prétoient

du secours l'une à l'autre, & si chacune, contente de ses fonctions, ne concouroit à former une espèce d'unité sous l'empire des Loix qui doivent leur être communes ?

La diversité des opinions ne sçauroit avoir de suites dangereuses dans un Etat, où les Sujets se disputent l'honneur de l'obéïssance, & se piquent d'une aveugle soumission aux ordres du Souverain. L'autorité suprême arrête la fougue des esprits ; & si elle n'empêche la contrariété des sentimens, elle les empêche du moins de se produire. Tout plie sous la volonté d'un Monarque, & son empire assure l'ordre, bien loin de le troubler. Il n'en est pas de même dans un Etat Républicain : autant de Sujets, autant de volontés différentes. L'amour même de la règle y met de la confusion. Ce ne sont pas toujours les aigreurs, les animosités, les jalousies qui font contraster les opinions. Les intérêts communs, le devoir, le zèle, l'honneur, la vertu les partagent. Ces sentimens, si louables d'ailleurs, se modifient en tant de manières, suivant la variété des idées, ou, pour mieux dire, suivant la diversité des humeurs, qu'ils ne peuvent se concilier, & qu'une République tombe presque nécessairement dans l'anarchie ; tout y devenant arbitraire, jusqu'aux Loix mêmes qui doivent règler les mœurs.

Le moyen le plus sûr de remédier à des maux si funestes, c'est l'amour de la Patrie. Il ne peut qu'inspirer des sentimens uniformes, si l'on préfère toujours le bien public aux avantages particuliers, si, libres de passions, & sans aucun retour sur soi-même, l'on n'a en vûë que le salut de l'Etat, & si l'on ne varie tout au plus que sur les moyens de rendre cet Etat heureux & tranquille.

L'Auteur, après avoir prouvé l'indispensable nécessité d'une Police exacte, n'entre dans aucun détail sur la manière de l'établir. „ Dans „ le triste état, où est notre République, dit-il, il seroit fort inutile d'y penser. Mais, si elle prenoit la forme que je souhaite, „ le train ordinaire des affaires „ donneroit successivement occasion aux Règlemens nécessaires „ pour y mettre un ordre raisonnable & constant. Les Royaumes „ voisins pourront nous fournir à „ cet égard des maximes & des méthodes aisées. Nous voyons ce „ que de sages Loix produisent, „ non seulement dans ceux où une „ autorité suprême contraint d'y „ obéïr ; mais dans ceux-mêmes où „ la liberté s'accorde avec elle.

„ Tâchons seulement de nous „ convaincre que le désordre n'est „ point de l'essence de la liberté, „ comme nous le pensons ; que cette même liberté ne peut nous „ être avantageuse, qu'autant qu'elle sera soumise aux Loix ; & que „ sans Loix, sans ordre, & sans „ Police, il n'y auroit point d'Etat „ plus bizarre, plus vicieux, plus „ tyrannique même que le nôtre ;

» puisqu'au milieu des orages d'une » liberté tumultueuse, nous de- » viendrions sujets & esclaves d'au- » tant de Maîtres, qu'il y auroit » de passions qui la feroient agir ; » &, qu'au défaut des Loix, au- » cun de nous ne seroit assez puis- » sant pour réprimer la fureur de » ces passions aigries, ni en droit » de s'emparer du Gouvernement » pour le sauver d'une perte cer- » taine.

L'Election des Rois. De quelque entière & pleine autorité que jouïsse la République de Pologne durant l'interrègne ; quelque glorieuse que lui soit la prérogative qu'elle a de choisir ses Rois, il faut avouer que ce tems est celui précisément où elle court plus de danger. Aussitôt que l'interrègne est proclamé, la République arbore, pour ainsi dire, sa Couronne, l'expose à l'ambition de tous ceux qui peuvent y aspirer, & leur permet d'employer tous les moyens, tous les détours, dont-ils peuvent s'aviser pour l'acquérir. Mais à quels malheurs ne s'expose t-elle pas elle-même par une conduite si opposée à sa gloire, & à ses intérêts ? Si jamais elle doit périr, ce ne peut être que par la manière dont elle choisit ses Rois, par tous les stratagêmes qu'elle permet à chacun des Concurrens qui cherchent à gagner ses suffrages.

L'Auteur expose avec beaucoup d'exactitude, mais sans exagération, tous les artifices que l'ambition fait naître dans cette circonstance. Le portrait qu'il en donne, est aussi naturel que frappant. Nous nous serions un devoir de le copier, sans la nécessité où nous sommes d'abbreger.

Un concert unanime de toutes les voix, est nécessaire pour élire un Roi. L'Auteur convient qu'il n'est rien de plus difficile que cet accord dans une multitude aussi grande que celle qui doit concourir à cette importante affaire. Ne pourrions-nous pas dire que cette unanimité physique nous paroît moralement impossible, quoique l'Auteur prétende qu'il est des moyens de la procurer ?

Il propose d'abord d'exclure du Trône à perpétuité, par une Loi expresse, tous les Etrangers. Il passe ensuite à la manière dont on doit procéder à ce choix, & y maintenir la liberté des suffrages. Il ne craint pas d'avancer qu'il n'y a aucune sorte de liberté dans les Elections, & que cette prétenduë liberté ne consiste que dans l'imagination qui se plait à se faire illusion à elle-même. C'est ce qu'il prouve avec toute l'évidence possible.

Mais il se flate qu'on peut espérer de l'union & de la liberté dans les élections, si l'on veut bien agréer l'arrangement qu'il propose. Après un grand nombre d'avis utiles qu'il donne sur cette matière, il souhaite qu'on réduise tous les sujets qui auront eu des voix, à quatre seulement qui seront seuls déclarés candidats. Le Primat proposeroit ensuite celui des quatre

qui auroit eu le plus de ſuffrages. Il demanderoit le conſentement de toute l'Aſſemblée ; s'il l'obtenoit, ce Candidat ſe trouveroit élû avec toutes les formalités que les Loix exigent. Mais ſi quelque Nonce s'oppoſoit à ce choix, le Primat procéderoit conſécutivement à la nomination des trois autres ; &, ſi par malheur, chacun de ces Candidats rencontroit le même obſtacle à ſon élection, & qu'on ne pût trouver aucun moyen de lui concilier par une douce perſuaſion ceux qui lui ſeroient contraires ; s'il n'étoit pas poſſible d'en choiſir un, *nemine contradicente*, il reſteroit une reſſource à cet inconvénient.

Ce ſeroit de procéder à l'élection d'un de ces quatre Candidats, à la pluralité des voix, ſuivant l'uſage de la République de Veniſe. On donneroit ſon ſuffrage avec des balottes de deux diverſes couleurs ; la blanche ſeroit pour marquer le choix ; la noire marqueroit l'excluſion ; & celui qui auroit le plus de balottes blanches, ſeroit ſur le champ proclamé Roi.

Au reſte, cette pluralité de voix ne doit allarmer perſonne. L'Auteur prétend qu'elle n'ait lieu qu'au défaut de l'union générale ; il ne la produit même ici que comme un moyen preſque infaillible de parvenir plus ſûrement à cette union.

Nous avoüons avec plaiſir que ce plan nous paroît rempli de ſageſſe, & qu'il peut même conduire ſouvent à l'unanimité phyſique ; mais il nous paroît auſſi, qu'il n'y conduit pas toujours infailliblement. Il n'en eſt pas moins vrai, qu'au défaut de cette union générale, qui eſt plus à déſirer qu'à eſpérer, la pluralité doit ſuffire.

L'Auteur étale avec juſtice les avantages de cette nouvelle forme d'élection à la pluralité des voix. Il s'attend bien à l'oppoſition de la plûpart des Polonois ; mais il ne l'admet lui-même, qu'autant qu'il ſera abſolument néceſſaire de s'en ſervir. » D'ailleurs, dit-il, qu'on » parcoure nos Annales, & qu'on » me cite une ſeule de nos Ele» ctions qui n'ait été faite à la plu» ralité des ſuffrages ? En eſt-il au» cune, où l'on ait vû un accord » ſi parfait, que tout l'Etat ait pa» ru n'avoir qu'un même ſentiment, » un même cœur, une même ame ? » Quelle eſt celle où il n'y ait eu » autant de Partis, que de Concur» rens ? Et le plus fort de ces partis » ne l'a-t'il pas toujours emporté » ſur les autres ? Or, qu'eſt-ce » qu'une force de partis, qu'une » pluralité de voix ſouvent armées, » auſquelles les plus foibles ſont » obligés de céder, ſans pouvoir » faire uſage de la liberté, ſans » pouvoir même en appeller à ſes » Privilèges ?

» S'il eſt donc vrai, conclud-il » ſagement, que cette pluralité de » voix a toujours été tolérée par» mi nous, ſans égard à notre in» dépendance, & à la validité des » Elections ; ſi nous la ſouffrons » même à préſent par la fauſſe

» idée que nous nous faiſons, qu'elle ne choque en rien nos Privilèges ; pourquoi nous ferions-nous un ſcrupule de l'autoriſer, afin que ce qui ſe fait abuſivement, ſe faſſe avec règle & meſure, & avec l'approbation de la Loi ; & afin même que cette pluralité, qui étouffe & détruit le *liberum veto*, qui fait naître la diſcorde, la nourrit, la fomente, produiſe, au contraire, un concert général, & dans l'impoſſibilité preſque invincible de rendre une Election légitime, ſupplée tout d'un coup, & ſans violer nos Privilèges, à tout ce qui peut manquer à ſa validité ?

» Je vais plus loin, ajoute-t il, & je dis qu'une telle Election, avec la liberté, & la légitimité, auroit encore toute la ſureté poſſible. On n'y verroit plus de factions, & par conſéquent, ces troubles qui ébranlent l'Etat, ces déſordres, que ſouvent des ſiécles entiers ne peuvent appaiſer, & qui rendent le Gouvernement ſi difficile au nouveau Roi, qu'il ne lui eſt pas poſſible de tirer de ſes talens tout le fruit qu'il auroit droit d'en attendre «.

L'Auteur termine ſon ouvrage par une récapitulation ſuccinte de tous les défauts du Gouvernement de Pologne, qui ſont au nombre de vingt & un. Quelque confiance raiſonnable qu'il doive avoir dans la bonté des remèdes qu'il tâche d'y apporter, & dans la juſteſſe de ſes réflexions, il n'oſe ſe flater d'un prompt changement dans le Gouvernement ; & il ſe contente d'ajouter, pour l'entière conſtruction de ſon édifice, l'inſcription qu'il a vûë dans une Ville de Pologne, ſur une maiſon qu'on venoit de bâtir dans le plus fort de la dernière guerre de Suède : *In ſpem melioris ævi.*

Ce pourroit être ici le lieu d'agiter la queſtion qui a été ſi ſouvent propoſée depuis tant de ſiècles : Quel eſt le meilleur Gouvernement ? Les déſordres, qui règnent continuellement dans la Pologne, ne contribueroient peut-être pas peu à la déciſion de ce problême. Nous ne nous flatons pas d'une aſſez grande autorité pour le réſoudre. Mais nous aimons à nous perſuader, qu'heureux eſt l'Etat, où un ſeul peut tout ce qu'il veut, & ne veut rien que de juſte.



IDE'E DE LA POESIE ANGLOISE, OU TRADUCTION des meilleurs Poétes Anglois qui n'ont point encore paru dans notre Langue, avec un jugement sur leurs ouvrages, & une comparaison de leur Poësie avec celle des Auteurs anciens & modernes. Par M. l'Abbé YART, *de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, & Arts de Rouen. Tome second, in-12. pp.* 356. A Paris, chez Briasson, ruë Saint Jacques, 1749.

QUELQUE applaudissement, que le Public ait donné au premier Tome de cet ouvrage, soit par rapport au plan, soit par rapport à l'exécution, nous ne doutons pas, que le second dont il nous reste à donner l'extrait, n'ajoute encore beaucoup à l'opinion que ceux qui aiment les Lettres, & surtout la Poësie, ont conçuë de l'utilité & de l'agrément du présent que M. l'Abbé Yart fait à la République des Lettres.

Ce second volume renferme ce que les Poétes Anglois les plus célébres, c'est-à-dire Dryden, les deux Ducs de Buckingham, le Comte de Rochester, Waller, Cowley, &c. nous ont donné de meilleur dans les genres Didactique, Satyrique, & Lyrique.

M. l'Abbé Yart suit la méthode qu'il s'est prescrite; elle consiste à placer à la tête de chaque genre un discours, où il se propose d'abord de faire connoître la nature de ce genre, & ensuite la maniére dont il a été traité par les Poétes Anglois, dont il traduit les Poësies. Ainsi il débute par un discours sur le Poëme Didactique, & pose des principes sur lesquels il lui paroît qu'on doit juger de la Poësie Angloise en ce genre.

Il remarque d'abord, que quand les Poétes Didactiques Anglois ont donné des préceptes, ils ont eu une grande attention à suivre le goût de leurs Compatriotes; & il pense qu'à cet égard leurs préceptes ont toute la justesse, & toute la perfection qu'ils pouvoient avoir; d'où il conclut, qu'un Etranger, qui condamneroit ces préceptes, parce qu'ils enseignent les moyens de plaire à la Nation pour laquelle ils sont écrits, seroit aussi déraisonnable, que les Critiques outrés d'Homére, qui trouvoient mauvais, qu'il eût suivi le goût de son siécle.

» Les Anglois, dit-il, sont plus » difficiles que nous à émouvoir; ils » s'enflamment moins promptement; mais leur feu est plus ardent & plus durable; ils n'ont » ni notre legéreté ni nos saillies; » mais ils ont une plus grande » attention que nous à leur objet; » ils le considérent plus long temps, » & par plus de côtés: quand une » fois l'activité de leur ame est excitée, rien ne peut l'arréter; elle » va d'une extrémité à l'autre, &

» elle recule les bornes de la na» ture. Ainsi, ajoute-t'il, leurs Poé» tes doivent être plus hardis que » les nôtres, & l'on ne doit pas » toujours juger de leur goût par » le nôtre.

Cependant il croit qu'en prenant la sage précaution de ne point confondre, ce qui est particulier à la Nation Angloise, & ce qu'elle a de commun avec les autres Nations, on peut établir des principes certains, qui puissent nous servir à juger sainement de leurs préceptes, & de leurs ouvrages. Les maximes de la Religion, les lumiéres de la raison; les idées naturelles du vrai, du faux, du bon, du mauvais, le goût éclairé des anciens, les sentimens de l'humanité; voilà les Arbitres qu'il choisit, dit-il, entre eux & nous, & sur lesquels soit dans des Notes placées au bas des pages, soit dans des Avertissemens, qu'il met à la tête de chaque piéce qu'il traduit, il fonde ses jugemens & ses Critiques.

Il commence par le genre Didactique, & se borne à quatre piéces, mais très-estimées des Anglois. La premiére qui a pour titre *essai sur la Poësie* est de Sheffield Duc de Buckingham, l'un des plus beaux génies de son siécle, & qui a composé plusieurs autres ouvrages en Vers & en Prose.

Celui-ci a selon M. l'Abbé Yart, tout le mérite qu'on peut désirer dans un Poëme Didactique, sans en avoir les défauts ordinaires. Les préceptes n'y sont point défigurés par une sécheresse, & par une inconstance désagréable. Ils sont embellis par le feu de l'expression, & par le mérite des tours & des images. Il trouve cependant qu'il manque quelquefois d'ordre, & que Boileau a mieux distribué les parties de son Art Poëtique.

Le morceau suivant montrera quel est le tour d'esprit qui régne dans ce Poëme, & servira en même temps comme d'échantillon, pour juger du style du Traducteur.

» Les figures, dit le Duc de Buckingham, ont des charmes pour » nos jeunes Poétes: c'est un ver» nis superflu, dont l'Art s'efforce » d'embellir la nature; c'est un » fond sur un beau visage: elles » peuvent orner des descriptions; » mais pourroient-elles réussir dans » des scénes, où l'on fait déclamer » la rage, discourir la douleur, & » dire de jolies choses au désespoir. » Quoi de plus ridicule que ces » dialogues tragiques, où l'on se » lance des traits, où l'on se ren» voye des bons mots, qu'on peut » comparer au volant qui va & re» vient; & à des cloches qui s'élé» vent, & qui retombent sans cesse » en répétant toujours le même » carillon. Qui pourroit s'empê» cher de regarder avec pitié ces » Héros qui mêlent des comparai» sons ingénieuses avec leurs sou» pirs, qui meurent en débitant des » rimes riches, & en faisant les » beaux esprits.

La piéce qui suit, a pour Auteur le Comte de Rochester. Elle est intitulée ici, *Critique de Dry-*

den, & porte le titre de Satyre dans le recueil des Poësies du Comte. Mais elle est, au jugement de M. l'Abbé Yart, remplie de préceptes si solidement pensés, si délicatement écrits, & d'une Critique si instructive de quelques Poétes Anglois, qu'il a cru pouvoir la mettre au nombre des piéces Didactiques; elle est imitée de la dixiéme Satyre d'Horace.

Tel est le jugement que le Comte de Rochester y porte de Dryden. Ce Poéte, dit-il, » est quelquefois plagiaire, inégal & pesant dans ses Vers... il n'a point » de délicatesse. Son imagination » est lourde, jusque dans ses transports. Il a beau aiguiser la pointe » de ses traits, elle est toujours » émoussée. Il fait parler des femmes respectables par leur rang, » comme des personnes d'une condition fort inférieure... mais j'avoue que la beauté de ses Vers » l'emporte sur leurs défauts.

La troisiéme piéce est du célébre Addison, connu par différens ouvrages de Poësie, & de Prose, & pour avoir composé les meilleures piéces du *Spectateur Anglois.* » Le » nom de ce Poéte, dit le Judicieux Traducteur, prévient en » faveur de toutes ses productions. » Quand on voit au bas d'un tableau le nom de le Brun; on » considére le tableau avec plus » d'attention, on y cherche de » nouvelles beautés; on en découvre qu'on n'avoit point encore » apperçûes; & quand après bien » des recherches, on ne les trouve point, on se reproche son ignorance, & on n'admire pas moins » le Peintre.

Cette piéce est d'un ton fort différent de celui de la précédente. M. Addison n'y oublie aucun des grands Poétes de sa Nation, & parle de tous avec éloges.

C'est ainsi que M. l'Abbé Yart rend le Portrait que M. Addison fait de Cowley, un des plus grands Poétes Anglois. » Ce puissant génie pétille d'esprit & prodigue les » pensées : entassées les unes sur » les autres, elles fatiguent notre » attention : s'il nous plaisoit moins, » il nous plairoit davantage. A » peine une pensée brillante a-t'elle » frappé nos yeux, qu'une autre plus brillante encore, nous » éblouit. Nous sommes sans cesse » ravis d'admiration. Ainsi la voye » lactée répand dans les Cieux une » lumiére continue; chaque Etoile » ne nous fait point appercevoir ses » rayons; elles réfléchissent toutes » ensemble une vive clarté qui leur » est commune.

M. Addison donne à Cowley un éloge, qu'on n'a peut-être donné qu'à ce dernier, & qu'à Dryden; c'est que ces deux grands Poétes se sont perfectionnés dans l'Art des Vers à mesure qu'ils ont avancé en âge. » La vieillesse, dit M. l'Abbé » Yart, dans une note sur cet endroit, qui éteint le feu de la Poësie dans tous les hommes, n'est » peut-être pas contraire au génie » Anglois. Leur défaut est d'être » trop vif & trop féconds. Ce sont » des terres qui produisent de

» mauvaises herbes avec de bon » grain. Ce sont des arbres qui » poussent trop de branches, & qui » portent trop de fruits ; il faut » que le temps vienne avec la faux » à la main retrancher ces rameaux, » & ces fruits superflus, & que les » desséchant, il rétrécisse les fibres » par lesquelles la séve montoit » avec trop de vitesse : « étant moins abondante, elle en est plus pure. Dryden étoit plus que septuagenaire lorsqu'il publia sa traduction de Virgile en Vers, & cependant à quelques défauts près, elle est généralement estimée.

La quatriéme piéce porte pour titre *le progrès de la Poësie* ; on en est redevable à Milady Worthley Montaigu, dont M. de Voltaire dit, que c'est une des femmes d'Angleterre, qui a le plus d'esprit, & le plus de force dans l'esprit. Elle est d'ailleurs célébre pour avoir apporté de C. P. où elle avoit suivi son mari qui y étoit Ambassadeur, l'usage singulier de l'insertion de la petite vérole. Milady Worthley tient dans sa Patrie un rang distingué parmi les femmes qui ont cultivé la Poésie avec un succès brillant. L'Angleterre, dit M. l'Abbé Yart, a ses Lambert, ses Deshouliéres, ses la Suze, ses Du Châtelet, ses Du Bocage.

Dans ce Poëme l'illustre Angloise en remontant jusqu'à l'origine de la Poësie, passe en revûe, Homére, Pindare, Sapho, Anacréon, Virgile & Horace. Mais comme les Poétes Latins ne sont pas de son sujet, le Traducteur ne fait qu'en passant l'extrait des Eloges, qu'elle leur donne, & se contente de traduire ce qui a purement rapport à la Poësie Angloise.

Dans le discours qui précéde les piéces satyriques qu'il a traduites, après plusieurs réflexions très-solides sur ce qui regarde en général ce genre de Poësie, il observe » que l'Angleterre est le Pays de » la Satyre ; que la liberté y dégé- » nére presque toujours en une li- » cence effrénée. Chaque semaine, » dit-il, y est marquée par des » feuilles de toute espéce, où la » Religion, le Gouvernement, les » Princes, les Magistrats, le Cler- » gé sont attaqués sans ménage- » ment. Toute Satyre y est per- » mise pourvu qu'on n'y mette » que quelques Lettres du nom de » ceux qu'on deshonore.

Mais comme le regne de Charles II. fut le plus fécond en Satyres, & que le Comte de Rochester fut le Poéte le plus satyrique, le plus caustique, & cependant le plus ingénieux de ce régne, notre Traducteur a cru devoir préférer ses Satyres à beaucoup d'autres, non seulement à cause de la réputation de leur Auteur, mais parce qu'elles sont écrites sur des sujets généraux, & qui peuvent plaire également en France & en Angleterre.

Elles sont au nombre de trois. La premiére qui est contre l'homme est postérieure à celle de Despréaux, & en est visiblement imitée. Elle tend de même à humilier

l'homme, & à réformer les vices du cœur. Mais M. l'Abbé Yart avertit que le Comte de Rochester étoit trop vif, & trop libertin pour se renfermer dans de justes bornes. Il ne s'est pas contenté de dégrader notre raison, il attaque notre foi. Il semble rejetter toutes les idées que celle-ci nous donne de la supériorité de notre ame sur celle des animaux. Cependant comme sa conversion a été aussi éclatante que son libertinage, M. l'Abbé Yart, pour entrer dans ses derniéres intentions, a sagement supprimé dans cette piéce, & dans les deux suivantes, tous les traits qui se ressentoient des premiers égaremens de l'Auteur.

Si l'on en croit M. l'Abbé Yart, la Satyre de Boileau sur l'homme » est écrite sur un ton malin & enjoué, celle du Comte de Rochester est mordante & chagrine. Il y a plus d'images dans la premiére, plus de raisonnemens dans la seconde; celle-ci abonde en saillies, celle-la en plaisanteries: le Poéte Anglois a des inégalités, le Poéte François a des longueurs. Rochester pense plus; Boileau écrit mieux. L'un faisoit son amusement des Vers; ils étoient la plus importante occupation de l'autre.

Sur ce que le Comte de Rochester finit sa Satyre, en disant, que s'il trouvoit un homme qui fût exempt de tous les ridicules, les folies & les vices qu'il décrit, il conviendroit, qu'il y a plus de différence entre un homme & un homme, qu'il n'y en a entre l'homme & la bête, le Traducteur fait cette Note.

Boileau avoit à peu près la même pensée, lorsqu'il disoit, Sat. X.

Tous les hommes sont fous, & malgré tous leurs soins
Ne différent entre eux, que du plus ou du moins.

Regnier pensoit ainsi, Sat. XIV.

Je crois qu'à mon avis tout le monde radote,
Qu'il a la tête vuide, & sans dessus dessous,
Ou qu'il faut qu'au rebours je sois l'un des plus fous.

» Ainsi que l'homme soit ou ne soit pas fou, Régnier, Boileau & Rochester ne peuvent manquer de l'être.

La seconde Satyre de ce Comte a pour objet un repas ridicule. Nos deux Satyriques François avoient déja traité ce sujet d'après Horace, Sat. VIII. Liv. 5. Notre Auteur compare ici ces trois copies avec l'original. Il pense que celle du Comte de Rochester a quelque supériorité sur celle de Boileau, parce que l'Anglois a fait entrer dans son festin un caractére de femme qui est de son invention, & qui y jette beaucoup d'agrément. Boileau, selon lui, a un peu trop négligé d'égayer son sujet par des peintures, qui sans sortir des bornes de la sagesse, intéressent la

partie la plus aimable du genre humain.

Nous n'en citerons qu'un ſeul trait, qui, pour emprunter les paroles du Traducteur, feroit tomber une piéce en France, & deshonoreroit pour jamais un Auteur. » On ſervit, dit le Comte de Rocheſter ; chacun prit ſa place : » notre Hôte demanda ſi ſa femme » étoit prête. Une femme bon » Dieu ! un ſot, & des gens de » mauvaiſe compagnie ? Ah ! ç'en » eſt trop : que je vais acheter cher » ce mauvais repas !

M. l'Abbé Yart obſerve encore à cette occaſion, que les Anglois ne ſe plaiſent point autant que les François dans la compagnie des Femmes ; voila pourquoi ils ſont, ſelon nous, peu polis & peu aimables ; & que nous ſommes ſelon eux, très-galans & très-ſuperficiels.

Le Comte de Rocheſter tourne dans la troiſiéme Satyre en ridicule, ceux qui vont prendre les fameuſes eaux de Tunbridge. M. l'Abbé Yart a cru que cette piéce pourroit amuſer par la variété des portraits, la légéreté des expreſſions, la ſingularité des plaiſanteries ; mais il avertit qu'il a été pour ainſi dire obligé de la mettre au creuſet, & de la refondre, pour tirer un ſens clair d'un ſens quelquefois très obſcur, & pour trouver des penſées agréables & des termes décens dans les ſaillies les plus hardies & les termes les plus obſcénes, *inurbanum Lepido ſeponere dicto.*

Il a placé à la ſuite de ces Satyres un *eſſai ſur la Satyre* même, compoſé par Mulgrave Duc de Buckingham. On ne peut rien imaginer de plus piquant, ni de plus violent que cette piéce. Le Comte de Rocheſter, & une femme de la Cour qui y étoient cruellement déchirés, en ſurent ſi irrités, que croyant d'abord que Dryden en fut l'Auteur, ils lui firent donner des coups de bâton.

M. l'Abbé Yart a joint à cet eſſai ſur la Satyre quelques portraits ſatyriques entr'aures celui de ce même Duc de Buckingham par Dryden, & celui de M. Addiſon par Pope.

En général ces piéces comme toutes les autres Satyres des Poétes Anglois, ont un caractére de méchanceté, ou d'emportement, dont heureuſement nos Poétes n'ont point donné d'exemples.

M. l'Abbé Yart étant dans l'uſage d'apprendre à ſes Lecteurs les principales circonſtances de la vie des Auteurs, dont il traduit les Poëſies, il a mis à la tête de celles du Comte de Rocheſter un abregé de la vie de ce Comte ; & il y a inſéré des extraits de quelques autres de ſes Satyres. En cas qu'on trouve que celles qu'il a recueillies dans ce volume, ne ſuffiſent pas pour faire connoître juſqu'où va le génie des Anglois en ce genre, il lui ſera aiſé de ſatisfaire le Lecteur ſur ce point.

Dix Odes nous donnent enſuite une idée du génie des Anglois pour le genre Lyrique. Le diſcours qui les annonce, contient des principes dont M. l'Abbé Yart fait l'ap-

plication soit dans les jugemens qu'il met à la tête de chacune de ses piéces, soit dans les remarques dont il les accompagne.

Il y observe, que les Anglois qui donnent plus qu'aucune Nation dans les extrémités, seroient les premiers Poétes Lyriques, si leur goût & leur choix répondoient à la force de leur esprit, & à la fécondité de leur imagination. Mais il prétend que s'ils apperçoivent quelquefois dans un objet plus de force, que nous n'en découvrons, ils s'arrêtent trop à celles qui ne méritent point leur attention, & qu'ils éteignent, qu'ils étouffent le feu de notre ame à force d'y entasser idées sur idées, sentimens sur sentimens.

Il ajoute que les fréquentes & étonnantes révolutions auxquelles leur caractére, & la nature de leur climat les expose, leur offre beaucoup plus de sujets Lyriques qu'aux autres peuples; ce qui fait, dit-il, le malheur des Citoyens fait la gloire des Poétes.

Il commence par donner ici les Odes héroïques & morales. Les autres comme les Anacréontiques, viendront dans les Tomes suivans.

La premiére est de Waller. C'est le Panégirique de Cromwell. Cette Ode passe en Angleterre pour être d'une extrême beauté, & ne montre que trop la justesse de la réponse que fit Waller à Charles II. On sçait que ce Prince lui reprocha qu'il en avoit fait de meilleurs pour Cromwell, » nous autres Poétes, lui » répondit Waller, nous réussissons » mieux en fictions qu'en vérités.

Cette Ode n'est pas cependant sans défauts, M. l'Abbé Yart y trouve de l'enflure, & des hyperboles outrées; on en jugera par les Stances suivantes.

» Nous & les Anges, nous habi» tons des demeures inaccessibles: » nous pouvons en sortir, quand il » nous plait, pour punir les mé» chans, & pour secourir les bons.

» Notre terre représente la terre » entiére. Comme elle nous sommes » entourés de mers; notre pays » nous fournit tout ce qui est néces» saire; les flots nous apportent » pour tribut tout ce qui est rare.

» L'Egypte n'attend rien des » nuages; elle doit plus sa fécondi» té aux eaux fertiles du Nil, qu'aux » influences des cieux. Que l'air & » la terre nous refusent leurs bien» faits; l'Océan sera notre ressour» ce; l'Océan fut toujours notre » bienfaicteur.

» Nous jouissons des parfums de » l'Arabie, sans être consumés par » les vapeurs du Soleil brulant, qui » les fait naître; nous nous revé» tons de la soye brillante de la Per» se, sans prendre le soin d'élever » des vers; nous buvons de tous » les vins, sans être obligés de culti» ver la vigne.

» Nous ne creusons point dans » la terre pour en tirer des trésors. » La mer nous apporte l'or sur ses » ondes, tout pesant qu'il est; les » Indiens moissonnent pour nous, » & nous recueillons ce que les au» tres ont semé.

M. l'Abbé Yart nous apprend

dans une Note qu'à la lettre l'Anglois porte, *l'or qui est le plus pesant de tous les métaux nage jusqu'a nous.* C'est ainsi qu'il en use presque toutes les fois que le génie de notre langue ne lui permet pas de faire passer dans sa traduction certaines expressions métaphoriques ou même des pensées singuliéres que les Anglois hazardent avec l'applaudissement de leurs Compatriotes.

L'Ode sur la mort de Cromwell qui est du méme Auteur, a déja été traduite en partie par M. de Voltaire dans son *mélange de Littérature & de Philosophie.* On la trouvera ici toute entiére.

Il n'en est pas de même de l'Ode suivante qui est intitulée, *Ode sur Cromwel & sur la Tyrannie.* M. l'Abbé Yart nous avertit qu'il en a retranché quelque Vers qui lui ont paru froids, & quelques pensées qu'il a jugées trop recherchées. » Il faut, dit notre Traducteur, » faire connoître le génie des Etran» gers, mais encore plus par leurs » beaux endroits que par leurs » défauts. Les beautés plaisent, & » satisfont en même temps le goût » & la curiosité; mais les défauts » en choquant l'un, épuisent bien» tôt l'autre, & ne manqueroient » pas d'ennuyer. « Si dans la spéculation la plupart des connoisseurs ne pensent pas de la sorte, il faut avouer que dans la pratique, ils se croyent presque tous obligés pour plaire au plus grand nombre des Lecteurs, de se conformer au sentiment de M. l'Abbé Yart.

Cette Ode qui est de Cowley finit par ce trait, » nous avions » été chargés de fers par presque » toutes les Nations; nous avions » été livrés à tous les outrages; » nous avions poussé des soupirs; » nous avions versé des larmes; » mais hélas nous n'avions point » encore rougi.

Si les honnêtes gens ont été irrités des louanges que Waller a données à Cromwell, cette piéce & celle qui vient après pourront les appaiser. Elle a pour sujet *le rétablissement de Charles II.* quoique fort longue, on la lira avec plaisir aussi bien qu'une Ode *sur la liberté*, qu'on trouvera ensuite. Elles sont toutes trois de Cowley, Poéte, qui au jugement du Traducteur, rassemble en lui seul les beautés, & les défauts du génie Anglois.

Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de nous étendre sur les autres Odes qui terminent ce volume. Les trois premiéres sont de M. Prior, non moins célébre par ses négociations que par ses Poësies, & les deux suivantes de M. Walsh. Ces derniéres sont imitées d'Horace. M. l'Abbé Yart a toujours soin d'insérer dans chaque genre quelques piéces de cette espéce, afin de faire voir comment les Anglois ont appliqué les tours & les expressions de l'antiquité à leurs mœurs & à leurs usages, & transporté les louanges des anciens Héros aux grands Hommes de leur Pays. Son dessein est d'apprendre par là aux jeunes Poétes la maniére d'imiter les anciens, & de les surpasser même en les imitant.

Nous croyons qu'on apprendra avec plaisir que M. l'Abbé Yart se prépare à nous donner incessamment la suite du même ouvrage.

Le troisiéme Tome contiendra des Odes Anacréontiques, des chansons choisies, des Epitres, des Elégies, des Epitaphes, &c. faites par les plus célébres Poétes Anglois, tels que Cowley, Congréve, Prior, Parnell, Hamilton, Waller, le Comte de Dorset, Milord Péterborough, le Duc de Buckingham, Dryden, Addison, Pope, Gay, &c.

On trouvera dans le quatriéme les Eglogues de Pope, de Parnell, de Milord Montaigu, &c. Les fables de Gay, les Contes de Chaucer, corrigés & mis en nouveau langage par Dryden, Pope, & le Docteur Swift; des Historiettes en Vers, des Madrigaux, des Epigrammes & autres piéces semblables. Ayant presque toutes réuni les suffrages de la Nation pour laquelle elles ont été composées, on ne peut douter qu'elles ne deviennent une source de richesses poétiques pour la nôtre.

LE SPECTACLE DE LA NATURE, CONTENANT ce qui regarde l'homme en société avec Dieu. Tome huitiéme. A Paris, chez la Veuve Etienne & Fils, rue S. Jacques, à la Vertu, 1750. deux volumes *in*-12. dont le premier est de 436 pages, le second de 388.

L'Objet de l'Auteur dans cette derniére partie de son ouvrage, est de montrer que parmi les différens moyens dont Dieu pouvoit se servir pour instruire les hommes & les conduire au Salut, il a choisi la voye de la révélation préférablement à toute autre, qu'après avoir fait connoître sa présence, sa sagesse, & ses intentions par le spectacle de l'Univers, par les sentimens de la conscience, & par les instructions traditionnellement transmises, des premiers hommes aux races suivantes, Dieu a ajouté à cette révélation primitive une nouvelle manifestation par la publication de l'Evangile, qui est une régle de conduite, un corps de Religion, & un moyen de Salut, qu'il a préparé avant tous les siécles, qu'il a établi dans le temps & qu'il a accompagné de tous les témoignages, qui peuvent rendre un fait incontestable.

L'Auteur distingue deux sortes d'attestations, qui prouvent la vérité de l'Evangile; les unes, dit-il, ont devancé l'œuvre & en ont été les préparatifs; les autres la suivent & en sont comme l'annonce, la publication, & la confirmation. Cette distinction de preuves lui donne une occasion bien naturelle de diviser son ouvrage en deux parties. Dans la premiére il réunit tous les préparatifs par lesquels Dieu a voulu longtemps auparavant rendre son œuvre reconnoissable quand il lui plairoit de la manifester,

manifester, & il la nomme la *préparation Evangélique*. La seconde contient les preuves tirées des circonstances qui ont accompagné & suivi la publication de l'Evangile, c'est ce que l'Auteur appelle la *démonstration Evangélique*. La *préparation* suppose la connoissance de l'histoire du Genre Humain, & des affaires du Monde, en sorte qu'elle est comme réservée à ceux qui ont plus de facilité que les autres, ou qui ont acquis plus de connoissances. « Mais Dieu, ajoute l'Auteur, » s'est proportionné dans un second » moyen à la capacité de tous les » esprits, même les plus bornés, & » n'a employé pour les convaincre, s'ils ont peu de talens ou » peu de loisir, que ce qu'ils regardent tous comme la voye la » plus expéditive & la plus sure » pour se garantir de l'illusion. « C'est la voye usitée des témoins, & l'entremise d'une Ambassade revétue de tous les caractéres qui peuvent la rendre autentique & digne de foi. » Cette seconde preu» ve a encore un avantage, dit l'Au» teur, qui est que se trouvant très» satisfaisante pour les esprits du » commun & intelligible pour les » plus bornés, elle est en même » temps de nature à contenter les » esprits les plus cultivés & les plus » attentifs, quand ils n'ont pas le » loisir de faire de plus amples re» cherches, elle est meme plus sure » que toutes leurs recherches pos» sibles.

C'est en exposant sous les yeux de son Lecteur la préparation & la publication de l'Evangile, que l'Auteur a cru devoir finir le Spectacle de la Nature & le traité de l'Homme; ces choses en sont en effet le véritable terme; car, comme le remarque M. Pluche, si la terre que nous habitons a été créée pour l'homme, c'est pour l'œuvre de la Grace, que Dieu a créé le Genre Humain.

Nous n'embrasserons dans cet extrait que la premiére partie de l'ouvrage, qui traite de la préparation Evangélique, c'est-à-dire, de l'autenticité de la promesse que Dieu a faite à l'homme, d'un Rédempteur, d'une nouvelle Alliance, & d'un bonheur qui ne finira point. Nous remettons à un second extrait ce qui regarde la démonstration Evangélique, ou l'exécution de la promesse.

M. Pluche commence par observer que rien ne caractérise mieux la noblesse & la vraie grandeur de l'homme, que l'empressement qu'il montre à s'instruire des origines du monde, & à trouver dans l'Histoire de ceux qui l'ont précédé, ou des modéles de conduite, ou les connoissances de sa propre destination. Ce désir, dit-il, nous est commun à tous; mais quelles sont les sources, où il faut puiser pour le satisfaire? M. Pluche voulant nous indiquer ces sources, n'a point d'abord recours à la Bible. Il parcourt auparavant ce que les Nations les plus célébres par leur antiquité & leur sçavoir, nous ont appris sur ces importans objets. Il fait voir que ce

seroit perdre nos peines que de consulter sur ce point les Arabes, & les Romains, que les Grecs mêmes qui se vantoient d'avoir emporté des trésors de science de leurs voyages en Egypte, n'ont débité que des fables à leur retour, & que les Chinois qui reculent l'existence de leur Monarchie bien au-delà du déluge, ne peuvent produire aucun monument certain qui ait précédé le régne de Xi-Hoam-Ti, l'ennemi des Sciences & des Sçavans, qui avoit fait brûler tous les Livres & exterminer tous les Monumens, & dont le régne ne remonte qu'à la deux cent-quarantiéme année avant l'Ere commune. Il montre enfin, que ce n'est que chez les Chrétiens, ou chez les Juifs, que l'on peut trouver l'histoire de la naissance & des progrès du Monde, & qu'elle doit nous être d'autant moins suspecte, qu'elle a été conservée par différentes Nations & Sociétés divisées entr'elles, & dont les vûes & les intérêts étoient entiérement opposés; que d'un autre côté Moïse, Auteur du Livre qui contient cette Histoire, a pu être instruit de ce qui regarde l'origine du monde, & que les événemens qu'il raconte sont constatés par des Monumens que le temps n'a pas détruit.

Nous souhaiterions de pouvoir suivre M. Pluche dans les preuves qu'il rapporte de l'autenticité du Livre de la Genése, & de la véracité, & des grandes lumiéres de l'Ecrivain Sacré. Après avoir montré qu'il étoit possible, que la tradition de tout ce qui est dit dans la Genése touchant la création de l'Univers, la chute du premier Homme, la suite des Générations, les eaux du Déluge, la dispersion & les établissemens des Peuples dans les diverses régions de la terre, se fût conservée de pere en fils & sans le secours de l'Ecriture jusqu'au temps de Moïse; il parcourt toute l'Histoire de la création & du premier âge du monde, il reléve les grands traits de sagesse & de lumiére qui sortent à chaque instant de la plume de l'Historien Sacré; il fait voir que les monumens viennent à l'appui des faits avancés par Moïse. » On n'y trou-
» ve pas, dit-il, tout ce qu'une
» vaine curiosité voudroit sçavoir,
» mais le nécessaire y est; & qui
» pourra y convaincre un seul arti-
» cle de faux? Ceux mêmes qui
» ont des doutes sur l'inspiration
» de ces Livres ne peuvent discon-
» venir que l'Ecriture ne soit le
» flambeau de notre érudition hi-
» storique. Quand les Auteurs pro-
» fanes, que nous estimons tant,
» nous laissent dans l'obscurité, &
» c'est à tout propos qu'ils nous y
» laissent, l'Ecriture est notre refu-
» ge & nous n'avons point de lu-
» miére plus fidelle pour fixer les
» lieux, les dates, les coutumes,
» & les faits.

Enfin pour faire sentir l'excellence de l'Ecriture sur tous les autres Livres qui traitent des origines du monde, même à ne la considérer que comme un ouvrage humain, M. Pluche la compare avec

l'Histoire que le Chevalier Marsham a composée sur le même sujet, mais qui est tout autrement ordonnée & motivée que celle de Moïse. Il donne d'abord le précis de l'Ecriture Sainte, par lequel il fait voir que l'Ecriture est une Histoire très-réelle des intérêts du Genre Humain, que nous y voyons son origine, sa corruption, ses espérances, & le dépôt où sont les promesses de son salut. Il fait observer que ceux, qui ont rapporté les premiers faits, ne sçavoient point ce qui devoit suivre, & que la correspondance des événemens postérieurs ne peut être l'ouvrage des Ecrivains qui ne se sont point connus, qu'enfin pour nous procurer un nouveau dégré de certitude il ne faut qu'en voir la conformité avec les monumens, qui couvrent la terre, & qui viennent à la file se présenter à côté des faits.

Le monde de Marsham, est bien différent. Dans le Livre intitulé *la régle des temps*, ce Sçavant annonce à la vérité, qu'il va donner une Chronologie, mais il y est bien moins attentif à justifier les dates qu'à montrer les progrès & la Religion des Eyptiens, des Syriens, des Hébreux & des Grecs. C'est vraiment l'Histoire des antiquités du Genre Humain. Il est vrai qu'on y supprime ce qui a précédé le Déluge; il n'y est point fait mention de la création, de la Loi, de la reconnoissance & du culte extérieur imposée à l'homme, de la corruption du Genre Humain, de la punition de ses excès par un Déluge Universel, ni du rétablissement des Sacrifices par Noé, ni des bénédictions promises à toutes les Tribus de la terre dans la postérité d'Isaac. A quoi ces connoissances seroient-elles bonnes? dit ironiquement M. Pluche. Marsham a cru qu'il étoit plus important de décrire les différens Royaumes d'Egypte, & de nous instruire de ce qui regarde Menés, Hammon, Belus, Thot, Mercure, les Dieux Cabires, &c. & de nous apprendre les commencemens de l'Idolatrie & sa haute antiquité. S'il parle de la circoncision d'Abraham & de la législation de Moïse, c'est pour nous dire que la Circoncision venoit d'Egypte, & que la Loi de Moïse n'étoit qu'un extrait des pratiques Egyptiennes. L'histoire de Marsham, quoique raisonnée d'un bout à l'autre, & appliquée surtout à avilir ce qui se passe chez les Hébreux, méne les Nations à l'aventure, & ne nous montre de la part de Dieu, ni Loix, ni Tradition, ni Providence, ni aucune marque d'intention ou de vûe sur les hommes.

Prétendre qu'Abraham & Moïse ont pris toutes leurs idées dans le culte Egyptien, parce que les deux Religions ont quelques pratiques semblables, ce n'est pas faire une histoire, dit M. Pluche; c'est conjecturer, & cette conjecture tombe par terre, quand on observe que les mémes pratiques ne sont nullement particuliéres aux Egyptiens, mais communes à tous les peuples, parce que tous

ſont ſortis de l'école de Noé, qui leur a laiſſé des Cérémonies & des Inſtructions tendantes à honorer Dieu, à aider le prochain, à purifier le pécheur, & à mériter une meilleure vie.

L'Auteur inſiſte ſur cette unité d'origine dans les pratiques Religieuſes ; il la regarde comme un des plus forts témoignages de l'Antiquité en faveur de l'hiſtoire de Moïſe. Il la prouve cette unité, par trois différentes Cérémonies uſitées chez tous les peuples, ſçavoir par les Bétyles ou Béthel, qui ſignifie *ſéjour de Dieu*, par les Alliances faites avec la Divinité & par les Baptêmes. Les Betyles étoient des monceaux de pierres, ou des blocs de marbre dégroſſi ſoit en figure conique, ſoit en forme de colonne, ſoit en maniére de table ou d'Autel, pour déſigner des lieux, que Dieu avoit favoriſés de quelques bienfaits ſinguliers, ou honorés des marques de ſa préſence. On ſçait ce que c'étoit que les Alliances faites avec la Divinité & les Baptêmes, nous ne nous arrêterons point à les expliquer; mais nous remarquerons avec l'Auteur, que ces Cérémonies étoient des aveux publics que les hommes faiſoient de leur corruption, & du beſoin qu'ils avoient d'un Libérateur. Tous les hommes ſacrifioient, & ſe purifioient ; en ſacrifiant ils s'engageoient à honorer la Divinité & à mériter une meilleure vie par la pratique de la juſtice ; mais ils étoient tous prévaricateurs, infidéles, maudits de Dieu, & dans la plus grande indigence de ſa miſéricorde. Ainſi, conclut M. Pluche, l'hiſtoire de Moïſe & l'état du genre humain ſont l'expoſé fort ſimple *des cauſes de l'Evangile*.

Après avoir fait connoître la corruption univerſelle du genre humain en finiſſant ſon hiſtoire générale rapportée par Moïſe, l'Auteur paſſe à la vocation d'Abraham & à l'hiſtoire particuliére du peuple Juif. Il montre, que dans cette Nation il y a un dépôt de promeſſes de délivrance & de ſalut, que ces promeſſes ont le degré de notoriété & de certitude néceſſaire pour mériter la confiance des Juifs & de toutes les Nations de l'Univers, que le dépôt des promeſſes a été mis entre les mains d'un peuple placé dans la Paleſtine, c'eſt-à-dire, au centre précis des trois continens anciennement habités, afin qu'il fut acceſſible à toutes les Nations, que ce dépôt eſt reconnoiſſable par la marque la moins équivoque d'un pouvoir légitime, qu'enfin il eſt gardé avec des précautions, & ſous une clôture qui en empêche la diſſipation.

» Pour élever la Nation Juive, dit » l'Auteur, à la qualité de dépoſitai» re des promeſſes, qui regardent » le genre humain, il faut qu'elle » ait une marque de la volonté de » Dieu par laquelle elle ſoit con» vaincue elle-même, & puiſſe con» vaincre les autres de ſa commiſ» ſion. Cette marque expoſée à tous » les yeux c'eſt la prophétie. Elle eſt

» consignée dans leurs mains. Les » promesses sont fort antérieures » aux événemens, & les événemens » y répondent fidélement d'âge en » âge. L'accomplissement qui en » est presque journalier, est donc » la marque de leur commission.

» De cette multitude de prophé» ties, continue M. Pluche, qui » étoient destinées à autoriser le » peuple dépositaire, les unes re» gardoient un avenir prochain, » les autres un avenir plus reculé, » afin que l'accomplissement suc» cessif & actuel de plusieurs d'en» tr'elles, animât davantage l'at» tente des derniéres en leur ser» vant par avance de garantie. Cet» te garantie se trouve la même » pour nous quoique dans un or» dre contraire «.

L'Auteur s'explique en disant que les Hébreux & les Prophétes eux-mêmes étoient convaincus de la vérité des prophéties, qui rouloient sur un avenir éloigné d'eux, par l'accomplissement actuel & successif des prédictions faites sur des événemens, dont ils ont été témoins; & que c'est de notre part une conduite pleine d'équité de nous laisser convaincre de ce qui s'éxécutoit sous leurs yeux conformément aux prédictions, par la réalité des événemens qu'ils ont prédits, qu'ils n'ont point vûs, & que nous voyons. Il renvoye le Lecteur à l'explication du Livre des Rois par M. d'Asfeld, & à l'histoire des Juifs par M. Prideaux pour y voir l'application continuelle des prophéties aux événemens, & il se contente de rapporter pour preuve de ce qu'il avance les trois fameuses prophéties touchant la ruine de Babylone, le renversement de la Monarchie d'Egypte, & le sort des descendans d'Abraham; il a choisi ces prophéties préférablement à toutes les autres, parce que l'accomplissement n'étant arrivé que longtemps après, & se continuant jusqu'à nos jours, il n'y a point de subtilité qui soit capable d'en éluder la force.

Il s'attache sur-tout à mettre en évidence celle qui regarde les descendans d'Abraham, parce que non seulement elle démontre comme les précédentes par la fidélité de son accomplissement, que le peuple Juif est dépositaire des promesses de Dieu, mais elle est dans l'éxécution de toutes ses parties le préparatif spécial de l'Evangile.

Dieu fait à Abraham trois promesses, qu'il lui réïtére à lui-même puis à ses descendans, à diverses fois, pour affermir leur attente par la certitude de la révélation la plus marquée: la premiére promesse est de le rendre Pere d'une multitude de peuples & de Rois, de faire sortir de lui une postérité aussi nombreuses que les Etoiles du Ciel, ou que la sable de la Mer. La seconde est de mettre la postérité qu'il aura de son fils Isaac en possession du Pays des Chananéens sans aucun partage avec Ismael. La troisiéme est de faire sortir de la postérité d'Isaac celui en qui toutes les Nations seront benies.

M. Pluche nous fait remarquer,

que l'accompliſſement de la premiére partie de cette Prophétie devant être à jamais la plus éclatante atteſtation de la vérité d'une révélation faite à Abraham, & la plus propre à en convaincre tous les peuples, Dieu a pris un ſoin auſſi ſpécial de rendre la promeſſe authentique, que d'en rendre l'effet notoire. Ce n'eſt pas aux ſeuls Hébreux, dit-il, que la garde de cette premiére Prophétie eſt confiée, c'eſt tout l'Orient & toute la ſociété, qui s'en trouve de tout temps dépoſitaire. Depuis trois mil ans & davantage le genre humain connoit le nom d'Abraham. Les Madianites, les Iſmaëlites, les Syriens, les Iduméens en ſçavoient le ſens, & l'ont appris à toute la terre. Or ce nom eſt la promeſſe d'une fécondité immenſe, & la promeſſe eſt auſſi connue que l'effet. Il y a donc une révélation, conclut notre Auteur. Il s'attache enſuite à montrer les effets de la promeſſe ſubſiſtant encore aujourd'hui, non ſeulement dans les Iſraëlites ou les Juifs diſperſés par toute la terre, mais encore dans les Arabes, les Saraſins, les Turcs, les Tartares Uſbecks, les Abyſſins tous deſcendans d'Abraham par Iſmael; & comme la Prophétie qui regardoit Iſmael en particulier, avoit dit qu'il *ſeroit un homme ſauvage & hautain, que ſa main ſera contre tous, & que la main de tous ſera contre lui : mais qu'il dreſſera ſes pavillons ſous les yeux de ſes freres.* M. Pluche fait voir, que ces peuples rendent témoignage aux prédictions qui les regardent par une exacte conformité d'événemens & d'inclinations. Le mépris qu'ils ont pour le droit naturel, le brigandage qu'ils exercent au déſert, la pyraterie ſur la mer, nous prouvent que la main d'Iſmael eſt encore aujourd'hui contre tous, & que la main de tous eſt contre lui.

Une autre marque, qui diſtingue les Iſmaelites de toutes les autres Nations, & qui montre clairement leur origine, c'eſt la Circonciſion qu'ils reçoivent à l'exemple d'Iſmael à la treize ou quatorziéme année de leur âge. Cette cérémonie uniformement obſervée de nos jours, par les deſcendans d'Abraham, par Iſmael, donne lieu à M. Pluche de réfuter Hérodote, qui attribue l'établiſſement de la Circonciſion aux Egyptiens, & de montrer que la perſévérance des Orientaux dans cette pratique n'eſt point due à Mahomet, qu'au contraire cet Impoſteur ne l'a laiſſée ſubſiſter que parce qu'il ne pouvoit pas l'abolir ſans révolter les peuples, & que ſa conduite en ce point eſt un des témoignages les plus éclatans de la vérité de la premiére promeſſe faite à Abraham.

La crainte de donner trop d'étendue à cet extrait nous oblige de paſſer ſous ſilence ce que l'Auteur dit de l'exécution de la ſeconde promeſſe, qui regarde l'établiſſement des Iſmaelites dans la terre de Chanaan. Nous nous contenterons ſeulement de dire en général que ſelon M. Pluche, le Peuple de

Dieu ne fut introduit & maintenu dans la terre de Chanaan que jusqu'au temps, où devoit naître le désiré des Nations, afin de marquer plus précisément le terme de l'accomplissement de la troisiéme promesse.

Cette troisiéme promesse, qui annonce à toutes les Tribus de la terre, qu'elles ayent à attendre leur salut d'un descendant d'Abraham, est sans contredit celle qui nous intéresse le plus. Aussi M. Pluche a-t'il pris un soin particulier d'en expliquer la Lettre & le vrai sens, & d'en faire connoître l'accomplissement. Entre plusieurs Prophéties, qui désignent la branche salutaire de la famille d'Abraham, qui doit donner la naissance au Libérateur, il choisit celle de Jacob, comme la plus ancienne, & la plus positive. Il en fixe l'antiquité, il en interpréte tous les mots & en détermine le sens. Le terme *Scevet* qu'on traduit ordinairement par *Sceptre*, n'est point, selon lui, la marque de la Royauté; » la qualité » de ce bâton, dit-il, doit être dé» terminée ici par la qualité de ce» lui qui le porte. C'est un chef de » famille comme on le voit dans » l'autre partie du Verset, c'est un » Inspecteur, un homme qui a au» torité dans la famille, qui prési» de au conseil de la Tribu, &c. » Le sens de ces paroles de Jacob » étant fixé par l'usage, ses enfans » comprirent très-nettement, que » la Tribu de Juda subsisteroit avec » ses marques distinctives jusqu'à » l'arrivée du Conquérant, qui en » doit sortir.

» La personne de cet illustre re» jetton, continue M. Pluche, est » suffisamment reconnoissable par » le concours des trois caractéres » si bien marqués, de recevoir les » adorations de ses freres, de sou» mettre des Nations ennemies & » de tirer un témoignage éclatant » de la durée de la Tribu jusqu'à » ce qu'il vienne recevoir les hom» mages & l'obéissance des Gentils.

L'Histoire nous présente-t'elle un homme qui réunisse en lui ces caractéres? M. Pluche montre que le tout se trouve parfaitement accompli dans Jesus Fils de Marie, de la Tribu de Juda, né à Béthléem du temps de l'Empereur Auguste.

Mais ce n'étoit pas assez de nous avoir fait connoître que le dépôt des promesses est l'Ecriture, & que le peuple dépositaire est le peuple sorti de Jacob & de Juda; » il fal» loit encore, dit l'Auteur, qu'il y » eût une clôture & des précau» tions pour assurer le dépôt, pour » empêcher les Etrangers d'en dis» siper les Actes, pour prévenir les » écarts & la mauvaise conduite du » Notaire même. Or cette clôture » & cette sureté du Notariat, se » trouvent dans le ministére de la » Loi prescrite par Moïse «. M. Pluche nous fait observer qu'une des premiéres intentions de cette Loi a été de tenir les Israëlites séparés des Etrangers, qu'en second lieu ce peuple étant grossier, volage,

toujours enfant, toujours prêt à courir après les folies du dehors & à dissiper le dépôt des promesses, comme à confondre ou à méconnoître l'ordre de ses familles par son mélange avec les étrangers, la loi lui a tenu lieu d'un Tuteur & d'un Serviteur pour fixer ses alliances par des Réglemens sévéres, & d'un Serviteur assidu pour empêcher ses écarts & ses chûtes en l'éxerçant selon son caractére & son besoin.

Nous ne le suivrons pas dans toutes les observations qu'il fait sur l'utilité de la loi de Moïse pour la préparation évangélique en empêchant l'idolâtrie des Juifs & la dissipation du dépôt, suite nécessaire de leur Idolâtrie, si elle eut été persévérante; nous nous contenterons seulement de rendre à l'Auteur la justice qui lui est dûe, en assurant nos Lecteurs que son ouvrage n'est pas moins solide & plein d'érudition, qu'édifiant, & propre à prévenir l'irréligion qui ne fait que trop de progrès à la faveur de l'ignorance où l'on est des vrais principes du Christianisme. Nous donnerons le mois prochain l'extrait de la seconde partie de l'ouvrage qui traite de la démonstration Evangélique.

NOUVELLE METHODE POUR POMPER LE MAUVAIS air des Vaisseaux, &c. par SAMUEL SUITON *avec une Dissertation sur le Scorbut, par le Docteur* MEAD, *& une suite d'expériences du Docteur* DESAGULIERS, *sur les moyens d'échauffer l'air, de le renouveller, &c. Ouvr.ges traduits de l'Anglois par M.* LAVIROTTE, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.* A Paris, chez Durand, rue S. Jacques, au Griffon, 1749. *in*-12. pp. 220. sans la Préface du Docteur Méad, & l'Avertissement du Traducteur.

LE mauvais air qu'on respire dans les Vaisseaux a toujours été regardé comme une des principales causes des maladies qui font périr un si grand nombre de gens de mer. On a cherché de nos jours divers moyens pour remédier à cet inconvénient. Le Docteur Halles avoit imaginé un instrument qu'il appelloit les *Poulmons des Vaisseaux*. Nous connoissons cette machine sous le nom de Ventilateur. L'Inventeur en a donné la description dans un Traité qui a été traduit par M. Demours, & notre Journal en a fait mention dans le temps. Cette machine dont on a fait usage jusqu'ici sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique ne produisoit pas tout l'effet qu'on auroit pu en attendre. Elle ne renouvelloit l'air que dans les parties supérieures du vaisseau. L'archipompe, où l'air est le plus sujet à se corrompre n'en recevoit aucun avantage. D'ailleurs ces Ventilateurs ou ces voiles à éventer, causoient beaucoup d'embarras à

tout

tout l'équipage ; suspendues aux trois mâts, elles occupoient un espace considérable, & on ne pouvoit les agiter qu'à force de bras.

Le Docteur Desagulier avoit inventé une autre machine dont on trouvera la description à la fin du Livre que nous annonçons. Suivant M. Vatson elle est plus avantageuse que les soufflets de Hesse, dont elle approche. Mais quelque simple qu'elle soit par elle-meme, & quelques prompts qu'en soient les effets, elle est néanmoins très-inférieure à bien des égards à celle de M. Sutton. Cette derniére réunit les avantages des deux autres, & elle n'en a pas les inconvéniens : pour en faire sentir toute l'utilité, il suffit d'en donner la description.

M. Vatson, Membre de la Société Royale de Londres, a expliqué d'une maniére si claire la structure & les effets de cette admirable machine, que nous ne croyons pas pouvoir la faire mieux comprendre à nos Lecteurs, qu'en empruntant les propres termes de ce Sçavant Académicien. Voici selon lui quelle est la méthode de M. Sutton.

» Pour apprêter, dit il, les pro» visions de tout l'équipage du Vais» seau, on doit avoir un fourneau » qui soit plus ou moins grand à » proportion du volume du Vais» seau, & du nombre des Matelots. » Ce fourneau est construit dans » les Vaisseaux de la même manié» re que sur terre, ayant deux ca» vités séparées par une grille de » fer. La premiére, qui a une por» te de fer, est pour le feu ; les cen» dres tombent a travers la grille » jusqu'au fond de l'autre. La fu» mée passe par une cheminée & se » dissipe à l'ordinaire. Lorsque le » feu est allumé, il est entretenu » par l'air qui se trouve près du » cendrier : mais si contre la cou» tume, on adapte une porte de » fer comme la premiére, qui fer» me très-exactement pour empê» cher l'entrée de l'air, le feu sera » par là bientôt éteint, s'il n'est » entretenu par quelqu'autre ou» verture. Dans cette vûe on fait » un ou plusieurs trous dans le mas» sif du fourneau, à côté du cen» drier, & on y insére des tuyaux » de plomb ou de cuivre, qui les » remplissent exactement, & qui » de la vont aboutir à l'archipom» pe & à d'autres parties du Vais» seau. Par ce moyen l'air, qui est » près de l'extrémité des tuyaux, » y entre avec impétuosité, & le » mauvais air est transmis jusqu'au » feu, d'où il se dissipe par la che» minée sans causer aucune incom» modité. Alors un air frais, qui » vient des autres parties du Vais» seau, remplit la place du premier » que le feu consume sans cesse pour » son entretien.

» On jouira de cet avantage, » ajoute M. Vatson, non seulement » durant la continuation du feu, » mais tant qu'il restera quelque » chaleur dans le foyer ou dans le » fourneau ; ainsi qu'on l'a obser» vé à bord du *Hulk* à Deptford, » où le passage de l'air par le tuyau » dura environ douze heures après

„ que le feu fut éteint. Comme „ l'apprêt des provisions pour un „ équipage nombreux durera quel- „ ques heures chaque jour, la cha- „ leur du fourneau & des tuyaux „ continuera d'attirer l'air jusqu'au „ lendemain.

C'est ainsi que M. Sutton propose de faire circuler l'air avec le même feu qui sert aux besoins du Vaisseau, sans augmenter absolument la dépense accoutumée. L'action de cette pompe est si vive & l'attraction de l'air s'y fait avec tant d'impétuosité, que si on présente une chandelle allumée au bout du tuyau, elle s'éteint dans le moment, quoique le tuyau ait 60 pieds de longueur. Enfin la simplicité de cette machine, le peu d'embarras qu'elle cause, sa maniére d'opérer sans donner aucune peine aux Matelots, le peu de dépense qu'elle exige pour être mise en exécution & entretenue, sont déja des titres suffisans pour engager les Navigateurs à en faire usage. Si à ces considérations l'on joint toutes les raisons & les expériences qui en démontrent l'utilité, pour la conservation des gens de mer, nous avons lieu de croire que toutes les Nations profiteront à l'exemple des Anglois, d'une si importante découverte.

On trouvera dans le Livre que nous annonçons plusieurs extraits de Lettres, qui attestent les avantages & le succès de cette invention pour purifier l'air dans les Vaisseaux, & entr'autres une Lettre de M. Guillaume Lisle, Capitaine d'un Vaisseau de Sa Majesté Britannique, datée du Cap de Bonne-Espérance le 10 Avril 1748. Ce Capitaine écrit qu'après une navigation de cinq mois entiers, il ne lui est presque rien arrivé de fâcheux, surtout par rapport à la santé des équipages des différens Vaisseaux, & de toutes les Troupes en général : „ ce que je ne puis „ attribuer, dit-il, qu'aux Venti- „ lateurs de nouvelle invention, „ (ce sont les tuyaux de M. Sut- „ ton) & à la grande quantité de „ semence de Moutarde, que le „ Gouvernement a fait charger sur „ les Vaisseaux pour en éprouver „ l'effet. « Les Hollandois, qui étoient au Cap parlérent de cela comme d'un miracle & en firent pendant quelque temps le principal sujet de leurs conversations.

L'Amiral Boscawen écrivit à M. Corbett de la Rade de *Table*, le 9. Avril 1748, que l'Escadre aussi bien que ses Troupes qui étoient avec lui, jouissoient d'une santé qui l'étonnoit, & qu'il en avoit été de même dans tout le trajet ; ce qu'il attribue en grande partie aux raffraichissemens qu'on a pris dans les Isles ; „ mais en même temps je ne „ puis douter, ajoute-t-il, que les „ tuyaux aëriens placés à bord des „ Vaisseaux de Guerre, n'y ayent „ beaucoup contribué en purifiant „ l'air dans les entreponts & pré- „ venant par là le scorbut.

Il fait ensuite remarquer aux Seigneurs de l'Amirauté, que par le moyen de ces tuyaux, l'eau ramassée au fond de câle à bord du *Na-*

mur en particulier, n'a causé aucune incommodité durant tout le passage, tandis qu'elle étoit si corrompue lorsque l'Escadre arriva au Havre de Portsmouth, que trois ou quatre hommes furent prets d'être suffoqués en s'approchant seulement de l'archipompe.

On aura peut être de la peine à croire, que l'établissement & l'usage d'une machine si utile ait trouvé quelque obstacle en Angleterre. Rien cependant n'est plus vrai, & l'exposition historique que M. Sutton nous a donnée de l'invention & de l'établissement de sa maniére de pomper le mauvais air dans les Vaisseaux, qui est à la tête de cet ouvrage, en fait foi. Oui la Nation Angloise, dont on vante tant le Gouvernement, qu'on regarde communément comme l'asyle des Sciences & des beaux Arts, & qui a la réputation de saisir avec empressement tout ce qui tend au bien public, a rejetté d'abord une invention si utile. Soit prévention, soit jalousie, soit corruption, soit enfin intérêt particulier de la part des Seigneurs de l'Amirauté, non seulement ils n'ont point reçu comme ils le devoient les propositions de M. Sutton, mais ils lui ont donné tous les désagrémens capables de le rebuter. Ce n'est qu'à force d'instances & au bout de cinq ou six ans qu'il est parvenu à convaincre le public de l'utilité de sa machine; & il n'a pas moins fallu que tout le crédit de M. le Docteur Méad, & de M. Folkes Président de la Société Royale, pour engager le Gouvernement à en faire usage & à en récompenser l'Inventeur. Enfin par les vives sollicitations de ces deux sçavans Hommes, & après bien des épreuves réitérées de la Machine, & bien des témoignages de ses bons effets rendus par plusieurs Capitaines de Vaisseaux & Chefs d'Escadre, M. Sutton a obtenu l'ordre & le privilége d'en fournir tous les Vaisseaux du Roy.

On a inséré dans ce volume l'extrait des Lettres Patentes accordées à ce sujet. Cette piéce est suivie d'une Dissertation que M. le Docteur Méad a composée sur le Scorbut. Ce sçavant Médecin s'attache principalement à démontrer, combien le mauvais air contribue à la production de cette terrible maladie, & à faire voir par conséquent la nécessité de le purifier & de le renouveller dans les Vaisseaux. Les expériences viennent à l'appui du raisonnement, & rendent ce principe incontestable. Cette Dissertation est remplie, tant sur la nature que sur la guérison du Scorbut, de réflexions importantes qui ne se trouvent pas dans les Auteurs qui en ont traité.

Comme il est fait mention dans le Mémoire de M. Vatson, qui fait partie de cet ouvrage, de la Machine inventée par le Docteur Desaguliers pour renouveller l'air dans les endroits renfermés; M. Lavirotte, Traducteur de cet ouvrage, a cru qu'on seroit bien aise d'en trouver ici la description, afin qu'on n'ignorât aucun des moyens qui ont été mis en usage à cet effet

en Angleterre. Cette Machine d'ailleurs peut-être fort utile pour introduire de l'air frais dans les lieux ſurtout, où il ſeroit incommode ou impoſſible de le faire par le moyen du feu. Elle paroit même plus convenable, comme le dit l'Auteur, pour purifier l'air de la Chambre des malades, que le Ventilateur du Docteur Hales.

M. Lavirotte a de plus ajouté une ſuite d'expériences curieuſes, qui ont occupé longtemps le Docteur Deſaguliers ſur la maniére d'échauffer l'air des Chambres, de purifier celui des Mines, &c. Il a tiré de la traduction que le Docteur Deſaguliers a faite de la *Méchanique du feu* de M. Gauger, dont il paroit qu'on fait plus d'uſage en Angleterre qu'en France, le moyen que ce Docteur a donné pour échauffer la Chambre des Pairs; & il a eu recours à un de ſes Mémoires inſéré dans les Tranſactions Philoſophiques, pour avoir le calcul de la viteſſe de l'air qui paſſe au travers de ſa Machine, afin qu'on fût plus en état d'en comparer l'effet avec celui des autres déja connues & de choiſir celle qui ſera la plus avantageuſe ſuivant l'uſage auquel on la deſtinera.

Telles ſont les ingénieuſes inventions dont M. Lavirotte nous fait part dans cet ouvrage. L'utilité publique eſt le ſeul motif qui l'a engagé à travailler à cette traduction, & il ſe croiroit bien récompenſé, s'il voyoit, que ſa Patrie tirât quelque avantage des découvertes qu'il lui communique. C'eſt dans la vûe de rendre ſon ouvrage plus utile qu'il s'étoit propoſé de le mettre ſous la protection de M. Rouillé, Secretaire d'Etat pour le Département de la Marine: mais la modeſtie du Miniſtre n'a pas permis à notre Traducteur de jouir de cette ſatisfaction.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LES Tomes VIII. & IX. des ouvrages du Pape, nouvelle édition, paroiſſent depuis peu chez les Freres Pagliarini, Libraires de cette Ville, 1750. *in-fol.*

On trouve auſſi chez les mêmes Libraires les Tomes X. XI. & XII. des annales d'Italie de M. L. Ant. Muratori, 1750. *in-4°.* nous ferons amplement connoître cet ouvrage dans la ſuite.

Bullarium Capucinorum .... Tomus quintus, cum variis notis & Scholiis P. Fr. Michaelis à Rugio, 1749. *in-fol.*

DE VENISE.

La verita del Diluvio Univerſale vindicata da i dubbi, e dimoſtrata nelle ſue teſtimonianze; Eſame critico del Auvocato Giuſeppe ant. Conſtantini, in Venezia, appreſſo

Pietro Baſſaglia, 1749. *in-fol.* Cet ouvrage a deux parties, dans la premiére l'Auteur entreprend de combattre le ſentiment de M. Ant. Valiſnieri au ſujet des corps marins qu'on trouve ſur les montagnes. Dans la ſeconde partie il attaque & réfute le nouveau ſyſtême du Sieur D. Ant. Lazaro Moro, touchant les Cruſtacées & les autres productions marines des montagnes, & par occaſion celui de Wodwards.

Theſaurus Antiquitatum Sacrarum complectens ſelectiſſima clariſſimorum virorum opuſcula, in quibus veterum Hebræorum Mores, Leges, Inſtituta, ritus ſacri & civiles illuſtrantur. Venetiis, 1749 & 1750. Tom. X. & XI. *in-fol.* On a rendu compte dans ce Journal des premiers volumes de cette importante Collection, on rendra compte pareillement dés vol. ſuivans.

FRANCE.

De Paris.

On trouve chez le Sieur Julien, à l'Hôtel de Soubiſe, un nouveau morceau d'Aſtronomie, dont le public a obligation à M. de Liſle de l'Académie Royale des Sciences. C'eſt un *deſſein repréſentant les ſections de l'ombre de la Terre ſur la Lune, dans l'éclipſe totale de Lune qui doit arriver le 19 Juin de la préſente année, au ſoir, au Méridien de Paris.*

Lettre ſur le Teſtament Politique du Cardinal de Richelieu, 1750 Brochure *in*-12 de 111. pp. Un Auteur célébre avoit attaqué l'autenticité du *Teſtament Politique* dans un ouvrage intitulé, *des Menſonges imprimés*, qui ſe trouve à la ſuite de la Tragédie de *Sémiramis.* Cet ouvrage fut attaqué au commencement de cette année dans une Brochure intitulée, *Réfutation du ſentiment de M. de Voltaire.* M. de Foncemagne, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & Penſionnaire de l'Académie des Belles-Lettres, ayant relu le *Teſtament Politique*, avec l'intention de chercher dans le fond de l'ouvrage, de quoi s'éclairer ſur le probléme qui partage les gens de Lettres, a raſſemblé pluſieurs réflexions qu'il propoſe dans la *Lettre* que nous annonçons; il commence par examiner les objections de M. de Voltaire, dans le même ordre où il les a propoſées, il infére de cet examen qu'il n'y a rien dans le *Teſtament Politique*, qui ne puiſſe être du Cardinal de Richelieu. Il va plus loin, & avance qu'on y trouve beaucoup de traits & de *perſonnalités* qui ne peuvent convenir qu'à ce grand Miniſtre; d'où il conclut que le Teſtament Politique ne peut être l'ouvrage d'un fauſſaire, mais qu'il eſt l'ouvrage du Cardinal de Richelieu. Cette Lettre d'un ſtyle ſimple & noble, eſt écrite avec ordre, clarté, & élégance. La critique s'y montre ſans partialité, & toujours accompagnée de cette politeſſe douce & honnête qui doit caractériſer les gens de Lettres, & qu'ils ne devroient jamais perdre de vûe dans leurs combats Littéraires. Cette Lettre en un mot,

est un modéle de Critique. Si les Auteurs étoient toujours conduits par cet esprit de modération & d'impartialité, le Gouvernement autoriseroit les Critiques qui peuvent servir aux progrès des Lettres & à l'éclarcissement de la vérité. Nous ajouterons que M. de Foncemagne a rassemblé dans sa Lettre, un grand nombre d'Anecdotes curieuses & de faits singuliers qui la rendent encore plus intéressante.

La Souscription pour l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury en 36 vol. *in* 12. & de l'Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament du P. Calmet, en 5 vol. *in*-12. & en 2 vol. *in*-4°. que nous avons annoncée dans nos nouvelles du mois d'Avril dernier, devoit être fermée au premier May suivant: un grand nombre de personnes surtout dans ces Provinces éloignées n'en ayant pas eu connoissance à cause de ce court espace de temps, les Libraires associés pour ces deux ouvrages, ont jugé à propos de prolonger, en leur faveur, le temps de cette Souscription jusqu'au mois de Septembre prochain.

M. de Sauvages, Professeur en Médecine à Montpellier & de la Société Royale des Sciences de la même Ville, est sur le point de donner au public une nouvelle édition de son traité *des maladies divisées par classes*, avec un grand nombre de changemens & d'additions. On attend cet ouvrage avec d'autant plus d'impatience, qu'il y a longtemps qu'il ne se trouve plus d'exemplaire de la premiére édition.

Recueil de différens traités de Physique & d'Histoire Naturelle, propres à perfectionner ces deux Sciences. Par M. Deslandes. Chez J. F. Quillau fils, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. deuxiéme volume. Nous annonçâmes le premier volume de ce recueil dans les Nouvelles du Journal du mois d'Avril 1748, & nous y joignîmes les titres des piéces qui composoient ce vol. Nous allons pareillement donner ici ceux du second volume. I. Traité de l'Artillerie en général, & particuliérement du recul des armes à feu. II. Traité. Examen d'un passage de Plutarque, & d'un point important de la manœuvre des Vaisseaux. III. Tr. Sur des arrangemens singuliers de Pierres qu'on trouve en différens endroits de l'Europe. IV. Tr. Remarques & expériences sur différens sujets, tirées des transactions Philosophiques. V. Tr. Sur la pêche des Baleines que font les Basques, & sur la maniére de l'améliorer, avec des remarques sur le pays qu'ils habitent. VI. Tr. Sur la construction des Vaisseaux. VII. Tr. Nouveau traité des Vents. VIII. Tr. Conjectures sur le nombre des Hommes qui sont actuellement sur la terre. IX. T. Des progrès successifs de l'Artillerie & du Génie.

Mémoires Littéraires, sur différens sujets de Physique, de Mathématique, de Chymie, de Médecine, de Géographie, d'Agriculture, d'Histoire Naturelle, &c.

traduit de l'Anglois par M. Eidous. Chez And. Cailleau, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. Pour donner une idée plus particuliére de cet ouvrage, que celle du titre qu'il porte, nous y joindrons ceux de quelques-unes des piéces qu'on y a fait entrer. I. Nouvelles expériences faites en Siléfie fur les moyens de multiplier les bleds. II. Nouvelle méthode de guérir la Goute. III. Spécifique pour la Pleuréfie. IV. Nouvelle méthode d'améliorer les terres ftériles. V. Or végétable. VI. Or Chymique, ou tranfmutation des métaux imparfaits en Or. VII. Defcription d'une fontaine brulante médicinale en Pologne. VIII. Réflexions fur l'origine des Nations, tirées de leur langage. IX. Nouvelle maniére de deffaler l'eau de la mer. X. Quelques indications du Déluge Univerfel en Suéde. XI. Effai fur la maniére de trouver la hauteur de l'Atmofphére. XII. Differtation fur la Pierre Philofophale. XIII. Mémoire fur les Syrénes, les Tritons, &c. XIV. Moyens de rendre l'ouie & la parole aux fourds & muets. XV. Nouvelle efpéce de Lampe, &c. L'Auteur promet que ce premier volume, s'il eft goûté du public, fera fuivi de plufieurs.

Miotomie Humaine & Canine, ou la maniére de difféquer les mufcles de l'homme & des chiens; fuivie d'une Miologie, ou Hiftoire abregée des mufcles. Par René Croiffant de Garengeot, Maître-ès-Arts & en Chirurgie, &c. troifiéme édition, revûe, corrigée & beaucoup augmentée par l'Auteur. Chez P. G. le Mercier, & M. Lambert, Libraires, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. deux part.

L'Art de la teinture des laines, & des étoffes de laine, en grand & petit teint, avec une nouvelle inftruction fur les déboüillis des laines & des étoffes de laine. Par M. Hellot de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. Chez la Veuve Piffot, Jean Th. Hériffant, & Piffot fils, Libraires, 1750. *in*-12.

Manuel lexique, ou Dictionnaire portatif des mots François, dont la fignification n'eft pas familiére à tout le monde. Ouvrage fort utile à ceux qui ne font pas verfés dans les Langues anciennes & modernes, & dans toutes les connoiffances qui s'acquiérent par l'étude & le travail, pour donner aux mots leur fens jufte & exact dans la lecture, dans le langage & dans le ftyle, recueilli des explications de divers Auteurs. Chez Didot, Libraire, Quay des Auguftins, 1750. *in*-8°.

Introduction au Saint Miniftére; ou la maniére de s'acquitter dignement de toutes les fonctions de l'Etat Eccléfiaftique, tant pour le Spirituel que pour le Temporel. Par M. l'Abbé de Mangin, Docteur de la Faculté de Théologie, &c. Chez Jofeph Bullot, Libraire, rue S. Eftienne des Grecs, 1750. *in*-12. trois vol. On trouve dans cet ouvrage non feulement les connoiffances qui font propres à conduire un Vicaire ou un Curé dans l'exercice des fonctions du miniftére Ec-

cléſiaſtique : mais l'Auteur y a encore raſſemblé les Edits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts, &c. qui concernent la Religion, le Service Divin, les Baptêmes, les Mariages, les Sépultures, &c. dont il eſt néceſſaire que ceux qui ſont chargés de la conduite des ames, ſoient inſtruits. Il y a de plus recueilli pluſieurs Déclarations qui ont rapport au Temporel, des maximes Canoniques, des Déciſions & des Arrêts, pour ſervir d'éclairciſſemens aux Paſteurs, & leur fournir les connoiſſances dont ils ont beſoin pour défendre les droits de leurs Egliſes, & ſçavoir ſe conſulter dans l'occaſion.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JUIN 1750. *II. Vol.*

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-4°. du mois de May, 1750.

PAge 271. lig. 25. *Sicut motatus, movet, aſtraque*, liſez *Sicut motatur, movet maria, aſtraque.*
277. *col.* 2. *lig.* 37. de la Terre, *liſ.* de la Lune.
278. *col.* 1. *lig.* 10. leurs raiſons, *liſ.* leurs rayons.

Fautes à corriger dans le Journal in-4°. du mois de Juin I. Vol.

PAge 375. *lig.* 12. *col.* comme en bonne part, *liſ.* connu en bonne part.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

JUILLET.

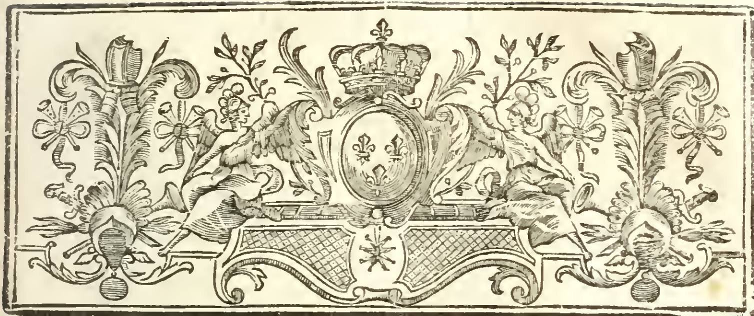


A PARIS.

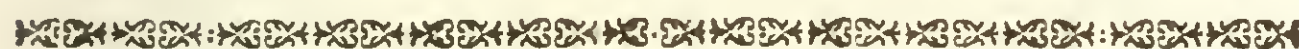
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Univerſité, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JUILLET M. DCC. L.

HISTOIRE DES EMPEREURS ROMAINS, DEPUIS AUGUSTE jusqu'à Constantin. Par M. CREVIER, *Professeur Emérite de Rhétorique au Collége de Beauvais. Tome premier.* A Paris, chez *Desaint & Saillant*, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1749. *in*-12. de 531 pages, non compris la Préface, la liste des Consuls pendant les 41 années que comprend ce volume, & 21 pages pour la Tables des sommaires de tout le détail du volume.

PREMIER EXTRAIT.

SI l'on juge de cette nouvelle entreprise de M. Crévier par le premier volume que nous annonçons, l'ouvrage paroit bien répondre à ce que l'on devoit attendre de son Auteur, sur ce qu'on avoit

déja vu de lui dans les huit derniers volumes de l'Histoire Romaine, qu'il a continuée d'après le célébre M. Rollin. Ainsi pour éviter les répétitions nous nous contenterons de renvoyer sur ce nouvel ouvrage, aux observations générales que nous avons déja faites au sujet du précédent, singuliérement en rendant compte des deux derniers volumes, dans nos Journaux de Mars & d'Avril 1749. Nos Lecteurs concevront encore aisément que les raisons qui nous ont engagés à adopter, surtout par rapport à ces deux derniers volumes, la méthode dont nous avons fait alors usage, étant toujours les mêmes, nous continurons à suivre ce même systême, sur le volume dont il s'agit à présent & sur tous les autres, tant que rien ne nous portera à le changer. Dans cette vûe nous ferons encore en quelque sorte abstraction de l'Histoire qui fait la matiére de cet ouvrage, du moins en ce qu'elle a de plus connu, pour occuper principalement nos Lecteurs de l'Historien, de son ordre, de ses vûes, de son choix dans les sources & dans les faits, de ses réflexions, de quelques-uns de ses principaux traits, & faire ainsi plutôt connoître l'ouvrage même dont il s'agit, que ce qui en est l'objet.

Commençons par ce qui concerne la forme extérieure, sur laquelle nous ne répéterons rien, au sujet des volumes suivans, qu'autant que cette forme éprouveroit quelque changement. On voit aisément qu'il en doit être de même de ce qui concerne en général le fonds de cet ouvrage, où l'on retrouve toujours la même justesse pour le choix des faits, ainsi que pour la maniére de les dire, de les envisager, & de les presenter, la même sagesse dans les vûes, dans les jugemens, & dans les réflexions, le même style : enfin le même esprit de modestie & de Citoyen, & le même talent pour faire autant goûter & suivre la vertu, que détester & fuir le vice, c'est-à-dire, le même M. Crévier.

Ce premier volume dont il s'agit, & qui comprend les trois premiers Livres de l'ouvrage, renferme le régne d'Auguste, depuis l'an de Rome 723. que ce Prince resta seul maître de l'Empire après la défaite d'Antoine à Actium, jusqu'à la mort de ce premier Empereur en l'année 765, que l'Auteur regarde comme la quatorziéme de l'Ere vulgaire de Jesus-Christ. L'ouvrage est tout à fait dans la même forme que l'Histoire Romaine des temps antérieurs dont il offre la suite : même grandeur & grosseur de caractére & de volume : même ordre de division & de subdivision en Livres, paragraphes & articles dont les Sommaires sont marqués de même à la tête de chacune de ces divisions & subdivisions & à la fin du volume. L'Auteur a seulement ajouté au-dessous de l'indication de l'année de la fondation de Rome qu'il place toujours de même, à la partie supérieure de la marge collatérale, la date de cette année rélativement à l'Ere vulgaire de Jesus-Christ,

Mais il n'a pas mis, comme il avoit fait précédemment, à la tête de chaque Livre, le ſommaire général & abregé de tout le Livre, & pluſieurs Lecteurs, qui trouvoient ce Sommaire aſſez commode, pourroient en déſirer le rétabliſſement.

Quoiqu'on eût bien pu imaginer les juſtes motifs, qui ont engagé l'Auteur à entreprendre cette nouvelle ſuite de ſon premier ouvrage; il étoit aſſez naturel qu'il les expoſât lui-même dans ſa Préface, c'eſt auſſi ce qu'il s'y eſt d'abord propoſé pour objet. On reconnoît avec plaiſir dans l'expoſition qu'il fait de ſes vûes, le digne Diſciple d'un Maître auſſi zélé pour l'utilité publique, que capable de la procurer par la voie d'inſtruction. Et comme ces vûes nous paroiſſent très-propres à caractériſer tout le nouvel ouvrage, dont le volume dont il s'agit ne nous préſente que le commencement, nous croyons devoir nous y arrêter à préſent, en laiſſant parler l'Auteur même autant qu'il nous ſera poſſible.

L'Auteur commence par rendre compte des motifs perſonnels qui l'ont engagé à entreprendre cette nouvelle Hiſtoire. Il obſerve enſuite, d'après Plutarque, l'utilité publique qui réſulte de l'Hiſtoire, ſurtout par les exemples de vertu qu'elle fournit, ces exemples produiſant comme effet propre le *zéle d'imitation.* » En toute autre matiére (dit l'Auteur) ſouvent on » admire l'Art ſans être curieux de » reſſembler à l'Artiſte...., mais » quand il s'agit de la vertu un » cœur généreux ne s'en tient pas » à l'admiration ſtérile de l'action; » il eſt enflammé du deſir d'en faire » de ſemblables. Ces réflexions » étoient le motif qui déterminoit » Plutarque à s'occuper du ſoin d'é» crire l'Hiſtoire des grands Hom» mes....,

» Je ſens (pourſuit l'Auteur) » l'objection qu'on peut me faire » ici..... On dira que je conſacre » ma plume à dépeindre, non la » vertu, mais le vice, & le vice » porté à ſon comble par les Ti» bére, les Caligula, les Néron. Il » m'eſt aiſé de répondre d'abord » que le vice même peint avec les » couleurs odieuſes qui lui appar» tiennent, devient une leçon de » vertu... Mais de plus il n'eſt pas » vrai que le vice domine dans tou» te l'étendue de l'ouvrage que » j'entame aujourd'hui. Auguſte, » Veſpaſien, Tite, ſont des modé» les à préſenter aux Princes les » plus vertueux. Le ſecond ſiécle » de l'Empire de Rome, à le pren» dre depuis Nerva juſqu'à Marc» Auréle, offre une ſuite de bons » Princes, telle qu'il eſt difficile » d'en trouver une pareille dans » quelque Hiſtoire que ce ſoit. » Enfin ſous les plus mauvais l'on a » toujours vu des hommes dont la » vertu brilloit dans un éclat en» core plus vif par le contraſte: ſous » Tibére un Germanicus, ſous Né» ron un Thraſea, ſous Domitien » un Agricola. J'ajoute que le Chri» ſtianiſme, qui naît ſous Auguſte, » & ſe fortifie ſous ſes Succeſſeurs,

„ jusqu'à ce qu'il monte sur le Trô-
„ ne avec Constantin, se mêlant
„ par bien des endroits dans les
„ affaires de l'Empire, nous donne
„ lieu de sanctifier au moins de
„ temps en temps cet ouvrage, par
„ des vertus d'un ordre supérieur
„ & capables non seulement de le-
„ ver le scandale du vice, mais de
„ faire honte à tout ce qui n'est
„ que vertu purement humaine.

„ C'est (conclut l'Auteur) sui-
„ vant ce plan & dans ces vûes que
„ je me propose d'écrire l'histoire
„ des Empereurs Romains, depuis
„ Auguste jusqu'à Constantin.

LIVRE PREMIER. *Ans de Rome* 723-740.

Ce Livre est précédé d'une Carte Géographique Latine, dans la forme du plus grand *in*-4°. & que M. Danville a faite en 1749, rélativement à ce volume pour la Germanie & les Pays situés entre le Danube & la mer Adriatique, appellée aujourd'hui le Golfe de Venise. Plusieurs Lecteurs auroient peut-être désiré que s'agissant d'une Histoire écrite en François, cette Carte qui y est rélative eût été faite dans la même Langue. Mais sans doute M. Danville ayant travaillé d'après les Auteurs originaux, qui nous ont fait le mieux connoître l'ancien état de cette partie de l'Europe, a préféré la Langue & les termes propres de la plupart de ces Auteurs, par plus grande exactitude.

Avant que d'entrer dans le détail de ce premier Livre, nous croyons devoir commencer par faire voir, encore d'après les propres termes de l'Auteur, comment il a envisagé le Régne dont il s'agit ainsi que les suivans, dans quelles sources il a puisé, & le jugement qu'il a porté des Historiens qui forment ces sources.

„ Le calme & la tranquillité qui
„ firent le bonheur du siécle d'Au-
„ guste, en ont rendu (selon l'Au-
„ teur, Liv. 1. p. 61. & suiv.) l'Hi-
„ stoire séche & moins intéressante
„ pour nous..... D'ailleurs par la
„ nouvelle constitution de l'Etat
„ les affaires publiques devenues
„ absolument étrangéres, au très-
„ grand nombre des Citoyens, en
„ étoient communément ignorées..
„ Néanmoins il s'étoit trouvé enco-
„ re de beaux génies qui avoient
„ exercé leur plume sur ces temps
„ peu féconds. Mais leurs ouvrages
„ ne sont plus. Dion presque seul
„ nous reste, Ecrivain peu capable
„ de nous consoler de la perte de
„ tant d'autres. Velleïus est un ab-
„ bréviateur [& un flateur] Sué-
„ tone a fait des Vies & non pas
„ une Histoire, il fournit des dé-
„ tails... mais ne donne pas une
„ suite de faits & en développe en-
„ core moins les ressorts cachés.....
„ il a fallu ramasser dans les Poétes
„ du temps & dans les Ecrivains po-
„ stérieurs, quelques parcelles dé-
„ tachées & épares çà & là. C'est
„ ce que Freinshemius a exécuté
„ avec succès: mais il finit comme
„ les Epitomes de Tite-Live à
„ la mort de Drusus. L'illustre M.

» de Tillemont a traité dans ce » goût l'Histoire d'Auguste [&] » celle de ses Successeurs. Ses Mé» moires seront une principale res» source dans l'Histoire que j'ai en» trepris... aux recherches d'une » érudition profonde, il joint l'es» prit du Christianisme qui rappor» te tout à Dieu, à Jesus-Christ, » à la Religion, seule fin à laquelle » doit tendre tout ce que nous fai» sons.

Pour venir à ce qui fait la matiére particuliére du premier Livre; il comprend les 13 premiéres années du Régne d'Auguste. L'Auteur regarde Auguste comme Empereur, depuis l'an 725 qu'il marque pour époque de son septiéme Consulat. Ce fut alors, selon l'Auteur, qu'après avoir cassé les Actes du Triumvirat & feint de vouloir abdiquer la Souveraine Puissance; cette Puissance lui fut accordée par le Sénat pour dix ans, qui furent ensuite prorogés successivement jusque par-delà le terme de sa vie. Ce fut en ce même temps qu'il changea son nom de César Octavien en celui d'Auguste, qui a passé à ses Successeurs; & que sans prendre aucun titre qui caractérisât le droit d'un Monarque, affectant au contraire de conserver à la République, & surtout au Sénat, tous les dehors d'un pouvoir imaginaire; il réunit véritablement en sa personne, sous différens titres qu'il ne reçut que successivement, toute la puissance attachée à la Souveraineté & à la Monarchie. C'est aussi par de telles raisons que l'Auteur ne date que de cette année 725, le changement du Gouvernement Romain, & qu'il ne fixe qu'à ce temps le passage de la forme Républicaine à l'état Monarchique. Mais il nous a paru par les mêmes raisons, que l'Auteur devoit attacher son époque aux années de Rome 726 ou 727, qui sont celles du septieme Consulat d'Octavien, selon les Marbres du Capitole, ou suivant Varron Quel que soit meme le systême suivi par l'Auteur, l'année 725 de Rome, ne paroît pas pouvoir former son époque, parce qu'il doit y avoir 3 ou 4 années d'intervalle entre la bataille d'Actium qu'il place en l'an 723, & le changement de la forme du Gouvernement Romain.

L'Art d'Auguste, observe l'Auteur, consista en ce que rejettant avec une horreur apparente, & le titre de Roy si détesté des Romains depuis l'expulsion des Tarquins, & celui de Dictateur qu'une Loi d'Antoine avoit aboli aussitôt après la mort de César; il se borna à » accumuler sur sa tête différens » titres, tous déja usités, tous Ré» publicains par eux-mêmes, & à » déguiser ainsi sous des noms an» ciens une nouvelle forme de » Gouvernement. Le premier de » ces titres est celui d'*Imperator* » dont nous avons fait le nom » d'*Empereur*. Ce titre avoit été » employé du temps de la Répu» blique en deux sens: premiere» ment pour signifier simplement » un Général d'Armée, & en se» cond lieu comme un nom d'hon-

» neur & de gloire accordé à un » Chef de Guerre qui avoit vain- » cu les ennemis dans une action » importante. Auguste en prenant » ce même titre lui donna une bien » autre étendue, à l'exemple du » Dictateur César, à qui on l'avoit » aussi déféré «. Il se fit sur le modéle de Pompée Généralissime de toutes les forces de l'Empire. Il se rendit Maître absolu dans tout le ressort militaire. Il devint le maître d'ordonner de la guerre & de la paix, de faire des levées d'hommes & de deniers, & d'exercer le pouvoir redoutable du glaive, non seulement sur les Soldats, mais sur les Citoyens, sur les Chevaliers, & sur les Sénateurs, comme sur tous les autres. De pareils titres étant militaires déceloient » l'origine de ce » nouveau Gouvernement fondé » par la force des armes. Les Gens » de guerre le sentirent trop bien » & en abusérent depuis à l'excès«. Et Auguste semble avoir voulu prévenir, ou cet abus, ou la haine publique qui en pouvoit résulter, en tempérant » la terreur du titre » militaire d'Empereur, par d'au- » tres titres, ou mixtes, ou pure- » ment civils.

On voit dans ce Livre, surtout, ces différens titres, sous lesquels Auguste paroît s'être plû à déguiser & colorer, plutôt qu'à accroître véritablement un pouvoir, dont il s'étoit d'abord attribué toute la plénitude. Après avoir pris le titre de Prince du Sénat, & reçu depuis le nom d'Auguste & le titre d'Empereur, il se fit ensuite conférer successivement, l'autorité Proconsulaire & tous les droits du Consulat, le pouvoir des Tribuns & des Censeurs, & le grand Pontificat qui réunissoit en lui la puissance Sacrée à la puissance Civile & Militaire. Mais il ne prit le titre de Pontife qu'en l'an de Rome 739 (selon l'Auteur) ayant attendu, pour s'en saisir, la mort de Lépide. Avant cette année Auguste avoit encore joint à ses premiers titres, le droit d'être dispensé de l'observation des Loix, le nom de Pere de la Patrie qui passa encore à ses Successeurs, le droit d'avoir un Conseil Privé par lui choisi, & auquel il fit par dégrés attribuer tout le pouvoir du Sénat, le droit d'exercer son pouvoir pour les armes & pour les finances, par les Lieutenans & les Intendans qu'il avoit dans une grande partie de l'Empire, le droit d'avoir un fisc propre, le titre de Grand Voyer, le droit d'avoir une Garde composée de Troupes réglées, auxquelles il fit assigner une double paye, & enfin le droit éminent d'exercer toutes les espéces de pouvoirs, soit qu'il fût revêtu des titres qui les donnoient ou qu'il en fît revêtir d'autres, auxquels il n'en laissoit qu'un exercice subordonné.

Du reste l'Auteur a grand soin de remarquer en chaque occasion les différens ménagemens observés par Auguste, pour adoucir le joug de son Empire & pour le rendre vraiment utile. Ce fut dans cette vûe qu'il garda autant qu'il put les formes Républicaines, qu'il affecta

de

de tenir du Sénat tout le pouvoir qu'il exerçoit, qu'il se fit comme forcer à conserver ce pouvoir dont il ne paroit pas qu'il ait jamais voulu se démettre, qu'il partagea du moins en apparence le gouvernement des Provinces avec le Sénat, qu'il procura à Rome tant d'embellissemens par divers édifices publics, qu'il mit un ordre admirable dans toutes les parties du Gouvernement, qu'il aida par ses libéralités plusieurs Sénateurs qui ne pouvoient se soutenir dans leurs places sans ces secours, qu'il conserva d'abord au Peuple, du moins l'extérieur & la forme du droit de nommer aux Charges, & de concourir par ses suffrages à l'établissement des Loix nouvelles, &c.

Pendant que comme chef de l'Empire il régloit seul ou faisoit régler à son gré tout ce qu'il y avoit d'important; il laissoit aussi au Sénat & à ceux qui étoient revétus des Charges, à décider ce qui étoit de moindre conséquence, & gardoit, quant à sa personne, une modération extérieure qui le confondoit en quelque sorte avec les particuliers les moins distingués. Ainsi il paroissoit en personne lors de l'élection des Magistrats: il y donnoit lui-même son suffrage dans sa Tribu: il remplissoit souvent la fonction de témoin dans les Tribunaux: il y répondoit aux interrogations: il y souffroit qu'on le réfutât quelquefois même avec aigreur, & il y follicitoit pour ses amis. » Car il » remplissoit ponctuellement (dit » notre Auteur) les devoirs de l'a» mitié... Il alloit voir ses amis » dans leurs maladies & à l'occa» sion des événemens qui arrivoient » dans leurs familles, Mariage, » prise de robe Virile, &c..... il » ne se refusoit presque à aucun de » ceux qui l'invitoient à manger «; & cependant il avoit pour maxime de ne point faire pour ses amis violence aux Loix. Sa modération envers ceux qui lui manquoient de respect & qui l'attaquoient par leurs discours ou par des libelles, étoit extrême. Sa douceur se soutenoit dans les matiéres les plus sérieuses, & jusqu'à l'égard de ceux qui avoient paru les plus animés contre lui. Il louoit même l'attachement qu'on conservoit pour ceux qui avoient été ses plus implacables ennemis. Les anciens défenseurs de la liberté avoient part à ses éloges. Il témoignoit la plus vive horreur pour les noms de Seigneur & de Maître. S'il souffroit par des raisons de politique qu'on lui rendît dans les Provinces les honneurs divins; il paroissoit y avoir peu d'attache & il en tiroit même quelquelquefois les sujets de ses plaisanteries. On voit sur tous ces points dans ce premier Livre divers traits, qui semblent ne rien laisser à désirer sur le caractére de ce Prince.

Quant à ce qui peut caractériser son Gouvernement, l'Auteur conclut du plan qu'Auguste a suivi, non sans doute par respect pour les Loix mais par politique, que le seul exercice du pouvoir suprême lui fut transféré, » & que la » Souveraineté continua de résider

„ radicalement dans le Sénat & „ dans le Peuple “. Il ajoute ailleurs que la forme de Gouvernement établie par Auguste étoit à la vérité absolue & monarchique dans le Militaire, mais qu'elle n'étoit que mixte dans le Civil.

Nous nous sommes bornés sur ce Livre à faire voir l'idée que l'Auteur a présentée d'Auguste & de son Gouvernement. Mais on concevra aisément qu'il n'a négligé aucun des autres personnages, surtout de ceux qui ont joué les plus grands rôles, tels qu'Agrippa & Mécéne, Marcellus, Tibére & Drusus, &c. & qu'il n'a pas manqué de faire sur les personnes & sur les ouvrages de Virgile & d'Horace, sur le changement du nom du mois Sextilis en celui d'Augustus, sur le Panthéon, les Parc-Jules, les Bains & les autres édifices publics, sur la fondation des Villes d'Aouste & de Mérida, de Cadiz & de l'Ecole d'Autun, sur les Loix, les Guerres & les autres événemens que ces années ont fournis, les observations que tous ces objets méritoient. L'étendue même que nous avons donnée à l'analyse de ce premier Livre & de ce qui le précéde, nous force à resserrer celle des deux Livres suivans, & à supprimer plusieurs observations que nous nous étions proposé de faire.

LIVRE SECOND. *An. de R.* 740-755. *page* 219.

La guerre contre les Germains occupant la premiére partie de ce Livre, l'Auteur a cru devoir commencer par donner, d'après Jules-César & Tacite, une description assez détaillée de la situation de la Germanie, des mœurs générales de ces Peuples, & des mœurs particuliéres à plusieurs Germains distingués par différens noms. Les guerres que cette Nation avoit soutenues contre les Romains depuis l'invasion des Cimbres ayant duré 500 ans, n'ont fini, selon la remarque de notre Auteur, d'après Bruchérius (*Belgium Roman. Eccles. & Civile*) que par la ruine de la puissance Romaine dont les débris ont formé les Monarchies qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus belle portion de l'Europe. Ainsi ces guerres méritoient bien que l'Auteur s'attachât à faire connoître un Peuple, dont l'Histoire est en quelque sorte devenue celle de toutes les Nations qui partagent à présent l'Europe.

Les Etymologistes sont aussi peu d'accord, sur l'origine du nom des Germains, que les Historiens sur l'origine de ce Peuple. L'Auteur sans entrer dans ces discussions, adopte l'opinion qui fait dériver leur nom des mots Celtique & Allemand, *ger* & *man* qui signifient *hommes de guerre*. Quant à l'origine de la Nation, il se contente d'observer que quelle que soit cette origine, elle est annoncée par des traits communs à tous les peuples qui composoient cette Nation & que ces traits sont marqués d'une maniére à la faire aisément distinguer de toutes les autres. Pour pré-

ſenter ces traits généraux, il remarque ſurtout l'air national des Germains dans toute la forme extérieure du corps, leur paſſion pour la guerre, leur goût pour l'oiſiveté quand ils étoient en paix, comment ils armoient leurs jeunes gens pour la premiére fois, comment la jeuneſſe ſervoit chez eux de cortége aux Grands, leur défaut de diſcipline & de ſcience militaire, la légéreté de leur armure, l'état de leur Cavalerie qui étoit leur moindre force, leur maniére d'aller au combat & de ſe battre. Il a obſervé de plus quel culte de Religion ils s'étoient fait, quelle étoit la forme de leur Gouvernement & de leurs jugemens, enfin quelles étoient leurs mœurs dans la vie privée, le mépris qu'ils faiſoient de l'agriculture, de l'or & de l'argent, la ſimplicité de leur nourriture, l'objet de leurs feſtins, leur eſtime pour l'hoſpitalité, la forme de leurs maiſons, de leurs habillemens & de leurs mariages, la chaſteté de leurs femmes, leur maniére d'élever les enfans, leurs inimitiés, leurs ſpectacles, leurs jeux, la douceur de l'état d'eſclave chez eux, & les formes de leurs funérailles. Les peuples de Germanie que l'Auteur s'eſt attaché à faire connoître en particulier, ſont les Sicambres, les Uſipiens & les Teuctéres, les Bructéres, les Cattes, les Cauques, les Chéruſques, les Friſons & les Suéves, ſur chacun deſquels il offre un article ſéparé. Il ſe contente à l'égard des Nations Germaniques, établies en deça du Rhin, de donner les noms des plus célébres d'entre ces Nations, telles que les Nerviens Peuples du Haynault, ceux de Tréves, les Tribocques, Vangions, Németes & Ubiens qui avoient pour Capitales Straſbourg, Vorms, Spire & Cologne; & les Bataves qui habitoient une Iſle du Bas-Rhin dont le Duché de Gueldres eſt une partie conſidérable. Il ajoute ſeulement ſur ces Peuples une obſervation ſuffiſante pour les caractériſer: » c'eſt qu'ils ſe faiſoient » tous grand honneur de tirer leur » origine de la Germanie, & ſe » diſtinguoient *ſoigneuſement* des » Gaulois, en qui la douceur du » climat, les conquêtes de Céſar..... » avoient amorti cette fierté de » courage qui ſeule paroiſſoit aux » Germains digne de leur eſtime.

Le reſte du premier paragraphe de ce Livre eſt rempli par le détail des guerres des Romains en Germanie, ſous le régne d'Auguſte & ſous le commandement de Lollius, de Druſus & de Tibére, juſqu'en l'an 744 de Rome. Une paix générale ayant alors terminé ces guerres dans leſquelles Druſus & Tibére furent victorieux; Auguſte ferma pour la troiſiéme fois le Temple de Janus, qui demeura en cet état pendant environ douze ans. Au ſujet de la mort de Druſus, arrivée avant la fin de cette guerre, & dont la cauſe eſt rapportée fort différemment par les Hiſtoriens, l'Auteur rejette les ſoupçons qui ont fait accuſer Auguſte d'avoir procuré cette mort par l'empoiſonnement de Druſus, dans la crainte

qu'il ne rétablît par la ſuite le Gouvernement Républicain. L'Auteur obſerve à ce ſujet ſurquoi ces ſoupçons ont été fondés, & ce qui lui paroit ſuffiſant pour les détruire. Il donne la même preuve d'exactitude & de ſageſſe dans pluſieurs autres cas que la néceſſité d'abréger nous empêche de citer, & il trace de Druſus mort à l'âge de trente ans, un portrait qui en forme un modéle pour les Princes & pour les Généraux.

Les détails contenus dans la ſeconde partie de ce Livre, conduiſent le Lecteur juſqu'à l'an de Rome 755. L'Auteur y reprend d'abord quelques faits antérieurs à ceux qu'il a rapportés auparavant. Il y explique les raiſons de ſon ordre & le goût ainſi que le plan de ſon Hiſtoire. » Je commencerai (dit-il p. 306.) par les Ordonnances & les Réglemens d'Auguſte, concernant la Police intérieure de la République : & je ne craindrai point les détails, parce que dans un changement de Gouvernement tout devient capable d'intéreſſer. Le plan que je ſuis dans l'arrangement des matiéres eſt ſans doute moins favorable pour aider la mémoire, à ſe fixer la date de chaque événement. Mais outre que j'y ſuis autoriſé par l'exemple de M. Rollin mon Maître, & par celui de pluſieurs autres illuſtres Hiſtoriens; je penſe que cette méthode n'eſt pas la moins utile ni la moins agréable au grand nombre des Lecteurs. Les parcelles qui diſperſées ne frapperoient point forment un tout qui *a dequoi attacher :* Et lorſqu'il s'agit de conſtitutions & de Loix, on découvre dans l'enſemble le caractére du Prince & les vûes qui le faiſoient agir.

Pour revenir aux détails de cette ſeconde partie du Livre ſecond, on y voit divers Réglemens faits par Auguſte pour la diſcipline du Sénat, & pour la Police de Rome, pour rélever les places de Tribun & de Préteur, arrêter les brigues, &c. pour embellir Rome, la préſerver des incendies, des vols, &c. pour ſoulager les Sujets de l'Empire. On y voit dans ce Prince divers traits de modération, de douceur & de bonté qui lui procurérent alors le titre de Pere de la Patrie, & la troiſiéme prorogation de la puiſſance Impériale. La mort d'Octavie, celle de Mécéne ſur lequel l'Auteur offre aſſez de détails; celle d'Horace & d'Hérode, le rétabliſſement du Calendrier, les commencemens de l'élévation de Caïus & de Julius Céſars fils d'Agrippa, adoptés par Auguſte, le calme rétabli par Caïus en Arménie où il s'étoit élevé quelques troubles, la mort de Lollius, de Caïus & de Lucius, la retraite & le ſéjour de Tibére à Rhode, ſon retour à Rome, ſon adoption par Auguſte & l'accroiſſement de ſon pouvoir, la punition des déréglemens de Julie, le pardon accordé à Cima, la famine de Rome ſuivie d'augmentation de récompenſe pour les gens de guerre, de l'établiſſement d'un

Trésor militaire : enfin la mort de Pollion, celle de Messala & la réduction de la Judée en Province Romaine, sont les autres principaux objets des détails de ce Livre. L'Auteur n'y a pas omis de remarquer l'époque de la naissance de Jesus-Christ, antérieure de 4 ans à l'Ere vulgaire, & de faire voir comment Auguste concourut sans y penser à l'exécution de ce grand événement, par le dénombrement qu'il avoit ordonné auparavant & qui se faisoit alors en Judée. Nous suivrons dorénavant avec l'Auteur l'Ere Chrétienne vulgaire, dont nous supposerons comme lui, quant à son ouvrage, sa premiére année fixée à l'an 752 de la fondation de Rome.

LIVRE TROISIEME. *An. de R.* 755-765. *& de* J. C. 4-14. *page* 417.

Nous sommes obligés d'être encore plus laconiques sur les objets de ce Livre qui finit à la mort d'Auguste.

Des deux parties qui composent ce Livre, la premiére & la plus longue est employée à rapporter tous les événemens des dix derniéres années d'Auguste. Cette partie commence par l'ouverture du Temple de Janus à l'occasion de la guerre renouvellée en Germanie, où Tibére remporte de grands avantages, pousse ses conquêtes jusqu'à l'Elbe, rétablit la paix & conclut un traité avec Marobodaus, Roy des Marcomans qui s'étoit rendu redoutable. La conduite de Tibére dans la guerre des Pannoniens & des Dalmates, qu'il soumit, les éloges & les honneurs que Tibére reçut à ce sujet, la maniére habile avec laquelle il réduisit de nouveau les Germains révoltés sous la conduite d'Arminius & par la faute de Varus Gouverneur de la Germanie, les ornemens du triomphe, l'augmentation de pouvoir & les témoignages d'affection par lesquels Auguste récompensa Tibére, les honneurs, les priviléges accordés à Germanicus & à Drusus ; enfin la forme du Gouvernement d'Auguste pendant les derniéres années de sa vie offrent encore dans ce Livre des objets dont l'exposition fait toujours honneur à l'Auteur. Il y développe surtout comment ce Prince toujours actif & vigilant jusqu'à la fin de ses jours, se procura seulement des adoucissemens dans son travail, comment il affoiblit le pouvoir qui restoit au Sénat & au Peuple en faisant attribuer à son Conseil Privé une autorité égale à celle du Sénat & en nommant seul à toutes les Charges, la Loi qu'il fit publier contre les Célibataires, celle qu'il renouvella contre les Devins & les Astrologues, les Réglemens qu'il fit contre les Auteurs des Libelles diffamatoires, comment il rendit la condition des exilés plus rigoureuse, de quelle maniére il remédia à l'abus des éloges que se faisoient donner les Gouverneurs des Provinces, & comment il céda à un autre abus, en levant la défense

qui étoit faite aux Chevaliers de se battre comme Gladiateurs.

Après avoir ajouté à tous ces détails dans la premiére partie du troisiéme Livre, les circonstances de la maladie & de la mort d'Auguste, sur laquelle l'Auteur écarte encore de même l'idée d'empoisonnement dont on a accusé Livie; il réserve toute la seconde partie pour le tableau du Gouvernement Politique, & de la conduite privée de ce premier Empereur, dont le régne présente un modéle, digne à plusieurs égards, d'être proposé à la postérité.

Nous aurions surtout souhaité pouvoir suivre l'Auteur dans l'exécution de cette derniére partie. Nous y aurions remarqué principalement la sagesse des maximes d'Auguste sur la guerre, sa fermeté à maintenir la discipline militaire, sa supériorité de vûes dans le plan de son Gouvernement, son attention à procurer, autant que sa passion pour dominer le pouvoit permettre, le bien public & la gloire du nom Romain dans le Sénat, dans l'ordre des Chevaliers, dans la Ville de Rome qu'il a si bien décorée & policée, dans l'Italie, dans toutes les Provinces Romaines, dans celles même dont les Rois étoient alliés de l'Empire; l'habileté avec laquelle il sçut tempérer à propos la fermeté par la condescendance, & ce qu'il fit en particulier pour perfectionner l'administration de la Justice. Nous y aurions de même observé, & toujours d'après notre Auteur, dans la conduite privée d'Auguste, sa sobriété, le goût de simplicité qui paroissoit dans toute sa dépense, la noblesse & la modestie de son jeu, comment il fut tout-à-la fois bon & fidéle ami, pere tendre mais malheureux, bon frere, peut-être époux trop facile; la protection qu'il accorda aux Lettres, dans lesquelles il avoit acquis une capacité digne d'être louée par Tacite, la justesse de son goût décidé pour la clarté & pour la pureté du style, enfin la prudence dans laquelle il excella & qui forme le trait le plus marqué de son caractére.

Parmi tant de vertus apparentes nous n'aurions pas omis de rélever avec l'Auteur, diverses taches qui en ont terni l'éclat. Le défaut de sincérité & de droiture dans les motifs de tout ce corps d'actions si louables, seroit seul suffisant pour faire voir combien ce Prince fut personnellement peu estimable, après avoir fait tant de choses vraiment dignes d'estime. Selon le Tableau qu'en trace notre Auteur, Auguste ne s'envisageoit que lui-même dans tout le bien qu'il faisoit aux autres, & son mérite n'a consisté que dans un talent supérieur pour emprunter les dehors de la vertu sans en avoir la réalité. Ce talent même ne le servit pas toujours assez bien, depuis qu'il fut Empereur, pour cacher ses vices. Car son incontinence, quoi qu'elle n'ait pas été jusqu'aux excès si communs de son temps, paroît avoir été assez connue & le Philosophe

Athenodore lui donne à ce ſujet une leçon qui ſera lûe avec plaiſir dans l'Auteur. Il fait remarquer de plus dans Auguſte une crédulité ſuperſtitieuſe dont il cite un trait ſingulier au ſujet du Temple de Jupiter tonnant. Enfin il n'oublie point ce mot célébre, qui doit être déja connu, mais qu'il convenoit à l'Auteur de rapporter, parce que ce mot renferme un jugement très-équitable de la totalité de la vie d'Auguſte. » Il a fait tant de maux » à la République Romaine, qu'il » ne devoit jamais naître : il leur » a cauſé tant de biens qu'il ne de- » voit jamais mourir. « Un point fixe (dit l'Auteur au Livre premier pag. 207) qui réunit les vertus & les vices d'Auguſte : » c'eſt l'ambi- » tion de dominer. Pour y parve- » nir les crimes lui étoient néceſ- » ſaires, & il les commit : pour en » jouir lorſqu'il y fut parvenu, la » vertu lui devint utile, & il la pra- » tiqua. S'il n'eut pas une bonté » qui le perfectionna lui-même, il » fut bon pour les autres : & ſon » exemple, depuis qu'il fut maître » de l'Empire, peut être propoſé » hardiment à tous les Maîtres de » l'Univers. « L'Auteur après avoir obſervé en peu de mots, à la fin de ce troiſiéme Livre, ce qui caractériſoit l'extérieur de la perſonne d'Auguſte, renvoie ce qui concerne ſes Funérailles, ſon Teſtament, & ſon Apothéoſe à l'Hiſtoire de Tibére ſon Succeſſeur, dont le régne compoſe le volume ſuivant. Ce ſecond volume qui a paru en même temps que le premier, ſera l'objet d'un de nos premiers extraits.

LA FIGURE DE LA TERRE, DETERMINE'E PAR LES obſervations de MM. BOUGUER *&* *de la* CONDAMINE, *de l'Académie Royale des Sciences, envoyés par ordre du Roy au Pérou pour obſerver aux environs de l'Equateur. Avec une Relation abregée de ce voyage, qui contient la deſcription du Pays dans lequel les opérations ont été faites. Par M.* BOUGUER, *volume in-*4°. A Paris, Quay des Auguſtins, chez C. A. Jombert, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue Gille-Cœur, à l'Image Notre-Dame, 1749.

ON a recueilli en partie le fruit des voyages que les différens Membres de l'Académie ont entrepris, lorſqu'on a publié la relation de celui qui a été fait en Laponie ; mais on attendoit avec impatience le réſultat des opérations que l'on a faites à l'Equateur, parce qu'on déſiroit ſçavoir à quoi s'en tenir ſur la figure de la Terre,

Lorſqu'on eut pris toutes les meſures néceſſaires pour le voyage de l'Equateur ; on vit bientôt qu'il ſeroit utile d'aller faire les mêmes opérations en Laponie : ce voyage a été beaucoup plus court que celui de l'Equateur pour pluſieurs raiſons ; outre que les difficultés n'ont pas toujours été égales de part & d'autre, l'on n'a meſuré en

Laponie qu'un dégré environ ; au contraire l'on en a mesuré trois auprès de l'Equateur : on sçait aussi que les obstacles & les embarras ne se multiplient pas toujours à raison du nombre, ou de la quantité des opérations, il en survient d'autres que la prudence humaine ne peut prévoir.

Il a paru avant la publication de cet ouvrage un Prospectus où l'on rend compte de tous les problêmes Physiques & Géométriques que M. Bouguer a été dans la nécessité de résoudre, & de tout le travail qu'il a fait pour déterminer les Arcs de la Méridienne. Ce Prospectus qui fait connoître l'excellent ouvrage de ce célébre Auteur, a été inséré dans le Journal du mois d'Avril 1749 : il nous reste à parler d'une relation que l'Auteur a mise à la tête, elle regarde la description du Pays où l'on a mesuré la grandeur des Arcs du Méridien, & en même temps celle des différentes contrées qu'il a parcourues. Indépendamment de la curiosité qu'il faut toujours satisfaire, quand elle est excitée par des motifs aussi intéressans que ceux-ci ; il étoit à propos de faire connoître de quelle nature étoit le Pays que M. Bouguer avoit habité pendant plusieurs années : on est par-là bien plus en état de sentir les difficultés que ces MM. envoyés par le Roy, ont eu à vaincre, & de connoître tout le mérite qu'on doit attribuer à ces illustres Astronômes, dont la compagnie étoit composée de trois personnes principales, MM. Godin, Bouguer & la Condamine. On leur avoit associé M. de Jussieu qui comme Médecin devoit s'appliquer particuliérement à la Botanique.

La Relation de M. Bouguer contient plusieurs particularités, un détail de quelques Phénoménes dont l'explication intéresse les Physiciens : on y trouve plusieurs choses qui regardent les mœurs & l'inclination des habitans, leur maniére de vivre, celle de bâtir, avec quelques observations sur les insectes, & les divers animaux. Ces MM. s'étoient proposés dans leur voyage d'observer les réfractions Astronomiques, la déclinaison de l'aiman, & sa variation, les dégrés de froid & de chaud, enfin tout ce qui appartient à la pesanteur de l'air : ils devoient encore porter leur vûe sur les Végétaux, les Minéraux, & tout ce qui regarde l'Histoire Naturelle, ensorte que l'objet principal qui étoit de déterminer la valeur des Arcs du Méridien, étoit presque devenu accessoire. Lorsque ces MM. restoient quelque temps dans un lieu, ils observoient la hauteur du Mercure dans le Barométre, ils se transportoient sur les plus hautes montagnes, & en déduisoient la hauteur par rapport au niveau de la mer.

M. Bouguer arriva à Quito une des principales Villes du Pérou, un an après être sorti de France ; il ne se passa rien de remarquable pendant la traversée : partout il avoit soin ainsi que ses Confréres de prendre autant qu'il étoit possible, la latitude & la longitude des

Pays

Pays par où l'on passoit. Le Pérou n'est pas extrêmement peuplé, il est rempli de bois ; on y trouve des Orangers, des Figuiers, & des Grenadiers, mais ils ne sont point naturels au Pays ; ils ont été apportés d'Espagne. On y remarque un grand nombre d'Arbustes que nous n'avons point en Europe. Il y a une grande quantité de Cédres, de Cotoniers, d'arbres Aromatiques, avec plusieurs espéces de bois dont le poli est parfait, quand ils sont mis en œuvre. Quelques-uns de ces arbres n'étendent leurs racines que sur la surface du sol ; les palmiers principalement ont les racines entiérement hors de terre.

Les oiseaux que l'on voit dans cette contrée surpassent les nôtres par la beauté du plumage, mais en récompense ceux-ci l'emportent par l'agrément du chant. Le nombre des animaux Terrestres est grand, & ils sont presque tous mal faisans ; on a beaucoup à craindre des Tigres, des Serpens, & surtout de celui qu'on nomme Serpent à sonnettes. Les Insectes sont semblables à ceux de notre Continent, mais ils sont beaucoup plus gros & plus grands ; plusieurs sont fort incommodes, ils permettent à peine qu'on prenne quelque repos, ils s'insinuent jusques dans les lits & à travers les habits.

Le Pays dont nous parlons a 400 ou 450 lieues de latitude ; il est compris entre la côte maritime, & cette chaîne de montagnes si fameuse par son étendue & par son extrême hauteur, nommée la Cordeliére ; l'un & l'autre sont dirigés à peu près du Nord au Sud. Lorsqu'on va au Sud on change pour ainsi dire de région & de climat : on ne trouve que des sables arides qui semblent être déposés par la mer, ou être tombés de la Cordeliére. Cette seconde partie du Pays qui est au Sud du Golfe de Quayaquil s'étend jusqu'aux déserts Datacama, ou vers les confins méridionaux de la Zone Torride. Cette partie a plus de 400 lieues de longueur sur 20 & 30 de largeur, on ni voit point de bois ni de forêts, on ni entend jamais le tonnerre, cependant le Ciel y est souvent couvert de nuages, on n'est exposé à aucun orage. Ces particularités qu'on n'auroit osé croire si elles n'avoient pas été observées par un Physicien comme M. Bouguer, ont engagé cet Auteur à rechercher quelle étoit la nature du nuage, & ce qui pouvoit empêcher qu'il ne tombât de la pluye dans cette contrée. On y craint si peu la pluye que les maisons d'*Arica* & de *Lima* sont couvertes seulement de quelques nattes ; les planchers des maisons sont faits de roseaux qui sont gros comme la jambe, on s'en sert pour faire toutes les cloisons & les fermetures extérieures. M. Bouguer fait dans un grand détail la description du Quayaquil & des riviéres qui descendent de la Cordeliére.

L'autre partie du Pays qui est au Nord de Quayaquil est exposée à une pluye presque continuelle. Cette contrée, comme nous avons

dit, a plus de 400 lieues de latitude, & s'étend jusques vers Panama : elle est peu habitée à cause des pluyes continuelles qui interceptent par l'humidité la transpiration excessive qui est provoquée par la chaleur continuelle : on pourra s'étonner que ce Pays où la chaleur est si grande soit en même temps fort humide, mais il faut remarquer que ce Pays est couvert de bois. Lorsqu'on vient à marcher sur les lieux élevés, on enfonce dans les terres jusqu'à mi-jambe : non seulement tout ce qui est exposé à l'air se ressent de cette humidité, mais ce qui est renfermé dans les maisons y participe à un tel point qu'un fusil ne peut tirer quatre heures après qu'il a été chargé. Il semble que dans un climat tel que celui-ci, le Thermométre devroit monter fort haut, cependant le Thermométre de M. de Reaumur ne monte l'après-midi qu'à 26, 27, 28 dégrés, & lorsqu'on l'observe avant le Soleil levant, on voit souvent que la liqueur ne s'éleve qu'à 19, 20, 21 dégrés, cependant en France elle monte beaucoup plus haut. Cette observation doit faire conclure que ce n'est pas la chaleur absolue qui régne dans la Zone Torride qui nous la fait trouver si grande, c'est la continuité qui nous rend la chaleur insupportable, elle diminue peu pendant la nuit, les forces sont épuisées par une transpiration violente, ensorte qu'on est aussi fatigué après avoir pris du repos que lorsqu'on s'y prépare ; c'est ce qui produit sans doute cette indolence qui s'empare de tous les habitans, & qui est la cause de leur peu d'activité ou de leur éloignement pour le travail.

La Cordeliére est probablement la plus haute de toutes les montagnes qui sont sur la Terre ; c'est une longue suite de montagnes élevées les unes sur les autres, & dont les sommets se perdent dans les nues. M. Bouguer a été obligé de la visiter dans plusieurs endroits, il lui a fallu passer par des lieux si escarpés qu'il a mis jusques à sept jours pour faire neuf ou dix lieues, parce que la montée est si roide & si entrecoupée de précipices, que l'on est obligé à chaque instant de se détourner pour les éviter : les bêtes de charge sont contraintes de se reposer à tous momens lorsqu'on veut seulement parvenir aux gorges qui servent de passage pour entrer dans l'intérieur du Pays. Pendant la montée on éprouve différens dégrés de froid & de chaud ; on peut même dire que ce sont autant de climats où l'on est sujet aux révolutions de toutes les Zones ; malgré cette vicissitude d'un très-grand froid & d'un très-grand chaud, on trouve des contrées entiéres où il régne une température douce & agréable, ensorte qu'en fort peu de temps on est transporté dans toutes les Zones ; on y trouve des terres très-bien cultivées, des Villes, des Bourgs, des Villages habités par des Indiens & par des Espagnols ; les maisons sont assez bien

bâties, elles ſont conſtruites en brique & ceux qui ne recherchent point le ſuperflu y trouvent toutes les choſes néceſſaires à la vie.

C'eſt au pied d'une de ces montagnes & dans cette contrée ſi gracieuſe, qu'eſt ſituée Quito Ville aſſez peuplée : les habitans tirent leur origine, pour la plûpart, de l'Eſpagne ; il n'y en a qu'un très-petit nombre qui ſoient Indiens d'origine. Il ne faut pas être ſurpris de trouver un climat ſi doux après avoir traverſé des déſerts ſi affreux & des endroits ſi remplis de glaces, c'eſt que la Cordeliére forme une double chaîne ſemblable à deux murailles qui ſont preſque dans la direction du Méridien : la Ville de Quito ſe trouve par là ſituée comme dans une longue Vallée, parce qu'elle eſt placée entre des montagnes beaucoup plus élevées que le terrain qu'elle occupe, de ſorte qu'il réſulte du grand froid & d'une chaleur exceſſive, une température aſſez douce & aſſez agréable. Cette Vallée n'eſt point ſujette aux animaux malfaiſans dont les autres Cantons ſont remplis. Les fruits apportés de l'Europe y viennent à merveille ; il en eſt de même de tous les légumes ; l'Indigo & la Cochenille y ſont en grande quantité. Ce Pays étant ſitué dans la Sphére droite, les ſaiſons ne ſont guéres diſtinguées que par les pluyes qui tombent depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de May. Les pluyes & les tremblemens de terre auxquels ce Pays eſt ſujet, diminue beaucoup de ſon agrément & de ſa bonne qualité. Quito eſt élevé au-deſſus du niveau de la mer de 14 à 1500 toiſes, le mercure du Barométre s'y ſoutient à 20 pouces, le ſommet de quelques-unes de ces montagnes eſt ſi élevé, que le mercure deſcend juſqu'à moins de 16 pouces. On ſent lorſqu'on monte ces lieux ſi eſcarpés que la reſpiration devient extrêmement pénible ; c'eſt une choſe ordinaire de voir les orages, & d'entendre le tonnerre au-deſſous de ſoi.

Ce qui n'eſt que peine & fatigue pour les autres hommes eſt ſouvent fort attirant pour des Phyſiciens ; M. Bouguer graviſſoit ſur les plus hautes montages de la Cordeliére, pour examiner ce que la nature pouvoit y avoir dépoſé ; cependant il avoit avec ſes Confreres un autre point de vûe, c'étoit de voir ſi les ſommets de ces montagnes ne ſeroient pas propres à établir quelques points fixes pour tracer la Méridienne, mais ils reconnurent bientôt que ces lieux ſi élevés étoient les moins favorables à leur deſſein ; la trop grande élévation de ces montagnes les rendoit inviſibles, elles étoient toujours dans les nuages ; ſi l'on étoit au-deſſus on ne découvroit point la terre, & ſi l'on étoit au-deſſous on ne voyoit point le Ciel. Comme ces montagnes ſont couvertes de neiges, & de glaces, comme elles ſont au milieu des nuages & des brouillards, nos Aſtronômes qui y réſidoient ſouvent furent témoins d'un phénoméne curieux, & qui appar-

tient presque à la situation du lieu où ils se trouvoient alors; ils remarquérent plusieurs fois qu'étant plongés dans un nuage épais, leur ombre étoit projettée comme sur une glace, leur tete étoit entourée d'une *aureole* formée de trois ou quatre petites couronnes concentriques avec les mêmes variétés que l'Arc-en-Ciel: les intervalles entre ces cercles étoient toujours égaux quoi qu'ils changeassent souvent de diamettres; on voyoit à une assez grande distance un cercle blanc qui environnoit le tout: ce qu'il y a de singulier pendant ce phénoméne, c'est que chacun jouit de la vûe de ce spectacle sans pouvoir appercevoir rien de semblable autour de la tête de son voisin. Ce nouvel Iris est produit par les mêmes loix que celles de l'Arc-en-Ciel, cependant il est dépendant des particules gélées, des nuages, & non pas des goutes de pluye comme l'Arc-en-Ciel. Ce spectacle pourroit s'appercevoir quelquefois dans ces pays-ci, en supposant qu'on fût placé dans un lieu fort élevé, que l'on fût entouré d'un brouillard, & que l'on eût le Soleil à l'opposite dans l'horison.

Quoique les montagnes dont la Cordeliére est formée soient couvertes de neige, il est cependant certain que la plupart ont été, & sont encore des volcans; il faut croire que le sol de leur base est extrêmement échauffé par la grande chaleur du Soleil qui met en mouvement toutes les parties intérieures qui sont propres à s'enflammer. Une remarque essentielle & utile, est que le bas de la neige qui couvre ces montagnes, forme une ligne de niveau par laquelle on peut juger de leur hauteur. Cette neige qu'on voit sur ces montagnes ne se fond point, elle forme au contraire une glace dure & polie, ce qui en rend la montée inaccessible. Une des montagnes de la Cordeliére qui est la plus élevée se nomme *Chimboraco*, elle a 3217 toises au-dessus du niveau de la mer: il ne faut point s'étonner si à mesure que l'on approche du sommet de ces montagnes on éprouve un plus grand froid; on peut en déduire la raison de plusieurs causes; 1°. l'action du Soleil doit faire peu d'effet sur le sommet de ces montagnes parce que cet astre y réside peu de temps; 2°. la surface est inclinée, & ne reçoit les rayons du Soleil qu'obliquement; elle peut être tellement située qu'elle ne soit presque point exposée au Soleil; 3°. l'air étant plus diaphane en haut qu'en bas, ou donnant un passage plus libre à la lumiére, doit être moins échauffé par la présence du Soleil: enfin les corps environnans contribuent beaucoup à la chaleur, tant par leur densité que par la réflexion.

Les montagnes des environs de Quito contiennent une médiocre quantité de parties métalliques, elles renferment cependant un peu d'or en paillettes; les endroits dont l'on en tire le plus actuellement sont peu élevés. On voit les arbres de ce Pays chargés en même temps de fleurs, de bou-

tons & de fruits, cependant ce ſont tous arbres ſauvages. L'Agriculture & le jardinage y ſont entiérement négligés; malgré ce manque de culture qu'on doit attribuer à l'indolence des habitans, on y mange de très-bons fruits, on peut juger de ce qu'ils ſeroient, ſi la ſcience du jardinage étoit portée à une certaine perfection. Tout ce pays abonde en ſels, ce qui doit contribuer à la fécondité des terres. M. Bouguer n'a point trouvé dans l'intérieur des terres de ces coquillages qui ſont des marques viſibles de ces grandes inondations qui ont laiſſé après elles des veſtiges ſi ſenſibles qu'on ne peut révoquer en doute qu'elles n'ayent fait un prodigieux ravage; c'eſt à elles qu'on doit rapporter une infinité de ces effets qui ſont tous les jours le ſujet de pluſieurs diſſertations Phyſiques.

Il y a eu en différens temps des tremblemens de terre, & des éruptions de volcans ſi conſidérables qu'on voit vers le pied de ces montagnes des maſſes de pierres énormes qui ont été lancées par ces foudres terreſtres à plus de trois lieues de diſtance. Quelques inondations ont cauſé des ravages affreux; & en particulier celle qui arriva en 1742 par la fonte des neiges: les tremblemens de terre ſont autant à craindre que ces autres accidens. Nous avons dans ces derniéres années appris que la Ville de Lima avoit été détruite entiérement en 1746. Un Aſtronôme du Pérou, ou plutôt un Aſtrologue, a prétendu que ces tremblemens avoient des retours périodiques; ſi l'on peut en aſſigner une cauſe, elle dépend d'un ſi grand nombre de circonſtances qu'il eſt difficile qu'elles ſe trouvent toutes réunies enſemble pour produire conſtamment & dans un temps réglé le même effet. Il n'eſt guéres de mois, de ſemaine même qu'il n'arrive au Pérou quelques tremblemens de terre, & quelques éruptions de volcan; ſi ce n'eſt dans un endroit, c'eſt dans un autre. On remarque que les lieux les plus ſujets aux embraſemens ſont ceux qui ſont voiſins des côtes maritimes; il pourroit ſe faire que les matiéres inflammables cachées dans la terre, auroient beſoin du mélange de l'eau pour occaſionner la fermentation & produire l'éruption. Les mugiſſemens des Volcans forment quelquefois un bruit ſi exceſſif qu'il ſurpaſſe celui du tonnerre de beaucoup; les bouffées de fumée ſortent ordinairement par intervalles égaux, & forment des eſpéces de gerbes. Tous ces météores font connoître que ce pays contient beaucoup de matiéres inflammables.

Après que M. Bouguer eut achevé de déterminer la valeur des Arcs du Méridien, & qu'il eut examiné ce qui appartenoit à la Phyſique, il ſongea à s'en revenir en France en continuant de faire pendant ſa route des obſervations Géographiques & Phyſiques. Dans cette vûe il choiſit les endroits qu'il crut pouvoir lui fournir le ſpectacle le plus agréable, c'eſt-à-dire, le plus utile

pour acquérir de nouvelles connoissances ; M. Bouguer préféra la route de l'*Est*, & passa par le pas de *Guanacas* : il leva une partie du cours de la riviére de la *Madelaine*, il prit la position de plusieurs Villes ou d'autres endroits remarquables. Il se donna des soins particuliers pour distinguer les mœurs & le caractére de tous ces Peuples, qui pour conserver leur liberté se sont retirés dans les bois, où ils vivent en Sauvages. Une infinité de monumens qui restent dans ces Pays & qui demandent de l'intelligence, ne permettent pas de douter que ces Peuples ne connussent autrefois le prix & les avantages de la société, mais il paroît en même temps qu'ils l'ont abandonnée pour se soustraire à une domination trop rigoureuse. M. Bouguer s'attacha pendant son retour à déterminer la déclinaison de l'aiguille aimantée : il avoit trouvé à Quito dans le mois de Novembre 1742, que l'aiguille aimantée s'inclinoit au-dessous de l'horison vers le Nord d'environ 10 dégrés, & dans le même temps la déclinaison se trouva de 8 dégrés $\frac{1}{2}$ vers le Nord-Est ; l'aiguille déclinoit plus ou moins dans d'autres endroits, & elle changeoit de direction dans d'autres circonstances de plus de 30 dégrés. M. Bouguer rechercha avec soin si l'un des pôles magnétiques a plus de force attractive que l'autre : il fit faire en conséquence plusieurs aiguilles aimantées d'une construction particuliére, & après des expériences réïtérées avec exactitude, il s'assura que les pôles magnétiques de la terre, attiroient également. Lorsque M. Bouguer fut convaincu de l'égalité entre les deux forces absolues des deux pôles, il voulut examiner les forces relatives, c'est-à-dire, si la force qu'on ressent de la part du pôle dont on s'écarte s'affoiblit, pendant que celle de l'autre pôle augmente à mesure qu'on s'en approche. Notre Auteur a toujours remarqué que l'aiguille aimantée ne faisoit aucun effort pour se transporter vers l'un ou vers l'autre pôle dans la direction de sa longueur.

Les montagnes que M. Bouguer fut obligé de traverser pendant son retour, ne sont pas à beaucoup près aussi élevées que celle de la Cordeliére. Il a observé que les lits des différentes terres qui en composent la masse, formoient des couches horisontales, au lieu de couches inclinées de différens côtés comme il en avoit trouvé plusieurs. La maniére dont on traverse les riviéres dans le Royaume de la *Plata* se sent de la rusticité du Pays, & du peu de commerce que ces Peuples ont ensemble : ce ne sont point des ponts de pierres ou de batteaux, la charpenterie & l'architecture y paroissent également inconnues ; ce sont de grands cables faits avec des racines d'arbres que l'on attache de part & d'autre du rivage, & sur lesquels on établit un espéce de plancher : dans d'autres endroits ce sont des courroyes tendues d'un côté de la riviére à l'autre, & qui sont dans

une ſituation inclinée. Puis on ſe ſuſpend à une poulie qui gliſſe le long des courroyes. On unit quelquefois pluſieurs roſeaux les uns au bout des autres, & l'on forme comme une voute ou une arche ceintrée qui eſt ſoutenue par d'autres roſeaux, on fait deſſus des eſpéces de garde-fous. Dans cette même contrée, le marbre eſt très-commun, ainſi que des roches entiéres d'ardoiſe. M. Bouguer a trouvé de ces roches dont un côté étoit marbre, & l'autre côté étoit ardoiſe ; on ſçait qu'il y a entre ces deux pierres une grande affinité.

Le pays dont nous parlons eſt habité & a été conquis par les Eſpagnols : les anciens habitans ſont les Indiens qui ne différent point de ces hommes qu'on regarde comme Sauvages : leur couleur eſt celle de cuivre ; ils n'ont point de barbe ni de poil en aucune partie du corps ; ils ont une très-longue chevelure, de gros cheveux noirs, plats & très-forts. Cette couleur de cuivre pourroit venir de la température du climat, car ceux qui vivent au pied de la Cordeliére & du côté de l'Occident, ſont preſqu'auſſi blancs que les Européens. Les Indiens compoſent pluſieurs petites Républiques ; leur nombre diminue tous les jours ; leur état ancien paroit avoir été très-différent de ce qu'il eſt aujourd'hui ; on y voit des fortereſſes, des magaſins & d'autres bâtimens, qui font penſer avantageuſement de l'induſtrie de leurs ancêtres. Quoiqu'on ne puiſſe pas dire que ces peuples ſoient policés, il n'y a point de pays où l'on exerce plus volontiers l'hoſpitalité : on y reçoit de la maniére la plus obligeante tous ceux qui viennent de l'Europe. La plus grande tache dans ce Pays là eſt d'être d'un ſang mélé, & l'on regarde tous les Européens d'un ſang pur ; les Afriquains ſeulement ſont exceptés de cette régle.

Il y a deux eſpéces d'Eſpagnols dans l'Amérique, les uns ſont nés en Europe & on les nomme *Chapetons ;* les autres ſont ceux qui deſcendent des Eſpagnols qui ont paſſé il y a près de deux ſiécles en Amérique, on les appelle *Créoles.* Ceux qui naiſſent du mélange des anciens habitans avec les Eſpagnols ſont appellés *Métices*, & forment la plus grande partie des habitans ; ils ſçavent les deux langues, celle des *Incas*, & celle des Eſpagnols. Leur naiſſance eſt preſque toujours illégitime ; ils jouiſſent des priviléges des Eſpagnols, & ſont réputés hommes *blancs* à divers égards ; ce ſont ceux qui exercent dans les Villes tous les Arts dont le Public à beſoin, car les Eſpagnols n'en exercent aucun ; ils y ſont Souverains, ils y jouiſſent en Maître abſolu du travail & des peines de ceux qu'ils ont ſubjugués ; c'eſt le droit des conquérans, ou plutôt, c'eſt le tribut qu'on paye toujours à la victoire.

ESSAIS SUR DIVERS SUJETS DE LITTERATURE & de Morale, par M. l'Abbé TRUBLET, *de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, Archidiacre & Chanoine de S. Malo, quatriéme édition revue, corrigée & augmentée. Deux Tomes in-12. premier pp.* 417, *second pp.* 428. A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, 1747.

LEs Traductions qui ont été faites de cet ouvrage, dont deux en Anglois & la troisiéme en Allemand, les différentes éditions qu'on en a données ici & dans les Pays Etrangers, ont pleinement justifié le jugement que nous en portâmes dans notre Journal de Septembre 1739, année dans laquelle ces essais parurent pour la premiére fois. Mais comme tout ouvrage, qui a pour but de rendre les hommes plus aimables en les rendant plus vertueux, ne peut être trop connu, & que c'est ce qui caractérise particuliérement celui dont il est ici question, nous croyons ne pouvoir nous dispenser d'y revenir encore; mais uniquement pour donner une idée générale des augmentations considérables, dont M. l'Abbé Trublet a enrichi cette nouvelle édition.

Outre plusieurs articles absolument nouveaux, quelques-uns des anciens reparoissent ici, mais avec des additions, qui prouvent, que la Morale est un champ inépuisable pour tout homme, qui à force de lire dans son cœur, a appris à lire dans celui des autres.

Tels sont entr'autres les articles suivans qui ont pour titre, *des qualités nécessaires pour la société. De la douceur. Distinction de l'orgueil & de la vanité.* Ce dernier qui ne contenoit que six pages dans les premiéres éditions, en renferme plus de trente-sept dans celle-ci.

Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs de mettre ici quelques-unes de ces additions, en avertissant cependant, que nous nous bornerons à celles qui étant en forme de maximes ou de courtes réflexions, s'accordent plus avec labriéveté qui nous est prescrite.

Nous tirerons le premier exemple de l'article intitulé *des qualités nécessaires pour la société.*

» Quelqu'un vous déplaît, dit M. » l'Abbé Trublet, c'est que vous » lui déplaisez. Tâchez donc de » lui plaire, & il vous plaira. Ceux » à qui nous plaisons, nous plai- » sent, du moins en cela que nous » leur plaisons....

» Nous donnons souvent pour » preuve, que quelqu'un est dur, » impoli, malhonnête homme, des » choses qui prouvent seulement » qu'il nous déplaît, ou que nous » lui déplaisons; qu'il n'est pas de » nos amis..... tout ce qui nous » rend plus aimables aux autres, » nous

„ nous rend auſſi les autres plus „ aimables.

Il s'exprime ainſi dans l'addition à l'article où il traite de la *Douceur*.

„ Les gens doux ſont rarement „ bien vrais, & bien ſincéres.... en „ Province la douceur & la poli- „ teſſe ne m'inſpirent que de l'a- „ mitié. A Paris & à la Cour elles „ me donnent quelquefois de la dé- „ fiance; j'ai peur qu'elles ne ſoient „ quelquefois qu'un piége. Selon „ les lieux les mêmes apparences „ me font déſirer ou craindre de „ me lier avec quelqu'un.

„ Il y a des perſonnes qui ca- „ chent un grand fonds d'aigreur „ ſous une douceur apparente. Ce „ ſont des vaſes remplis de vinai- „ gre, avec un peu d'huile qui ſur- „ nage.

Dans le premier tome les articles entiérement neufs ſont les ſuivans, *des Avis*, de *la Raillerie*, & des *Grands*.

„ On ſe conſulte mal ſoi-mê- „ me, dit-il dans le premier, & „ on conſeille mal les autres, par- „ ce qu'on n'eſt pas aſſez autrui „ pour ſoi, & qu'on l'eſt trop pour „ les autres.

„ Lorſqu'on délibére pour ſoi en „ matiére importante, ſi on a beau- „ coup d'eſprit, ſi on entend bien „ la matiére en queſtion, on voit „ mieux que les autres toutes les „ raiſons pour & contre; mais les „ autres avec moins de lumiéres „ diſcernent mieux la raiſon déci- „ ſive. Nous comptons mieux pour „ nous-mêmes; & les autres péſent „ mieux.

„ Trois hommes ſont admis dans „ la plus étroite familiarité d'un „ Grand. Le premier a un ſçavoir „ étendu joint à un eſprit juſte, „ pénétrant, un génie ſupérieur. „ Le ſecond eſt un homme d'une „ imagination vive, enjouée, fé- „ conde en ſaillies. Le troiſiéme „ n'a ni le ſolide du premier, ni „ l'agrément du ſecond; mais il „ eſt ſouple, adroit, flateur. Le „ Grand eſtime beaucoup le pre- „ mier, s'amuſe du ſecond & aime „ le troiſiéme. C'eſt avec celui-ci „ qu'il juge des deux autres. C'eſt „ celui-ci qu'il conſulte ſur ce qu'il „ veut faire pour eux & qui décide. „ Les Grands employent volon- „ tiers les hommes médiocres; ils „ ne les craignent point; & on ne „ leur en dit point de mal.

Les nouveaux articles que M. l'Abbé Trublet a renfermés dans le ſecond tome, ſe réduiſent à ceux-ci. *Des Conteurs*, *du Goût & du Talent*, *de l'Humeur*, *de la Miſantropie*, *de la Singularité*, *de l'Affectation*, *de l'Uſage du monde*, *de la Timidité*, *Obſervations ſur les gens d'eſprit*, *& en général ſur les Grands Hommes*.

Nous n'en citerons que ce ſeul morceau qui nous tombe ſous la main, & que nous empruntons de l'article, où il parle de la *Singularité*.

„ Une legére doſe de bonne ſin- „ gularité met du piquant & de „ l'agréable dans le caractére. La

» ſingularité dans la maniére de » penſer met de l'intérêt & du » mouvement dans la converſa- » tion. La ſingularité eſt du moins » nouveauté, diverſité, & nous en » ſommes avides. La diverſité re- » nouvelle le plaiſir, & lui rend » cette pointe que l'uniformité » avoit émouſſée.

Nous nous contenterons de dire en finiſſant que quelques-unes des réflexions de ce Livre ſont ſi vrayes, ſi naturelles, que le commun des hommes qui lit peu, & qui réfléchit encore moins, s'imaginera ou qu'elles ne ſont pas nouvelles, ou qu'elles doivent ſe préſenter ſi naturellement à l'eſprit, qu'il n'y a pas grand mérite à les avoir bien rendues. Telle eſt par exemple cette réflexion, que tout le monde a retenue, & qui a été applaudie de tout le monde: » ſi j'avois » à trouver le plus heureux & le » plus malheureux homme du mon- » de, je le chercherois dans un » Cloître.

Au reſte l'Auteur convient que pluſieurs des penſées qu'il a raſſemblées dans cet ouvrage, ne ſont pas nouvelles; mais il ſe flate avec raiſon qu'il y a ordinairement quelque choſe de nouveau dans la maniére dont il les a rendues, ne fut-ce que plus de juſteſſe. D'ailleurs, comme il le remarque, » les meil- » leures choſes qu'on puiſſe dire » aux hommes, ſont peut-être dé- » ja écrites; mais on ne les cher- » che point, dit-il, où elles ſont, » on ne lit que les Livres nou- » veaux. On a grand tort ſans » doute, mais enfin on l'a ce tort. » Il n'y a donc point d'autre moyen » pour faire lire ces bonnes cho- » ſes que de les récrire, & de les » mettre dans des Livres nou- » veaux.

» Si le déſir de l'utilité publique, » ajoute-t'il, ne ſe ſent pas dans » le mien, je n'y aurai pas exprimé » qu'on me permette de le dire, » ce qui domine dans mon cœur, » je ne m'y ſerai pas peint moi- » même.

M. l'Abbé Trublet nous apprend en finiſſant, qu'il a encore dans ſon porte-feuille dequoi donner un troiſiéme volume. Nous croyons que pour peu qu'il conſulte l'intérêt & le déſir du Public, il ne ſera pas longtemps ſans lui faire préſent de ce nouveau volume.



TRAITÉ DE LA STRUCTURE DU CŒUR, DE SON ACTION & de ses maladies, par M. SENAC, *Médecin consultant du Roi.* A Paris, chez Jacques Vincent, rue & vis-à-vis l'Eglise de S. Séverin, à l'Ange; & chez Briasson, rue S. Jacques à la Science, 1749. deux volumes *in*-4°. Tome premier 504. pages sans compter la Préface qui en a 44. Tome second, 694 pages. Planches détachées 16.

CE Livre nous offre une matiére vaste. L'analyse en est d'autant plus difficile qu'on peut dire, qu'il est un tissu de vérités, qui ne peuvent être bien connues qu'en consultant la nature même, & dont on déduit des principes qui servent de fondement à une théorie bien différente de la théorie ordinaire.

M. Sénac dans tout son Livre ne marche que d'après l'expérience. Sa théorie est réduite aux seules conséquences tirées des faits, & appuyée sur des preuves méchaniques qui s'appliquent facilement à la machine qu'il examine, voila la route qu'il a suivie, & qu'il recommande dans sa Préface.

L'Histoire des erreurs dans lesquelles les autres méthodes trop légérement adoptées, ont jetté divers Ecrivains, ne peut être désapprouvée que de ceux qui en sont ou les Auteurs, ou les Approbateurs. Ce sont autant de vérités qu'il falloit dire & dont on ne peut sçavoir mauvais gré à M. Sénac. Ne voyons nous pas combien on a abusé de la Géométrie dans la Médecine: mais parce qu'on en a abusé, doit-on la rejetter tout-à-fait? Non sans doute. Ce n'est donc que la façon d'en faire usage qui est aussi suspecte que difficile; c'est ce qu'on peut voir dans la Préface de cet ouvrage & dans le dernier Chapitre du premier volume.

L'ouvrage entier est partagé en quatre livres qui forment la division naturelle qui seule pouvoit épuiser la matiére.

Le premier examine ce qui s'offre aux yeux de l'Anatomiste, le second d'après les lumiéres de l'anatomie considére les usages & l'action du cœur. Mais cette action est si étenduë & ces usages sont si importans, qu'ils ont encore rempli le troisiéme Livre de M. Sénac dans lequel il traite de la circulation, & enfin pour faire une application lumineuse des découvertes qu'il a faites, & de la réforme qu'il introduit dans la théorie de la Médecine, il examine les différentes maladies du cœur; c'est-là que la Médecine étoit enveloppée de ténébres épaisses, qu'il régnoit une difficulté insurmontable pour le diagnostic, que le prognostic paroissoit incertain, la curation hazardée & infructueuse. Ces sortes de maladies sont très-souvent audessus de la portée de l'Art, mais M. Sénac a répandu un nouveau

jour ſur ces objets ſi obſcurs.

Si nous voulions donner ici une analyſe en régle de la premiére partie, nous n'aurions aucun article à ſupprimer.

M. Senac y examine en premier lieu ce qu'ont dit du cœur les différens Auteurs. En deuxiéme lieu, il nous fait part de ce qu'il a vu lui-même. Mais toujours attentif à ce qui peut être utile à l'humanité, il inſiſte davantage ſur ce qui peut fournir quelque obſervation pratique; par exemple dans la ſtructure du médiaſtin, il nous fait faire une attention ſinguliére ſur ce que la cavité droite eſt plus grande que la gauche, car cette remarque peut beaucoup influer ſur la ſituation de certains abſcès qui ſe forment entre les deux lames & pour leſquelles on a propoſé des opérations.

Après la deſcription exacte du péricarde, M. Sénac examine le Cœur même, il fait l'hiſtoire des découvertes des différens Auteurs, qui l'ont examiné depuis Hippocrate juſqu'à nous. On voit la vérité ſe découvrir à pas lents. Les ventricules ont d'abord été l'objet des recherches des Anatomiſtes anciens. Lower eſt le premier qui nous ait donné une deſcription un peu circonſtanciée des oreillettes. Mais il falloit toute l'exactitude de M. Ruiſch pour bien décrire leurs appendices.

Après l'examen des différentes opinions des Auteurs ſur toutes les parties du cœur de l'homme adulte, M. Sénac entre dans l'hiſtoire des Obſervateurs qui depuis Ariſtote juſqu'à nous ont examiné la formation du cœur & ſon état dans le fœtus. De cette Hiſtoire on déduit néceſſairement tout ce que nous en ſçavons aujourd'hui. Les diſputes qui ſe ſont élevées même de nos jours ſur la ſtructure & les uſages du canal artériel & du trou oval, & la ſource de ces mêmes diſputes ſont examinées avec une érudition ſi ſcrupuleuſe, qu'il ſeroit difficile qu'aucun Auteur eut à ſe plaindre d'avoir été oublié par notre Auteur.

Mais examinons ce qu'il nous donne de lui-même. Rien ne paroit plus curieux que ce qu'il dit ſur l'arrangement par lequel les fibres muſculaires forment les ventricules. Pour le développer il examine la ſurface interne des ventricules. Leur ſubſtance interne, eſt, dit-il, la baſe de toutes les autres fibres; elles ſe roulent diverſement ſur cette baſe, comme ſur une eſpéce de caiſſe, & c'eſt-là qu'on peut les ſaiſir plus aiſément. Pour donner une idée des deſcriptions de M. Senac, il ſuffit d'examiner avec lui le ventricule gauche.

La cavité de ce ventricule eſt revétue d'un tiſſu de faiſceaux muſculeux ou d'un réſeau qui rend la ſurface inégale; on donne à ces faiſceaux le nom de Colomnes. A la partie ſupérieure interne de ce ventricule vers ſa pointe, commence à ſe former un pilier ſortant de diverſes racines qui montent en groſſiſſant. Elles aboutiſſent à un tronc qui ſe termine à un doit de la baſe

du cœur. Un autre pilier appliqué à la ſurface inférieure naît des deux racines, & ſe termine en trois pointes charnues qui s'attachent aux parois en montant. Mais la nature ne ſe répete pas toujours exactement dans la ſtructure de ces pilliers. Ils varient, ſoit par le nombre, ſoit par la ſtructure. Qu'il nous ſuffiſe qu'on puiſſe regarder le réſeau qui les environne comme la baſe de laquelle partent les fibres muſculeuſes.

La premiére couche qui entoure cette caiſſe eſt compoſée de fibres qui deſcendent obliquement de la baſe vers la pointe; elles marchent en forme de ſpirale de gauche à droite. Là M. Sénac nous fait remarquer le rapport des colomnes aux fibres du ventricule gauche. Elles ont en général une direction qui les porte de la pointe à la baſe. Les fibres au contraire ſont toujours de plus obliques en plus obliques, juſqu'à ce qu'enfin elles forment une couche tranſverſale, & ſur cette couche il s'en forme de nouvelles diſpoſées en un ſens contraire.

L'origine des fibres qui compoſent les différentes couches ne peut être fixée; elles naiſſent de divers points du ventricule gauche; elles aboutiſſent, ou dans la ſubſtance des parois, ou dans leur ſurface externe. M. Sénac n'admet aucun filet tendineux.

La direction des colomnes eſt différente dans le ventricule droit. Les unes ont une poſition fort oblique, d'autres marchent tranſverſalement. Les fibres roulées ſur des colomnes, ſont celles qui différencient le plus les deux ventricules. Leurs lits n'ont point une obliquité réguliérement marquée; on ne peut pas ſuivre leurs directions de la baſe à la pointe. Il en paroit de nouvelles dans leurs cours. A l'extrémité de ces fibres il en naît d'autres qui avancent obliquement depuis la pointe juſqu'à la baſe, & de la baſe partent encore d'autres fibres qui ſe terminent obliquement à une ligne diagonale. Nous ne ſuivrons pas plus loin M. Senac dans cette deſcription qu'il n'eſt pas poſſible d'abréger, mais la formation de la cloiſon des deux ventricules, ſur laquelle les Auteurs ſont ſi obſcurs & ſi partagés, appartient en entier à M. Senac; & ſi nous avons quelque choſe à lui reprocher actuellement, c'eſt que la deſcription n'eſt guéres ſuſceptible d'analyſe.

L'exactitude de notre Auteur a encore trouvé à enchérir ſur ce qui a été dit juſqu'à ce jour par tant d'Anatomiſtes ſur les valvules, dans leſquelles il a vû des fibres muſculaires diverſement arrangées. Il n'a pas examiné avec moins de ſoin les valvules ſigmoïdes. La deſcription qu'il en a donnée, eſt bien différente de celle qui ont été faites par les autres Anatomiſtes. Il en eſt de même des ouvertures des veines & des artéres dans le cœur & des vaiſſeaux propres de ce viſcere.

Nous paſſerons ici ſous ſilence les différences que M. Sénac a établies entre le cœur du fœtus & celui

de l'adulte, c'eſt-à-dire, celles que tous les Anatomiſtes ont admiſes juſqu'ici. Ces différences n'ont été détaillées avec la même étendue par aucun Anatomiſte; les diſputes qu'elles ont produit pendant ſi longtemps ſont terminées par les recherches de notre Auteur; la ſtructure du cœur bien développée a décidé des opinions entre leſquelles les eſprits flottoient depuis M. Méry, ſans pouvoir ſe fixer.

La troiſiéme partie du traité du cœur de M. Sénac, roule entiérement ſur la circulation du ſang pour laquelle le cœur a été formé; avant que de l'examiner dans un grand détail, notre Auteur nous donne une Hiſtoire raiſonnée des découvertes qui nous ont conduits par dégrés à la connoiſſance de cette importante fonction.

Céſalpin après Servet, & Columbus a établi le retour du ſang au cœur par les veines, mais Harvey a ajouté à leurs travaux des obſervations encore plus utiles & plus lumineuſes. C'eſt dans le détail des preuves d'Harvey que M. Sénac péſe & examine avec ſoin qu'on en trouve la démonſtration.

Mais depuis ce grand Homme on a fait de nouvelles découvertes ſur la circulation. Les eſpérances qu'on avoit entrevûes dans la tranſfuſion ſe ſont évanoüies, auſſi étoient-elles peu fondées ſur la raiſon.

Les travaux d'Harvey ont ſervi de modéle à ceux qui nous ont démontré la circulation des ſucs lymphatiques. Mais ſur cet article, combien de difficultés ne nous reſte-t'il pas à applanir? Combien de découvertes n'avons nous pas encore à faire?

C'eſt par la circulation même que le ſang ſe produit; il ſe forme des matiéres étrangéres qui ont formé le chyle, c'eſt une métamorphoſe continuelle à laquelle la vie eſt attachée; toutes les matiéres par une tranſmutation ſinguliére, produiſent cette liqueur rouge qui circule dans les vaiſſeaux, liqueur qui ſous la même forme en renferme d'autres très-différentes.

La premiére choſe à conſidérer dans ce fluide, eſt ſa couleur pourprée. Or quelle eſt la cauſe de cette couleur? Elle dépend, ſelon tous les Obſervateurs, de la réunion de ſix globules blancs; mais, ſelon M. Senac, elle eſt inhérente dans les globules, ils ſont ſimples & quand ils ſont ſolitaires il paroiſſent blancs; s'ils changent de couleur, c'eſt-à-dire s'ils paroiſſent rouges, c'eſt parce qu'ils ſont entaſſés les uns ſur les autres.

De là M. Sénac déduit les phénoménes du plus ou moins de rougeur que l'on remarque dans le ſang de différentes perſonnes. Mais outre les globules rouges, les parties ſur leſquelles M. Sénac a porté de nouvelles lumiéres, ſont l'huile blanche qui produit la coëne dans les pleuritiques, la partie muqueuſe & gelatineuſe qu'il diſtingue eſſentiellement dans le ſang, & qu'il retrouve dans la mucoſité des narines & dans celle qui lubrefie tous les paſſages expoſés à l'air.

Des considérations encore plus nouvelles sont celles qu'il nous fait faire sur la quantité de sérosité qui se sépare du sang, sur le temps dans lequel elle s'échappe & sur sa pesanteur spécifique, sur les parties constituantes du sang, & sur chacune de ses parties ; là les anciennes expériences de Boile, & les nouvelles que M. Hales nous a données sur cette matiére sont également discutées, après un examen raisonné des causes qui coagulent le sang, & de ce qui constitue essentiellement sa fluidité.

M. Sénac nous donne un chapitre entier sur la force avec laquelle le fluide parcourt les vaisseaux. Jamais en effet matiére ne mérita de la part d'un Médecin méchanicien un examen plus attentif; mais qu'en pouvons-nous déduire? Malheureusement tous les principes qu'on a suivis jusqu'ici portent à faux. Les seules conséquences que M. Senac a tirées de diverses expériences méritent notre attention. S'il n'a pû rien établir de positif sur cette force, il montre exactement tous les obstacles qu'il n'a pas été possible de franchir.

Mais une matiére sur laquelle notre Auteur a jetté une lumiére que personne ne peut revendiquer, sont les véritables loix de la circulation. Ebauchées par plusieurs Ecrivains, elles avoient été jusqu'à présent une source d'erreurs grossiéres, quelquefois même meurtriéres, quand on avoit voulu par leur moyen fixer l'usage de différentes saignées, en telles ou telles parties, pour faire une dérivation ou une révulsion. M. Sénac a déja jetté sur cette matiére dans plusieurs ouvrages, une lumiére qui a éclairé ses adversaires même ; tous ses principes dépendent de la diminution ou de l'augmentation des résistances mieux entendue qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. De-là dépend la plus grande partie de la doctrine des pouls, aussi notre Auteur nous explique-t'il les différences avec plus de netteté qu'on ne l'avoit fait jusqu'ici. Enfin la chaleur qui est si intimement liée avec la doctrine de la circulation, se trouve aussi expliquée à la fin de ce traité, & termine la partie théorique de M. Sénac.

Tout ce grand édifice qu'a élevé M. Sénac, ne tendoit qu'à la guérison des maladies du cœur : après ce nombre infini d'agens étrangers qui agissent sur ce viscére, après cette action si longtemps continuée, M. Sénac se trouve lui-même étonné que quoique les maladies soient fort fréquentes, elles ne le soient pas encore davantage. Afin d'établir pour ainsi dire, un diagnostic général, M. Sénac commence par examiner attentivement si les maladies qui attaquent le cœur dépendent du cœur même, ou si ce ne sont que des causes étrangéres qui agissent sur lui. Mais souvent on peut encore se méprendre. Les dilatations de l'aorte peuvent, par exemple, faire prendre cette artére pour le cœur ; pour éviter

une telle erreur M. Senac nous donne des ſignes qui ne ſont point équivoques.

Les principes généraux de la curation commune à toutes les maladies du cœur, ſont tirés dans cet ouvrage de l'action du ſang ſur ce viſcére, il s'agit toujours d'augmenter ou de diminuer ſon activité.

Ayant établi les principes généraux, M. Sénac examine les différentes maladies du cœur & de tout ce qui lui appartient. Il commence par les maladies du péricarde. L'endurciſſement, & même l'oſſification de ſes membres, ſes abſcès, les vers, & les pierres qu'on y trouve, enfin ſes bleſſures & ſes inflammations y trouvent leurs ſignes diagnoſtics, ou du moins des ſignes moins équivoques que ceux qu'on a eu juſqu'à préſent.

Le diagnoſtic de l'hydropiſie du péricarde, a ſurtout reçu un nouveau jour dans cet ouvrage. M. Sénac paſſe enſuite aux maladies qui attaquent le cœur même. Le bon uſage qu'il ſçait faire de la méchanique en Médecine, reparoît quand il nous parle des cauſes & des effets de la dilatation qu'on a ſouvent remarqué dans le cœur. L'augmentation de ſa force dans ces cas y eſt recherchée & démontrée invinciblement; elle a été quelquefois ſi violente, qu'elle a détaché les côtes de leurs cartilages.

Après nous avoir donné de nouveaux ſignes pour mieux reconnoître ces maladies, M. Sénac ajoute une recherche purement curieuſe ſur les maladies qui ne ſe manifeſtent par aucun ſigne certain. C'eſt-là qu'eſt ramaſſée une foule d'obſervations où une critique exacte nous fait diſcerner le vrai d'avec le faux, & donne des bornes à la foi que nous devons ajouter à ce que nous ont rapporté tant de divers Auteurs.

M. Sénac finit enfin le détail des maladies du cœur par les trois genres de maladies qui lui ſont les plus ordinaires, & qui demandoient un plus grand détail de théorie. Par exemple à l'occaſion des Polypes, il entre dans le détail de toutes les cauſes qui peuvent figer & coaguler le ſang dans ſes vaiſſeaux, il fixe exactement les bornes de l'épaiſſiſſement inflammatoire & de celui qui vient au contraire par défaut d'action; mais malheureuſement ſur cette maladie la théorie eſt plus riche que la pratique. Il n'en eſt pas de même des palpitations & des ſyncopes, tantôt produites par le vice propre du ſang, tantôt par le vice des parties voiſines, & qui plus eſt même par le défaut des parties éloignées. Il faut étudier exactement leurs ſignes, tels que nous les a marqués notre Auteur, pour ne pas tomber dans l'erreur groſſiére de quelques Médecins, auxquels il reproche d'avoir prétendu reconnoître des cauſes générales de pareils vices qui peuvent dépendre d'une infinité de circonſtances ou de cauſes même contraires.

Si M. Sénac pouvoit ſe flater d'avoir

d'avoir satisfait ses Lecteurs, il ne s'étoit pas entiérement satisfait lui-même, il a ajouté un supplément à son Livre, auquel rien ne paroissoit manquer; cependant rien ne mérite plus la curiosité que les recherches qu'il a ajoutées sur le sang & sur la figure de ses globules, qui ne sont plus sphériques, mais lenticulaires; au milieu de chaque petite lenticule on voit un point noir, ou blanchâtre, ce que M. Sénac explique suivant les principes de l'optique de Newton.

La plûpart des autres matiéres traitées dans le premier Livre, trouvent de nouveaux éclaircissemens dans ce supplément, la cloison du cœur, les colomnes & les piliers; la structure des artéres & des veines, les valvules sigmoïdes & les valvules veineuses, les sinus de l'aorte, le trou ovale, &c. Tous ces objets épuisés, ce semble, dans le cours de cet ouvrage, reparoissent ici sous un nouveau jour qu'ils doivent à de nouvelles recherches.

De tels ouvrages ne sçauroient manquer de critique; ce sont, dit l'Auteur, des épreuves ausquelles tous les écrits sont exposés, & si l'amour propre n'étoit pas si aveugle, devroit-il en être blessé? Lorsqu'elles sont injustes elles tombent d'elles-mêmes; mais si elles sont justes, ce sont des bienfaits puisqu'elles nous arrachent à l'erreur. Il n'y a que la présomption qui puisse se persuader qu'elle ne mérite pas de tels bienfaits dont la jalousie fut toujours fort libérale.

Avec de tels sentimens, l'Auteur ne doit pas être surpris qu'il ait paru diverses critiques contre son ouvrage. Nous ne parlerons pas de celles qui ne roulent que sur des personnalités ou sur quelque calcul, qui n'intéressent en rien le fond des matiéres. Nous nous attacherons seulement à celle qui a été imprimée en Hollande; on n'a pas voulu y épargner l'Auteur ni ses écrits; mais malgré les efforts qu'on fait pour le critiquer, voici l'idée qu'on donne du traité du cœur. Elle suppléera en partie au détail dans lequel nous ne sommes point entrés, contens de donner un tableau général de cet ouvrage.

„ Ce traité, dit-on, travaillé „ avec soin est le fruit de bien des „ recherches; M. Sénac a beau„ coup lû, il a vû bien des mala„ des, il a dissequé beaucoup de „ cadavres humains. La position „ seule du médiastin a employé „ quinze cadavres, ses descriptions „ sont faites d'après le cadavre mê„ me. Sans donner une créance ab„ solue au calcul & à la Médecine „ géométrique, il s'en est servi au „ besoin.

„ Cet ouvrage est fort étendu, „ il embrasse la structure du cœur „ telle qu'on l'a proposée, & telle „ que l'Auteur l'a vûe lui-même, „ les fonctions de ce viscére & „ celles des artéres, la nature des „ liqueurs qui y coulent, & les „ maladies qui ont du rapport au „ cœur; ce travail est d'autant plus „ vaste que M. Sénac a donné des

» extraits critiques très-amples & » très-circonstanciés de ce qu'on » avoit écrit avant lui.

» Après ces extraits qui remplissent 180 pages, M. Sénac donne sa nouvelle description du » cœur. Il y a en effet bien du neuf » & des remarques originales & utiles; c'est surtout le détail des fibres du cœur qui est entiérement » nouveau. Il est vrai qu'il est long » & difficile à saisir. On auroit souhaité qu'il eût voulu en donner » un précis pour soulager un Lecteur, mais enfin il paroit que ce » détail est juste & qu'il est vrai ..... » Dès-lors il a la gloire d'avoir révélé un véritable secret, une partie de la structure du cœur humain que bien des Auteurs ont » manquée, & que d'autres ont » mieux aimé ne pas entreprendre.

» M. Sénac se déclare pour le » raccourcissement du cœur; il remarque à cette occasion que les » muscles se raccourcissent de plus » d'un tiers malgré le calcul qu'on » a trouvé ne mener qu'à ce tiers, » M. Senac a raison.... nous sommes également persuadés de la » vérité de ce qu'il remarque sur la » cause du mouvement du cœur » qu'il attribue à l'irritation. Il ajoute des particularités curieuses.... » Les expériences qu'il a faites sur » le cœur des animaux mourans » ont un véritable prix. Elles établissent le vrai en détruisant les » hypothéses.... Il fait des recherches curieuses sur la cause du » mouvement du cœur, elles nous » paroissent fondées presque généralement......

» M. Sénac a beaucoup travaillé » sur les artéres; il a fait des expériences sur leur force élastique; » il a mesuré les diamétres des principales branches; il a donné un » grand détail sur les éperons qui » sont devant les orifices de leurs » rameaux. Sa description des veines est nouvelle. Il a fait plusieurs remarques sur leurs valvules. Sa dissertation sur le pouls a » beaucoup de nouveau..... sa digression sur la respiration est utile; il a donné de nouvelles mesures des vaisseaux du poulmon.... » il parle fort au long de la nature » du sang & des humeurs. Ses expériences sont instructives & ses » idées fort différentes des idées » ordinaires.... il donne un grand » nombre d'observations sur les » maladies du cœur, il en joint » quantité d'étrangéres aux siennes » qui sont en assez grand nombre » elles-mêmes....

De tels éloges ne sont point suspects dans des critiques améres dictées par le ressentiment & par un intérêt personnel, & dans les quérelles de deux Ecrivains qui ont travaillé sur la structure des corps animés, c'est presque être justifié sur les reproches que d'avoir mérité ces louanges.

Nous n'entrerons point dans ces discussions critiques. On a déja répondu aux objections de M. Haller dans un ouvrage public. Il n'y

a qu'un seul point sur lequel nous justifierons M. Sénac, ou pour mieux dire, sur lequel nous rapporterons seulement les propres termes dont il s'est servi.

Les expressions *dont il se sert, dit-on, à l'égard de Boerhaave, de Lancisi, de Walter ne marquent aucun de ces ménagemens que les grands hommes mêmes doivent aux grands hommes.* Cependant M. Sénac a prodigué des éloges à ces Ecrivains. Il appelle Boerhaave » le grand » Réformateur de la Médecine, le » grand Boerhaave, l'Ecrivain qui » voit ce qui échappe aux recher- » ches des autres, qui laisse même » dans ce qu'il emprunte des tra- » ces du génie.

M. Sénac ne rend pas moins de justice à Lancisi, » les places éle- » vées, dit-il, qui nous cachent si » souvent le fond du mérite, ont » donné un nouveau lustre à celui » de cet Ecrivain. « Dans les endroits où il est nommé, c'est » l'il- » lustre Lancisi ; il n'est j'amais » permis de l'accuser d'infidélité ; » lorsqu'on lui reproche quelque » erreur il faut être fort réservé dans » une telle accusation.

Les égards qu'on doit à M. Walter ne sont pas moins marqués dans l'ouvrage de M. Sénac. » Le » détail, dit-il, de cet Ecrivain sur » les nerfs cardiaques ne renferme » pas tout ce qu'on pourroit désirer; » mais il ne faut pas lui demander » plus qu'il n'a voulu nous donner. » Les reproches qu'on peut lui faire » là-dessus ne portent aucune at- » teinte à son sçavoir ni à son exa- » ctitude.

Si les autres reproches n'étoient pas mieux fondés, il seroit inutile d'en parler. Ce qui s'écarte de la vérité ne mérite point de réponse ; mais il faut avouer aussi pour la justification de M. Haller qu'il faut nécessairement qu'il ait eu en vûe d'autres ouvrages dans sa critique ; un Ecrivain si connu ne s'expose pas à être démenti par la seule lecture d'un Livre. Il est bien éloigné d'en vouloir imposer au public qui est toujours indigné quand on le trompe.

Une preuve évidente de ce que nous avançons, c'est qu'on ne trouve pas dans l'ouvrage de M. Sénac beaucoup de choses qui sont citées dans cette critique ; M. Sénac ne parle pas par exemple de la colique appellée *Colica pictonum.* Il ne fait mention que de la Colique des Peintres où des Plombiers ; il ne dit nulle part que les nerfs cardiaques qui viennent de l'intercostal en sortent à côté de la glande Thyroïde. Il ne rapporte point qu'il ait fait faire une opération pour l'hydropisie du péricarde. C'est pour une hydropisie de poitrine qu'il a fait faire une *paracentese.* Il ne nie pas que le sang passe dans les vaisseaux transparens de l'Iris, il dit positivement qu'*il y a vû des échymoses dans les corps vivans*, & qu'*il y a observé des vaisseaux sanguins.* Il ne croit pas avoir découvert le premier la continuité de l'anneau valvuleux qui est à l'entrée

des ventricules, il reconnoît que *Vesale & Vieussens ont observé cette continuité.* Il ne dit pas que la sérosité soit une espéce d'huile non inflammable, mais seulement qu'*il y a dans la sérosité une huile intimement mêlée avec l'eau*, & que *cette huile n'est point inflammable*; il ne soutient pas l'acidité du sang; il soutient au contraire que *le sang n'est point acide*, il dit la même chose de *la sérosité & des autres humeurs*; enfin il ne répéte point le reflux du sang d'après M. Rouhault, cet Ecrivain ne parle que du sang qui est sur les valvules, &c.

HISTOIRE DES REVOLUTIONS DE L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE, depuis la fondation de cette Ville jusqu'a l'an 1453, *que les Turcs s'en rendirent maîtres. Par M.* DE BURIGNY. A Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul 1750. trois volumes *in*-12. dont le premier a 391 pages, le second 579, le troisiéme 558, y compris la table des matiéres.

LE projet de M. de Burigny avoit d'abord été d'écrire une Histoire détaillée des Empereurs de Constantinople depuis Anastase, au régne duquel M. de Tillemont a terminé la sienne, jusqu'à la destruction de l'Empire. Il avoit même déja achevé ce grand ouvrage, losqu'ayant fait réflexion, que l'immensité des petits détails, dans lesquels ce plan l'avoit jetté pourroit n'être pas du goût de la plûpart des Lecteurs, il prit le parti d'en changer la forme, c'est-à-dire, de retrancher tout ce qui ne lui paroissoit pas essentiel à la connoissance des principaux événemens de l'histoire, & de ne réserver que les faits, dont la lecture pourroit être aussi agréable qu'utile.

Par ce changement de plan il s'est vû obligé pour faire un ouvrage complet, de reprendre l'Histoire des Empereurs dès leur premier établissement à Constantinople; bien plus, afin qu'il ne restât rien à désirer de tout ce qui concerne la connoissance du sort de cette ville Capitale, & des différens états par où elle a passé, il a mis à la tête de son Livre, un récit abrégé des principales révolutions de Bysance.

L'ouvrage est partagé en dix Livres. Les neuf premiers contiennent l'histoire politique, & le dixiéme ne roule que sur les matiéres Ecclésiastiques. Les grands événemens qui se sont passés dans l'Eglise de Constantinople, ont une liaison si intime avec les révolutions de l'Empire, qu'il n'étoit pas possible de n'en pas faire quelque mention. Mais comme l'Auteur se seroit vû dans l'obligation d'interrompre à tout moment le récit des affaires politiques, s'il avoit voulu faire marcher de pair l'Histoire de l'Eglise avec celle de l'Empire, il a cru devoir chercher un moyen d'éviter cet inconvénient. Il a dé-

taché des divers régnes toutes les discussions qui ont rapport à la Religion, & il les a renfermées dans un Livre à part, afin que d'un seul coup d'œil on put voir les principales contestations de l'Eglise de Constantinople avec celle de Rome, les progrès du Schisme, & toutes les tentatives, qui ont été faites en différens temps pour procurer la réunion de l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident.

Le Lecteur ne doit pas attendre de nous, que nous lui présentions dans cet extrait une analyse des révolutions, qui font le sujet de cette Histoire. Nous croyons devoir nous en dispenser; 1°. parce que ces révolutions ne sont point inconnues à tous ceux qui ont lu la collection des Historiens de Bysance, par M. Cousin & les ouvrages de plusieurs autres Sçavans modernes, qui ont travaillé avec succès sur diverses parties de l'histoire de Constantinople; 2°. le recit en est tellement abrégé dans l'Histoire que nous annonçons, que nous ne pourrions le réduire à moins de lignes sans y répandre de l'obscurité. Notre devoir est plutôt de faire connoître les sources où M. de Burigny a puisé, l'usage qu'il a fait des Auteurs tant anciens que modernes, & le caractére de sa narration.

Tant que M. de Burigny a pû avoir M. de Tillemont pour guide il a marché avec assurance sur ses traces. Il a reconnu après un examen critique, que ce sage & profond Ecrivain n'a presque rien laissé à désirer sur les matiéres qu'il a traitées. Ainsi le premier Livre de cette Histoire qui va jusqu'au régne de Justin I. ne contient rien qui n'ait été dit par M. de Tillemont. Mais ayant été obligé d'extraire des Historiens originaux les sujets des autres Livres, il a eu besoin de plus de précaution & de Critique. Ces Auteurs, tels que Procope, Agathias, Simocatta, Nicéphore, Théophane, Cedréne, Zonare, en un mot tous les Ecrivains, dont les ouvrages forment la grande Collection, à laquelle on a donné le nom de Bysantine, sont sans doute extrêmement utiles pour apprendre l'histoire des Empereurs d'Orient. » Il ne faut cependant pas s'imaginer, dit M. de Burigny, qu'il » suffise de les avoir lû pour sçavoir » parfaitement cette Histoire. Car » non seulement ils ne présentent » que des morceaux détachés qui » ne font pas un tout complet; mais » presque toujours flateurs ou » passionnés, ils altérent le plus » souvent la vérité des faits. Mal » instruits d'ailleurs des affaires » d'Occident, & uniquement occu» pés à deshonorer les Latins sur» tout depuis le Schisme, ils doi» vent être lûs avec précaution. Ils » ont outre cela peu d'attention à » la Chronologie, sans laquelle » l'Histoire n'est qu'un cahos.

M. de Burigny n'a eu pour les Auteurs Grecs que le dégré de confiance qu'ils méritent; il leur oppose souvent le témoignage des Ecrivains Occidentaux, qui lui ont paru avoir & plus de sincérité &

plus d'ordre dans leurs récits, que les Grecs. Il profite de la critique des Sçavans modernes, qui ont traité quelques parties de l'Histoire Bysantine. Il se loue surtout des secours qu'il a tirés des *familles Bysantines*, & de *l'histoire de l'Empire de Constantinople sous les Empereurs François*, par le célébre M. du Cange. La critique des Annales de Baronius par le P. Pagi, lui a servi de guide dans la fixation des vrayes époques des régnes des Empereurs. Il a mis à profit divers extraits d'originaux, qui n'ayant jamais été imprimés séparément, ne se trouvent que dans les ouvrages du P. Pagi, & qui néanmoins contiennent des détails très-importans. Enfin il paroit n'avoir négligé aucun moyen propre à s'assurer de la vérité des faits & à mettre de l'ordre & de la clarté dans le tissu de l'histoire.

Aussi sa narration porte-t-elle un caractére de vérité qui la rend recommendable. Simple & toujours intéressante par le choix des circonstances, elle attache le Lecteur par la variété des Tableaux qu'elle présente, & par l'attente des grands événemens qu'elle annonce. Sa marche n'est point embarrassée, les transitions en sont naturelles; en un mot elle seroit parfaite, si elle avoit un certain coloris agréable, qui doit résulter du choix, de la dignité & de la variété des expressions, de la correction & de l'élegance du style. En général M. de Burigny paroit s'être plutôt attaché à la vérité de l'Histoire, qu'à l'agrément de la narration.

Au reste cette négligence de style est compensée par tant d'excellentes qualités, qu'elle n'empêchera point que le Lecteur ne trouve beaucoup de plaisir à lire cette Histoire. On aura lieu d'être satisfait de la disposition des événemens, & de la clarté que l'Auteur a sçu répandre sur une Histoire aussi compliquée que l'est celle de Constantinople. On y voit arriver dans leurs temps les Nations Barbares, on voit les progrès de leurs armes, & leurs établissemens dans les différentes parties de l'Empire, les caractéres de ces Nations & celui de leurs Chefs. Toutes ces choses sont amenées de maniére que non seulement elles n'interrompent point le récit des affaires de l'Empire, qu'aucontraire elles préparent le Lecteur à la connoissance des causes de la plûpart des révolutions. En un mot quoique l'Histoire soit extrêmement abrégée, tout y est cependant suffisamment expliqué. Paroit-il un nouveau personnage qui doive jouer un grand rôle sur la scéne? L'Auteur a soin d'indiquer son origine, les emplois, & les différens grades par lesquels il a passé. Les caractéres des Empereurs, leur politique, leurs vertus, leurs défauts, les fautes considérables qu'ils ont commises dans le Gouvernement, les causes de leur détrônement, de leur malheur, & de leur fin tragique, tout y est bien développé & mis dans un jour qui ne laisse rien à désirer.

Pour donner au Lecteur une idée du style de M. de Burigny & des réflexions sensées, qu'il fait assez fréquemment, & sur le caractére des Empereurs, & sur la qualité de leur Gouvernement, nous rapporterons ici une partie de ce qu'il dit de Justinien. Cet endroit est un de ceux que l'Auteur paroit avoir travaillé avec plus de soin. Après avoir exposé le portrait avantageux, que Procope a fait de Justinien, il justifie tout ce que cet Historien en a dit, de la maniére suivante : » lorsque Justinien, dit-il, » prit les rênes du Gouvernement, » l'Empire étoit dans une situation » déplorable ; l'Afrique & l'Italie » en étoient séparées ; les Barbares » l'opprimoient de tous côtés ; ce » n'étoit qu'à prix d'argent qu'on » obtenoit d'eux la tranquillité. La » foiblesse des Romains augmen» toit l'insolence des Ennemis. Ils » faisoient de nouvelles demandes » plus insupportables les unes que » les autres, & pour les conten» ter il falloit vexer cruellement » les Peuples. Des divisions inte» stines affoiblissoient le dedans de » l'Empire. Pour comble de mal» heur, il y avoit encore plus d'a» gitation dans l'Eglise que dans » l'Etat. La gloire de remédier à » ces désordres fut réservée à Ju» stinien. Dès qu'il fut sur le Trô» ne, il forma le projet de réunir » à l'Empire les deux plus belles » Provinces, qui étoient occupées » par les Goths & les Vandales ; » il eut le bonheur d'y réussir ; il » fit connoître par là aux autres » Barbares, que si on avoit laissé » depuis plusieurs années leur té» mérité impunie, c'étoit plutôt » par la foiblesse des derniers Em» pereurs, que par le défaut de va» leur des Romains. Décrivant en» suite la sagesse de son Gouver» nement, on le voit, dit-il, au » milieu des affaires les plus em» barrassantes employer les plus ha» biles gens de l'Empire pour re» trancher les loix superflues, ne » laisser en vigueur que les plus sa» ges, & faire un corps de droit » pour prévenir & terminer pres» que tous les procès. Aucun Em» pereur ne s'est exprimé plus di» gnement que lui sur les sentimens » qu'un Prince doit avoir pour ses » sujets ; il les regardoit comme ses » enfans ; & il étoit persuadé qu'il » n'étoit en place, que pour tra» vailler à leur avantage avec une » affection paternelle..... Il étoit » fort instruit, & lorsque Baronius » & Halloix ont écrit qu'il étoit » fort ignorant, ils ont été trompés » par une mauvaise édition de Sui» das, qui parle de Justin comme » d'un homme sans Lettre & non » de Justinien. Il dormoit peu, à » peine avoit-il été une heure dans » son lit, qu'il se levoit pour tra» vailler. Il étoit fort sobre, il jeû» noit avec une austérité étonnan» te ; on assure que dans la Semai» ne-Sainte il passoit deux jours » sans manger ; les autres jours il ne » se nourrissoit que de légumes & » ne bûvoit que de l'eau encore en » petite quantité.

Après avoir dit de Justinien

tout le bien que l'Histoire nous en apprend...... l'Auteur rapporte les reproches qu'on lui a faits. Il dit, que comme il avoit porté la dépense de l'Etat beaucoup au-dessus des revenus ordinaires, il fut obligé de recourir à des expédiens très-injustes pour avoir de l'argent. On l'a accusé, dit-il, d'avoir confisqué les biens de plusieurs personnes sous de faux prétextes, d'avoir reçu de l'argent pour faire des loix favorables à des particuliers: On cite entr'autres celle, qui portoit, que l'on ne pourroit prescrire contre l'Eglise, qu'après une possession de cent ans. On a aussi prétendu qu'il négligeoit les plus grandes affaires pour ne s'occuper que des disputes Ecclésiastiques, & ce reproche, dit M. de Burigny, n'est que trop bien fondé. On ajoute, qu'il se laissoit prévenir, & que lorsqu'il avoit été une fois trompé, jamais il ne revenoit à la raison, qu'enfin il se laissoit gouverner despotiquement par l'Impératrice Théodora, femme ambitieuse, qui porta la vanité & la hauteur au suprême dégré.

Malgré tous ces défauts Justinien tint un rang distingué parmi les plus célébres Empereurs de Constantinople. Le Trône de cet Empire a été occupé par tant de mauvais Princes, & cette Histoire est remplie de tant d'événemens tragiques, qu'on ne peut la lire sans frémir d'horreur. On voit à tout moment la Couronne Impériale déférée à des hommes sans naissance & quelquefois même sans mérite par des caprices de la fortune, ou par le choix d'une armée séditieuse. On voit ces Princes indignes tomber du faîte de la grandeur dans le néant avec la même rapidité qu'ils s'étoient élevés. Leur élévation aussi bien que leur chute est toujours accompagnée de cruautés & de l'effusion du sang d'une infinité de victimes. On peut dire que jamais Trône ne fut plus ensanglanté que celui de l'Empire de Constantinople, & si son Histoire cause de l'horreur quand on la lit dans les Ecrivains qui l'ont rapportée en détail, elle fait encore plus d'impression dans l'abregé qu'en a donné notre Auteur, où les divers tableaux de ces révolutions tragiques sont plus rapprochés. On y apprendra mieux qu'ailleurs à connoître les excès, où se portent les hommes dominés par leurs passions, l'instabilité des choses humaines, & les conditions auxquelles nous vivons ici bas; & s'il est utile d'avoir ces vérités bien présentes à l'esprit, on trouvera cet avantage dans ce Livre. Le Public doit le recevoir avec d'autant plus de reconnoissance, qu'il contient les événemens les plus intéressans de l'Histoire, & qu'il est peu de personnes, qui ayent le courage de lire le grand nombre de volumes qui renferment l'Histoire détaillée.

DISSERTATION

DISSERTATION SUR LES PRINCIPALES TRAGEDIES Anciennes & Modernes qui ont paru sur le sujet d'Electre, & en particulier sur celle de Sophocle, par M. du Molard. A Londres, 1750. Brochure *in*-12. de 50 pages.

L'Objet de l'Auteur est de rappeller les Poétes qui travaillent pour le Théâtre, au goût de l'antiquité, de leur montrer qu'ils ne peuvent choisir des modéles plus parfaits, que ceux que les Tragiques Grecs & Sophocle en particulier ont laissé à la postérité, & que les Poétes Modernes, qui ont le mieux réussi, sont ceux, qui se sont attachés à imiter les anciens, soit dans la sublimité du style & le ton propre à la Tragédie, soit dans la conduite de leur piéces. Pour mieux faire sentir l'importance & la solidité de cette doctrine, & les avantages qu'il y a à imiter les anciens modéles, M du Molard a choisi un des plus beaux sujets de Tragédie, qui ayent été représentés sur le Théâtre, c'est celui d'Electre, que les anciens & les modernes ont traité à l'envi les uns des autres, & chacun d'une maniére différente. Il compare les meilleures piéces qu'on ait composées sur ce sujet, & pour mettre plus d'ordre dans la dissertation, il la divise en trois parties.

Il recherche dans la premiére, quels sont les fondemens de la préférence, que tous les siécles ont donnée à la Tragédie de l'Electre de Sophocle, sur celle d'Euripide, & sur les Cœphores d'Eschyle.

Il examine dans la seconde ce qu'on doit penser de l'entreprise de l'Auteur de la Tragédie d'Oreste, de traiter ce sujet sans ce que nous appellons Episodes & avec la simplicité des anciens.

Dans la troisiéme & derniére partie, il fait voir combien il est difficile de s'écarter de la route, que les anciens nous ont frayée en traitant ce sujet, sans détruire le bon goût, & sans tomber dans des défauts considérables.

Cette Dissertation ne peut être bien goutée que de ceux qui ont fait de bonnes études, & qui ayant saisi en même temps, & le génie de la Langue Grecque & celui de la nôtre, sont en état de rendre aux anciens la justice qui leur est due, de connoître & de sentir leurs beautés. Tout autre Juge est récusé comme incompétent par M. du Molard.

Elle nous paroit cependant pouvoir être de quelque utilité à ceux même, qui n'étant pas versés dans l'usage des Langues sçavantes, veulent porter leur jugement sur les Tragédies qu'on représente tous les jours sur notre Théâtre. Elle leur apprendra en général en quoi consiste la beauté & la perfection d'une piéce, sous quels rapports, de quels côtés il faut l'envisager pour en faire une juste critique, & comment il faut motiver le ju-

gement que l'on porte sur une Tragédie. Elle leur donnera encore une légére idée du Théâtre Grec, de la simplicité du sujet dans les anciennes Tragédies, & de la magnificence avec laquelle les Athéniens décoroient leurs spectacles.

M. du Molard observe que l'Electre de Sophocle a toujours été regardée comme un chef-d'œuvre par les peuples, qui ont le plus cultivé & chéri la Littérature & la Poësie. Les piéces, dit-il, qu'Eschyle & Euripide composérent pour disputer la victoire à Sophocle, furent louées, furent même récompensées, mais celle de Sophocle fut préférée. Elle tira des gémissemens & des larmes à Athénes. Elle excita même des cris, qu'arrachoient la terreur & la pitié portées à leur comble. Elle n'eut pas moins de succès chez les Romains; d'où notre Auteur conclut, qu'il faut absolument que ses beautés soient de tous les temps & de tous les lieux; mais pour justifier cette admiration de l'antiquité, il en montre les causes dans l'exposition qu'il fait de toutes les parties de cette Tragédie. Il y trouve tout ce qui peut concourir à rendre une piéce excellente. » Exposition claire, noble, & entiére. Observation parfaite des régles de l'Art. Unité de lieu, & d'action. Conduite sage, mœurs ou caractéres vrais, & toujours également soutenus. Electre y respire continuellement la vengeance sans aucun mélange de passions étrangéres. Oreste n'a d'autre idée que d'exécuter une entreprise aussi hardie, aussi difficile qu'intéressante; son cœur est fermé à tout autre sentiment, à tout autre objet. La douleur de Chrysothémis plus sage & plus modérée fait un contraste adroit & continuel avec les emportemens d'Electre.

Après avoir donné cette idée générale de la piéce de Sophocle M. du Molard en reprend les différentes parties, pour en faire sentir en détail toutes les beautés. Il fait surtout remarquer la magnificence & l'intérêt du spectacle, qui accompagnoit l'exposition du sujet. L'immensité du Théâtre, dit-il, la magnificence artificieuse des décorations, qui suppose nécessairement une grande connoissance de la perspective, donnent lieu au Gouverneur d'Oreste de lui faire observer deux Villes, une Forêt, des Temples, des Places publiques & des Palais; que notre Théâtre, s'écrie-t'il, est éloigné de pouvoir offrir de si grands objets!

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans tous les détails où il entre par rapport à la conduite de la piéce; il nous suffira de dire, qu'avec toutes les perfections qu'il y trouve, il ne disconvient pas qu'on ne puisse faire quelques objections contre Sophocle. Il se les fait à lui-même ces objections, & il y répond de la maniére la plus satisfaisante. Il s'attache surtout à justifier l'atrocité de la catastrophe, contre laquelle on s'est tant récrié. » Elle paroit horrible dans nos mœurs, dit M. du Molard, mais elle n'étoit que

„ terrible chez les Grecs. C'étoit un „ fait avoué de tout le monde qu'Oreſte avoit tué ſa mere de propos délibéré pour venger la mort „ de ſon pere. Il n'étoit pas permis „ de changer une fable univerſellement reçuë. C'étoit même tout „ ce qui faiſoit le grand tragique „ & tout le terrible de cette action. „ Auſſi voit-on qu'Eſchyle & Euripide ont exactement ſuivi, comme Sophocle l'Hiſtoire conſacrée.

Il compare enſuite la mort de Clytemneſtre tuée par ſon fils, au meurtre de Camille par Horace. Il juge la mort de Clytemneſtre moins atroce, & plus théatrale, que le meurtre de Camille. Clytemneſtre eſt coupable du plus grand des crimes: crime dont elle ſe glorifie quelquefois, & dont elle n'a qu'un léger repentir: elle mérite donc infiniment plus d'être punie que Camille qui regrette ſon Amant, & dont le crime ne conſiſte qu'en des paroles trop dures, que lui arrache l'excès de ſa douleur. La mort de Clytemneſtre eſt préparée & attendue, & celle de Camille dans les Horaces n'eſt qu'un événement imprévu qui produit une double action & un cinquiéme acte inutile. Oreſte d'ailleurs n'étoit coupable que par l'ordre formel des Dieux, qui le conduiſoient pas à pas dans le crime, & par l'ordre des Deſtinées dont les Arrêts étoient irrévocables, & qui faiſoient des malheureux mortels ce qui leur plaiſoit. Ainſi en condamnant Oreſte autant qu'ils le devoient, les Grecs ne condamnoient point Sophocle.

L'éloge & la juſtification de l'Electre de Sophocle, eſt ſuivi de l'expoſition de l'Electre d'Euripide, & des Cœphores d'Eſchyle. Le parallele de ces piéces, quoique remplies de beautés, ſert encore à montrer la ſupériorité de celle de Sophocle, tant par rapport à l'intrigue que pour ce qui regarde la conduite, les mœurs & le pathétique. Il faut voir dans la Diſſertation même l'analyſe de ces piéces, & les raiſons ſur leſquels notre Auteur ſe fonde pour préférer Sophocle à ſes Rivaux. Nous nous contenterons de dire, que le principal mérite que M. du Molard trouve dans Sophocle, celui qui lui a acquis l'eſtime & les éloges de ſes Contemporains, & qui le fera eſtimer tant que les Lettres Grecques ſubſiſteront, c'eſt la nobleſſe & l'harmonie de ſa diction. Quoiqu'Euripide l'emporte quelquefois par la beauté des penſées; Sophocle le ſurpaſſe par la majeſté & la pureté du ſtyle & par l'harmonie. Les termes pittoreſques & la force de l'imagination marquée dans l'expreſſion, ſoutiendront Homére & Sophocle dans tous les temps, & charmeront toujours les amateurs de la langue, dans laquelle ces grands Poétes ont écrit.

La ſeconde partie de la Diſſertation où il s'agit de montrer de quelle maniére M. de Voltaire a imité le Poéte Grec dans ſa Tragédie d'Oreſte, commence par deux réflexions également impor-

tantes. L'Auteur observe ; 1°. que dans tous les sujets, que les anciens ont traité, on n'a jamais réussi qu'en imitant leurs beautés, & que la différence des temps & des lieux ne fait que de très-légers changemens. 2°. Que parmi nous les vrais imitateurs des anciens se sont toujours rempli de leur esprit, au point de se rendre propre leur élégance & leur harmonie. Ayant sans cesse devant les yeux ces modéles de bon goût, ils se formoient peu à peu l'habitude d'écrire comme eux, tandis que les autres sans modéles, sans régles, s'abandonnoient aux écarts d'une imagination déréglée, ou restoient dans leur stérilité.

Ces principes posés il croit ne rien dire que de raisonnable en avançant que M. de Voltaire a imité Sophocle autant que nos mœurs le lui permettoient. Il a représenté, dit-il, Electre & son frere toujours occupés de leur douleur & de la vengeance de leur pere. C'est précisément le caractére, que Sophocle, Eschyle & Euripide leur donnent ; il n'en a retranché que des expressions trop dures selon nos mœurs. Les rôles de Pylade & de Pamméne créés par M. de Voltaire ne lui paroissent avoir été faits que pour suppléer aux chœurs de Sophocle. Si dans la Tragédie d'Oreste Clytemnestre est moins farouche & moins dure, si elle est quelquefois prête à s'attendrir à l'égard de sa fille, si Electre même est moins féroce avec sa mere, le Poéte François n'a tempéré ces rôles, que pour se conformer à nos mœurs & nous toucher davantage, & il n'a rien fait en cela de contraire aux rôles que les Tragiques Grecs ont fait jouer à ces Princesses. Enfin parcourant tous les changemens, que M. de Voltaire a jugé à propos de faire en traitant le même sujet que les anciens, M. du Molard s'attache à les justifier. Il ne fait qu'un seul reproche au Poéte François ; c'est d'avoir tronqué la Scéne de l'Urne ; encore ce reproche est-il tempéré par des réflexions tout-à-fait obligeantes pour M. de Voltaire. » Il est vrai » dit M. du Molard, qu'un excès » de délicatesse empêche quelquefois de goûter & de sentir des » morceaux d'une aussi grande force & des traits aussi mâles & aussi » sublimes. Près de cinquante vers » de lamentations auroient peut-être paru ennuyeux à une Nation impatiente & qui n'est pas » accoutumée aux longues tirades » des Scénes Grecques. Cependant l'Auteur a perdu le plus » beau & l'endroit le plus pathétique de la piéce. A la vérité il a » tâché d'y suppléer par une beauté neuve. L'Urne contient, selon » lui, les cendres de Plisthéne fils » d'Egiste. Ce n'est point une Urne vuide & postiche. Le Tyran » va tenir cet horrible présent de » la main de son plus cruel ennemi ; présent qui inspire & la terreur dans le cœur du Spectateur » qui est au fait, & la douleur » dans celui d'Electre qui n'y est » pas.

Notre Auteur ne traite pas si

favorablement M. de Crébillon dans sa troisiéme partie. Zélé partisan des anciens, il ne peut lui pardonner d'avoir dit dans la Préface de son Electre, que l'estime qu'on a pour Sophocle depuis près de trois mille ans, n'est fondée que sur le préjugé; qu'il croit avoir mieux réussi que les trois Tragiques Grecs à rendre Electre tout-à-fait à plaindre, que l'Electre de Sophocle a plus de férocité que de véritable grandeur, & qu'elle a autant de défauts que la sienne. Bien loin que l'Electre de M. de Crébillon lui paroisse plus à plaindre & plus touchante que celle de Sophocle, il la trouve occupée d'un amour froid, auquel personne ne s'interesse, qui ne sert en rien à la catastrophe, qui dément son caractére, qui de l'aveu même de l'Auteur ne produit rien, qui jette enfin une espéce de ridicule sur le personnage le plus terrible & le plus inflexible de l'antiquité, le moins susceptible d'amour & qui n'a jamais eu d'autres passions que la douleur & la vengeance.

Il reléve quelques autres défauts dans la Tragédie de M. de Crébillon; il critique plusieurs expressions, & il conclud toujours conformément à ses principes, que le mépris des anciens modéles, la négligence à les étudier & l'indocilité à s'y conformer, ménent nécessairement à l'erreur & au mauvais goût. Il exhorte la jeunesse qui aime la belle Littérature à imiter l'exemple de l'Illustre Racine, qui joignoit à un travail infini une grande connoissance de la Tragédie Grecque, une étude continuelle de ses beautés. Ce grand Poéte, ajoute-t'il, se faisoit gloire, ainsi que Despréaux, d'être revêtu des dépouilles des anciens; il avoit formé son style sur le leur. C'est par-là qu'il s'est fait un nom immortel. Ceux qui suivent une autre route n'y parviendront jamais.

LA SITUATION DU PIERREUX DANS L'OPERATION de la Taille par le bas appareil, déterminée par les régles de l'Art.

Mémoire lu à l'Académie des Sciences de Rouen, le Mardi 12 May, 1750.

JE divise toutes les méthodes de tailler en *haut appareil*, & en *bas appareil*.

Le *haut appareil* est la méthode de tirer la pierre par une incision au dessus du pubis; je comprends sous le *bas appareil*, dont il est principalement question ici, toutes les méthodes de tailler, qui procurant l'issuë de la pierre au dessous du pubis, soit sous les bourses, comme dans le grand appareil, soit au-dessus & à côté de l'anus, comme dans toutes les espéces de l'appareil latéral.

Un Art aussi essentiel & aussi sur que la Chirurgie, s'exerce par des regles; c'est sur ces loix fondamen-

tales qu'on doit fixer ses manœuvres, & en particulier la situation du Pierreux dans l'opération de la taille.

I. La premiére régle de la situation du sujet dans toute opération de Chirurgie, est de le placer de façon que la partie sur laquelle on doit opérer, se présente à l'Opérateur d'une maniére à rendre ses manœuvres sures & faciles.

II. Une seconde régle aussi importante que la premiére, & qui est propre aux opérations de l'extraction des corps étrangers, est que cette situation du sujet favorise, autant qu'il est possible, la sortie ou l'extraction de ces corps.

III. Une troisiéme régle tout-à-fait particuliére à l'extraction de la pierre de la vessie, est de donner à cet organe en particulier, la forme la plus propre à nous permettre d'ouvrir la vessie, de saisir & de tirer la pierre, sans blesser d'autres parties que celles qui sont nécessairement intéressées.

I.

Par notre premiére régle générale de la situation du sujet, celle d'un Pierreux à tailler par les méthodes du bas appareil, doit être telle que l'anus soit en beau jour vis-à-vis de l'Opérateur, à une hauteur où le jeu de ses mains a le plus de liberté & d'aisance, & que les tégumens en soient tendus; ce qui s'exécute en le plaçant sur une table ou sur un lit * d'environ 2 pieds 10 pouces de haut, mesure prise sur le matelas applati par le poids du sujet, les cuisses pliées vers le ventre, les jambes vers les cuisses; & pour que cette situation soit fixe & sure, ces extrémités inférieures sont attachées avec les supérieures.

* *Tolet p. 122. cinquiéme édition.*

Ces préceptes sont communs à toutes les espéces du bas appareil, parce qu'en toutes, l'incision se place aux environs de l'anus.

II.

Quant à la deuxiéme régle qui prescrit de donner au sujet une situation qui favorise la sortie du corps étranger, ou son extraction, c'est-à-dire, qui donne à ce corps une pente vers l'issuë, une pente par laquelle il s'offre, pour ainsi dire, à l'Opérateur, à ses Tenettes, lui évite les laborieuses & périlleuses recherches, & rende par là l'opération aussi prompte qu'heureuse, cette situation favorable, dis-je, dont la nécessité est si évidente, si essentielle, doit être différente, selon les différentes situations même de l'issuë ou de l'incision, par rapport au bas fond de la vessie, auquel elle doit être inférieure, pour qu'il y ait de la pente, & par conséquent cette situation du sujet, pour être méthodique, doit être différente pour chacune des espéces du bas appareil.

Pour entendre ce que je vais dire sur ces situations, il faut se rappeller que la partie de l'organe des urines, qui est attaquée par l'opération de la taille au bas appareil, forme une courbe considérable, quoi qu'un peu irréguliére, depuis

le bas fond postérieur de la vessie jusqu'à l'attache du ligament suspenseur du priape, & cela non seulement par la situation de ce ligament à la partie antérieure du pubis, mais encore par la forme concave de l'os sacrum & du coccix qui soutiennent le rectum, la vessie, les prostates & le commencement de l'uréthre. Cela posé, pour donner de la pente aux corps étrangers vers l'issuë.....

§. 1. Dans le grand appareil, dont l'incision est placée au-dessous des bourses, c'est-à-dire, à un endroit de l'extrémité antérieure de cette courbe fort éloigné de l'autre extrémité, & par conséquent fort élevé, il faut nécessairement mettre le sujet dans une situation plus approchante de la verticale que de l'horizontale, sans quoi l'incision extérieure demeureroit toujours supérieure au siége de la pierre & à tout le reste de son issuë. De plus, celle-ci restant trop éloignée de la Tenette, l'Opérateur seroit obligé de la pousser si avant, que ses branches s'en trouveroient engagées assez loin dans l'incision, pour ne pouvoir plus les ouvrir & saisir la pierre; de là les recherches, les tentatives continuées, les tourmens répétés; de-là les contusions, inflammations, &c. & même l'insuffisance de toutes ces manœuvres dangereuses, qui, après tant de douleurs, laissent encore la pierre pour mettre le comble au malheur du patient. Je ne dissimulerai point que la pente qu'on donne aux organes intéressés dans l'opération de la taille, produit quelquefois un petit embarras opposé au précédent, c'est de placer la pierre sous le cloud de la jonction des Tenettes, & par conséquent hors de la prise de ses *mords*; mais pour sentir combien cet embarras est léger en comparaison du premier, il suffit de sçavoir que dans le dernier cas, nous touchons la pierre du bout du doigt, que nous pouvons la pousser où bon nous semble, & porter directement sur ce corps, sans risque de blesser le corps de l'organe, les Tenettes, les crochets ou cuilléres, & tels autres instrumens convenables qu'il nous plaira d'employer à son extraction.

Tels sont les motifs qui ont déterminé nos sages ancêtres Lithotomistes au grand appareil, à mettre leurs sujets sur un plan incliné d'environ 63 dégrés de hauteur, mesure prise du bord de leur fauteuil à l'endroit du dossier où peuvent répondre les épaules d'un homme. On peut voir la figure de cette chaise dans Tolet, pp. 122. 131. de la cinquiéme édition, ou pp. 67. 74. de la quatriéme. Et ce sont ces mêmes motifs qui ont forcé quelques-uns des Lithotomistes modernes au grand appareil, à revenir à cette situation dont ils avoient voulu s'écarter. N'attribuons donc pas la nécessité de cette situation dans ce grand appareil, au défaut de leurs instrumens qui sont très-bons & très-bien imaginés pour ce qu'on se propose d'en faire, mais à la nature de l'appareil même, ou à la situation de l'incision qu'il prescrit.

§. 2. Dans notre appareil latéral, l'incision étant placée beaucoup plus bas au-dessus & à côté de l'anus, c'est-à-dire, à un endroit de la courbe de l'issuë plus voisin de son extrémité intérieure, la courbe qui reste à parcourir au corps étranger est moindre, ainsi pour rendre l'endroit où séjourne ce corps, supérieur à celui de l'issuë, il y a moins d'inclinaison à donner au tronc du sujet, mais il lui faut toujours une certaine pente, c'est pourquoi nos tables à tailler portent un pupitre en plan incliné d'environ 26 dégrés d'élévation; ce plan placé à 7 pouces du bord de la table, sur lequel pose le sacrum du sujet, se trouve réduit par cet allongement à environ 23 dégrés, élévation peu considérable, mais suffisante pour tous les cas ordinaires dans cet appareil.

§. 3. On pourroit donner encore moins de pente à l'issuë dans les espéces de l'appareil latéral qui ouvrent les tégumens tout-à-fait à côté de l'anus & la vessie dans son fond; mais pour n'en point donner du tout, ou pour situer le sujet horizontalement, il faudroit tirer la pierre par une direction perpendiculaire au bas fond de la vessie où séjourne la pierre, il faudroit placer son incision sous l'os *sacrum* vers l'échancrure ischiatique, c'est-à-dire, où il est impossible de la placer.

Mais, dira quelqu'un dans le haut appareil, l'incision, loin d'être placée au-dessous du siége de la pierre, est tout-à-fait au-dessus; la situation ci-devant prescrite ne fait donc pas une loi.

La loi générale a lieu dans le haut appareil comme dans tous les autres, mais; 1°. elle ne peut pas s'y exécuter directement ou littéralement, parce qu'en ce cas-là, elle seroit contradictoire à la premiére régle de la situation du sujet, qui est que le lieu de l'incision doit se présenter à l'Opérateur en beau jour, & à portée de lui donner toute l'aisance possible dans ses manœuvres; toutes conditions qui exigent qu'on place sur le dos & sur un plan incliné des fesses à la poitrine le Pierreux qu'on veut tailler au haut appareil, au lieu que, pour lui donner la pente prescrite littéralement par la deuxiéme régle, il faudroit le mettre sur le ventre, comme on le fait aussi, dès que le Chirurgien a exécuté ses manœuvres.

2°. Si la deuxiéme régle ne s'exécute pas ici à la Lettre, au moins s'y trouve-t'elle encore exécutée quant à l'esprit; car l'esprit de cette loi est de situer le sujet de façon que le corps étranger se présente d'abord aisément aux Tenettes, à quoi contribuë merveilleusement une issuë perpendiculaire au siége de la pierre; or tout cela se trouve exécuté dans la situation pour le haut appareil, qui porte la pierre à l'extrémité postérieure du bas fond de la vessie. Il est donc encore vrai ici que la pierre s'offre aisément & directement à la Tenette, & il est fort indifférent pour l'accomplissement de la régle, que ce

ce soit la pierre ou la Tenette qui fasse les avances, dès que cela est possible, facile, & nullement contraire au reste des manœuvres de l'extraction. Mais qui est-ce qui ne sent pas que dans toute autre méthode, par exemple, dans toutes les espéces de l'appareil latéral qui placent l'issuë au col de la vessie, à la partie antérieure du bas fond de cet organe, donner aux Pierreux une situation qui jette la pierre dans les replis postérieurs de ce fond, c'est se jetter de propos délibéré dans des difficultés dangereuses, & peut-être dans l'impossibilité de tirer la pierre. Pour un cas où vous trouverez une pierre logée dans un replis antérieur, vous en rencontrerez cent où elles seront enfoncées à l'extrémité postérieure de son bas fond, dans les parties latérales du bassin, à côté du rectum dans les hommes, du vagin & du rectum dans les femmes, vers les échancrures ischiatiques où j'ai eu occasion d'observer des enfoncemens à loger des pierres de plusieurs onces. Une pierre ne peut s'être logée dans un replis antérieur de la vessie que dans un temps où le malade se sera couché sur le ventre; vous en appercevez-vous avec la sonde introduite pour l'opération de la taille, levez seulement avec une legére secousse le bassin du sujet, la pierre délogée tombera sur le bas fond, & la situation inclinée vers le col l'y raménera d'abord à la portée des Tenettes; au lieu que si, ayant placé le Pierreux contre les régles, horisontalement: par exemple, vous sentez la pierre logée dans le profond de la vessie, que vous mettiez le sujet sur son séant pour la faire revenir vers les Tenettes, elle obéïra; mais vous n'aurez pas plutôt recouché à plat votre sujet pour faire l'extraction, que la pierre retournera dans sa retraite, & vous forcera à donner au bassin du Pierreux la pente constante qu'il est nécessaire qu'ait le corps nuisible pour le succès de l'opération.

III.

§. 1. Par la troisiéme régle particuliére à la Lithotomie, on tâche de donner à la vessie la forme la plus propre, soit à procurer une issuë, soit à nous permettre de saisir & de tirer la pierre.

Cette régle de conformer la vessie pour la taille, ne peut regarder que les deux temps de cette opération, sçavoir celui dans lequel se fait l'incision ou l'issuë, & celui dans lequel se fait l'extraction.

C'est pour donner à l'Opérateur les moyens de faire une issuë avec sureté & facilité, que dans le haut appareil & dans celui de M. Foubert, on distend le corps de la vessie par des injections ou par des rétentions prémédirées de l'urine, qui poussent les parois de cet organe au-devant du Lithotome.

Il seroit sans doute aussi avantageux pour les manœuvres de l'extraction que pour celles de l'incision, que les parois de la vessie fussent tenuës ainsi écartées, mais il n'y a qu'un fluide qui puisse le faire, & la vessie n'est pas plutôt ouverte

que la liqueur qui écartoit ſes parois, s'échape, & les laiſſe retomber; il n'y a pas d'apparence qu'on trouve jamais d'expédient capable de ſuppléer à ce liquide.

§. 2. Quelques-uns ſe ſont imaginés qu'en ſituant le Pierreux horiſontalement, les inteſtins ſe trouveroient repouſſés vers la poitrine, qu'ils ceſſeroient de comprimer, & d'affaiſſer la veſſie, & que par-là ſes parois reſteroient dans un écartement à peu près pareil à celui que leur donne la plénitude de ce ſac.

Pour ſentir le vuide d'une pareille idée, il ne faut que faire les réflexions ſuivantes.....

1°. La veſſie eſt logée dans le petit baſſin, ou ſi vous voulez, dans le fond du baſſin. Ce baſſin, même dans la ſituation horiſontale, eſt la région la plus baſſe de la cavité du bas ventre, l'os ſacrum & les vertebres des lombes formant une eſpéce de précipice, ou de pente fort roide vers ce fond; or ce vaſe ainſi ſitué, lors même qu'on eſt couché à plat, eſt totalement rempli d'inteſtins. Il le ſeroit encore, quand on donneroit au ſujet une grande pente vers la poitrine: combien ne l'éprouve-t'on pas dans l'opération du Bubonocéle, où l'on prend toutes ſortes de meſures, pour éloigner les inteſtins du baſſin, où l'on opére néanmoins à la ſurface de cette cavité, & où l'on a encore quelquefois tant de peine à vaincre l'impulſion de ces parties vers cette région.

On a ſoin de donner cette ſituation renverſée au Pierreux dans la taille au haut appareil, & cependant n'a-t'on pas vû que des Lithotomiſtes ayant ouvert la veſſie diſtendue, & ayant laiſſé échapper & le liquide & les parois de cet organe, celui ci s'eſt affaiſſé dans le fond du baſſin, & a fait le tourment & du pauvre Opérateur & du malheureux Patient.

Si, malgré une ſituation renverſée, malgré les extrémités, tant inférieures que ſupérieures, libres & étenduës, les inteſtins ſe portent toujours avec force vers le baſſin, & compriment la veſſie; ſi, dans les cas mêmes où on les ſoutient avec les doigts, cet organe s'affaiſſe de lui-même, que ſera-ce dans toutes les eſpéces de taille au bas appareil, où les cuiſſes du ſujet ſont néceſſairement ployées contre ſon ventre, ſes bras ramenés contre ſes cuiſſes, en un mot où les extrémités & le tronc ramaſſés en un peloton, ajoutent à la ſituation naturelle des inteſtins ſur la veſſie, une compreſſion extraordinaire de ces organes. Ajoutons à cela une circonſtance qui produiroit cette compreſſion, indépendemment de cette attitude ramaſſée, & même dans une poſture entiérement oppoſée. La taille étant l'opération la plus douloureuſe, la plus cruelle de toute la Chirurgie, quelque courage qu'ait le malade, il fait, pendant ces terribles momens, des cris continuels, ou des efforts perpétuels pour retenir ſes cris. Dans l'un & l'autre etat, le diaphragme applani vers le ventre, pouſſe avec

violence les inteſtins vers le baſſin, & j'ai vû par cette ſeule circonſtance dans un bubonocéle pratiqué ſur un ſujet de 12 ans très-criard, la réduction de l'inteſtin renduë abſolument impoſſible.

Comment donc pourrions-nous concevoir la moindre eſpérance d'éviter cette impulſion des inteſtins, au fond du baſſin dans une attitude & des douleurs pareilles à celles de la taille ; c'eſt ſe faire une illuſion deſtituée de tout fondement que de s'y attendre ; & cette illuſion eſt du plus grand danger dans la pratique. Perſuadé qu'en ſituant ſon Pierreux horiſontalement, ou plus renverſé encore, on a prévû toutes les eſpéces d'affaiſſemens de la veſſie, tant ſpontanés que forcés. On portera contre ſes parois ſupérieures repliées vers ſon col des inſtrumens pointus ou tranchans qui les ouvriront ; la poſture renverſée ayant porté le corps étranger à l'extrémité poſterieure du bas fond de la veſſie, & la compreſſion des inteſtins enfonçant entre ce corps & l'iſſuë, les parois ſupérieures de ce ſac nerveux en un ou pluſieurs replis, la Tenette, dans l'impoſſibilité de ſaiſir une pierre ainſi reculée, comme on l'a vu ci-devant, ne pincera que ces replis, & portera des coups mortels au malheureux Patient. Si cet accident arrive avec toutes les précautions propres à l'éviter, avec les ſituations du ſujet inclinées & diſpoſées à amener le corps étranger dans le bas fond antérieur de la veſſie, & à l'offrir aux Tenettes, à combien plus fortes raiſons ne doit-on pas le craindre en abandonnant toutes ces précautions imaginées par les plus grands Maîtres de l'Art, & en introduiſant des procédés qui y ſont entiérement oppoſés. Puiſqu'il eſt impoſſible de donner aux parois de la veſſie cette conformation ſalutaire de notre troiſiéme régle, excepté dans les inciſions pratiquées au haut appareil, & dans celui de M. Foubert, le ſeul expédient qui reſte au Lithotomiſte eſt donc; 1°. de donner au ſujet les ſituations qu'on vient de preſcrire pour amener le corps étranger à la portée de ſes inſtrumens; 2°. de ne pouſſer dans la cavité de l'organe qui renferme la pierre, aucun inſtrument ni pointu ni tranchant par ſon extrémité introduite, & en particulier de répudier toutes les machines de l'eſpéce de celles qui l'ont déja été, pour de ſemblables raiſons, de l'opération du bubonocéle.

Je n'ignore pas que des premiers Lithotomiſtes de l'Europe, ont ſitué dans l'appareil latéral, leurs ſujets horiſontalement, en leur relevant ſeulement la tête; mais je ſçai auſſi que de très-grands Maîtres qui ont été fort empreſſés à les voir opérer & à les imiter, quant à la méthode générale, ne les ont point du tout ſuivis dans cette circonſtance ; je ſçai encore que ces premiers Chirurgiens avoient au moins la prudence de n'introduire aucun inſtrument tranchant dans la veſſie, ayant la précaution de couper la proſtate & la

partie voisine de l'urethre de bas en haut, & par conséquent de dedans en dehors sur la cannelure de la sonde; & prenant même toutes sortes de mesures pour ne pas blesser la vessie avec le gorgeret, loin d'être assez hardis pour y pousser des instrumens tranchans tels que ceux que je viens de désigner.

Envain m'alléguera-t'on des succès en faveur de ces nouveaux instrumens; on peut s'en être servi sans les avoir poussé dans la cavité de la vessie, sans les avoir tiré ou à peine tiré de leur guaine, s'ils en ont; on peut s'en être servi *pour éviter les incisions* *, & sous les dehors d'une taille latérale, avoir fait une taille au grand appareil. Enfin l'événement ne sçauroit rien prouver en faveur d'un procédé démontré d'ailleurs irrégulier. En louant l'opération comme heureuse, on sera toujours endroit de blâmer la conduite du Chirurgien comme téméraire, & de dire à un tel Opérateur qu'il a été plus heureux que sage.

LE CAT.

A Rouen le premier May 1750.

* *Journal de Verdun Avril*, 1749. *pag.* 315. *lig.* 27.

DE LA FONTE DES MINES, DES FONDERIES, &c. traduit de l'Allemand de Christophe André Schlutter, Tome premier; qui traite des essais des mines & métaux, de l'affinage & raffinage de l'Argent, du départ de l'Or, &c. le tout augmenté de plusieurs procédés & observations; & publié par M. HELLOT, *de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. Volume in-4°. pag.* 412. A Paris, chez la Veuve Pissot, Libraire, Quay de Conty, à la Croix d'Or, Jean Thomas Hérissant, rue S. Jacques, à S. Paul; Pissot fils, Libraire, Quay des Augustins, à la Sagesse, 1750.

MONSIEUR Hellot, comme on le voit par le titre, est le Traducteur de cet ouvrage, mais comment l'est il, en homme supérieur à la matiére qu'il traite, & qui a beaucoup ajouté au texte de l'Auteur qu'il a choisi. M. Hellot n'a point suivi le traité de la fonte des mines de M. Schlutter servilement, & sans y placer à propos des remarques judicieuses & Sçavantes, & sans rapporter différens procédés souvent préférables à ceux de l'original: il a même été obligé dans plusieurs endroits de faire quelques corrections, en rendant à M. Schlutter toute la Justice qu'il mérite, car tous les habiles Chymistes, & M. Hellot est du nombre, conviennent que l'ouvrage de M. Schlutter est excellent pour le fond des choses qu'il traite, & pour la pratique: malgré ces avantages, il auroit pu arriver que cette traduction n'auroit eu qu'un succès médiocre, si on l'avoit laissée conforme à l'original: on sçait qu'il ne suffit pas que les matiéres soient bien trai-

tées, il faut du choix, de la liaison, & de l'ordre dans les différentes parties qui composent le tout. Les Lecteurs n'aiment point les répétitions toujours ennuyeuses, & souvent éloignées de l'objet principal; ils sont charmés de la clarté dans l'explication des procédés; on ne lit rien ici qui ne soit fait pour les gens de l'Art. L'ouvrage est devenu méthodique par les augmentations, & les retranchemens que le Traducteur a fait: le discours qui est précis ne sent point la traduction; il est vrai que M. Hellot ne l'a point faite d'après le texte Allemand, car il convient qu'il ne le sçait pas; il y a suppléé par un moyen plus avantageux pour ses Lecteurs: il a engagé le Sieur Koenig à faire la traduction Littérale, & M. Hellot qui travaille depuis 25 ans à faire des recherches sur les mines, l'a ensuite refondue en entier, de maniére qu'il s'est contenté d'en prendre le sens avec l'esprit des méthodes qui y sont renfermées, en sorte que cette traduction ne ressemble au texte Allemand que dans la plûpart des procédés que M. Hellot convient avoir tirés de M. Schlutter: M. Hellot a cependant un peu changé la théorie de quelques opérations, & il nous en rend une bonne raison; il l'a trouvée, dit-il, plus applicable aux ouvriers Allemands, qu'aux Physiciens qui recherchent une théorie plus exacte & plus profonde. Enfin un ouvrage n'est point gâté quand il est retouché par une main Françoise & habile: les notes que l'on trouve dans le corps de l'ouvrage, sont distinguées du reste du discours par une notice particuliére. M. Hellot a inséré ici les observations d'un Auteur Allemand qui a fait un petit traité sur l'Art de la Fonderie, mais on ignore son nom.

M. Hellot n'a rien épargné pour rendre sa traduction, ou plutôt son ouvrage complet, car il a joint à ses propres remarques celles de M. *Saut* & *Blumenstein*, qui ont beaucoup de théorie & de pratique *dans la fonte des mines*. Il a encore tiré plusieurs faits importans, des Manuscrits de M. Homberg & quelques observations qui appartiennent à M. Grosse, l'un & l'autre regarde la matiére dont il s'agit. M. Schlutter n'ayant rien écrit sur la préparation du bleu d'Azur, M. Hellot a rapporté les opérations qu'il faut faire sur ce Minéral; elles sont traduites des transactions Philosophiques: il a encore jugé à propos d'ajouter, à ce qu'a dit M. Schlutter sur la fabrication du Soufre, des Vitriols, & de l'Alun, plusieurs Mémoires dont les uns appartiennent à M. Géoffroy, & les autres à M. Homberg. On peut conclurre de tout ce que nous venons de dire qu'il y a peu d'ouvrage aussi étendu que celui-ci, sur l'art de fondre les métaux, & sur les moyens d'examiner les mines. M. Hellot a cru devoir omettre ce qui regarde l'exploitation des mines de Fer, parce que ces mines sont très bien gouvernées en France; de plus notre Auteur nous an-

nonce qu'il doit paroître un ouvrage ſur cette matiére dont il fait beaucoup de cas : nous nous ſervons de ſon annonce pour en avertir le Public, & de ſon ſuffrage pour l'en prévenir d'une maniére avantageuſe.

Nous n'entrerons point dans le détail des préparations & de toutes les opérations Chymiques néceſſaires à la *fonte des mines*, il eſt évident qu'il faut conſulter le Livre même : il nous ſuffit d'avertir que l'on y trouve tous les indices qui font connoître, ſi une mine contient du Fer, du Plomb, du Cuivre, de l'Or, de l'Argent, de l'Etain, & tous les autres Métaux & Minéraux ; on y donne le moyen de les éprouver, de les ſéparer, enfin l'art de diſtinguer les différentes qualités des mines, avec le moyen de connoître la quantité du métal qu'elles contiennent.

Nous parlerons en peu de mots de la Préface qui renferme pluſieurs choſes intéreſſantes. Notre Auteur attribue le peu de ſuccès que les Entrepreneurs ont aſſez communément dans l'exploitation des mines, au manque de connoiſſance que l'on a eu juſqu'à préſent dans la maniére de s'y prendre, d'en ſuivre les ſillons, & de ſçavoir juger exactement de la valeur, de la qualité, & du plus ou moins d'abondance de la mine. On ſçavoit déja, & M. Hellot nous le confirme, qu'il y a peu d'Etats en Europe auſſi abondans en mines que la France. On ſe trouvera convaincu de cette vérité, ſi on lit le dénombrement très-curieux que M. Hellot a fait de toutes les mines qui ſont dans chaque Province de la France. On trouve par cet état quel eſt la qualité de la mine, ſi elle a déja été exploitée, & le ſuccès quel a eu. On peut beaucoup profiter des remarques que fait M. Hellot à ce ſujet ; les éclairciſſemens & les détails que l'Auteur nous rapporte, lui ont été adreſſés de bonne part.

Dès le temps du Roy Charles VI. on reconnut qu'on pouvoit retirer de grands avantages de la bonne exploitation des mines ; ce Prince fit en conſéquence un Edit en 1413, pour régler la manutention de cette partie. Les Rois ſes ſucceſſeurs ont continué à donner différens Réglemens, mais c'eſt principalement ſous le régne de M. le Duc d'Orléans que l'on a conſtaté l'exiſtence & la quantité des mines que l'on connoiſſoit en France : auparavant on n'agiſſoit ſouvent que ſur des traditions, & la vérification ne répondoit pas toujours à ce que l'on avoit entendu dire : de plus on ignoroit dans preſque toutes les circonſtances ce qu'il falloit faire ; c'eſt ce qui a obligé la plûpart de ceux qui exploitent des mines à faire venir des ouvriers de l'Allemagne : ces ouvriers ne ſont pas cependant ſi ſupérieurs qu'il ſoit difficile de les égaler & même de les ſurpaſſer, d'autant plus que ce ne ſont pas les plus habiles qui ſe propoſent de quitter leur Pays pour venir exploiter les mines de France. On ſera par la ſuite en état

de former des ouvriers, de les faire travailler ſuivant de bons principes, & ce qui ne ſera pas moins avantageux, c'eſt qu'avec le Livre de M. Hellot, on formera des Directeurs habiles & néceſſaires pour conduire ceux qui ſe deſtinent à travailler ſous terre, & dans les différens fourneaux d'une Fonderie. Il faut eſpérer que l'on verra inceſſamment clair dans une matiére que quelques perſonnes ont ſouvent intérêt d'embrouiller. L'exploitation des mines a été pendant longtemps un prétexte pour faire concevoir aux intéreſſés de grandes eſpérances, & un gain prompt & conſidérable : ſi on lit la Préface de M. Hellot, on verra combien il faut rabbatre de ces propoſitions plus éblouiſſantes que réelles. En général une mine de quelque nature qu'elle ſoit, ne peut produire un revenu honnête que par la bonne adminiſtration. Pour éviter toutes les ſupercheries, on exige préſentement de ceux qui demandent des conceſſions, qu'ils répondent à pluſieurs queſtions, elles marquent la ſageſſe du miniſtére qui veut prévenir les abus qui pourroient ſe commettre dans les exploitations. On trouvera toutes les queſtions dont il s'agit dans la Préface de M. Hellot.

L'ouvrage eſt diviſé par chapitres; les premiers traitent de la diſpoſition d'un laboratoire convenable à faire les eſſais des métaux que contiennent les mines; on enſeigne la conſtruction des différens fourneaux, & l'on indique quels doivent étre tous les uſtenciles néceſſaires à l'opération des mines. On rapporte tous les poids qui ſont propres aux eſſais ; enfin toutes les méthodes qu'il faut ſuivre pour choiſir les mines y ſont expliquées dans le plus grand détail; puis on apprend comment on connoit ce qu'elles contiennent d'Or & d'Argent, & même ſi elles en renferment. L'Auteur traite enſuite de chaque mine, comme celles de Cuivre, de Plomb, d'Etain, le Cobolt, le Cinabre, l'Antimoine, le Vitriol, l'Alun, &c. On explique tous les eſſais qu'il faut faire pour connoître ce que le Bronze & le Fer contiennent d'Argent; on y apprend toutes les maniéres dont on affine & raffine l'Or & l'Argent avec les différens titres de l'un & de l'autre métal : l'on traite par conſéquent de l'alliage dans les monnoyes. Les derniers chapitres roulent ſur les différentes maniéres de faire le départ, & de purifier l'Or & l'Argent. On voit par cette courte analyſe quels ont été les objets que M. Schlutter a conſidérés, & quelles ſont les augmentations dont M. Hellot a enrichi un ouvrage fort connu & fort eſtimé des Sçavans; il deviendra par cette traduction plus utile & à la portée d'un très-grand nombre de perſonnes. C'eſt le ſervice que M. Hellot a rendu au Public : on verra avec plaiſir le ſecond volume.

ELIÆ LUZACI, EL. FIL. DISQUISITIO POLITICO MORALIS, num civis innocens iræ hostis, longè potentioris, justè permitti possit, ut excidium totius civitatis erit & in, &c. C'EST-A-DIRE : *Dissertation Politique & Morale, sur la question, s'il est permis d'abandonner à la vengeance d'un Ennemi supérieur en force, un Citoyen innocent, pour sauver toute la Ville.* A Leïde, aux frais de l'Auteur, 1749. Brochure *in*-8°. de 92 pp. non compris la Préface en 14 pp.

CETTE Dissertation est annoncée dans la Préface, par le jeune Hollandois qui en est l'Auteur, comme un essai qu'il avoit fait, il y a quatre ou cinq ans, de ses forces pour s'exercer. Ayant depuis ce temps revu & limé cet essai, autant que ses affaires ont pu le lui permettre, il le présente au Public, en reclamant l'indulgence que le titre de jeune Auteur semble devoir faire accorder plus aisément: & les connoissances que cet essai marque dans l'Auteur sur les sujets qu'il a traités, ne peuvent être qu'un favorable augure de sa capacité dans les autres matiéres qu'il pourra discuter par la suite.

La Préface de cet opuscule contient une espéce d'Histoire abregée du Droit Naturel, & surtout de la Morale comme science politique, autant que les lumiéres de la raison ont permis jusqu'à présent d'en approfondir les principes. Cette science, selon que l'observe l'Auteur, présentée d'abord sous une forme symbolique & énigmatique, sans raisonnement & avec les seuls secours que l'éloquence pouvoit lui prêter, n'est parvenue que successivement & après bien du temps, au point de perfection où l'ont portée aujourd'hui la méthode des Mathématiciens, & la connoissance plus approfondie des rapports de chaque homme avec ses semblables, surtout avec ses Concitoyens. C'est ainsi, ajoute l'Auteur, qu'on est à présent parvenu à démontrer que l'obligation de contribuer autant qu'il est en nous au bien général de la Société, est pour chacun de nous une premiére loi naturelle, d'où dérivent toutes nos obligations générales & particuliéres envers nos semblables.

La connoissance de cette premiére loi n'est pas nouvelle, mais jusqu'à présent on n'en avoit pas fait tout l'usage dont elle devoit être, & les ouvrages même les plus récens de l'Allemagne sur le Droit Naturel, faute de méthode n'ont pas la perfection qu'ils devroient avoir. Il semble que les Auteurs y ayent plus cherché à appuyer leurs démonstrations sur les autorités des anciens, qu'à les déduire des vrais principes, & leurs définitions sont plus conformes aux idées qu'ils ont eu intérêt de donner de chaque chose, pour y adapter leurs réflexions, qu'à celles que présente la nature même de la chose. Si l'Auteur a connu l'excellent ouvrage de Domat, & surtout son

ſon petit traité des Loix, il ſemble qu'il auroit pu lui rendre à ce ſujet la juſtice que mérite un plan ſi juſte & ſi bien préſenté de toutes les Loix naturelles & poſitives.

C'eſt d'après la méthode Mathématique que l'Auteur annonce avoir traité le ſujet de ſa Diſſertation. Mais afin de faire voir la différence d'un ſyſtême ainſi lié & appuyé, d'avec ceux qui n'ont pour baſe que les méthodes ordinaires, toujours trop incertaines, l'Auteur fait précéder l'établiſſement de ſon ſyſtéme par l'expoſition des autres ſyſtémes dont il ſe propoſe de faire voir le peu de ſolidité. De plus, comme la queſtion dont il s'agit eſt néceſſairement liée avec les droits de ceux qui gouvernent & avec les devoirs de chaque Citoyen envers ſa Ville & ſa Patrie, l'Auteur a cru devoir encore commencer ſa Diſſertation par la diſcuſſion des divers ſentimens des Auteurs ſur ce ſujet. N'ayant rien trouvé dans ces ſentimens qui le ſatisfit, il a cru pouvoir, ſans s'arrêter à l'autorité de tous les Sçavans dont il a diſcuté les opinions, marquer hardiment ſon propre avis.

Ainſi cet opuſcule s'eſt trouvé comme inſenſiblement compoſé de trois parties ou chapitres qui contiennent; 1°. l'expoſition & la diſcuſſion des divers ſentimens que l'Auteur a connus ſur l'origine des Villes; 2°. les diverſes opinions qui ſemblent avoir réſulté de ces ſyſtêmes ſur la queſtion dont il s'agit, & leur réfutation; 3°. l'établiſſement de l'avis de l'Auteur ſur cette même queſtion. Le troiſiéme de ces chapitres n'occupe guére qu'environ la cinquiéme partie de l'étendue du premier & le tiers de la longueur du ſecond.

Au ſujet de l'origine des Villes, l'Auteur obſerve d'abord combien ceux qui ont traité cette matiére ont jugé importante la connoiſſance de cette origine fondés ſur ce raiſonnement : c'eſt la cauſe qui fait découvrir la fin, & ce n'eſt que par cette découverte de la fin qu'on s'inſtruit des moyens. Mais, ajoute l'Auteur, ceux qui ont ſuivi une pareille méthode ont inutilement cherché ce qu'ils ſe flatoient de trouver, & on ne doit pas s'en étonner, car ils commençoient par ſuppoſer ce qui n'eſt pas. Comment, diſoient-ils, tant d'hommes libres par leur nature, comment tant de peres de familles, qui étoient chacun dans leurs maiſons comme autant de Souverains, ont-ils pu renoncer à cette liberté, à cette puiſſance ſi naturelle & ſi flateuſe, pour ſe ſoumettre à un joug, dont ils ne pouvoient ſe diſſimuler la dureté ? Il a fallu ſans doute pour les engager à un tel ſacrifice la cauſe, la raiſon, l'utilité les plus importantes. Partant de là ils ont donné pour cauſe de ce changement, l'indigence, la violence des méchans, la crainte de ceux qui étoient les plus puiſſans, le déſir de pourvoir à ſa ſureté, la foibleſſe des familles diviſées, le goût naturel de l'homme pour la ſociété, toutes cauſes qui ſe réduiſent à une ſeule : ſçavoir le beſoin réciproque que les

hommes ont eu les uns des autres.

Tels ont été les ſentimens de Platon, de Grotius, Puffendorf, &c. L'Auteur en expoſe encore pluſieurs autres, & les réfute tous avec un détail que nous ne pouvons ſuivre. Nous obſerverons ſeulement qu'il attaque le principal fondement de toutes ces opinions, en ſoutenant que ſelon toutes les apparences, & ſelon Cocceius, Lock, Volſius & Puffendorf même, les hommes n'ont jamais été tous libres & égaux : il ajoute que ſi les hommes étoient tous nés libres comme on le ſuppoſe, ils n'euſſent jamais changé d'état. Il examine les divers pacts ſuppoſés par les Auteurs entre les Citoyens de chaque Gouvernement. Il ſoutient que les hommes avoient d'autres voyes & ſurtout celle des alliances pour pourvoir à leur ſureté, que du moins les peres de familles n'auroient pas pu tranſmettre aux Souverains qu'ils auroient reconnus pour tels, plus de pouvoir que ces peres de familles en avoient eux-mêmes ſur leurs enfans. Il fait voir que l'on n'a nullement beſoin de ces pacts exprès ou tacites pour établir le droit des Souverains, que l'Ecriture Sainte nous marque ſi bien venir de Dieu. Il ajoute que ces ſyſtêmes ſont non ſeulement faux, mais dangereux : que les Villes & les Empires ont pu ſe former d'une infinité de maniéres différentes : que le pouvoir naturel d'un pere de famille, celui d'un aîné ſur toute la famille, qui s'étendant par la ſuite de plus en plus formoit autant de Colonies différentes, ſemblent en offrir des images : que l'Hiſtoire ne nous montre point d'exemple de ces Sociétés ou Etats formés par des pacts particuliers ; mais que de quelque maniére que les diverſes eſpéces de Gouvernemens ſe ſoient établies ; le principe qui ſuffit pour y déterminer les différens droits & devoirs de ceux qui gouvernent & de ceux qui ſont gouvernés, eſt que chacun doit contribuer, autant qu'il eſt en lui, au bonheur de tout le genre humain & de ſa ſociété particuliére, en préférant toujours la félicité du plus grand nombre.

Nous ne nous arrêterons pas à remarquer les diverſes opinions rapportées par l'Auteur, ſur le ſujet principal de ſa Diſſertation, ni la réfutation qu'il en a faite, ce détail nous méneroit trop loin. Nous nous contenterons d'obſerver que toutes ces opinions, qui ſe réduiſent à ſoutenir, ou l'affirmative, ou la négative ſur la queſtion propoſée ; roulent ſur deux principaux objets : ſçavoir d'un côté l'obligation de procurer le bien commun de la Ville à quelque prix que ce ſoit, d'un autre côté la reſtriction de cette obligation dans le cas auquel on ne peut ſauver la plus grande partie ſans perdre un Membre de la Société. Du reſte ces opinions dans le détail varient beaucoup par la diverſité des raiſons que chacun donne de ſon ſentiment. L'Auteur oppoſe à chacune de ces raiſons une réponſe particuliére, indépendante de la réfutation qu'il a faite auparavant

des divers systêmes sur l'origine des Villes: il se sert cependant aussi de cette réfutation quand elle peut s'appliquer, & il cite continuellement dans ce chapitre comme dans le précédent & dans le suivant, ceux qu'il réfute ou sur lesquels il s'appuye.

Pour venir à ce qui concerne l'établissement de l'avis de l'Auteur, il commence par définir ce que c'est que Cité, société Civile, péril imminent, droit naturel; à ces définitions il joint diverses propositions qu'il donne par forme d'axiomes & comme démontrées. Elles sont en effet courtes & paroissent assez évidentes. Enfin il tire de ces espéces de Théorêmes diverses conséquences qui composent son avis, & il appuye ensuite son avis sur différentes réflexions fort courtes, mais dont quelques-unes sont plus expliquées par des notes.

Ainsi il observe d'abord qu'il entend par Société Civile, par Etat ou Gouvernement, *plurium statum in quo omnium vires ad idem tendere debent .... & qui ad communem salutem, ... determinatur per unius* [vel plurium] *voluntatem*, & que chaque homme doit contribuer au bien commun de tous les autres selon sa position; il ajoute que les questions politiques morales dépendent de la combinaison de toutes les circonstances, mais que les hommes ne peuvent les embrasser toutes, ne pouvant se déterminer dans ces questions que par des probabilités plus ou moins grandes, selon qu'ils auront réuni la combinaison de plus ou de moins de circonstances, & non par des certitudes. Il conclut de ces définitions & de ces principes, ainsi que de plusieurs autres, que ceux qui gouvernent devant tendre au bien commun, ont le droit de livrer à un Ennemi puissant, qui les menace, un Citoyen innocent, s'ils peuvent par cette voye sauver la Ville ou l'Etat qu'ils gouvernent, & conséquemment qu'il ne s'agit que d'examiner si un tel sacrifice peut procurer le bien commun qu'on s'y propose. Mais sur ce point l'Auteur pense, par plusieurs raisons qu'il détaille, que le succès d'un tel sacrifice est trop incertain, que les dangers même pour la ruine de la Ville ou de l'Etat en sont trop grands, pour qu'il puisse être regardé comme avantageux, & conséquemment pour que ceux qui gouvernent ayent le droit de le faire. Il ajoute qu'au contraire la générosité que montrera une Ville ou un Etat qui refusera un tel sacrifice, est capable de lui faire faire des prodiges incroyables de valeur suffisans pour sa défense, de lui procurer de la part des autres Etats les secours les plus puissans, de faire rechercher son alliance, de rendre sa sureté durable, de prévenir des demandes si dures de la part de tout aggresseur; qu'enfin quel que soit le succès de ce généreux refus, il paroit ne pouvoir qu'être avantageux au genre humain considéré en général, que le parti contraire y sembleroit fort préjudiciable, & qu'ainsi la régle

de probabilité décide pour ce refus. Du reste en donnant cette décision, l'Auteur observe que toutes les questions politiques dépendent des circonstances qui varient à l'infini ; il ne se flate point d'avoir établi une régle générale qui soit sans exception, mais seulement d'avoir indiqué comment de pareilles questions pouvoient se décider.

Quoique l'Auteur se soit surtout attaché dans cette Dissertation à faire usage de la meilleure méthode, nous croyons qu'il auroit ajouté plus de perfection à son ouvrage, s'il avoit traité son sujet d'une maniére moins abstraite & moins scholastique. Les notes qu'il a jointes à son texte, pour expliquer & justifier dans ce texte ce qui lui a paru en avoir le plus de besoin, sont si chargées, si supérieures au texte par leur étendue & quelquefois si compliquées, qu'elles font trop perdre de vûe le texte, & qu'elles rendent du moins un peu difficile la lecture d'un ouvrage qui sembleroit exiger que l'agrément y fût proportionné à l'utilité.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

CODEX *Liturgicus Ecclesiæ Universæ in XV. libros distributus... nunc primum prodit.* Josephus Aloysius Assemani ad manuscriptos Codices Vaticanos aliosque Castigavit, recensuit, Latine vertit, & variantibus lectionibus illustravit. Romæ, ex Typographia Comarex, 1749. *in* 4°. Tel est le titre de l'ouvrage dont nous annonçons le premier vol. pour en donner une notice, & faire voir le plan de l'Auteur, nous marquerons le sujet des XV. Livres qui composeront le corps entier de l'ouvrage ; I. de Catechumenis ; II. de Baptismo ; III. de Confirmatione ; IV. de Eucharistia ; V. de Pœnitentia ; VI. de Extrema Unctione ; VII. de Matrimonio ; VIII. de Minoribus Ordinibus ; IX. de Sacris Ordinibus ; X. de Religiosorum initiatione, benedictionibus & consecratione ; XI. de Psalmodia ; XII. de Benedictionibus & consecrationibus Episcopis reservatis ; XIII. de Benedictionibus Sacerdotalibus ; XIV. de suffragiis Defunctorum ; XV. de Sanctorum Canonizatione, Festis & Calendariis, &c. L'Auteur réduit à ces XV. Classes toutes les anciennes Liturgies qu'il veut faire entrer dans sa Collection. Il rapporte les piéces dans leurs Langues originales, auxquelles il joint une version Latine, ou nouvelle, ou corrigée, avec des notes sur les endroits qui paroîtront en demander ; parmi ces piéces, on trouvera des Missels, des Livres de Psalmodies tirés d'anciens Manuscrits, qui n'ont jamais paru ; on y verra l'Histoire de chaque Eglise rélativement à la Liturgie. L'Au-

teur aura ſoin de marquer toujours les ſources où il puiſera, &c. On rendra compte du premier volume dans un des Journaux ſuivans.

De obeliſco Auguſti Cæſarii e Campi Martii ruderibus nuper juſſu Benedicti XIV. P. M. eruto, Commentarius Aug. M. Bandin, tabulis elegantiſſimis exornatus. Romæ, 1750. *in-fol.*

Della moneta è della natura de Contratti diſſertazioni due. In Roma, 1750. *in-4°.* On nous marque que ce Livre eſt très-ſçavant & très-eſtimé.

FRANCE.

DE MONTPELLIER.

Aſſemblée publique de la Société Royale des Sciences, tenuë dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville de Montpellier, le 8 May 1749. de l'Imprimerie de Jean Martel, Imprimeur du Roy, des Etats Généraux de Languedoc, & de la Société Royale des Sciences, 1749. *in-4°.* Les piéces dont la lecture a occupé cette Aſſemblée, ſont I. l'*Eloge de M. de la Croix de Caſtries, Archevêque d'Alby.* II. L'Eloge de M. de la Peyronie : ces deux Eloges furent prononcés par M. de Ratte, Secretaire perpétuel de l'Académie. III. Examen des Eaux Minérales de Pomaret, par M. Montet. IV. Nouvelles expériences ſur la décoloration du Vin rouge, par M. Peyre. V. Projet d'un ouvrage ſur la maniére d'élever les Vers à ſoye, par M. l'Abbé de Sauvages. VI. Eſſai ſur les maladies des Vers à ſoye appellés les Jaunes & les Muſcadins. VII. Recherches ſur la cauſe qui produit les Muſcadins.

DE PAU.

Mémoire ſur la nature & les propriétés des Eaux Minérales de Bagnéres, lû le 25 Janvier, 1749. à l'Académie Royale des Sciences & beaux Arts de Pau, par M. le Baig, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & Membre de cette Académie. Chez Jean Dupoux, Imprimeur de l'Académie, 1750. *in-8°.*

DE BESANÇON.

Hiſtoire de l'Egliſe, Ville & Diocèſe de Beſançon, qui comprend la ſuite des Prélats de cette Métropole, depuis la fin du ſecond ſiécle ... ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans leur Diocèſe, ſa diſcipline ancienne ; & les changemens qui y ſont arrivés ; l'Hiſtoire abrégée de ſes principaux Bénéfices, &c. Par M. F. J. Dunod de Charnagé, Ecuyer, ancien Avocat au Parlement, & Profeſſeur Royal, &c. Chez Cl. Joſ. Daclin, Imprimeur, & J. B. Carmet, Libraires, 1750. *in-4°.* 2 vol. A la fin du premier volume on trouve les preuves pour l'Hiſtoire de l'Egliſe de Beſançon : le ſecond eſt terminé par le Poüillé des Bénéfices de ce Diocèſe, & par l'explication de quelques Inſcriptions antiques. On rendra compte de cet ouvrage dans quelqu'un des Journaux ſuivans.

De Bordeaux.

Dissertation sur les Eaux Minérales du Mont de Marsan, adressée à MM. de l'Académie Royale des Sciences de Bordeaux, par M. Jean Betbeder, Docteur en Médecine & Correspondant de la même Académie. Chez P. le Brun, Imprimeur, Aggrégé de l'Académie Royale des Sciences, 1750. *in*-12. Cette Dissertation qui a été lûe avec satisfaction dans plusieurs Assemblées de l'Académie de Bordeaux, comprend deux parties: l'Auteur dans la premiére rend compte des expériences Chimiques qu'il a faites sur les Eaux Minérales de la Ville de Marsan; la seconde roule sur les effets de ces Eaux, & sur la maniére de les administrer.

De Paris.

Théorie nouvelle de la parole & des Langues; contenant une Critique abrégée de tous les Grammairiens anciens & modernes, par M. le Blan, Avocat. Chez Mérigot, pere & fils, Libraires, Quay des Augustins, 1750. *in*-12.

Les principes de la Jurisprudence Françoise, exposée suivant l'ordre des diverses espéces d'actions qui se poursuivent en Justice. Chez Briasson, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. deux volumes.

Anthropotomie, ou *l'art de disséquer* les muscles, les ligamens, les nerfs & les vaisseaux sanguins du corps humain; auquel on a joint une Histoire succinte de ces vaisseaux; avec la maniére de faire les injections, de préparer, de blanchir les os, & de dresser les Squelettes; de préparer toutes les différentes parties, & de les conserver préparées, soit dans une liqueur propre à cet effet, soit en les faisant sécher; celle d'ouvrir & d'embaumer les Cadavres. On y donne aussi la description des matiéres propres à chacune de ces préparations & la figure des instrumens. Chez le même Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. 2 vol.

Arrêts Notables de la Cour du Parlement de Provence, recueillis par feu M. Balthasar de Bezieux, Seigneur de Valmousse, Conseiller du Roy, Président.... sur diverses matiéres Ecclésiastiques, Civiles & Criminelles; avec les motifs des Juges qui les ont rendus. Ouvrage divisé en neuf Livres qui serviront de continuation aux deux Compilations de Boniface, avec une table des Livres, Titres, Chapitres & Paragraphes, & une derniére fort ample des matiéres par ordre alphabétique, par M. Sauveur Eiriés, Avocat au même Parlement. Chez P. G. le Mercier, Desaint & Saillant, & J. Thom. Hérissant, 1750. *in-fol.* Dans un des Journaux suivans on rendra compte d'une Préface qui est à la tête de cette nouvelle Compilation, du plan & de l'ordre de l'Auteur, ainsi que de la matiére qu'il a embrassée.

Ambassades de M. de la Boderie en Angleterre, sous le Regne de Henry IV. & la Minorité de Louis XIII.

depuis les années 1606. jusqu'en 1611. 1750. *in* 12. 5 vol. On trouve cet ouvrage à Paris, chez P. G. le Mercier.

Traité de la dévotion à la Sainte Vierge Mere de Dieu, tiré de l'Ecriture, des Conciles & des Peres, avec des Réflexions & des Priéres, dédié à Madame la Duchesse de Luynes, divisé en trois parties, &c. par M. Ballet. Chez Prault pere, Quay de Gêvres, & J. B. Garnier, rue S. Jacques, 1750. *in*-12.

Anecdotes Littéraires, ou Histoire de ce qui est arrivé de plus singulier & de plus intéressant aux Ecrivains François, depuis le renouvellement des Lettres, sous François I. jusqu'à nos jours. Chez Durand, rue S. Jacques, & Pissot, Quay des Augustins, 1750. *in*-12. 2 vol.

Les Muses en France, ou Histoire Chronologique de l'origine, du progrès, & de l'établissement des Belles-Lettres, des Sciences & des beaux Arts dans la France; contenant la fondation des Universités, des Colléges, des Académies Royales, des Ecoles célébres de ce Royaume, & les personnes illustres qui les premiéres se sont le plus distinguées en France, soit dans les Sciences, soit dans les Arts. Par A. M. le Févre. Chez J. F. Quillau fils, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12.

Le Théâtre ouvert au Public, ou Traité de la Tragédie & de la Comédie, dans lequel après avoir rapporté l'origine de ces deux Poëmes, on donne des régles exactes pour en juger. Ouvrage utile à toutes sortes de personnes, particuliérement à ceux qui fréquentent les Spectacles; en deux parties, traduit de l'Anglois. Chez J. F. Quillau fils, 1750. *in*-12.

Traité de la cause & des Phénoménes de l'Electricité, par M. Boullanger. De l'Imprimerie de la Veuve David, & chez Pecquet, Libraire, rue de la Huchette, 1750. *in*-8°. 2 parties.

Cause méchanique de l'Electricité. Chez P. Prault pere, Quay de Gêvres, 1749. *in*-12.

Traité des pierres gravées, par P. J. Mariette. De l'Imprimerie de l'Auteur, 1750. *in-fol.* 2 vol. Outre le traité des pierres gravées, cet ouvrage comprend encore beaucoup d'autres piéces intéressantes qui en sont des dépendances, ou qui y ont rapport. On y trouve 1°. l'Histoire des Graveurs en pierres fines; 2°. le Manuel de la Gravure en pierres fines & ses dépendances; ce Manuel contient la description des pierres précieuses, & autres pierres fines propres à la gravure; la pratique de la gravure en creux, & de celle en relief sur les pierres fines; de la maniére de contrefaire les pierres gravées avec du verre coloré; observations sur les diverses maniéres de tirer des Empreintes, sur la façon de monter les pierres gravées, & comment on les conserve dans les Cabinets; 3°. Bibliothéque Dactyliographique, ou Catalogue raisonné des ouvrages qui traitent des pierres gravées, avec le Catalogue des Li-

vres qui composent cette Bibliothéque. Tel est le contenu du premier volume. On voit dans le second le recueil des pierres gravées du Cabinet du Roy, divisé en deux parties: la premiére qui est précédée d'une Préface Historique sur ces mêmes pierres, contient les sujets avec leur explication; & la seconde contient les têtes. Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage.

Dictionnaire des Monogrammes, Chiffres, Lettres initiales, Logogriphes, Rébus, &c. sous lesquels les plus célébres Peintres, Graveurs & Dessinateurs ont dessiné leurs noms, traduit de l'Allemand de M. Christ, Professeur de l'Université de Leipsick. Chez Sébastien Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, 1750. *in*-8°. Le Traducteur a mis à la suite de ce Dictionnaire, des marques communes, de Peintres, Graveurs & Dessinateurs, tirées des figures de leurs différens instrumens, & des marques particuliéres tirées de la signification de leurs noms, armes.... & représentées en formes de Logogriphes, Rébus, &c. avec des supplémens de ce Dictionnaire des Monogrammes.... tirés de l'Abbé de Marolles, de Florent le Comte, de l'Abacédaire des Peintres.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JUILLET 1750.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

AOUST.

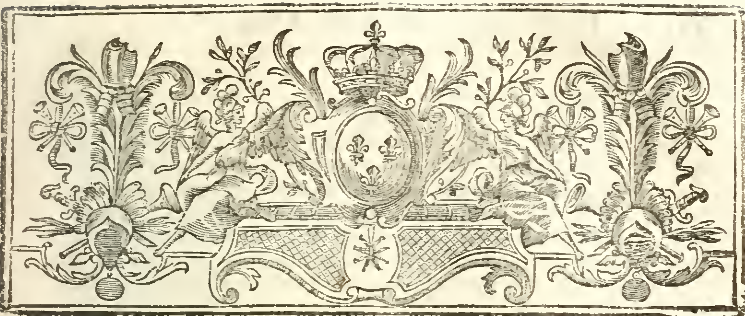


A PARIS,

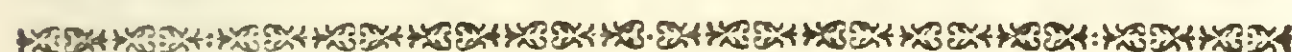
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



AOUST M. DCC. L.

ANNALI D'ITALIA DAL PRINCIPIO DELL' ERA VOLGARE sino all' anno 1500. C'EST-A-DIRE : *Annales d'Italie, depuis le commencement de l'Ere vulgaire, jusqu'en l'an* 1500. *par Louis Antoine* MURATORI, *Bibliothécaire du Sérénissime Duc de Modéne. Tome premier, qui va depuis la premiére année de l'Ere vulgaire jusqu'à l'an* 221. *in*-4°. A Milan, aux dépens de Jean-Baptiste Pasquali, Libraire de Venise, 1744.

LEs Annales d'Italie sont encore un de ces ouvrages, dont l'interruption du commerce causée par la derniére guerre, ne nous avoit pas permis de parler aussitôt que nous l'aurions souhaité. Mais la réputation de l'Auteur & l'importance de l'ouvrage, nous font

croire, que le compte que nous allons en rendre, aura pour ainsi dire encore les graces de la nouveauté.

Le grand âge de feu M. Muratori, & l'espérance que quelques-uns des Sçavans de sa Nation, entreprendroit d'en donner une Histoire complette, l'avoient long-temps empêché d'y travailler. Il voyoit avec une sorte de peine que tout ce qui concerne la partie de l'Histoire Civile, n'étoit point encore suffisamment éclairci. Car il convient que par rapport à l'Histoire Ecclésiastique d'Italie, les Annales de Baronius & ses Continuateurs n'ont rien laissé à désirer. Il remarque cependant que tous ces Auteurs ont écrit en Latin, & quoique qu'il connoisse sans doute l'ouvrage du P. Orsi, il ne laisse pas de dire, que si on excepte quelques abrégés des annales du Sçavant Cardinal, l'Italie n'a point comme la France, l'avantage d'avoir en Langue vulgaire une Histoire Ecclésiastique complette : rien en un mot qui approche de celle de M. Fleury.

L'Histoire Civile d'Iralie étoit donc la seule selon lui, qui eût besoin d'être traitée avec plus d'exactitude & d'étendue. Il est vrai, dit-il, qu'on a de grandes obligations à Sigonius, & que ce qu'il a écrit sur l'Empire d'Occident, & sur le Royaume d'Italie, mérite beaucoup de louanges. Mais son Histoire ne commence qu'avec Dioclétien, & finit à l'Empereur Rodolphe I. & depuis que cet Ecrivain est mort, on a découvert grand nombre de Monumens fort propres à l'enrichir. D'ailleurs Sigonius a le défaut de ne point citer ses garands, silence qui est avec raison toujours fort suspect. M. Muratori ne parle point ici des autres Auteurs qui ont écrit l'Histoire générale d'Italie, parce qu'il n'en connoît, dit-il, aucune qu'on puisse comparer à Sigonius.

Toutes ces raisons ont enfin déterminé M. Muratori à se charger d'un travail dont tout le monde sentoit la nécessité, mais que personne cependant n'avoit le courage d'entreprendre ; il en fait sentir les difficultés, & il avertit qu'on ne doit pas s'attendre à trouver dans les Annales d'Italie une suite non interrompue des Princes qui y ont successivement paru sur la scéne, moins encore toutes leurs actions, & le temps précis où elles sont arrivées. On ne verra que trop, dit-il, que l'Histoire d'Italie n'est pas plus heureuse sur ce point que toutes les autres.

On s'apperçoit dès le troisiéme siécle, quoique les Lettres y fussent encore en honneur, qu'on commence à manquer de lumiére, soit pour bien développer les événemens, soit pour en bien fixer la Chronologie. Mais cette obscurité devient très-sensible dans le cinquiéme & incomparablement plus grande dans les suivans, c'est-à-dire, depuis que les Barbares s'étant emparés de l'Italie, y portérent avec une infinité d'autres maux, une ignorance déplorable.

Non seulement la mémoire d'un grand nombre d'événemens s'est perdue, mais celle qui s'en est conservée, nous a été transmise avec tant de négligence, qu'on ne sçait en quel temps les placer. Ajoutez à cela un inconvénient commun à toutes les Histoires, la difficulté de découvrir la vérité à travers cet amas de faussetés dont la partialité & la haine des Ecrivains l'ont obscurcie.

En général, continue-t'il, la plupart des Historiens qui dans ces siécles barbares ont entrepris d'écrire les événemens arrivés dans des temps fort éloignés de leur siécle, tantôt faute de monumens, & d'attention, tantôt par simplicité, & quelquefois même par des vuës intéressées, y ont mêlé des fables, des bruits populaires, ou les traditions ridicules du peuple. » L'Histoire des siécles barbares d'Italie est remplie de *ces fausses marchandises*, & l'Histoire Ecclésiastique sans comparaison bien » plus que la profane.

M. Muratori assure, qu'au milieu d'une si grande confusion, il n'a rien oublié pour démêler le vrai du faux, & dans l'incertitude, pour marquer du moins ce qu'il y avoit de plus probable. Il avertit en même temps, ceux qui n'ont encore aucune teinture de l'Histoire, qu'il » les proménera de temps » en temps dans des Jardins agréa» bles, mais que le plus souvent il » les fera passer à travers des fo» rêts immenses & des déserts » affreux selon la diversité des Prin» ces bons ou mauvais, des heureu» ses ou malheureuses influences du » Ciel, des temps de paix ou de » guerre, des prospérités ou des » calamités publiques.

Lors même, dit-il, que l'Empire Romain étoit le plus florissant, il eut des Empereurs qui furent l'opprobre du genre humain, des monstres de cruauté, nés également pour la ruine des autres & enfin pour la leur. Ensuite le Nord se déchaîna contre l'Italie, & y fit pleuvoir un déluge de maux. Insensiblement les guerres commencérent à *devenir le pain quotidien* de l'Italie, & dans la suite de plusieurs siécles la plupart des Villes y furent bouleversées par les folles & furieuses factions des Gibellins & des Guelphes; ensorte, ajoute-t-il, que dans cette Histoire on trouve communément beaucoup plus de choses tristes qu'agréables.

» Mais ce mal, ajoute-t'il, n'est » point particulier à la seule Italie. » On voit des scénes aussi désagréa» bles dans les autres Nations. » Dieu a formé ce monde pour » être plutôt le séjour des pleurs » que celui des ris, afin de nous » obliger d'en chercher un meil» leur, dont la Foi Sainte que nous » professons nous donne une dou» ce espérance.

Outre l'utilité commune à toutes les Histoires, M. Muratori prétend que celle-ci offre encore un avantage qui lui est particulier, & il promet de le faire remarquer, » c'est qu'en voyant les agitations, » les malheurs & les calamités

„ affreuses qui ont désolé l'Italie „ dans les siécles passés, on sentira „ combien on doit de reconnois- „ sance à la bonté Divine qui nous „ a réservés à des temps non pas, „ dit-il, certainement exempts de „ maux, mais où les maux sont „ sans contredit beaucoup moins „ communs & beaucoup moins „ accablans, que dans ces siécles „ d'horreur où régnoient l'igno- „ rance & la barbarie.

Il a cru devoir finir ses annales à l'an 1500, parce que depuis ce temps-là jusqu'à nos jours, on a un si grand nombre d'Historiens qu'il est aisé de s'instruire exactement de tout le reste de l'Histoire. A quoi il ajoute qu'ayant ébauché dans celle des *Antiquités de la Maison d'Est*, les principaux événemens de l'Histoire générale d'Italie jusqu'en 1738, il lui eût été fort désagréable de traiter de nouveau les mêmes matiéres.

Après avoir touché en peu de mots les différentes opinions des Chronologistes sur le temps de la naissance de Notre-Seigneur, notre illustre Annaliste, suivant l'opinion des Chronologistes modernes, place le commencement de l'Ere vulgaire, l'an 749 de la fondation de Rome, la quarante-cinquiéme année de l'Empire d'Auguste, sous les Consuls Caïus Julius César, fils d'Agrippa, & Marc Emile Paul. C'est à cette Epoque que commencent ces Annales. Dans l'impossibilité, où nous sommes de les parcourir, nous nous contenterons de faire sentir en passant la méthode qu'il y suit, & de nous arrêter sur les endroits, qui nous paroîtront les plus propres à donner quelque idée de la maniére, dont il a rempli un si vaste projet.

Conformément, dit-il, à un sentiment très-ancien, & appuyé sur l'autorité des Peres, il met l'année de la Passion de Notre-Seigneur sous les Consuls Lucius Rubellius Geminus, & Caïus Rufius Geminus, la seiziéme année de l'Empire de Tibére. „ D'au- „ tres, ajoute-t'il, ont rapporté à „ quelques-unes des années sui- „ vantes un événement si mémo- „ rable pour notre Religion; mais „ il ne convient pas au-dessein que „ je me propose, de m'étendre da- „ vantage la-dessus, d'autant plus, „ continue-t'il, qu'avec toutes les „ ressources qu'on peut tirer de „ l'esprit & de l'érudition, on n'a „ encore pu parvenir, & que vrai- „ semblablement on ne parvien- „ dra jamais, à répandre du jour sur „ une question si obscure. Il nous „ doit suffire d'être assurés de la „ certitude du fait, l'incertitude „ où l'on est sur le temps, où il est „ arrivé, étant pour nous de peu „ d'importance.

Il fixe, dit-il, encore avec les plus célébres Chronologistes le Martyre des Apôtres S. Pierre & S. Paul à l'an 65 de J. C. Indiction 8: la vingt-deuxiéme année de Néron, sous les Consuls Aulus Licinius Nerva Silianus, & Marcus Vestinius Atticus. Car il faut observer qu'à la tête de chaque année M. Muratori marque toujours

celle de l'Ére vulgaire, le nombre de l'indiction, l'année du Pontificat du Pape, & du régne de l'Empereur, & enfin le nom des Consuls.

Mais s'il est certain que les deux Saints Apôtres ont souffert le Martyre à Rome, il observe qu'il n'en est pas de même du temps où ils l'ont souffert, sur quoi laissant aux Sçavans à accorder la maniére dont s'expriment quelquefois les fastes Consulaires, il renvoye le Lecteur à ceux qui ont traité exprès ces matiéres. Généralement parlant il en use de même sur tous les points, où les Chronologistes sont partagés; il fait sentir en passant la difficulté & remet à d'autres la fatigue de l'éclaircir.

Ainsi il se contente de dire que suivant les conjectures de plusieurs habiles gens, le Pape S. Clément succéda à S. Lin l'an 67 de J. C. & il avertit que la Chronologie des Papes du premier siécle est fort embarrassée, & qu'il y a beaucoup de confusion dans celle de Damase qui porte le nom d'Anastase le Bibliothécaire. Cependant il croit devoir s'y conformer par rapport à la premiére année du Pontificat de Soter, placée par Anastase sous les Consuls Quintus Junius Rusticus, & Caïus Vettius Aquilinus.

Il s'arrête cependant un peu davantage sur la difficulté qu'il y a quelquefois de fixer le vrai nom des Consuls Romains, & l'année à laquelle ils en ont fait les fonctions. A la faveur des Inscriptions anciennes, dont-il a publié un Sçavant recueil, il rectifie de temps en temps les fastes Consulaires, & les méprises où il prétend qu'elles ont quelquefois entrainé certains Auteurs, & même M. de Tillemont; il regarde cependant ce dernier comme un des Historiens les plus exacts qui ayent paru de nos jours.

Au sujet d'Appius Attilius Bradua, & de Titus Clodius Vibius Varus dont M. Muratori rapporte le Consulat à la vingt-troisiéme année de l'Empire d'Antonin Pie, notre Annaliste observe par exemple, que les Historiens se sont partagés sur le surnom de ce second Consul, les uns voulant qu'il s'appellât *Verus*, & les autres *Varus*, question, dit-il, qui a été décidée en faveur de ces derniers, depuis qu'on a découvert à Lyon une très-belle Inscription, qui donne avec certitude les noms & les surnoms de ces deux Consuls. M. de Tillemont nomme simplement ce Consul, Titus Vibius Barus & non Varus, sans lui donner le prénom de Clodius, & ajoute de plus que S. Prosper & Cassiodore le font Consul pour la deuxiéme fois. Deux points sur lesquels il est assez étonnant que M. Muratori ne dise absolument rien, soit pour les confirmer, soit pour les réfuter.

Au reste il est aisé de voir en parcourant ses Annales, que M. Muratori fait beaucoup plus de fonds sur les Inscriptions que sur les Médailles. C'est ce qui paroit entr'autres dans un endroit, où il combat le sentiment du Cardinal

Noris & du Pere Pagi, qui fondés sur différentes médailles, placent à l'année 176 de J. C. le premier Consulat de Commode, & celle où il partagea l'honneur du triomphe avec M. Auréle ; après avoir exposé les principales raisons qui le déterminent à croire que ces deux événemens n'arrivérent que l'année suivante, il dit qu'après tout il laissera combattre entr'eux les Sçavans sur ce point, tant il trouve de confusion & d'obscurité dans les Médailles qu'ils citent ; il ajoute que c'est assez pour lui d'avertir, qu'il seroit bien à désirer que tous ces anciens monumens fussent vrais, tous bien exactement lus, & fidélement copiés. Mais ne peut-on pas en dire autant des Inscriptions.

Nous ne devons pas oublier que notre Sçavant Annaliste explique aussi, lorsque l'occasion s'en présente, ce qui regarde les usages, les loix, les fêtes, & les cérémonies religieuses des Romains. Ainsi en parlant du cens ou du dénombrement des Citoyens Romains, fait l'an 48 de J. C. la huitiéme année de Claude, il observe qu'on ne comprenoit pas dans le cens cette foule d'Etrangers qui habitoient la Ville de Rome, & moins encore tant de milliers d'esclaves qui servoient alors les gens riches & aisés. Aucun des anciens Ecrivains ne nous a laissé, dit-il, le nombre des ames qui vivoient alors dans cette Capitale, & qui peut-être, ajoute-t'il, étoit considérablement plus peuplée que Paris & Londres ne le sont aujourd'hui.

Ce qu'il y a de sur, c'est que par le nom de Citoyens Romains on entendoit toutes les personnes libres qui jouissoient du droit de Bourgeoisie Romaine, tant à Rome que dans les Provinces, car ce ne fut que dans les temps suivans, qu'on étendit ce droit à tous ceux qui vivoient sous l'Empire Romain.

On trouva sous le dénombrement de Claude six millions neuf cens quarante-quatre mille Citoyens, au lieu que dans celui qui avoit été fait sous Tibére la premiére année de son régne, une Inscription découverte à Ancyre & rapportée par Grurer, ne compte que quatre millions cent soixante & dix-sept mille Citoyens Romains. On ne nous apprend point à quoi se monta celui qui fut achevé la sixiéme année de l'Empereur Vespasien, & qui fut le dernier dénombrement dont l'Histoire des Empereurs Romains fasse mention.

M. Muratori observe seulement, d'après Pline l'ancien, qu'on y trouva entre l'Apennin & le Pô, des Citoyens d'un âge extrêmement avancé, sçavoir trois à Parme de 120 ans & deux de 130; à Faença une femme de 132 ans; & à Boulogne, & à Rimini deux de 150, si toutefois, dit notre Annaliste, il n'y a point d'erreur dans le texte. Pline ajoute qu'on compta dans la huitiéme région d'Italie, qui s'étendoit depuis Rimini jusqu'à Plaisance 54 personnes de cent ans, 14 de 110, deux de 125, quatre de 130, autant de

de 135 ou 137 ans, d'où M. Muratori conclut, que sans doute on regardoit ce Pays, comme celui de toute l'Italie où l'air étoit le plus sain; car si dans d'autres cantons on eût trouvé des personnes qui eussent vécu aussi long temps, on ne voit pas par quelle raison Pline n'en eut pas fait mention.

Dans un autre endroit après avoir parlé du terrible incendie arrivé à Rome sous le régne d'Antonin le pieux, où trois cens quarante, tant *Isles* que maisons furent réduites en cendres: M. Muratori observe que par ce mot d'*Isles*, plusieurs ont cru que les anciens désignoient les maisons qui étoient absolument détachées des autres. Mais il est impossible, dit-il, d'accorder ce sentiment avec une description de Rome composée par Publius Victor. Cet Auteur y donne à cette grande Ville 47702 *Isles* & seulement 1799 *Maisons*, ce qui seroit inintelligible, si par le nom de maisons *Domus*, il n'avoit pas entendu ce que nous nommons aujourd'hui *Palais*, & par le nom d'*Isles*, les maisons ordinaires du Peuple Romain, distinctes à la vérité les unes des autres, mais cependant unies ensemble par des murs.

Il prouve, & assez au long, que la victoire miraculeuse que l'Empereur M. Aurele remporta sur les Quades, doit être attribuée, & l'a été en effet par tous les Auteurs Ecclésiastiques, aux priéres des Soldats Chrétiens qui servoient dans l'Armée Romaine, » mais qu'il y ait » eu cependant une Légion toute » composée de Chrétiens appellée » pour lors Mélitine, & depuis » surnommée la Légion fulminan- » te, cela est douteux, & le der- » nier, selon les observations des » Sçavans, ne peut subsister «. Mais qu'il nous soit permis de dire que M. de Tillemont pense bien différemment, & que les raisons qu'il apporte, pour soutenir, que cette Légion a réellement existé, auroient du engager M. Muratori à prendre la peine de les discuter.

En général il nous a paru qu'il a composé ces annales moins pour les Sçavans, ou dans la vûe d'en former, que pour le commun des hommes qui se mettent & doivent réellement peu se mettre en peine d'une si grande précision dans les faits & dans les dattes, & semblables connoissances, qui sont ordinairement plus curieuses qu'utiles. Sa narration, nous a paru claire, vraie, intéressante, sans cependant être trop chargée de réflexions, défaut qu'on a souvent reproché aux Historiens de sa Nation.

A l'égard du style, s'il nous étoit permis d'en juger, nous dirions qu'il est quelquefois excessivement familier: nous n'en citerons que l'exemple suivant entre une infinité d'autres. Un Astrologue ayant été convaincu par son propre témoignage d'avoir prédit le jour de la mort de Domitien, cet Empereur lui demanda s'il sçavoit ce qu'il devoit lui arriver dans la journée même, où il lui parloit. Oui répondit l'Astrologue, je dois être

mangé des chiens ; ſurquoi Domitien ordonna qu'il fût brûlé ſur le champ ; mais à peine le corps de ce malheureux l'étoit-il à moitié, qu'un orage terrible mêlé de pluye écarta les Bourreaux & éteignit le feu, *ſi chè*, dit M. Muratori, *poterono i cani accorrere, e far buon convito di quel roſteo.* Nous continuerons de donner l'extrait des tomes ſuivans, qui ne ſont pas moins dignes de la curioſité du public, que le premier dont nous venons de parler.

L'INGENIEUR DE CAMPAGNE, OU TRAITE' DE LA fortification paſſagére, par M. le Chevalier DE CLAIRAC, *Brigadier des armées du Roy, Ingénieur en Chef à Bergues-Saint-Vinock. Volume in-4°. pag. 247. & 36 Planches détachées.* A Paris, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roy, pour l'Artillerie & le Génie, Quay des Auguſtins 1750.

L'INGÉNIEUR étant un homme de Cabinet, & un homme de Guerre, il eſt néceſſaire qu'il s'applique à la théorie comme homme de Cabinet, & à la pratique comme homme de guerre. Il eſt certain que nous avons d'excellens Livres ſur la Géométrie, & ſur la Mécanique, il n'en eſt pas de même des ouvrages de pratique ; de plus l'Officier & ſurtout l'Ingénieur ne doit regarder la théorie que comme un moyen pour parvenir avec diſcernement à la pratique dont il doit faire ſon capital.

Les connoiſſances qui appartiennent principalement à l'Ingénieur, ſont la conſtruction de la fortification, l'art d'exécuter un projet avec ſureté, l'attaque & la défenſe des places ; enfin tout ce qui concerne la guerre de Campagne. Ces différentes connoiſſances ont des régles & des principes dont on ne peut s'éloigner ; cependant ces maximes, quoique certaines, ne ſont pas ſuſceptibles d'une démonſtration rigoureuſe comme celles de la Géométrie, parce qu'elles dépendent du terrein, & de certaines circonſtances Phyſiques ; elles ſont telles que ſi l'on accorde les prémices, ou plutôt les *données*, l'eſprit ne peut alors ſe refuſer d'admettre les conſéquences.

La fortification ne conſiſte pas à changer l'inclinaiſon d'une ligne, la grandeur d'un angle ; la conſtruction a bien d'autres objets, & peu d'Auteurs en ont traité d'une maniére exacte & aſſez étendue. » La fortification des Places, dit » M. le Chevalier de Clairac, tou» te importante qu'elle eſt, & par » elle-même, & par le rapport » qu'elle a avec les autres parties » du Génie, n'a pas été cependant » auſſi cultivée par les Ingénieurs, » qu'il auroit été néceſſaire & qu'on » auroit du s'y attendre.

M. de Clairac attribue cette indifférence à ce qu'on n'a jamais appris qu'une routine ſans principes,

où l'on a peut-être regardé cet objet comme borné, ou l'on a cru qu'il étoit porté à sa perfection; mais des idées plus étendues & plus méthodiques feroient bientôt revenir de cette erreur. Voici le plan que nous trace à ce sujet M. le Chevalier de Clairac, & que nous rapporterons; il peut être infiniment utile aux gens du métier, & surtout à tous ceux qui instruisent la jeunesse qui se destine au parti des armes.

» Je voudrois, dit-il, qu'un esprit juste & éclairé commençât par détailler les parties qui forment un des côtés de l'enceinte, & qu'il expliquât d'abord ce que c'est qu'un rempart, qu'un fossé, qu'un chemin couvert, son utilité, ce qui doit déterminer sa hauteur & sa largeur, qu'il balançât les avantages & les inconvéniens qui résultent du plus ou du moins. Il faudroit qu'il traitât ensuite avec la même attention de l'enceinte en général, de ses différentes figures régulières, des lignes & des angles qui les composent, des ouvrages dont on les couvre; après quoi on enseigneroit à tracer sur le papier les principaux systêmes qui ont paru; on les examineroit à la rigueur, en balançant exactement leurs avantages & leurs défauts, & en faisant sentir le peu de progrès que cet art a fait jusqu'à présent, par le peu de différence qu'il y a de l'un à l'autre de ces systêmes; on finiroit par des maximes générales dont l'on feroit l'application aux figures irrégulières. Je suis persuadé qu'un semblable ouvrage donneroit sur la fortification des notions & des idées bien différentes de celles que l'on en prend d'ordinaire: commençant ainsi à la mieux connoître, il est probable que l'on commenceroit aussi à la mieux cultiver.

Qui seroit plus en état de travailler sur cette matiére que M. le Chevalier de Clairac, dont les vûes nous paroissent si exactes. Pour réussir dans une pareille entreprise, il faudroit composer un recueil d'instructions qui seroient tirées des Projets & des Devis de fortifications avec les plans qui les détailleroient: il faudroit y joindre les divers ouvrages que l'on a faits en France dans les différentes Places. Les Cabinets des Directeurs & le Bureau des Fortifications sont pleins de richesses dont on tireroit une grande utilité. C'est par ce moyen, dit notre Auteur, qu'on sauveroit de la poussiére & de l'oubli un grand nombre d'excellentes choses; ce seroit encore un moyen d'épargner au Roy des sommes considérables qui se perdent journellement par des constructions défectueuses où mal entendues.

M. le Chevalier de Clairac nous propose encore d'autres plans avec des vues aussi utiles qu'avantageuses; il faut espérer qu'il se trouvera quelqu'un assez laborieux, assez porté pour le service du Roy & de la Patrie, & assez éclairé pour entreprendre & composer avec suc-

cès un ouvrage qui produiroit de ſi bons effets.

Perſonne n'ignore qu'il n'y a preſque rien à ajouter à l'attaque des Places de M. le Maréchal de Vauban; ce grand homme a travaillé auſſi ſur la défenſe, mais il faut convenir que ſur cet article, il n'a pas porté ſes lumiéres auſſi loin que ſur l'attaque, parce que nos conquêtes ne l'ont preſque point mis à portée d'exercer ſes talens dans ce genre, dans lequel un Ingénieur peut ſe diſtinguer infiniment. Si l'on ſépare, comme fait notre Auteur, l'attaque & la défenſe des Places, des fonctions d'un Ingénieur qui eſt par ſon ſervice attaché à la ſuite d'une armée; il ſemble que ſes connoiſſances ſe réduiſent à ſi peu de choſe qu'on a de la peine à croire que cet objet ſeul puiſſe faire la matiére d'un ouvrage conſidérable : cependant on reviendra de cette idée en conſidérant la choſe de plus près & avec plus d'attention; on verra même qu'un ouvrage conſidéré ſous ce point de vue, eſt auſſi neuf que varié, par les différentes circonſtances où une armée peut ſe trouver : c'eſt à remplir ce deſſein que M. le Chevalier de Clairac s'eſt appliqué. La derniére guerre a mis M. le Chevalier de Clairac dans le cas d'exercer ſes talens; il nous rapporte dans cet ouvrage ce que l'expérience lui a fait connoître; il a déduit, des différens événemens qui lui ſont arrivés, des régles & des maximes ſur la *fortification paſſagére*, car c'eſt ainſi qu'il faut nommer la conſtruction des Redoutes des Forts, des Camps, qui ne ſont point à demeure, & qui ne ſont établis que pour un certain temps illimité.

Ce qui concerne en particulier les places de guerre, c'eſt-à-dire, l'art de fortifier les Villes, de les conſtruire, de les attaquer, & de les défendre, renferme certainement les parties les plus eſſentielles & les plus brillantes d'un bon Ingénieur; mais ces réflexions ne doivent pas ſe terminer uniquement à ces objets; il y en a d'autres qui ſont encore très-importans. Une armée qui eſt retranchée avec intelligence, produit les mêmes effets qu'une Forteresſe; elle couvre un Pays; elle ſupplée au nombre : enfin elle arrête un ennemi ſupérieur, ou l'oblige à combattre avec deſavantage. Si au contraire on ſuppoſe que l'armée ſoit maitreſſe du plat Pays, il y a des poſtes qu'il faut conſerver, des têtes de ponts pour le paſſage des riviéres qu'il faut défendre ou appuyer, des quartiers qu'il faut aſſurer, enfin d'autres ouvrages qu'il eſt néceſſaire de conſtruire. Toutes ces connoiſſances ſont du reſſort de la fortification, & l'on ne peut diſconvenir que cette partie ne ſoit auſſi néceſſaire à la ſuite d'une armée, que celle qui regarde la ſureté & la conſervation des Places. Il eſt vrai que les maximes de la fortification paſſagére, & de la fortification permanente, ſont déduites des mêmes principes; il ne s'agit que de la maniére de les appliquer dans la pratique. Ce qui

apporte beaucoup de changement.

Par exemple le projet qui regarde la fortification d'une Place, eſt ordinairement le fruit d'une longue méditation; l'Ingénieur le forme dans ſon Cabinet, l'examine, & le rectifie à loiſir; il a tout le temps de comparer les différentes idées qui lui viennent; il ſçait enfin que les matériaux, & les autres moyens néceſſaires à la conſtruction de la Place ne lui manqueront pas lorſqu'il s'agira de l'exécution. Mais ſi nous conſidérons un Ingénieur qui accompagne une armée, ou des corps d'armée, tout change de face, ce ne ſont plus les mêmes idées qui doivent l'occuper; dans ce cas l'on n'a nul égard à la ſolidité de l'ouvrage; ce qu'il y a de plus eſſentiel, c'eſt de ſe déterminer avec juſteſſe & préciſion, & cependant ſur le champ, il faut preſque toujours ajuſter ou proportionner l'ouvrage au temps que l'on a pour le faire; le nombre des travailleurs eſt limité, ainſi que la quantité des matériaux qui n'eſt point à la diſpoſition du conſtructeur; on ſçait qu'à la guerre un coup de main décide ſouvent du ſuccès d'une affaire générale, ſoit en nous mettant en état de l'entamer à propos, ſoit en nous en faiſant prendre une diſpoſition favorable. Le coup d'œil & la préſence d'eſprit l'emporte preſque toujours ſur une méditation lente & peu éclairée. C'eſt donc particuliérement en campagne plus que partout ailleurs qu'un Ingénieur doit ſaiſir avec promptitude & appercevoir en peu de temps, le meilleur parti qu'il doit prendre, pour exécuter tout ce dont il peut être chargé; il doit être fertile en expédiens, inépuiſable en reſſources, & montrer beaucoup d'activité. On n'ignore pas que cette vivacité, & cette fécondité d'imagination ne ſoient des talens naturels, mais ils deviennent d'un ſecours médiocre, & ſouvent ils nous jettent dans l'erreur s'ils ne ſont conduits & dirigés par des connoiſſances exactes: enfin ces mêmes connoiſſances peuvent en quelque ſorte ſuppléer à cet eſprit d'invention, qui trouve en lui toujours de nouveaux moyens pour ſubvenir aux inconvéniens. Il eſt donc néceſſaire de les acquérir, & l'ouvrage de M. le Chevalier de Clairac peut contribuer beaucoup à former des Ingénieurs, tels qu'il ſeroit à déſirer qu'ils fuſſent tous.

L'Auteur a ſuppoſé que ſon Lecteur étoit inſtruit des maximes générales de la fortification; au reſte il ajoute quelques autres maximes particuliéres & rélatives à l'objet qu'il s'eſt propoſé. On peut les regarder comme des maximes convenables à la fortification de campagne. M. le Chevalier de Clairac fait très-bien connoître le défaut des angles ſaillans dans la conſtruction des redoutes, car l'on ſçait que la pointe de ces angles ne peut être défendue directement; il corrige ces angles en faiſant les côtés de ces angles en cremaillére: il examine quelle eſt la figure la plus parfaite que l'on doit donner aux

redoutes, & quelle doit être leur grandeur.

M. le Chevalier de Clairac donne le tracé des Forts à étoiles ; il traite de la construction que requére les différens cas où l'on peut se trouver : parmi le grand nombre d'exemples, l'on rapporte comment l'on doit s'y prendre pour fortifier un Cimetiére, une Eglise, un Château, comment on peut tirer partie d'une maison de campagne pour s'y retrancher. Diverses circonstances mettent souvent dans la nécessité d'assurer les communications ; on est obligé de mettre à l'abri un corps de troupes qui est dans ses quartiers d'hiver ou de rafraîchissement ; il faut alors fortifier des Bourgs & des Villages. Un Ingénieur doit en ce cas examiner la situation du lieu & celle des environs, l'étendue du circuit, & par conséquent ce que l'endroit peut contenir de troupes ; il doit reconnoître la distance des bois, des chemins, afin de mettre en usage tous les avantages que l'on peut tirer de la nature du terrein. On trouve ici des moyens qui apprennent à surmonter beaucoup d'obstacles qui se présentent à la guerre, & à profiter de certaines positions naturelles, qui échappent aux gens peu éclairés, faute de connoissances & de réflexions.

Lorsqu'on a des raisons qui déterminent à mettre ensemble un grand nombre de troupes, on construit alors pour leur sureté un Camp retranché. La principale attention doit être de choisir un lieu favorable au dessein que le Général se propose. Notre Auteur montre différens campemens, ou plusieurs projets que l'on a formés pour retrancher les troupes suivant diverses occasions. Les Grecs, les Romains faisoient rarement quelque séjour dans un lieu sans s'y fortifier : l'armée en se rassemblant, formoit par sa position un quarré ou un rectangle ; on en déterminoit le circuit par le nombre d'hommes que l'on vouloit renfermer : cet usage s'est conservé pendant longtemps, puis il a été abandonné : mais celui de camper en front de bandiére lui a été préféré, & il s'est inrroduit depuis peu de temps, & l'on se contente de se retrancher par des lignes. M. le Chevalier de Clairac ne traite point de ces espéces de Camps ; quelques Auteurs ont traité de la castramétation : ces Camps dont il s'agit sont d'une invention encore plus moderne, & sont dus, ainsi que le conjecture M. le Chevalier de Clairac, à M. le Maréchal de Vauban. Ce célébre Ingénieur en a fait construire quelques-uns qui peuvent servir de modéles, tels sont ceux qui ont été faits de son temps, sous Namur, Ath, Dunkerque, & sous Lauterbourg.

Le principal objet que l'on se propose dans la construction de ces Camps, c'est de mettre l'Ennemi hors d'état d'entreprendre le siége d'une Ville, ou du moins de l'empêcher d'y réussir. Ces Camps sont encore utiles dans bien d'autres circonstances que dans celles qui concernent la défense d'une

Place, comme de résister à un Ennemi plus fort en nombre, ou dans le cas qu'une armée inférieure veut éviter le combat. M. le Chevalier de Clairac donne les régles qu'il faut observer pour choisir un terrein favorable à l'établissement de ces Camps retranchés. Lorsqu'ils sont placés & construits avantageusement, on peut y bâtir des magasins, retirer les Paysans avec leurs effets pour les mettre en sureté, y conserver les bestiaux & d'autres provisions, dont un Ennemi actif & vigilant ne manque pas de se rendre maître.

Des Camps retranchés M. le Chevalier de Clairac passe à la construction des lignes. La construction des lignes peut se considérer de deux maniéres; les unes sont propres à empêcher le secours qu'on veut porter à une Ville assiégée, elles sont propres aussi à arrêter les entreprises d'une garnison nombreuse: enfin les lignes font respecter une armée qui est occupée à faire un siége; elles arrétent les courses de l'Ennemi, & lui opposent une barriére impénétrable. M. le Chevalier de Clairac discute avec beaucoup d'étendue les avantages & les desavantages des lignes; il en rapporte tous les défauts, & il donne les moyens de les éviter, ou de les corriger. Notre Auteur convient qu'il n'y a point d'espéce de lignes contre lesquelles on ne puisse faire de solides objections; d'un autre côté il n'y en a point dont on ne puisse tirer de grands avantages, lorsque l'art est secondé par la nature. M. de Clairac accorde que des lignes élevées dans un terrein sec, uni, & découvert sont plus dangereuses qu'utiles: il pense différemment au sujet de celles qui forment un camp retranché, & dans lesquelles le front ne forme pas une étendue plus grande que celle qu'occupe l'armée en bataille; c'est le sentiment général des anciens Militaires & des Officiers les plus expérimentés.

M. le Chevalier de Clairac trouve beaucoup de défauts dans la maniére dont on construit les lignes de circonvallation, & de contrevallation. L'Auteur donne à ces lignes une nouvelle forme, & par-là il prétend les rendre préférables à celles qui sont en usage: nous croyons qu'on peut s'en servir utilement suivant les endroits & les circonstances où l'on se trouve. M. le Chevalier de Clairac démontre très-bien que les rédens sont insuffisans pour la défense de la courtine à cause de la trop grande obliquité de leurs flancs. Il s'étend beaucoup sur l'avantage qu'on peut retirer des lignes bastionnées; il considére aussi quels sont les ouvrages qu'on doit faire un jour de bataille; il tire ses exemples de ceux que M. le Maréchal de Saxe fit faire à Fontenoy, où les François commandés par Louis XV. remportérent une victoire complette.

De tous les secours que l'on doit espérer des lignes, il n'en est point de plus avantageux que ceux qu'on peut tirer de la situation d'une ri-

viere, c'eſt une poſition favorable, ſurtout lorſqu'on ne peut être tourné par l'Ennemi Cependant il faut avoir bien des attentions, lorſqu'on veut arrêter les eaux, & que la riviére eſt dans un terrein trop plat ou trop uni; il faut ſoigneuſement examiner les cas où l'on peut former des inondations; M. le Chevalier de Clairac donne à ce ſujet quelques régles utiles & qui peuvent être miſes en uſage: les différentes opérations auxquelles un Général peut être obligé lorſqu'il occupe les bords d'une riviére, ſont difficiles & très-délicates; combien de ruſes ne doit-il pas employer, ſoit qu'il veuille la paſſer ou la repaſſer, & que l'Ennemi ſe préſente pour en diſputer le paſſage. Il eſt encore difficile d'en empecher le paſſage à un Ennemi actif & vigilant, ſurtout s'il y a pluſieurs endroits guéables. Nous n'entrerons point dans le détail qui regarde la conſtruction des redoutes qui en facilitent, ou qui en diſputent le paſſage; on éléve ſouvent pluſieurs lignes auxquelles il faut donner une figure particuliére pour favoriſer la retraite d'une armée qui eſt obligée d'abandonner un Pays, & de traverſer une riviére en jettant deſſus pluſieurs ponts.

Les lignes ont beſoin de certains ouvrages qui contribuent à la ſureté & à la commodité du Camp; telles ſont les poſtes, les communications intérieures, les plattes formes pour le Canon, & les épaulemens pour la Cavalerie. Il eſt à propos de ſe ménager le plus d'iſſues ou de poſtes que l'on pourra; parce que c'eſt le ſeul moyen d'abreger le temps lorſqu'il s'agit de défiler, & de faire des ſorties pour repouſſer un Ennemi qui cherche à s'emparer du parapet. Comme il y a peu de Camps dont l'étendue ne ſoit interrompue par les riviéres ou quelques ruiſſeaux: il faut alors pour entretenir la communication, conſtruire pluſieurs ponts, & les plus larges ſont préférables à une plus grande quantité dont la largeur ſeroit médiocre, parce qu'en défilant le front eſt plus large & l'on a plus de force pour attaquer l'Ennemi. S'il ſe trouve entre l'emplacement des Camps quelques endroits marécageux qui en interrompent la communication, il faut conſtruire des chauſſées fort larges pour les mêmes raiſons.

M. le Chevalier de Clairac conſeille de faire des avant-foſſés aux lignes, & de faire des puits entre les lignes & les foſſés. Un Ingénieur doit, lorſqu'il fait quelques ouvrages, déterminer ſa fortification ſuivant les circonſtances, & la ſituation du lieu. M. le Chevalier de Clairac a ſuppoſé dans pluſieurs de ſes méthodes un terrein uni & qu'on pourroit appeller régulier, enfin il s'eſt conduit comme on a coutume de faire dans la conſtruction des places; on ſuppoſe d'abord un poligone régulier, puis on applique les méthodes générales & déterminées à tout poligone d'une figure quelconque. On ſçait que les irrégularités du terrein varient & ſe combinent de tant de façons,

façons qu'on ne peut donner que des régles générales que l'esprit, la science, & la réflexion sçavent ajuster aux circonstances, & à la situation : le détail appartient aux cas particuliers, & ce n'est jamais après tout qu'une application des maximes générales. M. le Chevalier de Clairac traite dans les derniers chapitres tout ce qui regarde cette fortification passagére, en tant qu'elle peut être irréguliére ; l'on examine donc ce que l on doit faire pour occuper, ou enlever à l'Ennemi une hauteur, comment on doit fortifier un Village ou si retrancher, comment on peut profiter des bois, des marais, des chemins creux, ravines, &c. Les bois, ainsi que les hauteurs, ont leurs avantages & leurs inconvéniens : si le bois est fourré & difficile, il est favorable à la defense du retranchement, parce que l'Ennemi ne peut y percer des routes, il ne peut d'ailleurs en déboucher, sans courir le risque d'etre chargé avant que d'etre en force : mais si le bois est clair, sans broussailles, & qu'il soit percé de grandes routes, l'Ennemi pourra cacher ses dispositions & attaquer l'orsqu'on s'y attendra le moins. On doit penser différemment de la situation d'un marais ; il est toujours avantageux, s'il s'étend jusqu'au pied de la ligne qu'on veut fortifier, il peut même en certains cas tenir lieu de retranchement, mais il faut avoir soin de le bien sonder. Au contraire les ravines, les chemins creux, en général tout ce qui peut servir de couvert doit être enfilé & flanqué de la ligne, ou de quelqu'ouvrage. On ne manquera pas de se servir des ruisseaux, s'il y en a dans les environs, pour remplir les fossés.

Notre Auteur recherche à la fin de son ouvrage quelle doit être la hauteur des lignes, des redoutes, des camps retranchés, & des parapets qu'on fait aux ouvrages de Campagne, car il ne suffit pas de choisir & d'avoir déterminé la meilleure figure, il faut encore une hauteur proportionnée au commandement qu'on veut occuper. C'est par un profil exact qu'on se met en état d'avoir les dimensions des hauteurs.

M. le Chevalier de Clairac nous promet que si ce volume est reçu favorablement du public, il le fera suivre d'un traité sur la construction des Places, auquel il joindra toutes les instructions nécessaires sur les ouvrages de détail. Si M. le Chevalier de Clairac suit l'ordre qu'il s'est prescrit en écrivant celui-ci, nous sommes persuadés que l'ouvrage qu'il a envie de donner sera fort utile à tous les Militaires. Quel est celui qui ne se trouve pas dans l'occasion de faire souvent les fonctions de l'ingénieur. Cet ouvrage est rempli d'un grand nombre de Planches qui sont toutes bien exécutées, elles font honneur à l'intelligence du Dessinateur.

ŒUVRES DIVERSES DU PERE DU BAUDORY, *de la Compagnie de* JESUS. A Paris, chez Marc Bordelet, rue S. Jacques, vis-à-vis le Collège de Louïs le Grand, à S. Ignace, 1750. *in*-12. pp. 546. ſans la Préface de 8. pp.

LE P. du Baudory, né à Vannes le 16. Février 1710. & mort à Paris le 4. Mai 1749. avoit cultivé avec ſoin les talens naturels qu'il avoit pour l'éloquence. Après la mort du P. Porée, Profeſſeur de Rhétorique au Collège de Louïs le Grand, on ne crut pas pouvoir lui choiſir un plus digne ſucceſſeur, que celui dont nous annonçons les ouvrages. Le P. du Baudory arriva à Paris au mois de Février 1741. & ſignala le commencement de ſa carrière par une Harangue qu'il prononça le 3. Mai ſuivant, & qui a pour titre : *Viris in arte ſua præcellentibus ſuccedere quàm ſit operoſum.* L'Orateur mérita les ſuffrages de l'Aſſemblée qui étoit nombreuſe & choiſie.

Le Recueil dont nous allons rendre compte, contient 4. Harangues Latines, 3. Plaidoyers François, une Tragédie Latine, dont le ſujet eſt : *S. Loüis dans les fers ;* & une Ode Françoiſe *ſur la Convaleſcence du Roi.* Elle avoit été imprimée en 1744. ſans nom d'Auteur.

Des 4. Harangues, la dernière qui eſt ſur les Inventeurs des nouveaux Syſtêmes : *De novis Syſtematum inventoribus quid ſentiendum ?* eſt la ſeule qui n'ait point encore paru. Les applaudiſſemens qu'elle reçut, lorſqu'elle fut prononcée, ne permet pas de douter que le Public ne lui faſſe un accueil également favorable.

Des trois autres, la première eſt celle dont nous avons parlé au commencement de cet extrait ; la ſeconde a pour titre : *Pariſiis Provinciæ, Provinciis Pariſii quantum debeant.* La troiſième eſt intitulée : *De reditu Regis, Gratulatio.*

Le premier des Plaidoyers eſt un ſujet Moral. L'Orateur y traite de 4. défauts de la Jeuneſſe : *l'indolence ; la vivacité & l'emportement ; la légéreté ; la complaiſance.* Il contient d'importantes leçons, mais qui n'ont rien de rebutant.

Dans le ſecond on introduit 4. Avocats, qui plaident pour les différens talens de l'eſprit ; l'un pour *le génie ſublime ;* l'autre pour *l'eſprit fin & délicat ;* le troiſième pour *la mémoire vaſte, & enrichie de toute l'érudition littéraire ;* le quatrième pour *le jugement ſur & exquis.* Il y a quelques années qu'il fut imprimé à Toulouſe.

Le troiſième Plaidoyer a beaucoup de rapport au tems où il fut fait. On étoit alors au fort de la dernière guerre. L'Auteur y diſcute le mérite des différentes ſortes de ſervices militaires. L'Officier de Cavalerie, l'Officier d'Infanterie, celui de Génie, & celui d'Artillerie, parlent ſucceſſivement, chacun en

faveur de l'espèce de service qui lui est propre. Un Officier de Troupes légères survient, moins pour disputer sérieusement le prix, que pour égayer la scène. Ce Plaidoyer ne dut pas aux seules circonstances du tems, les applaudissemens extraordinaires dont il fut suivi.

Ne pouvant entrer dans un plus grand détail de toutes les Pièces qui composent ce Recueil, nous nous bornerons au second Plaidoyer, qui nous a paru plus intéressant pour les Lettres, & qui a pour objet, *les divers talens de l'esprit*; sçavoir, *le génie sublime & élevé*; *l'esprit fin & délicat*; *la mémoire vaste & enrichie de toute l'érudition littéraire*; enfin, *le jugement sûr & exquis*.

L'Orateur feint qu'un homme zélé pour le progrès des Sciences, s'associa quatre personnes de Lettres, qui par la supériorité de leurs talens, quoique fort différens les uns des autres, sembloient réunir toutes les richesses de l'esprit. Le premier avoit reçu de la nature une imagination grande, vive, & sublime; le second une finesse & une délicatesse d'esprit singulière. Le troisième avoit en partage une mémoire vaste, & enrichie de toute l'érudition littéraire. Un goût sûr, & un jugement admirable faisoit le caractère distinctif du quatrième. Il ne prétend pas qu'aucun des quatre Concurrens fût entiérement destitué de l'espèce de mérite qui caractérise ses Rivaux; la supposition seroit injurieuse, & même chimérique. Il avouë que le génie élevé ne manque pas de goût, & ainsi des autres. Tout ce qu'il veut faire entendre, c'est que ces qualités, qui dominent dans ses Rivaux, ne sont dans lui que subalternes, & que l'élévation qui le distingue, n'est que médiocre dans eux.

Callidore, c'est le nom de cet amateur des Lettres, leur laissa dans son Testament des marques de son estime & de sa reconnoissance. Mais, comme il avoit reconnu de l'inégalité dans les talens, quoique tous excellens dans leur genre, il jugea à propos d'en mettre dans les récompenses. Il ordonna en conséquence que quatre legs de valeur inégale fussent délivrés suivant le dégré de mérite de chacun des talens. Tel est l'objet du Procès, qui doit se juger par l'Académie qu'il avoit formée.

L'Avocat du Génie sublime insinuë d'abord, que l'esprit élevé est dans la République des Lettres, ce qu'est un Héros dans l'État Politique. L'un & l'autre est né pour commander; & vouloir disputer à l'un d'eux sa supériorité, c'est une espèce d'usurpation, qu'on ne sçauroit s'empêcher de qualifier d'attentat. Après un court préambule, il divise son Plaidoyer en deux parties. Dans la première il montre les grandes qualités que suppose le génie sublime, & dans la seconde les grands effets qu'il produit.

Trois qualités concourent également à former un génie sublime; la force dans l'esprit, la vivacité dans l'imagination, la noblesse dans le cœur & dans les sentimens;

force & ſolidité d'eſprit qui ſaiſit au premier coup d'œil tout ce qu'il y a de plus profond dans un objet ; vivacité d'imagination qui communique à ſon expreſſion tout le feu qui l'anime ; nobleſſe de cœur & de ſentimens qui imprime à toutes ſes productions , ce caractère d'Héroïſme qui ravit & qui tranſporte.

Ce n'eſt pas la diverſité des objets qu'on ſe propoſe de traiter, qui produit l'inégalité des eſprits & des talens ; ce n'eſt que la différente manière de les enviſager. Que des génies inégaux travaillent ſur la même matière. Stérile pour l'un , elle devient fertile pour l'autre. Chaque objet a tout à la fois une ſuperficie ſouvent aſſez vuide , & un fond preſque toujours riche & fécond. Le génie médiocre s'arrête à cette ſurface, parce qu'il n'a pas aſſez de force pour pénétrer plus avant. Il n'appartient qu'au génie ſublime de démêler les rapports les plus intimes de ſon objet , d'en ſonder toutes les profondeurs, de le ſaiſir tout entier, & de s'en rendre maître. Ce n'eſt point aux efforts de la réflexion, ni aux lenteurs méthodiques de l'art & des règles , qu'il eſt redevable de ſes découvertes. La nature a fait pour lui tous les frais du travail.

Mais ce n'eſt point aſſez pour lui d'avoir ſçû démêler dans ſon ſujet tout ce qu'il a de grand & de frappant ; il faut qu'il tranſmette à ſes Auditeurs la ſublimité de ſes penſées. Il faut que la magnificence des expreſſions égale , s'il ſe peut, la hauteur des idées. Comme les traces en ſont vives & profondes, elles ſont par une ſuite néceſſaire, vives & diſtinctes. La clarté & la vivacité de ſes penſées, communiquent à ſes paroles je ne ſçai quoi de brillant & de lumineux. De là ces richeſſes d'images, ces peintures animées, ces figures hardies, ces traits enflammés, ces foudres , qui ſaiſiſſent, qui tranſportent l'Auditeur , qui l'enlèvent à lui-même , & verſent dans ſon eſprit tout le feu de l'Orateur. De là ces tours heureux, ces nobles ſaillies , qui d'un ſeul coup de pinceau forment un tableau tout entier. De là ces heureuſes témérités , ces belles irrégularités, que l'art & les préceptes ſont forcés d'admirer , ſans pouvoir eſpérer d'en atteindre la hauteur.

Nous ne ſuivrons pas l'Orateur dans tous les traits qu'il nous offre du génie ſublime. Nous paſſerons aux effets qu'il produit. Pour en donner une juſte idée, il faudroit ouvrir la ſcène du monde. On le verroit dans tous les âges, plus ſouverain que les Monarques, exercer ſur les Peuples & ſur les Rois un pouvoir deſpotique ; tantôt ſuſpendre tout-à-coup les fureurs d'une multitude effrénée , & ſoumettre aux charmes invincibles de la parole , l'indocilité la plus fière & la plus intraitable ; tantôt transformer en Héros des hommes énervés par la molleſſe, & verſer dans l'ame la plus timide le courage le plus intrépide. Ici, on le verroit arrêter ſur le penchant de ſa ruine, une Monarchie chancelante ; là, hâter

& préparer ces grands événemens, ces fameuses révolutions qui ont changé la face de l'Univers. Partout c'est un vainqueur, tantôt terrible & formidable; tantôt aimable & pacifique, qui fait marcher tour à tour devant lui la terreur & l'insinuation; qui tonne & qui foudroye, qui charme & qui attendrit; qui effraye & qui rassure; qui brise ou qui fléchit; qui soulève & qui calme les flots; qui excite & qui appaise les tempêtes. Les passions les plus contraires ont beau se combattre; il parle, & dociles à sa voix, elles semblent concerter pour concourir à son triomphe; les obstacles entre ses mains se changent en moyens; les résistances deviennent pour lui des acheminemens à la victoire.

Transportons-nous dans ce siècle fortuné, encore plus illustré par l'éloquence sublime de Démosthène, que par les rapides conquêtes de Philippe, son Concurrent. Transportons-nous sur ce Théâtre fameux par la querelle de deux grands Rivaux. D'une part, c'est un Roi, mais plus Héros encore que Monarque. De l'autre, c'est un Orateur aussi supérieur dans le genre sublime, que le sublime l'emporte sur tout ce qui ne l'est pas. Athènes, & l'Empire de la Grèce; voilà le prix du Vainqueur. Les Trésors de la Macédoine, les Armées formidables d'un grand Monarque, la réputation d'un Conquérant, la sagesse d'un Politique, les souplesses d'un esprit artificieux, des ligues tramées secrettement; plus que tout cela, la terreur attachée au nom de Philippe; Athènes elle-même, plus redoutable à son défenseur que la Macédoine; la jalousie des Grands, la légéreté, les bizarreries, l'indépendance, l'assoupissement d'un Peuple obstiné à sa perte: telles sont les armes que le Héros oppose à l'Orateur. Celui-ci seul & sans défense ose entrer en lice. Que dis je? Il a dequoi balancer tous les avantages de son adversaire. Tout fléchit déjà devant le Vainqueur de Chéronée, hormis le génie indomptable de Démosthène. C'en est assez; la Grèce est encore libre; il parle, & l'amour de la liberté renaît dans les cœurs. Athènes se réveille au bruit de l'éloquence foudroyante de son Orateur. De la Tribune, comme d'un Thrône élevé, il donne des loix, & tempère à son gré les passions qui frémissent au tour de lui. Philippe, étonné de voir sortir du sein d'Athènes, qu'il croyoit subjuguée par la terreur de son nom, des Armées nombreuses animées de tout le feu de l'Orateur qui les a mis en mouvement, est forcé d'avouer que l'éloquence victorieuse de Démosthène, met plus d'obstacle à ses desseins, que le fer de tous les Grecs.

L'Avocat de l'esprit fin & délicat aspire à la prééminence, pour deux raisons. Il tire la première de l'excellence & du principe de la finesse & de la délicatesse d'esprit; la seconde, du plaisir plus pur qu'elle fait goûter.

Qu'est-ce qu'on appelle finesse

& délicatesse ? C'est une pénétration naturelle, une sagacité merveilleuse, qui, entre plusieurs idées, démele au premier coup d'œil, mille rapports imperceptibles, que n'y auroient jamais soupçonnés des yeux moins perçans. C'est un sentiment épuré, qui le porte comme naturellement à tout ce qu'il y a de plus exquis dans chaque objet; une vivacité de reflexion, qui se replie sans cesse sur ses propres idées, pour les creuser, les apprétier, les diviser, & les combiner. C'est enfin une finesse de raison à qui rien n'échappe, mais qui n'adopte rien qu'avec discernement. Finesse de raison, qui fait le caractère essentiel de l'esprit délicat, & qui ne peut se rencontrer que difficilement avec cette imagination forte & allumée qui caractérise le génie élevé; parce qu'elle suppose dans l'ame une assiète tranquille, un certain équilibre, qui lui laisse l'usage de ses facultés. Car comment la raison pourroit-elle agir librement, tandis qu'elle a à ses côtés un voisin aussi incommode, qu'une imagination dominante, dont le caquet éternel la trouble dans ses opérations ? Dans le tems qu'elle sera occupée à approfondir une vérité, à en pénétrer les suites & les conséquences, elle entendra bourdonner à ses oreilles son Hôte importun, qui la forcera d'abandonner le fil de ses spéculations. Investie par les vapeurs, qu'exhale à tout moment une imagination enflammée, comment appercevra-t-elle ces objets presque imperceptibles, qui demandent l'œil le plus épuré ? Il n'appartient qu'à l'esprit fin & délicat de mettre en œuvre toute l'activité de sa raison. Ici l'imagination tranquille & soumise n'agit qu'en second ; elle attend l'ordre pour se mettre en mouvement. L'esprit agit en maître, il creuse, il approfondit dans le silence; l'esclave vient au secours; elle prête à l'esprit ses couleurs & ses nuances; mais c'est lui qui conduit le pinceau. Paisible chez lui, faut-il s'étonner que l'esprit fin & réfléchi apperçoive sans distraction tout ce qui se passe au tour de lui? Et c'est de là que lui vient cette connoissance profonde qu'il a des mœurs: connoissance si essentielle aux ouvrages d'esprit, qu'elle en fait le plus souvent le fond & l'agrément; mais connoissance encore une fois, qui ne peut être que le fruit de la finesse & de la réflexion.

Nous passerons sous silence la seconde partie de ce discours, pour venir au troisième en faveur de la mémoire vaste & enrichie de toute l'érudition littéraire.

L'Orateur soutient que la mémoire mérite le premier rang; premièrement, parce que c'est le talent le plus universel; secondement parce qu'il est d'un plus grand usage pour la littérature.

Une vaste mémoire sçait s'approprier les trésors de tous les siècles, pour en faire part au siècle qui l'a vû naître. Son innocente magie sçait rendre la présence au passé qui n'est plus, & forcer le tems qui dé-

robe tout, à nous rendre sa proye. Consultez cette Histoire vivante de l'Univers ; jettez les yeux sur ce portrait animé de tous les siècles ; vous y verrez dans l'ordre le plus merveilleux, l'origine, les progrès, la décadence des Empires ; vous y appercevrez cette succession rapide d'événemens, qui ont partagé tour à tour la scène du monde. Fixés, & comme enchaînés à l'époque qui les a vû naître, vous y découvrirez le spectacle intéressant de tous les peuples de la terre ; aussi différens les uns des autres, par les traits variés à l'infini qui les caractèrisent, que différens d'eux-mêmes, suivant les divers points de vûe, où ils se trouvent placés. Vous y lirez le détail prodigieux de ces noms héroïques, qui, après avoir illustré successivement les divers âges, semblent se rapprocher comme de concert pour enrichir tout à la fois la vaste mémoire qui les admet sans les confondre. Elle est, pour ainsi dire, le rendez-vous général de toutes les productions de la Littérature, des opinions de la Philosophie, des Trésors de la Poësie, des chefs-d'œuvres de l'Éloquence, des faits & des pensées, des mœurs & des coutumes, des modes & des tems.

Mais, dira-t-on, ces trésors, dont une vaste mémoire est dépositaire, ne sont après tout que des trésors étrangers, qui n'ont point par conséquent par rapport à elle, ce mérite & ce caractère de propriété, qui fait le prix des productions ingénieuses. Incapable d'enfanter par elle-même, elle pare son indigence des dépouilles d'autrui. Eh ! depuis quand un bien, que nous nous approprions légitimement, est-il un bien étranger par rapport à nous ? Eh ! qui sera assez hardi pour disputer à la mémoire la propriété d'un trésor, qui est tellement à elle, qu'il fait partie d'elle même ? Mais ces trésors enfin ne sont point partis de son propre fond, on en convient ; & c'est ce qui en assure le mérite, parce que c'est ce qui en fait la variété & l'universalité. Lequel mérite la préférence, d'un État borné aux richesses qu'il produit, ou de celui qui serviroit de centre commun aux richesses du monde ? Oseroit-on balancer sur le choix ?

Comme on connoit suffisamment l'usage de la mémoire, enrichie d'un grand nombre de connoissances, nous ne nous arrêterons pas à la seconde Partie. Nous allons rendre compte du quatrième & dernier Discours en faveur du jugement sûr & exquis.

On ne peut, suivant l'Orateur, disputer au bon goût la préférence sur les autres talens, parce qu'il est le plus rare & le plus précieux, & en même temps le plus nécessaire.

Rien de plus commun, que ce qu'on appelle esprit, ou vivacité d'imagination. Ces siècles infortunés, qui ont servi d'époque à la décadence des Lettres, ont produit des génies sublimes & élevés, des esprits fins & délicats, des mémoires vastes & étendues. Mais les siècles du bon goût arrivent plus

rarement, & ne paroissent de tems en tems, que pour éclairer tout à à la fois, & obscurcir tous les autres. Tel fut à Rome le siècle d'Auguste. Le génie altier des Sénèques & des Lucains, trop fier pour s'asservir à l'Empire du bon goût, fut des premiers à secouer le joug. L'esprit fin & délicat des Plines & des Mamertins, dédaigna la noble simplicité d'un gout sain & épuré. Le style des premiers superbe & gigantesque; l'éloquence des seconds, proprette & fleurie, prirent l'ascendant. Le bon gout fut exilé, & il fallut bien des siècles pour le rappeller. Il reparut enfin sous le règne d'un Monarque plus grand qu'Auguste, il trouva des Disciples en France, & dans Louïs XIV. un Protecteur.

Qu'est-ce en effet que le bon goût? C'est un sentiment du vrai, que le mensonge, fut-il orné des plus belles couleurs, ne sçauroit corrompre ni gagner. C'est une droiture de raison qui s'irrite & s'effarouche de tout ce qui pourroit blesser tant soit peu les règles du bon sens. C'est une manière de penser, si juste & si précise, que la pensée ne rend que son objet & le rend tout entier; une façon de s'exprimer, si propre & si proportionnée, que la parole est aussi fidèle à peindre la pensée, que la pensée à représenter l'objet. C'est cette sagesse & cette sobriété qui sçait retrancher courageusement tout ornement frivole ou étranger; sacrifier jusqu'à des beautés, quand elles sont déplacées; astreindre à l'imagination, sans la captiver; modérer la chaleur du génie, sans l'étouffer; châtier le luxe & l'intempérance du style, sans l'amaigrir & le dessécher; éviter les écarts, faire grace aux hardiesses; être plaisant, sans bouffonnerie; grave, sans austérité; agréable sans rien ôter à l'instruction; instructif, sans rien prendre sur l'agrément. C'est ce goût exquis des bienséances qui sçait se plier aux circonstances des âges, des tems, & des conditions; également attentif à ne rien dire qui puisse blesser le caractère de celui qui parle, ou choquer les mœurs de celui à qui l'on parle. C'est enfin cette sage économie, qui consiste à donner à chaque partie du discours, l'étendue & le dégré de force, dont elle est susceptible; à établir entre les preuves un tel ordre & un tel arrangement, que les plus solides n'offusquent point les plus foibles, & que celles-ci n'affoiblissent point l'impression des premières; à ne toucher que légérement les raisons les plus légéres, à appuyer sur les plus fortes; à commencer par les vraisemblances, pour finir par les convictions; à réunir ensemble tous les membres d'un discours, par des transitions si fines & si délicates, qu'ils ne fassent qu'un même corps, & un tout continu; à rapprocher les couleurs par des nuances si imperceptibles, que l'œil le plus attentif se trompe agréablement dans le passage des unes aux autres.

Or est-il rien de comparable à cette vivacité de lumière, à cette maturité

maturité de raison, à cette force de jugement, à ce tempérament admirable de toutes les qualités ensemble, d'où résulte le bon goût ?

Nous ne suivrons pas l'Orateur dans les préuves qu'il donne de la nécessité du bon goût ; elles se sont assez sentir par elles-mémes. Car qu'y a-t-il de plus nécessaire qu'un talent, sans lequel tous les autres, loin d'atteindre à la perfection qui leur est propre, se dégradent, & se tournent en défauts ? Il est tems de venir à la décision de ce procès.

Les talens, qui sont l'objet de la contestation, peuvent être considérés sous deux rapports différens : ou dans eux-mêmes, & eu égard à leur excellence intrinséque ; ou rélativement à la République des Lettres, & aux services plus ou moins grands qu'ils ont pû lui rendre. En les envisageant sous le premier point de vûe, le génie élevé obtient la préférence. Après le génie élevé, suit immédiatement l'homme de goût. La délicatesse aura le troisième rang, & la mémoire le quatrième.

Mais, si l'on a plus d'égard à l'utilité des talens, qu'à leur excellence absoluë, & à leur prix, les rangs doivent etre changés. Le premier sera du à l'homme de goût, qui par les soins d'une critique éclairée, par les oracles d'un jugement toujours sain, a réformé les abus qui se glissoient dans les Lettres, & y a établi une forme stable, solide, & permanente. Le génie élevé méritera le second rang ; la splendeur & l'éclat, dont il est en possession, réjaillissent nécessairement sur la République des Lettres dont il est membre. Autant que son élévation lui attire d'admiration, c'est autant de conquetes qu'il fait au profit des Sciences, dont la réputation croît à proportion de la sienne. Le troisième rang sera adjugé à la mémoire vaste qui enrichit les Lettres des dépouilles de l'antiquité. Elles lui sont redevables de leur opulence ; c'est elle qui fournit à l'homme de goût, & au génie élevé, les matériaux qu'ils sçavent mettre en œuvre ; le besoin qu'ils ont d'elle, oblige à ne la pas séparer d'eux. L'esprit fin & délicat n'aura que le quatrième rang, malgré le plaisir inséparable de ses graces, qui parle pour lui. La délicatesse n'emporte essentiellement, & par elle-même, ni cette sagesse & cette maturité de l'homme de goût, qui maintient le bon ordre dans les Lettres ; ni cette admiration propre du génie élevé, qui y répand l'éclat & la splendeur, ni les richesses de l'érudition qui y verse l'abondance. Elle sent, mais elle ne juge pas toujours surement ; elle plaît, mais elle ne frappe guère ; elle enrichit à sa façon, mais ce n'est que de tours, d'expressions, d'images, & d'agrémens. C'est la plus aimable, mais c'est la moins utile. Le suffrage des cœurs la dédommagera de celui, que l'équité lui résuse.

Nous croyons avoir fait suffisamment connoître le génie fertile de l'Auteur, par les différens tableaux

que nous venons d'exposer aux yeux de nos Lecteurs. Il nous a paru que ses descriptions sont de tems en tems un peu trop chargées d'Antithèses & de Métaphores, qui ne s'allient pas toujours avec une extrême justesse. Mais ce sont de légers défauts, qui ne sont pas capables de défigurer un si beau recueil, & que la maturité de l'âge auroit sans doute corrigés. Nous avons cru aussi nous apperçevoir, qu'une partie des traits qu'il employe à peindre l'*esprit fin*, & *le goût*, peut également convenir à l'un & à l'autre ; & qu'il confond quelquefois les limites qui les séparent.

Nous avons regret de ne pouvoir rendre compte des autres Pièces de cette collection, qui nous paroît digne en général, de la curiosité du Public.

TRAITE' DE LA CULTURE DES TERRES, SUIVANT LES principes de M. TULL, *Anglois. Par M.* DU HAMEL DU MONCEAU, *de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, Inspecteur de la Marine dans tous les Ports & Havres de France. Avec Figures en Taille-douce.* A Paris, chez Hippolyte-Louïs Guérin, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1750. *in*-12. de 486. pages, y compris la Table des Matières, & sans la Préface de 36. pp.

MONSIEUR TULL, s'étant livré tout entier à la culture des terres, forma sur des expériences répétées, un nouveau systême d'Agriculture qu'il publia dans un ouvrage assez étendu, qui a eu beaucoup de Partisans en Angleterre.

La réputation de ce traité étant parvenuë jusqu'en France, feu M. Otter, de l'Académie des Belles-Lettres, fut engagé à le traduire. Mais pour rendre le sens de cet ouvrage déja difficile à entendre dans sa propre Langue, il ne suffisoit pas de sçavoir l'Anglois; il étoit de plus nécessaire de connoître l'Agriculture. Aussi, quand tout l'ouvrage fut traduit, M. Otter convint que son Manuscrit avoit grand besoin de passer sous les yeux d'un homme instruit des matières qui s'y trouvoient traitées. M. de Buffon se chargea de cette révision qui l'occupa durant plus de trois mois.

Pendant ce tems-là, M. du Hamel reçut une autre traduction du même ouvrage, par M. Gottfort, qui avoit les mémes défauts que celle de M. Otter. Il fit sur cette seconde version, ce que M. de Buffon avoit fait sur la première, qui fut remise entre ses mains.

L'ouvrage tel qu'il paroît aujourd'hui dans notre Langue, doit moins passer pour une Traduction que pour un Original. Si le Traité

de M. Tull contient des idées neuves & utiles, elles ſont noyées dans un grand nombre de raiſonnemens vagues & prôlixes, qui ſuffiroient ſeuls, pour en empêcher le ſuccès.

M. du Hamel s'eſt contenté de ſe remplir l'eſprit des idées & des vûes de cet Auteur, il y a mis l'ordre qui lui a paru convenable; ſupprimant entièrement tout ce qui étoit étranger au ſujet, abbrégeant ce qui lui ſembloit trop étendu, détaillant les méthodes ordinaires de cultiver les terres, quand cela lui paroiſſoit néceſſaire pour faire appercevoir les avantages de la nouvelle méthode, ajoutant des expériences pour confirmer le ſentiment de l'Auteur, ou pour avertir qu'il faut être en garde, lorſque les principes de M. Tull ne ſont pas aſſez bien conſtatés. Enfin, ſans ſuivre ſervilement ſon Auteur, il a eſſayé de rendre l'eſprit de la choſe ſous une forme toute différente.

Il avertit le Public, qu'on ne trouvera pas les matières épuiſées, même dans les chapitres où il traite un objet en particulier, comme des racines, des feuilles, de la nourriture des plantes. Il n'a rapporté que ce qui appartient immédiatement à ſon objet, ou ce qui eſt néceſſaire pour l'intelligence du nouveau ſyſtême d'Agriculture.

Malgré les additions qui lui appartiennent en entier, & qui font une partie conſidérable de cet ouvrage, il ne croit pas avoir rien omis de ce qui eſt intéreſſant dans le Livre de M. Tull, qui néanmoins en Anglois eſt un petit *in-folio*.

Ce Traité eſt diviſé en deux parties. On expoſe dans la première les nouveaux principes d'Agriculture, & on en donne des applications à la culture de pluſieurs plantes utiles; cette partie contient 21. chapitres. La ſeconde eſt deſtinée à la deſcription des inſtrumens néceſſaires à la culture des terres, ſuivant la nouvelle méthode.

Nous donnerons une idée du ſujet d'une partie de ces chapitres, ſuivant l'expoſition qu'en fait l'Auteur lui-même, que nous prendrons pour guide, & que nous ne ferons qu'abbreger. Nous ne pouvons mieux faire connoître l'utilité d'un Livre qui intéreſſe ſi fort la ſociété.

Dans le premier chapitre on traite ſommairement des racines. Il n'y eſt point queſtion de toutes les diſtinctions que les Botaniſtes ont établies, ni d'un examen aſſidu & délicat qu'un Phyſicien pourroit faire des organes qui les compoſent. Il ſuffit pour l'intelligence des nouveaux principes, de diſtinguer les racines en pivotantes, qui s'enfoncent verticalement dans la terre, & en rampantes, qui s'étendent parallélement à la ſurface du terrein.

Sans prétendre approfondir ce qui regarde les feuilles, le ſecond chapitre eſt deſtiné à l'expoſition des différends ſentimens qui ont partagé les Auteurs ſur leur uſage. Les uns ont regardé les feuilles, comme les poumons des plantes;

ils ont prétendu qu'elles contenoient des réservoirs remplis d'un air élastique, qui de-là se distribuoit dans toutes les parties des plantes. D'autres ont cru que la sève étoit portée dans les feuilles, pour y recevoir une certaine préparation, qui la rendoit propre à servir ensuite à la nourriture de toute la plante; ce qui supposoit une circulation de la sève qui n'est pas encore bien établie.

On s'est assuré par des expériences bien faites, que les feuilles aspirent l'humidité des pluyes & des rosées; elles peuvent donc être regardées comme des organes qui servent à la nutrition des plantes. Enfin, il est tout aussi bien prouvé, que les plantes transpirent très abondamment par leurs feuilles. D'où on conclut qu'elles sont des organes destinés à opérer une sécrétion très importante à l'économie végétale. Quoiqu'il en soit, il est constant que les feuilles sont des organes très utiles aux végétaux; ce que l'Auteur confirme par plusieurs expériences rapportées dans ce chapitre.

Il est traité dans le troisième, de la nourriture des plantes. M. Tull pense que cette nourriture n'est autre chose qu'une terre réduite en poudre très fine; & M. du Hamel a essayé de donner à ce sentiment toute la vraisemblance dont il est susceptible. Cependant il est probable que les substances intégrantes de la sève, doivent être dissolubles dans l'eau; & les molécules de terres ne paroissent pas avoir cette propriété. » Quoi qu'il en » soit, dit notre Auteur, si nous » venons à augmenter la fertilité » des terres, nous aurons lieu de » nous consoler de l'incertitude qui » règne sur la nature du suc nour- » ricier «.

Il s'agit dans le quatrième chapitre, d'une question qui est encore fort embarrassante; aussi est-elle une suite de celle dont on a parlé dans le précédent. Toutes les plantes se nourrissent-elles d'un même suc qu'elles tirent de la terre? M. Tull le pense; mais bien des Auteurs croyent que chaque plante ne tire de la terre, que les sucs qui lui sont propres; d'où il suivroit qu'une terre pourroit être épuisée pour une sorte de plante, & ne l'être pas pour les autres. M. du Hamel se contente de discuter les deux sentimens, sans prendre aucun parti. La question subsiste, & elle mérite bien que les Physiciens, amateurs de l'Agriculture, en fassent l'objet de leurs recherches.

Notre Auteur insiste dans ce chapitre, & dans le suivant, sur la nécessité des labours. » Quelque » bonne que fût une terre, dit-il, » les plantes n'en tireroient pas un » grand avantage, si leurs racines » n'avoient pas la liberté de s'éten- » dre pour en tirer les sucs. Une » terre trop endurcie y formeroit » un obstacle insurmontable. Il faut » donc la briser par les labours; & » rien ne prouve mieux cette vérité,

» que la grande fertilité des potagers qu'on a défoncés. On peut » donc poser pour principe, que » plus on divise les molécules de » terre, plus on multiplie les pores intérieurs de la terre, & plus » on la met en état de fournir de » la nourriture aux plantes «.

Il s'agit dans le sixième chapitre, des moyens qu'on peut employer pour faire cette division. Les labours l'opèrent mécaniquement, le feu par voye de calcination, & les fumiers au moyen de la fermentation. Mais les fumiers altèrent toujours un peu la qualité des productions, & on n'est pas maître de s'en procurer autant qu'on en auroit besoin, au lieu qu'on peut multiplier les labours autant qu'on le veut, & sans craindre d'altérer la qualité des fruits. Les fumiers peuvent bien fournir quelque substance à la terre; mais par les labours réïtérés on expose successivement différentes parties de la terre, aux influences de l'air, du Soleil, & des pluyes, ce qui les rend propres à la végétation.

Les terres qui ont resté long-tems en friche, doivent être labourées avec des précautions particulières, dont on est dispensé quand il s'agit de terres qui ont été cultivées sans interruption. » C'est ce qui nous a » engagés, dit notre Auteur, à » nous étendre beaucoup dans le » chapitre septième, sur le défrichement des terres. A cette occa» sion, nous avons détaillé la fa» çon de brûler les terres, comme » je l'ai vû pratiquer en Bretagne, » & dans d'autres Provinces du » Royaume. M. Tull désapprouve » cet usage; il est néanmoins d'ex» périence, que par cette pratique » on communique aux terres, une » fertilité qui dure plusieurs an» nées; & il faut bien que les Fer» miers en soyent convaincus, puis» qu'ils s'engagent à une dépense » considérable en journées d'ou» vriers, & à une consommation » de menus bois, qui dans certains » Pays n'est pas indifférente. Au » reste, il est certain qu'en Nor» mandie on répand de la chaux » sur les guérets pour augmenter » leur fertilité; & il me semble ap» percevoir quelque parité entre » ces deux façons de fertiliser les » terres. Les Bois, les Landes, & » les Prés, doivent être défrichés » avec des précautions particuliè» res, que nous avons rapportées » dans le même chapitre, &c. «

Les différentes espèces de terres, exigent qu'on les laboure différemment, & avec différentes espèces de charrue. L'Auteur en donne une idée dans le huitième chapitre, sans néanmoins entreprendre de décrire toutes les façons de labourer. Nous n'entrerons pas dans ce détail, qui seroit cependant nécessaire pour faire mieux comprendre les avantages de la nouvelle méthode, dont les principes fondamentaux sont rapportés dans les chapitres suivans.

Dans le vingt-unième, qui termine la première partie de ces

ouvrage, l'Auteur fait un parallèle de l'anciene & de la nouvelle méthode de cultiver les terres, qui rendra très sensibles les avantages qu'on peut espérer de celle qu'il propose. » Nous n'avons évalué, » dit-il, le produit de nos terres, » qui sont réputées assez bonnes, » qu'à quatre, cinq, ou au plus » six pour un; c'est-à-dire, qu'un » Fermier qui sème cent septiers de » froment, ne peut guère espérer » qu'une récolte de cinq à six cens » septiers; & Columelle n'estimoit » pas que son terroir d'Italie pro- » duisît davantage. Il est vrai qu'il » y a certaines terres qui rendent » dix pour un. Mais, quand nous » parlons du produit des terres, » c'est une estimation moyenne » prise sur toutes les terres qui com- » posent une grosse Ferme.

» Pline néanmoins parle de la » grande fertilité de certaines ter- » res, qui rendent cent ou cent » cinquante pour un. Il ne seroit pas » difficile de donner des exemples » d'une fertilité encore plus gran- » de, puisqu'en cultivant quelques » grains de froment dans un pota- » ger, il est commun de les voir » produire chacun quarante & cin- » quante épis; & chaque épi con- » tenir quarante ou cinquante » grains; ce qui fait seize cens ou » deux mille, ou deux mille cinq » cens grains pour un. Or, s'il est » possible de parvenir en grand à » cette fertilité, c'est assurément en » suivant les principes de M. Tull, » puisque sa culture est assez sem- » blable à celle qu'on donne aux » plantes potagères. Au reste, en » engageant les autres à en faire » l'épreuve, je ne prétens pas m'en » dispenser; & j'ai déja fait des pré- » paratifs pour la faire en grand.

» Ce que nous avons dit en fa- » veur de la nouvelle façon de cul- » tiver les terres, paroît suffisant » pour engager les Amateurs d'A- » griculture à en faire l'essai; &, » suivant le succès de leurs pre- » mières épreuves, ils pourront » avec connoissance de cause, faire » valoir de cette façon, une plus » grande, ou une moindre portion » de leur domaine. Car, quand on » seroit bien assuré d'augmenter » ainsi les récoltes du froment, il » pourroit y avoir de solides rai- » sons qui engageroient à n'em- » ployer la nouvelle façon de cul- » tiver les terres, que pour une » portion de domaine «. Notre Auteur rapporte quelques-unes de ces raisons, qu'il présente sous la forme d'objections, & il y joint ses réponses.

Les cinq chapitres de la seconde Partie, sont entièrement destinés à la description des Charrues, Semoirs, & autres instrumens, que M. Tull a imaginés pour cultiver les terres. Notre Auteur avouë que la description des Semoirs est longue, & néanmoins quelquefois assez obscure. Il s'est cependant donné tous les soins possibles pour bien rendre l'Anglois. Il a eu même l'attention de faire revoir le chapitre par différentes personnes qui sçavent très

bien cette Langue. Il y a joint une Herſe roulante, dont il a parlé dans la première Partie, & une Charrue légère fort ſimple, qui pourroit être ſubſtituée à celle de M. Tull. Nous ne chargerons pas cet extrait de la deſcription des Charrues, Semoirs, &c. de l'invention de cet Auteur. Mais nous ne pouvons nous diſpenſer de parler au moins d'une nouvelle eſpèce de charrue, qu'il a imaginée, & qui peut produire de grands avantages.

La Charrue ordinaire ne remuë pas la terre à une aſſez grande profondeur, & ſouvent elle la renverſe tout d'une pièce, ſans briſer les mottes; car le coutre coupe le gaſon, le ſoc qui ſuit, l'ouvre, & le verſoir ou l'oreille le renverſe tout d'une pièce ſur le côté. La Charrue de M. Tull porte en avant quatre coutres au lieu d'un. Ces coutres ſont placés de façon qu'ils coupent la terre qui doit être ouverte par le ſoc, en bande de deux pouces de largeur; ce qui fait que le ſoc ouvrant un ſillon de ſept à huit pouces de largeur, le verſoir renverſe une terre bien diviſée, qui ne forme plus de groſſes mottes plates, comme le font les Charrues ordinaires. Il arrive delà, que quand on vient à donner un ſecond labour, la Charrue ne trouve à remuer que de la terre meuble, au lieu de rencontrer des mottes, ou même des gaſons, qui, ayant pris racine depuis le dernier labour, ſont auſſi difficiles à diviſer, que ſi la terre n'avoit jamais été labourée.

M. Tull prétend d'ailleurs, qu'avec ſa nouvelle Charrue, il peut remuer la terre à 10. 12. & 14, pouces de profondeur; & comme par cette Charrue on fait de profonds ſillons, & des billons fort élevés, la terre eſt bien plus en état de profiter des influences de l'air.

Quand on veut mettre en façon une friche ou un champ, qui n'a point été labouré depuis longtems, il faut que la terre ſoit très humide, ſurtout ſi elle eſt forte; car ſans cela elle feroit ſi dure, que les coutres ne pourroient la couper, ni le ſoc la renverſer. Mais, quand les terres ſont en façon, il faut éviter de les labourer lorſqu'elles ſont fort humides; car alors le trépignement des chevaux, & le ſoc même, corroyent, & aglutinent les terres fortes, à peu près comme le font les Potiers, lorſqu'ils préparent leurs terres pour faire des vaſes; & ainſi l'on gâte la terre, au lieu de l'améliorer.

Cependant la Charrue à quatre coutres la corroye moins, que la Charrue ordinaire, parce que le ſoc de celle-ci la détache par une preſſion, au lieu que les coutres de l'autre, l'ayant coupée en pluſieurs pièces fort petites, la terre la renverſe, ſans preſque la pétrir. D'ailleurs, comme la Charrue à quatre coutres entre dans la terre, juſqu'à la profondeur de 12. ou 14. pouces, elle y trouve la terre

assez séche, lors même que celle de dessus est très détrempée.

M. Tull recommande qu'on mette tous les chevaux les uns devant les autres, quand on laboure une terre molle, afin que marchant tous dans le sillon, ils ne pétrissent pas tant la terre.

Si la terre est en bonne façon, l'on peut la labourer par le sec; mais le temps le plus avantageux, est lorsqu'elle est un peu pénétrée d'eau, surtout pour la nouvelle Charrue, qui auroit peine à piquer bien avant, si la terre étoit séche.

Il est vrai que comme cette Charrue pique bien avant, & qu'elle remue beaucoup de terre, il faudra employer plus de force pour la tirer; ainsi il sera nécessaire de mettre trois chevaux au lieu de deux, & quatre au lieu de trois. Mais on sera bien dédommagé de cette augmentation de dépense, par la perfection qu'on donnera au labour. On trouvera dans ce Livre, la description & la figure de cette Charrue.

Le dernier chapitre est la traduction d'un passage de l'Abbregé des Transactions Philosophiques par Baddam, qui rapporte la description & les usages d'un semoir Espagnol, inventé par Dom Joseph Lucatello, dont il est parlé dans les Transactions. » Il étoit » juste, dit M. du Hamel, de faire » mention d'une façon de cultiver » les terres, qui a mérité des ap» plaudissemens, & qui pour les » choses essentielles a beaucoup de » rapport avec celle de M. Tull. » Et un Espagnol digne de foi m'a » assuré, que cette méthode qui » a été imaginée il y a près de » cent ans, se pratique encore » dans quelques Provinces d'Es» pagne «.

M. du Hamel a promis dans un des derniers volumes des Mémoires de l'Académie des Sciences, qu'il feroit des expériences sur la conservation des blés. Il avertit ici qu'elles sont suivies avec toute l'exactitude possible, & qu'il espère être dans peu en état d'en faire part au Public. » Ce sera en quel» que façon, dit-il, la seconde Par» tie de cet ouvrage; & nous n'a» vons épargné ni soins ni dépense, » pour qu'il ne reste rien à désirer » sur un sujet aussi avantageux au » Public «.



COURS

COURS DE BELLES LETTRES DISTRIBUE' PAR EXERCICES, Tome quatriéme. A Paris, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1750.

CE quatriéme volume contient ce qui a rapport aux Poëmes Epique & Dramatique. L'Auteur commence par un Avant-propos, où il réfute l'opinion de ceux qui s'imaginent que, pour sçavoir à fond les Belles-Lettres, il faut peu de travail & d'application. Il fait voir combien il est important de connoître à fond les Arts, pour en sentir toutes les beautés. Or pour les connoître, il faut en avoir étudié la nature, les régles, en avoir vû & compris les principes; ce qui au jugement de l'Auteur, & de tous ceux qui sont instruits, est très-difficile & demande beaucoup d'application. Dans les volumes précédens, on a traité les caractéres de l'Apologue, de l'Eglogue, de l'Ode, de la Satyre, de la Poësie Didactique. Dans celui-ci on traite le Poëme Epique, la Tragédie & la Comédie; & par conséquent ce volume joint aux autres, fait presque une Poëtique complette. L'Auteur fait sentir d'abord la différence qu'il y a entre l'Epopée & l'Histoire. L'Histoire est consacrée à la vérité, au lieu que l'Epopée ne vit que de mensonges & de fictions. L'Histoire est *le récit véritable d'actions naturelles.* Selon l'Auteur, l'*Epopée est le récit poëtique d'une action merveilleuse.* Tout ce qu'il dit sur cette matiére, se réduit à développer cette définition. Il commence par ce qui regarde l'action & les Acteurs, & leurs qualités. Il explique ce que c'est que nœud, & dénouement; il distingue les différens intérêts, ceux qu'il appelle de Nation, de Religion, d'Humanité, qui doivent se trouver tous dans le Poëme Epique, & surtout celui qui est fondé sur l'humanité même, & qui par cette raison, doit durer autant que le genre humain, & assurer l'immortalité à l'ouvrage & à l'Auteur. Il explique ce que c'est que *mœurs* ou *caractéres*, & leur différence. Il parle de l'unité, il expose ce qui la constitue dans un Poëme; & selon lui, ce n'est ni l'unité de Héros, ni l'unité de maxime de Morale. mais la proposition même qui s'est faite à l'entrée du Poëme, & qui a marqué le but du Poéte. L'Auteur prétend que ce merveilleux est ce qui constitue la différence propre de l'Epopée. Les Etres surnaturels mêlés dans l'Epopée, les Dieux qui se présentent, qui agissent, ne s'y trouvent point par hazard, & pour y jetter un vain éclat. Il y a des régles dans la raison, & dans le bon sens, qui déterminent ce qu'ils doivent y opérer. Dans toute action où l'on ose mêler les Dieux & les Hommes, les Dieux doivent faire les fonctions de causes premiéres; & les Hommes, celles de causes secondes.

C'eſt aux Dieux à donner les forces, & aux hommes à s'en ſervir pour exécuter. Voilà l'idée de l'Auteur, de maniére que, ſelon lui, le plan de l'action ſe fait dans le conſeil même des Dieux, & que les mouvemens des hommes ſur la terre n'en ſont que l'exécution. On prouve ce ſyſtême par la pratique d'Homére dans ſes deux Poëmes, & par celle de Virgile dans l'Enéïde. L'Auteur examine à cet effet, avec attention, la Fable ou l'ordonnance du premier Livre de l'Enéïde. De cet examen, il conclut que les Dieux ſont les grands acteurs de l'Epopée ; & les hommes, les acteurs ſubalternes. Le genre humain y agit preſque toujours; mais ſous les yeux & dans les mains de l'Etre Suprême. Si tout Poëme en forme de récit, eſt Epique, alors, dit l'Auteur, c'eſt la forme ſeule qui conſtitue ſa nature ; tous les ſujets Dramatiques mis en récit, ſeront autant de Poëmes Epiques. Eſt-ce l'unité d'action, pourſuit-il, qui conſtitue ſon eſſence? Mais cette qualité eſt commune à toute action de Poëme. Eſt-ce la grandeur même, & l'étendue de l'action? Qu'un homme ſoit grand ou petit, il n'en eſt ni plus ni moins un homme. Eſt-ce parce que l'action eſt héroïque? Toute Tragédie l'eſt de même que l'Epopée. Il ne reſte donc, conclut notre Auteur, pour caractériſer l'eſſence du Poëme Epique, que l'intervention de la Divinité. Le Chriſtianiſme pourroit ſe prêter à ce genre de Poëſie ; & malgré le reſpect que l'Auteur a pour les ſentimens de M. Deſpréaux, il aſſure que, s'il venoit au monde un ſecond Homére, il pourroit trouver dans la Religion Chrétienne, plus d'une matiére capable d'exercer ſon génie, & qu'il démontreroit par l'exécution que le ſublime & le ſérieux de notre Religion, bien-loin d'être un obſtacle invincible à l'Epopée, y ſeroit la ſource des plus grandes beautés. On cite l'exemple du Paradis de Milton ſi admirable dans ſon merveilleux, lorſqu'il reſte dans les bornes des idées que nous avons par la foi.

Après avoir établi le merveilleux, comme l'eſſence de l'Epopée, l'Auteur examine comment & quand on doit l'employer. Il entre, à ce ſujet, dans un détail digne de l'attention du Lecteur. Il ſoutient que l'action de l'Epopée n'eſt point eſſentiellement allégorique, & combat le ſyſtême du Pere le Boſſu qui rapporte l'unité de l'action à l'unité de la maxime de morale qu'il croit réſulter du Poëme. Il donne un autre objet au Poëme Epique, & fait voir comment, ſelon Ariſtote, la Poëſie eſt plus inſtructive & plus morale que l'Hiſtoire même, ſans avoir beſoin d'allégorie. L'Auteur vient à la forme de l'Epopée qu'il a définie *un récit poëtique*. Il explique ce que c'eſt que récit. Il fait voir quelles ſont ſes qualités eſſentielles; en quoi conſiſtent ſes ornemens. Il parle de la propoſition, de l'invocation. Il montre l'art des Poëtes dans leurs narrations, & fait voir que la Poë-

ſie a dans ſes récits un ordre différent de celui de l'Hiſtoire. Il attribue auſſi aux Poëtes un Art particulier par rapport à la forme même de leur ſtyle. Pour expliquer ceci clairement, il développe les différentes formes que peut prendre la Poëſie dans ſa maniére de raconter. Il entre dans des détails ſur les penſées, les expreſſions, les tours, l'harmonie & la verve poëtique. Il finit l'exercice ſur le Poëme épique par l'examen des Epopées d'Homére & de Virgile. Il eſt ſurtout admirateur du Poéte Grec. Il fait l'analyſe de ſon Iliade, & démontre enſuite que rien n'eſt ſi beau que le fond & l'ordonnance de ce Poëme. Il paſſe enſuite à l'Enéide. En liſant Homére, dit l'Auteur, » nous nous figurons ce » Poéte dans ſon ſiécle, comme » une lumiére unique au milieu des » ténébres, ſeul avec la ſeule nature, ſans conſeils, ſans livres, ſans » ſociétés de Sçavans, abandonné » à ſon ſeul génie, ou inſtruit uniquement par les Muſes; tant il » eſt ſimple, vrai, naïf.

» En ouvrant Virgile, nous ſentons au contraire, que nous entrons dans un monde éclairé, » dans une nation où régne la magnificence & le goût; où tous » les Arts, la Sculpture, la Peinture, l'Architecture, ont des » chefs d'œuvre; où les talens ſont » réunis avec les lumiéres.

Après cette réflexion, l'Auteur établit des maximes qui prouvent que le ſujet de l'Enéide eſt bien choiſi. Il donne l'analyſe de ce Poëme. Il fait un paralléle entre Homére & Virgile. Il fait voir que tous deux ſont admirables du côté de l'élocution, mais que le Poéte Grec l'emporte ſur le Latin, par l'invention & l'ordonnance.

La ſeconde partie de ce quatriéme volume eſt ſur la poëſie Dramatique. L'Auteur explique d'abord ce que c'eſt que Drame; la différence qu'il y a entre le Drame & l'Epopée; ce que c'eſt que le vraiſemblable théatral, le vraiſemblable ordinaire & extraordinaire; la néceſſité de liaiſon & la néceſſité de moyen; ce que c'eſt que *beſoin* du Poëte; la maniére de le couvrir; les unités d'action, de lieu, de jour; ce que c'eſt qu'acte, & ce que c'eſt qu'une ſcéne; quelles ſont les régles de l'un & de l'autre. Il traite enſuite du ſtyle de la Poëſie Dramatique, du dialogue, de la décoration théatrale, des Acteurs. Il demande s'il faut faire repréſenter des Drames aux jeunes gens? Parmi ceux qui étudient, il y en a qui ont des diſpoſitions marquées pour les Lettres & pour les Sciences. On prétend que c'eſt une perte de temps pour ceux ci, que de leur donner des rôles Dramatiques à repréſenter; 1°. parce que cet exercice ne leur apprend rien que le goût & la lecture ne leur apprit ſans cela; 2°. parce qu'ils perdent le train de leurs études, & prennent du goût pour la diſſipation. Il y en a d'autres qui paroiſſent deſtinés par la nature, pour toute autre choſe que pour les Livres & le Cabinet, pour le Mili-

taire, le Commerce; enfin pour tout ce qui demande plus d'activité que de goût & de méditation. On peut, selon l'Auteur, donner à ceux de cette seconde espéce, un rôle à jouer, parce qu'ils apprendront, 1°. à bien prononcer le François, ce qui est assez rare parmi nos jeunes gens; 2°. à se présenter avec confiance & d'un air aisé; 3°. à sentir, parce qu'il n'est pas possible de faire passablement un rôle, à moins qu'on ne sente ce qu'on y dit. Enfin c'est un temps qu'ils employeront toujours mieux qu'ils ne l'auroient fait sans cela. Ce qui seroit perte de temps pour des enfans laborieux, devient pour ceux ci un temps bien employé. Mais il y a une chose à observer dans la distribution des personnages, & à laquelle les parens surtout, doivent faire attention; c'est de ne donner les caractéres vicieux qu'à ceux qui sont assez affermis dans la vertu, pour ne point prendre l'impression du vice; & n'en donner que de vertueux aux jeunes gens qui ayant un caractére rebelle, ont besoin de prendre une nouvelle tournure, & de réformer leur caractére: on fait ordinairement le contraire; l'enfant petit maître fera le Marquis; le polisson fera le Valet; celui qui à l'humeur noire fera le Mysantrope; s'il est dur & porté à la méchanceté, il fait Atrée, Néron, &c. Ce qui assure à l'Acteur un vice que l'éducation auroit dû corriger.

Après quelques réflexions sur ce qu'il convient d'observer au Théâtre, dans la représentation, l'Auteur donne l'Histoire abregée de la Poësie Dramatique. Ce fut chez les Grecs à l'occasion des fêtes de Bacchus, que la Poësie Dramatique prit naissance. L'Auteur raconte ce que fit Thespis dans la Tragédie, & ce qui y fut ajouté par Eschyle dont il donne le caractére, aussibien que ceux de Sophocle, & d'Euripide. Il fait aussi connoître le caractére de la Tragédie Latine. Il vient tout d'un coup au grand Corneille, ensuite à Racine; & nous donne le paralléle de ces deux grands hommes, d'après lesquels, selon lui, on peut se former une idée de la perfection du Tragique, en sorte que cette idée soit comme la régle, la mesure du mérite des Tragédies, lesquelles seront plus ou moins parfaites, selon le dégrê de proximité qu'elles auront avec cette idée. Vient ensuite la Comédie dont on raconte l'origine, les licences, les réformes selon les temps & les lieux. On donne l'idée de la forme du Théâtre chez les Anciens; de l'habillement des Acteurs, & de leur déclamation. L'Auteur passe à la différence propre de la Tragédie, qu'il regarde comme la matiére la plus intéressante qu'il y ait dans la Littérature. Il définit la Tragédie, *la représentation d'une action héroique, à dessein d'exciter la terreur & la pitié.* Il explique toutes les parties de sa définition d'une maniére claire & concise; apprend au Lecteur ce que c'est que le Tragique, ce qui le produit, & les différentes espéces de situations qui peuvent y me-

ner. Il examine l'Œdipe de Sophocle ; analyse cette piéce qu'il propose comme une régle pour juger des Tragédies Grecques. Il la compare ensuite avec l'Œdipe de Séneque qui est presque le contrepied de Sophocle d'un bout à l'autre ; & fait voir combien le Tragique Grec l'emporte sur le Latin. Il examine l'Horace de Corneille ; surtout l'exposition du sujet. Ensuite il fait le paralléle de l'Héraclius de ce Poëte avec l'Athalie de Racine, dans ce qui regarde le fond & la disposition des deux piéces. Il prétend que c'est la meilleure maniére de comparer ces deux Tragiques ; & comme l'Héraclius & l'Athalie sont, aux noms près, le même sujet, on voit dans l'un, ce que pouvoit le génie de Corneille, & dans l'autre, l'Art & l'œconomie de Racine. Il définit la Comédie, *une représentation d'une action Bourgeoise propre à faire rire le Spectateur.* Il explique cette définition : prouve que le ridicule est essentiellement l'objet de la Comédie. Il fait connoître ce que c'est que le ridicule ; quel est celui de la Comédie ; & fait aussi connoître le Comique des choses & du style, par le Comique des habits & du geste ; l'un étant dans tout Dramatique, l'image de l'autre. Il explique d'une façon aussi instructive qu'agréable, ce que c'est que le *Comique*, ce que les Latins appelloient *vis comica*, fait voir qu'il y a un point exquis endeçà du quel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au moins les honnêtes gens. Il donne des régles, pour juger si la vérité est, ou paroît poussée au-delà des limites ; admet deux sortes de contrastes dans le Comique ; établit la différence particuliére du Tragique & du Comique ; montre dans le Comique les différens dégrés qui en font les espéces, & finit l'ouvrage par les caractéres d'Aristophane, de Plaute, de Térence, & de Moliére.

Cet extrait suffit pour donner une idée de ce quatriéme volume. Cet ouvrage peut être utile non seulement aux jeunes gens que l'Auteur s'est surtout proposé d'instruire, mais encore à ceux qui ayant du goût pour les Lettres, sont bien aises d'avoir une méthode sûre & aisée qui les dirige dans leurs études.

On imprime actuellement une traduction des Œuvres d'Horace par le même Auteur ; on peut en juger d'avance par plusieurs morceaux qui se trouvent traduits dans son cours de Belles-Lettres, & surtout par l'art Poëtique dont il a donné la traduction dans son troisiéme volume.



ASSEMBLE'E PUBLIQUE DE LA SOCIE'TE' ROYALE des Sciences, tenue dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Montpellier, le 8 May 1749. A Montpellier, de l'Imprimerie de Jean Martel, Imprimeur du Roy, des Etats Généraux de Languedoc, & de la Société Royale des Sciences, 1749. *in*-4°. de 112. pp.

LE Recueil des Piéces lûes à cette Assemblée commence par les éloges de deux Académiciens morts, dont le premier est celui de M. de la Croix de Castries, Archevêque d'Alby, que nous allons faire connoître en peu de mots. Ce Prélat naquit à Montpellier le 13 Avril 1664. Il s'appliqua de bonne heure à cultiver les rares qualités qu'il avoit reçues de la nature, persuadé que les avantages d'une haute naissance devoient etre soutenus par un mérite qui leur fût proportionné. Il se livra même à l'étude de la Théologie avec une ardeur & un goût que cette Science n'a pas toujours le privilége d'inspirer.

En 1691. M. l'Abbé de Castries accompagna à Rome M. le Cardinal de Bonzy son Oncle, & entra avec lui dans le Conclave où fut élû le Pape Innocent XII. Peu de temps après son retour en France il devint premier Aumônier de Madame la Duchesse de Berry. En 1717, il fut nommé à l'Archevêché de Tours, mais il n'avoit pas encore pris possession de cette Eglise, lorsque le Roy le transféra à l'Archevêché d'Alby.

Ce Prélat ne fut pas plutôt arrivé dans son Diocèse qu'il y gagna tous les cœurs par sa douceur & son affabilité. » Il soutint sans faste » l'élévation de son rang, & jamais » il ne souffrit qu'avec peine le res- » pect qui lui etoit dû. Il vouloit » que dans toutes les occasions on » mît une distinction marquée en- » tre sa personne & son caractére, » & sans doute il méritoit parlà » qu'on se fit un devoir de les con- » fondre «. Continuellement occupé des fonctions de son ministére, il ne pensoit qu'à édifier son peuple par ses exemples, à le corriger par ses instructions, & à soulager les besoins d'un grand nombre de familles infortunées, en leur épargnant jusqu'à la honte de les avouer.

On ne sera pas surpris qu'un Prélat de ce caractére ne s'éloignât de son Diocèse que dans des occasions où il ne pouvoit s'en dispenser. Il parut à la Cour en 1738, lorsqu'il fut reçu Commandeur de l'Ordre du S. Esprit. L'assemblée des Etats de Languedoc l'obligeoit souvent de se rendre à Montpellier. Il avoit une affection sincére pour sa Patrie & la revoyoit toujours avec un nouveau plaisir. Il fut d'autant plus sensible au choix que fit de lui l'Académie de cette Ville, pour y remplir une place d'honoraire, vacante par la mort de M. le Marquis de Castries son frere aîné, qu'il connoissoit tout le

prix des ſciences qui ſont l'objet des recherches de cette Société.

M. l'Archevêque d'Alby réſiſta longtemps à différentes infirmités dont il étoit accablé, mais enfin il y ſuccomba le 14 Avril 1747, à l'âge de 83 ans. Et il a laiſſé des monumens éternels de ſa charité envers les pauvres de ſon Diocèſe.

Cet éloge eſt ſuivi de celui de M. de la Peyronie, premier Chirurgien du Roy. Il naquit à Montpellier le 15 Janvier 1678. Au ſortir de ſes claſſes il déclara à ſes parens qu'il vouloit ſe conſacrer entiérement à la Chirurgie pour laquelle il étoit porté depuis longtemps, & ils entreprirent en vain de l'en détourner. Ce penchant vif inſpiré par la nature eſt ordinairement le préſage du ſuccès. Il ſe livra donc à la Chirurgie & à tout ce qui y avoit rapport & ſe diſtingua dans tous ſes examens & ſes chefs-d'œuvre. Le ſéjour de Paris où il ſe rendit dès qu'il fut reçu Chirurgien acheva de le perfectionner.

De retour en ſa Patrie, M. de la Peyronie ſe ſervit avec avantage des nouvelles connoiſſances qu'il avoit acquiſes; il fit des cours particuliers d'Anatomie & de Chirurgie qui lui attirérent des applaudiſſemens. Il réduiſit ſes Confreres même à reconnoître ſa ſupériorité dans l'exercice de ſa profeſſion. La nature l'avoit pourvu de toutes les qualités propres à lui gagner la confiance du Public.

La Société Royale de Montpellier le compta parmi ſes Membres auſſitôt qu'elle fut établie, c'eſt-à-dire, en 1706. Ce fut pour lui un nouveau motif de ranimer ſon ardeur pour le travail, & il donna quelques mémoires d'Anatomie & d'Hiſtoire Naturelle.

Parmi toutes les guériſons qu'il opéra, celle de M. le Marquis de Vitzani eſt une des plus ſingulières. Il fut obligé d'emporter la plus grande partie de l'os du front & des os du nés qui étoient cariés, par deux anciennes fiſtules, & cependant il vint à bout de le guérir. Le Pape Clément XI. lui envoya à cette occaſion l'ordre de l'Eperon & une médaille d'or.

En 1714, M. de la Peyronie fut appellé à Paris pour traiter M. le Duc de Chaulnes d'une fiſtule dont pluſieurs Chirurgiens célébres avoient entrepris inutilement la cure. Il eut le bonheur d'y réuſſir, & de ſe faire connoître parlà de Louis XIV. Ce Monarque ſi ſenſible aux progrès des Sciences & des Arts, lui fit dire qu'il ſouhaitoit qu'il reſtât dans la Capitale. On ſent bien que de pareils déſirs furent des ordres pour M. de la Peyronie, & qu'un événement auſſi heureux accrut conſidérablement ſa réputation. Dès qu'il fut reçu à la Communauté de S. Côme, on le vit démontrer l'Anatomie avec ſuccès dans cet Amphithéâtre, & au Jardin du Roy. Enfin en 1714, il fut comblé de tous les honneurs auxquels il pouvoit aſpirer; il obtint la ſurvivance de la charge de premier Chirurgien du Roy, remplie alors par M. Maréchal qui mourut en 1736. Il eſt inutile de

dire que la confiance que le Roy lui accorda, lui procura l'honneur d'etre consulté par le Czar Pierre le Grand, & par tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la Cour & dans les Pays étrangers; on sçait assez que dans toute l'Europe on s'empressoit à suivre l'exemple de Sa Majesté.

M. de la Peyronie commença à faire usage de son crédit en augmentant le nombre des Démonstrateurs de l'Amphithéâtre de S. Côme, afin que les Aspirans en Chirurgie n'eussent rien à désirer pour leurs instructions. Il forma le projet détablir une Académie Royale de Chirurgie, & il y réussit en 1731. Ce projet étoit en effet bien digne de l'occuper, & le Public avoit tout lieu d'en attendre de grands avantages. Il fut reçu dans le même temps à l'Académie Royale des Sciences, en qualité d'associé libre. Il donna un mémoire sur le siége de l'ame dans le cerveau, qui se trouve imprimé dans le volume de 1741. C'est le même qu'il avoit donné autrefois à la Société Royale de Montpellier, mais considérablement augmenté; ce sujet est sans doute fort intéressant, & il mériteroit bien de faire l'objet des recherches des Philosophes, s'ils avoient quelque espérance d'y réussir.

M. de la Peyronie ne se crut pas dispensé par ses occupations de visiter les pauvres malades, & il se faisoit un devoir de les assister dans leurs besoins. On peut dire qu'il sçavoit jouir des grandes richesses qu'il avoit acquises sans s'y attacher. » Mais il est pour les Sçavans & les » Philosophes une tentation plus » délicate, un écueil d'autant plus » dangereux que l'on songe moins » à s'en défier. On sent bien, dit » M. le Secretaire, que je parle ici » d'un amour excessif pour la gloi» re de cette envie démesurée de » faire parler de soi, de vivre dans » l'esprit des hommes, d'étendre » sa réputation aux siécles les plus » reculés. Je n'oserois assurer qu'un » pareil motif n'ait pas fait quel» que impression sur M. de la Pey» ronie. « Mais s'il pensoit en effet à sa propre gloire, il parut toujours passionné jusqu'à l'excès pour celle de sa profession. Tout le monde sçait la part qu'il a eu à ces fameuses contestations qui ont été poussées si loin entre les Médecins & les Chirurgiens. Le Conseil d'Etat a rendu l'année derniére un Arrêt qui fixe leurs différentes prétentions; Arrêt dicté par la justice & la prudence & dont l'exécution importe infiniment au bien public qui souffre encore plus de ces divisions que les deux partis opposés. » Il » faut croire que si M. de la Pey» ronie eût vécu plus longtemps, » il n'eut pas craint de se prêter à » des voyes de conciliation, & qu'il » auroit voulu par quelques dé» marches contraires à celles qui » avoient précédé, se ménager une » sorte de gloire qui se dérobe » toujours aux yeux du vulgaire » & que les seules grandes ames » sont capables d'ambitionner.

Après une maladie assez longue M. de la Peyronie vit approcher

la

la mort avec une fermeté Chrétienne. Il a laissé tous ses biens à la Communauté des Chirurgiens de Paris & de Montpellier, dans l'intention qu'ils soient employés à l'avancement d'un Art qui a toujours paru faire l'objet de son ambition.

Le Recueil dont nous rendons compte contient ensuite trois mémoires, dont le premier est de M. Montet sur l'examen des Eaux Minérales de Pomaret, dans le Diocèse d'Alais. Ces Eaux sortent tiédes & en bouillonnant d'un rocher où elles paroissent avoir leur source; elles déposent au fonds de leur bassin une espéce de terre rouge, & laissent vers les bords, & surtout près des fentes du rocher un sel très-blanc en flocon dont elles tirent leur principale vertu. On voit aussi sur leur surface plusieurs gouttes d'une espéce de bitume.

M. Montet a fait ses expériences sur de l'eau de cette source qu'on lui avoit apportée à Montpellier & qui avoit été puisée quatre ou cinq jours auparavant. Il la trouva limpide & légérement salée. Sa gravité étoit à celle de l'eau commune de fontaine comme 1000 à 1020; elle ne fit que troubler la teinture de Tournesol; la poudre de noix de galle lui fit prendre une couleur bleu-céladon qui se changea quatre jours après en pourpre foncé, ce qui fait voir qu'elle contient un vitriol ferrugineux. La dissolution de l'argent par l'esprit de Nitre a été précipitée en blanc terne, propriété qui est particuliére au sel marin.

D'une évaporation lente de quarante-cinq livres de ces eaux, l'Académicien a retiré une once sept gros de sel jaunâtre, onctueux, d'une odeur urineuse; & en ayant fait une dissolution qu'il a filtrée, il lui est resté une terre blanche & presqu'insipide: mais par la cristallisation il a eu un véritable sel de Glauber, c'est-à dire, un sel formé par l'acide vitriolique & le principe alkali-fixe du sel marin: On lui trouva cependant un goût salé & il décrépitoit au feu; ce qui prouve que tout le sel marin n'étoit pas parfaitement décomposé.

Il résulte donc de ces expériences que cette eau minérale contient, ainsi que plusieurs autres, une espéce de sel de Glauber, un peu de matiére grasse & sulphureuse & une partie vitriolique ferrugineuse. Ce qui est analogue aux effets qu'elle produit sur le corps humain; car il y a longtemps qu'on en fait usage en Médecine quoi qu'on n'en eut pas encore fait l'analyse: elles sont rafraichissantes, purgatives & légérement apéritives.

Le second mémoire qui est de M. Peyre, a pour objet la décoloration du vin rouge. On sçait que sa couleur ne lui vient que des pellicules de raisins avec lesquelles il fermente, & qu'elle en est extraite par un acide qui se trouve dans le moût; d'où il suit que la couleur du vin n'est qu'accidentelle. C'est-là ce qui a porté plusieurs Physiciens à rechercher la maniére de l'en priver, mais on n'y avoit pas encore parfaitement réussi.

M. Mariotte rendit opaque & jaunâtre un demi-verre de vin rouge en y versant quelques gouttes d'huile de Tartre par défaillance, mais deux ou trois gouttes d'esprit de soufre le rétablirent dans son premier état. M Rohault avoit aussi tenté cette expérience avec quelque succès en faisant filtrer du vin rouge à travers du sable très-fin. Mais il arrive souvent qu'on trouve par un vrai hazard ce qui avoit échappé aux recherches des Philosophes. M. Peyre avoit mis digérer au Soleil deux livres de bon vin vieux rouge avec quatre onces de bol d'Arménie & un gros de feuilles de rue dans la vûe d'imiter le vin d'Alicant, suivant ce que lui avoit appris un Voyageur Espagnol; mais ce vin au lieu de prendre une couleur foncée devint clair comme du vin blanc clarifié.

Notre Académicien surpris du résultat de cette expérience, s'empressa de la répéter; il bannit la Rue qui seule étoit capable de donner une légére teinture au vin; & au bol d'Arménie il substitua la terre de Merviel, Village situé près de Montpellier. Cette terre est une sorte de craye blanche composée de deux substances, l'une grasse & savoneuse & l'autre sabloneuse & indissoluble dans les liquides; elle est excellente pour blanchir le tartre en ce qu'elle a plus de rapport avec ses parties huileuses qu'avec son acide: car le tartre est composé du sel essentiel des raisins & des parties huileuses de leurs pellicules; ainsi il étoit naturel de s'attendre qu'elle opéreroit la décoloration du vin, & c'est ce que l'expérience a confirmé.

M. Peyre mit donc dans une bouteille quatre onces de terre de Merviel en poudre & dans une autre pareille quantité de bol d'Arménie, après quoi il versa deux livres du meme vin rouge dans chacune de ces bouteilles qu'il boucha bien exactement, & exposa au Soleil pendant quinze jours, en observant de les remuer de temps en temps. Ce vin fut entiérement décoloré & devint tout à-fait semblable à de l'eau; il avoit perdu sa saveur, & il ne lui restoit plus que celle d'une eau de vie étendue dans beaucoup de phlegme. Il nous paroit que cette opération doit plutôt être regardée comme une décomposition que comme une simple décoloration du vin; quoiqu'il en soit l'Académicien se proposa alors de rechercher différens moyens pour y réussir plus promptement & pour ôter à l'eau-de-vie ordinaire son acreté. Il a déja fait à ce sujet plusieurs expériences qu'il se propose de rapporter dans un autre mémoire, il se borne dans celui-ci à donner le moyen de déphlegmer le vin décoloré & d'en faire de l'esprit de vin sans feu Il se sert pour cela du sel alkali-fixe de tartre, dont il a éprouvé qu'une once absorboit trois onces de phlegme. Sur ce principe il mit quatre onces de sel de tartre dans douze onces de vin décoloré, après quoi il sépara avec un siphon la partie spiritueuse qui surnageoit & il obtint par là

un eſprit de vin alkaliſé qui ſoutint l'épreuve de la poudre. Il eſt évident qu'on peut par ce moyen faire une eau-de-vie de différens dégrés de force en y laiſſant plus ou moins de phlegme.

Le troiſiéme mémoire & le plus intéreſſant de ce Recueil eſt de M. l'Abbé de Sauvages dont le zéle & la ſagacité pour l'Hiſtoire Naturelle, ſont déja connus du Public par pluſieurs mémoires qu'il a donnés, quelques-uns deſquels ſe trouvent imprimés dans différens volumes des mémoires de l'Académie Royale des Sciences. Animé du déſir du bien public il donne dans ce Recueil le projet d'un ouvrage qu'il prépare ſur la maniére d'élever les Vers à-ſoye; Inſectes que le luxe a rendu ſi précieux parmi nous. Le commerce de la Soye eſt devenu plus floriſſant que jamais dans nos Provinces Méridionales, & il ſuffira de cet exemple pour le prouver: la ſeule Foire d'Alais où il ne ſe trouvoit il y a 40 ans que pour cent mille écus de Soye, en a fourni il y a deux ans pour plus d'un million huit cens mille livres. Cependant malgré l'augmentation de ces revenus, on eſt encore fort éloigné de tirer de nos Provinces une quantité de Soye ſuffiſante pour la conſommation qui s'en fait dans le Royaume.

Voilà donc une des ſources de nos richeſſes qu'il dépend de nous de rendre plus abondante; il paroît qu'on y travaille ſérieuſement. On voit partout conſtruire des atteliers, élever de nouvelles fabriques & faire des plantations de mûriers. On a même tellement perfectionné la culture de cet arbre qu'on a mis toutes les terres à profit, & qu'il s'en trouve des forêts entiéres autour de certaines Villes. Mais à quoi ſerviront tous ces travaux ſi on ignore l'art de faire réuſſir les Vers à Soye, n'a-t'on pas déja vu arracher des mûriers dans pluſieurs lieux où l'on déſeſpéroit de rémédier à la mortalité qui régnoit parmi ces Inſectes?

M. l'Abbé de Sauvages ne pouvoit donc pas choiſir une matiére plus importante pour faire l'objet de ſes recherches. Il n'eſt rien en effet de ſi variable que la réuſſite des Vers à Soye, il leur ſurvient différentes maladies, preſqu'inconnues juſqu'ici, qui enlévent en un inſtant des *chambrées* entiéres dont les *Magnaguiers*, c'eſt-à-dire, ceux qui ſe chargent du ſoin de les élever, avoient conçu les plus belles eſpérances: Et on ne doit pas en être ſurpris. Les plus habiles d'entre ces *Magnaguiers*, toujours prêts à accuſer au haſard le froid, le chaud, les vents, ou mille autres cauſes qui n'ont aucune part à ces accidens, ne ſont pas même en état de s'appercevoir de leurs fautes. Ils ſuivent aveuglément certaines pratiques qui ne ſont fondées ſur aucunes obſervations, que le haſard ſeul a introduites & que le préjugé ſoutient, malgré tant d'expériences funeſtes qui auroient du les faire abandonner depuis longtemps.

Notre Académicien ſe propoſe de réduire en Art une routine ſi

incertaine & sujette à tant d'inconvéniens. Et qui pourroit mieux y réussir? Il s'est occupé depuis long-temps à recueillir un grand nombre d'observations faites par des personnes intelligentes en différens Pays, il a été à portée de voir un nombre prodigieux d'atteliers, & il a lui-même pris la peine d'élever des Vers à Soye afin de réduire en pratique la Théorie qu'il s'est formée. Il s'est appliqué à profiter des erreurs des autres, & il a souvent découvert les causes des effets qui en ont résulté.

Il a déja des matériaux pour plusieurs mémoires dans lesquels il a pour objet de rechercher les conditions que doit avoir l'attelier, les qualités de la feuille, les soins que demandent les œufs ou la graine. Il suivra ensuite le Ver à Soye dans ses différens âges, ses différens états, depuis la couvée jusqu'à la fabrique du cocon & à la ponte du Papillon. Il s'attachera surtout à développer les causes des maladies qui sont les plus communes & les plus à redouter pour ces insectes, & à indiquer les moyens d'y remédier. S'il n'est pas assez heureux pour donner des méthodes infaillibles dans tous les cas, il aura du moins l'avantage d'avoir fait connoître certains procédés dont l'exactitude est prouvée par un succès constant, & qui cependant sont restreints à un seul attelier ou à quelques cantons particuliers.

Mais plus les connoissances de notre Académicien sont étendues, plus il voit de difficultés dans son entreprise. Il se défie de ses forces & il ne croit pas que les lumiéres d'un particulier suffisent pour y réussir. Avant que de rien donner au Public il voudroit consulter les Curieux des différens Pays de l'Europe où l'on éléve des Vers à Soye, pour être pleinement instruit de tout ce qu'ils ont observé. Ce qu'il souhaiteroit encore plus ce seroit d'être en état de s'y transporter lui-même, & de tout voir par ses yeux, il tireroit de ses propres observations un tout autre avantage que des mémoires qu'on pourroit lui envoyer. Il désireroit du moins qu'on lui procura la facilité d'addresser un certain nombre de questions sur cette matiére dans les Pays Etrangers & même dans les différentes parties des Indes Orientales où nous avons des Consuls. C'est de là que les Vers à Soye sont originaires, c'est le climat qui leur est propre & peut-être y sont-ils sujets à moins de maladies qu'en Europe. Il y a tout lieu de croire que tant d'observations rassemblées par une personne si éclairée nous conduiroient à quelque chose de plus certain sur l'art d'élever ces Insectes précieux.

Enfin pour qu'on puisse avoir quelqu'idée du travail de M. l'Abbé de Sauvages, il donne ici un essai sur les maladies des Vers à Soye appellés les *Jaunes* & les *Muscadins*, ce qu'il ne faut cependant regarder que comme une ébauche de ce qu'il publiera dans la suite à ce sujet.

Il remarque d'abord que c'est

mal à propos qu'on a confondu les *jaunes* & les *gras*; car les premiers ne paroissent que vers le temps de la *fraise*, c'est-à-dire, lorsque l'animal plein de la gomme résineuse qui forme la soye se dispose à filer. Les *gras* au contraire se déclarent au temps des mues, ils ne s'alitent & ne se dépouillent pas comme les autres, ils rongent toujours la feuille jusqu'à ce que leur peau devienne luisante & si tendue qu'elle créve d'elle-même; il sort alors une liqueur purulente & jaunâtre, & le Ver meurt bientôt après. Ces maladies ont au reste cela de commun que dans l'une & dans l'autre les Vers à Soye deviennent foibles & languissans, & qu'ils prennent une couleur jaune plus ou moins foncée. Elles sont aussi produites à peu près par les mêmes causes; nôtre Observateur croit avoir lieu de conjecturer, après plusieurs expériences que nous ne rapporterons pas ici, qu'on doit les attribuer à de certaines exhalaisons qui s'élévent quelquefois de l'attelier, ou qui sont apportées par des vents tels que ceux de Sud-Est & de Midi dont il est important de garantir les Vers à Soye.

M. l'Abbé de Sauvages propose le bain d'eau fraiche comme le seul reméde auquel on puisse recourir dans l'une & l'autre maladie; cela paroîtra d'abord fort contraire aux préjugés communs, mais notre Auteur fait voir par une suite d'expériences combien ils sont mal fondés. Il rapporte plusieurs cas où ces Insectes ont du leur guérison à ce qu'ils avoient été mouillés par des accidens qu'on croyoit leur être funestes. Il en a lui-même plongé dans l'eau dans leurs différens états & pendant un temps plus ou moins long, & il a observé que ceux même qui y étoient restés jusqu'à 60 minutes, avoient été encore en état de faire leurs cocons. Il est vrai que ces derniers au sortir de l'eau demeurérent quelques temps roides & sans mouvement; mais il n'y eut que ceux qui avoient été plongés au-delà de 80 minutes qui périrent tous. Enfi il a eu occasion d'exécuter ce qu'il avoit déja vu si souvent réussir. Il se trouva dans un attelier plein de ces Vers à Soye *jaunes*, qui étoient presque sans mouvement & qu'on regardoit comme dans un état désespéré. Il les fit plonger dans un ruisseau & peu à peu on les vit se ranimer; il est vrai qu'il en périt une partie parce que le reméde avoit été appliqué trop tard.

Si la fraicheur est un reméde pour les gras & pour les jaunes, elle est aussi le préservatif de ces maladies; mais cela n'est pas général dans tous les états des Vers à Soye, il faut les tenir un peu plus chaudement quand ils sont jeunes. Le dégré de chaleur qui leur convient le plus est le seiziéme du Thermometre de M. de Réaumur. Mais il y a bien des précautions à prendre à ce sujet, qui demandent un détail où il ne seroit pas à propos d'entrer ici.

Quant aux *Muscardins* on en distingue de deux espéces. Ceux de

la premiére ſe déclarent au temps de la *fraiſe*; les Vers à Soye deviennent alors d'un rouge ſale, enſuite ils maigriſſent ſe deſſéchent & ſe couvrent peu à peu d'une fleur blanche & farineuſe. Il y en a qui ſont attaqués de cette maladie après avoir filé leurs cocons & d'autres qui demeurent ſuſpendus au rameau ſans rien faire. Les Muſcardins de la ſeconde eſpéce prennent de même une couleur rougeâtre & meurent avec leur embonpoint ſans avoir filé de cocon.

M. l'Abbé de Sauvages fait voir, tant par des raiſons que par des faits, que c'eſt ſans fondement qu'on attribue la cauſe de cette maladie à la conſtitution de la graine qu'on croit avoir beſoin d'être renouvellée, & qu'on regarde cette même maladie comme contagieuſe juſqu'à ſe communiquer par les meubles de l'attelier où il s'eſt trouvé des Muſcardins l'année précédente. Toutes les expériences qu'il a faites le conduiſent à croire que cette maladie eſt cauſée par un air renfermé & corrompu. Il appuye ſon ſentiment ſur pluſieurs obſervations qu'il faut voir dans l'ouvrage même. Nous nous contenterons de dire qu'il a conſtamment remarqué qu'il ne ſe trouvoit des Muſcardins que dans des atteliers où les Vers à Soye étoient trop ſerrés, & où les portes & les fenêtres étoient exactement bouchées, enſorte que l'air ne pouvoit s'y renouveller. Il y a tout lieu de croire que cet air altéré par les particules que ces Inſectes tranſpirent & par les exhalaiſons qui s'élévent de leur litiére, n'eſt plus propre à la reſpiration & que même il contracte par-là quelque malignité qui leur eſt mortelle.

Ce n'eſt pas cependant que la cauſe des Muſcardins qui paroiſſent dans le premier état des Vers à Soye ne puiſſe être attribuée à la graine, mais alors il n'en faut accuſer que le peu de ſoin qu'on en a pris comme ſi on n'a pas eu l'attention de la tenir dans un lieu frais pendant l'Hyver & au commencement du Printemps, ou que dans le temps de la couvée on l'ait trop reſſerrée ou trop enveloppée; car la graine lorſqu'elle eſt échauffée n'eſt jamais ſans quelque tranſpiration qu'il eſt à propos de laiſſer échapper. Mais on voit que même dans ces cas les cauſes des Muſcardins ſe rapportent toujours à la même origine.

Les bornes qui nous ſont preſcrites nous ont empêché de ſuivre tous les détails du mémoire de M. l'Abbé de Sauvages, & on ſent bien que ce que nous en avons dit ne doit pas diſpenſer d'y avoir recours. Au reſte il ſe propoſe de faire imprimer ce mémoire ſéparément du Recueil de la Société Royale, & d'y joindre une Lettre qui contient différentes inſtructions ſur la maniére d'élever les Vers à Soye.

TABLES ALPHABETIQUES ET CHRONOLOGIQUES DES piéces représentées sur l'ancien Théâtre Italien depuis son établissement jusqu'en 1697, *qu'il a été formé avec des remarques sur ces piéces, & une table alphabétique des Auteurs qui ont travaillé pour ce Théâtre, ouvrage dédié à MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, in-8°. pp.* 120. A Paris chez Prault Pere, Quay de Gesvres & se vend chez la Veuve Pissot 1750.

L'Auteur de cet ouvrage avoit déja publié en 1733 & 38, les Tables Chronologiques de l'Opéra & du nouveau Théâtre Italien. L'idée de ces Tables fut approuvée, mais comme l'usage n'en étoit pas facile, il l'a rectifié, & en faveur de ceux qui désirent un tableau exact des piéces qui ont été représentées sur les Théâtres publics de Paris, il commence par l'ancien Théâtre Italien, & donne dans une forme plus commode toutes les piéces qui y ont été jouées.

Persuadé qu'il étoit plus sage de s'en rapporter à ce qu'on trouve dans les mémoires de l'Etoile sur l'établissement de ce Théâtre en France, que de se jetter dans des recherches plus curieuses que certaines, il nous en présente l'abregé Historique d'après cet Auteur, & fixe comme lui l'arrivée des premiers Comédiens Italiens dans le Royaume, à l'année 1577.

Ces troupes selon un mémoire, que M. Riccoboni le pere lui a fourni, n'étoient point permanentes à la Cour; elles s'en retournoient presque toujours à la fin de l'année. Ce ne fut qu'en *1692*, qu'une troupe de Comédiens Italiens que le Cardinal Mazarin avoit fait venir pendant la minorité de Louis XIV. s'arréta au service du Roy, avec une pension de 15000 liv. Ils s'établirent d'abord dans l'Hôtel du petit Bourbon, & ensuite dans celui de Bourgogne; ils continuérent d'y jouer jusqu'en 1697, qu'ayant annoncé une piéce intitulée *la Fausse Prude*, non seulement cette piéce ne fut pas jouée, mais leur Théâtre fut fermé par ordre du Roy, & la Comédie Italienne proscrite comme un spectacle également licentieux par l'obscénité des paroles & par l'indécence des gestes.

Cet abregé Historique est suivi; 1°. d'une table Alphabétique des piéces de l'ancien Théâtre Italien, & 2°. d'une table Chronologique partagée en plusieurs colonnes, où l'on voit l'année dans laquelle chacune de ces piéces a paru, le nombre des Actes dont elle est composée; si elle est écrite en Prose ou en Vers, & le nom, ou du moins les Lettres initiales du nom des Auteurs, qui les ont données.

Pour rendre la Lecture de ces tables plus instructive & plus intéressante, il les a accompagnées de remarques. Les recherches qu'il

a faites dans un grand nombre d'ouvrages de Littérature, l'ont mis en état de remonter jusqu'à l'année 1667, au lieu que Ghérardy ne commence son recueil qu'en 1682.

A la tête de ces Tables paroit la Comédie intitulée *Scaramouche Hermite*, piéce, dit-il, également froide & licencieuse, & connue de tous ceux qui ont travaillé sur l'Histoire du Théâtre, mais notre Auteur en rapporte ici sept autres, dont ils ne parlent point, & dont il rapporte ici ce qu'il en a trouvé dans le Mercure Galant, qui outre les titres de ces Comédies en a donné une légére idée. Le Théâtre de Ghérardi offre pour premiére piéce *Arlequin Mercure Galant.* Elle étoit, selon l'Auteur de la Bibliothéque des Théâtres, en trois Actes, Ghérardi ne nous en a conservé que quatre Scènes. Quand elles seroient restées dans l'oubli, dit notre Auteur, ce n'eut pas été une perte fort considérable. Elles sont si mal dialoguées, qu'il faut croire ajoute-t'il, qu'il n'y eut que le jeu de l'excellent Arlequin qui les fit passer.

Un pareil ouvrage n'étant pas susceptible d'extrait, il nous suffira de dire que l'Auteur donne une idée sommaire de chaque piéce, & du caractére qui y régne. Il le fait rarement de lui-même, mais presque toujours d'après les différens Auteurs qui ont parlé de ces piéces, & principalement d'après le Mercure Galant. Il rapporte même quelquefois certains traits de ces Comédies, quand il les trouve frappans soit en bien, soit en mal; il ne dissimule pas qu'il y en a plusieurs où les régles des mœurs sont aussi blessées que celles du bon sens; il indique en même temps le petit nombre de celles qui mériteroient, selon lui, d'avoir place dans le *répertoire*, & que le public recevroit avec plaisir.

En parlant de la Piéce d'*Arlequin Protée*, après avoir remarqué, qu'on a trouvé le moyen d'y encadrer en cinq Scènes la Parodie de la Bérénice de Racine, notre Auteur ajoute que MM. Parfait, Tome XI. p. 103, ne font mention que de deux Scènes ainsi parodiées, » & préjugent que l'extrait » qu'ils en donnent, fera peut-être » revenir de la prévention qui s'est » perpétuée jusqu'à présent dans » l'esprit de beaucoup de personnes, parce que selon eux, ces » Scènes sont pitoyables & qu'il ne » peut y avoir que la nouveauté du » genre qui ait pu leur donner de » la réputation. Je laisse, dit notre » Auteur, aux Lecteurs à décider, » si l'opinion de MM. Parfait est » conforme à celle du public. Sans » cet essai, continue-t'il, nous » n'aurions peut-être pas eu des Parodies aussi agréables & aussi » spirituelles que celles qui ont paru depuis.

En voila assez pour donner une idée d'une brochure qui doit être recherchée de tous ceux qui veulent avoir quelques notions ou même se rappeller l'idée des différentes piéces de l'ancien Théâtre Italien; si cette partie a l'avantage de

plaire, l'Auteur assure, qu'elle sera incessamment suivie de celles, qui concernent les autres Théâtres de la Capitale.

MARTYROLOGIUM ADONIS ARCHIEPISCOPI VIENNENSIS ab Heriberto Rosweido Societatis Jesu Theologo jam pridem ad MSS. exemplaria recensitum, nunc ope codicum Bibliothecæ Vaticanæ recognitum, & adnotationibus illustratum, opera & studio Dominici Georgii, Sanctissimi Domini Nostri Benedicti XIV. P. M. ab intimo Sacello. Accessere Martyrologia & Calendaria aliquot ex Vaticana & aliis Bibliothecis eruta, nunc primum in lucem edita. Romæ 1745. Ex Typographia Palladis. Excudebant Nicolaus & Marcus Palearini superiorum facultate. C'EST-A-DIRE : *Le Martyrologe d'Adon Archevêque de Vienne, publié ci-devant par* HERIBERT ROSWEID, *Théologien de la Compagnie de Jesus, revû & collationné avec les Manuscrits de la Bibliothéque du Vatican & enrichi de Notes par M.* DOMINIQUE GEORGI, *Chapelain de notre Souverain Pontife Benoît XIV. On y a joint quelques Martyrologes & Calendriers tirés du Vatican & d'autres Bibliothéques qui n'avoient point encore été imprimés.* A Rome en 1745, de l'Imprimerie de la Minerve, chez les Fréres Palearini, avec Approbation, *in-fol.* pp. 746. sans la Préface.

IL y a eu trois éditions différentes de ce Martyrologe avant celle que nous annonçons. La premiére est d'Aloysius Lipomanus, Evêque de Vérone. Elle fut publiée à Venise en 1554. Cet Editeur ne connut pas le vrai nom de l'Auteur du Martyrologe. Trompé par une Lettre qui étoit à la tête de son Manuscrit, & qui avoit pour titre: *Epistola Adonis Archiepiscopi Trevirensis*, il donna cet ouvrage sous le nom d'Udon ou d'Odon de Tréves, que Grégoire VII. employa en 1078, en qualité de Légat pour négocier la paix entre Henry & Rudolphe, qui se disputoient l'Empire d'Allemagne.

Jacques Mosander Religieux de l'Ordre des Chartreux, ayant découvré quatre Manuscrits, que Lipomanus n'avoit point vûs, donna en 1581, une seconde édition du Martyrologe d'Adon beaucoup plus correcte que la premiére, & il la fit réimprimer à Cologne en 1586.

La troisiéme est d'Héribert Rosweid Jésuite Hollandois. Elle fut d'abord imprimée chez Plantin en 1613, & ensuite réimprimée à Paris en 1645. Outre les Manuscrits, dont Mosander avoit fait usage, le sçavant Jésuite a eu communication de ceux de l'Abbaye d'Everbode, & de Pierre Scriverius, qui au jugement des meilleurs Critiques ont passé pour être les plus fidelles copies d'Adon, & les moins maltraitées par le temps. Cet Edi-

teur fait voir que Mosander a pris la liberté d'insérer beaucoup de choses dans le texte & d'en retrancher aussi plusieurs légendes, & qu'il est tombé dans des erreurs considérables faute d'entendre son Auteur. Ce qui rend d'ailleurs l'édition de Rosweid recommandable, c'est l'ancien Martyrologe Romain, que cet Editeur a fait imprimer à la tete de celui d'Adon. Ce Martyrologe ne se trouvoit point dans les éditions précédentes, & le Cardinal Baronius, qui le regardoit comme le monument le plus autentique, que l'Eglise possédât en ce genre, avoit témoigné en plus d'un endroit de ses écrits, combien il seroit à désirer qu'on le fit imprimer avec le Martyrologe d'Adon. Enfin le P. Rosweid fut le premier qui découvrit & prouva que cet ouvrage n'étoit point d'Udon Archevéque de Tréves, mais bien d'Adon Archevéque de Vienne.

Après avoir rendu compte des différentes éditions, M. Georgi expose les raisons, qui l'ont engagé à en entreprendre une nouvelle. Il y fut déterminé, dit-il, par la lecture de trois manuscrits, qui d'abord avoient appartenu à M. Petau Conseiller au Parlement de Paris, & qui ayant été ensuite acquis par la Reine Christine, ont passé dans la Bibliothéque du Vatican. La collation de ces manuscrits avec l'édition du P. Rosweid lui a fourni une infinité de Variantes, & lui a donné lieu de remarquer dans les imprimés plusieurs endroits, qui ne se trouvoient point dans les manuscrits, comme aussi un grand nombre de choses qui, quoiqu'appartenantes au texte, avoient été rejettées dans l'appendice, soit par Mosander, soit par le P. Rosweid.

Le meilleur manuscrit du Vatican avoit une lacune considérable; toutes les Légendes depuis les Nones de Février jusqu'au huitiéme avant les Calendes de May y manquoient. M. Georgi a réparé cette lacune en empruntant les Légendes omises, du beau manuscrit de S Germain des Prés, que le P. Mabillon estimoit être la plus ancienne copie du Martyrologe d'Adon.

Au reste quelqu'application que l'Editeur ait apportée à préparer cette édition, il ne se flatte pas d'avoir rétabli le texte dans toute sa pureté. Il y auroit de la témérité, dit-il, à prétendre aujourd'hui de remettre ce Martyrologe dans le même état où il étoit en sortant des mains du S. Archeveque de Vienne. On sçait quel a été de tout temps le sort des Livres Liturgiques & en particulier des Martyrologes. On n'ignore pas à combien d'additions, de retranchemens & d'interpolations de toute espéce ils ont été exposés. Comme on en faisoit la lecture dans toutes les Eglises, chaque Diocèse avoit coutume d'y ajouter la commémoration des Saints pour lesquels il avoit une vénération particuliére, & d'en retrancher les Légendes des Martyrs, qui ne lui étoient pas connus.

Les variations qu'on remarque

dans les divers exemplaires de ce Martyrologe, peuvent encore venir d'une autre ſource. On a des preuves, qu'Adon lui-même a revû ſon ouvrage, & qu'il l'a conſidérablement augmenté à différentes fois. Il eſt donc néceſſairement arrivé, que ceux, qui ont copié les exemplaires de la premiére édition, ne nous ont pas tranſmis autant de noms de Saints Martyrs, qu'on en trouve dans les exemplaires de la ſeconde & de la troiſiéme édition.

Sollerius Bollandiſte, un des plus célébres Critiques en matiére de Liturgie, avoit établi une régle pour diſcerner ce qui eſt d'Adon lui meme, d'avec ce qui a été inſéré dans le texte de cet Auteur par des mains étrangéres. Il prétendoit que lorſqu'Uſuardus & Notkerus s'accordoient à donner la Commémoration de quelque Saint dans le même ſens, & les mêmes termes, & qu'elle n'étoit point empruntée de Beda, on pouvoit ſans difficulté l'attribuer à Adon. Mais M. Georgi montre la fauſſeté de cette régle par pluſieurs exemples.

Le texte de cette édition eſt le même que celui du P. Roſweid. Notre Editeur n'y a fait aucun changement. Il a reſpecté juſqu'aux fautes viſibles, qui défigurent l'édition de ſon Prédeceſſeur, & il a renvoyé aux Notes qui accompagnent chaque Légende, les corrections & les Variantes, que les manuſcrits du Vatican lui ont fournies.

Les Notes ſont le principal mérite de cette édition; elles ſont auſſi courtes que l'abondance de la matiére pouvoit le permettre. Elles conſtatent la vérité de chaque Légende par les témoignages de différens Livres de Liturgie, qui font mention du même Saint. M. Georgi s'eſt particuliérement attaché à citer les Liturgies pour garans de ce qu'il avance. Il a cru avec raiſon, que les Actes des Saints dont le culte eſt établi dans l'Egliſe, ſont revêtus d'une autenticité bien plus grande, que ceux qu'on ne connoit que par les tables de quelques Martyrologes. Si les divers Martyrologes ou Liturgies varient, ou ſont en contradiction ſur quelque article, M. Georgi péſe leurs témoignages, il tâche de les concilier; il léve les contradictions apparentes & il donne partout des preuves d'un jugement ſolide, d'une ſaine Critique, & d'une profonde érudition en matiére de Liturgie.

A la ſuite du Martyrologe d'Adon, notre Editeur a fait imprimer pluſieurs autres Martyrologes & Calendriers, qui n'avoient point encore vû le jour. Ce ſont 1°. le Martyrologe de l'Abbaye de Fulde. 2°. Un Martyrologe fort court, qui a été trouvé dans la Bibliothéque du Cardinal Ottoboni. 3°. Celui de l'Abbaye de Lauresheim, qui de la Bibliothéque Palatine a paſſé dans celle du Vatican. 4°. Le Calendrier du Vatican. 5°. Celui de l'Abbaye de Citeaux. 6°. Deux Calendriers de Milan. M. Georgi donne dans ſa Préface une notice

détaillée de chacun de ces monumens.

La forme des caractéres, & quelques autres indices font juger, dit l'Editeur, que le manuſcrit qu'on attribue à l'Abbaye de Fulde, eſt du dixiéme ſiécle. Ce n'eſt proprement qu'un abbregé de ceux d'Adon & d'Uſuard. Il repréſente en peu de mots les éloges des Saints tels qu'ils ont été écrits plus au long par ces deux Auteurs. Ce qui a porté notre Editeur à croire que ce Martyrologe a été à l'uſage de l'Abbaye de Fulde ; ce ſont les éloges de pluſieurs Saints, dont les Corps repoſent, ou ont été transférés dans le territoire de cette Abbaye, & dont les autres Martyrologes ne font aucune mention.

Le Martyrologe que M. Georgi appelle *Ottobonianum*, parce qu'il a été trouvé dans la Bibliothéque du Cardinal Ottoboni, eſt imprimé à la ſuite de celui de Fulde. Il paroit être du dixiéme ſiécle. Il eſt ſi rempli de barbariſmes, de ſoléciſmes & de fautes d'Orthographe, que M. Georgi ne l'auroit point rendu public, ſi d'ailleurs il ne méritoit quelque conſidération par les marques d'antiquité qu'il porte. Quelque attention que l'Editeur ait apportée à le corriger, il ne ſe flatte pas d'y avoir réuſſi par-tout. Il ſoupçonne qu'en plus d'un endroit l'Auteur a mis un nom de Ville pour le nom d'un Saint.

Le troiſiéme Martyrologe qu'on trouvera à la ſuite de celui d'Adon, eſt tiré d'un très-ancien manuſcrit de la Bibliothéque du Vatican. Notre Editeur l'appelle *Laureſhamenſe*, parce qu'il contient pluſieurs traits, qui ſont propres à l'Abbaye de ce nom. S'il eſt permis de juger de ſon âge par la forme des caractéres, & par ce qui y eſt marqué en grandes Lettres au treiziéme des Calendes de Février, touchant la mort de Louis le jeune Roy de Germanie, & touchant la bataille qui ſe donna le huitiéme des Ides d'Octobre, entre Charles le Chauve & le Roy Louis, il y a lieu de croire que ce manuſcrit eſt de la fin du neuviéme ſiécle.

Nous renvoyons au Livre même le Lecteur curieux de voir la notice des autres Calendriers. Nous finirons cet extrait par l'expoſition des preuves, que notre Editeur a raſſemblées dans ſa Préface pour montrer qu'Adon Archevêque de Vienne eſt l'Auteur du Martyrologe, qui paroit aujourd'hui ſous ſon nom.

Nous avons déja dit, que Lipomanus s'étoit trompé ſur cet article. Nous ajoutons, que ſon opinion fut ſuivie par tous les Sçavans, juſqu'à ce que Baronius ayant découvert l'erreur enſeigna dans ſes Annales num. XXXV. où ſont rapportés les Faſtes de l'année 878, qu'Adon Archevêque de Vienne étoit l'Auteur du Martyrologe en queſtion. Le P. Roſweid parla encore plus poſitivement ſur ce point de Critique, que le Cardinal Baronius. Le frontiſpice du Manuſcrit de l'Abbaye d'Everbode, qui attribue le Martyrologe à Adon

l'Archevêque de Vienne, ne lui permit pas de douter, que ce Prélat n'en fût l'Auteur; ainsi sans chercher d'autres preuves il publia cet ouvrage sous le nom d'Adon de Vienne. Depuis ce temps là plusieurs Sçavans, & entr'autres MM. de Sainte Marthe, le Pere Labbe, Papebrochius, Henschenius, le P. le Cointe ont appuyé ce sentiment de différentes preuves; mais aucun n'en a plus approfondi, ni mieux établi la vérité, que le P. Mabillon.

Ce Sçavant a recueilli dans ses Annales Bénédictines beaucoup de traits de la Vie d'Adon, qu'il n'est pas hors de propos de rapporter ici. Il nous apprend d'après une Epître de Loup de Ferriéres, qu'Adon naquit dans le territoire de Sens de parens Nobles, que dans sa jeunesse il fut présenté à Sigulfe Abbé du Monastére de Ferrieres, qu'ensuite l'Abbé Mareward l'envoya dans le Monastére de Prum pour y enseigner les Belles-Lettres, & apprendre en même temps la Langue Allemande, que de-là il alla à Rome & ensuite à Ravennes, où ayant copié le Martyrologe Romain, qu'un Religieux lui avoit prêté, il garda précieusement cette copie dans la vûe de l'augmenter & de s'en servir comme de base pour la composition de l'ouvrage, dont il avoit déja formé le projet. Le P. Mabillon conjecture delà, que le Martyrologe d'Adon fut commencé à Ravennes, & qu'il fut achevé en l'année 850. Un ancien manuscrit de l'Abbaye de S. Gal, dit en propres termes, que le Martyrologe d'Adon fut composé *temporibus Chlodowici Italici Imperatoris, ac Chlodowici Germaniæ, Regis insignis.*

Enfin le P. Mabillon prouve encore cette vérité par plusieurs passages de Notkerus, Contemporain d'Adon. Notkerus voulant rendre raison pourquoi Adon n'avoit pas fait mention dans son Martyrologe de Desiderius Evêque de Vienne; s'exprime ainsi » Le Vénérable P. » Ado, aujourd'hui Pontife de la » même Eglise, dont Desiderius » étoit ci-devant Evêque, n'a point » parlé de Desiderius parce qu'il » est présent & connu de tout le » monde, &c. « Et dans un autre endroit Notkerus dit, qu'il *avoit placé au sixiéme des Ides de Novembre, la mémoire des Saints Nicostrate, Claude, & Compagnons, jusqu'à ce que le Vénérable Pere Ado proposât d'autres Saints à honorer ce jour-là.*

Nous ne pouvons nous dispenser de donner aux Libraires les louanges qu'ils ont justement méritées, par les soins qu'ils ont apportés & la dépense qu'ils ont faite pour bien exécuter cette édition. Elle est également recommandable par la grandeur & la bonté du papier, & par la correction du texte & la beauté des caractéres. Ce Livre pourra à juste titre être mis au nombre de ceux, qui font l'ornement des plus belles Bibliothéques.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

SANCTI Marci Monachi qui sæculo V. floruit, sermones de jejunio & Melchisedech qui deperditi putabantur, nunc primum cum Latina interpretatione à Balthasare Maria Remondini Zacynthi & Cephaliniæ Episcopo, in lucem prolati. Romæ, ex typographiâ Antonii de Rubiis, 1749. *in*-8°.

Les V. & VI. Tomes de l'Histoire Ecclésiastique du P. Orsi Dominicain, de l'Académie de la Crusca, paroissent déja depuis quelque temps chez les freres Pagliariani, Libraires de cette Ville. Ils impriment la même Histoire aussi *in*-12. ils ont achevé le premier volume.

Decisiones Sacræ Rotæ Romanæ, coram Alexandro Tanaro, Sacræ Rotæ Auditore, nunc S. R. E. Cardinali. Roma, 1748. *in-fol.* 2 vol.

Laurentii Berti Eremitæ Augustiniani de Theologicis disciplinis. Accedit Refutatio librorum quorum Titulus: *Baïanismus, & Jansenismus redivivi in operibus P. Berti, & Belelli.* Romæ, 1748. *in*-4°. IX. Vol.

La sacra storia della Biblia, composta dal R. P. D. Camillo Durante, Ch. R. Teatino. In Roma, 1749. *in*-4°. 2. vol.

Rime degli Arcadi, Tom. XI. dédié au Roy & à la Reine des deux Siciles. Presso Ant. de Rossi, 1749. *in*-12.

DE FLORENCE.

Miscellanea Physico-Medica ex Academiis Germanicis deprompta, 1748. *in*-4°. Tom. I. Ce recueil de piéces consiste dans un choix des meilleures Théses de Doctorat en Médecine, des plus célébres Universités d'Allemagne. Ce premier volume est dédié à M. Paul Valcarengo, Professeur de Médecine dans l'Université de Pavie. Pour faire mieux connoître le caractére de cet ouvrage, nous joindrons ici les titres des piéces qu'on a employées dans le premier volume que nous annonçons. I. *De Deo legislatore Medico.* II. *De Nigritarum affectionibus.* III. *De præstantia & usu malorum citriorum in Medicina.* IV. *De frequentia morborum in homine præ brutis.* V. *De animi commotionum vi medica.* VI. *De requisitis bonæ nutricis.*

Saggi di Poesie parte dette all'improviso, e parte scritte dal Cav. Bernardino Perfetti sanese, ed insigne Poeta estemporaneo, coronato di laurea in Campidoglio, raccolte, e date alla luce dal Dottor Dominico Cianfogni; presso andr. Banducci, 1749. *in*-8°. 2 vol. On a joint à ce recueil de Poësie du Cavalier Perfetti de Sienne, beaucoup de piéces faites en son honneur par des personnes

illuſtres le jour qu'il fut couronné Poéte. La Préface qui eſt à la tête de ce recueil vante beaucoup les talens de l'Auteur. On trouve auſſi chez le même Libraire l'Oraiſon Funébre de ce Poéte, prononcée par M. Nicolas Giovanelli.

On trouve encore chez Banducci le premier volume d'un recueil de piéces intitulé : *Diſſertazioni e lettere ſcritte ſopra varie materie da diverſi illuſtri autori viventi*, 1749. *in*-8°. Les piéces contenues dans ce premier volume ſont. I. *Diſſertazione ſopra l'Elettricita de i corpi dal ſig. Deſaguliers, tradotta dal Franceſe.* II. *Lettera ſopra la Traduttione della ſudetta diſſertazione.* III. *Lettera dal ſig. Cr. Montelaſſi, Maeſtro di farmacia, intorno alla probabilita della ſuperfetazione.* IV. *Lettera ſopra la miſura, ed il calculo de i dolori e de i piaceri.* V. *Ragionamento ſopra la ſimpatia.*

Le dix-huitiéme tome des *oſſervazioni iſtoriche ſopra i ſigilli antichi de ſecoli baſſi de M. Dam. Maria Manni*, paroit déja depuis quelque temps, *in*-4°.

Rime di Meſſer Franceſco Petrarca riſcontrate e corrette ſopra ottimi teſti à penna, col aggiunta delle varie lezioni, e d'una nuova vita dell' autore. In Firenze, 1749. *in*-8°. Cette nouvelle édition qui eſt dûe aux ſoins de M. l'Abbé Bandini, & de M. Manni, a été faite ſur les manuſcrits de la Bibliothéque de Medicis, & ſur d'autres qui n'avoient point encore été conſultés. On a inſéré dans la vie de l'Auteur diverſes particularités, tirées de quelques mémoires qui n'ont point paru.

Deſcrizione della provincia del Mugello, con la carta del modeſimo; aggiuntavi un antica cronica della nobil familia da Lutiano .... illuſtrata con alcuni annotazioni del Dottor Giu. M. Brocchi. In Firenze nella ſtamperia d'Ant. Maria Albizzini, 1749. *in*-4°. Cet ouvrage embraſſe dans un très-grand détail l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de la Province de *Mugello*. La Chronique qui y eſt jointe, a été écrite en 1366; elle a été continuée depuis juſqu'en 1408.

Symbolæ litterariæ, opuſcula varia philologica, antiquaria ſigna, lapides, numiſmata, gemmas, & monumenta medii ævi nunc primum edita, complectentes. Florentiæ, ex Imperiali Typographio, 1750. *in*-8°. 7 vol. cum tabulis æreis, aliiſque cum pluribus buxo inciſis. Cet ouvrage eſt preſque tout rempli de Monumens anciens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, tels que des Croix, des Chriſts, des Crucifix, & d'autres antiquités Sacrés que l'on conſerve avec ſoin dans les Tréſors de pluſieurs Egliſes d'Italie, avec des obſervations, des écclairciſſemens & des Diſſertations. Différens Auteurs ont fourni ces piéces, & M. Ant. François Gori les a raſſemblées, & les a données, en y joignant auſſi les ſiennes. On nous avertit que cet ouvrage eſt intéreſſant & eſtimé.

Horti botanici Cæſarei Florentini Catalogus ſeminum an. 1748. *Collectorum quæ botanicæ profeſſoribus &*

amatoribus proponuntur commutanda, à Xaverio Manetti, Medicinæ & Botanicæ Professore, ejusdemque Horti Custode in supplementum Catalogi an. 1747, 1749. *in*-8°.

Gaetan Viviani a donné avis par un Programme publié au commencement de cette année, que M. Antoine François Gori va mettre au jour son recueil de pierres gravées antiques en trois vol. *in-fol.* sous le titre suivant : *Thesaurus gemmarum antiquarum astriferarum, quæ ex compluribus dactyliothecis selectæ, æreisque tabulis insculptæ, adjecto Atlante Farnesiano, observationibus & dissertationibus illustrantur.* Les planches sont au nombre de CCX. presque toutes du burin de feu Vincent Franceschini. Le troisiéme volume de ce Trésor contient l'*Atlas Farnese*, illustré par M. J. B. Passeri, qui y ajoutera encore les Dissertations dont voici les titres : I. *de Gemmis Basilidianis.* II. *De Gemma Pastorali.* III. *De Gemmis Astriferis veterum Christianorum.* IV. *De Ara Augusta.* V. *De animarum transvectione.* VI. *De monstruosis Basilidianorum gemmis.* VII. *Hesus & de Astriferis Heroum Clyppeis.* VIII. *Isis Goriana.* Ceux qui voudront s'en assurer des exemplaires, doivent payer d'avance trente Jules (16 liv. environ monnoye de France.)

Istoria degli anni Santi dal loro principio, fino al presente del 1750, da Dominico Maria Manni Accademico Fiorentino.... in Firenze presso Gian-Battista Stecchi, 1750. *in*-4°. Le P. Alfani Dominicain composa en 1725, une Histoire des années Saintes qui parut à Naples la même année ; celle que M. Manni vient de donner en est tirée en grande partie. Elle peut passer cependant pour un ouvrage neuf par le grand nombre d'additions & d'observations que M. Manni y a faites, par les inscriptions & plusieurs autres monumens dont il l'a enrichie ; & particuliérement par les Médailles frapées à l'occasion des années Saintes, dont plusieurs sont fort rares, & n'ont point encore été rapportées par aucun antiquaire.

Eduardi Corsini notæ Græcorum, sive vocum & numerorum compendia, quæ in æreis atque marmoreis Græcorum tabulis observantur, notis & observationibus illustratæ. Florentiæ, 1749. *in*-4°.

De Venise.

Ant. Groppo, Libraire de cette Ville, a donné avis au public par un Programme en date du mois d'Août dernier, qu'il avoit achevé d'imprimer le premier volume des mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, dont il a entrepris de faire traduire en Italien & d'imprimer le recueil entier, & qu'il débiteroit ce volume pendant les quatre mois suivans pour le prix de XVI. *lire Venetiane*, (9 liv. environ monnoye de France) à tous ceux qui prendroient des assurances pour les autres volumes qu'il promet de donner

donner successivement, & au même prix ; que tous ceux qui ne souscrivoient pas, payeroient cette traduction à raison de 22 *lire Venet.* par volume.

Les tom. XXXVIII. XXXIX. & XL. de l'ouvrage intitulé : *Raccolta dopuscoli scientifici e filologici...* paroissent chez Sim. Occhi, Libraire de cette Ville. *in* 8°.

Ecclesiæ Venetæ antiquis monumentis, nunc etiam primum editis illustratæ, ac in decades distributæ. Auctore Cornelio Sen. Venetiis, 1749. *in*-4°. Decas I.

Jani Planci, Medici primarii Arimini de Monstris & Monstrosis quibusdam ad Josephum Puteum S. D. M. Benedicti XIV. Pontificis Archiatrum Epistola. Venetiis, typis Jo. Bapt. Pasquali, 1749. *in*-4°.

De Lucques.

Raccolta di scriture concernenti la diminuzione delle feste di precetto ; si adjunge la riposta di lamindo Pritanio ad una lettera del Em. Cardinale Querini, intorno al medesimo argumento, &c. In Lucca, appresso F. M. Benedeni, 1748. *in*-4°. On trouve dans ce recueil les différens memoires qui ont été composés pour & contre la question de la diminution des fêtes de précepte. Les Auteurs de ces mémoires sont M. l'Archevêque de Fermo, & M. Muratori qui sont pour la diminution des fêtes ; & M. le Cardinal Querini pour le sentiment contraire. On trouve à la tête du recueil un mémoire composé par le Pape régnant à l'occasion des instances qu'on lui faisoit de diminuer les Fêtes de commandement.

Fr. Eliæ de Amato, Carmelitæ Montaltini.... Epistolæ polemicæ quibus nonnulla Ecclesiasticæ & Civilis Historiæ selectiora dubia resolvuntur. Luccæ, ex Officina Ciuffeti, 1749. *in*-8°. On nous marque que cet ouvrage est bien écrit, qu'il est estimé & recherché.

Le cinquiéme tome de la continuation des Annales Ecclésiastiques de Baronius par Odoric Raynauld, & le vingt-cinquiéme de la Collection générale, paroit depuis peu chez Léonard Venturini, 1750. *in-fol.*

d'Arezzo.

Ristretto della sacra storia compresa ne i riflessi di M. de Royaumont, e in una Cronologia dell' antico e nuovo Testamento, con Moralita, &c. In Arezzo, presso Mich. Bellotti, 1749. *in*-8°. 2. vol. dont le premier est dédié à M. Incontri, Evêque d'Arezzo ; & le second à M. l'Evêque de San Sepolcro. Cet ouvrage est une traduction *des Figures de la Bible de M. de Royaumont ;* pour la rendre plus complette, le Traducteur y a joint des observations tirées de l'Histoire Sacrée & Profane, & rélatives au Livre qu'il traduit. La Chronologie qu'il a mise à la fin, est celle du P. Calmet. On trouve à la tête du premier vol. un discours assez étendu sur les Livres Canoniques, & sur les Auteurs Sacrés.

De Cremone.

Lettere mediche del Dottore Martino Chisi Medico Cremonese; la prima della quale tratta di vari mali curati col mercurio crudo; e la seconda contiene l'istoria dell' angine apidemiche degli anni, 1747 *&* 1748. In Cremona, nella stamperia di Pietro Ricchin, 1749. La seconde Lettre contient l'histoire & la description de l'*angine* épidémique qui a fait de très-grands ravages à Cremone en 1747 & 1748, principalement sur les enfans. Il y a joint grand nombre d'observations qu'on a faites sur l'ouverture des Cadavres. Cet ouvrage forme un volume de 138 pag. d'impression *in*-4°. sans compter la Préface qui en contient 14.

De Naples.

La Lucania, Discorsi di Giuseppe Antonin , Barone della Terra di S. Biase. In Napoli, 1749. *in*-4°. Ces Discours ou Dissertations qui sont au nombre de IX. & qui font la premiére partie de l'Histoire de la Lucanie à laquelle M. Antonini travaille, sont comme les préliminaires de la même Histoire : ils ont chacun son objet particulier. Le I. traite de l'étendue & des limites de la Lucanie; le II. du nom & de l'origine de la Lucanie ; III. des qualités du Pays & de ses Habitans; IV. du temps où les Lucaniens vinrent l'habiter, & qui étoient ceux qu'ils y trouvérent; V. quels peuples ont les premiers habité la Lucanie ; VI. quelle a été la Capitale de la Lucanie ; VII. du Gouvernement des Lucaniens avant qu'ils fussent assujettis à une autre Puissance; VIII. des guerres des Lucaniens avec les Tarentins, les Samnites & les Romains; IX. de la guerre sociale, du droit de Bourgeoisie Romaine donné aux Lucaniens; avec des notes partout. On nous marque que cet ouvrage est écrit agréablement, & plein d'érudition.

Della Nolana Ecclesiastica Istoria, da Giov. Stefano Remondini. In Napoli, 1748. *in-fol.*

Medaglie reppresentanti i piu gloriosi Avvenimenti del Magistero di sua Altessa Eminentissima Fra Dom Emmanuele Pinto, opera di P. M. Pacciaudi Teatino, 1749. *in-fol.* Cet ouvrage est une Histoire métallique de D. Em. Pinto, Grand Maître de la Religion de Malthe; tous les événemens considérables de son Gouvernement sont gravés sur le cuivre. A chaque médaille l'Auteur ajoute en peu de mots le récit de l'évenement qu'elle représente. L'invention, les Symboles, les Légendes, tout est du génie & du choix de l'Auteur. On nous marque qu'il conserve tout le goût possible de l'antique dans les figures & dans les ornemens qui les accompagnent. L'ouvrage, sans en excepter les explications, est gravé en cuivre, du burin du Sieur Gaultier, Graveur François établi en cette Ville, d'après les desseins les plus exquis.

Joan. Bern. Tafuri Storia degli ſcrittori nati nel Regno di Napoli, 1748. *in*-12.

DE ROVEREDO.

Del Congreſſo notturno dette Lamie libri tre di Girolamo Tartarotti Roveretano. S'aggiungono due Diſſertazioni epiſtolari ſopra l'arte magica... in Roveredo, à Speſe di Gian Battiſta Paſquali, 1749. *in*-4°. Il s'agit dans cet ouvrage des Aſſemblées nocturnes des Sorciers, qu'on appelle communément le *Sabat*. M. Tartarotti examine ce qu'en ont penſé les Juifs, les Grecs & les Latins; ce qu'on en penſe actuellement en Allemagne, en France, en Eſpagne, en Angleterre, en Italie, &c. & quelle conduite l'Inquiſition tient à cet égard. Il examine enſuite les raiſons qui combattent les aſſemblées nocturnes des Sorciers, enfin il en rejette l'exiſtence. Il conclut ſon ouvrage par les deux Diſſertations ſur l'art magique dont il eſt parlé dans le titre.

FRANCE.

DE LYON.

Œuvres de Me. Antoine Deſpeiſſes, Avocat & Juriſconſulte de Montpellier, où toutes les plus importantes matiéres du Droit Romain ſont méthodiquement expliquées & accommodées au Droit François, confirmées par les Arrêts des Cours Souveraines, & enrichies des plus utiles doctrines des Auteurs anciens & modernes; nouvelle édition revûe, corrigée & conſidérablement augmentée par Me. Guy du Rouſſeaud de la Combe, Avocat au Parlement de Paris, diviſées en trois volumes, *in-fol.* A Lyon, chez les freres Bruyſet, Libraires, rue Merciére, au Soleil & à la Croix d'Or, 1750.

Cet ouvrage eſt ſans doute, & de l'aveu de tous les Connoiſſeurs, un des meilleurs de tous les Livres de Juriſprudence. Les Œuvres de Me. Antoine Deſpeiſſes, ſont une Bibliothéque exacte & choiſie de toutes les matiéres du Droit Romain: on pourroit les appeller le tréſor du Droit Civil. On y trouve ſur toutes ſortes de queſtions, les déciſions réunies des plus célébres Juriſconſultes. On y voit toutes les matiéres du Droit Civil, Criminel & Canonique nettement expliquées, agitées pour & contre, accommodées au Droit François, confirmées par les Loix, les Canons, les Ordonnances de nos Rois, par les Arrêts des Cours Souveraines, & enrichies de pluſieurs remarques des plus habiles Auteurs anciens & modernes; de ſorte que c'eſt à juſte titre que ceux qui nous ont tranſmis l'Hiſtoire & la Vie des Juriſconſultes, ne balancent pas de dire que les Œuvres de Deſpeiſſes renferment plus de déciſions qu'un grand nombre de plus gros volumes, & que ceux qui n'ont pas le loiſir & la commodité d'étudier à fond la Juriſprudence, y peuvent acquérir en peu de temps les connoiſſances néceſſaires de l'un &

l'autre Droit pour les mettre en état de prendre ſurement leur parti, ſur les queſtions non ſeulement les plus ordinaires, mais même les plus rares & les plus difficiles.

Depuis 1658 que M. Deſpeiſſes eſt mort, la Juriſprudence ayant reçu différens changemens par les Ordonnances, Edits, Déclarations & Arrêts qui ſont intervenus juſqu'à preſent, il étoit néceſſaire pour continuer de rendre ſes Œuvres utiles au Public, de revoir exactement toutes les autorités & déciſions qui y ſont en nombre infini, & d'y ajouter tous ces changemens de Juriſprudence, même des corrections aux déciſions & citations en certains endroits, ce qui rend cet ouvrage auſſi néceſſaire dans les Pays de Droit Coutumier que dans ceux de Droit Ecrit.

Le traité des matiéres Bénéficiales étoit trop ſuccinct, & d'ailleurs devenu comme imparfait par les différentes Loix du Royaume, intervenues nouvellement ſur cette matiére.

Le traité des Tailles n'étant que pour les pays où elle eſt réelle, il étoit à propos d'y ajouter un traité des Tailles ſuivant les uſages & la Juriſprudence de la Cour des Aydes de Paris, dont le reſſort comprend la principale partie du Royaume.

Quelque longue, difficile & laborieuſe qu'ait été cette entrepriſe, Mᵉ. Guy du Rouſſeaud de la Combe, ancien Avocat au Parlement de Paris y a ſatisfait ſans confuſion du texte, ſans l'altérer, & d'une façon à nous en faire eſpérer un grand ſuccès. Et comme la table des matiéres eſt la plus ample & la plus parfaite qu'on puiſſe déſirer, il l'a accommodée à cette nouvelle édition, & aux augmentations qu'il a faites, il l'a même rendue plus commode pour trouver plus facilement les matiéres.

De la part des Libraires, ils n'ont rien épargné en papier & en caractéres, pour répondre en ce qui les concerne au mérite de l'ouvrage de l'Auteur & des additions qui y ont été faites, leſquelles ſont diſtinguées par des aſtériſques & fermées par des crochets. Il y a lieu de croire que cette édition ſera d'autant plus recherchée, que les précédentes n'étoient pas aſſez bien exécutées. Cette nouvelle édition paroît depuis quelque temps.

De Soissons.

» L'Académie de Soiſſons ayant » jugé à propos de varier les ſujets » des Prix qu'elle annonce pour » chaque année, donnera alternativement un ſujet d'Eloquence, » & un ſujet tiré de l'Hiſtoire.

» Elle avertit que dans l'Aſſemblée publique qu'elle tiendra le » Lundi 19 Avril 1751, elle délivrera un prix ſur l'Hiſtoire qui » ſera d'une Médaille d'Or de la » valeur de 300 liv. donnée par » M. le Duc de Fitzjames, Pair de » France, Evêque de Soiſſons; elle » propoſe pour ſujet.

» 1°. Comment & par qui a été

» gouverné le Soissonnois sous la » seconde Race ? avoit-il un Com- » te particulier, quel étoit le di- » strict de son Gouvernement? & » quel étoit le *Pagus Suessionensis*, » ou le *Suessionicum*, qui n'étoit » qu'une partie du Soissonnois ou » Evêché de Soissons, dont il est » parlé dans quelques Auteurs, ou » Capitulaires? *Flodoard lib. 2 cap.* » *18 Capi. ad annum 835 apud* » *Baluz.?* Y a-t'il eu quelque rai- » son pour laquelle on ait fait cette » division ? & pourquoi les mêmes » *Missi Dominici*, n'avoient pas » toujours à visiter tous les Can- » tons, (Pagi) qui formoient la » totalité du Soissonnois ?

» 2°. En quel temps l'érection » des grands fiefs a-t'elle eu lieu » dans le Soissonnois ? N'y eut il » d'abord qu'un seul grand fief ? y » en eut-il plusieurs, quels étoient- » ils ? Quels en furent les premiers » possesseurs ? De qui relevoient- » ils ? &c.

» 3°. Quel a été en particulier » lors de cette érection le sort de » l'Evêché, & du Comté de Sois- » sons ? L'un relevoit-il, ou a-t'il » relevé depuis de l'autre en tout » ou en partie ? Quelles divisions, » ou quels démembremens l'un & » l'autre a-t'il souffert jusqu'au » temps qu'ils ont pris la forme » qu'ils ont à présent ? Pourquoi » l'Evêque de Soissons qui est le » premier Suffragant de Rheims, » n'est-il pas décoré du titre & de » la dignité de Pair comme les au- » tres Evêques ses voisins ?

» En un mot tout ce qui peut » avoir égard à l'Evêché, au Com- » té de Soissons, & à tout le Sois- » sonnois considérés comme fiefs. » Les Auteurs se dispenseront de » donner la liste & l'Histoire des » Comtes de Soissons, à moins » qu'ils n'ayent découvert quelque » chose de différent de ce que plu- » sieurs Auteurs en ont écrit.

» Dans l'examen des ouvrages » on aura égard non seulement au » nombre & à l'étendue des recher- » ches, mais encore à la pureté du » style & à la beauté du langage.

» Les Auteurs sont avertis de » mettre à la marge, ou à la suite » de leurs ouvrages, les preuves » des faits qu'ils auront avancés, » & les sources où ils les auront » puisés.

» Ceux qui envoyeront des Dis- » sertations Latines, auront soin » de mettre en marge les noms » François des personnes ou des » lieux dont ils feront mention.

» On adressera à M. de Beyne, » Président au Présidial de Soissons » & Secretaire perpétuel de l'Aca- » démie, les ouvrages destinés au » concours port franc, & avant le » premier Février, sans quoi ils ne » seront point retirés.

» Ils seront écrits lisiblement & » sans abbréviations ; les Auteurs » ne mettront point leurs noms au » bas, mais seulement une Senten- » ce ; ils indiqueront une adresse à » laquelle M. le Secretaire puisse » leur faire tenir son récepissé.

» On les prie de prendre les me- » sures nécessaires pour n'être point » connus jusqu'au jour de la déci-

„ sion, de ne point signer les Let„ tres qu'ils pourroient écrire à M. „ le Secretaire ou à tout autre Aca„ démicien, les avertissant que s'ils „ sont connus par leur faute, ils „ seront exclus du concours.

„ L'Auteur qui aura remporté le „ prix viendra le recevoir dans la „ Séance publique du Lundi 19 „ Avril 1751, sinon il envoyera à „ une personne connue sa procu„ ration, pour être remise à M. le „ Secretaire avec le récepissé de „ l'ouvrage.

„ La piéce qui a remporté le prix „ d'Histoire en 1749, est de M. „ l'Abbé Carlier qui a aussi rem„ porté le prix de l'Académie des „ Belles-Lettres en 1750.

De Paris.

L'accueil favorable qu'on a fait au Livre qui a paru chez G. Desprez, & P. G. Cavelier, Imprimeurs-Libraires, sous le titre de l'*Art de vérifier les dates des faits Historiques*, &c. a porté les Auteurs à s'empresser d'y joindre une table qui y manquoit. Elle est imprimée, & on la trouve chez les mémes Libraires qui la distribuent gratuitement à ceux qui ont acheté l'ouvrage. On a rendu compte dans le Journal du mois de May de la partie de cet ouvrage qui regarde le Technique de la Chronologie; on parlera de la partie Historique dans un des Journaux suivans.

Il paroit ici depuis peu un *Avis au Public*, *concernant le corps de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, *en* 78 vol. *in*-4°. *avec figures gravées en Taille-douce*, proposé par souscription, chez G. Martin, J. B. Coignard, & A. Boudet, H. L. Guérin & L. Durand. (Si on peut appeller souscription, le débit de 200 exemplaires actuellement prêts; qu'ils se proposent de faire en différens termes, en faveur de ceux qui voudront se procurer cet ouvrage). Ce méme avis présente au Lecteur le tableau ou l'état général de tous les volumes qui composent le corps entier de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie des Sciences; & cet état est partagé en quatre articles: le premier contient l'Histoire & les Mémoires de l'Académie des Sciences, depuis son établissement jusqu'au renouvellement en 1699. Le second, la suite de la méme Histoire & des Mémoires depuis le renouvellement jusques & compris 1745. Le troisiéme, les tables générales de ces Mémoires. Le quatriéme le recueil des machines avec leurs explications. Le prix ordinaire de ce grand recueil qui est de 970 liv. ne peut manquer de détourner beaucoup de Sçavans & d'Amateurs des importantes matiéres qui en font l'objet, de s'en procurer des exemplaires. C'est donc leur rendre un véritable service, & en même temps contribuer au progrès des Arts & des Sciences, que de diminuer un prix si considérable, & de procurer encore des facilités pour le payement. Dans cette vûe les Libraires associés ont formé deux cens exemplaires complets

de cet ouvrage, chacun de 78 vol. *in*-4°. avec les figures en Taille-douce, qu'ils proposent par souscription, pour le prix de 660 liv. payables en huit payemens, dont voici les termes, ainsi que le nombre des volumes qu'on délivrera lors de chaque payement. 1°. En souscrivant on payera... 120 liv. 2°. Au premier Septembre 1750, en recevant les X. premiers vol.... 81 liv. 3°. Au premier Décembre, en recevant les IX. vol. suivans.... 81 liv. 4°. Au premier Mars 1751, en recevant les IX. vol. suivans.... 81 liv. 5°. Au premier Juin, en recevant les IX. vol. suivans.... 81 liv. 6°. Au premier Septembre en recevant les IX. vol. suivans... 81 liv. 7°. Au premier Décembre en recevant les X. vol. suivans.... 72 liv. 8°. Au premier Février 1752, en recevant les XI. vol. suivans... 63 liv. Au premier Mars 1752, on recevra les XI. vol. restans dont le prix est compris dans les payemens précédens. Les Souscripteurs auront soin de retirer à chaque terme les volumes qui auront été fournis; & ceux qui n'auroient pas retiré la totalité des vol. pour lesquels ils avoient souscrit, six mois après le terme du mois de Mars 1752, perdront leurs avances. La souscription sera ouverte jusqu'au mois d'Août prochain. Les mêmes Libraires avertissent; 1°. que ceux qui dès à présent voudront payer les 660 liv. en un seul payement, recevront en même temps, & dès à présent, les 78 volumes; 2°. que les volumes de cette collection qui vont depuis 1699 jusqu'en 1710, ont été réimprimés, revus & corrigés de plusieurs fautes qui s'étoient glissées dans la premiére édition; 3°. qu'ils ne vendront aucun volume détaché des Mémoires à moins de 12 liv. ni le recuil des machines en 6 vol. à moins de 105 liv. 4°. qu'ils travaillent actuellement à rassembler les machines & les inventions depuis 1735 jusqu'à présent, ce qui formera un septiéme vol. qu'ils comptent publier dans le courant de 1751.

Idée de la vérité & de la grandeur de la Religion, démontrée par des preuves claires & à la portée de tout le monde. Par M. l'Abbé de C. D. P. Docteur de Sorbonne. De l'Imprimerie d'Hérissant, chez Hérissant fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'Or, & aux trois Vertus, 1750. *in*-12.

Les Libraires associés pour l'édition *de la Sainte Bible en Latin en François, avec des Préfaces, des Dissertations & des notes pour faciliter l'intelligence de la Sainte Ecriture*, en 10 vol. *in*-4°. ouvrage proposé ci devant par souscription, délivrent actuellement aux Souscripteurs les 7, 8, 9, & 10 Tomes. Ils seront incessamment en état de leur fournir les quatre Tomes que l'Editeur a jugé à propos d'ajouter pour la perfection de son ouvrage, & dont on n'avoit point parlé dans le projet de souscription. L'importance des sujets qu'on discute dans les Traités, dans les Préfaces, & dans les Dissertations, qui ont obligé l'Editeur à donner un

plus grand nombre de volumes qu'il ne s'étoit proposé d'abord, & qu'on ne l'avoit annoncé dans le *Prospectus*, acquitte amplement les Libraires associés de leur engagement envers le public, & dédommage avec usure ce même public du modique supplément de finance qu'ils ont demandé pour ces quatre derniers volumes. Ces Libraires sont G. Martin, J. B. Coignard & Ant. Boudet, P. J. Mariette, & H. L. Guérin.

Elémens de Géographie; ou nouvelle méthode simple & abregée, pour apprendre en peu de temps, & sans peine, la Géographie; contenant l'explication des Pôles, des Cercles, de la Sphére; celle des dégrés de longitude & de latitude, &c. Les tables Géographiques de tous les Empires, Royaumes, & autres Etats du monde; à côté desquelles on voit l'origine, les changemens, Mœurs, Coutumes, Gouvernement, Religion... de chaque Etat; l'Etat Civile & Politique des quatre parties du monde; des remarques Historiques sur l'origine des principaux Etats de l'Europe. On y a joint une liste des meilleurs Géographes, & des voyages dans toutes les parties du monde, avec une table des matiéres très-détaillée. P. M. D. S. H. chez Nyon fils, Libraire, Quay des Augustins, 1750. *in*-8°.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS D'AOUST 1750.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

SEPTEMBRE.

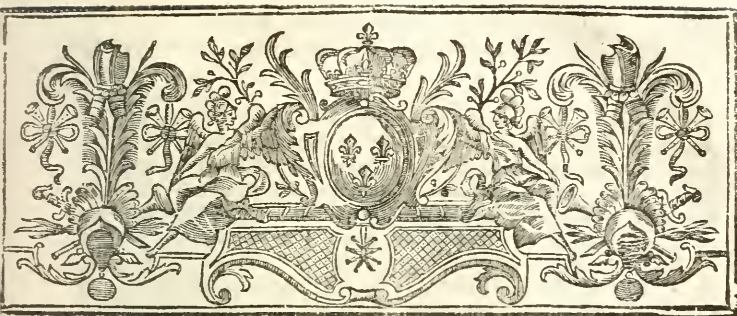


A PARIS,

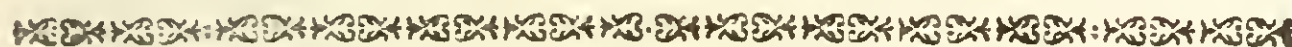
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



SEPTEMBRE M. DCC. L.

DELLA VIA APPIA RICONOSCIUTA E DESCRITTA DA Roma à Brindisi Libri IV. di FRANCESCO MARIA PRATILLI all' Illustrissimo ed Excellentissimo Signore il Signor Conte D. EGIDIO GAETANO dell' Aquila d'Arragona De' Duchi de Laurenzano Gentiluomo di Camera del Re Nostro Signore. In Napoli M. DCC. XLV. Per Giovanni di Simone. C'EST-A-DIRE : *Examen & Description de la Voye Appienne , depuis Rome jusqu'à Brindes en IV. Livres par* FRANÇOIS-MARIE PRATILLI ; *Ouvrage dédié à M. le Comte* D. GILLES GAETAN Dell' Aquila *d'Arragon , des Ducs de Laurenzano , Gentilhomme de la Chambre du Roy des Deux-Siciles.* A Naples

M. DCC. XLV. De l'Imprimerie de Jean de Simonè. Vol. *in-fol.* de 566. pp.

LES *Voyes publiques* que les Romains firent construire depuis Rome jusqu'aux extrémités de leur vaste Empire, sont des monumens de la sagesse, de la grandeur, & de la magnificence de ces Maîtres du Monde. Ils comprirent que la Force & la Puissance d'un Etat dépendent de la liaison & du commerce des Parties qui le composent; pour établir la libre communication de Rome avec les Provinces, & des Provinces entr'elles, pour faciliter la marche des Armées & le transport de tout l'attirail militaire, les Magistrats Romains & ensuite les Empereurs firent construire des chemins en Italie & dans les Provinces, avec des travaux & des dépenses incroyables. Il fallut couper & applanir des montagnes, combler des vallées, dessécher des marais, élever des chaussées, construire des Ponts sur les Riviéres; on construisit sur les grandes Voyes des Batimens pour loger les Maîtres de Poste, les Chevaux & les Voitures publiques. Nous ne parlerons point de la construction de ces Routes ou Voyes publiques qui se faisoit en plusieurs couches de pierres, de ciment & de sable, & d'une telle solidité qu'après tant de siécles il en subsiste encore des portions considérables d'une parfaite conservation. On peut voir sur tous ces détails l'*Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, par Bergier, Ouvrage excellent & trop peu connu. Le Gouvernement Romain regarda toujours comme un objet intéressant pour l'Etat, l'entretien & la réparation des Voyes militaires; nous lisons dans les Historiens & dans les anciennes Inscriptions les titres & les fonctions des différens Officiers qui en eurent l'intendance ou la direction.

La Voye Appienne qui fut d'abord élevée depuis Rome jusqu'à Capouë, & ensuite prolongée jusqu'à Brindes sur le Golfe Adriatique, est une des plus célébres de toutes les anciennes Voyes Romaines; tout le monde connoit la belle & agréable description qu'Horace a fait de son voyage de Rome à Brindes. Les anciens Ecrivains Cicéron, Horace, Tite-Live, Strabon, Appien, Procope, ont parlé de la Voye Appienne; elle est décrite dans les anciens Itinéraires. Plusieurs Auteurs modernes en ont aussi traité; mais aucun ne l'a examinée en détail & dans toute son étenduë. Bergier en parle sommairement. Le Cardinal Corradini la décrit briévement & ne la suit pas hors des limites du *Latium*; Camillo Pellegrini la décrit de même, mais seulement dans l'étenduë de la Campanie. Les Auteurs modernes ont confondu les Voyes différentes qui conduisoient de Bénévent à Brindes, & n'ont pas assez

diſtingué la Voye Appienne, dont parlent Cicéron & Strabon, des autres Voyes également connuës des anciens. M. Pratilli a donc cru devoir pour l'éclairciſſement de la Géographie ancienne & de l'Hiſtoire, examiner la Voye Appienne & la ſuivre dans toute ſa longueur depuis Rome juſqu'à Brindes. Après avoir recherché les premiers Auteurs ou Conſtructeurs de cette Voye & ſes Reſtaurateurs, il examine enſuite la matiére & la ſtructure de la Voye, ſa longueur & ſa largeur; il prend le commencement de la Voye à la Porte de Rome, il la ſuit dans tous les lieux par leſquels elle paſſoit, & dont il décrit les Antiquités, les Monumens & l'état actuel; il remarque les anciens édifices, comme Temples, Tombeaux, Châteaux, Maiſons de Campagne, & autres Batimens qui étoient conſtruits au paſſage de la Voye.

L'ouvrage eſt diviſé en quatre Livres; dans le premier l'Auteur ſuit la Voye Appienne depuis Rome juſqu'à Terracine; dans le ſecond, depuis Terracine juſqu'à Capouë; au troiſiéme Livre il donne un plan Topographique de l'ancienne Ville de Capouë, dont il décrit l'enceinte, les ruës, les Places publiques, les Temples, les Edifices, & tous les monumens antiques. Il reprend la ſuite de la Voye depuis l'ancienne Capouë juſqu'à Bénévent. Le quatriéme Livre contient la Deſcription de la Voye Appienne depuis Bénévent juſqu'à Brindes, & des autres Voyes, qui ſe détachoient de l'Appienne près d'*Æculanum* & ſe rendoient à Brindes par des Pays différens.

M. Pratilli a obſervé pluſieurs Voyes Romaines qui ſortoient de l'Appienne ou qui y rentroient; il donne à la fin de l'Ouvrage trois Cartes qui repréſentent tout le cours de la Voye Appienne, la premiére depuis Rome juſqu'à Terracine, la ſeconde de Terracine à Bénévent, la troiſiéme de Bénévent à Brindes. Ce ſçavant & laborieux Auteur ne connoiſſoit pas alors l'Analyſe Géographique de l'Italie par M. d'Anville, imprimée à Paris en 1744. Le Géographe François a examiné & diſcuté la Voye Appienne dans toute ſa longueur, & les autres Voyes Romaines qui l'en détachoient ou qui venoient s'y réunir. Nous rappellerons ſouvent dans notre Extrait cet Ouvrage, qui eſt fort eſtimé des Italiens mêmes; nous ſuivrons le Plan qui nous eſt tracé par M. Pratilli.

I. La Voye Appienne ne fut pas conſtruite toute entiére dans le même temps. Appius Claudius, ſurnommé l'Aveugle, Cenſeur l'an 443. de Rome (de l'époque Varronienne) fit faire la partie qui eſt entre Rome & Capouë, & épuiſa pour cet ouvrage le tréſor public. Les Romains après la défaite des Samnites, ayant étendu leurs Frontiéres, continuérent la Voye Appienne juſqu'à Bénévent, qui reçut une Colonie Romaine, ſuivant notre Auteur, l'an 485, ſous le Conſulat d'Appius Claudius Craſſus,

fils du Censeur ; enfin les Messapiens, les Tarentins & autres Peuples de cette partie d'Italie ayant été vaincus vers l'an 490, la Voye Appienne fut prolongée jusqu'à Brindes, qui devint un Port célébre par le passage de l'Italie en Gréce & en Asie ; la Ville de Brindes reçut une Colonie l'an 510 sous le Consulat de Torquatus & de Blœsus.

La Voye Appienne construite d'abord avec beaucoup de solidité, reçut des embellissemens l'an 631. de Rome; C. Sempronius Gracchus fit réparer les Voyes Militaires d'Italie & y fit planter des Colonnes milliaires numérotées de mille en mille. Outre ces ornemens, on plaça sur la Voye Appienne des Cippes de pierre pour le repos des Voyageurs, & pour monter ou descendre de cheval. Jules César fit de grandes dépenses pour l'entretien de la Voye Appienne; il entreprit le desséchement des Marais Pomptins, qui ne fut achevé que sous le régne d'Auguste ; ce Prince fit quelques réparations sur cette Voye aux environs de Capouë ; les Empereurs Vespasien & Domitien y travaillérent aussi ; Nerva y fit faire de grand travaux suivant les Inscriptions gravées sur les Colonnes milliaires qu'on a découvertes sur les Marais Pomptins ; Trajan son Successeur acheva les ouvrages & les continua jusqu'à Brindes ; il fit paver à neuf une Voye publique entre Bénévent & Brindes ; Caracalla fit réparer un espace de XXI. Milles de la Voye Appienne vers Terracine & Fondi; une autre portion entre le Liris & Sinuesse fut réparée sous l'Empire de Maximien Hercule ; enfin Théodoric Roi des Goths & d'Italie, fit réparer pour l'écoulement des eaux des Marais Pomptins un Canal de dix-neuf milles de longueur, DECENNOVII, le long de la Voye Appienne entre *Tré Ponti* & Terracine, comme nous l'apprenons d'une belle Inscription qui subsiste encore à Terracine.

La Voye Appienne étoit pavée, entre Rome & Capouë, de grandes pierres dures & plates, taillées & ajustées avec un art & une solidité admirables. Le pavé descendoit en talus des deux côtés, qui étoient garnis d'un parapet de pierre de taille pour les gens de pied. La largeur de la Voye Appienne étoit telle, que deux chariots y pouvoient passer de front; cependant la largeur étoit inégale, comme M. Pratilli l'a observé en différens endroits, mais elle ne va pas au-dessus de 34. Palmes, (23. Pieds 4. Pouces) ni au-dessous de 25. Palmes (17. Pieds 2. Pouces, mesure de Paris). Sa longueur totale depuis Rome jusqu'à Brindes étoit d'environ 360 Milles Romains (120 Lieuës communes de France) comme nous le verrons dans la suite.

La Voye Appienne commençoit donc à la Ville de Rome; l'Empereur Auguste fit élever dans le *Forum Romanum* au pied du Capitole le *Milliaire doré* auquel toutes les Voyes Militaires d'Italie venoient

aboutir ; c'eſt une grande queſtion entre les Antiquaires, de ſçavoir ſi les diſtances *numérotées* ſur les Voyes Publiques commençoient à ſe compter depuis ce Milliaire comme centre commun, ou ſeulement depuis les Portes de la Ville. Holſtenius & Fabretti tiennent pour cette derniére opinion, qui eſt ſuivie par M. Corradini, par M. l'Abbé Revillas Profeſſeur de Mathématique au Collége de la Sapience à Rome, dans ſa Diſſertation ſur le *Milliarium Aureum*, & enfin par M. Pratilli. Voici les raiſons ſur leſquelles ces Sçavans fondent leur opinion. Si les diſtances avoient été comptées depuis le *Milliaire doré*, la premiérè Colonne auroit été renfermée dans l'enceinte de Rome, les anciens Auteurs l'auroient remarqué & n'auroient pas dit *ad primum*, *ſecundum*, *&c. ab Urbe Lapidem*. On auroit découvert quelqu'une de ces Colonnes, ſur le grand nombre de Voyes qui par toutes les Portes de la Ville venoient ſe terminer au *Forum Romanum* ; d'ailleurs il eſt certain que le Tribun Caïus Sempronius Gracchus, fit planter les Colonnes ou Cippes Milliaires ſur les Voyes Militaires d'Italie, & que le Milliaire doré n'a été élevé que ſous l'Empire d'Auguſte ; ce Prince aura-t'il fait déplacer toutes les Colonnes Milliaires pour reprendre exactement les diſtances depuis le *Milliaire dore*, de plus la Colonne Milliaire du Numero I. ſur la Voye Appienne a été trouvée hors de la Ville à 530 Palmes (364 Pieds de Paris) de la Porte de S. Sébaſtien, qui eſt l'ancienne Porte Capène, à laquelle commençoit la Voye Appienne. *Initium*, dit Feſtus, *quo quid incipiat*, ut *Via Appiæ Porta Capena*, & ſuivant Frontin, *Appius Cenſor Viam Appiam à Portâ Capenâ uſque Capuam munivit.*

D'autres Antiquaires, comme le remarque M. Pratilli, ont cru que les Diſtances commençoient à ſe compter depuis le Milliaire doré ; M. d'Anville embraſſe cette opinion & l'établit dans ſon Analyſe de l'Italie (p. 14 & ſuiv.) Il avouë que la premiére Colonne Milliaire devoit étre dans l'enceinte de Rome, ſur les Voyes qui ſortoient par les Portes éloignées de plus de mille pas du *Forum Romanum*. Les expreſſions ad *primum*, *ſecundum*, &c. *ab urbe Lapidem*, ſelon lui, ne marquent pas toujours des diſtances ſur les Voyes Romaines, mais quelquefois des diſtances eſtimées un mille, deux milles, &c. depuis le temps de C. Gracchus, le terme de *Lapis* fut ſouvent employé pour celui de *Milliare*. Caïus Gracchus aura fait numéroter les diſtances à commencer depuis le centre de Rome, Auguſte en élevant le Milliaire doré n'aura fait que déſigner ce centre par un Monument éclatant, le déplacement des Colonnes n'aura pas été néceſſaire. L'uſage de compter les diſtances itinéraires du centre des grandes Villes, n'étoit pas particulier à la Ville de Rome ; toutes les diſtances itinéraires des environs de Milan étoient numérotées ſur les Voyes Publi-

ques à compter du centre de cette Ville. La Colonne du Numero I. trouvée près la Porte de S. Sébastien, qui est la Porte Capene de l'enceinte d'Aurelien, ne s'accorde avec aucune des deux opinions ; cette Colonne a été trouvée à 530 Palmes (75 Pas) de la nouvelle Porte Capene, & à environ 400 Pas de l'ancienne Porte, elle devoit être à mille Pas suivant la premiére opinion; il faut donc avouër qu'elle a été transplantée de son premier emplacement, aussi n'étoit-elle pas sur pied; on l'a trouvée au milieu des décombres ; & dès lors cette Colonne ne prouve rien ; elle a pû également être transportée de l'intérieur de Rome comme d'ailleurs. M. d'Anville établit son opinion sur des preuves Géométriques & sur des faits; 1°. on trouve un *Quinto* subsistant sur la Voye Flaminienne au Nord de Rome, & un *Decimo* sur l'ancienne Voye qui conduisoit à *Laurentum* vers le Midi. La distance entre ces Lieux, y compris la traversée de Rome entiére, est au plus de 14 milles Romains & demi suivant l'échelle de l'Agro Romano arpenté par Cingolani ; cependant le *Quinto* d'une part marquant la Colonne du Numéro V, & le *Decimo* de l'autre désignant la Colonne du Numero X, la distance du *Quinto* au *Decimo* en traversant Rome est de XV. milles; il faut dont nécessairement que la traversée de Rome qui est d'environ 2600 pas Romains soit comprise dans la distance, & par conséquent les distances du côté du Nord & du côté du Midi, auront commencé à se compter du centre de la Ville; 2°. suivant l'Inscription d'un Marbre Barberin, Salvia Marcellina donna au Collége d'Esculape quelques lieux situés auprès du Temple de Mars, *intra Milliarium I. & II. ab Urbe euntibus*, ce Temple étoit situé sur la Voye Appienne, près de la Porte Capène, sur une hauteur appellée dans les Actes de S. Sixte *Clivus Martis* ; la nouvelle Porte Capene, ou de S. Sébastien, est batie sur cette éminence ou terrein élevé, d'où il résulte que les distances sur la Voye Appienne se comptoient du centre de Rome ; en effet la Porte de S. Sébastien est éloignée de 14 ou 1500 pas de l'ancien *Forum Romanum* ; des lieux voisins du Temple de Mars, près de l'emplacement de cette Porte, devoient être situés *intra Milliarium I. & II.* comme le marque l'Inscription. Cette maniére de compter les distances est encore prouvée par la position de plusieurs lieux qui se trouvent sur la Voye Appienne dont nous reprenons la suite avec M. Pratilli. Nous ne pouvons décrire d'après cet Auteur les Edifices & les autres Monumens qui se trouvoient *in Via Appia*, le *Septizonium Severi*, les Tombeaux de la Famille *Arria*, l'Arc de Constantin le Grand, le Temple de la Fortune, le Temple de Mars dont nous avons parlé, le Tombeau de Metella femme de Crassus, les Tombeaux des Familles *Cecilia*, *Cornelia*, *Servilia*, *Atilia*, & autres

Monumens

Monumens qu'on peut voir dans l'Ouvrage même ; nous prenons la suite des lieux plus considérables.

Le Bourg ou Village de *Bovillæ* étoit à X. milles de Rome ; il en est souvent parlé dans l'Histoire Romaine. A IV. Milles de là se trouvoit *Arx Albana*, maintenant Albano. Ce lieu étoit sur la Voye Appienne, au pied du Mont Albain, sur lequel étoit située la Ville d'Albe, la Métropole de Rome, ruinée dès les premiers siécles de Rome ; l'emplacement qu'elle occupoit s'appelle *Palazzolo*, suivant M. Pratilli, & dans le voisinage se trouve la belle & agréable Maison de Castel Gandolfe, où les Papes passent ordinairement le printemps & l'automne. On alloit ensuite à Aricia,

Egressum magnâ me excepit Aricia Româ,

dit Horace, Livre I. Satyre V. Ce lieu étoit à XVI. Milles de Rome, suivant les Itinéraires & suivant Strabon qui compte 160 Stades, dont dix valoient un mille comme M. d'Anville l'a prouvé ; Denis d'Halicarnasse ne compte que 120 des stades ordinaires de 8 au Mille, ce qui donne la distance de XV. Milles. Le lieu se nomme encore la Riccia, dans la même position locale que Strabon a décrite, dans un lieu bas & enfoncé, au-dessus duquel s'éléve un coteau assez roide où étoit situé l'ancien Château. M. Pratilli prétend que l'ancienne Aricia éloignée de Rome de XVI. Milles ne peut être la Riccia qui n'en est qu'à XIII. ou XIV. Milles; M. d'Anville avoit déja observé que cette distance, depuis la Porte Capene jusqu'à *Aricia :* ne répondoit pas aux mesures des Anciens, & qu'il falloit partir du centre de Rome, pour retrouver les XVI. Milles des Itinéraires. Sur la gauche & au-delà d'Aricia, étoit le Temple, le Lac & le Bois Sacré de *Diane Aricine :* on y voyoit aussi la Grotte & la Fontaine de la Nymphe Egérie ; ce lieu se nomme *Nemi*.

La Voye passoit ensuite au-dessous de la Ville de *Lanuvium*, par le lieu nommé *Sub Lanuvio*, où est maintenant le Pont de S. Gennarello ; ensuite au lieu nommé *ad tres Tabernas*, qui suivant Cicéron, étoit situé à l'endroit où la Voye d'Antium à Veletri coupoit la Voye Appienne. Cette communication a été reconnuë par Holstenius & par M. Corradini à XXI. ou XXII. Milles de Rome ; par là il faut corriger l'Itinéraire qui marque la distance trop forte d'*Aricia* au lieu *Ad tres Tabernas ;* ce lieu a été le siége d'un Evêque, comme on le voit dans l'Italia Sacra d'Ughelli.

On passoit ensuite par le lieu nommé *Ad Sponsas* pour arriver au *Forum Appii*. Dans cet intervalle, près du lieu de Tré Ponti nommé dans une Inscription *A TRIBus PONTibus*, à cause des trois Ponts construits sur la petite Riviére de *Nymphæus*, on voit encore sur pied deux Colonnes, la XXXVIIIe. à la *Torré de Tré Ponti*, & la XLe.

un Mille plus loin. Les Antiquaires & les Sçavans se sont partagés sur la position du *Forum Appii*; MM. Corradini & Pratilli le placent entre la XLIII. & la XLIVe. Colonne, au *Casarillo di S. Maria* où l'on trouve plusieurs vestiges d'Antiquité. M. d'Anville le fixe immédiatement après *Tré Ponti* à Borgo Longo, où l'on voit encore des vestiges de Ville entre la XXXVIIIIe. & la XLe. Colonne; il le prouve parce que le Canal *Decennovium* qui avoit XIX. Milles de long s'étendoit depuis Tré Ponti jusqu'à Terracine, & les Itinéraires marquent XVIII. ou XVIIII. Milles du *Forum Appii* à Terracine. Mais ces deux Positions qui différent entr'elles, de III. à IV. Milles souffrent des difficultés. La distance de Rome à Terracine étoit de 61 Milles; sçavoir de Rome à Tré Ponti, où la XXXIXe. Colonne subsiste, 39 Milles; de *Tré Ponti* à la fin du Canal *Decennovium*, 19 Milles; & de la à Terracine, 3 Milles.

Millia tum pransi tria repimus;

dit Horace. Total, 61 Milles.

Si le *Forum Appii* est le Casarillo, il faut en compter 62 ou 63; si *Borgo Longo* est l'emplacement du *Forum Appii*, on ne trouvera que 57 ou 58 Milles de Rome à Terracine. Il faut remarquer que le canal du *Decennovium*, qui commençoit à Tré Ponti n'alloit pas jusqu'à Terracine qui est sur une Montagne; suivant Horace, on quittoit le Canal, & on montoit ensuite pendant trois Milles pour arriver à Terracine, en deçà de laquelle le Canal se déchargeoit dans la mer. Ainsi le *Forum Appii* devoit être au-delà de *Tré Ponti*, à environ trois milles; & s'il nous est permis de proposer aussi notre opinion, nous pensons que ce Forum étoit situé vers la XLIIe. Colonne près de laquelle étoit bâtie la célébre Eglise de S. Paul, dont il est fait mention dans un Diplôme de la Ville de Sezza, *In fundo S. Pauli*. On voit par les Actes des Apôtres que les Fidéles de Rome allérent au-devant de S. Paul jusqu'à *Forum Appii*; les Chrétiens auront fait batir une Eglise dans le lieu même de la premiére entrevûë du S. Apôtre qui étoit mené captif à Rome. Le *Forum Appii* étoit vis-à-vis des vignobles de *Setia* (Plin. L. XVI. C. 16) un rameau de la Voye Appienne se détachoit entre la XLI. & la XLIIe. Colonne, & conduisoit à *Setia* (Sezza) par un ancien Pont construit sur le *Fiumicello*; c'étoit la Voye de communication entre *Forum Appii* & la Ville de *Setia*; au reste la position du *Forum Appii* à la XLIIe. Colonne léve toutes les difficultés; en comptant XIX. Milles de cette Colonne à Terracine, on aura 61 Milles qui est la distance Itinéraire de Rome à cette Ville; le Canal du Decennovium qui finit à trois milles en-deçà de Terracine, a du commencer à trois milles en deçà du *Forum Appii*, & c'est la position de Tré Ponti à l'égard de la XLIIe. Colonne.

Le Canal passoit par le Forum

où l'on pouvoit s'embarquer pour éviter le pavé de la Voye ; on y trouvoit un grand nombre de Mariniers pour le service du Public,

Inde Forum Appii
Differtam Nautis.

Horace décrit agréablement les aventures qui lui arrivérent au Forum & à son passage sur le Canal.

L'Itinéraire de Jérusalem place le lieu *ad Medias* à IX. Milles du Forum & à X. de Terracine. On trouve sur la Voye Appienne le lieu nommé *Mesa*, dans une position convenable aux anciennes distances, & qui conserve quelque ressemblance au nom ancien *Ad Medias*. M. Pratilli pense que *Mesa* est l'emplacement de la Ville *Suessa Pometia* ; il n'en donne aucune preuve. Il est encore moins fondé à placer le lieu *ad Medias* au-delà du Temple de la Déesse Feronia ; ce Temple n'étoit qu'à trois Milles de Terracine, vers l'extrémité du Canal *Decennovium*. Horace étant sorti du Bateau se lava les mains & le visage à la Fontaine de la Déesse, & monta ensuite pendant trois Milles pour arriver à Terracine.

.... Quartâ vix demum exponimur horâ.
Ora manusque tuâ lavimus, Feronia, lymphâ :
Millia tunc pransi tria repimus ; atque subimus
Impositum saxis latè candentibus Anxur.

Le lieu *ad Medias* étoit à X. Milles de Terracine ; on ne peut donc le placer entre le Temple de la Déesse Feronia & cette Ville.

II. M. Pratilli décrit au second Livre la suite de la Voye Appienne depuis Terracine jusqu'à Capouë, elle passoit par Fondi, Formies, Minturnes, Sinuesse, le Pont de Campanie, & *Casilinum*.

La Ville de Terracine, nommée dans les premiers temps Anxur, est située sur des rochers fort élevés.

Impositum saxis latè candentibus Anxur.

d'où l'on découvre la Mer, l'Isle Ponza, le Cap Circello, & la vaste plaine des Marais Pomptins ; elle avoit autrefois un Port commode qui est maintenant comblé. Cette Ville reçut l'an 424 de la Fondation de Rome, une Colonie qui fut renouvellée par Auguste ; elle fut ravagée par Alaric Roi des Gots, rétablie par le Roi Théodoric, reprise par Belisaire, soumise aux Lombards, pillée par les Sarrasins en 845, conquise par Roger Roi de Sicile, possédée par le Pape Eugéne III. & par ses Successeurs ; Innocent VII. la céda à Ladislas Roi de Naples, elle est revenuë au S. Siége qui la posséde encore aujourd'hui. M. Pratilli décrit fort au long les vestiges du Temple de Jupiter Anxur ou *Imberbis*, de plusieurs autres Temples, les Inscriptions & autres Antiquités de la Ville de Terracine. A cinq ou six Milles de la Ville, près de *Portella*, qui fait la séparation des Etats de l'Eglise & du Royaume de Naples, M. Pratilli a découvert une Colonne Milliaire numérotée LXVII.

La Ville de Fundi est éloignée de

Terracine de XIIII. Milles Romains. Cette Ville célébre dans l'Histoire a été Colonie Romaine, son Magistrat portoit la *Prétexte* & le *Laticlave* comme les Sénateurs Romains, Horace se moque de ce Magistrat de Campagne & de ses vains ornemens.

Fundos Aufidio Lusco Prætore libenter
Linquimus, insani ridentes præmia Scribæ,
Prætextam, & Latum clavum, prunæque batillum.

La Ville fut ravagée par les Sarrasins en 845; Barberouse Capitan Pacha de Soliman II. la pilla & la ruina en 1534. Le Duc de Médina de las Torrés la rétablit en 1640. On y trouve beaucoup d'Antiquités.

En arrivant au pied du Mont de Cecube, avant que de monter au Château d'Itri, on voit une Colonne Milliaire numérotée LXXVIII. Le vin de Cécube, autrefois si estimé des Romains, est maintenant d'une mauvaise qualité, & se gâte aisément; les Anciens, dit M. Pratilli, donnoient plus de soin à cultiver ces Vignes, à faire & à conserver le Vin. En descendant la Montagne on arrive dans une Plaine où étoit située la Ville de Formies à XIIII. Milles de Fondi. Horace y coucha.

In Mamurrarum lassi deinde urbe manemus.

Les *Mamurra*, famille illustre de Rome avoient à Formies une Maison dont on voit encore les ruines au lieu nommé *Murrano*. La vûë, le voisinage de la Mer, l'abondance des eaux & la bonté de l'air, rendoient la situation de Formies extrêmement agréable. Les Romains y avoient de magnifiques Maisons de Campagne; une des plus célébres étoit celle de Cicéron, sur la droite de la Voye Appienne, à deux cens pas de la Mer, vers une Tour qu'on appelle *Torre di Cicerone*; ce grand Orateur s'y retira pour se soustraire aux fureurs du Triumvirat; il s'y embarqua pour se réfugier en Gréce, mais les vents contraires rejettérent la barque sur la Côte de Gaéte; il fut cruellement massacré. La Ville de Formies fut pillée par les Gots & par les Vandales. Les Sarrasins la détruisirent au neuviéme siécle; son siége Episcopal fut transféré à Gaéte en 840. On a trouvé dans ses ruines ce beau Vase Antique, représentant les Fêtes de Bacchus, qui a été porté à Gaéte où on le voit encore. Ses ruines s'étendent depuis Castelloné jusqu'à Mola. La Voye Appienne conduisoit de Formies par le rivage de la Mer à la Ville de Minturnes, située sur la riviére de Liris ou Garigliano, à trois Milles de la Mer & à IX. Milles de Formies. La Ville de Minturnes reçut une Colonie Romaine l'an 458; ayant été ruinée par les Sarrasins au neuviéme siécle, elle n'a point été rétablie. On y voit les vestiges d'un magnifique Amphithéâtre, & d'un Aqueduc.

La Voye passoit au travers de Minturnes qui étoit située sur la rive droite de la Riviére; elle con-

tinuoit ſur une Chauſſée au travers des Marais, enſuite par le pied du mont *Maſſicus*, elle arrivoit à Sinueſſe, dont on voit de grandes ruines ſur le bord de la Mer en deçà de *Mondragone*. Horace parle de Sinueſſe:

.... Poſtera lux oritur multò gratiſſima; namque
Plotius & Varius Sinueſſæ, Virgiliuſque
Occurrunt.

Environ deux Milles au-delà de Sinueſſe, au lieu nommé *Bagni* où étoient les Thermes de Sinueſſe ſi célébres dans l'Hiſtoire, on a découvert la Colonne CVIIII, & un peu plus loin près le Château moderne de Mondragone, la Colonne CX, d'où il réſulte que la Ville de Sinueſſe étoit vers la Colonne CVII. & Minturnes qui en étoit éloignée de 9 Milles vers la Colonne LXXXXVIII.

A la pointe du Mont Maſſicus nommé la Rocca di Mondragone, la Voye Appienne tournoit ſur la gauche & conduiſoit directement à *Caſilinum* & à Capouë; vers la même pointe, la Voye Domitienne ſe détachoit de l'Appienne ſur la droite & conduiſoit par les bords de la Mer, à Literne, à Cumes, & à Pouzzoles; on en peut voir la deſcription par M. Pratilli.

La *Rocca di Mondragone* eſt célébre dans l'Hiſtoire du moyen âge; c'étoit un Château bâti par les Lombards ſur la pointe du Mont Maſſicus pour arrêter les courſes des Sarraſins, qui s'étoient établis ſur le Garigliano. Ce Château a été abandonné depuis quatre ſiécles; le nouveau Château de Mondragone eſt dans la Plaine au pied de la Montagne, la Terre a été érigée en Duché. La Voye Appienne paſſoit entre le nouveau Château & le pied de la Montagne, elle conduiſoit au Pont de Campanie, à IX. Milles de Sinueſſe, ſur la petite Riviére de *Savo*, nommée encore Saoné; ce Pont étoit vers le lieu nommé *Al Molino de Monachi*.

Proxima Campano Ponti quæ Villula tectum
Præbuit.

Enſuite la Voye paſſoit entre la Plaine de Falerne & le *Campus Stellatinus*. On trouvoit à quatre Milles du Pont la Ville & Colonie d'*Urbana* qui a été ruinée par les Sarraſins; on arrivoit au lieu nommé *ad Octavum* qui étoit à la VIIIe. Colonne, en comptant depuis Capouë. La Voye paſſoit le Vulturne ſur le Pont de la Ville de *Caſilinum* qui reçut une Colonie Romaine l'an 694 de Rome; cette Ville étoit dans un état de ruine au temps de Pline, on y voit encore un Pont magnifique. La Ville de Capoue ayant été ruinée, les Comtes Landon & ſes freres firent bâtir la nouvelle Capouë en partie ſur l'emplacement de *Caſilinum*, & y tranſportérent l'an 856 de Jeſus-Chriſt, les Habitans de l'ancienne Capouë, qui en étoit éloignée de trois Milles vers le couchant d'Hyver. Horace étant parti du Pont de

Campanie arriva de bonne heure à Capouë, qui n'en étoit éloignée que de XVII. Milles, environ 6 Lieuës communes de France.

Hinc muli Capuæ clitellas tempore ponunt.

Telle est la suite des Lieux & des Distances entre Rome & Capouë, déterminée par les Colonnes Milliaires & par les Itinéraires. Nous croyons devoir donner le résultat de tous les détails.

De Rome,	
A *Aricia.*	XVI. Milles.
à *Appii Forum.*	XXVI.
Ad Medias.	IX.
à Terracine.	X.
à Fundi.	XIIII.
à Formies.	XIIII.
à Minturnes.	IX.
à Sinuesse.	IX.
au Pont de Campanie.	IX.
Ad Octavum.	IX.
à Capouë.	VIII.
Total,	CXXXIII. Milles.

L'Itinéraire de Jérusalem en compte CXXXVI. *Fit à Capua usque ad urbem Romam* M. CXXXVI. La correction est facile, en séparant les deux jambages de l'V. qui se confond ordinairement avec deux II dans les Manuscrits.

Nous remarquerons que les Colonnes étoient *numérotées* depuis Rome, jusqu'à l'extrêmité du *Latium* pris dans sa plus grande étenduë, c'est-à-dire, jusqu'au-delà de Sinuesse; mais dans la Campanie, les Colonnes étoient *numérotées* en comptant depuis Capouë. Les grandes Villes étoient comme un point central, d'où les distances se comptoient dans l'étenduë de leur Territoire ou de leur Département.

Nous observerons encore que M. Pratilli dans un Ouvrage de cette importance auroit dû définir & fixer la longueur de l'ancien Mille Romain, en faisant mesurer avec la chaîne la distance d'une Colonne à une autre Colonne immédiate, comme il s'en trouve plusieurs encore subsistantes sur la Voye Appienne. Notre Sçavant parle de Milles, sans déterminer la nature & la valeur de ces Milles. Le Mille Romain ancien, évalué à 755 Toises de Paris, étoit plus court que le Mille Romain moderne; le Mille commun d'Italie plus grand que ceux-ci, est plus court que les Milles de Venise & de Piémont. Il auroit donc fallu pour l'instruction des Lecteurs, donner quelque explication sur la valeur des Milles modernes que l'Auteur compte d'un lieu à l'autre.

Au reste l'Ouvrage de M. Pratilli, doit intéresser tous les Sçavans & les Amateurs de l'Histoire Romaine; outre l'examen exact des vestiges & de la direction de la Voye Appienne, l'Auteur décrit les Monumens, & les Inscriptions dont plusieurs étoient inconnuës; il donne l'Histoire des Villes & des Lieux considérables qui se trouvoient sur la Voye Appienne, & sur les autres Voyes qu'il a examinées. Nous donnerons dans le second Extrait la suite de la Voye Appienne, depuis Capouë jusqu'à Brindes.

L'ART DE FAIRE ECLORRE ET D'ELEVER EN TOUTE saison des Oiseaux Domestiques de toute espéce, soit par le moyen de la chaleur du fumier, soit par le moyen du feu ordinaire. Par M. DE REAUMUR, *de l'Académie Royale des Sciences, &c. Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, in-12. Tome second, pp.* 339. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1749.

MONSIEUR de Réaumur après avoir donné dans le premier Tome de cet ouvrage, des moyens aussi surs que faciles, pour faire éclorre toutes sortes d'Oiseaux domestiques par la chaleur du fumier, ou par celle du feu ordinaire, enseigne dans le second, dont il nous reste à rendre compte, la maniére de les élever sans le secours des Poules, & d'y réussir avec beaucoup moins de soins & de dépense qu'on ne se le seroit d'abord imaginé.

Il expose dans le premier des quatre Mémoires, dont ce volume est composé, différens moyens de suppléer aux meres, qui manquent aux poulets éclos dans les fours, & d'y suppléer même avantageusement.

Il montre d'abord qu'on peut employer les Chapons à cet usage, qu'ils s'affectionnent aux jeunes Poulets aussi facilement que les Poules qui les ont couvées, & qu'outre cela on peut leur en donner un plus grand nombre à conduire. Mais quelque facile, & quelque sure que soit cette méthode il en a trouvé une autre qui l'est encore plus; elle consiste à se servir de ces mêmes couches de fumier, de ces mêmes étuves qui ont tenu lieu de meres aux Poulets pour les faire éclorre. Ces couches, ces étuves suffiront pour les mettre parfaitement à couvert des injures de l'air, & pour leur donner la force nécessaire pour croitre aussi promptement qu'ils auroient fait avec le secours d'une poule.

Les expériences qu'il en a faites, & que sur ses instructions plusieurs personnes ont répétées, ont réussi si parfaitement, que M. de Réaumur ne craint pas d'assurer, & l'on sçait qu'il n'assure rien légérement, qu'il y a méme à gagner en ôtant aux Poules les Poulets qu'elles auront fait éclorre, pour les soigner selon l'une ou l'autre de ces méthodes.

Il explique d'abord celle qui exige une couche de fumier, & donne pour toutes les deux la maniére de construire des *meres artificielles* sous lesquelles les jeunes Poulets puissent trouver une chaleur égale à celle d'une poule qui les couveroit.

Or cette *mere artificielle* n'est autre chose qu'une espéce de Pupitre, tel que ceux dont on se sert pour écrire, & dont l'intérieur est revétu d'une bonne fourure.

On s'assure du dégré de chaleur qui y régne, comme on s'assure de celui de la chaleur des fours à

Poulets, c'eſt-à-dire, par le moyen d'un Thermométre, & même d'un Thermométre à ſuif qui coute peu, & que M. de Réaumur a inventé, comme nous l'avons dit dans l'extrait du premier Tome, pour l'uſage du peuple & des gens de la Campagne.

Ce n'eſt pas cependant ſans avoir éprouvé bien des contrariétés, que l'illuſtre Académicien eſt parvenu à trouver des maniéres auſſi ſures & auſſi faciles que celles qu'il expoſe ici, pour ſuppléer aux meres. Ainſi dans la vûe d'épargner aux autres des épreuves dans leſquelles le ſeul amour du bien public pouvoit le ſoutenir, il raconte les différens accidens, qui dans les premiers temps qu'il a commencé d'élever des Poulets ſans le ſecours des Poules, ont ſouvent trompé ſes eſpérances; il donne la maniére de prévenir ces accidens ou d'y remédier. „ J'ai regret, dit-il, de ne „ pouvoir le faire ſans entrer dans „ des détails, qui ne ſçauroient „ être qu'ennuyeux à tous ceux, qui „ ne ſongent pas à mettre la main „ à l'œuvre; mais ce n'eſt pas un „ ouvrage agréable, ç'en eſt un „ utile que je me ſuis propoſé.

Comme la pureté de l'air, & l'égalité de la chaleur ſont ce qu'il y a de plus eſſentiel pour la conſervation des jeunes Poulets, & qu'il eſt beaucoup plus aiſé de ſe procurer ces deux avantages par les fours & les étuves que par les couches à fumier, il préfére par cette raiſon les pouſſiniéres échauffées par la chaleur du feu, à celles qui le ſeroient uniquement par celle du fumier.

Après avoir fait le calcul du bois qu'on peut bruler dans une étuve à Poulets, il convient que ſi on n'y en élevoit que douze ou quinze, la dépenſe excéderoit le profit; mais il aſſure, que ſi on y en tient à la fois pluſieurs centaines, même un millier, comme on le peut, la dépenſe du bois ſera ſi modique, qu'elle ne renchérira pas aſſez les Poulets pour effrayer les Acheteurs.

Du reſte malgré les détails dans leſquels M. de Réaumur eſt entré par rapport aux différentes méthodes, par leſquelles on peut réuſſir à élever des Poulets ſans le ſecours des véritables meres, il avertit en finiſſant ce Mémoire, qu'il n'en a preſque donné que l'eſprit. „ On „ perfectionnera, dit-il, ce que je „ n'ai fait qu'ébaucher. C'eſt ici, „ ajoute-t'il, une matiére où l'on „ peut ſe retourner de bien des fa„ çons; par rapport à laquelle on „ peut imaginer bien des procédés „ différens: mais il aſſure que ſi „ entre ceux, qu'il a indiqués, on „ en choiſit un, & qu'on le ſuive „ avec attention, on verra mourir „ proportionnellement beaucoup „ moins de poulets, qu'il n'en „ meurt ſous les meres.

Il traite en particulier dans le deuxiéme Mémoire, de la nourriture des Poulets, matiére d'autant plus neuve & d'autant plus intéreſſante, qu'elle n'a jamais pu être diſcutée par ceux qui ſoignent les baſſecours; qu'elle renferme des examens

examens au-dessus de leur portée, & dont la combinaison est si difficile, que M. de Réaumur avoue, qu'il ne se trouve même en état d'en donner ici qu'une ébauche. Mais en tout genre les ébauches des grands Maîtres l'emportent toujours sur les ouvrages les plus finis des Artistes ordinaires.

Il remarque d'abord que la distribution des espéces d'Oiseaux en celles qui sont exemptes comme les Poules, les Perdrix, les Dindes, &c. du soin de nourrir leurs petits, & en celles qui en sont chargées, comme les Pigeons, les Grives, les Pies, les Corbeaux, les Moineaux, &c. c'est-à-dire, en espéces très-fécondes, & en celles qui le sont peu, a été bien faite à notre avantage. Il y auroit, dit-il, beaucoup à perdre pour nous, si les Oiseaux de proye, les Corneilles, les Pies avoient la fécondité des Poules, & que celles-ci n'eussent que la fécondité actuelle de ces oiseaux qui nous sont si nuisibles, ou dont nous ne sçavons au moins faire aucun usage. Ce sont là, continue-t'il, de ces arrangemens que nous ne voyons pas avec assez de reconnoissance pour celui à qui nous les devons.

De ces remarques M. de Réaumur descend aux observations qu'il a faites sur les moyens de procurer aux Poulets une nourriture saine, facile à préparer, & de moindre dépense qu'il est possible. Comme ce n'est que pendant les deux mois environ qu'on les tient renfermés dans la poussiniére, que la dépense nécessaire pour les nourrir, devient un objet vraiment digne d'attention, c'est aussi principalement de ce côté là qu'il a tourné ses examens & ses recherches.

Il prouve qu'au moyen de l'herbe qu'on peut leur donner dans les poussiniéres, & d'un grand nombre d'insectes qu'ils y trouvent, les frais pour les y élever, ne doivent pas être sensiblement plus grands, que ceux qu'exigent les poulets qu'on laisse vivre dans les cours, & auxquels on donne pourtant du grain. Mais quoiqu'il ne soit pas aisé de faire l'évaluation de ces frais, différentes expériences qu'il rapporte, montrent clairement, que dans l'âge où le jabot des Poulets n'a que la grosseur d'un pois, & jusqu'à l'âge, où il n'a environ que celle d'une cerise, c'est-à-dire, depuis qu'un poulet est né, jusqu'à ce qu'il ait environ un mois, ce qu'il en coute chaque jour en pain & en millet pour les nourrir, est bien peu de chose, & qu'il en est de même pour le second mois, temps après lequel on peut les laisser vivre en liberté.

Mais que coutent à nourrir les Poulets dans cet état jusqu'à ce qu'ils soient devenus aussi grands qu'ils peuvent le devenir, que coutent à nourrir les Poules, les Chapons & les Coqs, c'est ce qu'on apprendra ici de différentes expériences que M. de Réaumur a faites sur les six différentes espéces de grains, c'est-à-dire, d'Avoine, d'Orge, de blé Noir, de blé de Turquie, de Seigle, ou de Fro-

ment, dont on a coutume de les nourrir ſelon les pays, les ſaiſons, ou la faculté des particuliers.

Ces expériences, qu'il a variées en une infinité de maniéres, l'ont mis en état de donner une table exacte de ce qu'une Poule mange de chacun de ces grains, ce qui va environ par jour à un quart de litron d'Orge, meſure de Paris, & pour l'année à peu près à ſix boiſſeaux. Enſorte que lorſqu'il ne vaut que 7 liv. 10 ſ. la Poule dépenſe dans ſon année 3 liv. 15 ſ. ſomme dont on ſera rembourſé avec profit, lorſque le nombre d'œuſs qu'elle aura pondus, ſera de plus de 75 : car il n'y a point de ſaiſon, où un œuf frais ne vaille à Paris au moins un ſou, & il y en a où il vaut deux tiers & quatre fois davantage.

Mais la dépenſe dont M. de Réaumur donne ici l'évaluation, eſt celle d'une Poule, non ſeulement privée de la liberté d'aller paître ſur quelque gazon, mais même de celle d'aller gratter un fumier, qui lui fournit beaucoup d'inſectes, dont elle aime à ſe nourrir. Or il ſoutient que cette derniére liberté toute ſeule peut produire plus d'épargne qu'on ne s'y attendroit, une épargne de moitié.

Si l'on veut un exemple en grand, qui prouve que cette réduction, loin d'être trop forte, eſt encore trop petite, il le tire de l'exemple de la Volaille de ſa baſſe-cour. Or il s'y eſt aſſuré, que trois cens ſoixante & quinze Poules ou Poulets qui étant en liberté, trouvent encore des ſupplémens à la nourriture qu'on leur donne dans les fumiers des écuries, dans les Inſectes qui s'y trouvent & dans l'herbe des cours, ne dépenſent chacun par an, qu'un boiſſeau d'Orge, c'eſt-à-dire, moins de huit ſous, en mettant le ſeptier au prix ci-deſſus mentionné. Mais il remarque que ce grain proportionnellement aux autres, eſt beaucoup plus cher à Paris que dans les Campagnes.

Peut-on douter que les Poules ne ſoient faites pour pouvoir vivre, quand même nous n'aurions aucun ſoin d'elles; en effet la nourriture de la Volaille ne coute rien à la Campagne. La dépenſe, dit-il, n'eſt pas de là faire vivre, mais de l'engraiſſer. Prodiguât-t'on même le grain aux Poules, le calcul qu'il a fait du nombre d'œufs qu'une Poule pond ordinairement par an, apprend, qu'elles ont toujours dans leurs œufs de quoi payer leur dépenſe; & à l'égard des Poulets, qui ne peuvent en dédommager que par leur propre chair, il fait voir qu'ils le font, & avec uſure.

Il continue à expliquer dans le reſte de ce Mémoire les différentes ſortes de nourriture, qu'on peut donner aux Poulets depuis le moment qu'ils ſont éclos, juſqu'au temps qu'ils ſont propres à être mangés; il en propoſe un ſi grand nombre, que dans la crainte que bien des gens ne ſoient embarraſſés par le choix, & n'exigent de lui qu'il les décide, il s'eſt cru obligé pour les ſatisfaire, de décrire le régime de vie pour ainſi dire, auquel il met

les Poulets depuis qu'ils ſont nés, juſqu'à ce qu'ils ſoient abandonnés à eux-mêmes. Il le donne pour bon, mais en avertiſſant qu'on peut néanmoins ſe diſpenſer de le ſuivre ſcrupuleuſement.

Il parcourt dans le troiſiéme Mémoire les utilités que peuvent procurer les nouvelles maniéres de faire éclorre & d'élever les Oiſeaux domeſtiques, & il y examine, ſi elles ſont ſujettes à des inconvéniens, comme on les en a ſoupçonnées. A l'égard des utilités, M. de Réaumur les rend ſi palpables, que ſi les hommes n'étoient pas naturellement auſſi ennemis des nouveautés de pratique, qu'ils ſont amis des nouveautés de ſpéculation, il n'eſt pas douteux que le nouvel Art qu'il enſeigne, ne devînt très-commun dans nos Villes & dans nos Campagnes.

Ici le Phyſicien ſe joint à l'homme d'Etat, & par des raiſonnemens toujours ſoutenus de calculs & d'expériences faites avec la derniére préciſion, M. de Réaumur montre, combien il ſeroit avantageux au Royaume d'y multiplier les Poules & les œufs, les reſſources qu'on en tireroit pour ſuppléer à la Viande de boucherie devenue plus rare par la mortalité des beſtiaux, & qu'à la fin ce ſeroit le moyen, comme Henry IV. le ſouhaitoit, que chaque Payſan ſe trouvât en état de pouvoir mettre le Dimanche une Poule dans ſon pot.

On a déja vû par ce que nous avons dit ci-deſſus, la facilité qu'il y a de faire éclorre les Poulets dans les grandes Villes par le moyen des fours des Boulangers, des Patiſſiers & des étuves. Pour ce qui regarde les Campagnes, M. de Réaumur voudroit qu'il n'y eût guéres qu'un ſeul four à Poulets dans chaque Village, & qu'une ſeule perſonne en eût la direction; elle s'y livreroit entiérement, & acquiéreroit ainſi en peu de temps la pratique néceſſaire pour y réuſſir. On trouvera comme lui, qu'il ſeroit bien digne de la ſageſſe du miniſtére d'encourager un pareil établiſſement, en accordant aux perſonnes qui ſe chargeroient de ce ſoin, des privilégès ſemblables à ceux, qu'on accorde pour nourrir un étalon, ou pour tenir des chevaux de poſte. Dans ce cas il s'offre de compoſer une inſtruction qui ſera à la portée du peuple le plus ſimple, & qui renfermera en peu de mots toute la pratique de l'Art d'élever des Poulets.

Comme les fours ſont prêts à recevoir les œufs en tout temps, & qu'en tout temps les Poules ne ſont pas diſpoſées à couver, il n'y en aura aucun, où l'on ne puiſſe y faire éclorre des Poulets, & par conſéquent où l'on ne puiſſe avoir ce qu'on appelle de la viande nouvelle. Ajoutez à cela que les œufs des différentes eſpéces d'Oiſeaux peuvent être couvés en même temps & dans le même four, parce qu'ils le ſont tous par le même dégré de chaleur; toute la différence n'eſt que dans le temps pendant lequel ce dégré de chaleur doit agir: il fait éclorre

le Serin en dix ou onze jours, & le Dindonneau seulement en quatre semaines.

Différentes personnes de considération ont déja mis très-heureusement ce moyen en pratique pour faire éclorre les œufs de Perdrix qu'on trouve en sciant les bleds, & M. de Réaumur a eu le plaisir de voir en présence même du Roy, des Perdreaux, des Faisandeaux, des Cannetons, des Pintadeaux, des Paonneaux, &c. que M. de la Roche Intendant de la Ménagerie y avoit fait éclorre dans les fours à fumier, & qui par ses soins étoient, pour employer ici ses propres termes, parvenus à la grandeur, qui rend barbares pour eux, ceux mêmes par qui ils avoient été si tendrement soignés.

Il n'est pas douteux, ainsi qu'il en avertit, que les Oiseleurs ne pussent encore tirer un très-bon parti de ces fours, & qu'on ne pût également s'en servir pour y faire éclorre les œufs de ces Oiseaux Aquatiques, dont certains cantons voisins des bords de la mer se trouvent couverts au Printemps, & au commencement de l'Eté. La plûpart s'apprivoisent très-aisément & seroient très-utiles dans les basse-cours.

Les moyens faciles dont il sera parlé dans le Mémoire suivant, que M. de Réaumur y donne de conserver les œufs, font encore que par le moyen des fours, on pourra faire couver au moment de leur arrivée, les œufs des oiseaux rares, qui seront envoyés des pays Etrangers, & d'en naturaliser parmi nous d'admirables par leur plumage & singuliers par leur forme, entr'autres les Autruches, sur lesquelles il nous apprend en passant des choses très-neuves & très-curieuses.

Il employe le reste du Mémoire à faire voir que c'est sans aucun fondement, & contre toute vérité, que quelques personnes se sont persuadées; 1°. qu'il étoit plus ordinaire aux Poulets de naître estropiés & contrefaits dans les fours que sous les Poules; 2°. que les œufs & la chair n'en étoient pas d'un si bon goût; 3°. qu'ils étoient incapables de perpétuer leur espéce; enfin qu'ils ne devenoient pas aussi grands que les autres, & qu'il étoit impossible de les engraisser.

Après avoir encore répondu à quelques autres objections, il montre qu'aucuns inconvéniens ne peuvent balancer les avantages, que l'Etat peut retirer des fours à Poulets, & finit par indiquer combien ces fours peuvent être utiles aux Physiciens, & aux Chymistes, soit pour acquérir de nouvelles connoissances, soit pour perfectionner celles qu'ils ont déja.

Enfin le quatriéme & dernier Mémoire contient *une esquisse des amusemens Philosophiques, que les Oiseaux d'une basse-cour ont à offrir.*

On y verra que la seule entreprise de faire éclorre & d'élever des Poulets par la maniére qu'il propose, peut donner lieu à des connoissances, & à des expériences très-utiles pour parvenir enfin à connoître quel est le produit des

Oiseaux d'une basse-cour, & le rapport de ce produit à la dépense.

Mais ce qui seroit d'une utilité très-grande à l'Etat, & qui mériteroit bien encore l'attention du ministére; c'est la maniére facile & de peu de dépense qu'il enseigne ici, pour conserver pendant très-longtemps les œufs comme frais, & comme s'ils avoient été pondus le jour même. Il s'offre de l'expliquer dans un imprimé de cinq ou six lignes, qui étant envoyé aux Curés, suffiroit pour mettre leurs Paroissiens parfaitement au fait d'une connoissance d'autant plus avantageuse, qu'il est aisé de prouver, que les Poules fournissent plus à la nourriture des hommes par les œufs, que par les Poulets.

M. de Réaumur donne ensuite les moyens de faire de nouvelles expériences sur les nourritures les plus convenables pour engraisser la Volaille, & pour lui donner un meilleur goût; & après avoir peint d'une maniére très-vive le plaisir que peut donner à un Philosophe la variété & la beauté du plumage des oiseaux d'une basse-cour, il fait à cette occasion des remarques fort intéressantes pour les Physiciens, & en particulier sur les changemens, que la mue apporte quelquefois à la couleur des plumes des Coqs & des Poules.

De là il passe aux différentes espéces d'Oiseaux, dont une basse-cour peut être composée, & montre comment elles peuvent fournir une ample matiére à des observations & à des comparaisons sur le génie des Oiseaux de différens genres, sur les principales différences de leurs formes, & sur leurs inclinations relatives à leur forme, qui en est le principe.

Mais comme il est très-à-propos d'empêcher que les espéces ne se mêlent & ne dégénérent, il donne la maniére de construire à peu de frais des logemens dans lesquels on pourra renfermer un Coq avec un certain nombre de Poules, des sept à huit espéces qui sont les plus communes dans le Royaume, & il fait espérer de les faire connoître exactement dans un autre ouvrage. Il promet encore un Mémoire qui n'aura uniquement que les plumes pour objet, & dans lequel il prouvera contre Willughby & Ray, que cette liqueur onctueuse, que l'Auteur de la Nature a placé sur la partie postérieure des Oiseaux, ne sert pas comme ces deux Auteurs l'ont prétendu, à mettre les plumes en état de résister à la pluye. Ce n'est pas le seul endroit où il les réfute, & plusieurs autres Ornithologues, qui ont établi comme une régle sans exception, que s'il y a des espéces d'Oiseaux sans queue, il n'y en a point sans croupion; cette prétendue régle est démontrée fausse par une espéce de Poules assez communes en Poitou & en Normandie, auxquelles on ne voit aucun vestige de croupion, ni aucun canal excretoire qui puisse donner passage à la liqueur dont nous venons de parler.

Il conseille cependant de laisser vivre en liberté des Coqs & des

Poules de différentes espéces pour jouir de la variété du mélange qui en résultera. Il ajoute même qu'on peut faire des expériences entre des espéces qui ont beaucoup moins de rapport entr'elles, comme les Cannes & les Coqs, les Poules & les Faisans & plusieurs autres; il raconte à ce sujet un fait très-singulier, qui a excité la curiosité de tout Paris.

Enfin il explique comment au moyen des loges dans lesquelles, il convient à ceux qui aimeront à voir leur basse-cour dans un bon état, de tenir chaque espéce renfermée, les Physiciens seront en état de répandre des lumiéres sur une des plus obscures & des plus intéressantes parties de la Physique, sçavoir, la génération des animaux. Il expose quelques expériences qu'il a déja faites par rapport à cette question, & surtout sur celle qui consiste à sçavoir, si les germes sont naturellement dans la femelle & avant l'accouplement; c'est ce qu'il nous promet encore de traiter dans un Mémoire particulier.

Il ne nous reste qu'à souhaiter de le voir paroître incessamment, & que le Public témoigne autant de zéle & d'empressement pour mettre en pratique le nouvel art de faire éclorre des Poulets, que le sçavant & profond Auteur a montré de sagacité & de courage pour le découvrir, & en rendre la pratique aussi aisée que certaine.

POETIQUE FRANÇOISE A L'USAGE DES DAMES, avec des exemples, deux vol. in-12. le premier 402 pp. le second 404 pp. A Paris, chez le Clerc, Quay des Augustins, 1749.

L'Auteur déja connu par une *Rhétorique à l'usage des Dames*, ouvrage qui a été reçu favorablement du Public, & dont nous avons rendu compte dans notre Journal du mois d'Octobre 1745, consacre encore celui-ci à leur instruction. Bien éloigné, dit-il, dans une modeste & courte Préface, de vouloir captiver ses Lecteurs par la nouveauté ou par la grandeur des promesses, il ne leur annonce sa Poëtique, que comme une espéce d'amplification & de développement des excellens Principes semés dans l'Art Poëtique de Boileau, auxquels il a ajouté des exemples tirés de nos meilleurs Poétes. Il ne s'est cependant pas rendu si esclave de ce grand Maître, qu'il ne prenne quelquefois la liberté de le censurer; mais quand il en use, c'est toujours en suivant les maximes mêmes établies par Boileau.

L'Auteur divise sa Poëtique en quatre Livres. Le premier roule sur la Versification; le second sur les différentes sortes de Poëmes; le troisiéme sur les petits Poëmes; & dans le quatriéme & dernier, il expose la maniére de traiter quelques-unes des principales passions.

Il commence son premier Livre par un abregé des régles de la Ver-

ſification. Il y ſoutient que ce n'eſt plus aujourd'hui un problême, que de ſçavoir ſi la rime eſt eſſentielle, ou non à la Poëſie Françoiſe, & que ceux de nos Poétes, qui à l'imitation des Anglois & des Italiens, ont oſé ſecouer le joug de la rime, n'ont ſervi qu'à montrer, que jamais la Langue Françoiſe ne s'accommodera d'un pareil uſage. En vain ſe ſont-ils flatés de donner dans leurs Vers l'exemple & le précepte à la fois; de pareils exemples, car il en apporte ici quelques-uns, dépoſent contre leurs préceptes, & ſerviroient, dit-il, en cas de beſoin à établir l'opinion contraire.

Il remarque dans le ſecond Livre, qui roule ſur les différentes ſortes de Poëmes, que ce terme pris dans toute l'étendue de ſa ſignification, convient à tous les ouvrages en Vers, quels qu'ils ſoient; mais qu'on s'en ſert plus particuliérement pour déſigner les grands ouvrages, tels que le Poëme Epique, le Poëme Didactique, & le Poëme Paſtoral: il donne en peu de mots une idée nette de ces différens Poëmes; & comme il s'eſt propoſé d'inſtruire plutôt par des exemples que par des préceptes, il déclare ſurtout en parlant du Poëme Epique, qu'il ſe gardera bien d'entrer dans un ſçavant détail ſur tout ce qui, au jugement des Critiques, conſtitue la nature de ce Poëme; de pareilles diſcuſſions ſeroient, dit-il, plus propres à rebuter qu'à éclairer de jeunes perſonnes: il renvoye ceux qui voudront approfondir la matiére à la Poëtique d'Ariſtote, & au traité du Poëme Epique par le Pere le Boſſu.

De même dans un autre endroit de ce deuxiéme Livre, où il répond à ceux qui demandent, juſqu'à quel point on doit ſemer des réflexions morales dans le Poëme Epique, & ſi en général l'eſprit Philoſophique eſt compatible avec l'enthouſiaſme, dont un Poéte doit être rempli, il entreprend de prouver par ſes raiſonnemens ordinaires, c'eſt-à-dire, comme il s'exprime lui-même, par de beaux & bons exemples, que la Philoſophie n'étouffe point du tout le feu Poëtique, & que quiconque eſt froid, l'eſt auſſi bien dans les peintures que dans les moralités.

Mais il obſerve judicieuſement, que » les Poétes pour donner le » change aux eſprits délicats & » ennemis des réflexions, trouvent » quelquefois le ſecret d'inſérer » adroitement leurs Sentences, de » maniére qu'elles ne paroiſſent » pas, & qu'on en reſſente l'effet, » preſque ſans s'en apercevoir. » C'eſt ſurtout, dit-il, dans ces » déguiſemens, que conſiſte l'art » de plaire en moraliſant.

Jamais perſonne n'a eu le ton moins pédant, ni moins dogmatique, que l'Ingénieux Auteur de cet Ouvrage. Il n'y oublie jamais qu'il parle à des femmes, que pour les inſtruire, il faut faire enſorte qu'elles ne puiſſent s'appercevoir qu'on cherche à les inſtruire, & ſurtout s'accommoder à l'averſion naturelle, qu'elles ont pour s'arrêter longtemps ſur les mêmes objets.

Il ne pourra manquer de leur plaire en soutenant comme il le fait dans le chapitre, où il est question du Poëme Dramatique, que la régle infaillible pour en bien juger, est d'en juger par sentiment. » Toute Tragedie, dit il, qui arrache » des larmes, toute Comédie, qui » fait rire, doit nécessairement etre » bonne.

» J'ai vû continue-t'il, vingt » fois la Tragédie de Zaire, j'en » ai toujours été si touché, & si » attendri, que je n'ai pu jamais » conserver assez de sang froid, » pour m'appercevoir du defaut de » vraisemblance qu'on lui reproche. J'ai lu les Critiques, & elles » m'ont fait ouvrir les yeux sur ce » défaut; mais elles m'ont fait comprendre en même temps, qu'une » piéce très-irréguliére peut etre » admirable, & que le plus mince » mérite est la régularite.

Il ne veut pas cependant qu'on en conclue, que le Théâtre soit entiérement abandonné aux caprices du génie, & qu'il ne connoisse point de loix. On ne sçauroit douter, dit-il, que le Théâtre n'ait ses régles particuliéres dictées par la nature & par le bon-sens, & ce sont ces régles mêmes qui distinguent le genie Tragique du genre Comique, & qui marquent les bornes de ces Juridictions. C'est ce qu'il montre dans les différentes sections du chapitre, où il s'agit du Poëme Dramatique. Il y fait un paralléle de Corneille avec Racine. On doit s'attendre que dans une Poëtique à l'usage des Dames, le tendre Racine a l'avantage sur le fier & sévére Corneille. Il rend justice aux talens de nos plus fameux Tragiques modernes, tels que MM. de Campistron, de Crébillon & de Voltaire, & rapporte différens morceaux de leurs piéces sur lesquels il établit ses jugemens.

Il parle dans la section troisiéme de ce même chapitre du Théâtre des Grecs & des Romains, & dans le troisiéme du Théâtre Anglois, que nous connoissons, dit-il, enfin aujourd'hui par la traduction de M. de la Place. Il marque ce qu'il pense du genie des Poétes Tragiques Anglois, & ce qu'on doit penser de quelques-unes de leurs piéces, comme la *mort de Jules Cesar* par Shakespear, *le Maure de Venise* par Otway, & une piéce très-récente intitulée *George Barnwell*. Le Héros de cette derniére est un garçon Marchand, qui finit par étre pendu pour crime de vol & d'assassinat, ce qui lui donne occasion de dire, » qu'en quelque » honneur, que puisse etre le commerce avec les Anglois, ce seroit » affronter témérairement les sifflets » que d'exposer sur notre scène » un principal personnage, dont » la qualité répondroit à celle de » garçon Marchand Anglois.

Dans la section cinquieme il s'agit de la Comédie, & dans la sixiéme de la Tragi-comédie; c'est ainsi qu'il appelle ce genre qui est né de notre temps, où la Muse Tragique & la Muse Comique se reunissent, dit-il, pour fournir des plaisirs plus variés.

Après

Après avoir remarqué, qu'on donnoit autrefois le nom de Tragi-Comédie à des piéces, dont les personnages n'étant, ni des Rois, ni des Princes, ne laissoient pas cependant d'avoir des aventures importantes & funestes, il raconte en peu de mots les grandes disputes, que cette nouveauté a produit sur le Parnasse. On a, dit-il, beaucoup écrit, raisonné pour & contre. » Enfin le résultat de cette fameuse querelle est, que sans rien » rabattre de la vénération, qu'on » aura toujours pour Moliére, le » nouveau systême, lorsqu'il est » bien exécuté, est fort applaudi » de ceux qui sont assez raisonna- » bles, pour voir une piéce sans » autre disposition, que celle de » prendre tous les plaisirs, qu'on » voudra, ou qu'on pourra leur » donner.

Tout bien considéré, ajoute-t'il, » quelques fortes objections que » l'envie puisse proposer contre ce » nouveau genre de Comédie, ne » sont-elles pas entiérement réfu- » tées par les justes applaudisse- » mens, dont les loges & le par- » terre ne cessent d'honorer les » sublimes & intéressantes piéces » de M. de la Chaussée, le Héros » de ce genre, « & celles de ses Sectateurs, parmi lesquels il n'oublie pas M. Gresset.

Dans le chapitre qui a pour objet le Poëme Lyrique, nom sous lequel on comprend, dit-il, tous les ouvrages de Poësie faits pour être chantés, il observe que ce genre de Poëmes se réduit principalement à trois espéces, l'Opéra, la Cantate, & l'Ode; il s'étend peu sur les deux premiers, mais considérablement sur le troisiéme. Il y a recueilli la plupart des plus beaux endroits de nos Odes Françoises. Il traite de même (chap. sixiéme) assez au long ce qui regarde le Poëme Pastoral.

Pour abréger, nous nous contenterons de dire que dans le troisiéme Livre, notre Auteur passe en revûe presque tous les petits Poëmes, l'Apologue, l'Elégie, l'Epitre, le Sonnet, l'Epigramme, &c.

Enfin dans le quatriéme & dernier Livre, il enseigne la maniére de traiter quelques-unes des principales passions. » Beaucoup de » gens s'en sont mêlés, dit-il, qui » n'en ont pas mieux fait. « Ceci soit dit sans offenser ni morts, ni vivans. Pour lui, suivant la maxime ordinaire de passer rapidement sur les régles & les principes, il déclare, qu'il est fort éloigné de vouloir donner ici un traité complet des passions. Ainsi sans se jetter dans un labirinthe de questions Métaphysiques aussi propres à égarer l'Auteur que ses Lecteurs, il traite ce sujet selon la méthode qu'il a constamment suivie dans cet ouvrage, c'est-à-dire, qu'il rapporte différens traits de nos Poétes anciens & modernes, qui selon lui, ont le mieux réussi dans la peinture des passions & dans l'expression des sentimens d'un cœur violemment agité.

Il prévoit qu'on pourra renouveller à cet égard deux objections qu'on a déja faites contre sa Rhétorique; 1°. que ces exemples sont quelquefois trop longs; mais qu'importe, répond-t'il, pourvû qu'ils soient beaux : mais ils sont trop nombreux, trop accumulés ; on pourra, dit-il, les passer.

Il est vrai que la plûpart de ces exemples n'auront rien de piquant pour les gens de Lettres, ni même pour un grand nombre de personnes du monde, qui se croyent comme obligées de connoître nos bons Poétes François : mais il faut se ressouvenir que ce n'est pas pour ces sortes de personnes que notre Auteur écrit. C'est à des femmes & à de jeunes femmes qu'il adresse son ouvrage. La plupart ont peu lu, sont même peu à portée de lire, ou manquent absolument de Livres. Combien même de jeunes gens & de Militaires à qui cette Poëtique ne sera pas inutile, & pour qui une infinité de chose qu'elle renferme, seront absolument nouvelles.

L'ANTIQUITE' DE L'EGLISE DE MARSEILLE, ET LA succession de ses Evêques. Par M. l'Evêque de Marseille, adressées au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidèles de son Diocèse, pour leur instruction. A Marseille, chez la Veuve de J. P. Brebion, Imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evêque, de la Ville, & du Collège de Belzunce, 1747. *in*-4°. 527 pp. y compris le Mandement; 10. pp. pour le Sommaire des Livres, & 18. pour la Table des matières.

CE volume ne contient que la première partie de l'ouvrage, que M. l'Evêque de Marseille se propose de donner au Public, sur l'antiquité de cette Eglise, & sur la succession de ses Pontifes. Il l'adresse à ses Diocésains, » comme un » monument de leur gloire, com» me une nouvelle, peut-être une » des dernières preuves de sa ten» dresse pour eux, & comme une » espèce d'héritage, qu'un tendre » père laisse par avance à des en» fans, qui lui furent toujours, & » qui ne cesseront jamais de lui » être infiniment chers «. Nous ne doutons point de leur reconnoissance, ni de leurs sentimens réciproques.

M. l'Evêque de Marseille a soin de leur faire observer, que la Religion Catholique qu'ils professent, est la même » que celle qui leur a » été transmise depuis S. Lazare, » leur premier Evêque, sans aucu» ne interruption & sans aucun » changement ; qu'ils trouveront » les preuves de la tradition de » Marseille & de toute la Proven» ce, qu'un grand nombre de Cri» tiques se sont, depuis quelque » tems, efforcés de détruire «.

Quoiqu'il en soit, l'exécution de cette entreprise, paroissoit com-

battue par un grand nombre de difficultés. L'Auteur *s'est souvent vû enveloppé dans les plus épaisses ténèbres, & sans aucun guide, qui pût le conduire dans des routes moins obscures.*

Pour l'aider à les dissiper, ces ténèbres, les Chapitres, plusieurs Communautés, les Echevins de Marseille; &, à leur exemple, les autres Villes & Bourgs du Diocèse, lui ont ouvert leurs Archives. » Il » avouë qu'il doit aux recherches » & au discernement du P. Maire, » Jésuite, la découverte & l'arran- » gement des Pièces qui font la » preuve des faits qu'il avance. Un » manuscrit de feu M. de Ruffi le » fils, que M. d'Ortigues, son gen- » dre, lui a communiqué, lui a » aussi été d'un grand secours «.

Dès le premier siècle de l'Eglise, l'Evangile fut annoncé à toutes les Nations connues depuis l'Orient jusques à l'Occident. Les Apôtres dispersés exécuterent avec tant de rapidité, & avec un succès si prodigieux, le commandement que Jesus-Christ leur avoit fait d'aller, & d'enseigner toutes les Nations, que S. Paul, dans sa Lettre aux Colossiens, écrite environ l'an 62. ne craignoit pas d'assurer que la parole de l'Evangile étoit annoncée dans tout l'Univers, & qu'elle y faisoit de jour en jour de nouveaux progrès.

La Nation Gauloise étoit trop célèbre, pour n'être pas un des principaux objets du zèle Apostolique. Ses expéditions dans l'Italie & dans l'Asie, les Colonies qu'elle y avoit établies, & les victoires même, que les Romains avoient remportées sur elle en la subjugant, l'avoient rendue fameuse chez tous les peuples de l'Orient & de l'Occident. Aussi la Religion Chrétienne y fut-elle prêchée dès sa naissance, & il paroît qu'elle y fit de grands fruits; car Saint Irénée, avant la fin du second siècle, citoit aux Hérétiques de son tems, la foi des Eglises établies chez les Celtes, peuples Gaulois; & Tertulien, dans son Traité contre les Juifs, faisant l'énumération des peuples qui avoient embrassé la Foi de Jesus-Christ, met de ce nombre toutes les Nations des Gaules. Ces Pères auroient-ils pu parler de la sorte, si, comme quelques Auteurs l'ont prétendu, la Religion n'avoit pas été établie dans les Gaules dès les commencemens, ou qu'après y avoir été établie, elle n'y eût fait qu'un médiocre progrès durant les deux premiers siècles? Et comment auroit-elle pû s'étendre dans toutes les Nations des Gaules, & y faire règner le nom de Jesus-Christ d'une manière assez éclatante, pour rendre sensible aux Juifs l'accomplissement des Prophéties?

Ce que nous venons de dire, semble déja former un grand préjugé en faveur de l'antiquité de l'Eglise de Marseille. Car il ne paroît pas, que dans le temps des Apôtres, il y ait eu, ou aucune Nation, ou aucune Ville, dans toute l'étendue des Gaules, plus propre que

Marſeille, à attirer l'attention des Prédicateurs de l'Evangile, ou mieux ſituée pour les recevoir. Les Arts, qui y fleuriſſoient, la politeſſe de ſes Habitans, la ſageſſe de ſes loix, la réputation de ſon école, l'étendue de ſon commerce, l'avoient rendue fameuſe; la commodité de ſon Port, la langue Grecque & la langue Latine, qu'on y parloit, y facilitoient la Prédication de l'Evangile.

Tant de raiſons ne donnent-elles pas lieu de croire, que pluſieurs des Prédicateurs Evangéliques, qui vinrent, ou de Rome, ou de l'Orient dans les Gaules, ou qui allèrent en Eſpagne, paſſèrent par Marſeille; & que, comme leurs voyages étoient des Miſſions continuelles, ils y annoncèrent en paſſant la Foi de Jeſus-Chriſt? Mais, dit ſagement l'Auteur, ce n'eſt-là qu'une conjecture qui n'eſt pas fondée ſur notre tradition.

» L'Egliſe de Marſeille, ajoute-» t-il, reconnoit pour ſon Fonda-» teur & ſon premier Evêque, S. » Lazare de Béthanie, l'ami du Sei-» gneur, le frère de Sainte Marie-» Madeleine & de Sainte Marthe, » le même qui fut reſſuſcité par » Jeſus-Chriſt quatre jours après » ſa mort. Cette tradition a été vi-» vement combattue dans ces der-» niers tems; mais, malgré les » efforts qu'on a faits pour la dé-» truire, elle a conſervé toute ſa » force dans l'eſprit des perſonnes » qui ont été capables d'approfon-» dir, & qui ont voulu s'en donner » la peine. Enſorte que, ſi on ne » la trouve pas évidemment certai-» ne, elle eſt au moins inconteſta-» blement la plus probable. C'eſt » le jugement qu'en a porté depuis » peu le ſçavant & célèbre Auteur » de la Vie de Sainte Madeleine » dans les Actes des Saints. Car, » après avoir peſé tout ce qui a été » dit pour & contre, il a conclu » qu'elle eſt la plus vraiſemblable: *Poſſeſſio Provincialium hactenus vero ſimillima.*

Tout le monde connoit les efforts avec leſquels le fameux Docteur, Jean de Launoy, a combattu dans le dernier ſiècle, cette même tradition, dont M. l'Evêque de Marſeille entreprend aujourd'hui la défenſe. Nous ne nous croyons pas aſſez d'autorité, pour juger un procès, dont la déciſion nous paroît, ainſi qu'aux Auteurs des Actes des Saints, encore très incertaine.

Si M. l'Evêque de Marſeille prétend que cette Egliſe eſt bien fondée à reconnoître S. Lazarre pour ſon premier Evêque, il avouë qu'on ne ſçait ni quand commença ſon Epiſcopat, ni quand il finit par le Martyre.

Le ſecond ſiècle vit fleurir le Chriſtianiſme dans les Gaules, comme le prouve l'autorité de S. Irénée & de Tertullien. Les Egliſes, dont parlent ces Pères avoient leurs Evêques, qui, ſuivant l'uſage établi par les Apôtres, réſidoient dans les Villes, & ſurtout dans les plus conſidérables, telle qu'étoit

Marseille. Cependant on ne connoit avec certitude aucun Evêque de cette dernière Ville, jusqu'au commencement du quatrième siècle. Les Monumens de ce tems-là sont perdus; & on ne trouve presque aucun vestige de ce qui s'est passé à Marseille, soit par rapport à la Religion, soit par rapport au Gouvernement Politique, durant tout cet intervalle.

Le P. Guesnay, Jésuite, Auteur des Annales Ecclésiastiques de Marseille, a voulu nommer les premiers Evêques de cette Ville. Mais M. l'Evêque de Marseille ne peut pour la plûpart, les admettre parce que ce Père ne donne pour preuves que des conjectures sans fondement. Notre Auteur penche à croire cependant, que S. Restitut fut le successeur immédiat de S. Lazare.

Une Lettre de S. Cyprien nous apprend que le nombre des Disciples de Jesus-Christ s'accrut encore au troisiéme siècle dans les Gaules. Ce fut sur la fin de ce même siècle, que l'illustre Martyr, S. Victor, souffrit les plus cruels supplices dans la persécution qui s'éleva contre les Chrétiens à Marseille, en exécution des Edits des Empereurs Dioclétien & Maximien. L'opinion généralement reçue, est que S. Victor étoit Soldat. Notre Auteur est porté à le mettre au nombre des Evêques de Marseille, fondé, 1°. sur le Martyrologe de Raban, qui lui donne cette qualité; 2°. sur un Manuscrit de Fulde, qui est entre les mains des Bollandistes; 3°. sur un Acte, que D. Ruinart a publié dans son Recueil intitulé: *Acta primorum Martyrum sincera & selecta.*

Ne pourroit-on pas répondre, que le témoignage de Raban, Ecrivain du neuvième siècle, ne sçauroit être préféré à l'autorité des Manuscrits les plus anciens & les plus autentiques, qui disent que S. Victor étoit Soldat?

A l'égard du Manuscrit de Fulde, les Auteurs des Actes des Saints, assurent positivement qu'il n'est d'aucun poids; comme étant rempli de Fables, dont ils donnent plus d'un exemple; de sorte qu'ils n'ont pas daigné le publier, quoiqu'ils en ayent fait imprimer deux autres, qui contiennent les Actes véritables du Martyre de S. Victor.

Quant aux Actes donnés au Public par D. Ruinart, cet Ecrivain n'en a pas inféré, comme M. l'Evêque de Maseille, l'Episcopat de S. Victor. *In hoc quoque*, dit-il, *erravit Rabanus, quod Victorem Massiliensium Episcopum fuisse existimarit.*

En effet, ces Actes ne nous semblent pas prouver l'Episcopat du S. Martyr. Les termes de *Sacrifico* & *macto*, qu'on y met dans la bouche de S. Victor, ne signifient suivant le P. de Longueval, dans son Histoire de l'Eglise Gallicane, que l'oblation que font les Laïques avec le Prêtre, du Sacrifice de l'Eucharistie. Peut-être même ne désignent-ils que le Sacrifice des prières & des bonnes œuvres. *Quotidie*

pro salute Cæsaris & totius Imperii studiosè sacrifico. Quotidie pro statu Reipublicæ spirituales hostias macto. C'est un Soldat qui parle en Soldat. Seroit il impossible d'ailleurs, que ces paroles vinssent de l'Auteur même de l'Acte, qui, un peu auparavant dit dans ce style figuré: *Talibus insistens, felix hostia mox futurus, deprehenditur?* Il est bon d'observer que cet Auteur, ne donne jamais au S. Martyr, la qualité d'Evêque; ce qui nous paroît former un argument décisif contre son Episcopat. Quoiqu'il en soit, c'est par la Vie de S. Victor que M. l'Evequê de Marseille termine le premier Livre.

Le second commence par Orésius, le premier Evêque de Marseille, qui soit connu d'une manière certaine. Il souscrivit l'an 314. au premier Concile d'Arles, convoqué pour examiner de nouveau l'ordination de Cécilien, Eveque de Carthage, & les accusations des Donatistes qui la rejettoient. Oresius siégea-t-il longtems, & quel fut son Successeur immédiat? C'est ce que nous ignorons. On ne connoit aucun Evêque, qui ait siégé entre lui & Proculus; & ce dernier ne paroît dans l'Histoire que l'an 381. au Concile d'Aquilée tenu 67. ans après celui d'Arles, dont nous venons de parler.

Vingt ans, ou environ, après la tenuë du Concile d'Aquilée, Proculus fut obligé de repasser les Alpes, pour se trouver à un autre Concile qui s'assembloit à Turin. Les Evêques des Gaules en avoient sollicité la convocation, pour terminer quelques contestations qui s'étoient élevées dans leurs Provinces, &, entr'autres, celle qui étoit entre les Evêques de la seconde Narbonnoise, & Proculus, qui se regardoit comme Métropolitain de cette Province, où aucun autre Evêque ne jouïssoit encore de cette prérogative. Le Concile décida que Proculus en jouïroit pendant sa vie, & qu'après sa mort, elle cesseroit d'etre attachée à son siège. Mais ses droits furent encore vivement attaqués, comme nous l'apprend notre Auteur.

Proculus, après avoir condamné les erreurs d'un Moine, nommé Léporius, & signalé en différentes occasions, son zèle pour la pureté de la Foi, mourut entre l'année 428. & le milieu de 432.

Ce fut sous son Episcopat, & dans son Diocèse, que l'Etat Monastique, alors peu connu dans les Gaules, commença à fleurir par les soins de Jean Cassien, qui peut passer pour le Patriarche des Moines en Occident. Il bâtit près de Marseille, dans une Foret, qui aboutissoit au Port de cette Ville, deux Monastères, sur le modèle de ceux qu'il avoit vûs en Egypte. Le premier fut construit auprès d'une Chapelle, qui étoit déja célebre. C'est la fameuse Abbaye de S. Victor, qui, depuis quelques années, a été sécularisée, & érigée en Collégiale. Le second,

qui étoit habité par des Religieuses, n'étoit pas éloigné du premier. C'est l'Abbaye de S. Sauveur, qui, après avoir souvent changé de place, a enfin été fixée dans le lieu où elle est à présent. Il fit bâtir aussi dans une Foret, à une demi lieuë de la Grotte de Sainte Madeleine, un autre Monastère de filles, qui fut dans la suite transféré dans le Bourg de S. Zacharie, où il subsiste sous la Règle de S. Benoît, & dans sa première ferveur.

A Proculus succéda Venerius, Prêtre, & Religieux du Monastère de S. Cassien. Le Clergé de Marseille étoit alors infecté du semi-Pelagianisme, qui règnoit surtout parmi les Religieux de cette Abbaye Nous n'entrerons pas dans le détail des contestations, qui s'élevèrent au sujet de cette Hérésie.

D. Denys de Sainte Marthe prétend que Venerius assista au second Concile d'Arles; mais les souscriptions de ce Concile étant perdues, on n'en a aucune preuve.

Cet Evêque, après un Pontificat beaucoup plus tranquille, que celui de Proculus, eut pour Successeur Eustache, que Gennade appelle un homme de Dieu, & à qui Sidonius Apollinaris a donné le titre de Saint.

L'Histoire ne nous a presque rien conservé des actions de ce Prélat, qui vivoit encore en 470. suivant le P. de Sainte Marthe, sans qu'il soit possible d'en acquérir la preuve.

Son Successeur, nommé Græcus, est connu par les Lettres de Sidonius Apollinaris, & par la rétractation de Lucidus, Prédestinatien. Sidonius étoit gendre d'un Empereur, & Eveque de la Ville d'Auvergne, qu'on appelle aujourd'hui Clermont, du nom de sa Citadelle. Il commença son Episcopat l'an 472. comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit à S. Loup, Evêque de Troye, & par-là on connoit aussi en partie, le tems du Pontificat de Græcus, à qui il écrivit plusieurs Lettres.

Presque tout ce que nous sçavons de ce dernier, c'est qu'il assista l'an 475. au Concile d'Arles, qui condamna le Prédestinianisme. C'est par son Episcopat, que M. l'Evêque de Marseille finit le second Livre, & que nous terminerons cet extrait.



LE MANUEL DES DAMES DE CHARITE' OU FORMULES de Médicamens faciles à préparer, dressées en faveur des Personnes charitables, qui distribuent des Remédes aux Pauvres dans les Villes & dans les Campagnes; avec des Remarques utiles pour faciliter la juste application des Remédes qui y sont contenus, & un traité abregé sur l'usage des différentes saignées, nouvelle édition. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul, 1750. un volume *in*-12. de 300 pages.

IL en est de la Médecine comme des autres Sciences, ce n'est qu'en l'approfondissant qu'on en découvre les difficultés; tout y paroit facile aux yeux du vulgaire. On voit souvent des personnes qui s'imaginent que la plus belle partie de cette science, celle dont l'objet immédiat est la guérison des maux qui affligent le genre humain, ne consiste que dans la connoissance de quelques remédes ou de quelques recettes qu'elles regardent comme des secours assurés pour telle ou telle maladie. On ne pourra cependant s'empêcher de convenir, pour peu qu'on veuille y réfléchir, que ces prétendus remédes ne peuvent être que dangereux lorsqu'on les applique, sans connoître la nature de la maladie & de sa cause, les effets qui doivent en résulter, la constitution particuliére du sujet qui en est attaqué, l'efficacité des différens remédes & enfin l'ordre qu'on doit suivre en les prescrivant.

Peut-on supposer des connoissances si difficiles à acquérir, à tous ceux qui prétendent avoir des recettes pour toutes sortes de maladies & qui sont toujours prêts à décider dans les cas les plus difficiles; mais à peine y fait-on quelque attention; il semble qu'il n'y ait pas de science sur laquelle les hommes ayent plus de préjugés, quoiqu'il n'y en ait aucune où ils puissent être d'une plus dangereuse conséquence. Il seroit donc à souhaiter que dans une chose aussi importante que le rétablissement de la santé, on se conduisît du moins comme dans les autres affaires de la vie, c'est-à-dire, qu'on eût recours autant qu'il seroit possible, aux Maîtres de l'Art. Il est vrai que dans la Campagne on est souvent privé de ce secours & que partout il y a des personnes charitables qui se chargent de la direction des pauvres malades, & qui par conséquent ont besoin d'être instruites: ainsi un Livre tel que celui que nous annonçons peut être d'une très-grande utilité au Public, & les réflexions que nous venons de faire ne portent que sur l'abus qu'ont occasionné ces sortes d'ouvrages.

Parmi le grand nombre de ceux qui ont paru jusqu'ici, qui tous sont inutiles aux Médecins, & la plûpart dangereux pour les personnes crédules

crédules qui croyent y trouver leur salut, on peut assurer que celui-ci mérite d'être préféré à tous égards. Les Formules sont dressées avec beaucoup de prudence & de sagacité; elles sont simples, faciles à préparer & de peu de dépense. On a même tâché de prescrire des remédes faciles à prendre, ce qui étoit d'autant plus nécessaire que les pauvres se rebutent aisément, surtout quand ils ne reçoivent pas un soulagement aussi prompt qu'ils l'avoient espéré.

On a eu soin d'éviter un défaut qui se trouve dans la plûpart des ouvrages de ce genre, qui est de proposer un grand nombre de remédes pour la même maladie, sans donner aucune raison de préférence, ensorte qu'on ne sçait pour lequel se déterminer; souvent même ces Auteurs commencent par des remédes inutiles, pour ne pas dire dangereux, ensorte que le malade justement rebuté par leur mauvais effet refuse ensuite ceux qui pourroient lui être salutaires. Dans cet ouvrage au contraire on ne donne communément pour chaque indication qu'un reméde qui paroît très-propre à y satisfaire, quoiqu'on ne prescrive point de préparations chéres & fort composées; car les remédes les plus simples & les plus communs sont souvent ceux qui produisent de meilleurs effets.

Ce qu'il y a surtout d'avantageux dans le Livre dont nous parlons, c'est qu'on a ajouté des notes très-claires & très-instructives au bas des formules, qui sont les plus susceptibles de restriction. Par ce moyen on met en état les personnes prudentes & qui ont quelque habitude auprès des malades, de distinguer les cas où le reméde peut être donné avec sureté. Elles sçauront du moins éviter ces fautes grossiéres qui sont si funestes au malade & qui font plus redouter l'ignorance de ceux qui le conduisent que la maladie elle-même.

Au chapitre qui traite des Potions on trouve des remarques générales sur l'usage des Emétiques & des Purgatifs. On y rapporte les signes qui en indiquent la nécessité, les précautions qu'il faut avoir en les prescrivant, les cas où ils sont salutaires, ceux où ils sont à craindre, & enfin ceux où il est nécessaire de demander l'avis d'un Médecin. On fait ensuite observer que les pauvres dont les premiéres voyes abondent en mauvais sucs, ont communément plus besoin de purgations que de saignée; & que si on leur tire une grande quantité de sang les matiéres putrides vont infecter toute la masse des humeurs & produisent souvent des cachexies ou des hydropisies insurmontables.

A l'égard des enfans on donne des régles qui nous ont paru très-sages pour proportionner les purgatifs à leur âge & à leurs forces. Dans la premiére année on ne les purge qu'avec du syrop de chicorée composé, dont le nombre de gros doit égaler celui des mois de leur naissance. Lorsqu'ils ont at-

teint l'âge d'un an, on les purge avec un grain de Jalap & autant de crême de Tartre incorporés dans du ſirop de fleurs de Pêcher; enſorte qu'on donne toujours autant de grains de Jalap & de Tartre que l'enfant a d'années. On a choiſi le Jalap afin de le purger en petit volume & ſans dégout. Ces régles ſouffriroient des exceptions dans le cas de maladies aiguës.

Au commencement de chaque chapitre on a eu l'attention de donner une définition claire des eſpeces de compoſitions qui y ſont contenues. Au chapitre, par exemple, des Juleps, on lit dans une note ; » le Julep eſt un remède liquide compoſé d'eaux diſtillées & de quelque ſirop ; il différe de la potion en ce qu'il eſt beaucoup moins chargé & plus agréable «.

On a mis au commencement du Livre un tarif des remédes ſimples & compoſés qui entrent dans ces formules, & on avertit qu'on s'eſt réglé ſur le prix des drogues que pluſieurs Apoticaires de Paris & d'autres Villes du Royaume fourniſſent depuis pluſieurs années aux perſonnes charitables en faveur des pauvres, ainſi il ne doit pas faire une régle préciſe pour le public. Le prix des remédes compoſés peut-être regardé comme invariable parce que c'eſt le travail de l'Artiſte qui en fait la principale valeur, & non le différent prix des drogues ſimples dont ils ſont compoſés.

Ce volume eſt terminé par un traité de la ſaignée diviſé en deux parties ; dans la premiére on donne les régles qu'on doit obſerver pour la placer à propos ; dans la ſeconde on traite du manuel de l'opération.

Comme la ſaignée eſt un des principaux remédes de la Médecine, il étoit important qu'on preſcrivît des régles générales qui puſſent ſervir de guide dans les cas ordinaires & qui fiſſent ſentir la néceſſité de prendre l'avis d'un Médecin dans ceux qui ſeroient difficiles & embarraſſans ; car perſonne n'ignore qu'une ſaignée faite mal-à-propos eſt de la derniére conſéquence. On choiſiſſoit autrefois avec un ſcrupule étonnant les veines où l'on devoit faire la ſaignée ſuivant les différentes maladies ; mais aujourd'hui on a abandonné ces pratiques qui ne ſont fondées, ni ſur l'expérience ni ſur la raiſon, & on n'ouvre que les plus grandes veines cutanées qui ſe trouvent ſur le bras & près de la cheville du pied, & les veines jugulaires.

De quelque veine que ſe faſſe la ſaignée on a communément égard aux trois effets qu'on lui attribue. Si on ne la fait que dans la vûe de diminuer la quantité du ſang, on l'appelle évacuative. Si elle retire ou raméne le ſang des parties enflammées ou engorgées, on lui donne le nom de révulſive. Enfin ſi elle fait paſſer le ſang plus abondamment & plus rapidement dans quelque partie, en ſorte qu'il emporte comme un torrent tous les

embarras qui y sont formés, on l'appelle dérivative. Il y auroit bien des réflexions à faire sur cette théorie, mais ce n'est pas ici le lieu de les placer.

On traite ensuite en particulier de l'utilité de ces différentes espéces de saignées, des cas qui indiquent ou qui défendent la saignée en général & des précautions qui sont nécessaires pour qu'elle procure tous les bons effets qu'on a lieu d'en attendre. Ces réflexions sont tirées des écrits des plus sçavans Médecins, & elles réunissent à peu près ce qu'on a dit de plus utile à ce sujet.

La partie qui concerne le Manuel est de M. Courcelles Médecin de la Marine à Brest. Il détermine d'abord les veines qu'on doit ouvrir au bras, au pied, ou à la gorge. Des trois espéces de Lancettes ordinaires, il préfére celle qui est à grain d'avoine, c'est-à-dire, qui commence à perdre sa largeur au milieu du fer & se termine en une belle pointe. Il trouve que l'incision oblique, par rapport à la direction des fibres du vaisseau est la plus avantageuse, parce que le sang sort plus aisément que lorsqu'elle est longitudinale & que les bords de la playe se réunissent plutôt que lorsqu'elle est transversale. On ne sera peut-être pas fâché de voir ici comment il décrit l'opération, car quoique la pratique en soit fort simple elle ne laisse pas d'avoir ses difficultés. » On prend » le talon de la Lancette qui est pliée » à angle mousse avec le pouce & le » doigt indice; car il n'y a que ces » deux doigts qui doivent agir. On » pose légérement les autres doigts » sur la partie qu'on doit saigner, » afin d'affermir la main : on fléchit les deux doigts qui tiennent » la Lancette, & en les allongeant » on perce les tégumens à l'endroit » marqué. On la plonge doucement, jusqu'à ce que l'on soit entré dans le vaisseau ; ce que l'on » reconnoît par une légére résistance de la veine, semblable à celle » que l'on sent en perçant du cannepin, & par quelques gouttes de » sang qui sortent de la playe. Alors » on retire la Lancette en l'élevant » un peu, pour aggrandir l'ouverture avec le tranchant supérieur.

Après avoir parlé de la saignée en général, notre Auteur entre dans le détail des précautions nécessaires pour bien réussir dans les différentes espéces de saignées, ce qui seroit trop long à rapporter ici. Il traite enfin de la maniére de remédier aux accidens de la saignée dont les moins considérables sont les dépôts, le thrombus, l'échymose, la tumeur lymphatique, la douleur & l'engourdissement de la partie. Mais la piquûre du tendon, de l'aponévrose du périoste & de l'artére sont des accidens très-graves & très-fâcheux. Pour éviter la piquûre du tendon du muscle biceps dans la saignée du bras, il faut faire tourner la paume de la main en bas, ou ce qui est encore mieux, fléchir l'avant bras, & par là le vaisseau s'éloigne du tendon. Pour prévenir la piquûre de l'artére, il

faut avoir ſoin de bien reconnoître par la pulſation, le lieu où elle eſt ſituée afin d'ouvrir la veine dans l'endroit qui en eſt le plus éloigné, ou de n'introduire la Lancette qu'avec bien de la circonſpection.

Pour rendre l'uſage de ce Livre auſſi commode qu'il eſt poſſible, on a mis à la fin une table alphabétique des maladies dont on indique les remédes dans ce Manuel, & une explication des termes de Médecine qui y ſont répandus.

Nous ne croyons pas pouvoir trop recommander la Lecture de cet ouvrage aux Dames de Charité pour leſquelles il eſt principalement deſtiné, & aux Chirurgiens, ſurtout ceux de la Campagne, à qui les premiers principes de la Médecine pratique ne doivent pas être étrangers. Il eſt de l'intéret public qu'un ouvrage de cette ſorte ſoit connu autant qu'il le mérite.

HISTOIRE GENERALE ET PARTICULIERE DE BOURGOGNE, Avec des Notes, des Diſſertations & les preuves juſtificatives, compoſée ſur les Auteurs, les Titres originaux, les Regiſtres publics, les Cartulaires des Egliſes, Cathédrales & Collégiales, des Abbayes, des Monaſtéres, & autres anciens Monumens. Et enrichie de Vignétes, de Cartes Géographiques, de divers Plans, de pluſieurs figures de Portiques, Tombeaux, & Sceaux, tant des Ducs que des grandes Maiſons, &c. Par un Religieux Bénédictin de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon & de la Congrégation de S. Maur. A Dijon, chez Antoine *de Fay*, Imprimeur des Etats, de la Ville & de l'Univerſité, *in-fol.* Tome premier en 1739 de 532 pp. non compris la Préface, la Table des Sommaires & 222 pp. tant pour les preuves de l'Hiſtoire que pour la Table générale alphabétique des noms propres & des matiéres. Tome ſecond en 1741, 524 pp. non compris de même l'Avertiſſement, la Table des Sommaires & les preuves, qui avec la Table des noms & des matiéres occupent 330 pp. Tome troiſiéme en 1748, 590 pp. outre 390 pages pour les preuves, l'Avertiſſement & les mêmes Tables, chacune des pages des preuves étant à deux colomnes.

CE n'a point été par oubli que nous avons différé juſqu'à préſent à rendre compte de cet ouvrage, dont nous avons annoncé le Proſpectus & chaque volume lors qu'ils ont paru. Peut-être même aurions nous encore mieux fait d'en remettre l'analyſe à la publication du dernier tome. Car chaque volume ayant fait voir quelque changement aſſez conſidérable au premier projet, ce ne ſera que par le dernier volume qu'on pourra juger avec aſſurance de l'exécution totale. Cependant le temps qui s'eſt déja écoulé depuis la publication des premiers tomes nous a fait penſer que nous ne devions pas at-

tendre davantage, & que nous devions même resserrer notre analyse sur ces premiers volumes dans des bornes beaucoup plus étroites qu'à l'ordinaire, pour ne pas courir le risque d'arrêter longtemps nos Lecteurs sur un ouvrage qui ne leur paroîtroit plus assez nouveau.

Nous étions déja redevables à la sçavante Congrégation de S. Maur (qui a tant contribué aux progrès de notre Littérature, & à l'éclaircissement de notre Histoire) de deux bons ouvrages Historiques sur deux de nos plus grandes Provinces, & nous avons fait assez connoître ces ouvrages chacun dans leur temps. Ces deux premiers corps d'Histoire, c'est-à-dire, l'Histoire de la Bretagne & l'Histoire du Languedoc, faisoient naturellement desirer sur chacune de nos Provinces, & principalement sur les plus considérables, des recherches & des travaux à peu près pareils: & la réunion de tous ces corps particuliers d'Histoire, accompagnés de preuves justificatives bien choisies, seroit sans doute ce qu'il y auroit de plus propre à répandre sur l'Histoire générale de la Nation les éclaircissemens les plus surs & les plus utiles. L'accomplissement d'un si grand projet demanderoit à la vérité un temps, un travail & des secours considérables: mais ce temps seroit bien abregé & le travail deviendroit beaucoup plus facile si chacune des Provinces sur laquelle nous n'avons point encore d'Histoire assez complette vouloit bien, par ses soins & par tous les autres secours qu'elle pourroit fournir, contribuer à l'exécution d'une entreprise, dont elles sentiroient les premiéres l'utilité la plus directe.

Il paroîtroit à désirer que la Province de Bourgogne eût suivi à cet égard l'exemple de celles de Bretagne & de Languedoc, dont les Etats se sont acquis sur ce sujet le droit le mieux fondé à la reconnoissance du public. Nonobstant le défaut d'une partie des secours convenables pour la perfection de l'histoire de Bourgogne, Dom Urbain Plancher, qui paroit avoir eu la principale part à cet ouvrage, & qui est décédé depuis peu, s'est flatté de pouvoir en former l'entreprise; & son zéle, ainsi que les peines qu'il a prises pour l'exécution, méritent sans doute des éloges, quelque justes que puissent paroître les diverses Critiques, auxquelles il a lui-même annoncé que son ouvrage avoit donné lieu.

Voici l'idée que l'Auteur présente de cet ouvrage. Il a cru trouver dans les longues & pénibles recherches que plusieurs de ses Confréres ont partagées avec lui dequoi » répandre sur l'ancienne & » la nouvelle Bourgogne des lumiéres assez vives, sinon pour nous » découvrir... tout ce qu'elles ont » été, du moins pour dissiper une » grande partie des ténébres.... & » pour bannir de leur Histoire les » fictions & les fables que des Auteurs anciens, & même des modernes, y avoient introduites; les » premiers, faute d'avoir assez examiné les choses; les seconds, pour

„ y donner plus de liaiſon aux faits „ & pour en rendre le récit plus „ agréable.

Dom Plancher avoit annoncé dans ſon premier projet l'Hiſtoire de la Franche-Comté, comme devant faire l'objet de ſa cinquiéme & derniére partie ; ce que M. Dunod a publié depuis ſur ce ſujet, & l'entrepriſe d'une Hiſtoire complette de cette Province, formée dans la Province même, dès avant 1739, par les premiers Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne, ſous la direction du R. P. Abbé de Favernai, ont engagé l'Auteur à ſe contenter de marquer l'origine & les commencemens de la Franche-Comté, comme des points encore trop peu connus.

La déférence de l'Auteur pour des lumiéres ſupérieures lui a fait apporter pluſieurs autres changemens conſidérables à ſon premier projet. Il a renfermé dans une Diſſertation préliminaire ce qu'il avoit annoncé comme devant occuper toute la premiére partie du corps de l'Hiſtoire, & il a reſſerré dans les trois premiers Livres de cette Hiſtoire ce qui devroit remplir la ſeconde & la troiſiéme partie de l'ouvrage. Mais, en retranchant ainſi près des quatre cinquiémes de la matiére de ſon ouvrage, l'Auteur l'a tellement étendu ſur ce qui concerne le Duché & les Ducs de Bourgogne, qu'il l'a encore annoncé au commencement du premier volume, ainſi que dans ſon Proſpectus, comme devant remplir cinq volumes ; & depuis ce temps il n'a donné dans ſes ſecond & troiſiéme volumes qu'environ la moitié de ce qu'il y avoit promis.

Dom Plancher préſente dans la Préface de ſon premier volume une notion abregée de divers Recueils manuſcrits propres au Duché de Bourgogne, & qu'il cite ſouvent en marge du corps de l'Hiſtoire. Tels ſont l'inventaire de 1448 ; l'inventaire de Bauyn commencé en 1653, & fini en 1690 ; les Regiſtres premier, ſecond & troiſiéme des fiefs de Bourgogne, dont le dernier a été commencé en 1604 ; & le Recueil de Palliot en 14 gros volumes *in-fol.* Le dernier Recueil eſt une eſpéce de répertoire général de toute ſorte d'Actes pour les deux Bourgognes, & particuliérement pour le Duché. Le répertoire eſt dans la Bibliothéque de M. Joly de Blaiſy, Conſeiller au Parlement de Dijon, qui a donné à l'Auteur la liberté d'en tirer tous les extraits convenables. Les trois autres recueils conſiſtent en extraits & répertoires des Actes & Titres dépoſés à la Chambre des Comptes de Dijon.

D. Plancher ajoute au nom de M. de Blaiſy ceux des autres Magiſtrats, & de tous ſes Confréres, auxquels il eſt redevable des piéces dont il a fait uſage pour ſon ouvrage, ou qui lui ont autrement aidé, & remarque ce qu'il doit à chacun d'eux.

Chacun des trois volumes déja rendus publics eſt compoſé de trois parties principales. On y voit d'abord le corps de l'Hiſtoire parta-

gé en différens Livres; ensuite diverses notes sur quelques points particuliers, qu'on n'a sans doute ainsi discutés à part, que pour ne pas interrompre, ni trop embarrasser le récit Historique, qui étoit déja en effet assez chargé; & enfin le recueil des piéces qui forment les preuves des faits, dont la certitude n'a pu etre appuyée à la marge sur des recueils déja publics, ou assez connus, tels que ceux ci-dessus cités.

La Dissertation préliminaire qui est à la tete du premier volume est accompagnée; 1°. d'une Carte des pays de Germanie occupés par les Vandales & les Allemands, & ou les anciens Bourguignons ont fait leurs demeures avant que de passer le Rhin pour se venir établir dans les Gaules; 2°. de la figure des anciens Sceaux des Ducs de Bourgogne Eudes I. Hugues II. Hugues III. & Eudes III qui sont du onziéme & du douziéme siécles. Cette Dissertation est destinée à expliquer l'origine Etymologique & Historique, les Mœurs, la Religion, & le Gouvernement des anciens Bourguignons avant leur entrée dans les Gaules. Il résulte de ce morceau (qui nous a paru un des plus travaillés de l'ouvrage) *que les Bourguignons* tirent leur origine des Germains appellés Vandales, ou du moins que les Bourguignons s'étoient d'abord établis dans le voisinage de ces Germains.

L'Auteur après avoir réfuté sur l'étymologie du nom de Bourgogne & de Bourguignons, les opinions d'Orose, de Luitprand & de S. Julien de Baleure, observe que les sentimens sont encore plus partagés sur l'origine de cette nation. » Les uns, dit il, la font descendre » des Romains, les autres des Germains Vandales; quelques-uns » des Germains vaincus & depuis » expulsés dans les Gaules par Tibére; ceux-ci les font *Goths*; » ceux-là disent qu'ils sont *Huns*, » d'autres veulent qu'ils soient *Scythes*. Orose (Auteur du quatorziéme siécle) les tire des Bourgs » du Rhin; Luitprand (Auteur du » dixiéme siécle) des Bourgs de » Rome; S. Julien, qui a écrit sur la » fin du seiziéme siécle, les fait naître dans le Bourg d'Ogne «. L'Auteur examine chacune de ces opinions. Après avoir réfuté d'abord les trois derniéres, il observe sur l'opinion de ceux qui font descendre les Bourguignons des Romains, qu'il faut distinguer les diverses significations du nom de Romains, & que les premiers Bourguignons n'ont jamais pu porter ce nom, ni comme Colonie Romaine, ni comme réduits en Province par les Romains, ni comme leurs alliés, ni comme descendus des Eduens ou Autunois alliés des Romains. Il discute singuliérement le sentiment de M. de Valois qui admet deux espéces de Bourguignons, dont les uns étoient Germains & les autres Scythes.

Enfin il conclut selon les témoignages de Pline, de Ptolomée, de Strabon, de Tacite, de Mamertin, de Zozime, de Beatus Rhenanus, &c. que les Bourguignons tirent

leur origine des Germains appellés Vandales : c'eſt ce qu'il a voulu prouver en ſuivant dans la Germanie leurs différentes demeures depuis qu'ils ſont connus juſqu'à leur établiſſement dans les Gaules.

Selon l'Auteur, dès l'an 406 ou 407 au plûtard, les premiers Bourguignons paſſérent le Rhin pour ſe répandre & s'établir dans les Gaules, où » après s'être étendus & » avoir occupé par force les Pays » qui ont depuis porté leur nom, » ils formérent vers l'an 413 ou » 414, l'ancien Royaume de Bour- » gogne « dont les quatre premiers Livres de l'ouvrage tracent l'Hiſtoire.

Nous ne pouvons que renvoyer à cette Diſſertation pour le détail de ce qui y eſt obſervé, ſur la taille, le génie, le caractére, les mœurs & le langage des anciens Bourguignons, & ſur la forme de leur Gouvernement ainſi que ſur leur Religion avant leur entrée dans les Gaules. Nous nous contenterons d'en relever quelques traits particuliers, & d'obſerver en général que ce détail y paroît abregé d'une maniére convenable. L'Auteur ſe ſert de toutes les remarques qu'il y fait ſur ces différens points pour appuyer ſon ſentiment dont on vient de rendre compte par rapport à l'origine de cette Nation. Il n'oublie pas les avantages que la Religion Chrétienne leur procura en adouciſſant la ferocité de leur caractére & en poliçant leurs mœurs.

Ces Peuples, ajoute l'Auteur, d'après Ammien Marcellin, avoient pluſieurs Rois ou Chefs, dont le premier, qui portoit le nom de *Hendin*, » n'avoit qu'un pouvoir limi- » té dépendant des Seigneurs & du » Peuple qui le lui donnoient en le » mettant au premier rang, & le » lui ôtoient en le dépoſant dès » qu'il avoit ſuccombé dans la guer- » re, ou que la récolte des fruits » n'étoit pas ſuffiſante...... Leur » Prêtre (qu'ils appelloient *Siniſt*) » étoit le plus grand & le premier » de tous ; ſa puiſſance ſurpaſſoit » celle des Rois & étoit auſſi ſolide » que celle des Rois l'étoit peu.

L'Auteur fixe au commencement du quatriéme ſiécle ou plus tard, l'époque de l'établiſſement de la Religion Chrétienne chez les premiers Bourguignons. Il ſe fonde ſur l'autorité de Sozomene, & combat celle de Socrate, de Nicéphore & d'Oroſe, qui fixent cette époque environ un ſiécle plus tard. Les premiers Bourguignons (ſelon l'Auteur) » furent Chrétiens, & zê- » lés Catholiques avant 317 ; ils » l'étoient encore un ſiécle après » en 417 & même en 440. M. de » Tillemont en convient, mais il » croit que peu de temps après ils » ſe laiſſérent infecter de l'héréſie » Arienne, peut-être, dit-il, par » le commerce qu'ils eûrent avec » les Goths. Ils étoient néanmoins » encore bons Catholiques en 463, » lorſque Gondioc leur Roy...... » écrivoit au Pape Hilaire pour... » le porter à rétablir la paix entre » les Evêques de Vienne & d'Ar- » les..... Ils l'étoient encore en

» 470,

» 470, lorſque Chilpéric fils de » Gondioc & pere de Sainte Clo- » tilde reçut, & écouta tant de » fois favorablement l'Abbé Lupi- » cin...... Ils l'étoient encore en » 473, lorſque Fontée Evêque de » Vaiſon, [&] Catholique avoit » tant... de crédit auprès du mê- » me Chilpéric..... [Il paroît que » Chilperic] eſt mort bon Catho- » lique, & que les Bourguignons, » toujours attachés à la Religion » de leurs Rois, ne ſont devenus » Ariens qu'après la mort de ce » Prince, leur ſecond Roy dans les » Gaules, c'eſt à-dire, qu'après » l'an 491 que Gondebaud ſon » frere puîné le fit perir par l'épée, » & lui ſuccéda au Royaume de » Bourgogne...... qu'ils ne le de- » vinrent que pour obéir à ce nou- » veau Roy qui...... parut Arien » dès le commencement de ſon » Régne, & qui le fut juſqu'à ſa » mort arrivée en 1516. Sigiſmond » ſon fils & ſon ſucceſſeur abjura » l'Arianiſme dès qu'il eût com- » mencé de régner ſeul après la » mort de ſon pere; il rétablit la » Foi Catholique dans tous ſes » Etats, & l'on ne voit pas que Go- » domar ſon frere, qui régna après » lui, ait rien changé dans la Re- » ligion: Ainſi il paroît que les an- » ciens Bourguignons ne furent » Ariens que ſous le régne de Gon- » debaud leur troiſiéme Roy, & » ſeulement durant vingt ans ou » environ.

Nous avons rapporté par préférence ce morceau pour donner en même temps quelqu'idée de la Religion des anciens Bourguignons, de leurs premiers Rois, & de la maniére de raiſonner & de diſcuter de l'Auteur, ainſi que de ſon ſtyle.

Cette Diſſertation eſt ſuivie dans le premier volume de ſept Livres qui comprennent l'hiſtoire de la Bourgogne, depuis l'établiſſement du premier Royaume de ce nom, l'an de J. C. 414 juſqu'en 1218, époque de la mort d'Eudes III. ſeptiéme Duc de Bourgogne.

Le premier Livre trace l'hiſtoire de l'ancien Royaume de Bourgogne depuis ſon établiſſement en 414 juſqu'à ſa ruine en 534. On y voit l'étendue de ce Royaume, la ſucceſſion de ſes cinq Rois, leurs guerres & les autres principaux événemens de leur régne. On connoît aſſez la liaiſon de pluſieurs de ces événemens avec l'hiſtoire de nos premiers Rois de France, ſurtout pour les temps du régne de Gondebaud le troiſiéme des Rois de Bourgogne, & pour ce qui s'eſt paſſé ſous Sigiſmond & ſous Godomar ſes deux fils & ſes deux ſucceſſeurs.

L'ancien Royaume de Bourgogne s'étant accru par dégrés pendant près d'un ſiécle, l'Auteur n'a pu fixer exactement ni la premiére étendue ni ſes différens accroiſſemens. Il ſe contente d'obſerver en général que ce Royaume ne comprenoit dans ſon origine qu'une aſſez petite portion de la Gaule voiſine du Rhin; qu'il s'étendit peu après juſqu'aux extrémités de la Savoye le long du Rhône & de la

Saone; qu'il occupa ensuite toute la premiére Lionnoise ; qu'enfin vers l'an 500 de Jesus-Christ, avant les guerres que Clovis fit à Gondebaud, ce Royaume tenoit du Septentrion aux Provinces d'Alsace, de Lorraine, & de Champagne ; du Midi à la mer Méditerrannée ; d'Orient au Haut Rhin ; & aux Alpes, d'Occident aux montagnes d'Auvergne ; & qu'ainsi il étoit arrosé par les Riviéres de Seine, d'Ionne, de Loire, de Saône, & du Rhône. C'est ce qu'on voit expliqué par une Carte dressée selon ce plan. Tout ce terrein, après avoir formé l'ancien Royaume de Bourgogne pendant plus d'un siécle, a été depuis confondu (selon la remarque de l'Auteur) avec le Royaume de France pendant plus de 150 ans. Cette même enceinte a depuis formé deux grands Royaumes pendant plus de 130 ans, & » a enfin été divisée en toutes ces » Principautés, Provinces, Duchés, & Comtés, que l'on a depuis » appellés, Savoye, Suisse, Provence, Dauphiné, Bresse, Lyonnois, Charollois, Bourbonnois, » Nivernois, Duché de Bourgogne, Franche-Comté, &c.

Nous ne pouvons suivre Dom Plancher dans les détails qu'il offre sur les régnes des Rois de l'ancienne Bourgogne. Les Auteurs ne sont d'accord ni sur le nombre de ces Rois ni sur la durée de cet ancien Royaume. Nous avons déja observé que D. Plancher fixe cette durée à 120 ou 121 ans, pendant lesquels il compte cinq Rois ; ces Rois sont Gondicaire ou Gondioc, Chilpéric, Gondebaud, tous deux fils de Gondioc, & Sigismond & Godomar fils de Gondebaud

Gondebaud s'est fait beaucoup d'honneur par un Code des Loix Bourguignonnes appellées de son nom Loix Gombettes, & ce Code, selon D. Plancher, après avoir été augmenté, & corrigé, a été publié par Sigismond tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le recueil des Loix anciennes.

Le second Livre représente l'état de ce meme Royaume pendant plus de deux siécles, sous la domination des enfans de Clovis & des autres Princes de la premiére race de nos Rois ; les fréquens partages qu'il éprouva ; les reunions alternatives & passagéres de ses parties divisées ; & enfin toute son Histoire pendant plus de deux siécles jusqu'en l'an 768 sous Charlemagne. On y voit que depuis l'an de Jesus-Christ 534 jusqu'en 561, & depuis 613 jusqu'à la fin la premiére race de nos Rois, ce qui formoit cet ancien Etat fut sans titre de Royaume, & sans Rois qui en prissent le titre, ou plutôt qu'il ne fut qu'un Royaume uni à d'autres plus considérables dont nos Rois prenoient le titre.

Le troisiéme Livre de l'ancien Royaume de Bourgogne continue l'Histoire sous nos Rois de la seconde Race, depuis 768 jusqu'au partage que Louis & Carloman, enfans de Louis II. dit le Bégue, firent de la Monarchie après sa mort en 880. L'Auteur employe la plus

grande partie de ce Livre à détailler les fondations, dotations, rétablissemens, augmentations de revenus, priviléges, &c. des Eglises & Monastéres de la Bourgogne Françoise, alors fondés, rétablis, ou enrichis. Nous aurions souhaité parmi tous ces détails pouvoir nous arrêter principalement sur ceux qui concernent les commencemens de la célébre Abbaye de Cluny, qu'il faut rapporter, selon l'Auteur, à l'année 910, & au régne de Charles le Simple seulement, non à celui de l'Empereur Louis le Débonnaire, comme l'ont fait plusieurs.

Le quatriéme Livre développe l'origine, la durée & la fin des Royaumes de Provence, de la Bourgogne Transjurane, & d'Arles, tous trois formés des débris de l'ancien Royaume de Bourgogne & dont on voit les principales circonstances bien déduites dans la seconde partie du nouvel ouvrage des R. P. Bénédictins sur l'art de vérifier les dates, à l'article des Rois de Bourgogne.

C'est au cinquiéme Livre que commence ce qui regarde particuliérement le Duché de Bourgogne. Avant que de donner l'Histoire des Ducs de cette Province, l'Auteur commence par observer la situation, l'étendue, la prééminence, & les prérogatives de ce Duché. Il retranche ensuite de la liste de ses' Ducs cinq Ducs prétendus, que Duchesne a insérés dans son Catalogue ; & il finit par y traiter des sept premiers Ducs, dont les cinq premiers n'ont eu le Duché de Bourgogne que par concession révocable. Henry le Grand qui a été en 965 le sixiéme de ces Ducs, & qui étoit le frere de Hugues Capet, fut, selon l'Auteur, le premier Duc Propriétaire de Bourgogne. Ce premier Duc Propriétaire étant mort sans enfans légitimes, la Bourgogne retourna au Roi Robert son neveu, qui y établit Duc Henry son fils. Henry étant devenu Roy de France l'an 1031, par la mort du Roy Robert son pere, donna ce Duché l'an 1032 à Robert son frere, que l'Auteur regarde comme le premier de la premiére Race des Ducs de Bourgogne.

Le sixiéme & le septiéme Livres expliquent l'état du Duché de Bourgogne sous ce Duc Robert I. & sous les Ducs Hugues I. Eudes I. & Hugues II. Eudes II. Hugues III. & Eudes III. ses descendans, dont le dernier mourut en 1218.

Les six notes & les cinq Dissertations qui suivent ces sept Livres dans le premier volume, fournissent divers éclaircissemens rélatifs aux faits qui en font la matiére. L'Auteur y discute entr'autres objets si Clovis est venu une seconde fois en Bourgogne contre le Roy Gondebaud (note 1.) Quelle étoit la signification du mot concubine au sixiéme siécle (note 3.) Quel a été le nombre des Rois de l'ancien Royaume de Bourgogne (Dissertat. 1.) Quelle est l'origine de la préséance des Ducs de Bourgogne sur les autres Ducs & Pairs de France [préséance que l'Auteur

fixe (Differt. 3) à l'érection du Duché de Bourgogne faite en 1363 par le Roy Jean, en faveur de Philippe son quatriéme fils.] Et si la Ville & le Château d'Auxonne sont du Duché de Bourgogne, sur quoi l'Auteur soutient l'affirmative. (Differtat. 5.)

On verra aisément, en comparant les quatre premiers Livres contenus dans ce volume, avec ce que M. Dunod a écrit sur les mêmes temps dans son Histoire du Comté de Bourgogne, que D. Plancher s'est surtout attaché à perfectionner sur cette partie qui n'avoit été que commencé, & comme ébauché, par M. Dunod. Nous nous voyons obligés de réserver pour un autre mois l'analyse du second volume & du suivant.

CONSIDERATIONS SUR L'ORIGINE ET LE PROGREZ des Belles-Lettres chez les Romains, & les causes de leur décadence; par M. l'Abbé LE MOINE D'ORGIVAL. A Paris, chez de la Guette, Imprimeur, rue S. Jacques à l'Olivier, 1749, vol. *in*-12. de 218. pages, non compris l'Avertissement de 32. pag.

CE petit volume n'ayant paru qu'après les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence* (vol. *in*-12. dont nous avons donné l'extrait au mois de Septembre 1748); cette circonstance porte assez naturellement à croire que les premiéres considérations ont donné lieu aux secondes. L'Auteur du premier Ouvrage ayant envisagé les Romains comme Etat Politique, l'Auteur du second les a examinés comme Etat Littéraire. Il s'est proposé de tracer une espéce d'Histoire abregée & raisonnée des Belles-Lettres, & des Sciences, chez les Romains: & il annonce pour les beaux Arts un autre Ouvrage qui sera apparemment dans le même goût. Il faut convenir que, si ces projets sont bien exécutés, de pareilles productions doivent être aussi utiles qu'intéressantes. Mais l'exécution de ce projet est-elle dans le premier essai du second Auteur telle qu'on pourroit la desirer? C'est ce que nous laisserons aux Lecteurs à décider.

Nous nous contenterons de faire d'abord sur ce premier essai quelques observations générales d'après les impressions que nous a laissées sa lecture. 1°. Cet essai paroît plutôt destiné à rassembler sous un même point de vûe, & dans un ordre chronologique, divers faits déja connus, qu'à instruire des Sçavans. 2°. A ces faits l'Auteur a joint diverses réflexions qui peuvent lui faire honneur, quoique au moins une partie de ces réflexions semble puisée dans le précédent ouvrage sur la grandeur des Romains, ou produite par les impressions que ce premier ouvrage a pu faire naître. 3°. Quelles que soient les différentes perfections qu'on

pourra trouver à desirer dans l'essai dont il s'agit, soit sur le fonds, soit sur la forme, ou sur le ton général qui y domine, ou sur quelques-unes de ses parties, singuliérement sur ce qu'il dit des Grecs & des Romains dans le paralléle qu'il en fait; toutes ces critiques ne paroissent pas capables d'empêcher que cet essai ne soit vu avec satisfaction par la plûpart de ceux qui le liront, & qu'il ne puisse être utile du moins à plusieurs.

Pour mettre nos Lecteurs en état de juger par eux-mêmes de cet opuscule, nous joindrons à l'exposition de son plan quelques-unes des principales parties qui en forment le détail.

Ce n'est, dit l'Auteur, (dans son Avertissement) qu'en étudiant & en suivant le génie des Romains, dans leurs différens temps, qu'on peut bien juger de ce peuple si fameux. Sans un telle étude l'Histoire, dont le véritable objet est de nous instruire, & de nous rendre meilleurs, seroit plus propre à repaître une vaine curiosité qu'à régler notre conduite. Nous serions en la lisant *presque toujours comme au théâtre d'inutiles & d'oisifs spectateurs.*

L'Auteur remarque dans cet Avertissement avec quelque détail l'utilité de remonter pour la littérature des Romains jusqu'à leur premiére origine. Il s'arrête particuliérement à comparer cette littérature avec celle des Grecs. Il déclare que la connoissance de la littérature Grecque est indispensable, qu'on ne peut ni trop louer les auteurs Grecs ni les lire assez; *parce qu'on ne sçauroit rien ajouter ni diminuer à leur gloire, & parce que ce sont des esprits originaux propres à former les autres.* Mais il soutient que Rome, *qui a sçu donner le souverain degré de perfection à tout*, n'est pas moins digne de nos regards. Il appuye cette assertion sur un examen détaillé des principaux Ecrivains Grecs, qu'il considére chacun en particulier, depuis Homére jusqu'à Alexandre, & sur le paralléle qu'il fait de la Gréce avec Rome. » Les Sçavans, » dit-il, paroissent d'abord seuls » dans la Gréce, & de loin à loin » comme dans un vaste enfoncement... Tout à coup ils s'épuisent pour aller enfin se confondre parmi les nations, ou du » moins altérer leur éclat, avec » l'extinction de leur liberté...; » Avant Péricles Cicéron ne compte aucun Orateur distingué dans » Athénes. Isocrate apprit le premier l'art d'arrondir les périodes... mais aucun temps de » l'Empire Romain n'a été sans ses » Sçavans. Les Orateurs se succédent immédiatement.... Point » d'interruption, point de vuide. » Dès le berceau les Romains s'expriment comme les maîtres du » monde. Dans la cabane de Romulus, & dans les Palais d'Auguste, j'entens la même voix, & » les mêmes sentimens. Peut-on » être insensible à cet accord & » à cette démarche progressive des » Sciences dans l'Empire Romain?

„ Peut-on ne pas reconnoître la „ conduite d'un être ſuprême qui „ vouloit établir à Rome le centre „ de ſa Religion, ce chef-d'œuvre „ de la Providence.

L'Auteur ne paſſe pas l'Empire de Conſtantin, parce qu'alors, dit-il, commence une eſpéce de *ſecond Empire enté ſur le premier*, & formé par *d'autres régles*, *d'autres uſages*, *d'autres mœurs*, *d'autres hommes*, *d'autres Sciences. Les Romains*, *inſenſiblement* (confondus) *avec les barbares qui entament l'Empire de tous côtés*, n'offrent plus qu'un tableau qui fait peine, ſurtout quand on le rapproche de celui du temps d'Auguſte.

L'Auteur prévient qu'il ſeroit deſcendu dans un grand détail ſur la Grammaire, s'il n'avoit cru devoir ménager la délicateſſe de ceux que ce détail, quoiqu'utile, rebute. Il ne pardonne point au P. Bouhours d'avoir taxé la langue latine de manquer d'ordre. Enfin il obſerve que, ſi l'hiſtoire des Belles-Lettres offre moins de variété & de grands événemens dans ſes tableaux, *parce que l'eſprit ſouffre moins de viſſicitudes que le cœur*, elle préſente avec moins de mouvement un plaiſir auſſi rèel, & qu'elle eſt de plus très-utile, en contribuant à faire découvrir ſûrement le génie de chaque peuple; ce qui eſt une partie eſſentielle des plus curieuſes & des plus intéreſſantes.

Pour venir à ce qui concerne le corps méme de l'ouvrage, on peut d'abord y diſtinguer deux parties générales, qui y ſont qualifiées de Chapitres. Chacun de ces Chapitres eſt diviſé en trois paragraphes, qui forme comme autant d'âges différens. Le premier Chapitre explique en 118. pp. l'origine & les progrès des Belles-Lettres chez les Romains. Le ſecond Chapitre expoſe dans le reſte du volume les cauſes de la décadence de la Littérature Romaine.

On conçoit aiſément que le premier âge, diſtingué dans le premier Chapitre, commence avec Romulus & avec la ſondation de Rome. Le ſecond âge eſt celui des Scipions. Ce ſecond âge ne finit qu'avec les guerres civiles, pour faire place au ſiécle d'Auguſte, qui fournit lui ſeul dans le troiſiéme âge environ le double du détail des deux précédens.

Le premier âge du ſecond Chapitre comprend le Régne de Tibére, & de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Veſpaſien. Les Régnes de Veſpaſien, de Tite, de Domitien, & de Trajan, forment le ſecond âge. Ce qui a ſuivi ce temps juſqu'à Conſtantin eſt réſervé pour le troiſiéme & dernier âge, qui occupe encore, comme dans le premier Chapitre, à peu près le double du détail des deux premiers âges, & qui eſt ſuivi d'une courte récapitulation de tout l'ouvrage.

Développons davantage cette éxécution par quelques principaux détails de chacune des parties de l'ouvrage. Ces détails en formeront une eſpéce d'abregé ſuivi, tiré autant qu'il nous ſera poſſible, des propres termes de l'Auteur.

» On croit encore à préſent (dit » l'Auteur Chap. 1.) que les pre- » miers Romains, depuis les Rois » juſqu'aux guerres puniques, ne » connoiſſoient guéres que leur » épée & le ſoc de leur charue. Ce- » la eſt vrai en un ſens « ; mais prétendre qu'ils n'avoient que du courage, & de la férocité, ſans bienſéance, & ſans éducation, ce ſeroit démentir ouvertement les Hiſtoriens. Les premiers fondateurs & habitans de Rome avoient été élevés ſelon la diſcipline des Grecs, ou du moins ne manquoient pas d'une certaine teinture de Lettres. Romulus fut élevé à Gabies dans toute ſorte de Sciences, & laiſſa à ſes peuples les talens de ſaiſir tout ce qu'ils trouveroient de noble & de grand chez ceux qu'ils auroient vaincus. Numa ſon ſucceſſeur, en créant dans chaque tribu deux Pontifes, qu'il exempta de toute charge onéreuſe, commença à former dans l'Etat un corps de Sçavans deſtinés à éclairer le peuple par leurs réponſes de vive voix, & par leurs ecrits. Ce Prince extrêmement verſé dans la philoſophie en inſpira le gout à ſes ſujets.

Mais la gloire de ces premiers ſiécles de Rome eſt effacée par celle des Grecs qui étoient alors dans leur plus haute réputation. Cependant il ne faut pas croire qu'on ne trouve chez les Romains dans leur premier âge ni Orateurs, ni Poétes, ni Hiſtoriens, ni Sciences, ni Arts. L. J. Brutus, qui chaſſe les Tarquins, M. V. Corvinus, L. V. Potitus, & Men. Agrippa, qui apaiſérent les Séditieux par leurs diſcours, ne manquoient pas ſans doute d'éloquence. Les premiers Romains connurent le véritable uſage de la poéſie, & Numa la conſacra au culte de la Religion en inſtituant les Saliens. Les Pontifes avoient la direction de l'Hiſtoire. Caton, Fabius, Pictor, & Piſon, l'écrivirent, ou plutôt donnérent des annales ſimples mais vrayes, courtes & claires. Il paroît à la vérité que juſqu'au quatriéme ſiécle de Rome il n'y avoit encore dans cette Ville que de ſimples ecoles pour apprendre à lire & à écrire. Mais on vit le génie Romain s'orner à meſure qu'il en eut plus de beſoin pour ſes affaires, & pour ſa gloire. Tant qu'ils ne luttérent qu'avec de petites Républiques voiſines ; » ils parloient comme ils » agiſſoient ; beaucoup de ſolidité, » peu d'éclat. Mais à peine mirent- » ils le pied hors de l'Italie, à pei- » ne eurent-ils à combattre des » Rois, qu'ils ſe montrérent avec » une magnificence digne des maî- » tres du monde. Les Grecs, qui juſ- » qu'alors s'étoient crus inimita- » bles, furent étonnés de ſe voir tout » à coup des égaux, & ſur le point » de perdre le premier rang....

» La ruine de Carthage, de Nu- » mance, & de Corinthe, entraîna à » Rome à la ſuite des vainqueurs » les richeſſes, les Sciences, & les » Arts ; on [eut dit] que.... les » Sciences [n'avoient attendu] que » l'élévation de ce puiſſant Empire » pour s'y réfugier comme dans » un port dignes d'elles, & que

» l'Univers n'avoit travaillé jusqu'a-» lois que pour embellir & orner » sa capitale. Tout changea de fa-» ce. On vit naître des Poétes, des » Orateurs, des Historiens..... Le » théâtre reprit une forme propor-» tionnée à la majesté de l'Empire. » L'émulation & la politique eu-» rent beaucoup de part à ce chan-» gement...... La nécessité de ga-» gner un peuple libre, sçavant, ja-» loux jusqu'à l'excès du talent de » la parole, contraignit [les Ro-» mains] d'employer les memes » moyens..... Convaincus de leurs » forces, ils entreprirent de faire » recevoir partout leur langue, & » de lui *attirer* ce que le Grec avoit » d'énergie, de force, d'esprit, & » de brillant «. Grand nombre de fameuses Ecoles ou Académies s'ouvrirent à Rome, d'où elles répandoient des maîtres dans les Provinces. La littérature s'épuroit ..... & prenoit de nouvelles graces.

Dès l'an de Rome 514. L. Andronicus, le premier des Poétes latins, fit paroître le premier Poéme Dramatique Romain. Nævius, Cæcilius, Pacuvius, L. Attius, Plaute, Térence, &c. que l'Auteur caractérise chacun en particulier, ajoutérent au Théâtre de nouvelles perfections. Ennius osa donner un Poéme épique. » Les Scipions, les Ca-» tons, les Lélius, les Gracques, » soutinrent autant par leurs Dis-» cours que par leurs exploits la » majesté de l'Empire «..... L'Histoire n'eut pas les mêmes avantages. Elle ne consistoit qu'en Mémoires succincts, & ces Mémoires perdirent leur plus bel ornement par l'ambition des Plébéïens, qui, dès qu'ils purent aspirer aux honneurs réservés d'abord aux Patriciens, cherchérent à se décorer aux dépens de la vérité par quelqu'origine illustre.

L'Orateur Antoine, cet homme si énergique (tant célébré par Cicéron, & ayeul du Triumvir) ouvrit le troisiéme âge au siécle d'Auguste. Quelques-uns lui préféroient Crassus, dont la gravité étoit tempérée par beaucoup de douceur & de délicatesse. Cotta se distinguoit aussi par un Discours juste, éxact, & de bon goût; & Sulpicius par un stile grand, véhément, &c. Ces quatre fameux Orateurs, qui sont caractérisés par l'Auteur chacun en particulier, parurent au milieu des guerres civiles entre Marius & Sylla, & ces guerres ne nuisirent point aux progrès des Belles-Lettres. Les Scipions avoient donné le ton. Cependant on n'étudioit pas assez le génie de la langue Romaine. Une estime mal-entendue pour l'habilité des Grecs décourageoit. L'érudition n'étoit pas assez recherchée. On regardoit Ennius comme un prodige, parce qu'il sçavoit le Grec, le Toscan, & le Latin. L'étude des Belles-Lettres proprement dites, celle de la Philosophie, du Droit Civil, & de l'Histoire de la Nation, étoient trop négligées, lorsque parurent L. Plotius & Cicéron.

Plotius enseigna le premier à Rome la Rhétorique en Latin, & le fit

avec

avec un succès prodigieux, tant par lui que par ses successeurs. L'érudition se répandit & fut en grand honneur. Ceux qui en étoient dépourvus en affectoient les apparences & l'estime. Sylla s'étant approprié à Athénes la Bibliothéque d'Apellicon, composée des écrits d'Aristote & de Théophraste, alors fort rares, la communiqua à Rome. Les copies en devinrent communes, & les Bibliothéques publiques commencérent sur le modele de celle d'Asinius Pollion. Lucullus très-versé dans le grec & dans le Latin, & qui excelloit en Vers & en Prose, ouvrit ses superbes Bibliothéques, & sa maison à tous les Sçavans. Marcus Crassus passoit pour très-éloquent. Pompée n'aimoit pas moins les Sciences; il protégea & honora les Sçavans, & surtout Possidonius retiré à Rhode, & Theophane de Mytilene. César au milieu des Gaules sembloit aussi occupé à décorer sa langue qu'à foudroyer les Belges. On voyoit surtout une louable émulation pour les Sciences dans la Noblesse & chez les Grands. Varron, appellé le plus Sçavant des Romains, remonta jusqu'aux premiers principes de la Langue, en développa l'origine, & y fixa le sens des mots.

Mais Cicéron surtout procura à sa langue & aux belles-lettres les plus grands avantages. Sentant ce qui lui manquoit, ainsi qu'à sa nation à cet égard, il alla étudier les Grecs à Athénes. *Il recueillit pour ainsi dire dans toute la Gréce les restes des esprits d'Eschile, de Démosthène, & de Platon, & fondit en sa personne toutes les différentes parties de leurs mérites & de leurs talens.* Il consulta ensuite à Rhodes le célébre Molon, qui acheva de le perfectionner. L'Auteur entre sur ce Prince des Orateurs dans des détails, qui, sans paroitre nouveaux, pourront être lus avec plaisir.

Nous renvoyerons encore à la lecture de l'ouvrage ce qui concerne les progrès & la perfection de la Poésie Latine & de l'Histoire dans ce siécle. On jugera aisément que l'Auteur n'a point oublié dans le premier article Lucréce, Catulle, Caius, Pollion, Ovide, Properce, Tibulle, & surtout Virgile & Horace, quoiqu'il n'offre cependant sur ces derniers presqu'aucun détail. Sallufte, César, & surtout Tite-Live, sont aussi caractérisés dans le second article. L'Auteur s'étend singuliérement sur Tite-Live, sur lequel il observe comment son Histoire est parvenue jusqu'à nous pour la quatriéme partie, après avoir éprouvé à peu près les mêmes vicissitudes que l'Empire qui en est objet. L'Auteur termine ce troisiéme âge en faisant voir comment l'utilité des Belles Lettres pour parvenir aux premiéres places avoit alors contribué à leurs progrés, & comment elles doivent principalement leur splendeur à Auguste, Prince dont l'érudition étoit rare, vu ses grandes occupations, & que son estime, son goût pour les Sçavans, ses bienfaits envers eux, ont assez illustré,

pour que la postérité en conserve encore long-temps la mémoire. *Rien de plus intéressant pour nous* (dit l'Auteur) *que d'étudier ce siécle* [*qui est comme le modéle de tous les siécles & la source la plus pure du bon goût en tout genre.*]

» Il semble, (ajoute l'Auteur au » Chap. 2.) que tout ce qui vient » de l'homme doit participer né» cessairement à ses révolutions. Les » lettres tombérent [à Rome] du » même coup que la République. » Rome [en cessant] d'etre libre » perdit ce qu'elle avoit d'esprit » & de forces. On ne vit plus ni les » mémes mœurs, ni les mêmes » hommes, ni le même langage.... » Le luxe des Empereurs, & leur » tirannie, abatardit tous les es» prits.... Dès qu'il ne fut plus per» mis d'arriver aux Charges par le » mérite, qu'on n'y fut appellé que » par le caprice & la bizarrerie du » Prince, on cessa d'aimer la vertu » & l'étude : on regarda même ces » deux moyens comme inutiles, & » souvent dangereux..... Senéque, » qui sous Néron [fut] une des » principales causes de ce désordre » universel [en est] un garant suf» fisant.... En moins d'un demi sié» cle à peine trouve-t-on un vrai » Romain dans Rome.

» Tibére fut le premier Auteur » de cette fatalité & de cette déca» dence, [en n'apprenant] à ses su» jets que la fraude, & le petit es» prit...... Sous un Tiran & un » voluptueux, l'oisiveté & l'igno» rance [devinrent en quelque fa» çon] des vertus nécessaires. Ses » Successeurs avec moins de génie » montrérent encore plus de vices, » & de mauvais goût. Les bouf» fons, les batteleurs, les joueurs » de farces, disposoient de tout.... » Caligula [vouloit] anéantir les » Poémes d'Homére..... [&] ab» battre les statues de Virgile & de » Tite-Live.... Claude par une au» tre folie fatigua l'Univers de ses » écrits ineptes & insipides.... Il inventa trois lettres nouvelles qu'il voulut faire recevoir, d'abord comme Auteur par un traité, & ensuite comme Empereur par autorité, mais elles ne lui survécurent pas..... Néron acheva d'éteindre le peu d'ardeur qui restoit pour l'étude. Dégoûté des anciens, il parvint aisément à mépriser les Sçavans. Il alla jusqu'à les chasser de l'Empire, comme des pestes publiques, & même jusqu'à les priver de la liberté & de la vie. Lucain & Senéque l'éprouvérent, & *Perse n'échappa qu'a la faveur de l'obscurité de ses écrits.... Pour Galba, Othon, & Vitellius, ils passérent comme un torrent, & penserent tout renverser.* Ainsi périt en moins d'un siécle presque toute l'ancienne vertu Romaine.

A ces causes générales de la décadence des Lettres à Rome l'Auteur en joint, d'après l'Auteur du Dialogue des Orateurs, & d'après Senéque, plusieurs particuliéres qu'il faut voir dans son ouvrage.

Elles résultent 1°. de la différence de l'éducation, auparavant mâle & robuste, & alors basse & efféminée. 2°. De la différence de l'in-

ſtruction, qui étant auparavant donnée à la jeuneſſe par des Orateurs recommandables par ce que l'éloquence a de vrai & de ſolide, n'avoit plus alors pour maîtres que de ſubtiles Sophiſtes bornés à une ſcience de mots. 3°. Du défaut d'émulation, les Dignités qui étoient auparavant le prix du mérite, étant alors réſervées aux plus Courtiſans. 4°. De la nature des cauſes que les Orateurs pouvoient alors ſoutenir, & qui n'étoient qu'auſſi petites & abjectes qu'elles avoient été auparavant grandes & relevées, les plus importantes étant réſervées au Tribunal du Prince. 5°. Du manque de la liberté, l'ame des Sciences & des Arts, les Avocats étant auſſi gênés pour le temps de leur action que pour leurs mouvemens. 6°. De l'enflure & de l'obſcurité du ſtile qui ſuccéda alors à la noble ſimplicité & à la clarté du ſiécle d'Auguſte, de la déclamation trop précipitée, du goût mal réglé pour les traits brillans, défaut ſurtout dominant daus Senéque, & enfin de la négligence du Latin, dont on fit un compoſé bizare avec le Grec. L'Auteur réprend ſur tout ces défauts dans Juvenal & dans Perſe, auxquels il reproche d'ailleurs de n'être que des déclamateurs, & d'avoir extrêmement avili la Poéſie, en la ſouillant par les diſſolutions des voluptueux & des libertins de leur temps, dont ils ont fait la peinture.

» Veſpaſien rappella autant qu'il » lui fut poſſible, les Sciences & » cette liberté qui les fait ſubſiſter. » Il rendit.... aux Sçavans leur cré» dit. Il fut le premier qui donna » des appointemens ſur le fiſc aux » Rhéteurs Grecs & Latins........ » Tacite & Quintilien eurent part » à ſes libéralités. Tite ſon fils & » ſon ſucceſſeur, Prince très-élo» quent, & très-verſé dans les Scien» ces, & dans la Poéſie, ſuivit les » mêmes principes «. Il protégea particuliérement l'Hiſtorien Joſephe. Quelques-uns ont prétendu que Quinte-Curſe avoit fleuri dans ce temps. L'Auteur rapporte à ce ſujet diverſes opinions toutes incertaines. Il trace enſuite un portrait de Quintilien qui lui donne lieu de faire mention avec éloge.

» Domitien (continue l'Auteur) » penſa arrêter le progrès d'une ſi » belle réforme..... Sous Trajan, les » Sçavans ſortirent de leur retrai» te, où la crainte de Domitien les » avoit enſévelis, & les études repri» rent un nouveau luſtre ainſi que » l'Empire. Il n'étoit pas éloquent, » & n'avoit aucune érudition; mais » il en connoiſſoit le prix...... L'a» mour qu'il avoit pour la gloire & » la liberté qu'il procuroit, *fit* » fleurir les Arts & les Sciences, & » retraça l'heureux ſiécle d'Auguſ» te...... Sous ce Prince [que l'Auteur peint comme un des plus grands Empereurs] parurent avec diſtinction les deux Plines, Tacite, Silius Italicus, Martial, Suetone, dont l'Auteur trace les portraits, en s'arrêtant ſurtout à celui de Pline le jeune, dont il fait un grand éloge.

Depuis Trajan juſqu'à Conſtan-

tin, c'est-à-dire pendant plus de deux siécles, & dans le sixiéme & dernier âge que l'Auteur a distingué, » les lettres Romaines allérent toujours en diminuant. Nous » n'y voyons qu'un très-petit nombre d'Empereurs amis des Lettres, & nous remarquons dans » ceux qui s'y distinguérent ce » goût singulier qui dominoit depuis Auguste; loin de le réformer on ne fit que renchérir.

» Adrien préféroit Caton à Cicéron, Ennius à Virgile, Cælius » à Salluste. Il avoit la *rage* de faire des Vers..... Son goût tient » du puérile. Cependant il fit du » bien aux Grammairiens; sa Cour » fourmilloit de Rhéteurs, de Philosophes, & de Géométres.

» Sous les deux Antonins je ne » rencontre que des Philosophes » Grecs & des Jurisconsultes, auxquels ils accordérent des pensions » & des Charges dans presque toutes les Provinces......

» Alexandre Sevére regardoit » comme inutile toute autre étude que celle de la Jurisprudence «. Cependant toutes les espéces de gens de Lettres eurent des pensions sur son trésor..... » Il fit » ouvrir des écoles publiques, & » fit instruire les enfans des pauvres en qui on remarquoit quelque distinction...... Ses Jurisconsultes..... ont écrit plus purement en latin que les autres Auteurs.....

» Voilà le petit nombre des Empereurs qui dans cet intervale » protégérent les Sçavans. Les choses ne pouvoient guére être sur » un autre pied. La dignité Impériale, qui étoit à la discrétion des » soldats, qui la vendoient souvent » au plus offrant, étoit presque » toujours occupée par des étrangers, & des barbares, que la férocité, ou la libéralité avoit [élevés]. ... Ce n'étoit que confiscation, que meurtres, que pilleries...... Il étoit odieux à Rome d'y paroître Romain.... Apulée par la barbarie de ses phrases, » Aulugele par la dureté de son » style & de ses mots impropres » excitent nos larmes «..... L'Hire n'étoit qu'une espéce de Journal des débauches des Empereurs... » Les Romains avoient trouvé le » vrai systéme de mener chaque » chose à sa perfection, ils y avoient » réussi; mais ils n'avoient aucune » régle pour le conserver.... Rome cessa de produire des Sçavans » dès qu'elle n'eut plus de Héros. » L'époque de sa servitude nous » marque la décadence & la ruine » du véritable sçavoir.

Nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage sur la maniére dont l'Auteur expose que la Physique, la Géométrie, & la Médecine furent négligées à Rome. L'Auteur parle aussi de la Géographie, qui y fut mieux traitée. Il finit par rassembler dans un seul point de vue toute la perspective qu'il a développée dans le corps de son ouvrage, en faisant voir comment les vicissitudes de l'Empire ont influé à Rome sur les Sciences.

» Je m'arrête (dit l'Auteur en

» finissant) pour épargner au Lec- » teur les débris de l'Empire, & les » les foiblesses de la raison. Ce qui » resta de sçavoir dans l'Univers » passa tout entier aux Chrétiens, » dont l'éloquence, appuyée sur la » vérité, triompha de l'orgueil du » Politique, & des foudres des Cé- » sars. Dans le paganisme, je ne » ne vois plus que des Sophistes » ridicules, qu'un desespoir affreux » pousse à la derniére extravagan- » ce. Rome privée en même temps » de sa Domination & de ses Let- » tres, devint comme une place » vacante, en proye aux Schola- » stiques & aux barbares.

On jugera aisément du mérite de cet ouvrage par le précis que nous en avons tracé. Plus d'étendue & de détails sur les points les moins connus ou les plus importans ; plus d'attention à éviter quelques apparences de contradictions, la suppression de quelques répétitions, enfin la correction de quelques sentimens, de certaines dates, & de plusieurs expressions ou constructions peu correctes, pourront paroître capables de le perfectionner. Nous souhaiterions du moins, s'il y en avoit une seconde édition, qu'on y réformât quelques fautes d'impression, qui se corrigeront aisément.

F. TH. M. MAMACHI CHII ORD. PRÆD. SAC. THEOL. Mag. & Bibliothecæ Casanatensi Præfecti ad Joh. D. Mansium de ratione Temporum Athanasianorum, deque aliquot Synodis IV. Seculo Celebratis, Epistolæ IV. Romæ Typis Zempelianis M. DCC. XLVIII. C'EST-A-DIRE: *Quatre Lettres du P.* THOMAS MARIE MAMACHI, *de l'Isle de Chio, Dominicain, Docteur en Théologie, Garde de la Bibliothéque de Casanate à Rome, adressées au P.* JEAN DOMINIQUE MANSI, *sur plusieurs points Chronologiques de la Vie de Saint Athanase, & sur les Epoques de quelques Conciles du quatriéme siécle.* A Rome, M. DCC. XLVIII. Vol. *in*-8°, de 384 pp. l'Ouvrage est dédié au Baron de Brandau, Conseiller Aulique de l'Electeur de Mayence.

LE sujet de ces quatre Lettres doit intéresser tous les Amateurs de l'Histoire de l'Eglise; il s'agit de fixer les Epoques de plusieurs Evénemens de la Vie de S. Athanase, & de quelques Conciles assemblés dans le quatriéme siécle. Le P. Dominique Mansi de la Congrégation de *la Mere de Dieu*, de Luques, célébre par la nouvelle édition qu'il a donnée des Annales du Cardinal Baronius, a entrepris d'ajouter un Supplément à la Collection des Conciles du P. Labbe réimprimée à Venise, & publia en 1746 une Dissertation *de Epochis Conciliorum Sardicensis & Sirmiensium*, &c. dans laquelle il prétend que le retour de S. Athanase à Alexandrie, après la mort

de Grégoire de Cappadoce est de l'année 346, & que le Concile de Sardique fut célébré l'an 344. Cependant les Historiens Socrate & Sozoméne fixent la célébration de ce Concile à l'an 347, sous le Consulat de Rufin & d'Eusébe; le retour de S. Athanase à Alexandrie étant arrivé deux ans après ce Concile, il s'ensuit que ce retour est de l'an 349. Ainsi la Chronologie que le P. Mansi a voulu établir s'écarte de celle qui est appuyée sur les anciens Ecrivains & qui est suivie par les plus sçavans Chronologistes modernes; le déplacement de l'Epoque du Concile de Sardique entraîne nécessairement le changement de celles qui y sont liées. Le P. Mansi pour s'écarter de l'opinion commune s'appuye de l'autorité d'un Ouvrage Anonyme, tiré d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Chapitre de Vérone, publié par le Marquis Maffei dans le troisiéme Volume des *Letterarie Osservazioni*, il prétend que l'Auteur Anonyme étoit presque contemporain de S. Athanase, qu'il vivoit vers l'an 385 à Alexandrie même, & que son témoignage qui fixe à l'an 346 le retour de S. Athanase, est préférable au récit de Socrare & de Sozoméne, écrivains d'un temps postérieur.

Le P. Mamachi écrivit pour la défense de l'opinion généralement reçuë, & fit insérer dans le Journal Italien imprimé en 1747 à Rome, chez les Pagliarini, deux articles, dans lesquels il attaque le nouveau systême Chronologique du P. Mansi; il soutient que l'Auteur Anonyme n'est pas aussi ancien qu'on le prétend, que son Ouvrage est un fragment informe qui ne peut balancer l'autorité des deux célébres Historiens Ecclésiastiques, & que l'Epoque du Concile de Sardique doit rester fixée à l'an 347.

Le P. Mansi répondit aux deux articles du Journal par un Ecrit qu'il intitula, *Apologia Joh. D. Mansi Congr. Matris Dei Lucensis* * ; il réduit le point de la contestation à l'Epoque du Concile de Sardique; il soutient l'autorité de l'Anonyme, & l'appuye sur la Chronique de S. Jérôme, sur les Actes du Concile de Cologne, & sur le témoignage de Théodoret; enfin il conclud que le Concile de Sardique fut célébré en 344, & conséquemment à cette Epoque, il arrange les Dates de plusieurs Evénemens de la Vie de S. Athanase, & de la célébration de quelques Conciles.

La dispute étant ainsi engagée sur une matiére importante, dans laquelle il s'agit de fixer l'ordre des principaux Evénemens Ecclésiastiques du quatriéme siécle, le P. Mamachi crut devoir approfondir la question, la traiter avec étenduë, & se renfermer dans les termes de la politesse & de la modération; c'est ce qu'il a exécuté dans les quatre Lettres addressées au P. Mansi, dont nous ne pouvons

* *Les Articles du Journal & l'Apologie se trouvent par forme d'Appendix aux quatres Lettres, p. 337 & suiv.*

donner qu'un précis très abregé.

Dans la premiére, l'Auteur examine le dégré d'autorité qu'on doit attribuer à l'Anonyme qu'on oppose aux deux Historiens Ecclésiastiques, Socrate & Sozoméne. Cet Anonyme, qu'on suppose avoir vécu à la fin du quatriéme siécle, a été inconnu à tous les anciens Ecrivains; le Manuscrit d'où le fragment est tiré, est au plus du neuviéme siécle; l'Ecrivain qui l'a traduit du Grec en Latin, en considérant son style grossier & barbare, n'est pas antérieur au huitiéme siécle; l'Auteur lui-même, n'étoit pas un Historien, mais un Compilateur & un Abbréviateur sans choix & sans goût, comme on en peut juger par le fragment qui est publié, semblable à ces Abbréviateurs de Canons, de Lettres, d'Histoires, &c. qui n'ont aucune autorité auprès des Critiques.

L'Anonyme est souvent contraire à S. Athanase même en plusieurs points, & principalement sur le retour du S. Evêque, qu'il fixe à l'année 346. Le P. Mamachi prouve par le témoignage de S. Athanase & des autres Ecrivains, & par des combinaisons d'actions & de voyages que ce retour a du arriver plus tard. L'Anonyme se trompe encore sur le Consulat d'Hypatius & de Catullinus qu'il suppose avoir été Consuls ensemble; Catullinus obtint le Consulat en 349 & Hypatius dix ans après. Il suppose qu'Eusébe de Nicomédie vivoit en 349; il est certain par l'Histoire que cet Evêque étoit mort avant le Concile de Sardique, dès l'an 341 ou 342. Il releve plusieurs autres fautes de l'Anonyme sur le temps de l'exil de Paul Evêque de Constantinople, sur l'ordination de Macédonius Evêque de la même Ville, sur l'élévation d'Eudoxe à la même dignité, & sur plusieurs autres points de l'Histoire Ecclésiastique & de l'Histoire des Empereurs. Il faut voir tous ces détails intéressans dans le Livre même. Après avoir découvert une multitude de fautes, d'anachronismes & de méprises dans le fragment, le P. Mamachi conclud que l'Anonyme n'est point un Ecrivain du cinquiéme siécle, comme l'avoit pensé le Marquis Maffei, & que le P. Mansi ne peut l'opposer à l'autorité des deux Historiens Ecclésiastiques, qui ont été suivis par les plus sçavans Chronologistes sur l'époque du Concile de Sardique.

La seconde Lettre regarde encore l'Anonyme; le P. Mansi avoit conjecturé qu'il étoit d'Alexandrie en Egypte, & que par là son témoignage sur la Vie & les actions de S. Athanase, devoit être d'un grand poids; le P. Mamachi répond que l'Anonyme en parlant des affaires d'Egypte a bien pû se servir des noms des mois Egyptiens, comme S. Ambroise & l'Auteur de la Chronique Paschale l'ont fait; mais qu'il n'en faut pas inférer que cet Anonyme ait été de la Ville d'Alexandrie; d'ailleurs cet Auteur ne compte point les années par les Eres qui étoient particu-

liéres aux Egyptiens, mais par les Consulats. Le P. Mamachi parle ensuite de l'Auteur de la Chronique Paschale, il fait voir d'après les Ecrivains les plus célébres que cet Auteur n'étoit pas d'Alexandrie, mais qu'il a vécu & écrit à Constantinople sous le régne de Héraclius; il observe qu'il décrit, comme témoin oculaire, le Siége de la Ville de Constantinople formé par le Cagan des Avares la seiziéme année de l'Empire de Héraclius. L'Auteur de la Lettre prend la défense de Socrate & de Sozoméne que le P. Mansi avoit comparés à Cedrenus Auteur du onziéme siécle; il reconnoit que les deux Historiens Grecs ont fait quelques fautes, dont les Ecrivains les plus exacts ne sont pas exempts, mais il pense que leur autorité n'en est pas moins respectée des Critiques modernes les plus sçavans, & qu'on ne peut sans injustice leur opposer un Anonyme qui renverse l'ordre des temps, & qui est souvent en contradiction avec S. Athanase, avec les anciens Ecrivains & avec lui-méme.

L'Auteur, dans la troisiéme Lettre, passe à la discussion des deux Epoques, qui sont le principal objet de la contestation; la célébration du Concile de Sardique, & le retour de S. Athanase à Alexandrie. Ces deux époques sont liées; on convient que S. Athanase reprit le gouvernement de son Eglise deux ans après la tenuë du Concile. Le P. Mansi avance que le Concile fut célébré l'an 344, son Adversaire soutient qu'il fut assemblé au commencement de l'année 347, d'après le témoignage formel de Socrate & de Sozoméne qui nomment les Consuls de cette année.

1°. Le P. Mamachi prouve que ce Concile ne peut être de l'an 344, par ce que la Victoire que l'Empereur Constantius remporta sur les Perses près de Singare en Mésopotamie précéda le Concile, suivant le témoignage de S. Athanase, & que cette Victoire est un événement de l'été de l'an 345, comme il est attesté par l'Empereur Julien, par Libanius, & par les dates des Loix de l'Empereur Constantius.

La suite de la Vie de S. Athanase démontre que le Concile n'a pu être célébré en 344. Le Concile d'Antioche convoqué pour la Dédicace de l'Eglise bâtie par Constantin, fut célébré vers le mois de Mai de l'an 341, les Evêques Ariens qui restérent à Antioche après le départ des Evêques Catholiques, tinrent un Conciliabule dans lequel ils établirent Evêque d'Alexandrie Grégoire de Cappadoce & déposérent S. Athanase, qui ne partit d'Alexandrie qu'après l'arrivée de l'Intrus vers Pâques de l'an 342 Dix-huit mois après l'arrivée du S. Evêque en Italie, le Pape Jule convoqua un Concile à Rome, que le P. Mamachi prouve contre le P. Pagi être de l'an 343, & écrivit en faveur de S. Athanase une belle Lettre aux Evêques Ariens assemblés à Antioche; la *quatriéme année* après son départ d'Alexandrie,

S.

S. Athanase fut appellé à Milan par l'Empereur Constans, ce Prince convoqua l'année suivante à Milan un Concile qui condamna la Formule de Foi dressée en 345, par les Ariens assemblés à Antioche. Après le Concile S. Athanase passa dans la Gaule, d'où il partit avec Osius pour se rendre au Concile convoqué à Sardique ; de la suite de ces faits le P. Mamachi conclud que le Concile de Sardique ne peut être de l'an 344, mais qu'il fut célébré au commencement de l'an 347.

On ne pouvoit exécuter le jugement du Concile de Sardique, ni rétablir les Evêques injustement chassés, sans l'autorité de Constantius Empereur d'Orient. On députa vers lui deux Evêques, Vincent de Capouë, & Euphratas de Cologne, qui se trouvérent à Antioche à la Fête de Pâques de l'an 347. Les Ariens formérent le complot détestable de les perdre de réputation, pour leur ôter tout crédit. Mais l'iniquité du projet retomba sur ceux qui en étoient les auteurs. Dix mois après cet attentat, Grégoire fut tué à Alexandrie dans une émeûte populaire; d'où il résulte que Grégoire mourut au commencement de l'an 348. D'ailleurs il est certain qu'il avoit tenu le Siége d'Alexandrie pendant *six ans*, (*sexennio*) circonstance, qui fixe à l'an 342, son arrivée à Alexandrie & le départ de S. Athanase. Ce S. Evêque étoit encore en Italie un an après la mort de l'Usurpateur, cependant l'Empereur Constantius fut obligé sur les fortes instances de l'Empereur Constans son frere, de rétablir S. Athanase sur son Siége. Athanase arriva à Alexandrie sur la fin de l'an 349, peu de temps avant la mort de l'Empereur Constans, qui fut tué par Magnence le 18 de Janvier (*XV. Kal. Februar.*) de l'an 350. La liaison de tous les faits depuis le Concile d'Antioche de l'an 341, jusqu'à la mort de l'Empereur Constans ne permet pas de placer à l'an 344, la célébration du Concile de Sardique, que la suite des évenemens fixe au commencement de 347.

2°. Le P. Mamachi détermine l'Epoque de ce Concile par d'autres moyens. Le Concile fut assemblé sous le Consulat de Rufin & d'Eusebe qui, suivant les Fastes, furent Consuls l'an 347. Il est attesté par des anciens Ecrivains que le Concile fut célébré la onziéme année après la mort de Constantin le Grand, & la quatriéme avant la mort de l'Empereur Constans, ces deux circonstances déterminent à l'an 347 la célébration du Concile.

La quatriéme Lettre contient la réponse aux autorités que le P. Mansi avoit alléguées pour appuyer la Chronologie de l'Anonyme. 1°. Euphratas Evêque de Cologne fut député vers l'Empereur Constantius peu de temps après le Concile de Sardique ; or cet Evêque fut déposé pour crime d'Héré-

ſie par le Concile de Cologne de l'an 346; le Concile de Sardique doit donc avoir précédé le Concile de Cologne, il ne peut être de l'an 347. Le P. Mamachi répond que les Actes du Concile de Cologne ſont faux; il le montre par le ſtyle barbare dans lequel ils ſont rédigés, par les ſouſcriptions de Simplicius Evêque d'Autun, & de Déſidérius Evêque de Langres qui vivoient au cinquiéme ſiécle, le Cardinal Baronius a rejetté ces Actes au nombre des apocryphes, le P. Papebroch les regarde au moins, comme *interpolés*. 2°. La Chronique de S. Jérôme de l'édition de Pontac, met à l'an 346, le retour de S. Athanaſe; mais répond notre Auteur, on ne doit pas compter ſur la date de cette Chronique; la leçon varie dans les Manuſcrits & dans les éditions. On remarque la même variation ſur le temps de la guerre de l'Empereur Conſtans contre les Francs; la Chronique eſt ſouvent fautive, elle met à l'an 341, la mort de Paul Evêque de Conſtantinople qui mourut en 349; à l'an 348 le Pontificat de Libere, qui monta ſur le S. Siége l'an 352; la Bataille de Singare à l'an 347, qui eſt fixée par l'Empereur Julien & par Libanius Ecrivains contemporains à l'an 345: On pourroit en rapporter d'autres exemples. Au reſte le P. Mamachi obſerve que les dates d'années inſérées dans la Chronique ne ſont pas l'Ouvrage de S. Jérôme, mais qu'elles ont été ajoutées par quelque Ecrivain poſtérieur; il cite en preuve un Manuſcrit du huitiéme ſiécle de la Bibliothéque du Vatican, dans lequel les commencemens des régnes ſont datés dans la Chronique, mais les événemens de chaque régne y ſont rapportés briévement & ſans date ni diſtinction d'années.

3°. Suivant une inſcription placée à la tête des Actes, ce Concile fut célébré ſous le Conſulat de Léontius & de Saluſtius, qui eſt de l'an 344. Le P. Mamachi répond que cette Inſcription ne ſe trouve que dans la Collection d'Iſidore Mercator Ecrivain du neuviéme ſiécle, dont le nom même eſt décrié auprès des Sçavans & des Critiques, que l'Inſcription ne ſe trouve pas dans un ancien Manuſcrit de cette Collection, qu'on ne la voit point dans les exemplaires Grecs, ni dans la Collection de Denis, qu'enfin une Inſcription poſtérieure au neuviéme ſiécle, ne peut être oppoſée aux témoignages de S. Athanaſe, du Pape Libére, de Socrate & de Sozoméne qui déterminent la célébration du Concile de Sardique à l'an 347.

Notre Auteur examine enſuite pluſieurs autres points Chronologiques, qu'il prétend avoir été déplacés par le P. Manſi, comme la Députation de Narciſſe & de Maris en 343, envoyés vers l'Empereur Conſtans pour lui préſenter une Formule de Foi dreſſée par le Concile d'Antioche; l'Aſſem-

blée des Evêques Ariens à Philippopoli en 347; le Concile de Milan de l'an 349, qui admit Ursace & Valens à la Communion; le P. Mamachi prouve que le Concile de Sirmium dans lequel Photin fut condamné est de l'an 351, que l'autre Concile auquel souscrivit Osius, est de l'an 357 ou 358; que le Concile de Jérusalem contre Maxime fut célébré en 350 ou 351. Il parle ensuite de la célébration de plusieurs autres Conciles, sur lesquels on peut consulter le Livre même; nous parlerons seulement du Concile de Paris, que le P. Mansi place à l'an 364. Les Evêques d'Orient ayant découvert la surprise qui leur avoit été faite dans le Concile de Séleucie, réclamérent en faveur de la Foi de Nicée & en informérent S. Hilaire Evêque de Poitiers, qui avoit reçu ordre de quitter l'Orient où il étoit exilé depuis plusieurs années, & de retourner dans les Gaules; le S. Evêque envoya les Lettres des Orientaux aux Evêques des Gaules qui s'assemblérent à Paris; le Concile abrogea les Actes du Concile de Rimini, adressa des Lettres de Communion aux Orientaux, & excommunia les Evêques qui avoient usurpé les Siéges des Evêques exilés. Le Concile fut tenu avant le retour de S. Hilaire, qui revint dans les Gaules sur la fin de l'année 360. Le Concile de Paris doit donc être de cette année; on ne peut en retarder la célébration à l'année 364.

Le P. Mamachi donne à la fin de son Ouvrage une Table Chronologique depuis l'an 341 jusqu'à l'année 361, dans laquelle il représente sous un point de vuë la Chronologie qu'il établit, & le nouveau systême Chronologique du P. Mansi. Au reste notre Auteur montre, dans les quatre Lettres, de l'ordre, de la clarté, de l'érudition, & une exacte critique. Nous aurions voulu épargner à nos Lecteurs la secheresse que les questions Chronologiques entraînent nécessairement avec elles; notre objet a été de faire connoître un Ouvrage utile, qui répand un grand jour sur l'Histoire de la Vie de S. Athanase, & sur l'Histoire du quatriéme siécle de l'Eglise.



NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

D'ANGERS.

OBSERVATION *sur la route de l'Ouraque & son usage*, par M. de Boussac, Docteur Régent de la Faculté de Médecine d'Angers.

De toutes les parties de la Physique il n'en est aucune qui ait été cultivée avec plus de soin & de succès que l'Anatomie; néanmoins il reste beaucoup à faire pour la conduire à sa perfection. Les découvertes fréquentes qu'on y fait, en sont une preuve, les erreurs même accréditées, qu'on y rencontre de temps-en-temps, en fournissent une autre. C'est à ce second article qu'on doit rapporter, en grande partie, ce qui a paru jusqu'à présent sur l'Ouraque & ses usages.

Tous les Anatomistes qui ont décrit dans leurs Ouvrages, représenté dans leurs figures, ou démontré sur le sujet l'Ouraque, le conduisent sans hésiter depuis la partie supérieure, ou fond de la vessie, au moins jusqu'à l'ombilic. Cependant rien n'est plus sûr que ce qu'ils ont pris pour le cas ordinaire, doit plutôt passer pour une variété, ou une exception.

De quatre ou cinq sujets, à peine en trouvera-t-on un, dont l'Ouraque parvienne à l'ombilic. Dans les autres, il se porte tantôt à droite, tantôt à gauche, & se termine par plusieurs ramifications à l'une ou à l'autre des artéres ombilicales avant leur union; ainsi que je l'ai démontré sur un bon nombre de Cadavres, dès l'année 1739 ou 1740, dans les Leçons Anatomiques, que nous donnions alors à l'Hôtel-Dieu de cette Ville à nos étudians, en présence de plusieurs de mes Collégues très-versés dans l'Anatomie.

Depuis j'ai observé la même chose dans le laboratoire de notre Faculté, où nous remarquâmes en outre que l'Ouraque est un vrai Appendice de la Vessie, avec une cavité sensible à son extrémité voisine de cet organe.

Le véritable usage de l'Ouraque suit si naturellement de ces observations, qu'il sembleroit presque superflu de l'énoncer. Il verse dans les artéres, où il finit, l'urine du fœtus; dont la quantité filtrée pendant la grossesse, ne peut pas être contenue dans la vessie, & cela le plus souvent dans l'intervalle compris entre la vessie, & le commencement du cordon ombilical, quelquefois au commencement de ce cordon, peut-être même quelquefois au-delà; car dans les cas rares, ou l'Ouraque arrivoit au cordon, il se divisoit en filets dont

on n'a pu reconnoître la fin. Mais l'insertion reconnue pour l'ordinaire dans les artéres ombilicales, comme on l'a exposé ci-dessus, ne permet pas de douter que les filets échappés à nos recherches, n'allassent s'implanter dans les mêmes artéres enveloppées dans le cordon, & y transmettre l'urine.

En vain nous objecteroit-on que l'on n'a pu faire passer d'air ni aucune liqueur dans l'Ouraque; puisque la nature plus habile que nous, y a fait passer & évacuer l'urine, même dans des adultes travaillés de suppression, par l'ombilic suivant le témoignage de Fernel, Livre 6 de sa Pathologie chap. 13, André du Laurent Liv. 8, dix-septiéme question Anatomique, Fabricius Hildanus Centur. premiére, observation quarante-septiéme & de plusieurs autres, au rapport de Diemesbroek.

Le passage de l'urine du fœtus dans les artéres ombilicales me porte à croire que les humeurs travaillées dans le thymus, & dans les capsules atrabilaires, repassent aussi dans le sang du fœtus, mais par l'entremise des veines. Pourquoi donc dira-t-on ces corps glanduleux? Si ce n'est pour séparer quelque humeur de la masse du sang. Je réponds que sans cela, ils peuvent rendre un service très-important au fœtus, en donnant au sang une élaboration qui supplée en quelque façon à celle qu'il reçoit après la naissance par l'action du poumon. Ce qui semble confirmé par la diminution & l'affaissement de ces parties, lorsque ce viscere vient à remplir son office.

De Lyon.

Elémens d'Hippiatrique, ou nouveaux principes sur la connoissance & sur la Médecine des Chevaux; par M. Bourgelat, Ecuyer du Roi, chef de son Académie établie à Lyon. Chez Henry de Claustre, Imprimeur, rue Neuve, & chez les freres Duplain, rue Merciére, 1750. *in*-8°. Cet ouvrage doit contenir plusieurs volumes. L'Auteur nous en promet six dans le Discours préliminaire qui est à la tête du premier. Ce premier vol. le seul qui ait paru, contient la connoissance du Cheval considéré extérieurement, & un traité abregé théorique & pratique sur la ferrure, avec des figures & des Vignettes en Taille-douce.

Retraite Spirituelle, ou conduite d'une Ame qui aspire à la perfection dans l'état Religieux & Séculier. Par le R. P. François le Large, de la Compagnie de Jesus. Sixiéme édition, revue, corrigée & augmentée d'une préparation à la Mort, par un Pere de la même Compagnie. Chez les Freres Bruyset, rue Merciére, 1748. *in*-12. 2. vol.

Voici encore deux ouvrages que l'on trouve chez les mêmes Libraires: le premier est intitulé, *Des illusions du cœur dans toutes sor-*

tes d'états & de conditions. Par le R. P. Jean Croiset, de la Compagnie de Jesus ; seconde édition, 1748. *in*-12. 2. vol.

Le second : *la nouvelle méthode raisonnée du Blason*, pour l'apprendre d'une maniére aisée, réduite en leçons par demandes & par réponses. Par le P. C. F. Meneſtrier de la Compagnie de Jesus ; enrichie de figures en taille-douce. Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée, 1750, *in*-12.

L'Ange Conducteur dans la dévotion Chrétienne, réduite en pratique en faveur des Ames dévotes ; avec l'instruction des riches indulgences dont jouissent les personnes associées dans la Confrérie de l'Ange Gardien : par le R. P. Jacques Goret, de la Compagnie Jesus ; derniére édition, corrigée & augmentée de l'Office de la Sainte Vierge. Chez François Viret, Libraire, rue Merciére, 1750. *in*-8°.

De Rouen.

Abregé de la Vie des Saints pour tous les jours de l'année, accompagnée de réflexions, & d'une courte aspiration pour obtenir la grace de les imiter. Par M. J. *** dedié à M. l'Archevêque de Rouen. Chez François Ourſel, Imprimeur-Libraire, rue S. Jean, 1750, *in*-12. 2. vol.

De Paris.

Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon, & de la Principauté d'Orange, dressée sur les preuves. Dédiée au Roi. Chez la Veuve de Lormel & Fils, Imprimeur de l'Académie Royale de Musique, rue du Foin, 1750. *in*-4°. III. & IV. Tom. Les deux premiers ont été donnés en 1745. Ils ont été annoncés dans les nouvelles du Journal d'Avril de la même année.

Cailleau, Libraire, rue S. Jacques, a publié depuis peu quelques piéces de Théâtre, dont voici les titres : 1°. *La Colonie*, Comédie en trois Actes, avec un Prologue, représentée par les Comédiens François le 25. Octobre 1749, *in*-12. 1750.

2°. *Le Provincial à Paris*, ou le pouvoir de l'Amour & de la Raison, Comédie en trois Actes & en Vers. Par M. de Moiſſy, représentée pour la premiére fois par les Comédiens Italiens, le Lundi 4 Mai 1750, *in*-12.

Sebastien Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, a aussi publié la Tragédie qui a pour titre : *Cléopatre* ; par M. Marmontel, représentée pour la premiére fois par les Comédiens François, le 20. Mai 1750. *in*-12.

Brunet, Imprimeur-Libraire de l'Académie, a imprimé séparément les Discours de morale qui ont remporté le prix de l'Académie Françoise, depuis 1671 que cette illustre Compagnie commença à distribuer des prix d'Eloquence & de Poésie, jusqu'en 1748, & ce

Recueil vient de paroître sous le titre de *piéces d'Eloquence qui ont remporté les prix d'Eloquence de l'Académie Françoise*, 1750. *in*-12. 2. vol.

Le Tome XVII. de l'*Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques*, par le R. P. Dom Remy Ceillier, paroît depuis peu chez Paulus du Mesnil, & Phil. Nicolas Lottin, Imprimeurs-Libraires de cette Ville, 1750, *in*-4°.

Les poésies d'Horace traduites en François, par M. Batteux, Professeur de Rhétorique au Collége de Navarre, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1750. *in*-12. 2. vol.

Il vient de paroître une nouvelle édition des *Œuvres de M. Campistron de l'Académie Françoise*, corrigées, & augmentées de plusieurs Piéces qui ne se trouvent point dans les éditions précédentes. De l'Imprimerie de J. Chardon, 1750. *in*-12. 3. vol. Cette nouvelle édition se trouve en cette Ville chez Jean-Luc Nyon, Libraire, Quay des Augustins.

Le Fils supposé, Comédie en un Acte & en Vers; par M... chez de la Guette, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12.

Cursus Philosophicus ad Scholarum usum accommodatus, auctore Petro le Monnier, Philosophiæ Professore Emerito in Universitate studii Parisiensis, in Collegio Harcuriano, cum fig. apud Lud. Ganneau, & Jacobum Rollin filium, Bibliopolas, 1750. *in*-12. 6. vol. Cet ouvrage est dédié à S. E. M. le Cardinal de la Rochefoucauld. La précision & la méthode qui y régne partout, ne peuvent manquer que de le faire rechercher. On le fera connoître plus en détail dans quelqu'un des Journaux suivans.

Traité des playes d'armes à feu; avec des observations sur différens genres de maladies, & plusieurs méthodes nouvelles, tant pour les opérations de Chirurgie que pour la reduction des fractures. Par M. Ravaton, Chirurgien Major de l'Hôpital militaire de Landau, & Pensionnaire du Roy. Chez de la Guette, Imprimeur de l'Académie Royale de Chirurgie, rue S. Jacques, à l'Olivier, 1750. *in*-12.

Histoire Naturelle de l'Islande, du Groenland, du détroit de Davis, & d'autres pays situés sous le Nord, traduite de l'Allemand de M. Anderson, de l'Académie Impériale, Bourg-Mestre en chef de la Ville Hambourg, par M. **. de l'Académie Impériale, & de la Société Royale de Londres, avec plusieurs figures. Chez Seb. Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, 1750. *in*-12. 2. vol. On y a joint une nouvelle Carte du Groenland, de l'Islande, & du détroit de Davis, corrigée sur les observations modernes de la Mission Danoise; par M. Anderson, & à la fin du second volume à la suite de la table des matiéres, un supplément contenant un petit Dictionnaire & quelques principes de la Grammaire Groenlandoise.

Chymie Médicinale, contenant la maniére de préparer les remèdes les plus usités, & la méthode de les employer pour la guérison des maladies. Par M. Malouin de l'Académie Royale des Sciences, Docteur & ancien Professeur de Pharmacie en la Faculté de Médecine de Paris, & Censeur Royal. Chez d'Houry pere, Imprimeur-Libraire, rue de la Bouclerie, 1750. *in*-12. 2. vol. Nous ne manquerons pas de faire connoître en détail au public les avantages de ce nouvel ouvrage.

Briasson, Libraire, ruë S. Jacques, à la Science & à l'Ange Gardien distribuë aux Souscripteurs la nouvelle édition du *Dictionnaire étymologique de la Langue Françoise*, par M. Menage, 1750, *in-fol.* 2. vol.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 1750.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCC. L.

OCTOBRE.

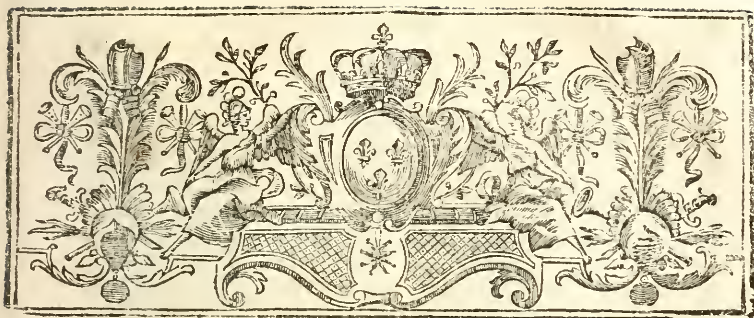


A PARIS.

Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

OCTOBRE M. DCC. L.

NOUVEAU TRAITÉ DE DIPLOMATIQUE, où l'on examine les Fondemens de cet Art : on établit des Régles sur le discernement des Titres, & l'on expose historiquement les caractéres des Bulles Pontificales & des Diplômes donnés en chaque siécle : avec des Eclaircissemens sur un nombre considérable de points d'Histoire, de Chronologie, de Critique & de Discipline ; & la Réfutation de diverses accusations intentées contre beaucoup d'Archives célébres, & surtout contre celles des anciennes Eglises. Par deux Religieux Bénédictins, de la Congrégation de S. Maur. Tome premier, Vol. in-4°. de 720. pp. sans y comprendre la Préface & la Table des Sommaires

de 54. pp. outre seize planches contenues dans le volume. A Paris, chez Desprez & Cavelier, M. DCC. L.

LA Diplomatique du P. Mabillon a acquis à ce sçavant & modeste Religieux une gloire immortelle. Si l'Ouvrage a été attaqué par quelques Ecrivains, d'autres Sçavans l'ont défendu avec des armes victorieuses Toute l'Europe a pris part à ces combats Littéraires, la Diplomatique est devenuë la science à la mode, & a été l'objet de divers Auteurs de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre & d'Espagne; elle est honorée chez toutes les Nations. En effet cette Science, fondée sur des principes certains, est utile non seulement pour l'Histoire Civile & Ecclésiastique, mais encore pour la Géographie & la Chronologie; elle éclaircit la Jurisprudence Civile & Canonique; elle détermine les usages, les coutumes, & la discipline de chaque siécle; ses avantages enfin se répandent sur la plûpart de nos connoissances Historiques.

Une science aussi utile à la Société méritoit d'être réduite à ses vrais principes, & à des régles certaines & invariables; c'est ce qui a été heureusement exécuté par Dom Mabillon, le *Pere* de la Diplomatique. Mais son Ouvrage, quelque excellent qu'il soit, peut être perfectionné; il y a lui-même beaucoup ajouté par son supplément & par les additions & corrections publiées dans la derniére édition de la Diplomatique & dans ses Annales. Deux Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, Dom Toustain & Dom Tassin ont entrepris d'y faire encore des augmentations plus considérables, ils ont refondu dans le *Nouveau Traité de la Diplomatique* l'Ouvrage de Dom Mabillon, & l'ont augmenté des trois quarts; & pour rendre leur travail d'un usage plus commun, ils ont composé ce traité en François qui est devenu la Langue générale de presque toute l'Europe.

Tout l'Ouvrage est divisé en neuf Parties. Dans la premiére on examine les principes fondamentaux de la Diplomatique, c'est-à-dire, l'Autorité des Actes & des Diplomes, leur nature & leurs espéces différentes. La seconde contient les caractéres extrinséques des Actes, les différentes matiéres sur lesquelles on les a écrits, les liqueurs & les instrumens dont on s'est servi en différens siécles pour écrire; on examine ensuite l'écriture même, les caractéres & les Alphabets connus de tous les Peuples. Dans la troisiéme partie on commence à examiner les caractéres intrinséques des Actes, on y presente le style, les formules & les formalités qui étoient en usage dans les Actes & dans les Diplomes. On verra dans la quatriéme les modéles de l'Ecriture des Manuscrits en chaque siecle. L'Histoire Diplomatique des Bulles des Papes, des

Actes & des Chartes des Ecclésiastiques, des Princes, des Seigneurs & des Personnes privées, depuis la naissance de Jesus-Christ presque jusqu'à ce siécle, sera la matiére des cinq, six, & septiéme parties. Dans la huitiéme on rappellera les moyens employés de tout temps pour prévenir, découvrir & réprimer l'imposture des Faussaires, & on verra l'application des principes établis pour constater la vérité ou la supposition des Actes. Enfin la neuviéme partie contiendra les régles générales & particuliéres de la Diplomatique.

Tel est le plan de l'Ouvrage qui en fait assez connoître la vaste étenduë, l'importance & les difficultés. Les sçavans Auteurs qui l'ont entrepris avec zéle & courage, montrent dans l'exécution qu'il n'étoit pas au-dessus de leurs talens & de leur capacité. Ils rendent un témoignage public de leur reconnoissance envers les Personnes éminentes en dignité & les Sçavans de France & d'Italie qui les ont aidés de leurs lumiéres; ils demandent les mêmes secours à tous les gens de Lettres pour conduire ce long & pénible Ouvrage à sa perfection. Il n'est pas possible que dans l'examen ou dans l'application d'un nombre prodigieux de faits & de citations, il ne se glisse des fautes ou des méprises, nos Auteurs sont disposés à les corriger dès qu'ils en seront avertis, ou qu'ils les auront découvertes eux-mêmes.

Au reste l'Ouvrage sera beaucoup plus ample qu'on ne l'avoit annoncé dans le *Prospectus*, publié en M. DCC. XLVIII. Les Libraires remplissent exactement les engagemens qu'ils ont contractés avec le Public. Ce premier Volume est imprimé avec la plus grande attention, la beauté du papier & des caractéres, le nombre & la correction des Planches, démontrent qu'on n'a rien négligé pour donner une belle édition.

Le premier volume que nous annonçons contient la premiére partie de l'Ouvrage & les deux premiéres sections de la seconde. Nous donnons dans cet Extrait l'analyse de la premiére Partie; on sent bien que nous ne pouvons entrer dans les détails d'une matiére aussi étenduë & coupée en un grand nombre d'articles, nous choisirons les plus intéressans.

Les Auteurs donnent à la tête de l'Ouvrage une belle & sçavante Préface, dans laquelle ils exposent tous les avantages de la Diplomatique; ils établissent la certitude de ses principes, & font l'Histoire des Auteurs qui dans les différentes parties de l'Europe ont travaillé sur la Diplomatique. Les uns sans critique ont admis des Piéces suspectes & même des Actes faux & supposés; les autres établissant un Pyrrhonisme dangereux ont rejetté toutes les anciennes Chartes & ont même osé attaquer les anciens Ecrivains; d'autres à la lumiére d'une sage & judicieuse critique ont sçu discerner le vrai du faux, le certain de l'incertain,

ils ont rejetté les Actes faux & supposés, ils ont réduit à un juste dégré de probabilité les Piéces suspectes, & ont fortement défendu les Actes vrais & indubitables. Le P. Mabillon tient le premier rang dans cette Classe : entre ces Auteurs, les uns ont écrit sur toute la Diplomatique, les autres n'en ont embrassé qu'une partie ; d'autres n'ont été que Compilateurs des Chartes & des Actes. Le recit des disputes qui se sont élevées sur la Diplomatique en France, en Allemagne & en Italie, est un morceau intéressant. Nos Auteurs nous apprennent que le nouveau traité de la Diplomatique a été entrepris à l'occasion d'un Mémoire publié en 1742, où l'on attaquoit deux Diplomes de l'Abbaye de S. Ouën de Rouen ; on prit la défense des deux Diplomes qui furent encore attaqués par deux nouveaux écrits, où l'on tâcha de décrier les anciennes Chartes & même les Archives qui les contiennent. Il fallut réfuter des accusations aussi graves & remonter aux usages de chaque siécle pour défendre & les Actes & les Archives. Ce travail donna l'idée d'un Ouvrage complet, qui est exécuté dans le *nouveau Traité de la Diplomatique.* Au reste le morceau de la Préface, qui traite des Auteurs, demanderoit seul un extrait, nous renvoyons à l'Ouvrage même.

La premiére Partie, divisée en deux Sections, établit les principes fondamentaux de la Diplomatique ; après avoir démontré leur solidité & avoir justifié les anciennes Archives, on explique la nature & la variété des Titres qui y sont renfermés.

La Diplomatique est la Science ou l'art de juger sainement des anciens Titres ; elle en fait connoître la nature, l'usage & le prix. Son utilité intéresse également l'Eglise, l'Etat & la République des Lettres, elle est généralement reconnuë par les esprits sages & judicieux & par des Sçavans de tous les Ordres & de tout Pays. Mais cette Science ne peut être utile qu'autant qu'elle est appuyée sur de solides fondemens. Il faut donc examiner l'autorité des Diplomes sur lesquels elle est fondée. Par le nom de Diplomes on entend ici tous les Actes émanés des Papes, des Evêques, des Princes, des Corps ou des Particuliers, écrits en un certain style, & revêtus d'un grand nombre de formalités & de caractéres. Ces Actes, dans lesquels toutes les conditions se trouvent réunies, sont d'une autorité indubitable, qui est communément supérieure à celle des Historiens & des Ecrivains même contemporains ; on en rapporte des preuves & des exemples. On donne la même préférence aux Diplomes pour l'Histoire des dix derniers siécles sur les Médailles & sur les inscriptions ; on examine en particulier l'autorité des Actes publics & authentiques, & des Actes privés, l'autorité des copies faites sur les originaux, & l'autorité que les Archives publiques donnent aux Actes qu'elles

renferment. On remonte à l'antiquité des Archives, & des dépôts publics. Les Archives étoient établies dès les premiers temps chez les Nations policées. Les anciens Peuples, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Babyloniens, Perſans, Grecs & Romains, avoient des dépôts dans leſquels ils gardoient ſoigneuſement les Actes qui étoient dreſſés avec certaines ſolennités; on en rapporte l'hiſtoire & les preuves. Les Romains en particulier conſervoient avec ſoin leurs Archives publiques, qu'ils établiſſoient dans les Temples, ſous la direction de Gardes ou de Curateurs; tous les différens Tribunaux avoient leurs Archives ſéparées, ſous la garde des Officiers. Les Empereurs Romains eurent auſſi leurs Archives, qu'on appelloit les Archives du Palais, *Scrinia Palatii*, les Archives Sacrées, *Sacra Scrinia* & quelquefois *Scrinia Auguſta*. Pour éviter la confuſion, on les partagea en quatre eſpéces de Greffes, des *Mémoriaux*, des *Epitres*, des *Libelles* ou Requêtes, & des *Diſpoſitions* ou Conceſſions, auxquelles le nom de Diplomes étoit plus ſpécialement attaché. On diſtinguoit encore d'autres Archives des Empereurs, les unes étoient ambulantes *Viatoria*, & ſuivoient l'Empereur dans ſes voyages, les autres étoient ſédentaires, *Stataria*, & étoient depoſées dans les Temples ou dans le Palais du Prince. Dans les Archives ambulantes on gardoit les Requêtes, les Conſultations & les autres piéces qui demandoient des réponſes proviſoires; on y renfermoit encore les Diplomes qui devoient être ſouſcrits de la main de l'Empereur, & les Regiſtres néceſſaires pour le gouvernement Civil & Militaire des Provinces qu'il parcouroit.

L'établiſſement de la Religion Chrétienne dans l'Empire Romain ne changea rien à ſon Gouvernement ni à ſes uſages politiques. Chaque Cité conſerva ſes Archives où les Actes publics étoient dépoſés. Les diverſes Communautés des Villes avoient auſſi depuis longtemps leurs Chartriers, à la garde deſquels préſidoient des perſonnes titrées; on y dépoſoit non ſeulement les Actes publics, mais encore ceux qui regardoient les perſonnes ou les biens des particuliers. Mais les guerres, les ravages des Barbares, les incendies & d'autres accidens ruinérent tellement ces dépôts publics, qu'aucune piéce originale des quatre premiers ſiécles de l'Ere Chrétienne n'échapa du naufrage.

Les Rois de France ſuivirent l'uſage des Empereurs Romains. Les Archives du Palais & celles des Villes étoient les dépôts des Réglemens des Conciles, des Loix des Princes, & des Actes tant publics que particuliers. Ils eurent auſſi des Archives ambulantes, juſque ſous la troiſiéme race. On connoit ce trait remarquable de notre Hiſtoire. En 1195, Richard I. Roi d'Angleterre étant tombé ſur l'arriére-garde de Philippe-Auguſte, enleva les bagages, l'argent deſti-

né au payement de l'Armée, tous les papiers du Roi & tous les Regiſtres publics. Cette perte fut en quelque façon irréparable; car jamais le Roi d'Angleterre ne voulut ſe deſſaiſir de ces papiers.

Les Empereurs d'Allemagne étoient dans le même uſage. Encore aujourd'hui, lorſqu'ils vont à la Diète générale de l'Empire, ils ſont ſuivis par le Conſeil Aulique, les Archives portatives les accompagnent. Cet uſage de porter les Archives à la ſuite des Princes, a ſouvent occaſionné la perte des Actes publics. A peine s'en eſt-il conſervé quelques-uns des Rois de France de la troiſiéme Race juſqu'à Philippe Auguſte, & des Empereurs d'Allemagne avant le régne de l'Empereur Rodolphe. Dans ces derniers ſiécles on a pris en Allemagne de grandes précautions pour la conſervation des Actes publics. On y diſtingue les Archives Impériales, en Archives de l'Empire & de l'Empereur. On peut voir ce que nos Auteurs rapportent d'intéreſſant ſur les unes & ſur les autres. Les autres Etats de l'Europe & principalement les Républiques, ont fait auſſi de ſages réglemens pour la garde & la conſervation de leurs Archives.

L'attention que les Etats politiques donnérent à la conſervation des Archives ne put ſauver les Actes publics du ravage & de la déſolation des guerres. Les dépôts publics de l'Empire Romain en Occident, périrent par l'invaſion des Barbares au cinquiéme ſiécle. Les Archives des Rois de France de la premiére & de la ſeconde Race furent diſſipées au neuviéme ſiécle pendant les courſes des Normans, par les guerres, & dans la ſuite par la décadence de la Maiſon de Charlemagne, lorſque les Gouverneurs des Provinces, & des Villes devinrent Propriétaires & indépendans. L'Allemagne & l'Italie éprouvérent les mêmes changemens; ce ne fut que vers le treiziéme ſiécle que les Archives publiques commencérent à ſe rétablir.

Cependant depuis environ l'an 445, il ſubſiſte une ſuite précieuſe d'Actes originaux dont le nombre va toujours en croiſſant juſqu'au rétabliſſement des dépôts publics. Ces Actes ont été conſervés dans les Archives des Egliſes & des Monaſtéres. Les Egliſes dès les premiers temps du Chriſtianiſme eurent des Archives Sacrées dans leſquelles on dépoſoit les Saintes Ecritures & les Monumens Eccléſiaſtiques. Et lorſqu'elles poſſédérent des terres & des fonds, on forma des Archives pour conſerver les titres de poſſeſſion, les Diplomes des Empereurs, qui accordoient des terres ou des immunités, les inſtrumens de donation, &c. La garde de ces Archives fut confiée à des Clercs qu'on appella *Cartularii*, *Scriniarii*, *Cartophylaces*. Les Monaſtéres eurent auſſi leurs Archives. Ces dépôts étoient ſinguliérement reſpectés, les Princes & les Peuples y dépoſoient ſouvent les Actes publics & particuliers, comme dans un aſyle ſacré, les guerres qui détruiſoient

les

les Palais des Princes & ruinoient les Villes, épargnoient souvent les Eglises & les Monastéres. En France dendant les ravages des Normans, les Ecclésiastiques en transportant les Reliques & les vases sacrés, eurent soin de sauver en meme-temps leurs Archives. Il est certain que les Archives des Eglises furent plus respectées & mieux conservées que les Archives des Princes & que les dépôts publics; c'est des Chartriers des Eglises, qu'on a tiré en Italie des Actes écrits sur le papier d'Egypte depuis le milieu du cinquiéme siécle jusqu'au septiéme; en France, un grand nombre de Diplomes de nos Rois de la premiére & de la seconde Race; en Angleterre, les anciennes Chartes originales des Rois Saxons & Anglois. Lorsqu'on a rétabli les dépôts publics, les Princes, les Villes, les Communautés ont eu recours aux Archives des Eglises & des Monastéres, pour recouvrer les anciens Titres, les Diplomes, les Chartes & autres Actes. Le Roi Philippe Auguste pour remédier, autant qu'il seroit possible à la perte des Actes publics qui avoient été enlevés par le Roi d'Angleterre, fit consulter les Archives des Eglises qui pouvoient avoir des copies des piéces perduës, & par ce moyen il en rétablit une partie. Ce respect universel pour les anciennes Archives confond la témérité de quelques Ecrivains modernes qui ont osé assurer que tous les Actes antérieurs au treiziéme siécle sont faux & supposés. Il faut lire avec attention le Chapitre VI. de la premiére Section; on y voit que les Archives Ecclésiastiques ont été plus respectées & mieux conservées que les dépôts publics. On prouve dans le Chapitre suivant que les anciennes Chartes ont pu se conserver depuis mille ans, malgré la fragilité de la matiére sur laquelle elles étoient écrites, puisqu'on en voit encore un grand nombre en Italie & en France qui remontent au septiéme siécle, & qui sont écrites les unes sur le parchemin & les autres sur le papier d'Egypte, qui est foible & fragile. M. Maffei en a vu plusieurs en Italie en papier d'Egypte, dont l'une remonte à l'an 445. Si on a des Chartes autentiques du septiéme siécle & au-dessus, peut-on avancer que les Chartes des temps postérieurs n'ont pu être conservées. On démontre que la conservation des Diplomes de mille ans & au-dessus, n'est ni plus difficile ni moins réelle que celle des Manuscrits du même âge qui se trouvent encore dans les grandes Bibliothéques.

Si on éléve des difficultés contre les Archives des Eglises & des Monastéres, on fait voir que les mêmes difficultés retombent sur les dépots publics; aussi le P. Hardoüin qui a attaqué avec le plus d'acharnement les anciennes Chartes, n'épargne-t'il pas le précieux récueil de Chartes & de Cartulaires gardé à la Bibliothéque du Roi, les Registres des Chambres des Comptes & les Registres du Par-

lement. Les Ecrivains, qui s'élévent contre les Chartes Ecclésiastiques, défendent mal les Diplomes, les Chartes des Princes & les autres Monumens conservés dans les dépôts publics. Les Ecrivains éclairés & judicieux, méme parmi les Protestans, respectent les Archives Ecclésiastiques, comme les dépôts publics; ils reconnoissent qu'il a pu se glisser dans les unes & dans les autres un très petit nombre d'Actes faux, & qu'on n'a aucun motif de soupçonner spécialement les Chartriers des Eglises & des Monastéres.

On passe de la défense des Archives à celle des Actes mêmes. Ce qui démontre l'autenticité des anciennes Chartes, c'est que souvent on dressoit plusieurs originaux d'un méme Acte; on en rapporte un grand nombre d'exemples. Ces Originaux déposés en différens lieux se donnoient mutuellement de l'autorité, & assuroient la conservation de l'Acte. Les variations qu'on remarque quelquefois dans les exemplaires originaux d'un même Acte n'infirment pas leur autenticité; ces changemens arrivoient par la nature des Actes, à cause des personnes différentes auxquelles les exemplaires étoient délivrés, & par d'autres circonstances; on en rapporte des exemples tirés d'Actes indubitablement autentiques. Les Copies originales étoient sujettes aux mêmes variations, comme on le voit dans les quatre copies qui subsistent du Décret d'Union des Latins & des Grecs, dressé au Concile de Florence. Ces Copies furent transcrites sur l'Original, & souscrites quelques jours après la fin du Concile. De quatre Monumens autentiques d'un Diplome si célébre & si important, il n'y en a pas deux qui soient entiérement conformes.

On prouve que les Copies autentiques ont la meme autorité que l'Original; nos Auteurs donnent les moyens pour distinguer les Originaux des Copies, le Sceau ou les indices du Sceau caractérisent les Originaux; on distingue différentes espéces de Copies; celles qui représentent les autographes dans toute leur étenduë, & qui sont munies de l'autorité publique tiennent lieu des Originaux; il subsiste des Copies de cette espéce qui remontent du moins au huitiéme siécle; pour les obtenir on s'adressa d'abord aux Rois ou à leurs principaux Officiers, ensuite aux Papes & aux Evêques, enfin à toutes sortes de personnes constituées en dignité. Mais en France depuis le treiziéme siécle, les Notaires Apostoliques & les Officiaux expédiérent ordinairement les Copies collationnées des anciens titres. Cependant pour les Diplomes de grande importance on continua de s'adresser aux Empereurs & aux Rois, aux Papes & aux Evêques, qui faisoient transcrire les originaux, confirmoient les Copies du Sceau de leur autorité, en déclarant par le terme de *Vidimus* ou *inspeximus* qu'ils avoient vu les titres originaux; cette forma-

lité eſt un puiſſant argument contre la ſuppoſition des anciens Actes.

Les Egliſes & les Monaſtéres conſervérent avec ſoin les anciens Actes en gardant les Originaux & en faiſant expédier des Copies autentiques ; on en compoſa des Recueils qu'on nomma *Cartulaires*. Le premier & le plus ancien Cartulaire dont on ait connoiſſance, eſt celui de l'Abbaïe de S. Bertin qui fut rédigé, ſuivant D. Mabillon, par Folquin Moine de cette Abbaïe ſur la fin du dixiéme ſiécle ; les plus célébres d'Italie ſont ceux des Abbaïes du Mont Caſſin & de Farſa ; & en Eſpagne, celui de Compoſtelle dreſſé en 1120. Les Cartulaires qui ne contiennent que des Actes Originaux ou des Copies autentiques ont une autorité qu'on ne peut attaquer. Les Cartulaires, qui ſont autoriſés par des perſonnes éminentes en dignité, ſont également autentiques, comme le Cartulaire de la Bibliothéque de Turin intitulé *Chryſobullæ* & *Argyrobullæ*. C'eſt un Recueil de Diplomes des Empereurs Grecs, qui appartenoit autrefois à un Monaſtére. On voit à la fin du Cartulaire la ſignature de l'Empereur & celle du Patriarche. Les Cartulaires collationés ſur les Originaux par des perſonnes publiques ſont foi en Juſtice. Enfin les Cartulaires deſtitués des formalités juridiques, parce qu'ils ont été copiés avant l'établiſſement de ces formalités, méritent d'avoir un grand dégré d'autorité, ſurtout lorſqu'ils ont été dreſſés par des perſonnes d'une probité reconnuë, comme ſont la plupart des Cartulaires des anciennes Abbaïes. Nos Auteurs prennent la défenſe des Cartulaires & des Copies en général, ils en démontrent l'autenticité, l'autorité & l'utilité contre pluſieurs Ecrivains modernes qui les ont attaqués comme ſuſpects & falſifiés ; ils avoüent que dans les Recueils de Chartes il a pu ſe gliſſer quelques Actes faux ou altérés : mais il eſt facile de diſcerner ces Actes avec le ſecours d'une critique ſage & éclairée ; ils concluent qu'il eſt injuſte d'imputer à une multitude de Chartes autentiques le vice d'une ou deux piéces qui ſe trouvent dans le même Recueil. » Rejette-t-on les vrayes Décrétales des Papes, à cauſe des fauſſes Décrétales, qui les précédent & qui les ſuivent dans les Livres manuſcrits, comme dans les imprimés ? «

Les Sçavans Bénédictins mettent en paralléle les Originaux & les Copies, & donnent comme une maxime univerſellement reçuë, que les Copies autentiques tiennent lieu d'originaux. Cependant les originaux, outre le mérite de l'antiquité, ont au-deſſus des Copies les plus ſolennelles l'avantage de l'exactitude. Ces Copies ſouvent ne ſont pas exemptes de fautes par l'inattention ou par l'ignorance des Officiers qui les ont tranſcrites. On remarque des fautes dans les plus excellens Manuſcrits, mais les fautes des Copies ne prouvent, ni

leur ſuppoſition, ni celle des Originaux. Rejetter les Originaux à cauſe des fautes qu'elles renferment, c'eſt, diſent nos Auteurs, tendre à établir le Pyrrhoniſme ſur les ruines de la religion & de la raiſon. Les anciens Livres ne ſont pas exempts de fautes. Combien n'en a t'on pas trouvé dans le Code Théodoſien, dans le Code de Juſtinien, dans les autres Loix anciennes, qui ſervent encore aujourd'hui de régles dans les jugemens: combien dans les Manuſcrits des Saints Peres & des anciens Conciles; combien meme dans les Copies des Livres de l'Ecriture Sainte? Ne trouve t'on pas des fautes dans les meilleurs Manuſcrits des Hiſtoriens & des Auteurs profanes. S'il eſt raiſonnable de rejetter ou du moins de rendre ſuſpects les anciens titres à cauſe des fautes qui ſe trouvent dans leurs Copies, l'Impie ſe croira fondé à rejetter l'autorité des Livres Saints, l'Hérétique n'admettra point l'ancienne Tradition Eccléſiaſtique, le Pyrrhonien rejèttera toute Tradition Sacrée & Profane. Tel eſt le précis de la premiére Section, à la tete de laquelle nos Auteurs ont donné la défenſe générale de la Diplomatique de Dom Mabillon; ce morceau eſt fort détaillé, & intéreſſant, il mérite d'etre lu avec attention.

Nous nous étendrons peu ſur la ſeconde Section qui traite des différens Actes ou titres appartenans à la Diplomatique L'enumération ſeule de ces Actes, formeroit une longue liſte. Le P. Mabillon les avoit diviſés en quatre genres principaux, Chartes Eccléſiaſtiques, Diplomes Royaux, Actes publics, Cédules privées, & ces genres peuvent ſe ſubdiviſer en pluſieurs autres. Nos Auteurs pour éviter l'inconvénient de revenir ſans ceſſe ſur les memes piéces, dont un grand nombre ſe rapporte également à différentes Claſſes, ont mieux aimé les diſtinguer par les denominations qu'elles portent en titre, ou par leſquelles elles ſe déſignent elles-mémes dans le corps de l'Acte. Ainſi ils ont placé les Lettres, Chartes, Notices, Piéces judiciaires & Légiſlatives, Contrats, Teſtamens, Brefs & Brevets, Actes & Regiſtres ſous autant de Chapitres, en commençant autant qu'il eſt poſſible par les titres Eccléſiaſtiques, en marquant enſuite les Actes émanés de la Puiſſance Souveraine, & finiſſant par les Actes paſſés entre les particuliers. Les Sçavans Bénédictins examinent la nature, la diſtinction & la *nomenclatur* de ces différens monumens. M. du Cange & les ſçavans Editeurs de ſon Gloſſaire ont bien diſcuté à fond les noms & la nature des Chartes, mais nos Auteurs ont réuni ſous un ſeul point de vuë toutes les Chartes, de quelque nom qu'on les ait décorées; ils en ont rapproché les eſpéces, & determiné les rapports pour en former un ſyſtéme. De ce grand nombre de Chartes différentes, nous n'indiquerons ici que les *Chartes paricles*, & les *Chartes parties*.

Les Contrats en général & ceux d'échange en particulier donnérent naissance aux Chartes *paricles*. Elles furent ainsi nommées de ce qu'on délivroit à chacun des Contractans un exemplaire de l'Acte, pareil & de même teneur. Delà les noms de *Chartæ paricla*, *Chartæ paricolæ*, ou simplement *paricula*. Suivant les formules de Marculfe, ces Chartes étoient en usage en France dès la premiére Race de nos Rois, on leur donnoit le nom de *Concambium* ou de *Commutatio*, on tiroit deux Chartes de même teneur de ces Contrats. Cet usage a continué pendant plusieurs siécles

Les *Chartes paricles* se changérent dans la suite en *Chartes parties*. *Chartæ divisæ & partitæ*, *Contractus per Chartas partitas*, &c. pour assurer l'autenticité & la teneur de l Acte, on dressoit sur la meme piéce de vélin ou de parchemin deux ou plusieurs exemplaires de l'Acte; entre ces exemplaires on écrivoit en Lettres capitales des mots ou Sentences que l'on coupoit en suite ou en ligne droite ou en ligne dentelée, & chacune des parties emportoit son *Duplicata*, à la représentation duquel on ne pouvoit manquer de reconnoître la vérité de l'Acte par la rencontre des lettres coupées. Cet usage a en quelque sorte eté renouvellé de nos jours dans les Billets de Banque du fameux systeme, & dans les Billets de Loterie.

Le mot de *Chirographum* signifie un Acte signé de la main des Contractans & par conséquent autentique, ce mot qu'on a aussi écrit *Cyrographum*, *Cirographum*, étoit ordinairement écrit en grosses Lettres entre les exemplaires des Chartes parties, d'où ces Chartes ont pris le nom de *Cirographes*. Les Chartes qui étoient coupées en zigzag ou en forme de scie, sont appellées *indenturæ*, *Chartæ indentatæ*, *indentatæ litteræ*, *scripta indentata*.

Les Lettres majuscules coupées paroissent souvent au haut des Chartes parties, quelquefois au bas, & même sur les côtés Nos Auteurs ont fait graver (Pl. premiére pag. 374) des modéles de ces différentes Chartes. Celle du N°. III. est singuliére, c'est une Charte d'échange de l'an 1177, entre Mathieu Comte de Beaumont Sur-Oise, & l'Abbaye de S. Martin de Pontoise; on avoit dessiné entre les exemplaires de la Charte un Crucifix au milieu du mot *Cirographum*; dans la partition de la Charte le Crucifix & le mot, ont été coupés en longueur, en sorte que la partie inférieure des Lettres & du Crucifix paroit au haut de la Charte qui est gravée; la partie supérieure devoit être au bas de l'autre Charte qui en a été séparée. On voit au N°. VI. la Copie d'une Charte *endentée* de l'an 1228. Cette espéce de Chartes est fort rare en France; elles ont été d'un usage plus commun en Angleterre, où il étoit établi sous le régne de Henry II. il y subsistoit encore à la fin du régne de Henry VIII.

CODICES MANUSCRIPTI BIBLIOTHECÆ REGII TAURINENSIS Athenæi per linguas digesti & binas in partes distributi in quarum prima Hebræi & Græci, in altera Latini, Italici & Gallici. Recensuerunt & Animadversionibus Illustrârunt Josephus Pasinus Regi à Consiliis Bibliothecæ Præses & Moderator, Antonius Rivautella & Franciscus Berta ejusdem Bibliothecæ Custodes. Insertis parvis quibusdam opusculis hactenus ineditis, adjectoque in fine scriptorum & eorum operum indice, præter characterum specimina & varia codicum ornamenta, partim ære, partim ligno incisa. Taurini 1749. Ex Typographiâ Regiâ, superiorum permissu. C'EST-A-DIRE : *Les Manuscrits de la Bibliothéque du Collége Royal de Turin rangés par Langues, & distribués en deux parties ; dans la premiere desquelles sont contenus les Hebraïques & les Grecs ; & dans la seconde les Latins, les Italiens & les François. Le tout accompagné de Notes, & revû par M.* JOSEPH PASINI, *Conseiller & Bibliothécaire du Roy de Sardaigne ; & par* ANTOINE RIVAUTELLA, & FRANÇOIS BERTA, *Gardes de la Bibliothéque de Turin. On a inséré dans ce Catalogue plusieurs ouvrages, qui n'avoient point encore été imprimés ; & on trouvera à la fin un Index des Auteurs & de leurs Ouvrages. On y a joint des Modéles des Caractéres des Manuscrits & des divers ornemens qui les accompagnent, gravés en partie sur le bois & en partie sur l'airain.* A Turin, 1749. De l'Imprimerie Royale, deux volumes *in-fol.* le premier a 508 pag. le second, &c.

LEs Sçavans désiroient depuis longtemps d'avoir une notice exacte des Manuscrits de la Bibliothéque de Turin. Celle que D. Bernard de Montfaucon en avoit donnée, ne répondoit point à l'idée que s'en étoient formée ceux qui avoient vû cette Bibliothéque. Les Auteurs de ce Catalogue jugent que le Sçavant & laborieux Bénédictin n'avoit fait autre chose que d'insérer dans son ouvrage une liste des Manuscrits du Roy de Sardaigne, telle qu'elle lui avoit été envoyée par quelque Copiste ignorant & paresseux, qui s'étoit contenté de copier les titres des Manuscrits sans examiner le contenu de chaque volume. Ils ont cru qu'il étoit de l'avantage de la République des Lettres, & de l'honneur du Roy leur Maître de mettre en évidence toutes les richesses Littéraires que les Ducs de Savoye ont amassées avec tant de soin & de dépense. C'est ce qu'ils ont heureusement exécuté en publiant le Catalogue que nous annonçons.

Ce Catalogue est également curieux & intéressant, & par le nombre des rares Manuscrits dont il donne la notice, & par la maniére dont il est composé. Nous rapporterons ici ceux d'entre ces Manus-

crits, que nos Auteurs donnent pour être les plus précieux & les plus remarquables ; le Lecteur jugera par cet échantillon, des richesses que renferme la Bibliothéque de Turin. On y trouve :

Les questions d'Amphilochius en entier, & les réponses tirées de Photius.

Un Recueil complet des discours Ascetiques d'Isaac Evêque de Ninive, en Syriaque qui n'existent qu'en Latin dans la Bibliothéque des Peres, encore sont ils tronqués la plûpart, & dans une grande confusion.

Le voyage que Jérémie second, Patriarche de Constantinople fit en Moscovie, étant accompagné d'Arsenius Evêque d'Elasson, où l'on voit l'institution du Patriarchat des Moscovites.

Le *Synaxarium* du Concile de Florence par Joseph *Plusiadenus* ; un Poëme du meme Auteur à la louange de ce Concile, & un *parergue* sur la célébration de la Fête de S. Jean, chez les Florentins. Ces piéces peuvent être d'un grand usage pour éclaircir les Actes du Concile de Florence.

Des Monumens sur l'Eglise de *Monembasia*, & une suite de ses Evêques par ordre Chronologique, dont le P. le Quien quoique très-versé dans l'érudition Orientale n'a pû découvrir que fort peu de noms.

Quatre-vingt-treize Epitres de Michel Glycas, du nombre desquelles dix seules ont vu le jour. par les soins de Jean Lami qui les avoit trouvées dans la Bibliothéque de M. Richard.

Un grand nombre de Chrysobulles, d'Argyrobulles des Empereurs de Constantinople, de Chartes de Despotes, de Mandemens de Patriarches & d'Evêques, & d'Actes de vente, d'achat, de constitution, de donation. Toutes ces piéces peuvent être d'un grand usage pour éclaircir la Diplomatique des Grecs.

Les Actes du Concile de Pise avec les Lettres des Princes, des Cardinaux & des Hommes illustres qui y ont assisté, les souscriptions, les dignités & les emplois des Peres de ce Concile, les noms des témoins cités dans la cause des Antipapes. On ne trouve aucun vestige de ces Actes & des piéces qui les accompagnent, ni dans les Ouvrages du P. Labbe, ni dans ceux du P. Hardouin, de Canisius, & des autres Auteurs, qui ont travaillé à éclaircir la matiére des Conciles de l'Eglise.

Le Livre des *Nombres* par Isidore, Evêque de Seville, que Casimir Oudin, & Guillaume Cave ont regardé comme perdu.

Le Commentaire sur les Evangiles, par S. Bruno d'Asti, Evêque de *Segni*, ouvrage qui ne se trouve point parmi les autres Œuvres de ce Pere.

Traité des louanges de la Sainte Vierge par Oger, Abbé de Leucedio, dont le sçavant Chanoine Irius a fait mention avec éloge dans son histoire de Trino.

L'Epitome des divines institutions de Lactance, Manuscrit, sur lequel Pfaffius a donné une édition au commencement de ce siécle.

Memoriale de Raymond Turchi Citoyen d'Asti, du onziéme siécle, ouvrage dont M. Muratori désiroit la communication pour l'insérer dans sa Collection des Ecrivains d'Italie.

Les Constitutions de l'ancienne société des Barons & Chevaliers d'Asti.

Une Epitome de la Chronique de Saluces.

Plusieurs fragmens de l'histoire d'Asti.

Des Chroniques qui regardent l'Insubrie, & les Pays situés aux pieds des Alpes.

Les antiquités Grecques & Romaines de *Pyrrhus Ligorius*, Patricien de Naples, en trente volumes, que Charles Emmanuel premier avoit achetés 1800 ducats.

Les Sermons de S. Bernard Abbé de Clairvaux, sur le Cantique des Cantiques, traduits en Italien par Jean de *San Miniato*.

La cinquiéme partie des Œuvres de Boterus.

Narration nouvelle du Boccalini.

La Comédie du Dante, traduite en vieilles rimes gauloises & accompagnée d'un commentaire.

Plusieurs Livres Hébreux, qu'on chercheroit en vain dans les Bibliothéques de Buxtorf, de Bartholocci, & de Volphius, sçavoir:

Le Commentaire d'Esdras fils de Salomon surnommé *Astruk*, sur le Pentateuque.

Le traité des Vertus Morales par Jechiel fils de Tubiel.

Le Livre de Morale de Joseph Aben Caspi, dédié à son fils Salomon.

Un traité Cabalistique de Benjamin Maghiantzini.

Un Livre de Médecine de Goem Kahmi.

Les Remarques de R. Salomon Koikos, sur le Livre Astronomique de R. Isaac fils d'Israël.

Enfin plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas encore vû le jour, dont on pourroit augmenter les Bibliothéques d'Eccard, de Wading, de Nicolas Antonio, de Julius Niger, de Ghilinus, de Topius, de Rossotus, de Verdier, de Goujet & d'autres Sçavans, qui ont recueilli les divers Auteurs de leur Nation, ou de leur Patrie.

Nous excéderions les bornes qui nous sont prescrites si nous voulions indiquer tous les Livres rares, que contient la Bibliothéque de Turin.

Elle a aussi plusieurs Manuscrits d'une grande antiquité; on y voit une Epitome des Institutions de Lactance, qui est du cinquiéme siécle, l'*Opus pascale* de Sedulius, qui est du sixiéme. La Chaine Grecque sur lés Pseaumes, du huitiéme. Le Commentaire de Théodoret sur les douze Prophetes, du neuviéme. Plusieurs ouvrages des Peres copiés dans le dixiéme & le onziéme siécle, sans parler des Manuscrits

nuſcrits du douziéme & du treiziéme qui ſont en grand nombre, & qui ont tous leur mérite.

Dans la diſpoſition du Catalogue on a ſuivi l'ordre des Langues ; les Hébreux ont le premier rang, les Grecs le ſecond, les Latins le troiſiéme. Ceux-ci ſont ſuivis des Italiens, & les Italiens des François. On a encore eu attention au format des Livres ; les *in-fol.* ſont les premiers, viennent enſuite les *in*-4°. & après les *in*-4°. les *in*-8°. On a tâché de déterminer l'âge de chaque Manuſcrit. On n'a pas eu beaucoup de peine à l'égard des Orientaux, car les Hébreux ont coutume de marquer à la fin de chaque volume & le nom du Copiſte & l'année & le jour dans lequel le Livre a été achevé. Mais comme on ne trouve le plus ſouvent dans les Manuſcrits Grecs & Latins aucun ſigne de leur âge, pour tâcher de le déterminer, nos Auteurs ont eu recours aux lumiéres que leur ont fourni D. Bernard de Montfaucon, D. Mabillon, Baringius, Maffei, Vachterus, qui ont écrit ſur la Palæographie des Grecs & des Latins; c'eſt-à-dire, qu'ils ont comparé les caractéres de chaque manuſcrit avec ceux que ces Sçavans ont fait graver dans leurs ouvrages, pour apprendre à diſtinguer les écritures des différens ſiécles; & que ſur la reſſemblance de ces caractéres, ils ont déterminé l'âge des Manuſcrits.

Mais nos Auteurs n'ont pas borné leurs ſoins à ce que nous venons de dire, ils ont de plus repréſenté le mieux qu'il leur a été poſſible, les ornemens, les mignatures, l'élégance & la variété des caractéres ; ils ont marqué de combien de feuillets ſont composés les divers Manuſcrits, s'ils ſont écrits ſur vélin, ou ſur papier ; s'il y manque quelques feuilles, ſoit au commencement, ſoit à la fin ; s'ils ſont effacés, déchirés, maltraités par le temps, ou mal reliés. Aucune de ces circonſtances n'a été oubliée. Ils ont porté l'attention juſqu'à examiner chaque page & à donner la notice des Epitres, des Prologues, des Vers, des Sentences & de tout ce qu'elles contiennent de ſingulier ; ils ont même copié & repréſenté le commencement de chaque nouvelle piéce, & marqué exactement le nom de l'Auteur. On a comparé les meilleurs Manuſcrits avec les éditions, & on a eu ſoin de marquer les variantes, & de reſtituer pluſieurs paſſages; on a montré enfin par pluſieurs exemples qu'il ſeroit aiſé, à l'aide de ces Manuſcrits, de donner des éditions plus correctes & plus exactes.

On trouvera dans ce Catalogue juſqu'aux Notes Critiques, que divers Sçavans ont faites ſur les marges des Manuſcrits; on y a joint les Epîtres & les Préfaces, qui ne ſe trouvent pas dans les éditions; on y donne avec une cer-

taine étendue le commencement des ouvrages qui ſont particuliers à la Bibliothéque de Turin, ou qu'on croit n'avoir pas encore été imprimés. On y repréſente en entier les Diplomes des Empereurs Grecs, qu'on appelle *Chryſobulles*, ou *Argyrobulles*, les Mandemens des Patriarches, les Chartes de vente, donation & conſtitution, avec la traduction Latine, dans le deſſein de répandre quelque lumiére ſur la Diplomatique des Grecs qui eſt encore couverte d'épaiſſes ténébres. En copiant ces piéces nos Auteurs ont ſuivi avec ſcrupule l'ancienne maniére d'écrire, quoique ſouvent fautive, & toujours très-peu exacte. Mais comme dans les piéces Grecques il y a ſouvent des mutations de lettres, qui changent la ſignification des mots, les ſçavans Bibliothécaires ont abandonné dans les occaſions où cela ſe trouve, l'ancienne maniére d'écrire, pour ſuivre celle qui eſt en uſage aujourd'hui, afin de rendre l'intelligence du texte plus facile.

Tout l'ouvrage eſt diviſé en deux parties; la premiére contient les Manuſcrits Hébreux & Grecs; la ſeconde, les Latins, les Italiens & les François. Les Hébreux ſont au nombre de 169. Les Grecs de 369. Les Latins de 1184. Les Italiens de 210. Les François de 172. On a mis à la fin de chaque volume un Index des Auteurs connus & de leurs ouvrages, & au commencement un Index des Livres qui n'ont pas encore été publiés, afin que le Lecteur pût voir d'un coup d'œil tout ce que cette Bibliothéque contient de plus rare & de plus précieux.

Enfin les Sçavans Bibliothécaires n'ont épargné ni ſoins, ni peines pour mettre au jour le tréſor Littéraire renfermé dans la Bibliothéque qui leur eſt confiée. Le Catalogue qu'ils en ont donné, fait également honneur à leur érudition & à leur zéle pour le progrès de la Littérature. Nous ſommes perſuadés que les Sçavans le recevront avec d'autant plus de reconnoiſſance qu'il étalera à leurs yeux beaucoup de monumens precieux, qu'ils ne connoiſſoient pas.

Quant à l'impreſſion & à la beauté du Papier & des Caractéres l'exécution de cet ouvrage ne laiſſe rien à déſirer. Il eſt digne du Grand Prince, ſous les auſpices duquel il a vû le jour.



LES POESIES D'HORACE TRADUITES EN FRANÇOIS. A Paris, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1750. *in*-12. 2. vol. le premier de 314. pages, sans l'Epitre Dédicatoire à M. le DAUPHIN, & la Préface de 24. & le second de 407. pag.

De tous les Poétes Latins, il n'y en a peut-être aucun plus difficile à traduire dans une Langue étrangère, qu'Horace. Qui peut se flater en effet d'attraper le tour fin, heureux & délicat de cet agréable Poéte? Les expressions qu'il employe, lui sont tellement propres, qu'on ne sçauroit les changer sans lui faire dire ce qu'il ne dit pas, ou du moins sans lui ôter la plus grande partie du prix de ce qu'il dit. Nous ne parlons pas de la difficulté qu'il y a en général à traduire un Poéte en prose. Nous sommes persuadés que la copie la plus parfaite sera toujours infiniment au dessous de l'original. Mettez en Prose Latine les Poësies d'Horace, nous ne disons pas ses Poësies lyriques, mais ses Satyres & ses Epîtres, qui n'ont des Vers que la mesure, *sermoni propria*; vous leur ôterez ce sel, cette naïveté qui enlève l'admiration des connoisseurs & des personnes de goût. Que sera-ce si on les traduit dans une Langue étrangère?

Nous croyons donc avec l'Auteur, que » personne ne fera sa » lecture favorite d'une traduction » des Odes d'Horace, quelque par- » faite qu'on la suppose. Ce genre » d'ouvrage, dépouillé de l'en- » chantement du Vers, & rempli » d'ailleurs d'une infinité de petits » traits médiocrement intéressant, » n'aura jamais l'attrait de l'Iliade » ou de l'Odyssée, qui, dans une » traduction même, réunissent avec » les charmes du Roman l'utilité » de la Philosophie «. Nous pensons à peu près la même chose d'une traduction des autres Poësies d'Horace.

Ce que nous disons ne tend point à inspirer du mépris pour la traduction de M. Batteux. Tout Auteur qui aime véritablement le bien public (& quel Auteur est digne de ce nom s'il ne pense ainsi?) cherchera à se rendre utile en négligeant ses propres intérêts; & s'il a le bonheur de réussir, la satisfaction qu'il en tirera, le dédommagera amplement d'une gloire vaine & frivole, & d'une réputation qui ne contribueroit peut-être qu'à nourrir son amour propre, & à l'arrêter dans la carrière qu'il auroit commencé de courir, dans la pensée qu'il l'auroit fournie toute entière.

Ce n'est pas qu'il n'y ait une solide & véritable gloire à travailler utilement pour le Public de quelque manière que ce soit; & en particulier les efforts de M. Batteux nous paroissent dignes de sa reconnoissance.

Nous avions déja plusieurs traductions d'Horace. M. Batteux *ne*

dit ni bien ni mal de ces Traducteurs. Nous imiterons son exemple, quoi qu'on pût dire l'un & l'autre de quelques-unes de ces traductions, ainsi que de tous les Livres qui n'ayant pas un certain dégré de perfection, méritent à divers égards l'estime du Public. Nous nous contenterons de rendre compte à nos Lecteurs de l'entreprise de M. Batteux.

Il croit que la traduction d'un Poéte doit étre Poëtique. » La Verve Poëtique consiste, dit-il, dans » une certaine marche vigoureuse » qui résulte de la multitude, de la » force, de la vivacité, & de la liaison intime des idées, lesquelles » enchassées dans certains intervalles symmétriques, se poussent, » s'attirent les unes les autres, à » peu près comme les sons dans le » chant musical; de manière que » l'esprit toujours également occupé par les images, & l'oreille par » le nombre & la mélodie, se portent toujours en avant, & jouïssent sans cesse avec une nouvelle » avidité de jouïr. Pour rendre en » partie cette Verve, trois choses » m'ont paru nécessaires. La première, de rendre idées pour » idées. La seconde, de laisser, autant qu'il est possible, les idées à » leurs places. La troisième, de » porter dans la prose tout ce qu'elle » peut recevoir du nombre & de » la mélodie poëtique «. D'où il conclut que toute traduction de Poéte doit être littérale, autant que la langue du Traducteur le permet.

Il ajoute que » traduire est un » ouvrage de patience, qui se fait » avec la règle & le compas. Et si » cela est vrai de toute traduction, » cela est plus vrai encore quand » il s'agit d'ouvrages de goût, où » la moindre altération suffit pour » dégrader, détruire ce qu'il y a » de plus précieux; où il faut saisir » un dégré précis de force, de lumière, de chaleur, sans quoi tout » est perdu. Si ces opérations se » font de dessus le cheval aîlé, & » dans le tems qu'il est emporté » par ses fouges, je demande quel » doit en être le succès? «

Nous demandons à notre tour s'il ne résulte pas de ces principes qu'une bonne traduction en prose d'un Poëte est impossible? Car enfin s'il faut sans cesse manier la règle & le compas, où se trouvera ce dégré précis de force, de lumière & de chaleur qui doit caractériser, & le Poéte, & celui qui entreprend de nous le représenter?

Quoi qu'il en soit, notre Auteur croit qu'il en est souvent des Traducteurs comme des mauvais Généraux. » Les uns, dit-il, s'en » prennent à leur langue, les autres à la fortune, quand il y a de » mauvais succès «. Nous croyons qu'il est plus de bons Généraux que de bons Traducteurs, & qu'il est peut-être moins difficile d'être l'un que l'autre, quoiqu'il n'y ait aucune comparaison entre la gloire que méritent les uns & les autres.

M. Batteux a crû devoir suivre d'autres principes dans la traduction des Satyres & des Epîtres.

» La traduction des Odes, dit-il, » a dû se faire presque mot pour » mot ; il m'a semblé que celle des » Satyres & des Epîtres devoit se » faire phrases pour phrases «.

Quant au texte Latin, il a suivi, autant qu'il a été possible, les anciennes leçons ; & il n'a adopté des corrections modernes, que celles qui lui ont paru indispensables, & suffisamment autorisées.

Les petites Notes qu'il a placées au bas du texte, ne sont que pour achever d'expliquer ce qui pourroit n'être pas assez éclairci par la traduction. Il eût été aisé de les multiplier. Les Commentateurs d'Horace offrent en ce genre de quoi choisir.

Nous sommes obligés d'avertir nos Lecteurs, que dès la première Ode du Livre I. il y a une Note qui n'est point exacte. Horace dit :

Est qui nec veteris pocula Massici,
Nec partem solido demere de die
Spernit, nunc viridi membra sub arbuto
Stratus, nunc ad aquæ lene caput sacræ.

Ce que le Traducteur rend ainsi : » Quelques-uns sont charmés de » l'excellente liqueur de Marsique ; » ils réservent une partie du jour » pour se récréer, tantôt sous un » feuillage épais, tantôt sur les » bords sacrés d'une claire fontaine «. Puis il ajoute en note : *Solidus dies*, jour rempli d'occupations sérieuses. *Solidus dies* veut dire simplement, *le jour entier*, & rien autre chose.

Nous avouons que nous ne pouvons comprendre la Note de la dernière Ode du même Livre. Il y a deux fautes d'impression dans la dernière strophe de cette Ode. Voici cette strophe, & la traduction.

Simplici myrto nihil allabores.
Sedulus curæ (curo), *neque te ministrum*
Dedecet Myrtus, neque me sub arta (arcta)
Vite bibentem.

» Le simple myrte suffit sans autre » apprêt : il ne nous messied pas, » ni à toi, quand tu me *sers* à boire, » ni à moi, quand je bois sous ma » treille «. Après ces mots, *Sedulus curæ*, il y a en Note : *Par un excès de zèle.* Paroles qui ne se rapportent, ni au texte corrompu, ni au texte rétabli, ni à la traduction, & qui sont entiérement destituées de sens. Nous ignorons aussi pourquoi le Traducteur n'a pas daigné rendre le *Sedulus curo.*

L'unique moyen de faire connoître une traduction, c'est d'en citer quelques morceaux ; & c'est ce que nous allons faire sans aucune affectation.

Traduction de la IVe. Ode du IVe. Livre.

A AUGUSTE.

Il invite ce Prince à revenir à Rome au plutôt.

» AIMABLE Protecteur des enfans de Romulus, *que les Dieux* » *nous ont donné dans leur bonté*, il » y a trop longtems que vous êtes

» éloigné de nous. Vous aviez promis au Sénat un prompt retour : acquittez votre promesse. Rendez la lumière à votre Patrie. Dès que *nous voyons sur nous vos regards* aussi doux que le printems, les jours sont plus riants, & le Ciel plus serain. Telle qu'une mère tendre qui rappelle par ses prières & par ses vœux, un fils, que les vents jaloux retiennent pendant l'espace de plus d'une année au-delà des mers ; elle a toujours les yeux tournés vers le rivage ; ainsi la Patrie pressée par des tendres desirs, ne cesse de redemander César. Dès qu'il est parmi nous, le bœuf erre en sûreté dans les Campagnes ; Cerès, & l'heureuse Fécondité nourrissent les moissons ; le Commerçant vole sans inquiétude sur toutes les mers ; la bonne foi craint de s'attirer le moindre reproche ; les chastes familles ne sont souillées d'aucune tache honteuse ; les loix & les mœurs ont banni les crimes ; les mères trouvent l'éloge de leur vertu dans les traits de leurs enfans ; & la peine suit de près la faute. Qui de nous, lorsque César respire, craint le Parthe ou le scythe, ou ces soldats monstrueux qu'enfante la Germanie ? Qui s'inquiète des Guerres du cruel Ibérien ? Le Vigneron paisible passe tout le jour sur ses côteaux, & s'occupe à marier la vigne avec l'orme. Le soir il revient avec joye boire le vin *qu'il a fait lui-même* ; & à la fin du repas, il vous célébre comme un Dieu : il vous adresse ses vœux, vous fait des libations de vin pur, en mêlant votre nom avec ceux de ses Lares, comme on fait en Grèce ceux de Castor, & du grand Hercule.

» Puissiez-vous, Prince adorable, faire durer long-temps ces heureux jours ! Ce sont les vœux que nous faisons à jeun, au lever de l'aurore : nous les répétons le soir, dans nos festins, quand le soleil est plongé dans l'Océan «.

Nous ne croyons pas que le Traducteur ait dû rendre ces paroles d'Horace :

Divis orte bonis, optime Romulæ,
Gentis custos, &c.

Par celles-ci. » Aimable Protecteur des enfans de Romulus, que les dieux nous ont donné dans leur bonté «. Il falloit traduire : *Auguste, qui descendez des Dieux* ; ou, *issu du sang des Dieux*. On sçait qu'Auguste passoit pour descendre d'Enée, & par conséquent de Jupiter.

Nous n'examinerons pas la traduction de cette Ode, non plus que celle des autres morceaux que nous citerons ; cet examen nous conduiroit trop loin. Nous laissons ce soin à nos Lecteurs, & au Public qui assignera à cet ouvrage le rang qu'il mérite dans la République des Lettres.

Tout le monde connoît la Fable des deux Rats, qu'Horace a si élégamment écrite dans la sixième Satyre du second Livre, & que la Fontaine a si heureusement imitée.

Voici comment M. Batteux l'a rendue.

» Un jour le Rat des Champs » reçut dans ſon trou le Rat de » Ville. C'étoient deux bons amis » qui ſe connoiſſoient depuis long- » tems. Le Rat des Champs ména- » ger de ſon bien, vivoit *chiche-* » *ment*. Cependant, quand il lui » venoit un ami, il ſe mettoit en » frais. Il fit part à ſon hôte de ſa » proviſion, de quelques pois chi- » ches, d'un peu d'avoine qu'il » gardoit. Il lui apporta même » avec ſes dents des raiſins ſecs, & » un reſte de lard demi-rongé. Il » ſouffroit de le voir tâter de tout, » mâcher de haut, & tâchoit d'ex- » citer ſon appétit par la variété » des mets. Pour lui, quoique » maître du logis, content de quel- » ques grains de bled ou d'ivraye » qu'il grugeoit, il laiſſoit à l'étran- » ger les mets délicats. Quand on » fut à la fin du repas : comment » pouvez-vous, dit le Citadin à » ſon ami, vivre ainſi, mal à votre » aiſe, dans un bois, ſur un rocher ? » Quittez ces lieux ſauvages, & » venez-vous-en demeurer à la Vil- » le : croyez moi. Auſſi bien tout » ce qui reſpire ſur la terre eſt ſu- » jet à la mort. Les grands, comme » les petits, nul ne lui échappe. » Jouiſſons de la vie tandis que » nous l'avons. Elle eſt ſi courte ! » Ce diſcours toucha le Campa- » gnard : il ſaute : le voilà hors de » ſon trou, en marche, avec ſon » Compagnon. Leur plan eſt d'ar- » river la nuit, & de grimper par- » deſſus le mur. Ils arrivent à l'heu- » re qu'ils ſouhaitoient. Ils ſont » leur entrée dans une grande mai- » ſon, où brilloient la Pourpre & » l'Ivoire. Il y avoit des reſtes d'un » grand ſouper de la veille, jettés » dans des corbeilles à l'écart. Le » Citadin place d'abord ſon hôte » ſur la Pourpre : puis, comme un » Maître d'Hôtel qui a retrouſſé ſa » robe, il va, vient, s'empreſſe : les » mets ſe ſuivent. *En Rat de Cour*, » il fait l'eſſai de tout, avant de » ſervir. Le ruſtique enchanté de » ſa fortune, jouiſſoit, ſe croyoit » heureux : mais voici bien une au- » tre fête. Les portes *a deux bat-* » *tans s'ouvrent* avec fracas. Les » deux amis, de fuir, de courir » tremblans par toute la ſalle : ils » ſont épards demi-morts. Autres » allarmes : les chiens aboyent, » toute la maiſon retentit. Cette » vie ne me convient point, dit le » Rat des Champs. Adieu, je m'en » vais me raſſurer dans mon trou, » & me conſoler avec mes lentil- » les «.

Nous terminerons cet extrait par une autre petite Fable, tirée de la ſeptième Epître du premier Livre.

Fortè per anguſtam tenuis nitedula (1) *rimam*
Repſerat in cumeram frumenti ; paſtaque rurſus
Ire foras pleno tendebat corpore, fruſtra.

(1) D'autres éditions portent *Vulpecu-la*, mot qu'on traduit par celui de *Renard*. Mais les Renards ne ſe nourriſſent point de bled. *Note du Traducteur.*

Cui mustella procul : si vis, ait, effugere istuic,
Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti.

» Un Mulot à jeun s'étoit glissé » par une petite fente dans un muid » rempli de grain ; & s'étant repu, » il vouloit en sortir par le même » endroit : tes efforts sont inutiles, » lui cria de loin une Belette : pour » sortir de là, il faut être aussi min- » ce, que tu l'étois en y entrant «.

Cette traduction, qui est accompagnée du texte, est imprimée dans une forme très-commode ; & les Libraires méritent des louanges pour le choix du papier & des caractères : ils en mériteroient davantage, s'ils avoient été plus attentifs sur les fautes d'impression.

NOUVELLES REMARQUES SUR LA LITHOTOMIE, suivies de plusieurs observations sur la separation du pénis, & sur l'amputation des mammelles, par M. PALLUCCI, *Chirurgien, de l'Academie de Florence, & pensionnaire de Sa Majesté Imperiale.* A Paris, chez Guillaume Cavelier, pere, Libraire, rue S. Jacques, au Lis d'Or, 1750. vol. *in*-12. de 329 pp. planches détachées 5.

CE volume est divisé en deux parties. Il s'agit dans la premiere des parties qui sont interessées dans l'operation de la Lithotomie, ou dans l'incision nécessaire à l'extraction de la pierre ; &, pour faciliter l'intelligence de sa doctrine, l'Auteur a donné deux planches originales, dont la premiere represente sous differens points de vue la vessie, le rectum, & la moitié du bassin divisé verticalement.

Ce n'est pas en cela seul que M. Palucci se distingue des Anatomistes qui l'ont precedé. Il donne une description de la figure de la vessie, & des divisions de ce viscere qui lui sont propres. Nous renvoyons sur ce detail à l'ouvrage même, nous contentant de remarquer qu'il y a, selon l'Auteur, *des vessies irritées qui n'ont gueres plus d'espace qu'il n'en faut pour contenir une noisette*, observation qui merite toute l'attention des Operateurs.

M. Pallucci ne se borne pas à perfectionner la description de ce viscere, il porte son attention jusques au langage des Anatomistes, & des Chirurgiens. Il trouve reprehensible le nom de col de la vessie que les premiers ont employé pour designer le canal par lequel l'urine sort de ce viscere ; celui d'urethre lui paroit suffisant pour designer toute l'etendue de ce canal, & n'exposeroit point à des erreurs dangereuses dans la pratique. Il condamne de même les termes de *haut appareil*, *grand appareil*, &c. qu'emploient les Chirurgiens pour designer les differentes methodes employées pour l'extraction de la pierre. Il les rapporte toutes à quatre especes ausquelles il donne les noms d'*Hypo-Kysteo-tomie*, d'*Urethrotomie*,

mie, d'*Epi-Kysteo-tomie*, & d'*Urethro-Kysteo-tomie*, qui réellement donnent à ceux qui en sçavent la valeur intrinseque des idées plus nettes, & qui pourront bien, malgré cet avantage, ne point faire fortune.

L'Hypo-Kysteo-tomie comprend toutes les incisions faites au fond de la vessie pour en tirer la pierre, & par consequent le *petit appareil*, dans lequel l'Auteur prouve que les anciens coupoient le fond de la vessie. Elle comprend aussi la methode de M. Foubert, que M. Pallucci perfectionne, non seulement en donnant au malade une situation differente, mais en proposant des instrumens differens de ceux qu'employe l'Inventeur.

L'Urethrotomie comprend toutes les incisions faites à l'urethre, & par conséquent le *grand appareil*, & l'Auteur fait au sujet des instrumens qu'on y employe des reflexions qui méritent l'attention des Lithotomistes.

L'Epi-Kysteo-tomie renferme toutes les incisions faites à la partie supérieure de la vessie, & par conséquent le *haut appareil*, dans l'usage duquel, pour prévenir l'epanchement de l'urine, qui est le plus grand obstacle à la guerison de cette espéce d'incision, l'Auteur propose de lui donner un ecoulement en perçant le fond de la vessie. Il propose aussi la suture dans cette operation. Si, dit-il, elle reussit dans la gastroraphie, pourquoi n'en seroit-il pas de même ici, lorsqu'on a donné à l'urine un passage libre?

Il range enfin sous le nom d'Urethro-Kysteo-tomie toutes les incisions qui comprennent une partie de l'urethre & de la vessie d'un seul coup d'instrument. Il faut se souvenir qu'il nomme urethre tout le canal qui sert à l'excretion de l'urine. Il donne en consequence beaucoup de louanges à la methode de M. Goulart, Chirurgien de Montpellier, methode que M. Pallucci a employée avec succès pour faire en cette ville l'extraction de la pierre à un enfant. Il examine ensuite la methode de M. Sharp, Chirurgien de Londres, & celle que pratique M. Morand; & remarque que, quand on veut faire sur la sonde une incision à l'urethre & à une partie de la vessie, le plus avantageux est de le faire de haut en bas, parce que l'orifice de la vessie se trouve plus dégagé, & peut par conséquent être porté plus aisement vers le côté gauche; ce qui met à l'abri de l'instrument tranchant le canal déférent, le rectum, &c.

Il faut voir dans l'ouvrage même les raisons sur lesquelles l'Auteur se fonde pour rejetter l'usage des lithotomes boutonnés, & des lithotomes cachés. Cependant il profite de quelques avantages qu'il reconnoit dans ces derniers; car il donne la description de deux instrumens de son invention, au moyen desquels on peut faire en toute sureté l'incision de l'urethre

& d'une partie du fond de la vessie. L'un d'eux est une espece de Lithotome, & l'autre lui sert de guide dans la vessie. On peut par le moyen de celui-ci pousser doucement en arriere la face posterieure de ce viscere, & empécher par là que le tranchant du premier ne l'endommage; & quelques lignes marquées sur celui-ci donnent lieu de s'assurer de la grandeur de la playe qu'on veut faire par delà l'orifice. M. Pallucci decrit avec etendue la maniere de se servir de ces deux instrumens; &, si on lui objecte que cette methode est trop compliquée, il repond que la simplicité est preferable dans les cas aisés, mais qu'elle est souvent dangereuse, surtout dans l'operation de la taille, où la structure des parties sur lesquelles porte, ou peut porter, l'instrument, exige de grandes precautions.

M. Pallucci donne aussi la figure d'un gorgeret courbe divisé en deux branches, & portant un bouton au bout pour ne pas blesser la vessie.

Nous ne dirons rien de ses reflexions sur l'usage des cannules, qu'il adopte, mais avec des precautions particulieres; & sur celui du rouleau, qu'il regarde comme nuisible à la réunion de la playe; il faut les lire dans le livre même.

Nous estimons aussi que ses remarques sur les bougies, sur l'amputation du pénis, pour laquelle il donne l'idée d'un bandage nouveau propre pour arrêter le sang, & sur l'amputation des mammelles, meritent l'attention des personnes de l'Art. Nous ne nous y arreterons pourtant pas; ce que nous avons extrait concernant la lithotomie nous paroissant plus que suffisant pour engager à recourir à l'ouvrage même, où l'on trouvera plus d'erudition qu'il n'est ordinaire d'en trouver dans des traités de cette nature.

Nous remarquerons cependant avant de finir que l'Auteur a relevé une erreur des Anatomistes au sujet du sphincter de la vessie, si, comme il l'assure, elle n'en a point de particulier. Il pretend que c'est le muscle nommé *releveur de l'anus*, & qu'il appelle *sphincter commun*, qui contribue beaucoup à resserrer l'orifice. Et ce n'est pas le seul service qu'il ait rendu à l'anatomie; il donne une idée distincte des arteres qui portent le sang à la vessie & aux parties voisines, & nomme *hypo-cystiques* celles qui partent de l'hypogastrique, & qui arrosent la face posterieure & le fond de la vessie, & *ischio-caverneuse*, celle qui, partant du même tronc, & passant derriere l'epine de l'ischium, va se rendre aux corps caverneux, &c. Un grand trajet de cette artere se trouve representé dans une de ses planches.



SOPRA IL TURBINE CHE LA NOTTE TRA GLI XI. & XII. Giugno del 1749, dannegiò una gran parte di Roma, Dissertatione del P. Ruggiero Giuseppe Boschovich della Compagnia di Gesù, dedicata a sua Eminenza il Signor Cardinale Silvio Valenti Segretario di Stato & Camerlengo di Santa Chiesa. In Roma, 1749. Appresso Nicolò & Marco Pagliarini. C'EST-A-DIRE: *Dissertation sur le tourbillon, qui endommagea une grande partie de la Ville de Rome la nuit du onze au douziéme Juin de l'année* 1749, *par le P.* ROGER JOSEPH BOSCHOVICH, *de la Compagnie de Jesus, dédiée à son Eminence le Cardinal* SILVIO VALENTI, *Secretaire d'Etat & Camerlingue de la Sainte Eglise.* A Rome, 1749. Chez Nicolas & Marc Pagliarini, *in*-8°. pp. 224.

LE Phénoméne, dont il est question dans ce Livre, fit tant de ravage à Rome & produisit des effets si singuliers, que le Cardinal Valenti crut que ce seroit un objet digne de la curiosité & des spéculations des Sçavans, si on en transmettoit la mémoire à la postérité par une exacte relation. Le P. Boschovich toujours porté à seconder les désirs de son Eminence, se chargea de cet ouvrage. Il y travailla avec tant de zéle & d'assiduité, qu'en vingt jours il fit les recherches & les observations nécessaires non seulement pour décrire le fait dans toutes ses circonstances, mais aussi pour en rendre les raisons Physiques les plus probables. Il a divisé sa Dissertation en trois parties. Dans la premiére il expose simplement les faits appartenans au tourbillon, qui causa tant de dommage à Rome. Dans la seconde il compare ce phénoméne avec d'autres semblables, dont il est fait mention dans les Histoires & les Relations de Voyages. L'objet de la troisiéme est de rechercher ce que les Naturalistes anciens & modernes ont pensé de ces terribles phénoménes, d'en expliquer la nature & de rendre raison de leurs effets.

En recueillant les circonstances, qui ont accompagné ce tourbillon, l'Auteur s'est particuliérement attaché à celles qui pouvoient lui servir à connoître la forme sous laquelle il a paru, la vitesse avec laquelle il a passé, la force & la maniére avec laquelle il a agi sur tous les corps qui se sont trouvés sur son passage. Quant à la forme l'obscurité de la nuit n'a pas permis de la bien voir. Si cependant on en croit ceux qui disent avoir vû le phénoméne il a paru sous la forme d'un nuage obscur, fort long, & très-élevé, qui jettoit à chaque instant & de tous côtés beaucoup de flammes. Des Muletiers qui étoient dans la rue au moment de son passage, ont dit avoir vû un

nuage fort haut d'où il sortoit de fréquens éclairs, qui passoit avec une rapidité surprenante, & qui n'étoit élevé de terre que de trois ou quatre pieds. La peur dont ils furent saisis les ayant obligé de se jetter à terre, ne leur permit pas de faire d autres observations.

Les ruines des maisons, les arbres abbatus, & les autres vestiges, qu'il a laissés dans tous les endroits où il a passé, n'en ont que trop marqué la route. On n'a pas pû douter, qu'il ne se fût formé dans la mer voisine. On a suivi sa trace depuis Ostie jusqu'à Rome. Mais l'Auteur n'a pas cru qu'il fût nécessaire de recueillir tous les effets surprenans qu'il a produits dans une si longue route; ceux qu'il a observés dans Rome, lui ont paru plus que suffisans pour faire connoître la nature & l'action de ce tourbillon. Il entra en cette Ville par un endroit situé entre la porte S. Paul & celle de S. Sébastien, où les murs forment un angle en dedans & entourent les jardins du Marquis Cavallieri. Delà décrivant une ligne droite au travers de la Ville, il sortit par l'angle Septentrional d'un grand quarré, qui s'étend en dehors entre les deux portes Pie & S. Laurent, où étoit anciennement le *Castrum Prætorium*. De cette maniére le tourbillon a passé par la partie de Rome la moins habitée, comme on peut le voir dans la Carte de M. Nolli. Sa course étoit très-rapide. Tous ceux qui l'ont senti passer par dessus leurs maisons, ont dit, que son passage ne dura que peu de momens.

Ses effets sur les maisons furent en général de renverser les toits, d'abbattre les cheminées, de rompre les portes & les fenêtres, de soulever les planchers, de décareller les chambres. Sa force ne se fit pas moins sentir sur les jardins & les vergers. Il déracina les vignes, il abbatit tous les arbres qu'il rencontra, & dans les endroits où son action fut plus violente, il rompit & enleva les chevrons des toits. Il les transporta à une distance considérable & les jetta contre des maisons fort éloignées. Il a fait de grandes ouvertures dans de certains murs, il en a jetté d'autres par terre, il a détruit & renversé des maisons tout entiéres.

Mais ce que notre Auteur a remarqué de particulier, c'est que de quatre murs parallèles, qui séparoient des jardins & qui étoient dans la même direction, que le cours du tourbillon, les deux du milieu sur lesquels il a passé à plomb, sont demeurés en pied; & les deux autres, qui étoient aux extrémités, ont été renversés en grande partie & sont tombés en sens contraire, c'est-à-dire, l'un vers l'autre & contre les murs du milieu. Dans la maison du Duc de Caserte, où il y avoit double chassis, les vitres du chassis intérieur étoient cassées en plus grande quantité, que celles du chassis extérieur. Il arriva dans le même endroit un autre accident assez singulier. Le tourbillon entra dans une chambre haute, où une

femme, qui prioit Dieu, avoit mis sa lampe sur le plancher. Il fit pirouetter cette lampe sans l'éteindre, & en répandit l'huile tout à l'entour. Notre Auteur a observé en général que les bâtimens les plus élevés étoient ceux sur qui le tourbillon avoit le plus exercé sa fureur, & que plusieurs maisons, qui n'étoient que d'un étage, n'avoient presque point souffert. Il a observé encore que son action n'a pas été également forte dans tous les lieux où il a passé. Il y a eu, dit-il, des interruptions assez considérables, & on a pû remarquer que toujours après avoir rencontré un grand obstacle, c'est-à-dire, quelques bâtimens élevés & capables de résistance, il a causé dans les lieux suivans ou moins ou presque point de dommage. L'inspection des ruines des maisons & des autres effets de ce tourbillon a donné occasion à l'Auteur d'observer que depuis son entrée dans Rome jusqu'à sa sortie, son action a toujours été en augmentant. On a suivi ses traces au dehors de la Ville, mais on n'a pas pu déterminer le lieu où il s'est dissipé.

Le Peuple de Rome fut dans un grand étonnement à la vûe de tant de désastres, il crut qu'on n'avoit point encore vû de tempête si terrible. Tous ceux qui ne sont pas versés dans l'Histoire, en auroient eu la même opinion que le peuple de Rome. Mais il ne faut que parcourir la seconde partie de l'ouvrage du P. Boschovich pour apprendre que ce phénoméne n'avoit rien de fort extraordinaire. On y voit en effet la description de plusieurs phénoménes semblables en quelques circonstances, mais plus terribles encore par leur force, leur durée, & par la grandeur des effets qu'ils ont produits. Le Sçavant Jésuite rapporte d'abord ce que différens Auteurs ont dit des Trombes de mer. Il cite Thévenot, qui en a donné une description dans son Recueil des Voyages; Montanari qui a publié sur la même matiére un petit ouvrage intitulé *Delle forze d'Eolo*, en forme de Dialogue à l'occasion d'un ouragan épouvantable, qui ruina une grande partie du Veronois; Majora Auteur Anglois qui a écrit sur le même sujet, *& il signor Costantini*, qui a donné à la fin de son traité *de la vérité du Déluge Universel*, une Dissertation sur les Trombes de Mer. Il fait mention de la terrible tempête qu'essuyérent à l'Isle de Cuba en Amérique quelques Vaisseaux commandés par Alvare Nunnez, dont on trouve la Relation dans le troisiéme tome de Ramusio. Il raconte d'après ce Voyageur, que le vent fut si violent, qu'il abbattit toutes les maisons & toutes les Eglises, & que les Compagnons de Nunnez ayant pris la fuite pour ne pas être ensévelis sous les ruines des maisons, ils avoient été obligé de marcher sept ou huit ensemble s'embrassant les uns & les autres de crainte d'être emportés par la violence du vent.

Quand la tempête fut appaisée, Nunnez retourna au port, mais il

n'y trouva point ses Vaisseaux ; il vit seulement quelques agrets dans l'eau. Il courut le long du rivage pour tacher de découvrir ou ses Vaisseaux ou quelques Matelots de son équipage, mais n'ayant rien trouvé, il se mit à chercher dans les montagnes. Il apperçut à un quart de lieue de la mer une chaloupe placée sur des arbres, & à dix lieues de là il retrouva deux cadavres des gens de son équipage, & quelques couvercles de coffres. Ces deux hommes étoient moulus de coups & tellement défigurés qu'on ne pouvoit pas les reconnoître. Il périt soixante hommes & vingt chevaux dans cet ouragan ; tout le Pays fut réduit dans un état affreux, les arbres étant abbattus, les montagnes brulées & dénuées d'herbe & de verdure.

Le P. Boschovich raconte encore d'après Pétrarque & Macchiavel deux autres tempêtes non moins terribles. Celle dont parle Macchiavel commença dans la mer supérieure près d'Ancone ; traversa toute l'Italie & passant près de Pise alla se jetter dans la mer inférieure. C'étoit, dit-il, un tourbillon, qui dans toute sa course avoit deux milles de largeur. Il fit de si grands ravages par tout où il passa qu'on crut que c'étoit la fin du monde. L'Ammirati en a fait mention dans ses histoires Florentines, Liv. 23. Mais son récit différe de celui de Macchiavel en ce qu'il ne donne au tourbillon qu'un cours de vingt milles. Le P. Boschovich concilie ces deux Auteurs en faisant remarquer, que comme l'Ammirati dit simplement que le tourbillon parut vers la contrée de Valdosa, son témoignage n'a rien de contraire à celui de Macchiavel, & qu'on ne peut pas en inférer que les effets de ce vent impétueux ne se soient fait sentir bien au-delà de Valdosa.

Notre Auteur rapporte plusieurs autres exemples d'ouragans semblables, qu'il a tirés d'Ecrivains dignes de foi, & en tout ce qu'il cite, il a une attention particuliére de faire observer les circonstances qui ont quelque singularité ou quelque rapport avec le phénoméne qu'il entreprend d'expliquer. Il remarque entr'autres choses, que le mouvement de tous ces tourbillons est circulaire, que leur action est *attirante* & qu'il leur est ordinaire d'enlever des tuiles, des pierres, du sable, des animaux mémes s'il s'en trouve sur leur passage, & toutes sortes de corps différens, & de les jetter à une distance très-considérable en maniére de pluye. De-là il prend occasion d'expliquer les pluyes prodigieuses dont parlent Tite-Live & Pline & plusieurs autres Auteurs, tant Historiens que Naturalistes.

Si un tourbillon, dit-il, passe sur un troupeau de moutons pendant qu'on est occupé à les tondre, ou sur un magasin de laine, ou plutôt sur un endroit où l'on aura étendu une grande quantité de laine pour la sécher, il arrivera, que ce tourbillon ayant enlevé la laine, la jettera ensuite par petits floccons à une certaine distance,

& on aura ſujet de dire qu'il aura plu de la laine. Il en eſt de même des pluyes de fer; il ſuffira qu'un tourbillon ait paſſé ur une miniére de ce métal, comme il y en a beaucoup dans les montagnes d'Italie, & le long des torrens qui roulent & entrainent avec eux beaucoup de grenaille de fer, & qu'il ait emporté & enſuite jetté une certaine quantité de cette grenaille, pour qu'on puiſſe dire qu'il eſt tombé une pluye de fer.

Il paroît d'abord qu'il y a un peu plus de difficulté à rendre raiſon des pluyes de chair, de ſang, & de lait. Mais ne peut-il pas arriver, dit notre Auteur, qu'un tourbillon paſſant par une boucherie, ou dans une Campagne où l'on vend de la viande pour le ſervice d'une armée, en emporte quelques morceaux, & qu'ils tombent enſuite par leur propre poids? En falloit-il davantage pour donner occaſion aux Romains ſuperſtitieux d'inférer dans leurs Faſtes, qu'il étoit tombé une plûye de chair? Le P. Boſchovich n'ignore pas les diverſes explications, que les Auteurs ont données des pluyes de ſang & de lait, mais il préfére celle que ſon tourbillon lui fournit comme étant la plus naturelle. Il croit d'ailleurs qu'il eſt inutile de ſe mettre beaucoup en peine d'expliquer ces ſortes de phénoménes, perſuadés qu'ils n'ont exiſté la plûpart que dans l'imagination de ceux qui ont dit les avoir vus.

Il paſſe à la troiſiéme partie de ſa Diſſertation, où il ſe propoſe de diſcourir ſur la nature, & les étranges effets des tourbillons de vent. Il obſerve qu'anciennement on diviſoit ces phénoménes en trois différentes claſſes, que les uns étoient appellés ἐκνεφίαι eknephiæ par les Grecs, & *procellæ* par les Latins, les autres τύφωνες, en Latin *vortex* ou *turbo*, les autres enfin étoient nommés πρήστηρες, en Latin *prester*. Les anciens étoient convenus de ces termes, mais ils varioient dans le ſens qu'ils y attachoient. Le P. Boſchovich expoſe le ſyſtême d'Ariſtote, celui de Pline, & d'autres anciens Naturaliſtes. Il montre que l'origine que les anciens donnoient à ces trois eſpéces de vent, étoit preſque la même que celle d'où ils faiſoient naitre les éclairs, les tonnerres, & les foudres, c'eſt-à dire, que ces vents tiroient leur origine d'exhalaiſons ſpiritueuſes, chaudes & ſéches, qu'on appelloit *Ecnephie* le vent qui en ſortant des nuées embraſſoit un grand eſpace, qui étoit dégagé & épuré pour ainſi dire de toutes les parties de la nue, & qui étoit inviſible à l'œil excepté dans ſes violens effets; que le *Typhon* étoit un vent plus reſtreint que l'*Ecnephie* qui tournoyoit en maniére de tourbillon, & qui étoit accompagné de la nue, qui ſe mêloit, deſcendoit, & ſe mouvoit circulairement avec lui, que le *Preſtere* étoit la même choſe que le Typhon lorſqu'il s'enflammoit. Le P. Boſchovich remarque cependant d'après Gaſſendi que les Epicuréens

ont donné au Typhon ſimple le nom de *Preſtere*, c'eſt-à-dire, que ſous ce nom ils ont entendu un tourbillon de vent, qui ne jettoit point de flammes. Comme on peut le voir dans Lucréce qui en donne une belle deſcription.

Après cette ſçavante expoſition des ſyſtèmes des anciens, l'Auteur fait l'application de leur doctrine aux divers tourbillons qui ont paru de nos jours; il prétend que les tempêtes ordinaires au Cap de Bonne Eſpérance, qu'on appelle *Travados* ſont des Ecnephies. Il ſuit ſur ce point les idées de Varennes dans ſa Géographie, de Duhamel, & du P. Hardouin dans ſes notes ſur Pline. Il range dans la claſſe des *Typhons* preſque tous les tourbillons qu'il a rapportés dans la ſeconde partie de ſon ouvrage; on ne peut pas diſconvenir, dit-il, que toutes les Trombes de mer, que l'on voit deſcendre de la nue en forme de colonne, ne ſoient autant de Typhons. Mais pour ce qui eſt du tourbillon qui fait le ſujet de ce Livre, il penſe que c'étoit un Typhon qui de temps en temps ſe changeoit en *Preſtere*: c'eſt-à-dire, que c'étoit une Trombe de mer dans ſon origine, qui ayant ramaſſé des exhalaiſons ſulphureuſes en cheminant ſur le continent, s'enflammoit de temps en temps & bruloit les objets qu'elle rencontroit. C'eſt ainſi que de ſimple *Typhon* l'ouragan devenoit *Preſtere*. De ce principe il tire l'explication de tous les merveilleux effets, qui ont été expoſés dans la premiére partie de l'ouvrage.

Le Typhon a deux différens mouvemens, l'un par le moyen duquel il tourne continuellement ſur lui-même, & l'autre par lequel il chemine & s'avance en droite ligne. Avec le ſecours de ces deux mouvemens on peut rendre raiſon de tous les effets du Phénoméne arrivé à Rome, mais le P. Boſchovich porte ſes recherches plus loin. Il veut en expliquer l'action & toutes les propriétés par des raiſonnemens fondés ſur des expériences & les principes de la bonne Phyſique. Nous ne le ſuivrons pas dans toutes ces diſcuſſions. Nous ne pourrions en rendre compte dans cet extrait ſans exceder les bornes qui nous ſont preſcrites. Pluſieurs Auteurs ont tenté avant le P. Boſchovich d'expliquer méthodiquement les trombes de mer & les tourbillons de vent qui cauſent de ſi grands ravages ſur la terre. Le P. Lamy entr'autres en a donné un traité fort ingénieux, où il explique de la maniére la plus claire & en même temps la plus ſatisfaiſante ces deux eſpéces de phénoménes. Il ne paroit pas que le P. Boſchovich en ait eu la moindre connoiſſance, outre qu'il ne le cite en aucun endroit de ſa Diſſertation, ſa maniére de procéder eſt entiérement différente; peut-être y auroit-il plus de préciſion & d'ordre, ſi l'Auteur n'avoit pas été ſi preſſé de répondre aux déſirs du Cardinal Valenti ſon

son protecteur. Le Livre est terminé par un Appendix, qui contient quelques observations sur plusieurs Iris qui parurent contigues le même jour qne l'Auteur alla reconnoître & examiner les ruines causées par le tourbillon.

NOUVELLES OBSERVATIONS MICROSCOPIQUES, avec des découvertes intéressantes sur la composition & la décomposition des Corps organisés ; par M. NEEDHAM, *de la Société Royale de Londres, avec figures.* A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rne S. Severin, à S. Louis, & aux Armes de Dombes, 1750. volume *in*-12. de 570 pp.

L'ETUDE de l'Histoire Naturelle est une des plus satisfaisantes pour l'esprit humain, par le grand nombre de merveilles qu'il y découvre de jour en jour. Rien n'est surtout plus propre à ravir notre admiration que la gradation constante & uniforme qui se manifeste dans les ouvrages de la nature. Tout le monde sçait les curieuses découvertes de M. Trembley sur les Polypes d'eau douce; ces Etres singuliers qui se reproduisent & se multiplient à la maniére des Plantes, & qui, comme les animaux, ont la faculté de se mouvoir d'un lieu à un autre : ensorte qu'ils paroissent tenir un milieu entre le régne végétal & le régne animal, & adoucir, pour ainsi dire, le passage de l'un à l'autre. M. Needham entraîné par un goût décidé pour ce genre d'étude, se proposa de rechercher si on ne trouveroit pas des productions marines qui fissent voir en grand les propriétés admirables qu'on ne découvre bien dans les Polypes qu'à l'aide des Microscopes. Il avoit d'autant plus de raison d'espérer d'y réussir que le célébre M. de Jussieu & quelques autres Naturalistes avoient déja trouvé que les Orties & les Etoiles de mer avoient la faculté, ainsi que les Polypes d'eau douce, de reproduire les parties qui leur avoient été enlevées. Voilà ce qui a donné naissance aux belles observations de M. Needham sur le Calmar, le Bernacle, la poussiére des Plantes, &c. qui forment la premiére partie de cet ouvrage. Elles ont d'abord paru en Anglois à Londres en 1745, où elles firent beaucoup de bruit. Un sçavant Professeur de Leyde les traduisit en François & les fit imprimer en Hollande en 1747. M. Néedham en donne aujourd'hui une seconde édition enrichie de quelques nouvelles remarques. Ces observations sont suivies d'un autre ouvrage du même Auteur, qui contient des expériences & des idées nouvelles sur la génération, la composition & la décomposition des substances animales & végétales. Nous en rendrons compte dans un des Journaux suivans, nous bornant dans celui-ci à faire connoître

autant qu'on le peut par un extrait, les découvertes microſcopiques qui forment la premiére partie de ce volume.

M. Needham commence par une deſcription très-détaillée du Calmar, qu'il a examiné avec beaucoup d'attention. C'eſt un poiſſon qui ne différe que fort peu de la Séche; il a comme elle un réſervoir plein d'une liqueur noire dont il ſe ſert pour troubler l'eau dans différentes circonſtances. Au lieu de cette partie blanche, dure & opaque qui ſe trouve ſur ce dernier animal & qu'on appelle communément os de Séche, le Calmar eſt recouvert d'une eſpéce de cartilage élaſtique & tranſparent, d'une figure oblongue comme l'animal. Il a dix cornes ou bras rangés autour d'une forte lévre circulaire & ridée qui renferme un bec d'une ſtructure ſinguliére. Deux de ces bras ſont auſſi longs que tout le poiſſon, tandis que les huit autres n'ont qu'un peu plus du quart de ſa longueur. Ils ſont tous terminés par des ſuçoirs qui reſſemblent aſſez au calice d'un gland. Leur action conſiſte à attirer la proye du Calmar par une eſpéce de ſuction, & à la retenir enſuite par de petits crochets dont l'intérieur de l'anneau qui les termine ſe trouve hériſſé. Notre Obſervateur a compté quelquefois plus de 100 ſuçoirs à un de ces petits bras, & plus de 120 à l'extrémité des longs bras; mais il eſt impoſſible d'en déterminer exactement le nombre, parce que dans les petits bras ils vont en diminuant juſqu'à une petiteſſe inconcevable, à meſure qu'ils approchent de leur extrémité. Il eſt aiſé de voir que l'application de plus de mille ſuçoirs que l'animal fait agir en même temps, en entrelaçant ſes bras les uns dans les autres pour bien ſaiſir ſa proye, doit l'emporter ſur les efforts qu'elle pourroit faire pour lui échapper.

Au dedans du bec il y a une membrane qui par les différens contours qu'elle fait, forme une langue & un goſier. Lorſqu'elle eſt étendue elle eſt oblongue & n'a qu'un demi pouce de longueur & un dixiéme de pouce de largeur. Cependant elle eſt capable de contenir ſans confuſion neuf rangées de dents, chacune de 56, c'eſt-à-dire 504 dents qui ſont de différente figure.

Le corps de ce poiſſon eſt formé principalement d'un étui cartilagineux, qui ſe termine inférieurement en une membrane très-fine: on voit au-dedans de cet étui, l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins, le réſervoir de cette liqueur noire dont nous avons parlé, un grand ſac graiſſeux & différens tuyaux dont on ne peut guéres déterminer l'uſage. Nous ſommes obligés de paſſer légérement ſur tous ces objets par la difficulté qu'il y auroit à nous faire entendre ſans le ſecours des figures. Il ſuffira de dire que M. Needham a tâché de ne rien omettre dans ſa deſcription de ce qui pouvoit flatter la curioſité des amateurs d'Hiſtoire Naturelle.

Notre Auteur avoit disséqué plusieurs Calmars sans y trouver aucune apparence de Laite ; ce ne fut qu'au mois de Décembre qu'il vit avec admiration que le réservoir & les vaisseaux qui contiennent la semence se formoient d'eux-mêmes insensiblement ; & il en examina les progrès avec soin. Il entend par vaisseaux seminaux, dans cet animal, de petits cylindres longs d'environ 6 lignes, qui nagent dans une liqueur qu'ils absorbent peu à peu à mesure qu'ils se forment. Lorsqu'ils sont parvenus à leur maturité, ils paroissent fermés par les deux bouts. L'étui extérieur qui est transparent, cartilagineux & élastique renferme un autre tube aussi transparent qui fait effort en tous sens pour s'échapper. Ce tube contient à son extrémité supérieure une vis qui occupe plus du tiers de sa longueur : la vis tient à un suçoir qui couvre une espéce de barillet ou de coupe. Ce barillet est attaché par un ligament à une matiére spongieuse qui occupe le reste du tuyau. Tel est l'appareil de cette machine singuliére, dont on apperçoit distinctement toutes les différentes parties avec un bon Microscope.

Ces vaisseaux ou machines séminales du Calmar entrent souvent en action dès qu'elles sont débarrassées de la matiére gluante qui les environne & exposées en plein air. Cependant on a communément le tems de les placer au foyer du Microscope avant que cette action commence ; & même pour qu'elle s'exécute il faut humecter d'une goutte d'eau l'extrémité supérieure de l'étui. Alors on jouit d'un spectacle des plus surprenans. On voit la vis monter lentement, en rapprochant ses pas, & sortir par l'extrémité supérieure du tuyau. Elle est suivie du suçoir & du barillet. Dès que ces trois parties de la machine sont sorties, la substance spongieuse qui en s'élevant avoit laissé un vuide au fond du tuyau, s'élance dehors en un instant. Le suçoir se sépare aussitôt du barillet la substance spongieuse se dilate & devient cinq fois plus longue qu'auparavant, & le barillet répand la semence qui est composée de globules opaques très-petits qui nagent dans une matiére séreuse, sans donner aucun signe de vie.

Voilà peut-être le phénoméne le plus singulier que le Microscope nous ait manifesté. Au reste ces expériences ont été répétées un grand nombre de fois avec le même succès. Les curieux pourront aisément se satisfaire sur ce point, pourvu qu'ils ayent de ces vaisseaux encore tout frais & qu'ils prennent les précautions que nous avons marquées. M. Needham a même conservé dans de l'esprit de vin quelques-unes de ces machines qui au bout d'un mois ne laissoient pas d'entrer en jeu comme auparavant. Un coup d'œil sur les figures ajoutera plus de clarté à ce que nous venons de dire que tous les détails que nous pourrions rapporter.

M. Needham croit avoir lieu de

penser que ces machines servent à l'impregnation des œufs de la femelle dans cette espéce d'animal, & qu'elles différent des animalcules spermatiques en ce que ceux-ci ne sont que des productions secondaires & un simple effet des principes contenus dans la semence animale; mais cette idée se trouvera mieux développée dans la seconde partie de cet ouvrage.

La seconde découverte de M. Needham est sur la poussiére contenue dans des capsules qui forment le sommet des étamines des fleurs. Presque tous les Naturalistes conviennent maintenant que ces poussiéres sont destinées à la fécondation des plantes & qu'étant tombées sur la tête du pistil, elles sont portées de-là jusqu'au germe qui est à sa base. Mais notre Auteur ayant dissequé plusieurs pistils & les ayant soumis à ses observations, il a toujours trouvé que le sommet du pistil étoit composé de rangées de petits mammelons qui ont à la vérité une ouverture proportionnée au diamétre des globules de poussiére, mais qui se terminent en tuyaux coniques d'une petitesse inconcevable. De là il fut induit à conjecturer que cette poussiére étant tombée sur les mammelons du pistil y souffroit une espéce de dissolution, ensorte qu'il n'y avoit que les parties les plus subtiles qui fussent admises dans le style & conduites jusqu'à l'ovaire. Peu de temps après observant une infusion de poussiéres des étamines du Lys il crut y appercevoir des changemens qui confirmoient sa conjecture. Enfin il plaça de la poussiére fraiche de cette plante au foyer de son Microscope, & l'ayant humectée d'une goutte d'eau, il vit distinctement dans l'espace d'une seconde, s'élancer d'un grain de poussiére une trainée de globules ou plutôt une substance filamenteuse toute tachée de petits points noirs. Cette substance s'agitoit de différentes maniéres pendant le temps de l'action qui ne duroit guéres qu'une seconde. Il a répété ces expériences sur les poussiéres d'un très-grand nombre de plantes & toujours avec le même succès. Mais la poussiére des citrouilles est celle qui lui a donné le plus de satisfaction, tant parce que les globules en sont plus gros que parce qu'on y apperçoit deux ou trois taches lumineuses qui en changeant continuellement de place rendent plus sensible le jeu de cette admirable machine. Il arrive quelquefois que deux grains étant contigus, l'action de la matiére dardée par l'un d'eux repousse l'autre à une distance égale à 6 ou 7 fois son diamétre. Il y a tout lieu de croire que l'eau facilite l'action de ces grains de poussiére & des vaisseaux du Calmar dont nous avons parlé, en détruisant le peu de résistance qui s'oppose à l'énergie de la force intérieure, lorsque ces machines sont parvenues à leur maturité.

Le troisiéme objet des observations de M. Needham est le blé gâté par la nielle. On sçait que c'est une maladie du blé, qui en

détruit la ſubſtance farineuſe. On en diſtingue deux eſpéces. Dans la premiére le grain paroît rempli d'une pouſſiére noire & fort fine. Dans la ſeconde qui eſt la plus commune on ne trouve qu'une ſubſtance blanche compoſée de longues fibres réunies enſemble. Notre Auteur fit infuſer dans l'eau cette derniére eſpéce de blé niellé pour en ſéparer les filamens afin de les obſerver plus aiſément. Il fut bien étonné de les voir en un inſtant prendre vie & ſe mouvoir réguliérement, de ſorte qu'ils paroiſſoient de véritables anguilles. On peut regarder cette expérience comme bien conſtatée, puiſqu'elle a été répétée très-ſouvent en différens lieux & toujours avec le même ſuccès. Il faut obſerver ſeulement que lorſque les grains ſont encore récens & humides, il ſuffit de leur appliquer de l'eau pour les mettre en jeu; mais quand ils ſont deſſéchés il eſt néceſſaire de les laiſſer macérer dans l'eau pendant quelques heures.

M. Needham a gardé pendant deux ans entiers quelques-uns de ces grains niellés qui après ce long eſpace de temps ne laiſſoient pas de faire voir les mêmes phénoménes que ci-devant. Il avoit d'abord formé différentes conjectures ſur l'origine de ces animalcules, mais après pluſieurs expériences qu'il a faites dans la ſuite, il a trouvé que leur génération devoit s'expliquer par les mêmes principes que celle des autres animaux Microſcopiques, dont il ſera parlé fort au long dans la ſeconde partie de cet ouvrage.

Voilà des particularités bien ſurprenantes d'un monde qui échappe preſqu'entiérement à nos yeux; & il y a tout lieu de croire que nous y découvrirons bien d'autres merveilles, s'il nous étoit poſſible de franchir des bornes que nous ſommes déja parvenus à reculer avec tant de ſuccès.

M. Needham rapporte enſuite des obſervations qu'il a faites ſur une eſpéce particuliére de Scarabée qui ſe trouve ſur le narciſſe & qui a toute la ſurface du corps ornée & couverte d'écailles de différentes couleurs, ſemblables à celles qui ſe trouvent ſur les aîles de papillon. Il fait auſſi des remarques ſur les œufs de la Raye, d'où il paroît réſulter qu'ils ſont fécondés avant que de ſortir du corps de l'animal, à la différence de ceux des autres poiſſons, dont la fécondation ne s'opére qu'après que les femelles les ont dépoſés.

Notre habile Obſervateur donne après cela une deſcription fort curieuſe du Bernacle. C'eſt un poiſſon renfermé dans une coquille bivalve, adhérente aux vaiſſeaux & aux rochers par un long pédicule noirâtre & cylindrique. La tête de cet animal eſt garnie d'une vingtaine de cornes qui forment des courbes irréguliéres renfermées les unes dans les autres, enſorte qu'elles vont toujours en diminuant. Leur côté concave eſt hériſſé de touffes de poils qui ont aſſez la figure de broſſes. Le poiſſon fait ſortir tou-

tes ſes cornes, ou les retire à volonté, & en les agitant diverſement, il forme dans l'eau un courant qui entraîne auprès de lui la proye dont il ſe nourrit.

Nous craindrions d'ennuyer le Lecteur ſi nous entrions dans un détail qu'il entendroit difficilement ſans le ſecours des figures. Nous ajouterons ſeulement que ce qu'il y a de plus ſingulier dans cet animal c'eſt qu'il ſe multiplie par une vraye végétation comme les polypes d'eau douce de M. Tremblay. On en voit qui ſont joints par l'extrémité de leur pédicule & d'autres qui pouſſent des rejettons par différens endroits de leur corps; ce qui paroit élégamment exprimé dans les figures auxquelles nous renvoyons le Lecteur.

Il nous reſte encore à parler des obſervations de M. Needham ſur les prétendus embryons de ſole qu'on trouve ſur une eſpéce de chevrettes. C'eſt une opinion commune ſur les côtes de France, d'Angleterre & de Portugal, que les ſoles ſont produites par une eſpéce de chevrettes, & même les Pêcheurs de Portugal donnent à ces derniers animaux le nom de chevrettes porte-ſoles. Ce ſentiment paroit d'ailleurs confirmé par les obſervations de M. Deſlandes qui ayant fait mettre un grand nombre de Chevrettes vivantes dans un baquet d'eau y trouva au bout de 12 à 13. jours huit ou dix petites Soles. Il mit enſuite des Soles dans de l'eau où il n'y avoit aucune Chevrette; elles y dépoſérent bien leur frais, mais il n'en ſortit aucune nouvelle Sole. Ces expériences ont fait conclure à M. Deſlandes que les petites veſſies qu'on trouve ſur les chevrettes contiennent des embryons de Sole qui ne peuvent éclorre que ces œufs ne ſoient attachés à des chevrettes. Sur quoi M. Needham remarque judicieuſement que pour mettre cette conſéquence dans un plus grand jour, l'Obſervateur auroit dû compter le nombre de ces Embryons ſur une petite quantité de Chevrettes & comparer l'augmentation des Soles vivantes avec la diminution des Embryons, & de plus encore mettre à part un certain nombre de ces Embryons pour les examiner tous les jours au Microſcope afin de pouvoir nous inſtruire de leurs progrès ſucceſſifs, juſqu'au temps où ils ſeroient éclos. Le peu de ſéjour que notre Auteur a fait ſur les côtes de la mer, ne lui a pas permis de ſe livrer à ces obſervations; mais il a eu occaſion d'en faire pluſieurs autres à ce ſujet, qui paroiſſent avoir échappé à M. Deſlandes. L'une des plus remarquables eſt qu'il a trouvé conſtamment ſur l'embryon Sole un animalcule, qu'il croit lui être attaché par un petit ligament deſtiné à lui porter ſa nourriture. Cet animal eſt de la groſſeur d'un grain de ſable, il a ſeize jambes, deux petites antennes, deux yeux qui s'élévent comme ceux des Chevrettes. M. Needham ſeroit aſſez porté à croire que c'eſt une Chevrette dans ſon premier état, qui peut-être doit éprou-

ver plusieurs changemens avant d'arriver à sa perfection, que le prétendu Embryon Sole n'est qu'une matrice, & que tous les globules du frai qui y est contenu sont autant d'œufs qui donnent successivement issue aux embryons qu'ils renferment.

Au reste notre Auteur ne présente ces réflexions que comme des doutes & il est bien éloigné de se décider sur de simples probabilités. Il exhorte les curieux qui se trouvent sur les côtés de la mer, à examiner ce sujet avec autant d'attention qu'il en mérite. Il termine enfin ses observations par une description de la langue du Lézard. Elle est fourchue & travaillée avec un art admirable, ce qui met cet animal en état de saisir facilement la proye dont il se nourrit. Vue au Microscope elle paroit dentelée sur les bords comme une scie, & sillonnée sur toute sa surface convexe. La seule inspection de la figure en donnera une idée plus claire que tous les détails où nous pourrions entrer.

Il est à souhaiter que M. Needham continue de s'appliquer à des recherches aussi curieuses. Il a tout lieu d'espérer d'y réussir, si la patience, l'adresse & la sagacité réunies ensemble, sont des titres suffisans pour prétendre au succès. On en verra de nouvelles preuves dans la seconde partie de cet ouvrage, dont nous nous empresserons de rendre compte.

HISTOIRE DE L'EGLISE, VILLE ET DIOCESE DE BESANÇON, qui comprend la suite des Evêques de cette Métropole depuis la fin du second siécle, leurs vies, leurs actions, &c. La discipline ancienne de cette Eglise & les changemens qui y sont arrivés, &c. Par M. F. J. DUNOD DE CHARNAGE, *Ecuyer, ancien Avocat en Parlement, & Professeur Royal en droit Canonique & Civil dans l'Université de cette Ville; deux Tomes in-4°. le premier 697 pag. le second pp. &c.* A Besançon, 1750.

L'EXACTITUDE avec laquelle M. Dunod a éclairci les antiquités de sa Patrie dans son Histoire des Sequanois, faisoit désirer depuis longtemps qu'il voulût bien nous faire part de ses recherches sur l'Histoire Ecclésiastique de Besançon; il s'y est enfin déterminé & avec d'autant plus de zéle, que toutes les Archives du Pays lui ayant été ouvertes, il s'est flatté d'y avoir fait des découvertes qui avoient échappé à ceux qui avant lui avoient travaillé sur la même matiére.

Son ouvrage est divisé en deux volumes. Dans le premier dont nous allons rendre un compte sommaire, il a renfermé tout ce qu'il a pu, dit-il, apprendre de certain, sur les Evêques de Besançon, sur le Chapitre Métropolitain, sur la fondation des Abbayes, sur l'établissement de divers Ordres Reli-

gieux répandus dans le Diocèse de Besançon, ainsi que sur ce qui est arrivé de plus remarquable dans cette Ville depuis qu'elle a été déclarée Impériale, & que l'Evêque a joui du titre de Prince de l'Empire. M. Dunod donne dans le second des notions & des éclaircissemens sur ce qui concerne le Clergé du Diocése. On y trouve aussi diverses observations Historiques & Littéraires qui n'ayant aucun rapport avec l'Histoire Ecclésiastique de Besançon, auroient dû naturellement entrer dans celle des Séquanois. Mais il a cru que les choses curieuses & instructives devoient toujours être bien reçues quoique hors de leur place; d'ailleurs il nous apprend que la plûpart de ces observations roulent sur des découvertes qu'il a faites depuis la publication de cette premiére Histoire.

Comme il y avoit déja parlé des cinq premiers siécles de l'Eglise de Besançon, & des Abbayes Nobles de la Franche-Comté, en faveur de ceux qui ne pourroient, ou ne voudroient pas y recourir, ou même pour rendre celle-ci plus complette, il a cru devoir donner dans le premier Tome un abregé de ce qu'il a déja dit sur les Vies des Evêques de Besançon.

Le compte que nous en avons rendu dans notre Journal du mois d'Octobre 1735, en parlant de l'Histoire des Séquanois, nous dispensera de nous arrêter sur cet abregé; nous remarquerons seulement que M. Dunod l'a enrichi de quelques Dissertations sur plusieurs points de Critique qui tous ont rapport à des faits arrivés jusqu'au sixiéme siécle.

La plus remarquable de ces Dissertations, est celle qui roule sur l'Episcopat de S. Ferréol. L'Auteur entreprend d'y prouver, que non seulement ce S. Martyr a été l'Apôtre de Besançon, ce que personne ne conteste, mais qu'il en a été même le premier Evêque. Il s'objecte à la vérité que Hugues I. qui vivoit dans le onziéme siécle, & qui a été un des plus grands personnages qui ayent occupé le siége de cette Ville, l'a rayé du nombre de ses prédécesseurs dans le Catalogue qu'il nous en a laissé. Mais M. Dunod soutient que cet Evêque n'en a usé ainsi, que dans la fausse persuasion où il étoit, que S. Ferréol ayant été envoyé à Besançon par les premiers Evêques de Lyon qui sont regardés comme les Apôtres de la France, il ne pouvoit le compter parmi les Evêques de Besançon, sans déroger à l'indépendance de son siége.

Au reste quoiqu'à mesure qu'on s'éloigne de l'origine de cette Eglise, la suite de ses Evêques devienne plus aisée à retrouver, cependant depuis le sixiéme siécle jusque vers le huitiéme, on y rencontre encore quelques obscurités sur lesquelles M. Dunod nous donne des conjectures, qui marquent au moins l'étendue de ses recherches. Sa grande érudition lui fournit le moyen de rendre à sa Patrie plusieurs Evêques dont les anciens Catalogues

Catalogues ne font pas mention; & il prétend que si on compare les différentes preuves sur lesquelles il établit leur succession avec celles que les autres Eglises donnent de leurs premiers Pasteurs, l'on en trouvera peu qui ayent des garands aussi surs & en aussi grand nombre pour l'Histoire des temps reculés, que l'Eglise de Besançon.

On ne doit donc pas être surpris de le voir souvent d'un avis tout opposé à celui de plusieurs Ecrivains Célébres qui ont parlé de ses Evêques. C'est ainsi, pour en donner un exemple, qu'il fait voir que le P. Mabillon trompé sans doute par la ressemblance des noms, ou par quelque Manuscrit, a confondu le nom de Nicet avec celui de Miget, & que de ces deux Evêques il n'en a fait qu'un seul. Cependant les Légendes, & les Catalogues des Evêques de Besançon les distinguent parfaitement; & S. Miget s'y trouve toujours placé immédiatement après S. Donat. Il est vrai qu'on ne sçait pas le temps de la mort du premier; mais il est du moins certain qu'il vivoit encore en 665, c'est-à-dire, au temps de la mort du troisiéme Abbé de Luxeul, au lieu que l'Episcopat de Nicet remonte jusqu'à la fondation de ce Monastére.

Une des plus grandes singularités de l'Eglise de Besançon, est que jusqu'au temps, où cette Ville a passé sous la domination de la France, elle a toujours eu deux Cathédrales; l'une consacrée à S. Jean, & l'autre à S. Etienne. Les Chanoines de ces Cathédrales ayant sans cesse entr'eux des contestations sur la prééminence, on réunit en 1253 les deux Chapitres en un seul, & sous un même Doyen; ce qui n'empêcha pas les Chanoines de continuer à faire l'Office dans celle des deux Eglises, à laquelle ils se trouvoient attachés. Mais depuis que la nécessité de bâtir une Citadelle a obligé de raser l'Eglise de S. Etienne, les Chanoines qui la desservoient, font conjointement l'Office avec ceux de l'Eglise de S. Jean.

M. Dunod toujours attentif à faire connoître les anciens usages de son Eglise, observe que comme jusque vers le cinquiéme siécle, il n'y avoit de Baptistéres que dans les seules Eglises Cathédrales, pour conserver encore la supériorité que celle de Besançon a sur les Eglises Paroissiales de la Ville, excepté le cas de nécessité, on ne baptise point ailleurs que dans la Cathédrale pendant les Octaves de Pâques & de la Pentecôte, qui étoient les seuls temps auxquels il fût permis autrefois d'administrer le Batême aux Cathécuménes.

Comme le titre d'Archevêque étoit déja donné aux Evêques des grandes Métropoles du temps de S. Miget, qu'il fut bientôt après communiqué à tous, & que c'est probablement, dit il, ce Prélat, qui le premier obtint du S. Siége le droit de porter le *Pallium*; L'Auteur se croit suffisamment fon-

dé à donner le titre d'Archevêque aux Succeſſeurs de S. Miget. Il obſerve en même temps qu'à l'exemple de l'Evêque d'Autun premier Suffragant de l'Egliſe de Lyon, l'Evêque de Lauſanne qui a le même rang dans la Métropole de Beſançon, jouit auſſi du privilége de porter le *Pallium*. Sans doute, dit-il, qu'il aura été accordé aux deux premiers Suffragans de ces grandes Métropoles les plus anciennes des Gaules, comme ayant une partie de l'autorité de leurs Métropolitains pendant la vacance de leurs ſiéges.

Quoique dans les anciens Catalogues juſqu'au ſeptiéme ſiécle, le nom de tous les Evêques de Beſançon, ſoit précédé de la Lettre Majuſcule S qui ſignifie *Sanctus*, cependant comme juſqu'au ſeptiéme ſiécle, le titre de *Saint*, n'étoit qu'un titre d'honneur, qu'on donnoit alors à tous les Evêques, & qui dans la ſuite a été réſervé aux ſeuls Succeſſeurs de S. Pierre; M. Dunod avertit, qu'il n'a donné la qualité de *Saint*, qu'à ceux d'entre les Evêques de ſon Egliſe, qui y ont été reconnus pour tels, & dont elle ſolemniſe la mémoire.

Après avoir raconté les principaux événemens de la Vie d'Hugues I. Archevêque de Beſançon, Prélat dont il a déja été parlé ci-deſſus, notre Hiſtorien interrompt ici les Vies de ſes Succeſſeurs pour examiner, quelles étoient les prérogatives de la dignité de Prince de l'Empire, qui leur fut accordée vers ce temps-là.

Il a fait voir dans ſon Hiſtoire des Séquanois, que le Royaume de Bourgogne étant paſſé en 1032 à l'Empereur Conrard, les Evêques de ſa dépendance obtinrent de l'Empereur Henry ſon fils & ſon ſucceſſeur, l'inveſtiture des droits Royaux dans leurs Villes Epiſcopales avec la qualité de Princes, ou de Comtes. Or quoiqu'on ignore l'époque préciſe dans laquelle les Archevêques de Beſançon obtinrent ces droits, il n'eſt pas douteux, ſi on en croit M Dunod, qu'ils ne leur furent dès lors accordé, puiſqu'il paroît par les monumens de ce temps là, qu'ils exerçoient tous les droits Régaliens dans la Ville de Beſançon; on voit même qu'ils avoient de Grands Officiers comme les autres Princes de l'Empire, un Maréchal pour les fonctions Militaires, un Chambellan, un Echanſon, un Maître d'Hôtel, un grand Veneur, & que ces offices étoient héréditaires, qu'ils étoient dotés & tenus en fief. Or comme il eſt conſtant par pluſieurs titres, que l'Archeveque Hugues avoit ces mêmes Officiers, M. Dunod en conclud, que cette Dignité fut conférée ſous ſon Epiſcopat aux Archevêques de Beſançon.

Après avoir expoſé le nombre des Chapitres, des Cures, en un mot tout ce qui regarde l'état de l'Egliſe de Beſançon dans le onziéme ſiécle, il reprend la ſuite des Evêques, ſans cependant ſe faire aucun ſcrupule de la couper toutes les fois qu'il ſe préſente ſous ſa main quelque matiére qui lui pa-

roît digne de la curiosité du Lecteur.

En parlant de la fondation de divers Ordres Religieux qui s'établirent alors dans la Ville ou dans le Diocèse de Besançon, il observe, qu'avant de consacrer une Eglise, on commençoit par s'assurer, que le terrein sur lequel elle étoit bâtie, étoit exempt de toutes servitudes, & que lorsqu'il se trouvoit chargé de Cens, ou d'autres devoirs Seigneuriaux, la piété de ceux à qui ils étoient dus, les portoit à se desister de ces sortes de droits. *Mos est Ecclesiasticus*, dit un Archevêque de Besançon, *non facere Dédicationem in aliquo loco, nisi liber sit.*

Cette Eglise, quoique selon M. Dunod, distinguée de tout temps par la régularité & la modestie de son Clergé, ne fut pas exempte d'un abus qui faisoit depuis longtemps le sujet des gémissemens de tous les gens pieux & éclairés; mais abus si enraciné parmi le commun des Ecclésiastiques, que toute l'autorité des Supérieurs fut long-temps dans l'impossibilité de le supprimer du moins entiérement. Nous parlons de la scène scandaleuse qu'on donnoit surtout dans la plûpart des Eglises Collégiales, sous le nom de la *fête des Fous.*

Les deux Cathédrales & les deux Collégiales de Besançon la célébroient pendant les fêtes de Noel, les Prêtres le jour de la S. Jean, les Diacres & les Soûdiacres le jour de la S. Etienne, les Enfans de Chœur & les Chantres le jour des SS. Innocens. Les deux Cathédrales choisissoient un de leurs membres, à qui elles donnoient le titre de Cardinal, & les deux Collégiales aussi un des leurs qu'ils qualifioient d'Eveque ou d'Abbé; ces personnages étoient nommés *les Rois des fous.* Ils siégeoient à la premiére place du Chœur, donnoient des Bénédictions; on leur y rendoit des hommages bouffons, & on célébroit leur élévation par des chants aussi bizarres que ridicules. Le bas chœur occupoit les hautes formes, & revêtu d'habits grotesques, conduisoit en cavalcade son Roi par la Ville. Quand celles des différentes Eglises se rencontroient, *elles se chantoient pouilles*, & en venoient quelquefois aux mains. Cet abus dura à Besançon jusqu'en 1518, qu'il fut supprimé du consentement de toutes les Eglises de la Ville, à l'occasion d'un combat sanglant, qui se fit sur le pont entre deux de ces Cavalcades.

M. Dunod rapporte encore un autre usage moins indécent à la vérité, mais qui ne marque pas moins la simplicité de ces temps-là. En vertu d'une fondation faite en 1452. par le Doyen des deux Cathédrales, on y célébroit tous les ans le Mécredi des Quatre Temps de l'Avent un Messe solemnelle, dans laquelle on représentoit, dit l'Auteur, » le Mystére de l'Incar- » nation de la maniére suivante. On » dressoit un petit théâtre avec un » prie-Dieu couvert d'un tapis. On » habilloit proprement une fille de

» dix à douze ans, qui devoit re-» présenter la Vierge. Un enfant » de Chœur étoit aussi vétu avec » des aîles pour représenter l'An-» ge Gabriel. L'une & l'autre étoient » placés sur le théâtre..... A l'E-» vangile *Missus est*, le Diacre ne » recitoit que la Narration. L'En-» fant de Chœur chantoit gracieu-» sement les paroles que l'Ange » Gabriel dit à Marie, lorsqu'il lui » annonça le Mystére de l'Incarna-» tion : *Ave Maria gratia plena*, » *Dominus tecum.* La jeune fille ré-» pondoit : *quomodo fiet illud*, *&c.* » & finissoit par ces mots : *Ecce an-» cilla Domini, fiat mihi secundùm » Verbum tuum.* Après que l'Ange » avoit chanté, *Spiritus Sanctus su-» perveniet in te*, *&c.*, on faisoit » descendre sur la Vierge une Co-» lombe par une corde attachée » aux galleries de l'Eglise, où étoit » placé un Vieillard qui représen-» toit le Pere Eternel..... Cette » cérémonie, continue notre Hi-» storien, s'est pratiquée jusqu'à » l'an 1704, temps auquel on la » supprima à cause des clameurs » & du tumulte, qu'elle occasion-» noit dans l'Eglise dans le temps » qu'on faisoit descendre la Co-» lombe sur la Vierge.

Du reste, on verra dans tout le cours de cette Histoire, que les droits Régaliens dont les Archevêques de Besançon jouissoient en qualité de Princes de l'Empire, furent une suite continuelle de divisions & de brouilleries entre l'Archevêque & les Bourgeois de la Ville ; surtout depuis que les Empereurs ayant senti qu'il étoit de leur intérêt de s'attacher les derniers, leur eurent accordé la police de la Ville, & plusieurs autres droits qui diminuoient considérablement l'autorité de l'Archevéque, qui pour lors étoit revétu de ce titre ; & en avoit porté ses plaintes au Concile de Bâle ; les Peres du Concile écrivirent à l'Empereur dans les termes les plus forts pour le prier d'employer son autorité en faveur de l'Archevêque ; ainsi sur les ordres de ce Prince, & dans la crainte que si l'Archevêque venoit à jetter un interdit sur la Ville, ce qui étoit déja arrivé plusieurs fois, cet interdit ne fût soutenu par le Concile, les Citoyens entrérent en composition avec l'Archevêque, & firent en 1435. un traité qui ramena les choses à l'état ancien. Le Concile de Bâle ayant approuvé ce traité, commit pour veiller à son exécution, l'Eveque de Genéve, l'Abbé de S. Claude, & l'Official de Lyon.

Cependant insensiblement les Bourgeois se relevérent de ce traité, & malgré les interdits & les censures Ecclésiastiques que les Archevêques de Besançon appelloient souvent à leur secours, ces Prélats se virent enfin réduits au seul titre de Prince de l Empire, tandis que les Bourgeois eurent toute la réalité du pouvoir ; principalement depuis que la Ville eut obtenu les priviléges attachés aux Villes libres & Impériales avec le droit d'envoyer ses Députés aux Diétes.

Jusqu'en 1499. tous ceux qui jusqu'alors avoient tenu le Siége de Besançon, s'étoient maintenus dans la possession du droit exclusif de faire seuls battre monnoye dans leur Diocèse; mais sur les représentations des trois Etats, qui se plaignirent, que ce droit rendoit les espéces si rares dans le pays, qu'on étoit obligé d'y recevoir celles des Provinces étrangéres pour un prix au-delà de leur valeur, il fut convenu que dans la suite le Duc de Bourgogne & ses successeurs, pourroient dans toute la Province, & même dans le Diocèse de Besançon, à l'exception de la Métropole seule, faire fabriquer toutes sortes d'espéces d'or & d'argent. Le même droit ayant été accordé en 1537. par l'Empereur Charles V. aux Bourgeois de Besançon, ils eurent l'attention de faire de si belles espéces & de si bon alloi, que la Monnoye de l'Archevêque tomba, & que dès-lors il lui fut impossible de la relever.

Les Empereurs ses successeurs pensant comme ce Prince, que l'Archevêque leur seroit moins utile que les Bourgeois pour s'assurer de Besançon, & même du Comté de Bourgogne, ont continué, dit M. Dunod, à les favoriser & à leur accorder de nouveaux priviléges, ensorte que l'Archevêque se trouvoit presqu'entiérement dépouillé de sa jurisdiction temporelle, lorsqu'en 1674 elle est enfin, dit notre Auteur, remontée à sa source par sa réunion à la haute souveraineté. Si, continue-t-il, les familles qui étoient en possession de gouverner, perdirent à ce changement, la Ville en général y gagna beaucoup. Les Lettres, les Sciences & les Arts y fleurissent plus que jamais; elle est devenue beaucoup plus commerçante, ses richesses se sont considérablement augmentées, comme on peut le voir par le nombre & la beauté des édifices qui y ont été construits depuis qu'elle est à la France.

Mais une chose dont on ne peut faire trop honneur à ses habitans, est l'attachement qu'ils ont toujours eu pour la Religion. Il faut voir dans l'Auteur même avec quelle prudence, & quel courage ils sçurent se défendre contre toutes les tentatives que les émissaires de Luther & de Calvin firent pour y répandre leurs erreurs & même pour s'emparer de la Ville, à la faveur de la jalousie continuelle qui régnoit entre l'Archevêque & les Citoyens.

Nous avertirons en finissant que M. Dunod n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit nous instruire des priviléges de l'Archevêque & des Eglises Collégiales de la Ville de Besançon. Ceux dont jouissent encore aujourd'hui les Chanoines de la Cathédrale sont très remarquables. Lorsqu'ils ont atteint l'âge de 60 ans, & qu'ils ont d'ailleurs quelque infirmité très-prouvée, il leur est permis de choisir un coadjuteur, qui leur succéde de plein droit après leur mort, & qui

de leur vivant fait toutes leurs fonctions. Ils ont le droit d'avoir un Autel portatif, avec la faculté de pouvoir y faire dire la Messe dans tout le Diocèse ; de se choisir tel Confesseur qu'il leur plaît, & de l'approuver à cet effet, même pour les absoudre des Cas réservés. Ces priviléges ont été confirmés en 1700. par le Pape auquel ce Chapitre est soumis, étant éxempt de la jurisdiction de l'Ordinaire.

On trouve à la fin de l'Ouvrage une assez longue Dissertation sur le Saint Suaire qu'on montre à Besançon L'Auteur y rapporte les preuves, qui peuvent assurer l'autenticité de cette précieuse Relique ; il s'attache surtout à faire voir que l'Eglise de Besançon s'est conduite avec toute la sagesse qu'on pouvoit désirer pour l'exposer à un Culte public, & qu'elle ne l'a fait qu'après y avoir été déterminée par les suffrages des Souverains, le consentement des peuples & la force des miracles.

Nous observerons qu'il s'est glissé une faute d'impression assez considérable dans l'endroit de cette Dissertation, où il est dit qu'on montroit à Constantinople des Images de J. C. qu'on croyoit n'avoir pas été faites de main d'homme, & que ces Images s'appelloient Archiropoëtes ; il n'est pas douteux qu'il ne faille lire *Achiropoëtes*.

Ce Volume est terminé par un recueil de Chartes & de différens autres monumens que l'Auteur a fait imprimer pour servir de preuves à son Histoire. Il déclare qu'il lui auroit été facile d'en rassembler davantage : nous le croyons aisément ; mais il assure en même temps que toutes celles qu'il a recueillies lui sont très-importantes ; & c'est surquoi nous nous en rapportons au jugement des Lecteurs. Ils pourront peut-être désirer un peu plus d'ordre dans cette Histoire, plus de correction & d'élégance dans le stile ; mais M. Dunod reconnoît lui même qu'il s'est plus attaché aux choses qu'à la maniére de les dire. Ainsi comme cet ouvrage nous a paru rempli de recherches curieuses, & aussi intéressantes pour les Sçavans de tous pays que pour les compatriotes de l'Auteur, nous ne manquerons pas de donner dans le Journal suivant l'extrait du second Tome.



LES ELEMENS DU BARREAU OU ABREGE des Matiéres principales & les plus ordinaires du Palais, selon les Loix Civiles, les Ordonnances & la Coutume de Bar-le-Duc; avec la forme de procéder au Civil en Justice dans le Barrois. Par M. DE MAILLET, *Maître des Comptes du Barrois, &c.* A Nancy, chez François Midon, Imprimeur-Libraire, 1746. petit *in*-4°. de 320. pp.

L'AUTEUR déclare dans sa Préface n'avoir d'abord fait ces Elémens que pour lui, & ne s'être déterminé à les publier que pour faciliter aux jeunes gens, qui commencent à suivre le Barreau, une étude difficile à faire d'abord, dans une multitude assez considérable de différens Livres. Il ajoute que *la situation du Barrois*, pour lequel il a principalement écrit, y prescrit en bien des choses *un stile particulier & purement local.* » Ainsi (dit-il) » j'ai cru qu'en réduisant le Droit » Romain aux simples principes sur » les matiéres principales & les » plus ordinaires du Palais...... » je me serois heureusement oc» cupé, si je parvenois à réunir & » [à] allier sous un seul & même » point de vue les constitutions de » nos maîtres, à nos loix muni» cipales & à nos usages........ » Si cet essai [est goûté] je serai » autorisé à ne m'en pas tenir-là.

Cet Ouvrage contient, ainsi que l'annonce son titre, deux parties. La premiére qui occupe 252 pag. expose *l'Abrege des matiéres principales, &c.* La seconde qui remplit le reste du volume explique *la forme de procéder au Civil.... dans le Barrois.*

Les loix Civiles de Domat & les Coutumes du Barrois, paroissent les principales sources dans lesquelles l'Auteur a puisé tout ce qu'il a exposé dans sa premiére Partie. Il y a même suivi dans le détail l'ordre de Domat, & il semble que son ouvrage est proprement sur le Droit Civil un petit abregé de Domat, auquel il a joint ce que la Jurisprudence du Barrois a de principal, sans cependant, à ce qu'il nous a paru, fondre dans son Livre tous les articles de la Coutume de cette Province.

Il donne d'abord sur le modéle de Domat, dans une espéce de traité préliminaire, une idée des diverses espéces de Loix, de l'état des personnes & de la distinction des choses par leur nature & par les loix Civiles.

Ces Préliminaires, fort abrégés, sont suivis de dix titres, qui composent toute cette premiére Partie. Ces titres concernent les conventions en général, la Vente, l'Echange, le Louage & ses diverses sortes, les Successions, les Testamens & leurs différentes espéces, les Donations, les Servitudes, les Prescriptions & les Tutelles.

L'Auteur ayant réduit à ce petit

nombre de titres le détail de son abregé ; on conçoit aisément qu'il ne peut y traiter de tout le Droit Civil. On y voit cependant, sous plusieurs titres, des matiéres qu'on n'auroit pas cru pouvoir entrer dans un précis si succinct & sous ces intitulés. Ainsi on trouve sous le titre des successions, outre ce qui concerne en général l'état des Bâtards, des Aubains, des Religieux, des condamnés à mort Civile, les Legs & les Fidei-commis, la Communauté, le Douaire, &c.

La seconde Partie, concernant la forme de procéder, est composée de modéles des diverses Requêtes qui sont d'usage dans le Barrois, selon les divers degrés des instances & selon les différentes sortes d'actions. Ces Requêtes sont libellées conformément aux Coutumes du lieu. Mais la plus grande partie de leur stile convient aux usages généraux de la France. L'Auteur les a accompagnées de plusieurs observations, sur les formes qui les précédent, sur ce qui les suit, & sur les explications qu'il a cru convenir à chaque matiére. Il y explique aussi une partie de ce qui intéresse les lieux voisins du Barrois, tels que les Evêchés de Mets, Toul & Verdun, la forme des appels & des prononciations selon les Siéges, &c. L'Ordonnance de 1707. qui régle la procédure de la Lorraine, celle de 1667, qui est générale pour toute la France, sont citées presque perpétuellement. L'Auteur y joint quelques réglemens particuliers, quelques décisions de la Coutume de Bar, &c.

Il observe (page 11.) que cette Coutume déja commentée par feu M. le Paige, Maître des Comptes, l'a été de nouveau par M. de Bar, aussi Maître des Comptes, & que ce dernier ouvrage, déja approuvé, va être mis sous la presse. Nous avons encore tant de besoin de bons Ouvrages sur le Droit propre de chaque pays, que nous ne pouvons trop exciter tous ceux qui sont en état d'en donner de tels, à en enrichir le Public. Nous souhaiterions seulement que les Etudians, les Auteurs & les Lecteurs, voulussent bien faire plus souvent les réflexions, que nous avons cru devoir rappeller au commencement de cet Extrait, & en tirer le fruit que leur intérêt particulier & le bien général de la Société paroissent éxiger & mériter.



DESCRIPTION

DESCRIPTION COMPLETTE, OU SECOND AVERTISSEMENT sur les grands globes Terrestres & Celestes ausquels la Societé Cosmographique etablie à Nuremberg fait travailler actuellement, par GEORGES MAURICE LOWIZ, *de la Societé Cosmographique, & Dessinateur desdits Globes.* Au Bureau Geographique de Homann, 1748. brochure *in*-4°. de 40 pp. avec deux planches detachées.

LE premier avertissement que firent paroître les heritiers Homann au mois de Juillet 1746, n'etant point venu à notre connoissance, il n'est pas surprenant que nous n'en ayons point parlé dans le temps. Nous en allons extraire ce qu'il nous paroit indispensable d'en faire connoître à nos Lecteurs.

Il n'a paru jusqu'à present de Globes de l'espece de ceux que nous annonçons que ceux de Blaeu, & ceux de Coronelli. Les premiers sont devenus trop vieux, & les autres sont trop rares, & d'un trop grand prix. D'ailleurs l'Astronomie & la Geographie se sont extrémement perfectionnées depuis 1695, époque de ceux de Coronelli.

Ce n'est pourtant point seulement par plus d'exactitude en ce qui concerne ces deux sciences que les nouveaux Globes meriteront la preference sur les anciens. La maniere dont ils seront dessinés leur donnera un merite particulier; car, outre qu'elle sera fondée sur la théorie du developpement, au lieu de dessiner sur le papier les fuseaux, coupes, ou segmens, dont les Globes doivent être couverts, puis de calquer le dessein sur le cuivre, comme l'on a fait d'ordinaire, on gravera immédiatement sur le cuivre, & l'on aura même égard au changement qui arrive au papier en le collant. Le Graveur est d'autant plus en etat de se bien acquitter de ce travail, qu'il est en meme temps très-habile dans les Mathematiques.

Le Catalogue des etoiles fixes composé par Flamsteed etant le plus exact qui fût connu du temps du premier avertissement, c'etoit aussi celui qu'on se proposoit de suivre dans la composition du Globe celeste tant pour le nombre que pour l'arrangement, mais le travail de MM. Bevis & Bradley, que nous avons annoncé dans notre Journal en parlant de l'*Uranographia Britannica* sera suivi par preference.

On avoit annoncé dans le premier Avertissement qu'on traceroit sur le Globe les orbes des cometes les plus remarquables, on avertit dans le second que le plan est changé quant à ce point, parce qu'elles reparoissent rarement aux mémes endroits.

Quant au Globe terrestre il sera gravé d'après les observations de toutes les Compagnies sçavantes & des plus celebres Geographes, tels que M. Danville & autres, & on y

marquera les lignes rhumbiques si necessaires pour enseigner les principes de la boussole.

Quoique ces Globes ayent trois pieds de diametre mesure de Paris, la difference qu'il y auroit du grand diametre de la terre au petit ne seroit au plus que de quatre lignes; ou même de deux, suivant le calcul de M. Euler rapporté dans le second avertissement; en consequence on leur donnera une figure exactement sphérique; mais on remediera à ce défaut par le moyen d'une instruction claire & distincte pour ceux memes qui ne sont pas au fait des Mathematiques. On y trouvera de plus la resolution de tous les problemes d'Astronomie, de Geographie, & d'Hydrographie.

Enfin le Bureau Geographique d'Homann promet en finissant de donner dans le cours de la même année de petits Globes de cinq pouces de diametre mesure de Paris, par lesquels on pourra juger de l'execution des grands. Nous ne sçavons s'il a tenu parole, mais bien des Sçavans, & même des Curieux, pourroient souhaiter qu'on en donnât d'une troisieme espece moins disproportionnée à ceux que nous annonçons.

Le second Avertissement pourroit être appellé une Dissertation. Il commence par un assez long préambule sur les avantages que les Globes celestes & terrestres artificiels peuvent procurer aux amateurs de la Géographie & de l'Astronomie; mais ces avantages sont trop connus pour nous y arrêter. Nous passerons donc à la division de l'ouvrage, qui est partagé en deux sections. On parle dans la premiere *de la qualité de ces Globes eu egard aux principes de Mathematique & de Mechanique employés dans leur construction*, & la seconde contient *la description des representations qui occupent la surface de ces Globes; l'on y fixe le temps où ils seront prêts, & leur juste valeur.*

Comme ce seroit une depense qui excederoit les facultés de presque tous les Curieux que de graver sur chaque globe ce qu'on veut qu'il represente, on le grave en detail sur des planches de cuivre dont on peut tirer plusieurs epreuves. La difficulté est de donner aux coupes du papier l'étendue la plus convenable pour qu'il puisse s'appliquer sur le Globe, sans que les objets qu'il represente s'approchent ou s'eloignent trop quand il prend une figure convexe, comme il arrive en le collant. Il est certain que plus les coupes seront petites, plus elles approcheront de la précision desirée. C'est ce qui a déterminé à ne leur donner qu'un angle de dix degrés, au lieu de le donner de quinze. En faisant l'angle de 15 degrés le papier se seroit etendu de $\frac{1}{86}$, en ne la faisant que de 10 degrés, il ne s'etendra que de $\frac{1}{196}$.

Cette précision n'est pas le seul avantage qu'on procure aux globes. On a employé la Geometrie sublime pour determiner la figure de la coupe, fuseau, ou segment, & l'on demontre que celle qu'on a choisie est de toutes la plus pro-

pre à approcher de la précision autant qu'il est possible.

L'on avertit ensuite qu'on ne marquera sur le Globe terrestre rien de ce qui est inutile ; tels sont l'ecliptique, les cercles de longitude, & ceux de l'ascension droite, & de la declinaison, & l'on donne de fort bonnes raisons de cette suppression.

On supprimera aussi dans la monture des Globes tout ce qui, n'etant pas necessaire, devient en consequence nuisible. Telle est cette carcasse de cercles imaginés pour mouvoir le Globe en tous sens. Mais on lui substitue une machine qui sera renfermée en dedans, au moien de laquelle les poles des Globes pourront être mus autour de ceux de l'ecliptique de maniere que le Globe ait toute la fermeté requise dans toutes les situations necessaires.

Enfin on a remedié à un deffaut essentiel des Globes ordinaires. Comme on a de la peine à les faire tourner sur leur axe, outre qu'il leur arrive presque toujours de frotter en quelques endroits contre le meridien, ils ne demeurent point dans la situation qu'on veut leur donner. On remedie à l'un de ces deffauts en faisant que le centre de gravité soit le même que celui du Globe, & à l'autre en employant à sa construction une matiere moins susceptible que le bois des impressions de l'air, c'est-à-dire le fer. On assure cependant que, malgré l'augmentation du poids, l'equilibre sera si exact, qu'un seul doigt suffira pour donner aux Globes telle situation que l'on voudra.

Mais en voulant eviter un inconvenient ne tombe-t-on point dans un autre ? Le fer est très susceptible de l'humidité, & très-sujet à se rouiller ; or si cela arrive, les coupes dont les Globes seront couverts prendront necessairement une teinte desagreable, & même s'altereront à la longue de maniere que les objets deviendront meconnoissables. Il est donc indispensable pour la solidité de cet ouvrage de commencer par enduire les Globes d'un vernis capable de garantir le fer des impressions de l'air, avant que d'y coller les coupes.

Voilà l'essentiel de ce que renferme la premiere section, passons à la seconde.

M. Lowiz y rend compte dans un grand détail de toutes les sources où l'on puisera pour placer avec toute la certitude possible les endroits les plus considerables du Globe terrestre, les seuls qui puissent trouver place dans un ouvrage de la nature de celui-ci. Mais il remarque qu'en suivant ce projet on mecontente une partie des Curieux, qui, regardant comme un point interessant celui qu'ils cherchent sur le Globe, regardent aussi comme un deffaut de ne l'y pas trouver. Pour mieux faire sentir leur tort, on joint au second avertissement le modele d'une coupe très-detaillée, & nous avons remarqué que, malgré la netteté de la gravure, il y a une confusion desagreable à la vue, & qui la fatigue

en même temps. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à la résolution où paroît être la Societé Cosmographique de reduire les objets à un plus petit nombre. Au reste nous promettons d'après elle un dedommagement à ceux qui sont d'un avis opposé. En même temps qu'elle delivrera ses Globes, elle delivrera aussi un Traité qui en enseignera l'usage, & où l'on trouvera la solution du problême, *ce qu'il faut faire pour determiner sur le Globe le point d'un lieu donné*. On trouvera aussi dans cet Ouvrage les raisons qui auront determiné à fixer comme on l'aura fait la position de certains lieux, & pourquoi certains lieux qui paroissent moins considerables que d'autres se trouveront placés sur le globe par preference.

On se borne quant au Globe celeste à faire sentir une difficulté assez considerable dans son exécution, & on declare que la Societé Cosmographique est déterminée à en passer par l'avis de M. Euler. Tout le monde connoît la capacité de ce grand Astronome, mais pourquoi exclure en quelque sorte toutes les autres personnes qui se distinguent dans cette partie des Sciences? Voici la difficulté. *Le ciel se presente à nos yeux comme le concave d'une boule sur lequel les figures des Etoiles paroissent tracées. De-là il est evident que sur la surface convexe du ciel ces figures paroîtroient renversées si nous allions porter notre imagination au-delà de cette voute immense.... Il s'agit de sçavoir la maniere la plus naturelle de representer les figures des Etoiles, & la plus propre pour enseigner avec moins de difficulté la connoissance des astres à ceux qui souhaitent être imbus de cette Science*. Il nous reste à parler des conditions de la Souscription.

On se propose de faire de deux sortes de Globes, qui ne differeront que par les ornemens etrangers. Les plus riches auront le meridien, l'horison, le cercle horaire, & les autres instrumens destinés à obtenir une exacte division, faits d'argent massif. Ils couteront trois mille florins, argent de l'Empire, payables par moitié en souscrivant. Les autres ne seront que de 500. flor. aussi de l'Empire, dont 150. seront payés en souscrivant. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront cent flor. de plus pour ces derniers. Les frais d'emballage seront comptés à part.

L'Ouvrage que la Societé Cosmographique doit delivrer avec les Globes etant ecrit en François, nous croyons devoir lui donner un avis, c'est d'en faire corriger le stile & les épreuves par quelqu'un de la nation qui soit au fait de l'un & de l'autre. Les deux avertissemens fourmillent de fautes dans ces deux genres; ce qui en rend la lecture desagreable, & quelquefois nuit à leur intelligence. Il seroit à souhaiter qu'on en fit de même pour la gravure des lettres; on ne verroit point, comme dans l'echantillon de coupe des fautes considérables, par exem-

ple des *v* consonnes substitués à des *u* voyelles, &c. on n'y verroit point rendre en François *bar le vento*, *supra ventum*, par ces mots *sous le vent*, &c. Puisque les noms de chaque endroit doivent être mis dans leur langue originale, il seroit à souhaiter, ne pouvant trouver des graveurs de chaque pays, que l'on consultât sur l'orthographe suivie dans la gravure des personnes assez au fait pour corriger sur les planches les fautes qui echappent à ceux qui ne sont pas de la nation.

Nous avons deja prevenu que cet avertissement se trouve à Paris chez le sieur Julien, à l'Hôtel de Soubise. Ceux qui auront besoin de plus grands eclaircissemens pourront l'y consulter.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE SIENNE.

STORIA *del Vescovado della Citta di Siena, unita alla serie cronologica de suoi Vescovi e Arcivescovi, tratta da scrittori ed antichi documenti, in parte non piu prodotti alla luce; publicata sotto gli auspici del Em.... Card. Silvio Valenti Gonzaga Camerlengo di Santa Chiesa, dal Cavaliere Gio. Ant. Pecci, Patrizio Sanese.* In Lucca 1748. *in*-4°. On a omis de parler de plusieurs Evêques de Sienne dans la derniere édition del *Italia Sacra d'Ughelli* faite à Venise en 1718, & c'est pour suppléer à ces omissions que M. Pecci a entrepris de donner l'Histoire suivie de l'Evêché & des Evêques & Archevêques de Sienne, que nous annonçons.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

An appendix to the first part of the Enquiry into the natura of the human soul.... C'est-à-dire: Supplément à la premiére partie des recherches sur la nature de l'ame humaine, où l'on répond à quelques difficultés sur les principes établis dans cet Ouvrage, & où l'on défend le gouvernement de la Divinité dans le monde matériel, en prouvant que le méchanisme & les causes secondes n'ont aucune part à son action. Par l'Auteur des Recherches, chez A. Millur, dans le Strand, 1750. *in*-8°. prix 4. Sh. Le principe de l'Auteur qui régne dans tout l'Ouvrage que nous annonçons, ainsi que dans les Recherches, est, que la matiére est purement passive, par cela même qu'elle est universellement résistante; qu'il n'y a point de force dans la nature qui ne soit l'effet d'une cause immatérielle & étrangére à la matiére, que l'attraction dépend de l'influence immédiate de la Divinité, & ne peut être produite par aucun méchanisme, ni par aucune matiére subtile. Ce Livre a été donné à l'oc-

casion du Livre de M. Mac-Laurin sur les nouvelles découvertes physiques du Chevalier Newton, où M. Mac-Laurin attaque les principes établis dans les Recherches.

A Medical essai.... ou : essai de Médecine, contenant des observations pour découvrir une méthode nouvelle, assurée & facile, pour avancer l'éruption, & pour achever la maturation de la petite Vérole. Par Alexandre Sutherland, Médecin à Bath, chez W. Owen, *in*-8°. Les Emplâtres sont la méthode que l'Auteur de cette brochure recommande, & qu'il a expérimentée, ainsi que plusieurs Praticiens, au commencement de la suppuration, & toujours avec beaucoup de succès.

Projet d'une nouvelle Histoire d'Angleterre représentée dans cinquante planches en taille-douce. Ces cinquante planches composeront toute la suite de cette nouvelle Histoire. Elles en contiendront les principaux événemens depuis l'arrivée de César jusqu'à l'établissement de Guillaume III. De courtes descriptions placées au bas des Estampes expliqueront les sujets qu'on y employera, & les lieront les uns aux autres. Les Editeurs ont remis à MM. Hayman & Blackey le soin de faire les desseins, & ils employent les plus habiles graveurs pour les exécuter. Ils se proposent de choisir 1°. des objets importans & intéressans en eux-mêmes; 2°. susceptibles de la plus belle exécution; 3°. assez différens les uns des autres, pour offrir une agréable variété. On trouve les sujets en détail dans ce projet de souscription. Cependant les Editeurs recevront avec plaisir & avec reconnoissance les avis que des personnes éclairées & de goût leur donneront sur le choix & sur la maniére de les exécuter. Ils consulteront les plus Sçavans dans les antiquités du pays pour les habits, les armes, les coutumes & les modes des anciens Bretons, des Saxons, des Danois, & des Normands. Chaque planche aura 18. pouces de long, & 15 de haut. Elles seront exécutées sur le plus beau papier. Les Souscripteurs payeront d'avance une Guinée, & quatre Shillings en recevant chaque planche. Ceux qui n'auront pas souscrit en payeront un écu, 6. liv. monnoye de France. On trouve des souscriptions chez J. & P. Knapton, R. Dosdeley, &c.

An Epitomo of the histori of Algiers.... C'est-à-dire : Abregé de l'histoire d'Alger, depuis l'établissement des Mores dans ce pays, après leur expulsion de Grenade par les Espagnols, jusqu'au temps où ils secouérent le joug de la Porte Ottomane; avec les articles de paix entre la Grande-Bretagne & ce peuple. Chez G. Meyer, 1750. *in*-8°.

Elibu: or: An Enquiry on the principal Scope and design of the Book of Job... C'est-à-dire: Elibu, ou recherches sur le principal objet du Livre de Job; par M. Gautier Hodges, Docteur en Théologie, & Principal du Collége d'O-

riel à Oxford, chez J. Hodges, 1750. *in*-4°. prix 8. Shil. suivant M. Hodges le Livre de Job fut la Bible des Patriarches, & contint pour eux ce que la Révélation de Moyse contint ensuite pour le peuple de Dieu, un plan, une annonce du Mystére de la Rédemption.

A Critical observation on Gen. 2. v. 1. ou: Dissertation critique sur le second chap. de la Genése, ℣. 1. où la Trinité & la Puissance créative sont expressément révélées; à laquelle on a ajouté les idées que les Juifs & les Payens en avoient avant Jesus-Christ; les raisons de l'obscurité de Platon sur ce sujet; le peu de prise que donne le silence de Saint Jean, & diverses autres réflexions qui tendent à établir cette vérité; avec des éclaircissemens sur le passage obscur du 1. Livre de Samuel, chap. XXVIII. ℣. 13. & des Observations sur la nature & les opérations des mauvais esprits, chez G. Owen. 1750. *in*-8°.

An Enquiry in to the truth and certaint y of the Mosaick Deluge.... C'est à-dire: Recherches sur la vérité & la certitude du Déluge décrit par Moyse: où l'on examine les argumens d'Isaac Vossius & de quelques autres Sçavans en faveur d'un Déluge topique, & où l'on découvre quelques erreurs communes au sujet de cette grande catastrophe. Par Patrice Cockburn, Maître ès Arts, & Vicaire de Long-Horley, chez C. Hitch, dans Pater-noster Row, 1750, *in*-8°. prix 5. Shilings. Ce Livre est divisé en deux parties: la premiére contient la réfutation des systemes qu'on a inventés pour appliquer à un Déluge partial le recit de l'Historien Sacré. Il s'agit dans la seconde du Déluge universel, tel que l'Auteur le conçoit. On trouve dans chacune de ces deux parties des détails très-sçavans & très-curieux sur les habitans de l'ancien Monde, sur leur multiplication, sur la fertilité de la terre qu'ils habitoient, sur l'époque du Déluge, & ce qui est essentiel, sur la candeur & la crédibilité de l'Auteur qui nous a conservé la mémoire de ce grand événement.

FRANCE.

DE BESIERS.

Il paroît ici depuis quelques jours une espéce de Factum sous ce titre: *Mémoires sur la Canonicité de l'Institut de S. Dominique: ou examen de la question, sçavoir si les FF. Prêcheurs ont été reçus dans l'Eglise en qualité de Chanoines Réguliers, & s'ils doivent encore être regardés comme tels, contre certains Ecrits ou Factums dans lesquels cette qualité est contestée a ces Religieux.* A Bésiers, chez François Barbut, 1750. Brochure *in*-8°. de 211 pag. sans compter la Table, avec un Avertissement, & une idée préliminaire de l'état Canonial, qui font ensemble 46 pag.

Un jeune Médecin de cette Ville a traduit en François le Traité Latin de M. Fizes sur les fiévres, &

il espére de le faire imprimer bientôt à Paris chez Briasson. Ce Libraire vend les Elémens de Médecine Pratique en 2 vol. *in*-4°. & le second vol. séparément pour ceux qui ont déja le premier.

De Bordeaux.

Programme.

L'Académie des Belles Lettres, Sciences & Arts, établie à Bordeaux, distribue chaque année un Prix de Physique, fondé par feu M. le Duc de la Force. C'est une médaille d'Or de la valeur de trois cens livres.

M. Dutillet, Directeur de la Monnoye de Troyes, a remporté cette année le Prix sur *la Ductilité des Métaux, & sur les moyens de l'augmenter*; & M. Barberet, Médecin de Dijon, a remporté le Prix sur la question, *S'il y a quelque rapport entre les Phénoménes du Tonnerre, & ceux de l'Electricité.*

L'Académie a déja proposé deux sujets pour l'année 1751.

Le premier sujet est l'explication *de la nature & de la formation de la Grêle.* Le second est de sçavoir, *s'il y a des Médicamens, qui affectent certaines parties plutôt que d'autres du Corps humain, & quelle seroit la cause de cet effet.*

Cette Compagnie destine le Prix de l'année 1752, à celui qui expliquera le mieux *la cause qui corrompt les grains du bled dans les épis, & qui les noircit, avec les moyens de prévenir cet accident.*

Les Dissertations sur ce sujet ne seront reçûes que jusqu'au premier May 1752. Elles peuvent être en François, ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caractéres bien lisibles.

Au bas des Dissertations, il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté, la même Sentence, avec son nom, son adresse & ses qualités.

Les Paquets seront affranchis de port, & adressés à M. le Président Barbot, *Secretaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau Rouge; ou au sieur Brun, Imprimeur Aggregé de ladite Académie, rue Saint James.*

On trouvera chez le sieur Brun toutes les Dissertations qui ont remporté le Prix au jugement de l'Académie. On les trouvera aussi toutes, ensemble ou séparément, à Paris, chez le sieur Briasson, rue S. Jacques, à la Science.

De Rouen.

Lettre de M. le Cat, à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.

Messieurs,

Je suis bien persuadé qu'il y a un grand nombre de choses à reprendre dans mes ouvrages; mais j'esperois que la planche de mon traité des sens qui représente la base du cerveau auroit été de toutes mes

mes productions la moins susceptible de critique. Elle avoit été examinée & approuvée, avant d'être gravée, par MM. Winslow & Verdier si connus pour être des premiers Anatomistes de l'Europe, & j'ose dire que depuis, elle avoit reçû des éloges de presque tous les grands maîtres en cette partie. Cependant voici qu'un jeune Médecin Allemand nommé Meckel, dans un traité sur la cinquiéme paire de nerf du cerveau, imprimé à Gottinque en 1748, attaque cette planche dans les termes les moins mesurés. Si je voulois le prendre sur le même ton, & accabler cet Auteur des vérités mortifiantes que mériteroient les bévûes & les infidélités qu'il me prête, & qui sont entiérement de lui, j'aurois assurément beau jeu. Mais j'ai pris un parti plus conforme au goût de notre Nation, plus décent & qui ajoutera à la leçon d'Anatomie, une leçon de politesse dont je souhaite que le jeune Auteur Allemand profite. J'ai donc defféré à notre Académie son Livre, ma planche, & la nature, d'après laquelle je dessine moi-même toutes mes planches. Voici son jugement......

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences des Belles-Lettres, & des Arts de Rouen.

Le mardi 17 Février 1750. M. le Cat a apporté à l'Académie un traité Latin sur le nerf de la cinquiéme paire qu'il a dit avoir reçû d'Allemagne, & duquel il a lû un article dans lequel la planche de la base du cerveau, qui est à la page 229 du traité des sens, est censurée.

Les principaux points de cette critique sont.... 1°. Que cette figure, selon l'Auteur Allemand, n'a nulle ressemblance avec la nature, qu'elle est plutôt feinte & imaginée à plaisir, qu'elle représente plus de parties qu'on ne peut jamais en voir d'un seul coup d'œil. 2°, Que l'expansion du nerf de la cinquiéme paire & sa division en trois branches telles que la figure de M. le Cat les représente, ne sont pas conformes à la nature. 3°. Que le petit corps glanduleux situé sur le nerf optique, & marqué d'une croix dans la figure du traité des sens, est une fiction ou de la graisse, &c.

Comme tout ceci consiste en faits, M. Le Cat avoit apporté avec lui une base du cerveau, dépouillée des parties osseuses, à l'endroit de cette base seulement; & ayant mis à côté de cette piéce la planche du traité des sens qui représente cette base du cerveau; l'Académie a vû...

1°. Qu'il y avoit une conformité entiére dans ces deux piéces, l'œil voyant à la fois dans l'une & dans l'autre, depuis les yeux jusques à la partie postérieure des lobes postérieures du cerveau.

2°. Que l'expansion du nerf de la cinquiéme paire dans l'endroit où il se confond avec la dure mere,

& la distribution de ce nerf étoient semblables dans la planche & dans la nature, y observant une espéce d'épaulement au rebord postérieur de la racine du maxillaire inférieur. Epaulement qui donne réellement une figure presque quadrangulaire à cette expansion.

3°. Que sur l'un des nerfs optiques à environ un travers de doigt du ganglion optique, il y avoit un petit corps non graisseux mais glanduleux, un peu plus long que celui qui est représenté dans la planche de M. le Cat, & tenant à des filets nerveux de ce ganglion.

M. le Cat a fait voir outre cela dans le sinus caverneux un rezeau très grand qui envelopoit l'artére carotide, & dont les mailles se réunissoient pour contribuer à la formation de l'intercostal, comme on le voit dans sa planche: * *Signé*, GUERIN, Secretaire de l'Académie pour les Sciences.

J'espére, Messieurs, que vous voudrez bien insérer dans votre Journal ces remarques, qui deviennent d'autant plus nécessaires, que j'ai appris que le Livre de M. Meckel se distribue à Paris.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiss. Serv.

A Rouen le 30 *Juillet*, 1750.

Signé, LE CAT.

* Les deux particularités contenues dans ce N°. 111. ne s'observent pas dans tous les sujets: elles se trouvérent dans l'un des sujets qui m'a servi à faire ma figure de la base du cerveau, dans celui que j'ai fait voir à l'Académie & dans plusieurs autres que j'ai dissequés; ç'en est assez pour les regarder comme des vérités anatomiques. On trouvera dans ma physiologie, sur cette planche, des détails, que je conseille aux Censeurs d'attendre, s'ils ne veulent pas faire des critiques précipitées, & peu sages.

DE PARIS.

On a publié le projet de Souscription pour les 18. derniéres planches Anatomiques qui completeront le corps d'*Anatomie de couleur & grandeur naturelles*, par le sieur Gautier. Le prix de la souscription, qui sera ouverte jusqu'à la fin de ce mois; est de 84 liv. payables en six payemens, dont les deux premiers sont de 18 liv. chacun; & les quatre derniers, chacun de 12 liv. Les trois planches faisant la premiére distribution des 18. planches que nous annonçons, sont déja entre les mains du Public. Jointes ensemble elles représentent une femme de 5 pieds 2 pouces de haut. Les trois suivantes représenteront un homme de 5. pieds, 3. à 4. pouces. Ces six planches, si on veut les assembler, formeront un seul tableau, où l'on verra, dans l'homme & dans la femme en même temps, presque tous les viscéres dans leur situation, toute l'An-

giologie, & une grande partie de la Nevrologie, & de l'Osteologie. Les six planches suivantes qui contiendront aussi deux figures, démontreront l'Anatomie des viscéres en particulier, Les six derniéres pourront aussi se joindre, & formeront deux figures entiéres de grandeur naturelle, une d'homme, & une de femme, pour l'Angiologie & la Nevrologie de la tête aux pieds, & un Squelette d'enfant. Le sieur Gautier ajoute toujours à ses planches un vernis qui leur donne encore un nouveau lustre. Le Public qui a sous yeux les trois planches de la premiére distribution, est actuellement en état de juger de leur mérite, & de voir que l'Auteur loin de s'affoiblir par la longueur & par la difficulté de l'Ouvrage, semble au contraire prendre de nouvelles forces, à mesure qu'il avance dans son entreprise. Il nous promet qu'il aura achevé & qu'il délivrera aux Souscripteurs, dans le cours des trois derniers mois de l'année 1751, les trois derniéres planches annoncées par le *prospectus* de cette quatriéme souscription, & ainsi dans l'espace de cinq années il aura achevé le corps entier d'Anatomie de grandeur & couleur naturelle.

Le même Auteur vient encore de donner au Public une dissertation intitulée : *Zoo-genesie*, ou *génération de l'Homme & des Animaux*, dans laquelle après avoir rapporté sommairement les systême des Naturalistes Oviparistes & Vermiculistes, il propose sa conjecture sur la formation du *fœtus*, qui selon lui doit être attribuée en entier au mâle Il pense que le fœtus, depuis qu'il est déposé dans la matrice de la femelle, y est nourri de son sang, puis de son lait après qu'il en est sorti. Cette dissertation, qui se debite chez l'Auteur, rue de la Harpe, près la rue Poupée, & chez Bullot, Libraire, rue S. Etienne des Grès, a déja paru dans quelques ouvrages périodiques.

Le sieur Claude Valade, qui après son cours de philosophie, a fait son unique étude la Pharmacie & de la Chimie, & qui a cultivé ces deux Sciences sous les plus habiles Maîtres, & en particulier sous les Professeurs Royaux, a fait la découverte d'un *Bechique souverain pour les maladies de la poitrine*, qui vient d'être approuvé par un brevet autentique, dont nous joindrons ici la substance. » M. le premier » Médecin .... en conséquence de » la délibération prise au bureau » de la Commission Royale de Mé» decine .... le 21. Août 1750, » sur les certificats des Médecins, » & d'autres personnes dignes de » foi .... produits par le sieur Vala» de, concernant les bons effets d'un » syrop bechique de sa compo» tion, permet au sieur Valade de » composer & debiter ledit syrop » bechique .... reconnu comme » reméde efficace pour le soulage» ment & la guérison radicale du » Rhume, des Toux invétérées, » oppressions & douleurs de Poi» trine, & un puissant palliatif

dans l'Asthme humide, &c. « Ce béchique auquel l'Auteur a donné une odeur & un goût agréables, sans en altérer la bonté, convient à toute sorte de personnes, aux enfans mêmes, & aux femmes enceintes. Et si l'on suit scrupuleusement le régime prescrit dans l'instruction qu'il a fait imprimer en conséquence de l'approbation de MM. les Médecins, il répond du succès de son reméde. Son bureau est toujours chez la Veuve Mouton; Marchande Apoticaire, rue S. Denis, vis-à-vis le Roi François, où l'on debite ce Bechique, & où l'on donne *gratis* l'imprimé qui en explique les vertus & les effets. On aura soin d'affranchir les lettres qu'on lui écrira.

Abregé de l'Histoire de l'Ancien Testament, où l'on a conservé, autant qu'il a été possible, les propres paroles de l'Ecriture Sainte, avec des éclaircissemens & des réflexions, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, 1749. *in*-12. 2. vol. Les différens volumes de cet important Ouvrage, à mesure qu'ils ont paru, ont toujours été reçus du Public avec applaudissement; un succès si flateur & si satisfaisant pour un Auteur, est un heureux présage pour les deux derniers volumes qui ne sont pas écrits avec moins de soin & de solidité que les précédens. Le huitiéme contient l'histoire des Macchabées, avec la suite de l'histoire du Peuple Juif, depuis les Macchabées jusqu'à la Mort d'Hérode, arrivée peu de temps après le Massacre des Innocens. Ainsi on aura dans cet Ouvrage l'Histoire suivie depuis la Création du Monde jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Le neuviéme volume comprend les Histoires particuliéres de Job, de Jonas, de Tobie, de Judith, & d'Esther, que l'Auteur ne pouvoit insérer dans son Histoire générale, sans en rompre le fil. On trouve dans ces deux derniers volumes, ainsi que dans les précédens, une table très-détaillée pour les matiéres, & de plus, des tables Chronologiques & Géographiques. Mais outre ces secours, l'Auteur indique encore *la Géographie Sacrée & Historique de l'Ancien & du Nouveau Testament*, qui a paru en 1744 chez Durand, Libraire, en deux vol. *in*-12. comme une introduction utile à l'étude de l'Histoire Sainte.

On vient de publier une Carte vraiment nouvelle en deux feuilles, jointes ensemble & enluminées. Elle a pour titre: *Mappemonde Historique, ou Carte Chronologique, Géographique & Généalogique des Etats & Empires du Monde*, dressée par le sieur Barbeau de la Bruyere.

L'Auteur s'est proposé dans cet Ouvrage, de faciliter l'étude de l'Histoire, en réunissant la Chronologie & la Géographie, & en mettant sous un seul coup d'œil la succession & l'étenduë des différens Etats du Monde, depuis la dispersion des hommes après le Déluge jusqu'à present. Cette Carte est divisée en différentes colonnes mar-

quées par des lignes perpendiculaires, ou par une suite de points lorsqu'un pays est possédé par une Puissance Etrangére, qu'on a eu soin de désigner par une couleur qui lui fût propre. Ainsi on peut voir en méme temps non seulement l'étendue de tous les grands Empires, anciens & modernes; mais encore les révolutions de chaque pays & l'origine des peuples qui l'ont habité depuis les temps les plus anciens.

Ce plan qui a été approuvé par MM. de l'Académie Royale des Belles-Lettres, facilite encore beaucoup l'étude de la Chronologie. Une double ligne horisontale, placée vers le milieu de la Carte, & que l'Auteur appelle l'Equateur historique, sert à compter les années soit avant, soit depuis Jesus-Christ: les lignes qui lui sont paralléles, font voir le synchronisme des Etats; & celles qui le coupent perpendiculairement, marquent la division de ces mêmes Etats, dans toute la suite des siécles passées.

L'Auteur donnera incessamment deux Cartes Géographiques, séparées, & relatives aux différens âges du Monde, où l'on verra sans confusion le rapport de la Géographie dans tous les temps avec l'Histoire. Il donnera de suite le développement & le détail de ce double plan général Chronologique & Géographique, & il nous a priés d'avertir le Public qu'il fera imprimer vers la fin des Vacances une explication abregée de sa Mappemonde historique en faveur des jeunes gens & de tous ceux qui pourroient en avoir besoin.

Cette Carte se trouve en cette Ville, Quay de l'Horloge du Palais, avec celles de feu M. de l'Isle & de M. Buache, premiers Géographes du Roy & de l'Académie des Sciences.

Deux Lettres d'un Chirurgien, Aide-Major d'Armée, à M. ***. L'une sur plusieurs chapitres du Traité de la Gangrêne, par M. Quesnay, Médecin consultant du Roi; l'autre sur le Traité des playes d'Armes à feu, par M. Desport, Maître en Chirurgie, & Chirurgien-Major des Armées du Roy; chez le Breton, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, 1750, *in*-12.

Recueil d'Arrêts rendus sur plusieurs questions jugées dans des procès des rapport en la Quatriéme Chambre des Enquêtes. Par M. ** Conseiller du Roi en cette Chambre. Chez Gab. Fr. Quillau, pere, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rue Gallande, 1750, *in*-4°.

Le passage du Var, ou l'incursion des Autrichiens en Provence, Poëme avec ce Vers au frontispice:

Hostes versa fugâ Victor dare terga coegit.

Virg. Georgic. lib. 4.

Chez Thiboust, Imprimeur du Roi, Place de Cambray, 1750, *in*-4°. Ce Poéme qui ne contient que trois Chants assez courts, est dédié à M. le Maréchal de Belle-Isle.

Eloge funebre de M. Petit, Maître en Chirurgie, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société de Londres, &c. Par M. Louis,

Chirurgien gradué, Vice-Démonstrateur Royal, Membre du Collége & de l'Académie Royale de Chirurgie; lu à la Séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie, le 26. Mai 1750. Chez P. G. le Mercier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-4°.

Histoire de la Jurisprudence Romaine, contenant son origine & ses progrès depuis la fondation de Rome jusqu'à présent : le Code Papyrien, & les loix des douze Tables avec des Commentaires : l'Histoire de chaque loi en particulier, avec les antiquités qui y ont rapport : l'Histoire des diverses compilations qui ont été faites des loix Romaines : comment les mémes loix se sont introduites, & de quelle maniére elles s'observent chez les différens peuples de l'Europe : l'énumération des éditions du corps de droit Civil : les Vies & le Catalogue des ouvrages des Jurisconsultes, tant anciens que Modernes.... pour servir d'introduction à l'étude du corps de droit Civil, à la lecture des Commentateurs du droit Romain, & à l'ouvrage intitulé : les loix Civiles dans leur ordre naturel. Par Me. Antoine Terrasson, Ecuyer, Avocat au Parlement. Chez B. Brunet, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in-fol.* L'Auteur a mis à la fin un recueil de piéces curieux & intéressant sous ce titre : *Veteris Jurisprudentiæ Romanæ monumenta, quæ extant integra, aut fere integra; seu leges, Senatus consulta, Plebiscita, decreta, interdicta, Formulæ libellorum & contractuum, instrumenta & Testamenta quæ in veteribus cum ex ære, marmore & lapide, tum ex membrana & cortice monumentis reperiuntur.* L'ouvrage est terminé par une table alphabétique des matiéres très détaillée.

Ordonnances des Rois de France de la troisiéme race, recueillies par ordre Chronologique, huitiéme volume, contenant les Ordonnances de Charles VI. données depuis le commencement de l'année 1395 jusqu'à la fin de l'année 1403, par M. Secousse, ancien Avocat au Parlement, & Pensionnaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. De l'Imprimerie Royale, 1750. *in-fol.*

Briasson, Libraire à Paris, qui avec Chaubert a proposé par souscription la collection entiére des Mémoires des Sciences & des Beaux Arts imprimés à Trevoux, a été étonné que tous les exemplaires qu'il a consultés dans les Bibliothéques & chez les particuliers se soient trouvés imparfaits. Il y manque la plus grande partie des médailles, figures, & additions, qui ont été mises à la fin des mois en différens temps. Comme il est constant que ces défectuosités ôtent à ce recueil une bonne partie de son mérite, Briasson n'a rien négligé pour recouvrer tous ces morceaux, & il y est parvenu. Il les fournira avec les exemplaires pour lesquels on aura souscrit, & vendra ces différens morceaux à ceux qui ayant précédemment le recueil voudront le rendre complet,

Il distribue une note contenant quatre pages *in*-4°. petit caractére à deux colonnes qui contient le détail de tous ces morceaux.

Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables, aigues & chroniques, auxquelles on a joint l'Histoire de quelques maladies arrivées à Nancy & dans les environs, avec la méthode employée pour les guerir, par M F. N. Marque, ancien Médecin de la Cour de Lorraine, Médecin consultant de l'Hôtel de Ville, & Doyen des Médecins de Nancy. A Paris, chez Briasson, rue Saint Jacques, à la Science, & à l'Ange Gardien, 1750. volume *in*-12.

La seconde édition de la collection des Œuvres de M. Bossuet, Evêque de Meaux en 17 vol. *in*-4°. est achevée. J. B. Coignard & A. Boudet, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, en distribuent actuellement les exemplaires aux Souscripteurs.

Histoire des Arabes sous le Gouvernement des Califes, par M. l'Abbé de Marigny. Chez la Veuve Etienne & Fils, Desaint & Saillant, & J. T. Hérissant, Libraires, 1750. *in*-12. 4 vol.

On vient de publier à l'Imprimerie Royale les IV & V^e. Tomes du *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothéque du Roy*. Ces deux tomes sont le premier & le second des Belles-Lettres. *in-fol.*

Les principes de la Jurisprudence Françoise, exposés suivant l'ordre des diverses espéces d'actions qui se poursuivent en Justice. Chez Briasson, Libraire rue S. Jacques, 1750. *in*-12. 2. vol. (Cet ouvrage est attribué à M. Prevôt de la Jaune, Conseiller au Présidial d'Orléans, & Professeur en Droit dans l'Université de la meme Ville.

On trouve chez le même Libraire le Traité des péramptions d'instances, par feu M^e. Jean Menelet, ancien Avocat au Parlement de Dijon, revu & augmenté par M. J. F. Bridon, aussi Avocat au meme Parlement. Imprimé à Dijon, chez Defay, 1750. *in*-8°.

Poirion, Desprez & Cavelier fils, Libraires, rue S. Jacques, publieront incessamment une nouvelle édition du Dictionnaire des Rimes de Richelet. Un habile Grammairien ayant remarqué que le nombre des mots de notre Langue s'est considérablement augmenté depuis la derniére édition de cet ouvrage, y a fait toutes les additions nécessaires: il y a rapporté avec exactitude & avec précision tout ce qu'il a trouvé dans les Dictionnaires Universels les plus étendus, qui étoit propre à enrichir ou à illustrer davantage son sujet. Il n'a pas cherché à grossir le volume, mais il s'est appliqué à perfectionner l'ouvrage. Jusqu'à présent les Rimes seules ont été rangées par ordre alphabétique, & l'on n'avoit pas encore pris la peine de placer dans le meme ordre tous les mots qui se rencontrent sous chaque Rime. Ce n'est pas que l'on n'ait compris l'utilité qui résulteroit de ce travail, mais l'exécu-

tion en avoit paru si longue & si pénible, que l'on n'a pas eu le courage de l'entreprendre. Cependant lorsque sous une même Rime, il y avoit six, huit, quelquefois dix colonnes de mots placés sans aucun ordre, comment pouvoit-on trouver celui sur lequel on avoit quelque doute, soit au sujet de la signification, soit pour en sçavoir le genre, soit pour s'assurer de son usage? L'Editeur a épargné à ses Lecteurs l'ennui d'une longue lecture & souvent inutile, en remédiant à cet inconvénient par un double ordre alphabétique. Il n'a pas borné ses soins à donner ce nouvel ordre à son ouvrage : les expressions latines servant beaucoup à expliquer & à fixer le vrai sens d'un grand nombre de mots François, il étoit aussi fort important d'en examiner soigneusement la justesse & le choix ; & c'est ce qu'il se flate d'avoir fait avec la plus grande exactitude, ainsi que d'avoir purgé ce Dictionnaire de toutes les erreurs qui pouvoient déplaire aux Lecteurs éclairés. Les Libraires associés dans cette entreprise, ne se flattent pas moins, que le Public aura lieu d'être satisfait de l'éxecution typographique.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS D'OCTOBRE 1750.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCC. L.

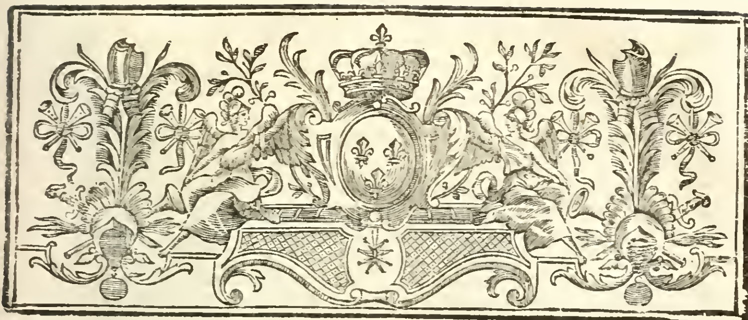
NOVEMBRE.



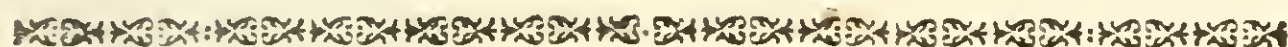
A PARIS,
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



NOVEMBRE M. DCC. L.

VENERABILIS VIRI JOSEPHI MARIÆ THOMASII S. R. E. Cardinalis Opera omnia. Tomus ſecundus continens Pſalterium juxta duplicem editionem & Tomus tertius, in quo Pſalterium perpetua interpretatione ornatum ad Mſſ. codices recenſuit, notiſque auxit Antonius Franciſcus Vezzoſi Cl. Reg. Romæ, 1748. Ex Typographia Palladis. Excudebant Nicolaus & Marcus Palearini ſuperiorum facultate. C'EST-A-DIRE : *Les Œuvres de Vénérable* JOSEPH-MARIE THOMASI, *Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine. Tome ſecond, contenant le Pſautier ſuivant les deux anciennes éditions, dont l'une étoit à l'uſage de Rome & l'autre à l'uſage des Egliſes des Gaules. Item Tome troiſiéme, qui contient le Pſeautier avec un Com-*

mentaire. Antoine-François Vezzosi, Clerc Régulier, a revû le tout sur les Manuscrits & l'a enrichi de Notes. A Rome 1748, de l'Imprimerie de la Minerve, chez les freres Palearini, *in*-4°.

SECOND EXTRAIT.

DANS la recherche, que le Cardinal Thomasi a faite des monumens Ecclésiastiques, qui concernent l'ancienne maniére de partager & de lire les livres Saints, nous remarquerons qu'il s'est particuliérement attaché à recueillir ceux qui regardent le Pseautier. Ce pieux & sçavant Auteur avoit fait pendant toute sa vie ses délices de la priére. Quelque amour qu'il eut pour les lettres & l'érudition Ecclésiastique, l'étude ne l'empécha jamais d'employer à ce saint exercice les heures qu'il y avoit destinées. Il avoit reconnu par sa propre expérience la vérité de tout ce que les SS. PP. ont dit de l'excellence & de l'utilité des Pseaumes. Il les regardoit d'après S. Augustin comme des modéles & des formules de louanges & de priéres que Dieu avoit laissées aux hommes pour leur apprendre à le louer dignement, & pour leur montrer ce qu'ils devoient lui demander, & la maniére dont ils devoient le demander. Ce sont sans doute ces motifs & ces vûes qui ont engagé le Cardinal de Thomasi à rassembler avec tant de soin tout ce qui peut faciliter l'intelligence de ces saints Cantiques, & en rendre l'usage familier & agréable à tous les Fidéles.

Les deux volumes que nous annonçons n'ont que le Pseautier pour objet. Le premier contient les anciennes versions, les titres, les anciens usages observés dans la récitation des Pseaumes, en un mot tout ce que l'antiquité fournit d'éclaircissement sur la maniére dont on entendoit, & récitoit les Pseaumes dans les premiers siécles de l'Eglise. Le second, qui est le troisiéme dans l'édition de M. Vezzosi présente une interprétation littérale & continue sur le texte de ces divins Cantiques. Le premier de ces ouvrages parut en 1683, sous le nom de *Joseph Carus*, & il fut réimprimé en 1697, avec des augmentations & de nouvelles remarques. Nous observerons ici d'après M. Vezzosi que Notre Auteur avoit pris le nom de *Carus* par un sentiment d'humilité, parce que celui de Thomasi lui attiroit trop de considération dans le monde. *Cari* étoit le nom d'une riche Héritiére qu'un des Ayeux de notre Auteur avoit épousée, & qui avoit apporté dans la famille des *Thomasi* la Principauté *de Monte-Claro*, située en Sicile. Nous avons cru cette observation d'autant plus néceffaire, que le nom *Carus* a induit plusieurs Sçavans en erreur, & entr'autres les Auteurs de l'édition de Moreri publiée à Amsterdam en 1740, qui ont fait

de *Thomasi* & de *Cari* deux articles séparés, comme s'ils avoient été deux personnes différentes.

Le dernier ouvrage, c'est-à-dire, le Pseautier, accompagné d'une interprétation Littérale, a été imprimé cinq fois. Le Cardinal Passionei en a donné deux éditions, l'une en Suisse à l'usage des Religieux de l'Abbaye de Notre-Dame des Hermites, & l'autre à Vienne en Autriche pendant le cours de sa Nonciature. Quoique ces ouvrages soient déja anciens, puisqu'ils ont paru pour la premiére fois sur la fin du dernier siécle, ils ne sont pas cependant aussi connus en France qu'ils méritent de l'être; nous nous croyons d'autant plus autorisés à en donner ici une notice, que notre Journal n'en a pas fait mention dans le temps. Ainsi sans nous borner à rendre compte des augmentations & des Notes que contient l'édition de M. Vezzosi, nous présenterons dans cet extrait le fonds de l'ouvrage même.

Le second tome, qui contient l'ancienne maniére de reciter les Pseaumes, est divisé en quatre parties. La premiére est composée de diverses piéces; 1°. des hypothéses, c'est-à-dire, des argumens qu'Eusébe de Cæsarée avoit mis à la tête de chaque Pseaume, pour en indiquer l'esprit & le sujet. Ces hypothéses ont été trouvées dans un ancien Manuscrit Grec de la Bibliothéque d'Alexandrie. Elles sont imprimées dans le sixiéme tome des Polyglottes. Le Cardinal Thomasi en a traduit une partie en Latin, & a emprunté le reste de la version d'un ancien Manuscrit du Vatican, où il a trouvé plusieurs fragmens de ces hypothéses traduits en Latin...

2°. D'un petit ouvrage sur le Livre des Pseaumes, qu'on attribuoit à S. Athanase avant que l'édition du P. Montfaucon parut, & dont Cassiodore a fait mention avec éloge dans son traité des Institutions des Divines Ecritures. La traduction Latine qu'on en donne ici, a été tirée d'un Manuscrit de la Bibliothéque de Valicelli, mais l'Auteur a pris soin de la revoir & de la corriger sur le texte Grec.

3°. Des éloges du Livre des Pseaumes, qu'on trouve épars dans les ouvrages de S. Basile, de S. Jean Chrysostome, de S. Jérôme, de S. Augustin, de Nicetas Evéque, & de S. Grégoire le Grand.

4°. De l'explication des titres des Pseaumes par Florentius Georgius & Gregorius Auteurs inconnus, dont l'ouvrage s'est trouvé dans un Manuscrit du Vatican, & qui n'a point encore été imprimé.

5°. De l'interprétation des noms Hébreux, qui se rencontrent dans le Pseautier, & de l'explication de l'art de chanter & des différentes espéces de Chants dont il est fait mention dans les Pseaumes.

6°. L'Auteur a joint à toutes ces piéces une Collection de divers argumens sur les Pseaumes, qu'il a recueillis dans plusieurs Manuscrits, afin que ces précieux frag-

mens de l'antiquité ne fussent point perdus.

Cette premiére partie de l'ouvrage est terminée par une notice de la distribution des Pseaumes, suivant l'ancienne coutume de psalmodier, que suivoit l'Eglise Romaine.

La seconde partie contient le Pseautier suivant les deux anciennes versions, dont l'une étoit appellée *versio Romana*, & l'autre *Gallica*. Ces versions ont été faites sur la Bible des septantes, elles ont été toutes deux corrigées par S. Jérôme. Il y a apparence que la version Romaine n'étoit pas différente de l'ancienne traduction, que S. Augustin nomme *Italique* dans son Livre de la doctrine Chrétienne. On voit par les passages de l'Ecriture cités dans les Ecrits des SS. Peres & les Conciles, que la version Romaine étoit en usage dans toutes les Eglises d'Occident. Les Gaulois furent les premiers qui l'abandonnérent pour suivre l'autre version que S. Jérôme avoit aussi corrigée & publiée, & qui avoit quelques additions de mots tirées de Théodotion, & marquées par des astérisques. Saint Grégoire de Tours fut l'Auteur de ce changement, suivant le témoignage de Walfride Strabon; l'exemple de ce Prélat, qui avoit adopté la version Gallicane, fut suivi par tous les Evêques des Gaules; & c'est de là que cette version fut appellée *Gallica*. De la Gaule elle passa bientôt dans la Germanie. Mais l'Espagne fut constante dans l'usage de la version Romaine, tant qu'elle conserva le Rite Mozarabique, c'est-à-dire, jusqu'au Pontificat de Grégoire VII. où ce Rite commença à être abandonné par la plûpart des Eglises. L'Italie même vers la fin du dixiéme siécle commença à adopter la version du Pseautier qu'on nommoit *Gallica*. Notre Auteur observe que sous le Pontificat de Sixte IV. la version Romaine n'étoit suivie que dans le seul district de la Ville de Rome. Aujourd'hui les Clercs de la Basilique du Vatican sont les seuls qui en ayent conservé l'usage, tant par respect pour son antiquité qu'à cause des preuves qu'on en peut tirer pour la défense de la foi Catholique.

Ces deux versions sont ici imprimées l'une à côté de l'autre en deux colomnes, de sorte que d'un coup d'œil on en peut voir la différence. On a mis à la tête de chaque Pseaume un court argument composé par Cassiodore, & à la fin du Pseaume une Oraison telle qu'on l'a trouvée dans les plus anciens Manuscrits. C'étoit autrefois l'usage dans l'Occident de réciter une priere après chaque Pseaume. Il seroit difficile de dire, qui a été l'Auteur de ces Oraisons. Quelques Sçavans ont voulu les attribuer à S. Léandre, Evêque de Séville; & d'autres à S. Volbon, Evêque de Liége. Mais le Cardinal Thomasi fait voir, que les Oraisons qui ont été composées par S. Léandre doivent être les mêmes que celles du Bréviaire Moza-

rabique, & qui ſont entiérement différentes des Oraiſons que notre Auteur a rapportées dans ſon édition d'après les anciens Manuſcrits. Il prouve encore par l'âge des Manuſcrits d'où il a tiré ces Oraiſons, que S. Volbon ne peut pas en être l'Auteur, les Manuſcrits étant la plûpart antérieurs à l'onziéme ſiécle, dans lequel ce S. Evêque a vécu.

Les Pſeaumes ſont ſuivis des Cantiques accompagnés d'argumens compoſés la plûpart par S. Jérôme, & des Oraiſons tirées d'anciens Manuſcrits. Ce recueil forme la troiſiéme partie de l'ouvrage. L'Auteur indique les ſources, où il a pris chaque piéce.

Viennent enſuite les Hymnes, que l'Auteur a recueillies dans les plus anciens Manuſcrits des Bibliothéques du Vatican & de Valicelli, dans le Breviaire Mozarabique & dans d'autres ſources, qui remontent aux premiers ſiécles de l'Egliſe. Ce tome eſt terminé par le Livre des priéres de l'Egliſe, qu'on a coutume d'appeller l'*Orational*. Après avoir rapporté les Pſeaumes, les Cantiques de l'Ecriture, & les Hymnes, il étoit convenable d'y joindre le recueil des priéres de l'Egliſe; le Cardinal Thomaſi croit avec raiſon qu'après l'Ecriture-Sainte, rien n'eſt plus digne de notre vénération, ni plus propre à nourrir la piété des fidéles, que ces Divines Oraiſons, ſoit, dit-il, qu'on les enviſage du côté de la diction, ſoit du côté des ſentimens qu'elles expriment, elles ſont également admirables & par la pureté des termes & la nobleſſe des tours, & par la maniére tendre & affectueuſe dont elles nous apprennent à répandre notre cœur devant Dieu & à lui demander les graces qui nous ſont néceſſaires.

Nous avons abbrégé autant qu'il nous a été poſſible la notice du ſecond volume, pour avoir lieu de nous étendre ſur le troiſiéme. Après avoir rapporté tous les anciens monumens qui concernent le Pſeautier, le pieux & ſçavant Cardinal donne une explication littérale & ſuivie de tous les Pſeaumes. Les endroits difficiles, qui ſe trouvent en aſſez grand nombre dans ces ſaints Cantiques & qui par leur obſcurité doivent arrêter l'eſprit de celui qui pſalmodie & refroidir ſa piété, avoient fait ſentir à l'Auteur la néceſſité d'en donner une nouvelle interprétation. Celles qu'on avoit publiées juſqu'alors lui paroiſſoient trop diffuſes, & trop chargées d'érudition. Il crut qu'une explication ſimple, qui rendroit mot à mot & en termes clairs & uſités, les Idiotiſmes Grecs & Hébreux, & qui feroit ſentir la liaiſon des phraſes & des différentes parties d'un même Pſeaume, & marqueroit partout le deſſein du Pſalmiſte, ſeroit beaucoup plus utile, qu'un ſçavant Commentaire.

Dans cette vûe, il conſulta d'abord le texte Grec de la Bible des Septante, ſur laquelle notre Vulgate a été traduite, il s'attacha à bien ſaiſir le ſens de tous les mots Grecs & à déterminer exactement

la force & la propre ſignification des Aoriſtes. Enſuite il tâcha de mettre à profit tous les éclairciſſemens, que pouvoit lui fournir la verſion que S. Jérôme a faite ſur l'Hébreu : mais il ne l'a conſultée que ſur les endroits, où le texte des Septante lui a paru manquer de clarté ; il n'a pas négligé entiérement de recourir aux Commentateurs. Il avoue qu'il a ſouvent emprunté les propres termes de Janſenius Evêque de Gand, & de Génebrard.

Au reſte l'explication que donne le Cardinal Thomaſi ne regarde pas ſeulement les paſſages difficiles, mais elle s'étend ſur tout le texte des Pſeaumes. Elle lie les phraſes d'un même Cantique, en ſuppléant les particules cauſales, ſubjonctives & expletives, que la Poëſie Hébraïque n'exprime pas. L'Auteur s'eſt d'autant plus attaché à cette maniére d'interpréter littérale & hiſtorique, qu'il l'a regardée comme une baſe ſur laquelle on peut fonder des ſens plus ſublimes, & elle eſt tournée de maniére, qu'on peut aiſément l'adapter à un ſens moral ou myſtique. Il a fait l'application de certains Pſeaumes, à la perſonne de Jeſus-Chriſt, parce qu'elle y eſt ſi clairement déſignée, que de vouloir les entendre du Pſalmiſte ou d'une autre perſonne, ce n'eſt plus expliquer ces Cantiques, c'eſt les obſcurcir & *chercher, en plein midi*, comme dit l'Auteur, *la lumiére avec une lanterne*. Comme les Pſeaumes ſont ſuſceptibles de divers ſens, & qu'on peut en expliquer certains de la perſonne de Jeſus-Chriſt, du corps de l'Egliſe, des membres même qui compoſent l'Egliſe, & de la céleſte Patrie, le Cardinal Thomaſi a eu ſoin de nous donner une eſpéce de guide pour nous conduire à tous ces ſens différens, par le moyen de petits argumens qui accompagnent les diviſions du texte du Pſeaume. Ces argumens ont été recueillis par le Vénérable Béde dans les écrits de Caſſiodore & d'autres Auteurs anciens. Ils peuvent être très-utiles au Lecteur ; mais le Cardinal Thomaſi avertit qu'en en faiſant uſage, on aye toujours devant les yeux les régles générales de *Ticonius* que S. Auguſtin a abbrégées dans ſon Livre de la Doctrine Chrétienne. Ces régles preſcrivent que lorſqu'on veut établir un ſens myſtique, on ne s'attache pas à appliquer trop ſcrupuleuſement à Jeſus-Chriſt, à l'Egliſe, à l'ame fidéle, chaque parole du Pſalmiſte, & qu'on ſe contente d'une application plus vague & plus générale ; ce principe eſt fondé ſur ce que le ſens littéral & hiſtorique, qui eſt l'image, contient toujours pluſieurs traits qui lui ſont propres, & qui ne conviennent point à la choſe ou à la perſonne repréſentée. Il ſera donc ſuffiſant de reconnoître en général les perſécutions de Jeſus-Chriſt & de ſes membres dans celles du Pſalmiſte, de comparer la délivrance de l'un à celle de l'autre, & de faire en un mot une telle comparaiſon entre leurs diſcours &

& leurs actions, qu'on laisse beaucoup de circonstances en propriété au Psalmiste, qui a été l'image & le simulacre de Jesus-Christ & de l'Eglise.

Quant au sens moral, & aux pieux sentimens, qu'une ame Chrétienne doit trouver dans la récitation des Pseaumes, ils seront exprimés & dans les argumens, qui accompagnent le texte, & dans les Oraisons qui seront placées après chaque Pseaume. Ces priéres nous retracent une ancienne coutume de l'Eglise; la récitation de chaque Pseaume étoit toujours suivie d'une Oraison. Le pieux Cardinal les a fait imprimer dans ce volume pour seconder la piété de ceux qui voudront en faire usage; il les a recueillies en partie dans le Breviaire Mozarabique, & en partie dans les Manuscrits du Vatican.

Le texte est partagé en Versets, l'Auteur s'est assujetti à suivre scrupuleusement les divisions, qui avoient été marquées par S. Jérôme.

Cette édition mérite la préférence sur toutes celles qui ont paru, tant par la beauté de l'impression, que par la correction du texte, & par les nouveaux éclaircissemens que M. Vezzosi a sçu y répandre & qu'on trouvera dans de sçavantes Notes placées au bas de chaque page.

HISTOIRE CIVILE, ECCLESIASTIQUE ET LITTERAIRE de la Ville de Nismes, avec des Notes & les Preuves; suivie de Dissertations Historiques & Critiques, sur ses Antiquités, &c. par M. MÉNARD, *Conseiller au Présidial de la même Ville, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome Premier.* A Paris, chez Chaubert, M. DCC. L.

SECOND EXTRAIT.

NOus avons vû dans le premier Extrait que la Ville de Nismes comblée d'honneurs par les Empereurs Romains, avoit été élevée au plus haut dégré de dignité & de splendeur; mais sa grandeur tomba avec l'Empire, elle devint la proye des Barbares. Nous indiquerons la suite des principales révolutions de cette Ville célebre, jusqu'à l'an 1312 où finit le Volume. Il ne nous est pas possible d'entrer dans les détails, ni de faire sentir tout le travail, les recherches & l'exactitude de l'Auteur, il faut voir l'Ouvrage même.

La foiblesse des Empereurs, le grand nombre de Troupes Etrangéres qu'ils prirent à leur solde, le partage de l'Empire entre les Princes, causérent la décadence & ensuite la chute totale de l'Empire en Occident; les Nations Barbares l'attaquérent de tous côtés, elles franchirent les Barriéres, pénétrérent dans les Provinces, & en Ita-

lie même; Rome, cette *Ville Eternelle*, qui avoit triomphé de tant de Peuples, se vit asservie à la domination des Etrangers. Les Vandales, les Alains, & autres Peuples passérent le Rhin à la fin de l'an 406, coururent les Provinces des Gaules, ruinérent les Villes, & commirent partout des cruautés & des excès inoüis. Crocus, Roi des Allemans ou des Vandales, ravagea la Province Lyonoise, l'Auvergne, le Gevaudan & le Vivarais, suivit le cours du Rhône, & désola tout le Pays situé sur les deux rives de ce Fleuve; la Ville de Nismes fut traitée cruellement, Crocus y fit mourir l'Evêque S. Félix, & un grand nombre d'autres Personnes, il porta sa fureur jusque sur les Monumens Romains; M. Ménard pense que les Bains publics, le Temple d'Auguste, la Basilique de Plotine, & plusieurs autres Edifices furent détruits pendant cette invasion. Crocus ayant été tué l'an 408, la Province Narbonnoise fut encore troublée par la révolte du Tyran Constantin, qui fut puni de mort avec son fils par les ordres de l'Empereur Honorius.

Cette Province fut bientôt après exposée à la fureur des Visigoths. Ces Peuples avoient pénétré en Italie sous la conduite d'Alaric, & avoient pris & saccagé la Ville de Rome; Ataulphe son successeur, passa les Alpes en 412, & ravagea la Narbonnoise pendant la guerre que lui fit l'Empereur, mais le Général Constance le força d'évacuer la Province & de passer en Espagne où il fonda la Monarchie des Visigoths. Wallia son successeur fit la Paix avec les Romains, & renvoya à l'Empereur Honorius la Princésse Placidie sa sœur, qui avoit été enlevée de Rome par Alaric, & avoit été obligée d'épouser le Roi Ataulphe.

Cependant la Narbonnoise commença à se relever des maux qu'elle avoit soufferts, la paix rétablit le calme dans les villes & dans les campagnes. L'Empereur voulant tirer des secours des Visigoths ses Alliés, leur céda par le Traité de 419, dans les Gaules la seconde Aquitaine, & la partie Occidentale de la Narbonnoise; ces Peuples déja puissans en Espagne établirent le Siége de leur Empire à Toulouse. La partie Occidentale de la Narbonnoise, où étoit située la Ville de Nismes, resta sous la domination de l'Empereur. Ce fut vers le commencement de ce siécle, que les Diocèses d'Uzès & de Lodéve furent démembrés du Diocèse de Nismes, qui étoit la Métropole Civile & Ecclésiastique du Pays des Arecomiques. Cette Ville dépendoit encore des Romains l'an 450. Ferreol Préfet des Gaules, possédoit alors la belle Maison de *Trevidon* sur la droite du Tarn, & sur les bords du Gardon la Maison de *Prusianum*; aujourd'hui Brésis près de la Ville d'Alais; Sidoine Apollinaire a décrit la belle Bibliothéque de cette maison; Apollinaire son parent, avoit dans le voisinage la Maison

de *Vorocingus*, dans la Paroiſſe de Brocen à deux cens pas d'Alais.

Cependant les Viſigoths étendirent peu à peu leur domination ſur toute la Narbonnoiſe, le Roi Théodoric II. occupa la Ville de Narbonne qui lui fut livrée par le Comte Agrippin ; Euric ſon Succeſſeur ayant ſoumis le Vélai & le Gevaudan, porta ſes armes victorieuſes juſqu'au Rhône, & acheva la conquête de la Province vers l'an 472. Ce Prince conquit auſſi la premiére Aquitaine, & étendit les limites de ſes Etats juſqu'à la Loire. L'Empereur Nepos fut obligé de lui confirmer toutes ces conquêtes par le Traité de l'an 475.

Depuis cette époque la Ville de Niſmes fut aſſervie à la domination des Viſigoths, la Narbonnoiſe premiére prit alors, ſuivant M. Ménard, le nom de *Septimanie*, à cauſe des ſept Cités que les Viſigoths poſſédoient, elle fut auſſi appellée *Gothie*.

Le Roi Euric fit des changemens conſidérables dans la forme du Gouvernement, & perſécuta les Catholiques pour les forcer à embraſſer l'Arianiſme qu'il profeſſoit. Alaric II. qui lui ſuccéda en 484, fut obligé de les ménager, par la crainte des François qui avoient établi un nouveau Royaume dans les Gaules ; Clovis leur Roi avoit embraſſé le Chriſtianiſme en 495, il protégeoit la Religion Catholique, & entretenoit des liaiſons avec les Evêques des Etats des Viſigoths ; Alaric enfin rendit à l'Egliſe la paix & la liberté, & permit aux Evêques de tenir le Concile d'Agde en 506. Sédat Evêque de Niſmes y aſſiſta. Cependant Clovis aſſembloit des troupes, il entra l'année 507 en Aquitaine, s'avança juſqu'à Poitiers, attaqua l'armée des Viſigoths, qui étoit campée dans les Plaines de Voüillé à dix milles de cette Ville, la défit, & tua de ſa main le Roi Alaric. Cette Victoire fut ſuivie de la conquête de toute l'Aquitaine, Toulouſe même ouvrit ſes portes au Vainqueur, les Viſigoths ne conſervérent que la Septimanie ; ils fortifiérent l'Amphithéâtre de Niſmes, en conſtruiſant deux groſſes Tours quarrées aux côtés de la porte orientale de cet édifice, & creuſérent un large foſſé autour des murs extérieurs de l'Amphithéâtre. Cette Fortereſſe eſt nommée dans les anciens titres *Caſtrum Arenarum*, le Château des Arenes. Mais ces précautions ne purent arrêter les rapides progrès des François & des Bourguignons leurs Alliés. Narbonne, Niſmes & pluſieurs autres Villes furent enlevées au Roi Géſalic que les Viſigoths avoient élû après la mort d'Alaric.

Ces conquêtes rapides ne furent pas de longue durée, les Alliés ayant voulu pénétrer en Provence par la ville d'Arles, furent repouſſés & défaits par le Général de Théodoric Roi d'Italie, qui reprit dès l'an 509 au nom d'Amalaric ſon petit fils, Narbonne, Niſmes & preſque toutes les Villes ſituées entre le Rhône & les Pyrenées ; les François ne conſervérent que

la ville de Toulouſe. Les Viſigoths reſtérent les maîtres de la Septimanie juſqu'à la mort du Roi Amalaric; mais l'an 533 Thierri Roi de Mets ou d'Auſtraſie, envoya contre eux une Armée conſidérable ſous le commandement de Théodebert ſon fils; le jeune Prince conquit le Rouergue, le Vélai, & le Gevaudan, & dans la Septimanie les villes de Lodéve, & d'Uzès; les Viſigoths firent ériger alors un Evêché à Maguelone, dont les Paroiſſes furent diſtraites du Diocèſe de Niſmes; (on ſçait que le Siége Epiſcopal de Maguelone fut transféré à Montpellier dans le ſeiziéme ſiécle). La Ville de Niſmes reſta ſous la domination des Viſigoths, malgré tous les efforts que les François firent ſous le régne de Gontran pour l'enlever; dans le ſiécle ſuivant elle ſe révolta contre le Roi Wamba, le Duc Paul s'étant mis à la tête des rebelles & ayant pris le titre de Roi; mais la Ville fut aſſiégée par Wamba l'an 673; ayant été priſe, elle ſe remit à la clémence du Prince qui punit le chef & les rebelles. Les Rois Viſigoths continuérent d'etre les maître de la Septimanie juſqu'à Roderic, ſous lequel cette Province & le reſte de ſes Etats en Eſpagne tombérent au pouvoir des Sarraſins.

M. Ménard décrit ſommairement la grande invaſion des Sarraſins en Eſpagne, & enſuite dans la Septimanie. Les Arabes, Sectateurs de Mahomet, avoient étendu en moins d'un ſiécle, leurs conquêtes du côté de l'Orient juſqu'aux Indes, & vers l'Occident juſqu'au détroit de Cadis; l'an 711 ſous le Khalife Valid ils paſſérent en Eſpagne, & la ſoumirent en moins de trois ans; & l'an 719 Zama Gouverneur d'Eſpagne pour le Khalife força les paſſages des Pyrénées, entra dans la Septimanie, prit les Villes de Narbonne, d'Agde, de Beziers, de Maguelone, de Niſmes, & s'empara de preſque toute la Gaule Gothique. Les Sarraſins pillérent les Egliſes & les Monaſtéres, cependant ils laiſſérent la liberté de Religion en payant tribut, & conſervérent les anciennes Loix & la forme du Gouvernement ſous les Comtes & les Viguiers. Le Général Zama traitoit les Peuples avec douceur, pour faciliter les conquêtes qu'il méditoit; après ces premiers avantages, il ſe flattoit de ſoumettre toutes les Gaules; il aſſiégea Toulouſe en 721, Eudes Duc d'Aquitaine à la tête d'une Armée nombreuſe attaqua les Sarraſins devant Toulouſe même, les battit, leur Général y périt; Eudes reprit Carcaſſonne, Niſmes & preſque toute la Septimanie. Le Général Ambiza ſucceſſeur de Zama rentra dans la Septimanie en 725, prit d'aſſaut la Ville de Carcaſſonne, & ſoumit Niſmes & tout le Pays par la terreur de ſes armes. Les Sarraſins ayant reconquis la Septimanie reprirent le projet de ſoumettre toutes les Gaules, Abderame leur Général dans le deſſein de punir le Duc Eudes qui avoit donné du ſecours au re-

belle Munuza, entra dans la Gascogne en 732, ravagea cette Province, prit d'assaut & pilla la ville de Bourdeaux, passa la Garonne & le Dordogne, poursuivit & défit le Duc Eudes, courut le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois & le Poitou, portant partout le fer & le feu. La France étoit menacée de la désolation & d'une ruine totale; Charles Martel Maire du Palais & Prince des François, à la priére d'Eudes & pour le salut de l'Etat, assembla un corps d'armée, marcha vers Poitiers, où les Sarrasins avoient porté leurs ravages. Les deux armées demeurérent sept jours en présence, enfin le combat se donna un samedi du mois d'Octobre de l'an 732: la victoire parut d'abord douteuse, mais Charles renversa les Infidéles & en fit un carnage horrible. Abderame y perdit la vie; le reste des Sarrasins prit la fuite, se retira vers la Septimanie, & ravagea dans sa retraite le Limousin, le Querci & l'Albigeois.

Les Sarrasins quoiqu'affoiblis par cette perte, firent de nouvelles tentatives l'an 736: le Duc Moronte & plusieurs rebelles mécontens du Gouvernement de Charles Martel leur avoient livré Avignon & Arles; ils ravagérent plusieurs villes des deux côtés du Rhône, & portérent la désolation jusqu'à Autun; Charles Martel repoussa les Infidéles, emporta d'assaut Avignon l'an 737, passa le Rhône, entra dans la Septimanie, assiégea Narbonne, tua le Général Amoroz qui venoit au secours de la Place, défit son armée, & abandonna le siége de la ville pour retourner en France; à son passage, pour se venger des ravages des Sarrasins, il rasa les murs d'Agde & de Béziers, détruisit la ville de Maguelone, il fit bruler les portes & abattre une partie des murs de Nismes, & fit mettre le feu à l'Amphithéâtre. Ces Villes restérent encore quelque temps au pouvoir des Sarrasins, mais l'Empire du Khalife étant agité par des divisions intestines, les Provinces éloignées qui supportoient impatiemment le joug des Infidéles pensérent à se révolter; Alfonse le Catholique les chassa entiérement de la Galice l'an 752. Nismes & plusieurs autres villes de la Septimanie se révoltérent & se soumirent à Pepin Roi de France, ce Prince marcha à leur secours, & assiégea la Ville de Narbonne, qui étant vivement defenduë par les Sarrasins ne fut prise que l'an 759, après un blocus de sept ans; les Chrétiens habitans de la ville la livrérent aux François sous la condition expresse d'être maintenus dans l'usage de leurs Loix & de leurs Coutumes; la reddition de Narbonne détermina la soumission des autres villes de la Septimanie. Cette Province délivrée de la domination des Sarrasins, fut unie à la Couronne de France, dont elle a toujours été une dépendance, dans le temps même qu'elle a été possédée par les Comtes de Toulouse. Les Eglises, les Monastéres furent réparés, la Re-

ligion Chrétienne, qui avoit souffert sous la tyrannie des Mahométans, reprit son ancien éclat sous la protection des Rois de France. On vit refleurir par tout l'ordre & la discipline.

L'Eglise de Nismes en particulier ressentit les effets de l'heureux gouvernement de Charlemagne, l'Evêché d'*Arisidium* qui avoit été formé l'an 526 d'un démembrement du Diocèse d'Uzès, fut réuni, suivant M. Ménard, en 798 au Diocèse de Nismes. Ce Prince fit rétablir & combla de biens la célébre Abbaye de Psalmodi qui avoit été ravagée par les Sarrasins. La Ville de Nismes sous ce régne commença à se relever de l'état de désolation où la domination des Gots & des Sarrasins l'avoient réduite; mais l'an 858 elle éprouva encore de plus grands malheurs de la part des Normans; ces barbares sortis du Nord de l'Europe, avoient pillé les côtes de la France situées sur l'Océan, ils entrérent dans la Méditerranée, ravagérent les Provinces méridionales du Royaume, & traitérent cruellement les Villes d'Arles & de Nismes.

Sous la domination des Rois de France, la Ville de Nismes étoit gouvernée par un Comte qui avoit le commandement des troupes, l'administration de la justice civile & criminelle, & l'Intendance des Finances, dans la ville & dans l'étenduë de son département; cette forme de Gouvernement étoit établie dans presque toutes les villes de la Monarchie Françoise. M. Ménard fait des observations intéressantes sur les Comtes, sur la maniére dont ils rendoient la justice, sur les assemblées qu'on appelloit *mallum publicum*, sur les audiences particuliéres *Placita*, & sur les Assemblées générales que tenoient les Commissaires Royaux *Missi Dominici*. Les Comtes avoient des Lieutenans Généraux qu'on appella Vicomtes, à qui ils laissoient l'entiére administration de la Justice. Le Vicomte de Nismes, suivant un Acte de l'an 876, avoit deux Lieutenans, qu'on appelloit Viguiers, *Vicarii*; il avoit pour Assesseurs des Echevins, *Scabini*, des personnes notables de la Ville désignées par le nom de *Boni Homines*. Les Comtes de Nismes étant devenus héréditaires à la décadence de la maison de Charlemagne, le Comté passa dans la maison des Comtes de Toulouse; le Vicomté de Nismes fut aussi héréditaire dans la maison des Seigneurs de Trencavel, qui le cédérent à Raymond V. Comte de Toulouse.

La Ville de Nismes comblée de bienfaits par Charlemagne marqua de l'attachement aux Princes de sa Maison. Après la mort de Charles le Gros, Charles le simple, fils posthume de Loüis le Bégue, que le sang & la naissance appelloient au trône, ne fut proclamé Roi qu'en 893 & par une partie de la France, l'autre partie avoit élû Roi dès l'an 888, Eudes Comte de Paris & Duc de France; la Ville de Nismes ne le reconnut que l'an

890. Après la mort d'Eudes, la ville resta constamment attachée à Charles, malgré l'élection qui fut faite de Robert Duc de France frere du Roi Eudes, & même après que le Roi Charles eut été arreté prisonnier par la perfidie de Herbert Comte de Vermandois.

Pendant les guerres civiles qui s'élevérent entre Charles le Simple, & les Princes qui lui disputérent la Couronne, la France fut désolée par une Nation barbare jusqu'alors inconnuë en Occident. Les Hongrois sortis de la Scythie, passérent le Danube, coururent la Pannonie, une partie de l'Allemagne, & portérent leurs ravages jusque dans les Provinces septentrionales de la France, sur la Meuse & sur l'Escaut; une autre bande de Hongrois étoit entrée en Italie où ils furent protégés par Bérenger Roi de Lombardie l'an 924; ils prirent & pillérent la ville de Pavie. Après avoir désolé l'Italie, ils entrérent en France, ravagérent la Gothie jusqu'aux environs de Toulouse; la ville & le territoire de Nismes éprouvérent l'an 925 toute la fureur de ces Barbares, qui furent détruits par les maladies & par les troupes de Raimond Pons Comte de Toulouse.

Nous omettons plusieurs événemens de l'Histoire de Nismes, pour passer à la guerre des Albigeois qui troubla toute la Province de Languedoc & la Ville de Nismes en particulier. La Secte des *Bons Hommes*, à qui on donna ensuite le nom d'*Albigeois*, avoit pris naissance en Bulgarie, d'où elle passa en Italie & ensuite en France; elle s'y manifesta au commencement du douziéme siécle, Pierre de Bruis & Henri Moine Italien Apostat, la répandirent en Provence & en Languedoc. Malgré la punition de Pierre de Bruis & les prédications de S. Bernard, l'Hérésie fit de grands progrès dans le Toulousain & surtout dans le Diocèse d'Albi, les Conciles ne purent les arrêter, les Hérétiques repandirent leurs erreurs avec plus de hardiesse & de fureur. Pour comble de malheurs, Raimond VI. Comte de Toulouse les favorisa de son crédit & de sa protection. Les Légats du S. Siége ayant fait d'inutiles efforts pour retirer ce Prince du parti des Sectaires, prononcérent en 1207, contre lui une Sentence d'excommunication, & jettérent l'interdit sur ses terres; le Pape Innocent III. confirma la Sentence & enjoignit aux Archevéques de Vienne, d'Embrun, d'Arles & de Narbonne, & à leurs Suffragans de la faire exécuter dans l'étenduë de leurs Diocèses. Les Albigeois ayant pris les armes, on publia contre eux une Croisade qui fut favorisée des mêmes indulgences que celles de la Terre Sainte. Le Comte effrayé des grands préparatifs qui se faisoient prit en 1209 le parti de se soumettre à l'Eglise, il donna des places de sureté, & consentit que les Consuls d'Avignon, de Nismes & de S. Gilles fissent serment, que s'il manquoit à ses promesses, ils se regarderoient

comme déliés de leur ferment de fidélité envers lui. Malgré la foumiffion du Comte, plufieurs Villes continuoient de favorifer les Albigeois, l'Armée des Croifés marcha vers le Languedoc, élut pour Chef Simon Comte de Montfort & lui céda la Seigneurie de toutes les Conquêtes qui fe feroient fur les Sectaires. Raimond irrité de ce procédé rendit fa protection aux Albigeois, fe fit excommunier de nouveau, la guerre commença avec chaleur, Simon fit la conquête de la plus grande partie du Languedoc, Nifmes lui ouvrit fes portes au mois de Novembre 1213. Simon Maître de la Ville & de la Vicomté de Nifmes établit en 1215, la Sénéchauffée de Beaucaire & de Nifmes, qui eft encore une des plus confidérables du Royaume; Simon ayant été tué au fiége de Touloufe, le 25 de Juin de l'an 1218, la Ville de Nifmes rentra fous l'obéiffance des Comtes de Touloufe.

Le Comte Raimond, le protecteur des Albigeois, mourut au mois d'Août de l'an 1222, Raimond fon fils lui fuccéda; il s'étoit diftingué par plufieurs conquêtes fur les Croifés pour recouvrer les Places que le Concile de Latran lui avoit réfervées. Amauri de Montfort qui avoit fuccédé au Comte Simon fon Pere avoit perdu prefque toutes les Conquêtes qui avoient été faites par les Croifés; fe voyant fans reffource & abandonné de fes troupes, il quitta pour toujours le Languedoc en 1224, & céda au Roi Louis VIII. tous fes droits fur les Pays que les Croifés avoient conquis; d'un autre côté le Comte de Touloufe, pour affurer fon état & fes poffeffions fit la paix avec les Evêques de la Province; mais le Pape ayant refufé de confirmer le traité de conciliation, la guerre recommença bientôt après. Le Cardinal de S Ange, Légat du Pape Honorius III. engagea le Roi Louis VIII. à faire la guerre au Comte qui fut excommunié au commencement de l'an 1225; on precha dans tout le Royaume la Croifade contre les Albigeois, le Roi fit de grands préparatifs, fe mit en marche à la tête de plus de cent mille hommes, & arriva à Lyon le 28 de Mai de l'an 1226; la Ville de Nifmes prévint l'arrivée de l'Armée en Languedoc, fe foumit volontairement au Roi le trois de Juin fuivant, fut réunie à la Couronne, & a toujours demeuré depuis fous la domination immédiate des Rois de France; la Ville de Beaucaire s'étant auffi foumife au Roi, ce Prince établit un Sénéchal Royal à Beaucaire pour le gouvernement de cette Ville, de la Ville de Nifmes & des Pays circonvoifins. Le Roi s'étant rendu Maître d'Avignon le 12 de Septembre fuivant, les Villes du Languedoc fe foumirent à fa domination, & les Evêques lui prêtérent le ferment de fidélité. Le Roi au retour de cette expédition mourut à Montpenfier en Auvergne le 8 de Novembre de la même année.

Quoique

Quoique presque toutes les Villes de Languedoc se fussent soumises, il restoit encore des semences de troubles. Le Conseil du jeune Roi Loüis, qui par ses vertus fut élevé dans la suite au rang des Saints, termina entiérement la guerre des Albigeois, & rendit enfin le calme & la paix à la Province. Après plusieurs conférences auxquelles le Légat du Pape & le Comte de Toulouse assistérent, le Traité fut conclu à Paris le 12 d'Avril de l'an 1229. Le Comte céda au Roi le Duché de Narbonne, les Comtés de Narbonne, de Beziers, d'Agde, de Maguelone ou Melgueil, de Nismes, d'Uzès & de Viviers; tous ses droits sur ceux de Vélai, de Gevaudan & de Lodéve, une partie du Toulousain, & le Viconité de Gévaudan ou de Grézes. Toute cette vaste étenduë de Domaines ayant été réunie à la Couronne, le Roi en donna l'administration aux Sénéchaux de Beaucaire & de Carcassonne. Le ressort de la Sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes fut formé des Diocèses de Maguelone, de Nismes, d'Uzès, de Viviers, de Mende & du Pui; on y comprit aussi la partie de ceux d'Arles & d'Avignon qui est située dans le Languedoc à la droite du Rhône. L'autre partie des Domaines cédés au Roi forma la Sénéchaussée de Carcassonne & de Beziers. Le Roi après le Traité fit dresser une Ordonnance pour rétablir la liberté des Eglises & éteindre les restes de l'Hérésie en Languedoc. L'Ordonnance fut envoyée à la Ville de Nismes & à plusieurs autres Villes de la Province.

Le Roi S. Loüis passa à Nismes au mois d'Août de l'an 1248, lorsqu'il alloit s'embarquer à Aigues Mortes pour le Voyage de la Terre-Sainte; il y fit quelques fondations de piété; il y avoit alors un Hôtel de Monnoye, pour la fabrication de la Monnoye Royale. Ce Prince à son retour de la Terre-Sainte passa à Nismes, il accorda une Charte aux Habitans de la Ville, & y rétablit le Consulat en son ancienne forme. Le Traité de Paris avoit assuré au Roi la possession du Comté de Nismes & d'une grande partie du Languedoc, Jacques I. Roi d'Arragon avoit des prétentions sur plusieurs de ces Domaines; d'un autre côté le Roi prétendoit à la Souveraineté sur la Catalogne & sur le Roussillon, que les Rois d'Arragon avoient usurpée à la fin du siécle précédent. S. Loüis pour prévenir la guerre, céda par le Traité de Corbeil du 11 May 1258, au Roi d'Arragon tous les droits de la France sur la Catalogne & sur le Roussillon, & le Roi d'Arragon céda au Roi tous les droits qu'il prétendoit avoir sur divers Domaines du Languedoc & des Pays voisins, & nommément sur la Ville de Nismes & sur le *Némozès*.

La Ville de Nismes comblée des faveurs du Roi S. Loüis, fut encore honorée de sa présence en 1270, lorsque ce Prince partit pour sa

ſeconde Croiſade. Le Roi Philippe le Hardi, accorda à la Ville divers droits & uſages ; le commerce y devint floriſſant, le Roi donna d'amples priviléges aux Marchands Lombards & Toſcans, qui étoient venus s'y établir. Ces priviléges ſont l'origine de la Cour des *Conventions Royaux* de Niſmes, qui eſt devenuë un Tribunal de rigueur pour toutes les parties qui ſe ſoumettent à ſa juriſdiction.

Le Roi Philippe le-Bel favoriſa auſſi le commerce des Marchands Italiens à Niſmes, & ne négligea rien pour faire fleurir le commerce maritime de Languedoc, en obligeant les Marchands de Toſcane & de Lombardie de faire aborder leurs marchandiſes dans le Port d'Aigues-Mortes. La Ville de Niſmes prit part aux célebres Démélés entre le Pape Boniface VIII. & le Roi Philippe-le-Bel, les Députés de cette Ville, comme ceux de pluſieurs Villes de Languedoc furent mandés à l'Aſſemblée générale convoquée à Paris l'an 1302. L'Evêque de Niſmes Bertrand de Languiſſel s'étant rendu à Rome contre la défenſe du Roi, fut chaſſé de ſon Siége ; Guillaume de Nogaret qui avoit été Juge-Mage de la Sénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, ſe déclara accuſateur contre le Pape Boniface VIII. Le Pape s'étant porté aux derniéres extrémités, juſqu'à excommunier le Roi par une Bulle du 13 d'Avril de l'an 1303, la Nobleſſe & le Tiers Etat de la Sénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, donnérent leur adhéſion à l'Acte d'appel au futur Concile Général, qui avoit été arrêté dans l'Aſſemblée tenuë au Louvre le 13 de Juin de la même année. Cependant le Roi avoit conſenti au rétabliſſement de l'Evêque Bertrand de Languiſſel. La mort de Boniface VIII. qui arriva le 11 d'Octobre 1303, mit fin à toutes les broüilleries, & ramena le calme dans le Royaume.

L'Hiſtoire de Niſmes contient auſſi des détails concernant une autre grande affaire de ce Régne, le Procès fait aux Templiers. Cet Ordre Religieux & Militaire fut accuſé des crimes les plus énormes. Le Roi dès l'an 1305, avoit demandé au Pape Clément V. de réprimer ces déſordres & de punir les coupables, il fit de nouvelles inſtances en 1307 ; le Grand Maître de l'Ordre, Jacques de Molai, ayant appris les accuſations qu'on formoit contre les Templiers ſupplia le Pape d'ordonner des informations pour les juſtifier ou pour les condamner ; enfin le Pape conſentit que l'on commençât la procédure contre l'Ordre, & en informa le Roi par ſa Lettre du 24 Août 1307. Sa Majeſté donna des ordres pour arrêter les Templiers & ſaiſir leurs biens ; ils furent arrêtés le même jour par tout le Royaume le Vendredi 13 d'Octobre de la même année ; on en arrêta quarante-cinq dans la Sénéchauſſée de Beaucaire, qui furent interrogés par les Commiſſaires du Roi. L'an 1308 le Pape commença les procédures en ſon nom & in-

terrogea jusqu'à soixante-douze Templiers, & fit continuer les informations par trois Cardinaux qui interrogérent le Grand Maître, & les Commandeurs particuliers des Pays d'Outremer, de Normandie, d'Aquitaine & de Poitou. Comme les Templiers avouérent dans leurs réponses une partie des crimes dont ils étoient accusés, le Pape voulut avoir des informations exactes & juridiques, & ordonna qu'elles seroient faites dans toutes les parties du monde ou ils avoient des établissemens; Clément V. manda à l'Archevêque de Narbonne & à ses Suffragans de recevoir, chacun dans leur Diocèse, les réponses des Templiers. M. Ménard a fait imprimer dans les preuves (p. 166.) l'interrogatoire des Templiers détenus prisonniers dans le Château Royal d'Alais, fait en 1310 par le Commissaire Subdélégué de l'Evêque de Nismes. Les Prisonniers au nombre de trente-deux, niérent presque tous les chefs les plus graves & n'en avouérent que de légers. Le Commissaire condamna le 29 d'Août 1311, à la question les Prisonniers pour les obliger d'avoüer les crimes de reniemens, de blasphêmes & de diverses erreurs contre la Foi dont ils étoient accuses, la Sentence fut exécutée le meme jour. Les Prisonniers confessérent dans les tourmens qu'ils étoient coupables de tous ces crimes, mais ils protéstérent qu'ils abjuroient leurs erreurs, qu'ils détestoient sincérement leurs crimes, & qu'ils desiroient ardemment de rentrer dans le sein de l'Eglise. Après les informations juridiques faites contre les Templiers dans toutes les parties de la Chrétienté, l'Ordre fut aboli par le Concile Général assemblé à Vienne en Dauphiné l'an 1311. Les biens immeubles des Templiers furent donnés au Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qui eurent dans la suite un établissement à Nismes. Le Concile de Vienne, en abolissant l'Ordre, avoit laissé aux Evêques de chaque Province le pouvoir d'absoudre ou de punir les Templiers qui étoient détenus dans les prisons. Le Commissaire Subdélégué de l'Evêque de Nismes se transporta au Château d'Alais au mois de Novembre de l'an 1312, les Prisonniers ayant déclaré avec serment qu'ils persistoient dans les aveux qu'ils avoient faits le 29 d'Août de l'année précédente, & qu'ils abjuroient sincérement leurs erreurs, le Commissaire leur donna l'absolution de leurs crimes, & les admit à la Communion des fidéles.

Nous avons indiqué les principales révolutions de la Ville de Nismes, & les faits de son Histoire qui intéressent l'Histoire générale du Royaume; mais nous avons omis plusieurs détails concernant l'Eglise de Nismes, ses Evêques, les autres Eglises & les Monastéres du Diocèse, le Gouvernement Civil, les Comtes, Vicomtes & Viguiers de Nismes, les Bail is & Juges Royaux, Tresoriers du Roi, &c. Nous finissons en rappellant

ce que nous avons déja observé, que M. Ménard a donné dans les *Preuves* un grand nombre de Chartes & de piéces originales qui n'avoient point été imprimées. Ce Supplément donne un nouveau prix à l'Ouvrage, dont nous avons essayé de faire connoître le mérite & l'utilité.

DE NUMMO ARGENTEO BENEDICTI III. PONT. MAX. Dissertatio, in quâ plura ad Pontificiam Historiam illustrandam, & Joannæ Papissæ Fabulam refellendam proferuntur. Accedunt Nummi aliquot Romanorum Pontificum hactenus inediti & Appendix Veterum Monumentorum. Romæ M. DCC. XLIX. Excudebant Nicolaus & Marcus Palearini Typographi & Bibliopolæ Romani. C'EST-A-DIRE : *Dissertation sur une Monnoye d'Argent du Pape* BENOÎT III. *dans laquelle on donne plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire des Papes, & une nouvelle réfutation de la Fable de la Papesse Jeanne. On y a joint quelques Monnoyes des Papes qui n'avoient point été publiées, & un* Appendix *d'anciens Monumens.* A Rome, M. DCC. XLIX. Chez les Freres Pagliarini, Imprimeurs-Libraires. Vol. *in*-4°. de 174 pp. l'Ouvrage est dédié à Notre Saint Pere le Pape Benoît XIV.

LEs Fables les plus absurdes s'accréditent par l'ignorance & par la malice des Hommes. L'Histoire de la prétenduë Papesse Jeanne, imaginée à la fin du douziéme siécle & malignement insérée dans les Ouvrages de Marianus Scotus & de Martin le Polonois, prit tant de faveur qu'elle fut reçûë par les Catholiques mêmes. Des Ennemis de l'Eglise & des Papes prétendirent qu'une femme avoit tenu le S. Siége entre les Papes Léon IV. & Benoît III. dans le neuviéme siécle, pendant deux ans cinq mois & quelques jours. Le fait énoncé d'abord simplement, fut revêtu dans la suite de circonstances & de fictions ridicules. Mais depuis la renaissance des Lettres, la saine Critique ayant répandu la lumiére sur l'Histoire & sur les Monumens, on reconnut la fausseté de cette impudente calomnie. En effet les Historiens contemporains, Loup de Ferriéres, Adon de Vienne, Anastase Bibliothécaire, l'Auteur des Annales de S. Bertin, Hincmar Archevêque de Reims, & plusieurs autres, rapportent unanimement que Benoît III. succéda immédiatement à Léon IV. Le Patriarche Photius & Métrophanes, ennemis de l'Eglise Romaine, ne lui reprochent point d'avoir élevé une femme sur le S. Siége, & Photius parle de Benoît III. comme du Successeur immédiat de Léon IV. Sur des témoignages aussi positifs & non suspects, l'Histoire de la Papesse Jeanne a été rejettée comme une Fable méprisable, non

ſeulement par les ſçavans Catholiques, mais encore par pluſieurs Proteſtans, entre leſquels il ſuffit de citer David Blondel, & Guillaume Godefroi Léibnits.

Cependant quelques Proteſtans d'un nom diſtingué ont perſiſté à ſoutenir cette Fable; Fridéric Spanheim Profeſſeur en l'Univerſité de Leyde compoſa une Diſſertation qui parut à Leyde en 1691, ſous ce titre: *de Papa fœmina inter Léonem IV. & Benedictum III. Diſquiſitio Hiſtorica*, *in*-8°. La Diſſertation fut traduite en François par les ſoins de M. Lenfant & de M. des Vignoles, Miniſtre de Brandebourg, & fut imprimée à Cologne en 1694, ſous ce titre: *Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne, fidélement tirée de la Diſſertation Latine de M. de Spanheim, premier Profeſſeur en l'Univerſité de Leyde*, *in*-12. On l'a réimprimée à la Haye en 1720, en 2 vol. *in*-12. Jacques Vanden Kieboom en donna à la Haye en 1736, une troiſiéme édition avec Figures. Les trois Auteurs qui ont eu part à cet Ouvrage ont rappellé les Fables & les calomnies qui ont été cent fois réfutées non ſeulement par les Catholiques, mais par des Proteſtans mêmes.

Ces Auteurs pour pouvoir placer le Pontificat de la prétenduë Papeſſe, ont dérangé & renverſé le ſyſtême Chronologique de l'Hiſtoire des Papes, depuis l'an 827 juſqu'à l'an 872; ils ſuppoſent en particulier que le Pape Léon IV. mourut le 1 d'Août 854, & que Benoît III. ne monta ſur le S. Siége qu'au mois de Septembre de l'an 856, & par cet arrangement ils trouvent deux ans & environ deux mois pour le Pontificat de la prétenduë Papeſſe.

Mais cette ſuppoſition purement arbitraire eſt détruite par le témoignage exprès des Hiſtoriens contemporains qui atteſtent que Benoît III. ſuccéda immédiatement à Léon IV. Loup de Ferriéres ayant appris la mort de Léon écrivit la Lettre 103 au Pape Benoît qui avoit été élû en ſa place. Hincmar de Reims dans une Lettre (*Epiſt.* 26) au Pape Nicolas I. remarque que les Députés qu'il avoit envoyés à Rome, apprirent ſur la route la mort du Pape Léon, & que ces mêmes Députés obtinrent du Pape Benoît la grace qu'il demandoit. Le Pape Nicolas dans ſa Lettre aux Evêques du troiſiéme Concile de Soiſſons, datée du 6 Décembre 866, reproche à Hincmar d'avoir trompé le Pape Benoît, Succeſſeur de Léon, *quumque ſanctæ memoriæ Benedictus, Vir Apoſtolicus ei* (Leoni) *ſucceſſiſſet in ordine Pontificali*, & de l'avoir ſurpris dans les premiers jours de ſon Pontificat.

A ces témoignages, qui ne laiſſent aucun temps intermédiaire pour le Pontificat de la Papeſſe, M. le Comte Garampi, Auteur de la Diſſertation que nous annonçons, ajoute l'autorité de pluſieurs Monumens inconteſtables; il prouve que Léon IV. mourut l'an 855 le 17 de Juillet, & que Benoît III.

ſon ſucceſſeur immédiat fut ſacré le 29 de Septembre de la même année, le S. Siége ayant vaqué deux mois & environ quinze jours. Le premier Monument eſt une Monnoye d'argent indubitablement antique, frappée au nom de l'Empereur Lotaire & du Pape Benoît III. ce Prince étant mort le 28 Septembre de l'an 855, il s'enſuit que Benoît fut placé ſur le S. Siége avant la fin de ce mois, & qu'on ne peut différer ſon ordination juſqu'au mois de Septembre de l'an 856. Les autres Monumens ſont de très anciens Catalogues des Papes, qui n'avoient point été publiés, & dans leſquels on voit que Benoît III. a été le ſucceſſeur immédiat de Léon IV.

Notre Auteur établit le temps de la mort de Léon IV. la durée de la Vacance du S. Siége, & l'époque de l'Ordination de Benoît III. Le Pape Léon IV. mourut l'an 855; ſuivant les Annales de S. Bertin, Benoît III. lui ſuccéda, *Anno DCCCLV. menſe Auguſto, Leo Apoſtolicæ Sedis Antiſtes defunctus eſt, eique. Benedictus ſucceſſit*; l'Empereur Lothaire étant mort deux mois après, un Poéte du temps célébra la douleur du Peuple Romain, qui perdit preſque en même temps le Pape & l'Empereur:

O quanto premitur Roma dolore
Præclaris ſubito Patribus orba:
Infirmata prius morte Leonis,
Nunc, Auguſte, tuo funere languet, &c.

le jour de la mort de Léon eſt fixé au 17 de Juillet, par Anaſtaſe le Bibliothécaire, ou par l'Auteur de la Vie de ce Pape, les Tables Eccléſiaſtiques en font mémoire ce jour-là, auquel ſa Fete eſt célébrée dans les Egliſes Patriarchales de Rome.

Peu de jours après la mort de Léon, le Clergé & le Peuple Romain s'aſſemblérent, ſuivant Anaſtaſe, pour l'élection d'un nouveau Pontife, *Mox omnis Clerus, univerſique Proceres cunctuſque Senatus ac Populus*, &c. ils élurent Benoît & adreſſérent aux Empereurs Lothaire & Loüis le *Décret* d'élection, qui fut remis à Louis, ce Prince étoit alors en Lombardie & avoit le Gouvernement de l'Italie; il confirma l'Election, ſes Envoyés qui étoient chargés de ſes Lettres ayant été corrompus en chemin, ſe déclarérent en faveur d'Anaſtaſe Pretre Cardinal du Titre de S. Marcel, qui avoit été dépoſé par le Pape Léon IV. Ils entrérent dans Rome, occupérent les Baſiliques de S. Pierre & de S. Jean de Latran, & firent arrêter Benoît; toute la Ville de Rome fut dans une grande conſternation. La tranquillité ayant été rétablie, Benoît fut ſacré ſolemnellement, en préſence des Envoyés de l'Empereur & de tout le Peuple le Dimanche 29 de Septembre, le Siége ayant vaqué, deux mois & environ quinze jours, ſuivant les Liſtes des Papes, que M. Garampi cite d'après d'anciens Manuſcrits des Bibliothéques de Farfa, de Colbert, de Barberin & de Far-

nese. Ces circonstances tirées d'Auteurs contemporains & de très-anciens Manuscrits ne laissant aucun intervalle pour placer le Pontificat de la pretenduë Papesse; puisque Benoît fut elu peu de jours, *mox*, après la mort de Léon, & qu'il fut sacré à la fin de Septembre de la même année 855.

On ne peut différer à l'an 856. l'Ordination de Benoît; le Décret de son Election fut adressé à l'Empereur Lothaire & à Loüis son fils qu'il avoit associé à l'Empire dès l'an 849, *Invictissimis Hlotario & Hludovico Augustis*, suivant l'Auteur de la Vie de Benoît, Ecrivain contemporain; or il est certain que l'Empereur Lothaire mourut dans l'Abbaye de Prum près de Tréves, à la fin de Septembre de l'an 855, suivant tous les Ecrivains & les Monumens du temps, dont les uns marquent le jour de la mort le 28, les autres le 29, parce que le Prince mourut apparemment la nuit du 28 au 29, ou parce que la mort, *Obitus*, est du 28, & l'enterrement, *Depositio*, se fit le 29, comme le marquent le très-ancien Diptyque de Fulde & le Nécrologe de Remiremont; & suivant le témoignagne d'Adon de Vienne, Benoît fut sacré après la mort de Lothaire, *Jam tamen defuncto Hloth. Imp.* d'où il résulte que l'Empereur mourut entre l'Election & l'Ordination du Pape Benoît III.

Mais la nouvelle de la mort de l'Empereur n'étoit pas encore parvenuë de Prum à Rome, lorsque Benoît après son Ordination fit frapper des Monnoyes en son nom & au nom de Lothaire. Sur la Monnoye d'argent, dont notre Auteur donne le dessein à la tete de sa Dissertation, on lit d'un côté S PETRVS, & au milieu du champ le Monogramme composé des Lettres B. E. N. P. A. c'est-à-dire, BEN*edictus* PA*pa*, & de l'autre côté, HLOTARIVS IMP, & au milieu le Monogramme composé des Lettres PIVS. Il n'est donc pas possible de retarder jusqu'à l'an 856 l'Ordination de Benoît; puisque ce Pape étoit sacré & avoit exercé des Actes du Pontificat avant que la mort de Lothaire arrivée à la fin de Septembre 855 fût connuë à Rome. Ce Pontife accorda à l'Abbaye de Corbie un *Privilége*, daté du 3 Octobre, *V Nonas Octubrias*, de la même année, *Indictione IIII*, avant qu'on sçût à Rome la mort de Lothaire, *Imperantibus Dominis nostris piissimis Augustis Hlothario ... & Hludovico ejus filio.* M. Garampi défend l'authenticité de ce Diplôme qui a été publié par Dom Mabillon sur un Manuscrit en papier d'Egypte.

On ne peut placer entre Léon IV. & Benoît III. le Pontificat de la prétenduë Papesse, auquel les Auteurs & les Défenseurs de la Fable assignent une durée de deux ans & de quelques mois. Léon IV. mourut le 17 de Juillet 855, comme il a été prouvé par des Monumens incontestables, Benoît III. étoit sacré & occupoit le S.

Siége au commencement d'Octobre de la même année, suivant le témoignage authentique de la Monnoye d'Argent; cet intervalle qui est d'environ deux mois & demi, est rempli par l'élection de Benoît, par le voyage des Députés du Clergé & du Peuple Romain vers l'Empereur Loüis, par leur retour à Rome, par les troubles excités à l'occasion du Prêtre Anastase, & enfin par la cérémonie du Sacre de Benoît. Il ne reste donc aucun temps, aucun intervalle, auquel on puisse placer le Pontificat de Jeanne, quand même on le supposeroit non de deux ans, mais de deux mois; tel est le précis des nouveaux moyens qu'employe M. Garampi pour détruire une Fable ridicule qu'on ose encore reproduire, pour séduire le Peuple & imposer aux ignorans.

Messieurs Spanheim, Lenfant & des Vignoles, pour pouvoir placer le Pontificat de la Papesse Jeanne, ont entrepris de former un nouveau systême chronologique des Pontificats de Grégoire IV. Sergius II. Léon IV. Benoît III. Nicolas I. & de Hadrien II. & ont troublé l'ordre des temps depuis l'an 827 jusqu'à l'an 872. M. Garampi soutient & défend la Chronologie de ces Papes, déja solidement établie par Panvinius, Baronius, Blondel, Papebroch, & par le P. Pagi; il rappelle les Monumens sur lesquels ces sçavans Chronologistes s'étoient fondés; il rapporte quatre Catalogues des Papes, qui n'avoient point été publiés, l'un composé du temps du Pape Nicolas I. successeur immédiat de Benoît III. l'autre de la Bibliothéque de Casanate dressé dans le onziéme siécle, & deux autres du treiziéme. Notre Auteur examine en particulier les Pontificats de ces six Papes, les vacances du S. Siége entre ces Pontificats, d'après les Historiens & les anciens Catalogues des Papes, & démontre qu'on ne peut faire aucun dérangement dans cette suite Chronologique. Il faut voir dans l'Ouvrage même, l'ordre & la liaison des Preuves; on y trouve plusieurs autres faits discutés: que les Sarrasins pillérent l'Eglise de S. Pierre au mois d'Août de l'an 846: que les Empereurs Lothaire & Loüis n'assistérent point au Concile Romain tenu le 8 Décembre de l'an 853, & que dans ce siécle les Indictions se comptoient à Rome du premier de Septembre de chaque année suivant l'usage des Grecs.

M. Garampi voulant donner une plus ample explication de la Monnoye d'Argent de Benoît III. examine quel étoit le pouvoir des Papes élûs avant leur consécration, pourquoi le nom des Papes se trouve sur les Monnoyes de ces temps-là avec le nom des Empereurs; il entreprend de combattre la Dissertation de Leblanc sur l'autorité des Empereurs dans la Ville de Rome; il fait voir que les Papes ne prenoient point avant leur consécration le titre de *Pape*, de *Pontife* & d'*Evêque*, d'où il infére que la Monnoye de Benoît III. marquant

quant dans le Monogramme BENE*dictus* PA*pa*, a été frappée après sa Consécration, & par conséquent après le 29 de Septembre de l'an 855, & avant que la nouvelle de la mort de Lothaire fut arrivée à Rome; circonstances qui déterminent la fabrication de cette Monnoye aux premiers jours du mois d'Octobre de la même année. Cette Monnoye donne à l'Empereur Lothaire le titre de PIVS, qui ne se trouve dans aucun Historien, M. Garampi observe que ce titre d'honneur avoit été déféré à l'Empereur Loüis le Débonnaire Pere de Lothaire, qui le porta de son vivant, comme on le voit sur deux Monnoyes du Pape Grégoire IV. le même titre fut conservé à l'Empereur Lothaire, qui est surnommé PIVS, sur les Monnoyes des Papes Grégoire IV. Sergius II. & Benoit III. Loüis II. son Fils & son Successeur eut encore ce titre qui se lit sur d'autres Monnoyes du Pape Benoît III.

Enfin notre Auteur donne une Liste de toutes les Monnoyes de Benoît III. qu'il a pu découvrir & dont plusieurs n'avoient point encore été publiées; il examine les Têtes, les Croix, les Clefs, les Symboles, les Légendes, & les *Sigles* qui se voyent sur les anciennes Monnoyes des Papes. Ces recherches sçavantes méritent l'attention des Antiquaires. Toute la Dissertation de M. Garampi remplie d'érudition, écrite avec ordre & élegance, doit etre reçuë favorablement des Protestans mêmes, qui aiment & cherchent la vérité.

On trouve dans cette Dissertation plusieurs points intéressans que l'Auteur a discutés par occasion; par exemple, que dans les Chancelleries Impériales & principalement pendant le neuviéme siécle, les années des régnes se comptoient quelquefois d'une maniére particuliére, en marquant une nouvelle année au commencement de chaque année civile, ensorte qu'un Prince qui n'avoit régné que pendant quelques mois d'une année comptoit la seconde année de régne après le premier de Janvier de l'année suivante, & ainsi des autres années de régne. On en trouve des exemples dans les Diplomes de Loüis le Débonnaire, de Lothaire son fils, de Henri I. d'Othon le Grand, de Henri II. de Conrad II. de Henri III. de Henri IV. & de Lothaire II. Nous ajouterons qu'on en voit aussi quelques exemples dans les Chartes des Rois de France. On lit dans un Diplome de Carloman, fils de Loüis le Bégue, la date du mois de Janvier *Indictione XIIII. anno III. Carlomanni gloriosi Regis*. L'Indiction XIIII. marque l'an 881, qui n'étoit point la troisiéme année de Carloman depuis la mort de Loüis le Bégue arrivée le 10 Avril 879. La difficulté est levée, en comptant les années du régne de Carloman du premier de Janvier. Au reste cette maniére de compter n'étoit pas nouvelle. Il est certain que l'usage de compter les années de régne du commencement des an-

nées civiles étoit établi chez les Juifs, en Egypte & dans quelques autres Provinces de l'Empire Romain en Orient. La preuve de cet ancien usage, nécessaire pour l'intelligence des Historiens & pour l'explication des Monumens, se trouve dans plusieurs Dissertations luës à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Notre Auteur donne aussi des observations intéressantes sur les Offices de *Primicerius*, & de *Secundicerius*, qui étoient à la tête des *Notaires* ou des Secretaires des Papes.

DESCRIPTION D'UN NOUVEL INSTRUMENT PROPRE à abbaisser la Cataracte avec tout le succès possible; Par M. PALLUCCI, &c. *avec figures en taille-douce.* A Paris, chez d'Houry fils, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie, 1750.

CETTE brochure contenant environ 24 pages, merite d'autant plus que nous en faisions mention dans nos Journaux, que nous avons appris par des personnes qui ont eté presentes aux operations faites par M. Pallucci à l'Hôtel Royal des Invalides, & dans la Ville, avec le nouvel instrument dont il est parlé, qu'elles ont eû un grand succès.

Il est impossible de donner une juste idée de cet instrument, qui est assez compliqué, sans en rapporter la figure. Nous nous contenterons simplement de dire que ses principales utilités, moyennant lesquelles il est superieur à tous les autres instrumens imaginés pour cette operation, sont de pouvoir piquer les membranes du globe de l'œil avec une aiguille fort mince & tranchante sur les côtés, & de pouvoir substituer immédiatement à l'aiguille une autre petite piece avec laquelle on abbaisse la cataracte moyennant une petite largeur qui se trouve à son extremité. Les principaux avantages de cette petite piece sont de n'être ni tranchante ni piquante: car on sçait combien on risque à abbaisser le crystallin avec les aiguilles ordinaires, lesquelles, outre l'épanchement qu'elles causent de la matiere qui formoit la cataracte, souvent liquide, produisent encore d'autres inconveniens très-dangereux. Au reste cet instrument ne demande pas moins de précision dans son execution que d'adresse dans son usage. Nous croyons faire plaisir au public en l'avertissant que depuis M. Pallucci a inventé pour executer la même operation un autre instrument beaucoup plus parfait, & plus commode. Nous en parlerons plus au long dans quelque tems.

Nous aurions employé plutôt l'extrait de la brochure de M. Pallucci concernant son instrument, si nous n'avions eté informés qu'elle devoit être suivie de près d'une seconde donc voici le titre.

HISTOIRE DE L'OPERATION DE LA CATARACTE faite à six Soldats Invalides, par M. PALLUCCI, *avec des remarques, pour servir de suite à la description de son nouvel instrument.* A Paris, chez le même Libraire, brochure *in*-12. de 56 pp.

NOus nous bornerons dans cet extrait à quelques circonstances remarquables ; ceux qui ont intérêt de voir les details pourront recourir à l'ouvrage même.

M. Pallucci recherche la cause du retour de l'inflammation après l'operation de la cataracte, & l'attribue avec assez de vraissemblance à la perte du ressort des vaisseaux de l'œil sur lequel on a operé, perte de ressort suivie necessairement de leur engorgement, & par consequent de l'inflammation. Or le moyen de prevenir cet engorgement est une diete severe, & l'evacuation quelconque des liqueurs qui peuvent y contribuer. Il assigne encore une cause du même accident qui est l'impression de la cataracte sur la rétine & sur l'uvée.

Dans un autre endroit M. Pallucci examine pourquoi il est arrivé divers accidens aux malades à qui il a fait l'operation, quoique l'operation ait eté bien faite, ce que prouve la netteté qu'on a remarqué à la suite.

1°. Quand on opere à la fois sur les deux yeux, le droit est toujours plus fatigué, parce qu'on opere de la main gauche, qui n'est jamais aussi legere que la droite. Aussi l'Auteur voudroit-il qu'on n'operât que sur un œil à la fois; ce qui diminueroit l'irritation. Il annonce qu'il a d'autres raisons pour suivre cette méthode, & qu'il les exposera dans une autre occasion.

2°. L'instrument dont l'Operateur s'est servi pour les yeux droits, se trouvant par la faute de l'ouvrier moins aisé à manier que celui qui servoit pour les yeux gauches, a pu contribuer aux accidens, mais les corrections qui y ont été faites préviendront à l'avenir ce malheur. On a tout lieu de l'esperer de la facilité avec laquelle on manie l'instrument corrigé. Ses succès mêmes paroissent ne laisser aucun doute. M. Pallucci en cite un exemple, & l'on remarquera, que, quoique le malade dont il s'agit eut deux cataractes, on ne lui a abbaissé que celle de l'œil droit, & que l'operation n'a eté suivie d'aucun accident. M. Pallucci se flatte qu'il en sera de même de celle qui est nécessaire à l'œil gauche, & les reflexions que nous avons precedemment extraites donnent lieu de présumer que les succès en seront les mêmes.

Une observation importante est que les malades à qui on a fait l'opération de la cataracte ne peuvent lire sans se fatiguer que six mois après, & même plus tard. C'est donc une imprudence que de se fatiguer trop-tôt la vûe, & cette

imprudence est souvent suivie de sa perte: cependant ce n'est pas au malade que l'on s'en prend, c'est à l'operation. Ce n'est point le seul cas où l'exercice des differentes branches de la Médecine cause des desagremens qui ne sont point merités.

Nous terminerons notre extrait en rapportant un phénomene singulier qui est dans la sixieme observation, c'est que la cataracte placée derriere la prunelle, après une seconde operation, se trouva si diaphane que le malade distinguoit passablement bien les objets un peu materiels; ce qui fit naître à M. Pallucci l'idée que ce qu'on prenoit du dehors pour le crystallin n'en etoit que la capsule qui s'en etoit detachée. En consequence il fit une incision à la cornée transparente, & tira la capsule avec des pincettes. Nous ne rapporterons point les suites de cette operation; nous avertirons seulement que l'Auteur a des vües pour la perfectionner, & en faire usage dans le cas où il n'y auroit point d'autres ressources.

On trouve à la fin de la brochure un certificat de M. Demours Medecin de Paris, dont l'habileté en fait des maladies des yeux rend le temoignage d'un grand poids. Il atteste que les opérations de M. Pallucci ont un succès peu ordinaire en pareil cas, ce qu'il attribue à la dexterité & à la circonspection de l'Operateur, & à la forme de son instrument, dont il souhaite qu'on donne la description au public dans l'etat de perfection que l'inventeur lui a donné.

Un autre certificat delivré par M. Morand, constate aussi les succès de M. Pallucci; &, comme il ajoute qu'il a des *idées neuves qui tendent à perfectionner l'operation de la cataracte*, nous ne pouvons que souhaiter avec cet habile Chirurgien que M. Pallucci soit *encouragé*, comme il convient, *à continuer ses recherches*.

HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE de S. Dominique, c'est-à-dire, des Papes, des Cardinaux, des Prélats Eminens en Science & en Sainteté, des célébres Docteurs & des autres grands Personnages qui ont le plus illustré cet Ordre depuis la mort du S. Fondateur jusqu'au Pontificat de Benoît XIII. Ouvrage dédié à Sa Sainteté par le R. P. A. TOURON, *Religieux du même Ordre. Tome sixiéme in-4°. pp.* 807. A Paris, chez Babuty, & Quillau pere, rue Galande 1749.

LA Vie du Pape Benoît XIII. remplit presque les trois quarts de ce sixiéme & dernier Tome. » La piété, la justice & la reconnoissance, dit le sçavant Auteur, » nous ont également engagé à ne » rien omettre de tout ce qui fait » honneur à la mémoire d'un très- » S. Pape, qui sera à jamais la » gloire de la Religion, & le

» grand ornement de l'Ordre de » S. Dominique. « Ces considérations lui font espérer, qu'on lui pardonnera de n'avoir point donné les Vies de plusieurs célébres personnages du même Ordre, qui se sont distingués par de grands talens & par une vertu peu commune. Il n'auroit pu le faire sans passer les bornes qu'il s'est prescrites, ni sans trop multiplier les volumes. Il se contente de leur rendre un court hommage dans sa Préface, mais il ne doute pas, qu'on ne leur accorde toute la justice qui leur est dûe dans les grandes annales de l'Ordre, qu'on promet de donner bientôt au public.

Dans l'impossibilité où nous sommes vû l'abondance de la matiére, de donner un extrait suivi de la Vie de Benoît XIII. parmi les différens traits aussi admirables qu'édifians dont elle est remplie, nous nous arrêterons à ceux qui nous paroîtront les plus propres à faire connoître le caractére de ce grand Pape & celui de son digne Historien.

Nous remarquerons d'abord que le jeune Orsini bien moins sensible à tous les avantages que lui promettoit la grandeur de sa naissance, qu'aux dangers auxquels elle l'exposoit, trouva, n'étant encore âgé que de dix-huit ans, le moyen de tromper la tendresse & les desirs de ses parens pour entrer dans l'Ordre de S. Dominique. Sa vocation parut si ferme, & si sure au Pape Alexandre VII. que pour le mettre à couvert des sollicitations importunes de sa famille, jugea à propos d'abreger le temps ordinaire de son Noviciat, en lui permettant, comme on l'avoit autrefois accordé à S. Thomas d'Acquin, de prononcer ses vœux six mois après son entrée dans le Cloître.

Il y poussa la mortification bien au-delà des austérites prescrites par la régle: il se retranchoit une partie de la nourriture qu'on lui donnoit, s'interdit absolument l'usage du vin, faisoit des jeunes aussi fréquens, que rigoureux, & portant toujours si loin l'esprit de pénitence, que sur la Chaire de S. Pierre & même en voyage pendant le Carême, » il ne mangeoit » rien de cuit, & peu de chose de » cru. Quelques chataignes, dit son » Historien, & deux verres d'eau » faisoient son frugal repas.

La ferveur de son zéle & son application à l'étude, marchant d'un pas égal, on vit le P. Orsini à l'âge de 21 an, Professeur, Prédicateur & Ecrivain. Son traité Apologétique de l'état Religieux fut un des premiers fruits de sa piété & de sa science. Le P. Touron nous donne ici une idée de cet ouvrage, & il en use presque toujours de même à l'égard des autres qui sortirent de la plume de Benoît XIII.

Il faut voir dans sa Vie avec quelle répugnance il accepta le Chapeau de Cardinal dans la vingt-troisiéme année de son âge, & avec quelle exactitude malgré cette éminente dignité, & toutes celles aux-

quelles il fut élevé depuis, il trouva toujours le moyen d'allier les pratiques de l'état Religieux avec une application infatigable à tous les devoirs qu'impose le gouvernement d'un grand Diocèse, & enfin le gouvernement même de toute l'Eglise. De l'Archevêché de Sipente, & ensuite de l'Evêché de Céséne, étant transféré à l'Archevêché de Bénévent, ce fut là principalement où il signala le zéle dont il bruloit pour le salut des ames & pour le rétablissement de l'ancienne discipline Eclésiastique.

On lira avec édification l'idée que le Cardinal Lambertini qui gouverne aujourd'hui si glorieusement l'Eglise, en donne dans l'Epitre Dédicatoire du troisiéme tome de l'ouvrage intitulé *: de la Béatification des Serviteurs de Dieu, & de la Canonization des Bienheureux*. Le P. Touron a cru qu'il feroit d'autant plus de plaisir au Lecteur de mettre sous ces yeux ce petit éloge historique, en Latin & en François, » que la briéve- » té & l'élégance s'y trouvent join- » tes avec l'exactitude & la vérité. « Ce n'est pas le seul endroit de cette Vie, où l'Auteur s'appuye d'un témoignage si irréprochable. Son usage est même de rapporter tout au long, non seulement ce que les Ecrivains célébres ont dit à la louange de son Héros, mais même les différentes piéces qu'il a écrites, ses Lettres aux Papes, aux Rois, aux Princes, aux Ecclésiastiques & à divers Sçavans avec qui il entretenoit un commerce réglé. Il y en a plusieurs entr'autres qui sont adressées au P. Alexandre. On trouve aussi parmi ces écrits divers Mandemens & instructions synodales, que selon la remarque de notre Historien, il composa toujours lui-même sans s'en être dispensé depuis qu'il fut parvenu au Souverain Pontificat. Toutes ces piéces & autres semblables paroissent ici dans la Langue originale, où elles ont été écrites, soit Latine, Italienne ou Espagnole, & toujours accompagnées de la traduction Françoise qui est placée à côté.

Outre ces différentes piéces qui coupent à la vérité très-souvent la narration, mais qui d'un autre côté piquent la curiosité du Lecteur, le P. Touron n'oublie rien pour la contenter, en s'arrêtant sur tout ce que son sujet peut lui fournir de recherches intéressantes. C'est ainsi que parlant de la translation de Benoît XIII. à l'Archevêché de Bénevent, il s'étend sur l'origine & sur les prérogatives de cette illustre Ville.

On peut dire qu'elle changea entiérement de face sous l'Episcopat du Cardinal Orsini, soit pour le Temporel, soit pour le Spirituel, car s'il avoit le zéle d'un pieux Evêque, il avoit en même temps la générosité d'un grand Prince. On ne peut lire sans étonnement tout ce que la force & l'activité de son amour pour les peuples qui lui étoient confiés, lui fit entreprendre pour réparer sa Ville Archiepiscopale qui fut presque entiérement détruite dans le fameux

tremblement de terre qui arriva en 1688. On sçait l'extrême danger qu'il y courut, & qu'il n'y échappa que par une protection particuliére de Dieu, comme on peut le voir par la relation qu'il en publia lui-même. Il y attribue principalement sa conservation aux priéres de S. Philippe de Néry, pour lequel il avoit la plus vive dévotion.

Les soins charitables que le S. Archevêque se donna, & les prodigieuses dépenses qu'il fit à cette occasion, lui méritérent le nom de deuxiéme Fondateur de cette Ville. Ce ne fut pas là cependant la derniére de ses épreuves; à peine les bâtimens particuliers, les édifices publics & les Temples Sacrés étoient-ils pour la plûpart rélevés, qu'en 1722, un second tremblement de terre fit rentrer la moitié de la Ville dans les ruines, dont elle ne commençoit que de sortir. Mais le courage de Benoît XIII. toujours supérieur aux plus terribles événemens lui fit encore trouver en celui-ci de nouvelles ressources dans lui-même, & dans les autres. Le P. Touron nous a conservé le Discours qu'il fit à son peuple dans une circonstance si accablante; rien n'est plus propre à nous faire connoître l'Héroïsme Chrétien qui animoit le pieux Cardinal. » Adorons, leur disoit-il, » en tremblant les jugemens du » Seigneur, & sans entreprendre » de les approfondir, contentons » nous de sçavoir qu'ils sont justes. » Au reste gardons nous bien de » rien attribuer aux caprices du » hasard & d'une aveugle fortune, » ou de nous croire meilleurs que » ceux qui ont trouvé leur tombeau sous la ruine de leurs maisons. La Religion nous apprend » que c'est toujours la volonté du » Seigneur, qui conduit, & qui » régle ces grands événemens, qui » confondent toute la sagesse humaine. Sa justice alors punit une » multitude de coupables, & sa » miséricorde purifie par le feu de » la tribulation un petit nombre » de justes. Mais sa Providence » n'éclate pas moins dans ce désordre apparent, où les gens de » bien semblent confondus avec » les impies.... par de tels exemples le Seigneur a voulu nous » avertir, que ses Serviteurs sont » quelquefois confondus avec les » Esclaves du monde. Exempts de » ces grands crimes, qui attirent » les vengeances du Ciel, ils » ne le sont pas toujours de ces » châtimens passagers, qui sont » communs aux bons & aux méchans; mais ce qui met le comble au malheur des uns, est le » commencement de la délivrance » des autres & de leur solide félicité.

Le P. Touron renvoye au Continuateur de l'Abbé Ughel dans son huitiéme tome de l'*Italie Sacrée*, & à la Vie de ce S. Pape écrite par l'Archevêque de Fermo, ceux qui voudront sçavoir les aumônes immenses qu'il répandit alors sur un grand nombre de familles, qui sans son secours au-

roient manqué de logement & de pain. Ce qu'on a peine à croire, c'est que malgré les grandes sommes qu'il donna pour rétablir les Eglises, les Couvens, les Colléges & les autres édifices publics; il fit cette même année de nouveaux établissemens, de pieuses & utiles fondations, soit pour l'instruction de la jeunesse, soit pour celle des Ecclésiastiques de son Diocèse.

Aussi malgré sa modestie qui lui faisoit empêcher autant qu'il le pouvoit, que les traits admirables de sa charité & de sa magnificence ne fussent éternisés par des monumens publics, la Ville de Bénévent en est remplie. » Les uns, dit le P. » Touron, les dressérent à l'insçu » de leur Pasteur; les autres le fi- » rent plus librement, lorsqu'ils le » virent élevé sur la Chaire de S. » Pierre; plusieurs se sont acqui- » tés de ce devoir après sa mort. » Déja dès l'an 1721, le nombre » des Colonnes de marbre char- » gées d'Inscriptions à son honneur, » étoit si grand qu'il auroit été dif- » ficile de les compter, & les bien- » faits qui donnoient occasion à » ces témoignages publics, étoient » encore plus multipliés.

On conçoit aisément qu'un Evêque de ce caractére n'épargna ni soins ni travaux pour faire régner dans son Diocèse le bon ordre & l'esprit de l'Eglise primitive. On le voit surtout par les Synodes généraux qu'il y fit tenir, & sur lesquels le P. Touron a cru devoir, avec raison, s'étendre. Le premier qu'il célébra, le fut en 1693; on nous en a conservé les réglemens qui ont été imprimés & distribués en 55 titres. Notre Auteur se contente d'en donner une idée générale, en indiquant néanmoins ce qui lui a paru de plus remarquable. Tel est, pour en donner un exemple, le dix-neuviéme titre. » Il se » trouve encore dans notre Pro- » vince, dit le Concile, une espé- » ce de Clercs demi Grecs, demi » Latins. Ils ne sont pas Bigames, » mais ils sont mariés. Plus Sécu- » liers qu'Ecclésiastiques, s'ils sem- » blent appartenir à ceux-ci par » la couleur de leur habit, tout le » reste doit les faire ranger entre » ceux-là. Ils ne portent point la » Tonsure; ils ne servent aucune » Eglise, & s'ils se montrent quel- » quefois dans les Processions gé- » nérales, c'est moins pour grossir » le Clergé que pour le deshono- » rer. Le Synode veut que les Evê- » ques les avertissent de porter dé- » sormais la Tonsure Cléricale, & » un habit décent, s'ils prétendent » jouir des priviléges des Clercs, » faute de quoi on ne les com- » ptera plus que parmi les Laïques.

Il eût peut-être été à souhaiter que notre Historien nous eût donné quelque éclaircissement sur ces Clercs Grecs, répandus dans le Diocèse de Bénévent. Ce Diocèse étoit si cher à ce S. Homme, qu'il voulut toujours en être le Pasteur depuis même qu'il le fut devenu de tous les fidéles. Il y fit encore deux voyages, y célébra un Concile, & le soin de l'Eglise Universelle ne prit rien sur la tendresse qu'il

qu'il avoit pour une Eglise, où il avoit fait refleurir les sciences & la Religion.

Malgré le temps considérable qu'il donnoit tous les jours à l'Oraison, il ne laissoit pas d'en donner beaucoup à l'étude. Aussi un Auteur Italien, a-t-il dit, que si dans toute l'Europe Chrétienne on connoissoit peu de Prélats, qu'on pût mettre en paralléle avec l'Archevêque de Bénévent pour la piété, il n'y en avoit pas qui lui fût préférable par la Doctrine. Il excelloit surtout dans la science Ecclésiastique à laquelle il s'étoit appliqué avec une ardeur infatigable; on en a la preuve dans plusieurs de ses ouvrages, dont le P. Touron ne manque pas de parler, & surtout *dans son Sinodicon*.

C'est un Recueil exact de tous les Conciles que les Papes ou Archevêques de Bénévent ont assemblé dans la même Ville depuis le dix ou onziéme siécle. Il renferme aussi deux Dissertations, dans la premiére qui est Théologique & Historique, après avoir remarqué qu'il paroit par les Actes de quelques Conciles de Bénévent, que certains Laïques y avoient eu séance, le Cardinal Orsini examine, si les Empereurs, les Rois & les autres Princes ont droit de convoquer les Conciles & d'y présider; si tous les Laïques, du moins ceux qui font profession de science, peuvent entrer dans ces sortes d'assemblées, y tenir la place de Juges, porter leur suffrage & décider, ainsi que le prétendent quelques Ecrivains Protestans. Dans la seconde qui est beaucoup plus étendue que la précédente, son objet est d'assurer à son Eglise la possession des Reliques de S. Barthélemy.

Ayant été le Mécéne de tous les gens de Lettres pendant tout son Episcopat, il ne les protégea pas moins lorsqu'il fut devenu Pape. La Poësie même ne fut pas sans honneur sous son Pontificat. Le Chevalier Bernardini Prefetti, fameux par le talent de faire sur le champ des Vers dignes de l'admiration des Connoisseurs, & de préluder de la voix beaucoup mieux qu'on n'auroit pu le faire sur les instrumens, & qui d'ailleurs s'étoit fait généralement estimer par la sagesse des sujets sur lesquels il s'exerçoit, fut sous son Pontificat honoré de la couronne Poëtique. Benoît XIII. voulut qu'il la reçut au Capitole, en grand pompe & avec les mêmes cérémonies qui avoient été pratiquées en faveur du célébre Pétrarque.

Les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent pas de suivre le P. Touron, dans tout ce qu'il raconte des grandes & pieuses actions qui signalérent le Pontificat de Benoît XIII. il nous suffira de dire que le temps qu'il étoit obligé de donner aux intérêts spirituels & temporels de l'Eglise Universelle, ne l'empêcha pas de veiller aussi attentivement sur le Diocése de Rome, qu'il avoit veillé sur celui de Bénévent. Il faisoit sou-

vent les fonctions du Sacerdoce & de l'Episcopat; on l'a vû plusieurs fois baptiser des Juifs & des Mahométans dont on assure que les conversions furent très-fréquentes sous son Pontificat. On l'a vu administrer même ce Sacrement le Samedi Saint par immersion aux Petits Enfans, donner le Voile aux Vierges, entendre les Confessions des Fidéles, consacrer les Saintes Huiles, faire les Ordinations des Prêtres & sacrer des Evêques; enfin l'Archidiacre de Fermo rapporte dans sa vie qu'il avoit fait la cérémonie de la Dédicace de 360 Eglises, & consacré 1494 Autels fixes.

Le P. Touron n'oublie pas de parler des marques éclatantes d'estime & d'attachement que ce S. Pape donna à l'Ordre de S. Dominique, & à la Doctrine de S. Thomas. Il honora de la Pourpre quatre Religieux de cet Ordre. Il publia aussi une Bulle contenant 85 paragraphes, dans lesquels non content de confirmer tous les Priviléges donnés par les Papes aux FF. Prêcheurs, il leur en accordoit encore de nouveaux & de très-considérables. » Nous ne dissimu- » lerons pas, ajoute le P. Touron, » que la plûpart de ces Priviléges » paroissant peut-être trop éten- » dus, furent bientôt après ou ré- » voqués ou modifiés par le Pape » Clément XII. mais quant aux » deux points essentiels qui tou- » choient la Doctrine de S. Thomas » & de son Ecole, non seulement » le digne Successeur de Benoît » XIII. les a laissé subsister en leur » entier, mais il les a encore con- » firmés avec de nouveaux éloges.

Nous sommes obligés de renvoyer à l'ouvrage même pour tout le reste de la Vie de ce S. Pape. Nous observerons seulement avec son Historien, que » si tous ceux » sur qui sont tombées les plus gran- » des faveurs de Benoît XIII. n'ont » pas toujours répondu à la droitu- » re & à la pureté de ses intentions, » cela dans l'esprit des personnes » sages n'obscurcira pas les vertus » du S. Pontife.... quand un Prin- » ce de l'Eglise, ajoute-t'il, seroit » aussi Saint, aussi favorisé de Dieu » qu'un Elisée, il pourroit, ou » comme ce Prophéte avoir pour » Serviteur un Giezy, ou comme » S. Bernard, donner sa confiance » à un Infidéle Nicolas, c'est-à- » dire, à un de ces hommes qui, » avec de grands talens ont de plus » grands défauts, qui sçavent éga- » lement & soustraire à la vûe de » leur Maître ce qu'ils font, & pa- » roître ce qu'ils ne font pas.

Du reste notre Auteur garde un profond silence sur ces personnes, & sur les procédures qui furent faites contre elles sous le Pontificat suivant. Ce n'est pas le seul exemple qu'on trouvera dans ce volume de la retenue qu'il s'est imposée, soit comme il le dit » pour » ménager les autres, soit pour se » ménager lui-même. Ce n'est » point timidité, ajoute-t'il, c'est » prudence, c'est sagesse, c'est mo- » dération, & non pas lâcheté. Au reste, il proteste que » s'il n'a

» pas dit tout ce qui eſt vrai, du » moins il n'a dit rien de faux.

L'étendue que nous avons été obligés de donner à ce que nous venons de rapporter de la Vie de Benoît XIII. ne nous permettra qu'à peine d'indiquer le contenu des deux derniers Livres de ce volume. L'Auteur avertit que ſuivant l'ordre qu'il a communément gardé dans cet ouvrage, » il au» roit fallu placer les Vies du Car» dinal Ferrari, & du P. Cloche » dans le volume précédent, com» me étant tous deux morts avant » l'exaltation de Benoît XIII. mais » les liaiſons particuliéres que l'un » & l'autre avoient eûes avec le » Cardinal des Urſins, lorſqu'il » n'étoit qu'Archevêque de Béné» vent, ſembloient, dit-il, lui per» mettre de n'écrire leur Vie qu'a» près celle de cet ami de Dieu.

Le quarante-ſeptiéme Livre ne contient que quatre Vies, celles du Cardinal Thomas Marie Ferrari, du P. Cloche ſoixantiéme Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, du Cardinal Grégoire Selleri, & de Guillaume Martel, Miſſionnaire dans les Iſles de l'Amérique. Les morceaux les plus intéreſſans de la Vie de ce dernier, ſont pluſieurs de ſes Lettres que le P. Touron y a fait entrer, & qui peignent avec autant de vivacité que d'onction les travaux Apoſtoliques auxquels ce Religieux conſacra les derniéres années de ſa vie pour la converſion des Sauvages & des habitans de l'Iſle Dominique. De toutes les Miſſions qui l'avoient déja rendu célébre, ce fut la plus longue & la plus pénible par l'extrême groſſiéreté qu'il trouva dans les Naturels du Pays preſque tous Idolâtres & par l'affreux libertinage dans lequel vivoient les Européens qui l'habitoient. Cette Iſle ainſi que celle de S. Vincent eſt une Iſle neutre, dont ni les François, ni les Eſpagnols, ni les Anglois n'ont jamais pris poſſeſſion, où cependant quelques particuliers de ces Nations ce ſont établis, & pluſieurs ſans doute, dit le P. Touron, par le ſeul déſir de vivre à leur fantaiſie dans une Iſle, où perſonne ne commande, où perſonne n'obéït, où il n'y a ni Juge, ni Gouverneur, ni Magiſtrats pour reſſerrer la liberté, s'oppoſer au torrent des paſſions & punir le crime.

Si on excepte la vie du Cardinal Gotti mort à Rome en 1742, avec la réputation d'avoir été un des plus habiles Théologiens Controverſiſtes de ſon Ordre, le quarante-huitiéme & dernier Livre de tout l'ouvrage ne contient que le récit des actions & de la mort de ſept Miſſionnaires Apoſtoliques, qui ont ſouffert le Martyre les uns dans l'Empire de la Chine, & les autres dans le Royaume de Tonquin. On y trouve auſſi une Lettre qui fait connoître l'état de la Religion Chrétienne dans ce même Royaume, où il ſemble cependant que la perſécution l'ait rendue encore plus floriſſante.

On voit par le détail Hiſtorique

que donne ici le P. Touron sur l'établissement des Missions des Peres Dominicains à la Chine, qu'elles n'y ont été bien affermies que vers l'an 1631, que cependant ceux qui ne les ont datées que de ce temps-là, se sont visiblement trompés, & que depuis l'an 1556 jusqu'à la deuxiéme époque qu'on vient de rapporter, on connoit plusieurs Missionnaires de cet Ordre qui ont annoncé la Foi dans l'Empire de la Chine; le nombre de ceux dont selon la foi de l'Histoire les glorieux travaux ont été couronnés du Martyre, va au rapport du P. Touron, actuellement jusqu'à dix.

Nous n'avons garde de passer sous silence, qu'il nous apprend dans sa Préface, que ses Confréres de la Province du S. Rosaire des Philippines, ont découvert en 1739, une nouvelle & très-riche moisson à recueillir. Ce sont les termes du Chapitre Général des Dominicains tenu à Boulogne en 1748. Cette Mission est située dans le centre même de la vaste Province de Lusson plus communément appellée Manille. On trouve au milieu de ce pays différens Peuples tous environnés de Montagnes, qu'on regardoit comme inaccessibles, & où jusqu'à présent aucuns Ouvriers Evangéliques n'avoient encore pénétré. Les Peres Dominicains y ont formé une Mission considérable, que Dieu a déja beni de grands succès. Ils y ont en même temps frayé un chemin pour ceux qui auront le courage de les suivre & d'entrer dans la Province de Pangasinan, par celle de Cagayan, & ils se flattent que ce chemin déja utile au public par le Commerce, le sera encore plus par la propagation de l'Evangile. Déja ces barbares gagnés par le zéle & la charité des Missionnaires, descendent en foule de leurs Montagnes, dont ils leur fermoient autrefois toutes les avenues. Ils s'empressent de recevoir leurs instructions, & plusieurs d'entr'eux se sont déja soumis avec joye au joug de Jesus-Christ.

Les grands exemples de courage & de vertu qu'on trouvera dans ce Livre, joints à tous ceux qu'on a déja vûs dans les saints & sçavans Personnages dont le P. Touron a immortalisé le nom dans ce volume & les cinq précédens, sont comme il le remarque, une assez bonne preuve de la vérité de ce que le Pape Clément XI. disoit autrefois à la gloire de l'Ordre de S. Dominique, » que depuis sa » fondation jusqu'aujourd'hui, il a » été comme un champ fertile & » bien cultivé, qui n'a point cessé » de donner à la République Chré» tienne des hommes éminens en » Doctrine & en Sainteté, qu'on » a vu perpétuellement se succéder » les uns aux autres.

L'Auteur a placé à la fin le Discours Latin que notre S. Pere le Pape prononça dans le Consistoire Secret du 16 Septembre 1748, pour annoncer la mort précieuse

de l'Evêque de Mauricastre qui est racontée dans le dernier Livre de cet ouvrage, & dont nous avons déja parlé dans l'extrait du vingt-septiéme recueil des Lettres curieuses & édifiantes des Missionnaires de la Compagnie de Jesus.

L'ART DE LA TEINTURE DES LAINES, ET DES Etoffes de laine, en grand & en petit teint, avec une instruction sur les débouillis; par M. HELLOT, *de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Londres, volume in-12. de 631 pages.* 1750. A Paris, chez la Veuve Pissot, Quay de Conty, Jean Hérissant, rue S. Jacques, Pissot fils, Quay des Augustins.

ON pratique depuis longtemps la teinture, mais les branches de cet Art sont si étendues qu'à peine connoit-on toutes les difficultés qui l'accompagnent. Un ouvrier peut être très-habile dans la teinture des laines, & être fort ignorant dans celle des autres étoffes; c'est par cette raison que le ministére qui doit protéger la bonne foi des acheteurs, a partagé les Teinturiers en différens corps à cause des différens genres de teinture, & les a astreints à certaines loix.

Personne n'ignore qu'on ne peut guéres tirer d'éclaircissemens de la part des ouvriers, sur la matiére qui fait l'objet de leur profession: le jargon inintelligible auquel ils sont accoutumés, la routine par laquelle ils se conduisent, sont autant de moyens pour répandre de nouvelles ténébres sur les méthodes qu'ils suivent avec opiniatreté. L'ouvrage que M. Hellot vient de donner sur la teinture, est principalement recommendable par les idées nouvelles qu'il renferme, par l'ordre, & l'arrangement qu'il a sçu y mettre: outre qu'il n'y a qu'un très-petit nombre d'Auteurs qui ayent traité de cet Art, c'est que ceux qui en ont écrit ne méritent aucune estime, ou du moins une très-médiocre. Le *Teinturier parfait* en est une preuve; ouvrage méprisable en tout sens. Le réglement sur la teinture fait par ordre de M. de Colbert est le seul Livre dont on doive faire cas: la modestie de M. Hellot lui fait dire que son ouvrage, qui est le résultat d'un travail long & considérable, qui lui a couté beaucoup d'expériences & de recherches, n'est que le développement des opérations indiquées dans ce réglement.

Les Teinturiers distinguent cinq couleurs primitives, le *Bleu*, le *Rouge*, le *Jaune*, le *Fauve*, & le *Noir*. Les ouvriers les ont qualifiées de *primitives* parce qu'elles sont la base de toutes les autres couleurs, chacune d'elles fournit par leur mélange un très-grand nombre de nuances depuis la plus claire jusqu'à la plus foncée.

M. Hellot commence par traiter de tout ce qui appartient aux

couleurs du grand teint, & c'eſt la partie de ſon ouvrage la plus étendue; puis il parle de tout ce qui regarde le petit teint. La différence qu'il y a entre le grand ou bon teint, & le petit ou faux teint, conſiſte dans la qualité des étoffes, & dans la diverſité des ingrédiens qui entrent dans la teinture : les uns rendent la couleur ſolide, & font qu'elle réſiſte à l'action de l'air, & qu'elle n'eſt que difficilement tachée par les liqueurs acres & corroſives. Les autres, & ce ſont ceux du petit teint, donnent des couleurs qui ſe paſſent en très-peu de temps à l'air; l'humidité & l'action du Soleil font diſparoître leur éclat en peu de temps; la plupart des Liqueurs acres enlévent la couleur de maniére qu'il n'eſt jamais poſſible de leur rendre le brillant dont on a ſoin de les parer. Malgré ces défauts & ces déſavantages, la plus grande partie des couleurs du petit teint ſont plus vives & plus éclatantes que celles du bon teint : de plus le petit teint ſe fait à beaucoup meilleur marché que le bon teint, & le travail en eſt plus facile, ce qui fait que les ouvriers font ce qu'ils peuvent pour ſe ſervir de ce genre de teinture préférablement à l'autre; on a donc eu raiſon de faire des loix pour la diſtinction du grand & du petit teint. Ces mêmes loix preſcrivent les étoffes qui doivent être de bon teint avec les ingrédiens qui doivent les colorer : elles déſignent auſſi la qualité des étoffes qu'il eſt permis de mettre en petit teint, avec les différens bois qui doivent former la compoſition de cette teinture : enfin c'eſt la qualité des laines & leur prix qui décident de l'eſpéce de teinture qu'on doit donner aux étoffes.

On peut juger avec ſureté du bon, ou du faux teint en expoſant l'étoffe à l'action de l'air, & à celle du Soleil pendant un certain temps : mais on a trouvé que les débouillis étoient une méthode preſque auſſi certaine, & beaucoup plus prompte loſqu'il falloit décider ſur le champ, de la qualité de la teinture, ce qui eſt ſouvent néceſſaire.

Pluſieurs expériences demontrent que cette différence des couleurs du grand & du petit teint dépend en partie de la préparation de l'étoffe qu'on veut teindre, & en partie du choix des matiéres colorantes qu'on employe. Voici en peu de mots la théorie ou l'explication de la mécanique inviſible de la teinture : M. Hellot en a frayé la route, & il a marché d'un pas ſi ſûr qu'il ne paroit pas poſſible de s'égarer en le prenant pour guide : ſon hypothéſe a plus l'air d'un ſyſtême de la nature que d'une ſuppoſition dénuée de preuves.

La chaleur de l'eau bouillante dans laquelle l'étoffe eſt trempée, dilate les pores du corps qu'on veut teindre, & l'orſqu'ils ſont ouverts les particules de la matiére colorante s'y dépoſent, & y laiſſent en même temps un enduit qui les y retient de maniére que l'eau de la pluye, ni les rayons du Soleil, ni l'humidité ne peuvent en-

lever ni ternir ces petites particules propres par leurs figures à renvoyer beaucoup de lumiére. Il faut que ces atomes colorans soient d'une extrême petitesse afin qu'ils soient retenus & suffisamment enchassés dans les pores de l'étoffe: le froid auquel l'étoffe est exposée, après avoir été mise dans le bain, contribue infiniment à resserrer les pores qui ont été ouverts par la chaleur de l'eau bouillante, & à y conserver le mastic que les sels, qui entrent dans la composition, ont déposé dans l'étoffe. Il suit de là que les fibres de la laine doivent être nétoyés, dégraissés, enduits, puis resserrés, afin que l'atome colorant y soit retenu de maniére qu'il ne puisse être enlevé qu'avec beaucoup de peine. La différence du bon teint & du faux teint dépend de ce que dans le premier, les petits atomes colorans s'introduisent avec force après la dilatation, & y sont retenus par les sels après que le froid a resserré les parties: au contraire dans le faux teint les particules colorantes ne sont déposées que sur la surface, & dans des pores dont la capacité n'est pas assez grande pour les recevoir, desorte qu'elles sont détachées au moindre choc. Il s'ensuit donc que si l'on trouvoit le moyen de donner aux parties colorantes *l'astriction* qui leur manque, & qu'en même temps l'étoffe fût préparée à les recevoir, tous les bois qui sont mis par le réglement dans la classe du petit teint, deviendroient également utiles aux Teinturiers du bon teint. On voit par cette théorie qu'il est indispensable de dégraisser l'étoffe avant que de la mettre à la teinture; on appelle cette premiére préparation, enlever *le suain*, le suain est une espéce d'huile ou de graisse renfermée dans toutes les laines, & qui est produite par la transpiration de l'animal.

Avant que de détailler les procédés qu'il faut suivre pour la composition des différentes teintures, M. Hellot fait la description de tous les vaisseaux & des différens instrumens qui servent à la teinture: c'est la construction d'un attelier, celle des fourneaux, & des chaudiéres avec toutes leurs dimensions.

La premiére couleur, ou la premiére cuve que M. Hellot enseigne à préparer, c'est la cuve de pastel, par le moyen de laquelle on fait la teinture bleue. Cette préparation l'emporte sur toutes les autres par son extrême difficulté, ce qui a fait regarder comme le chef-d'œuvre de la teinture, l'art de faire la cuve de pastel. M. Hellot décrit avec la derniére clarté tout ce qu'il faut faire pour préparer cette cuve, mais ce n'est point à nous à entrer dans ce détail; les ingrédiens qui servent à teindre en bleu, sont le *pastel*, le *vouede* & *l'indigo*. Le pastel est une plante que l'on cultive en Languedoc: on cueille la plante après un certain dégré de maturité & on la

laiſſe pourrir : on la réduit enſuite en petites pelotes pour la faire ſécher.

Après que M. Hellot a enſeigné la méthode qu'il faut ſuivre pour faire la cuve de paſtel, il donne les régles que l'on doit obſerver pour la cuve de Vouede & d'Indigo. Le Vouede eſt une plante que l'on cultive en Normandie, on l'employe aux mêmes uſages que ceux du Paſtel. Il y a pluſieurs maniéres de préparer la cuve de l'Indigo, elles ſont aſſez différentes les unes des autres. M. Hellot les enſeigne toutes, & pouſſe l'attention juſqu'au ſcrupule ; il entre dans les plus petits détails dès qu'ils ſont néceſſaires. Tous les procédés que l'on trouve ici ont été exécutés par M. Hellot, & dans la plûpart des Manufactures du Royaume ; le bain de la cuve de l'Indigo ne reſſemble pas exactement à celui de la cuve de paſtel. On remarque que la ſurface de la cuve de l'Indigo eſt d'un bleu brun couvert décailles cuivreuſes, & que le deſſus eſt d'une très-belle couleur verte. L'étoffe qu'on y plonge commence par paroître verte auſſitôt qu'on la retire de la teinture, & peu de temps après, elle devient bleue : au contraire le bain de la cuve de Paſtel ne paroit point verd, cependant l'étoffe commence par être verte au ſortir de la cuve, puis elle devient bleue un inſtant après. Cette couleur verdatre eſt attribuée à l'alkali de l'urine. On doit être aſſuré que de quelque cuve que l'on ſe ſerve, ſoit Paſtel, ſoit Vouede, ſoit Indigo, l'étoffe eſt toujours verte, lorſqu'on la retire du bain, & qu'elle ne prend la couleur bleue qu'à meſure qu'elle prend l'air : il eſt à propos de la laiſſer déverdir, avant que de la replonger dans le bain, parce qu'on juge avec plus de certitude de la teinte ou de ſa nuance. Il eſt aſſez remarquable que ſi l'on tranſporte le bain de la cuve d'Indigo hors du vaiſſeau qui le contient, & qu'il prenne l'air trop longtemps, il perd cette verdeur ; la qualité du bain s'évanouit auſſi en même temps, enſorte que l'étoffe bleue que l'on y teint n'a aucune ſolidité. Les bleus ont pluſieurs nuances auxquelles on a donné des noms ; ces différentes dénominations ne ſont pas généralement reçues de tous les Teinturiers ; mais elles ont leur utilité, en ce que c'eſt le ſeul moyen de donner l'idée de la même couleur, plus ou moins nuancée. M. Hellot diſſerte à merveille ſur la nature & ſur la qualité des ingrédiens qui entrent dans la préparation des cuves qui donnent la teinture bleue : notre Auteur explique avec beaucoup de netteté & de ſolidité, la maniére dont les atomes colorans s'inſinuent dans les pores de l'étoffe, nous en avons donné la théorie d'avance. L'Alun prépare les fibres, & le Cryſtal de Tartre aſſure la teinture en maſtiquant les atômes colorans dans les pores de l'étoffe : comme l'on ne connoit en Chymie que

que deux ſels, ſçavoir, le Tartre, & le Tartre Vitriolique qui étant cryſtalliſés & humectés par l'eau froide, ne s'y diſſolvent pas, & ne ſe réduiſent point en pouſſiére quoi qu'expoſés au Soleil : il s'enſuit que ces ſels ſe trouvent & ſe forment dans la cuve du bleu par le mélange de la Couperoſe, de l'Alun, & d'un ſel alkaliſé. Nous avons dit que l'Alkali de l'urine verdiſſoit la teinture ; que l'Alun préparoit les fibres de la laine, & que le Cryſtal de Tartre aſſuroit la teinture.

On ne s'imagineroit pas qu'un ouvrage fait pour des Artiſtes, compoſé pour des Teinturiers fut agréable à la lecture ; cependant M. Hellot en rendant ſon Livre utile aux gens du métier découvre aux Phyſiciens une mécanique dont le jeu leur étoit aſſez inconnu. Notre Auteur ſçait parler le langage des Ouvriers, mais il a ſçu en même temps faire marcher de concert l'explication, & les raiſons exactes de chaque procédé, dont les Philoſophes ſont auſſi curieux que des effets. Après avoir expliqué la cauſe de l'adhérence, & de la ténacité des atômes colorans ſur toutes les couleurs primitives, M. Hellot ſuit la même méthode par rapport aux couleurs compoſées. Celles-ci ne ſont ordinairement que des couleurs appliquées les unes après les autres : quelquefois cependant, elles ſont mêlées enſemble en un même bain : de quelque maniére que l'on faſſe le bain, il faut concevoir que cette diverſité de couleur s'arrange dans les parties de l'étoffe de la maniére ſuivante. Lorſqu'une couleur primitive a été donnée à une étoffe, les parties colorantes de la couleur ſecondaire ſe placent à côté, de celles de la premiére, c'eſt-à-dire, que les petites particules de celle-ci s'inſinuent dans les eſpaces que la premiére a laiſſé vuides, car il n'eſt pas vraiſemblable que des atomes colorans ſe placent les uns ſur les autres & qu'ils puiſſent conſerver chacun leur couleur naturelle : c'eſt là l'idée qu'on peut ſe former de l'arrangement des couleurs mêlées qui ſont appliquées ſur une même étoffe.

Le rouge eſt une des cinq couleurs primitives ; le bon teint renferme quatre ſortes de rouge, ils ſont la baſe de tous les autres. Les rouges principaux ſont l'écarlatte de Graine, ou de Veniſe, l'écarlatte des Gobelins, le Cramoiſi & le rouge de Garence : les rouges ſont dans un cas différent des bleus, car la laine, ou l'étoffe ne ſe plonge pas immédiatement dans la teinture ; elle reçoit auparavant une préparation qui ne lui donne point de couleur, mais qui la diſpoſe à recevoir avec plus de facilité l'ingrédient colorant.

L'écarlatte de graine, dite de Veniſe, eſt faite avec le Kermes, elle eſt plus brune que l'écarlatte des Gobelins, mais elle a ſur elle l'avantage de ſoutenir plus longtemps ſon éclat, & de ne point ſe tacher par la boue & par les liqueurs acres ; les draperies rouges

qu'on voit dans les anciennes tapisseries de Bruxelles, & des autres Manufactures de Flandres sont teintes avec cet ingrédient : cette couleur écarlatte ne perd presque pas de sa vivacité même après deux siécles. Cette couleur faite avec l'insecte que l'on nomme le Kermes, va de pair pour la solidité avec le bleu ; cependant elle n'est presque plus d'usage en France, quoiqu'elle ait l'avantage de ne se point noircir, & de ne se point tacher ; pour peu que l'étoffe vienne à se graisser, il est facile d'en enlever les taches sans endommager la couleur. Cela fait connoître que si l'on faisoit entrer du Kermer dans les autres couleurs, elles deviendroient plus solides, ou perdroient moins de leur vivacité. Il faut lire dans l'oûvrage la méthode de faire la teinture d'écarlatte de graine ; diverses expériences que l'Auteur a faites lui ont fourni une variété considérable dans les couleurs.

L'écarlatte connue sous le nom des Gobelins, est la plus belle, & la plus éclatante couleur de la teinture. La Cochenille qui donne cette belle couleur est un insecte dont on fait la récolte dans le Mexique : cet insecte se conserve dans un lieu sec pendant plusieurs siécles sans se gater, & la teinture qui en provient a autant de vivacité & d'éclat que celle qui est faite avec la Cochenille nouvelle. Il y a une autre Cochenille que l'on nomme *Cochenille Sylvestre*, elle est apportée de la *Vera-Crux*, en Europe. Sa couleur est meilleure & plus solide que celle que l'on tire de la Cochenille fine, mais elle n'a pas le même éclat, & de plus il en faut quatre & quelquefois cinq parties pour tenir lieu d'une seule partie de Cochenille fine.

Il n'y a point de Teinturier qui n'ait une récolte particuliére pour faire l'écarlatte, & chacun prétend que la sienne est préférable à toutes les autres : cependant la réussite dépend seulement du choix de la Cochenille, & de l'eau qui doit servir à la teinture, car la plus grande partie des eaux communes donnent à l'étoffe une couleur cramoisy. On trouve assez ordinairement dans les eaux une terre gypseuse & quelquefois un acide vitriolique qui nuit à cette teinture ; mais la belle teinture en écarlatte dépend principalement de la dissolution de l'Etain ; M. Hellot décrit la maniére d'en faire la préparation : cette question a porté l'Auteur à examiner si les chaudiéres d'Etain dans lesquelles on fait l'écarlatte sont préférables à celles de Cuivre. M. Hellot a fait de très-belles écarlattes en se servant de l'un & de l'autre métal ; cependant s'il étoit possible de jetter en moule sans souflure des chaudiéres d'Etain, il semble qu'elles devroient être préférées à celles de Cuivre, puisque la dissolution d'Etain contribue à la beauté de l'écarlatte : les chaudiéres d'Etain ont donc un avantage réel, mais elles coutent beaucoup, & peuvent être fondues

très-aisément par l'inattention des ouvriers.

C'est un usage reçu & approuvé de ne teindre les étoffes unies qu'après leur fabrication ; il y a une raison indispensable pour l'écarlatte, c'est que cette couleur ne peut résister au foulon, elle perdroit entiérement son éclat : la Cochenille s'insinue dans les pores de l'étoffe à peu près de la même maniére que tous les autres ingrédiens se déposent dans la tissure du drap. Les sels principaux qui entrent dans la couleur de l'écarlatte, sont la crême de Tartre qu'on unit avec une chaux qui forme une espéce de lacque avec les parties de la Cochenille : c'est ainsi que la couleur s'incruste dans les pores de la laine, bien entendu que la chaleur de l'eau bouillante est le principe de la dilatation, & le froid subit devient la cause du reserrement ou contraction des parties.

Le Cramoisi est la couleur naturelle de la Cochenille, ou celle qu'elle donne à la laine qu'on fait bouillir avec l'Alun & le Tartre, ingrédiens qu'on a soin de faire entrer dans toutes les couleurs. Le beau Cramoisi doit tirer sur le gris de lin. Plusieurs expériences ont fait connoître à M. Hellot que l'on pouvoit donner au cramoisi une couleur aussi vive, & aussi brillante que celle qui provient du faux teint ; & il nous a paru que l'on pouvoit profiter de quelques découvertes que M. Hellot a faites dans le procédé de cette teinture.

Le *Coccus Polonicus* est un petit insecte rond, un peu moins gros qu'un grain de Coriandre : on en faisoit autrefois beaucoup d'usage pour teindre en écarlatte ; on avoit cru que ce suc étoit supérieur à la Cochenille fine : cependant M. Hellot s'est convaincu du contraire; du moins il s'en faut beaucoup que la couleur qu'il a tirée du *Coccus Polonicus*, soit comparable à celle dans laquelle on employe la Cochenille fine ; on pourroit objecter que le *Coccus* dont M. Hellot s'est servi, étoit ou trop ancien, ou trop éventé, & qu'il avoit perdu une partie de sa qualité. D'un autre côté il est à croire que l'on avoit un peu exagéré sa grande vertu ; car on n'a jamais pu tirer de ce suc pourpreux que des *Lilas*, ou des couleurs de *chair*, ce qui est fort au-dessous de la couleur écarlatte.

On fait un grand usage de la racine de *Garence* dans les teintures rouges ; elle a la propriété de donner beaucoup de solidité à la couleur d'écarlatte : elle résiste parfaitement à l'air & au temps humide. Cette plante est assez commune dans plusieurs endroits du Royaume. Celle qui est la plus estimée vient de Zélande, on la fait sécher, on la serre dans des tonneaux & elle se conserve pendant plusieurs années. Lorsqu'il s'agit d'employer dans la teinture la racine de Garence, on fait à peu près les mêmes opérations que lorsqu'on se sert du *Kermes* ; on méle assez souvent de la Garence avec les teintures qu'on prépare pour les

couleurs rouges, parce qu'elle donne de la solidité à la couleur, & que cette plante ne revient pas à un prix considérable.

Nous avons dit que les Teinturiers mettoient le jaune au rang des couleurs primitives. On distingue plusieurs jaunes, ou plutôt on peut compter différentes nuances dans le jaune: les plus connus sont le *jaune paillé*, le *jaune pâle*, le *jaune Citron*, & le *jaune naissant*; les *jaunes Orangers* faits à l'ordinaire, ne sont pas des couleurs simples. M. Hellot se comporte pour cette préparation, comme pour les précédentes: il en explique tous les détails, il méne pas à pas l'ouvrier qu'il prend à tâche d'instruire en le faisant passer par tous les procédés: on peut bien dire qu'il y a une préparation commune & générale pour la teinture: mais la différence consiste dans la qualité, la dose, & l'espéce des ingrédiens. On doit être fort attentif au temps qu'on laisse l'étoffe dans les cuves; rien n'est indifférent dans la maniére d'agir, & l'on peut dire que les momens doivent être comptés; il arrive tous les jours que le bain d'une cuve ne vaut rien ou que l'étoffe n'a point pris la couleur comme il convient, faute de soin ou d'une parfaite connoissance dans l'art de la teinture, il est donc essentiel de ne rien négliger.

La quatriéme couleur primitive est le *Fauve* ou couleur de *Noisette*. Les Teinturiers l'ont mise dans ce rang parce qu'elle entre dans la composition d'un très-grand nombre de couleurs. Son travail est différent des autres en ce qu'on ne fait ordinairement aucune préparation à la laine pour la teindre en *Fauve*. On se sert pour faire cette cuve de *Brou de Noix*, de racine *de Noyer*, de l'écorce d'*Aulne*, du *Santal* du *Sumach*, du *Roudoust*, & de *la Suye*: quoique le Santal, & la Suye ne doivent être employés que dans le petit teint: M. Hellot a cru pouvoir décrire ici la maniére d'en faire usage, parce que ces ingrédiens sont tolérés dans le grand teint. Il faut chercher dans l'ouvrage tous les détails qui appartiennent à la maniére de faire la teinture *Fauve*. On sera peut-être surpris de ce qu'il n'entre point dans cette préparation de ces sels qui sont nécessaires pour rendre une couleur solide, & capable de résister à l'action de l'air: M. Hellot en rend une excellente raison, elle est déduite des ingrédiens mêmes qui entrent dans la composition de la teinture, c'est que le *Brou de Noix*, la racine de *Noyer* ont des propriétés astringentes, & contiennent un Tartre Vitriolique qui ne se calcine point au Soleil, de sorte qu'il ne faut point avoir recours à des sels étrangers, qui dans toute autre occasion deviennent nécessaire.

Le noir est la cinquiéme couleur primitive des Teinturiers, elle renferme une prodigieuse quantité de nuances, à commencer depuis le *gris blanc*, jusqu'au *gris de More*, & enfin jusqu'au noir; c'est à

cause de cette gradation de nuances plus ou moins brunes, plus ou moins tirant sur le noir, que l'on a mis le noir au rang des couleurs primitives. Lorsqu'on veut teindre une étoffe en noir, on doit commencer par la teindre en bleu, ce qui s'exécute par le Teinturier du grand teint, puis elle est livrée au Teinturier du petit teint pour être mise en noir après qu'on a eu soin de la bien dégorger de la teinture bleue. M. Hellot donne d'excellens avis afin que l'étoffe ne soit point dessechée. Si le réglement a défendu de commencer par teindre l'étoffe en noir du premier abord, c'est qu'en suivant cette méthode, il faudroit employer beaucoup de Noix de Galle, & mettre dans la cuve une grande quantité de Couperose, ce qui rend l'étoffe dure & cassante par l'acidité que ce sel imprime à la laine; c'est le contraire en suivant la premiére maniére. Il faut penser de même au sujet des étoffes tachées ou mal teintes qu'on veut mettre en noir; il est beaucoup plus à propos de commencer par les teindre en bleu.

Après que notre Auteur a donné la méthode de faire les cuves des couleurs primitives, qu'il en a expliqué toute la mécanique, & remonté à la cause Physique, tant pour en marquer les différences, ou l'analogie lorsque l'un ou l'autre se rencontroient; il vient à traiter des couleurs mélangées, c'est-à-dire, de celles qui dérivent de la combinaison de ces mêmes couleurs primitives mêlées ensemble, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, &c. C'est ainsi que M. Hellot rend compte de toutes les couleurs connues dans la nature, & que l'art a cherché à imiter. Lorsqu'on veut faire le mélange du bleu & du rouge on peut commencer indifféremment par teindre l'étoffe en bleu, ou par la teindre en rouge: la couleur mélangée qui en résulte est celle que l'on nomme le *violet*, le *pourpre*, la *couleur de Roy*, la *couleur de Prince*, &c. Il est facile d'imaginer que l'on peut tirer de ces couleurs principales une grande quantité de nuances, selon que l'une ou l'autre sera plus ou moins dominante. Il est assez singulier que le mélange de la plus belle écarlatte, qui est celle des Gobelins, avec le bleu ne fasse qu'une nuance fort terne & marbrée, & tout à fait désagréable. On doit attribuer cet effet aux acides qui entrent dans la composition de l'écarlatte des Gobelins. Le mélange du bleu avec les autres rouges tels que ceux de Cochenille, de Garence, & de Kermes, réussit infiniment mieux.

On ne peut tirer qu'une seule couleur du mélange du bleu, & du jaune, c'est le verd; mais parmi les verds il y a plusieurs nuances. Lorsque l'étoffe est teinte en bleu, on prépare les ingrédiens convenables pour la teindre en jaune; les différentes nuances de verd résultent des jaunes & des bleus plus ou moins clairs, ou plus ou moins foncés. Il est beaucoup mieux de

commencer par mettre l'étoffe en bleu, puis en jaune, cette méthode donne des verds d'une couleur plus solide & plus belle.

Les nuances qui se dérivent du mélange du *bleu* & du *Fauve*, ne sont guéres d'usage que dans la fabrique des tapisseries; cette nuance est gris-verdâtre, ou une espéce d'olive; il est indifférent de commencer par la couleur fauve, ou par la couleur bleue.

Il n'y a rien de particulier à dire sur le mélange du bleu & du noir; les nuances, comme on en a averti, sont plus ou moins brunes, ce qui peut s'exécuter en amenant l'étoffe au ton de couleur plus ou moins gris de more.

Le mélange de l'écarlatte de *Graine* ou de *Kermes* avec le jaune, donne une couleur *Aurore*, *Orangé*, &c. On peut commencer à teindre l'étoffe en jaune ou en en écarlatte, par celle des deux couleurs que l'on voudra: on fait la couleur de *fleurs de Grenade* en mélant la teinture de jaune avec celle de l'écarlatte des Gobelins; mais ces couleurs ne sont pas bien solides, la cause doit se déduire sans doute de l'acide de l'écarlatte. On tire encore du mélange du jaune & du rouge les couleurs de *Canelle*, de *Tabac*, de *Chataigne*, de *Musc*, &c. Les *rouges bruns*, & les *gris vineux* sont produits par le mélange du rouge & du noir.

Après avoir parlé du mélange des couleurs prises deux à deux, il s'agit de trois couleurs primitives prises trois à trois; ce melange en donne un grand nombre, la variété des couleurs est presque infinie: il est vrai que cette espéce d'alliage en fournit plusieurs qui retombent dans les mêmes nuances, car on peut faire la même couleur ou avoir la même nuance en prenant des couleurs primitives différentes. C'est alors au Teinturier à choisir les couleurs qui par leur mélange donnent la même nuance. Le *bleu*, le *rouge*, & le *jaune*, mêlés ensemble font des *Olives roux* & des *gris verdatres*. Ces couleurs sont peu d'usage excepté pour les laines que l'on employe dans les Tapisseries. Si l'on est curieux de sçavoir & de connoître toutes les différentes couleurs que donne le mélange des couleurs primitives prises trois à trois, on pourra consulter l'Auteur; il nous suffit d'en avoir rapporté quelques exemples.

Outre ces différentes nuances de couleur, & qui sont comme on vient de le marquer, l'effet de la mixtion de plusieurs couleurs primitives; on méle ensemble des laines teintes de différentes couleurs, la maniére dont on s'y prend pour conserver une uniformité dans ce mélange est assez ingénieuse; on commence par distribuer des paquets de laine différemment colorée à un certain nombre de personnes arrangées en rond, elles jettent vers le centre les unes après les autres un de ces fils qui se mêlent nécessairement, puis les Cardeurs achévent de faire ce mélange, en sorte qu'on ne distingue

plus aucune couleur en particulier, mais il en résulte un tout qui fait une couleur melée quoi qu'uniforme & égale. Si le mélange n'étoit pas fait exactement, le drap paroîtroit plein de taches.

Nous avons dit au commencement de notre extrait que M. Hellot avoit traité de la teinture des étoffes que l'on met au petit teint. Nous avons aussi remarqué que les réglemens ont fixé quelle est la qualité des laines qui doivent être teintes en *bon teint*, & quelles sont les étoffes réservées à la teinture du petit *teint*. Cette distinction a été faite sur ce principe que les étoffes d'un certain prix, & qui sont ordinairement le dessus des habillemens, doivent recevoir une couleur plus solide & plus durable que des étoffes de bas prix; ce sont ces derniéres qu'on a permis de mettre en petit teint. Les ingrédiens du bon teint seroient trop chers pour être employés aux étoffes d'un prix médiocre. Les couleurs du petit teint outre le brillant, l'éclat, & la vivacité dont elles surpassent celles du grand teint, l'emportent encore par l'assortiment que l'on en fait avec facilité & avec promptitude.

On ne distingue point dans le petit teint les couleurs primitives & les couleurs secondaires, il y en a peu qui servent de base aux autres: la plupart naissent du mélange de deux ou de plusieurs couleurs simples, on a exclu certaines couleurs du petit teint, le bleu par exemple est réservé pour le grand teint.

M. Hellot commence par rapporter le nom de tous les ingrédiens qui sont particuliérement affectés au petit teint; il donne ensuite la maniére de les employer, & d'en tirer autant de couleurs qu'il est possible; plusieurs de ces ingrédiens donnent les mêmes couleurs, l'Ouvrier peut faire le choix à sa volonté. Voici les ingrédiens qui entrent dans la composition du petit teint. La teinture de *Bourre*, l'*Orseille*, le *Bois d'Inde*, les *Bois de Brésil*, le *Fustel*, le *Roucou*, la graine d'*Avignon*, le *Terra merita*. L'orseille est une espéce de mousse ou de croute qu'on ramasse sur les rochers, on la broye, & on la méle avec de la chaux, puis on l'arrose pendant plusieurs jours avec l'urine fermentée. L'orseille la plus estimée est celle qui croit dans les Canaries. On juge bien que l'Auteur enseigne avec la même étendue & la même clarté qu'il a déja fait toutes les préparations, & toutes les cuves nécessaires pour exécuter la teinture du petit teint.

Afin de n'avoir rien à désirer sur l'art de la Teinture, M Hellot a terminé son ouvrage par un réglement qui concerne la maniére de faire les débouillis; on est par-là en état d'examiner la qualité & la solidité des teintures. Le Lecteur peut juger par l'exposé de l'ouvrage dont nous venons de rendre compte que l'intention de l'Auteur n'a pas été de composer un

ouvrage pour ceux qui possédent l'art de la teinture, mais de constater les régles sures & solides que l'on suit, ou que l'on doit suivre dans la teinture, enfin de former des Ouvriers qui ont l'envie de se perfectionner, & de joindre une intelligence raisonnée à l'adresse de faire leurs opérations. On doit donc sçavoir beaucoup de gré à M. Hellot d'avoir tiré cette matiére de l'obscurité où elle étoit ensévelie, & d'avoir mis les Physiciens à portée de raisonner sur une matiére dont ils n'avoient qu'une connoissance très-confuse & très-légére: il seroit bien à désirer qu'on en fit autant sur tous les Arts, le Physicien, le Géométre, l'Artiste, tout le public y gagneroit.

ANNALI D'ITALIA DAL PRINCIPIO DELL' ERA VOLGARE sino all' anno 1500 compilati da Ludovico Muratori, &c. C'EST-A-DIRE : *Annales d'Italie, depuis le commencement de l'Ere Vulgaire jusqu'a l'an* 1500, *compilées par* LOUIS MURATORI, *Bibliothecaire du Sérénissime Duc de Modéne*, *Tome second in*-4°. *pp*. 604. A Milan 1744, aux dépens de Jean-Baptiste Pasquali, Libraire à Venise.

L'EXTRAIT que nous avons donné dans le mois d'Août dernier de ces Annales, a dû en faire connoître le plan, & le dessein. Il ne nous reste donc plus qu'à continuer, en les parcourant, de recueillir en peu de mots ce qui peut servir à caractériser plus particuliérement l'Auteur & l'ouvrage.

Ce second tome commence à la premiére année de l'Empereur Alexandre Sévére, que M. Muratori place l'an 222 de Jesus-Christ. Il remarque que ce Prince fut assez favorable aux Chrétiens, conduite dit-il, que sa mere, qui eut toujours un grand crédit sur son esprit pouvoit lui avoir inspiré, ayant appris en Syrie à connoître la Sainteté de notre Religion. Il ne croit pas cependant, quoi qu'Eusébe l'assure, que cette Princesse l'ait jamais embrassée, s'il est vrai, comme le disent quelques Historiens, que jalouse du crédit que Marcien gendre de l'Empereur son fils, avoit sur lui, elle l'ait fait mourir, & reléguer l'Impératrice en Afrique; mais d'ailleurs le fait n'est pas certain, & quand il le seroit, on n'en pourroit rien conclure contre le Christianisme de Mammée. Il n'est que trop ordinaire de voir les hommes démentir dans la pratique les principes de leur croyance.

C'est par cette raison qu'on sera surpris, qu'entr'autres preuves qu'il apporte pour montrer, que les deux Philippes Empereurs n'ont point été Chrétiens, comme plusieurs Peres de l'Eglise le disent positivement, » il insiste sur la maniére dont Philippe le pere traita » le jeune Gordien : attentat, dit-» il,

„ il, qui ne convient point à un „ Prince Chrétien.

Nous avons déja remarqué dans l'extrait précédent que notre ſçavant Annaliſte eſt beaucoup plus favorable aux Inſcriptions, qu'aux Médailles. Il avertit ſans ceſſe qu'il faut ſe défier de ſes derniéres, & que la paſſion qu'ont toujours eue ceux qui en forment des Cabinets de voir continuer leurs ſuites, a déterminé pluſieurs Impoſteurs à les ſatisfaire aux dépens de la vérité. Mais comme il le reconnoit lui-méme en pluſieurs endroits, & ſurtout en parlant de Gadius, ces mémes Impoſteurs n'ont pas moins exercé leur funeſte talent ſur les Inſcriptions. On ſeroit donc fort tenté de croire, qu'il ne les préfére aux médailles, que par cet intérêt ſécret, qui fait que ſelon nous la choſe la plus utile, eſt toujours celle, dont nous nous ſommes le plus occupés.

Quoiqu'il en ſoit, à meſure qu'il avance dans ſes Annales, il trouve plus de difficultés à fixer les Conſuls de chaque année, & a placer les événemens dans celle où ils ſont arrivés. L'obſcurité & la confuſion qui ſe trouvent dans les Ecrivains & les monumens de ces temps-là, les différens Tyrans qui s'élevérent dans l'Empire, l'uſage qui s'introduiſit de le partager entre pluſieurs perſonnes, les diviſions continuelles qui régnoient entre les Empereurs, jettent dans l'Hiſtoire une incertitude qui le réduit ſouvent à ne nous donner que des conjectures, mais il ne néglige rien pour les revétir de toute la vaiſemblance, dont elles ſont ſuſceptibles. Ainſi ſous l'année 307, dans laquelle régnoient tout à la fois Galére maximien, Maxence, Maximien Herculius, Conſtantin, & Licinius, les Conſuls de cette année furent, ſelon lui, Marc Auréle Valére Maximien Auguſte pour la neuviéme fois, & Flavius Conſtantin Céſar. Mais comme Maxence & Maximien nommérent à Rome des Conſuls, & que d'un autre côté l'Empereur Galére en créa d'autres en Orient, ceux qu'on vient d'indiquer lui paroiſſent, dit-il, avoir été Romains. Les autres, ſelon les Faſtes de Théon, furent Sévére Auguſte, & Maximien Céſar. Peut-être encore, ajoute-t'il, que Conſtantin fut élevé au Conſulat par Galére, mais ſeulement après la mort de Sévére.

Quelques Auteurs au milieu de ces obſcurités prirent alors l'uſage de marquer le *Poſtconſulatum* de ceux qui avoient été Conſuls dans l'année précédente; c'eſt ce qu'il fait remarquer ſous différentes années, & entr'autres ſous la trois cent-neuviéme; nous ne nous arrêterons pas davantage ſur les diſcuſſions chronologiques dans leſquelles notre Annaliſte eſt entré, il nous ſuffira de dire, qu'il n'en évite aucunes, & que nous croyons que ceux qui aiment ces ſortes de matiéres, les y liront avec utilité. Il y combat & réfute quelquefois M. de Tillemont, mais avec ces

égards que les vrais Sçavans ont toujours pour ceux qui sont dignes de ce nom. En général, il parle avec beaucoup d'estime des autres Auteurs de notre Nation. Il raille cependant, pag. 92, nos *François modernes*, c'est son expression, sur ce que voyant dans l'état des troupes de l'Empereur Aurélien, qui nous a été conservé par Vopiscus, plusieurs corps, dont les Capitaines portoient les noms d'Hartomond, d'Haldegaste, d'Hildemond, & de Cariovisque, ils se sont imaginés qu'ils étoient de la nation Franque, comme si, dit-il, de pareils noms n'eussent pû encore convenir aux Capitaines des autres nations Germaniques.

Mais il ne faut pas regarder M. Muratori, comme un Critique sec & épineux, qui n'offre que de laborieuses recherches à ses Lecteurs, il paroit qu'il n'a pas moins songé à rendre ses Annales agréables qu'instructives, on en jugera par le soin avec lequel il a tâché de nous peindre les Empereurs, & autres grands personnages qu'il introduit sur la scène; nous voudrions pour mettre le Lecteur en état de juger de ses talens en ce genre, pouvoir rapporter plusieurs de ses portraits, & surtout ceux de Dioclétien & de Constantin le Grand.

Quelque odieux que soit le nom du premier, à cause de la cruelle persécution qu'il fit aux Chrétiens, » on ne peut nier, dit-il, que Dioclétien ne réunit en lui beaucoup de qualités dignes d'envie, » & surtout une vivacité d'esprit » merveilleuse, qui le rendoit fécond en expédiens & en ressources dans les affaires les plus difficiles.... il se signala dans plusieurs expéditions militaires, & » cependant Lactance assure, qu'il » étoit naturellement timide, & » qu'il trembloit à la vûe du péril... Mais la longueur de son » régne, quoique presque toujours » agité de violentes tempêtes, est » une preuve suffisante pour croire » que Dioclétien fut un homme » *d'une grande tête*, & capable de » gouverner un vaste Empire, ayant » eu l'art de tenir en bride les Soldats & les Grands, qui dans la » suite furent les Auteurs de tant » de troubles & de tragédies.

Ayant été comme forcé d'abdiquer l'Empire, il sçut si bien s'occuper dans une vie privée, & en sentir les douceurs, que Maximien pour *brouiller encore plus les cartes*, *per maggiormente embrogliar le Carte*, *& pour donner à penser à Galére*, l'ayant fait presser de reprendre la Pourpre, Dioclétien fit cette réponse à l'Officier que ce Prince lui avoit envoyé pour lui en faire la proposition. Ah! dit-il, » si votre » Maître voyoit les beaux Choux, » que j'ai plantés ici de ma main, » il n'auroit pas le cœur de me » tenter de cette maniére. « *Al certo non darebbe il cuore a Massimiano di tentar mi in questa maniéra.*

Il faut voir dans l'ouvrage même toutes les preuves qu'il appor-

te, pour montrer, que malgré le ſilence des Auteurs Payens, tels qu'Eutrope, Sextus Victor, & Zoſime ſur le miracle qui cauſa la converſion de Conſtantin, & malgré la difficulté qu'il y a d'aſſigner le lieu & l'année, où ce miracle arriva, il n'en eſt cependant pas moins indubitable.

Il obſerve ſous l'année 313, que quoiqu'à l'exemple de pluſieurs autres Hiſtoriens, il ait remonté en rétrogradant juſqu'à la premiére indiction, en commençant ſes Annales, il eſt néanmoins temps d'avertir, que les Indictions n'étoient point connues dans les ſiécles précédens, & que ſelon l'opinion commune elles furent établies par Conſtantin le Grand; mais il avoue que le motif de leur inſtitution eſt demeuré obſcur. Les Juriſconſultes croyent qu'elles furent ainſi appellées, parce qu'elles étoient le terme de payement de certains tributs. Ce qu'il y a de ſur, c'eſt qu'elles ſervirent dans la ſuite, comme elles y ſervent encore, à régler le temps. Son ſentiment ſur lequel cependant tous les Sçavans ne ſont pas d'accord, eſt que la premiére Indiction commença au premier ou au 24 de Septembre de l'année 312, uſage qui a duré longtemps en Occident, où enfin celui de l'Egliſe a prévalu, qui depuis quelques ſiécles compte l'Indiction nouvelle du premier Janvier. Nous n'oublierons pas qu'il a grand ſoin de rapporter la plûpart des loix, que firent les Empereurs, dont il nous donne les Annales. Parmi celles que Conſtantin publia, on en trouve une dattée de Bérite, par laquelle ce Prince défend ſous des peines très-rigoureuſes les ſpectacles des Gladiateurs. Godefroy a prétendu qu'elle étoit locale & qu'elle ne s'étendoit pas à tout l'Empire Romain. Il ſe fonde ſur ce que ces cruels combats furent encore en uſage ſous les fils, & les autres Succeſſeurs de Conſtantin; mais M. Muratori ſoutient que la loi n'en fut pas moins générale, quoique véritablement les enfans de Conſtantin n'eurent pas aſſez de pouvoir pour la faire obſerver, tant étoit grande la fureur que le Peuple avoit pour ces ſortes de ſpectacles.

M. Muratori expoſe en peu de mots ce que les Hiſtoriens ont dit des différens motifs, qui ſelon eux, portérent Conſtantin à faire mourir le Céſar Criſpe, né de ſon premier mariage avec Mineruine ſa premiére femme, & même l'Impératrice Fauſta ſa ſeconde femme quelque obſcurité qu'il y ait là-deſſus, notre Auteur ne diſſimule pas que la réputation de ce grand Empereur n'en ait beaucoup ſouffert. Il remarque même, que M. de Tillemont paroit convaincu, qu'en punition de cette cruauté, Dieu permit que Conſtantin éprouva dans la ſuite de ſon régne une foule de diſgraces, & que ſa poſtérité finit dans ſes enfans. » Mais il eſt » mieux, dit M. Muratori, de ne

„ point vouloir entrer dans les secrets de Dieu ; c'est à nous à respecter l'obscurité (*le cifre*) de „ ses jugemens, toujours justes, „ lors même que nous ne les comprenons pas, & d'ailleurs on ne „ sçait pas au vrai les raisons qui „ déterminérent Constantin à ordonner ces sanglantes exécutions.

Il n'en est point parlé dans le Poëme que Publilius Optatianus Porfirius publia cette même année à la louange de cet Empereur. M. de Tillemont a cru que cet Optatianus étoit le même que celui qui fut Préfet du Prétoire en 333. Mais outre que ce dernier s'appelloit Publius, & non Publilius, M. Muratori prétend qu'il „ n'est pas „ probable qu'un homme digne „ d'être mis à la tête des affaires „ eût été capable de perdre son „ temps à des *pédanteries*. Car ce „ Poëme est rempli d'Acrostiches, „ & de ces ingénieuses, ou plutôt „ difficiles bagatelles, qui étoient „ encore dans le siécle dernier le „ plus grand effort des petits „ esprits. « Malgré cela il ajoute judicieusement que ces „ misérables restes de l'antiquité ne sont „ pas sans prix, soit à cause de ce „ qu'ils contiennent d'historique, „ soit parce qu'ils nous font connoître le génie de ces siécles.

Constantin a eu à la vérité beaucoup de Panégiristes, mais on verra dans ces Annales qu'il n'y a pas eu moins de gens qui ont pris à tâche de le décrier. Notre Auteur rapporte fidellement tout ce qui a été dit pour & contre ce Prince ; & fait voir que malgré les reproches qu'on lui a faits, toute l'antiquité s'est accordée à lui donner le nom de *Grand*, on le trouve même qualifié de *très-Grand* sur quelques Médailles ; les Grecs ont été jusqu'à l'invoquer comme Saint, & en ont fait la fête, en quoi ils ont été imités par quelques Eglises d'Occident. „ Ce qu'il y a de „ certain, dit notre Annaliste, „ *que nous traduisons ici littéralement*, c'est qu'en considération „ de tout ce qu'il a fait pour la „ Religion, nous pouvons croire „ avec fondement, que Dieu plein „ de Miséricorde lui aura fait une „ abondante mesure de sa Clémence, & que si comme un autre de „ ses pareils, c'est-à-dire, Charlemagne, il ne mérita pas d'être „ honoré sur nos Autels comme „ un Saint indubitable, Dieu au „ moins ne l'aura pas exclu d'un „ précieux (*Inuidiabile*) repos dans „ son Royaume.

On verra en général dans le cours de cet ouvrage que rien n'étoit plus difficile que de bien saisir le véritable caractére des Empereurs qui en suivant les traces de Constantin, se montrérent zélés contre les superstitions du Paganisme, ou contre les erreurs d'Arius. Tandis que les Auteurs Chrétiens & Catholiques les comblent d'éloges, les Historiens Payens, ou Ariens les peignent avec les couleurs les plus noires, & réciproquement on peut craindre,

qu'il n'entre quelquefois un peu de ressentiment dans les portraits que les premiers nous font des Empereurs Constant, Julien & Valens qui firent tant de mal à la Religion & à l'Eglise. Notre Annaliste a cru qu'il ne pouvoit rien faire de mieux en parlant de ces Princes & surtout de Julien, que de s'en tenir comme il le déclare, au jugement que MM. de Tillemont & Fleury en ont porté.

Comme à la tête de chaque annee, il s'est astreint à mettre le nom du Pape qui régnoit pour lors, il ne touche guéres qu'à ce qui regarde leur Chronologie; mais du reste, il renvoye presque toujours à l'histoire Ecclésiastique, pour tout ce qui s'est passé sous leur Pontificat. Il s'écarte cependant quelquefois de cette régle, ainsi qu'on peut le voir à l'occasion de la mort du Pape Libére arrivée l'an 366.

Après àvoir remarqué qu'au milieu des temps orageux de l'arianisme, ce Souverain Pontife ne montra pas cette fermeté de courage qui avoit rendu si recommandables ses prédécesseurs, & qui a été depuis admirée dans ceux qui lui ont succédé, il raconte le schisme qui s'éleva à l'occasion de l'élection du Pape Damase, Schisme qui fut porté aux derniers excès par la faction du Diacre Ursin son Competiteur, & qui causa une sédition dans laquelle, selon Ammien Marcellin, périrent plus de 600 personnes.

Les paroles de cet Auteur sont si célébres, que M. Muratori a cru devoir les rapporter; nous les traduirons d'autant plus volontiers qu'elles sont accompagnées d'une réflexion par laquelle on pourra juger du génie & du caractére de notre Annaliste. » Quant à moi, » dit Ammien, considérant le faste » dans lequel vit le Pontife de Ro» me, je ne suis nullement surpris, » si quiconque aspire à cette Di» gnité, n'épargne ni violences ni » artifices pour y parvenir. Parce » que dès qu'une fois on l'a obte» nue, on est sur de devenir en » peu de temps très-riche à la fa» veur des oblations des Dames » Romaines; de se promener dans » un char par les rues de Rome, » de faire grande chere, & d'avoir » une table plus somptueuse que » celle des Rois & des Empereurs.

Surquoi M. Muratori fait cette réflexion, » lorsqu'aujourd'hui » nous voyons quelques excès dans » les Pasteurs de l'Eglise, & que » nous sommes frappés des vices » des gens du monde, nous rap» pellons aussitôt les premiers sié» cles de la Religion Chrétienne, » comme le miroir de ce qui se dé» vroit faire dans nos jours. « Il est en effet certain qu'on vit de grands exemples de vertu dans ces temps-là, & nous ajouterons qu'Ammien Marcellin, tout Payen qu'il étoit, convient qu'il y avoit dans les Provinces plusieurs Evêques, qui par la frugalité de leur table, la modestie de leurs habits, & par la

ſimplicité de tout leur extérieur, rendoient la Religion vénérable. Mais, reprend M. Muratori, „ ces „ premiers temps n'étoient pas cependant exempts des maux & „ des vices qui régnent de nos „ jours : les ouvrages d'Euſébe de „ Céſarée, de S. Grégoire de Naziance, de S. Jean Chryſoſtôme, „ de S. Jérôme, ſans parler de „ pluſieurs autres, font foi que „ leurs ſiécles n'ont point été aſſez „ heureux, pour être en droit de „ faire honte aux notres. L'ambition eſt un vieux mal, qui s'eſt „ fait ſentir dans tous les temps ; „ & partout où il y à des richeſſes, „ il y a des tentations.

Nous finirons par ce qu'il dit, pour montrer contre le P. Pagi que le Pape Sirice succéda au Pape Damaſe, non le 22 Septembre de l'année trois cent quatre vingt-quatre, comme cet Auteur l'a cru, mais dans le mois de Janvier de la ſuivante. Sans examiner toutes les raiſons que le P. Pagi apporte pour prouver ſon ſentiment, M. Muratori croit que pour le détruire, il ſuffit de faire voir que l'Epitaphe du P. Damaſe ſur laquelle ce Critique ſe fonde principalement, eſt poſtérieure à ce temps là. „ Nous pouvons, dit-il, „ avec raiſon la regarder comme „ une production de quelque miſérable Poéte des ſiécles ſuivans, „ puiſqu'elle eſt en Rithme, c'eſt-à-dire en vers, où les régles de „ la Proſodie ne ſont point obſervées. Les Lettres, ajoute-il, „ étant encore très floriſſantes à Rome dans ce ſiécle, peut-on croire, qu'on eut confié à un Poéte „ ignorant le ſoin d'orner le tombeau du Souverain Pontife de „ Vers qui crient miſéricorde ? *Di ornar il ſepolcro d'un Romano Pontificæ con Verſi che Gridano miſericordia.*

Toutes ces Annales ſont remplies de ſemblables expreſſions, & mêmes quelquefois de penſées qui ne s'aſſortiſſent que trop bien avec ces expreſſions. Nous laiſſons au Lecteur à juger, ſi elles conviennent à la majeſté de l'Hiſtoire, & ce qu'il y a de plus important, ſi même dans certaines diſcuſſions Chronologiques, où l'Auteur entreprend d'établir ſes ſentimens ſur la ruine de ceux des autres, il eſt auſſi heureux en preuves, qu'il eſt ordinairement fécond en conjectures.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

La vita di S. Domenico Confessore, detto il Loricato, Eremita Benedettino di S. Croce del fonte Avellano, tratta da gli scritti di S. Pier-Damiano, raccolta ed illustrata da Ottavio Tarchi, canonico della perinsigne Collegiata di Apiro. Appresso ant. de Rossi, 1750. *in*-4°. Dans un discours préliminaire l'Auteur examine le temps & l'année de la mort du Saint; & dans le corps de l'ouvrage il éclaircit en passant plusieurs points de l'histoire Ecclésiastique & Monastique, & il en rétablit la véritable date. Il a joint à son Livre la Vie du même Saint écrite par S. Pierre Damien.

On trouve chez Greg Roisecco, Libraire in Piazza nuova, l'*Arte della Pittura* di Carlo Alfonzo du Fresnoy, coll'aggiunta d'alcune necessarie, ed amplissime osservazioni, 1750. *in*-8°. On nous marque que cet ouvrage est très-utile non seulement aux Peintres & aux Sculpteurs, mais aussi à tous ceux qui veulent connoître les perfections & les défauts de la Peinture & des Statuts des grands Maîtres anciens & modernes.

DE VENISE.

Parere sopra il Rubicone degli Antichi di Don Gabriello Maria Guastuzzi, Monaco Camaldolese. In Venezia, 1749. *in*-8°. On trouve à la tête de cet ouvrage une Carte Topographique, qui représente la Côte du Golfe de Venise depuis Rimini jusqu'à Ravenne, avec le cours des Riviéres connues sous les noms de *Savio*, *Pisciatello*, *Fumicino*, & *Lugo*; elle porte pour titre : *Tavola dell' antico Rubicone.* A la suite de la description que l'Auteur donne du cours du Rubicon, il ajoute celle *del Ponte Savigniano* dont il donne pareillement la Carte.

DE FLORENCE.

Gio Paolo Giovanelli, Imprimeur de cette Ville, a donné avis aux Amateurs de l'Histoire, qu'il imprime actuellement *Istorie Fiorentine di Scipione Ammirato* en trois volumes *in-fol.* Il suit de point en point l'édition de 1641, donnée par Amador Massi de cette Ville, qui étoit devenue très rare, surtout le tome troisiéme, le prix de cette Histoire sera de soixante-dix paols (environ 42 liv. monnoye de France.) Ceux néanmoins qui dès à présent voudront s'en assurer des exemplaires, ne payeront que cinquante Paols, 30 liv. monnoye de France. Le Libraire ne demande aucun payement d'avance; il suffira que ceux qui voudront se procurer cette nouvelle édition,

lui envoyent leur nom & celui de leur demeure avec promesse de retirer dans le cours de l'année 1751, les exemplaires pour lesquels ils auront souscrit. Le premier volume est achevé, & le Libraire espére que son édition sera finie au mois de Mars prochain.

De Boulogne.

De antiquis litteris Hebræorum, & Græcorum, libellus Joannis Baptistæ Bianconi. Bonomæ, 1749. *in*-4°. Le but de l'Auteur dans cet ouvrage est de faire voir que les caractéres de la Langue Hébraïque n'ont point été changés par Esdras par aucun dessein formé, pendant ni depuis la captivité, mais que la différence qu'on y trouve, vient du changement qui arrive naturellement dans les caractéres de toutes les Langues, où l'on fait toujours par succession de temps quelques petits changemens, pour les écrire plus commodément; & qu'il en est de même des caractéres de toutes les Langues pendant qu'elles sont vivantes. Puis il vient aux caractéres Grecs qu'il pense être dérivés des caractéres Hébreux, avec lesquels il les compare, comme il paroit par une planche gravée qui est jointe à son Livre. Il parle ensuite des caractéres Etrusques.

Marci Marini Canonici Regularis S. Salvatoris Commentaria in librum Psalmorum. Cet ouvrage qui est *in-fol.* contient les Pseaumes en Hébreu & en Grec avec la Vulgate.

De Palerme.

Fr. Thomæ Fazelli Siculi, Prædicatorum ord. de rebus Siculis decas prima, animadversionibus criticis, atque auctariò, abs T. D. Vito & Statella à Catana, Benedictino Casinensi Priore, in publica Catanensi Académia Civilis Historiæ Professore, illustrata, Catanæ, ex typographia Joach. Pulei, 1749. *in*-8°. L'ouvrage de ce Dominicain est bien connu, ainsi que l'éloge que Cluvier en a fait quand il a dit de lui, qu'il seroit à souhaiter que chaque Province eut son Fazzello. Il n'y a pas lieu de douter que les animadversions & les augmentations qu'on y a faites, ne contribuent encore a rendre la nouvelle édition plus intéressante.

Governo generale di Sanita del Regno di Sicilia, e instruzioni del Lazzerato della Citta di Messina per commandamento di S. R. M. Fatti imprimere di ordine del Excel. Senato Palermitano, &c. In Palermo, presso Pietro Bentivegna, 1749. *in-fol.*

Parlamenti generali del Regno di Sicilia dal anno 1446. *sino al* 1748. *Con le memorie storiche dell' Antico e moderno uso del Parlamento appresso varie nazioni ed in particolare della sua origine in Sicilia, e del modo di celebrarsi, di D. Ant. Mongitore Canonico* Decano della Metropolitana Chiesa di Palermo, ristampati colle addizioni e note del Dottore D. Francesco Serio, e Mongitore, Sacerdote Palermitano

tano nel governo del Excel. Sig. Vicere D. Eustachio de la Vieuville, d'ordine dell' Ill. Deputazione del Regno. In Palermo, presso Pietro Bentivegua, 1749. *in-fol.*

ALLEMAGNE.

De Leipsick.

On a publié ici les trois premiéres parties du Tom. VI. du recueil qui a pour titre: *Miscellanea Lipsiensia nova ad incrementum scientiarum ... per partes publicata.* Lipsiæ, in officina hæredum Lanckisianorem, 1748. *in*-8°. L'objet de ce travail est d'éclaircir par des Dissertations divers endroits difficiles de l'Ecriture, quelques faits importans de l'Histoire Ecclésiastique, & quelquefois de rétablir dans les anciens Auteurs des textes qui ont été altérés par les Copistes. Voici les titres des piéces qu'on a employées dans les trois parties que nous avons annoncées: I. Pars. Dissert. 1. *J. C. Harembergii Historia critica Odæ Davidicæ quintæ;* Dissert. 2. *P. Zornii de Christo, sublatis manibus, discipulis suis benedicente, & inter benedicendum ab eis discedente, & in cœlum sublato;* Dissert. 3. *Ch. Zeibichii de Christo ad* Hebr. II. 17. Dissert. 4. *P. E. Jablonski de Athor, numine Ægyptiorum veterum, quod Græci Venerem interpretantur.* Dissert. 5. *J. J. Reiske libellus animadversionum ad alteram editionem Burmanianam Petronii.* Dissert. 6. *F. O. Menckenii decas prima librorum quibus suppleri possint annales Maittairiani.* II. Pars. Dissert. 1. *G. L. Œderi dissertatiuncula critica* ad Matth. I. 18. Dissert. 2. *P. Zornii ad* Matth. XI. 44. *de Thesauro absconditio in agro.* Dissert. 3. *J. C. Harembergii continuatio tertia supplementi in Hadr. Relandi librum de urbibus & vicis Palæstinæ.* Dissert. 4. *P. E. Jablonski observatio de Phtha priscorum Ægyptiorum numine, quod Græci Vulcanum interpretantur; ubi & de veterum Philosophorum Atheismo.* Dissert. 5. *Jo. Jac. Reiske libellus animadversionum ad alteram editionem Burmannianam Petronii, ejusque pars altera.* Dissert. 6. *F. O. Menckenii altera decas librorum quibus suppleri possint annales Maittairiani.* III. Pars. Dissert. 1. *Jac. Eltneri commentatio ad locum* Matth. XXVII. 8. Dissert. 2. *P. Zornii de Christo-Deo proprio sanguine sibi Ecclesiam acquirente,* ad Act. XX. 28. Dissert. 3. *J. C. Harembergii continuatio quarta supplementi in Hadr. Relandi librum de Urbibus & vicis Palæstinæ.* Dissert. 4. *P. E. Jablonski observatio de Neitha, Ægyptiorum Dea, quam Græci Minervam interpretantur.* Dissert. 5. *Jo. Jac. Reiske animadversiones ad Petronii alteram Editionem Burmannianam; pars tertia.* Dissert. 6. *Fr. O. Menckenii decas tertia librorum ... quibus suppleri possint Annales Maittairiani.*

D. Gottlob Caroli Springsfeld, Medici Aulici Saxo-Ducalis & Civitatis Weissenfelsensis Physici ordinarii, iter medicum ad Thermas Aquisgranenses, & fontes Spadanos:

acceſſere ſingulares quædam obſervationes Medicæ atque Phyſicæ. Lipſiæ, impenſis Gleditſchianis, 1748. *in-8°.*

Lapidum vetuſtorum Epigrammata, & periculum animadverſionum in aliquot claſſica marmorum ſyntagmata. Accurante Chriſtophoro-Saxio, A. M. Lipſiæ, ex officina Langenhemiana, 1749. *in-8°.*

De Vienne.

Τὰ τοῦ Ἱπποκράτους ἅπαντα: *Hipocratis opera omnia*, cum variis lectionibus non modo huc uſque vulgatis, verum ineditis potiſſimum, partim deprumptis ex Cornarii & Samubuci Codd. in Cæſar. Vindobonenſi Bibliotheca hactenus aſſervatis & ineditis, partim ex aliis ejuſdem Bibliothecæ Mſſ. libris, ac denique ex Mediceis Laurentianis Mſſ. Codd. collectis; quorum ope ſæpe numero græcus contextus fuit reſtitutus. Acceſſit index Pini copioſiſſimus, cum tractatu de menſuris & ponderibus. Studio & opera ſtephani Mackii, Elizabethæ Chriſtinæ Aug. Aulæ Medici. Tom. II. Viennæ Auſtriæ. proſtant apud Leopoldum Jo. Kaliwods, Imperialis aulæ Typographum, 1749. *in-fol.*

De Hale.

Evangelium ſecundum Matthæum, ex verſione Æthiopici Interpretis in Bibliis polyglottis Anglicanis editum; cum Græco fonte ſtudioſe contulit, atque plurimis tam exegeticis quam philologicis obſervationibus textum partim, partim verſionem illuſtravit Chriſtoph. Auguſtus Bode, A. M. Præfatus eſt Chriſtianus Benedictus Michaëlis, Th. gr. & OO. ling. P. P. O. de verſione Æthiopica N. T. generatim. Halæ Magdeburgicæ, in officina Libraria Baueriana, 1749. *in-4°.*

Chriſtopori Cellarii compendium antiquitatum Romanarum, nunc ex manuſcripto libro integrum editum, & annotationibus illuſtratum à M. Jo. Ern. Imman. Walchio. Halæ Magdeburgicæ, ſumptibus Orphanotrophei, 1748. *in-8°.*

ANGLETERRE.

D'Oxford.

L'édition de la Bible Hébraïque ſans points, qui avoit été propoſée par ſouſcription, & à laquelle on travailloit en cette Ville depuis pluſieurs années, eſt enfin achevée. On la diſtribue aux Souſcripteurs. Le titre qu'elle porte eſt : *Biblia Hebraica ſine punctis*, accurante Nath. Forſter, S. T. B &c. e Typographio Clarendoniano. *in-4°.* Le prix de cette Bible eſt d'une Guinée & demi pour le papier moyen, & de trois Guinées pour le grand papier. Nous apprenons que cette édition eſt d'une rare beauté, ſoit pour le papier & le caractére, ſoit pour la correction du texte.

De Londres.

La nouvelle édition des Concordances de Calaſio dont nous

avons annoncé la souscriprion dans les nouvelles du Journal du mois de May 1746, est aussi entiérement achevée; & on en distribue les trois & quatriéme tomes aux Souscripteurs. On va imprimer en un vol. *in*-4°. les remarques du même Auteur sur l'Hébreu.

Memoires of the House of Brunswick... c'est-à-dire; Mémoires de la Maison de Brunswick depuis la premiére origine connue par les plus anciens monumens qui nous restent de cette illustre Maison, jusqu'à la fin du régne de George premier. Par Henry Rimius, Conseiller Aulique de S. M. le dernier Roy de Prusse. Chez J. Alberkorn, 1750. *in*-4°. Nous avons annoncé le projet de cet ouvrage dans les nouvelles du Journal de Novembre de l'année derniére.

Chronological Antiquities; Or the Antiquities, and Chronology of the most anciens Kingdoms... c'est-à-dire: Antiquités Chronologiques des plus anciens Royaumes, depuis la création du monde, pendant un intervale de cinq mille ans, ouvrage en trois vol. *in*-4°. proposé par souscription. Par M. Jackson, Pasteur de Rossington dans le Comté d'Yorck, &c. L'Auteur nous fait espérer qu'il rétablira la Chronologie originale & Hébraïque de l'ancien Testament, tant avant qu'après le Déluge; & qu'il éclaircira toutes les difficultés du texte Sacré à cet égard. Les antiquités des Chaldéens, des Egyptiens, des Phéniciens & des Chinois, y seront démelées; & l'on montrera l'accord de ces diverses Chronologies entre elles & avec l'Ecriture. On passera ensuite aux anciens monumens des Grecs, des Romains, & des Peuples de l'Amérique. On entrera dans de grands détails sur l'origine & l'antiquité des Lettres, des Hiéroglyphes, des Obélisques, des Oracles, des Mystéres, & de toutes les parties de Théologie Payenne. Le Canon de Ptolémée, & les autres anciens Canons, les Cycles, les Eres, les Epoques remarquables serviront à rendre cet ouvrage plus intéressant & plus utile. Enfin on découvrira les erreurs des principaux Chronologistes, tant anciens que modernes; & on réduira l'ancienne Chronologie en un systême uniforme & complet. On y joindra les tables nécessaires. L'Auteur a mis quinze années à composer son ouvrage. Le prix de la souscription est d'une Guinée & demi: on payera une Guinée en souscrivant, & le reste en recevant les exemplaires. On reçoit des Sonscriptions chez T. Osborn, J. & P. Knapton. J. Noon, & autres Libraires de la même Ville.

Les Auteurs de l'Histoire Universelle qui a paru il y a déja quelques années en sept vol. *in-fol.* en ont donné depuis une seconde édition en XX. vol. *in*-8°. avec plusieurs additions. Mais afin que ceux qui se sont pourvus de la premiére édition de cet important ouvrage dans la forme *in-fol.* ne soient pas privés des avantages de la seconde édition, ils ont fait imprimer en leur faveur ces additions

in-fol. Elles ont pour titre: *additions to the Universal History in Seven vol. in-fol.* 1750.

HOLLANDE.

De la Haye.

Observations Physico Medicales sur l'Electricité, dédiés au Sénat de Boulogne, par J. Joseph Veratti, Professeur public de l'Université & de l'Académie de l'Institut de Boulogne, auxquelles on a joint des expériences faites à Montpellier, pour guérir les Paralytiques au moyen de l'Electricité. Chez Pierre Gosse, 1750. *in-*12.

De Leyde.

Les agrémens de la Campagne, ou remarques particuliéres sur la construction des maisons de Campagne plus ou moins magnifiques, des Jardins de plaisance, & des plantages, avec les ornemens qui en dépendent, tant pour les bâtir avec tous les avantages possibles, que pour en préparer les fonds, en corriger les défauts, & planter de bons arbres fruitiers & autres, pour former de belles allées, & enfin pour y pratiquer avec succès de grands réservoirs d'eau, des canaux, & des viviers, &c. On trouve encore dans cet ouvrage la maniére de couper & multiplier les arbres fruitiers & sauvages, & toutes les plantes étrangéres des Pays chauds. A Leyde, chez Samuel Luchtmuus, 1750. vol. *in-*4°. avec fig.

Cet ouvrage se trouve aussi à Amsterdam, chez Meynard Vytwerf; & à Paris, chez Briasson, Libraire, rue S. Jacques. Il est le fruit de cinquante ans d'expériences & d'observations.

FRANCE.

De Dijon.

Programme de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon, pour le prix de Médecine de 1741.

L'Académie fondée par Messire Hector Bernard Poussin, Doyen du Parlement de Bourgogne, annonce à tous les Sçavans, que le prix de Médecine pour l'année 1751, consistant en une médaille d'Or en valeur de trente pistoles, sera adjugé à celui qui aura le mieux résolu le Problême suivant.

Les jours critiques sont-ils les mêmes en nos Climats qu'ils l'étoient dans ceux où Hyppocrate les a observés, & quels égards doit-on y avoir dans la pratique ?

Il sera libre à tous ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que leurs ouvrages soient lisibles, & que la lecture de chaque Mémoire remplisse & n'excéde pas trois quarts d'heure ou une heure.

Les Mémoires francs de port (sans quoi ils ne seront pas retirés) seront adressés à M. Petit, Secretaire de l'Académie, rue du vieux Marché à Dijon, qui n'en recevra aucun après le premier d'Avril.

Et comme l'on ne sçauroit prendre trop de précautions, tant pour rendre aux Sçavans la justice qui leur est due, que pour écarter autant qu'il est possible les brigues & cet esprit de partialité qui n'entraînent que trop souvent les suffrages vers les objets connus, ou qui les en détournent par d'autres motifs également irréguliers & indécens, l'Académie déclare, que tous ceux qui ayant travaillé sur le sujet donné, seront convaincus de s'être fait connoître directement ou indirectement, avant qu'elle ait porté son jugement sur leurs ouvrages, seront exclus du concours. Pour obvier à ces inconvéniens, chaque Auteur mettra au bas de son Mémoire une Sentence ou Devise, & y joindra une feuille de papier cachetée sur le dos de laquelle sera la même devise, & sous le cachet, son nom, ses qualités & sa demeure pour y avoir recours lors de la distribution du prix. Lesdites feuilles étant cachetées de façon qu'on ne puisse y rien lire à travers, ne seront point ouvertes avant ce temps-là, & le Secretaire en tiendra un Registre exact.

Ceux qui exigeront de lui un récépissé de leurs ouvrages, le feront expédier sous un autre nom que le leur, & dans le cas où celui qui auroit usé de cette précaution, auroit obtenu le prix, il sera obligé en chargeant une personne domiciliée à Dijon, de sa procuration par devant Notaire & légalisée par le Juge, d'y joindre aussi le récépissé.

Si celui à qui le prix sera adjugé n'est pas de Dijon, il enverra pareillement sa procuration en la forme susdite, & s'il est de cette Ville, il viendra le recevoir en personne le jour de la distribution du prix, qui se fera dans une assemblée publique de l'Académie le Dimanche 22 du mois d'Aout 1751.

De Toulouse.

„ L'Académie des Jeux Floraux „ fera la distribution des prix le „ troisiéme May 1751.

„ Ces prix sont une Amaranthe „ d'Or de la valeur de quatre cens „ livres, qui est destinée à une Ode.

„ Une Eglantine d'Or de la va„ leur de quatre cens cinquante li„ vres, déstinée à une piéce d'Elo„ quence d'un quart d'heure ou „ d'une petite demi-heure de lectu„ re, dont le sujet sera :

L'espérance est un bien dont l'on ne connoit pas assez le prix.

„ Une Violette d'Argent de la „ valeur de deux cens cinquante „ livres, destinée à un Poëme de „ soixante Vers au moins ou de „ cent Vers au plus, qui doivent „ être Alexandrins, dont le sujet „ doit être héroïque ou dans le „ genre noble.

„ Un Souci d'Argent de la va„ leur de deux cens livres, qui est „ destiné à une Elégie, à une Idyle, „ ou à une Eglogue, ces trois gen„ res d'ouvrages concourant pour „ le même prix. Les Vers en doi„ vent être aussi Alexandrins, sans

„ mélange de Vers d'autre mesure.

„ Un Lys d'Argent de la valeur „ de soixante livres, destiné à un „ Sonnet à l'honneur de la Sainte „ Vierge.

„ Le sujet des différens genres „ d'ouvrages auxquels l'Amaran- „ the, la Violette & le Souci sont „ destinés est au choix des Auteurs, „ qui sont avertis de ne pas se né „ gliger sur les rimes & surtoutes „ les régles de la versification, aussi „ bien que les Auteurs du Sonnet.

„ Les ouvrages qui ne sont que „ des traductions ou des imitations, „ ceux qui traitent des sujets don- „ nés par d'autres Académies, ceux „ qui ont quelque chose de burles- „ que, de satyrique ou d'indécent, „ ou qui peuvent intéresser la Re- „ ligion ou le Gouvernement, sont „ exclus des prix.

„ Les ouvrages qui auront paru „ dans le Public, ceux dont les Au- „ teurs se seront fait connoître avant „ le jugement, ou pour lesquels ils „ auront sollicité ou fait solliciter „ les Juges, en sont aussi exclus.

„ Les Auteurs qui traitent des „ matiéres Théologiques doivent „ faire mettre au bas de leurs ou- „ vrages l'Approbation de deux „ Docteurs en Théologie ; ce qui „ sera observé méme à l'égard du „ Sonnet; sans quoi ces ouvrages „ ne seront pas mis au concours.

„ On doit faire remettre, par „ tout le mois de Janvier de l'an- „ née 1751, par des personnes do- „ miciliées à Toulouse, trois co- „ pies bien lisibles de chaque ou- „ vrage à M. le Chevalier d'Aliez, „ Secretaire Perpétuel de l'Acadé- „ mie, logé rue des Coûteliers. „ Son Registre devant être barré „ dès le premier jour de Février, „ on ne sera plus à temps à lui re- „ mettre des ouvrages dès que le „ mois de Janvier sera expiré.

„ Les ouvrages seront désignés, „ non seulement par leur titre, „ mais encore par une Devise ou „ Senrence, que M. le Secretaire „ écrira dans son Registre, aussi „ bien que le nom, la qualité ou „ la profession & la demeure des „ personnes qui les lui auront remis, „ lesquelles signeront la réception „ que M. le Secretaire en aura écri- „ te dans son registre; après quoi „ il leur en expédiera le récépissé.

„ M. le Secretaire ne recevra „ point les paquets qui lui seront „ adressés par la Poste à droiture, „ s'ils ne sont affranchis de port, & „ il ne répondra point aux Lettres „ qu'on lui écrira sans avoir cette „ attention. Les Auteurs sont aver- „ tis que l'Académie exclut même „ du concours tous les ouvrages qui „ n'ont pas été remis à M. le Se- „ cretaire par une personne domi- „ ciliée à Toulouse, la voye de la „ Poste à droiture étant sujette à „ trop d'inconvéniens.

„ M. le Secretaire avertira les „ personnes qui auront remis les „ ouvrages que l'Académie aura „ couronnés, afin que les Auteurs „ viennent eux-mémes recevoir les „ prix, l'après-midi du troisiéme „ May, à l'Assemblée que l'Acadé- „ mie tient dans le grand Consi- „ stoire de l'Hôtel de Ville, où ils

» sont distribués. Si les Auteurs sont » hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer à une personne domiciliée » à Toulouse une Procuration en » bonne forme, où ils se déclarent » affirmativement les Auteurs de » l'ouvrage couronné, & cette personne retirera le prix des mains » de M. le Secretaire, sur la Procuration de l'Auteur & sur le » récépissé de l'ouvrage.

» On ne peut remporter que » trois fois chacun des prix que l'Académie distribue : les Auteurs » des ouvrages qu'elle découvrira » avoir enfreint cette loi en seront » exclus, aussi bien que les ouvrages qu'on pourra justement présumer être présentés sous des » noms d'Auteurs supposés.

» Après que les Auteurs se seront fait connoître, M. le Secretaire leur donnera des Attestations, portant qu'un tel, une telle » année, pour tel ouvrage par lui » composé, a remporté un tel prix, » & l'ouvrage en original sera attaché à ces Attestations, sous le » contre-scel des Jeux.

» Ceux qui auront remporté » trois prix, (celui du Sonnet excepté,) l'un desquels soit celui » de l'Ode, pourront obtenir, selon l'ancien usage, des Lettres » de Maître des Jeux Floraux, qui » leur donneront le droit d'opiner, » comme Juges & comme étant du » Corps des Jeux, dans les Assemblées générales & particuliéres » des Jeux Floraux, & d'assister » aux Séances publiques.

» Par les derniéres Lettres Patentes du Roi, qui autorisent l'augmentation du prix du Discours, » les Auteurs qui auront remporté » trois fois ce prix depuis cette » augmentation, pourront aussi » obtenir des Lettres de Maître » des Jeux Floraux, sans qu'il soit » nécessaire qu'ils ayent remporté » des prix de Poësie.

» Le prix de l'Ode a été réservé.

» Le prix d'Eloquence a été adjugé au Discours qui a pour Sentence : *Si sit aliquid esse beatum, » id oportet totum poni in potestate » Sapientis.* Adjugé à M. Pradal, » Conseiller à la Cour des Aydes » de Montauban, & de l'Académie de la même Ville.

» Le Poëme qui a pour titre : *les » beaux Arts placés au Temple de la » Gloire*, & pour Sentence : *non » imber edax, non Aquilo impotens, » &c.* a remporté le prix. Adjugé » à M. Mailhol, natif de Carcassone, résident à Paris.

» Le prix de l'Eglogue a aussi été » réservé.

» Le prix du Sonnet a été adjugé au Sonnet qui a pour Sentence, *Genuisti qui te fecit.* Adjugé » à M. Pellary, Avocat au Parlement de Toulouse, y résidant.

» L'Académie a encore réservé » un prix du Discours, un prix du » Poëme, & un prix du Sonnet qui » l'avoient été les années précédentes.

DE PARIS.

Traité des effets & de l'usage de la saignée. Par M. Quesnay, Mé-

decin consultant du Roy. Chez d'Houry pere, Imprimeur de M. le Duc d'Orléans, rue de la Vieille-Bouclerie, 1750. *in-12*. Cet ouvrage est une nouvelle édition de deux traités que l'Auteur a donnés sur la seignée; cependant il peut être regardé en quelque sorte comme neuf, tant à cause du nouvel ordre que M. Quesnay y a mis, que des augmentations qu'il y a faites. Une table très-ample qui est à la fin, ajoute encore un nouveau mérite à ce traité.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE NOVEMBRE 1750.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-4°. du mois d'Octobre 1750.

P*age* 645. *col.* 1. *lig.* 4. dendant, *lisez* pendant.
647. *col.* 1. *lig.* 18. Farsa, *lisez* Farfa.

LE
JOURNAL
DES
SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

DECEMBRE. *Vol. I.*

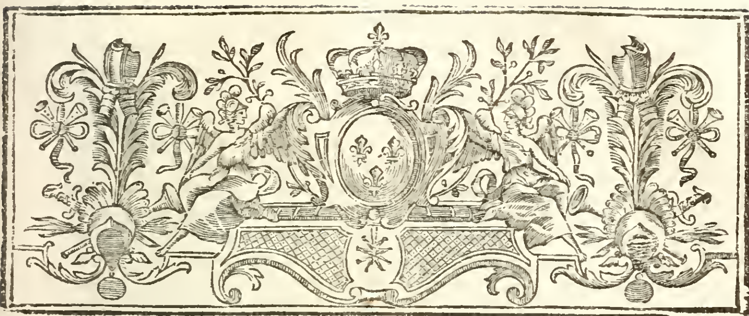


A PARIS,

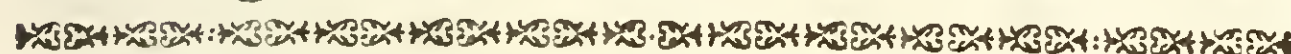
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



DECEMBRE M. DCC. L.

GUIDONIS FERRARII SOCIETATIS JESU DE REBUS gestis Eugenii Principis à Sabaudia bello Pannonico Libri III. Ad Eminent. ac Reverendiss. S. R. E. Principem Cardinalem Alexandrum Albanum. Accessit huic novæ editioni Præfatio Cornelii Valerii Vonck. Hagæ in Batavis; typis Petri de Hondt, 1749. C'EST-A-DIRE : *Les Campagnes du Prince Eugéne en Hongrie, distribuées en trois Livres, par le P.* GUIDO FERRARI, *de la Compagnie de Jesus; ouvrage dédié au Cardinal Albani. On a joint à cette nouvelle Edition une Préface de M. Vonck*. A la Haye, chez Pierre de Hondt, 1749. *in*-8°. pp. 72 sans les Préfaces.

LA premiére édition de cet ouvrage parut à Rome en 1747, avec une Epitre Dédicatoire du R. P. Cordara Editeur, au Cardinal

Albani. Dans cette Epitre, qui peut être regardée comme une eſpéce de Préface, le P. Cordara rend compte des vûes que l'Auteur avoit lorſqu'il entreprit de compoſer l'hiſtoire des Campagnes du Prince Eugéne en Hongrie. Son deſſein n'étoit pas, dit-il, de ſe faire un nom dans la République des Lettres par la publication de ſon ouvrage. Il ne ſe propoſoit autre choſe que de mettre à profit les momens qui lui reſtoient après avoir ſatisfait aux exércices de piété, & donné le temps néceſſaire à l'étude de la Théologie. En choiſiſſant ce ſujet il ſongea moins à illuſtrer le héros dont il écrivoit l'Hiſtoire, qu'à former ſon ſtyle & à le perfectionner par l'imitation des Auteurs qui ont écrit le plus purement en Latin.

Quand le P. Ferrari eut achevé le premier Livre, il le fit voir au P. Cordara, dont il connoiſſoit le goût pour la belle Littérature; le priant de lui en dire ſon ſentiment & de lui faire appercevoir les défauts qu'il y trouveroit. Mais bien loin d'y trouver quelque choſe à reprendre, le P. Cordara fut étonné de voir que le jeune Ecrivain eut ſi bien réuſſi dans ſon premier coup d'eſſai. Il admira ſurtout la pureté du ſtyle, la clarté, & la ſimplicité de la narration; il ne fut pas moins content du tiſſu & du choix des circonſtances; & du bel arrangement des faits, enfin tout lui parut exécuté dans le goût des Commentaires de Céſar, que le jeune Auteur s'étoit propoſé pour modéle. Il l'exhorta beaucoup à continuer. Le P. Ferrari encouragé par les louanges que lui donna ſon Cenſeur, compoſa avec la même application & le même ſuccès le ſecond & le troiſiéme Livre; & lorſque l'ouvrage parut aſſez conſidérable pour former un volume d'une juſte grandeur, le P. Cordara exigea de l'Auteur qu'il le fit imprimer. Celui-ci n'y conſentit qu'avec peine & après beaucoup de réſiſtance, ne croyant pas que ſon ouvrage fût digne de voir le jour.

M. Vonck Hollandois, non moins zélé que le P. Cordara, pour le progrès des Lettres Latines, a fait imprimer à la Haye l'édition que nous venons d'annoncer, pour l'uſage des gens de Lettres de ſon Pays. Nous nous faiſons un devoir dans cet extrait de ſeconder autant qu'il nous eſt poſſible, les vûes de ces deux Sçavans, en faiſant connoître aux Amateurs de la belle Latinité un ouvrage qui ne mérite pas moins leur attention par le fond des choſes, que par les graces du ſtyle. Comme l'Hiſtoire des guerres que le Prince Eugéne a faites en Hongrie, eſt ſuffiſamment connue du public par les différens ouvrages qui l'ont ci-devant détaillée, nous ne nous attacherons à la ſuivre qu'autant qu'il ſera néceſſaire pour montrer la maniére dont notre Auteur l'a traitée, & pour avoir occaſion de préſenter quelques morceaux qui puiſſent donner une idée de ſon ſtyle.

Ayant entrepris d'écrire ce qui s'est passé dans la Campagne de 1697, le P. Ferrari commence par le récit des événemens qui ont suivi le siége de Vienne. Il fait voir que, quoique l'Empereur eût reconquis en peu de temps toute la Hongrie, & qu'il eût réduit ce Royaume en forme de Province, il ne l'avoit cependant point entiérement purgé des ennemis de sa puissance, & que l'esprit de la rebellion y regnoit encore. Voici la peinture qu'a fait notre Auteur de la disposition des esprits. *Movebantur*, dit-il, *perfidiæ conscientiâ (rebellium animi) ne se æquissimo Cæsaris imperio crederent; & plerique montibus, locorum iniquitate tuti, initio se continebant. Tum usu ipso & diuturnitate temporis confirmatis in adversa animis, beneque magna manu comparata, è saltibus progredi, agmine magis quàm acie in planitiem effundi, provinciam crebris excursionibus vexare cæperant*, &c. Les secours, que les Turcs donnoient aux Rebelles, entretinrent une espéce de guerre dans la Hongrie qui dura 13 ans. Enfin le Sultan Mustapha s'étant avancé avec une armée de 100000 hommes, l'Empereur Léopold donna le commandement de ses troupes au Prince Eugéne qui n'étoit alors âgé que de trente ans. La prise de Bellegrade & d'autres succès que Mustapha avoit eus les années précédentes, lui avoient enflé le courage; il croyoit déja tenir la victoire, *tantos spiritus sumpserat*, dit notre Auteur, *ut vicisse sibi jam videretur, neque quibus rationibus superare, sed quemadmodum crudeliter uti victoria posset, cogitaret; & dicitur eo tempore glorians apud suos dixisse, se ad hostes porro descendere, ut eorum exercitum, Legatos, atque ipsum illum novum hominem Imperatorem Eugenium, secum in Thraciam vinctos omnes abduceret. Qua de re magno numero Carros post impedimenta adduci jubebat compedum plenos & catenarum.*

Après avoir tracé ce portrait du Sultan, l'Historien raconte les mouvemens que se donna le Prince Eugéne pour fournir à la subsistance de ses troupes, & les moyens qu'il prit pour découvrir & prévenir les desseins des ennemis. Il décrit la marche des deux armées; les avantages que le Prince de Vaudemont remporta sur une troupe de Rebelles, & les petits combats, que se livrérent les divers partis qui alloient à la découverte. La narration roule toujours sur des objets importans; elle est grave & pressée; les transitions en sont naturelles. Elle n'a rien qui sente la jeunesse de l'Ecrivain; Imitateur du style de Cæsar, le P. Ferrari ne court point après les tours de cet Auteur, il n'affecte point d'entasser ses expressions les unes sur les autres, comme font la plûpart des Imitateurs de l'antiquité. Les expressions & les tours de phrase dont il se sert, sont si naturels & si convenables à ce qu'il veut dire, qu'on est porté à croire que le Latin est sa langue maternelle.

Pour ne point amuser le Lecteur

par de trop longs détails, nous passons sous silence tous les événemens qui ont précédé la bataille de Zente par où finit la Campagne de 1697, & nous nous contenterons de rapporter quelques circonstances de cette journée mémorable. Les Turcs s'étoient avancés jusqu'à la Teysse, une partie de leur armée avoit passé le fleuve & s'étoit retranchée pour se mettre à couvert de toute surprise. Le Prince Eugéne ayant connu la marche & la disposition de l'ennemi, fit faire diligence à ses troupes & arriva en présence des Turcs au moment qu'on l'attendoit le moins. S'étant approché de leur Camp, & ayant remarqué la consternation & le trouble, que leur causoit son arrivée, il se hâta de faire les dispositions nécessaires pour l'attaque. Si les Turcs, comme le remarque notre Auteur, qui étoient au nombre de soixante mille, fussent sortis de leur Camp & se fussent rangés en bataille devant leurs retranchemens, ils auroient peut-être rendu inutiles tous les efforts des Impériaux. Mais Mustapha, troublé par la présence inopinée de l'Ennemi bien-loin d'ordonner aux siens de se disposer au combat leur commanda de repasser le fleuve. Le Prince Eugéne ne leur en donna pas le temps; il fit approcher son armée, & attaqua de tous côtés les retranchemens des Turcs. Notre Auteur décrit en ces termes le feu qu'essuya l'armée Impériale. *Universa hostes cujusvis generis tela ingerere, glande & lapidibus certare, cœtera, quæ pertinent ad propugnationem, administrare cœperunt. Ex tormentis complura habebant plumbi ferrique segmentis farta. Horum grando, magnaque multitudo ignis circumfundebatur. Nihil eorum terrebat Germanos, & quanquam multi vulnerabantur, invicem integri subibant, facesque virgultorum & aggerem singuli afferebant ad fossas complendas.*

Il raconte ensuite comment la Cavalerie Allemande soutint le feu de l'Ennemi, mit pied à terre, combattit avec l'Infanterie, & comment après avoir forcé les retranchemens, elle monta à cheval & entra dans le Camp. Il peint l'épouvante des Turcs qui embarassés par le nombre, & ne pouvant agir à cause du peu de terrein où ils étoient resserrés prirent la fuite, & allérent se placer derriére leurs Chariots qui formoient une espéce de second rempart. Ce foible obstacle ne retarda pas longtemps la Victoire; les Impériaux l'eurent bientôt surmonté. *Captisque secundis castris Turcæ*, dit l'Historien, *undique cædebantur aut missis armis de fugâ magis, quam de defensione castrorum reliquâ cogitabant, pontemque respectabant. Sed continenti tormentorum impetu, quæ à lævâ disposita initio diximus, interruptus pons multitudini fugam interclusit, magnam partem præcipitem in flumen dedit. Tum verò internecione magis quam cæde, pugnatum est. Carri, equi, viri, omnia clade Turcarum fœda. Dies antè victores quam ira defecit. Ita binis horis, quæ,*

reliquæ diei fuerant ad pugnandum expugnata sunt castra terno vallo munita.

Jamais victoire ne fut plus promptement décidée ni plus complette. Il y eut vingt mille Turcs de tués sur le champ de bataille, dix mille de noyés dans la Teysse, & trois mille qu'on fit prisonniers. Le Grand Visir & l'Aga des Janissaires y perdirent la vie. Le Prince Eugéne couvert de gloire termina la Campagne par une expédition dans le *Serajum* Province occupée par les Turcs, dont il se rendit maître en peu de jours.

Les Campagnes de 1716 & de 1717, dans lesquelles le Prince Eugéne vainquit les Turcs à Péter-varadin & à Belgrade, & qui font le sujet du second & du troisiéme Livre, ne sont pas moins intéressantes ni écrites avec moins de soin que celle dont nous venons de rendre compte. Il semble qu'on soit obligé de convenir de la vérité de l'observation que fait le P. Cordara dans sa Préface, sçavoir, qu'il appartient particuliérement à la Nation Italienne de cultiver la Langue Latine, & de la conserver dans toute sa fleur & toute sa pureté; car quoique cette Langue soit commune à toutes les Nations, elle est en quelque maniére plus propre à la nation Italienne comme ayant pris naissance dans l'Italie, y ayant été ensuite rétablie & portée par les sçavans Italiens à ce dégré de splendeur où nous la voyons. Ce sont eux encore aujourd'hui qui la soutiennent; ils en conservent le génie dans leurs écrits. Les François paroissent l'avoir abandonnée pour s'appliquer uniquement à leur propre Langue; les Allemands & les Anglois ne l'écrivent point avec la même élégance & pureté que les Italiens. Nous pouvons ajouter à ces réflexions, que le Livre du P. Ferrari est du nombre de ceux, que l'on citera dans tous les temps comme des monumens du bon goût des Italiens pour la belle Littérature Latine.

LE SPECTACLE DE LA NATURE, Tome huitiéme, contenant ce qui regarde l'homme en société avec Dieu, seconde partie. A Paris, chez la Veuve Etienne, & Fils, rue S. Jacques, à la Vertu, 1750. pp. 388.

NOus avons rendu compte dans le second Journal du mois de Juin de la premiére partie de cet ouvrage. L'Auteur y traitoit de la préparation Evangélique; il y exposoit les preuves de la vérité de la Religion, qui ont précédé l'établissement de l'Evangile. Nous donnerons dans cet extrait une idée de la démonstration Evangélique, qui est la seconde partie de ce traité, & où l'Auteur a rassemblé toutes les preuves de la Religion, tirées des circonstances qui ont accompagné ou suivi la prédication des Apôtres.

Ces preuves ſont de deux ſortes. Les unes ſont proportionnées à l'élévation des eſprits les plus capables d'examen. Les autres ſont à la portée du peuple.

M. P. commence par les premiéres. Il montre que l'Evangile étant un événement dont les Apôtres de Jeſus-Chriſt & leurs Succeſſeurs ont fait l'annonce, après en avoir été témoins, la créance ne s'en eſt établie ou perpétuée dans les cœurs, ni en flattant la cupidité, comme a fait l'Idolatrie, ni en employant la force, comme a fait le Mahométiſme, ni par le procédé des diſputes comme la Philoſophie, ni par la voye d'une ſubite inſpiration, comme faiſoit l'eſprit qui ſaiſiſſoit les Prophêtes, mais par la conviction des faits notoires, voye uſitée parmi les hommes & capable de contenter tous les eſprits quand ils ne ſont ni paſſionnés, ni préoccupés. Dieu a choiſi cette voye, dit-il, pour manifeſter ſa volonté aux hommes, comme étant la plus ſimple, la plus propre à répandre promptement la lumiére, & la plus à la portée de tout le monde, des grands & des petits eſprits. C'eſt par cette voye que l'homme reçoit les loix qui réglent ſes devoirs dans la ſociété Civile. C'eſt par elle que nous apprenons les faits de l'Hiſtoire, les intentions des abſens qui veulent traiter avec nous, en un mot tout ce qui dépend d'une volonté libre & différente de la nôtre. La raiſon de l'homme ne peut point apprendre toutes ces choſes en ſe conſultant elle-même, ni décider ſi elles ſont, ou comment elles doivent être. Mais elle en eſt informée par des ſignes qui en ſont la ſuite, par des monumens, par des témoins, par des meſſagers, par des compagnies permanentes, qui en ont la garde & l'adminiſtration. La certitude que la raiſon acquiert de ces objets eſt comme celle des témoignages. Si les témoins ſont ſurs, la connoiſſance le ſera.

Il en eſt de même de la révélation Evangélique. Sa certitude dépend de la ſureté des témoins par leſquels il a plu à Dieu de nous la tranſmettre. C'eſt aſſez pour nous d'examiner ce qui a été fait. Il nous ſuffit pour agir ſenſément que la révélation Evangélique ſoit certaine; or elle eſt indubitable, ajoute M. P. ſoit qu'on la conſidére comme un *événement paſſé*, qu'on ne peut connoître que par le concours des monumens & des atteſtations; ſoit qu'on la conſidére comme *un traité d'alliance* dont on ne peut recevoir les effets par des lectures ou par des raiſonnemens, mais en écoutant les Envoyés à qui Dieu a notoirement confié ſes intentions & ſon traité.

Ces deux rapports ſous leſquels l'Auteur ſe propoſe d'examiner la certitude de la révélation Evangélique, ſont le partage de la derniére partie de cet ouvrage.

Pour donner plus de force à ſes preuves & répandre plus de clarté ſur ſa méthode, M. l'Abbé P. examine d'abord les trois Religions, qui ſe diſent être révélées par la

communication

communication de la Divinité avec le genre Humain, & qui se sont rendues célébres par leur étenduë dans la société, sçavoir l'Idolatrie, le Mahométisme & le Christianisme. Il ne parle, ni de la révélation d'Abraham, ni de la Loi de Moyse, parce qu'étant les préparatifs de la Religion Chrétienne, elles en font partie & entrent dans le même examen.

Il envisage dans l'Idolatrie les opinions communes, & les pratiques universelles, & ensuite les figures locales qui sont devenues l'objet d'un culte public. Il observe, que l'opinion la plus généralement répanduë dans les anciens peuples étoit de croire que Dieu exauçoit nos priéres & qu'il s'unissoit à ses Adorateurs pour les perfectionner & les rendre heureux.

Les pratiques du culte extérieur, qui selon M. P. ont été communes aux peuples même les plus désunis, sont la réserve & l'abstinence de quelques-unes des plus belles productions de la terre, la dédicace ou la consécration des lieux destinés à prier en commun, les sacrifices, la coutume de se purifier par l'eau, l'usage de compter les jours par sept, la coutume d'honorer les morts. Il fait observer que tout n'est pas Idolatrie dans le Paganisme, que ce premier fond de nos pratiques étant aussi ancien que la premiére origine des diverses branches du genre humain n'a pu émaner que de celui qui a fait l'homme & qui a voulu l'instruire, & que du moins il ne provient pas d'une convention faite entre des gens qui ne se connoissoient pas. Il remarque encore que la Religion Chrétienne ayant conservé les mémes pratiques en les épurant de toutes les interprétations illusoires, que la malignité du cœur humain y avoit ajoutées, elle remonte de cette sorte aussi haut que le genre humain; que ses ennemis mêmes en blamant le Culte extérieur comme un joug qui assujettit l'homme, ont confessé que ces ordonnances ne sont point venues de l'homme, & qu'on voit par là qu'ils ont travaillé pour la Religion Chrétienne sans le vouloir.

Tant que les hommes se sont bornés à ces pratiques nécessaires & commandées, leur culte n'avoit rien de criminel. Ils ne sont tombés dans l'Idolatrie qu'en plaçant dans leurs assemblées des figures, qui avec le temps ont été ou honorées comme des Etres puissans, ou consultées comme des Oracles pleins d'intelligence. M. l'Abbé P. explique à quelle occasion ces figures ont été introduites dans les assemblées publiques, & comment elles sont devenues des objets de culte. Nous n'entrerons point dans ces détails; l'Auteur ne fait que répéter ici ce qu'il a déja établi dans *son Histoire du Ciel*, où il a traité de l'origine de l'Idolatrie.

Nous ne croyons pas non plus qu'il soit nécessaire de nous arrêter aux détails où il entre pour prouver que le Mahométisme est sans preuves, que rien ne l'avoit

préparé ni promis, que les visions & les violences qui en sont les seuls appuis, le deshonorent. Nous nous contenterons d'observer avec M. P. que Mahomet a servi la vérité sans le vouloir & sans le sçavoir, en conservant l'usage de la Circoncision & le voyage des Arabes à la Kaba qui est la maison d'Ismael. La Nation Arabe descenduë d'Ismael s'étant extrêmement multipliée sous le régne de Mahomet & de ses successeurs, & ayant étendu fort loin ses conquêtes rend encore aujourd'hui un témoignage éclatant à la vérité de la Prophétie adressée au fils d'Agar. On reconnoit l'accomplissement de l'extrême multiplication & des conquêtes qui ont été promises à ce Patriarche ; ses enfans quoique dispersés par tout, quoique désunis entr'eux par la diversité des Sectes, des Pays, des intérêts, font profession de connoître leur Pere commun par la visite qu'ils ambitionnent tous de rendre à sa demeure. Les Habitans de Nigritie, de Barbarie de Madagascar, de l'Irak & du Diarbec ne sont point convenus entr'eux de se donner à quatorze ans, quelquefois plutôt, rarement plus tard, la Circoncision, qui est une marque d'alliance & de consanguinité. Ismael devroit être reconnoissable aussi bien que redoutable à tous. Sa race est de fait la plus nombreuse & la plus terrible qui soit sur la terre. C'est ainsi que la révélation, selon M. P. trouve ses premiéres preuves dans les communes pratiques de l'Idolatrie & dans les progrès du Mahométisme.

L'Auteur passe ensuite à l'examen du Christianisme, qu'il considére d'abord comme une suite de faits, qui sont arrivés dans un temps éloigné de nous. Il trouve dans le Christianisme considéré sous ce rapport, tous les avantages des Histoires les plus certaines. L'Evangile, dit-il, est un événement d'autant plus facile à constater, qu'il est très-public & très-fameux dans la société, puisqu'il en a changé la face par le renversement de l'Idolatrie. Jamais entreprise n'eût tant de suites par l'opposition de toutes les passions intéressées à convaincre cette Histoire de faux & à pouvoir en empêcher la réussite. Conséquemment il n'y en a eu aucun qui ait laissé plus de monumens & plus de moyens pour être éclairci.

L'Evangile n'est pas seulement un fait, ou une suite de faits très-publics; mais il présente des caractéres, & tient à des circonstances qui en rendent la vérité incontestable. Il offensoit également les Juifs & les Gentils. S'il y a donc ici de la défiance à prendre, observe M. P. c'est de l'examen de ceux qui l'ont rejetté : non de l'examen qu'en ont fait ceux qui l'ont reçu. Les premiers avoient intérêt à le rejetter; les autres l'ont admis contre leur intérêt.

L'Auteur s'attache ensuite à établir l'autenticité des monumens du Christianisme. Il fait l'Histoire de l'Ecriture du Nouveau Testament, & il tire du caractére des Ecrivains

& du témoignage des Eglises, des preuves convainquantes en faveur de l'autorité de ce Livre. Puis considérant l'œuvre Evangélique en elle même, il montre qu'elle est si compliquée, qu'il n'étoit pas possible à un Imposteur de la gouverner & d'en remplir tous les objets. » Si l'entreprise de se donner pour » le Messie est de l'Homme & non » de Dieu, dit M. P. l'Entrepre- » neur a contre lui le passé, le pre- » sent & l'avenir. Mais si le tout » s'ajuste à ses paroles & à ses vûes » il ne peut être que l'envoyé de » Dieu. Le passé ne peut être » gouverné, & jamais un homme » quelque fin qu'on le suppose ne » mettra dans les Actes publics de » sa Nation, ni dans les Regitres » des lieux de sa naissance, une » généalogie & des préparatifs con- » formes à ses désirs. Il peut bien » former le projet de se donner » pour le Libérateur de sa Nation, » & pour le Bienfaiteur des hom- » mes. Mais il n'en trouvera pas » les promesses faites à la Nation, » & dans cette Nation à la fa- » mille, & dans cette famille à la » branche même où il a pris nais- » sance.

Dès avant la naissance de Jesus les qualités du Messie étoient réglées & connues depuis longtemps par des Livres répandus par tout. Jesus-Christ ne s'est visiblement mis en peine d'assembler à son profit aucunes des circonstances préparatoires. Ce sont les circonstances mêmes qui le sont venu trouver. La tenue des Regitres généalogiques étoit l'usage le plus recommandé parmi les Juifs, & l'usage le plus à redouter pour un Imposteur. Cette seule précaution étoit capable de renverser toutes les entreprises de l'imposture. Il y avoit d'ailleurs dans les mémoires publics de la Nation Juïve tant de différentes prédictions en faveur du Messie, qu'il n'étoit pas possible qu'un Imposteur se les appropriât toutes avec quelque vraisemblance. Quelque fut l'esprit, qui avoit dicté ces Prophéties, elles existoient plusieurs centaines d'années avant le siécle d'Auguste; la Nation Juive les connoissoit, elle en attendoit l'accomplissement. M. P. les assemble toutes dans son Livre, & il montre que le concours de tant de marques différentes, qui devoient se réunir dans le Messie, étoit plus que suffisant pour fermer la porte à l'imposture: ou bien, ce qui fait horreur à penser, que Dieu se seroit joué du Genre Humain en accumulant à plusieurs reprises dans la durée de dix-neuf cens ans, une multitude de traits précis & reconnoissables, qui se seroient trouvé exactement réunis dans la personne d'un Imposteur.

M. P. passe de là à l'examen de la Prophétie touchant les soixante-dix semaines, dont il fait voir l'accomplissement en la personne de Jesus-Christ, & dans la destruction du Temple de Jérusalem arrivée précisément au temps marqué par la Prophétie de Daniel, & par celle de Jesus-Christ même. Il tire aussi du ministére de S. Jean-Bap-

tiste, & de la prédication des Apôtres les preuves les plus incontestables de la Divinité de l'Evangile. Il montre & par le zéle la foi & la constance avec laquelle les Disciples du Sauveur ont ligné de leur sang les vérités, qu'ils avoient annoncées, & par les prodiges qui ont accompagné l'établissement de l'Evangile & par la conversion de tous les Peuples de la terre, que la révélation Evangélique est l'œuvre de Dieu, & que l'imposture n'a pu y avoir aucune part. Nous ne croyons pas devoir détailler ici tous ces argumens. Ils ont été traités par tous les Auteurs, qui ont entrepris d'établir la vérité du Christianisme. Nous pouvons cependant assurer nos Lecteurs, qu'ils auront beaucoup de satisfaction à les lire dans cet ouvrage. La maniére dont ils sont exposés, est nouvelle, particuliére à l'Auteur & pleine d'énergie.

Après avoir considéré l'Evangile comme un événement historique, M. P. l'examine encore sous la forme d'un traité d'alliance, & d'une Ambassade que Dieu a envoyée aux hommes pour leur manifester sa volonté. Le projet de l'Auteur n'est pas d'examiner les paroles du traité; nous pourrions nous méprendre, dit-il, dans cet examen; il n'est pas d'ailleurs de notre compétence; Dieu étoit bien le maître d'insérer dans ce traité tels articles, ou telles conditions, qu'il lui plairoit, tout ce qu'il contient est digne de nos respects. L'unique procédé, qui nous convienne, c'est de nous assurer de la réalité de l'Ambassade, qui s'offre à traiter avec nous, & d'examiner si les Envoyés sont revêtus des pouvoirs nécessaires; si leurs pouvoirs sont Divins, nous devons avoir une pleine confiance à tout ce qu'ils nous apprendront de la part de celui qui les envoye. Or l'examen des pouvoirs est aisé. C'est un procédé ordinaire, & nous y sommes faits. Les régles s'en trouvent dans la société. La Mission des Apôtres est-elle connue? Les attendoit-on? Ont-ils des Lettres de Créance? Produisent-ils des témoignages suffisans? C'est ce que M. P. se propose d'examiner. Mais auparavant il détermine quel doit être le dégré d'autenticité dans un témoignage, afin qu'il soit convainquant & qu'il mérite toute notre créance. Nous avons cent preuves différentes, dit-il, de la vérité de l'Histoire Evangélique, mais de l'alliance Evangélique il n'y en a qu'une, & c'est notre bonheur que cette preuve soit unique, sensible & aussi satisfaisante pour les esprits les plus fins, qu'intelligible pour les plus bornés. C'est un fait public & subsistant sous nos yeux, qu'il y a une compagnie d'hommes qui se disent chargés par exclusion d'annoncer à toute Nation la nouvelle du Salut. Or tous ceux qui viennent à nous avec commission montrent leurs pouvoirs. Tout se réduit-là. On connoit donc le ministére Evangélique comme tout autre ministére. La certitude en roule sur ce

qui est de nécessité & d'usage dans tous les traités ; sur les moyens très-simples & très-palpables par lesquels les hommes se procurent une juste sécurité dans tout ce qui se traite entr'eux par des Agens.

M. P. établit ensuite deux régles de sécurité par rapport à la certitude du ministére. Ce sont deux maximes du sens commun capables de tranquilliser tous les esprits. La premiére est que, *quand les Envoyés d'une Puissance absente ont fait connoître leurs pouvoirs on peut alors être sûr des intentions de cette puissance, & ce n'est que par ses Envoyés qu'on peut contracter avec elle.*

La seconde est que, *quand une Compagnie de Juges ou d'autres personnes qualifiées, ne peut se transporter dans un lieu, si elle y envoye un de ses membres avec une commission présentée dans la forme qui l'autorise; on traite, on agit aussi surement avec le Commissionnaire, qu'avec tout le Corps qui l'a envoyé.*

La premiére de ces maximes suffit pour démontrer la vérité de l'Evangile aux personnes cultivées par l'usage du monde & des affaires de la Société. Si on y joint la seconde, on peut faire voir aux plus simples, à ceux par exemple, qui ne connoissent que leur Curé qu'ils ne doivent pas croire leur condition pire ou moins certaine à l'égard du Salut, que celle des personnes les mieux instruites.

» L'Apostolat de Jesus-Christ, » dit M. P. s'est mis en marche » il y a 1700 ans. Depuis ce temps- » là les Envoyés n'ont cessé de dire » à toutes les Nations : nous voici. » Ils continuent à nous annoncer » la parole de Vie, & nous mon- » trer les preuves de la Mission, » dont ils sont revétus ; de cette » sorte les Ignorans sont instruits » & les Sçavans sont fixés.

Voila aussi la preuve, que M. l'Abbé Pluche fait valoir par l'exposition de tous les témoignages rendus au ministére Evangélique. Il les partage, selon le langage des premiers Chrétiens, en celui de l'esprit, celui de l'eau, celui du sang. Par les témoignages de l'esprit, il entend les caractéres de Divinité, par lesquels l'esprit de Dieu a illustré ses Envoyés. Le témoignage de l'eau étoit celui qui étoit rendu à l'Evangile par le Baptême & par la vie nouvelle des premiers Chrétiens. Au témoignage de l'eau les premiers Chrétiens ont joint celui du sang ou du Martyre, qui est le plus fort de tous. Ces trois témoignages qui proprement n'en font qu'un, sont traités séparément & forment trois articles. Les bornes qui nous sont prescrites nous obligent de renvoyer le Lecteur au Livre même. Nous ajouterons seulement que l'Auteur ne s'est pas borné dans cet ouvrage à prouver en général la vérité de la Religion Chrétienne. Après avoir rapporté les témoignages rendus au ministére Evangélique que les premiers temps de l'Eglise nous fournissent, il montre en parcourant les différens âges la perpétuité de ces mêmes témoignages; il établit la publicité &

l'unité du ministére Catholique & de l'Eglise Catholique.

Il termine son ouvrage par un Discours que prononce un Curé de Campagne au jour de sa prise de possession. Dans ce Discours l'Auteur a renfermé & énoncé d'une maniére simple & pathétique toutes les preuves de la vérité de l'Evangile tirées du ministére public & qui sont à la portée des esprits les plus bornés.

L'ART DE VERIFIER LES DATES DES FAITS HISTORIQUES, des Chartes, des Chroniques & autres anciens Monumens depuis la naissance de Notre Seigneur, par le moyen d'une Table Chronologique, &c.

SECOND EXTRAIT.

LEs Auteurs de l'Ouvrage, après avoir expliqué dans la premiére Partie les principes & l'usage des caractéres Chronologiques, pour découvrir & fixer les véritables époques des Chartes & des faits Historiques, ont donné dans la seconde partie un Abregé Chronologique des principaux Evénemens, depuis la premiére année de l'Ere Chrétienne jusqu'à notre temps. On y voit dans des Listes séparées, comme sur des Cartes particuliéres, la suite des Consuls, des Conciles, des Papes, des Empereurs, des Rois de France, d'Espagne, &c. Ces Cartes réunies forment comme une Carte générale de l'Histoire de l'Europe. Ces Listes ne sont point de simples Catalogues de noms propres & de dates, elles ont le double avantage de réunir ce que la Chronologie & l'Histoire ont d'utile & d'intéressant.

On trouve d'abord (pag. 341-354) *la Liste des Consuls Romains depuis Jesus-Christ*. On sçait que sous l'Empire Romain les événemens étoient datés ordinairement par les Consulats; il étoit donc nécessaire de donner la suite Chronologique des Consuls; cette suite commence à l'an 754 de Rome (suivant l'Hypothése de Varron) premier de l'Ere Chrétienne, & finit à l'an 1294 de Rome, 541 de Jesus-Christ, au Consulat de Basile le jeune, qui fut le dernier Consul ordinaire. Dans la suite on compta les années depuis ce Consulat, *Post Consulatum Basilii*, anno I. II. &c. pour les années 542, 543 & suivantes. Victor de Tunnone place le Consulat de Basile à l'an 540 de Jesus Christ, & compte par conséquent *anno I. post Consulatum Basilii*, l'an 541, &c. ce calcul précéde d'une année la maniére de compter la plus usitée. Le Titre de Consul fut supprimé le premier de Janvier de l'an 542. L'Empereur Justin le jeune le reprit le premier de Janvier de l'an 567, mais il en réunit le nom & la dignité à la personne des Em-

pereurs ; il n'y eut plus de Consuls annuels & ordinaires.

Comme souvent les Actes publics, & principalement les Actes Ecclésiastiques sont datés par les années du Pontificat des Papes ; nos Auteurs ont donné (pag. 355-404) pour la vérification des dates la *Liste Chronologique & Historique des Papes*, depuis S. Pierre jusqu'au présent Pontificat. Cette Succession constante & non interrompuë de Pasteurs assis sur la Chaire de S. Pierre à Rome, qui est le centre de l'unité de l'Eglise, a toujours été regardée comme une des marques éclatantes de la véritable Eglise ; elle a été opposée dans tous les Siécles comme un *argument de prescription* contre toutes les sectes qui se sont séparées de l'Eglise Catholique. Le Lecteur verra dans la Liste des Papes, non » seulement le commencement, la » fin, & la durée de chaque Pon» tificat ; il y trouvera encore la » plupart des événemens considé» rables qui regardent l'Eglise ; les » Papes y ayant toujours eu la » part principale, à cause de l'é» minence de leur dignité.

Nos Auteurs, suivant toujours le même plan, pour faciliter la vérification des dates & pour fixer les époques des événemens, passent ensuite à la succession des Souverains, dont les années de régne se trouvent marquées, sur les Monumens, dans les Ecrivains, dans les Chroniques & dans les Actes ; ils donnent la suite des Empereurs Romains, depuis Auguste jusqu'au partage de l'Empire entre Arcadius & Honorius ; ils reprennent la suite des Empereurs d'Occident depuis Honorius jusqu'à Augustule, qui fut dépouillé par Odoacre Roi des Hérules l'an 476 de Jesus-Christ ; ils continuent la suite des Empereurs d'Orient, depuis Arcadius jusqu'à Constantin Paleologue dernier Empereur de Constantinople qui fut tué par les Turcs le 29 de May de l'an 1453. La ville de Constantinople ayant été prise & saccagée, Mahomet II. Sultan des Turcs, y établit le Siége d'un nouvel Empire, l'un des plus vastes & des plus puissans du monde. Nos Auteurs donnent la suite des Sultans Turcs depuis Otman ou Osman, premier Sultan de cette Dynastie, jusqu'à Mahmoud qui fut proclamé Sultan ou Empereur des Turcs en 1730.

L'Empire d'Occident fut affoibli dès le régne d'Honorius ; les Suéves, les Alains, les Vandales, & les Goths envahirent plusieurs Provinces ; dans la suite les Huns portérent la désolation jusque dans l'Occident. Nos Auteurs ont placé dans la Liste des Empereurs l'Histoire abregée des Rois des Huns & des Rois des Vandales. L'Italie en particulier, après l'extinction de la Dignité Impériale fut possédée pendant quelque temps par les Hérules, elle passa sous la domination des Goths & ensuite des Lombards, jusqu'à ce qu'elle fût délivrée de leur joug par Charlemagne Roi de France qui rétablit l'Empire d'Occident l'an 800. L'Histoire

des Rois Goths en Italie, & des Rois Lombards se trouve placée de même sous la Liste des Empereurs.

L'Empire d'Orient fut aussi démembré; les Arabes Mahométans occupérent dans le septiéme siécle la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie Mineure, la Cilicie & l'Isle de Chypre; à la fin du onziéme siécle les Chrétiens Latins ou Occidentaux entreprirent ces expéditions connuës sous le nom de *Croisades* pour la délivrance des Chrétiens d'Orient qui gémissoient sous la tyrannie des Infidéles, & pour le recouvrement des *Lieux Saints;* ils conquirent la Syrie, la Palestine, la petite Arménie, la Cilicie & l'Isle de Chypre, & en formérent des Royaumes & des Principautés. Le plus célébre de tous ces Etats a été le Royaume de Jérusalem, dont Godefroy de Boüillon fut élu Roi l'an 1099. Comme l'Histoire de ces Etats est liée à l'Histoire d'Occident, les Sçavans Bénédictins, ont placé (pag. 432-437) sous la Liste des Empereurs d'Orient la suite Historique des *Rois de Jérusalem*; ils auroient pu y ajouter les Rois Latins d'Arménie & les Rois de Chypre. Les Royaumes de Dalmatie, de Servie & de Bulgarie, ayant été formés des démembremens de l'Empire des Grecs en Europe, nous pensons qu'on auroit pu donner de même un Abregé Historique des Rois de ces différens Etats. Leur Histoire est liée à celle des autres Etats d'Europe; on a un grand nombre de Diplômes, & d'Actes Publics de Dalmatie, qui ont été donnés par Jean Lucius dans son excellent Ouvrage *de Regno Dalmatiæ & Croatiæ.*

Après les Empereurs d'Orient nos Auteurs donnent (p. 447-465) la Liste Chronologique & Historique des Empereurs d'Occident, depuis le rétablissement de l'Empire par Charlemagne jusqu'à présent. On trouve dans cette Liste plusieurs Princes dont les uns ne sont qualifiés que Rois d'Italie, d'autres que Rois de Germanie, par les Historiens accoutumés à ne donner le titre d'Empereur qu'à ceux qui avoient reçu la Couronne Impériale des mains du Pape.

Les Rois de France tenant le premier rang entre tous les Rois de l'Europe, leur Histoire doit marcher immédiatement après celle des Empereurs. C'est dans cet ordre, qu'on trouve la Liste Chronologique & Historique des Rois de France depuis Pharamond jusqu'au glorieux régne de Loüis XV. Nos Auteurs n'ont pas cru devoir déférer à l'opinion d'un célébre Historien moderne qui a prétendu que les Francs n'ont point eu d'établissemens dans les Gaules avant Clovis; ils rapportent différentes expéditions des Francs dès l'an 241, & plusieurs événemens, dont la mémoire nous a été conservée dans des Monumens autentiques, qui prouvent que les Francs firent différentes incursions dans les Gaules, & qu'enfin ils y formérent des établissemens quelques années

avant

avant le régne de Clovis; ils renvoyent pour ces premiers temps de l'Histoire des Francs à la Collection de D. Bouquet. Les Sçavans Bénédictins ont cru devoir donner dans une juste étenduë l'Histoire de France, & des Rois qui l'ont gouvernée. Cette Histoire mérite l'attention non seulement des François, mais encore des Etrangers, qui sçavent apprécier la grandeur & la dignité des Etats & des Empires. La Monarchie Françoise aussi ancienne que la chûte de l'Empire Romain, & formée de ses débris, subsiste depuis ce temps jusqu'à nos jours dans un haut degré de gloire & d'autorité. Elle seule a l'avantage d'avoir conservé son Sceptre, sans souffrir qu'il passât en des mains étrangéres. Elle seule a la gloire d'avoir été toujours gouvernée (depuis Clovis) par des Princes Catholiques, qui ont mérité dès les premiers siécles le titre glorieux de *Fils aîné de l'Eglise*; le Roi de France porte encore comme une marque d'honneur & de distinction le titre de *Roi Très-Chrétien.*

Comme les Bourguignons, Nation Germanique, s'etablirent dans les Gaules, & y formérent un Etat puissant, vers le temps où les François y fondérent leur Monarchie; nos Auteurs donnent après l'abregé de l'Histoire de France, la liste chronologique & historique des Rois de Bourgogne, & des Princes de la Maison de Clovis qui eurent en partage le Royaume de Bourgogne, depuis qu'il eut été conquis par les François.

La Monarchie Françoise fut élevée au plus haut dégré de gloire & de puissance sous Charlemagne. Ce Prince étendit sa Domination jusqu'aux extrémités de l'Italie, dans toute la Pannonie, en Germanie jusqu'au-delà de l'Elbe, & sur une partie de l'Espagne; il joignit à la possession de ces Royaumes la dignité Impériale, dont il fut le Restaurateur en Occident. Mais ce vaste Empire fut bientôt démembré par le partage qu'en firent les Enfans de Loüis le Débonnaire. La France Occidentale, possédée par Charles le Chauve, souffrit encore un démembrement; Boson se fit élire Roi de Provence en 879. Après la mort de Charles le Gros, Rodolphe profitant des troubles dont la France étoit agitée, se fit reconnoître en 888 Roi de la Bourgogne Transjurane. Cet Etat comprenoit la Suisse, le Pays de Valais, de Genéve & de Chablais. Rodolphe II. Roi de la Bourgogne Transjurane ayant réuni en 930 la Provence à ses Etats forma le Royaume d'Arles. Les trois Royaumes de Provence, de la Bourgogne Transjurane, & d'Arles finirent en la personne de Rodolphe III. dit le Fainéant, mort en 1032, après avoir duré 177 ans. On trouve après les Rois de Bourgogne la Liste des Rois qui ont possédé les Royaumes de Provence, de la Bourgogne Transjurane & d'Arles. La partie de l'an-

cien Royaume de Bourgogne, située en deçà de la Saone, resta sous la domination des Rois de France; mais à la décadence de la Maison de Charlemagne, ses Ducs se rendirent indépendans. Elle fut ensuite été gouvernée par des Ducs de deux Races; la premiére finit à Philippe de Rouvre mort en 1361; le Duché de Bourgogne passa à Jean Roi de France comme au plus proche Héritier du dernier Duc; ce Prince le donna en 1363 à Philippe son quatriéme fils à titre d'apanage seulement, & à la charge de retour à la Couronne, au défaut d'enfans mâles. Le Duc Charles, surnommé le Hardi, ayant été tué devant Nancy en 1477, & ne laissant qu'une Fille, le Roi Loüis XI. réunit à la Couronne le Duché de Bourgogne; on trouve la suite *des Ducs de Bourgogne* depuis la page 580 jusqu'à la page 589.

Les Normans Peuples sortis du Dannemark & de la Norvége, après avoir pillé & ravagé les côtes & l'intérieur de la France pendant 80 ans, obtinrent un établissement dans une partie de la Neustrie, qui de leur nom fut appellée Normandie. Raoul leur chef ayant embrassé le christianisme épousa Gisele fille du Roi Charles le Simple, & fit hommage au Roi du Pays qui lui fut cédé en fief. On donne la suite chronologique & historique des Ducs de Normandie, depuis Raoul jusqu'à Jean Sans-Terre, qui fut dépouillé par le Roi Philippe Auguste, le Duché de Normandie fut réuni à la Couronne l'an 1204.

Le Languedoc l'une des plus belles Provinces du Royaume n'a été entiérement soumise aux François que sous Pepin & sous Charlemagne; à la fin de la seconde race, elle fut démembrée par les Comtes, les Vicomtes & autres Seigneurs, dont les plus puissans étoient les Comtes de Toulouse; une partie de cette Province fut réunie à la Couronne par le Roi S. Loüis, l'autre partie revint à la France sous le régne de Philippe le Hardi. Alfonse Comte de Poitou, frere de S. Loüis, épousa Jeanne fille & unique héritiére de Raimond VII. Comte de Toulouse, ils moururent sans enfans au mois d'Août de l'an 1271, & laissérent le Comté de Toulouse au Roi Philippe le Hardi, qui recueillit toute leur Succession. Le Roi Jean réunit à la Couronne le Comté de Toulouse par Edit du mois de Novembre de l'an 1361. Nos Auteurs représentent les différentes révolutions de cette Province, depuis qu'elle eut été enlevée aux Empereurs Romains par les Visigots. On y voit la suite des Rois Visigots depuis Ataulphe qui conquit la Narbonnoise jusqu'à Roderic dernier Roi des Visigots en Espagne, sur lequel les Sarrasins envahirent l'Espagne l'an 712, & l'an 719 la Septimanie que les Visigots avoient conservée depuis la mort du Roi Alaric. Clovis avoit

enlevé aux Visigots le Comté de Toulouse & l'Aquitaine. On trouve (à la page 605) la Liste des Rois François de Toulouse & d'Aquitaine ; & ensuite la Liste des Comtes de Toulouse, jusqu'à Alfonse frere de S. Loüis.

La Bretagne autre Province considérable, qui faisoit partie des Pays Armoriques de la Gaule, avoit été soumise pendant plus de quatre siécles à l'Empire Romain. Les Bretons, habitans de l'Isle de la Grande Bretagne, ayant été abandonnés & ensuite vaincus par les Saxons & par les Anglois qu'ils avoient appellé à leurs secours contre les Pictes & les Ecossois, furent obligés de se réfugier dans les montagnes du Pays de Galles, une partie des Bretons passa dans les Gaules vers le milieu du cinquiéme siécle, & s'établit dans la partie occidentale de la troisiéme Lyonoise, qui fut appellée Bretagne du nom de ces nouveaux Habitans. Les Bretons des Gaules conservent depuis treize siécles leur ancienne Langue qui différe peu de celle des Peuples de la Principauté de Gallesi; ils furent gouvernés par des Ducs qui prirent quelquefois le Titre de Rois. Nos Auteurs rapportent la liste de ces Princes Bretons. Alix fille de Gui de Thouars & de Constance héritiére de Bretagne, épousa en 1213 Pierre fils de Robert II. Comte de Dreux, qui étoit petit fils de Loüis le Gros Roi de France ; ses descendans possédérent le Duché de Bretagne dont ils faisoient *hommage-lige* aux Rois de France. Anne héritiére de Bretagne eut du Roi Loüis XII. deux filles ; Claude l'aînée épousa le Roi François I. & lui donna le Duché à titre d'héritage perpétuel ; ce Prince le réunit à la Couronne l'an 1532.

Le Comté de Champagne fut possédé successivement par la Maison de Vermandois & par la Maison de Blois ; Jeanne fille & Héritiére de Henri III. Comte de Champagne & Roi de Navarre ayant épousé le Roi Philippe-le-Bel, le Comté de Champagne passa dans la Maison d'Evreux par le mariage de Jeanne fille de Loüis Hutin avec Philippe Comte d'Evreux. Cependant les Rois de France conservérent le Comté de Champagne, en donnant des Terres en échange & en dédommagement. Le Roi Jean par Acte solemnel de l'an 1361, réunit à la Couronne les Comtés de Champagne & de Brie. La liste des Comtes de Champagne termine l'abregé chronologique qui regarde la France. Nos Auteurs auroient pu y ajouter la suite chronologique des Ducs de Guyenne, des Comtes d'Anjou, des Comtes de Flandres, des Comtes de Provence, des Dauphins de Viennois, des Comtes de Bourgogne & des Ducs de Lorraine; la suite de ces Princes qui ont possédé de grands domaines seroit utile pour vérifier les dates des Chartes & des autres Monumens. En s'étendant sur les Pays qui dépendoient anciennement de la France ; on pourroit y joindre la

liste des Comtes & des Ducs de Savoye, des Ducs de Luxembourg, de Brabant, &c. Mais nos Auteurs ont été obligés de se resserrer, pour ne pas trop grossir le Volume.

Après l'Abregé Historique de la France, on trouve la liste chronologique des Rois d'Angleterre. On commence par exposer la formation & l'établissement des Royaumes des Anglois & des Saxons dans la grande Bretagne, la suite des Rois, on voit ensuite la réunion de l'*Heptarchie* en la personne d'Egbert, qui le premier fut Roi de toute l'Angleterre au commencement du neuviéme siécle. Ses descendans possédérent la Couronne jusqu'à Edouard III. dit le Confesseur, qui mourut sans enfans l'an 1066. Guillaume, dit le Batard, Duc de Normandie fit la conquête de l'Angleterre; la Couronne passa par les femmes dans la maison des Comtes d'Anjou qui l'ont possédée depuis l'an 1154 jusqu'en 1485. Henri Comte de Richemont d'une ancienne Maison du Pays de Galles, réunit les droits des Maisons de Lancastre & d'Yorck, par Marguerite sa mere, fille de Jean de Beaufort Duc de Sommerset, petit fils de Jean de Gand Duc de Lancastre, & par Elisabeth sa femme, fille du Roi Edouard IV. de la branche d'Yorck; il fut reconnu Roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII. La Reine Elisabeth sa petite fille étant morte sans enfans en 1603, la Couronne passa à Jacques Stuart Roi d'Ecosse, arriére petit-fils de Marguerite d'Angleterre fille de Henri VII. & Sœur de Henri VIII. Ainsi Jacques I. posséda les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse qui en 1707 ont été réunis sous le titre de Royaume de la Grande Bretagne; on connoit les malheurs de la Maison de Stuart; le Roi Jacques II. fut obligé en 1688 de quitter l'Angleterre & de se retirer en France; à la mort de la Reine Anne sa fille, le Parlement appella à la Couronne Georges Electeur d'Hanovre, petit fils d'Elisabeth d'Angleterre, fille du Roi Jacques I. & exclut les Princes & Princesses descendans du Roi Charles I. frere d'Elisabeth. On voit par ce précis la suite héréditaire des Rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à présent.

Nos Auteurs donnent la suite Chronologique des Rois d'Ecosse après les Rois d'Angleterre. L'Ecosse, du moins dans la partie Septentrionale, n'a jamais été soumise aux Romains; ce Pays étoit habité par les Pictes, Nation brave & guerriere qui a souvent infesté les Provinces Romaines de la Grande Bretagne; les Empereurs pour arrêter leurs courses furent obligés de faire élever des murs ou retranchemens depuis une mer jusqu'à l'autre. Au cinquiéme siécle les Pictes furent soumis par les *Scoti*, qui étoient sortis de l'Hibernie ou Irlande, & donnérent le nom d'Ecosse au Pays qu'ils avoient conquis. Les Montagnards d'Ecosse conservent encore les mœurs & la langue des Irlandois. Les Ecossois ont eu une

longue suite de Rois; nos Auteurs n'en donnent la liste que depuis Macolme III. qui mourut en 1093. Sa race posséda le Royaume jusqu'en 1286. Le Roi Alexandre III. étant mort sans enfans, la Couronne fut contestée entre Jean de Bailleul qui descendoit de Marguerite, fille ainée de David d'Ecosse Comte de Huntinghton, & entre Robert de Brus descendant d'Isabelle, seconde fille du même David. Jean de Bailleul l'emporta par la faveur d'Edouard I. Roi d'Angleterre, qui le chassa en 1296, & s'empara de l'Ecosse. Dix ans après, Robert de Brus secoua le joug des Anglois, fut reconnu Roi en 1306, mourut en 1329, & laissa le Royaume à David son fils, qui fut détrôné en 1331, & obligé de se retirer en France. Alors Edouard de Bailleul fils de Jean, monta sur le Thrône par la protection d'Edouard III. Roi d'Angleterre, qui tenoit les principales places du Royaume. Cependant Robert Stuart, fils de Marie sœur du Roi David, & Régent du Royaume, remporta de grands avantages sur les Anglois; David remonta sur le Thrône en 1342, mais ce Prince ayant été défait à la Bataille de Durham en 1346 fut fait prisonnier, & ne recouvra sa liberté qu'en 1357. Il mourut sans enfans en 1371. Après sa mort Robert son neveu, fils de Valter Stuart Grand Sénéchal d'Ecosse, & de Marie fille du Roi Robert de Brus, fut proclamé Roi d'Ecosse; de ce Prince descendent les Rois d'Ecosse de la maison de Stuart qui, comme nous l'avons vu, monta sur le Trône d'Angleterre en 1603.

Nos Auteurs passent enfin à la liste chronologique des Rois d'Espagne. Cette vaste contrée de l'Europe possédée en partie par les Carthaginois & défendue par les Naturels du Pays, résista pendant plusieurs siécles aux armes des Romains, & ne fut entiérement domptée que sous le Régne d'Auguste. L'Espagne étoit une des plus belles & des plus riches Provinces de l'Empire Romain; dans le cinquiéme siécle, elle fut pillée & ravagée par les Suéves, les Vandales & les Gots. Les Vandales l'abandonnérent pour passer en Afrique. Les Suéves y fondérent un Royaume qui comprenoit la Galice & une partie de la Lusitanie, & subsista pendant près de deux siécles, depuis le Roi Hermeneric jusqu'au Roi Andica qui fut détrôné l'an 583, par Léovigilde Roi des Visigots. Dès l'an 414, les Visigots établirent un Etat puissant en Espagne, d'où ils chassérent enfin les Romains. Cet Etat subsista pendant 300 ans, jusqu'au Roi Roderic, qui fut détrôné l'an 712 par les Maures ou Sarrasins. Les Infidéles envahirent toute l'Espagne. Une multitude innombrable de peuples se réfugia dans les montagnes des Asturies, & y proclama Roi Pélage, qui étoit issu du Sang Royal des Visigots. Ce Prince remporta des avantages considérables, établit le Royaume des Asturies,

& fut le Fondateur d'une nouvelle Monarchie, qui dans les desseins de Dieu devoit un jour délivrer toute l'Espagne du joug des Infidéles & y rétablir la Religion Catholique. Ses Successeurs étendirent leur domination dans la Galice & sur une partie de la Lusitanie, & formérent le Royaume de Léon. Bermude III. Roi de Léon, le dernier de la race des Visigots fut tué l'an 1037. Les Comtes de Pampelune & de Navarre s'étoient rendus indépendans dans le neuviéme siécle; Garcie Ximenez prit le titre de Roi de Navarre l'an 857. Sanche III. Roi de Navarre surnommé le Grand, réunit tous les Etats Chrétiens d'Espagne dans le onziéme siécle. Il étoit de son chef Roi de Navarre, il épousa Dona Munie Elvire, Héritiére du Comté de Castille, qui fut érigé en Royaume l'an 1033; il fit épouser à Ferdinand son fils, Dona Sanche Sœur & Héritiére de Bermude III. Roi de Léon. Sanche le Grand mourut l'an 1035, ayant partagé ses Etats entre ses enfans, Garcie l'aîné eut la Navarre, Ferdinand la Castille & ensuite le Royaume de Léon après la mort de Bermude, & Ramir son fils naturel eut l'Arragon. Cette Epoque est remarquable, c'est l'origine des Royaumes de Castille & d'Arragon, qui ont été réunis au quinziéme siécle par le mariage de Ferdinand surnommé le Catholique, Roi d'Arragon avec Isabelle Héritiére de Castille. Jeanne leur fille & Héritiére, épousa en 1490 Philippe d'Autriche fils de l'Archiduc Maximilien depuis Empereur. De ce mariage sortit Charles, qui fut Empereur sous le nom de Charles-Quint; il laissa les Etats d'Espagne à Philippe II. son fils. Charles II. arriére petit-fils de Philippe, mort sans enfans en 1700, appella par son Testament à la Couronne d'Espagne Philippe Duc d'Anjou second fils de Loüis Dauphin de France, petit fils de Loüis XIV. & de Marie Thérese d'Autriche sœur aînée du Roi Charles. Le Royaume de Navarre a passé successivement en différentes Maisons, & enfin dans la Maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine pere de Hénry IV. Roi de France. Mais Ferdinand le Catholique s'étoit emparé de la Navarre l'an 1512, sur Jean d'Albret Ayeul de la Reine Jeanne; depuis ce temps-là les Rois d'Espagne l'ont toujours possédée; les Rois de France Héritiers de Jeanne d'Albret, ont conservé leurs droits légitimes sur toute la Navarre, quoi qu'ils n'ayent possédé que la partie qui est située en deça des Pyrénées.

Après les Rois d'Espagne, on trouve la liste chronologique des Rois de Portugal. Ce Royaume qui occupe une partie de l'ancienne Lusitanie, est situé dans la partie occidentale d'Espagne. La Lusitanie éprouva dans la décadence de l'Empire Romain, le sort des autres Provinces d'Espagne; elle fut successivement soumise aux Suéves, aux Alains, aux Visigots & aux Maures. Les Rois de Castille & de

Léon firent des conquêtes dans ce Pays qui enfin devint un Royaume. Alfonse VI. Roi de Castille & de Léon, donna le Comté de Portugal à Henri de Bourgogne petit-fils de Robert I. Duc de Bourgogne, & arriére petit fils de Robert Roi de France, & lui fit épouser Thérese sa fille naturelle. De ce mariage sortit Alfonse Henriquès, qui remporta une grande Victoire sur cinq Rois Maures; il fut proclamé Roi par son armée, & couronné à Lamego l'an 1139. Cette Victoire est l'Epoque de la Monarchie de Portugal. Alfonse l'an 1147 ou 1148, s'empara de Lisbonne avec le secours de la Flotte des Croisés, qui alloient à la Terre Sainte. Le Royaume de Portugal a toujours été possédé par les descendans de ce Prince en ligne masculine, excepté depuis l'an 1580 jusqu'en 1640. Après la mort du Cardinal Henri qui avoit succédé au Roi Sébastien son petit neveu tué à la funeste bataille d'Alcacer, Philippe II. Roi d'Espagne s'empara du Royaume de Portugal, mais la révolution de 1640 plaça sur le Trône Jean IV. de la Maison de Bragance qui descendoit en ligne masculine du Roi Jean I. & étoit petit fils de Catherine fille de l'Infant Edouard frere du Cardinal Henri. Le Roi Jean V. qui mourut à la fin du mois de Juillet dernier, étoit petit-fils du Roi Jean IV.

Nos Auteurs finissent l'abregé chronologique par la liste des Rois de Sicile, qui a été possédée pendant plusieurs siécles par les Rois d'Arragon & par les Rois d'Espagne. Les Sarrasins d'Afrique avoient occupé l'Isle de Sicile & plusieurs Villes d'Italie, dans le neuviéme siécle. Les Grecs & les Princes d'Italie faisoient d'inutiles efforts pour chasser les Infidéles. Plusieurs Gentilhommes sortis de Normandie passérent en Italie vers le milieu du onziéme siécle, offrirent leurs services pour combattre les Sarrasins, se signalérent par leur valeur, firent des conquetes rapides sur les Infidéles & même sur les Grecs, & formérent en Italie plusieurs Principautés. Ils passérent en Sicile qu'ils soumirent entiérement l'an 1091. Les Chefs des Normans partagérent entr'eux leurs Conquêtes; Robert fut créé Duc de l'Apouille, & Roger son frere prit le titre de Duc de Sicile. l'an 1130, Roger Duc de Calabre & de Sicile, parvenu à un haut dégré de puissance, se fit couronner Roi de Sicile & prit méme le titre de Roi d'Italie. Ses Etats comprenoient outre la Sicile une partie d'Italie, c'est delà qu'on a distingué les deux Siciles, *Sicilia cis Pharum*, *Sicilia ultra Pharum*. Le Royaume de Sicile passa des Princes Normans à la Maison de Souabe; Charles d'Anjou frere de S. Loüis, ayant reçu du Pape Clément IV. l'investiture du Royaume de Sicile en 1266, posséda tout le Royaume jusqu'au massacre des Vêpres Siciliennes en 1282. Alors le Royaume fut divisé; Charles ne conserva que la partie qui

étoit en Italie, & qui composa le Royaume de Naples; il fut possédé par ses descendans jusqu'à la Reine Jeanne II. du nom, morte l'an 1435. Pierre Roi d'Arragon resta le Maître de l'Isle de Sicile, & la laissa à ses descendans. Alphonse Roi d'Arragon & de Sicile s'empara du Royaume de Naples en 1442. Les Princes de la seconde Maison d'Anjou, descendans de Loüis d'Anjou, frere de Charles V. Roi de France, qui avoit été adopté par la Reine Jeanne premiére du nom, ne purent recouvrer le Royaume de Naples qui resta à la Maison d'Arragon. Ferdinand le Catholique, Roi de Castille & d'Arragon, qui possédoit le Royaume de Sicile, s'empara l'an 1503 du Royaume de Naples. Depuis ce temps le Royaume des Deux Siciles est demeuré uni à la Monarchie d'Espagne, il en a été démembré par le Traité d'Utrecht en 1713, en faveur de l'Empereur Charles VI. qui le céda à D. Carlos Infant d'Espagne, par le Traité de Vienne de l'an 1738.

Tel est le précis de l'Abregé Chronologique dans lequel on voit l'établissement, la grandeur, la décadence, & les révolutions des Empires & des Etats. » Cette variété d'événemens, disent nos » Auteurs, offre aux yeux d'un » Lecteur Chrétien un spectacle » également utile & intéressant. » Dans ces mouvemens des Na» tions, qui agitent & semblent » ébranler l'Univers; dans la chû» te & le renversement des Empi» res, il voit la main toute puis» sante de Dieu, qui se sert d'un » Peuple pour punir les péchés » d'un autre Peuple, & qui Sou» verain Maître des Royaumes les » donne à qui il lui plaît, & les » fait passer d'une Nation à une » autre, pour l'exécution de ses » jugemens toujours justes & tou» jours adorables. « Les Sçavans Bénédictins auroient pu comprendre dans leur plan la liste chronologique des Rois de Hongrie, de Bohême, de Pologne, de Dannemark & de Suéde; mais il auroit fallu donner deux Volumes, multiplier les frais, & différer la publication de l'Ouvrage.

Le Précis que nous presentons, fait assez connoître la vaste étenduë & l'utilité de l'Abregé Chronologique. Mais il n'est pas possible que dans cette multitude innombrable de faits & de dates, il ne se soit glissé des fautes, les Auteurs en ont corrigé plusieurs & ont déclaré qu'ils sont *prêts à corriger toutes les fautes qu'on voudra bien leur faire connoître*. Nous en indiquerons quelques-unes que nous avons remarquées en parcourant l'Ouvrage. Pag. 241. *Le Pape Libere souscrivit la Formule du troisiéme Concile de Sirmich de l'an* 358, & pag. 361. *le Pape Libére l'an* 357, *ou au commencement de* 358, *signa la premiére Formule de Sirmich* (de l'an 351). Les deux Formules étoient différentes, le Pape n'en signa qu'une des deux, & probablement la premiére dressée contre Photin au Concile tenu l'an 351,

351, qui pouvoit être défenduë comme Catholique. P. 360 *Une Ere nouvelle appellée l'Ere des Martyrs qui commence au 29 d'Août de l'an 304, on l'appella aussi l'Ere de Dioclétien*; & p. 412 *le 17 Septembre 284. Cette Epoque est d'autant plus remarquable, qu'elle est le commencement d'une Ere appellée l'Ere de Dioclétien & quelquefois l'Ere des Martyrs, dont on s'est longtemps servi dans l'Eglise.... néanmoins l'Ere des Martyrs ne commence proprement que l'an* 303 ou 304. Il y a de la contradiction entre ces deux passages. L'Ere des Martyrs ou l'Ere de Dioclétien commence le 29 Août de l'an 284. Cette Ere est encore en usage chez les Chrétiens Coptes en Egypte : l'Eglise n'a point fait usage d'une Ere qui ait commencé l'an 303 ou 304. P. 548, dans l'éloge des Théologiens qui ont vécu sous Loüis XIV, on lit : *selon l'expression du P. Petau, parlant d'un de ces grands Hommes*; Stupor incessit tot ab uno confecta fuisse volumina. Lisez : selon l'expression (du Continuateur du *Rationarium Temporum*) du Pere Petau. Voici quelques autres corrections à faire sur le Régne de Loüis XIV. Prise de Rhoses le 28 de Mai, & non le 31. Prise de Tortose le 13 Juillet 1648, & non le 12 Juin. Déclaration de la Majorité du Roi le 6 Septembre 1651 & non le 7. Entrée de la Reine Christine à Paris, le 8 Septembre 1656 & non le 6. Etablissement de l'Hôpital Général en Avril 1656, & non en 1657. Acquisition de Dunkerque le 27 d'Octobre 1662, & non en Novembre, &c. P. 567, *le 17 Septembre* (1743) *le Mariage de M. le Duc de Chartres avec Mademoiselle de Conti est célébré*; lisez le 17 Décembre. Mais ces fautes & les autres qu'on peut remarquer dans cet Abregé de l'Histoire depuis Jesus-Christ, n'attaquent ni le fond, ni le mérite de l'Ouvrage : cette partie Historique ayant été rédigée par des Auteurs differens, comme on en avertit dans la Préface, il peut se trouver quelques différences dans le récit des Faits. Les Auteurs ont consulté sur chaque matiére les Ecrivains les plus célébres & les plus exacts, qui eux-mêmes ne sont pas exempts de fautes; pour rendre l'Ouvrage utile & commode, ils ont réuni en un seul Volume » ce qu'il y a de » plus intéressant dans l'Histoire » des différentes Nations, & une » infinité d'Evénemens répandus » & épars dans une multitude de » Livres qu'il n'est pas toujours fa- » cile de se procurer. Les Person- » nes moins instruites trouveront » rangés dans un ordre facile & » méthodique la plûpart des faits, » qui entrent dans la composition » de l'Histoire Universelle. Les Sça- » vans auront sous la main des Epo- » ques & des indications échap- » pées à la fidélité de leur mémoire.

Il seroit à desirer pour l'avantage des Lettres que les Sçavans Bénédictins donnassent l'*Art de vé-*

rifier les Dates des Faits Historiques des Ecrivains, des Inscriptions, des Médailles, & autres anciens Monumens, depuis le commencement des Olympiades jusqu'à la naissance de Notre Seigneur, par le moyen d'une Table Chronologique où l'on trouveroit les années Juliennes proleptiques avant Jesus-Christ, les Olympiades, les années de Rome, les années de l'Ere de Nabonassar, de l'Ere des Séleucides, les nouvelles Lunes de chaque année, les Eclipses de Soleil & de Lune qui ont été visibles en Orient & en Europe. Avec l'Histoire abregée des Juifs, des Médes, des Babyloniens, des Perses, des Grecs, des Rois de Syrie, d'Egypte, de Macédoine, de Pont, de Bithynie, de Cappadoce, &c. des Romains, des Carthaginois, &c. Cet *Ouvrage* seroit *nécessaire à ceux qui veulent avoir une parfaite connoissance de l'Histoire Ancienne.*

COURS DE MATHEMATIQUE., SECONDE PARTIE; Elémens de Géométrie Théorique & pratique par M. CAMUS, *de l'Académie Royale des Sciences, Examinateur des Ingénieurs, Professeur & Secretaire Perpétuel de l'Académie Royale d'Architecture. Volume in-8°. 570 pages.* A Paris, chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, au Griffon, 1750.

ON ne peut guéres composer aujourd'hui des Elémens de Géométrie qu'ils n'ayent quelque chose de commun avec ceux qui ont déja paru. Les uns ont suivi la méthode d'Euclide comme la meilleure & comme celle dont les démonstrations étoient plus exactes & plus rigoureuses; d'autres ont préféré un ordre qu'ils ont regardé comme plus simple, & plus aisé, parce que l'esprit n'étoit point obligé de se livrer à une extrême abstraction à laquelle il a toujours quelque peine à s'accoutumer, lorsqu'il n'est point encore habitué aux vérités de la pure Géométrie, c'est sans doute par la même raison que les jeunes gens sont effrayés de la généralité de l'Algébre, & qu'ils apperçoivent bien mieux les opérations de l'Arithmétique qui ne traitent que des grandeurs particuliéres.

M. Camus a tenu un milieu entre l'ordre qu'a suivi Euclide, & celui dont M. Arnauld a donné le modéle; notre Auteur a commencé par donner l'idée des lignes, puis celle des surfaces, enfin celle des solides; mais en adoptant cette derniére méthode, il s'est attaché à donner des démonstrations exactes. Il n'a employé que la synthése, son but étant de former des Ingénieurs & de leur apprendre indépendamment du calcul Algébrique tout ce qu'ils doivent sçavoir pour devenir habiles dans la profession qu'ils ont embrassée.

Pour donner une idée plus détaillée de l'ouvrage de M. Camus;

il nous faut rapporter quelle eſt la diviſion qu'il a ſuivie, & ce qu'il a traité dans chaque endroit: M. Camus a partagé ſes Elémens en dix Livres : ils ſont précédés de notions préliminaires, elles regardent principalement tout ce qui appartient aux diverſes eſpéces d'étendue, avec les principes généraux ſur leſquels la Géométrie eſt fondée ; il a expliqué les différentes ſortes de propoſitions qui la compoſent avec les ſignes qu'on employe pour abréger les démonſtrations.

Dans le premier Livre M. Camus traite des propriétés générales des lignes droites, ſoit qu'elles ſe rencontrent, ſoit qu'elles ne ſe rencontrent point : il donne l'idée du cercle, & il parle des lignes droites qui rencontrent le cercle avec divers problêmes qu'on en peut déduire pour la pratique : il traite enſuite de la meſure des Angles ſelon les différentes poſitions qu'ils peuvent avoir par rapport au centre du cercle.

Dans le ſecond Livre on traite des ſuperficies. On commence par expliquer la nature & les propriétés générales des triangles & des parallelogrammes. M. Camus enſeigne ce qui conſtitue leur égalité & leur inégalité, avec la maniére de trouver leurs aires, rélativement aux meſures de leurs baſes & de leurs hauteurs. L'Auteur conſidére les poligones en général, & l'exagone en particulier, l'aire d'un polygone régulier quelconque, & par conſéquent celle du cercle & de ſes parties. Enfin il donne la méthode de réduire les figures rectilignes à des triangles ou à des parallélogrammes. C'eſt par ce moyen que l'Auteur parvient à faire l'addition, la ſouſtraction, la multiplication & la diviſion des figures quelconques.

Le troiſiéme Livre eſt une théorie aſſez étendue des rapports, & des proportions Géométriques. On y explique les différentes régles qu'on peut ſuivre pour transformer une proportion en une autre, avec la maniére de conclure une proportion de pluſieurs autres dont les rapports ſont différens. On apprend à ſommer les progreſſions Géométriques, tant celles dont le nombre des termes eſt fini, que celles dont le nombre des termes eſt infini.

Dans le quatriéme Livre, il eſt queſtion des rapports des lignes en tant qu'elles ſont coupées proportionnellement. On donne l'idée des triangles ſemblables avec la maniére de trouver les lignes proportionnelles à d'autres qui ſont données. On y parle des polygones ſemblables, & de leur diviſion en parties ſemblables. On y expoſe la nature & les propriétés des points ſemblablement poſés, ce qui conduit l'Auteur à expliquer en peu de mots l'art de lever les plans. Ce Livre eſt terminé par l'examen du périmétre des figures ſemblables, ce qui donne occaſion à l'Auteur de parler de l'addition,

de la soustraction, de la multiplication, & de la division de ces périmétres.

Le cinquiéme Livre a pour objet les rapports des surfaces, & principalement ceux des figures semblables. M. Camus y démontre les rapports des figures semblables, dont les côtés homologues forment un triangle rectangle, ce qui fournit un moyen d'ajouter, de soustraire, de multiplier, & de diviser les figures semblables. On y fait voir aussi les rapports des quarrés construits sur les côtés d'un triangle quelconque; d'où l'on déduit la démonstration de plusieurs théorêmes utiles dans la pratique.

Dans le sixiéme Livre on considére les lignes coupées en parties réciproquement proportionnelles entr'elles. On en tire les différentes constructions des moyennes proportionnelles; l'on en fait voir l'usage dans la pratique pour transformer un triangle, ou un polygone quelconque en une autre figure semblable à une figure donnée. M. Camus enseigne aussi à couper des lignes en moyenne & extrême raison; il fait l'application de ces lignes à la division de la circonférence du cercle en dix parties égales. L'Auteur considére encore les lignes coupées en trois parties, dont l'une est moyenne proportionnelle entre les deux autres; il fait usage de ces lignes pour diviser des plans rectilignes, ou pour mener par un point donné une ligne qui retranche d'un polygone quelconque une partie de grandeur donnée.

Le septiéme Livre traite de la rencontre des plans entr'eux & avec les lignes droites. Dans le huitiéme il est question des solides; les différens corps que l'on considére se réduisent au prisme, au cylindre, à la pyramide, au cône, & à la sphére: on commence par traiter de leurs surfaces, puis on passe à leurs solidités.

M. Camus ayant désiré qu'on trouvât l'usage & la pratique de la Géométrie dans le même Livre où il enseignoit la théorie, a jugé à propos de mettre dans le neuviéme Livre un traité de Trigonométrie plane, dans lequel il enseigne la construction des tables des Sinus, tangentes & secantes, avec leurs logarithmes: il donne ensuite la résolution des triangles rectilignes.

Dans le dixiéme Livre, après que l'Auteur a parlé de la mesure des Arcs & des portions de cercles; il examine une espéce de demi ovale que les Praticiens substituent à l'ellipse dans la construction des voutes: cette courbe se nomme *anse de pannier*, elle est ordinairement composée de trois portions de cercles qu'ils décrivent suivant différentes méthodes plus ou moins exactes. M. Camus donne pour un diamettre & une hauteur quelconques, une construction Géométrique; il la compare avec les constructions reçues; & par là il détermine en quoi, & combien ces derniéres péchent

dans la pratique : l'Auteur donne à la suite une méthode fort simple pour toiser la longueur de cette espéce de courbe.

M. Camus propose différentes méthodes pour construire, & toiser les *anses de pannier* à cinq centres, lesquelles ressemblent mieux à l'ellipse que les précédentes, & peuvent avec plus de raison en tenir lieu dans les toisés. Comme ces courbes ne sont point déterminées par le diamétre, & par la montée des *anses*, & par le nombre des dégrés de chacun des arcs qui les composent, il les détermine en ajoutant différentes conditions propres à rendre leur forme plus agréable.

Si l'on joint ce qui est dit dans ce dixiéme Livre, de l'ellipse & des anses de pannier, avec ce qu'on a vu du cylindre dans le huitiéme Livre, on aura une théorie suffisante des voutes en berceau circulaires, surmontées & surbaissées. Comme les dômes en plein ceintre sont des demi sphéres, l'Auteur promet de completer la théorie du toisé des voutes, soit qu'elles soient en arcs de cloitre, en plein cintre, surbaissées & surmontées. Cette matiére sera traitée dans un ouvrage particulier.

On voit par tout ceci combien M. Camus a ajouté de choses aux Elémens, & qu'on ignorera peu des propositions, soit pour la pratique, soit pour la théorie, si l'on se rend assez attentif à tout ce qui est détaillé dans ce nouvel ouvrage.

IL SITO DELL' ANTICA CITTA D'INDUSTRIA SCOPERTO, ed illustrato da Giovanni Paolo Ricolvi, ed Antonio Rivautella, In Torino. Nella Stamparia Reale. C'EST-A-DIRE : *La Situation de l'ancienne Ville d'Industria, découverte & expliquée par* JEAN-PAUL RICOLVI, *& par* ANTOINE RIVAUTELLA. A Turin, de l'Imprimerie Royale. Sans date d'année. Vol. *in*-4°. de 43 pp.

LA découverte d'une Ville considérable d'Italie, qui a figuré sous le haut Empire Romain, est un objet intéressant non seulement pour les Antiquaires, mais encore pour tous ceux qui aiment la perfection de la Géographie ancienne & de l'Histoire. La Ville d'*Industria*, située dans la Ligurie entre l'Apennin & le Pô, porta dans les premiers temps le nom de *Bodincomagus*, comme nous l'apprend Pline (L. III. cap. 16). Ce nom étoit composé en partie du mot *Bodincus*, qui signifioit dans la Langue des Liguriens, *sans fond* ou *profond*, que ces Peuples donnoient au Pô à cause de la profondeur de ce Fleuve; *Ligurum quidem lingua amnem ipsum* (Padum) *Bodincum vocari, quod significet fundo carentem. Cui argumento adest Oppidum Industria, vetusto nomine Bodincomagum, ubi præcipua altitudo incipit.* Le même Auteur (ibid. cap. 3.) place la Ville d'*Industria*

au nombre des Villes les plus distinguées de la Ligurie.

Aucun Ecrivain ancien, depuis Pline, ne fait mention de cette Ville. On ne la trouve ni dans Ptolémée, ni dans les Itinéraires, ni dans les Notices Ecclésiastiques & Civiles. Les Géographes des derniers siécles ne pouvoient, d'après le témoignage de Pline en fixer la position, ils se sont déterminés sur de simples conjectures à placer *Industria* à Casal Ville capitale du Montferrat, qui est sur le Pô & dans les limites de l'ancienne Ligurie.

Dans cette incertitude, MM. Ricolvi & Rivautella, dont l'érudition est connuë par la publication de la premiére partie des *Marbres de Turin*, & qui s'appliquent à la recherche des Antiquités du Piémont, se portérent en 1743, à un lieu nommé *Montèu di Po*, situé sur la rive droite de ce Fleuve à seize milles (huit lieuës) de Turin; ils y trouvérent plusieurs Inscriptions avec des noms de Magistrats. Mais le nom de la Ville ne paroissoit pas encore. On découvrit ensuite une autre Inscription, qui marque qu'une Statuë avoit été décernée AB IND. On expliqua l'abbréviation par ces mots AB IND*ustriensibus*; mais nos deux Sçavans ayant fait fouiller dans les ruines d'anciens Edifices, on découvrit un souterrain dans lequel se trouvérent des Médailles & une belle Inscription, gravée sur une table de Bronze, que nous croyons devoir rapporter.

GENIO. ET HONORI
L. POMPEI. L. F. POL. HEREN
NIANI EQ ROM. EQ. PVB.
Q. AER. P. ET. ALIM. AEDIL.
IIVIRO. CVRATORI.
KALENDARIOR. REIP.
COLLEGIVM PASTO
PHORORVM INDVS
TRIENSIVM. PATRO
NO. OB. MERITA.

Et en bas, sur la Corniche,

T. GRAE. TROPHIMUS. IND. FAC

C'est-à-dire, *Genio & Honori Lucii Pompei, Lucii Filii Polliâ* (Tribu) *Herenniani*, *Equitis Romani*, *Equo Publico* (donati) *Quæstori Aerarii Publici & Alimentorum*, *Aedili*, *Duumviro*, *Curatori Kalendariorum Reipublicæ*, *Collegium Pastophororum Industriensium Patrono ob Merita*, & plus bas. *Titus Græcus Trophimus Industriensis Faciebat*. Nos deux Sçavans ont donné une ample explication de ce beau Monument, & ont publié ensuite huit autres Inscriptions qui ont été découvertes à Monteù. Nous les rappellerons dans la suite de cet Extrait.

La découverte de cette Inscription, dans laquelle on lit le nom de la Ville, *Industriensium*, leva tous les doutes; on fut persuadé que l'ancienne Ville d'*Industria* avoit sa position dans l'emplacement qu'occupe la Paroisse de Monteù. Et on a remarqué que l'Eglise Paroissiale de ce lieu est nommée dans les anciens Titres de la Cure, l'Eglise de S. Jean-Baptiste de *Lustria*; dénomination abregée du nom an-

cien d'*Industria*, qui est nommée dans quelques Editions de Pline *Illustria*. Le nom primitif de la Ville *Bodincomagus* n'est pas encore totalement aboli dans le Pays, la Colline qui domine sur les ruines, est nommée par les Habitans, *Mondicoi*, qui est une altération du nom ancien. La position du lieu s'accorde avec le texte de Pline, qui observe que le Pô commence à être profond à Industria ; ce Fleuve après avoir reçu plusieurs Riviéres, la Doria, la Stura, l'Orco, est navigable à Monteù qui n'est pas éloigné du confluent de la Doria Baltea.

Après avoir examiné la situation de la Ville, nous verrons son ancienne dignité, ses Charges ou Magistratures, son culte Religieux & ses Antiquités. Nous indiquerons différens Ouvrages dont nos Sçavans Piémontois sont occupés pour le progrès des Lettres.

La Ville d'Industria étoit avantageusement située pour le Commerce, dans un territoire fertile & agréable, ayant d'un côté des Plaines & de l'autre des Côteaux ; on voit sur la cime d'une de ses Collines les ruines d'un ancien Château, qui a donné le nom moderne de Monteù, (en Latin) *Mons acutus*, MM. Ricolvi & Rivautella, pensent que cette Ville l'une des plus considérables de la Ligurie, étoit une Colonie Romaine ; Pline ne lui donne point ce titre, dans le passage même (L. III. c. 5) où il nomme Tortonne Colonie, *Dertona Colonia*, *Iria*, *Barderate*, *Industria*, *Pollentia*, &c. Il paroit qu'Industria étoit *Municipe* ; une ancienne Inscription de la Ville (N°. 11.) fait mention de C. Avilius *Patron du Municipe*, PATRONO MVNICIPI. On sçait qu'il y avoit des différences entre les Colonies & les Municipes, comme on peut le voir dans Sigonius. Les *Colonies* d'Italie au temps de la République, tiroient leur origine du Peuple Romain ou des Lâtins Alliés de Rome, elles étoient établies & gouvernées suivant le Droit & les Loix qu'il plaisoit au Sénat de leur imposer ; elles étoient obligées d'observer le culte Religieux de la Métropole : les *Municipes* étoient des Villes honorées du droit de Bourgeoisie Romaine, qui se gouvernoient suivant leurs Loix & par leurs propres Magistrats, elles pouvoient conserver leur Religion & leur ancien culte ; la condition de la Ville *Municipe* étoit en général plus avantageuse que celle d'une Ville Colonie.

Les Loix Juliennes étendirent à toute l'Italie le droit de Bourgeoisie Romaine ; chaque Ville eut droit de suffrage dans les Comices, & fut attachée à une Tribu dans laquelle ses Citoyens donnoient leur suffrage. La Ville d'Industria fut annéxée à la Tribu *Pollia*, qui étoit une des Tribus Rustiques ou de la Campagne. Nos deux Sçavans remarquent que les anciennes Villes qui sont comprises dans l'étenduë du Piémont, étoient di-

ſtribuées dans les Tribus *Pollia* & *Stellatina*, comme il paroit par les Inſcriptions.

La Ville d'Induſtria élevée à la dignité de Municipe étoit gouvernée par un Conſeil ou Sénat, composé des Décurions (Inſcription N°. VIII.) les Décemvirs étoient à la tête du Sénat & du Gouvernement Municipal; la Ville avoit auſſi des Ediles qui avoient la Police & l'inſpection ſur les Ruës, & ſur les Edifices. Les revenus de la Ville étoient à la garde d'un Queſteur, Q. *AErarii Publici*. Elle avoit un Commiſſaire des Vivres, ſoit pour la ſubſiſtance des Troupes, ſoit pour les proviſions des Habitans, *Q. ALIMentorum* : un Officier étoit chargé du recouvrement des intérêts des deniers publics qui ſe payoient tous les premiers jours de chaque mois, CVRATORI KALENDARIORVM REI. Publicæ.

Les Villes d'Italie & des Provinces choiſiſſoient pour Patrons des perſonnes puiſſantes & diſtinguées; il ſe faiſoit une eſpéce de Contrat entre les Villes & leurs Patrons, on en peut voir *la Formule* qui eſt rapportée dans Gruter & par pluſieurs Auteurs ; on voit par les Inſcriptions N°. I. & II. que la Ville d'Induſtria avoit choiſi pour Patrons *A. Hoſtilius*, & *C. Avilius Gavianus* Flamine ou Prêtre de Jule-Céſar.

Cette Ville comptoit au nombre de ſes Citoyens des Chevaliers Romains, qui étoient au-deſſus des Décurions, & devoient avoir quatre cens mille Seſterces de bien; c'eſt à-dire, environ 77500 liv. de la monnoye qui a cours en France. L. Pompeius Herennianus étoit Chevalier Romain, & avoit un Cheval entretenu aux dépens du Public, EQ. ROM. EQ. PVB. C'eſt-à-dire, EQuiti ROM*ano* EQ*uo* PVB*lico donato* ou *Ornato*, comme on lit dans un grand nombre d'Inſcriptions rapportées par Gruter & par les autres Antiquaires. C'eſt une queſtion de ſçavoir ſi tous les Chevaliers ont eu leurs Chevaux entretenus aux dépens du public, ou ſi quelques-uns d'entr'eux ſe fourniſſoient de Chevaux à leurs frais. Mais comme le don d'un *Cheval public* ſe trouve dans les Inſcriptions au nombre des Droits utiles & honorifiques, il ſemble que tous les Chevaliers n'avoient pas cet honneur.

La Ville d'Induſtria étant une *Municipe*, elle avoit, comme nous l'avons déja rémarqué, ſon culte Religieux, & des Divinités qui lui étoient particuliéres, *ſua cuique civitati Religio*, diſoit Cicéron (pro Flacco). Les Municipes après avoir reçu la Bourgeoiſie Romaine, conſervoient leur Culte, qu'on nommoit *Municipalia Sacra*. Nous ignorons quelles étoient les Divinités locales de la Ville d'Induſtria; ſes Inſcriptions, nous apprennent qu'elle avoit érigé un Temple à Jule-Céſar. C. Avilius Gavianus étoit Prêtre ou Flamine de Céſar, FLAMIN. DIVI CAESARIS PERPETUO,

PERPETVO. La Ville avoit adopté un culte étranger, celui d'Isis & d'Osiris; l'Inscription fait mention d'un *Collége de Pastophores*, COLLEGIVM PASTOPHORORVM INDVSTRIENSIVM, qui, suivant nos deux Sçavans Italiens, étoient Prêtres de ces Divinités Egyptiennes; ils le prouvent par deux passages d'Apulée. Ce Collégé des *Pastophores* avoit choisi pour Patron L. Pompeïus, qui avoit accumulé sur sa tête presque toutes les Charges & Dignités de la Ville; la belle Inscription que nous avons rapportée paroit avoir été gravée sur le piedestal d'une Statue que le Collége avoit érigée en son honneur.

L'explication de ces monumens fait assez connoître la dignité de la Ville d'*Industria*; outre les Inscriptions, on y a découvert des restes de superbes édifices, un pavé à la Mosaïque, les débris d'un Temple, des bas reliefs, plusieurs Statuës de Bronze, un très-beau Trépied du même métal, dont chaque branche est ornée de quatre figures en relief d'un travail fini.

Cette Ville étoit très-ancienne, comme le nom de Bodincomagus composé d'un mot Ligurien & du *Magus* des Celtes le prouve; elle fut élevée à la dignité de Municipe, lorsque le Sénat fut obligé après la guerre Sociale d'accorder le droit de Bourgeoisie à toute l'Italie en deçà du Pô par rapport à Rome; le nom ancien subsista pendant quelque temps, si l'on peut compter sur deux Inscriptions rapportées par Gruter CCCCXXXI. 6. & DLV. 7. Nous pensons que les Romains changérent le nom de *Bodincomagus* en celui d'*Industria*, comme on en voit des exemples en Italie. Industria étoit florissante sous l'Empire d'Auguste, auquel elle dédia un Monument (Inscr. VIII.)

IMP. CAESARI
AVGVSTO
D. D.

Nous avons vû par le témoignage de Pline que sous le régne de Vespasien & de Tite, elle étoit au nombre des Villes célébres de la Ligurie. Nous ignorons quel a été son sort dans la suite des siécles. Elle aura été ruinée par la guerre ou par quelqu'autre accident dont on ne trouve aucune trace dans l'Histoire. Elle renait en quelque sorte par les soins de MM. Ricolvi & Rivautella, qui ont pris la peine de rechercher ses ruines & d'expliquer ses Monumens.

Ces deux Sçavans se proposent encore de donner de nouvelles preuves de leur zéle & de leur érudition; ils ont dessein d'examiner; 1°. la position de l'ancienne Ville de *Cemenelum*, Cemelle près de Nice, sa grandeur, sa magnificence, les vestiges de son Amphithéâtre & de ses Edifices. 2°. Une portion assez considérable d'une voye Romaine, qui du Comté de Nice passoit par la Turbie à Vintimille vers la côte de Gènes, sur laquelle se sont trouvées plusieurs colomnes milliaires placées de suite, avec une Inscription qui nous

apprend que cette voye, qui conduisoit à la riviére de Trébie, se nommoit *Via Julia Augusta*, & qu'elle fut réparée par l'Empereur Hadrien. 3°. La découverte d'une Ville ancienne à Centallo, à six milles de Coni, où l'on a trouvé des Inscriptions avec des noms de Duumvirs & d'autres Magistrats; mais aucune ne donne le nom de la Ville. 4°. Les Inscriptions & Antiquités du Duché & Val d'Aoste, le plan de la Ville d'Aoste fondée par les Romains, les vestiges d'anciens Edifices, outre un Arc & deux Portes de la Ville, & les restes d'un Théâtre. On y joindra des remarques sur les vestiges d'une voye Romaine, & de plusieurs ponts qui avoient été construits, soit pour le passage des Légions de l'Italie dans la Gaule ou dans la Germanie, soit pour l'exploitation des riches mines du Pays des *Salasses*, aux environs d'*Augusta Prætoria*, qui est la Ville d'Aoste. 5°. Enfin ce travail sera suivi des recherches sur la position ancienne de plusieurs peuples, dont les noms se lisent sur l'Arc de la Ville de Suse, & qui sont encore inconnus.

LES COUTUMES DU DUCHÉ DE BOURGOGNE, avec les anciennes Coutumes, tant générales que locales de la même Province, non encore imprimées: & les observations de M. BOUHIER, *Président à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoise*, deux volumes *in-fol.* A Dijon.

CINQUIEME EXTRAIT.

Les observations générales & particuliéres que nous avons déja faites sur cet ouvrage dans les quatre précédens mois, & surtout les détails que nous avons exposés dans nos deux derniers extraits, sur les 50 chapitres que renferme le premier volume, feront aisément pressentir ce qu'on doit attendre de l'Auteur, dans les 27 chapitres suivans que renferme le second tome.

L'Auteur paroit à la vérité y avoir travaillé plus particuliérement que dans le premier tome, pour ses Concitoyens & pour l'éclaircissement de la Jurisprudence du Parlement de Bourgogne. Cependant on voit encore, même dans ce volume, dequoi satisfaire presque tous les autres François, sur toutes les matiéres dont l'Auteur traite, & même sur presque toutes celles du Droit Coutumier & sur une grande partie du Droit Civil.

Quoique ce second volume n'ait paru qu'après la mort de son Auteur, il ne faut pas le regarder comme un ouvrage posthume. L'Editeur de ce volume observe que plus des deux tiers en ont été imprimés sous les yeux de l'Auteur, & que pour le surplus on s'est exactement conformé au manuscrit

dont la plûpart des citations ont même été revües & vérifiées. Si on a placé dans ce volume quelques Dissertations de l'Auteur déja imprimées; ce n'a été que pour suivre ses intentions & surtout à cause des additions dont elles sont accompagnées dans cette derniére édition.

Pour venir à ce qui forme particuliérement l'objet des 27 chapitres ou traités dont ce second volume est composé, & dont le premier est le chapitre cinquante-uniéme de tout l'ouvrage, la plus grande partie de ces traités concerne les droits Seigneuriaux. Tel est en effet l'objet général des 22 premiers chapitres de ce volume, c'est-à-dire, des chapitres 51, 52 & suivans jusques & compris le soixante & douziéme; & ces 22 chapitres occupent 571 pages de ce volume qui n'en a que 674. Les 5 autres chapitres concernent diverses matiéres dont nous avons déja présenté une idée générale dans notre premier extrait.

Quant aux 22 premiers chapitres qui concernent les droits Seigneuriaux, on peut y distinguer deux parties principales. La premiére & la plus étendue traite en général & en particulier des différens droits appartenans aux Seigneurs Justiciers, Féodaux & Censuels. Elle commence au chapitre cinquante-uniéme de tout l'ouvrage & elle comprend les 13 premiers chapitres de ce second volume dont elle occupe 416 pages. La seconde partie qui contient les 9 chapitres suivans, ne concerne que le droit Seigneurial de main-morte.

Dans les 13 chapitres qui composent la premiére partie, les huit premiers semblent concerner plus particuliérement les droits des Seigneurs Haut-Justiciers. Les deux premiers de ces chapitres regardent en général les Justices Seigneuriales & leur exercice, le troisiéme leurs Officiers, le quatriéme les droits honorifiques des Seigneurs Justiciers, les quatre suivans les droits utiles particuliers à ces mêmes Seigneurs. Les 5 postérieurs sont réservés pour les autres droits utiles qui appartiennent du moins jusqu'à un certain point à toutes les espéces de Seigneurs, tant Censuels & Féodaux, que Justiciers.

Le premier de ces chapitres, qui est le cinquante-uniéme de tout l'ouvrage explique d'abord en général en quoi consistent les Justices Seigneuriales. On y voit en abregé leur origine. Leur état actuel y occupe presque tout le détail. Sur leur origine l'Auteur observe que le Roy étant par le droit de sa Couronne le seul Magistrat né de ses Etats, toute Justice Seigneuriale y émane nécessairement de lui, soit qu'il l'ait expressément concédée à quelque titre que ce soit, ou qu'il l'ait tolérée & approuvée depuis l'usurpation qui en auroit été faite sur lui. Sur cette origine de Droit, tous les Auteurs sont d'accord.

Il s'en faut beaucoup qu'ils soient de même sur l'origine de fait qui

est très-incertaine, parce que les temps auxquels elle remonte ont été jusqu'à présent trop peu éclaircis. Dumoulin trompé par le défaut de la traduction Latine faite sur le Grec de la Novelle 80 de Justinien (ch. 3) dont un Sçavant Allemand (Jean Freder. Homberg) a donné depuis une autre interprétation, avoit pensé que nos Justices Seigneuriales dérivoient du droit introduit par cette Novelle. Cet avis de Dumoulin étoit fondé sur ce qu'il regardoit cette Loi comme donnant une espéce de Jurisdiction aux Propriétaires des héritages sur ceux qui les cultivoient, au lieu que la Novelle n'accorde en effet cette Jurisdiction qu'à un Magistrat particulier que Justinien avoit établi sous le nom de Questeur pour juger les gens de la Campagne, d'une maniére qui ne les détournât que le moins qu'il seroit possible de leurs travaux. Aussi Argentré (que M. Bouhier cite toujours ainsi, quoique l'usage moins exact, mais assez universel, soit de l'appeller d'Argentré) n'a-t'il pas oublié d'observer cette erreur de Dumoulin, dont il se montre assez l'Antagoniste sur toutes sortes de matiéres.

Envain, ajoute M. le P. Bouhier, d'autres Auteurs ont-ils cherché l'origine de nos Justices, dans les droits que les Maîtres avoient chez les Romains sur leurs esclaves... „ Il paroit constant par ceux qui „ sont le plus versés dans nos anti„ quités que sous les deux premié„ res races de nos Rois, il n'y avoit „ point d'autre justice en France „ que la Royale. Elle étoit exercée „ par les Ducs & par les Comtes „ qui étoient envoyés dans les Pro„ vinces & dans les Villes pour les „ gouverner, & qui avoient sous „ eux en chaque Canton des Offi„ ciers subalternes, qui jugoient „ toutes sortes de causes.... Com„ ment s'est donc fait cet établis„ sement des Justices des Sei„ gneurs? Ce qui paroît le plus „ vraisemblable c'est qu'à l'avéne„ ment de Hugues Capet, les Du„ chés & les Comtés étant de son „ consentement devenus héréditai„ res, à la charge seulement de „ relever de lui en fief..... ces „ Seigneurs pour assurer d'autant „ plus leur état, crurent devoir „ communiquer le meme avanta„ ge aux Officiers, qui exerçoient „ sous eux la Justice sous la meme „ condition de la mouvance envers „ eux. Introduction nouvelle à la „ vérité, mais que je ne voudrois „ pas traiter d'usurpation ni d'a„ bus, comme l'ont fait quelques„ uns de nos Auteurs, si ce n'est „ peut-être en ce que les Seigneurs „ s'étoient arrogés.... le droit de „ juger souverainement & sans ap„ pel. Mais le droit de Ressort „ étant depuis longtemps retour„ né à nos Rois, comme de rai„ son, on ne voit pas que les ju„ stices Seigneuriales diminuent en „ rien leur puissance, dont l'essen„ tiel est de poûvoir recevoir les „ appellations de tous les Juges du „ Royaume.

La preuve que l'Auteur donne

de son opinion sur l'origine des Justices Seigneuriales, est tirée de ce que pendant longtemps, & jusqu'à l'Ordonnance par laquelle Philippe le-Bel prescrivit en 1287, à tous les Seigneurs ayant Justice Temporelle de la faire exercer par des Officiers Laïques; les Seigneurs ont continué d'exercer eux-mêmes la justice dans leurs terres.

Tous les Lecteurs n'adopteront pas sans doute dans toutes les parties cette opinion de l'Auteur, ainsi que quelques autres. Cette derniére semble même être détruite du moins en partie par la preuve qu'il en donne. Car il paroît en résulter que les Seigneurs loin d'administrer alors leurs justices généralement par eux-mêmes, en commettoient souvent l'exercice à des Ecclésiastiques, ce que le Roy crut devoir empêcher. Aussi l'Auteur examinant dans le chapitre suivant ce qui résulte véritablement de cette Ordonnance, y reconnoit-il qu'elle ne prouve point ce qu'il en avoit induit, & qu'on ne sçait pas precisément, ni quand les Seigneurs ont cessé de rendre la justice par eux-mêmes, ni quand ils ont perdu ce droit. Il soutient seulement que de toute ancienneté les Seigneurs ont eu la liberté d'instituer des Juges pour juger en leur place, que l'Ordonnance de 1287, ne les a point privés du droit de juger par eux-mêmes s'ils le vouloient, mais que les Seigneurs se sont eux-mêmes départis de ce droit par plusieurs raisons assez vraisemblables qu'il en assigne, & qu'aujourd'hui ils ne seroient plus admis à exercer ce droit, de même que les Evêques dans la plus grande partie de la France ont perdu, en cessant d'en user, le pouvoir d'exercer par eux-mêmes leur jurisdiction contentieuse.

Pour revenir au détail, qu'offre le chap. 51 sur l'état actuel des Justices Seigneuriales, il y fait voir qu'aucune Justice nouvelle ne peut être érigée en France que par concession du Roy, concession qu'un temps immémorial d'exercice fait présumer, & que le dernier ressort ne peut appartenir aux Vassaux, si ce n'est, ajoute-t'il, en matiéres Criminelles, sur lesquelles il croit que le Roy pourroit faire revivre l'ancien usage où étoient les Hauts Justiciers de les juger sans appel; mais l'Auteur ne marque pas que cela fut à desirer. Il examine ensuite comment l'exercice du droit de Justice peut s'acquérir, se prouver, se conserver & se perdre entre divers Seigneurs: comment doit s'entendre la maxime que fief & justice n'ont rien de commun: sur quelles personnes doivent s'exercer les Justices Seigneuriales: s'il seroit convenable que le Roy supprimât les Justices Seigneuriales (ce qu'il ne pense pas): ce qui distingue les Justices haute, moyenne & basse: quelles sont les diverses marques extérieures des Hautes Justices telles que les signes patibulaires, Piloris, Carcans & échelles, par qui, comment & où ces marques peuvent

être érigées & replacées après leur destruction, & de leurs effets : enfin ce qui concerne en général la compétence des Seigneurs Justiciers, hauts, moyens, bas, & censuels, surtout dans le Duché de Bourgogne & dans le ressort de son Parlement : quels droits de Justice ont les Engagistes du Domaine du Roy : quels droits de Justice appartiennent encore en Bourgogne, aux Seigneurs Hauts Justiciers sur les gens de poëté, c'est-à-dire, sur leurs justiciables qu'aucun privilége n'exempte de toute l'étendue de leur droit. Or ce droit va jusqu'à ne leur permettre aucune assemblée sans la permission expresse du Seigneur, dont le refus pourroit seulement être suppléé par autorité supérieure. L'Auteur a mis à la fin de ce chapitre divers Arrêts & une Ordonnance du Duc Philippe qu'il y a cités.

On voit aisément par ce détail, que selon ce que nous avons déja observé, nos bornes ne nous permettent pas de présenter de meme ce qu'il y a de particulier dans les autres chapitres. Nous nous contenterons donc d'en marquer les objets les plus généraux & d'y joindre quelques petites observations plus particuliéres sur certains articles qui nous ont paru le mériter davantage.

Le chapitre 52 concerne l'exercice & la compétence des Justices Seigneuriales, considérées encore en général & plus par rapport aux droits & aux charges des Seigneurs qu'autrement. L'Auteur y discute ce qui intéresse la nature des offices des Seigneurs, les droits, le pouvoir & les devoirs généraux de ces Officiers, les Charges dont sont tenus les Seigneurs en qualité de Justiciers, surtout quant au Criminel, &c.

Le chapitre 53 n'est qu'une espéce de supplément du précédent & est borné à ce qui regarde particuliérement l'institution & la destitution de toutes les espéces d'Officiers des Justices Seigneuriales & les devoirs particuliers de ces Officiers.

Les droits honorifiques des Seigneurs, surtout des Hauts Justiciers & de leurs Officiers, sont l'objet du chap. 54. L'Auteur y discute ces droits par rapport au titre & à la qualité de Seigneur, & à toutes les préséances, prééminences & autres priviléges & prérogatives qui les distinguent, tant dans les Actes par écrit que dans les assemblées publiques, dans les Eglises, Hôpitaux & autres lieux dépendans de leurs terres. Ainsi l'Auteur n'oublie point dans ces distinctions, celles du Banc, de l'Eau-benite, de l'encensement, de la recommandation aux priéres du Prône : les titres, soit lorsqu'il y a un Patron, soit quand il y a divers Seigneurs dont les parts sont égales ou inégales, ou dans les autres cas. Il examine aussi ce qui concerne les femmes, les enfans & les Veuves des Seigneurs & les honneurs dus aux moyens & bas Justiciers, aux simples Seigneurs Féodaux & Censuels, aux Officiers des Cours supérieures, aux Engagistes, aux

Usufruitiers, aux Gardiens & Baillistes, aux Acheteurs à faculté de rachat, aux Nobles, aux Officiers Royaux, à ceux de la maison du Roy : comment tous ces droits peuvent se poursuivre en Justice, &c. & il ajoute à ce chapitre la copie de trois jugemens non encore imprimés sur cette matiére.

Nous remarquerons dans ce chapitre un fait que l'Auteur rapporte (n. 49 d'après la Faille annal. de Toulouse tom. 1. p. 27) comme singulier & » ignoré de tous ceux » qui ont écrit sur cette matiére. » C'est qu'il y eut plainte formée » par la Noblesse du Languedoc, à » l'assemblée des Etats de la Pro» vince tenue en 1303, contre une » Ordonnance de l'Evêque de Car» cassonne, qui défendoit aux Cu» rés de présenter de l'Eau-bénite » aux Seigneurs Justiciers & à leurs » femmes & enfans; sauf à la leur » donner par aspersion. Et [que] » le Roy, à qui cette plainte fut pré» sentée, par les Députés des Etats, » sans s'arreter à cette Ordonnance, » maintint la Noblesse en tous ses » droits honorifiques dans les Egli» ses comme du passé. « En effet cette anecdote, soit qu'elle soit plus ou moins connue, peut être précieuse si elle est assez assurée pour prouver l'ancienneté de l'usage de la présentation de l'Eau-bénite aux Seigneurs par goupillon, au lieu d'aspersion.

Le droit qu'ont les Seigneurs Hauts Justiciers de confisquer à leur profit les biens des Délinquans, fait la matiére du chap. 55 qui est un des plus étendus de tous & occupe seul plus de 60 pages & de 460 nombres. L'Auteur y fait voir avec ordre, quoique sans l'annoncer; 1°. en quels pays & en quel cas la confiscation a lieu; 2°. à qui elle appartient selon la diversité des cas & des biens; 3°. quels biens y sont sujets, & que ce qui est inalienable au Délinquant n'est pas confiscable; 4°. comment & de quel temps la confiscation est acquise & peut se perdre; 5°. à quelles charges & diminutions elle est sujette & comment ces charges se repartissent entre ceux qui en profitent; 6°. ses effets par rapport aux condamnés & à leurs cautions ou coobligés.

Les amendes qui s'adjugent aux Seigneurs en cas de délits ou de quasi délits, sont le sujet du chap. 56. On y voit que l'Auteur se proposoit de traiter des amendes dues au Seigneur faute de payement du Cens & autres redevances, lorsqu'il traiteroit de ces droits, sur lesquels nous n'avons rien vus de lui. Il y a lieu de croire que ces projets, ainsi que quelques autres annoncés ailleurs par l'Auteur, tel que celui d'un traité de prescriptions, auront pu être du moins ébauchés par l'Auteur; & il seroit fort à désirer que son Successeur dans sa charge que nous croyons possesseur de ces manuscrits, & dont le mérite est connu, pût en faire au public un présent accompagné de tout ce qui seroit nécessaire pour le rendre digne de lui & de son Prédécesseur. Nous aurions ainsi

d'une maniére complette l'explication de la Coutume de Bourgogne, dont 4 ou 5 titres assez importans paroissent avoir encore besoin de ce supplément.

Pour revenir à l'objet du chap. 56, l'Auteur y explique d'abord les diverses espéces d'amendes dont il traite & ce qui seroit à désirer pour rendre plus justes celles qui ont été fixées anciennement à une certaine somme, eu égard à la différence extrême, entre la valeur des anciennes monnoyes & celle des monnoyes actuelles. Il observe à ce sujet (d'après Melon, essai politique sur le commerce p. 204 Edit. de 1734, & du Tot, réflexions politiques sur les finances, Edit. de 1738, tom. 1. pag. 354) „ qu'une terre qui sous le régne de „ S. Louis étoit affermée cent liv. „ doit valoir aujourd hui 1900 liv. „ poids pour poids, & qu'au temps „ du déclin de la seconde race de „ nos Rois, qui est celui des in„ féodations & des évaluations des „ droits Seigneuriaux en argent, „ la livre de ce métal (qui est aujourd'hui à cent francs & plus sur le pied de 50 francs & plus le marc) „ ne valoit qu'environ 20 „ sols, d'où il suit..... que le sol „ de redevance qui devoit être la „ vingtiéme partie de la livre d'ar„ gent & qui l'étoit dans les pre„ miers temps n'en est actuelle„ ment que la deux millieme par„ tie. “ Ce calcul ne peut paroître juste qu'en supposant qu'un fonds qui auroit produit un sol au commencement de la troisiéme race produiroit aujourd'hui cent francs, ce que l'Auteur ne prouve pas. Il tend seulement à faire voir que ce fonds produisant un sol au temps de S. Loüis devroit en valoir aujourd'hui 19 & que ce qui auroit valu au commencement de la troisiéme race, c'est-à-dire, environ 250 ans avant S. Louis 19 s. vaudroit aujourd'hui 95 liv. Mais il est certain que l'Auteur remplit son objet en faisant voir l'énorme disproportion que les changemens dans les monnoyes ont mise entre les évaluations anciennes & celles qui conviendroient au temps présent; c'est même ce qu'il prouve encore en se rapprochant plus des temps présens, & observant que le gros des prébendes de la Cathédrale de Paris, qui valoit en 1675 900 livres de rente, ne valoit en 1452 que huit livres seize sols Parisis. Le marc d'argent qui est à présent de cinquante livres & plus n'étant alors que de vingt neuf livres. Du reste une question sur laquelle l'Auteur s'étend beaucoup dans ce chapitre est celle de sçavoir si les amendes & confiscations appartiennent à celui qui étoit Seigneur lors du délit, ou à celui qui est Seigneur lors de la condamnation, & il se détermine pour le Seigneur du temps du délit, en répondant à toutes les objections de l'avis contraire.

Le chapitre 57 traite du droit de deshérence & des biens vacans. Au sujet des cas auxquels les Seigneurs peuvent etre exposés à restituer des biens dont ils auroient eu droit

droit de jouir comme abandonnés & sans propriétaire connu, l'Auteur examine si dans ces cas ils peuvent être obligés d'en restituer les fruits par eux consommés de bonne foi. Après y avoir décidé pour la négative, il se sert de cette occasion pour discuter avec étendue la question, si l'Héritier chargé de rendre un Fidéi-commis a droit aux fruits des biens substitués depuis l'ouverture de la substitution, jusqu'au jour de la demande en restitution. Ce que nous observons pour faire voir que l'Auteur ne se borne pas toujours seulement à ce qu'annonce l'intitulé de chaque chapitre : cependant il lui arrive très-rarement d'aller plus loin.

Les Epaves, qui sont des espéces de biens mobiliaires vacans, forment l'objet du chapitre cinquante-huitiéme ; l'Auteur y examine aussi quelles personnes doivent être chargés des enfans exposés. Il soutient que cette charge étoit autrefois imposée aux Ecclésiastiques comme jouissans des biens des pauvres & à leur défaut, ou s'ils n'avoient pas assez de revenus, aux habitans des lieux dans lesquels les enfans s'exposoient. Il croit que cette ancienne Jurisprudence n'a point été changée avant un Arrêt du Parlement de Paris du 5 Juillet 1594, & que cet Arrêt ne fut même fondé, comme plusieurs autres suivans, que sur ce que les Seigneurs alors condamnés à supporter cette charge succédoient dans les pays pour lesquels ces Arrêts sont intervenus, aux bâtards & qu'on regarde comme tels tous les enfans exposés. Il convient cependant que le Parlement de Paris, a fait à ce sujet contre les Seigneurs le 30 Juin 1664, un Réglement général. Mais il soutient l'ancienne Jurisprudence pour le Parlement de Dijon, où le dernier état y paroit contraire en observant que les Parlemens de Bretagne, de Normandie, de Guyenne, de Provence, & de Besançon se sont maintenus dans l'ancien état.

Le chapitre 59 est réservé pour les tailles Seigneuriales & pour le droit qu'ont les Seigneurs Hauts Justiciers en Bourgogne, & qu'y pourroient avoir quelques autres par leurs titres de demander à leurs justiciables un subside extraordinaire dans 4 cas marqués par la Coutume. Ces quatre cas sont selon cette Coutume (art. 4) *pour voyages d'outremer, nouvelle Chevalerie, mariage d'une fille tant seulement, & pour la rançon du Seigneur.* On concevra aisément que l'Auteur qui paroit très-attentif à ne rien négliger, n'a pas oublié sur tous ces points de joindre à ce que le genre didactique peut offrir de plus nécessaire & de plus utile, ce que l'Histoire peut présenter de curieux. Mais il faut nous résoudre à ne pas le suivre dans ces détails qui nous méneroient trop loin & terminer cet extrait par l'idée la plus sommaire des chapitres suivans.

Le soixantiéme a pour objet le

droit de corvées dont l'origine fournit encore matiére à quelques anecdotes historiques, & dont les diverses espéces & les régles occupent presque tout le détail.

Les droits de Bannalité, leur origine, leur nature, leurs diverses sortes, ceux qui peuvent en jouir, ceux sur qui ces droits s'exercent, les titres qu'ils exigent & la maniére de les exercer, offrent encore une matiére assez importante dans le chapitre soixante-uniéme.

Enfin la Bannalité des Bois & des Riviéres qui est particuliére aux Seigneurs du Duché de Bourgogne d'après leur Coutume & le droit de pêche, sont la matiére du chapitre soixante-deuxiéme, & le chapitre soixante-troisiéme traite des droits de Chasse & de Colombier.

La seconde partie que nous avons distinguée dans les 22 premiers chapitres de ce volume, & qui commence au chapitre soixante-quatriéme, explique dans les 9 chapitres suivans, depuis la page 417 jusqu'à la page 573, ce qui concerne le droit de Main-morte, tel qu'il a lieu surtout dans le Duché de Bourgogne, & dans les Pays de Bresse, du Bugey, de Valromey, & de Gex qui ressortissent au Parlement de Dijon. Quoique cette partie ne soit ni moins bien traitée que la précédente, ni moins curieuse quant aux détails historiques & à divers points de droit qui intéressent diverses Provinces, & même divers Etats de l'Europe; la nécessité d'abréger nous réduit à ne présenter que l'idée la plus succinte de chacun des neuf chapitres qu'elle contient.

Les trois premiers de ces chapitres regardent principalement la nature du droit de Main-morte, c'est-à dire, de celui qui concerne les personnes & les biens mainmortables, dont traite l'Auteur dans cette seconde partie. Les chapitres suivans ont pour objet principal les effets de ce même droit, considéré d'abord plus particuliérement à l'égard des Seigneurs & ensuite rélativement aux Main-mortables.

Le chapitre 64 concerne l'origine de ce droit de Main morte, sa nature & ses différentes espéces. L'Auteur observe que cette servitude qu'on regarde comme peu commune n'est point particuliére à la France, qu'elle est encore en usage dans presque toute l'Allemagne, dans les Pays du Nord, & même dans l'Italie & en Espagne. Le chapitre 65 explique comment le droit de Main-morte s'acquiert, se prouve & se perd. L'Auteur y observe que la maxime nulle terre sans Seigneur, n'a point lieu dans le Duché de Bourgogne: & il ajoute à la matiére de ce chapitre un supplément considérable dans le chap. 66 où il traite particuliérement de la maniére dont la servitude de Main-morte se contracte entre le Seigneur & ses Mainmortables.

L'effet du droit de Main-morte

tant à l'égard des Main-mortables que de leur Seigneur, & l'action qu'a le Seigneur de Main-morte qui possède dans sa Seigneurie des fonds Main-mortables, sont les objets des chapitres 67 & 68.

La communion de biens que les servitudes de Main morte ont introduite entre ceux qui y sont assujettis, & que l'Auteur soutient être aussi avantageuse aux Main-mortables qu'à leur Seigneur, & la maniére dont cette communauté s'établit, se conserve & se perd, sont la matiére du chap 69. Le chap. 70 traite du principal effet de cette association de biens, c'est-à-dire, du droit qu'elle donne aux Main-mortables, parens & communs de se succéder au préjudice du Seigneur. Le droit qu'a le Seigneur de succéder au Main-mortable en cas de défaut de tels parens, est le sujet du chap. 71. Ce droit Seigneurial dont le nom varie selon les lieux, s'appelle en Bourgogne droit d'*Echute*. Enfin l'affranchissement des Main-mortables, c'est à-dire, la maniére, dont ils peuvent se libérer du droit de Main-morte en désavouant leur Seigneur, & les effets de cet affranchissement forment l'objet du chap. 72. qui est le dernier de cette seconde partie. L'Auteur après y avoir examiné les priviléges qu'on prétend attachés à diverses Villes de France, de Savoye, d'Allemagne & à celle de Rome, d'affranchir les Main-mortables qui y établissent leur domicile; conclut de cet examen qu'aucune translation de domicile ne peut délivrer les Main-mortables, du moins en Bourgogne, du joug de leur servitude.

Nous réserverons pour l'un des premiers Journaux les 5 chapitres suivans qui exigent un peu plus de détail: comme ce futur extrait sera le dernier, nous y joindrons quelques observations générales sur tout cet ouvrage, avec une liste des autres productions de l'Auteur sur la Jurisprudence.

ANNALI D'ITALIA DAL PRINCIPIO DELL' ERA VOLGARE sino all' anno 1500, &c. C'EST-A-DIRE: *Annales d'Italie, depuis le commencement de l'Ere Vulgaire jusqu'a l'an* 1500, *compilées par* LOUIS MURATORI, *Bibliothécaire du Sérénissime Duc de Modéne, Tome trois, depuis la premiére année de l'Ere vulgaire jusqu'a l'an* 600, *in*-4°. *pp*. 583. A Milan 1744, aux dépens de Jean-Baptiste Pasquali, Libraire à Venise.

CE troisiéme tome commence à l'an 401 de Jesus-Christ, époque fatale dans laquelle pour nous servir des termes de M. Muratori, tout le Septentrion se déchaîna contre l'Empire Romain, & parvint enfin non seulement à le démembrer, mais même à l'anéantir entiérement.

Comme l'origine & la suite de tous les maux qui le désolérent, & en particulier l'Italie, depuis que

les Goths, les Huns & différentes autres nations du Nord, en eurent fait le théâtre de leur fureur & de leurs brigandages, sont connus de tous ceux qui ont quelque teinture de l'Histoire, nous insisterons à notre ordinaire plutôt sur la maniére dont notre Annaliste a traité ces événemens, que sur ces événemens mémes.

Nous avons déja remarqué que son usage est de placer à la tête de chaque année le nom du Pape qui tenoit pour lors le S. Siége. Il tâche de fixer autant qu'il est possible l'année à laquelle ils y furent élevés & celle de leur mort; mais à l'égard de leurs actions, il ne les rapporre que lorsqu'elles sont liées à l'Histoire profane. Il renvoye aussi pour ce qui regarde l'Histoire Ecclésiastique aux Cardinaux Baronius & Noris, au P. Pagi, & à M. l'Abbé Fleury. Il en touche cependant les principaux événemens, & s'arrête même quelquefois sur ceux qui lui donnent occasion de placer des réflexions qu'il croit neuves, & dont quelques unes paroitront du moins très-singuliéres, soit pour le fonds, soit pour la maniére dont elles sont exprimées.

On en verra un exemple à la page neuf, où après avoir rapporté les troubles, que l'exil & la déposition de S. Jean Chrisostôme causérent à C. P. il ajoute que le désordre y fut si grand que Zosime même en fait mention, & que comme les Moines furent extrêmement mêlés dans ces troubles, il en prend occasion de les déchirer; que cet Auteur Payen jusqu'au fanatisme, va même jusqu'à dire, qu'ils avoient déja sçû trouver le moyen d'amasser de si grands biens sous le prétexte de s'en servir, pour assister les pauvres, qu'ils avoient, pour ainsi dire, réduit tout le monde à la pauvreté. Hyperbole reprend M. Muratori, qui discrédite un pareil récit, mais qui ne laisse pas cependant de nous faire connoître, comment les Moines à peine nés dans le siécle précédent, s'étoient multipliés dans les Villes & dans les Bourgades, & qu'ils ne négligeoient pas les moyens de s'approprier les richesses des autres; *e non trascuravano il mestier di far sua la roba altrui.*

Nous remarquerons une fois pour toutes, que lorsqu'il s'agit de faits ou de dates qu'on peut, selon lui, ou selon d'autres, appuyer de l'autorité des Inscriptions, comme il en a donné un recueil considérable au public, il se croit presque toujours en droit de parler en Maître. On en trouvera la preuve dans ce qu'il dit au sujet d'une Inscription, qu'on prétend avoir été trouvée à S. Gilles en Languedoc, & qui porte qu'elle a été faite à l'honneur d'Ataulphe très-puissant Roy des Goths & de Placidie. Il est étonnant, dit notre Annaliste, que deux Sçavans du premier ordre, tels que MM. Spon & du Cange, ayent pu regarder comme un véritable monument de l'antiquité, une Inscription, dont le langage est si ridicule & si affe-

été ; il soutient d'ailleurs qu'elle va directement contre l'Histoire du temps, en ce qu'elle suppose contre toute apparence, que ce mariage se fit du consentement de l Empereur Honorius, frere de cette Princesse.

Elle étoit tombée entre les mains des Goths à la prise de Rome par Alaric; mais quoique leur Captive, ils la traitérent toujours avec tout le respect qui étoit du à la grandeur de son rang. Son mariage avec Ataulphe fut célébré à Narbonne avec beaucoup de magnificence. Entr'autres galanteries que ce Prince lui fit, il lui présenta cinquante Pages tous richement vétus, dont chacun lui offrit de la part de son nouvel Epoux, deux bassins l'un rempli d'or, & l'autre de pierres précieuses. Mais, dit M. Muratori, il est facile au voleur de parer son Epouse, *al Ladro e facile di pulir la sposa*. Car toutes ces richesses venoient du pillage de Rome.

Ataulphe ayant été tué par un des siens, cette même Princesse se remaria au Comte Constantius; elle en eut un fils qui fut depuis Empereur sous le nom de Valentinien III. Sa piété la rendit célébre ; & l'on voit encore à Ravenne une magnifique Eglise, qu'elle y fit bâtir sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, pour s'acquitter d'un Vœu qu'elle fit dans une tempête où elle courut risque de la vie. On trouve la description de cet édifice dans le *Spicilege* de Ravenne que notre Historien a publié dans le premier Tome du recueil des Ecrivains d'Italie.

Pour ce qui regarde les matiéres de Chronologie, quoi qu'il contredise quelquefois nos plus célébres Auteurs, & surtout Baronius, il s'en rapporte presque toujours à leur sentiment. Ainsi après avoir averti que le passage des Vandales en Afrique *forme un grouppe de difficultés*, dont il n'est pas aisé de se tirer, il expose en peu de mots les raisons qu'on peut alléguer pour & contre l'opinion du P. Pagi qui place ce funeste événement dans le mois de May de l'année 429, & il l'adopte : mais en la regardant non comme absolument certaine, mais seulement comme la plus probable. Il nous fait une peinture très-vive des maux que les Vandales causérent à l'Eglise & à l'Etat dans un Pays, qui par la grande tranquillité, dont il avoit joui jusqu'alors, étoit regardé comme le plus riche de tout l'Empire Romain. Ils y exercérent toutes sortes de cruautés pour forcer les Habitans à découvrir les richesses qu'ils avoient & *celles qu'ils n'avoient pas*. Les Eglises furent spoliées, données ensuite aux Prêtres Ariens & la Religion Catholique absolument proscrite.

Salvien regarde ces désastres, comme une punition Divine du libertinage affreux dans lequel les Affriquains vivoient depuis longtemps. Selon lui, leur caractére étoit moins bon que celui des Vandales, & leurs mœurs bien plus dissolues que celles des Alains,

des Goths, & des autres Peuples du Nord, que l'espérance du butin avoit fait passer en Afrique à la suite de Genséric. » Car dit Salvien, la Nation Gothique est » Chaste: les Alains sont adonnés » aux femmes; mais ils sont d'assez bonne foi : les Francs sont » trompeurs; mais ils exercent volontiers l'hospitalité : les Saxons » terribles pour leur cruauté, sont » respectables par leur chasteté, » ensorte que si chacune de ces » Nations a quelque chose de mauvais, elle a aussi quelque chose » de bon; mais dans les Afriquains » on ne trouve rien que de mauvais.

Notre Historien en racontant ces tragiques événemens, ainsi que la nouvelle invasion des Huns sous la conduite du fameux Attila l'an 452, touche en passant ce qu'ils ont de plus propre à piquer la curiosité du Lecteur, comme on peut le voir dans le morceau suivant.

» On croit communément, dit-» il, que l'illustre Ville de Venise » doit son origine à cette formida-» ble irruption de barbares. Le » Dandolo, ajoute-t'il, cite en » preuve de ce fait dans sa Chro-» nique, un certain Ponce, Auteur » qui nous est inconnu. Il dit que » pour éviter la furie de ce fou-» gueux torrent, les Habitans de » Padoue, d'Altino, & des lieux » circonvoisins, se réfugiérent dans » les petites Isles de Rialto, de » Malamocco, & autres; & que » s'étant fixés dans celles qui étoient » contigues à Rialto, ils formérent » peu-à-peu la fameuse Ville, qu'on » nomme aujourd'hui Venise. Ce-» pendant, continue M. Muratori, » Cassiodore qui fleurissoit sur la fin » du siécle suivant, écrivant aux Tri-» buns des Plages Maritimes, & » parlant des peuples qui habi-» toient pour lors ces petites Isles, » ne dit autre chose, sinon qu'ils » vivoient uniquement de poisson, » & que tout leur commerce con-» sistoit dans la fabrication & dans » la vente du sel.

Cassiodore comme on le sçait, étoit Chancelier du Roy Théodoric, Prince célébre, & surtout respectable par la sagesse & par l'équité de son Gouvernement. Nous en rapporterons ce trait d'après notre Annaliste. Etant obligé pour la sureté des Etats qu'il possédoit dans les Gaules, de faire venir un corps considérable de Gépides, il prit toutes les précautions possibles, pour qu'ils ne fissent aucun tort aux peuples de la Ligurie, & aux autres par les terres desquels ils devoient passer; pour leur ôter même tout prétexte de les vexer, il fit payer à chaque Soldat par semaine trois sous d'or, valant à peu près chacun notre écu d'or; *grosse somme*, dit M. Muratori, en comparaison *de la misérable paye* qu'on donne aujourd'hui à nos Soldats.

Il croit que ce qui avoit déterminé Théodoric à prendre de pareilles mesures, étoit la crainte qu'il avoit de l'humeur guerriére du grand Clovis, dont les Etats

confinoient avec ceux des Visigoths. » Mais pour le bonheur de » ce Prince, dit M. Muratori, Clo- » vis mourut à Paris le 17 Novem- » bre 511, âgé comme on le croit » de 45 ans, après trente ans de » régne. Prince, continue-t'il, glo- » rieux dans l'Histoire Ecclésiasti- » que, parce qu'il fut le premier, » qui embrassa la Sainte Religion » de Jesus-Christ, & qui la ré- » pandit dans sa Nation, où de- » puis elle s'est toujours mainte- » nue, ce qui a mérité à leurs Rois » le titre de Très-Chrétiens Prin- » ce pareillement glorieux dans » l'Histoire du siécle, parce qu'il » a été grand Conquérant, & le » premier Fondateur de l'illustre » Monarchie Françoise, qui est au- » jourd'hui plus florissante que ja- » mais. Mais Prince, qui auroit » acquis une gloire plus pure & » plus grande, s'il avoit joint à ces » belles qualités moins d'ambition, » ou si l'on veut, moins d'ardeur » pour étendre sa puissance à force » de crimes & de cruautés.

Comme les Successeurs de Clovis jouérent dans la suite un très-grand rôle dans l'Europe, & qu'ils eurent part à tous les événemens qui y arrivérent de leur temps, M. Muratori a souvent occasion de parler de nos Rois; mais il le fait en peu de mots, & seulement autant que l'Histoire d'Italie le demande. Il en est de même des Rois de Bourgogne, dont les Etats étoient trop étendus & trop voisins de ceux que les Goths, & ensuite les Lombards, possédoient au-delà des Monts, pour n'avoir pas de fréquens démêlés avec eux, & pour n'être pas par cette raison fort recherchés par les Empereurs Grecs leurs ennemis naturels.

Mais M. Muratori avoue, que comme on n'a que deux Auteurs, qui traitent des affaires d'Italie, à sçavoir Procope, & le Continuateur de Marcellin qui est aussi serré que le premier est diffus, il n'est pas aisé de suivre l'ordre des faits, & encore moins de les placer sous les années où ils ont dû arriver, surtout depuis que l'Empereur Justinien jaloux de réunir en sa personne tout ce qui pouvoit lui donner plus d'autorité, eut aboli le Consulat. On ne peut, selon lui par exemple, fixer au juste le temps de la plûpart des événemens qui furent la suite de l'irruption de Totila en Italie, entr'autres la ruine de Naples, & la prise de Rome par l'armée de ce Barbare. Procope se servant de cette formule, la premiére, la deuxiéme, la troisiéme année de la guerre Gothique, a laissé une vaste matiére aux Sçavans Chronologistes, pour disputer à quelle année de l'Ere Chrétienne on doit rapporter des faits, dont le temps n'est désigné que d'une maniére si vague. Tout ce qu'on peut faire au milieu de cette obscurité est, dit M. Muratori, de marcher le mieux qu'on peut. *Pero in mezzo à questo buio convien, camminare il meglio che si puo.*

On sçait du moins que l'entrée de Totila en Italie, ne peut tout

au plus avoir précédé que d'une année l'arrivée de la puissante armée que Justinien y fit passer sous la conduite du fameux Belisaire. Ce général reprit la Ville de Rome malgré tous les efforts que le Roy des Goths fit pour la conserver. Notre Annaliste observe que Totila n'ayant pas eu le temps d'en faire relever les bréches, il y fit mettre pour arrêter l'Ennemi, de ces machines qui depuis ont été appellées *Chevaux de Frise :* invention, dit-il, qu'on a cru de ces derniers temps, mais qui étoit en usage chez les anciens, & telle à peu près qu'elle l'est aujourd'hui parmi nous; mais il ne cite point là dessus ses garands.

Pour faire connoître le goût de M. Muratori, qui vise quelquefois comme nous en avons déja averti, au plaisanr, & même au bouffon; nous croyons devoir rapporter un petit fait qu'il conte fort sérieusement, & sans que rien de ce qui le précéde ou de ce qui le suit, puisse en faire sentir la nécessité ou même l'à propos. » Nous trouvons, » dit-il, dans Théophane, que la » premiére année de l'Empereur » Justinien, il arriva d'Italie à C. » P. un Charlatan qui menoit avec » lui un chien aveugle jaune, qui » faisoit des choses merveilleuses. » Au milieu de la place publique » & d'un grand concours de Peu- » ple, cet homme cachoit sous ter- » re des anneaux d'or, d'argent & » de fer qu'il empruntoit des Assi- » stans; il ordonnoit ensuite à son » chien de chercher ces anneaux, » & le chien sans se tromper ren- » doit à chacun le sien. Lorsqu'on » demandoit encore à cet animal » de quel Empereur étoient diffé- » rentes monnoyes qu'on lui pré- » sentoit, il les distinguoit. De » plus étant interrogé, quelles fem- » mes étoient enceintes, quels » hommes étoient *puttanieri*, *adul-* » *teri*, *avari*, *ô liberali*, il les dé- » signoit sans s'y tromper. « On crut, dit-il, gravement en finissant ce récit, que c'étoit un Négromant. On demandera peut-être lequel des deux passa pour Négromant, si c'étoit le Charlatan ou le chien; mais c'est ce que le tour de la phrase de notre Auteur laisse indécis.

Ce qu'il rapporte sous l'année 551 de la maniére dont l'art d'élever des Vers à Soye, & de la travailler, fut apportée des Indes par des Moines à Constantinople sous l'Empire de Justinien, & de-là se répandit peu à-peu dans toute l'Europe, paroîtra sans doute plus curieux, quoique peu approfondi & peu circonstancié.

En parlant de la ruine de la domination des Goths en Italie qu'il place l'an 555, il fait ainsi l'apologie du caractére & du goût de ces peuples. Au seul nom des Goths le Peuple, dit-il, & même les demi-Sçavans, *froncent le sourcil*, » comme si on leur parloit de » barbares inhumains, & totale- » ment privés de loix & de goût. » Ainsi appelle-t'on Gothique l'Ar- » chitecture de ces anciennes fabri- » ques qui déplaisent aux Connois- » seurs,

„ seurs, & donne-t'on encore le „ nom de Gothique à ces caractéres grossiers de plusieurs Livres „ imprimés sur la fin du quinziéme „ siécle, ou sur le commencement „ du suivant. Mais tous ces jugemens sont fils de l'ignorance. „ Théodoric & Totila, continue-t'il, tous deux Rois de cette Nation, eurent à la vérité plusieurs „ défauts, mais ils se distinguérent „ par un si grand amour de la justice & de la tempérance, par „ une attention si marquée à bien „ choisir ceux à qui ils confioient „ leur autorité, & par une si grande „ fidélité à garder leurs paroles & „ leurs traités, outre plusieurs autres vertus, que pour ce qui regarde l'art de bien gouverner, „ ils pourroient encore aujourd'hui servir de modéle. Il suffit „ pour s'en convaincre de lire les „ Lettres de Cassiodore, & l'Histoire même de Procope, tout „ ennemi qu'il étoit de cette Nation. Ils ne changérent rien aux „ Loix, aux Magistrats, ni aux „ Coutumes des Romains, & c'est „ un préjugé de l'enfance *una fanciullagine*, que ce qu'on s'imagine ordinairement de leur mauvais goût. « Il n'en dit pas davantage sur ce sujet, & par conséquent, on peut dire qu'il justifie beaucoup mieux ces Peuples sur la barbarie des mœurs, que sur la barbarie du gout qu'on leur a tant reprochée.

Les Schismes fréquens causés par les différens prétendans à la Papauté, ayant, selon M. Muratori, engagé les Rois Goths à ne point permettre qu'aucun Souverain Pontife fût consacré sans leur consentement : cet abus, car ce sont ses termes, fut encore continué par Justinien & par ses Successeurs.

Nous apprenons par un ancien Journal des Papes, publié par le P. Garnier Jésuite, qu'après leur mort & un jeûne de trois jours, le Clergé, le Sénat Romain, les Nobles, les Soldats & le Peuple se rassembloient & procédoient à l'élection de leur Successeur; que l'élection faite, on l'envoyoit à C. P. pour en obtenir la confirmation de l'Empereur & qu'on attendoit qu'on l'eût reçue, pour consacrer celui qui avoit été élû. La même chose se pratiquoit dans les élections des Evêques qui dépendoient de l'Empire d'Orient. Baronius trompé par un Commentaire sur les Pseaumes Pénitenciels qu'il croyoit de S. Grégoire, a écrit que ce Grand Pape regardoit comme une hérésie, l'opinion qui attribuoit aux Empereurs le droit de confirmer l'élection des Papes, & que non content de l'appeller un *Sacrilége tyrannique*, il alloit jusqu'à comparer l'Empereur Maurice qui avoit usé de ce droit, aux Nérons & aux Dioclétiens; „ mais de pareilles expressions „ étoient fort éloignées de la douceur du caractére de ce S. Pape, „ & de l'esprit qui régnoit dans „ ces temps-là. En effet on a reconnu depuis que cet ouvrage est

„ de Grégoire VII. à qui, dit M. „ Muratori, un pareil langage „ convient certainement.

Nous renvoyons à notre Annaliste pour ce qui regarde la nouvelle révolution causée en Italie par l'entrée des Lombards. Une année auparavant, c'est-à-dire, l'an 567, selon le rapport de S. Grégoire, qui en cite pour témoin ses propres yeux, „ on vit en l'air du cô„ té du Septentrion des figures en „ feu représentant des troupes „ d'hommes armés, ce qui fut re„ gardé comme le prélude des „ effroyables calamités qui désolé„ rent bientôt l'Italie; je ne fais „ ici que le personnage d'Histo„ rien, dit M. Muratori, laissant à „ chacun la liberté de regarder „ comme des imaginations, & non „ comme des chifres de l'avenir, „ ces signes, ou si l'on veut, ces „ effets naturels de l'air. « *Lasciando la liberta ad ognuno di credere immaginazioni, e non cifre dell' avvenire quei segni, o sia quegli effetti naturali dell'aria.* Notre Auteur n'en dit pas davantage, & n'a point recours à l'Aurore Boréale pour expliquer ce phénoméne.

Du reste comme Paul Diacre est le seul Auteur de ces temps-là qui nous ait conservé quelque chose de l'établissement des Lombards en Italie, & qu'il ne distingue point les années ou sont arrivés les événemens qu'il en rapporte, notre Annaliste avoue que c'est un labirinthe obscur, où l'on est obligé de *marcher a tatons*, & où faute du certain, on est presque toujours obligé de se contenter du probable. Mais dans ces sortes de matiéres, lors meme qu'on ne peut pas résoudre les difficultés, c'est faire beaucoup que de les bien exposer. Et c'est, selon nous, ce qu'il fait presque toujours très-clairement. Nous donnerons l'extrait du quatriéme tome dans le Journal suivant.

CONNOISSANCE DES BEAUTE'S ET DES DE'FAUTS de la Poësie & de l'Eloquence dans la Langue Françoise, à l'usage des jeunes gens, & sur-tout des Etrangers, avec des exemples par ordre alphabétique. Par M. D****. A Londres, 1750. *in-12. pp.* 251.

L'AUTEUR, quoiqu'il en dise, semble moins avoir eu pour but d'imposer le bon goût aux Etrangers, & de leur faire lire avec fruit nos meilleurs Ecrivains, que de loüer aux dépens de ceux-ci M. de Voltaire. Non-content de vouloir établir la réputation de ce Poëte sur les ruines de celle des Corneille, des Racine, des la Fontaine, des Rousseau, des Fontenelle, des Bossuet, & des Fenelons, il s'efforce encore d'attacher à son char le Prince des Poëtes Grecs, & celui des Poëtes Latins.

Si nous voulons l'en croire, il y a plus de comparaisons dans la Henriade, que dans l'Iliade, quoi-

qu'il n'y ait qu'à ouvrir ce dernier Poëme, pour y trouver, presque à chaque page, une multitude de comparaisons aussi sublimes que naturelles, relevées par la magnificence des expressions, & par tout le feu de la Poësie, & de l'imagination la plus féconde. La description des Eufers par M. de Voltaire, lui paroit préférable à celle de Virgile, qui a enlevé l'admiration de dix-huit siécles; il est choqué de voir que Virgile place dans les Enfers les remords vengeurs avec la crainte, la faim, & la pauvreté; sous prétexte que la pauvreté conduit moins que les richesses à cette horrible demeure. Mais qui lui a dit que Virgile a prétendu que la pauvreté mène aux Enfers? S'il l'y met, avec la faim, n'est-ce pas plutôt comme un supplice dont les coupables sont punis? *Et malesuada fames, & turpis egestas.* Il auroit pû y joindre la soif, qui, dans le systême de la Théologie Payenne, fait le tourment de Tantale.

Tantalus à labris sitiens fugientia captat
Flumina.

Si l'on veut tirer une instruction du récit de Virgile, qui nous empêchera de croire que ceux qui ont fait un mauvais usage des richesses, & qui se sont plongés dans la débauche, souffrent dans les Enfers la pauvreté, la faim, & la soif? En vain diroit-on que les morts sont exemps de la sensation de la faim & de la soif, puisque la Théologie Payenne atteste le contraire. Les Payens n'avoient que des idées très-obscures sur l'état de l'ame humaine après la dissolution du corps. C'est à la Religion Chrétienne, que nous sommes redevables des lumières qui nous éclairent sur ce sujet, & sur plusieurs autres aussi importans; tels que la nature de la récompense des bons, & de la punition des méchans. Nous n'avons aucun dessein de rabaisser le mérite de M. de Voltaire; mais nous sommes persuadés que sa modestie sera blessée de la préférence que notre Auteur lui donne ici sur Virgile. La description de l'Enfer de ce dernier, est un chef-d'œuvre que tous les Poëtes qui sont venus après lui, n'ont jamais pu égaler, bien loin de le surpasser.

Si notre Auteur avoit lû avec attention Homère & Virgile, nous doutons qu'il eût osé leur préférer quelque autre Ecrivain. Il auroît du moins redouté cette censure de Quintilien: *Modestè tamen & circonspectè de tantis viris judicandum est*, &c. Nous allons plus loin, & nous croyons qu'il n'a pas lû avec soin les Odes de Rousseau, (car nous ne l'accusons pas de mauvaise foi) quand il ne trouve que trois comparaisons dans ses Odes. Nous y en avons remarqué un beaucoup plus grand nombre qui l'emportent sur les trois citées par notre Auteur, que nous renvoyons au second Livre, Ode I. au troisième, Ode I. qui commence par deux comparaisons; Odes IV. V. VII. VIII. IX. & au

quatrième Livre, Ode I. V. VIII. *&c.* Nous ne parlons pas du premier Livre qui contient les Odes ſacrées, parce que la plûpart des comparaiſons qui s'y trouvent, ſont tirées des Pſeaumes, dont ces Odes ſont imitées.

Nous ne quitterons pas le Chapitre des comparaiſons, ſans citer ces paroles de notre Auteur : » Un » vice impardonnable dans les com- » paraiſons, & toutefois trop or- » dinaire, eſt le manque de juſteſſe. » Il n'y a pas long-tems que j'en- » tendis à un Opera nouveau un » morceau qui me parut ſurpre- » nant.

Comme un Zéphir qui careſſe
Une fleur, ſans s'arrêter,
Une volage maîtreſſe
S'empreſſe de nous quitter.

» Aſſurément des careſſes conſtan- » tes, & ſans s'arréter, faites à la » même fleur, ſont le ſymbole de la » fidélité, & ne reſſemblent en rien » à une maîtreſſe volage. L'Auteur » a été emporté par l'idée du Zéphir » qui d'ordinaire ſert de compa- » raiſon aux inconſtances; mais il » ſe peint ici, ſans y penſer, comme » le modèle des ſentimens les plus » fidèles; &, à la honte de notre » ſiècle, ces abſurdités paſſent à la » faveur de la Muſique. «

Le Zéphir, qui fait des careſſes à une fleur, *ſans s'arrêter*, c'eſt-à-dire, *en paſſant*, ne lui fait pas des careſſes *conſtantes*, & nous avoüons que nous avons de la peine à comprendre le raiſonnement de l'Auteur.

Il ne nous paroît pas plus heureux dans la critique qu'il fait de ces vers de la Tragédie d'Electre par M de Crebillon, où Arcas dit à cette Princeſſe :

Loin de faire éclater le trouble de votre ame,
Flatez plutôt d'Itis l'audacieuſe flamme;
Faites que votre hymen ſe diffère d'un jour:
Peut-être verrons-nous Oreſte de retour.

» Ne pourroit-on pas, dit notre » Auteur, flater la paſſion d'Itis » en montrant du trouble ? Ce » n'eſt meme qu'en montrant ſon » trouble, qu'une fille peut flater » la paſſion de ſon amant. Il falloit » dire : *loin de faire voir vos ter- » reurs, flatez Itis*, &c «.

Il eſt clair que le Poéte a voulu dire : *loin de faire éclater le trouble dont votre ame eſt agitée ;* ce qui fait un très-bon ſens. Electre attendoit impatiemment le retour de ſon frere Oreſte, qui devoit venger ſur Egyſte la mort d'Agamemnon, leur pere. En découvrant ſon trouble, elle pouvoit faire connoître le deſſein où elle étoit de punir l'auteur de cet aſſaſſinat, & riſquoit de ſe trahir & de perdre ſa vengeance.

Notre Auteur, après avoir dit un peu de bien, & beaucoup de mal des Dialogues des morts de M. de Fontenelle, dans le Chapitre des *Dialogues en proſe*, pré-

tend „qu'il eſt honteux pour la „Nation, que ce Livre *rempli d'un „faux continuel*, ait ſéduit ſi long-„tems". Et trois pages après il ajoute que „des penſées ſi puériles, & ſi propres à révolter „tous les eſprits ſenſés, n'ont pû „cependant empêcher le ſuccès de „ce Livre, parce que les penſées „fines & *vrayes y ſont en grand „nombre.*" Il nous ſemble que quand on cenſure avec tant d'aigreur, il faudroit du moins éviter les contradictions.

M. de Voltaire, qui ſeul de tant d'Ecrivains, trouve grace devant notre Auteur, n'auroit-il pas pu auſſi être l'objet de ſa cenſure? Encore une fois, nous n'avons pas deſſein de rabaiſſer ſes talens; mais qu'il nous ſoit permis d'obſerver que quelques-uns de ſes vers cités dans le Livre, dont nous rendons compte au Public, ne ſont pas tout-à-fait hors d'atteinte de la critique.

Il aimoit, non en Roi, non en maître ſévère,
Qui permet qu'on aſpire à l'honneur de lui plaire,
Et de qui le cœur dur & l'infléxible orgueil
Croit le ſang d'un ſujet trop payé d'un coup d'œil.
Henri de l'amitié ſentit les nobles flammes;
Amitié, *don du Ciel*, plaiſir des grandes ames;
Amitié que les Rois *ces illuſtres ingrats*,
Sont aſſez malheureux pour ne connoître pas.

Les Rois doivent à leurs ſujets des ſentimens de bonté & d'humanité; mais nous ne ſçavons s'ils leur doivent de l'amitié. D'ailleurs, il y en a qui en ont honoré quelques-uns de leurs ſujets qui ſe ſont diſtingués par leurs ſervices, & par un vif attachement à leur perſonne.

Nous rapporterons quelques autres vers de M. de Voltaire, cités par l'Auteur, ne fût-ce que pour en faire remarquer la beauté à nos Lecteurs.

Pour les cœurs corrompus l'Amitié n'eſt point faite.
O tranquille Amitié! Félicité parfaite!
Seul mouvement de l'ame où l'excès ſoit permis,
Corrige les défauts qu'en moi *le Ciel a mis;*
Compagne de mes pas, dans toutes mes demeures,
Et dans tous les états, & dans toutes les heures.
Sans toi tout l'homme eſt ſeul; il peut par ton appui
Multiplier ſon être, & vivre dans autrui.
Amitié, *don du Ciel*, & paſſion du Sage,
Amitié, que ton nom couronne cet ouvrage;
Qu'il préſide à ces vers, comme il règne en mon cœur....

Loin de nous à jamais ces mortels endurcis,
Indignes du beau nom, du sacré nom d'*Amis*,
Ou toujours remplis d'eux, ou toujours hors d'eux-*même*;
Au monde, à l'inconstance ardens à se livrer.
Malheureux, dont le cœur ne sçait pas comme on aime,
Et qui n'ont pas connu la douceur de pleurer.

Nous tirons ces vers du premier Chapitre, où notre Auteur est surpris, qu'à l'exception de la Fontaine, nous ayons peu de Poëtes & d'Ecrivains qui ayent dit en faveur de l'Amitié des choses qui méritent d'être retenues. Il cite Madame la Marquise de Lambert; mais il auroit pu lui associer M. de Sacy, de l'Académie Françoise, Auteur du *Traité de l'Amitié*, dédié à cette Dame, où on lit de très-belles choses sur cette matiére, tirées des Anciens & des Modernes; pour ne point parler de l'Abbé de Villiers, qui a composé un Poëme sur l'Amitié, où l'on trouve des morceaux qui font voir, que la Fontaine n'est pas le seul Poëte du dernier siècle qui ait traité élégamment cette passion, le charme, & quelquefois le malheur des vers bien faits.

Nos Poëtes Tragiques, suivant l'Auteur, ne sont pas plus fertiles en *Descriptions d'Armées* qui méritent notre attention. Il loue celle qui se trouve dans le Cid de Corneille, & à laquelle il oppose celle-ci de la Henriade.

Les deux camps ennemis *arrivent* dans ces *lieux*.
La *désolation* par tout marche avant *eux*.
De l'Eure & de l'Iton les ondes s'allarmèrent,
Les Bergers pleins d'effroi dans les bois se cachèrent,
Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs pas,
Emportent leurs enfans, gémissans dans leurs bras;
Habitans malheureux de ces bords pleins de charmes,
Du moins à votre Roi n'imputez point vos larmes.
S'il cherche les combats, c'est pour donner la paix;
Peuples, sa main sur vous répandra ses bienfaits.
Il veut finir vos maux, il vous plaint, il vous aime,
Et dans ce jour affreux il combat pour vous-*même*.
Les momens lui sont chers, il court dans tous les rangs,
Sur un coursier fougueux, plus leger que les vents,
Qui, fier de son fardeau, du pied frappant la terre,
Appelle les dangers, & respire la *guerre*.

On voyoit près de lui briller tous ces *guerriers*,
Compagnons de sa gloire, & ceints de ses lauriers,
D'Aumont, qui sous cinq Rois avoit *porté les armes*,
Biron dont le seul nom répandoit les allarmes,
Et son fils, jeune encore, ardent, impétueux,
Qui depuis, . . mais alors il étoit vertueux;
Sulli, Nangis, Crillon, ces ennemis du crime,
Que la Ligue déteste, & que la Ligue estime;
Turenne, *qui depuis* de la *jeune Bouillon*
Mérita dans Sedan *la puissance & le nom.*

Nous ne rapportons pas toute cette Description qui est fort belle, parce qu'elle grossiroit trop cet Extrait.

Nous pensons avec Despreaux, qu'il y a peu de Langues aussi sujettes aux équivoques, que la nôtre. Il est surtout extrémement difficile de les éviter dans la Poësie. Nous citons pour exemple ces vers de M. de Voltaire, rapportés dans le Chapitre des Comparaisons. Il s'agit des gens de Lettres qui se déchirent mutuellement par leurs satyres, & de ceux, qui, plus dignes de ce nom, ne sont occupés que du progrès des Arts; qui aiment jusqu'à leurs rivaux, & qui les encouragent.

C'est ainsi que la terre avec plaisir rassemble
Ces chênes, ces sapins qui s'élèvent ensemble.
Un suc toujours égal est préparé pour *eux*.
Leur pied touche aux enfers, leur ame est dans les *cieux*,
Leur tronc inébranlable, & leur pompeuse tête
Résiste, en se touchant, aux coups de la tempête.
Ils vivent l'un par l'autre, ils triomphent du *tems*,
Tandis que sous leur ombre on voit de vils serpens,
Se livrer en sifflant des guerres intestines,
Et de *leur* sang impur arroser *leurs* racines.

Dans le Chapitre du Langage, l'Auteur examine les fautes contre la Grammaire, où sont tombés Moliére dans la Comédie du *Misantrope*, & le grand Corneille dans la Tragédie de *Pompée*, presque tout ce qu'il dit sur ce sujet, nous paroît fort juste. Il censure avec raison ce vers de Corneille:

Vous êtes satisfaite, & je ne *la* suis pas.

» Il faut, dit-il, *je ne le suis pas*, » parce que ce *le* est neutre & in» déclinable. Si on demandoit à » des Dames: *Estes-vous satisfaites?* » Elles répondroient: *Nous le sommes*, & non pas, *nous les sommes*

„ Ainſi une femme doit dire : Je *le* „ ſuis, & non je la ſuis «.

Il eſt vrai que *le* eſt *neutre & indéclinable*, quand il ſe rapporte à quelque choſe d'*indéterminé*; mais l'Auteur auroit pû ajouter que quand il tombe ſur quelque objet *fixe & déterminé*, il n'eſt ni *neutre* ni *indéclinable*. Nous donnerons des exemples des uns & des autres. Si on demande à une Princeſſe : *Eſtes-vous Reine?* Elle répondra : *Non je ne* le *ſuis pas*. Mais ſi on lui demande : *Eſtes-vous la Reine?* Elle répondra : *Non, je ne* la *ſuis* pas. *Eſtes-vous les Dames qui vinrent hier? Non, nous ne* les ſommes pas. *Sont-ce là vos Bois? Non, ce ne* les *ſont pas*, &c.

Nous ne nous arrêterons pas davantage ſur ce Livre, qui ne nous paroît pas un modèle propre à être propoſé aux jeunes gens & aux Etrangers. Quand on veut s'ériger en Légiſlateur, & donner les rangs ſur le Parnaſſe, il faut avoir plus d'autorité que n'en a notre Auteur, & ſurtout allier le jugement & l'impartialité avec la modeſtie. Qualités, que rien ne peut remplacer, & ſans leſquelles il eſt impoſſible de plaire au Public, qui veut être reſpecté.

S. R. E. EMINENTISSIMI CARDINALIS QUERINI Epiſtolæ duæ. C'EST-A-DIRE : *Deux Lettres de M. l'Eminentiſſime Cardinal Querini, imprimées à Breſcia.*

MONSIEUR le Cardinal Querini a fait encore imprimer deux nouvelles Lettres. La premiére eſt datée du 23 Novembre 1748. Elle eſt adreſſée à notre S. Pere le Pape, & contient un détail auſſi curieux qu'édifiant du voyage que cette Eminence a fait pendant l'Automne de 1748. dans une partie de la Bavière.

M. le Cardinal Querini y rappelle d'abord en peu de mots le ſujet des autres Lettres qu'il a publiées & par leſquelles il a cru devoir apprendre au Public tout ce qu'il a déja fait pour l'avantage de l'Egliſe & des Lettres dans les autres voyages qu'il entreprend depuis quelque temps hors de l'Italie, pendant les trois mois de vacance, que le Concile de Trente accorde aux Evêques.

Venant enſuite à ſon dernier voyage, il indique les différens lieux où il a ſejourné, parle avec reconnoiſſance des marques ſingulieres d'eſtime qu'on lui a données par tout ſur ſa route, & rend un témoignage très-honorable à la piété auſſi bien qu'à la ſcience de douze Monaſteres de ſon Ordre, qu'il a viſités. Mais il s'étend principalement ſur le bon accueil que les Proteſtans lui ont fait; ſur les applaudiſſemens qu'ils donnent à ſes Ouvrages, & ſur les honneurs qu'ils lui ont rendu dans pluſieurs de leurs Univerſités, dont entre autres celle de Berlin l'a adopté parmi ſes Membres. Il ſe flatte d'en

avoir

avoir fait revenir plusieurs tant par ses discours que par ses écrits, des préventions qu'ils avoient contre l'Eglise Romaine, & prétend que si elle veut seconder les heureuses dispositions où il les a trouvés, & même où il les a mis, il y a tout lieu d'espérer, qu'ils renonceront à leurs erreurs. Il exhorte le Pape d'une maniere très-vive & très-pressante à entreprendre une si bonne œuvre.

Au reste les grands succès qu'il témoigne avoir eu avec les Protestans d'Allemagne, doivent paroître d'autant moins surprenans, comme M. le Cardinal Querini nous le dit lui-même en propres termes, » que sa maniére simple » de vivre & de converser, la mo» dicité de son équipage, très-op» posée à la magnificence & à l'é» clat qui accompagne les Grands » du siécle, son application con» tinuelle à cultiver les Lettres sa» crées aussi bien que tout ce qui » est du ressort de la Littérature, » étoient très-propres à persuader » aux Protestans, que c'est très» faussement, qu'ils accusent l'Or» dre le plus considérable de l'Egli» se Romaine, de vivre dans le » luxe & dans l'oisiveté.

L'autre Lettre est encore adressée au Pape & datée aussi de Bresse du 8 Janvier 1749. C'est une réponse à une Lettre que Sa Sainteté lui avoit écrite, & par laquelle elle lui signifioit entr'autres choses de remettre vers le temps du Jubilé de l'année prochaine, le voyage qu'il vouloit faire à Rome après l'Epiphanie. Mais bien loin de le différer jusqu'à ce temps-là, M. le Cardinal Querini déclare nettement au Pape, que sa Lettre même lui a fait prendre la résolution de hâter son voyage. Il lui apprend ensuite les raisons d'une conduite dont il prévoit que Sa Sainteté sera très-surprise, *res tam mira.*

Ces raisons roulent sur ce que le Pape lui écrit, que son Eminence seroit obligée alors d'imiter le Cardinal Augustin Valérius, qui a donné l'Histoire du Jubilé de 1600 sous Clément VIII. Or comme on verra par la lecture de cette Lettre, que notre Eminentissime Auteur a beaucoup de rapport avec le Cardinal Valérius, non seulement parce qu'il est de la même Patrie, & de même âge, mais par l'attachement qu'il a pour les Lettres, par le grand nombre d'écrits en tout genre qu'il a publiés, par le zéle dont il brule pour le maintien de la discipline Ecclésiastique & pour l'ornement des Temples du Seigneur, qualités par lesquelles le Cardinal Valérius s'est rendu très-recommandable, M. le Cardinal Querini pour approcher de plus en plus d'un si beau modéle, se propose d'embellir magnifiquement quatre Eglises de la Ville de Rome dont il se trouve chargé, & auxquelles il a déja, dit-il, dépensé des sommes très-considérables.

Une pareille entreprise rend donc sa presence à Rome absolument nécessaire; il espére d'ailleurs qu'elle

animera ſes Eminentiſſimes Confréres à frapper par la décoration des Autels, les yeux des Etrangers que l'auguſte cérémonie du Jubilé attirera dans la Ville Sainte. Pour augmenter dans eux cette ardeur il donne ici, d'après le Cardinal Valérius, une longue Liſte des Egliſes ou des Chapelles, que les Cardinaux qui vivoient dans le temps du Jubilé de Clément VIII. firent bâtir ou réparer à cette occaſion. Il y joint une autre Liſte de leurs ouvrages, & promet dans l'Hiſtoire du Jubilé de notre Saint Pere qu'il a réſolu d'écrire, de faire une mention exacte de tout ce que la magnificence & l'érudition des Cardinaux qui vivent aujourd'hui, leur a fait ou leur fera faire, à l'exemple des Cardinaux du temps de Clément VIII.

Il finit cette Lettre en donnant au Pape les juſtes louanges qu'il mérite, tant par les ſçavans écrits qu'il a mis au jour, que par la libéralité avec laquelle il a fait orner pluſieurs Egliſes de Boulogne & de Rome.

Il eſt bien triſte que M. le Cardinal Querini nous apprenne par un poſcrit, que les neiges ont rompu ſon voyage, & qu'elles l'obligent de remettre à un temps plus convenable & plus commode, l'exécution des projets dont il fait dans toute ſa Lettre une ſi magnifique expoſition.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RUSSIE

PETERSBOURG.

CHRISTIANI Cruſii Prof. Publ. Ord. antiquit. & hiſt. litter. Commentarius de originibus pecuniæ, à pecore ante nummum ſignatum. Accedit ejuſdem oratio, habita in conventu Academico, cum auſpicaretur munus Profeſſoris. Petropoli, 1748. *in*-4°. L'origine & les premiers progrès du Commerce, ne ſont pas moins l'objet de ce Livre, que l'origine de la Monnoye marquée. Au commencement toutes les richeſſes conſiſtoient en troupeaux; & le commerce, ainſi que le payement des récompenſes ou des amendes ſe faiſoient par la tradition des choſes mêmes. Et s'il ne s'agiſſoit que de payement ou de commerce de choſes viles, l'un & l'autre ſe faiſoient par le moyen des peaux de bêtes. C'eſt de là qu'eſt venu le mot de *pecunia*, qui a paſſé aux monnoyes marquées d'or, d'argent, de cuivre, & de toute autre matiére. Tel eſt en peu de mots le ſujet de la Diſſertation dont nous avons donné le titre, dans laquelle on trouve beaucoup d'érudition.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG.

On a publié ici depuis peu le premier volume de la belle édition

de Dion Cassius. Le titre qu'il porte suffit pour en donner l'idée. *Cassii Dionis Cocceiani historiæ Romanæ quæ supersunt.* Volumen quod complectitur fragmenta Librorum I-XXXV. cum annotationibus Joh. Alb. Fabricii, ac paucis aliorum. Græca ex codicibus Mss. & fragmentis supplevit, emendavit, Latinam Versionem Xylandro-Leunclavianam limavit, varias lectiones, notas Doctorum & suas cum apparatu & indicibus adjecit Hermannus Samuel Reimarus. Opus Revo. ac Emo. Angelo-Mariæ Cardinali Quirino, Brix. Episc. & Biblioth. Vaticano ob summa in illud merita inscriptum 1750 *in-fol.* maj.

De Leipsick.

Caroli Christiani Woog. A. M. & Antiquit. Eccles. in Academia Lipsiensi Prof. Publ. extraordinarii de Presbyterorum & Diaconorum Achaiæ Epistola de martyrio beati Andreæ Apostoli adversus Tillemontium Dissertatio. Lipsiæ litteris Crucigerianis 1749 *in*-8°. L'objet de cette Dissertation est la Lettre des Prêtres & des Diacres d'Achaie touchant le martyre de l'Apôtre S. André. Cette Lettre est rejettée comme un Ouvrage supposé par quelques Auteurs, en particulier par M. de Tillemont: d'autres la reçoivent comme vraye, & comme un fidéle récit du martyre de S. André, écrit dans les tems apostoliques, peu après le milieu du premier siécle. M. Woog après avoir discuté les raisons pour & contre, soutient qu'elle est autentique, non θεόπνευστον. Il en fixe l'époque vers l'an 67 de Jesus-Christ.

Le même Auteur en donnant au Public la Dissertation dont on vient de parler, avoit promis de donner pareillement en Grec la Lettre même qui n'avoit pas encore paru dans cette langue. Il a tenu sa parole, elle vient d'être imprimée sous ce titre : *Presbyterorum & Diaconorum Achaiæ de Martyris sancti Andreæ Apostoli Epistola Encyclica, Græcè nunc primum ex codice Bibliothecæ Bodleianæ edita, latinè versa, notisque & dissertationibus illustrata, studio & cura Caroli Christiani Woog. A. M.* &c. sumptibus hæredum Lanckisianorum. 1750. *in*-8°. Cette Lettre est précédée d'une Préface & de trois Dissertations fort étendues. L'Auteur rapporte dans sa Préface qu'en visitant les manuscrits de la Bibliothéque Bodleiane d'Oxford, il tomba par hazard sur le manuscrit qui contient la Lettre grecque dont nous parlons; il la transcrivit avec soin. Viennent ensuite les trois Dissertations dont la premiere contient 1°. l'histoire de S. André tirée de l'Ecriture & des Auteurs Ecclesiastiques; 2°. le récit des Confraternités & des Ordres institués en l'honneur de cet Apôtre ; 3°. un examen critique des divers Livres attribués à S. André. La seconde roule sur le martyre de l'Apôtre, la flagellation qu'on lui fit souffrir, la croix à laquelle il fut attaché, sur la figure de cette croix & sur le

bois dont elle étoit faite. L'Auteur cite à cette occasion un très-grand nombre de passages des Ecrivains des tems apostoliques, qu'il compare avec la Lettre. La troisiéme Dissertation regarde la Lettre même, dont elle comprend l'analyse.

M. & Me. Gottsched travaillent de concert à la traduction des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Paris. Le premier volume paroît depuis peu. Il est dédié à leurs Majestés Impériales par une belle Ode qui est à la tête.

De Francfort.

Apparatus historico-criticus Antiquitatum sacri Codicis, & gentis Hebrææ. Uberrimis annotationibus in Thomæ Godwini Mosem & Aaronem subministravit Jo. Gottlob Carpzou, S. Th. Doct. & Superintendens Lubecensis. Francofurti, ex officina Gleditschiana, 1748. *in*-4°. majore 1080. pag. On nous marque que cet Ouvrage, dont nous n'avons vu que le titre, embrasse les rits & les cérémonies des Juifs, & en général toutes les Antiquités Religieuses & Civiles de cette Nation; qu'il est tellement puisé dans toutes les sources, & redigé avec tant de soin, que seul il tient lieu d'une Bibliothéque entiére en ce genre.

HOLLANDE.

De Leyde.

Proverbia Salomonis versionem integram ad Hebræum fontem expressit, atque Commentarium adjecit Albertus Schultens. Lugduni Batavorum. 1748. *in*-4°. maj. pag. 696. Cet Auteur donna il y a quelques années un Commentaire sur le Livre de Job. Ce Commentaire, ainsi que celui dont nous venons d'annoncer le titre, ont été l'un & l'autre composés sur les mêmes principes, suivant la même méthode & avec la même solidité. M. Schuttens s'attache principalement à la Lettre de l'Hebreu & de l'Arabe. Il prétend avec raison, qu'après la connoissance de la premiére de ces Langues, celle de la seconde est le plus puissant secours dont un Interpréte puisse s'aider, pour entendre & pour expliquer le vrai sens du texte sacré. Il ne s'est pas borné dans ses deux Commentaires, à expliquer le Livre de Job, & les Proverbes de Salomon, il a encore éclairci par occasion beaucoup d'endroits de l'Ecriture Sainte, qui en ont besoin.

Pomponii Melæ de situ Orbis lib. 3. cum notis integris Hermolai Barbari, P. Jo. Olivarii, F. Nonii Pintiani, P. Ciacconii, A. Schotti, If. Vossii, & Jac. Gronovii. Accedunt Jo. P. Nunnesii Epistola de Patria Pomponii Melæ, & annotata in prœmium, atque duo priora capita libri primi, & Jac. Perizonii annotatis ad lib. 1. capita septendecim. Curante Abrahamo Gronovio. Editio altera. Lugduni Batavorum, apud Sam. Luchtmans, & filium. 1748. *in*-8°. pag. 1616, en 2 vol. Cette édition

de *Pomponius Mela* eſt plus ample que les précédentes, elle leur eſt encore fort ſupérieure par beaucoup d'autres endroits: outre les divers Commentateurs qu'on y a raſſemblés, le texte a été revu avec ſoin ſur les précédentes éditions, & en particulier ſur celles de Milan de 1470, d'Alde de 1518, des Juntes de 1519, de Vinet de 1572, & ſur les meilleurs Mſſ. des Bibliothéques d'Hollande, d'Angleterre, d'Irlande, de Milan, &c.

Nicolai Kloekhof, B. F. Icti Hiſtoria juris Romani de bonis Damnatorum. Lugduni Batavorum, typis Eliæ Luzac Jun. 1749. *in*-8°.

D'AMSTERDAM.

Hadriani Beverlandi, Elegantioris ſophiæ Magiſtri, Epiſtolæ XII. ad viros ſui temporis clariſſimos conſcriptæ, huc uſque Anecdotæ, & prima nunc vice ob raritatem materiæ & elegantem dictionis modum, publici juris factæ. Amſtelodami, 1747. *in*-8°.

FRANCE.

DE MARSEILLE.

» L'Académie des Belles-Lettres de Marſeille a adjugé ſelon » l'uſage, le prix fondé par M. le » Maréchal Duc de Villars à un » Diſcours ſur le ſujet qu'elle avoit » propoſé, dont l'Auteur eſt M. » l'Abbé Bellet, Prêtre Prébendé » de la Cathédrale de Montauban, » qui avoit déja remporté deux » fois le prix d'Eloquence par le » jugement de cette Académie.

» Elle avertit le Public que le 25 » Août, jour & Fête de S. Louis » de l'année prochaine 1751, elle » adjugera le prix à une piéce de » Poëſie de 100 Vers au plus, & » de 80 au moins, qui ſera une » Ode ou Poëme à rimes plates, » dont le ſujet ſera *la Lumiére.*

» Ce prix ſera une Médaille d'Or » de la valeur de 300 liv. portant » d'un côté le Buſte de M. le Maréchal Duc de Villars, Fondateur & Protecteur de l'Académie, » & ſur le revers ces mots: *Præmium Academiæ Maſſilienſis*, entourés d'une couronne de Laurier.

» On adreſſera les ouvrages, » comme de coutume, à M. de » Chalamont de la Viſclede, Secretaire perpétuel de l'Académie » des Belles-Lettres de Marſeille, » rue de l'Evéché, à Marſeille. On » affranchira les paquets à la Poſte, ſans quoi ils ne ſeront point » retirés. Ils ne ſeront reçus que » juſqu'au premier May incluſivement.

» Les Auteurs ne mettront point » leurs noms au bas de leurs ouvrages, mais une Sentence tirée de » l'Ecriture Sainte, des Peres de » l'Egliſe ou des Auteurs Profanes. » Ils marqueront à M. le Secretaire » une adreſſe à laquelle il enverra » ſon récépiſſé.

» S'ils ſouhaitent que leurs noms

„ soient imprimés à la tête de leurs „ ouvrages, ils doivent les envoyer „ avec leurs titres à une personne „ domiciliée à Marseille, qui les re- „ mettra à M. le Secretaire le 25 „ Juillet, ni plutôt ni plûtard.

„ On les prie de prendre les me- „ sures nécessaires pour n'être point „ connus avant la décision de l'Aca- „ démie, de ne point signer les Let- „ tres qu'ils pourront écrire à M. le „ Secretaire, de ne point lui pré- „ senter eux-mêmes leurs ouvrages „ en feignant de n'en être pas les „ Auteurs, ni se faire connoître à „ lui, ou à quelqu'autre Académi- „ cien; on les avertit que s'ils sont „ connus par leur faute, leurs ou- „ vrages seront exclus du concours, „ aussi bien que tous ceux en fa- „ veur desquels on aura sollicité & „ tous ceux qui contiendront quel- „ que chose de trop libre.

„ L'Auteur qui aura remporté le „ prix, viendra le recevoir dans la „ Sale de l'Académie le 25 Août, „ jour de la séance publique desti- „ née à l'adjuger, s'il est à Marseil- „ le, & s'il est absent, il enverra à „ une personne domiciliée en cette „ Ville le récépissé de M. le Secre- „ taire, moyennant lequel le prix „ sera remis à cette personne.

„ Le 25 Août dernier, Fête de „ S. Louis, l'Académie des Belles- „ Lettres de Marseille tint, comme „ de coutume, son Assemblée pu- „ blique dans la Salle de l'Arsenal „ destinée à ses exercices.

„ M. de Chalamont de la Viscle- „ de, Secretaire Perpétuel & Chan- „ celier cette année, faisant fonction „ de Directeur ouvrit la séance par „ un Discours sur les qualités que „ l'Académie souhaite trouver dans „ les Discours qui lui sont présen- „ tés pour le concours.

„ On lut le Discours couronné „ dont l'Auteur est nommé ci-des- „ sous.

„ M. Dulard lut une Idyle inti- „ tulée: *le rappel de l'Amour dans* „ *l'Olympe.*

„ M. l'Abbé Aillaud lut une Dis- „ sertation sur les Colonies des „ Marseillois.

„ M. de Chalamont de la Vis- „ clede termina la séance par une „ Ode intitulée: *les Désirs.*

De Toulouse.

Prix proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, pour les années, 1751, & 1752.

„ La Ville de Toulouse, célébre „ par les prix qu'on y distribue de- „ puis longtemps à l'Eloquence, à „ la Poësie, & aux Arts, voulant „ contribuer aussi au progrès des „ Sciences & des Lettres, a, sous „ le bon plaisir du Roy, fondé un „ prix de la valeur de 500 liv. pour „ être distribué tous les ans par „ l'Académie Royale des Sciences, „ Inscriptions & Belles-Lettres, à „ celui qui, au jugement de cette „ Compagnie, aura le mieux traité „ le sujet qu'elle aura proposé.

„ Le sujet doit être alternative-

» ment de Mathématique, de Mé-
» decine, & de Litterature.

» L'Académie avoit proposé pour
» sujet du prix double de cette
» année 1750. *La cause Physique
» de l'applatissement de la Terre,
» tel qu'il a été déterminé par les
» opérations faites au Cercle Polai-
» re, en France, & sous l'Equateur.*

» Ce prix a été adjugé à la Piéce
» N°. 4. qui a pour devise,

... Non proxima semper
Nota magis...

» dont l'Auteur est M. Clairaut, de
» l'Académie Royale des Sciences
» de Paris; de celles de Londres,
» de Berlin, d'Upsal, d'Edim-
» bourg, de l'institut de Bologne,
» &c.

» L'Académie proposa l'année
» derniére pour sujet du prix de
» 1751 : *la Théorie de l'Ouie.*

» Elle propose cette année pour
» sujet du prix de 1752 : *l'état des
» Sciences & des Arts à Toulouse,
» sous les Rois Visigots, & quelles
» étoient les loix & les mœurs de
» cette Ville, sous le Gouvernement
» de ces Princes.*

» Les Sçavans sont invités à tra-
» vailler sur ces sujets, & même les
» Associés étrangers de l'Académie.
» Les autres Académiciens sont ex-
» clus de prétendre au Prix.

» Ceux qui composeront sont
» priés d'écrire en François ou en
» Latin; & de remettre une copie
» de leurs ouvrages qui soit bien
» lisible, surtout quand il y aura
» des calcus Algébriques.

» Les Auteurs écriront au bas de
» leurs ouvrages une Sentence ou
» devise; mais ils n'y mettront point
» leur nom. Ils sont exhortés cepen-
» dant à y attacher un Billet séparé
» & cacheté, qui contienne la mê-
» me Devise ou Sentence, avec leur
» nom, leurs qualités & leur adres-
» se : l'Académie exige même qu'ils
» prennent cette précaution, lors-
» qu'ils adresseront leurs écrits au
» Secretaire. Ce Billet ne sera point
» ouvert, si la piéce n'a remporté
» le prix.

» Ceux qui travailleront pour les
» prix, pourront adresser leurs ou-
» vrages à M. l'Abbé de Sapte, Se-
» cretaire perpétuel de l'Académie,
» ou les lui faire remettre par quel-
» que personne domiciliée à Tou-
» louse. Dans ce dernier cas, il en
» donnera son récepissé, sur lequel
» sera écrite la Sentence de l'ouvra-
» ge avec son numéro, selon l'ordre
» dans lequel il aura été reçû.

» Les paquets adressés au Secre-
» taire doivent être affranchis de
» port.

» Les ouvrages ne seront reçus
» que jusqu'au dernier Janvier des
» années, pour le prix desquelles
» ils auront été composés.

» L'Académie proclamera dans
» son Assemblée publique du 25
» du mois d'Août de chaque année,
» la piéce qu'elle aura couronnée.

» Si l'ouvrage qui aura remporté
» le prix, a été envoyé au Secretaire
» à droiture, le Tresorier de l'Aca-
» démie ne délivrera ce prix qu'à
» l'Auteur même, qui se fera con-
» noître, ou au porteur d'une pro-
» curation de sa part.

» S'il y a un récépissé du Secre-

„ taire, le prix ſera délivré à celui „ qui le repréſentera.

„ *L'Académie, qui ne preſcrit au-* „ *cun ſyſtême, déclare auſſi qu'elle* „ *n'entend point adopter les princi-* „ *pes des ouvrages qu'elle couronnera.*

DE PARIS.

Traité théorique & pratique du Plain-Chant, appellé Grégorien, dans lequel on explique les vrais principes de cette ſcience, ſuivant les Auteurs anciens & modernes; on donne des régles pour la compoſition du Plain-Chant, avec des obſervations critiques ſur les nouveaux Livres de Chant. Ouvrage utile à toute ſorte d'Egliſe, &c. Chez Ph. Nic. Lottin, & J.H. Buttard, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, 1750. *in-8°.*

Nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique & de Littérature, par M. l'Abbé d'Artigny. Tom. III. Chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Auguſtins, 1750. *in-12.* On fera connoître ce volume plus amplement dans un des Journaux ſuivans.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE DECEMBRE. *Vol. I.* 1750.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-4°. du mois de Novembre 1750.

PAge 712. *col.* 1. *lig.* 32. les Maître, *liſez* les Maîtres.
715. *col.* 1. *lig.* 24. l'an 924, *liſez* l'an 924 ils, &c.
723. *col.* 1. *lig.* 3. laiſſant, *liſez* laiſſent.

Le ſecond volume du Journal de Décembre paroîtra le quinze.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

DECEMBRE. *Vol. II.*

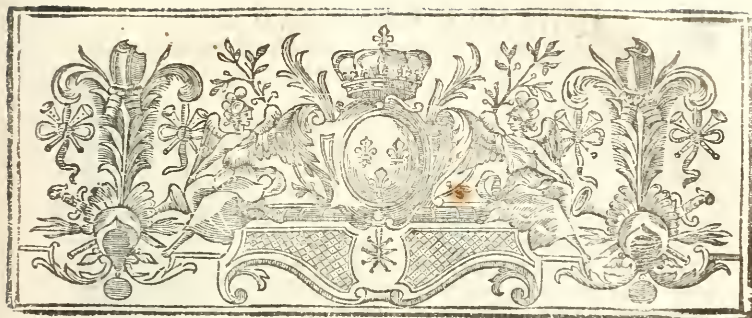


A PARIS,

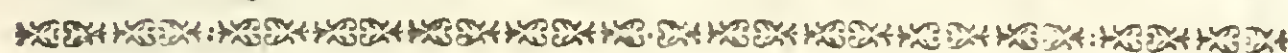
Chez GABRIEL-FRANÇOIS QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



DECEMBRE M. DCC. L.

TRAITE' DE LA CAUSE ET DES PHENOMENES DE L'ELECTRICITE', *par M.* BOULLANGER, *volume in-8°. en deux parties*, *pag.* 346. A Paris, chez la Veuve David, rue de la Huchette au nom de Jesus, & chez Pecquet même demeure, 1750.

DEPUIS plusieurs années l'on connoît les principaux phénoménes de l'Electricité, toute la difficulté consiste dans une explication exacte, & qui rende raison des effets merveilleux que l'on a coutume d'attribuer à l'Electricité. Il nous suffit de dire que notre Auteur a rapporté dans son ouvrage la plus grande partie des expériences; nous marquerons en peu de mots l'ordre qu'il y a tenu, & nous nous attacherons principalement à rendre compte de son systême.

L'Auteur traite, dans la premiére partie de son ouvrage, des

corps électriques par eux-mêmes, c'est-à-dire, de ceux qui le deviennent par frottement; dans la seconde il parle de ceux qui sont électriques par communication; cependant M. Boulanger n'attribue l'Electricité qu'indirectement aux corps qui le sont par communication, parce qu'il prétend qu'un corps n'est électrique qu'autant qu'il l'est par lui-même ou par le frottement; cette distinction est appuyée sur ce qu'il fait consister l'essence de l'Electricité dans le frottement, ainsi l'Auteur regarde le corps éléctrique par communication comme un des phénoménes de l'Electricité ou qui en émane comme de son principe.

Tous les phénoménes qui appartiennent à l'Electricité sont rangés ici sous cinq articles. Dans le premier on considére l'impulsion électrique connue sous le nom d'attraction; dans le second, on traite de la communication électrique, & de la maniére dont cette vertu se propage; troisiémement l'Auteur entreprend d'expliquer la répulsion, car l'on sçait qu'après que la plupart des corps legers ont été attirés par le corps électrique, ils en sont repoussés. M. Boulanger tâche ensuite de rendre raison de ces étincelles, de ces jets de feu que l'on tire des corps électrisés; tous ces effets & plusieurs autres qui accompagnent ce phénoméne sont appellés par l'Auteur du nom de Phosphore électrique. Enfin il termine son ouvrage par l'expérience de Leyde dont on doit la découverte à M. Mussembroech. Voilà en général le plan de l'ouvrage.

C'est principalement dans la premiére partie que l'Auteur recherche la cause générale de l'Electricité. Voici en peu de mots la substance des raisonnemens qu'a fait M. Boulanger.

Il n'y a point d'Electricité sans frottement, tous les phénoménes en dérivent, donc le frottement en est la premiére cause: mais comment le frottement rend-t'il le corps électrique, il faut considérer le mouvement de deux façons, celui de vibration, & celui de rotation. Le mouvement de rotation doit se faire à peu près dans le même espace & décrire les mêmes cercles: le mouvement de vibration doit être tel que le corps qui électrise, doit aller & revenir presque sur la même ligne. Cela posé voici les effets que l'Auteur prétend que ces deux sortes de mouvemens produisent dans l'atmosphére; ils écartent par des impulsions réitérées les parties les plus grossiéres de l'atmosphére, & rassemblent les plus déliées; plus on continue de mouvoir le corps électrique, plus le fluide qui l'environne devient délié: ainsi l'Electricité consiste (selon M. Boulanger) dans l'action des parcelles les plus déliées de l'atmosphére rassemblées par le mouvement, & déterminées à s'insinuer dans un corps par les parties solides d'un autre corps qui le touche. Le corps dans lequel entrent ces parcelles

déliées, eſt celui qui devient electrique par le frottement, & le corps dont les parties ſolides contraignent ces parcelles à s'inſinuer par les pores d'un autre corps, eſt celui qui donne l'Electricité. Si l'on ſuppoſe, par exemple, que l'on frotte un tube de verre, la main qui frotte met en mouvement le fluide qui l'environne, & raſſemble les parties les plus déliées de l'atmoſphére; le mouvement que l'on excite, détermine les parties les plus ſubtiles à pénétrer les pores du verre.

Voilà le ſyſtéme général que M. Boulanger établit ſur l'Electricité. Nous ne nous arrêterons point à y faire toutes les réflexions qui ſeroient néceſſaires. La réfutation nous méneroit trop loin: de plus quelques Auteurs qui ont écrit d'une maniére ſçavante ſur l'Electricité, l'ont fait, & ce que nous dirions deviendroit inutile. Mais il eſt de notre devoir de continuer à rendre un compte fidéle du ſentiment & des explications de l'Auteur. Il eſt libre à tout Phyſicien de faire des expériences ſur l'électricité, & on doit toujours lui ſçavoir gré des efforts qu'il fait pour trouver la vérité. C'eſt donc (ſuivant M. Boulanger) la diſpoſition des pores qui fait l'aptitude à l'Electricité. Par exemple le verre eſt très-électrique à cauſe de la rectitude de ſes pores. L'humidité ſera nuiſible à l'Electricité, ou empeche que ſes effets ne ſoient ſi remarquables. Si l'on ſuppoſe, comme il arrive très-ſouvent que l'air ſoit rempli de parties aqueuſes que la chaleur fait elever, ces parties embarraſſeront & diminueront le reſſort des parcelles déliées & ſubtiles de l'atmoſphére: il ne ſera donc pas étonnant que le verre qui eſt mouillé ſoit peu électrique, puiſque les parties d'eau répandues dans l'air diminuent l'activité des parcelles déliées, qu'elles bouchent les pores du verre, & empechent par conſéquent ces parcelles ſubtiles de l'atmoſphére de pénétrer les pores du corps électriſé: il faut raiſonner de la même maniére au ſujet des matiéres graſſes. De quelque façon que la choſe ſe paſſe, il eſt certain que l'humidité, les vapeurs, les exhalaiſons, & une trop grande chaleur ſont des obſtacles réels aux progrès de l'Electricité: nous ne convenons pas cependant du principe ni de l'application que l'Auteur en fait pour expliquer la diminution de l'Electricité.

Comme la tranſparence eſt une qualité favorable à l'Electricité, les corps opaques & ductiles ayant leurs parties intérieures differemment arrangées, il s'enſuit qu'ils ſeront peu propres à l'Electricité; auſſi remarque-t'on que les corps opaques ſont peu electriques; l'Auteur prétend qu'ils préſentent ſous chaque pore des parties ſolides qui empechent les parties ſubtiles de l'atmoſphere de s'inſinuer avec facilité. Les métaux par la même raiſon ne ſont point électriques; parce que, dit-on, ils ſont compoſés de parties longues & entrela-

cées les unes dans les autres ; cette union eſt un obſtacle au paſſage des parties déliées de l'atmoſphere. Si les marcaſſites ne ſont point électriques, c'eſt parce qu'ils tiennent de la nature des métaux, ou qu'ils renferment beaucoup de parties métalliques : cependant l'Auteur joint à cette raiſon, celle de l'air condenſé que les marcaſſites contiennent, & il prétend que c'eſt un obſtacle à la pénétration de la matiére électrique. Comme M. Boulanger trouve un rapport intime entre les plantes & les animaux, il eſt perſuadé que les plantes ne ſont point ſuſceptibles d'électricité, à cauſe du ſuc végétal & de l'humidité dont elles ſont remplies ; il faut attendre que le ſuc ſoit évaporé, afin qu'elles deviennent électriques. Les animaux ne peuvent devenir électriques par le frottement, à cauſe des parties graſſes qui s'exhalent de leur corps, les liquides n'étant point propres à être frottés, ne ſont point électriques par euxmemes, mais plus un corps eſt ſec plus il eſt propre à l'électricité. Les définitions ſont dans les Sciences d'une extrème utilité, elles raſſemblent ſous un ſeul point de vûe tout le ſyſteme d'un Auteur. M. B... définit le corps électrique *celui dont les parties ſolides ſont inſinuer dans un autre corps les parcelles aſſez déliées de l'atmoſphere raſſemblées par le mouvement.*

Ceux qui ſont au fait de l'Electricité, doivent remarquer que tous les faits, ou tous les phénoménes ſont les mémes ; & il n'y auroit que l'ignorance, la prévention, ou le peu d'attention dans l'obſervateur qui les lui feroit voir differemment ; toute la difficulté eſt réduite aujourd'hui à imaginer un ſyſtême général qui quadre avec tous les effets. Il faut trouver un fluide très-actif, très-ſubtil, capable d'attirer, de repouſſer, qui ait la vertu de produire le feu, & de s'enflammer. Il faut expliquer comment le frottement l'excite dans certains corps, comment d'autres en ſont privés malgré le frottement, & cependant en ſont ſuſceptibles par communication. Enfin il faut déterminer quelle eſt la nature de ce fluide, comment il peut produire des effets ſurprenans & inattendus ; il s'enſuit donc que juſqu'à ce que l'on puiſſe annoncer pour ainſi dire les phénomenes qui peuvent arriver, en marquer la différence, lorſqu'il y en aura, on ne pourra dire avoir le vrai principe ſur l'Electricité. On peut aſſurer que le ſyſtême de l'Electricité tient au ſyſtême général de la nature. Mais il nous faut achever celui que propoſe notre Auteur.

M. Boulanger attribue l'attraction électrique, ou cet effet par lequel on voit que la matiére électrique attire les corps legers, il l'attribue, dis-je, aux parcelles de l'atmoſphere dont le frottement a dérangé l'équilibre. L'Auteur déclare que l'attraction n'eſt point une cauſe premiere & inhérente à la matiere comme vertu primitive, mais il prétend qu'elle eſt un effet de l'im-

pulsion; ainsi les phénoménes électriques qui sont produits par le corps que l'on appelle attirant, sont des effets de l'impulsion. Voici comme l'Auteur s'explique au sujet d'un corps électrique.

» Tout corps électrique est plein » des parcelles les plus déliées de » l'atmosphere, puisque le mou- » vement les a rassemblées, & que » le contact les a fait continuer » dans ce corps. Ces parcelles ont » comprimé le fluide intérieur du » corps électrique; car toute ma- » tiere ayant des pores est permea- » ble à des fluides assez déliés pen- » dant le frottement : ces parcelles » entrent toujours de plus en plus, » la compression augmente tou- » jours : ainsi le corps électrique, » quelque figure qu'il ait, dans » tous les points ou il est électri- » que, lance des jets de parcelles » très déliées proportionnellement » aux autres parcelles de l'atmos- » phere, & ces jets prennent tou- » jours la direction des pores qui » lui servent d'ajutage. «

L'ordre qu'a tenu M. Boullanger dans son Ouvrage, a été de mettre d'abord une experience, puis de la faire suivre immédiatement de l'explication. Parmi le grand nombre d'expériences que l'on trouve ici, nous n'en rapporterons qu'une seule fort connue, & nous y joindrons l'explication tirée de l'Auteur.

EXPERIENCE.

Faites tourner un cylindre de verre, qu'il frotte un coussinet durant la rotation; prenez un petit ruban, tenez-le par un bout, approchez à une certaine distance du cylindre, l'autre bout, il s'y portera, & s'y attachera.

Explication.

La rotation rassemble les parcelles les plus déliées de l'atmosphere; le contact du coussinet les fait insinuer dans le cylindre, tant que dure ce mouvement, il entre toujours de plus en plus des parcelles très-déliées qui sont pressées dans le cylindre, & qui y sont soutenues par la rotation. Lorsque ces parcelles qui compriment l'air intérieur du cylindre, ne sont plus soutenues par aucune action, elles doivent en sortir, & exercer leur ressort du côté où elles trouvent moins d'obstacles aussitôt que le frottement est interrompu; ce fluide n'est plus soutenu par aucune action, déterminé par son ressort & par celui de l'air intérieur, il tend à sortir du cylindre pour rétablir l'équilibre de l'atmosphére. Il nous paroit inutile de suivre plus loin tous ces raisonnemens : nous avons emprunté dans cette explication les paroles mêmes de l'Auteur afin que le public fut plus en état de juger des principes de M. Boullanger, de leur application, & de la maniére dont il exprime ses idées.

Sans doute que les Lecteurs conceyront avec peine que le mouvement puisse éloigner les parties grossiéres, & rassembler les parties

les plus déliées de l'atmosphére, que le frottement en dérange l'équilibre, & que le contact les fasse insinuer dans le corps éléctrique; par quelle voye arrive-t'il que le frottement venant à cesser, ces mêmes parcelles déliées de l'atmosphére s'élancent du corps dans lequel elles sont, dit-on, pressées, pour rétablir l'équilibre? Comment peuvent-elles retourner sur elles-mêmes, ou vers le corps électrique après en avoir été éloignées? Par quels corps sont-elles renvoyées ou repoussées? Enfin comment se fait-il que ces mêmes parcelles rarefient l'air qui est entre le corps électrique & le corps léger qui est attiré, & que cette raréfaction soit la source de l'attraction? Il est à craindre que l'on ne voye pas exactement le méchanisme dont l'Auteur attribue tout le jeu à ces parties déliées de l'atmosphére qui ne sont sans doute qu'un air très-subtil mais toujours de la même nature, & qui ne sçauroit par conséquent avoir d'autres qualités que celles du ressort, & de la pesanteur, & nullement celles qui conviennent à l'Electricité.

Nous avons dit que M. Boullanger regardoit la communication électrique comme un phénoméne de l'Electricité: c'est le sujet de la seconde partie. L'Auteur qui a tâché de rendre raison de tous les phénoménes de l'Electricité, a cherché en même temps à les réduire tous à un même principe; ainsi la cause de la communication électrique, dépend des parcelles déliées de l'atmosphére qui sortent du corps électrique après le frottement, & si dans ce même temps on place un corps près de celui qui est électrique, alors ces parties subtiles se propagent, & s'étendent du côté où elles trouveront le moins d'obstacle; si elles trouvent une issue, elles sortent, & forment des jets à travers les pores. » Ces » jets rarefient l'air, & l'air qui est » entre les corps légers, & le » corps électrique par communi- » cation étant plus rarefié que l'air » qui touche les corps légers au » côté opposé à ce corps électrique, » exerce son ressort, sa tendance à » l'équilibre, & éleve les corps qui » sont assez legers «. Nous laissons au Lecteur à examiner chacun de ces principes.

M. Boullanger déduit la *répulsion* de la communication par attraction; deux corps électriques, dit-il, sont-ils placés l'un près de l'autre, leurs rayons vont en sens contraire: ces rayons alors se choquent en se rencontrant, & se repoussent mutuellement avec plus ou moins de force suivant leur vitesse; le choc oblige alors le ressort des parties à se détendre.

L'Auteur à mis sous le nom de Phosphore électrique divers effets qui accompagnent l'Electricité, sçavoir les étincelles, les jets de feu, la flamme, & l'inflammation. Comme l'agent principal où le systême général est ici, l'effet des parties déliées de l'atmosphére qui sont rassemblées par le frottement, elles animent en même temps les

parties

parties nitreuſes qui produiſent une odeur de ſouffre, & comme elles agitent les parties groſſiéres de l'air, elles doivent faire du bruit ou exciter le ſon : on prétend auſſi qu'elles acquérent du reſſort, ce qui les fait piquer & les met en état d'allumer l'eſprit de vin que l'on a un peu échauffé.

Il y a tant de particularités & de diverſités dans l'expérience connue ſous le nom de l'*expérience de Hollande*, qu'il n'eſt pas ſurprenant que l'on ait de la peine à trouver une explication qui convienne au principe général quel qu'il ſoit ; cependant M. Boullanger qui a terminé ſon ouvrage par ce fameux phénoméne, n'employe pour en donner la raiſon que la viteſſe du mouvement des parties les plus déliées de l'atmoſphére. C'eſt le reſſort de ces parties qui augmente, & qui vient à ſe détendre avec une force ſi conſidérable qu'il eſt capable de produire les plus grands effets.

Si nous ne penſons pas comme M. Boullanger ſur ſon ſyſtême de l'Electricité, on doit être perſuadé que nous n'avons rien négligé pour faire connoître quels ſont ſes véritables ſentimens : voilà ce que les Auteurs doivent attendre de nous, & non pas que nous adoptions toutes leurs hypothéſes : c'eſt au Public éclairé à porter ſon jugement en dernier reſſort.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES, &c. *Tome VIII.* A Paris, chez Didot, Libraire, Quay des Auguſtins, à la Bible d'Or, 1750. *in*-4°. *pp.* 632.

LEs Auteurs des ſept premiers tomes de ce Recueil ayant été obligés d'abandonner leur entrepriſe faute d'obtenir les ſecours dont ils diſent que le Gouvernement d'Angleterre les avoit flattés, M. l'Abbé Prévôt a cru avec raiſon, qu'il feroit une choſe agréable au Public, s'il continuoit un ouvrage ſi curieux & ſi utile. Ce huitiéme volume eſt tout entier du travail de ce nouvel Auteur excepté un reſte de Géographie de la Tartarie qui n'a pu trouver place dans le tome précédent. La lecture que nous en avons faite, nous a pleinement convaincu que non ſeulement on ne perdroit point au changement d'Auteur, qu'au contraire l'ouvrage n'en deviendroit que plus intéreſſant. On reprochoit avec juſtice aux Compilateurs Anglois beaucoup de peſanteur & de prolixité dans leur ſtyle, des répétitions ſans fin, des excurſions déplacées, un peu de partialité dans leurs jugemens & dans le choix des citations qui devoient être tirées indifféremment de tous les Voyageurs, & en général un défaut d'ordre dans la diſpoſition des matiéres. M. l'Abbé Prévôt a ſenti tous ces défauts ; & il promet qu'il apportera toute ſon attention à les éviter.

Il avoit témoigné beaucoup de regret dans la Préface qui eſt à la

tête du premier volume, d'être réduit à la qualité de ſimple Traducteur, & d'etre obligé de ſuivre pas à pas l'original Anglois, qui ne lui étoit communiqué que feuille à feuille. Il auroit déſiré d'avoir entre les mains l'ouvrage en entier pour pouvoir en changer le plan s'il étoit beſoin, ou du moins pour lui donner une tournure convenable au génie de ſa Nation. Il aura lieu de ſatisfaire ſon goût & d'exécuter ce projet, quand il traitera de l'Amérique; Mais il ne lui a pas été poſſible de faire aucun changement dans ce huitiéme volume, où il eſt encore queſtion de l'Aſie; comme les Anglois l'ont laiſſé au milieu de cette partie du monde, il eſt obligé de ſuivre leur plan pour les voyages, qui lui reſtent à rapporter concernant cet article. Au reſte nous ne devons pas être fâché, que les Anglois n'ayent point achevé l'Hiſtoire des Voyages en Aſie; comme il devoit être bientôt queſtion des conquêtes & des établiſſemens des Hollandois dans les Iſles de Java & des Moluques, il étoit à craindre qu'ils n'euſſent pas rendu à cette Nation, leur rivale dans la navigation & le commerce, toute la juſtice qui lui eſt dûe. Ils ont donné juſqu'ici aſſez de preuves de leur partialité & de leur jalouſie pour autoriſer l'opinion déſavantageuſe qu'on auroit pu avoir de leurs récits, en ce qui concerne la gloire de la nation Hollandoiſe. M. l'Abbé Prevôt eſt au-deſſus de tous les ſoupçons à cet égard. Les intérêts des Nations étrangéres ne doivent pas lui être plus chers les uns que les autres. La poſition où il eſt, doit au contraire nous perſuader qu'il n'a d'autre intéret à cœur que celui de la vérité. Auſſi avons nous remarqué par rapport aux voyages des Hollandois en Aſie, qui font le ſujet de ce volume, qu'il a eu une attention particuliére à ranger les relations différentes dans un ordre, qui pût leur donner mutuellement du jour. On y voit d'où ces habiles & infatigables Navigateurs ſont partis, & de quels moyens ils ſe ſont ſervis pour fonder leur grande puiſſance en Aſie ſur les débris de celle des Eſpagnols & des Portugais. La prudence des Chefs dans la conduite de leurs expéditions, la patience des Soldats dans les travaux les plus pénibles, la conſtance de toute la Nation à ſuivre un projet ſi avantageux, tout y eſt mis dans le plus beau jour. Il eſt vrai que M. l'Abbé Prevôt à eu d'autant moins de peine à réuſſir dans cette partie, que les Relations ſur leſquelles il a travaillé, ſont extrêmement bien faites & peuvent être regardées comme des modéles dans ce genre d'écrire.

Ce volume contient une ſi grande variété d'objets, qu'il ne nous eſt pas poſſible de les embraſſer tous dans cet extrait. Nous négligerons ce qui concerne l'Hiſtoire Naturelle, & la deſcription Géographique des Iſles de l'Aſie pour ne nous attacher qu'à l'Hiſtoire des établiſſemens des Hollandois, cette

partie nous ayant paru la plus intéressante & la plus digne de l'attention de nos Lecteurs.

Les Portugais & les Espagnols étoient depuis longtemps en possession de tout le commerce de l'Asie, lorsque les Hollandois s'avisérent à suivre les traces de ces deux Nations. Contens de l'abondante subsistance qu'ils trouvoient dans le commerce avec l'Espagne & les autres Pays de l'Europe, ils ne pensoient point à faire des voyages de long cours & de nouvelles découvertes. Mais les persécutions qu'ils essuyérent sur la fin du seiziéme siécle de la part des Espagnols, qui leur enlevoient leurs Vaisseaux & leurs Marchandises, leur firent naître le desir de chercher sous un autre Ciel & parmi des peuples barbares les secours qui leur étoient refusés par leurs voisins. Cependant comme ils auroient eu les mêmes ennemis à redouter, s'ils eussent tenté de pénétrer dans les Indes par les routes que les Portugais avoient découvertes, ils cherchérent d'abord à se frayer un chemin à la Chine par le Nord-Est. Ils employérent de Grands Hommes de mer à l'exécution de ce projet; mais leurs recherches de ce côté-là, quoique continuées pendant longtemps & renouvellées à différentes reprises, furent toujours sans succès. Pendant qu'on tentoit cette navigation du côté du Nord, un Hollandois nommé, *Corneille Houtman*, s'informoit soigneusement à Lisbonne de tout ce qui regardoit le commerce des Indes, & des routes qu'une heureuse expérience avoit rendues familiéres aux Portugais. Sa curiosité trop indiscréte fit naître des défiances dans un temps où les informations étoient rigoureusement défendues aux Etrangers. Il fut mis en prison & condamné à payer une amende qui étoit fort au-dessus de ses facultés. Il proposa aux Marchands d'Amsterdam de le délivrer leur promettant pour prix de sa liberté de leur communiquer toutes ses lumiéres sur le commerce & les routes des Indes. Sa proposition fut acceptée. On paya une grosse somme, qui suivant toute apparence n'avoit été exigée, que pour rendre la délivrance impossible. Houtman étant de retour en Hollande se mit en devoir d'exécuter sa promesse.

On forma à Amsterdam une compagnie en 1594, sous le nom vague de *Compagnie des Pays lointains*. On équipa quatre Vaisseaux, & on donna la direction du commerce à Houtman. Cette flotte fut assez heureuse dans sa navigation. Elle pénétra jusqu'à l'Isle de Sumatra, & de là à Bantam, où elle fut traversée dans son commerce par la jalousie des Portugais, qui trouvérent le moyen d'indisposer le Sabandar contre ces nouveaux Navigateurs. Elle rentra dans les Ports de Hollande au bout de deux ans & quatre mois. Quoique les profits de ce premier envoi fussent bien médiocres, ils excitérent néanmoins la compagnie à pousser plus loin son entreprise.

L'Auteur a jugé à propos de rapporter dans un grand détail le Journal du voyage d'Houtman, parce qu'il est le premier de ceux que la Nation Hollandoise a entrepris dans des Pays si éloignés, & qu'on a coutume de s'intéresser aux avantures des Voyageurs, qui se hasardent pour la premiére fois dans des routes inconnues. Si les avantures contenues dans ce Journal se passent dans les mêmes lieux que celles qu'on a déja rapportées ailleurs, il ne faut pas que la délicatesse du Lecteur en soit blessée, ni qu'il accuse M. l'Abbé Prevôt de tomber dans des répétitions ennuyeuses. La différence des observations & des événemens comme le remarque l'Auteur, est une variété réelle qui peut se trouver sur le même théâtre, c'est à-dire, dans des lieux qu'on a mille fois nommés, & alors le récit des Voyageurs doit faire oublier pour ainsi dire les noms des lieux pour ne s'attacher qu'aux faits & aux circonstances des événemens qui s'y sont passés.

Dans le temps que la Compagnie Hollandoise faisoit des préparatifs pour un second envoi, elle apprit que d'autres Marchands d'Amsterdam se proposoient aussi d'envoyer quelques Navires aux Indes. Mais la crainte de se nuire mutuellement leur fit gouter à tous le parti de se joindre. Ainsi les deux flottes réunies au nombre de huit Vaisseaux partirent du Texel en 1598, sous le commandement de l'Amiral Jacques *Van Neck*. Ce second voyage fut fort heureux. Van Neck ayant trouvé à son arrivée à Bantam assez de poivre & d'autres marchandises pour la charge de quatre Vaisseaux, se hâta de ramener cette moitié de sa flotte en Hollande, & laissa le commandement des quatre autres vaisseaux à l'Amiral Warwick. Van Neck ne mit que quinze mois à ce voyage, qui étoit de plus de huit mille lieues. Cependant Warwick s'avança jusqu'aux Moluques pour reconnoître la situation de ces Isles, les forces des garnisons Portugaises, & pour tâcher de faire des alliances avec les Rois des différens Pays. Il fut bien reçu de la plûpart des Princes Indiens. Tous les peuples parurent d'autant plus charmés de l'arrivée de ces nouveaux Marchands, qu'ils conçurent dès-lors l'espérance de secoüer le joug des Portugais, sous la tyrannie desquels ils gémissoient depuis longtemps & d'établir un commerce plus avantageux avec la Nation Hollandoise. Warwick rapporta de ce voyage beaucoup de Noix Muscades & de Cloux de Girofle. Ayant ensuite achevé la charge de ses Vaisseaux à Bautam, il mit à la voile pour retourner en Europe. La Compagnie Hollandoise eut la satisfaction de voir revenir successivement les huit Vaisseaux de sa seconde flotte avec des richesses qui devinrent un secours & un encouragement pour de nouvelles entreprises.

Le Journal de l'Amiral Warwick est suivi d'une description de

Java, où l'on repréſente l'état de cette île avant l'établiſſement des Hollandois. On a déja vu dans les relations du premier tome de ce Recueil quelques obſervations ſur l'ancien état de Java. C'eſt au Lecteur à raſſembler ces morceaux diſperſés & à les rapprocher de celui-ci pour ſe former une idée complette de cette grande île. Cette deſcription nous a paru bien faite, elle eſt accompagnée d'une Carte géographique & d'une Eſtampe qui repreſente la figure & l'habillement d'un Javanois & d'une Javanoiſe.

Les proſpérités de la Compagnie d'Amſterdam excitérent l'émulation des Zelandois, des habitans de Rotterdam & de ceux de pluſieurs autres Villes & de la Hollande. On s'empreſſa dans tous les Ports d'équiper des Navires pour partager les profits d'un commerce ſi lucratif. Il ſe forma dans Amſterdam même une nouvelle Compagnie de Marchands la plûpart Brabançons, qui fit partir quatre vaiſſeaux au mois de Décembre de l'année 1599 avec quatre autres de l'ancienne. Ces huit bâtimens revinrent au bout de deux ans, chargés de richeſſes. Mais avant leur retour la nouvelle Compagnie équipa deux autres vaiſſeaux & l'ancienne y en joignit ſix, qui mirent enſemble à la voile dans le cours de 1600, commandés par Jacques *Van Neck* Amiral du ſecond voyage.

La relation de ce voyage tient le quatriéme rang dans le Recueil; elle eſt intéreſſante par le récit des malheurs qui arrivérent aux deux vaiſſeaux Brabançons. Ils étoient deſtinés pour la Côte de Sumatra au Royaume d'Achin, où ils abordérent ſans être inſtruits des brouilleries, qui s'étoient élevées entre la Cour d'Achin & l'Eſcadre de l'Amiral *Van Caerden*, qui les avoit précédés ſur cette Côte, & dont le Journal occupe la troiſiéme place dans ce Volume. Nous n'entrons dans aucun détail ſur ces Journaux pour aller plus promptement à notre but, qui eſt de donner au Lecteur une idée ſuccincte des progrès & des établiſſemens des Hollandois dans les Indes.

Les Portugais ne virent pas ſans jalouſie les fréquens envois des Compagnies Hollandoiſes. Auſſi ne négligérent-ils rien pour traverſer leur commerce. Non contens d'employer l'artifice & la calomnie, pour indiſpoſer les Princes Indiens contre les nouveaux Navigateurs, ils uſérent de la violence, lorſqu'ils crurent qu'elle pourroit leur réuſſir. Cependant les Etats Généraux informés de ces hoſtilités, prirent la réſolution de donner des commiſſions régulieres à ceux qui entreprendroient le voyage des Indes pour les autoriſer non-ſeulement à ſe défendre mais à commencer même les attaques & à traiter en ennemis tous ceux qui troubleroient leur commerce. Ce fut avec un pouvoir de cette nature que l'Amiral Jacques Hemskerk, attaqua une caraque

Portugaiſe, qui revenoit de la Chine richement chargée & montée de plus de 700 hommes. Les Portugais firent quelques efforts pour ſe défendre; mais la crainte d'être coulés à fond par le canon Hollandois, les força de demander quartier. Ils l'obtinrent. Deux Lettres qui furent écrites à l'Amiral après ſa victoire par les Officiers Portugais de Malaca, rendent un témoignage fort honorable à la modération des Vainqueurs. Elles furent publiées pour détruire les fauſſes idées, que les ennemis des Hollandois s'efforçoient de répandre, & l'amour de la vérité a engagé M. l'Abbé P... à les rapporter. On peut les voir dans l'introduction qui précéde le voyage d'Houtman.

La premiére flotte armée en guerre, que la Compagnie envoya dans les Indes, n'étoit compoſée que de trois vaiſſeaux; le commandement en fut confié à Etienne *Van der Hagen*, homme de courage & d'expérience dans la Marine. Le ſuccès de ſon voyage fut de conſtruire un fort dans l'île d'Amboine, & d'y établir un comptoir & une garniſon pour tenir les Portugais en bride, & protéger les Inſulaires contre leurs invaſions.

La ſeconde expédition militaire de la Compagnie d'Amſterdam eſt une des plus remarquables, la conduite en fut donnée à Wolphart *Harmenſen*, qui eut la gloire de vaincre les Portugais, & de porter les premiers coups à leur puiſſance. La flotte qu'il commandoit étoit compoſée de cinq vaiſſeaux, dont le principal n'étoit que de 520 tonneaux, mais ils étoient tous fort bien armés. Quoique le projet de cet armement ne fût en apparence que de protéger le commerce de la Nation contre les attaques des Portugais & des Eſpagnols, les événemens firent bientôt connoître que le deſſein étoit formé de réprimer l'orgueil & l'avidité de ces deux Nations. La flotte d'Harmenſen ne fut pas plutôt arrivée à Palimban, qu'elle apprit par une Pyrogue Chinoiſe, qu'il y avoit devant Bautam une armée navale de Portugais compoſée de trente voiles, qui conſiſtoient en huit gros galions de ſix à huit cens tonneaux, douze fuſtes, & huit fregates; que tous ces vaiſſeaux étoient bien armés, & qu'ils avoient été raſſemblés de Goa, de Cochin, & de Malaca, ſous les ordres de l'Amiral Dom André Furtado de Mendoza pour aſſiéger la Place par mer & par terre, dans la vûe d'empêcher qu'on n'y accordât la liberté du commerce aux Hollandois.

Cette nouvelle jetta d'abord la terreur dans les équipages. Mais après bien des conſeils tenus ſur une conjoncture ſi importante, le motif d'acquerir de l'honneur à la Patrie, d'aſſurer la liberté du commerce, & de remplir le ſerment par lequel on s'étoit engagé au ſervice des Intereſſés, l'emporta ſur toute autre conſidération, & on ſe détermina à attaquer cette puiſſante flotte avec des forces très-

inférieures. Il faut lire dans le Livre même les détails de ce combat naval. La victoire que les Hollandois remportérent, rendit leur nom glorieux & redoutable dans toutes les îles de l'Asie.

Le troisiéme voyage en guerre est celui de *Corneille Wéen*, qui n'a rien de remarquable que deux actions, dont l'une n'est rien moins que glorieuse pour cet Amiral. Etant parti de Texel le 17 Juin de 1602 avec neuf vaisseaux, il s'arrêta dans la rade d'Annobon. Résolu de venger une fois sa Nation de tous les outrages qu'elle avoit reçu des Gouverneurs de cette île, il y fit une descente; il força les Portugais d'abandonner leur fort, & de se retirer dans les montagnes. Il prit les rafraîchissemens nécessaires, qu'il avoit d'abord demandés avec le dessein d'en payer le prix.

Ensuite ayant pénétré jusqu'à Macao, il se rendit maître d'une caraque Portugaise, richement chargée pour le Japon. Dans son retour vers Bautam, il rencontra une grande Jonque, dans laquelle il soupçonna, dit l'Auteur Hollandois, qu'il y avoit des Portugais, ou des marchandises qui appartenoient à cette Nation. Il l'attaqua sur le refus qu'elle fit de se rendre. Les Hollandois en vinrent à l'abordage, & tuérent près de 80 Indiens. Ils apprirent de ceux qui étoient épargnés, que la Jonque étoit Siamoise. Leur regret fut extrême d'avoir massacré leurs amis & leurs alliés. Mais le mal étant sans reméde, ils se contentérent de relâcher le reste de ces malheureux. On peut se persuader néanmoins, comme l'observe M. l'Abbé P... qu'ils gardérent la cargaison qui étoit de soies & d'étoffes précieuses; car loin de leur faire honneur de cette restitution, le Journal ajoute qu'après avoir achevé leur charge à Bantam, ils retournerent en Hollande avec leur riche butin. »*Wéen*, s'écrie, là-dessus notre »Auteur, n'a-t-il pas droit à »la qualité de Pirate autant qu'à »celle de Voyageur.

Pendant ces expéditions militaires, les vaisseaux marchands continuoient leur trafic; les flottes en grand nombre partoient les unes après les autres, lorsqu'on s'apperçut d'un inconvénient capable de ruiner le commerce; ce fut la pluralité des Compagnies qui se formoient de jour en jour sans aucune correspondance dans leurs projets. Elles chargeoient en même tems des vaisseaux pour le même Port; ce qui faisoit baisser le prix des marchandises, & chagrinoit beaucoup les gens de mer. Les Etats Généraux ayant pris connoissance de ce desordre, assemblerent à la Haye les Directeurs des différentes Compagnies, & les firent consentir à ne former desormais qu'un même corps. On fit un Traité qui fut confirmé par l'autorité des Souverains, pour vingt & un an, à compter de la date qui étoit le 20 de Mars 1602. Les principaux

articles de ce fameux établissement sont rapportés dans ce Recueil. Ils méritent l'attention des Lecteurs par la sagesse avec laquelle ils sont dressés.

Nous remettons à un second Extrait la suite de l'histoire des Etablissemens Hollandois dans les Indes, aussi bien que la notice de quelques autres voyages, qui n'y ont aucun rapport.

ELOGE HISTORIQUE ET CRITIQUE D'HOMERE, traduit de l'Anglois de POPE. A Paris, de l'Imprimerie Delaguette, rue S. Jacques à l'Olivier 1749, avec Approbation & Privilége du Roy, *in*-12. *pp.* 221 sans la Préface.

C'EST pour la seconde fois que paroit en François cet Eloge d'Homére, ou ce qui est la même chose, la Préface que M. Pope a mise à la tête de sa traduction d'Homére en vers Anglois. M. Keating attaché ci-devant à M. le Duc d'Huescar Ambassadeur d'Espagne, a trouvé tant de contresens dans la premiére traduction Françoise, qui fut publiée il y a environ 12 ans, qu'il a cru rendre service au Public en traduisant plus fidélement un ouvrage si intéressant pour les Amateurs de la belle Littérature. Le premier Traducteur n'entendoit point assez l'Anglois. M. Keating reléve plusieurs fautes de la premiére version, qui justifient son entreprise.

La Préface de l'Homére Anglois comprend; 1°. l'éloge du Poéte Grec & les régles qu'il faut observer pour le bien traduire; 2°. l'essai de M. Pope sur la vie d'Homére; 3°. l'essai sur les combats de l'Iliade.

L'éloge d'Homére est rempli de traits d'imagination qui expriment avec force les grands talens du Prince des Poétes, d'observations sur l'essence de la Poësie, & de comparaisons lumineuses entre Homére, Virgile & les autres Poétes qui se sont exercés dans l'Epopée. Il est d'autant plus intéressant, qu'il est fait par un Poéte qui connoit parfaitement les régles de son Art & qui rend poétiquement l'idée qu'il s'est formée du grand génie qu'il célébre. M. Pope envisage d'abord Homére du côté du génie & de l'invention. Il examine ensuite l'usage que ce Poéte a sçu faire de la Fable. Il admire la variété & la propriété toujours soutenue des caractéres de ses Héros. Il reléve les beautés, le sublime & la rapidité du style de l'Iliade & de l'Odyssée, & il répond à quelques mauvaises critiques qu'on a faites dans ces derniers temps sur les ouvrages d'Homére.

Le génie, selon M. Pope, est la base essentielle de la Poësie; le plus ou moins d'invention est ce qui distingue & subordonne entr'eux les beaux esprits. L'Ecrivain le plus judicieux, s'il n'a point de génie, est un adroit plagiaire ou

ou tout au plus un habile œconome des biens d'autrui. Quelques louanges que mérite un sage Auteur, il doit toutes ses beautés à l'invention. Ces principes posés, M. Pope fait voir qu'Homére est le plus ingénieux & le plus inventif de tous les Poétes, qu'il doit par conséquent occuper le premier rang sur le Parnasse. Il compare l'Iliade à un Jardin délicieux dont on ne sçauroit voir distinctement toutes les beautés naturelles parce qu'elles sont innombrables. » C'est, » dit-il, une abondante pépiniére » de toutes les espéces. Les Au- » teurs y ont choisi les plantes ou » les fleurs, qu'ils ont voulu pour » les cultiver à leur gré. La mer- » veilleuse invention d'Homére est » la source de ces transports, de » cette ardeur si sensible, qu'ins- » pire l'Iliade, qu'un esprit vrai- » ment poëtique ne se posséde » point en la lisant. Tout respire, » tout sent, tout agit dans ce Poë- » me. S'agit-il d'un conseil, ou » d'une bataille ? Homére n'est » point un tiers qui vous en fasse » un froid récit. L'imagination du » Poéte entraine celle du Lecteur. » Elle n'éclate point tout d'un » coup en toute sa splendeur, mais » elle croit & se communique par » dégrés. Bientôt elle s'embrase » comme l'essieu d'un Char par sa » rapidité. L'exacte disposition, la » solidité, la justesse & l'harmonie » se trouvent dans mille autres Ecri- » vains; mais cet enthousiasme, » cette ardente vigueur d'une ame » enflammée, ce beau feu d'une » imagination sublime, nous en- » chantent dans Homére. Voilà ce » qui met la critique sous le joug, » & qui la force d'admirer dans le » temps même qu'elle désapprouve.

La fécondité du génie d'Homére se montre particuliérement dans l'usage que ce Poéte a fait de la Fable. C'est lui, qui le premier l'introduisit dans la Poësie. Pour mieux développer l'Art du Poéte, M. Pope considére la Fable sous trois différentes faces, & il la divise en probable, en allégorique, & en merveilleuse. La probable est le récit d'une action feinte, mais possible, ou d'une action qui devient fabuleuse par ses épisodes ou par la maniére dont elle est racontée. Le courroux d'Achille est le sujet de l'Iliade, sujet le plus simple que jamais Poéte se soit proposé. Homére cependant y fait entrer plus d'événemens divers, plus de harangues, de délibérations & de combats, qu'il ne s'en trouve dans les Romans les plus vastes & les moins réguliers; & cette multitude d'événemens est tissue de maniére qu'elle ne donne aucune atteinte à l'unité de l'action.

Quant à la Fable allégorique, aucun Poéte ne la mit plus heureusement en œuvre, nul Auteur n'est entré en lice avec Homére à cet égard. Il sçut peindre les propriétés des élémens, les facultés de l'esprit, les affections du cœur, les vertus & les vices; il sçut en faire des personnages constans, il les mit en action sans jamais leur faire de violence.

Il ne se distingua pas moins par l'emploi qu'il fit du merveilleux de la Fable. Si Homére ne créa pas les Divinités qui furent l'objet du culte des Grecs, il fut du moins le premier qui en fit un systême utile à son Art, & même un de ses plus beaux ornemens. Quelque raison que l'on trouve dans la Philosophie & dans la Théologie pour censurer Homére en tant qu'Auteur des rôles scandaleux qu'il fait jouer à ses Dieux, le monde en a toujours été frappé comme d'une beauté parfaite. » Nulle entreprise, » dit M. Pope, nul effort n'a pu » réussir ni à perfectionner, ni à dé» truire ce systême poëtique; & mal» gré les révolutions des siécles & » des Religions, les Dieux d'Ho» mére sont encore les Dieux de » la Poësie.

Le Poéte Anglois ne témoigne pas moins d'admiration pour la variété des caractéres des Héros qui agissent dans l'Iliade. » Cha» cun, dit-il, a quelque chose de » si personnel, qu'un bon Peintre » ne l'eut pas mieux désigné par » ses traits : l'exactitude à distin» guer les vertus, les vices, & leurs » différences les plus délicates, y » tient du prodige. Tous les Hé» ros d'Homére ont de la valeur, » c'est ce qui fait leur héroïsme. » Mais que l'expression en est va» riée! La vaillance d'Achille est » intraitable & furieuse, celle de » Dioméde est intrépide, quoique » docile & soumise au commande» ment; le courage d'Ajax est pe» sant & présomptueux ; celui » d'Hector actif & vigilant ; Aga» memnon est ambitieux & fier, » Ménélas humain & tendre envers » son peuple : Idomenée est un » franc Soldat; Sarpédon, un ga» lant homme & un généreux guer» rier. Ulisse & Nestor sont sages, » mais la sagesse de l'un est arti» ficieuse & se prête aux conjectu» res; celle de l'autre est naturelle, » franche, & réguliére. Ulisse com» pte sur les précautions, Nestor » sur l'expérience.

L'enthousiasme de M. Pope augmente encore lorsqu'il parle de la diction & du style du Poéte Grec. Il la compare au coloris de Michel-Ange; on la reconnoit, dit-il, à la hardiesse du pinceau. » Que » ses Métaphores sont animées! » La fléche brule de voler à l'enne» mi : l'épée en veut boire le sang. » Plus une pensée est forte, plus » l'expression a d'éclat. « M. Pope admire surtout les Epithétes composées, qui fournissent à Homére une peinture des personnes & des choses rélatives à ses images. Il trouve que la mesure du vers loin de gêner le sens d'Homére, est toujours prête à seconder son essor, à peindre ses idées avec des traits de feu, à donner enfin à son style une harmonie dont la douceur nous démontre qu'il eut non seulement le plus beau génie, mais encore la plus fine oreille qui fut jamais.

Après l'éloge de la Poësie d'Homére, dont nous n'avons rapporté que quelques traits pour donner une légére idée de l'ouvrage de M. Pope, on trouve la réponse aux

principales objections que l'on a faites contre ce grand Poéte. Les Critiques ont reproché à Homére la trop grande abondance de ses similitudes & de ses descriptions. Ce défaut, si ç'en est un, ne vient selon M. Pope, que de l'excès du génie & de l'invention du Poéte. Homére ne sçauroit borner une comparaison à la circonstance qui la fonde ; emporté par son génie il la décore de nouvelles images, mais ces images sont employées avec tant d'art, que la principale n'en a pas moins d'éclat. Ce sont des tableaux, où cette figure a non seulement un parfait rapport avec l'original ; mais encore des ornemens occasionnels, des lointains, des perspectives, &c.

Quant aux reproches qu'on a fait à Homére sur la grossiéreté de ses Dieux & sur l'impolitesse de ses Héros, M. Pope n'y répond pas de la même maniére, que Madame Dacier. Il ne fait pas consister, comme elle, l'excellence des mœurs antiques en leur pure opposition aux nôtres. Il ne croit pas qu'on doive tant vanter le bonheur de ces siécles affreux où régnoient la vengeance & l'inhumanité ; où nulle rémission n'avoit lieu qu'en faveur d'un sordide intérêt ; où les plus grands Rois voyoient faire des Concubines & des Esclaves de leurs Princesses, tandis qu'on les passoit eux-mêmes au fil de l'épée.

Mais d'un autre côté il est bien éloigné d'approuver la délicatesse de nos Critiques modernes, qui se prétendent choqués des soins dont les Héros d'Homére sont quelquefois occupés. Il se plaît au contraire à comparer leur simplicité avec le luxe où le monde s'est livré dans la suite. Un Roy allant seul ou sans Gardes, un Prince menant paître ses troupeaux, une Princesse puisant de l'eau ne sont point pour lui des objets qui le révoltent. Enfin il veut qu'en lisant Homére on considére que c'est le plus ancien Auteur du Paganisme, qu'on remonte environ 3000 ans dans l'antiquité, qu'on y trouve enfin un spectacle amusant, dans le tableau de l'ancien monde. Il croit que cela suffit pour détruire ces foibles objections & pour ne trouver que du plaisir dans des choses qui sembloient d'abord peu séantes, ou même ennuyeuses.

L'Eloge d'Homére est suivi de l'exposition des régles, que M. Pope s'est prescrites dans sa traduction : nous nous dispenserons d'en parler, parce qu'elles n'intéressent que ceux qui lisent la traduction en vers Anglois. L'Auteur reprend ensuite l'éloge du Poéte Grec. Il rapporte tous les contes puérils, que l'admiration, l'envie, ou une frivole curiosité ont enfanté sur le compte d'Homére. Il en tire des conséquences favorables à la réputation de ce grand Poéte. Ensuite il passe aux ouvrages mêmes, dont il raconte la découverte qui en fut faite par Lycurgue, le succès qu'ils eurent dans la Gréce, le soin que l'on prit de les revoir & de les enseigner dans les Ecoles publiques,

les honneurs que l'on décerna au beau génie qui les avoit produits, l'influence qu'ils eurent non seulement dans la politique, mais encore dans la Religion des peuples de la Gréce. Tous ces articles sont la matiére de la seconde section.

Dans la troisiéme M. Pope envisage Homére, non seulement comme Poéte, mais comme Sçavant. Il développe les vues politiques & morales qu'il s'étoit proposées pour le bien de son Pays dans la composition de l'Iliade; & pour en mieux faire sentir la justesse & l'utilité, il trace d'après Thucidide, un tableau de l'état où étoit la Gréce du temps d'Homére. Ce pays, dit-il, étoit partagé en divers petits Etats, que désoloit un brigandage réciproque. Il n'étoit plus question de commerce, on n'étoit pas en sureté dans sa maison. Les divisions intestines étoient suivies de ravages déplorables; on voyoit des peuples entiers errer au hasard: des exilés d'un Pays devenoient des Rois. Dans cet état des affaires communes de la Gréce parut l'Iliade, qui ne respirant que l'union des Citoyens fait présumer que ce précieux avantage fut l'objet du Poéte. Homére ayant trouvé dans les siécles passés un temps où de pareils excès avoient été plus supportables, choisit un événement qui en étoit le reméde, afin que l'ornant de toutes les graces qui pouvoient lui donner du prix, il pût inspirer à ses compatriotes le désir de chercher leur bonheur dans la paix.

La Morale des Grecs ne valoit pas mieux que leur Gouvernement. La discorde y produisoit de fréquentes querelles, dont l'habitude invétérée faisoit un peuple dur & violent. Ce fut dans un siécle aussi dépravé qu'Homére se vit obligé de choisir ses Héros. Il ne faut donc pas être surpris de les trouver orgueilleux, emportés, avares, cruels & féroces; Homére écrivant pour des hommes, peint des hommes d'après nature, c'est-à-dire, méchans: c'est leur mauvais cœur qu'il faut blâmer & non pas la peinture du Poëte. Si l'on considére le soin que se donne Homére à fixer les points de la bonne morale par une infinité de maximes, on ne sera nullement surpris que la Gréce l'ait surnommé le Pere de la Vertu; c'est vraiment un Maître en fait de mœurs. Horace après avoir exposé la division ordinaire du bien en agréable, utile & honnête, prétend qu'Homére en a mieux instruit les hommes que n'ont jamais fait les plus rigides Philosophes.

M. Pope traite ensuite de l'érudition d'Homére. Il montre qu'elle étoit fort grande vû le temps dans lequel il a écrit, mais qu'il ne faut pas néanmoins prendre à la lettre les louanges outrées que lui donnent les anciens en le déclarant le pere des Sciences & des Arts; il faut considérer, dit-il, qu'il eut à composer non pas des traités mais des Poëmes, où l'érudition ne devoit figurer que pour le besoin & pour l'ornement. L'Auteur con-

ſidére enſuite Homére comme Hiſtorien, Aſtronôme, Géographe, Médecin. Il évalue ſes connoiſſances dans ces différentes Sciences, & il conclud qu'il faut convenir qu'Homére a produit l'érudition, que l'Univers n'étoit point trop vaſte pour la capacité de ſon intelligence : qu'après avoir brillé ſeul dans un ſiécle de ténébres, il n'a point eu d'égal en des ſiécles plus éclairés, qu'il a méme enrichi le monde en lui laiſſant un tréſor dans ſes ouvrages, puiſqu'ils contiennent les connoiſſances de ſon temps & les principes de celles, qui dans la ſuite ont le plus approché de la perfection : que ſes écrits enfin ſe maintiendront toujours au faîte du vrai ſublime, où ſes Lecteurs ne ceſſeront jamais de le contempler avec une délicieuſe ſurpriſe, ni ſes concurrens de le voir avec le chagrin d'une émulation ſans eſpoir.

L'ouvrage finit par des réflexions ſur les combats dont il eſt fait mention dans l'Iliade. L'Auteur admire la variété & la vivacité des peintures d'Homére en cette partie. Cet article mérite d'être vû dans le Livre même.

AD VIRUM CLARISSIMUM ALBERTUM MAZZOLENUM Abbatem Caſinenſem & Pontidenſis Monaſterii Priorem Majorem de Tarſenſi Hercule in viridi Jaſpide inſculpto Epiſtola Caſti Innocentis Anſaldi Ordinis Prædicatorum. C'EST-A-DIRE : *Lettre du P.* ANSALDI *Dominicain à M.* ALBERT MAZZOLENI, *Abbé de Caſſino, Grand Prieur du Monaſtére de Pontida* (dans le Bergamaſc) *ſur une Pierre gravée qui repreſente Hercule de Tarſe.* Brochure *in*-4°. de 28 pag. ſans date ni lieu d'impreſſion.

LA Pierre gravée qui fait le ſujet de cette Lettre fut découverte en 1740, entre Forli & Bertinoro en Italie ; c'eſt un jaſpe verd, gravé en creux, qui repréſente Hercule jeune, nud, appuyé de la main droite ſur ſa maſſue, portant ſur le bras gauche une peau de Lion, la tete tournée de gauche à droite, regardant un Palmier autour duquel un Serpent eſt entortillé, avec la Légende ΤΑΡϹΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩϹ ΑΜΚ. On voit à la tete de la Lettre le deſſein de la pierre, laquelle a de hauteur trois pouces deux lignes, & deux pouces trois lignes de largeur. La Lettre Α a la figure d'un Α, la Lettre Ε eſt arrondie. Les plus habiles Antiquaires qui l'ont examinée avec attention, l'ont jugée antique ; ils y ont reconnu le goût de la gravure, & la forme des Lettres du temps de Gordien Pie ; on voit dans les Cabinets pluſieurs Médailles frappées à Tarſe ſous cet Empereur, qui ont précifément le même Type & la même Légende, avec cette différence que ſur les Médailles le Serpent eſt entortillé non autour d'un Palmier, mais autour de l'arbre du Jardin des Heſpérides, ou

ſimplement autour d'un bâton.

Le Type repréſente un des travaux d'Hercule ; mais il y a de grandes difficultés ſur l'explication de la Légende ΤΑΡCΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ΑΜΚ. *Tarſi Métropolis.* Les Antiquaires ont donné différentes explications des trois derniéres Lettres ΑΜΚ. qu'on trouve non ſeulement ſur les Médailles de Tarſe, mais encore ſur celles d'Anazarbe autre Ville de Cilicie. Ces Lettres paroiſſent ſur les Médailles de Tarſe dès le temps de Lucius Verus. On ne commence à les voir ſur les Médailles d'Anazarbe que ſous Caracalle. Les mêmes Lettres ſe rencontrent ſur des Médailles de ces deux Villes frappées ſous les mêmes Empereurs. Le P. Anſaldi rappelle toutes ces explications & en propoſe une nouvelle.

La Ville de Tarſe une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Cilicie, eſt ſituée ſur la Riviére de Cydne renommée pour la clarté & la fraicheur de ſes eaux. Les anciens Ecrivains parlent avec éloge de la prééminence de cette Ville, Jule Céſar & enſuite Auguſte, lui confirmérent le Titre de Métropole, qu'elle prit ordinairement ſur ſes Médailles frappées ſous les Empereurs Romains, ΤΑΡCΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ; ſuivant Dion Chryſoſtôme elle étoit la *premiére* Ville de la Province, ΠΡΩΤΗ ; les grandes Villes prenoient ce Titre pour relever leur dignité. Ainſi ſuivant Fitton & Holſténius, les trois Lettres Α. Μ. Κ. ſur les Monumens de Tarſe ſignifient Πρώτης Μητροπόλεως Κιλικίας, *Primæ Metropolis Ciliciæ*, la Lettre Α. eſt numérale, comme ſur deux Médailles de la Ville de Sardes CΑΡΔΙC ΑCΙΑC ΛΥΔΙΑC ΕΛΛΑΔΟC Α ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC, *Sardis Aſiæ, Lydiæ, Græciæ Prima Metropolis*; cette explication a été adoptée par le Cardinal Noris. Mais comme le nom de ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ſe trouve déja employé dans la Légende, les Antiquaires ont eu recours à d'autres explications. Triſtan & Patin ont lu ΑΜανίκης Κιλικίας, *Amanicæ Ciliciæ*; Vaillant, Πρώτης Μεγαλῆς Κιλικίας *Primæ Magnæ Ciliciæ*; le Baron de Spanheim, Πρώτης Μέγιστης Κιλικίας, *Primæ Maximæ Ciliciæ*; explication ſuivie par M. Venuti ſur les Médaillons d'Albani; le P. Banduri Πρώτης Μόνης Κιλικίας, *Primæ Solius Ciliciæ*; le P. Hardouin, Ἀδέλφοι Μεταλλεῖς Κιλικίας, *Fratres Metallarii Ciliciæ*, & dans un autre Ouvrage, ΑΜφοτέρας Κιλικίας *utriuſque Ciliciæ.* Haym dans le *Teſoro Britannico*, lit, Ἀγχιάλης Μοψουεστίας Κοινὸν, *Anchiales, Mopſueſtiæ Communitas.* Cette diverſité d'opinions montre que la ſolution de l'Enigme numiſmatique eſt difficile à trouver.

Le Baron de la Baſtie dans une longue remarque ſur la Science des Médailles du P. Jobert (Nouv. Edition Tom. II. p. 144) examine ces explications, & en fait une Critique ſage & judicieuſe, » il trouve plus de vraiſemblance dans » l'explication de MM Maſſon & » Spanheim, qui liſoient Πρώτης » Μεγίστης Κιλικιας, *Primæ Maximæ* » *Ciliciæ*; car il eſt certain que les

„ Villes Grecques se glorifioient „ de la grandeur de leur enceinte, „ & qu'elles en tiroient un argu- „ ment, en faveur de leur préten- „ tion à la primauté. On en peut „ juger par les Marbres, où Smyr- „ ne se donne le Titre de ΠΡΩΤΗ „ ΑΣΙΑΣ ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΕΙ, „ *Prima Asiæ pulchritudine & ma-* „ *gnitude* “. Le P. Ansaldi rapporte la remarque du Baron de la Bastie, & rejette l'explication de M. Spanheim, Πρώτης Μεγίστης Κιλικίας, *Primæ Maximæ Ciliciæ*, qui ne peut convenir à Anazarbe, Ville d'une médiocre grandeur, au rapport des Anciens ; il propose la nouvelle explication que M. Mazzoleni a donnée dans ses Notes sur les Médaillons du Cabinet de Pisani ci-devant de Corrario.

La Province de Cilicie comme les Provinces de l'Asie mineure, avoit dans les grandes Villes des Temples, où elle tenoit des Assemblées pour y offrir en commun des Sacrifices & célébrer des jeux publics, qu'on appelloit aussi les *Grands Jeux* ; on voit par les Marbres que la Province de Galatie célébroit à Ancyre les Grands Jeux en l'honneur d'Esculape, ΑΓΩΝΩΝ ΜΕΓΑΛΩΝ ΑΣΚΛΗΠΙΕΩΝ ΤΟΥ ΚΟΙΝΟΥ ΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ. La Province de Cilicie célébra aussi des Jeux Sacrés & publics, comme on le voit sur plusieurs de ses médailles ; on peut donc expliquer les trois Lettres A M K, qui se trouvent sur ses monumens, Αγῶνες Μεγάλοι Κιλικίας, *Magna Certamina Ciliciæ*, explication qui peut s'appliquer à Anazarbe comme à Tarse, & qui sauve la difficulté des autres opinions. La Ville de Tarse étoit fort attachée aux Spectacles des Jeux & des Combats publics ; S. Paul qui étoit Citoyen de cette Ville fait dans ses Epitres de fréquentes allusions aux Combats, aux Athlétes, & à la discipline observée dans les Gymnases, comme Hamond & le Clerc l'ont déja remarqué. L'Empereur Gordien Pie parut très-affectionné pour les Jeux & les Combats publics, comme on le voit par le Sçeau de ce Prince, dont M. Baudelot a donné l'explication & sur lequel on lit ΙΕΡ. ΞΥϹΤΙΚ. ΑΝΤΩΝ. ΓΟΡΔΙΑΝ. ΕΥϹ. ϹΕΒ. ϹΥΝΟΔΟϹ. *Sacra Xystica Antonii Gordiani Pii Augusti Synodus*, c'étoit un corps d'Athlétes établi par ce Prince.

La Ville de Tarse célébra des Jeux en l'honneur de Gordien, & probablement à l'occasion de la Victoire qu'il remporta sur les Perses l'an 242 de l'Ere Chrétienne ; elle fit graver sur ses Médailles le type d'Hercule, qui étoit un des Dieux tutelaires de la Ville, suivant Dion Chrysostôme, (Tarsi c. 1.) les travaux de ce Dieu servirent de Symboles pour célébrer les expéditions militaires de l'Empereur contre Sapor Roi de Perse. Le P. Ansaldi conjecture que le Palmier représenté sur la Pierre gravée, désigne les Palmes qui étoient distribuées aux Athlétes vainqueurs dans les Jeux. Le Serpent entortillé autour de l'arbre représente le Dragon qui gardoit

les *Pommes d'or* du Jardin des Hespérides. Notre Auteur pense que la Pierre dont il donne l'explication fut gravée à l'occasion des ces Jeux, & qu'elle étoit un des prix que l'on distribuoit aux Vainqueurs; il rapporte plusieurs autorités pour appuyer son opinion. Les Athlétes consacroient ces Pierres précieuses dans les Temples des Dieux, ou les gardoient dans leurs maisons, pour laisser à la postérité un Monument de leurs victoires. Un Gouverneur Romain de la Cilicie, après le régne de Gordien, aura fait l'acquisition de cette Pierre & l'aura portée en Italie; mais il est plus sûr de dire, qu'on ignore par quelle voye elle y est parvenuë.

Telle est le précis de la Lettre du P. Ansaldi, dont l'érudition a déja été célébrée dans nos Journaux; cette Dissertation mérite d'avoir place dans la Collection des Ouvrages sçavans sur les Antiquités. Mais la nouvelle explication que le P. Ansaldi propose d'après M. Mazzoléni souffre de grandes difficultés. Il n'y a point d'exemple que la Lettre A qui est ordinairement numérale sur les monumens Grecs, ait signifié Αγῶνες, ni que la Lettre M. ait signifié Μεγάλει. On auroit pu expliquer de même ces deux Lettres par Αρίςων Μεγίςων *Optimorum Maximorum*, qu'on voit sur des Médailles frappées à Nicée sous les Empereurs Valérien le Pere, Gallien, Macrien & Quietus, ces deux noms ayant aussi rapport aux Jeux publics; mais cette explication ne seroit qu'une simple conjecture; d'ailleurs les trois Lettres A M K sur les Médailles de Tarse ne se trouvent pas toujours avec des Types qui désignent les Jeux publics, & quelquefois les Symboles des Jeux s'y voyent sans les trois Lettres; d'où il résulte que l'explication de M. Mazzoleni, quoi qu'elle soit ingénieuse, ne paroit pas être appuyée sur un fondement solide.

Nos Lecteurs peuvent nous demander laquelle de ces explications nous paroît la plus probable. Sans prétendre juger les Sçavans qui ont cherché la solution de l'Enigme, nous pensons que l'explication adoptée par le Cardinal Noris est la plus simple & la plus naturelle. La Ville de Tarse ancienne Métropole de la Cilicie, prétendit au titre de Primauté qui étoit ambitionné par les grandes Villes; pareille prétention occasionna des contestations entre les Villes de Nicomédie & de Nicée en Bithynie, entre les Villes d'Ephése, de Smyrne & de Pergame dans la Province d'Asie. Sous le régne de Trajan la Ville de Tarse étoit en possession du Titre de Primauté, suivant le témoignage de Dion Chrysostôme, ainsi elle aura pris sur ses monumens, non seulement le titre de Métropole, mais encore celui de premiére Métropole de Cilicie, qu'elle abrégea par les trois Lettres A. M. K. c'est-à-dire, la Lettre A étant numérale, Πρώτης Μητροπόλεως Κιλικίας, & on ne peut dire que cette répétition est une *tautologie*, puisque la seconde expres-

sion

ſion ajoute beaucoup à la premiére. D'ailleurs les trois Lettres ſe voyent ſur des médailles de Tarſe, où le nom de Μητροπόλεως ne ſe trouve point, alors il n'y a plus de *Tautologie*, & les trois Lettres expriment indubitablement le titre de *premiére Métropole de Cilicie*, qui étoit ambitionné par la Ville. La Ville d'Anazarbe ayant été honorée par les Empereurs du titre de Métropole, cette Ville chercha à relever ce titre, elle ſe qualifia ΕΝΔΟΞΟΥ ΜΗΤΡΟΠόλεως *Illuſtris Metropolis*, elle fit graver ſur ſes Monumens, à l'exemple de Tarſe, les trois Lettres AMK, *Primæ Metropolis Ciliciæ*, & prétendit auſſi à la primauté. Cette explication a l'avantage d'être fondée ſur l'Hiſtoire des conteſtations qui s'élevérent au ſujet de la prééminence entre les grandes Villes de l'Aſie, pendant le ſecond & le troiſiéme ſiécle de l'Ere Chrétienne.

La Lettre du P. Anſaldi eſt datée de Breſſe du premier de Novembre 1749.

NOUVELLES OBSERVATIONS MICROSCOPIQUES, AVEC des découvertes intéreſſantes ſur la compoſition & la décompoſition des corps organiſés. Par M. NEEDHAM, *de la Société Royale de Londres, avec figures.* A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Séverin, à S. Louis & aux Armes de Dombes, 1750. un volume *in*-12. de 560 pages.

SECOND EXTRAIT.

La ſeconde Partie de cet Ouvrage dont il nous reſte maintenant à rendre compte, renferme une ſuite d'obſervations ſingulieres & entiérement neuves ſur la génération, la compoſition & la décompoſition des ſubſtances animales & végétales. Elle paroît ſous la forme d'une Lettre très-longue, adreſſée à M. Folſek, Préſident de la Société Royale de Londres. M. Needham avoit déja publié en Anglois l'année derniere, pendant ſon ſejour à Londres, la premiere édition de cette Lettre, & il ne ſe propoſoit d'abord que de la faire traduire en François par un de ſes amis. Mais il a reconnu qu'il étoit à propos de donner plus d'étendue à ſes idées, & de mieux faire ſentir la force de ſes raiſonnemens, qui ſouvent ſont fort abſtraits, afin de répondre à quelques objections qu'on lui avoit faites, & de prévenir celles qu'on pourroit lui faire ; en ſorte que cette édition ſurpaſſe l'Angloiſe de plus des deux tiers. Au reſte ce n'eſt encore qu'une ébauche d'un grand Ouvrage qu'il médite ſur cette matiére. Ouvrage dont il fait aſſez connoître l'étendue, en diſant dans ſa Préface, qu'il ſe propoſe d'y faire entrer, pour la partie métaphyſique, tout ce que Platon, Cudwort, Grew, Malle-

branche & Berkeley, ont donné de ſublime & d'intelligible ; & ſon projet pour la partie phyſique n'eſt pas moins vaſte.

La génération eſt le phénomene de la Nature qu'on ait le plus étudié, & celui de tous qu'on a le moins éclairci. Preſque tous les Naturaliſtes admettent un germe ou un Embryon préexiſtant ; mais les uns le placent dans l'œuf de la femelle, & les autres dans l'animalcule qu'on a obſervé dans la liqueur ſéminale du mâle. Dans l'un & l'autre ſyſtême il ne paroît pas poſſible d'expliquer comment le fœtus peut participer de la nature, de la conſtitution, de la forme & des traits du mâle & de la femelle ; vérité dont nous avons cependant tant de preuves, ſurtout par la génération des monſtres. On ne ſera pas moins embarraſſé d'expliquer la reproduction des parties coupées dans quelques animaux, comme dans les lézards, les écreviſſes, les étoiles de mer, &c. Si on admet les œufs, comment concevoir que dans chacun d'eux exiſte le germe d'une poſtérité infinie. La même difficulté ſubſiſte quand aux animalcules, & il ſeroit encore plus difficile de comprendre pourquoi il ſe perdroit pluſieurs millions d'Etres pour un ſeul Individu d'engendré. D'ailleurs, comment ſe fait la multiplication de ces animaux ; ſi on ſuppoſoit qu'elle ſe fît à la maniere ordinaire, quelle ſuite prodigieuſe d'Etres infiniment petits renfermés les uns dans les autres ! De tous côtés l'imagination ſe perd dans un labyrinthe immenſe dont elle ne connoît aucune iſſue. Là on voit des plantes & des animaux hermaphrodites, ici on trouve des inſectes dont la génération ſe fait indifféremment ou avec la coopération d'un mâle, ou ſans que ce dernier y ait aucune part ; comme les pucerons ; ailleurs la multiplication s'opére évidemment ſans mâle ni femelle, ſans œuf & ſans ſemence, comme dans les polypes ; c'eſt ainſi que la Nature ſe plaît à ſe jouer de l'eſprit humain.

Il faut voir dans le Livre même toutes les difficultés qu'on peut objecter contre les deux ſyſtêmes ; car nous n'avons pu en rapporter qu'une partie. Notre Auteur les fait valoir avec beaucoup d'art & de ſagacité. Il lui paroît bien plus vraiſemblable que tant de vaiſſeaux, de conduits ſécrétoires, dont la ſtructure & le mécaniſme raviſſent notre admiration, opérent une digeſtion, une préparation & une ſécrétion de principes qui produiſent invariablement chaque individu, lorſqu'ils ſe trouvent dans leurs matrices reſpectives avec des alimens propres à être aſſimilés ; en ſorte que la génération s'opére par une formation ſucceſſive des parties de l'individu, & non pas par le ſimple développement d'un germe préexiſtant. On peut voir même dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, des exemples de pluſieurs arbres qui ont été tellement renverſés & obli-

gés de changer leur direction, que les branches sont devenues racines & les racines branches; phénoméne entiérement incompatible avec des linéamens primitifs & inaltérables.

Enfin si on continue encore à soutenir que ces germes ou linéamens primitifs sont toujours assez fixes pour déterminer chaque espece, & qu'ils sont logés dans le mâle & la femelle, & séparés des alimens par des couloirs particuliers à ces animaux. »Je crois être » en état, dit M. Needham, de dé» montrer par mes Observations » une nouvelle classe d'Etres, dont » l'origine a été inconnue jusqu'ici, » dans laquelle les animaux sont » produits &, dans la plus étroite » signification du mot, engendrés » par des plantes; alors par une » étrange vicissitude ils deviennent » de nouveau des plantes d'un au» tre genre, celles-ci des animaux » d'une nouvelle espéce, & ainsi » de suite, mais ces progressions » échapent bientôt au plus habile » Observateur aidé des meilleurs » microscopes.«

C'est une opinion généralement reçue parmi les Naturalistes, que les animaux microscopiques tirent leur origine de quelques œufs transportés dans l'air, ou déposés dans des eaux dormantes par des insectes volans. Il est cependant étrange que personne n'ait jamais vu ces insectes qui devroient etre extrémement nombreux, & on ne conçoit guéres comment ces animalcules ainsi produits pourroient disparoître subitement, pour faire place à une nouvelle espece, sans qu'on puisse rien sçavoir de ce qu'ils seroient devenus.

M. Needham s'éléve contre une opinion si universellement établie, & il sent bien toutes les difficultés qu'il aura à surmonter. Appuyé sur un grand nombre d'observations, il entreprend de prouver que des substances animales & végétales mises en digestion, végétent, prennent un nouvel arrangement de parties, & reçoivent successivement un principe de vie sans la préexistance d'aucun œuf. L'eau commune fournit une quantité prodigieuse de ces animalcules à mesure qu'elle se décompose, pourvu qu'elle ne soit pas distillée.

Notre Auteur reconnoît ici qu'il doit beaucoup aux grandes vuës & à la pénétration singuliere de M. de Buffon, & que ce sçavant l'a le premier engagé dans ces recherches en lui lisant son ingénieux systême, long-tems avant qu'il fût imprimé. Il fait ensuite la comparaison des idées qu'il s'étoit formées pour lors en conséquence de ses observations sur le calmar, avec le systême qui se trouve dans le second volume de l'Histoire Naturelle de M. de Buffon, & il rapporte qu'ils commencérent conjointement à examiner les infusions de semences de différentes plantes, mais chacun selon leurs vûes particuliéres. Le Philosophe François vouloit y trouver des molécules organiques, & le Naturaliste Anglois cherchoit à découvrir ceux

de ces corps mouvans qui devoient être regardés comme des animaux, & ceux qu'il jugeoit n'être que de pures machines.

Ils firent d'abord leurs obſervations ſur quinze infuſions de ſemences de différentes plantes, qu'ils examinérent réguliérement deux fois par ſemaine, juſqu'à ce que M. Needham les eût emportées chez lui afin de les obſerver tous les jours, ou même d'heure en heure s'il étoit néceſſaire. Le réſultat de ces premiéres expériences fut qu'en moins de quinze jours les infuſions ſe trouverent remplies d'un nombre prodigieux d'atômes mouvans, quoique les phioles euſſent été bouchées avec la derniére exactitude Ces atômes étoient d'une petiteſſe & d'une activité extraordinaires. Il étoit aiſé de voir, ſur tout dans une infuſion de germes d'amandes, que M. Needham a obſervée le premier chez lui, que quoique ce mouvement n'eût aucune marque de ſpontaneité, il venoit cependant d'un principe qui agiſſoit à l'intérieur de ces corpuſcules, & non d'aucune fermentation excitée dans le liquide, ou de quelque cauſe extérieure. Il ſe détachoit ſouvent un atôme auſſi gros ou même plus gros que ceux qu'il abandonnoit; & tandis que ces derniers reſtoient abſolument immobiles, celui-là s'avançoit d'un mouvement progreſſif, ou bien il décrivoit une petite orbite; alors ſon mouvement ſe ralentiſſoit, il s'arrêtoit entre deux autres corpuſcules & enſuite s'en détacho avec les memes circonſtances qu ci-devant.

Peu de tems après notre Auteur prit la réſolution d'examiner de nouveau le phénomène ſurprenant dont nous venons de parler, avec une attention ſi ſcrupuleuſe, qu'il ne put reſter aucun ſujet de doute que ces corpuſcules mouvans fuſſent venus de dehors. Pour y parvenir il prit du ſuc de viande rôtie très-chaud, & il le mit dans une phiole dont le bouchon fut maſtiqué avec tant de précaution, que c'étoit comme ſi on l'eût ſcellée hermétiquement. Cette liqueur ayant été expoſée pendant quatre jours à une chaleur d'été, parut entiérement remplie d'animaux microſcopiques vivans de différentes grandeurs. Dans la premiére goutte que M. Needham obſerva, il en vit pluſieurs qui étoient très-actifs & ſpontanés dans tous leurs mouvemens.

Cette expérience ſinguliére a été confirmée par des obſervations faites avec la même exactitude ſur ſoixante ou quatre-vingt différentes infuſions de ſubſtances animales & végétales, que notre Auteur ne rapporte pas ici, mais qu'il reſerve pour une autre occaſion; car ſuivant ſon deſſein, il n'a que deux vérités générales à établir dans cet eſſai, la premiére qu'il y a une force productrice dans la Nature, & la ſeconde, que tout corps organiſé eſt formé par végétation.

Il s'enſuit de là que notre Obſervateur regarde la corruption priſe

dans un sens philosophique, comme une espece de végétation qui redonne la vie à une substance morte en apparence. Il différe des Anciens à ce sujet, en ce que ces derniers croyoient que telle ou telle corruption engendroit toutes sortes d'animalcules indifféremment, au lieu que suivant les observations de M. Needham, il paroît que la décomposition de chaque substance ne donne origine qu'à de certaines espéces déterminées d'animalcules. Phénomène qui probablement n'eût pas échapé à la sagacité des anciens Philosophes, s'ils eussent été aidés des microscopes.

M. Needham fait ici remarquer qu'en rapportant ces découvertes il suit l'ordre des tems, parce qu'il croit se rendre par-là plus intelligible; c'est d'ailleurs une justice qu'il doit à M. de Buffon, parcequ'il y en a quelques-unes qui appartiennent uniquement à ce fameux Naturaliste, & d'autres qu'ils ont faites de concert. Il juge par l'examen des deux Théories que ses observations & ses raisonnemens commencent où M. de Buffon a jugé à propos de finir; car c'est autre chose, dit notre Auteur, de prouver qu'il existe réellement une force productrice dans la Nature, ou d'appliquer cette force à des observations particuliéres, en déterminant exactement en quoi elle consiste. Il propose ses idées sur cette matiére avec une modestie qui est ordinairement le partage des vrais Sçavans. Si on reçoit, dit-il, mes Découvertes sans ma Théorie, & qu'on ne regarde ce que j'ai donné que comme la continuation des expériences de M. de Buffon sur ce sujet, je ne croirai pas pour cela mon travail perdu.

Il fait sur tout remarquer l'importance de la découverte de ce Sçavant, qui détruit tout-à-coup l'opinion des œufs dans les animaux vivipares, & qui fait voir l'usage réel de ces corps rougeatres observés par Wallisnieri sur les prétendus ovaires des vaches. Car M. de Buffon, trouva dans différentes femelles d'animaux, que ces excrescences glanduleuses, parvenues à leur état de maturité, étoient remplies d'une liqueur séminale où il vit à l'aide du microscope les mêmes animalcules spermatiques que dans celle du mâle. M. Needham qui étoit présent à cette expérience, en tira une conséquence très-favorable à son systéme; » car si » les femelles ont de la semence » analogue à tous égards à celle » du mâle, & que celle-ci ne soit » que la partie la plus exaltée de la » substance animale, c'est-à-dire, » la plus active, la plus propre à » végéter & à s'animer, elles sont » alors l'une & l'autre de la même » nature que la substance gélati- » neuse qu'on tire par la macéra- » tion des substances animales & » végétales infusées dans l'eau. » Cette derniere engendre l'espece » commune d'animaux microsco- » piques, comme les deux autres » les animaux spermatiques; & s'il » y a de la différence entr'elles, ce

„ n'eſt toujours que dans un ordre rélatif aux différences qui ſe „ trouvent entre les infuſions & les „ liqueurs ſéminales & à leurs divers dégrés d'activité.

Notre Auteur entre enſuite dans le détail des précautions néceſſaires pour bien appercevoir la formation de ces animalcules, & il donne les raiſons du peu de ſuccès qu'on a quelquefois dans ces expériences. Il confirme encore ſon opinion ſur la force végétative dont nous avons parlé, par de nouvelles obſervations ſur des infuſions de blé qu'il avoit laiſſé macérer pendant un certain tems. Il vit alors au microſcope que cette ſubſtance étoit compoſée de filamens qui ſe gonfloient par une force intérieure ſi active, que même avant que de ſe diviſer en globules mouvans, ils étoient de parfaits zoophytes pleins de vie; ces globules mouvans qui en réſultoient paroiſſoient quelquefois ſous la forme d'étoiles dont chaque rayon ſe mouvoit avec une grande vivacité; phénomène que notre Auteur ne pouvoit ſe laſſer d'admirer.

Mais la meilleure méthode pour bien obſerver tous ces phénomènes, & la dernière que propoſe M. Needham, eſt d'inſérer quelques grains de blé ou d'orge, dont le germe ſoit coupé, dans des morceaux de liége très-déliés qui nagent ſur l'eau. La végétation eſt alors déterminée en en-bas, & forme des ramifications qu'on apperçoit même à la vûe ſimple. On coupe alors l'extrémité de l'une de ces branches, & on la met avec un peu d'eau dans un verre objectif concave, placé au foyer d'un bon microſcope: la végétation continue, & on a le plaiſir d'obſerver une eſpéce d'iſle microſcopique, dont notre Auteur parvint à diſtinguer toutes les différentes eſpéces de plantes & d'animaux, preſque ſans aucun riſque de ſe tromper; enſorte qu'il étoit en état de ſuivre ſans confuſion les progrès de cette végétation. Il eſt aiſé de voir qu'on peut placer ſous le microſcope ces verres concaves ſans troubler l'eau & ſans déranger les plantes & les animalcules, mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on fait ces infuſions dans des phioles. Il faut obſerver que dans cette claſſe d'Etres microſcopiques, produits par la décompoſition des ſubſtances animales & végétales, on diſtingue des animaux de deux différens ordres. Ceux du premier ordre ſont les plus parfaits, ils ſe nourriſſent, digérent, croiſſent & ſont prolifiques comme les animaux ſupérieurs; c'eſt-à-dire, ou ils ſont vivipares comme les anguilles, ou ils ſe multiplient par diviſion comme les polypes à panache de M. Trembley. M. Needham n'a encore trouvé que deux individus de cet ordre d'animaux microſcopiques, ſçavoir les anguilles de la colle de farine, & une eſpécede polype qu'on apelle polype en cloche.

Les animalcules microſcopiques du ſecond ordre ne paroiſſent

jamais croître du moins sensiblement, ni se nourrir ni se multiplier, mais après avoir vécu à leur maniére un espace de tems très-court, ils tombent au fonds sans mouvement, & se dispersent comme une semence pour fournir une nouvelle végétation. Ce dernier ordre renferme encore deux especes d'animalcules, les uns sont spontanés dans tous leurs mouvemens, & les autres ne donnent aucune marque de spontanéité, mais n'ont qu'un simple mouvement progressif ou oscillatoire. Les animalcules spermatiques sont de ce dernier genre, ils n'ont qu'un mouvement local sans spontanéité. C'est ce qui semble prouvé par les belles expériences de M. Buffon, qui se trouvent dans le second Volume de son Histoire Naturelle.

Le blé niellé où nous avons remarqué, dans l'Extrait de la premiére Partie de cet Ouvrage, que l'on appercevoit une infinité d'Etres vivans, paroît maintenant, suivant les nouvelles idées de notre Auteur, n'être autre chose qu'une végétation, produite par la chaleur & l'humidité, dans des grains encore tendres & pleins d'un suc laiteux.

Mais, poursuit M. Needham, s'il y a dans la Nature une force végétative & expansive, il doit aussi y en avoir une de résistance; car si la premiére agissoit seule, la matiére seroit réduite en un instant à ses premiers principes, & dispersée dans une sphére immense. S'il n'y avoit qu'une force de résistance, tout se réduiroit en une masse dense ou peut-être se concentreroit en un point. De-là résulte, dit-il, la nécessité d'admettre ces deux forces antagonistes, qui produiront des combinaisons infinies dans la nature selon leurs proportions respectives. Il regarde les sels, les acides, les liqueurs spiritueuses, &c. comme des principes de résistance, parce qu'il a trouvé par expérience que ces substances s'opposoient à l'action de la force expansive & végétative; il fait meme l'application de ces idées aux maladies contagieuses & épidémiques, & il est fort porté à croire qu'elles sont produites par l'excès de cette force végétative, & que les acides, les vins spiritueux, &c. sont les préservatifs de ces maladies, en ce qu'ils s'opposent à l'action de cette force. Il confirme cette conjecture par les terribles effets que produit le ségle niellé ou ergoté chez les gens de la campagne, qui après en avoir fait usage, meurent bientôt après avec leurs membres gangrenés.

M. Needham fait encore observer que ce n'est que dans son systême qu'on peut déterminer l'origine des Tenia, des Ascarides, des Champignons, &c. qu'on n'avoit pu encore réduire à aucune classe, & dont la multiplication ne se fait d'aucune maniere connue jusqu'ici.

Après avoir ainsi développé la nature de la décomposition des substances animales & végétales, notre Auteur tâche de généraliser ses idées & d'appliquer ses princi-

pes à tous les phénomènes de la Nature ; il remonte meme jusqu'aux premiers élémens de la matiére ; sujet sur lequel tant de Philosophes se sont exercés, quoique sans beaucoup de succès. Il s'attache surtout à prouver que toutes nos connoissances ne sont que relatives, que nous ne connoissons aucun objet tel qu'il est en lui-même, & que l'ame ne peut juger que par comparaison. Il se livre à une longue suite de raisonnemens métaphysiques qui ne sont pas susceptibles d'extrait ; ce seroit les priver de toute leur force : ainsi nous sommes obligés de renvoyer le Lecteur à l'Ouvrage même. On sera peut-être surpris de trouver une métaphysique si abstraite dans un Livre qui ne sembloit promettre que de l'histoire naturelle ; mais en le lisant avec attention, on verra que l'Auteur s'y est trouvé engagé peu à peu par les conséquences qui lui ont paru résulter de ses Observations. Il y étoit d'ailleurs porté par son goût naturel & par les profondes connoissances qu'il a acquises dans cette sublime partie de la Philosophie. Il seroit à souhaiter que ses occupations lui eussent permis de donner plus d'étendue & de clarté à ses idées, & de mettre plus d'ordre dans ses raisonnemens ; car dans des matiéres aussi abstraites, il est important de ne rien négliger pour se rendre le plus intelligible qu'il est possible. Mais personne ne sent mieux que M. Needham tout ce qui manque à la perfection de son Ouvrage, c'est pour cela qu'il répéte souvent, qu'on ne doit le regarder que comme une légere esquisse de ce qu'il se propose de donner un jour sur ce sujet. Nous ne doutons pas que le Public ayant trouvé dans un simple essai des choses si curieuses, si intéressantes & si nouvelles, ne le porte à l'exécution de son entreprise avec cet empressement qui est la principale récompense du mérite & des talens.

On trouve à fin de ce Volume la description & l'usage du microscope, avec une planche qui fait voir toutes les différentes parties dont il est composé. On y a adapté un miroir qui réfléchit la lumiere sur l'objet, & même encore un autre petit miroir qui renvoye une seconde fois sur l'objet les rayons déja réfléchis par le plus grand ; en sorte qu'il en résulte une clarté admirable. Il grossit si prodigieusement, qu'avec la plus forte lentille on voit le diamètre de l'objet 400 fois plus grand qu'il n'est réellement, c'est-à-dire, que la solidité est augmentée 64000000 de fois. Nous ne pourrions faire connoître tout l'art avec lequel ce microscope est construit sans entrer dans des détails qui nous méneroient trop loin. Il est de M. Passement déja si connu par ses instrumens d'optique & en particulier par le Telescope à réfléxion qu'il a perfectionné. Ses connoissances sont bien supérieures à celles d'un simple artiste, car il n'est pas moins habile à mettre ses instrumens

trumens en usage qu'à les construire. Il vient d'exécuter une sphére mouvante qui représente les révolutions des corps célestes, & en particulier tous les mouvemens de la Terre & de la Lune, avec une telle précision, qu'au jugement de l'Académie des Sciences, il ne doit pas s'y trouver un dégré d'erreur en deux ou trois mille ans.

Sur ce microscope est monté un micrometre qui sert à mesurer les grandeurs réelles & apparentes des plus petits objets, & à les comparer l'une avec l'autre. Cet instrument est de l'invention de M. le Duc de Chaulnes, que tout le monde connoît pour un des plus zélés Protecteurs des Sciences & des Arts, & qui travaille lui-meme à leur progrès avec une ardeur qui a peu d'exemples. Ce Seigneur chargea M. Passement de la construction de ce micrometre; on ne peut rien voir de plus ingénieusement imaginé. Mais il faut avoir recours au Livre même pour en connoitre le mécanisme & les usages. Il suffit de dire qu'à l'aide de cet instrument il est aisé de faire avancer ou reculer l'objet, par le moyen d'une vis, aussi peu que l'on veut, même de la 150000me partie d'un pouce exactement, & cet effet, quelque surprenant qu'il soit, est susceptible de la démonstration la plus rigoureuse.

*HISTOIRE GENERALE DU DOUZIE'ME SIECLE, Comprenant toutes les Monarchies d'Europe, d'Asie, & d'Afrique, les Hérésies, les Conciles, les Papes, & les Sçavans de ce siécle. Par M. A*** DE MARIGNY. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, ruë S. Severin, à S. Louis, & aux Armes de Dombes 1750. 5 *vol. in*-12.

LE principal mérite de ce Livre est de présenter une nouvelle maniére d'arranger l'Histoire universelle. Les Auteurs qui se sont exercés jusqu'ici dans ce genre d'écrire, n'ont pas connu d'autre méthode, que de faire marcher de pair les Histoires de tous les Pays, c'est-à-dire, de rapporter de suite tous les événemens qui se sont passés dans les différentes contrées de l'Univers pendant le cours d'une même année. Il arrivoit de là que la narration des faits étoit souvent interrompue par la variété des matiéres, que les transitions fréquentes & subites fatiguoient l'esprit du Lecteur, & que tant de récits divers toujours succincts, effleurés & détachés jettoient le trouble & la confusion dans sa mémoire. Pour éviter ces inconvéniens, l'Auteur a imaginé un nouveau plan. S'étant proposé d'écrire l'Histoire générale du douziéme siécle, il a traité séparément l'Histoire de chaque Monarchie. Il commence par les Empereurs d'Allemagne; dans le second article il rapporte l'Histoire des Rois de France; celle des Rois

d'Angleterre eſt l'objet du troiſiéme, & ainſi de ſuite. L'Auteur a obſervé de placer l'Hiſtoire des Monarchies ſelon l'ordre des tems de leur fondation. Par là cet Ouvrage eſt devenu comme un tableau qui repréſente les Rois contemporains, & ce qui s'eſt paſſé de plus curieux & de plus intéreſſant pendant le cours de leurs régnes. Ce que vous trouverez dans l'hiſtoire particuliére de chaque Monarchie, eſt ici raſſemblé en cinq volumes. Tout ce que les Rois voiſins par leurs Etats ont eu de commun pour les intérêts politiques eſt traité amplement & de ſuite, les événemens curieux & intéreſſans y ſont rapportés dans une étendue convenable, & revêtus des circonſtances les plus importantes. Nous laiſſons au Lecteur à décider laquelle de ces deux Méthodes eſt préférable, ſçavoir celle de lire l'Hiſtoire générale de chaque ſiécle ſuivant le plan que notre Auteur lui propoſe, ou celle de l'Hiſtoire particuliére de chaque Monarchie non interrompue.

L'Auteur s'eſt déterminé au choix du douziéme ſiécle pour l'eſſai de ſa Méthode, parce que ce ſiécle lui a paru être le plus fertile en événemens. Les guerres d'outre-mer, la conquête de la Terre ſainte, l'établiſſement des Francs ſur le trône de Conſtantinople, ſont du côté de l'Orient une ſource de récits merveilleux & très-intéreſſans; ſi on paſſe au nord de l'Europe, on verra ſur la fin du même ſiécle une révolution encore plus ſurprenante & plus glorieuſe pour les Francs. Guillaume le Conquerant, vaſſal des Rois de France, paſſe en Angleterre avec une armée de ſes Sujets. Une ſeule victoire le met en poſſeſſion du trône de cette île. C'eſt au commencement du douziéme ſiécle, que pluſieurs freres d'une famille Normande, de race noble, ſuivis d'une bande de leurs concitoyens, pénétrérent juſqu'au fond de l'Italie, enlevérent les Provinces méridionales aux Empereurs Grecs, & que Roger, le dernier vivant des ſept freres y établit la Monarchie célébre des deux Siciles.

Dans le même tems on voit naître les cruelles factions des Guelphes & des Gibelins. La face de l'Italie eſt changée, ſes Provinces deviennent la proye du plus fort & du plus heureux, & c'eſt l'origine de toutes les Souverainetés, qui s'y ſont établies. M. de Marigny a fait mettre à la tête de ſon Livre la liſte des Auteurs dont il a fait uſage. Il ne donne ſon Ouvrage que comme un Extrait des Hiſtoriens les plus connus. En conſéquence de cet aveu, il a cru pouvoir ſe diſpenſer de charger les marges de citations. S'il attend quelque reconnoiſſance de la part du Public, il paroît ne la fonder que ſur la nouveauté de ſa Méthode. C'eſt pour cette raiſon que nous nous diſpenſons d'entrer dans aucun détail par rapport au fond de l'Hiſtoire. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher d'obſerver, que ſi la nouvelle Méthode a ſes avan-

tages, elle a auſſi ſes inconvéniens. Si par ſon moyen on évite les tranſitions bruſques & fréquentes; on eſt d'un autre côté obligé de rompre très-ſouvent le fil de la narration & de renvoyer le Lecteur à un autre article où on aura déja rapporté les mêmes faits, pour ne pas tomber dans l'inconvénient des répétitions. Il nous a paru d'ailleurs que M. de Marigny, trop occupé de ſa Méthode, n'a point apporté aſſez d'attention à l'élégance & à la correction du ſtyle. Quelque importante que ſoit la Méthode, elle ne peut pas toute ſeule faire la fortune d'un Ouvrage hiſtorique; l'élégante contexture des faits, la correction & la nobleſſe du ſtyle, ſageſſe, la ſobriété, & la dignité dans les Réfléxions ſont des parties non moins eſſentielles au bon Hiſtorien, que la clarté de la Méthode, la facilité & la ſimplicité d'un plan hiſtorique.

TRAITE' DES PEREMPTIONS DES INSTANCES, par feu Me Jean Melenet, ancien Avocat au Parlement de Dijon. Revu & augmenté par Me J. F. Bridon, auſſi Avocat au même Parlement. A Dijon, de l'Imprimerie de Defay l'aîné, & ſe vend chez Defay puîné, Libraire, rue Portelle, 1750. Volume *in*-8°. de 366 pages, non compris l'Epître dédicatoire à M. le Pr. Préſident du Parlement de Bourgogne; la Table des Titres & la Table alphabétique des matiéres. Cet Ouvrage ſe vend à Paris, chez Briaſſon, rue S. Jacques, à la Science.

LA matiére de cet Ouvrage n'eſt pas ſans doute une des plus uſitées, ni une des plus difficiles dans la Juriſprudence. Quoique la péremption puiſſe être d'uſage dans preſque toutes les affaires & ſerve à la déciſion de pluſieurs il y en a cependant beaucoup auſquelles on ne peut s'appliquer & beaucoup plus dans leſquelles la vigilance des parties ne permet pas qu'elle ait lieu. D'ailleurs le petit nombre des principes dans leſquels cette Méthode eſt renfermée, la rend aſſez facile à connoître. Mais toutes les parties du Droit ayant leur importance; celle-ci méritoit d'autant plus d'être traitée, qu'elle peut décider par la forme, des plus grandes cauſes comme des plus petites, & qu'étant moins ordinaire que les autres, il ſemble encore plus néceſſaire qu'on puiſſe aiſément s'inſtruire dans le beſoin de tout ce qui la concerne. Nos Auteurs avoient déja diſcuté ce point particulier dans des Recueils & Traités généraux qui embraſſent pluſieurs autres parties. Divers Commentateurs du Droit Romain, différens Commentateurs des Coutumes & des Ordonnances, les Arretiſtes, les Praticiens, toutes les eſpéces d'Auteurs s'étoient déja expliqué ſur ce ſujet. Tels ſont Mornac & Automme ſur la Loi *Pro-*

perandum, cod. *de Judiciis*, Chopin sur la Coutume d'Anjou, Brodeau sur celle du Maine, Theveneau sur les Ordonnances, M. Louet & Brodeau, lettre *P*. somm. 14. Boniface dans ses Arrêts, Imbert dans sa Pratique, Lange & Ferriere dans leurs Praticiens, & plusieurs autres cités dans ces Auteurs, &c. Nous avions même déja sur ce point de la part de M. Aussanet une espéce de petit Traité dans ses Mémoires qui ont servi aux arretés de M. le Premier Président de Lamoignon, & on voit dans ces arretés un titre particulier sur les péremptions. Enfin nous apprenons par l'Ouvrage dont il s'agit, qu'il avoit déja été fait par Vrevin sur les péremptions d'instance un Traité assez considérable & de plus de 500 pages. Mais quand une matiére déja discutée & préparée est remaniée par d'habiles Jurisconsultes tel qu'étoit M. Melenet l'un des plus célébres Avocats du Parlement de Dijon, & tels que le paroissent les autres Avocats dont les Mémoires sont joints à son Ouvrage, il y a toujours à gagner pour les Sciences & pour le Public.

L'estime que M. le Président Bouhier (Comment. de Bourgogne) & M. l'Abbé Papillon (Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne) témoignent pour feu M. Melenet, annonce assez celle dont jouissoit ce fameux Avocat de la part des meilleurs connoisseurs. Si l'opuscule dont il s'agit ne peut faire connoître qu'une très-petite partie du mérite de l'Auteur, qui a laissé plusieurs autres Manuscrits, dont feu M. Davost son gendre étoit dépositaire ; nous croyons que la publication de ce Manuscrit peut du moins servir à faire conserver avec fruit le souvenir de son Auteur, & à en faire désirer les autres productions dès que cela sera possible.

On voit assez par le titre même de cet Opuscule qu'il est composé de deux parties. Le Traité de M. de Menelet, qui forme la premiére & la principale partie, occupe les 170 premiéres pages. La seconde partie qui occupe le reste du Volume, est remplie par divers Mémoires ou Consultations de différens Avocats du Parlement de Bourgogne sur quatre diverses questions de péremption, qui ont été jugées récemment dans ce Parlement.

Quelle est l'origine, quel est l'effet de la Péremption, comment a-t-elle été introduite en France ; c'est ce que M. Melenet a cru devoir examiner d'abord dans les deux premiers Paragraphes de son Traité, qui comprend 43 divisions. Après avoir discuté ce qui résulte du Droit Romain, de Cujas & de divers Auteurs ; il observe sur ce sujet que l'Ordondonnance de Roussillon (du mois de Janvier 1563.) differe du Droit Romain, en ce qu'en ne faisant périr que l'instance par la discontinuation de poursuites pendant trois ans, elle laisse subsister l'action, si d'ailleurs elle n'est pas

prescrite. Il ajoute que la Péremption est d'usage fort ancien en France, qu'autrefois même cette espéce de prescription, aujourd'hui triennale, étoit annale, qu'elle étoit cependant triennale dès 1539 lorsque François I. (Ordonn. de 1539, art. 120.) défendit de donner aucune Lettre de restitution pour fait d'instance privée, qu'alors on rejettoit la péremption dès que la cause étoit contestée, & que du moins, selon quelques-uns, l'instance, quoique périmée, avoit encore l'effet d'interrompre la prescription; mais que Charles IX. condanna ces deux exceptions par l'article 9 de l'Ordonnance de Roussillon, & que ces dispositions ont été suivies de divers nouveaux Réglemens de Louis XIII. & de Louis XIV. sur les péremptions dans les Ordonnances de 1629, art. 91. & 158. & de 1667, tit. 27. art. 5.

Le surplus de ce Traité concerne 1°. les Tribunaux dans lesquels la péremption est reçue & rejettée, ou modifiée d'une maniére particuliére (§. 3. & suiv. jusqu'au 15. inclusiv. & §. 41.) 2°. Les causes & instances dans lesquelles elle a lieu (§. 16. & suiv. jusques & compris le 33. §. 38. & 43.) 3°. Les personnes contre lesquelles elle est admise (§. 34. 35. 36. 37. & 39.) 4°. Ce qui distingue la péremption de la désertion, (§. 40.) 5°. Les effets de la péremption par rapport aux Procureurs des Parties contre lesquelles la péremption est acquise, & si ces Procureurs en sont garans (§. 42.)

Peut-être eût-il été à désirer que cet ordre eût été un peu plus marqué & mieux suivi dans ce Traité; mais l'Ouvrage est si court, qu'on peut y trouver aisément, surtout avec le secours de ses deux Tables, tout ce qu'il renferme. On y verra sur-tout avec utilité plusieurs recherches sçavantes & divers Arrêts du Parlement de Dijon, dont plusieurs ont été suppléés par M. Bridon dans ses Remarques.

Les quatre contestations discutées dans les différens Mémoires, qui composent la seconde partie de cet Ouvrage, ajoutent encore de nouvelles lumiéres aux Observations de M. Melenet que M. Bridon a enrichies de plusieurs Remarques utiles. On voit sur la premiere de ces affaires un Mémoire de M. Bridon dans une question de péremption d'appel, & une consultation de M. Normand le puîné, dans la même affaire.

La seconde contestation n'est expliquée que par un court Mémoire de M. Bridon, & est dans le cas du décès d'une des Parties & de son Procureur.

La troisiéme donne lieu à cinq Mémoires ou Consultations signées par divers fameux Avocats de Dijon, & roule principalement sur la question, si les Causes mises à un rôle sont sujettes à péremption. On a disposé sur cette affaire à la fin un des principaux Mémoires, qui devoit être placé au commen-

cement, où on le cherche d'abord.

Enfin le dernier Procès n'est connu que par un Mémoire de M. Bridon, sur la question, si les Procureurs sont responsables envers leurs Parties du dommage qu'elles peuvent souffrir de la péremption.

Il paroîtroit à désirer qu'on eût mis à la fin de chacun des derniers Mémoires faits sur ces contestations les Arrêts qui les ont terminé. Ces Arrêts nous ont parus à la vérité observés, du moins presque tous, dans le corps du Traité de M. Melenet ; mais il faut les y chercher & une note de ces Arrêts mise après les Mémoires, ainsi qu'une petite table des Questions de péremption traitées dans chacun de ces Mémoires, eussent, à ce que nous croyons, perfectionné la collection, en la rendant plus commode aux Lecteurs. On pourroit encore corriger aisément dans le Traité de M. Melenet, une répétition qui s'y trouve dans une addition à la page 158 de citations déja faites à la page 35.

Du reste le Traité, les Remarques & les Mémoires qui l'accompagnent, nous ont parus très-propres à bien éclaircir une matiere intéressante dans la Procédure, & dénotent dans leurs Auteurs des recherches & une capacité peu communes. Il seroit à désirer que nous eussions sur divers autres points particuliers trop peu connus des Ouvrages aussi bien faits. C'est même ce qui ne seroit pas difficile, si tant de Jurisconsultes, ausquels une longue étude & une grande expérience, ont fait approfondir plus particuliérement différentes matiéres, moins éclaircies auparavant, vouloient consacrer quelque tems à l'instruction de la postérité en traitant ces matiéres, & si ceux qui sont les dépositaires de divers bons Ouvrages de ce genre se faisoient, comme il seroit juste, un devoir de les communiquer au Public.

DELLA VIA APPIA RICONOSCIUTA, è descritta da Roma a Brindisi, Libri IV. di Francesco Maria Pratilli, &c. c'est-à-dire, *Examen & Description de la Voye Appienne depuis Rome jusqu'à Brindes, en IV Livres ; par* FRANÇOIS-MARIE PRATILLI, &c.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons suivi dans le premier Extrait la Description de la Voye Appienne depuis Rome jusqu'à Capouë ; avant que d'en reprendre la suite, nous croyons devoir décrire sommairement l'Histoire & les Antiquités de Capouë, Capitale de la Campanie, Rivale de Rome, qui fut au tems de sa splendeur l'une des plus grandes, des plus magnifiques, & des plus opulentes Villes du Monde.

L'origine & la fondation de la ville de Capouë remontent à la plus

haute antiquité ; nous ne discuterons pas les opinions différentes des Ecrivains ; il est certain que cette Ville est plus ancienne que Rome. Son histoire devient plus connuë depuis qu'elle reclama la protection des Romains contre les Samnites vers l'an 410 de Rome ; l'humanité de ses Habitans envers les Consuls & l'Armée Romaine, qui passerent sous le joug aux Fourches Caudines, en 435, lui mérita le droit de Bourgeoisie Romaine. La Ville alliée de Rome prétendit être son égale, elle voulut nommer un des deux Consuls Romains. Son Sénat étoit composé de trois cens Sénateurs, dont le Chef étoit nommé *Medix Tuticus*, ou comme Tite-Live l'a écrit, *Medius Tuticus*, c'est-à-dire, dans l'ancienne Langue du Pays, *Souverain Magistrat*. Rome refusa hautement de partager la nomination des Consuls ; Capouë en conserva un vif ressentiment, qu'elle fit éclater après la funeste bataille de Cannes ; elle fit alliance avec Annibal, & le reçut avec son armée ; mais le séjour d'Annibal à Capouë fut le salut de Rome ; les Carthaginois amollis & énervés par les délices de la Ville, ne furent plus en état de résister aux Romains. Rome à son tour pensa à se venger de la perfide Capouë ; les Consuls eurent ordre d'en former le siége, Annibal se présenta inutilement pour le faire lever, & quoiqu'il marchât à Rome même, les Romains animés par la vengeance, aimérent mieux exposer leur Patrie, que de lever le siége ; Capouë enfin abandonnée par Annibal, fut forcée de se rendre, & subit le traitement le plus rigoureux ; les principaux Sénateurs furent punis de mort, les autres Habitans dispersés ; la Ville privée de ses Loix & de ses Magistrats, réduite à l'état de *Prefecture*, fut gouvernée par un Préfet qui y étoit envoyé tous les ans de Rome ; on épargna cependant les Edifices & l'enceinte des murs de la Ville, dans laquelle les Romains rassemblerent les Laboureurs & les Vignerons de la campagne.

La Ville de Capouë resta dans cet état d'humiliation pendant plus d'un siécle. Sylla commença à la relever, il y établit des Soldats vétérans ; Jule-Cesar y envoya une nombreuse Colonie, qui fut renforcée par Auguste ; ce Prince lui donna des Terres dans l'Isle de Crete & en Italie ; elle obtint la permission de prendre le titre de COLONIA IVLIA FELIX CAPVA, comme on le voit encore sur ses Monumens. Nerva y envoya des Soldats vétérans ; la Colonie étoit gouvernée par des Duumvirs, qui prenoient aussi le titre de Consul, & se faisoient aussi précéder par des Licteurs. La Ville avoit d'autres Magistratures, un Collége de Flamines Augustaux, &c.

M. Pratilli a recherché avec soin les Antiquités de cette Ville, dont il a donné un Plan Topographique. Nous ne pouvons entrer dans les détails. L'enceinte des murs sans y comprendre les Faux-

bourgs, étoit d'environ cinq mille six cens pas, (deux lieues communes de France ;) la Ville avoit au moins 300 mille Habitans du tems d'Auguste ; on y voyoit des Edifices magnifiques, les Temples de Jupiter Capitolin, de Mars, de Venus, de Cerès, de Neptune, de Castor & Pollux, de Mercure, &c. Et hors de la Ville, au pied du mont Tiphates, le Temple de Jupiter, & le Temple de Diane, DIANAE TIFATINAE, dont il est souvent fait mention dans les Auteurs & sur les Monumens. Ce Temple magnifique avoit un Bois Sacré, un Cirque, un Théatre & de vastes Edifices pour le logement des Prêtresses ; Sylla qui avoit vaincu l'an *669* le Consul Norbanus dans le voisinage du Temple, consacra à la Déesse une grande étendue de Terres. On voit encore de magnifiques restes de ce Temple, à l'Eglise de S. Ange qui a été bâtie sur ses ruines. Outre les Temples, la Ville de Capouë comprenoit d'autres Edifices d'une grandeur & d'une magnificence admirables, le Capitole, le Sénat ou *Curia*, le *Forum* ou la Place publique, le Théatre, le Cirque, l'Amphithéatre à quatre rangs de colonnes, presque aussi vaste & aussi magnifique que l'Amphithéatre Flavien de Rome ; M. Mazochi en a donné la description ; on l'a nommé Colisée, & *Borlasque* dans le moyen âge, il servit de Forteresse sous les Princes Lombards, il est presque totalement détruit depuis qu'on en a enlevé les matériaux pour paver les chemins du voisinage. La Ville de Capouë avoit un Gymnase, une Ecole de Gladiateurs qui en contenoit jusqu'à quarante mille, un superbe Portique, des Greniers publics, des Thermes ou Bains, des Fontaines ; les eaux étoient conduites dans la Ville par des Aqueducs, dont on voit encore les ruines.

La Ville de Capouë subsista dans un état de grandeur & de magnificence sous l'Empire Romain ; elle fut maltraitée par les Goths, & par Genseric Roi des Vandales, elle tomba sous la domination des Lombards ; enfin les Sarrasins la brulérent l'an 842, ses habitans douze ans après passérent à la nouvelle Capouë, qui fut bâtie sur le Vulturne. Les ruines de l'anciene Capouë s'étendent dans plusieurs Villages, dont le plus considérable est celui de *Santa Maria di Capoa*, qui conserve le nom de l'ancienne Ville.

La Voye Appienne entroit dans Capouë par la Porte de *Casilinum*, & passoit sous un Arc de Triomphe de trois arcades, elle sortoit de la Ville par la Porte *Albana* ; la Voye conduisoit de Capouë à *Galatia*, Ville & Colonie Romaine, dont les ruines s'appellent encore *le Galazze*, où l'on voit plusieurs Monumens antiques, son Siége Episcopal a été transferé à Caserta ; la Voye passoit ensuite par le lieu *ad Novas*, la distance tombe au Village nommé *la Nova* près d'Arienzo. M. Pratilli veut corriger ici les anciens itinéraires, mais

mais la diſtance de douze milles de Capouë au lieu *ad Novas* eſt exacte, ſi on la compte du centre de Capouë ; du lieu *ad Novas*, la Voye conduiſoit à *Caudium*, qui étoit une Ville & Colonie ſituée dans une Vallée, dans laquelle on entroit par ces fameux défilés, qu'on nommoit anciennement les *Fourches Caudines*, & maintenant nommés *Furchie*, qui ſont au delà du Château d'Arienzo. M. Pratilli place Caudium près d'Arpaia à la ſeizième Colonne depuis Capouë; M. d'Anville prouve par les Itinéraires que Caudium devoit être quatre ou cinq milles au-delà, à 21 milles de Capouë, & à 11 ou 12 milles de Bénévent, ville célébre, juſqu'à laquelle ſe fit, après la réduction des Samnites, la prolongation de la Voye Appienne depuis Capouë, par l'eſpace de 32 ou 33 milles.

La Ville de Benevent, l'une des plus anciennes de l'Italie, nommée autrefois *Maleventum*, reçut une Colonie Romaine ſous le Conſulat de Sempronius Sofus & d'Appius Claudius l'an de Rome 486. elle fut une des 18 Colonies qui reſtérent fidéles aux Romains pendant la ſeconde Guerre Punique: ſous le ſecond Triumvirat elle reçut une Colonie qui fut renforcée par l'Empereur Claude; on trouve en cette Ville pluſieurs Antiquités. Elle ſouffrit beaucoup de la part des Erules, des Gots, des Grecs, des Sarraſins, & des Lombards. Les tremblemens de terre l'ont ſouvent deſolée; les plus funeſtes ont été ceux des années 1125 & 1688, qui la ruinérent preſqu'entiérement. Le Cardinal Orſini, depuis Pape ſous le nom de Benoit XIII, étant Archevêque de cette Ville, la fit réparer, y fit conſtruire de beaux Edifices, les Habitans y contribuérent auſſi ; Benevent eſt maintenant une des plus belles Villes d'Italie. On ſçait qu'elle dépend du S. Siége, nous n'entrerons point dans le détail de ſon hiſtoire ; ce fut dans le voiſinage de Benevent que Charle d'Anjou, frere de S. Louis, vainquit Mainfroy le 26 de Février 1266, & devint par cette Victoire le Maître des Royaumes de Naples & de Sicile.

Les Romains ayant ſoumis les Peuples de l'Apoüille & des Pays voiſins, firent continuer la Voye Appienne depuis Benevent juſqu'à Brindes; on ignore le tems précis de cette prolongation, il eſt certain qu'elle précéda la chute de la République, puiſque Ciceròn en fait mention dans ſes Lettres. Trois routes différentes conduiſoient de Benevent à Brindes, l'une ſur la droite par Venuſe & par le voiſinage de Tarente, l'autre ſur la gauche par *Aecæ* & *Herdonia*, la troiſiéme tenoit le milieu entre les deux précédentes par *Trevicum*, par le voiſinage d'*Aſculum*, & par Canuſe. M. Pratilli examine laquelle de ces trois routes étoit la Voye Appienne, ou plutôt la continuation de la Voye Appienne; il penſe que c'eſt la premiere qui paſſoit par Venuſe ; elle étoit pratiquable pour les voitures, on la voit décrite

dans les anciens Itineraires; la seconde prenoit un détour, c'étoit la route ordinaire des Mulets & des Betes de charge; Strabon en parle, on la trouve aussi dans les Itineraires; la troisiéme a été décrite par Horace dans son voyage de Brindes; l'Empereur Trajan la fit paver à ses frais depuis Benevent jusqu'à Brindes, comme on le voit par les Colonnes Milliaires qui portent cette Inscription:

IMP. CAESAR
DIVI NERVAE F
NERVA TRAIANVS &c.
VIAM A BENEVENTO
BRVNDISIVM PECVN.
SVA FECIT.

Nous pensons que la construction de cette Voye a été célébrée sur des Médailles de Trajan sous le titre de VIA TRAIANA, qu'on lit sur des Médailles d'or, d'argent & de bronze frappées en l'honneur de ce Prince.

Les Recherches que M. Pratilli a faites sur la direction & sur les détails de ces trois Routes, sont intéressantes pour la Géographie & l'Histoire; il donne le nom moderne des Villes anciennes qui subsistent encore, il remarque les ruines de celles qui ont été détruites, les vestiges des anciennes Chaussées, des Ponts, des Edifices, les anciens Monumens, les Colonnes milliaires, Inscriptions, &c. Il faut voir dans l'Ouvrage même tous ces détails que nous ne pouvons rendre dans un Extrait. Nous suivrons seulement la description de la Voye que Trajan fit paver, c'est la méme route qu'Horace a décrite dans son Voyage de Brindes.

Les trois Voyes sortoient ensemble de la Ville de Benevent par le célebre Arc de Trajan, qu'on nomme maintenant *Porta Aurea;* la Voye qui prenoit sur la gauche par *Accœ*, aujourd'hui *Troja*, se détachoit des deux autres, qui conduisoient à la Ville d'*Eclanum* ou *Aeculanum*, dont on trouve les ruines près de Mirabella. Julien célébre Pélagien, contre lequel S. Augustin a écrit, étoit Evêque d'*Eclanum*. Le Siége Episcopal depuis la ruine de la Ville a été transferé à Frigento. *D'Eclanum* la Voye Appienne prenoit sa direction sur la droite vers la Ville de Venuse; la Voye Trajane conduisoit directement vers le Nord-Est au mont Appennin, sur lequel étoit située la Ville de *Trivicum*, dans un passage escarpé & difficile, suivant le témoignage d'Horace, Lib. I. Sat. V.

Incipit ex illo (Benevento) *montes Appulia notos*
Ostentare mihi quos torret atabulus, & quos
Nunquam erepsemus, nisi nos vicina Trivici
Villa recepisset.

La Ville de *Trivicum*, bâtie dans un lieu qu'on nomme encore *la Civita*, étoit exposée aux vents & au froid, la Voye publique passoit au-dessous de la Ville, dans le lieu qu'on nomme encore *la Villa*. Horace y logea dans une Auberge,

où il fut encore plus incommodé de la fumée que du froid.

Nisi nos vicina Trivici
Villa recepisset, lachrymoso non sine fumo,
Udos cum foliis ramos urente camino.

La Ville de *Trivicum* ayant été ruinée, on a bâti la Ville nouvelle à environ deux milles de l'ancienne. La Voye passoit près de la Ville d'*Asculum Apulum*, maintenant *Ascoli*, célébre dans l'Histoire par la défaite de Pyrrhus Roi d'Epire; à vingt-quatre milles de *Trivicum* on trouvoit sur cette route au delà d'*Asculum* une Bourgade dont Horace fait mention, sans pouvoir en mettre le nom dans ses vers, l'eau y étoit rare & le pain excellent.

Quatuor hinc rapimur viginti & millia rhedis,
Mansuri oppidulo, quod versu dicere non est,
Signis perfacile est. Vœnit vilissima rerum,
Hîc aqua: sed panis longè pulcherrimus, ultrò
Callidus ut soleat humeris portare Viator.

Le nom de cette Bourgade a embarrassé les Commentateurs d'Horace & les Géographes; les plus habiles ont pensé que ce lieu étoit nommé *Equotuticum*, *Equotutium*; ils ont varié sur la position; les uns ont cru que c'étoit *Foggia*, d'autres *Trivento*, & les autres *Castel Franco* sur le chemin de Benevent à *Aecæ* ou Troja. Mais ce lieu dont parle Horace étoit situé indubitablement entre *Trivicum* & *Canusium*. M. Pratilli pense que c'est *Cornito Vecchio*, qui est sur cette route à vingt-quatre milles de Trivico; d'ailleurs les eaux y sont mauvaises & saumatres, la bonne eau y est transportée de loin,

Vœnit villissima rerum
Hîc aqua:

& le pain qu'on y fait est blanc, & le meilleur de toute l'Apoüille.

.... *Sed panis longè pulcherrimus.*

Ce qui confirme cette position, c'est qu'à cent pas de Cornito, on trouve un lieu nommé encore *Scutuccio*, dont le nom est visiblement corrompu de l'*Equotutium* des Anciens. Au reste Cornito a été un lieu considérable, il fut ruiné au treiziéme siécle pendant la guerre de Charles d'Anjou contre Conradin qui avoit pris le titre de Roi de Sicile. L'Itineraire d'Antonin place à 21 milles de Benevent sur la route d'*Accæ* le lieu *Equus Tuticus*, qui est nommé *ad Equum Magnum* dans l'Itineraire de Jerusalem, mais ce lieu qui tombe à Castel-Franco est éloigné de Cornito, & ne doit pas étre confondu avec l'*Equotutium* d'Horace.

La route conduisoit d'*Equotutium* à *Canusium*.

Nam Canusî lapidosus (panis): *aquæ non ditior urna;*
Qui locus à forti Diomede est conditus olim.

Dans cette distance on trouve des restes de la Chaussée de Trajan; la Ville de *Canusium*, maintenant

Canosa, est située sur la Riviére d'*Aufidus* (Ofanto) à trois milles du Village de Cannes célébre par la victoire qu'Annibal remporta sur les Romains. La Ville de Canosa est presque détruite, on y trouve plusieurs Monumens d'Antiquité ; de *Canusium* on arrivoit à *Rubi.*

Inde Rubos fessi pervenimus.

Ruvo est une Ville très-ancienne, & célébre dans l'Histoire Romaine ; les Gots la maltraitérent en 463. Elle souffrit au neuviéme siécle pendant les guerres des Grecs contre les Lombards & les Sarrasins. Au commencement du seiziéme Gonsalve de Cordouë la détruisit presqu'entiérement pendant le siége que les François soutinrent dans cette Place ; elle a été rebâtie ; elle dépend des Ducs d'Andria ; ensuite la route menoit à *Butuntus*, aujourd'hui Bitonto, dans une plaine fertile. Le 25 de Mai 1734 le Duc de Montemar, Général de l'Armée d'Espagne, força les retranchemens des Impériaux près de cette Ville, & s'empara de leur camp. Cette victoire fut suivie de la conquête du Royaume de Naples.

La Voye conduisoit ensuite sur le bord de la mer Hadriatique à la Ville de Bari.

. . . . ad usque
Bari mœnia piscosi.

Cette ancienne Ville a été *Municipe* sous l'Empire Romain, elle fut ensuite soumise aux Lombards, aux Sarrasins ; son histoire a été célébre dans le moyen âge sous les Grecs & les Normans. On y voit la magnifique Eglise de S. Nicolas Evêque de Myre, où se conservent les Reliques du Saint qui y furent transférées de l'Asie Mineure l'an 1087.

Horace en continuant la route parle de Gnatia.

. . . . De hinc Gnatia lymphis
Iratis extructa,

Cette Ville étoit appellée aussi *Egnatia*, elle avoit donné, suivant Strabon, le nom à la Voye *Egnatienne*, qui conduisoit de *Dyrrachium* dans la Macédoine & en Thrace. La Ville est détruite, il en subsiste encore une ancienne Tour, qu'on appelle *Torre di Agnazzo.* M. Pratilli a donné un Plan de ses ruines. La Voye Trajane passoit par le milieu de la Ville.

Enfin cette Voye alloit se terminer à Brindes.

Brundusium longæ finis chartæque viæque.

La Ville de Brindes est célébre dans l'Histoire par son antiquité & par son Port Les Romains la soumirent l'an 487. de la fondation de Rome, ils y envoyérent l'an 509 une Colonie qui leur resta fidéle pendant la seconde guerre Punique. Pompée s'y étoit retiré pendant la guerre Civile, Jule César l'obligea d'en sortir & de passer en Epire. Elle a été plusieurs fois saccagée par les Barbares, mais la bonté de son Port l'a fait rétablir. Roger Roi de Sicile fit bâtir l'Eglise Cathédrale qui est magnifi-

que. La Ville étoit anciennement environnée de la mer de trois côtés, présentement son enceinte est fort resserrée; on y voit plusieurs Inscriptions & autres Monumens d'Antiquité. La Voye Appienne, qui passoit près de Tarente, comme nous l'avons observé, venoit aboutir à Brindes où elle se rejoignoit à la Voye Trajane.

Nous ne parlerons point de la prolongation de la Voye Appienne, qui passoit par Venuse & par le voisinage de Tarente, non plus que de la Voye qui prenoit sa direction par Troja & par *Herdonia*; on en peut voir la description & les détails dans l'ouvrage de M. Pratilli, auquel nous renvoyons les Amateurs de l'Histoire & des Antiquités. Nous finirons cet Extrait par une récapitulation des distances itinéraires depuis Rome jusqu'à Brindes.

Par le premier Extrait, la Ville de Capouë étoit éloignée de Rome de cent trente-trois milles.... C. XXXIII.

De Capouë à Bénévent, trente-deux milles .... XXXII.

Suivant l'Inscription de la Colonne CV. qui subsiste à deux milles en deça de Ruvo, on doit compter de Bénévent à Ruvo par la Voye Trajane, cent sept milles........ CVII.

Suivant l'Itinéraire de Jérusalem & la Colonne CXXVIII. qui se voit à Bari, on comptoit de Ruvo à Bari vingt & un milles................ XXI.

De Bari à Brindes les Itinéraires donnent soixante & onze milles............ LXXI.

Total de Rome à Brindes, trois cens soixante & quatre milles........... CCC. LXIV.

La Voye Romaine qui passoit par *Troja* étoit à peu près de la même longueur; la prolongation de la Voye Appienne qui passoit par Venuse & par les environs de Tarente, étoit plus courte de huit à neuf milles. Pline prend le terme moyen entre ces distances & compte, d'après Strabon, trois cens soixante milles de Brindes à Rome, *à Brundusio Romam CCCLX. Millia*, qui font environ cent vingt lieuës communes de France.



NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

D'AMIENS.

» LA Société Littéraire d'A-» miens, érigée en Académie » des Belles-Lettres, Sciences & » Arts, par Lettres Patentes du » mois de Juin 1750, enregistrées » au Parlement le 7 Août suivant, » tint son Assemblée publique le » premier Octobre, dans une Sal-» le du Palais Episcopal que M. » l'Evêque, Honoraire de l'Acadé-» mie, lui a donnée pour tenir » ses Séances.

» Le Directeur fit la clôture de » l'Assemblée par la lecture du Pro-» gramme des prix de l'année pro-» chaine, & annonça que celui de » 300 liv. annuellement fondé par » l'Hôtel de Ville d'Amiens n'au-» roit point lieu en 1751, M. le » Duc de Chaulnes, Gouverneur » de la Ville, & Protecteur de » l'Académie, donnant une som-» me de 1200 liv. pour deux prix, » qui seront distribués cette pre-» miére année dans son Assemblée » publique du 25 Août 1751. Ce » seront deux médailles d'Or, cha-» cune de 600 liv. dont l'une sera » adjugée à une Dissertation où » l'on examinera *si l'Histoire, la* » *Physique, la Géographie ancienne* » *& moderne, fournissent des con-* » *noissances suffisantes pour établir* » *que l'Angleterre a fait partie du* » *Continent*.

» La seconde à un Poëme en » vers François dont le sujet sera, » *combien les monumens publics ser-* » *vent à établir l'idée de la gran-* » *deur d'une Nati n.*

» La Dissertation sera reçue, soit » en François, soit en Latin. Le » Poëme sera en vers Alexandiins. » Il sera de 160 vers au moins, » au plus de 200.

» Toutes sortes de personnes » pourront prétendre au prix, ex-» cepté les Membres de l'Acadé-» mie qui doivent en être les juges. » Les ouvrages ne seront reçus que » jusqu'au 15 May inclusivement. » Ils seront affranchis de port, & » adressés à *M. Baron, Secretaire* » *perpétuel de l'Académie.* Les Au-» teurs sont priés de lui adresser » trois copies bien lisibles de leur » ouvrage, avec une devise, ou » Sentence, qui sera répétée dans » un Papier séparé & cacheté, & » qui indiquera leur nom & leur » adresse.

» L'Académie se proposant de » donner un recueil de ses différens » ouvrages, on n'a point cru de-» voir entrer dans aucun détail sur » ceux qui ont été lus à la Séance » publique du premier Octobre.

DE PARIS.

Sermons du P. de Ségaud de la Compagnie de Jesus. Chez Marc Bordelet, Libraire, rue S. Jac-

ques, 1750. *in*-12. Ces Sermons composent un recueil considérable: ceux de l'Avent forment seuls un volume, & ceux du Carême en forment trois. Les Mystéres & les Panégyriques fournissent encore deux volumes. On trouve dans l'Edition de ces Sermons, outre les Sermons, une analyse de chaque Sermon, ainsi qu'on l'a déja pratiqué avec succès pour d'autres recueils de Sermons. Nous rendrons compte de celui-ci à la premiére occasion.

Observations sur le droit des Patrons & des Seigneurs de Paroisse aux honneurs dans l'Eglise : & sur la qualité de Seigneur, sine addito, *c'est-à-dire, Seigneur purement & simplement de tel Village.* Par Me. Germain-Antoine Guyot, Avocat au Parlement. Chez B. Brunet, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1751. *in*-4°. Le Libraire avertit au commencement, que l'Auteur de ce traité étant décédé pendant le cours de l'impression, M. Boucher d'Argis son Confrére, a fait la préface, & a mis une addition pour le chap. 5. qui est placée à la fin du volume immédiatement après le traité. On trouve après cette addition, une table des matiéres fort détaillée.

Détails militaires, dont la connoissance est nécessaire à tous les Officiers, & principalement aux Commissaires des guerres. Par M. de Chennevieres, Commissaire Ordonnateur, & premier Commis de la guerre. Chez Ch. Ant. Jombert, Libraire, rue Dauphine, 1750. *in*-12. 4 vol. Ce même ouvrage se trouve aussi à Versailles, chez J. Henry Fournier, Libraire rue d'Anjou près S. Louis.

On trouve chez Giffey, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie, deux Almanachs: l'un sous le titre d'*Etrennes Historiques* ou mélange curieux pour l'année 1751, contenant plusieurs remarques de Chronologie & d'Histoire, les naissances & morts des Rois, Reines, Princes & Princesses de l'Europe, accompagnées d'Epoques & de remarques, 1751. *in*-16. L'autre intitulé : *Almanach des Curieux* pour l'année 1751, &c.

Traité des sections Coniques, & autres Courbes anciennes, appliquées ou appliquables à la pratique de différens Arts, tels que l'Artillerie, l'Architecture, la construction des Miroirs ardens, des Télescopes, des Lunettes, des Porte-voix, des Echos, des Cornets acoustiques, ou des instrumens qui servent à corriger les défauts de l'ouie, &c. avec un petit traité de la Cycloide, où l'on fait voir comment cette Courbe a contribué à perfectionner les Horloges à Pendules. Le tout enrichi de notes & de Dissertations Historiques & Critiques sur l'origine & le progrès des Sciences & des Arts qui sont entrés dans le plan de l'ouvrage; par M. de la Chapelle, Censeur Royal, & de la Société Royale de Londres. Chez J. F. Quillau fils, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-8°. On rendra compte de cet ouvrage dans quelqu'un des Journaux suivans.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers, recueilli des meilleurs Auteurs, & particuliérement des Dictionnaires Anglois de Chambers, d'Harris, de Dyche, &c. par une Société de gens de Lettres : mis en ordre & publié par M. Didérot, & quant à la partie Mathématique, par M. d'Allembert, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de l'Académie Royale de Berlin.

Tantum series juncturaque pollet ;
Tantum de medio sumptis accedit Honoris. Horat.

in-fol. 10. vol. dont deux de planches en Taille-Douce ; proposés par Souscription. Chez Briasson, David l'aîné, le Breton & Durand, Libraires de cette Ville. Telle est le titre du *Prospectus* que les mêmes Libraires ont publié, pour annoncer le plan, & le projet de Souscription de l'Encyclopédie. Cette souscription n'est point de celles, où les avances pécuniaires plus ou moins abondantes excitent ou rallentissent l'ardeur des Auteurs : l'ouvrage dont on nous promet l'Edition, l'un des plus intéressant & des plus dispendieux qu'on ait mis sous les presses, depuis la naissance de l'Imprimerie, est entiérement achevé, soit pour la composition, soit pour les desseins des figures qui formeront les deux derniers volumes. Ces desseins dont nous avons vu une partie très-considérable, sont d'une grande beauté, & c'est avec plaisir que nous rendons cette justice aux Libraires associés qu'ils n'épargnent ni soin ni dépense, pour faire répondre la beauté de la gravure à celle du dessein. Nous ne pouvons faire connoître en détail à nos Lecteurs dans cette note Littéraire tous les avantages capables de les porter à prendre part à cette importante entreprise, par le payement anticipé ; nous nous contentons de les avertir que suivant le *Prospectus*, l'Encyclopédie qu'on nous promet, embrassera toutes les découvertes que les anciens & les modernes ont faites jusqu'à présent dans tous les genres de connoissance, & sera comme le tableau de l'état actuel des Sciences & des Arts, tant libéraux que méchaniques ; en sorte qu'on pourra partir de l'Epoque de ce Dictionnaire pour connoître d'une maniére assurée, quels seront les nouveaux progrès que l'esprit humain y fera désormais. Et pour faire encore mieux connoître & l'esprit & la méthode qui régnent par-tout dans cet ouvrage, on a joint au *Prospectus* une planche qui représente l'arbre généalogique de toutes les Sciences & de tous les Arts, par le moyen duquel on voit d'un coup d'œil l'origine de chaque branche de nos connoissances, les liaisons qu'elles ont entr'elles & avec la tige commune.

» Ce Dictionnaire sera imprimé » sur le même papier & avec les » mêmes caractéres que le projet. » Il aura dix volumes *in-fo'.* dont » huit de matiére de deux cens » quarante feuilles chacun ; & six

» cens planches en Taille-douce » avec leur explication qui formeront les Tomes IX. & X.

» On sera admis à souscrire jusqu'au premier May 1751, & l'on » payera en souscrivant.... 60 liv.

» En Juin 1751, en recevant le premier vol.	36 liv.
» En Décembre suivant, » le second vol. - - - - -	24 liv.
» En Juin 1752, le troisiéme vol. - - - - - - -	24 liv.
» En Décembre suivant, » le quatriéme vol. - - -	24 liv.
» En Juin 1753, le cinquiéme vol. - - - - - -	24 liv.
» En Décembre suivant, » le sixiéme vol. - - - -	24 liv.
» En Juin 1754, le septiéme vol. - - - - - - -	24 liv.
» En Décembre suivant, » le huitiéme vol. avec les » six cens planches en taille-douce, qui formeront les Tom. IX. & X.	40 liv.
Total,	280 liv.

» Les Souscripteurs sont priés » de retirer les volumes à mesure » qu'ils paroîtront, & tout l'ouvrage un an après la livraison, » sous peine de perdre leurs avances.

» Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront les vol. à raison » de 25 liv. chacun ; & les six cens » planches, à raison de 172 liv. » ce qui fera la somme de 372 liv.

» Dans le cas où la matiére de » cet ouvrage produiroit un vol. » de plus, les Souscripteurs payeront ce vol. 7. liv. de moins que » ceux qui n'auront pas souscrit.

Traité des matiéres Criminelles, suivant l'Ordonnance du mois d'Août 1670, & Edits, Déclarations du Roi, Arrêts & Réglemens intervenus jusqu'à présent, divisé en quatre parties, &c. par Me. Guy du Rousseaud de la Combe, Avocat au Parlement; quatriéme édition, revûe & augmentée considérablement sur les notes Manuscrites de l'Auteur, par Me. Nicolas-Guy du Rousseaud de la Combe, son fils, Avocat au Parlement. Chez Théodore le Gras, Libraire au Palais, 1751. *in*-4°.

Dissertation sur la question, lequel de l'homme ou de la femme est plus capable de constance ? ou *la cause des Dames*, soutenue par Mademoiselle Archambault, de Laval, Bas-Maine, contre M... & M. L. L. R. Chez la Veuve Pissot, & J. Bullot, 1750. *in*-12.

Ephémérides Cosmographiques, où le cours apparent & réel des Planétes majeures est désigné par des tables, & représenté par des Planches, d'après les observations & calculs Astronomiques pour l'année 1751, & où des éclaircissemens neufs sur divers articles de Cosmographie, d'Astronomie, d'Histoire naturelle & de Physique, forment une suite de ceux qui ont été publiés dans les Ephémérides de 1750. *Verbo Domini cœli firmati sunt, & spiritu oris ejus omnis virtus eorum*, Ps. 32. v. 6. Chez Durand, 1751. *in*-12.

BIBLIOGRAPHIE

O U

CATALOGUE

DES LIVRES DONT IL EST PARLE' DANS LES Journaux de l'Année 1750.

*On a marqué d'un * les Ouvrages qu'un Extrait détaillé fait plus particuliérement connoître.*

BIBLIA SACRA : INTERPRETES : CONCILIA.

PATRES : THEOLOGI : ASCETICI : LITURGICI : SCRIPTORES ECCLESIASTICI, &c. HETERODOXI.

JURIDICI, ET POLITICI.

HISTORIA SACRA, ET PROFANA: VIRORUM ILLUSTRIUM VITÆ, ELOGIA.

ANTIQUITATES HISTORICÆ ET LITTERARIÆ.

* Novembre,

* Novembre, p. 720.

Descrizione delle prime scoperte dell antica citta d'Ercolano. Avril, p. 247.

* Médaillons du Cardinal Albani. Juin, vol. 2. p. 359.

Thesaurus antiquitatum Sacrarum, Tom. X. & XI. Juin, vol. 2. p. 441.

De obelisco Augusti Cæsaris è Campi Martis ruderibus... eruto, Commentarius. Juillet, p. 505.

Osservazioni istoriche sopra Sigilli antichi di secoli bassi, Tom. XVIII. Août, p. 563.

Symbolæ littérariæ, opuscula varia, philologica, antiquaria signa, lapides numismata, &c. complectentes. Août, p. 563.

Thesaurus Gemmarum antiquarum Affriferarum, en 3 vol. Août, p. 564.

E. Corsini notæ Græcorum, sive vocum & numerorum compendia, quæ in æreis atque marmoreis Græcorum tabulis observantur. Août, p. 564.

Ecclesiæ Venetæ antiquis monumentis illustratæ. Août, p. 565.

Medaglie représentanti i piu gloriosi auvenimenti del Magistero di... Don Em. Pinto. Août, p. 566.

J. B. Tafuri storia degli scrittori nati nel regno di Napoli. Août, p. 567.

Lapidum vetustorum Epigrammata, & periculum animadversionum, &c. Novembre, 758.

Ch. Cellarii Compendium antiquitatum Romanarum. Novemb. p. 758.

* Lettre sur une Pierre gravée qui représente Hercule de Tarse. Décembre, vol. 2. p. 849.

PHILOSOPHIA, MATHEMATICA, HISTORIA NATURALIS, ARTES, &c.

* Exposition des découvertes Philosophiques de M. le Chevalier Newton. Janvier, pag. 3.

* Février, p. 78.

* Astronomiæ Physicæ juxta Newtonii principia, breviarium. Janvier, p. 47.

Les événemens de la bonne & de la mauvaise fortune dépendant de la volonté de Dieu, obligent-ils à la pratique de certains devoirs... prix de l'Académie de Berlin pour l'année 1751. Janvier, p. 53.

Essai de Philosophie Morale (sur le bonheur...) par M. de Maupertuis. Janvier, 53.

Dialogues entre Hylas & Philonous, sur la nature de l'ame, Janv. p. 55.

Eclogæ ex optimis græcis scriptoribus ad vitam studiosæ juventutis informandam. Janv, p. 56.

Assemblée publique de la Société Royale des Sciences de Montpellier de 1749. Janv. p. 57.

* Août, p. 540.

Qui timet Deum, Æquæ habebit amicitiam bonam, sujet du prix de l'Académie de Montauban, pour l'année 1751. Janvier, p. 57.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences avec les mémoires.

Janvier, p. 59.

L'Art de vérifier les Dates. Janv. p. 60.

* May, p. 286.

* Décembre, vol. 1. p. 778.

Table ajoutée. Août, p. 570.

Dissertation sur la Glace, par M. de Mairan. Janv. p. 60.

* May, p. 298.

* Juin, vol. 1. p. 328.

L'Ecole du Jardinier potager. Janvier, p. 62.

Lettres édifiantes & curieuses. Janvier, p. 62.

* Juin. vol. 2. p. 402.

* Art de faire éclore... des Oiseaux domestiques par M. de Reaumur. Février, p. 88.

* Tom. II. Septemb. p. 587.

An omnes inæqualitates, quæ in motu lunæ observantur, Theoriæ Newtonianæ sint Consentaneæ, &c. sujet du prix de l'Académie de Pétersbourg, pour l'an. 1751. Février, p. 122.

Almanach Astronomique.... au Méridien de Berlin. Fév. p. 123.

Plan de la Ville de Berlin. Fév. p. 123.

Dessein représentant les sections de l'ombre de la terre sur la Lune dans l'éclipse totale de Lune qui doit arriver le 19 Juin 1750, au soir, au Méridien de Paris. Juin, vol. 2. p. 441.

Carte du Canada. Fev. p. 123.

Figure représentant l'éclipse de Soleil du 8 Janvier 1750. Février, p. 123.

La Clef des Sciences, ou la Logique par M. Cochet. Février, p. 127.

* Recherches sur le mouvement de l'Apogée Lunaire. Mars, p. 141.

* Lettre de M. de l'Isle... sur les tables Astronomiques de M. Halley. Mars, p. 150.

Transactions de la Soc. Royale pour les mois d'Avril, de May, de 1748. Avril, p 249.

Spectacle de la Nature tom. 8. Avril, p. 250.

* Juin, vol. 2. p. 428.

* Décembre, vol. 1. p. 771.

* Explication du flux & reflux dans leurs véritables circonstances. May, p. 271.

Instituzione analitiche ad uso della Gioventu Italiana di Donna Maria Gaetana Agnesi. May, p. 309.

Ephémérides Cosmographiques, ou cours apparent des planétes. May, p. 314.

L'Art de mesurer sur mer le sillage du Vaisseau. May, p. 315.

Traité de la culture des Terres. May, p. 315.

* Août, p. 534.

Traité de la fonte, des mines, des fonderies, & de ce qui en dépend. May, p. 316.

* Juillet, p. 496.

* Traité d'Optique méchanique... pour faire des Lunettes. Juin, vol. 1. pag. 342.

Projet pour achever le vieux Louvre. Juin, vol. 1. p. 376.

Atlas de Marine par M. Brouckner. Juin, vol. 1. p. 379.

Description des deux grands Globes de la Société de Nuremberg. Juin, vol. 1. p. 380.

* Octobre, p. 685.

Traité du Plein-Chant. Décembre, vol. 1. p. 828.

Détails militaires. Décembre, vol. 2. p. 875.

Traité des Sections Coniques. Décembre, vol. 2. p. 875.

Encyclopédie, ou Dictionnaire des Sciences & des Arts. Décembre, vol. 1. p. 876.

MEDICI.

Démonstration de l'existence de la Médecine Universelle. Janvier, p. 61.

Elixir d'or, & Elixir blanc de M. de la Mothe. Janv. p. 61.

Le Pharmacien moderne. Janv. p. 63.

* Avril, p. 231.

Expériences de Médecine sur des animaux, pour découvrir une méthode sure & aisee de dissoudre la pierre par injections. Janvier, p. 63.

Dissertation sur la quantité de la transpiration & des autres excretions du corps humain. Janvier, p. 63.

* Description du mal de gorge accompagné d'ulcéres. Févriei, p. 114.

* Observations sur la situation la plus favorable pour l'opération de la taille. Avril, p. 206.

* La situation du Pierreux dans l'opération de la taille, par M. le Cat. Juillet, p. 489.

A Critical... Recherches sur l'état présent de la Chirurgie. Avril, p. 250.

Discours touchant les merveilleux effets de la pierre divine (le Jade). Avril, p. 252.

Ragionamento contro la volgare opinione di non potere venire à Roma nella estate, May, p. 309.

Lettre sur l'Electricité médicale. May, p. 313.

Observations Physico-Médicales, sur l'Electricité. Novembre, p. 760.

Dictionnaire des Alimens. May, p. 314.

Traité des maladies divisées par classes, nouv. édit. Juin, vol. 2. p. 442.

Myotomie humaine & canine. Juin, vol. 2 p. 443.

* Traité de la structure du cœur. Juillet, p. 471.

Mémoire sur la nature & les propriétés des eaux de Bagnéres. Juillet, p. 505.

Dissertation sur les eaux minérales du Mont de Marsan. Juillet, p. 506.

Anthropotomie, où l'art de dissequer les muscles... Juill. p. 506.

Miscellanea Physico-Medica ex Académiis Germanicis deprumpta. Août, p. 562.

Dissertazioni... sopra l'Elettricita,... la superfetazione, ... il calcolo, dei dolori e i piaceri, e la simpatia. Août, p. 563.

Horti Botanici Florentini Catalogus seminum Août, p. 563.

J Planci de Monstris & Monstrosis quibusdam Epistola. Août, p. 565.

Lettere Mediche del. de Mart.

ORATORES: POETÆ: FACETIARUM ET JOCORUM, NARRATIONUM ET NOVELLARUM, NEC-NON HISTORIARUM EROTICARUM SCRIPTORES; GRAMMATICI.

Floraux pour l'an, 1751. Nov. p. 761.

* Connoissance des beautés & des defauts de la Poësie. Décemb. vol. 1. p. 814.

La *Lumière*, sujet du prix de Poësie de l'Académie de Marseille pour l'année 1751. Décembre, vol. 1. p. 825.

* Eloge Historique & Critique d'Homére. Déc. vol. 2. p. 844.

MISCELLANEI : PHILOLOGI : POLYGRAPHI.

Bibliothéque curieuse... ou Catalogue des Livres difficiles à trouver. Janvier, p. 54.

Museum Helveticum. Tom. XIV. Janvier, p. 56.

Dictionnaire de Morery, nouv. édit. Janv. p. 59.

Codices Mss. Bibliothecæ Regii Taurinensis Athenæi. Février, p. 121.

* Octobre, p. 650.

Collection complette des Journaux de Trévoux depuis 1701, qu'il a commencé, jusques & compris 1750, proposée par souscription. Février, p. 124.

Morceaux pour completer ce Journal. Octobre, p. 698.

Les Œuvres de la Marquise de Lambert. Février, p. 128.

Lettres du Baron de Busbec traduites. Février, p. 128.

Nouveau Magazin François, où Bibliothéque instructive & amusante. Avril, p. 248.

* Nouveaux mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature. May, p. 266.

Tom. III. Déc. vol. 1. p. 828.

Dictionnaire de Trévoux, nouv. édit. proposée par souscription. May, p. 314.

Catalogue des Livres de la Bibliothéque du Roy. Tom. IX. Juin, vol. 2. p. 378.

Octobre, p. 699.

Manuel Lexique, ou Dictionnaire portatif des mots François. Juin, vol. 2. p. 443.

* Essais sur divers sujets de Littérature & de Morale. Juillet, p. 468.

Dictionnaire des Monogrammes, Chiffres, Lettres Initiales, Logogriphes, Rébus, &c. sous lesquels les plus célébres Peintres, Graveurs, & Dessinateurs ont dessiné leurs noms. Juillet, p. 508.

Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, traduite en Italien avec les Mémoires. Aout, p. 564.

Traduite en Allemand. Décembre, vol. 1. p. 824.

Dictionnaire Etymologique de la Langue Françoise. Septembre, p. 636.

De antiquis Litteris Hibræorum & Græcorum libellus. Novemb. p. 756.

Miscellanea Lipsiensia, Tom. VI. Novemb. p. 757.

H. Beverlandi Epistolæ. Décembre, vol. 1. p. 825.

Fin de la Bibliographie.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE DECEMBRE. *Vol. II.* 1750.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans les Journaux in-4°. des mois d'Octobre, Novembre & Décembre, Vol. I. 1750.

PAge 680. col. 2. lig. 7. *qui pour lors étoit revêtu de ce titre & en avoit*, effacez ces mots & lisez, *un d'entre eux en ayant.*

Novembre.

729. *col*, 2. *lig.* 1. après ce mot *famille*, ajoutez *il.*
Ibid. *lig.* 16. *portant*, lisez *porta.*
730. col. 1. lig. 8. *sipente*, lisez *siponte.*
735. col. 2. lig. 14. *ce*, lisez *se.*
749. col. 1. lig. 8. *ses*, lisez *ces.*
Ibid. *lig.* 16. Gadius, *lisez* Gudius.

Décembre. Vol. I.

779. *col.* 2. *lig.* 31. dans, *lisez* sous.
782. *col.* 1. *lig.* 7. *ôtez* été.
Ibid. *col.* 2. *lig.* 6. soumise, *lisez* soumis.
787. *col.* 2. *lig.* 30. d'Italie, *lisez* de l'Italie.
796. *col.* 1. *lig.* 8. Décemvirs, *lisez* Duumvirs.





